ORBIS SUPPLEMENTA

Memoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeleer

Édité par

Alex VANNESTE, Peter DE WILDE,
Saskia KINDT et Joeri VLEMINGS

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PEETERS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MEMOIRE EN TEMPS ADVENIR.
HOMMAGE À THEO VENCKELEER

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ORBIS / SUPPLEMENTA

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE DIALECTOLOGIE GÉNÉRALE (LOUVAIN)

MONOGRAPHS PUBLISHED BY THE INTERNATIONAL CENTER OF GENERAL DIALECTOLOGY (LOUVAIN)

TOME 22

Memoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeleer

Édité par

Alex VANNESTE, Peter DE WILDE, Saskia KINDT et Joeri VLEMINGS

PEETERS
LEUVEN - PARIS - DUDLEY, MA
2003

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GRAD
P
26
.V47
M461
2003

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

Memoire en temps advenir : hommage à Theo Venckeleer / édité par Alex Vanneste ... [et al.].
p. cm. -- (Orbis/Supplementa ; t. 22)
Includes bibliographical references.
ISBN 90-429-1364-9 (Peeters Leuven) -- ISBN 2-87723-748-6 (Peeters France)
1. Philology. I. Venckeleer, Theo. II. Vanneste, Alex III. Orbis (Louvain, Belgium).
Supplementa ; t. 22.

P26.V47M46 2003
400--dc21

2003054054

Uitgegeven met de financiële steun van de Universiteit Antwerpen.

© Peeters, Bondgenotenlaan 153, B - 3000 Leuven, 2003

ISBN 90-429-1364-9 (Peeters Leuven)

ISBN 2-87723-748-6 (Peeters France)
D. 2003/0602/116

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

hatch/grad
11749738
2-22-05

TABLE DES MATIÈRES

Alex VANNESTE, avec la collaboration de L. RASSON, P. DE WILDE, S. KINDT, J. VLEMINGS
Hommage à Theo Venckeleer 1-10

Section I: Littérature du Moyen Âge et de la Renaissance

Charles BRUCKER,
Variations et fixité dans la réception du Rationale Divinorum Officiorum *de Guillaume Durand: ses traductions au XIVe siècle* 13-33

Anne Marie DE GENDT,
Lisons prumierement du bon et puis de mauves. *Les prologues du Miroir des Bonnes Femmes* 35-50

Maurice DELCROIX,
La Ballade des Dames d'Antan 51-61

Pascale DUMONT,
Comment inscrire un parcours existentiel dans le temps et dans l'espace. Comparaison entre le Theophilus *narratif de Coinci et le* Miracle de Théophile *dramatisé de Rutebeuf* . 63-83

Catherine EMERSON,
Did Olivier de La Marche speak Dutch? 85-95

Walter GEERTS,
Verwey's Dante 97-103

Pierre KUNSTMANN – Rachel JOBIN,
De Chrétien de Troyes à Pierre Sala: discours rapporté dans le Chevalier au Lion 105-113

Hubert MEEUS,
Peeter Heyns' Le Miroir des Vefves*: meer dan schooltoneel?* 115-134

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Luca PIERDOMINICI,
Lire la joie, ou l'efflorescence du texte dans les Quinze Joies de Mariage 135-151

Graham A. RUNNALLS,
Le dernier mystère original ou l'imprimerie destructrice de la créativité 153-166

Jane H.M. TAYLOR,
Alain Chartier and the Unstable Discourses of Love 167-179

Raymond VAN UYTVEN,
L'ange Gabriel et le perroquet, selon Boccace 181-191

Section II: Philologie: édition et étude de textes

Rita BEYERS,
Narratio de Casu Theophili Uicedomni. *La pénitence de Théophile dans la version de Gevehardus de Grafschaft (BHL 8124 D)* 195-216

Peter DE WILDE,
Le «Tractatus de Purgatorio Sancti Patricii» et les rédactions anglo-normandes 217-239

Jean Marie D'HEUR,
Observations codicologiques sur le manuscrit «Ferabras d'Alichandre» 241-257

Nadine HENRARD,
Comme en soulz guiart. *Un problème de lexique dans le* Roman en prose de Guillaume d'Orange 259-269

Aurélie KOSTKA-DURAND,
L'air de la chanson: sens et résonances dans les Enfances Garin de Monglane 271-278

Jesse MORTELMANS,
Information plurielle et style formulaire dans Galeran de Bretagne 279-300

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

An SMETS,
Jean de Francières, Artelouche de Alagona et leurs collègues: pour une étude des traités de fauconnerie français du XVe siècle 301-312

Martine THIRY-STASSIN,
De quelques mots rares dans la Vie du prophète Jonas . . . 313-321

Annelies VAN GIJSEN – René STUIP,
Aelia entre parthénogenèse et croisement 323-337

Tania VAN HEMELRYCK,
Un poème pacifique en quête d'auteur: Le Pelerin de paix *(édition critique)* 339-361

Frank WILLAERT,
Des fleurs pâles? Deux poèmes français dans un manuscrit néerlandais (La Haye, Koninklijke Bibliotheek 128 E 2) 363-377

Section III: Linguistique diachronique: lexicologie et morphosyntaxe historiques, histoire de la langue, variabilité textuelle et contact de langues

Olivier BERTRAND,
Évolution sémantique du pronom indéfini QUI *en français: une étude diachronique* 381-397

Michèle GOYENS,
De OBOEDIRE *à* obéir *ou l'évolution peu docile d'une construction verbale* 399-412

Christiane MARCHELLO-NIZIA,
*«Se voz de ceste ne voz poez oster, je voz ferai celle teste coper» (*Ami et Amile *753): La sphère du locuteur et la déixis en ancien français* 413-427

Robert MARTIN,
Bien, *adverbe de phrase en moyen français* 429-436

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pierre SWIGGERS,
Une perspective «occitanienne» sur l'histoire et l'élaboration des langues romanes: les vues de Henri-Pascal de Rochegude (1819) 437-452

Guy TOPS,
De "Franse" uitspraak van sommige leenwoorden in Vlaams Nederlands 453-466

Anne VANDERHEYDEN,
Sur tote voie *en ancien français* 467-486

Lieve VAN GRUNDERBEEK,
Au-dessus de + *contact: origines et comparaison avec* sur . 487-501

Willy VAN HOECKE,
Instabilité linguistique et variabilité textuelle. Réflexions sur la transmission et les éditions de la Farce de Maître Pierre Pathelin 503-528

Joeri VLEMINGS,
La construction se P donc Q *dans* Yvain 529-544

Section IV: Linguistique générale: lexicologie, syntaxe, sémantique et pragmatique

Patrick DENDALE,
Sens spatial contre *sens adversatif: Quelques éléments dans le débat sur le sens prototypique de* contre 547-568

Georges KLEIBER,
L'article défini gastronomique *ou l'art d'en faire tout un plat* 569-584

Ludo MELIS,
La constellation de l'objet 585-610

Jacqueline PICOCHE,
Liberté, Égalité, Fraternité. Étude de polysémies 611-619

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Michel PIERRARD,
Elle chante comme une vraie professionnelle. *Subordination et réduction de l'autonomie propositionnelle* 621-632

Roger G. VAN DE VELDE,
De patiënt gezien vanuit de taalwetenschap 633-648

Tine VAN HECKE,
Distinction et rapports entre l'illocutoire et le perlocutoire . 649-664

Alex VANNESTE,
Bonhomme, *je suis – non* cathare ... *De quelques stratégies onomasiologiques au sujet des cathares languedociens* . . 665-686

Carl VETTERS – Walter DE MULDER,
Sur la narrativité de l'imparfait 687-702

TABULA GRATULATORIA 703

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

THEO VENCKELEER
© Foto Guy Verwimp

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HOMMAGE À THEO VENCKELEER

Alex VANNESTE
avec la collaboration de
L. RASSON, P. DE WILDE, S. KINDT et J. VLEMINGS

Oiez, seignor, que Deux vos seit aidanz!
Plaist vos oïr d'une estoire vaillant
Bone chançon, corteise et avenant?
(*Li coronementz Looïs* [XIIe siècle], v. 1-3)

Le 20 septembre 2001, lors d'une réunion des membres du *Département de langues et littératures romanes et de latin* à l'UFSIA, le professeur Luc Rasson, président du Département, n'aurait pu mieux traduire les sentiments bizarres que ressentaient tous les collègues de Theo Venckeleer, en avançant que nous nous sentions tous un peu mal à l'aise, que nous pouvions difficilement nous imaginer une réunion des membres du Département sans la présence de Theo Venckeleer. Celui-ci faisait en effet partie de notre «*staff*» de façon indissociable — il *incarnait* tout simplement le Département! Il en a été membre depuis le tout début, en 1965, appartenant au groupe de ceux que nous appelons facilement *les pionniers de l'UFSIA*. C'est donc un pionnier qui quitte notre Département ...

D'une certaine façon, les pionniers sauvegardent et protègent en eux le passé, ce qui fait que ce passé demeure en quelque sorte un passé *récent*. Une fois qu'ils sont partis, le passé récent s'éloigne, il devient passé *lointain* ... La fin d'une ère? Peut-être. Quoi qu'il en soit, au sein de notre Département les choses ne seront plus jamais ce qu'elles ont été ...

Theo Venckeleer, né à Berchem (Anvers) le 11 avril 1936, fit ses études primaires à Anvers (1941-1947) et ses études secondaires (humanités gréco-latines) à Berchem (1947-1953). En 1957, il obtint son diplôme de Licencié en Philosophie et Lettres, Groupe Philologie Romane, à l'Université de Gand, et en 1958 celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur. Un an après avoir fait son service militaire dans un régiment de blindés (3.8.1959-4.8.1960), il épousa Greta Vandeboury. Greta et Theo ont eu deux filles, Martine (°1962) et Danielle (°1966). La famille Venckeleer a toujours habité dans les faubourgs de la métropole anversoise.

Memoire en temps advenir, 1-10. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques mois après avoir terminé ses études universitaires à Gand, il entra dans l'enseignement secondaire: il a été professeur à partir du 4.12.1957 jusqu'à ce que l'UFSIA fasse appel à celui qui s'était distingué entre-temps par une publication fort appréciée sur un manuscrit cathare et par une édition scolaire de *L'étranger* d'Albert Camus. Il a enseigné successivement à Bruxelles (1957), à Lier (1957-1959, 1960-1961, 1964), à Hove (1960-1965) et à Anvers (1958-1959, 1961-1964). De 1967 à 1970, pendant qu'il était déjà à l'UFSIA, il a aussi enseigné le français dans un centre de formation pour adultes à Merksem. En tout et pour tout, il a acquis une expérience d'enseignant de près de 6 ans dans le secondaire.

C'est le 1er septembre 1965 que débuta sa carrière académique à l'UFSIA (Université d'Anvers): il a été assistant jusqu'au 30 septembre 1970 et ensuite premier assistant jusqu'au 31 janvier 1975. Entre-temps, le 28 juin 1974, il avait soutenu avec succès sa thèse de doctorat ès Lettres et Sciences Humaines à l'Université de Strasbourg: *Rollant li proz, Contribution à l'histoire de quelques qualifications laudatives en français du Moyen Âge*, thèse de 644 pages, publiée chez Champion à Paris (1975).

Le 1er février 1975, il fut nommé chargé de cours à temps plein à l'UFSIA et le 1er avril 1976 chargé de cours à l'UIA. Il devint professeur le 1er octobre 1979 et professeur ordinaire le 1er octobre 1984. Il a également enseigné à l'Université de Bamberg (Allemagne, 1984) et aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (1994-1995). Il fut admis à l'éméritat le 1er octobre 2001, suite à la décision de l'*Assemblée Générale* de l'UFSIA du 21 novembre 2000, après un avis positif du Conseil de la *Faculté de Lettres et Philosophie* de l'UFSIA, université à laquelle il a été rattaché pendant plus de 36 ans. Il a consacré près de 42 ans à la formation de jeunes Flamands et de jeunes Flamandes.

Le professeur Venckeleer

Lorsque Theo Venckeleer entra à l'université comme assistant, c'était l'époque des *pionniers* — l'UFSIA ayant acquis le statut d'université en 1965 … Concrètement, il cumulait en fait les fonctions d'assistant et de professeur. En effet, dès la première année de sa carrière académique, il fut parachuté devant l'auditoire. À cette époque, un assistant était vraiment *bon(ne) à tout faire*! Il avait au moins 6 à 8 heures de cours par semaine, des centaines d'examens, il devait constituer avec ses collègues une bibliothèque de séminaire, établir un curriculum, assister à de très nombreuses réunions de la section, de la faculté et, de plus, dans le cadre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la gestion centrale de l'université, assister son patron, assurer la direction pédagogique des étudiants, etc. Bref, il était donc à la fois assistant, professeur, responsable de la bibliothèque du séminaire de philologie romane, membre de différents conseils, administrateur, chercheur, pédagogue et psychologue …

Malgré les nombreuses tâches qui l'absorbaient, ce «caméléon universitaire» a réussi à former plusieurs centaines d'étudiants, ainsi que de nombreux assistants dont plus d'un est maintenant professeur dans une université en Belgique, en France ou aux Pays-Bas. Mentionnons aussi qu'il n'a pas seulement dirigé des dizaines de mémoires de licence à l'Université d'Anvers, mais également plusieurs thèses de doctorat et qu'il a fait partie de plusieurs jurys de doctorat. En outre, de 1971 à 1972, il a participé activement à la constitution du curriculum des licences de l'UIA.

Dans sa carrière de 36 ans, Theo Venckeleer a enseigné une panoplie de disciplines ayant directement ou indirectement trait à la diachronie du français et/ou aux états anciens de la langue et de la littérature françaises (sous différents intitulés): *Explication d'auteurs français du moyen âge; Traduction de textes français du moyen âge* (pour les étudiants de la Section d'Histoire de la Faculté de Lettres et Philosophie); *Étude philologique et linguistique de textes français médiévaux; Phonétique historique du français; Morphologie historique du français; Grammaire historique du français; Linguistique diachronique du français; Histoire de la langue française (Aspects externes et internes); Histoire de la langue française (Moyen Âge); Exercices philologiques du français* — mais aussi *Maîtrise du français (Lexique et culture), Grammaire normative du français* (à l'UFSIA) et *Grammaire contrastive* (à l'UIA).

Ce qui caractérisait le *professeur* d'université Theo Venckeleer — enseigner était pour lui à la fois un amusement et un art, mais aussi une mission — c'était son aptitude à mener ses étudiants et collaborateurs vers un niveau intellectuel des plus hauts, sans pour autant leur offrir des certitudes toutes faites. Il se plaisait à «pousser ses étudiants dans l'eau», les obligeant à nager seuls — les obligeant à réfléchir. À cet effet, il ne craignait pas ce que nous appelions souvent «la confusion pédagogique contrôlée»: voilà pourquoi il s'adonnait plus d'une fois à des énumérations truquées — «© Theo Venckeleer» — du type «premièrement, deuxièmement, quatrièmement» [*sic*] — dans le but d'obliger son audience à demeurer intellectuellement alerte et attentive. Et dans tout cela, l'humour n'était jamais absent: un cours sans humour, aimait-il dire, est un mauvais cours …

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourtant, notre émérite — qui se plaisait donc admirablement devant l'auditoire, qui s'y sentait comme un poisson dans l'eau — ne cherchait aucunement le succès facile en truffant son exposé d'histoires drôles ou en choquant son audience. Il observait attentivement son public — comme il le disait parfois: il observait ceux qui l'observaient! Il connaissait ses étudiants, et non seulement par leur nom et prénom. Bien souvent après un examen, ceux-ci affirmaient être particulièrement étonnés que le professeur Venckeleer connaisse si bien la personnalité des étudiants: Theo Venckeleer est tout simplement un fin psychologue. Si, dans ses cours, il semblait afficher une attitude ironique et réservée — le prof *semblait* en effet rester au-desssus de la mêlée — cela ne signifiait aucunement qu'il fût indifférent aux attitudes et réactions des étudiants. Theo Venckeleer se préoccupait en effet de façon particulièrement engagée mais discrète du sort de ces jeunes intellectuels qu'il essayait de façonner. Comme toujours, cette attitude efficace et naturelle du professeur-né n'a été le plus généralement appréciée par les étudiants que plus tard, souvent beaucoup plus tard! Ses collègues et collaborateurs, par contre, grâce aux longues discussions qu'ils avaient parfois dans le *coin-salon* de la section, savaient que Theo Venckeleer ne faisait pas tout simplement cours pour gagner sa vie ... Theo Venckeleer était un idéaliste! Son enthousiasme et sa vision de pédagogue ne se manifestaient pas dans les gestes, dans une théâtralité physique ou verbale, mais, au contraire, dans une modération équilibrée et réfléchie de l'argumentation pédagogique. Ce qu'il faisait, ce n'était pas tout simplement de l'enseignement, c'était de la *Bildung*.

Le chercheur Venckeleer

Ce qui frappe avant tout, c'est l'impressionnante diversité et multiplicité de ses intérêts et activités.

Theo Venckeleer est à la fois diachronicien, médiéviste, lexicologue, lexicographe et fervent *champion* — dans le sens médiéval du terme! — des sciences humaines. La liste de ces publications — qu'on trouvera à la suite de cette contribution — témoigne de cette grande diversité. Celle-ci n'est pourtant aucunement synonyme de dilettantisme.

Dans l'introduction à sa thèse de doctorat — *Rollant li proz, Contribution à l'histoire de quelques qualifications laudatives en français du Moyen Âge* — notre professeur émérite a mentionné quelques personnes qui ont été particulièrement importantes pour lui et dont les noms illustrent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il s'inscrit dans une grande école de chercheurs: le père E. de Strycker s.J. (éminent spécialiste de la littérature et de la philosophie antiques), les grands linguistes Georges Straka et Kurt Baldinger ainsi que son ancien maître Albert Henry.

Le fil rouge à travers ses activités est constitué par une vision dynamique et historique qui fonde sa pensée de philologue, de linguiste et d'adepte des sciences culturelles. Il est important de souligner cet aspect de la personnalité de Theo Venckeleer, surtout au moment ou une révolution imminente dans l'enseignement supérieur, partout en Europe, contient le risque réel d'un dépérissement et d'un appauvrissement de la formation en langues, dans le cadre de laquelle la composante culturelle et historique pourrait être précisément la première victime.

Dans le domaine de la lexicographie du français moderne, il a complètement revu le dictionnaire français-néerlandais et néerlandais-français de Wolters. En fait, avec son collègue P.A. Messelaar, il a rédigé un tout nouveau dictionnaire.

Le médiéviste et diachronicien s'est avant tout distingué par une publication sur un recueil cathare dont un des plus grands spécialistes du catharisme, Jean Duvernoy, a écrit qu'elle était *de la plus haute importance*. Ses autres publications sur la langue et littérature du moyen âge se situent dans le domaine de la lexicologie (e.a. à propos des qualifications laudatives), la syntaxe et la sémantique de l'ancien français. Avec trois autres collègues de l'Université d'Anvers, il a mis sur pied le prestigieux projet de recherche *Memoria dans le Moyen Âge*, au sein duquel il dirige les recherches sur l'importance de la mémoire dans la culture semi-orale.

Sa participation active à de nombreux congrès internationaux et nationaux témoigne également de sa volonté de se manifester dans le monde scientifique international.

Enfin, dans le domaine des sciences humaines, il s'est très fortement engagé dans une sorte de mouvement de revalorisation des sciences culturelles au sein et en dehors de l'université. Il est un des fondateurs de la *Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen* (Association flamande des Sciences de la culture) qui renoue avec la tradition des anciens *Vlaamse Filologencongressen* (Congrès des philologues flamands). Dans le cadre de cette association, il a surtout travaillé aux côtés de l'éminent philosophe Leo Apostel. À partir de 1957, il avait d'ailleurs participé activement à presque tous les *Vlaamse Filologencongressen*. Dans ce contexte, il a été président de plusieurs congrès de la *Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Theo Venckeleer aux services de l'université et de la société

Comme Theo Venckeleer était omniprésent à l'UFSIA dès 1965, il a collaboré avec et a connu tous les recteurs de l'Université d'Anvers, tous les doyens de la Faculté de Philosophie et Lettres, tous les présidents de la Section de philologie romane, tous ceux qui ont contribué à la gestion de l'université ...

Nous avons déjà signalé que Theo Venckeleer entama sa carrière académique dans une situation assez particulière — celle de la fondation d'une nouvelle université — ce qui n'a certainement pas facilité sa tâche. Or, cela lui a permis d'acquérir une très riche expérience et de développer de précieuses aptitudes dans le domaine de la gestion de l'université, de la faculté et de la section.

Voilà ce qui explique pourquoi il a été élu président de la *Section de Philologie Romane* en 1978. Le fait d'être réélu (en 1981) après un premier mandat de trois ans illustre que les collègues de la Section avaient une confiance totale en lui. Que l'on ne s'y méprenne pas, il n'a pas pu terminer ce second mandat parce que la faculté l'a appelé, en 1982, à une fonction plus importante: celle de doyen de la *Faculté de Philosophie et Lettres* de l'UFSIA. La confiance dépassait donc les frontières de la simple Section de Philologie romane — et qui plus est, il a assumé deux mandats de trois ans comme doyen!

Tout cela n'a pu empêcher Theo Venckeleer d'être membre, en même temps, d'à peu près tous les conseils et commissions de l'Université et de s'engager avec enthousiasme pour l'université: il a fait partie de l'Assemblée Générale, du Conseil rectoral, du Conseil de Faculté, du Conseil de Section, de l'Association des Professeurs de l'UFSIA (dont il a été le président), du Groupe de travail de français (IDEA), du Conseil de l'Université d'Anvers (UA), du Département de Langues romanes de l'UIA, etc. Je crois qu'on peut compter sur les doigts d'une main les conseils, commissions ou organismes de gestion de l'UFSIA dont Theo Venckeleer n'a pas fait partie. En outre, il a également été président de la *Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen* (à partir de 1989) et président du *Comité National des Associations de Professeurs d'université néerlandophones* (1996).

Et pourtant, pour lui aussi, la journée ne comptait que 24 heures et la semaine 7 jours ...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le collègue et ami Theo Venckeleer

Tous ses collègues ont toujours apprécié le cynisme efficace et l'humour fin de Theo Venckeleer — dans les cours, dans les réunions, dans les discussions ou conversations entre collègues. Il ne détestait jamais quelque bonne blague à froid; ses jeux de mots sont devenus légendaires, tant auprès des collègues qu'auprès des étudiants ... Songeons à cette expression qu'il employait souvent: *Il ne faut pas pousser bobonne* ou, à une variante: *Il ne faut pas pousser celle que vous connaissez.*

Nous garderons tous d'excellents souvenirs de Theo Venckeleer. Mais nous nous souviendrons surtout de lui parce qu'il s'est toujours efforcé à faire tout ce qu'il fallait faire pour les collègues et pour ses étudiants — bref, pour son université. Il était parfois amusant, et entretenait agréablement son public, mais parfois il pouvait être intransigeant. Theo Venckeleer connaissait ses dossiers comme pas un — nombreux étaient ceux qui lui enviaient ce don ...

Dans la liste des professeurs de notre université, Theo Venckeleer passe maintenant à la section des *Professeurs émérites*. Il ne disparaît cependant pas tout à fait, car il continuera à travailler dans son projet de recherche *Memoria*. Or, il restera davantage parmi nous par le biais de l'atmosphère et de l'esprit qu'il a créés parmi les collègues, et, évidemment, par le biais des centaines d'étudiants qu'il a formés ... Je pense — j'en suis même convaincu — que parfois, d'aucuns parmi nous prendront le téléphone pour le contacter et pour lui demander conseil — chose que l'on ne fait qu'avec une véritable *éminence grise*.

Quoi qu'il en soit, la succession et la présence de Theo Venckeleer resteront assurées dans la continuité de ses conceptions scientifiques. Dans un article qu'il a écrit avec Leo Apostel, il affirmait que ceux qui pratiquent les sciences de la culture — comme nous le faisons tous — sont «de curieuses personnes, innocentes et bon marché, cherchant ce qu'il y a de plus spécifiquement humain».

Tous ceux qui ont contribué à la publication de ces *Mélanges Venckeleer* ont deux choses en commun. En premier lieu, les auteurs des différentes contributions aussi bien que les éditeurs sont des collègues — de l'Université d'Anvers d'abord, mais également d'autres universités belges et étrangères —, des collaborateurs scientifiques ou d'anciens étudiants. En second lieu, mais avant tout, ce sont des amis du savant à qui ce volume est dédié.

Que le présent ouvrage qui lui est offert en hommage puisse être pour lui un nouveau jalon dans sa vie: qu'il consacre la fierté qu'il mérite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'avoir pour les belles tâches pédagogiques et scientifiques qu'il a accomplies; qu'il soit pour l'émérite la marque de gratitude la plus sincère et la plus adéquate que ses collègues et amis *dans la science et dans l'enseignement* puissent lui témoigner …

Publications de Theo Venckeleer

1960–1961

«Un recueil cathare». *Revue belge de philologie et d'histoire* (1960) 815-834; (1961) 759-793.

1964

Albert CAMUS: *L'Étranger* (éd. scolaire avec introduction, questionnaire et lexique). Antwerpen: De Sikkel. 94, 24, 16 pp. [1978[7]]

1969

[Traduction anglaise et présentation de] «Un recueil cathare». In: *Heresies in the High Middle Ages*. New York: Columbia University.

1975

Rollant li proz, Contribution à l'histoire de quelques qualifications laudatives en français du Moyen Âge. Paris: Champion.

1976

«Le sort des mots d'origine germanique dans l'expression de l'estime au moyen âge». In: *Actes du XIIIe Congrès de linguistique et de philologie romanes*, vol. II, 11-30. Québec: Presses de l'Université Laval.

1978

«Analyse syntagmatique et signification». In: *Actes du VIIIe Congrès de la Société Rencesvals*, Liège, vol. II, 522-527.

«La constitution des syntagmes nominaux dans le *Roman de Jehan de Paris*». In: R. MARTIN (éd.), *Études de syntaxe du moyen français. Actes de la Table Ronde sur la syntaxe du moyen français*, 73-81. Metz: Centre d'analyse syntaxique.

1979

(& P.A. MESSELAAR) *C.R.C. Herckenrath – A. Dory: Frans Woordenboek*. [13e édition entièrement révisée] Groningen: Wolters-Noordhoff.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1981

«Et si c'était à refaire ... Enseignements à tirer d'un projet non réalisé». In: P. WUNDERLI (éd.), *Du mot au texte*, 25-31. Tübingen: Narr.

1985

«Faut-il traduire VASSAL par *vassal*? Quelques réflexions sur la lexicologie du français médiéval». In: *Mélanges de linguistique, de littérature et de philologire médiévales offerts à J.R. Smeets*, 303-316. Leiden.

*1*983. «La linguistique historique à l'époque du 'modernisme'». In: F. DAEMS – L. GOOSSENS (éds), *Een speyghel voor G. Jo Steenbergen*, 373-381. Leuven: Acco.

1992

(& L. APOSTEL) «Cultuurwetenschap in Vlaanderen; la trahison des clercs». *Ons Erfdeel* 35:2. 179-190.

(& W. VERBEKE éds) *Cultuurwetenschappen in beweging*. Leuven: Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen (Uitgaven van de Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen 1).

«Dame Guiburc, ma drue: quelques considérations sur la sémantique lexicale du français médiéval». In: *Femmes, mariages, lignages: 12e-14e siècles: Mélanges offerts à Georges Duby*, 407-418. Bruxelles: De Boeck.

1993

«Les phénomènes d'information plurielle en français médiéval: aspects lexicologiques et lexicographiques». In: G. HILTY (éd.), *Actes du XXe Congrès international de linguistique et philologie romanes*, tome 4, 337-348. Tübingen: Niemeyer.

«L'information plurielle comme levier interprétatif». *Le moyen français* 33. 47-55.

(& L. APOSTEL & W. VERBEKE éds) *Waarde en zin van de cultuurwetenschappen in de twintigste eeuw*. Kapellen: Pelckmans (Uitgaven van de Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen 2).

1994

«Faux topos ou faux exemple? (Roland 1093). De l'interprétation en sémantique historique». In: *Le monde des héros dans la culture médiévale*, 309-319. Greifswald: Reinke Verlag.

«Olivier de la Marche: chroniqueur et/ou rhétoriqueur?». *Le moyen français* 34. 217-227.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1995

«Les valeurs chevaleresques et leur expression dans l'épopée». In: H.. VAN DIJK *et al.* (éds), *Aspects de l'épopée romane: mentalités, idéologies, intertextualités*, 517-522. Groningen: Forsten.

1997

(& R. PINXTEN & W. VERBEKE éds) *Cultuur in vergelijkend perspectief*. Leuven: Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen (Uitgaven van de Vlaamse Vereniging voor Cultuurwetenschappen 3).

2001

«Quelques réflexions sur le style formulaire». In: N. HENRARD – P. MORENO – M. THIRY-STASSIN (éds), *Convergences médiévales: épopée, lyrique, roman: Mélanges offerts à Madeleine Tyssens*, 585-594. (Bibliothèque du Moyen Âge, 19) Bruxelles: De Boeck.

1962—

comptes rendus dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* et *Cahiers de Civilisation Médiévale*.

Participation à des congrès/colloques et autres activités scientifiques

Vlaamse Filologencongressen, 1957, 1963, 1965, 1969, 1973, 1977 et 1981 (participation active, directeur de congrès, directeur de section).
Congrès international de linguistique et de philologie romane, Bucarest 1968 et Québec 1971.
Tables Rondes sur le moyen français, Nancy 1973, Metz 1976 et Bruxelles 1978, 1980.
VIIe Congrès international de la Société Rencesvals, 1976.
Congrès des linguistes, Vienne 1977.
Colloque sur le moyen français (lexicologie), organisateur du *IIIe Colloque* avec M. Wilmet, 1980; rapporteur du *Ve Colloque*, Amsterdam 1982.
Colloque «Le Dictionnaire«, Amsterdam 1981, colloque organisé par la *Maison Descartes* et l'Ambassade de France aux Pays-Bas, membre invité.
Cultuurwetenschappen in beweging (Les sciences de la culture en mouvement), président du congrès, Bruxelles 1990.
Universiteit en cultuurparticipatie (L'université et la participation à la culture), président du congrès, Anvers 1993.
Cultuur in vergelijkend perspectief (La Culture dans une perspective comparative), président du congrès, Gand 1996.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Section I

Littérature du Moyen Âge et de la Renaissance

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VARIATIONS ET FIXITÉ DANS LA RÉCEPTION DU *RATIONALE DIVINORUM OFFICIORUM* DE GUILLAUME DURAND: SES TRADUCTIONS AU XIVe SIÈCLE

Charles BRUCKER
(*Université de Nancy II*)

L'importance, dans l'histoire des idées et dans l'histoire de la liturgie, du *Rationale divinorum officiorum*[1], a été maintes fois soulignée[2]. On peut voir dans le *Rationale* un ouvrage s'inscrivant dans les grandes entreprises encyclopédiques du XIIIe siècle. De fait, son ton est impersonnel et couvre tout le savoir du domaine de la liturgie; apparemment, l'ouvrage ne devait pas, dans l'esprit de son auteur, susciter un débat, mais simplement fournir une documentation relative à la liturgie et aux significations de ses diverses manifestations.

Tout se passe comme si Guillaume Durand se livrait à la première codification globale des règles présidant à la liturgie et, surtout, à la première[3] interprétation symbolique globale[4] des divers éléments de la liturgie de la messe, notamment dans le livre IV de son ouvrage. La diffusion du texte latin de Guillaume Durand, synthèse des tentatives antérieures, s'est faite à grande échelle, à en juger d'après

---

[1] Nous citerons le texte latin d'après l'édition de Davril – Thibodeau (1995).

[2] Voir par exemple le *Dictionnaire des Lettres françaises – Le Moyen Âge* ou, encore, Gy (1992).

[3] Il faut toutefois préciser que Durand puise un certain nombre d'éléments dans la *Summa de ecclesiasticis officiis* de Guillaume d'Auxerre; voir Martineau (1932: 25-58).

[4] Même s'il est clair que, même dans cette voie, Guillaume Durand n'était pas le premier et a été précédé de liturgistes dont il s'est inspiré. Reynolds (1992) a toutefois bien dégagé l'originalité de Durand comme liturgiste. Avec une minutie remarquable, il a étudié les écrits liturgiques antérieurs au *Rationale* dans son article «Guillaume Durand parmi les théologiens médiévaux de la liturgie»; on retiendra en particulier: «Le *Rationale* de Durand est le seul ouvrage qui traite de huit sujets liturgiques (...). En somme, le *Rationale* de Durand est en réalité à lui tout seul le traité le plus complet écrit jusqu'au XIIIe siècle sur les rites liturgiques de l'Eglise d'Occident» (Reynolds 1992: 161). Quant aux interprétations allégoriques et symboliques des rites, on constate que c'est Amalaire de Metz qui, au IXe siècle, a donné le ton pour ce genre d'écrit; il fut suivi par Rupert de Deutz (ca. 1075-1129) avec son *Liber de divinis officiis*; cf. Thibodeau (1992).

Memoire en temps advenir, 13-33. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le nombre relativement important[5] de manuscrits qui nous sont parvenus.

Le texte latin a été traduit par Jean Golein en moyen français à la demande de Charles V. Dans ces conditions, on pourrait être enclin à voir dans le texte français et, d'ailleurs, aussi dans le texte allemand, qui a dû être composé dans le dernier tiers du XIVe siècle[6], l'équivalent d'un manuel *ne varietur* des diverses règles liturgiques en vigueur dans l'Église occidentale de l'époque. En fait, la fixité est loin d'être la règle absolue dans la diffusion du texte. D'ailleurs, déjà, le texte latin laisse entendre que toutes les églises[7] n'appliquent pas de la même façon les prescriptions papales ou épiscopales[8]. Encore plus intéressante, de ce point de vue, sera la traduction française[9].

La traduction française du *Rationale* est marquée par la personnalité même de son auteur, Jean Golein[10]. Elle fut commandée à ce carme en 1371[11] par le roi Charles V et achevée en 1374[12]. Il s'agit là d'une œuvre de première importance, car la liturgie, au XIVe siècle, n'est pas seulement l'affaire des canonistes, mais intéresse l'ensemble des lettrés de l'époque, y compris les poètes[13], et que ce soit Charles V qui ait commandité ce travail de traduction, n'est pas un fait négligeable pour qui veut comprendre les

[5] Le P. Clarence Ménard a répertorié 139 manuscrits latins (voir Davril – Thibodeau 1995: introd., IX). Mais le texte n'a pas connu la diffusion de certains textes mystiques, destinés à un public très large, tels que l'*Horologium sapientiae* de Suso, dont la traduction française a connu un succès encore plus grand. Les explications, souvent d'ordre symbolique, de Guillaume Durand sont destinées aux clercs et aux fidèles. Les incunables du texte latin ayant paru entre 1460 et 1500 semblent être au nombre de 43. Au XVe et au XVIe siècle, ce fut l'ouvrage le plus souvent imprimé après les Écritures saintes (cf. Davril – Thibodeau 1995: 23).

[6] La traduction allemande de notre texte est souvent attribuée à Stainreuter, dont la mort est – sans certitude absolue – fixée à l'an 1400; voir, sur ce point, l'introduction à l'édition de la traduction allemande par Buijssen (1966: 58).

[7] Souvent, on lit la restriction *in quibusdam ecclesiis*, ce qui est une preuve, entre autres, de l'existence de variations dans la pratique liturgique; par exemple, dans le chapitre 24 du livre IV (éd. Davril – Thibodeau 1995: 356, lignes 525 sq.): «Legens tamen evangelium in misso pro defunctis, librum in quibusdam ecclesiis osculatur [...]», passage non traduit dans la version française.

[8] Ce sont les variations textuelles qui constituent notre préoccupation essentielle dans cet examen.

[9] Quelquefois, la traduction évoque ces particularismes de la liturgie, alors que le texte latin n'en fait aucune mention. Ainsi, toujours dans le chapitre 24, dans la version française (ms. X, fol. 124a): «En aucunes eglises, on porte l'evangille a baisier aux prelaz et aux princes en demonstrant que par l'evangille paix est entre le braz de l'eglise et le braz seculier [...]»; on ne trouve aucune trace de cette idée dans le texte latin.

[10] La liste de ses traductions du latin en français est impressionnante.

[11] Cf. ms. BnF fr., 931 fol. 156 r° et, aussi, fol.2 r°.

[12] Cf. ms. Bnf fr., 437 fol. 403 r°.

[13] Cf. Jean de Condé (1970).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mentalités de ce siècle. En effet, il est clair que c'est avant tout pour le roi[14] que l'ouvrage de Durand a été traduit en langue vernaculaire. Un fait qui doit être pris en compte dans ce sens est le suivant: les premières copies du texte de Golein ne furent pas réalisées d'après l'exemplaire de la dédicace[15], mais d'après le manuscrit que l'on peut considérer comme original, à savoir le ms. 931-932 de la BnF; le manuscrit de la dédicace constituait en quelque sorte un livre à part, spécialement conçu pour le roi. Cette importance accordée au roi explique pourquoi le nom de Charles V est à plusieurs reprises[16] évoqué dans le corps du texte. Bien plus, il se trouve inséré non seulement dans le *Secont Prologue*[17], dans un passage où Jean Golein parle de lui-même, mais aussi dans le *Premier Prologue*[18] où est fait l'éloge de Charles V, «donnant l'onneur du royaume a Jhesu Crist»[19].

---

[14] Dans le premier Prologue, on lit, ce qui ne semble pas vraiment être une formule de politesse ici, même si, dans d'autres prologues de traductions faites sur l'ordre de Charles V, on trouve des expressions similaires (fol. 2 verso): «*Considerant* que ou mistere de l'eglise et especialment ou mistere de la messe est la conclusion universale de tout le salut humain, afin qu'il le puisse plus devotement reverer et honnorer et en ses oroisons de cuer contempler, ha commandé mon dit souverain seigneur a moy, son tres petit clerc frere Jehan Golein de l'ordre de Nostre Dame du Carme, le plus petit maistre en theologie de sa fille l'Université de Paris, que je li mette et translate de latin en françois le livre que on appele 'le Racional des divins offices', car il *considerant* que Salomon vouloit enquerir toutes choses par les queles il se gouvernoit temporelment, de quoy la royne de Saba s'esbahi forment pour l'ordenance des ministrans, mais plus se peust esmerveillier se elle veist la noblesce de France et l'ordre des ministrans a Dieu ordenez par les roys de France, et par especial en l'ordenance de mondit souverain seigneur en Dieu servant [...] et a l'accroissement de[s] bien sentir le mistere et les cerimonies [fol. 3 recto] du service de Nostre Seigneur, pour enquerir de tout *il ha proposé* en son corage a enquerir sagement de tout le service divin et de la signifiance a greigneur devocion esmouvoir [...]». C'est nous qui avons mis en gras le début de la proposition régissante; à *il* se trouvent apposés, avec une rupture de construction, les deux participes ou gérondifs *considerant* (mis en gras) avec leur complémentation.

[15] Cet exemplaire (BnF fr. 437) sera pris comme manuscrit de base de notre édition, ainsi que des approches qui en sont présentées ici.

[16] Par exemple, fol. 53 verso du ms. de la dédicace, BnF fr. 437.

[17] «Et pource que Guillaume de Nedde, seurnommé Saladri, desiroit a declarer les causes et raisons de l'office divin, il ordena ce livre en latin en bele rethorique, le quel au commandement de tres puissant et haut prince le Roy Charles le Ve, je Frere Jehan Golein ay entrepris a translater en françois l'an que mon dit souverain seigneur tenoit le ceptre et l'empire de France en grant noblesce, et par son sens qu'il attribuoit a Dieu greva moult ses anemis et leur tolli pluseurs grans seigneuries. Et pource que je li desire a faire service plaisant en cest livre translatant, et voi que je ne suy mie souffisant tant la noblesce qui est en ce livre contenue, comme pour l'excellence de la majesté royal qui est a touz cremeur et en redoubtance, et qui en veult estre enformé de la devocion que on doit avoir au service divin et a touz les aournemens et misteres [...]» (fol. 4 a).

[18] Fol. 2c.

[19] Une différence fondamentale avec la traduction du *Policraticus*, où Denis Foulechat distingue entre le Prologue au sens authentique du terme, celui de Jean de Salisbury, et la Préface où Foulechat expose son point de vue et sa conception de la traduction.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous prendrons comme texte-témoin le passage du livre IV[20] du *Racional* qui concerne l'*alleluia*, situé, dans la liturgie de la messe, entre le graduel et la séquence.

1. La fidélité du texte allemand et ses conséquences

Le texte latin du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand connut un grand succès parce que cette mise au point de l'interprétation symbolique de la liturgie et, en fin de compte, aussi, de l'organisation de la liturgie elle-même, semblait être attendue dans le dernier tiers du XIIIe siècle.

C'est sans doute un certain Leopold Stainreuter qui, à l'instigation de son protecteur le Duc Albert III d'Autriche, a traduit en moyen-haut-allemand, vers la fin du XIVe siècle, le texte latin de Guillaume Durand; en 1378, Stainreuter est le chapelain attitré de la cour de ce duc.

1.1. Une traduction littérale et sa signification dans l'ordre de la spiritualité et dans l'ordre de la liturgie

Dans le chapitre concernant l'*alleluia*, à savoir le chapitre XX du texte latin de Davril – Thibodeau (ou XXI d'après l'édition de la traduction allemande), la fidélité de la traduction allemande est particulièrement manifeste; elle est d'autant plus significative que les interprétations symboliques y sont nombreuses et, en conséquence, on aurait pu attendre des variations du type de celles qui figureront dans le texte français.

1° Respect de la structure de la phrase

La phrase latine du début du chapitre en question commence par la corrélation *quia …, ideo*:

> Quia post luctum sequitur consolatio, nam: *Beati qui lugent quoniam ipsi consolabuntur*[21], ideo post graduale cantatur alleluya, quod est letitie

---

[20] C'est ce livre qui fait actuellement l'objet de la préparation d'une édition critique commentée dans le cadre de l'UMR 7002 Moyen Âge de l'Université de Nancy II. Ce livre, ainsi que les suivants (Golein n'a pas traduit le livre VIII), n'a jamais fait l'objet d'une édition ou d'une étude textuelle, contrairement aux livres I-III; ceux-ci ont fait l'objet d'une édition, sans apparat critique, de la part de Williman dans le cadre d'une *Doctoral dissertation* américaine (The University of North Carolina – Chapel Hill 1967, 2 vol.).

[21] Citation empruntée à Matthieu, 5,4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> canticum et auditum ab angelis decantari, sicut legitur in Apocalypsi[22]. (*Rationale*, éd. Davril – Thibodeau, ch. XX, p. 330 lignes 3-5).

La régissante, au centre de la phrase, est, de façon équilibrée, entourée de subordonnées. En particulier, la subordonnée causale introduite par *Quia* est suivie d'une sorte de parenthèse introduite par un *nam* qui, à la fois, confirme et particularise.

Cette structure est littéralement observée par l'auteur de la traduction allemande, au point qu'il n'hésite pas à faire suivre la proposition introduite par *wann*, qui correspond à *quia*, par un second *wann*, qui, cette fois, traduit *nam*; de fait, en moyen-haut-allemand, *wann*[23] comporte entre autres les deux valeurs: *parce que* en fonction de conjonction de subordination, *car* en fonction de conjonction de coordination, recouvrant, alors, à peu près, les valeurs du lat. *nam*; en d'autres termes, voulant à tout prix suivre le texte pas à pas, le traducteur allemand n'hésite pas devant cette collision homonymique:

> Wann nach dem truebsal nachvoligt ein trostnuzz, wann: *Sa*ᶜ*lig welich betruebet sint, wenn si werent getro*ᶜ*st*. Darumb nach dem gradual wiᶜrt gesungen daz alleluia, daz ist ein sanck der frewd und gehoᶜrt ist worden singen von den engel, alz gelesen wiᶜrt in apokalipsi[24]. (éd. Buijssen, p. 112 lignes 15-18).

2° Cohérence

Toutefois, c'est au nom, sans doute, de la cohérence, que le traducteur allemand a banni de son texte toute citation latine. Il traduit d'emblée les citations en allemand, comme dans la phrase présentée plus haut, parce que, logiquement, le lecteur, ne connaissant pas le latin[25], devait, même quand il s'agissait de citations bibliques, pouvoir se contenter du texte allemand. Cette particularité s'explique peut-être aussi par la personnalité du commanditaire de la traduction; en tout cas, certains milieux de la

---

[22] Trad. «Puisque la tristesse est suivie de la consolation, — en effet 'Heureux ceux qui sont tristes, puisqu'eux-mêmes seront consolés' — après le graduel on chante l'*alleluya*, qui est un chant de joie et qu'on a entendu chanter par les anges, comme on lit dans l'*Apocalypse*».

[23] Cf. par exemple Baufeld (1996: 242, sous la forme *wann* ou *wen(n)*).

[24] Trad. «Puisqu'à la tristesse succède une consolation, alors 'Heureux ceux qui sont tristes, puisqu'ils seront consolés'. C'est pourquoi, après le Graduel, on chante l'*alleluya*, qui est donc un chant de joie, et que l'on a entendu chanter par les anges, comme on lit dans l'*Apocalypse*».

[25] Il est vrai que l'on pourrait supposer que les citations latines empruntées à la Bible étaient connues même de ceux qui ne maîtrisaient pas la langue latine. Jean Golein laisse subsister très rarement des citations latines qui ne soient pas traduites.

Digitized by Google · Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cour d'Albert III, duc d'Autriche, semblaient intéressés par la traduction, et eux auraient sans doute exigé la traduction de ces citations si le traducteur n'était pas allé au devant des désirs du public.

1.2. Fidélité au texte officiel et à la doctrine officielle

La seconde caractéristique de la traduction allemande par rapport au texte français concerne non plus la forme, mais le fond. En d'autres termes, alors que le traducteur français introduit, comme nous le verrons plus bas, d'une manière systématique, des commentaires et des gloses[26] de toutes sortes, jamais l'auteur de la traduction allemande ne se livre à la moindre déviation par rapport au texte latin, ce qui donne une image de rigueur et, aussi, de fixité au texte. D'ailleurs, il est significatif que, dans son prologue, l'auteur de la traduction allemande ne s'estime nullement obligé de s'expliquer sur sa méthode de traduction, sans doute parce que, pour lui, traduire implique une transposition la plus proche du texte, sinon littérale[27].

2. La mouvance externe du texte français

La traduction française connaît une étonnante propension à la variation par rapport au texte latin, sans que, en fin de compte, le message, dans sa structure interne, soit touché d'une manière ou d'une autre.

2.1. Variation dans la construction de la phrase

1° Rupture de l'équilibre de la phrase

Le texte latin qui ouvre le chapitre XX, nous l'avons montré plus haut, est marqué par un bel équilibre, les masses rythmiques étant harmonieusement réparties autour du noyau *ideo ... alleluya*. Le texte français procède à une rupture de cette harmonie dans la mesure où la phrase latine est fractionnée, au cours du travail de transposition, en trois parties, encore que plusieurs syntagmes finissent par être omis dans la traduction

---

[26] D'ailleurs, dans le texte français, ces gloses et ces commentaires ne se distinguent nullement, dans la présentation, du texte lui-même, comme il arrive quelquefois dans les manuscrits d'autres traductions de l'époque; on peut penser à celles d'Oresme ou de Foulechat.

[27] En d'autres termes, la littéralité semble aller de soi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

française et que, dans le sens inverse, la troisième phrase est le fait du traducteur français:

> [1]L'alleluÿe est pour tant chantee, car aprés le pleur et tristeur s'ensuit le chant joieux [119 a] ce que dit l'evangile "Beati qui lugent quoniam ipsi consolabuntur"; beneois soient ceulz qui pleurent et sont tristes car il seront confortez. [2]Ce chant a esté oÿ chanter d'angelz si comme il est escript en l'*Apocalipse*; [3]et le doit on chanter melodieusement si comme dit est du respons, et par especial pour la concorde des angelz. (fin folio 118 d – début folio 119 a)[28]

De fait, l'expression latine *post graduale* est omise dans le texte français, peut-être parce que, dans l'esprit du traducteur, le lieu liturgique de l'*alleluia* est une évidence. En revanche, la totalité de la phrase 3 s'explique par une addition de la part du traducteur français.

2° Rupture de la structure interphrastique par addition

Dès maintenant, on peut se demander quel est l'intérêt de cette addition, qui, au plan du sens proprement dit, n'apporte rien de décisif. Une seule réponse nous semble s'imposer: le souci de la mélodie, celui de lui voir accorder une place majeure et celui de ne pas séparer les considérations textuelles des préoccupations musicales.

3° Rupture par omission

Bien plus, aussitôt après, deux phrases entières du texte latin sont omises:

> Rursus, quia ascensus de virtute in virtutem, quos per graduale diximus significari, sepe tediosi essent nisi gaudium haberent admixtum, sicut filiis Israel multa inconvenientia acciderunt quando de mansione in mansionem processerunt; ideo, post graduale cantatur alleluya[29]. (*Rationale*, éd. Davril – Thibodeau, chap. XX, p. 330 lignes 6-10)

Cette omission est d'autant plus étonnante que l'auteur de la traduction a quelquefois une tendance très marquée à renchérir sur les interprétations symboliques, qui figurent dans le texte latin. Or, précisément, ici, dans le texte latin, c'est la signification symbolique qui est en cause. Alors,

---

[28] Le texte en moyen français sera toujours cité d'après le ms. X, BnF fr. 437.

[29] Trad. «Par ailleurs, parce que la montée de vertu en vertu, qui, nous l'avons dit, est symbolisée par le graduel, serait souvent ennuyeuse si elle n'était pas mêlée de joie — c'est ainsi que de nombreux malheurs arrivèrent aux enfants d'Israel lorsqu'ils marchaient de demeure en demeure —, l'*alleluya* est chanté après le graduel.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelle est la raison profonde de cette omission? On proposera l'explication suivante: la phrase latine en question a pu paraître redondante, puisqu'il y est question de joie et qu'il en a déjà été question dans la phrase qui ouvre le chapitre. Mais il faut reconnaître que l'interprétation allégorique (*ascensus de virtute in virtutem*) et la comparaison avec référence biblique sont des éléments nouveaux.

Ceci dit, il faut reconnaître qu'il est, par ailleurs, dans les habitudes de notre traducteur de procéder à un choix, notamment dans l'ordre des exemples et des illustrations de telle pensée ou idée fondamentale de Guillaume Durand.

2.2. L'illustration des idées par des exemples ou des références: la liberté du traducteur

Le choix se réalise quelquefois par troncation. C'est ainsi que tout un paragraphe est supprimé par l'auteur de la traduction, et ce au début de notre texte, et à propos de la joie et de la jubilation que signifie l'*alleluya*. Tout au plus est-ce la première proposition de la première phrase qui figure dans la traduction:

> *Alleluya* est chant angelique et jubilacion de grant merite. (fol. 119a)

Le texte latin, quant à lui, est de loin plus explicite sur le thème même de la joie:

> Est autem alleluya laus angelica, sententia quidem brevis, magnum continens jubilum vel incitans ad jubilum. Jubilat enim Ecclesia, sciens quod: "*Grandis restat via usque ad montem Dei Oreb*, quod interpretatur mensa, timens quod fideles obdormiant in fide et faciant vitulum conflatilem, id est lasciviant in temporalibus[30]. (*Rationale*, éd. Davril – Thibodeau, chap. XX, p. 330 lignes 13-18)

Le choix que fait le traducteur est d'ailleurs beaucoup plus significatif qu'il n'en a l'air, puisque la totalité du passage omis est emprunté par Guillaume Durand à Guillaume d'Auxerre (*Summa de officiis ecclesiasticis*)[31]. On peut alors se poser la question de la primauté de l'autorité de Guillaume Durand sur celle de ses prédécesseurs en matière de

---

[30] Trad. «Or l'*alleluya* est un chant d'anges, une phrase brève, certes, mais qui contient un grand cri de joie ou qui pousse à crier de joie. L'Église, en effet, crie de joie, sachant que «Il reste une longue route jusqu'à la montagne de Dieu, Oreb, qui est interprété comme 'table'; car elle craint que les fidèles ne s'endorment dans la foi et ne fabriquent un veau [d'or], c'est-à-dire ne se complaisent dans les biens de ce monde.»

[31] Voir note p. 330 (éd. cit.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commentaires liturgiques. En plus, l'emprunt lui-même est construit autour d'une citation (III Reg. 19,7-8[32]). D'ailleurs, cette citation est la combinaison assez libre de deux versets qui, dans les *Livres des Rois*, se présentent de la manière suivante:

> Reversusque est angelus Domini secundo et tetigit eum dixitque illi: «Surge, comede! Grandis enim tibi restat via». Qui cum surrexisset, comedit et bibit et ambulavit in fortitudine cibi illius quadraginta diebus et quadraginta noctibus usque ad montem Dei Horeb[33].

Non seulement l'ordre des mots n'est pas respecté, mais la contraction entraîne une modification du sens, puisque, dans le texte biblique, *usque ad montem Dei Horeb* est le complément circonstanciel de *ambulavit*, et non de *restat* comme dans le texte français, et que le sens des deux verbes est loin d'être le même.

Il se présente ici un bel exemple de ce que pouvait être un texte officiel, qui était censé présider à la réglementation de la liturgie dans l'ensemble de l'Église romaine de l'époque. Choix et réécriture, mais à partir de matériaux, bibliques en l'occurrence, eux-mêmes marqués en principe par la fixité, n'étaient pas incompatibles avec ce caractère de guide liturgique.

3. Caractéristiques et effets rhétoriques de la traduction française du *Rationale*

En fait, si Jean Golein s'écarte du texte latin, c'est essentiellement à travers l'application, sans doute spontanée, d'un certain nombre d'habitudes rhétoriques:

1° L'amplification: l'hyperbole dans l'expression de la joie

Cette hyperbole se manifeste à plusieurs endroits du texte de l'*Alleluya*, qui est le chant d'allégresse par excellence.

> [...] et pour ce dit la sainte escripture: «Platee tue sternentur auro mundi et candido et in viciis[34] tuis cantabitur alleluya»; les places de Jherusalem

---

[32] «Grandis restat ...»; voir plus haut.

[33] Trad. [Élie est découragé et Dieu redonne du courage à Élie] «L'ange du Seigneur est revenu — et ce fut la seconde fois — et le toucha en lui disant: «Lève-toi, mange! Il te reste, en effet, un long chemin à parcourir». Lui, une fois levé, mangea et but et, réconforté par cette nourriture, marcha pendant quarante jours et quarante nuits jusqu'à la montagne de Dieu, l'Horeb».

[34] *Sic* (dans l'édition utilisée)!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> seront esternies de or net et blanc, et par *toutes* les rues on chantera alleluya. Alleluya est chant angelique et *jubilacion de grant merite*; c'est nom hebreu qui signifie joie *excellent* qui est des hommes et des angelz ensemble et se *continue jusques* en la *souveraine gloire* de paradis. [fol. 119a]

L'expression hyperbolique du texte français représente une amplification par rapport au texte latin:

> *Platee tue sternentur auro mundo et candido et in vicis ejus cantabitur alleluya*[35]. 2. Est autem alleluya laus angelica, sententia quidem brevis, magnum continens jubilum vel incitans ad jubilum. [Jubilat enim Ecclesia, sciens quod: *Grandis restat via usque ad montem Dei Oreb*, quod interpretatur mensa, timens quod fideles obdormiant in fide et faciant vitulum conflatilem, id est lasciviant in temporalibus.][36] 3. Et est alleluya hebraicum nomen, vocabulum siquidem signans potius quam exprimens ineffabile gaudium ab hac vita peregrinum, gaudium videlicet angelorum et hominum in eterna felicitate letantium [...][37] (*Rationale*, éd. Davril – Thibodeau, chap. XX 2, lignes 11-22)

Les expressions hyperboliques du texte français sont de plusieurs ordres.

a) Les unes relèvent d'une perspective quantitative totalisante rendue par l'indéfini *toutes* ou d'une vision spatiale jouant sur la notion d'extension (*continue jusques*).

b) Une seconde catégorie concerne l'hyperbole qualitative (*excellente – souveraine gloire*) qui n'est pas absente du texte latin, mais s'y trouve rendue de façon différente, voire plus expressive (*ineffabile – felicitate*) dans la concision même.

La substitution de *gloire* à *felicitas* revient à une sorte de valorisation d'un élément extérieur par opposition à l'aspect intérieur et spirituellement plus marqué que représente *felicitas*[38].

2° La contraction

La contraction est un des procédés souvent utilisés par les traductions du XIVe siècle, qui, souvent encore, se rapprochent des adaptations du

---

[35] Citation de *Tobie* XIII 22. Trad. «Les places seront jonchées d'or pur et éblouissant et dans ses [de Jérusalem] rues on chantera *alleluya*».

[36] Les crochets avec points de suspension indiquent ou rappellent la suppression textuelle.

[37] Trad. «*Alleluya* est un mot hébreu; de fait, c'est un terme qui suggère plutôt qu'il n'exprime la joie ineffable de ceux qui, tels des pèlerins, sont passés par cette vie, c'est-à-dire la joie des anges et des hommes s'épanouissant dans le bonheur éternel [...]».

[38] Cette question d'écart n'est pas négligeable dans la transposition du texte de Durand en prose française; cette dernière semble bien destinée à un public plus large, un public plus populaire, profondément imprégné alors par les courants de la *devotio moderna*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XIIIe ou, même, du XIIe siècle; le texte est considéré comme perfectible. Une des habitudes de Jean Golein, du moins dans notre texte, consiste à réduire le texte à l'essentiel, c'est-à-dire à ce que lui, le traducteur, estime être l'essentiel; le point auquel Jean Golein tient beaucoup est la cohérence du texte. Or, dans le texte latin de Guillaume Durand, il arrive que tout un paragraphe soit l'explicitation — commentaire ou interprétation — d'une définition.

Il en est ainsi dans le passage cité plus haut. La totalité, ou peu s'en faut, du paragraphe 2 du texte latin est une explication de l'expression *laus angelica*, qui représente une définition de *alleluya* par l'intermédiaire, d'ailleurs, d'une citation empruntée aux *Livres des Rois* (I 19,7-8)[39], faisant elle-même l'objet d'un bref commentaire. Mise à part la définition, sous sa forme la plus succincte, l'ensemble du paragraphe est omis dans la traduction. On trouve assez facilement une raison à cette suppression. Jean Golein a jugé à sa juste valeur ce paragraphe. Étant avant tout une explication, il lui est apparu comme une cause de rupture dans l'enchaînement des idées et lui a semblé nuire à la cohérence du passage, c'est-à-dire de l'ensemble textuel recouvrant les paragraphes 2 et 3. De fait, le texte latin présente une structure plus efficace si l'on fait abstraction de la partie du texte supprimée par Jean Golein. En effet, *angelica* s'explique par la signification du mot hébreu correspondant qui, lui, exprime précisément l'*ineffabile gaudium*, qui, en partie, recouvre la notion contenue dans *gaudium angelorum* du paragraphe 3.

3° L'abréviation

L'abréviation consiste à supprimer un paragraphe ou une partie de paragraphe lorsque des idées nouvelles, mais jugées secondaires, interviennent dans un mouvement textuel qui n'a pas de rapport direct avec la partie supprimée.

Il en est ainsi du paragraphe 3, qui comporte une citation empruntée à l'*Épître I aux Corinthiens* (I, 2,9): «Quod nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit». Guillaume Durand cite, aussitôt après, un texte d'Innocent III[40], selon lequel *alleluya* correspondrait à

---

[39] Élie est découragé, mais l'ange du Seigneur lui donne cet ordre: «Surge! Comede! Grandis enim ...» éd. *Nova Vulgata Bibliorum sacrorum editio*, Vatican, 1986; c'est l'édition utilisée ici pour l'Ancien et le Nouveau Testament; a été consultée *La Sainte Bible, texte latin et traduction française*, par L. Pirot et A. Clamer, t. IV, Paris, Letouzé, 1949.

[40] *De sacro altaris mysterio libri sex*, II 32, PL 217, p.818 C

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Laudate pueri Dominum, qui est le début du psaume CXII «Laudate, pueri, Dominum»:

> Cujus verbi expositio, secundum Innocentem III, ex CXII psalmo habetur cui, cum alleluya premittatur in titulo, statim psalmus, exponendo titulum, incipit: *Laudate pueri Dominum*, unde, secundum eum, alleluya interpretatur: «Laudate pueri Dominum»[41].

Jean Golein a dû se rendre compte du caractère amplificatoire du passage, qui ne lui a pas semblé apporter un élément argumentatif décisif, ce qui l'a conduit à procéder purement et simplement à la suppression de cet élargissement[42]. De fait, il passe de «gloire de paradis»[43] à «Ét pour ce ou psautier, quant on y met tiltre *alleluya* en aucun pseaume, s'ensuit chant angelique si comme a ce pseaume *Laudate, pueri, Dominum*» [fol. 119a][44].

4° Explicitation ou rejet des exemples

Autre procédé par lequel le texte français s'éloigne de son modèle latin: le besoin de préciser des notions qui ne figurent, dans le texte de Durand, qu'à titre d'illustration ou d'exemple.

C'est sans doute le point sur lequel les deux types de textes, latin et français, s'écartent le plus l'un de l'autre. Le traducteur semble éprouver le besoin d'aller à l'essentiel et, en même temps, de rejeter ce qui constituerait une entrave dans une première lecture.

Un passage du même chapitre illustrera assez bien cette tendance qui est certainement un des traits caractéristiques de la traduction. La démarche du traducteur nous semble d'autant plus significative qu'elle concerne l'extrême fin du passage en question, qui se présente comme une sorte de conclusion:

> In plerisque etiam ecclesiis, alleluya de Trinitate cantant in dominicis diebus, scilicet «Benedictus», vel «Qualis pater», ut fidem ylariter profitentes, ad spem perveniant. Et attende quod alleluya dominicalia a Pentecoste usque ad Adventum sepe obmittimus, quoniam aliter et aliter in aliis et in

---

[41] Trad. «L'explication de ce vocable, selon Innocent III, est prise dans le psaume CXII qui est précédé du titre 'alleluya' et qui, explicitant le titre, commence aussitôt par 'Louez le Seigneur, enfants'; si bien que, selon lui, alleluya signifie 'Louez le Seigneur, enfants'».

[42] C'est pour la seconde fois, dans le même passage, que l'on constate la tendance du traducteur à éviter le cumul des citations, qui se présente dans le texte latin.

[43] Cette expression semble correspondre au latin «in eterna felicitate letantium» (*Rationale*, éd. Davril – Thibodeau 1995: 331, ligne 20).

[44] Il s'agit bien d'une abréviation puisque seule subsiste l'évocation du *Laudate* ...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> aliis gradualibus disponuntur. Ea igitur diligens cantor attendat et diligenter universitatibus officiorum assignet[45]. (*Rationale*, éd. Davril – Thibodeau, p. 333-334 lignes 123-129)

La structure de ce texte repose, avant tout, sur un jeu de précisions concernant les chants et les fêtes dans une double énumération. C'est cet aspect du texte qui fait l'objet d'un remaniement complet de la part du traducteur:

> En aucunes eglises on chante l'alleluye par.iii. chantres en remembrance de la trinité et le doit on chanter aux dymanches joieusement; les temps sont a garder et ordener par les chantres qui pour ce estudier et mettre en forme et temps deu sont rentez aux eglises cathedralz. (fin chap. 20; fol. 119c)

La comparaison, sur la question de l'explicitation, avec le texte latin permet de dégager plusieurs conclusions:

a) Dès la première proposition se manifeste la tendance citée plus haut, celle de chercher à expliciter. Le complément circonstanciel *par.iii. chantres* ne connaît pas d'équivalent dans le texte latin, pas plus que le syntagme *en remembrance de la trinité*. Tout se passe comme si Jean Golein tirait le plus d'informations possible du latin *de Trinitate*: le terme de Trinité implique, pour lui, que les chantres sont au nombre de trois, et par ailleurs, l'idée de commémoration découle, à ses yeux, directement de l'expression *de Trinitate*.

b) L'aspect moral et théologique, exprimé dans le texte latin par *ut ad spem perveniant*[46] est supprimé. Il semble bien que Jean Golein veuille aller à l'essentiel; expliquer pourquoi trois chantres chantent l'*alleluya* à tel ou tel moment de la liturgie.

c) Tout ce qui relève, d'une manière ou d'une autre, de l'énumération est supprimé. Ainsi, Durand précise quelles sont les prières ou séquences, qui sont accompagnées d'un alleluya (*Benedictus, Qualis Pater*). Dans le même sens[47], on ne trouve aucune trace de la précision «a Penthecoste

---

[45] Trad. «Dans la plupart des églises aussi, on chante, à l'occasion de la Trinité, les dimanches, alleluya, c'est-à-dire avec 'Benedictus' ou 'Qualis pater', afin que, en professant joyeusement leur foi, ils puissent voir se réaliser leur espérance. Et remarquez que, souvent, nous omettons l'*alleluya* du dimanche de la Pentecôte jusqu'à l'Avent parce qu'il occupe une place différente selon les graduels. Donc, qu'un chantre attentif prenne note de tout cela et qu'il attribue comme il faut à l'ensemble des offices respectivement l'*alleluya* qui convient.»

[46] «Afin qu'ils parviennent au terme de l'espérance», le terme de l'espérance étant le Paradis, le Ciel.

[47] Encore qu'ici peut se poser la question du manuscrit que suit Jean Golein, puisque les manuscrits latins P et C ne connaissent pas ces précisions (d'après l'apparat critique de l'édition latine utilisée).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

usque ad Adventum», figurant dans certains[48] des manuscrits latins. Le traducteur retient l'esprit de la phrase latine concernée.

d) La dernière phrase française (... *les temps sont a garder* ...) n'a que peu de rapport avec le texte latin, puisque la recommandation au subjonctif est complètement remodelée dans le sens d'une plus grande précision — cette fois —; en effet, l'anaphorique *ea* est remplacé par le référent *les temps* et, par ailleurs, une redondance *mettre en forme et temps* par rapport à l'énoncé précédent témoigne de l'importance que Jean Golein accorde à ces dernières réflexions de Durand.

e) Enfin, allant toujours dans le même sens, l'évocation des *eglises cathedralz*, ne correspondant à rien dans le texte latin, peut être interprétée comme une volonté, de la part de Jean Golein, de concrétiser «universitatibus officiorum», puisque c'est dans les églises cathédrales, anciennes paroisses d'une cité, que, sans doute, étaient représentés et célébrés *tous* les offices.

Dans les limites du chapitre examiné se font jour les diverses modalités de mouvance externe[49] du texte français en fonction de l'application de certaines habitudes rhétoriques. Quelles sont, brièvement, les options du traducteur allemand?

4. Comparaison du texte français avec le texte allemand

Sans doute, on peut, dès maintenant, conjecturer une plus grande fidélité du texte allemand d'après les premières réflexions présentées plus haut sur le conservatisme en général de la traduction allemande. Mais y a-t-il opposition systématique entre les deux traductions sur les cinq points caractéristiques du texte français?

1° L'amplification hyperbolique constatée dans le texte français[50] est absente du texte allemand. Toutefois, pour rendre la connotation péjorative de *lasciviant*, le texte allemand a eu recours à l'intensif *groᵉslich*:

> Wann die chirchen jubiliert, wann diᵉ waizz daz ein grozzer weg ist zu dem perig gocz Oreb, daz ausgelegt wiᵉrt: der tisch und furcht, daz dye gelaubigen in dem gelauben icht verslaffen und machen eyn guldein chalb, daz est

---

[48] Voir variantes de l'éd. du *Rationale* par Davril – Thibodeau (1995: 334).
[49] Mouvance dans le passage d'une langue à une autre.
[50] Voir §3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

daz se sich icht groᵉslich frewn in zeitleichen guttern[51]. (Éd. Buijssen, p. 112-113 ligne 28 – p. 113 ligne 3)

En revanche, on relèvera l'exactitude de la traduction de *ineffabile* par *unsaᵉglich* (littéralement *indicible*):

Und daz alleluia ist eyn judisch wort, daz pilleicher pedeutung ist denn reddund diᵉ unsaᵉglich fewd von den in dem ewigen leben, alz der engell und der menschen in der ewigen salichait frewden [...][52].

2° La contraction textuelle est un procédé très rare dans notre texte allemand et ne concerne aucun des passages du chapitre XX.

3° Le seul type d'abréviation consiste dans l'intégration d'une citation de Durand, non considérée comme telle par le traducteur allemand, dans la phrase concernée. Ainsi, la citation «Quod nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit»[53] devient une relative dont l'antécédent est *frewden*[54]:

[...] de nicht das aug gesechen hat noch das ar gehoᵉret hat, noch nicht in daz hercz des menschen aufgestigen ist[55].

Ce besoin d'intégration s'explique par le fait que la citation de Durand est traduite en allemand sans être précédée de la citation latine de Durand; c'est là un trait caractéristique de la traduction allemande du *Rationale* qui entraîne donc une conséquence au plan de l'organisation même de la phrase.

4° Le dernier point relevé dans les traits caractéristiques de la traduction française par rapport au texte latin, à savoir l'explicitation et le rejet des exemples jugés inutiles, ne se retrouve absolument pas dans le texte allemand.

---

[51] Trad. «Du moment que l'Église exulte de joie, c'est qu'elle sait qu'un long chemin mène à la montagne de Dieu, Oreb, qui est interprétée comme la table et la crainte que les fidèles ne s'endorment en quelque sorte dans la foi et ne fabriquent un veau d'or, c'est-à-dire qu'ils se complaisent à l'excès dans les plaisirs de ce monde». Pour le texte latin, voir 2b.

[52] Trad. «Alleluya est un mot juif, qui comporte un sens plus juste que l'expression *joie ineffable de ceux qui jouissent de la vie éternelle*, c'est-à-dire celle de la joie des anges et des hommes vivant dans l'éternelle béatitude [...]»

[53] Il s'agit d'une citation de la *Première Lettre aux Corinthiens*, 2,9: «Sed sicut scriptum est: Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quae praeparavit Deus iis, qui diligunt illum». On constate que la citation de Durand donne l'impression que *quod* (voir Annexe, texte latin, phrase 7) a une valeur purement causale. Saint Paul semble s'être lui-même inspiré de l'évangile de Matthieu, 13,13: «Ideo in parabolis loquor eis: quia videntes non vident, et audientes non audiunt, neque intelligunt».

[54] Voir la citation plus haut.

[55] [... joie] «que l'œil n'a pas perçue et que l'oreille n'a pas entendue et qui n'a pas atteint le cœur de l'homme».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si l'on reprend l'exemple du paragraphe 9 examiné à propos de la comparaison du texte français avec le texte latin[56], on constate que le texte latin est parfaitement respecté dans le texte allemand dans la mesure où les exemples introduits par *scilicet*, *Benedictus*[57] et *Qualis Pater*, sont respectivement traduits par «Der gesegent» et «ayn gleich lob dem Vater». Par ailleurs, ce que nous avons appelé l'explicitation est inexistant également dans le texte allemand, puisque l'expression *par.iii. chantres en remembrance de [...]* ne connaît pas d'équivalent ici.

En conclusion à cet examen comparatif, il convient d'insister sur deux traits spécifiques de la traduction allemande:

1° la volonté d'être le plus fidèle[58] possible au modèle latin.

2° la rigueur dans la conception de la traduction qui, définitivement, est censée s'éloigner de l'adaptation. En d'autres termes, l'ancienne idée du texte perfectible semble avoir fait son temps.

À cette fidélité textuelle, toutefois, une exception, qui traduit, de la part du traducteur allemand, une conception particulière de son travail de traducteur. En effet, le Prologue de Guillaume Durand, ouvrant l'ensemble de l'ouvrage, n'est en rien pris en compte par le traducteur allemand. Il s'agit d'une sorte de préface au sens moderne du terme où c'est lui, Stainreuter[59], qui, manifestement, est l'auteur, et exclusivement, du contenu de son Prologue.

5. Mouvance interne du texte français

Sans doute, entre les divers manuscrits français[60], relativement peu d'écarts textuels importants se manifestent. Il n'empêche que ceux que

---

[56] Voir plus haut §3 4°.

[57] On constate une fois de plus que le moindre mot latin, même celui qui annonce une citation, est traduit en allemand.

[58] Il n'empêche qu'ailleurs, en dehors du chapitre XX, on rencontre quelques cas d'abréviations par rapport à l'original latin, tout particulièrement au livre IV (cf. Buijssen 1966: 65).

[59] On admet que c'est Stainreuter qui est à l'origine de la traduction allemande. Il est sans doute né en 1340 à Vienne. Il était le chapelain du duc Albert III. Il appartenait à l'ordre des Augustins. En 1377, l'intendant de la cour du duc Albert III, Hans von Lichtenstein, lui demande de traduire en allemand une relation de voyage en Palestine d'un certain Philippus. Il fut chargé également de la traduction de l'*Historia tripartita* de Cassiodore le Sénateur (fin V^e^ – début VIe siècle). C'est ensuite, peut-on admettre (voir l'introduction de Buijssen, p. 55 et suiv. pour plus de détails) qu'il fut chargé de la traduction du *Rationale*, dont le Prologue fut rédigé en 1384.

[60] Voir l'établissement du texte français dans l'Annexe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous avons relevés montrent très clairement le caractère spécifique respectif du manuscrit de dédicace et du manuscrit «original». Les écarts ne concernent pas seulement l'ordre des mots, mais aussi l'interprétation ou l'analyse de certaines constructions; non moins significatives, les omissions ou, éventuellement, les additions dans les manuscrits autres que le manuscrit de base[61], mais aussi les convergences.

a) Variantes et modifications ponctuelles

Dans le passage choisi[62], l'ordre des mots n'est pratiquement pas affecté. En revanche, des modifications textuelles, minimes il est vrai, se révèlent dans les mss ABC et quelquefois simplement dans C par rapport à X[63]. Ainsi, *selon* de X, dans la phrase 1 du texte français, est remplacé par *jouxte* (AC) et *jouste* (B). Certaines des modifications ponctuelles relèvent quelquefois de variantes morphosyntaxiques; ainsi, dans la phrase 3 du texte français, les mss A, B et C présentent *des (angelz)* en face de *d'(angelz)* de X.

b) Interprétation ou analyse

La résolution des abréviations a pu jouer un rôle pour certains copistes. Dans la phr. 2, l'expression *a esté oÿ chanter* des manuscrits XAB devient donc *a esté oÿ chanté* dans C. Sans doute, c'est la première analyse qui est la bonne. Il n'empêche que l'analyse du copiste de C mérite l'attention.

c) Convergences

La phrase 4 ne rend pas exactement les phrases latines 4-7; il s'agit plus d'une sorte de condensé, dans la mesure où l'essentiel du sens du texte latin se trouve respecté. La phrase 5 est entièrement omise chez Golein, ainsi que la seconde partie de la phrase 6. Ce passage illustre assez bien la méthode de Golein: lorsque, comme c'est le cas ici, une certaine redondance se manifeste, il procède par omission ou condensation. C'est bien le cas des quatre manuscrits retenus ici.

---

[61] Ce bref aperçu se fonde essentiellement sur le passage présenté en annexe.

[62] Toutefois, ailleurs, dans cette traduction, on trouve des écarts importants de ce point de vue dans les quatre manuscrits.

[63] X représente le ms. de base, BnF fr. 437, ms. de la dédicace; A, le ms. *original*, dont X est sans doute une copie destinée au roi, BnF fr. 931-932; B, le ms. BnF fr. 176; C, le ms. 21 de la Bibliothèque Municipale de Beaune. Nous reviendrons ailleurs sur la filiation qui peut exister entre ces divers mss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans doute, plus d'exactitude pour le traducteur allemand, moins de fidélité pour le Jean Golein. Mais ce que couvre une telle attitude respective, dépasse en fait l'acte de la traduction elle-même. Une conception différente de la manière d'approcher un texte destiné à la transposition de la langue savante en langue vernaculaire se lit en filigrane quand on compare le texte-source et le texte-cible. Jean Golein n'hésite pas à imprégner son texte des habitudes et de la pensée des milieux intellectuels français de la seconde moitié du XIVe siècle et, plus particulièrement, des traducteurs gravitant autour de la personnalité de Charles V, figure dont l'impulsion dans le domaine des lettres ne peut être reléguée au second plan et dont la présence dans le texte du *Racional* se manifeste chaque fois qu'il est fait allusion au roi et à sa fonction dans le cadre de tel ou tel moment de la liturgie. Mais, surtout, ce sont les gloses ou l'absence de glose – et c'est là sans doute un trait marquant des traductions de cette époque — qui démarquent le plus les deux traductions et les deux perceptions du texte en tant que témoin d'une tradition au sens d'une transmission d'un savoir sacré entre tous, puisqu'il est question de la célébration de la messe.

RÉFÉRENCES

BAUFELD, C. 1996. *Kleines frühneuhochdeutsches Wörterbuch*. Tübingen: Niemeyer.

BUIJSSEN, G. H. 1966. *Durandus' Rationale in spätmittelhochdeutscher Übersetzung – Das Vierte Buch nach der HS. CVP 2765*. Assen: Van Gorcum.

DE CONDÉ, J. *La Messe*. Édition de J. RIBARD 1970. Genève: Droz.

Dictionnaire des Lettres françaises – Le Moyen Âge. 1992. Paris: La Pochothèque.

DURAND, G. *Rationale divinorum officiorum*, édition de A. DAVRIL – T. M. THIBODEAU 1995. Turnhout: Brepols, t. I (livres 1-4).

GY, P.-M. (éd.) 1992. *Guillaume Durand, évêque de Mende (v. 1230-1296) – Table ronde, Mende, 24-27 mai 1990*. Paris: C.N.R.S.

La Sainte Bible: texte latin et traduction française, par L. PIROT – A. CLAMER 1949. t. IV. Paris: Letouzé.

MARTINEAU, R. M. 1932. *La 'Summa de officiis ecclesiasticis' de Guillaume d'Auxerre. Études d'histoire littéraire et doctrinale du XIIIe siècle*.

Nova Vulgata Bibliorum sacrorum editio. 1986. Roma: Libreria editrice Vaticana.

REYNOLDS, R. 1992. «Guillaume Durand parmi les théologiens médiévaux de la liturgie». In: GY (éd.) 1992. 155-170.

THIBODEAU, T. M. 1992. «Les sources du *Rationale* de Guillaume Durand». In: GY (éd.) 1992. 143-153.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANNEXE

Présentation comparative[64] d'un passage du chapitre XX concernant le commentaire et l'explication de l'alleluia en français, en latin et en allemand[65]

1. Texte établi de la traduction française de Jean Golein[66]:

[1]L'alleluya[67] est pour tant chantee[68], car aprés le pleur et tristeur s'ensuit le chant joieux selon[69] [119 a], ce que dit l'evangile: 'Beati qui lugent quoniam ipsi consolabuntur*; beneois soient ceulz qui pleurent et sont tristes car il seront confortez[70]*. [2]Ce[71] chant a esté oÿ chanter[72] d'angelz si comme il est escript en l'*Apocalipse**; et le doit on chanter melodieusement si comme dit est du respons*, et par especial pour la concorde des angelz[73]*; [3]et pour-ce dit la sainte escripture*: 'Platee tue sternentur auro mundo et candido* et in viciis tuis[74] cantabitur alleluya'*; les places de Jherusalem seront esternies[75] de or net et blanc*, et par toutes les rues on chantera alleluya*.

[4]*Alleluya* est chant[76] angelique et jubilacion de grant merite*; c'est nom hebreu[77] qui signifie[78] joie excellent[79] qui est des hommes et des angelz[80] ensemble* et se continue jusques[81] en la souveraine gloire de paradis*[82].

---

[64] Il nous a paru utile, voire indispensable, de présenter face à face les diverses versions avec leur traduction, bien que certains des passages contenus dans l'Appendice aient déjà été présentés et traduits dans le corps du travail.

[65] Ce chapitre correspond au chapitre XIX dans le texte allemand.

[66] Dans cette première approche d'un établissement du texte français, l'astérisque indique la ponctuation, en fait le point, du manuscrit de base. X représente le manuscrit de base, le manuscrit de la dédicace à Charles V, il porte, à la BnF, la cote fr. 437; c'est à partir de ce ms. que nous avons «établi» le texte présenté au début de l'Appendice. En notes, nous présenterons les variantes des trois manuscrits de contrôle autres que celles qui concernent la graphie. Dans les variantes, nous avons tenu compte des leçons de A, B et C. Voir aussi note 60.

[67] Var. Le alleluya AB L'alleluya C.

[68] Var. chanté AB.

[69] Var. joieux jouxte ce AB chant de joye jouxte ce C.

[70] Var. consolez AC.

[71] Var. Car chant B.

[72] Var. chanter des angelz AB chanté des angels C.

[73] Var. des anges C.

[74] Var. viciis ejus cantabitur.

[75] Var. sterniees d'or A sternieez d'or C.

[76] Var. chant d'angelique C.

[77] Var. hebrieu AC.

[78] Var. senefie B segnifie C.

[79] Var. excellente ABC.

[80] Var. anges C.

[81] Var. continue tressy a la A cont. jusques a la C.

[82] Omissions dans les quatre mss de la citation, latine ou française, I Cor. 2,9: 'Quod nec oculus vidit (...).' Si l'on se réfère au texte latin, on constatera que la notion de «paradis» n'y est pas explicite. Par ailleurs, Jean Golein est loin de suivre de près le texte latin;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. Texte latin de Guillaume Durand:

[1]Quia post luctum sequitur consolatio[83], nam: *Beati qui lugent quoniam ipsi consolantur*[84], ideo post graduale cantatur alleluya, quod est letitie canticum et auditum ab angelis decantari, sicut legitur in Apokalysi[85]. [2]Rursus, quia ascensus de virtute in virtutem, quos per graduale diximus significari, sepe tediosi essent nisi gaudium haberent admixtum, sicut filiis Israel mult inconvenientia acciderunt quando de mansione in mansionem processerunt; ideo, post graduale cantatur alleluya, Thobie penultimo: [3]*Platee tue sternentur auro mundo et candido et in vicis ejus cantabitur alleluya*[86].

[4]Est autem alleluya laus angelica, sententia quidem brevis, magnum continens jubilum vel incitans ad jubilum. [5]Jubilat enim Ecclesia, sciens quod: *Grandis restat via usque ad montem Dei Oreb*, quod interpretatur mensa, timens quod fideles obdormiant in fide et faciant vitulum conflatilem, id est lasciviant in temporalibus.

[6]Et est alleluya hebraicum nomen, vocabulum siquidem signans potius quam exprimens ineffabile gaudium ab hac vita peregrinum, gaudium videlicet augelorum et hominum in eterna felicitate letantium: [7]*Quod nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit.* (Ed. Davril–Thibodeau, p. 330 lignes 3-5).

3. Texte de la traduction allemande:

[1]Wann nach dem truebsal nachvoligt ein trostnuzz, wann: *Saͤlig welich betruebt sind, wenn si werent getroͤst.* [2]Darumb nach dem gradual wiͤrt gesungen daz alleluia, daz do ist ein sanck der frewd und gehoͤrt ist worden singen von den engel, alz gelesen wiͤrt in apokalipsi. [3]Aberso alz wiͤr gesprochen haben, pei dem gradual est ze bedeutten den aufsteig von der tugent zu der tugent. [4]Wann sew oft vordrozzen werden, nuͤr allain die frewd wer zuͤgemischt, alz den kindern von Israhel vil unczimleichait choͤmen, do sew in der wuͤscht giͤngen von ainer wannung zw der andern. [5]Wenn darumb nach dem gradual man daz alleluia singt, alz Thobie steht vor dem lestem c.: [6]*Dein gassen wernt gestraͤt mit raynnem gold und scheinungen gold und in iren strazzen wiͤrt gesungen alleluia.*

[7]Wann daz alleluia ist ein engelisch gesanck oder lob. [8]Auch der sin est chuͤrz unt behaltet ein grozz jubiliͤren oder zu beckchen zu einem grozz jubilieren. [9]Wann die chirchen jubiliert, wann diͤ waizz ein grozzer weg ist zu dem perig

---

la seule étendue du texte français, en comparaison avec le modèle latin et la version allemande, en convainc le lecteur. D'ailleurs, on constate que le texte français, par rapport au texte latin et au texte allemand, est considérablement écourté et élagué.

[83] Emprunté à *De missarum mysteriis* d'Innocent III (II, 32 PL 217, 818 C) de façon textuelle, au moins pour le début de la citation: 'Post luctum sequitur consolatio, nam: Beati qui lugent, quoniam consolabuntur (Matth. V): et ideo post graduale cantatur Alleluya, quod significat ineffabile gaudium angelorum et hominum in aeterna felicitate laetantium, hoc est semper laudare Deum.'

[84] Matthieu, 5,4: «Beati, qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.»

[85] *Apocalypse*, 19,1: «Post haec audivi quasi vocem magnam turbae multae in caelo dicentium: Alleluia! Salus et gloria et virtus Deo nostro (...) »

[86] *Tobie*, XIII 22.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Goz Oreb, daz ausgelegt wi^{c}rt: der tisch und furcht, daz dye gelaubigen in dem gelauben icht verslaffen und machen eyn guldein chalb, daz ist daz se sich icht gro^{c}zlich frewn in zeittleichen guttern.

[10]Und daz alleluia ist eyn judisch wort, daz pilleicher pedeutung ist denn reddund di^{c} unsa^{c}glich frewd von den im ewigen leben, alz der engell und der menschen in der ewigen salichait frewden, de nicht das aug gesechen hat noch das ar geho^{c}ret hat, noch nicht in das hercz des menschen aufgestigen ist. (Ed. Buijssen, p. 112-113, lignes 15-18).

4. Traduction du texte allemand en français moderne:

[1]Puisqu'à la tristesse succède une consolation, alors: *Heureux ceux qui sont tristes, car ils seront consolés*. [2]C'est pourquoi, après le graduel, on chante l'alleluia, qui est donc un chant de joie et que l'on a entendu chanter par les anges, comme on lit dans l'Apocalypse. [3]Mais, comme nous l'avons dit, dans le graduel il s'agit de signifier l'ascension de vertu en vertu. [4]Car les vertus seraient souvent ennuyeuses, si la joie ne s'y mêlait, comme lorsqu'il est arrivé aux enfants d'Israël de nombreux malheurs, quand, dans le désert, ils allaient de demeure en demeure. [5]C'est pourquoi, si l'on chante l'alleluia après le graduel, c'est que, dans *Tobie*, il est écrit à l'avant-dernier chapitre: [6]'Tes rues seront jonchées d'or pur et luisant et, dans leurs rues, on chantera alleluia.'

[7]C'est que l'alleluia est un chant ou une louange des anges. [8]Leur pensée[87] même est ramassée et contient une grande joie ou doit inciter à une grande joie. [9]Du moment que l'Église exulte de joie, c'est qu'elle sait qu'il y a un long chemin jusqu'à la montagne de Dieu, Oreb, ce qui est interprété comme la table et la crainte que les fidèles ne s'endorment dans la foi de quelque manière et ne fabriquent un veau d'or, c'est-à-dire qu'ils ne se complaisent à l'excès dans les biens temporels.

[10]Et alleluia est un mot hébreu qui comporte un sens plus juste que l'expression «joie ineffable de ceux qui jouissent de la vie éternelle», c'est-à-dire celle des anges et des hommes vivant dans l'éternelle béatitude, que[88] l'œil n'a pas vue et que l'oreille n'a pas entendue et qui n'a pas atteint le cœur de l'homme.

---

[87] Le mot allemand *sin* ne correspond pas exactement à la valeur de *sententia* «phrase». D'ailleurs, le traducteur français semble avoir eu encore plus de difficulté pour cerner le sens du terme.

[88] En fait, cette fin de phrase représente la traduction d'une citation de l'*Épître aux Corinthiens*, I 2,9.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISONS PRUMIEREMENT DU BON ET PUIS DE MAUVES. LES PROLOGUES DU MIROIR DES BONNES FEMMES

Anne Marie De Gendt
(Rijksuniversiteit Groningen)

Les derniers siècles du Moyen Âge se caractérisent par une production abondante de traités didactiques qui s'adressent spécialement au sexe féminin[1]. Si un grand nombre de ces textes, tels *Le Chastoiement des Dames* de Robert de Blois (deuxième tiers XIIIe siècle), *Le Mesnagier de Paris* (traité anonyme de la dernière décennie du XIVe siècle) et *Le Livre des Trois Vertus* de Christine de Pizan (1405)[2], ont été édités, d'autres ne le sont pas (encore). Parmi ces derniers il faut nommer le *Miroir des Bonnes Femmes*, une compilation de récits exemplaires — intégrés dans un discours didactique — de la deuxième moitié du XIIIe siècle, dont les protagonistes sont des femmes vertueuses mais aussi, et ce malgré le titre, des femmes dépravées. Dans les trois manuscrits dans lesquels le texte nous a été conservé (cf. *infra*), une série de récits consacrée aux Mauvaises Femmes (MF) est suivie d'une série traitant des Bonnes Femmes (BF), et chaque section est précédée d'un prologue. Or, à la lecture de l'œuvre, l'idée s'impose que, initialement, l'auteur anonyme (cf. *infra*) a voulu faire exactement l'inverse — traiter des femmes vertueuses d'abord et de leurs consœurs dépravées ensuite — et que le deuxième prologue a été écrit avant le premier. Quelle serait donc la tradition textuelle de ce traité et en particulier des deux prologues, et que peut-elle nous apprendre sur le mode de transmission que l'auteur a envisagé et le public auquel le texte était destiné?

Découverts par John Grigsby vers 1960, les manuscrits du *Miroir* sont au nombre de trois: le ms. *P*, écrit aux alentours de 1300 et ne contenant qu'un fragment du texte, le ms. 2156 de la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. *A*), copié entre 1325 et 1350, et finalement le ms. 213 de la Bibliothèque municipale de Dijon (ms. *D*) terminé, selon les dires du scribe, en 1406[3].

---

[1] La majorité de ces textes sont répertoriés dans Hentsch (1975).

[2] La liste n'est pas exhaustive.

[3] Pour les détails codicologiques et la datation des différents manuscrits, voir Grigsby (1961: 458; 1963: 174-175).

Memoire en temps advenir, 35-50. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Selon Grigsby, le texte lui-même semble avoir été écrit au cours de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Comme l'observe le critique américain, le *terminus ad quem* doit se situer aux alentours de l'année 1300, date approximative du ms. *P*. La mention, dans le dix-neuvième récit de la série des Bonnes Femmes (BF 19), de l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne, mort en 1249, donne une indication sur le *terminus a quo* (Grigsby 1961: 463). Selon Grigsby, cet épisode a toutes les caractéristiques des anecdotes utilisées par les prédicateurs, une ou deux décennies après la mort d'un personnage important[4]. Un autre élément qui aide à établir la date approximative de la composition du *Miroir* est la mention de femmes *cornue[s]* au chapitre BF 24 (Grigsby 1961: 463). Le terme réfère à un type de coiffure qui était encore à la mode dans la deuxième moitié du XIVe siècle; en effet, dans leurs écrits, Geoffroi de la Tour Landry (cf. *infra*) et Gilles li Muisis s'indignent eux aussi contre cette vogue. Mais à partir de quelle date les coiffures à cornes ont-elles été adoptées? Autour de l'année 1270, de nombreux prédicateurs — parmi lesquels Gilles d'Orléans, Henri de Provins et Pierre de Limoges (Lecoy de la Marche 1974: 438-440) — accusent les femmes de s'adonner à cette mode abhorrée. Voici ce qu'en dit l'auteur du *Miroir*:

> Si on avait dit or a.C. ans: je ai veu une fame cornue, l'en en fust molt esbaiz. Or en i a molt po qui ne soient cornues. Je croi que celes qui contreuvent novelles cointises, l'en leur controverra noviaux tormens en enfer (fol. 99b).

Au moment où l'auteur rédige ces lignes, la mode des coiffures à cornes semble être bien entrée dans les mœurs («or en i a molt po qui ne soient cornues»). Mais en même temps, l'auteur en parle comme d'une nouveauté («novelles cointises») et l'emploi du terme *controver* réfère également à une innovation relativement récente. Dans la phrase qui précède le passage cité, l'auteur précise: «Voirement die cornes por ce que eles sont meintenant controvez». Cette insistance sur la nouveauté des *cornes* nous incite à penser que ce fragment est antérieur au début des années 1270, date à laquelle des invectives se trouvent dans de nombreux textes (cf. *supra*). Dès lors, nous proposons de situer la composition du

---

[4] Comme le remarque Grigsby, l'épisode lui-même appartient au fonds commun des anecdotes qui circulent parmi les prédicateurs, puisqu'il figure déjà chez Jacques de Vitry qui le raconte à propos de l'évêque de Paris, Maurice de Sully (†1196); il en existe même une version où le prélat en question est Pierre Lombard, prédécesseur de Maurice de Sully (Grigsby 1962: 41-42). Dans ce sens, le personnage de Guillaume d'Auvergne, plus proche dans le temps que les évêques nommés, sert de prétexte pour réutiliser cette anecdote dans le *Miroir des Bonnes Femmes*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

premier état textuel du *Miroir* (cf. *infra*) aux alentours de l'année 1260, peut-être 1250, mais certainement pas avant.

Selon toute vraisemblance, l'auteur du *Miroir* a été un moine mendiant. Nombreux sont en effet les éloges de l'hospitalité témoignée au clergé itinérant mais aussi les reproches adressés aux ennemis de ceux qui servent Dieu et qui prêchent sa parole (cf. *infra*). Sans doute l'auteur était-il franciscain. Le vingt-huitième chapitre de la série concernant les Bonnes Femmes contient le texte du chapitre IX de la Règle de saint François. Dans le ms. *D*, l'auteur appelle le saint *mes sires* et la règle *nostre règle*, affirmant ainsi son appartenance à l'ordre franciscain[5]. Bien que dans les deux autres manuscrits subsistants la référence soit moins précise ou fasse défaut[6], l'idéologie véhiculée par le *Miroir* confirme que l'auteur a dû appartenir à l'ordre de saint François. L'œuvre entière soutient les points-clefs de la spiritualité franciscaine: primauté de l'humilité, de la pauvreté et de la charité.

Le *Miroir des bonnes femmes* s'inscrit dans la tradition de ce que l'on appelle les catalogues de femmes exemplaires: des textes qui contiennent une série de portraits de bonnes (et quelquefois aussi de mauvaises) femmes. Ces catalogues, qui existaient déjà dans l'antiquité et dans le haut Moyen Âge[7], vont connaître une grande popularité dans la littérature européenne des XIVe et XVe siècles, comme en témoignent le *De Claris Mulieribus* de Boccace (1355-1359), la *Legend of Good Women* de Chaucer (1372-1386) et le *Livre de la Cité des Dames* de Christine de Pizan (1405). Le but de ce type de textes est de provoquer l'*imitatio* ou, dans le cas de modèles négatifs, l'inverse. Les comportements des femmes du passé sont décrits et commentés pour guider la conduite future des destinatrices du présent, comme l'affirme aussi l'auteur du *Miroir*:

> Je vous veil mestre en ce petit livre iceles fames et leurs mauvaises euvres que diex meismes reprouche en nostre byble pource que vous ayez en despit [...] et reusez ce que diez reprent et het. Aussi veil je mestre celes que diex loe. celes que ie voudroie que vous ressamblissiez [...] (fol. 2a).

---

[5] «Et pour ce commende mes sires saint François en nostre riegle la ou il enseigne a preeschier [...]» (ms. *D*, fol. 137b).

[6] Comme le remarque Grigsby, le texte est différent dans le ms. *A*. Là le scribe écrit «la regle» au lieu de «nostre regle», et il précise: «la ou il enseigne ses freres a preeschier» (ms. *A*, fol. 105a); dans le ms. *P*, qui ne fournit que les premiers récits de la série des Bonnes Femmes, le chapitre entier fait défaut. Voir Grigsby (1961: 462; 1962: 50, note 3; 1963: 195, note 6 et 7).

[7] On peut songer à l'*Eoiae* d'Hésiode, le livre 11 de l'*Odyssée* (Homère), les *Mulierum Virtutes* de Plutarque, la *Satire VI* de Juvénal, l'*Adversus Jovinianum* de saint Jérôme, etc. Pour des détails sur les catalogues de l'antiquité et du Moyen Âge, voir McLeod (1991).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le *Miroir* les personnages qui servent d'(anti-)modèles ont été empruntés, pour une grande partie, à la Bible, *auctoritas super auctoritates*. En cela, le texte se distingue des catalogues de femmes habituels qui, en règle générale, mettent en scène des personnages de l'antiquité classique. Tous les chapitres commencent par un récit biblique, auquel l'auteur ajoute cependant des histoires exemplaires — 131 au total — de provenance diverse. Une grande partie de ces histoires (46) sont de type anecdotique et sont analogues à celles qui figurent dans les collections d'*exempla*. D'autres (35) ont été empruntées, directement ou indirectement, à l'antiquité classique. Parmi les sources directes ou indirectes des cinquante récits qui restent, on peut nommer l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroi de Monmouth, certaines branches du *Roman de Renart*, la *Legenda Aurea* de Jacques de Voragine, les *fabliaux* et des traités d'histoire naturelle[8]. Parfois, selon un procédé courant dans les sermonnaires, les récits additionnels sont seulement esquissés. Assez souvent ils se réduisent même à une seule phrase allusive du type: «Car seussiez le conte de la fame au vilain qui faisoit son seigneur chanter ia tant ne feust corrociez» (fol. 40a).

Le *Miroir des Bonnes Femmes* commence par un prologue qui introduit en même temps la section sur les Mauvaises Femmes (MF). Cette section comprend trente-trois chapitres, et est suivie d'une partie traitant des femmes méritoires (BF), composée de trente chapitres. Comme nous l'avons vu, cette section-ci est, elle aussi, introduite par un prologue (fol. 48a-49b). Ce texte introductif contient tous les éléments traditionnels du genre et nous semble avoir été conçu pour être celui de l'œuvre entière. Il commence par une citation biblique en latin où figure le mot *speculum* (fol. 48a): «Fecit Bechiselcel labrum eneum de speculis mulierum ut lavarent in eo manus. Exodi.xxx.c.»[9]. Dans le commentaire qui suit, l'auteur explique ce passage et le titre de son œuvre. La technique rappelle celle des prédicateurs français des derniers siècles du Moyen Âge qui, dans les sermonnaires en langue vulgaire, commencent leurs sermons par un thème biblique exposé en latin, puis le traduisent et l'explicitent dans le vernaculaire[10]. Après avoir lancé des invectives contre les romans, qui sont tout le contraire d'un *miroer* ou *lavoer* (fol. 48b), l'auteur du prologue se propose

---

[8] Pour plus de renseignements sur les sources du *Miroir*, voir Grigsby (1961: 467-68).

[9] Exodus xxxviii: 8 donne «Fecit et labrum aeneum cum basi sua de speculis mulierum, quae excubabant in ostio tabernaculi». Cf. Exodus xxx-xxxviii, et en particulier xxx: 17-22 et xxxi: 2-11.

[10] Comme le remarque Taylor (2000: 737), «this part of the sermon [....] was similar to the preface of a book».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de mettre dans son livre quelques exemples bibliques de femmes méritoires «pour eles resambler» et de femmes blâmables «pour soi en garder» (fol. 49a), avançant ainsi l'idée de l'*imitatio* essentielle au genre du catalogue et d'ailleurs à tout recueil de récits exemplaires. Après avoir invoqué l'exemple et l'autorité de saint Jérôme pour souligner le profit des livres pieux, il termine son prologue en exposant la démarche qu'il compte suivre: «Lessons donc vanité, lison de vérité prumierement du bon et puis de mauves pour le bien amer et foïr le mal» (fol. 48a-b). Dans ce qui semble avoir été le prologue initial original, le moine franciscain propose donc une démarche opposée à celle qui est pratiquée dans les textes qui nous ont été conservés. Et d'après certains indices textuels, il y a tout lieu de croire, en effet, que la partie qui porte sur les Bonnes Femmes a été composée avant celle qui concerne les Mauvaises Femmes.

D'abord les récits qui figurent dans la partie qui se rapporte aux Bonnes Femmes sont beaucoup plus longs, plus élaborés que ceux qui se trouvent dans la section concernant les Mauvaises Femmes. Par ailleurs les phrases allusives qui, en fin de chapitre, annoncent et résument un récit additionnel qui n'est pas raconté autrement, sont très fréquentes dans la partie concernant les Mauvaises Femmes, où la moitié des récits (18 sur 36) se terminent par une telle formule. Par contre elles se rencontrent peu dans la section qui traite des Bonnes Femmes où elles ne figurent que dans quatre des trente récits. Qui plus est, dans cette dernière série, les phrases de ce type ne se trouvent qu'à partir du récit BF 23, alors que dans la section sur les Mauvaises Femmes, elles sont attestées dès le deuxième récit (MF 2). Tout porte donc à croire que, ayant commencé par l'écriture de la série sur les Bonnes Femmes, l'auteur a d'abord composé des récits plus longs et ne s'est servi d'un procédé abréviateur qu'à partir du récit 23, pour l'appliquer en abondance dans la série écrite après, celle concernant les Mauvaises Femmes, où l'effort de brièveté se manifeste aussi au niveau des chapitres, plus succincts.

Mais il y a des arguments plus solides encore en faveur de l'hypothèse d'une composition antérieure de la série concernant les Bonnes Femmes. L'un des sujets sur lesquels notre auteur franciscain insiste beaucoup est l'hospitalité à témoigner envers les moines itinérants. Ainsi, dans la partie sur les Mauvaises Femmes, il décrit amplement l'hostilité de Jézabel à l'égard des serviteurs de Dieu (MF 25) et il condamne la conduite déloyale de Hérodias, épouse de Hérode, vis-à-vis de saint Jean Baptiste (MF 33)[11]. Or dans le chapitre 16 de la série des Bonnes Femmes, l'auteur

[11] Dans ce dernier chapitre, Hérodias est d'ailleurs comparée explicitement à Jézabel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du *Miroir* «revient» sur le sujet: après avoir loué la générosité d'une femme anonyme, il évoque longuement les attitudes différentes que les Chrétiens adoptent à l'égard des «genz qui sont bien de Dieu» (fol. 76a). Dans ce discours, il mentionne «Hérodias don vous orrez apres» ainsi que «Jezabel la roine don vous orrez apres» (fol. 77a-b). Ces renvois à ce qui doit suivre — mais, en réalité, précède dans la version que nous connaissons — montrent sans équivoque que la section sur les femmes vertueuses a été écrite en premier.

Le traité tel que nous le connaissons a donc connu une version antérieure, où le texte qui précède la section sur les femmes louables était le prologue initial, et où la partie qui traite des femmes blâmables figurait en dernier. À un moment donné, les deux sections ont été interverties, le prologue initial original, conservé, n'a plus servi qu'à préluder à la partie sur les Bonnes Femmes, et un nouveau prologue a été composé pour introduire à la fois la partie sur les Mauvaises Femmes et l'œuvre entière. Alors que le texte qui précède la partie sur les Bonnes Femmes s'adresse à un public non spécifié[12], ce nouveau prologue s'adresse clairement à un public de femmes nobles. À la fin de ce texte introductif, l'auteur stipule que les femmes qui prendront connaissance du *Miroir* doivent servir de modèle, de «patrons et [... de] mirouers» (fol. 2a)[13] aux autres, et tel est en effet le devoir de tout noble. Ensuite il exprime le souhait que ces destinataires ressemblent aux femmes vertueuses qu'il va décrire dans son traité, car il «est plus messeans en une grant personne une maule tache qu'en une plus petite persone» (fol. 2a-2b). Finalement l'auteur établit une comparaison implicite entre son public et le soleil, dont tous sentent les rayons et vers lequel chacun lève les yeux — alors qu'il en va tout autrement pour une petite étoile (fol. 2b).

Est-ce que les modifications internes que le *Miroir* a subies entre le moment de sa composition et le moment où il a été couché par écrit dans le premier des manuscrits qui nous a été conservé (*P*, vers 1300), pourraient être considérées comme les indices d'un changement au niveau de la fonction du texte et de l'audience à laquelle il s'adressait? En s'interrogeant sur la destination du traité qu'il venait de découvrir dans les manuscrits *P* et *D*, John Grigsby a suggéré que le *Miroir* serait l'un de ces recueils d'*exempla*, le plus souvent anonymes, dans lesquels puisaient les prédicateurs pour étoffer leurs sermons, ou même une collection de brefs

---

[12] Cette audience est évoquée une seule fois par un *vous* qui fait partie d'une question rhétorique («cuidez vous», fol. 49a).

[13] Nos références au *Miroir* se rapportent au ms. *A*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sermons tout court. À l'appui de cette hypothèse, il observe que le nombre important de phrases allusives et de récits esquissés que nous rencontrons dans le *Miroir* fait penser au mode d'exposition de certains prédicateurs, tels Eudes de Cheriton[14]. Ces récits brièvement tracés, voire résumés en une seule phrase, que l'on rencontre fréquemment dans les sermonnaires et recueils d'*exempla*, servent de point de départ aux improvisations du prédicateur. De plus, les manuscrits *P* et *D* sont de petit format, sans illustration aucune, ce qui les apparente à des textes utilisés exclusivement par le clergé, tel l'*Elucidarium* (Grigsby 1961: 465-466). Peu après cependant, la découverte du ms. *A*, richement décoré[15], incite le critique américain à penser que le *Miroir* pourrait avoir été composé pour être lu par ou devant un public de femmes nobles, en dehors du contexte de la prédication (Grigsby 1963: 175).

Il est incontestable que le *Miroir* est très proche du discours homilétique. D'abord les marques de l'oralité sont évidentes: le texte établit une situation de communication entre un *je* et un *vous* où le verbe *oir* est utilisé, plutôt que le verbe lire («Hérodias don vous orrez apres, Jezabel la roine don vous orrez apres»; cf. *supra*). Ensuite il faut souligner, avec Grigsby, l'importance des phrases allusives, typiques des textes homilétiques (cf. *supra*). Dans un texte destiné à être lu par un public laïc — tel *Le Livre du Chevalier de la Tour Landry* (1371-1372)[16], un traité d'éducation qui s'inspire amplement du *Miroir* et le suit de très près dans certains passages[17] — ces allusions disparaissent entièrement ou sont remplacées par des récits élaborés. Finalement, il importe de signaler l'emploi fréquent, dans le *Miroir*, de plusieurs autres procédés chers aux prédicateurs, tels les proverbes, dictons et expressions proverbiales[18], les références patristiques et autres renvois aux *auctoritates*[19], les déictiques, «équivalents discursifs du doigt tendu» (Martin 1988: 575), le *nous* inclusif, les exclamations, les répétitions (autant lexicales que sémantico-thématiques), le langage imagé et les comparaisons, parmi lesquelles les

---

[14] Grigsby (1961: 465), qui renvoie à Welter (1973: 125-126).

[15] La première page contient une miniature (un moine montrant un miroir à trois femmes), les initiales sont grandes et ornées, en or et en d'autres couleurs, et de nombreuses enluminures illustrent les marges.

[16] D'après ses dires, l'auteur, Geoffroy IV de la Tour Landry, léguait ce traité à ses filles pour qu'elles en prennent connaissance par la lecture. Voir à ce sujet De Gendt (1994: 199-201).

[17] À ce sujet, voir Grigsby (1963) ainsi que De Gendt (à paraître).

[18] Sur le rôle du proverbe dans la prédication, voir Buridant (1984).

[19] Sur l'appareil citatif habituel des prédicateurs, voir, e.a., Martin (1988: 242-246).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

similitudines[20], empruntées essentiellement au monde animal, occupent une place d'importance[21]. Enfin surtout la présence même des *exempla* innombrables, instruments privilégiés des prédicateurs, est significative. L'on pourrait objecter que certaines des techniques nommées sont typiques de la littérature didactique en général, cléricale et laïque; en effet, Geoffroy de la Tour Landry, par exemple, se sert de plusieurs de ces procédés dans son *Livre* cité ci-dessus[22]. Mais c'est leur abondance qui caractérise le *Miroir* et lui confère vraiment le caractère d'un texte homilétique[23]. Du point de vue du contenu, le *Miroir* répond aussi aux exigences posées à la prédication franciscaine. Comme le stipule le chapitre IX de la Règle de l'Ordre, cité dans le texte même (cf. *supra*), dans leurs sermons les frères devaient «denuncier les vices et les vertuz, les poines d'enfer, la gloire du ciel» (fol. 105b). Or dans le *Miroir* la plupart des vices et vertus sont passés en revue, et l'auteur rappelle constamment à son public que Dieu récompense le bien et punit le mal.

Faut-il pour autant considérer le *Miroir* comme un sermonnaire, c'est-à-dire une collection de sermons notés pour servir de modèles? Avant 1300, les sermons écrits en langue vulgaire sont peu nombreux et ils se distinguent sur plusieurs points de leurs équivalents latins. Contrairement à ces derniers, qui sont généralement notés après avoir été prononcés, les sermons romans ont été écrits en amont de la prédication, qu'ils «préparent, mais ne [...] reproduisent pas» (Zink 1976: 204)[24]. Ce sont donc des textes destinés à la lecture, que celle-ci soit individuelle — et dans ce cas les sermons servent à l'édification du/des lecteur(s) et «trouvent leur fin en eux-mêmes»[25] — ou qu'elle soit faite par un clerc qui s'en servira

---

[20] Théoriquement parlant, la *similitudo* se distingue nettement de l'*exemplum* par des «marques d'énonciation spécifiques, dont le dédoublement souligne l'articulation structurelle: '*sicut* ... *sic* ...', '*similes* ... *ita* ...', '*assimilantur* ...' » (Bremond *et al.* 1982: 155-156); elle se rapproche pourtant de ce genre lorsqu'elle contient un noyau narratif. Dans le *Miroir*, les *similitudines* sont souvent ce que l'on appelle des traits coutumiers, développés en *similitudines*. Sur la différence entre *similitudo* et *exemplum*, voir encore Bataillon (1985) ainsi que Aerts *et al.* (1988).

[21] Sur les techniques rhétoriques des prédicateurs, voir e.a. Martin (1988: 567-579).

[22] Voir à ce sujet De Gendt (à paraître).

[23] Ainsi les références patristiques, pour ne citer que ce procédé-là, sont beaucoup plus nombreuses dans le *Miroir* que dans le *Livre*.

[24] Se situant en aval de la prédication, les sermons latins notés dans les recueils n'en sont pas moins destinés à servir ensuite de modèle aux autres prédicateurs. D'après Zink (1976: 205-206), il existe un seul sermon roman (le sermon d'Amiens) dont le texte a été noté après la prédication réelle.

[25] Certains sermons n'ont jamais été destinés à être prononcés, mais ont été composés pour être lus. Pour plus de renseignements sur les traités spirituels sous forme de sermons, voir Longère (1983: 156-157).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme instrument pour préparer l'homélie qu'il prononcera effectivement devant un auditoire. L'emploi des termes *livret* («Je propos de mestre en ce livret», fol. 48b) et *lire* («lisons de vérité prumierement du bon et puis de mauves», fol. 49b) par l'auteur du prologue original ne s'opposerait donc pas à l'hypothèse que le *Miroir* serait un recueil de brefs sermons. Mais alors qu'une grande partie des homélies latines de l'époque s'adressent à une catégorie de la population spécifique (*sermones ad status)*, en règle générale les sermons romans sont destinés à être prononcés à un moment précis du calendrier liturgique (sermons du temps, *de tempore*) ou lors de la fête d'un saint (sermons des saints, *de sanctis*) (Zink 1976: 204). Or, le *Miroir* s'adresse au sexe féminin, considéré, à l'époque, comme un état particulier (*status*). De plus, à de rares exceptions près, les sermons en langue vulgaire ne contiennent pas ou très peu d'*exempla* (Zink 1976: 207)[26], alors que ceux-ci abondent dans le *Miroir*. Enfin surtout, dans le *Miroir* la technique d'exposition caractéristique des sermons fait défaut[27]. Au contraire, ayant recours à une formule stéréotypée (cf. *infra*), l'auteur du *Miroir* annonce systématiquement, au début de chaque chapitre, qu'il va raconter un *example* ou *examplaires*.

Peut-on ranger alors le *Miroir* parmi les nombreuses collections de récits exemplaires qui, parallèlement au grand essor de l'usage de l'*exemplum* dans les sermons, ont vu le jour au cours de la deuxième moitié du XIIIe siècle? Instruments de prédication composés eux aussi «en amont» de la prédication, ces recueils correspondent à un effort de compilation et de classement de la matière prédicable. La plupart ont vu le jour au sein des ordres mendiants et les récits exemplaires qu'ils contiennent ont été puisés dans des sources diverses, presque identiques à celles qui ont inspiré les récits du *Miroir*. Dans le prologue original, l'auteur du *Miroir* annonce qu'il veut mettre dans son *livret* (cf. *supra*) «aucunes des examples qui sont en nostre bible de celes fames que diex loe [...]» (fol. 48b-49a). Dans le prologue initial actuel, l'auteur proclame vouloir «mestre en ce petit livre celes fames et leurs mauvaises euvres que diex meismes reprouche en notre byble [...]. Ausi [...] celes que Diex loe» (fol. 2a). Chaque chapitre focalise sur un personnage biblique féminin et commence par une proposition quasiment identique:

---

[26] Par contre les *exempla* sont très nombreux dans les sermons latins, notamment dans les *sermones ad status* (Bremond *et al*. 1982: 149-153).

[27] Sur le plan habituel du sermon, voir, par exemple, Zink (1976: 221-251) et Martin (1988: 235-242).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> Li prumier examplaires de mal [...] fu Eve nostre prumiere mere (MF 1, fol. 2b)
> Li vintiesmes examples si fu de Betsabee (MF 20, fol. 25b)
> Li trantedeusiesmes examples si est de la fame saint Job (MF 32, fol. 39a)
> Li.xx. examples si est d'une dame qui ot nom Judith (BF 20, fol. 87a)[28].

La proposition introductive est suivie d'un récit exemplaire, illustrant des actes condamnables ou louables, des vices ou des vertus de la femme nommée[29]. Cet épisode est accompagné d'un commentaire moralisateur plus ou moins long, souvent alimenté de références patristiques. La plupart du temps le chapitre contient un ou plusieurs autres récits exemplaires ou *similitudines*, pris à d'autres sources, et il se termine fréquemment par une phrase allusive (cf. *supra*). Souvent les récits additionnels suivent le commentaire édifiant, mais ils peuvent également le précéder. Dans les deux cas, ils illustrent et étayent l'enseignement que l'on peut dégager du récit initial et qui est explicité dans le discours moralisateur[30]. Dans la majorité des cas, les récits exemplaires du *Miroir* sont donc accompagnés d'un texte didactique ou enchâssés dans celui-ci. Or, dans les recueils d'exemples écrits en langue vulgaire avant 1300, les récits exemplaires sont isolés, extraits de leur contexte, et ce n'est qu'à partir de 1300 que vont apparaître les recueils d'exemples moralisés, tel les *Contes Moralisés* de Nicole Bozon, le *Ci nous dit*, etc., où les récits sont suivis d'un commentaire moralisateur (Bremond *et al.* 1982: 56, 63-64)[31]. Dans ces recueils-là, la moralisation prend la forme de l'interpré-

---

[28] Les exemples ont été pris au hasard.

[29] Quelquefois, notamment dans la série consacrée aux Bonnes Femmes, il s'agit à peine d'un récit, mais plutôt d'une énumération de mérites.

[30] Le chapitre MF 28 (fol. 33b-34b), par exemple, est composé de la manière suivante:
– histoire biblique de la reine Vastis qui est convoquée par son époux royal lors d'une fête et qui refuse de le rejoindre, lui et ses invités;
– commentaire où l'auteur condamne l'orgueil et la désobéissance publique de cette femme;
– *similitudo*: le lion n'approchera plus la femelle qui l'a dédaigné;
– histoire exemplaire d'un chevalier «qui chaca sa femme [...] pource [...] qu'ele li refusa son chief a laver» (fol. 34a);
– brève répétition de l'enseignement déjà dispensé: une femme a intérêt à faire ce que veut son mari;
– anecdote concernant sainte Élisabeth;
– phrase allusive: «Pleut a Dieu qui vous seussiez du vilains d'Orliens qui gaigna le champ encontre sa fame» (fol. 34b).

[31] Pour plus de détails sur les recueils d'*exempla* du XIVe siècle, et notamment sur la *Scala coeli* de Jean Gobi, voir Polo de Beaulieu (1999: 39-51). Sur les prologues des recueils (latins) du XIIIe et des recueils (latins et français) du XIVe siècle, voir Polo de Beaulieu (1999: 81-100).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tation allégorique ou symbolique, ce qui n'est pas le cas dans le *Miroir*. Ce qui, par ailleurs, confère un caractère ambigu au texte que nous étudions, c'est le glissement d'une technique inductive — récit suivi d'une morale — vers une technique déductive — morale suivie à son tour d'(un) autre(s) récit(s) — qui s'opère dans la plupart des chapitres. Dès lors, le *Miroir* présente une combinaison de la technique des recueils d'exemples moralisés (plutôt inductive) et de celle du sermon (déductive, un thème qui est développé). À tel point que de nombreux chapitres du *Miroir* connaissent une unité au niveau du contenu, ce qui a d'ailleurs permis au Chevalier de la Tour Landry de regrouper, dans son *Livre*, une partie des chapitres du *Miroir* selon des critères thématiques[32]. Il nous faut ajouter que, d'ordinaire, les *exempla* dans les recueils sont classés dans un ordre logique ou alphabétique, le dernier critère d'organisation n'apparaissant d'ailleurs qu'à partir de 1275 (Bremond *et al.* 1982: 60). En dehors du critère dominant de la division du matériel en récits traitant soit de Bonnes, soit de Mauvaises Femmes, l'auteur du *Miroir*, lui, observe un critère chronologique, puisqu'il raconte ses récits dans l'ordre de la Bible — d'abord les histoires prises à l'Ancien Testament, suivant le déroulement de l'histoire sainte, puis celles empruntées au Nouveau Testament — et ce dans les deux séries (BF et MF) qui composent le traité.

Si le *Miroir des Bonnes Femmes* ne répond ni au profil exact du recueil d'*exempla* d'avant 1300, ni à celui du sermonnaire en langue romane de cette époque, il comporte suffisamment de traits de ces textes homilétiques pour qu'on puisse admettre que (initialement) le texte a pu fonctionner comme outil de la prédication, où les frères mendiants — probablement franciscains — ont pu trouver des matériaux pour faire leurs sermons. D'autant plus que, selon Michel Zink, parmi les textes destinés à préparer la prédication, «on trouve sur le même plan des sermons achevés et prêts à être prononcés et des matériaux bruts, développements isolés, amas de citations, renseignements divers sur les saints, sur la liturgie, sur les sacrements, *exempla*» (Zink 1976: 203). Comme les documents nommés, le *Miroir* aurait donc été composé — par un frère mendiant — pour être lu d'abord (par un de ses confrères) et trans-

---

[32] Ainsi, comme l'a remarqué Grigsby, Geoffroi de la Tour Landry a repris les onze premiers récits de la série sur les Mauvaises Femmes en les classant dans l'ordre hiérarchique des péchés capitaux (luxure, orgueil, envie, etc.), tout en respectant l'ordre du *Miroir* (exception faite de MF 6, qu'il a omis, et de MF 9, qu'il a déplacé) (Grigsby 1963: 201-204).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mis oralement ensuite, intégré dans une prédication réelle devant un auditoire précis[33]. Le terme *lire*, utilisé à la fin du prologue initial («lisons de vérité prumierement du bon et puis de mauves», fol. 49b), prendrait alors sa double signification de «lire» et de «prononcer à haute voix ce qui est écrit, enseigner».

Quels seraient les arguments en faveur de l'hypothèse que, d'emblée, le *Miroir* aurait été composé pour servir de lecture édifiante à un public aristocratique? À part, éventuellement, la division du matériel en séries de Bonnes et de Mauvaises Femmes, selon la technique typique des recueils du type *catalogue* (cf. *supra*), et les renvois internes, qui réfèrent toutefois à la transmission orale («dont vous orrez après»), ils nous paraissent inexistants. Il est vrai que les riches décorations qui figurent dans le ms. *A* (cf. *supra*) suggèrent que ce texte est destiné à un public noble, mais le manuscrit est plus tardif (entre 1325 et 1350).

Plutôt que d'opter pour l'une des deux hypothèses avancées par Grigsby — le *Miroir* serait soit un outil de la prédication, soit un texte destiné à la lecture dans les cercles aristocratiques — ne pourrait-on pas supposer qu'à des moments différents de son histoire, le texte ait été utilisé à des propos variables? Composé par un moine franciscain vers le milieu du XIIIe siècle, introduit par un prologue qui comporte de nombreuses caractéristiques du sermon (cf. *supra*) et destiné à un public indéterminé («vous», cf. *supra*), il aurait d'abord fonctionné comme outil de la prédication. Dans cette version-là, la section traitant des Bonnes Femmes aurait été placée en premier et le deuxième prologue serait inexistant. Puis, à un moment donné, mais en tout cas avant 1300, date du premier manuscrit conservé, le texte aurait été réaménagé pour pouvoir servir de lecture édifiante à un public différent. La section des Mauvaises Femmes aurait été placée avant celle qui concerne les Bonnes Femmes — ne vaut-il pas mieux, en effet, dans un texte destiné à la lecture (individuelle), commencer par les mauvais exemples, à éviter, et terminer par ceux qu'il faut suivre[34]? — et le texte entier aurait été introduit par un nouveau prologue. Dans ce texte introductif l'auteur annonce d'abord qu'il va parler des Mauvaises Femmes, puis déclare son intention de traiter des femmes méritoires — sans d'ailleurs dire explicitement qu'il va le faire dans cet ordre — en affirmant clairement qu'il s'adresse à la (haute) aristocratie

---

[33] Sur la façon dont les documents «préparatoires» sont intégrés dans une prédication effective, voir Zink (1976: 209-210).

[34] C'est ce que fait aussi le Chevalier de la Tour Landry dans la section du *Livre* où il exploite le matériel du *Miroir*. Dans un texte qui sert d'outil prédicatoire, par contre, l'ordre de présentation des données est moins important.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(cf. *supra*). Une telle évolution cadrerait parfaitement, en tout cas, avec les changements qui se produisent aux alentours de 1300. À partir du début du XIVe siècle, en effet, «un *autre* usage des recueils d'*exempla* se développe et [....] un *nouveau* public commence à s'intéresser à eux: d'instruments de la prédication, ils deviennent *en outre* ouvrages de *lecture*, tant pour l'édification morale que pour le divertissement ou la satisfaction de curiosités historiques» (Bremond *et al.* 1982: 64; italiques nôtres: *autre*, *nouveau*, *en outre*). C'est vers la fin du XIIIe siècle aussi que le *Speculum Dominarum*, un traité didactique composé par le moine franciscain Durand de Champagne pour la reine Jeanne de Navarre (+ en 1305), est traduit en français sous un titre fort semblable *(Le Miroir des Dames)* à celui du texte que nous étudions et connaît un vif succès[35]. Un succès qui aurait inspiré l'auteur du deuxième prologue à chercher une destination semblable pour le *Miroir des Bonnes Femmes*? De toute façon, dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, plusieurs textes didactiques écrits pour un public féminin voient le jour, premiers jalons significatifs d'une vogue qui se consolidera au cours des XIVe et XVe siècles: songeons au *Chastoiement des Dames* de Robert de Blois (cf. *supra*), aux *.IIII. Tenz d'Aage d'ome* de Philippe de Navarre (vers 1265) et aux *Enseignements de Saint Louis a sa fille Isabelle* (vers 1270). Pourtant l'auteur du deuxième prologue n'a pas entièrement adapté le *Miroir* à la lecture individuelle, puisqu'il n'a pas enlevé les phrases allusives ou remplacé celles-ci par des récits complets, comme l'a fait plus tard, dans son *Livre*, le Chevalier de la Tour Landry (cf. *supra*). Quant à l'histoire textuelle ultérieure du *Miroir*, il importe de mentionner que dans le ms. *D*, qui date de 1406, une sorte de petit épilogue et un *explicit* sont ajoutés au texte[36]: ces additions nous semblent marquer qu'à ce moment-là, le texte est plutôt ressenti comme un texte destiné à la lecture édifiante (bien que le terme «lire» proprement dit n'y figure pas).

Si l'on admettait que, dès le départ, le *Miroir des Bonnes Femmes* a été écrit pour être lu par un public aristocratique, on pourrait supposer, en guise de contre-hypothèse, qu'ayant écrit d'abord la section des Bonnes, puis celle des Mauvaises Femmes, l'auteur a interverti les deux sections en question au moment où il allait achever son texte. Mais pourquoi aurait-il écrit un deuxième prologue, alors qu'il suffisait de déplacer celui

---

[35] Avant les études de Grigsby sur le *Miroir*, Welter croyait même que celui-ci était un exemplaire du *Miroir des Dames* (Welter 1973: 192-193, note 112). Les récits exemplaires contenus dans ce texte-ci se rapportent, eux aussi, à des personnages bibliques.

[36] Le texte est reproduit dans Grigsby (1962: 51). Le ms. *A* contient un *explicit*, mais pas d'épilogue. Dans le ms. *P*, la fin du texte n'a pas été conservée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui précède la section traitant des Bonnes Femmes et de changer l'ordre des deux sections mentionné dans la petite phrase où il annonce son programme? («Lisons [...] prumierement du bon et puis de mauves», où il aurait pu intervertir *bon* et *mauves*.) Pourquoi, s'il avait décidé de rédiger quand même un nouveau prologue, aurait-il conservé le premier? La rédaction d'un nouveau prologue dénonce, le plus souvent, la rencontre avec un autre texte, et dans ce cas il est moins inhabituel de garder un texte introductif original[37]. Pourquoi surtout aurait-il utilisé tant de phrases allusives annonçant des récits qu'il ne raconterait jamais et que son public n'était pas censé connaître[38]?

Rien n'empêche d'ailleurs de penser qu'après le changement de fonction du *Miroir* (autour de 1300) tel que nous l'avons supposé, des utilisateurs différents s'en soient servis, au cours des XIVe et XVe siècles, à des propos multiples et diversifiés. Tel qu'il nous a été conservé, le texte est suffisamment empreint des techniques du discours homilétique (cf. *supra*) pour qu'on puisse continuer à s'en servir dans le contexte de la prédication. Rappelons que Jacques Le Goff constate une coexistence fréquente des deux emplois possibles — aide à la prédication et lecture individuelle — des recueils d'*exempla* postérieurs à 1300.

Issu des cercles franciscains de la deuxième moitié du XIIIe siècle et fortement empreint des techniques homilétiques, *Le Miroir des Bonnes Femmes* exploite la dichotomie entre le Bien et le Mal, la vertu et le péché, en lui donnant le visage de femmes louables et de femmes à blâmer. Offrant des exemples à suivre ou à ne pas imiter, le texte s'organise selon une structure binaire, et se compose de deux sections, l'une traitant des Bonnes et l'autre des Mauvaises Femmes. Dans le texte qui nous a été transmis, celle-ci se trouve avant celle-là, et les deux séries de récits sont précédées d'un prologue. Toutefois l'analyse du texte nous apprend que, initialement, l'auteur envisageait de faire le contraire, et qu'il a réellement écrit un texte où la section des Bonnes Femmes — introduite par un prologue qui annonce cet agencement — figurait en premier. L'actuel prologue initial, qui s'adresse clairement à un public de femmes de rang

---

[37] Ainsi le Chevalier de la Tour Landry, qui manifestement a découvert le *Miroir* alors qu'il avait déjà rédigé un tiers de son traité, conserve le prologue (initial) de ce texte dans la section où il en exploite, d'ailleurs sans l'annoncer, les données.

[38] À moins de supposer que l'auteur du *Miroir* ait écrit son texte dans le but de le faire fonctionner comme un outil prédicatoire, puis que, dans un deuxième temps, il ait changé d'avis et décidé d'en faire un texte destiné à la lecture édifiante dans les cercles aristocratiques, ce qui l'aurait incité à intervertir l'ordre des deux sections, à écrire un nouveau prologue, etc. Mais une partie des objections que nous venons d'émettre à propos de la deuxième hypothèse s'appliquent aussi à celle-ci.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

élevé, a donc été écrit après coup. Les modifications internes qu'a subies le *Miroir* constituent des indices précieux qui nous permettent de formuler une hypothèse concernant la fonction du texte et le public auquel il était destiné — sujet qui a soulevé de nombreuses questions. Au lieu de considérer le texte soit comme un instrument de prédicateurs, exploité dans le contexte de la prédication mendiante, soit comme un traité destiné à la lecture édifiante dans les cercles aristocratiques, nous proposons d'envisager l'histoire textuelle du *Miroir* sous le signe de l'évolution et de la transformation: au niveau du mode de transmission du texte d'une part, et au niveau du public auquel il était adressé de l'autre. Outil de la prédication d'abord, texte destiné à l'édification des femmes nobles ensuite, (et peut-être les deux en même temps après 1300, date vers laquelle se situerait cette mutation), le *Miroir* et sa destinée nous offrent ainsi un témoignage significatif du phénomène du réemploi si caractéristique de la production textuelle médiévale.

Références

Aerts, W. J. – Gosman, M. (éds) 1988. *Exemplum et Similitudo. Alexander the Great and other heroes as points of reference in medieval literature*. Groningen: Forsten.

Bataillon, Louis-Jacques. 1985. «Similitudines et exempla dans les sermons du XIIIe siècle». In: K. Walsh – D. Wood (éds), *The Bible in the Medieval World: Essays in Memory of Beryl Smalley*, 191-205. Oxford: Basil Blackwell.

Bremond, Claude – Le Goff, Jacques – Schmitt, Jean-Claude. 1982. *L'«exemplum»*. Turnhout: Brepols.

Buridant, Claude. 1984. «Les proverbes et la prédication au Moyen Âge. De l'utilisation des proverbes vulgaires dans les sermons». In: F. Suard – C. Buridant (éds), *Richesse du proverbe*. Vol. 1: *Le proverbe au Moyen Âge*, 23-54. Lille: Presses Universitaires de Lille.

De Gendt, Anne Marie. 1994. «Sens et fonction du prologue dans *Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*». *Neuphilologische Mitteilungen* 95. 193-206.

—. à paraître. *L'Art d'Éduquer les Nobles Damoiselles: Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*.

Grigsby, John. 1961. «*Miroir des Bonnes Femmes*». *Romania* 82. 458-491.

—. 1962. «*Miroir des Bonnes Femmes* (suite)». *Romania* 83. 30-51.

—. 1963. «A New Source of the *Livre du Chevalier de la Tour Landry*». *Romania* 84. 171-208.

Hentsch, Alice A. 1975. *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*. Genève: Slatkine.

Lecoy de la Marche, Albert. 1974. *La chaire française au Moyen Âge: spécialement au XIIIe siècle d'après les manuscrits contemporains*. Genève: Slatkine.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LONGÈRE, Jean. 1983. *La prédication médiévale*. Paris: Études Augustiniennes.
MARTIN, Hervé. 1988. *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*. Paris: Éditions du Cerf.
MCLEOD, Glenda. 1991. *Virtue and Venom. Catalogs of Women from Antiquity to the Renaissance*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
POLO DE BEAULIEU, Marie-Anne. 1999. *Éducation, prédication et cultures: essais sur Jean Gobi le Jeune (+ 1350)*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
TAYLOR, Larissa. 2000. «French Sermons 1215-1535». In: Beverly M. KIENZLE (éd.), *The Sermon*. Turnhout: Brepols.
WELTER, Jean-Thiébaut. 1973. *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*. Genève: Slatkine.
ZINK, Michel. 1976. *La prédication en langue romane avant 1300*. Paris: Champion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA BALLADE DES DAMES D'ANTAN

Maurice DELCROIX
(*Universiteit Antwerpen & Facultés de Namur*)

C'était au tout début de ce que les universitaires appellent, en se rengorgeant, leur carrière. Theo Venckeleer et moi nous connaissions depuis peu, qui devions être pendant trente ans compagnons de chaîne dans la construction de la romane anversoise — longue amitié. Mais en 1967, nous en étions encore, mi-figue mi-raisin, au stade des premières approches, nous observant l'un l'autre comme linguistes et littéraires, médiévistes et modernistes peuvent s'observer. Pour une première prise de parole en colloque, à Gand, j'avais éhontément choisi Villon et la plus célèbre de ses ballades, m'imaginant que la stylistique ouvrait toutes les portes. C'était pousser l'incompétence jusqu'à l'impudence. Theo était là, qui m'épargna. Ore donc, récidivons.

L'ignorance a ses privilèges. Elle lit ce qu'elle veut. Je suis frappé que les commentaires de la ballade dite «*des dames du tems jadis*», fussent-ils de Leo Spitzer, et même celui, si informé et si proche du texte, de Jean Rychner et d'Albert Henry, dont je ferai mon guide[1], s'en tiennent le plus souvent, et parfois *strictement,* à la philologie, ne définissant le vocabulaire du poème et n'identifiant ses personnages qu'en les rapportant au commun lexique d'alors et aux enseignements de l'histoire, ne s'aventurant dans ce qui est pour moi une des marques de la littérature — l'instable équilibre entre la détermination du sens et l'appréhension de sa fragilité — que pour sa part de détermination. Sans doute est-ce le rôle du savoir, sous la forme certes affinée qu'a prise aujourd'hui l'ancien positivisme, de ne pas construire sur le sable. Et loin de moi de contester qu'à l'égard d'une langue que nous ne parlons plus, d'une culture et d'un environnement social qu'il nous faut toujours redécouvrir, ce soit le nécessaire préalable. Bien au contraire, si d'autres n'avaient fait ce travail, les propositions qui vont suivre perdraient leur fondement. Le lexicologue est notre père.

Ainsi, le très remarquable *Dictionnaire historique de la langue française*, utilisé en l'occurrence comme un nouvel organe de diffusion d'une

---

[1] *Le Testament Villon* (sigle *TV*).

Memoire en temps advenir, 51-61. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

observation philologique fréquemment entendue, peut nous dire que dans la ballade des «*neiges d'antan*», *antan* «*signifie strictement* "l'année passée"», précisant aussitôt: «*c'est l'emploi qu'en fait Villon dans la célèbre* Ballade des dames du tems jadis». Le *Dictionnaire* ajoute toutefois que « *la valeur plus large*, "autrefois", *est fort ancienne*», sans malheureusement préciser davantage, ni donner d'exemples. Il serait bien aléatoire de considérer que cela suffit. Le *Dictionnaire* serait en contradiction avec lui-même si, après avoir précisé que Villon emploie le terme au sens strict, la mention qu'il fait de l'ancienneté du sens élargi pouvait être de nature à contaminer Villon lui-même. En bonne rationalité réaliste, notre neige fondant généralement chaque année — La Palice ajouterait: quand elle n'est pas éternelle —, le refrain de la ballade, en assimilant la neige aux dames d'autrefois, met en image la fugacité de leur vie, sa blancheur figurant leur beauté — conformément au canon d'alors —, et sa froideur leur mort.

À quoi l'analyste de texte ajouterait volontiers qu'en mettant *neige* au pluriel, alors que le singulier, sauf précisément pour les «*neiges éternelles*», s'impose presque toujours à propos d'un phénomène qui recouvre tout d'une blanche unité[2], le poète implique un élargissement de l'allusion, dans le cas présent vraisemblablement temporel plus que local puisqu'il se produit dans une évocation multiséculaire du plus bel exemple de ce qui passe. Élargissement qu'on ne saurait réduire sans gaucherie à quelque début de pluralité des années elles-mêmes puisqu'il n'y a *strictement*, pour chaque année, qu'une année d'«*antan*», et qui doit dès lors relever moins du dénombrement quantitatif que de la globalisation d'une durée, *antan* référant dès lors aux années passées autant qu'à l'an d'avant, impliquant *autrefois* plutôt que *naguère*. On est donc, stylistiquement parlant, dans les conditions favorables à l'amplification du sens du mot, d'autant que l'effet cumulatif des premières strophes, glanant dans le mythe, la légende et l'histoire quelques féminins souvenirs, se plie à une chronologie à la fois souple et lacunaire, mais visiblement orientée: pour le clerc vaguant et divaguant, la promenade à travers les siècles a beau ne connaître que l'antiquité grecque et romaine et le Moyen Âge, elle n'en a pas moins commencé par un autre temps, autant dire par *jadis*. C'est donc l'ampleur relative du champ exemplatif des

---

[2] L'enfant émerveillé qui s'écrie «Y a d'la neige» — comme il dirait tout aussi bien «Y a du soleil» — sait-il que le partitif qu'il emploie implique paradoxalement une uniformité plus forte encore que celle qui lui tombe sous le sens, et susceptible en fin d'extension d'atteindre à cette valeur abstraite d'existant absolu propre aux réalités mythiques?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dames qui a conduit le lecteur moderne à prendre *antan* au sens élargi. Il n'est pas exclu, dans ce monde lettré qui n'est pas toujours le monde savant — l'inverse n'étant pas impossible —, que l'exemple de Villon, tout comme au dire du même *Dictionnaire* il a pu contribuer à maintenir l'usage de l'expression «*d'antan*» dans le langage littéraire moderne, et «*notamment par allusion à Villon*», ait contribué à cet élargissement même: il portait en soi, au moins en puissance, la transgression de ses limites[3].

Je vois sourire le médiéviste: le *Dictionnaire historique de la langue française*, quelle que soit sa valeur d'historicité, n'est pas ce dictionnaire du moyen français qui fut un temps le mauvais rêve de la section anversoise et dont celui de greimas, par exemple, ne saurait tenir lieu. Les dictionnaires d'ancien français, certes, n'ont pas manqué depuis celui, vénérable, qui nous servait de référence au temps où je m'essayais petitement à l'approche du Moyen Âge: le Godefroy. Le Godefroy, précisément, définissait *antan*, non seulement comme «*l'an passé, l'année précédente*», mais aussi comme «*le temps écoulé, le temps passé*», et fournissait comme équivalents les adverbes «*antérieurement, précédemment, autrefois*». Comme il avait l'avantage de n'être pas avare de citations, à défaut de toujours les justifier, on n'était pas surpris d'y trouver Villon, sous la rubrique «*autrefois, naguère*». Certes, le reproche souvent fait au Godefroy était précisément l'inappropriation de ses exemples. Reste que la datation d'un glissement de sens est la chose du monde la plus difficile à préciser[4]. Pourquoi refuser à Villon que cette forme particulière de la *contemptio mundi* qu'est l'inventaire des disparus, pour peu qu'il s'en prenne aux dames, puisse céder à la nostalgie plus encore qu'à l'ivresse sarcastique de l'ensevelissement? L'image de la fragilité et de la fugacité des blancheurs annuelles ne peut-elle conjoindre, à la prégnance concrète d'un phénomène météorologique, les latences infinies du regret? En quoi il faut approuver Marot, pour qui Villon était de *naguère*, de les avoir dites «*du tems jadis*»[5] — et partant Verlaine d'avoir associé ces deux dénominations du passé nées toutes deux de la considération de durées relativement courtes, mais entre lesquelles l'usage et sa relative désuétude n'auront cessé, au point de les rendre antinomiques, d'étendre la durée séparatrice.

---

[3] Je crois avoir pu montrer un phénomène analogue dans l'emploi racinien du terme *séduire*, dans une communication intitulée par provocation «Katachronismes raciniens» (dans Tobin [éd. 2001: 423-435]).

[4] Rychner et Henry citent un exemple de Molinet où «*le sens de l'adverbe glisse vers 'autrefois'*» (*TV*, p. 54).

[5] À Marot également l'anoblissement de ces femmes, devenues «*dames*» grâce à lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Assez perdu de temps — ce temps par nature extensible. Extensible comme réductible, l'être humain ne l'est pas moins, en moins comme en plus. Dans la ballade, l'inventaire des dames est à cet égard à double effet. Forcément sélectif, il les choisit pour leur notoriété passée — disparues, mais inoubliables — et ne demanderait pas où elles sont si elles n'avaient pas été, du moins en principe, la fantaisie ou la malice de notre Villon pouvant se jouer de ses présupposés. Mais il oblige du même coup à passer de la première à la seconde, et ainsi de suite, rétrospectif certes, jusque dans sa progression, mais sans retour sur lui-même, ni sur la moindre d'entre elles. Elles passent comme elles ont passé, l'évocation ne s'arrêtant qu'à peine et qu'à certaines, le temps d'un trait distinctif, qui aide à les identifier, et parfois à les confondre, ou encore à les lier par une parenté à la mode de Bretagne, comme c'est le cas pour telle «*cousine germaine*»[6]; bref, à leur rendre ou à leur prêter fugitivement une manière de vie passée. Pour les désigner, le nom çà et là suffit, pour autant qu'il puisse suffire, ou plus exactement le prénom, signe, moins de familiarité, sinon culturelle, que des anciennes simplicités de l'appellation, et d'autant plus susceptible de coiffer tel type du tout venant féminin. Pour avoir un prénom, on n'a pas nom davantage: plus d'une femme se prénomme Flora, même à Rome — surtout à Rome; Blanche elle-même, plus d'une reine[7]. À se côtoyer ainsi, à s'apparenter par ce type de dénomination, elles se prêtent d'autant mieux au sort commun. Çà et là une accélération du rythme, relevée par divers effets sonores — «*Berte au grand pié, Bietrix, Aliz*» —, accentue le mouvement. Que d'âge en âge les dames deviennent au lecteur paresseux inconnues ou incertaines, n'étaient les efforts des commentateurs, et le temps parachèverait ce que le poème implique et contre lequel il s'inscrit: les féminines célébrités glisseraient dans un anonymat où elles se réduiraient à faire nombre.

Le seul nom de la série — au moins par son origine — est celui d'«*Archipïadés*» ou d' «*Archipiada*», selon le manuscrit, «*avatar du nom d'Alcibiade*», nous disent Rychner et Henry, «*pris pour celui d'une*

---

[6] Dans le même ordre idée, il n'est pas sans intérêt que certains commentateurs, par souci d'objectivité, aient mentionné parmi les identifications éventuelles de Thaïs, à côté de «*la courtisane qui suivit Alexandre en Égypte*», «*sainte Thaïs*», «*ou simplement la Thaïs de Martial*» (selon l'index des noms de l'édition Longnon et autres); tout s'arrangeant si l'on admet, avec B. Sargent-Baur, autre éditrice de la ballade, qu'il s'agisse de la courtisane égyptienne convertie au catholicisme par un certain moine Paphnutius.

[7] Pour Rychner et Henri, *blanche* pourrait à la rigueur n'être pas un prénom, la «*reine blanche*» signifiant la douairière, et Villon semblant «*avoir joué sur tous les sens possibles*» (*TV*, p. 55). Le vers, toutefois, joue, lui, sur l'adjectif, le désolidarisant par là du titre, et le reste de la strophe multiplie les dénominations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

femme par certains commentateurs et traducteurs de Boèce, notamment par Jean de Meun [...], *de qui* [le ms.] *V le tenait peut-être*» (*TV*, p. 53). À ma connaissance, certes incomplète, plus les commentateurs étaient avertis de ce que cette confusion pouvait être contagieuse, au point qu'ils puissent en suggérer, pour le meilleur manuscrit de notre ballade, un relais, moins ils étaient portés à imaginer ceci, dont je n'ai malheureusement aucune preuve à fournir: le Villon sarcastique et changeant qui fait mon véritable délice ne peut-il, en bon clerc prompt à errer, connaître Alcibiade autrement que tel copiste? Auquel cas ce pourrait être par pure malice qu'il aurait placé dans la série des dames cet homme qui savait aussi aimer les hommes. La graphie des manuscrits joue elle-même, à la finale, sur le féminin et le masculin d'une terminaison; à l'initiale, elle suffisait à renvoyer aux marques grecques de la prééminence, aidant par là à l'identification du personnage qu'en soi elle déformait. Le Moyen Âge était-il si ignorant des mœurs de l'Antiquité grecque, qu'il ne pût, par ses marginaux, en taquiner le souvenir? Mais ce genre d'hypothèse toute gratuite aurait besoin de l'argumentation d'un médiéviste, auquel je l'offre bien volontiers.

Écho, en revanche, est de ma partie[8]. On n'a pas manqué de relever la bienfaisante intrusion qu'opérait dans la série une féminité toute mythique. Que l'histoire et la légende soit tout comme, pour Villon, ou mieux qu'il ne dédaigne pas de puiser dans l'une comme dans l'autre, tout en les distinguant par devers lui, relève sans doute de la culture et de la fantaise, plutôt que de la confusion mentale. J'y vois pour ma part le signe du poète, qui sait que l'imaginaire est plus humain encore que la réalité dont il se nourrit. Que le clerc y trouve son compte, pour qui les latineries d'école sont communes, du moins à lui et à son premier public, en des temps sans naïveté que prétendue où l'on exploite volontiers, et pas seulement à des fins de rire, la crédulité de certains, j'en conviendrais les yeux fermés. D'autant que cet imbroglio sous-jacent à toute parole organisée stimule l'audace constitutive de l'analyste de texte — celle qui explore jusqu'à s'y perdre les virtualités d'une forme, que celle-ci soit de l'expression ou du contenu. Écho, dans la série des dames, n'est pas seulement «imaginaire». Plus réelle que les autres dans l'expérience humaine de toujours, du moins sous cette forme matérielle que l'imaginaire présente comme un vestige,

---

[8] ... pour autant que l'analyse textuelle soit cet écho, mesuré dans son contenu sur les développements et les restrictions du texte qui la provoque, et qui ne justifie l'abondance de sa propre mise en forme qu'autant qu'il contribue à faire apparaître en pleine lumière ce qui, dans le texte, existait caché, ou mieux affleurait dans la discrétion de sa prégnance.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle s'inscrit à contre-courant des autres, puisqu'elle résonne encore et continue d'appartenir au concret, à ce qui tombe sous le sens — celui de l'ouïe du moins. En quoi elle n'a pas moins d'existence que toujours, puisque c'est à partir de son bruit qu'on lui a donné une voix, une forme, une histoire. À quoi bon demander où elle est, si elle n'a jamais été que là, sauf à recréer par l'évocation le désir qui l'a fait naître, ou mieux encore à lui donner par l'usage subreptice du passé simple, la vie et partant la beauté qu'elle n'a pas eues? C'est à travers son fuyant personnage que le poème tout entier laisse se déceler sa valeur d'écho nostalgique. Or Écho, dans notre ballade, ne se contente pas, à l'imitation d'une réalité physique, de répéter les derniers sons, les dernières syllabes provoquées par d'autres: elle transforme en *parole* leur *bruit*, voire même leur vain tapage, leur battue comme peut le suggérer dans le langage coutumier l'expression *mener (grand) bruit*[9]. En quoi sa résonance n'est plus un écho, mais une réponse d'un niveau supérieur, comme si le bruit mené l'avait quelque part et seulement réveillée ou dérangée, et n'avait servi qu'à cela. Car c'est une parole originale et présumée originelle que la ballade lui attribue, toute autre tue et réduite à un bruit. Dès lors, que l'origine de ce bruit soit pour la circonstance attribuée à un auteur indéfini (*on*) n'a pas pour principal apport de concentrer l'attention sur l'acte plutôt que sur l'acteur, ni pour fonction de ne renvoyer de l'effet qu'à la cause et par là au caractère banal de l'association proposée et à sa vraisemblance toute physique, mais bien d'indifférencier encore davantage la nature du bruit provocateur en occultant qui ou quoi le provoque, lui retirant du même coup la capacité de préformer l'écho, l'appelant à témoigner indirectement de sa propre insignifiance et donc de la quasi autonomie d'une parole à laquelle est désormais réservé le privilège de l'articulation.

Originale aussi est son expansion. Comme la plupart des ignorances, celle dont j'ai fait l'aveu tout à l'heure croyait savoir. Elle s'était persuadée que l'écho, s'il se propageait d'autant plus aisément qu'il lui était offert de glisser sur une libre surface d'eau, qu'elle soit rivière ou mieux étang, exigeait que le bruit originel rencontre d'abord un obstacle, et ferme de préférence, sur lequel se répercuter. Mais la physique n'est pas notre mère, ni celle de la poésie. Villon, en tout cas, s'en préoccupe peu, davantage soucieux de donner libre cours à la voix qu'il anime, que ce

---

[9] De quel lointain souvenir me vient l'image de serfs battant l'eau pour faire taire les grenouilles et protéger le sommeil du seigneur? D'enfantines fadaises ou de faciles lieux communs? Je les croyais alors, sans même me demander si le bruit de l'eau battue bercerait l'oreille du dormeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soit grâce à la surface propice d'un étang, ou moins vraisemblablement selon le cours d'une rivière, retrouvant en celle-ci une capacité que précisément elle partage avec le temps, qui va comme l'eau coule. Irai-je jusqu'à penser que l'étang comme la rivière offre, sous la surface propice à l'écho, une possible profondeur d'eau — où certes aucune des beautés évoquées n'aura l'heur de se noyer, ce qui ne les empêchera pas de disparaître, mais où sera bientôt jeté le pauvre Buridan[10]? Du moins le décor esquissé n'est-il pas favorable à ce que l'évanescente créature prenne pied sur la terre des hommes. Aussi bien le vers qui célèbre sa beauté[11], en l'élevant, l'enlève à l'humanité. Avoir eu «beauté trop plus qu'humaine», pour une imagination délicatement fabulatrice dont Villon a fait plus d'une fois la preuve, c'est à la fois, dans le passé qu'il recrée, avoir eu très grande beauté[12], et l'avoir eue surhumaine, au point que son haut degré la ferait basculer dans l'excès fatal, s'il n'était pour elle un autre seuil, cette fois vers le haut, vers le mythe[13]. Ce ne sera pas le seul moment du poème où l'imaginaire cherche le dépassement. Aussi importe-t-il de lui constater ici son intensité profane.

Trois vers pour Écho: aucune dame n'en aura davantage, les plus gâtées n'en recevant que deux. Car même la seconde strophe ne dépasse pas ce chiffre, raréfiant l'inventaire aux seules Heloïs et ... Mais voilà que le prénom de la seconde fait défaut, tant il est vrai que le poème en cet endroit, seuls cas dans la série, fait place aux hommes auprès des dames, et comme par hasard aux amants, et dans les deux cas pour dure besogne, s'attardant à eux plutôt qu'à elles, à leur malheur plutôt qu'à leur succès. Beauté, du même coup, s'estompe, sans nécessairement s'effacer en nous, devant «essoyne» et grotesque ensachage. Bien malin qui distinguerait ici la compassion du sarcasme, sauf

---

[10] Je ne prétends pas que ce rapprochement appartienne aux structurations même secondaires du poème, trop indirect pour cela; mais il n'en appartient pas moins à ses virtualités. Rychner et Henry, toutefois, ne dédaignent pas — mais comme à une justification supplémentaire du questionnement de l'*ubi est* — de référer au fait que les restes de Jeanne d'Arc «furent jetés à la Seine pour éviter qu'ils ne devinssent l'objet d'un culte qui aurait entretenu la piété populaire ou nationale» (*TV*, p. 56).

[11] Cette beauté déjà reconnue à la seule Flora, mais avec la platitude qui convenait à la profession, et que le lecteur, au départ de ces deux cas, étend insensiblement à toute la série, sous l'effet d'un refrain métaphorique qui les englobe dans la même blancheur.

[12] C'est le plus répandu des sens de l'expression, en un temps où la conjonction des adverbes, plus variée qu'aujourd'hui, avait souvent valeur d'intensif.

[13] Auprès de qui s'assurer de la chose, sinon auprès de Claude ... Buridant (qu'il me pardonne!) dont la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* (2000: 178) nous place devant deux voies également tentantes, les quantificateurs gradiants marquant la quantité pouvant l'orienter vers le maximum ou vers l'excès.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à considérer au bénéfice d'Abélard que le quatrième vers — «*Pour son amour eut ceste essoyne*» —, par son autonomie syntaxique et son caractère de retour conclusif, représente un degré de réflexion susceptible de s'y prêter[14]. Le jeu des noms est-il insignifiant? Dans le second couple de la strophe, Buridan seul est nommé, dont les amours ne séduisent guère, en regard de ce Pierre Esbaillart — prénom et nom —, inséparable d'Héloïs dans la tradition culturelle, à cet égard le plus gratifié des personnages de la ballade[15]. Ces irrégularités d'une systématique participe bien du caractère anecdotique de la strophe et de l'occasionnelle impudence du vocabulaire — si même le terme «*chastré*», pieusement altéré en «*cloîtré*» dans les éditions pour enfants sages, devait heurter moins qu'au temps de ma jeunesse folle[16]. Le lecteur qui se souvient de Flora la Romaine ne s'étonnera pas d'ici trouver des localisations quelque peu plus précises, qu'il s'agisse de la Seine ou de Saint-Denys.

Dans le chassé-croisé de l'élévation et du sarcasme, la troisième strophe ne partage avec la deuxième que la sagesse d'Héloïs; avec la première, que ce retour à la beauté dont le nom de la reine Blanche, accordé aux neiges du refrain, suffit à réveiller le souvenir, sa comparaison au lis lui conférant du même coup perfection florale et royale pureté, si même son chant de sirène, en l'apparentant aux charmes équivoques d'une Écho voix des eaux, la compromet dans l'audacieuse conjonction d'une victime mythique du Sud et d'une tentatrice légendaire du Nord — ces localisations implicites fonctionnant toutefois moins nécessairement que les précédentes. Cela étant dit, de la reine à la femme de guerre, en passant par la prolifération stylistique de la série, où seule l'appellation podologique de la mère de Charlemagne, traditionnelle, mais relayée par

---

[14] J. Fox, attesté par Rychner et Henri, voit au contraire, dans le double sens d'«essoyne» — malheur ou mutilation —, une «*ironie cynique*», eux-mêmes se bornant à ajouter qu' «il n'en aurait pas fallu beaucoup plus pour que [Villon] perdît le ton qui fait l'unité de la ballade» (p. 54). Mais est-il si sûr que l'unité de la ballade soit une unité de ton, que Buridan, de toute manière, troublerait, toute cette narrative seconde strophe, et même ailleurs Archipiada ou Berte «*au plat pié*», se prêtant au sarcasme au moins autant qu'au regret.

[15] Est-ce pour avoir, fût-ce métaphoriquement, filé l'*amor perfectissimus* ? Si le vers conclusif de l'épisode parle en effet d'amour — mais l'amour d'avant la castration —, l'évocation elle-même n'a porté que sur ses désastreuses conséquences. Il n'est que la qualification attribuée à «*la très sage Heloïs*» pour renvoyer éventuellement à l'après-coup.

[16] Cela à peine écrit, je me rends compte que l'impudence, si impudence il y a, ne devait être ressentie au temps de Villon que par rapport à une littérature plus éthérée, comme celle de l'amour courtois, et qu'à la nôtre, qui a beaucoup changé en trente ans, elle le devient de moins en moins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un poète qui l'est moins[17], pourrait bien introduire le passager désordre du sarcasme — coup de pied dans la fourmilière —, le mouvement se prépare à son élévation majeure: de Blanche la belle à Jehanne la bonne, d'une reine à une simple fille des campagnes, d'une vague historicité, lointaine et idéalisée, à une bien cruelle réalité d'hier où la précision d'un fait et d'un lieu a toute sa valeur d'attestation et où des hommes collectivement nommés se réduisent au rôle de bourreaux ennemis; le tout sur fond de tragédie nationale, de souveraineté sauvée par une bergère, de conquête ravageuse inversée par une enfant, de sainteté martyrisée par les clercs. Certes, de cet arrière-fond, rien n'est dit que l'exécution finale; mais tout est su, tout est récent, ou perpétuellement ravivé dans les mémoires françaises, qui contribue à faire des deux vers consacrés à Jehanne, aujourd'hui comme hier, et par opposition au renchérissement paronomastique et précipité des Berte, Bietrix, Alis et Haremburgis, l'explicitation dépouillée d'un apitoiement.

Mais la bonne Lorraine n'est pas la fin de l'élévation. Est-ce d'avoir marché sur la voie religieuse du sacrifice qu'elle amène le poète à viser plus haut encore, et une autre royauté? Que la ballade, qui n'a jusqu'ici apostrophé que le lecteur, pour lui poser cette question tout oratoire de l'*Ubi est*, dont on ne connaît que trop la réponse et dont la tradition formelle réserve à l'envoi l'ultime apostrophe du courtisan, s'autorise ici une autre destinataire, voilà certes une originalité de son renouvellement. Que la Vierge ne soit nommée qu'après que la question initiale, répétée déjà à l'initiale de la seconde strophe, mais non de la troisième[18], se redouble ici, l'ellipse lui donnant, à sa seconde résurgence, la nudité, la force du cri, c'est plus qu'il n'en faut pour comprendre que la rengaine et sa logique sont soudain bousculées par une violence qui n'a plus rien de sarcastique. Femme elle aussi, et disparue, réputée ailleurs première des *dormientes*, mais proche à la fois du peuple et de Dieu, dont la foi des hommes lui attribue de pénétrer les secrets, ultime recours et médiatrice, comme le répètent les litanies d'alors, elle seule pourrait répondre *autrement*. Au fatalisme de la *contemptio* des beautés, des grandeurs disparues, elle pourrait opposer quelque vision d'éternité, quelque connaissance de

---

[17] Je sais bien que cet homérique épithète s'explique, et de différentes manières, que la variante des mss A et C — «*Berte au plat pié*» — contribue à alimenter. Pour ma part, j'y introduirais volontiers les implications d'une expression familière: *vivre sur un grand pied*.

[18] Comme si désormais elle allait de soi, l'inventaire se contentant d'énumérer, à titre de représentantes de toutes les femmes, quelques-unes des dames sur lesquelles elle pouvait porter.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'autre monde — n'est-ce pas de cela qu'elle pourrait être souveraine, aux yeux de son appelant? Mais elle non plus ne répond pas dans notre poème, qu'on y voie, de la part du poète, scepticisme ou résignation, ou simplement soumission au fait. Le retour du refrain, à cet égard, prend des allures de retombée, que l'envoi saura sceller.

Ce que vous faites, m'a dit un jour un collègue français, «... *mais c'est de l'explication littéraire!*». C'était me renvoyer à l'école et aux enfants. Je n'avais qu'une réponse à lui faire: «*question de degré*», et sans prétendre au degré supérieur. Le structuralisme, entre temps, a pu sembler donner à l'analyse des textes un vocabulaire spécifique, et le couvert de la généralité. J'ai continué à croire que le langage commun, le plus souvent, suffisait, moins barbare, moins rebutant, et qu'on pouvait y mettre une certaine rigueur; à croire plus encore que le développement analytique était une façon d'apprendre à lire, aux autres et à soi; à croire surtout que c'est la subtilité du sens qui fait la littérature, inséparable de cette forme où elle s'est découverte. Il est toujours facile de se targuer de rigueur. On l'aura constaté, il arrive que l'analyste s'exalte, lui aussi; qu'il lui arrive de convoquer, pour étayer sa parole, des contextes que le texte analysé explicite peu ou pas du tout, mais d'autant moins qu'ils lui sont, culturellement parlant, naturels, et dont son sens le plus intense pourrait bien être nourri, pourvu que les restrictions de sa forme ne s'y opposent pas. La participation analytique est-elle interdite? Je ne le pense pas. Servais Étienne, mon maître en analyse textuelle, plaçait l'engouement subjectif au départ de l'analyse, comme sa forme première et son stimulant. À l'analyse ensuite de confirmer ou d'infirmer.

La littérature est un espace de communication et de liberté, dans lequel elle trace un chemin au besoin labyrinthique, demandant double vue à qui s'y aventure. Même lorsqu'elle se fait traversée du désert, elle ne demande pas à l'audacieux de s'éprendre de la sécheresse. Mais c'est Theo, maintenant, que j'apostrophe. Car c'est à lui de me dire, maintenant, ce qu'il en est.

Références

Buridant, Claude. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris: SEDES.

Godefroy, Frédéric. 1880-1902. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*. Paris: Vieweg. (10 vols)

Rey, Alain. (dir.) 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris: Le Robert.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RYCHNER, Jean – HENRY, Albert. (éds) 1974. *Le Testament Villon*, t. I et II. Genève: Droz. [Sigle: *TV*]
SPITZER, Leo. 1931. *Romanische Stil- und Literaturstudien*, t. I. Marburg: Elwert.
—. 1959. *Romanische Literaturstudien 1936-1956*. Tübingen: Niemeyer.
TOBIN, Ronald W. (éd.) 2001. *Racine et/ou le classicisme*. Tübingen: Narr.
VILLON, François. 1994. *Ballades*. Éd. Barbara SARGENT-BAUR. Toronto: University of Toronto Press.
—. 1982. *Œuvres*. Éd. Auguste LONGNON. 4e édition revue par Lucien FOULET; notes sur le texte par André LANLY. Paris: Champion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMMENT INSCRIRE UN PARCOURS EXISTENTIEL DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE. COMPARAISON ENTRE LE *THEOPHILUS* NARRATIF DE COINCI ET LE *MIRACLE DE THÉOPHILE* DRAMATISÉ DE RUTEBEUF

Pascale DUMONT
(*Universiteit Antwerpen*)

Introduction[1]

Parmi les œuvres célèbres du patrimoine dramatique médiéval de langue française, figure un drame datant de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Son auteur, le grand poète Rutebeuf, l'a consacré à un miracle dont bénéficia Théophile, sénéchal ayant vendu son âme au diable pour recouvrer sa charge perdue et qui ne dut son salut qu'à une intervention de Notre-Dame[2]. En quelques centaines de vers, le poète suggère avec force les déceptions et la révolte d'un homme, son reniement de Dieu, le pacte signé avec le diable pour recouvrer les honneurs et le succès, l'impact de cet acte sur la suite de son existence, et plus tard le remords, le repentir et les prières à Notre-Dame dans l'espoir d'un pardon improbable et pourtant accordé miraculeusement à cet homme, sincère et entier dans le péché comme dans la foi[3].

---

[1] Cet article propose une analyse, revue et amplifiée, extraite de ma thèse de doctorat (Dumont 1996) préparée sous la direction de Herman Braet et soutenue à l'Université d'Anvers. Theo Venckeleer assurait la présidence du jury, et c'est avec beaucoup de gratitude que je lui dédie ce texte.

[2] C'est à l'édition de Zink que nous nous référerons (Zink 1989: vol. 2, 22-66 + notes). Les extraits cités mentionnent les numéros de vers correspondant à cette édition; pour les didascalies, un *d* est ajouté au numéro de vers précédant les indications en prose.

[3] De cette œuvre de dimensions réduites, on retiendra le caractère dramatique à défaut de savoir si elle a réellement été conçue pour être jouée à plusieurs personnages, vu qu'elle ne présente en effet jamais plus de deux personnages verbalement actifs en même temps. Dès lors, un seul jongleur pourrait l'assumer, en changeant d'intonation pour se transformer en divers personnages. Faral préférait exclure cette possibilité, au nom des rimes mnémoniques «impliquant diversité d'acteurs» plus encore que du «*Te Deum* final de la pièce», ainsi qu'à cause des «indications en prose [qui] plaident pour l'idée d'une représentation par personnages» (Faral 1951: 189, 190). Il est cependant tentant de suivre Franck, selon qui l'œuvre pourrait avoir été conçue pour pouvoir servir, selon le cas, de

Memoire en temps advenir, 63-83. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette œuvre souvent interrogée en raison de ses qualités littéraires, de la notoriété de son auteur et du caractère mythique de son sujet, stimulera ici la réflexion sur l'usage qu'elle propose des paramètres spatiaux et temporels. Comment, en effet, un tel parcours existentiel a-t-il été suggéré dans toute sa force et son extension en moins de sept cents vers? Quelles techniques d'écriture le poète a-t-il utilisées ou développées pour faire surgir un véritable destin et non évoquer une courte anecdote, pour montrer la persistance dans le mal autant que la ténacité dans le repentir? Pour proposer une réponse à cette question, nous disposons fort heureusement d'un élément de comparaison. Il s'agit d'un texte narratif versifié de langue française connu comme l'une des sources d'inspiration de Rutebeuf, celui-ci ayant, à la mode de son temps, fait œuvre nouvelle à partir d'une tradition existante.

On sait en effet que le miracle de Théophile est un thème préfaustien (Lazar 1972) déjà attesté dans des textes grecs du VIe siècle et repris en latin par Paul Diacre au IXe siècle. Ce sujet a joui à partir de ce moment d'un succès incontestable dans l'Occident médiéval, où il a inspiré de nombreux textes et une production artistique importante[4]. Outre des sermons des XIe et XIIe siècles qui mentionnent le miracle, des œuvres littéraires en langue vernaculaire lui ont été consacrées, en particulier au XIIIe siècle. C'est ainsi que Gautier de Coinci, un bénédictin de Soissons, a rédigé avant 1236, de nombreux *Miracles de Nostre Dame* narratifs dont l'un d'eux est intitulé *Comment Theophilus vint a penitance* (Koenig 1960-1970). Suite à une commande de l'évêque de Paris, un bon quart de siècle plus tard, Rutebeuf reprit la matière de ce récit de plus de deux mille vers dans son *Miracle de Théophile* (663 vers), représenté vraisemblablement pour les fêtes de la Nativité de la Vierge en septembre 1263 ou 1264 (Mazouer 1998: 102).

De ces deux œuvres donc, il semble acquis que la seconde est partiellement inspirée de la première[5]. La question de la filiation des textes

---

dialogue dramatique ou de pièce à plusieurs acteurs (Franck 1949: X-XI). Dans le même ordre d'idées, on se rappellera le commentaire de Nicolas de la Chesnaye, auteur à l'aube du XVIe siècle d'une *Condamnation de Banquet* qu'il prévoyait explicitement pour divers usages (Faivre 1992: 84).

[4] Voir le bref inventaire artistique sur sol français figurant dans la plupart des introductions aux éditions du *Miracle de Théophile* (Franck 1949; Faral et Bastin 1959-1960; Dufournet 1987; Zink 1989): depuis longtemps en effet, E. Mâle et G. Cohen ont attiré l'attention de la critique sur l'importance iconographique du sujet.

[5] «Cette œuvre a des attaches au récit de Paul Diacre et, d'autre part, elle dénote des emprunts à l'arrangement de la légende fait en vers français par Gautier de Coinci» (Faral 1951: 194).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'est cependant pas primordiale pour l'analyse développée ici: l'intérêt premier est de disposer de deux textes sur le même thème, l'un narratif, l'autre dramatique, et guère trop éloignés d'un point de vue historique et géographique. Certes, chacun d'eux aborde l'événement miraculeux sous un angle idéologique différent, l'auteur bénédictin mettant en évidence la lutte entre les forces du bien et du mal dont l'homme est le jouet, tandis que le poète parisien souligne davantage le rôle actif de l'homme dans ses décisions. À cette différence d'accent d'ordre doctrinal, déjà étudiée[6], s'ajoutent des caractéristiques propres dans le traitement du cadre spatial et temporel ainsi que de l'action. Les paragraphes qui suivent devraient permettre de montrer que, si les approches divergent en partie pour des motifs idéologiques, elles révèlent également des choix d'auteurs conscients des possibilités et des limites offertes par deux types d'écriture distincts: le récit narratif et le drame.

La place accordée au contexte spatio-temporel dans les deux textes

– Les espaces surnaturels et leurs émissaires

Dans le récit de Gautier de Coinci, on constate d'emblée l'importance de l'enfer et des stratégies diaboliques qui visent à établir une emprise irrésistible sur l'homme, fût-il le plus vertueux. On remarque cependant que le point de vue du narrateur ne se déplace guère à l'intérieur des lieux infernaux. Les tourments et le «feu d'enfer» ne sont en effet évoqués qu'à travers les paroles du protagoniste, et les descriptions se limitent à ce qui se perçoit humainement: apparitions diaboliques et agissements de suppôts de Satan. Toute la première partie du récit est ainsi dominée par cette présence maléfique aussi envahissante que visionnaire, comme en témoignent les grandes lignes de l'action.

À la mort de l'évêque dont il était le vidame, le vertueux Theophilus refuse par humilité chrétienne de reprendre l'épiscopat qu'on lui propose avec insistance. De guerre lasse, l'archevêque désigne un autre évêque qui retire sa charge à Theophilus. D'autres tentations attendent celui-ci, qui prennent la forme d'un assaut «jor et nuit» (128) par le diable tentateur, répété autant de fois que nécessaire pour faire fléchir sa volonté de renoncement. Vaincu, le vidame déchu fini par invoquer le diable pour

---

[6] Voir la comparaison très riche du *Theophilus* au drame de Rutebeuf développée par de Combarieu (1979), sur la fonction du diable et sur la place laissée à l'initiative personnelle du protagoniste dans les deux œuvres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retrouver sa charge perdue. Il se rend alors chez un magicien juif de la ville, réputé pour ses pouvoirs maléfiques. Celui-ci parachève la perdition de Theophilus par la vision terrifiante d'une «processïon» nocturne triomphale du malin et des «cent mile» diables de sa troupe, qui paraissent encercler la ville et faire trembler et brûler «toz li païs» (323-340). Face à un tel déploiement de forces, décrit avec vigueur par l'auteur, l'homme ne fait guère le poids et le pacte diabolique ne peut que se conclure. La domination du mal sur l'espace situé *extra muros* est frappante, car c'est «fors de la vile», «fors de la cité» (293, 300) que la victime signe la charte qui lui rendra les honneurs au prix de son âme[7]. Mais le mal s'introduit aussi dans la ville par le biais du magicien qui y réside: après avoir réussi la conversion de plusieurs «des plus sages de la vile» (168), celui-ci vient en effet confirmer Theophilus dans sa vie satanique sans lui laisser de répit «nule nuit» (540).

Autant le pôle diabolique est dominant durant la première partie du récit, autant il est supplanté par le pôle divin dans la seconde partie: à partir du moment où Theophilus se repent et exprime sa peur du «feu d'enfer», plus aucun émissaire diabolique n'intervient. Seule Notre-Dame lui apparaîtra à plusieurs reprises, pour finalement le gracier, au terme d'interminables supplications, larmes et prières. Les violents remords du protagonistes se manifestent dans un «saint temple» (847), une «chapele» (1719) où figure une «ymage» (850) de Notre-Dame, selon toute vraisemblance dans la «cité» (569) où il a vécu dans la vanité et l'orgueil. Le triomphe du bien sera d'ailleurs proclamé *intra muros*, lorsque Theophilus se rend «a la mere église ou l'evesque chante la messe» (1404) face à une foule de fidèles, composée du «commun de la vile» (1696). Le repenti y révèle publiquement l'ampleur de son infamie et de son pardon, avec à la main la preuve tangible de l'authenticité du miracle: la charte arrachée à l'enfer. L'évêque loue alors longuement Notre-Dame, qui «nostre frere nos ramainne» (1606), et «a bones voies / Ce pecheür nos a(s) remis» (1676-1677). Tant l'insistance sur cette image du retour du prodigue, que l'annonce à la foule impressionnée que le péché avait été scellé «fors de la vile» (1439), mettent à nouveau en évidence l'association de la damnation à un espace non urbain, et de la

---

[7] Il est à remarquer que c'est «au teatre fors de la vile» (293) que le magicien entraîne Theophilus voir le spectacle infernal, et qu'il s'adresse à lui comme un meneur de jeu aux spectateurs: «N'aiez doutance ne peeur / (...) por choze qu'oiez/ ne por merveille que tu voiez» (304-306); à quoi il ajoute l'injonction inversée de ne pas se signer ni invoquer Dieu ni sa mère. Il serait intéressant d'approfondir l'attitude de Coinci à l'égard du théâtre, associé ici à un contexte négatif.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rédemption à un espace urbain. Il y a là matière à investigation, sans doute fructueuse, sur le rôle des espaces dévolus au bien et au mal, ainsi que sur celui des lieux de transition et des frontières, dans les nombreux autres miracles narratifs de Gautier de Coinci[8].

Pour en revenir au *Theophilus*, force est de constater qu'on n'y apprend rien concernant l'espace divin, de la même manière que l'enfer ne fait l'objet d'aucune description que l'on pourrait qualifier d'objective ou d'omnisciente[9]. Lors de l'épisode le plus spectaculaire du miracle, lorsque Notre-Dame se rend du ciel en enfer pour reprendre la charte au diable, le narrateur ne nous livre en effet aucun détail à propos de la descente céleste. De même, la transfiguration miraculeuse de Theophilus lors de la communion (1704-1712) est décrite du point de vue de «cil qui ce myracle virent» (1713). Et enfin, lorsque le repenti rend pieusement son âme à Notre-Dame, quelques jours plus tard, c'est à nouveau le regard de «ses compaignons» (1759, 1777) qui borne notre perception, tout en cautionnant l'authenticité de l'événement. Le point de vue sur le divin reste celui d'un humain, à la perception et à l'espace limités. La petitesse de l'homme, ballotté entre le bien et le mal, sollicité par des forces émanant d'instances infiniment plus puissantes que lui, est donc pleinement mise en évidence dans ce récit. Le ciel et l'enfer y restent impénétrables à un œil mortel: seule l'apparition et les actions d'un ou de plusieurs êtres surnaturels dans l'espace de vie des hommes s'avèrent possibles[10].

Chez Rutebeuf en revanche, la situation est présentée de manière fort différente, plus sobre et moins impressionnante. Point de sollicitations de Théophile par le démon pour lui faire regretter son renoncement, ni de grande procession diabolique pour l'impressionner. Seul un petit diable tremblant et presque ridicule se fait houspiller et malmener par un humain, le magicien, avant de se faire plus tard piétiner par Notre-Dame. L'enfer apparaît dans cette œuvre comme aussi maléfique mais bien plus discret que chez Gautier de Coinci, tout en devenant plus proche. Car Théophile se rend de son plein gré à la rencontre du malin dans un «val»

---

[8] On trouvera une première analyse stimulante de l'espace et du temps dans les miracles de Coinci et les miracles dramatisés dans Drzewica (1992).

[9] La seule description des dents de la gueule d'enfer et de l'agitation des diables après la rédemption de Theophilus est celle donnée par l'évêque dans son sermon aux fidèles; à nouveau il s'agit d'une description qui n'est pas prise en charge par le narrateur, mais par un personnage derrière lequel celui-ci s'efface.

[10] Ceci confirme la remarque de Combarieu (1979: 160), qui fait état d' «une certaine distance, comme si les mondes infernal et humain ne pouvaient réellement entrer en communication».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(190) infernal dont est soulignée la proximité: «N'i avra gueres de travail / C'est prés de ci» (192-3). Quant au paradis, il est présenté lui aussi comme fort accessible en dépit des blasphèmes rageurs de Théophile au début de l'action, lorsqu'il défie Dieu qui «s'est en si haut leu mis» (27), «lasus en son solaz» (33). Notre-Dame s'adresse en effet à son ancien serviteur dès qu'il la supplie de le libérer du diable prédateur, dans une «chapele» (383d, 553) où il s'est rendu. La didascalie «ici parole Nostre Dame a Theophile et dist» (539d) laisse à penser que celle-ci s'adresse à lui directement du ciel, et que ce n'est que plus tard qu'elle se déplace pour se rendre à la rencontre de Satan[11]. Le texte ne fait mention d'aucun cérémonial ni d'une escorte d'anges chantants, comme il en figurera au XIVe siècle pour accompagner les descentes célestes, dans les *Miracles de Nostre Dame par personnages*. Excepté le dialogue entre Notre-Dame et Théophile, aucune autre action ne se déroule à l'intérieur du ciel ou de l'enfer, comme cela sera le cas dans de nombreux textes dramatiques ultérieurs, où les diables complotent, Dieu juge le monde et Notre-Dame intercède auprès du Christ en gloire.

La proximité et la sobriété dans la présentation du surnaturel permettent au dramaturge de réaliser une œuvre à la fois cohérente et adaptée à une mise en scène simple avec un nombre limité d'acteurs. De ce point de vue en effet, le choix de Rutebeuf est plus économique que la grande parade infernale brossée par ce narrateur remarquable qu'était Gautier de Coinci. Au-delà de l'objectif idéologique, dont l'importance reste de mise, cette divergence apparaît donc comme un indice du travail de deux auteurs soucieux d'exploiter chacun les techniques propres à un type d'écriture: ce qu'un texte narratif peut suggérer par la description hors dialogues, un texte dramatique est tenu de l'exprimer principalement à travers les paroles des personnages, et subsidiairement, par les didascalies qui régissent le jeu et les décors.

– L'effacement de l'ancrage historique et géographique

Autre signe de cette divergence d'approche, le fait que l'œuvre de Rutebeuf ne comporte aucune indication d'ordre historique ou géographique, contrairement au début du texte de Gautier de Coinci. Le récit de *Comment Theophilus vint a penitance* comporte cependant moins de repères spatiaux et historiques que d'autres textes du même auteur.

---

[11] «Ici va Nostre Dame por la charte Theophile» (572d); «je la vois querre» (572), dit-elle à ce moment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mention en est faite au début seulement, lors de l'introduction au miracle par le narrateur. On constate que des précisions de ce type sont récurrentes dans la narration hagiographique, et qu'elles visent un double objectif. Elles servent tout d'abord de garant à l'authenticité des événements, ancrés de la sorte dans une époque et un espace et souvent identifiés par des noms de personnes. Elles permettent ensuite de souligner la permanence et l'universalité du pouvoir thaumaturgique, en particulier dans le cadre du culte marial. Cependant, dans la suite du *Theophilus*, le narrateur ne fait plus guère allusion à l'ancrage dans un passé lointain, ni dans un lieu précis, se contentant de mentionner de manière neutre et répétée «la ville». Cette neutralité est selon toute vraisemblance voulue, afin de rapprocher du public un espace-temps éloigné, et de favoriser ainsi l'intégration de l'aventure miraculeuse à l'imaginaire de tout un chacun. Qui se souviendra, quelque deux mille vers plus loin, que le miracle s'est produit en Cilicie («Celice», 18) soit au sud de l'actuelle Turquie, dans un lointain passé situé avant que les «Persant par leur pooir / Rome venissent asseoir» (15-16)? D'autant que la cité où Theophilus fut vidame n'est ni décrite, ni caractérisée en aucune manière, ce qui la rend superposable à n'importe quelle ville épiscopale[12]. Cette méthode se retrouve dans de nombreux textes narratifs hagiographiques et en particulier dans des miracles de Notre-Dame[13].

Davantage encore que Coinci dans le *Theophilus*, Rutebeuf pratique donc l'imprécision spatiale et historique dans le *Miracle de Théophile*: le magicien évoque le renom de Théophile «en ceste terre» (186), à quoi fait écho le dépit de celui-ci qui se disait naguère «seignor et mestre / De cest païs» (48-9). «L'eveschié» (306) n'est guère, pas plus que le domicile de Théophile et la chapelle de Notre-Dame; tous font partie d'un espace urbain anonyme. Il n'y a aucune allusion non plus à quelque événement référentiel passé ou contemporain de l'auteur. Cette suppression de toute précision concrète du cadre de l'action fait du *Miracle de Théophile* une pièce dont on a pu dire qu'elle tend «à l'abstraction et à la généralisation» (Dufournet 1987: 11), qu'elle est un «itinéraire intérieur, un itinéraire spirituel» (Mazouer 1998: 104). Comme pour le récit narra-

---

[12] Notons au passage que cette imprécision géographique et historique n'est pas l'apanage de tous les récits de Gautier de Coinci; celui-ci abonde parfois dans le sens de la précision, géographique par exemple, pour des faits plus proches des fidèles de son temps. C'est le cas notamment du miracle de la femme préservée du bûcher dans la région de Laon (Dumont 2002).

[13] Outre plusieurs *Miracles de Nostre Dame* de Gautier de Coinci, c'est le cas en particulier des *Miracles de Notre-Dame tirés du Rosarius* (Kunstmann 1991).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tif du *Theophilus*, l'effacement du contexte du *Miracle de Théophile* ne paraît en rien fortuit, car il a pour effet de faciliter l'identification du spectateur au héros du drame. Et tel semble bien avoir été l'objectif de Coinci comme de Rutebeuf, dont on a pu évoquer d'hypothétiques réminiscences autobiographiques dans les prières et les repentirs de Théophile (Payen 1984): mettre les auditeurs ou les spectateurs en garde face aux tentations diaboliques dissimulées au sein des ambitions humaines. Ce cadre volontairement passe-partout confère de la sorte, aux actes de Théophile et au sermon final de l'évêque, une valeur d'actualité totale à chaque représentation, à chaque lecture.

– Action principale et événements annexes

À ce dépouillement extrême et délibéré du cadre s'ajoute l'absence d'événements périphériques par rapport à l'action centrale. La pièce s'oppose à cet égard au récit narratif, et ce n'est certes pas l'effet du hasard. Toute l'introduction à l'aventure principale développée par Gautier de Coinci est en effet inexistante chez Rutebeuf. Cette différence illustre la maîtrise qu'avait chacun des deux auteurs des exigences propres à un genre littéraire.

Le poète savait que, contrairement à son devancier, il n'avait pas besoin d'expliquer pourquoi et comment vivent et agissent ses personnages, ni quels sont leurs traits de caractère; il suffisait qu'il leur prête la parole, qu'il les montre en action pour que leur présence verbale soit la meilleure illustration de leur existence et de leur personnalité. En revanche, Gautier de Coinci, conteur inlassable autant qu'inspiré, était tout aussi conscient de ce qu'il se devait de camper son personnage pour suggérer avec force son existence: une figure d'exception dans la ferveur et le renoncement, qui devient néanmoins la victime du diable. Détailler les actes et décrire les attitudes de son protagoniste relevait des nécessités du type d'écriture choisi. Il en va de même pour la conclusion du miracle. Celle-ci est particulièrement concise chez Rutebeuf qui clôture le sermon de l'évêque par un appel au *Te Deum* collectif, auquel est implicitement invité le public. Ce dernier ne connaîtra rien de la suite de l'existence de Theophile, détaillée au contraire jusqu'à son terme dans le récit de Coinci, qui en fait une véritable apogée de ferveur chrétienne.

Comme on pourra le constater dans les paragraphes suivants, cette divergence profonde autant que consciente dans l'approche de la matière n'est pas sans influence sur la gestion de la durée de l'action dans les deux textes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La gestion de l'action et ses implications spatio-temporelles

– L'extension dans la durée dans le récit de Gautier de Coinci

Tout au long du récit de la tentation, la déchéance et la rédemption de Theophilus, les repères de durée sont fréquents et précis, exprimés en termes de jours et répétés à maintes reprises pour mieux les ancrer dans la mémoire des fidèles. Des délais de un, trois, voire quarante jours abondent au fil de l'action: délais de réflexion accordé à Theophilus pour accepter ou refuser la charge épiscopale, durée des prières et supplications avant et entre les apparitions successives de Notre-Dame, et enfin derniers jours de l'existence du pécheur repenti[14].

Cependant, lors de la vie perverse de Theophilus, les repères temporels manquent curieusement. On ignore en effet quelle est la durée de sa vie d'inspiration satanique, sans nul doute prolongée, mais non quantifiée, contrairement à la période qui précède le reniement et à celle du repentir puis du pardon. Cette opposition peut s'expliquer par le fait que Gautier de Coinci ne semble pas exploiter ici les repères de durée pour servir de ressort à l'action du récit. Celle-ci est en effet fort linéaire, sans que ne s'entrecroisent divers événements, au contraire d'autres miracles relatés par Gautier de Coinci[15]. Par leur répétition quasi lancinante, les repères de durée du *Theophilus* revêtent deux autres fonctions. D'une part, ils mettent en évidence la permanence d'une attitude et la constance d'une demande. Ils illustrent ainsi la conviction profonde du protagoniste dans sa vertu initiale, puis dans son repentir, ses prières et sa rédemption. D'autre part, ces repères évoquent des durées et des nombres chargés de symbolique religieuse. Presque parfaitement cohérente du point de vue narratif, la durée est ici exploitée comme un moyen de suggérer dans un

---

[14] «Trois jors» (105) lui sont accordés pour accepter ou refuser la charge qu'il refuse «au tiers jor» (109); c'est un jour après sa demande au magicien que celui-ci lui fixe rendez-vous («demain» (238, 255), «l'endemain» (271)); «quarante jors durant» (921, rappelé au vers 1562), il pleure et prie dans une chapelle avant que n'apparaisse Notre-Dame; «trois jors» (1262) encore il pleure et prie après la première apparition et avant la seconde, qui a lieu «la tierce nuit» (1279, 1284); lors de la troisième apparition, «trois jors» (1345) plus tard encore, il s'est endormi «la tierce nuit» (1347); «l'endemain» (1401), il se rend à la messe, avec à la main la charte qui lui a été restituée miraculeusement; puis, de retour à sa chapelle, il prie une dernière fois «trois jors» (1752, 1756) d'affilée, avant de rendre l'âme.

[15] C'est notamment le cas de la translation miraculeuse d'un coffre chargé d'or en une nuit à travers les océans, dans le miracle du créancier qui reçut Dieu en gage (Dumont 2002). Remarquons que, là encore, les repères (un an, une nuit, etc.) sont en premier lieu au service de l'illustration du pouvoir surnaturel de Notre-Dame.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

récit la force de caractère, l'intensité de la foi, et l'ampleur de la lutte entre le bien et le mal, entre Notre-Dame et Satan[16]. Cette insistance sur l'extension temporelle et sur la permanence d'une attitude est d'ailleurs renforcée au niveau stylistique par l'abondance des tournures d'intensité (*tant ... tant*, *si ... si*, etc.) et de rapidité (*tôt*, *sans délai*, *rapidement*, etc.) prononcées par le narrateur.

– La durée et les changements de personnages dans le drame de Rutebeuf

Par comparaison avec la version narrative de Gautier de Coinci, l'action du *Théophile* de Rutebeuf apparaît, nous l'avons déjà souligné, comme simple et dépouillée: pas de foule de fidèles, mais un ou deux personnages en présence l'un de l'autre; fort peu de repères de durée pour baliser la progression des épisodes. Quant aux transitions d'un épisode à l'autre, elles adoptent le plus souvent la forme soit du déplacement d'un personnage vers un autre, suivi d'un dialogue, soit du départ d'un personnage de chez un autre, suivi d'un monologue ou dialogue. Il est à noter qu'il n'y a jamais de départ de tous les personnages en même temps, remplacés par d'autres. Théophile sert à chaque fois de lien explicite entre les actions, sauf au cours des passages où un autre que lui prend une initiative dont il sera le bénéficiaire: lorsque le magicien convoque le diable après sa visite, quand l'évêque l'envoie chercher pour lui restituer sa charge, et enfin au moment où Notre-Dame va écraser Satan pour libérer Théophile. Mais dans ces cas précis, le protagoniste attend l'événement et l'action se poursuit aussitôt par une reprise de participation active de sa part.

Rutebeuf profite-t-il de ces changements partiels de personnages pour avancer sur la ligne du temps de l'action, à défaut de baliser la durée de celle-ci? Ce ne peut être le cas pour la décision de l'évêque: l'immédiateté de la scène est nécessaire pour manifester la puissance de Satan; l'action a donc lieu la matinée même où Théophile est allé conclure le pacte avec le diable. Il n'y a pas non plus de saut dans le temps lorsque Notre-Dame quitte Théophile pour interpeller Satan: l'immédiateté est ici aussi requise pour manifester à la fois la rapidité d'intercession malgré l'ampleur de la faute, et la supériorité littéralement écrasante de

---

[16] L'évêque rappelle d'ailleurs explicitement les quarante jours de jeûne et de prière de Theophilus, lors de son sermon; il compare l'attitude de celui-ci à celle de Moïse (1561-1576).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre-Dame sur Satan. Quant au changement de personnages entre Théophile en méditation et le magicien convoquant le diable, il n'est pas davantage le lieu d'un saut important sur la ligne du temps, les conjurations du magicien devant en toute logique faire suite avec empressement à la requête du sénéchal. Autrement dit, chez Rutebeuf, l'action paraît s'enchaîner sans coupure temporelle majeure, par le recours à une technique dramatique où le protagoniste reste actif — ou directement concerné par l'action — durant la totalité des événements[17].

Du point de vue temporel, le changement de personnages entre Théophile en méditation et Salatin conjurant le diable présente d'ailleurs un intérêt particulier. Il fait partie d'une séquence d'actions destinée à meubler une nuit entière: à un premier dialogue entre Salatin et Théophile succède un monologue de ce dernier revenu à sa solitude tourmentée, puis intervient la conjuration du magicien appelant le diable et complotant avec lui, avant que finalement n'ait lieu la deuxième entrevue entre Salatin et Théophile. Le premier des quatre épisodes a lieu le soir, le dernier tôt le lendemain. Entre les deux, la nuit s'est écoulée et les deux passages intermédiaires illustrent la façon dont l'un et l'autre l'ont passée, chacun de son côté. Le dramaturge génère ainsi un effet d'information qui semble exhaustif en dépit de la brièveté de la séquence concernée (vv. 44-229)[18]. C'est cette alternance d'activité des deux personnages qui permet à Rutebeuf de susciter chez son public de lecteurs ou d'auditeurs l'impression que tout lui est montré, les tortures morales de l'un, les sortilèges de l'autre, occupant l'entièreté de l'intervalle nocturne. On est ici en présence d'une technique dramatique raffinée qui consiste à montrer des fragments successifs d'événements censés se dérouler en parallèle: le va-et-vient de la séquence entre Théophile et Salatin, l'entrelacement de leurs activités créent une densité d'action propice à un effet d'extension dans le temps, à quoi s'ajoutent les balises qui délimitent le début et la fin de la période concernée: «revenez demain au matin» (97) commande Salatin lors de la première entrevue, «or sui je venuz trop matin?» (204) s'inquiète Théophile en se présentant au rendez-vous. L'introduction de cette technique permet au poète de simuler une durée maximale à l'aide d'un minimum de moyens dramatiques et de durée de jeu.

---

[17] À propos de l'extension de l'action du *Miracle de Théophile*, une nuance importante s'impose par rapport à cet effet d'immédiateté: voir *infra* les sept années de péché dont s'accuse le protagoniste.

[18] Soit 185 vers, ce qui est peu en valeur absolue, mais représente plus du quart de l'œuvre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

– L'agencement de l'action du *Miracle de Théophile* et sa répercussion sur la durée

La parcimonie se révèle également au niveau de la gestion de la durée de l'action dramatique. Par rapport au récit de Gautier de Coinci, nous sommes en présence d'une économie temporelle maximale. Le drame débute aussitôt après un événement ponctuel et non motivé, le retrait de la charge de sénéchal de Théophile par l'évêque. Cet événement n'est révélé qu'indirectement, par le biais des regrets de Théophile et, plus tard, par le changement d'avis de l'évêque. Il y a de la part de Rutebeuf un raccourcissement et une simplification très nette de l'action introductive, qui entraînent une économie de plusieurs journées d'action étrangères à l'acte principal, soit le reniement de Dieu[19]. Le temps qui sépare la destitution de Théophile de son retour en grâce est clairement balisé et témoigne d'une concentration extrême de la durée en moins de vingt-quatre heures.

En effet, Théophile enrage à chaud, juste après sa disgrâce, puis il se rend chez Salatin, dans le courant de la même journée, où il acquiesce «briefment» (93) à son conseil de changer de maître. On a vu que c'est le lendemain matin que le sénéchal se fait envoyer par le magicien chez le diable, «sanz delaier» (215). Ce dernier houspille d'ailleurs son visiteur matinal: «Venez avant, passez grant pas» (230). Le serment se fait aussitôt, assorti de la condition que Théophile récupérera sa charge au plus vite, «dé or en avant» (244). Et de fait, la scène suivante montre l'évêque changeant d'avis et envoyant chercher Théophile. Il est donc légitime de penser que, dans la version de Rutebeuf, ce dernier récupère sa charge le lendemain du jour où il l'avait perdue. D'ailleurs, l'un des compagnons du sénéchal, heureux que l'injustice ait été réparée si vite confirme que, de la destitution à la restitution, moins de deux jours se sont écoulés: «Dés ier priai je mon seignor / Que il vous rendist vostre honor» (354-5).

En revanche, il n'y a de prime abord que peu d'enseignement à tirer de la suite de l'action, lors de l'entrevue de Théophile avec un deuxième

---

[19] Un autre motif essentiel à cette simplification est qu'elle rend la vertu de Théophile moins extraordinaire, moins inouïe, et donc plus proche du commun des hommes de bonne volonté: malgré une allusion d'un compagnon au fait que Théophile aurait décliné les honneurs épiscopaux lors du décès du précédent évêque (361-5), Théophile ne refuse aucune charge durant l'action en cours. Il ne fait rien qui témoigne d'une humilité exacerbée, il est au contraire privé, pour des motifs extérieurs à sa volonté, d'une responsabilité qui lui avait été confiée. Il paraît évident qu'un nombre plus important de spectateurs ou d'auditeurs pouvaient s'identifier à ce Théophile-ci, victime plus que saint au départ.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compagnon. Lorsque ce dernier s'inquiète de la hargne inconnue du sénéchal et le croit ivre, Théophile lui rétorque: «Or en serai demain delivres» (373), autrement dit, demain l'ivresse sera passée. Simple réponse impertinente sans portée temporelle? On serait tenté de le croire, n'était le revirement d'attitude qui survient dès le passage suivant.

Théophile y apparaît soudain en proie à un violent accès de repentir, auquel s'ajoute la crainte de la damnation à laquelle il s'est condamné de son propre chef. Au terme de ses regrets et de ses prières survient l'intercession de Notre-Dame qui le délie de son serment fatal. L'enchaînement des épisodes de contrition est comparable à celui des événements de la première partie, leur longueur également, puisque le changement d'attitude de Théophile intervient peu après la moitié de la pièce, au vers 384. Tout cela pourrait donc cadrer dans une deuxième journée d'action, et la réplique de Théophile concernant l'ivresse serait alors une anticipation inconsciente de son revirement à venir.

La réalité du texte dramatique est néanmoins plus complexe, et c'est pourquoi l'interprétation qui précède est formulée au conditionnel: elle n'est valable qu'en l'absence de tout repère temporel supplémentaire. Or le texte en comporte un ultime, d'une importance cruciale. Au cours de son soudain accès de repentir, Théophile s'accuse d'avoir suivi les voies du diable «plus de set anz» (404). Ensuite, le texte dramatique ne livre plus le moindre repère de durée; l'enchaînement des scènes ultérieures paraît immédiat, sans hiatus jusqu'à la fin de l'œuvre. Comment interpréter ce saut dans le temps que rien n'annonce, cette ellipse de plusieurs années? Comment situer ce repère de prime abord intempestif dans une pièce où la cohérence et l'économie temporelles sont manifestes partout ailleurs? Faut-il y voir le signe que l'œuvre qui nous est parvenue est lacunaire? La question a déjà été posée, notamment du fait de l'absence d'exposition initiale du sujet par le biais d'un sermon (Plenzat 1926). Certes, des manuscrits qui nous ont transmis la pièce, le manuscrit C est lacunaire et «le manuscrit A, seul à la livrer dans son apparente intégralité, peut lui aussi avoir opéré des coupures» (Zink 1989: 21).

Il n'entre pas dans l'objectif de cet article de trancher la question d'une éventuelle lacune, d'autant plus difficile à établir que la versification ne comporte pas d'hiatus. Mieux vaut, nous semble-t-il, raisonner sur ce qui existe et s'interroger sur ce qui pourrait manquer. Quels éléments supplémentaires l'auteur aurait-il pu prévoir? On s'attendrait à quelques exemples de plus de la mauvaise conduite de Théophile, permettant d'éviter le caractère à la fois rapide et abrupt de la transition. Certes, mais il est permis de se demander ce qu'ils apporteraient d'utile à l'action. D'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

part, l'objectif du miracle est d'édifier plus que d'étaler avec complaisance les vices humains; d'autre part, les *Miracles* dramatisés se caractérisent généralement par la brièveté vu qu'ils fluctuent souvent aux alentours ou en deçà du millier de vers. Cette volonté de concision est évidente dans la technique dramatique de Rutebeuf, qui privilégie, comme on l'a dit, la mention rétrospective d'événements plutôt que la représentation de ceux-ci. Partant de cette approche, rien ne fait défaut du point de vue sémantique: révolte, reniement, recouvrement de la fonction, perversion du caractère perceptible aux réactions hargneuses à l'égard de quatre personnes successives, repentir, prières, pardon final et révélation publique.

Seul le point de vue temporel fait problème: les accès de malignité de Théophile cadrent tout au plus dans quelques heures d'action, et ne remplissent nullement plusieurs années. Mais le poète parisien avait-il une autre option? Car de deux choses l'une. Soit il décidait de représenter une action miraculeuse brève, permettant un degré d'adéquation très élevé par rapport à la durée de la représentation, mais supprimant une partie de la valeur du pardon car celui-ci serait intervenu après un court égarement de pécheur. Soit le dramaturge désirait porter à la scène un événement qui implique une attitude néfaste maintenue durant plusieurs années, au terme desquelles a lieu un revirement. Dans cette situation, il devait nécessairement comprimer l'action pour la faire tenir à l'intérieur d'une durée de jeu très limitée, sans pour autant effacer tout repère temporel éloigné: c'est précisément le fait que Théophile a vécu endurci dans le péché pendant une période prolongée qui rend remarquable le pardon complet par Notre-Dame. Le repère des «set anz», outre la valeur symbolique du nombre[20], remplit une fonction significative dans l'accomplissement du miracle. Il n'est dès lors pas nécessaire de spéculer sur d'éventuelles lacunes du manuscrit pour trouver une cohérence, même temporelle, au drame du poète parisien: l'existence, dans une version perdue aujourd'hui, d'un nombre plus élevé de scènes sur la vie perverse de Théophile, n'est jamais à exclure, mais n'est en aucune façon une condition nécessaire à la cohérence de l'œuvre[21]. Celle-ci se base sur un principe d'illustration dramatique, opposé à la quête de suggestion du récit

---

[20] Au-delà du *Miracle de Théophile*, on retrouve de manière récurrente une durée de sept unités (jours ou années) dans le théâtre religieux, en particulier dans divers *Miracles de Notre Dame par personnages* datant du XIVe siècle. La valeur du sept représente un cycle achevé, qui appelle à un dépassement vers le huit (Ribard 1984: 25-26). Ce chiffre figure d'ailleurs dans un sermon anonyme qui fait allusion à Théophile; ce sermon est contemporain de l'œuvre de Rutebeuf (Zink 1976: 357-358).

[21] Dubuis (1989: 155) souligne d'ailleurs que cet «effet de rupture (...) est bien dans la ligne du genre narratif bref», dont il relève de nombreuses survivances dans la structure du drame de Rutebeuf.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

narratif de Coinci; Rutebeuf préfère illustrer à l'aide de quelques scènes fortes plutôt que de simuler un effet de totalité qui aurait toutes les chances de devenir monotone, par la répétition du même message sous-jacent. À ce titre, l'attitude maligne du sénéchal est montrée avec assez de constance au cours des quatre brefs entretiens pour mettre en évidence la bonne volonté des interlocuteurs et la malice durable de Théophile. La parcimonie appliquée dans le reste du drame se retrouve ici pleinement: l'immédiateté et la persistance de l'effet maléfique ont été soulignées suffisamment pour pouvoir passer à l'étape psychologique suivante. Montrer le début du changement d'attitude puis en indiquer la durée: c'est à l'évidence la technique adoptée par Rutebeuf pour résoudre la difficulté d'intégrer dans une œuvre dramatique une durée d'action prolongée[22].

La même volonté de concision se retrouve, une fois encore, dans la dernière partie du *Miracle de Théophile*. Après avoir économisé, d'entrée de jeu, la représentation du passé vertueux de son personnage, Rutebeuf abrège le retour de Théophile à la vertu, limitant l'épisode à l'essentiel du point de vue sémantique mais aussi temporel. Il a choisi l'efficacité du repentir et du pardon: Notre-Dame n'intervient qu'une seule fois, aussitôt après la longue plainte-prière de Théophile. Ceci contraste fort avec les quarante jours de repentir de Theophilus, suivis de deux fois trois jours de prières entrecoupées d'apparitions de Notre-Dame, dans le texte de Gautier de Coinci. Enfin, l'œuvre dramatique se termine aussitôt après la confession publique de Théophile pardonné, ce qui économise la mort vertueuse du pécheur repenti que l'auteur bénédictin décrit à titre de point d'orgue de son récit.

Les techniques dramatiques au service de la gestion temporelle[23]

– La prépondérance de la parole: monologues et tirades

Économie de temps, économie d'action[24]: le but de la pièce est de souligner la lutte intérieure, la tentation et le rachat, plus que de montrer

---

[22] Notre lecture diverge ici de celle de Faivre (1992: 59), qui considère que «cette durée de sept années n'a pas la moindre importance» et que «c'est une période dramatiquement vide». Ces sept années nous paraissent au contraire capitales et rien moins que vides pour les raisons qui viennent d'être développées.

[23] L'espace n'étant que peu concerné ici vu la proximité des différents lieux de l'action, les techniques dramatiques concernées ici (monologue principalement) n'ont que peu de rapport avec l'expression du déplacement ou de l'éloignement.

[24] Économie d'espace aussi: Faivre (1992: 57) indique de façon pertinente que Théophile ne dispose pas d'un lieu scénique propre et qu'il erre par conséquent de l'un à l'autre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la vie perverse de Théophile. En témoigne la prédominance de la parole sur l'action: Théophile ne commet aucun *acte* répréhensible après son allégeance à Satan, il se compromet *en paroles* seulement, en pervertissant la communication avec autrui au point que son quatrième et dernier interlocuteur rompt définitivement le dialogue: «Il samble vous volez plaidier. / Theophile, lessiez me en pais!» (379-80), et laisse sans réponse la réplique suivante de Théophile. Dans cette optique, il est à noter que le monologue occupe une place prépondérante dans cette œuvre, et que la réconciliation finale est une restauration du dialogue perdu de Théophile avec Dieu et Notre-Dame[25], mais aussi avec les humains.

Outre leur signification symbolique au niveau de la communication altérée, les monologues du *Miracle de Théophile* servent également à dresser un bilan temporel. C'est le cas du monologue inaugural, qui remplace le (classique) prologue, inexistant ou disparu pour cette œuvre: Théophile lui-même, et non un récitant extérieur à l'action, situe le passé tout récent de sa destitution, antérieure à l'action dramatique (6-10). De même, le monologue du repentir de Théophile, précédant sa prière à Notre-Dame, est l'occasion d'évoquer sa vie passée d'inspiration satanique[26]. Ces deux monologues remplissent chacun une double fonction dramatique. En premier lieu, ils servent à résumer une action soit non représentée, soit représentée très partiellement. En second lieu, ils constituent une méditation sur le présent et l'avenir qui résultent du passé évoqué: dans le monologue inaugural, Théophile s'interroge sur la misère qui l'attend et la vengeance à tirer de Dieu; dans le monologue du repentir, il agite des réflexions sur le rachat et la peur de la damnation, présentée comme conséquence inévitable de ses actes[27]. Un troisième solo verbal de Théophile est sa tirade finale à l'évêque, au cours de laquelle il résume le miracle qui vient d'avoir lieu et les actes antérieurs qui ont motivé celui-ci, avant de transmettre la lettre fatidique. La différence entre cette tirade-ci et les deux monologues précédents est

---

[25] Gompertz (1979) a proposé une analyse du *Miracle de Théophile* sous l'angle de cette perte du dialogue avec Dieu au profit du monologue et du dialogue avec le diable et son émissaire.

[26] Le monologue du repentir et la prière à Notre-Dame existent sous forme autonome dans le manuscrit C, sous la rubrique Ci encoumence la repentance Theophilus (Zink 1989: vol. 2, 505-510).

[27] Notre analyse rejoint, pour ces deux monologues, celle de Dubuis (1989) dans laquelle il insiste sur l'importance du «jeu sur les temps du discours», de la tension passé composé-présent-futur, dans la définition de la réalité à laquelle est confronté le protagoniste.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle résume cette fois un passé entièrement représenté à l'intérieur de l'action dramatique.

Certes, les monologues de Théophile ne sont pas tous l'occasion de faire le bilan de son existence. Dans son deuxième monologue, qui exprime ses hésitations nocturnes après l'entrevue avec Salatin, la versification change, abandonnant les octosyllabes à rime plate pour des tercets 4-8-8 à même rime, conservés durant plusieurs scènes successives: l'incertitude de Théophile, la conjuration du diable par Salatin et le retour de Théophile chez Salatin. Cette forme, connue sous le nom de «forme Richeut» est souvent employée par Rutebeuf dans ses poèmes[28]. Ici, elle est associée à la nuit, à la séquence la plus tragique de l'action, celle de la décision fatale. Outre sa signification religieuse cruciale, le monologue d'hésitation de Théophile remplit une fonction temporelle particulière et différente de ceux qui viennent d'être épinglés: celui-ci signale le passage accéléré du temps de l'action en cours, il représente emblématiquement une durée plus longue que la sienne propre, car il rend en une douzaine de versets l'effet d'une nuit blanche passée tout entière dans les affres du choix esquissé la veille et qui doit être concrétisé le lendemain au petit matin.

Enfin, la parole n'est pas monopolisée par le seul Théophile durant de nombreux vers successifs. Outre une tirade du diable pour instruire son nouveau disciple des règles à respecter, il y a la tirade finale de l'œuvre, celle de l'évêque, divisée en trois temps: demande de silence et d'attention du public, récit du miracle et lecture de la lettre, actions de grâce dont un *Te Deum* final collectif (632-63). Les deux premiers temps de cette tirade la rendent très semblable à un prologue de récitant, comme celui qui ouvre le *Jeu de saint Nicolas* de Jehan Bodel par exemple. Or on sait que le *Miracle de Théophile* ne comporte aucune forme de prologue ou d'intervention d'un récitant extérieur à l'action. Le manuscrit mentionne uniquement «Ci commence le Miracle de Theophile» et cette indication est comparable à celle qui introduit par écrit bon nombre de *Miracles* dramatisés, dont les quarante *Miracles de Notre-Dame par personnages* du manuscrit Cangé. Cette tirade finale, qui fait la jonction entre le public spectateur du drame et le public témoin du miracle, fait l'effet d'une adaptation du principe du prologue, habilement transformé

---

[28] C'est une forme où le quadrisyllabe pour le sens, se rattache à l'octosyllabe qui précède, mais qui, «pour la rime, annonce les octosyllabes qui suivent» (Dufournet 1987: 87, note 101). Plus loin, le dialogue de Théophile avec Notre-Dame reprend la même métrique Richeut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en un épisode crucial à la fin de l'œuvre, et récité par un personnage intérieur à l'action[29]. Dans cette optique, il est en définitive peu probable que le *Miracle de Théophile* soit tronqué d'un prologue résumant l'histoire d'un personnage bien connu, d'autant qu'une telle introduction serait redondante à la fois par rapport à la fin de la courte pièce, et par rapport au monologue inaugural de Théophile, qui révèle d'entrée de jeu la situation. Sans compter qu'au niveau spatio-temporel, le début *in medias res* a pour effet d'éviter la double temporalité (présent-passé) ou spatialité (ici-ailleurs) entre la situation du public et celle des personnages de l'action, qui se manifeste lorsqu'un récitant précise où et quand l'action qui va suivre est censée avoir lieu[30].

– Le silence des didascalies

Si «on a pu s'interroger sur l'habileté de Rutebeuf dans la forme dramatique» et considérer que «le poète n'y semble pas parfaitement à l'aise», c'est dû en particulier à ce «trou de sept années», où «on assiste, sans préparation aucune au retournement du héros» (Mazouer 1998: 103). Ces «set anz» de péché ne semblent, d'après les indications des manuscrits, meublés par aucun mime ou intermède qui permette d'opérer une césure. Ni diablerie ou autre diversion dramatique, ni mime, musique ou chant ne sont mentionnés[31]. Il est vrai que le texte, comme d'ailleurs celui de nombreux autres drames médiévaux, ne donne aucune indication non plus concernant le décor ou des effets éventuels, pourtant plausibles lors de l'apparition du diable ou celle de Notre-Dame. Ceci peut être lié à la destination incertaine voire mixte du document écrit médiéval, destiné plus souvent à la conservation des œuvres qu'à la préparation d'une représentation.

---

[29] Il faut peut-être voir dans cette adaptation la raison de la légère inconséquence relevée par la critique (en particulier, Faral [1951: 190-191]) concernant la fameuse lettre, que Théophile dit avoir écrite lui-même mais dont le contenu révélé par l'évêque atteste qu'elle résulte de la collaboration entre Théophile et le diable.

[30] Tel est par exemple le cas du prologue de Jehan Bodel dans le *Jeu de saint Nicolas*. L'absence de *prologue* dans la pièce de Rutebeuf, compensée par le monologue introductif de Théophile, est très comparable au principe appliqué en son temps par Térence dans ses comédies, où, au lieu de l'introduction par un récitant, une «scène d'exposition» résumait la situation initiale selon le point de vue des personnages. Vu l'importance de Térence à l'époque médiévale, il y a là matière à investigation, mais ceci dépasse le cadre de la présente étude.

[31] Dans sa mise en scène, Cohen a d'ailleurs ressenti le besoin de rajouter un mime musical à cet endroit précis de l'action: danse du diable triomphateur autour de Théophile immobile, puis fuite du diable tandis qu'un cantique religieux se fait entendre (Cohen [1953: 53-61]; cité dans Dufournet [1987: 99-110]).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S'il est loisible de spéculer sur la possibilité de mimes et d'effets spéciaux au cours d'une représentation du *Miracle de Théophile* à l'époque de Rutebeuf, rien dans les textes ne permet donc d'établir la moindre certitude à cet égard. Qu'il suffise de souligner que si, au vingtième siècle, la pièce a pu être représentée avec succès, par G. Cohen notamment, en insérant un mime à effets à la charnière du péché et du repentir, l'œuvre pourrait se défendre tout aussi bien dans la sobriété[32]. Le *Miracle de Théophile* est en effet avant tout une œuvre à action verbale et méditation, bien plus qu'à action physique. Il s'oppose en cela à l'un de ses modèles narratifs principaux, le récit de Gautier de Coinci, qui détaille à l'envi les gestes, les larmes[33] et les actions physiques, et multiplie les apparitions diaboliques et mariales. Une transposition dramatique fidèle du *Comment Theophilus vint a penitance* de Coinci aurait requis un drame sensiblement plus long, mettant en œuvre des moyens humains et matériels plus importants, et recourant à de nombreuses techniques permettant de simuler ou de signaler l'ampleur temporelle et spatiale. Il est clair que Rutebeuf a pris une option opposée.

– La conscience des exigences liées aux types d'écriture

En comparant l'œuvre dramatique à l'œuvre narrative, on perçoit des choix divergents dans l'organisation des événements et de leur présentation, de manière à obtenir un effet maximal sur l'auditeur ou le spectateur, selon le style choisi. C'est ainsi que l'extension dans l'espace et surtout dans la durée est particulièrement marquée dans le *Theophilus*, afin de faire culminer la tension du protagoniste et suggérer à la fois l'ampleur de son péché et de son repentir, ainsi que le poids des forces du bien et du mal. À l'opposé, le *Miracle de Théophile* concentre l'action à l'extrême à l'intérieur de limites spatio-temporelles volontairement res-

---

[32] Comme le souhaitait Faral (1951: 188-191). Plus récemment Faivre considère cette sobriété comme évidente, pour le *Miracle de Théophile* comme pour les autres drames religieux: «Sans aucun doute, le décor de ces lieux reste-t-il élémentaire: il ne s'agit pas de donner au spectateur l'illusion de la réalité, mais plutôt de lui présenter des symboles immédiatement identifiables» (Faivre 1992: 58-59). On peut se demander néanmoins, si toute uniformisation n'est pas abusive, si certains spectacles n'ont pas pu être voulus sobres, et d'autres plus riches, à l'image de la société médiévale traversée par plusieurs courants parfois contraires, comme, au XIIe siècle, le dépouillement des cisterciens s'opposant à la splendeur clunisienne. On se rappellera à titre d'exemple l'importance donnée aux décors paradisiaque et infernal dans les instructions de mise en scène du *Jeu d'Adam*.

[33] Theophilus est décrit comme suffoqué de larmes au point d'en arroser tout le pavement du sanctuaire; ce flot de larmes très contritionniste ne se retrouve pas chez le héros plus attritionniste de Rutebeuf (Combarieu 1979).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

treintes, notamment par le recours aux monologues permettant de dresser un bilan d'événements non repris dans le déroulement dramatique. Cette option témoigne d'une maîtrise certaine dans l'approche d'une matière étendue dans le cadre d'un texte à dimensions très réduites.

Chez chacun des deux auteurs, la comparaison met en lumière une connaissance précise de techniques spécifiques à mettre en œuvre dans un récit ou un drame. Elle témoigne aussi d'une conscience très nette des possibilités offertes par l'usage des repères spatio-temporels dans la création d'un effet particulier sur le public. Ceci illustre le raffinement avec lequel de grands auteurs du XIIIe siècle ont exploité, voire développé, de véritables systèmes de communication propres au type d'écriture choisi.

Par ailleurs, l'analyse permet de tirer un enseignement d'un autre ordre. À tout le moins dans ces textes, l'importance à accorder aux repères spatio-temporels reste relative, même si elle est non négligeable. Les repères sont utilisés de manière cohérente dans l'ensemble, mais non systématique. Le temps, et le passage de celui-ci, est utilisé comme élément d'une démonstration exemplaire et non comme cadre souverain à l'intérieur duquel se situent nécessairement les actions. Mais si le temps et l'espace n'occupent pas encore une place dominante, comme plus tard dans l'histoire littéraire, ils n'en sont pas moins des facteurs dont on tient compte. Cette conception est perceptible en particulier dans le récit de Gautier de Coinci, où le temps et l'espace sont précisés de manière claire et répétée, tout en demeurant subordonnés à l'histoire, au destin du protagoniste, comme un élément participant à celui-ci. Un principe analogue est à l'œuvre dans le drame de Rutebeuf. Les repères spatiaux et temporels y ont été délibérément effacés ou réduits là où cela s'avérait possible pour assurer une action compacte. Mais l'auteur a maintenu le repère des sept ans, considéré comme un moteur de l'action et doté de plus d'une valeur religieuse particulière. Quitte à ce que cela se fasse au détriment de la cohérence apparente pour un lecteur moderne[34].

Références

Cohen, Gustave. 1953. *Rutebeuf. Le Miracle de Théophile. Traduction*. Paris: Delagrave [1935^{1}].

---

[34] Il est à remarquer que cette observation, valable pour ces deux textes du XIIIe siècle, est sans conteste à nuancer pour des œuvres ultérieures, où la cohérence spatio-temporelle explicite prend une place croissante, pour connaître un aboutissement dans les Passions dramatisées telle celle de Gréban au milieu du XVe siècle (voir Dumont 1999).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMBARIEU, Micheline DE. 1979. «Le diable dans *Comment Theophilus vint a penitance* de Gautier de Coinci et dans le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf». In: *Le diable au Moyen Âge*, 155-182. Aix-Paris: Cuerma-Champion.

DRZEWICA, Anna. 1992. «De la narration au jeu: les *Miracles de Nostre Dame*». *Les cahiers de Varsovie* 19. 33-45.

DUBUIS, Roger. 1989. «Le jeu narratif dans le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf». In: *Farai chansoneta novela. Hommage à Jean-Charles Payen*, 151-160. Caen: Publications de l'Université.

DUFOURNET, Jean. (éd.) 1987. *Rutebeuf. Le Miracle de Théophile*. Paris: Flammarion.

DUMONT, Pascale. 1996. *Convention et illusion: réflexions sur le temps et l'espace dans le théâtre médiéval religieux de langue française*. [Thèse de doctorat, Université d'Anvers: UIA.]

—. 1999. «Monologues, dialogues et mimes dans la gestion spatio-temporelle du *Jeu d'Adam* et du Prologue au *Mystère de la Passion* d'Arnould Gréban». In: J.-P. BORDIER (éd.), *L'économie du discours dans l'ancien théâtre européen*, 175-185. Paris: Champion.

—. 2002. «Du texte narratif au drame: codes et conventions d'ordre spatio-temporel dans quelques *Miracles de Notre-Dame par personnages*». In: J.-P. BORDIER (éd.), *Langages, codes et conventions de l'ancien théâtre européen*, 101-120. Paris: Champion.

FARAL, Edmond. 1951. «Quelques remarques sur le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf». *Romania* 72. 182-201.

FARAL, Edmond – BASTIN, Julia. (éds) 1959-1960. *Rutebeuf. Œuvres complètes*. Paris: Picard. (2 vols)

FAIVRE, Bernard. 1992. «Le théâtre de la Grand-Place». In: J. DE JOMARON (éd.), *Le théâtre en France du Moyen Âge à nos jours*, 41-101. Paris: Colin.

FRANCK, Grace. (éd.) 1949. *Miracle de Théophile*. Paris: Champion.

GOMPERTZ, Stéphane. 1979. «Du dialogue perdu au dialogue retrouvé». *Romania* 100. 519-528.

KOENIG, Frederic. (éd.) 1960-1970. *Gautier de Coinci, Les Miracles de Nostre Dame*. Genève: Droz. (4 vols)

KUNSTMANN, Pierre. (éd.) 1991. *Miracles de Notre-Dame tirés du Rosarius (Paris, ms. B.N.fr. 12483)*. Ottawa: Presses de l'Université.

LAZAR, Moshe. 1972. «Theophilus: Servant of Two Masters. The pre-faustian theme of despair and revolt». *Modern Language Notes* 87. 31-50.

MAZOUER, Charles. 1998. *Le théâtre français du Moyen Âge*. Paris: Sedes.

PAYEN, Jean-Charles. 1984. «Le 'je' chez Rutebeuf, ou les fausses confidences d'un auteur en quête de personnage». In: *Mittelalterstudien. Erich Köhler zum Gedenken*, 229-240. Heidelberg: Rieges.

PLENZAT, Karl. 1926. *Die Theophiluslegende in den Dichtungen des Mittelalters*. Berlin: Ebering.

RIBARD, Jacques. 1984. *Le Moyen Âge, Littérature et symbolisme*. Paris: Champion.

ZINK, Michel. 1976. *La prédication en langue romane avant 1300*. Paris: Champion.

—. (éd.) 1989. *Rutebeuf: Œuvres complètes*. Paris: Garnier.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DID OLIVIER DE LA MARCHE SPEAK DUTCH?

Catherine EMERSON
(*Trinity College, Dublin*)

> Deze stad Brussel heeft het Nederduytsch en het frans. Het Nederduyts is d'oude moederlyke tael. Het frans is ons toegebragt, gelyk gezeyd is, als het huys van Burgondiën aen de souveryniteyt dezer landen gekomen is, als het hier een geheel frans Hof, fransche raden en een frans Gouvernement gevestigt heeft (quoted in de Ridder 1982: 340)

Thus Verlooy, writing in 1788, expresses a conventional belief; the replacement of Dutch by French as the majority language of Brussels is directly attributable to the government of the city by the French-speaking Valois dukes of Burgundy in the 15th century. More recently, this view has been challenged by scholars such as Degroote (1956) and De Ridder (1982), who have pointed out that, while there was some slight increase in the use of French in Brussels under the Burgundian dukes, the overwhelming majority of documents produced in the city continued to be written in Dutch. Indeed, in some domains — most notably that of medical literature — Dutch extended its influence in the 15th century, taking over from Latin. Moreover, the flourishing artistic culture of Brussels in the period expressed itself largely through Dutch to the extent that many of its leading figures had their originally French names translated into Dutch so Roger de la Pasture became Rogier van der Weyden and the writer Colin Caillou became Colijn Caillieu (De Keyser 1934).

Against this linguistic background the figure of Olivier de La Marche is an interesting one. La Marche was a Burgundian, a native speaker of French, born in Franche-Comté, where there was no competing vernacular. He entered the service of the Valois dukes of Burgundy as an adolescent and lived the life of an itinerant courtier until he obtained a house in Brussels, where he lived the final thirty years of his life, dying in 1502. During this period, he performed the most important ceremonial function of the ducal household, that of *maître d'hôtel*, with responsibility for the direction of court festivals and for composing the literature which they incorporated. He was also charged with the task of educating the first Habsburg duke of the Burgundian Netherlands, Philippe le Beau. He was, thus, a central figure in the Francophone culture of the Burgundian

Memoire en temps advenir, 85-95. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

court and his *Mémoires* have long been considered amongst the best documentary sources for understanding that culture. As such, Olivier de La Marche provides us with a means of examining the extent of the interaction between French- and Dutch-speaking cultures in Brussels in the 15th century. How much Dutch did someone who entered the northern Burgundian territories without any familiarity with the language learn in thirty years of living in Brussels and working in the Burgundian court there? In order to answer this question, this article will examine linguistic evidence from La Marche's *Mémoires* and compare this work to the *Chroniques* of Georges Chastellain and Jean Molinet, two writers of the Burgundian court with a demonstrable knowledge of Dutch.

Georges Chastellain was the most influential figure in the development of the prose style which characterized the Francophone culture of the Burgundian court[1]. He was the first writer to receive the position of official historian to the Valois dukes, a position which after his death passed to his assistant, Jean Molinet. Molinet and the many other writers who were paid from the ducal accounts modelled their writing on that of *le grand Georges* in a style typified by lexical superabundance and consequent syntactic complexity. Thus we find in the work of Chastellain phrases such as

> quand ils aperçurent le roy estre si povrement accompagné, en son estat si parsobre, et de si peu de fait, envers ce que autres fois avoient vu et congnu, certes le cœur leur atendrissoit durement, et n'y avoit celuy à qui les larmes ne mouillassent les yeux, et qui par pité et par compassion du cas si amer ne partist et ne vuidast, faisant leurs complaintes et souspiremens l'un à l'autre, par mémoire du temps passé, jadis glorieux et félice pour eux, à celuy de lors plein d'opprobre et de confusion pour leurs enfants. (Chastellain 1863-1866: I, 201)

It will be noted that this quotation forms only part of a longer sentence and this sort of syntactic complexity is a necessary consequence of the technique of lexical superabundance where the main ideas of the sentence are repeated using two, or in the case of "si povrement accompagné", "son estat si parsobre" and "si peu de fait" three synonyms. Another feature of this literary style of Chastellain and his emulators is the prevalence of unusual forms of words and of words that one suspects of being neologisms formed from Latin roots. Frequently these are combined in lexical pairs, as is the case in the instance above, where the less

---

[1] Zumthor (1978: 16) says of the Burgundian writers, and other Francophone *rhétoriqueurs* of the same school "pour tous, le grand maître est Chastellain".

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

common word *félice* is paired with *glorieux*, with which it is nearly synonymous. This allows the author to display his erudition and large vocabulary without sacrificing the clarity of his work. Elsewhere the French etymology of the erudite terms used is apparent and they need no further explanation. Thus, in a legal context, the phrase *à tort* is rendered by Chastellain as *torchonnierement*, the length of the word adding an apparent air of solemnity to the passage.

Given this quest for lexical ostentation, and the additional resources made available by the co-existence of French and Dutch in the northern Burgundian lands, it would be surprising if Chastellain and his admirers did not draw upon the lexis of Dutch in their work. All the more surprising since, as recent research by Small has confirmed (1997), Chastellain was himself a native speaker of Dutch. And indeed Chastellain does have recourse to Dutch words in the course of his *Chronique*. For example, he speaks of towns captured in war being *mise à saqemant*, describes people *wayfans* torches in the air and calls little boats *bottekins*. Molinet, Chastelain's successor, also uses Dutch words in his *Chronique*. The bottekins put in an appearance here too, and a similar word is used to refer to little boots. Molinet was not a native speaker of Dutch, but he had grown up in Boulogne, in the northern Burgundian territories where the co-existence of French and Dutch was more apparent and there is evidence to suggest that he had some familiarity with the Dutch language.

In Molinet's case this familiarity appears to have extended to an understanding of German: Molinet reports negotiations which took place in German without referring to the intervention of an interpreter and gives the texts of documents written "en langaige theutonique"[2]. Moreover, he frequently uses the term *thiois* — a term more usually applied to the Dutch spoken in Belgium — to refer to the language spoken by German troops and members of the Habsburg hierarchy. This suggests that Molinet regarded Dutch and German as the same language — or at least similar enough to justify the same terms being applied to each. Molinet's background in Boulogne had almost certainly brought him into contact with Dutch and his expertise with Dutch also gave him an understanding of German. Olivier de La Marche certainly did not speak German; writing in the Burgundian Habsburg court, which was at least partially German-speaking, La Marche undertakes an explanation of Philippe le Beau's German ancestry saying that he does so "combien que je ne soye pas, par nature ou par aprise, de la langhe d'Alemaigne, sy ay je enquis à

[2] For example Molinet (1935-1937: I, 76-77).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la verité de ceste genealogie le plus qu'il m'a esté possible ne facil" (La Marche 1883-1888: I, 27). Therefore, if we could generalize Molinet's experience of the two languages as having a certain identity, we could conclude that La Marche did not speak German.

However, contemporary experience suggests that there are methodological problems with this conclusion. Not all modern speakers of Dutch and German find that the languages are mutually comprehensible, although some do. It must, therefore, be presumed that a similar situation pertained in the 15th century and it could be argued that the different terminology used by Molinet and La Marche to designate German reflects this situation. Molinet, who almost certainly spoke Dutch and seems also to have understood German, uses terminology which stresses the identity of the two languages while La Marche, who did not speak German, refers to it as "la langhe d'Alemaigne", stressing its foreign geographical origin and therefore its discontinuity with languages spoken in the Low Countries. The fact that La Marche regards German as a foreign language does not provide any evidence as to whether or not he spoke or understood the language of Brussels.

The traditional view has been to regard Olivier de La Marche as hostile to Dutch language and culture. This view arises primarily from the reading attributed to La Marche's *Mémoires* by the second editor of the work, one Jean Lautens of Ghent. Writing in his introduction of 1566, Lautens complains of the partiality of French historians in general and explains that he has had to make many modifications to La Marche's *Mémoires* because, "en ces pays de Flandres, Brabant, & voisins [...] il se faict veoir en aulcuns endroitz plus aspre calomniateur, que veritable historiographe" (La Marche 1566: introduction). Eager to redress this balance, Lautens provided his readers with numerous footnotes, particularly in those passages dealing with the troubled relations between the Valois dukes of Burgundy and the people of Ghent, with the aim of explaining the context of these confrontations and disculpating the people of Ghent, unjustly charged — or so Lautens believed — with rebellion. Indeed Lautens went so far as to expunge the adjective *rebel* from La Marche's text, whenever it was used to designate the people of Ghent. Subsequent editors of La Marche's *Mémoires* frequently found Lautens's historical comments informative, and used them as sources of information for their own footnotes. At the same time they passed on Lautens's reading of La Marche as a writer hostile not only to Ghent but to the whole of Flanders, Brabant and the surrounding lands.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

This view of La Marche has become entrenched to the extent that when, in the 19th century, Aloysius Bertrand was looking for an unflattering epigram for his *poème en prose* entitled *Les Flammands*, it was to the *Mémoires* that he turned, choosing to cite La Marche describing the people as a "gent mutine et têtue" (Bertrand 1980: 164). The quotation is one which fits Bertrand's purposes exactly and indeed it would be surprising if this were not the case as it is a fabrication by the 19th-century author himself. The word *mutine* does not appear anywhere in La Marche's *Mémoires* and *testu* appears only once where it is in combination with *de* and means *wearing on their heads*. The fact that Bertrand has selected La Marche as his proxy to voice this condemnation of the Flemish is testimony to the persistence of Jean Lautens's reading of the *Mémoires* as an anti-Flemish text. However, when the evidence for this reading is examined closely, it becomes apparent that it is on grounds which are almost as insecure as those for attributing Bertrand's epigram to Olivier de La Marche.

Firstly, it must be acknowledged that opposition to the politics of Ghent is not necessarily evidence of a prejudice against the language and culture of the city, still less is it evidence of a wider prejudice against Flanders, Brabant or other Dutch-speaking areas. There is much to suggest that La Marche's opposition to Ghent is political rather than cultural. He opposes the *orgueil* of the Ghenters because they rebel against their political overlords and this can be situated in the context of a political position common to many Burgundian historians. Zingel (1995: 97) cites the example of Mathieu d'Escouchy who adopts the same stance in relation not only to the Burgundian conflicts with the Ghenters but also to the disputes between the French crown and the city of Metz. Chastellain too adopts the same stance with regard to Ghent, reporting on one occasion at some length, the judgement of the Chancelier Rolin that the people of Ghent were

> "pires que juifs; car si les juifs eussent véritablement sceu que nostre benoît sauveur Jésus-Christ eust esté Dieu, ils ne l'eussent point mis à mort, mais les Gantois ne pouvoient, ne peuvent ignorer que monseigneur le duc ne fust et soit leur seigneur naturel et lequel leur avoit tant de biens fait, et que c'estoit la ville de tous ses pays à laquelle il avoit fait plus de biens" (Chastellain 1863-1866: II, 297).

Chastelain's report of Rolin's words demonstrates that La Marche was not alone in the Burgundian court in thinking that the people of Ghent were exceptionally culpable in their rebellion. Nor is this sort of analysis restricted to the historiographers of the Burgundian court; there is a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

striking parallel with Jean Chartier's assessment of the treachery of the people of Bordeaux

> "qui pouvoient bien estre comparez à Judas, car ils avoient fait serment sur les saincts Evangiles de Dieu d'estre bons et loyaulx au roy et à la couronne de France, et ils avoient conspiré faulse et mauvaise trahison, qui estoit directement et évidemment aller a l'encontre d'iceulx sermens qu'ils avoient faits"[3].

Disapproval of towns which disobeyed their feudal overlords was, therefore, a convention of 15th-century historiography, and Olivier de La Marche's criticism of Ghent was not couched in the strong terms used by Chastellain when reporting Rolin's words, or by Jean Chartier. Elsewhere in Chastellain's *Chronique*, the author expresses opinions on his own behalf which are much more critical than those of La Marche, saying that the people of Ghent naturally have a "mauvaise et déloyale volonté", which drives them to attack their feudal lord (Chastellain 1863-1866: II, 227). La Marche is thus one of the more moderate critics of the politics of the city of Ghent and there is no reason to regard him as especially hostile to Dutch culture because of this essentially political position.

It becomes all the more necessary to bear in mind the separation between La Marche's political condemnation of Ghent and his possible attitude to Dutch-speaking culture when we remember that one of the most vocal Burgundian critics of the actions of Ghent, George Chastelain, was himself a native speaker of Dutch, born in the jurisdiction of the city of Ghent. Chastellain's background has recently been brought to prominence by Small (1997) but the fact that he was a native speaker of Dutch was not unknown to previous scholars, and it was certainly not unknown to Chastellain's contemporaries, including Olivier de La Marche. La Marche made no attempt to conceal Chastellain's linguistic background, calling him 'natif flameng, toutesfois mettant par escript en langaige franchois' in the 1489 prologue to his *Mémoires*[4]. Indeed, in the same prologue La Marche expresses admiration for another writer whose first language was not French, the Portuguese translator Vasque de Lucène. Two of the three people whom La Marche claims to admire in this prologue are

---

[3] Quoted in Bousmar (1995: 122).

[4] The composition of La Marche's *Mémoires* has a complicated history, extending over a period of at least forty and possibly fifty years. In the course of this, La Marche wrote two prologues to his work, the first around 1472, when Chastellain was still alive, and the second around 1489, after the *indiciaire*'s death. In both prologues La Marche expresses his admiration for Chastellain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

working in a language which is not their own and La Marche draws attention to this fact (the third is Molinet, Chastellain's successor as *indiciaire*). Bilingualism was thus clearly something which interested and impressed La Marche. At that time he had been living in Brussels, a town with a thriving artistic culture in a language which was not his native French, for over a decade. Is it really plausible that La Marche made no attempt to learn Dutch?

Olivier de La Marche and his second wife, Isabeau de Machefoing, did not restrict their activities in Brussels to the immediate circles of the Burgundian court and their names appear in two contexts which suggest that — at worst — they were not uncomfortable in the company of Dutch speakers. Both La Marche and his wife made a number of donations to the church of Saint-Jacques-sur-Coudenberg and they were buried together in front of the altar of Saint Cross. This suggests that they were members of the lay brotherhood of Saint Cross, founded in 1388 to honour the relic which the church possessed and to provide members, who could be of either sex, with a decent burial. It is true that neither La Marche nor his wife appear in the list of members of the society, but this was drawn up in 1462, almost twenty years before the couple were married and before La Marche had a house in Brussels. Moreover, the list does not appear to have been kept up to date; none of the pages of the document, *Dit sijn de brueders ende de susters vanden heilechen cruce op couwenberch*, (Brussels, Bibliothèque Royale, ms 21779) which lists members by their forenames in alphabetical order, have been filled. A subsequent list, entitled *Dit zijn de Brueders en Susters vander Bruderschap vanden heyligen Cruxce op Couwenbergh* (Brussels, Archives Générales du Royaume, Archives Ecclésiastiques 9607), drawn up in the early years of the 17th century suggests that it would have been possible to fill the initial volume, had consistent records been kept. La Marche's absence from the earlier list, therefore, does not mean that he was not a member, and it is highly probable that he was, given the proximity of his grave to the altar containing the relic which the brotherhood held sacred. What is more interesting for the purposes of this article is that both the 15th- and the 17th-century registers are in Dutch and all the documents of the brotherhood are either in Latin or in Dutch. There were other parishes in Brussels whose use of French was greater and to which La Marche could have attached himself, had he been uncomfortable with Dutch.

Increasingly, in the light of this and similar evidence, scholars have formed a judgement of La Marche which is in direct contrast with the tra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ditional view of the historiographer as hostile to Dutch culture. This new position regards La Marche as comparable to writers such as Molinet and Chastellain in his familiarity with Dutch and is often supported by reference to a list of Dutch words which appear in the works of the three authors: *cloqueman*, *drincquaert*, *hossepot*, *manequin*, *sacqueman*, *tasse*, *vraue*, *cacquesanne*[5]. In addition, it is pointed out that La Marche was a member of *De Leliebloem*, a Dutch-language *rederijkerskamer* which referred to itself in the 16th century as the *Duytsche Leliebloem*. There were some bilingual and French-speaking chambers of rhetoric in Brussels, and thus La Marche's choice of a Dutch-speaking chamber suggests an ability to speak Dutch. However, the evidence for this is not as unequivocal as the list of vocabulary cited above might lead us to believe. In fact, none of the words cited appear in the work of Olivier de La Marche. They are all words used by Molinet, with some of them also appearing in Chastellain's writings. What has happened is that scholars have tended to regard the three Burgundian historiographers as belonging to a school, and have therefore concluded that what is true of one of them must be true of all. To argue this is to ignore the differences in linguistic background between the three men. In fact, La Marche's use of Dutch is much more restricted than that of either Molinet or Chastellain and can be limited to two or three instances in the course of his entire *Mémoires*. The evidence from the records of the *Leliebloem* also raises doubts as to the extent of his familiarity with Dutch. The membership roll of the society is largely in Dutch, but there are some entries in French, including that of "Messire Olivier de la Marche; Ysabeau Machefoing, sa fame" (Duverger 1935: 87-88). The fact that the same list contains three different Dutch words for *wife*, *werdinne*, *wijf* and *huysvrouwe* suggests that each member of the *Leliebloem* has been allowed to define his or her position in relation to other members without any editorial intervention to standardize the terminology. If La Marche's name appears in French, therefore, it is probably because, even within this Dutch-speaking environment, he felt happiest defining himself in French.

Nevertheless, in the light of La Marche's involvement with both the *Leliebloem* and the brotherhood of Saint Cross, we must reject any view of La Marche which regards him as hostile to the Dutch language. Certainly his Dutch-speaking contemporaries did not regard him thus: two of his poems, *Le Chevalier délibéré* and *Le Parement et triumphe des dames*

---

[5] This same list appears in a number of scholarly works on the subject, including Degroote (1956) and Pleij (1989: 153).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

were translated into Dutch by members of the *Leliebloem* and a second translation of *Le Chevalier délibéré* was also produced and continued to inspire Dutch authors after La Marche's death (Kronenberg 1932; Vanderheijden 1932). However, we must be very careful of going to the opposite extreme and arguing that La Marche was a fluent speaker of Dutch as this does not appear to be borne out by the evidence. La Marche's wife, Isabeau de Machefoing, almost certainly spoke Dutch, as she signed legal documents in that language (Stein 1922: 54-55). La Marche himself admired bilingualism in his contemporaries and was involved in at least two cultural institutions whose main language was Dutch, but this does not of itself indicate any great degree of proficiency in the language.

The way in which La Marche uses Dutch vocabulary in his *Mémoires* gives us one final indication of the extent of the author's expertise in Dutch, not only because it displays his knowledge but also because it can be situated in a historiographical tradition which treated lexical items in another language to particular rhetorical effect. Describing an uprising in Audenarde, La Marche names the leader of the rebels as "Lievin Bonne, qui estoit autant à dire en françois Lievin Feve" (La Marche 1883-1888: II, 228). This detail enables La Marche to portray this as a popular uprising, an aberration in an aristocratic society where someone with such a lowly name can be "obei comme si ce feust leur seigneur naturel". A similar strategy can be identified in the work of La Marche's contemporary and fellow memorialist, Philippe de Commynes, who reports a meeting between the seigneur de Humbercourt and "ung chevallier appellé messire Guillaume de Vilde, qui veult dire en françois le Sauvaige" (Commynes 1924-1925: I, 132). Elsewhere, we find Commynes glossing the names of people and places in Italian to similar rhetorical effect, telling his reader that the French king was "logé à Forenoue (qui vault à dire ung trou nouveau)" (Commynes 1924-1925: III, 162). Commynes is known to have spoken Italian, albeit with a strong accent, and the fact that he and Olivier de La Marche take such similar approaches to words in languages other than French suggests that La Marche may have viewed Dutch much in the same way that Commynes saw Italian: it was a foreign language which he did not expect his readers to speak but which was not so foreign that it could not give some insight into the events he was describing. La Marche was not a Dutch speaker in the way that Chastellain was, nor even in the way that Molinet was, but his interest in bilingualism and in Dutch literary culture, fostered by thirty years living in a city which was still overwhelmingly Dutch-speaking, meant that Dutch was a resource which he could call upon in his explanations. Thus, another Ghent rebel has his

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lowly status signalled by the humbleness of his professional symbol, "Si eust ung coustelier qui faisoit couteaulx et canivetz à la marque du wibrekin, qui en françois est appelé ung foret à perser vin" (La Marche 1883-1888: II, 273). Here La Marche, ever the Burgundian abroad, demonstrates his local knowledge of both the language and the bourgeois culture of Ghent. Again the underlying prejudice is that someone with such a humble background had no business leading an army but it is also clear evidence that, in three decades living in Brussels, La Marche had, at the very least, learned the Dutch for a corkscrew.

References

Bertrand, Aloysius. 1980. *Gaspard de la Nuit: Fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot*. Éd. par Max Milner. Paris: Gallimard.

Bousmar, Eric 1995. "Les emprunts de Jacques du Clercq à Jean Chartier. Note sur l'historiographie franco-bourguignonne au 15e siècle". In: W. Verbeke *et al.* (éds), *Serta Devota in memoriam Guillelmi Lourdaux, Pars Posterior: Cultura Mediaevalis*, 115-148. Louvain: Leuven University Press.

Chastellain, Georges. 1863-1866. *Œuvres*. Éd. par Kervyn de Lettenhove. (8 vols) Bruxelles: Heussner.

Commynes, Philippe de. 1924-1925. *Mémoires*. Éd. par J. Calmette et G. Durville. (3 vols) Paris: Champion.

Degroote, Gilbert. 1956. "Taaltoestanden in de Boergondische Nederlanden". *De nieuwe taalgids* 49. 303-309.

De Keyser, Paul. 1934. "Niewe gegevens omtrent Colijn Caillieu (Coellin), Jan de Baertmaker, Jan Steemaer (Percheval) en Jan van den Dale". *Tijdschrift voor Nederlandse taal- en letterkunde* 53. 269-279.

De Ridder, Paul. 1982. "Onderzoek naar het taalgebruik in de archieven der Brusselse schepengriffies, ambachten, kerkelijke instellingen en hospitalen (voor 1500)". *Taal en sociale integratie* 6. 339-363.

Duverger, J. 1935. *Brussel als kunstcentrum in de XIVe en de XVe eeuw*. Antwerp: De Sikkel.

Kronenberg, M. E. 1932. "Een onbekende nederlandsche vertaling van *Le Chevalier délibéré*, door Pieter Willemsz. gemaakt". *Tijdschrift voor Nederlandse taal- en letterkunde* 51. 178-196.

La Marche, Olivier. 1566. *Les Memoires de Messire Olivier de la Marche Auec les Annotations & corrections de I[ean].L[autens].D[e].G[and]. Ce qui est dauantage, en cest seconde edition l'Epistre aux Lecteurs le declairera*. Gand: Gérard de Salenson à l'enseigne de la Bible.

—. 1883-1888. *Mémoires*. Éd. par Henri Beaune et Jean d'Arbaumont. (4 vols) Paris: Société de l'Histoire de France.

Molinet, Jean 1935-1937. *Chroniques*. Éd. par Georges Doutrepont et Omer Jodogne. (3 vols) Bruxelles: Palais des Académies.

Pleij, Herman 1989. *De sneeuwpoppen van 1511: Stadscultuur in de late Middeleeuwen*. Amsterdam: Prometheus.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SMALL, Graeme 1997. *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy: Political and Historical Culture at Court in the Fifteenth Century*. Woodbridge: Royal Historical Society.

STEIN, Henri 1922. *Nouveaux documents sur Olivier de la Marche et sa famille*. Bruxelles: Lamertin

VANDERHEIJDEN, J. F. 1932. "J. B. Houwaert en O. De La Marche". *Tijdschrift voor Nederlandse taal- en letterkunde* 51. 49-64.

ZINGEL, Michael 1995. *Frankreich, das Reich und Burgund im Urteil der burgundischen Historiographie des 15. Jahrhunderts*. Sigmaringen: Thorbecke.

ZUMTHOR, Paul 1978. *Le masque et la lumière: La poétique des grands Rhétoriqueurs*. Paris: Seuil.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VERWEY'S DANTE

Walter GEERTS
(*Universiteit Antwerpen; Academia Belgica, Roma*)

"Weet je wat je voor een verzetje eens moest doen? Een beetje Italiaansch leeren en Dante lezen, en ga hem dan eens vertalen en als je dát kunt, niet als Bohl of ten Kate, maar als Dante, dan moog je voor alle examens ter wereld zakken zonder het je een oogenblik aan te trekken. Dag Albertje, houd moed! Martha" —
M. Van Vloten aan A. Verwey 2.7.1885, in: *Albert Verwey Briefwisseling (1 juli 1885 tot 15 december 1888)*, Amsterdam, Querido, 1995, p. 13.

Inferno I:

> "Zoo zijt gij die Vergilius, bron en ader
> Waaruit zoo breede stroom van spreken vloeide?
> Sprak ik beschaamd en staande als voor een vader"[1]

Met deze woorden van respect — *Inf.* I,79-81 — introduceert Dante de gids die hem tijdens zijn tocht zal begeleiden. Ook uit de daarop volgende verzen spreken bewondering zowel als opluchting dat hij er niet alléén voor staat:

> "Gij zijt alleen mijn meester, gij mijn schrijver.
> Tot de eedle stijl waarop ik roem mag dragen
> Waart gij alleen mijn leidsman en mijn drijver". (*Inf.* I,85-87)

Hachelijk immers is het moment waarop drie afschrikwekkende dieren — lynx, leeuw en wolf — Dante het pad naar de hoogte, wég van de *selva oscura*, versperren. In deze introductiezang van de *Hel* krijgt Vergilius meteen de dubbele rol toebedeeld van literair voorbeeld en geestelijk leidsman. De twee aspecten zijn fundamenteel en lopen vaak in

[1] Dante Alighieri, *De Goddelijke Komedie*, vertaling in terzinen door Albert Verwey (H.D.Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1923), p. 6.

Memoire en temps advenir, 97-103. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elkaar over. De *autore* — of *auctor* — Vergilius verschaft méér literaire waarde aan diegene, Dante, die zijn voorbeeld, qua stijl en boodschap, imiteert. Voor een goed begrip van Dante's *Commedia* is deze eerste zang van groot belang. De figuur van Vergilius kristalliseert namelijk de twee hoofdlijnen van de reis: het literaire meesterwerk dat Dante, ondanks alle politieke beproevingen, als dé auteur van zijn tijd moet consacreren én de inhoudelijke lijn waarvan hier, via de drievoudige allegorie van de zonde, op de eerste plaats het *conversio* of bekeringsaspect, in religieuze zin, wordt benadrukt.

Omdat Dante's *Komedie* zo'n bijzonder complex en gelaagd werk is, óók voor de tijdgenoten, is de vertaling ervan in de moderne tijd voortdurend voorwerp geweest van kritiek en polemiek. Dante is de oneindig vertaalde en eindeloos vertaalbare, doch in wezen onvertaalbare tekst bij uitstek. In het Nederlands is daarbij steevast de inzet van het debat: de onaangepastheid van deze taal om rijmend in elkaar grijpende terzinen weer te geven aba, bcb .... De Nederlandse woordeinden zijn, daarvan wordt uitgegaan, morfologisch te beperkt in aantal om niet snel in de banaliteit en de slaapverwekking terecht te komen. Dan maar blanke verzen of zelfs proza, welke laatste optie wellicht de intellectueel eerlijkste is. De *Komedie* is tenslotte ook een doctrinair schrift, waar kennis en encyclopedie sterk aan bod komen, kortom, op de betekenis gericht. Toch zijn vers- en rijmstructuur zo sterk verbonden met het wezen van de *Komedie* dat afstand ervan doen meteen een grijze vervlakking met zich mee brengt. De hele opbouw van de *Komedie* als literaire tekst is geometrisch en architectonisch van aard. De terzinen zijn zowat de afspiegeling op kleine schaal van de driedeling van het hele project: Hel, Vagevuur, Paradijs. De in elkaar grijpende rijmen zijn, bijna letterlijk, de hoekstenen van de constructie. Dit wegnemen betekent zoveel als het perspectief-element verwijderen uit een werk van Piero della Francesca. Het is precies door het uitstijgen boven het lineaire en syntagmatische van de proza-tekst dat ruimte wordt geschapen voor de poëzie. Bij Dante komt daar nog bij dat dit monument van literatuur, waarvan hijzelf tenslotte het hoofdpersonage is, hoe nederig en berouwvol de boeteling ook weze, een literaire zelfbevestiging en –bekroning beoogt die natuurlijkerwijze een plechtige, rituele stijl aanneemt. Niet iedereen mag tenslotte met Vergilius en Beatrice op stap naar de Allerhoogste.

Gegeven deze premissen wil ik graag een lans breken voor Verwey's Dante vertaling die ik bij de aanhef van dit kort stuk heb geciteerd. Deze vertaling heeft nogal wat kritiek moeten doorstaan omwille van het,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soms, genomen loopje met syntaxis en lexicon van het Italiaans. Mijn stelling is natuurlijk niet dat dit laatste niet zou kloppen. Verwey vertaalt af en toe wat er in het Italiaans niet staat. Ook gaat hij meer dan eens eigenzinnig om met de "filologie" van de *Komedie*. Dante's werk werd immers niet alleen ononderbroken vertaald maar is waarschijnlijk, na de Bijbel, de meest geglosseerde tekst uit de wereldliteratuur. Haarklieverijen zijn daarbij niet van de lucht. Verwey levert geen verklarende noten bij zijn vertaling. Hij wil, zoals zijn grote voorbeeld Stefan George dat ten dele vóór hem had gedaan, als dichter het dichtwerk van Dante tegemoet treden en verwoorden.

In verzen 79-81 staat er in het Italiaans alléén maar "bron". De "ader" is natuurlijk het klankvoorspel voor "vader", maar ook "vader" staat er niet. Letterlijk staat er dat Dante met een "beschaamd voorhoofd" Vergilius antwoord gaf. Scheelt er dan iets met de vertaling? Naar mijn mening niet, integendeel. *Vergogna* drukt precies de schroom uit van de mindere voor de meerdere, van de leerling voor de meester, van de zoon voor de vader, in Verwey's analogie. Vergilius wordt door Dante op twee attributen aangesproken: zijn literaire expertise en zijn "vaderlijke" bekommernis. Dante houdt de twee eigenschappen gescheiden. Verzen 85-87 spreken over literaire roem en weinig is nog te bespeuren in deze eerste zang van de later meer in de verf gezette beschermende houding van Vergilius. Het perspectief híer is dat van Dante zelf en de neergeslagen ogen — "staande als voor een vader" — drukken vooral respect uit voor wie later ook echt vaderliefde zal betonen.

Inferno II:

Vergilius blijft op het voorplan in zang II. Dante is aanvankelijk ontmoedigd door de omvang van de taak en Vergilius' woorden zijn opbeurend. De boodschap daarbij is dat de Heilige Maagd zelf hem heeft opgedragen, via Beatrice en de heilige Lucia, Dante op zijn tocht te begeleiden. Toch is Dante zeer bevreesd de taak niet waardig te zijn. Hij ziet zichzelf immers niet in de voetstappen lopen van Aeneas of de apostel Paulus, resp. wereldlijk en geestelijk wegbereider van Rome. De eerste was onder Vergilius' hoede de hel ingetrokken en Paulus had er een visioen over gehad.

> "Maar ik, met welk recht gaan? door wie verkoren?
> Eneas ben ik niet, noch Paulus. Dwazen,
> en anders geen, achten me ertoe geboren.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Daarom mag 'k wel me over mijzelf verbazen
Indien ik ga waar ik niet hoor te komen.
Voor u die 't weet zijn woorden leege mazen" (*Inf.* II, 31-36)

Ook hier is Verwey's vertaling ver van letterlijk. "Noch ik, noch een ander achten me ertoe geboren" staat in de, neutrale, Italiaanse tekst. "Dwazen" is natuurlijk veel sterker en op het eerste gezicht zelfs een verdraaiing van de betekenis. In elk geval klinkt, door de quasi spreekstijl, een sterke emotionele betrokkenheid van wie dit schrijft, wat wel vaker in de *Komedie* voorkomt. In de volgende terzine staat ook, in de Italiaanse tekst, dat het idee die tocht te ondernemen "folle" zou zijn. De tegenstelling "dwaasheid/wijsheid" is dus wel degelijk aanwezig, resp. geïncarneerd door Dante zelf en Vergilius. Het beeld van de woorden als "lege mazen" is dan weer volledig op rekening van Verwey's rijmopbouw te schrijven. Punctuele letterlijkheid van de vertaling is geen prioriteit voor Verwey. Thematische kernbegrippen waarrond de tekst wordt gedrapeerd volgens versmaat en rijm zijn dat des te meer.

"Folle" is rijmwoord in het Italiaans en wordt toegepast op Dante. Dante's "verdwaasdheid" wordt verklaard door een moment van kleinmoedigheid of "pusillanimiteit", waarop Vergilius meteen de vinger legt. Grootmoedigheid is geboden om de signalen uit de hemel te beantwoorden. Vergilius' wijsheid staat dan weer garant voor een goed begrip van deze boodschap. Dit is een belangrijke leidraad voor de tweede zang en Verwey's elflettergrepig vers "Voor u die 't weet zijn woorden leege mazen" capteert dit perfect.

Inferno III:

De derde hellezang laat de lezer voor het eerst concreet in contact komen met de verdoemden. Het is een belangrijk moment van acclimatiseren in een totaal nieuwe en onbeschreven wereld. Dante zet daarvoor nogal wat retoriek in en ook Verwey's vertaling volgt met allitteraties e.d. deze beweging. Toch is deze eerste schare helbewoners het amper waard zelfs maar vernoemd te worden. Het betreft immers de zogenaamde *pusillanimi* die heel hun leven de kat uit de boom hebben gekeken. Door niet te kiezen wilden ze vermijden vijanden te maken. Dante is zeer streng voor hen. Dat heeft met zijn persoonlijke politieke positie te maken. Hij moet namelijk ten volle de gevolgen van zijn keuze dragen. Op het niveau van de tekst geeft dit aanleiding tot een misprijzende stilte. De "kleinmoedigen" zijn het niet waard dat woorden aan hen worden

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

"vuil gemaakt". "Non ragioniam di lor, ma guarda e passa" (51). "Spreek niet van hen, zie toe, en volg naar ginder" luidt Verwey's letterlijke omzetting.

Hun lot wordt verder toegelicht:

"Toen was het klaar dat dit het heir moest wezen
Van de lamlendigen, oovral te allen tijde
Bij God en bij Zijn vijanden misprezen.

Die vloekbren, immer dood en levend beide,
Waren gansch naakt en werden fel gebeten
Door mug en wespen, wier verpest geleide

Hun aanzicht drop na droppel bloed deed zweeten,
Dat saam met tranen vallend aan hun voeten
Door walgelijke wormen werd gegeten" (*Inf.* III, 61-69)

De vertaling is erg precies en wijkt alléén in vers 64 van de Italiaanse tekst af: "Questi sciaurati, che mai non fur vivi" wordt "immer dood en levend beide". Toch wordt het concept mooi verwoord. Wegens gebrek aan moed ging hun leven meer op een soort dood lijken. Zij die nooit echt "tot leven kwamen" zijn zelfs hun eigen dood niet waardig en blijven hangen in het paradoxale samengaan van leven en dood. De insecten en wormen die de straf toedienen teren zelf op rotting en verval.

In zang III treffen we ook één van de eerste uitgewerkte vergelijkingen aan — de danteske *similitudo* — die typisch zijn voor de *Komedie*. Het betreft korte, enkele terzinen omvattende, beschrijvende tableau's die weliswaar deel uitmaken van het rijm- en vers-schema van het geheel maar ook enige autonomie hebben. De algemene scène stelt het verschepen der zielen voor die door de veerman Charoon met zweepslagen op de éne oever van de Acheron worden verzameld om naar de andere oever te worden gebracht. Temidden van de vervloekingen en verwensingen van de verdoemden beschrijft Dante, op afstand, bijna picturaal en met aandacht voor de sombere kleuren, de niet ophoudende cyclus van het verzamelen van de zielen, het aan boord gaan en overzetten:

"Zooals in 't late najaar dorre blaadren
De tak verlaten tot zij eindlijk allen
Los van de boom zich op de grond vergaadren,

Zoo zag ik al deze Adamskindren vallen
in Charons boot, gehoorzaam aan zijn roepen,
Als vogels die lokvogels hooren schallen.

De donkre stroom draagt ze bij heele troepen
En voor ze aan de andre zij zijn uitgeladen
Verzaamden dezerzijds zich nieuwe groepen" (*Inf.* III, 112-120)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De enige, maar betekenisvolle, afwijking met de Italiaanse tekst is het weglaten door Verwey van het afkeurend adjectief in de formule "il *mal* seme d'Adamo". De tekst wordt daardoor sterk vergoelijkend en het "slechte zaad" wordt verruimd tot alle Adam's kinderen. De schuld van de veroordeelde zielen wordt als het ware verzwegen om plaats te maken voor een plaatje waaruit de tragiek van de straf is verdwenen en vervangen door een stemmig herfsttableau van voortdurend migrerende zielen.

Komt dit overeen met Dante's inhoud? Zeker is dat alle commentatoren getroffen werden door de grote *misericordia* van Dante voor sommige eeuwig verdoemden. Vergilius wijst hem ook daarop. Begrip voor de zonde is óók zondig en de goddelijke straf is rechtvaardig. Toch verschijnt Dante vaak als de pleitbezorger voor de schuldigen en kan Verwey's verzachtende ingreep vanuit die hoek verklaard worden.

Inferno V:

In de vijfde hellezang is dat niet anders. De ontuchtigen van de tweede kring — "die rede als slaaf onder hun lusten brachten" — worden hier voorgesteld.

"Zooals bij d'aanvang van de koude dagen
In breede en volle zwerm de spreeuwen ijlen,
Zoo deze geesten door die wind gedragen.

Naar hier, naar daar, op, neer doet hij ze zeilen,
Geen hoop troost ze ooit, laat staan op rustend poozen,
Ware 't alleen op een vertragend wijlen.

En als kraanvogels die treurliederen loozen,
Zich schikkende in de lucht in lange lijning,
Zoo zag ik krijtende die troostelozen,

Schimmen, gedreven door gezegde pijning.
Waarom ik zei: Meester, verklaar van dezen
Die de storm zweept, de naadrende verschijning" (*Inf.* V, 40-51)

Twee maal verwijdert Verwey het adjectief dat de zondige ziel expliciet veroordeelt: in v. 42 worden de "spiriti mali" vertaald met "deze geesten" en de "storm" van v. 51 is in het Italiaans een "aura *nera*". Welnu, de episode van Francesca en Paolo, die hier wordt ingeleid, is precies diegene waar de meeste commentatoren — zeker in de Romantiek — bij Dante bijzonder veel begrip voor de zondaars hebben vastgesteld. Francesca krijgt zoveel tekstuele ruimte toebedeeld om haar schuldbekentenis af te leggen dat het effect dat van verleende vergiffenis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

is. Niemand had in de gegeven omstandigheden aan de verleiding kunnen weerstaan. Francesca wordt aldus de zondige ziel bij uitstek, voor wie berouw, letterlijk, te laat is gekomen. Alleen in Dante's tekst wordt onderdak verleend aan dit berouw. Voor haar is de *pietà* het grootst. Het beeldgebruik van de vogels in de natuur dient dus in de eerste plaats om de door natuurlijke passie meegevoerde minnaars af te beelden. Hun troosteloze treurzang is waarschijnlijk meer ingegeven door het "bezinnen in 't ongeluk van de gelukkige dagen" dan door inkeer. Wat Dante nog, politiek correct, met Francesca's woorden, hun "mal perverso" noemt, wordt bij Verwey doctrinair gemilderd tot "'t leed waar we ons in winden". Alhoewel "woordelijk" niet correct, is deze lectuur wél conform met de "romantische" Francesca die hij wil schetsen.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DE CHRÉTIEN DE TROYES À PIERRE SALA: DISCOURS RAPPORTÉ DANS LE *CHEVALIER AU LION*

Pierre KUNSTMANN – Rachel JOBIN
(*Laboratoire de français ancien, Université d'Ottawa*)

Dans le cadre d'un projet de publication électronique (*Chrétien de Troyes sur le Web: présentation, analyse et interprétation des manuscrits du Chevalier au Lion*) dont les résultats sont placés au fur et à mesure, en accès libre sur le site du Laboratoire de français ancien (LFA) [www.uottawa.ca/academic/arts/lfa], nous menons actuellement, à l'Université d'Ottawa, une étude comparative sur les énoncés rapportés dans le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes, d'une part (les transcriptions des divers manuscrits et fragments, en texte continu ou par paquets de vers sont accessibles sur notre site), et, d'autre part, le remaniement qu'en a effectué Pierre Sala, pour François Ier, au début du XVIe siècle. Cette œuvre est d'un tiers plus courte que celle du poète champenois; Sala a, en effet, supprimé deux longs épisodes de la dernière partie du roman: le passage au château de Pire Aventure et le duel judiciaire pour l'héritage du sire de la Noire Épine, deux ensembles dont il n'a sans doute pas perçu l'intérêt et l'importance dans le processus de réhabilitation morale et de progression spirituelle du héros. On peut lire cette version dans deux éditions modernes parues récemment: celles de Kunstmann sur le site LFA, et de Servet chez Champion. Comme l'a souligné ce dernier (p. 75), Sala a considérablement simplifié le récit de Chrétien.

Cette simplification est manifeste pour la *gestion* des énoncés rapportés. Nous avons pu comparer des chiffres, approximatifs, sans doute, mais révélateurs, pour les diverses sortes de discours (direct, indirect et indirect libre) dans les deux romans. Marnette nous a aimablement communiqué les tableaux détaillés qu'elle avait établis pour l'original lors de la préparation de sa thèse (parue à Berne, en 1998); nous avons, à Ottawa, dressé des tableaux du même type pour le remaniement. Il appert de la collation des données que le nombre des discours directs chez Sala est légèrement plus élevé que chez Chrétien (c. 230 pour le premier vs c. 207 pour le second, après ajustement proportionnel); par contre leur portée (nombre de vers) est sensiblement inférieure à ce qu'on trouve chez Chrétien (c. 1632 vs c. 2008). Le nombre de discours indirects est plus

Memoire en temps advenir, 105-113. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

élevé chez Sala (c. 125 vs c. 91), mais leur portée est à peu près la même dans les deux textes (c. 221 vs c. 217). C'est en ce qui concerne l'indirect libre que la différence est saisissante: on compte deux cas chez Sala contre c. 16 chez Chrétien; la portée est de 7 vers pour le premier, contre c. 74 pour le second. Encore faudrait-il préciser que chez Sala le premier passage (d'un seul vers) pourrait à la limite être interprété comme un discours indirect:

> Et pence aussi a la grant peyne
> Qu'elle aura de sa fontaine:
> Qui la luy pourra garentir? (v. 1391-3)

«Elle pense aussi au grand souci qu'elle aura pour sa fontaine, songeant à qui pourra la lui défendre». Quant au second cas, il suit assez étroitement le texte de Chrétien. On constate donc chez le remanieur deux tendances conjuguées, à l'abrègement et à la simplification: d'un côté, l'auteur réduit la part globale des énoncés rapportés; de l'autre, il semble qu'il répugne à se lancer dans une construction complexe où l'indirect libre prendrait le relais d'un autre style.

La transposition de Sala nous a conduits à reconsidérer un passage jadis finement analysé par Geschiere (1964), point de bascule dans la structure du roman, discours complexe s'il en est et qui en a égaré plus d'un: il s'agit du message de la demoiselle que Laudine envoie à la cour d'Arthur. On sait qu'Yvain a laissé passer le terme du congé que sa femme lui avait accordé; la messagère signifie au coupable la décision de rupture de sa maîtresse et lui réclame l'anneau d'invincibilité que celle-ci lui avait prêté. L'énoncé rapporté occupe 58 vers dans la copie de Guiot (ms. H); c'est le texte sur lequel s'était penché Geschiere. À la lumière de son analyse, nous avons examiné les autres manuscrits, le remaniement de Sala, l'interprétation des éditeurs modernes et celle des principaux traducteurs. Cette variation sur l'énoncé de Chrétien permet une série d'observations que nous proposons maintenant au lecteur. Pour permettre à celui-ci de mieux suivre notre exposé, nous présentons le passage d'après le manuscrit P, sous la forme d'une transcription semi-diplomatique que nous reproduisons du site LFA. Voici le texte:

> Ainsi toute desafublee
> En est el paveillon entree
> Et tres devant le roy venue;
> 4 Si dist que sa dame salue
> 84c.2717
> Le roy et monseigneur Gauvain
> Et tous les autres, fors Yvain,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le desloial, le jangleour,
Le menchongnier, le guileour,
Qui l'a gabee et decheüe;
Bien a sa guile apercheüe,
Qu'i se faisoit le vrai amerres,
S'estoit faus, soidoians et lerres.

Ma dame a cheste raison dite,
Quil n'estoit de nul mal requite
Ne ne quidoit pas, a nul fuer,
Qu'il li deüst embler son cuer.
Chil n'enblent pas les cuers qui prent*;
Tix y a qui larrons les claiment,
Qui en amor sont non veant,
Samblant font d'amer en devant.
Et chil sont larron ypocrite
Et traïtour qui metent luite
Es cuers embler dont eux ne chaut;
Mais li amis, quel part qu'il aut,
Le tient chier et si le raporte.
Mais Yvain a ma dame morte,
Qu'ele li dist qu'il li gardast
Son cuer et si li raportast
Anchois que fust passés li ans.
Yvains, mout fu or oublians
Qu'il ne te puet resouvenir
Que tu deüsses revenir
A ma dame au bout de l'an;
Jusques au jour de saint Jehan
Te donna ele de respit;
84d.2752
Et tu l'eüs en tel despit
Que onques puis ne t'en membra.
Me dame paint en sa cambre a
Tretous les iours et tout le tans,
Quar qui aime en grant pourpens
Est qu'il ne puet prendre boin sonme,
Mais toute nuit tourne et retourne*
Et les jours qui vienent et vont.
Ses tu conme li amant font?
Content le tans et le saison.
N'i sui pas venue sans raison,
Car vous ai trouvé a sejour.
Si ne di je pas pour clamour,
Tant t'en di bien traï nous a
Qui a ma dame t'espousa.
Yvain, n'a mais cure de toi
Ma dame, ains te mande par moi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que janmais a li ne reviengnes
Ne son anel plus ne detiengnes.
Par moi, que chi en present vois,
56 Te mande que tu li envois:
Rent li, car rendre le t'estuet. »

Les chiffres en interligne indiquent le folio du manuscrit et la numérotation de vers correspondante dans l'édition Roques. L'astérisque signale une erreur manifeste du scribe; ainsi à la ligne 17 du passage, on pourrait corriger en *aiment* (leçon des autres mss, à l'exception de M), et à la ligne 42 en *asome* (leçon de tous les autres mss). À la l. 14, il faut comprendre *qui*, et *fus* à la l. 30.

Le message commence (l. 4) au discours indirect, introduit banalement par le verbe *dist*; acte de langage que ce salut de la dame, effectué par le biais de la demoiselle. La préposition *fors* exclut Yvain du groupe qui est l'objet de la salutation; la proposition prend alors un autre cours, un autre ton surtout, avec la série d'insultes en apposition: quatre termes infamants, placés symétriquement, chacun occupant une moitié de vers, carcan où se trouve attaché le chevalier condamné à l'exposition publique. Discours indirect, certes, mais combien mimétique! Ces injures (nous sommes dans le monde courtois) sont-elles à mettre au compte de la messagère ou de celle qui l'a envoyée? Les deux semblent bien sur la même longueur d'onde ... Un des scribes (ms. F) a même choisi de promouvoir la demoiselle et de présenter ces quelques vers au discours narrativisé:

Si est devant le roi venue;
Le roi molt haltement salue
Et aprés monsignor Gavain
Et tos les autres fors Yvain
Le desloial, le menteor,
Le mençongier, le jangleor,
Qui l'a laisie et deceüe;

La salutation est directe et personnelle; la locutrice est responsable des propos injurieux, se sentant elle-même trompée (dernier vers) par ce seigneur oublieux.

On peut considérer que la phrase se poursuit aux lignes 10-12 (d'où notre point-virgule) et que le tour relève encore du discours indirect, mais avec effacement de la conjonction; les trois attributs de la fin relèvent du même domaine sémantique que les qualificatifs précédents. On peut aussi y voir un discours indirect libre (d'où le point dans l'édition Hult). Indiquons, en passant, que Foerster, dans sa *Kleine Ausgabe* (1891), a rattaché ces vers aux suivants, les interprétant comme du style direct. Son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prédécesseur, Holland, faisait même commencer le discours direct au vers précédent (l. 9) ...

Quoi qu'il en soit, les vers débutant à la l. 13 sont bien du discours direct comme en fait foi le déictique *ma*, qu'on trouve dans tous les manuscrits à l'exception de H (*sa*). Le ms. P souligne même le possessif de la 1ère personne en le dotant d'une lettrine; par contre, pour les trois derniers mots du vers, il s'écarte de l'ensemble des mss qui présentent une leçon du type de celle de G (*cist lerres souduite*), avec un écho de la l. 12. Suivent 9 vers qui développent le thème du vol du cœur de la dame par le faux amant, avec répétition des mots *larron* et *embler*; ils relèvent encore de l'expression directe dans tous les manuscrits, à l'exception de la copie de Guiot. À la l. 30, la messagère se tourne enfin vers Yvain, qu'elle avait ignoré jusque là. L'apostrophe est insolente, dégradante sans doute puisque la demoiselle retire au héros son titre (l. 6, 26, 30, 51); le compagnon de *monseigneur Gauvain* est maintenant un chevalier déchu. Dans la quinzaine de vers suivants, la porte-parole de Laudine met en contraste l'oubli de la date fatidique par le héros avec le soin diligent manifesté, pendant tout ce temps, par sa dame qui, à la façon des vrais amants, a coché les jours en attendant le retour de son seigneur, jusqu'à en perdre le sommeil.

Les l. 46-47, isolées dans la *varia lectio*, constituent manifestement une maladresse du copiste; plutôt que de comprendre qu'elle se tourne à nouveau vers l'ensemble des chevaliers, il convient d'adopter, comme l'a fait Hult, la leçon des autres manuscrits:

> N'est pas venue sanz reson
> Sa complainte ne devant jor
> (nous avons retenu ici la graphie de V).

À la l. 49, le pronom de la 2ème personne du singulier montre clairement que la demoiselle s'adresse toujours au malheureux héros. Ce pronom n'apparaît que dans P; mais au vers suivant, les autres manuscrits portent tous (sauf H, comme nous verrons) une indication de 2ème personne. Dans ces deux vers, la traîtresse est évidemment Lunete, qui rejoint ainsi Yvain dans le discrédit. La messagère termine son discours sur un impératif, catégorique; comme son interlocuteur ne réagit pas, elle prend les devants et lui arrache l'anneau.

La copie de Guiot présente, pour le même passage, une distribution assez différente des types de discours: indirect (l. 4-9); indirect ou indirect libre (l. 10-12); indirect libre (l. 13-29); direct (l. 30-57). Se penchant sur «deux vers d'*Yvain*» dans l'édition CFMA (*mes tant dit que traïz nos*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a/qui a ma dame trespassa), correspondant aux l.49-50 de notre passage, Geschiere a tenté, subtilement, héroïquement même, de justifier le texte présenté par Roques. Qu'on nous permette une longue citation (p. 237):

> «Mais avant de se résigner à voir dans *a* et *trespassa* une incorrection ou une inadvertance du poète ou du scribe, il faudrait se demander si le contexte contient peut-être des éléments susceptibles de les expliquer. En fait l'utilisation de ces deux troisièmes personnes (*a*, *trespassa*) à l'intérieur de toute une série de deuxièmes personnes pourrait se rattacher au curieux mélange de style direct et de styles indirects, libre et conjonctionnel, que présente la scène des invectives dans le texte qu'a fourni M. Roques d'après le manuscrit de Guiot. C'est, croyons-nous, le mélange des trois styles et leur dosage habile qui contient le secret de la vivacité d'allure de la scène en question».

En fait, toute justification intégrale du texte CFMA se heurte à deux gros obstacles: le premier est dû à une maladresse du scribe, le second à une étrange correction de l'éditeur. Maladresse de Guiot à la l. 26:

> Mes sire Yvains la dame a morte

où l'accusé retrouve un titre qu'on lui avait refusé à la l. 6 et qu'il perdra à nouveau aux l. 30 et 51 … Correction curieuse et douteuse de l'éditeur, qui remplace à la l. 50 une forme incompréhensible (*tresposa*) par un *trespassa*, avec dans l'apparat un énigmatique *voir mss*. Un coup d'œil sur les manuscrits, ou plutôt sur la transcription qu'en a faite Meyer (site LFA), que nous reproduisons ici:

> H 2770 Qui a ma dame tresposa
> P 2770 Qui a ma dame t'espousa
> V 2770 Qui a ma dame t'espousa
> F 2770 Qui a ma dame t'esposa
> G 2770 Ma dame quant tu l'esposas
> A 2770 Qui a ma dame t'espousa
> S 2770 Qui a ma dame trespassas
> M 2770 Qui ma dame a toy donna

montre que le seul manuscrit qui ait pu inspirer Roques est S. Mais pourquoi n'avoir pas retenu alors, pour cette phrase, la leçon de S? La voici:

> Mais tant di que traïs nos a
> Qui a ma dame trespassas

Elles est simple et s'intègre sans peine au contexte.

Comme le note Woledge (I, p.163), «les éditeurs ferment les guillemets. Mais où faut-il les ouvrir dans ce discours si savamment tissé par Chrétien? Question délicate». Il ajoute malicieusement: «Roques ne les ouvre nulle part, mais il les ferme». Précisons que dans la transcription

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur le site LFA, Kunstmann les ouvre à la l. 30, c'est-à-dire au premier signe indubitable du passage de l'indirect libre au direct. Dans l'édition de la Pléiade, Uitti place les guillemets ouvrants à la l. 17; signalons d'ailleurs qu'aux l. 49-50, l'éditeur corrige de la façon suivante:

Mes tant di que traïz nos a
Qui a ma dame t'esposa

ce que Walter traduit curieusement ainsi: «mais je dis que tu as aussi trahi celle qui t'a fait épouser ma dame»; traduction qu'il explique en note: «Il s'agit, bien entendu, de Lunete, trahie, elle aussi, par Yvain». Dans l'édition de la Garland Library, Kibler a retenu aussi H comme manuscrit de base; pour notre passage, il s'écarte de Guiot à deux endroits clés; à la l. 13, il opte pour le discours direct: «*Ma dame a cil lerres souduite*, ouvrant ainsi des guillemets, qu'il ne ferme qu'à la fin du message; aux l. 49-50, il présente la même leçon que l'édition de la Pléiade, mais l'interprétation est toute différente: «but am simply stating that the one who married you to my lady has betrayed us». Corrections hardies certes, mais qui donnent un texte satisfaisant; ce qui pourrait se dire aussi de la correction à la l. 26, où l'éditeur retient la leçon des autres manuscrits.

Si l'on considère maintenant les seuls traducteurs (ceux qui ne sont pas aussi éditeurs), signalons que Rousse (en français) et Staines (en anglais) font débuter le discours direct à la l. 10. Dans la traduction de Mary, tout comme dans celle de Buridant et Trotin, c'est tout le passage qui est transposé au discours direct.

C'est pratiquement la solution que, dès la Renaissance, avait retenue Sala. Nous la présentons ici, d'après l'édition LFA:

Le roy salue humblement,
A deux genoux, courtoysement;
Se vint mectre devant sa face
Disant: «Sire, que Dieu vous fasse
Vivre long temps sein et en joye!
Une dame icy m'envoye
Pour saluer toy et Gauvein,
Mes non pas messire Yvein,
Le faulx parjure desloyal
61b
Qui tant a ma dame a fait mal,
Qui plus l'aymoit que nulle dame
Vivant, je le prens sus mon ame.
Il luy debvoit bien souvenir
Que vers elle debvoit venir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aux octaves de la sainct Jehan,
Passees il y a ung an.»
Lors se retorne par despit
Vers messire Yvein et luy dit:
«A! meschant, mal te remembra
De celle qui en sa chambre
Escript les jours de tont [l. ton] absence;
Peu en as heu de souvenance.
Onques puys ne print ung bon somme,
Pour amour de toy, meschant homme.
Sa complainte n'est sans raison,
Quant elle a veu que la sezon
Est passee qui fut promise.
62a
Meschant, tu l'as a la mort mise.
Elle te mande de par moy
Qu'elle n'a plus cure de toy.
Pour la veoir n'entre plus en voye,
Mes son annel toust luy renvoye.
Rens le moy, car elle le veult».

Le message est scindé en deux; pour chaque partie, le destinataire est nettement spécifié (le roi/Yvain) et le ton clairement indiqué (*courtoyse-ment/par despit*).

Terminons cette analyse sur la question de l'identité de la messagère. Dans l'esprit de Mario Roques, il s'agissait de Lunete (p. VIII); Geschiere a prouvé, par une série d'arguments qui nous paraissent irréfutables, que cette identification est impossible, contraire à l'esprit de l'œuvre. Cette curieuse assimilation revient encore chez Servet, éditant Sala (p. 228). Les preuves de Geschiere s'appliquent aussi bien au remaniement de Sala; nous renvoyons sur ce point le lecteur aux vers 3010, 3032, 3046, 3078 et 3112. Mais comme on dit, les erreurs peuvent avoir la vie dure!

Références

Buridant, C. – Trotin, J. 1974. *Le Chevalier au Lion, roman traduit de l'ancien français*. Paris: Champion.

Chrétien de Troyes. 1994. *Œuvres complètes*. Éd. publiée sous la direction de D. Poirion. Paris: Gallimard.

Foerster, W. (éd.) 1887. *Der Löwenritter von Christian von Troyes* (*Grosse Ausgabe*). Halle: Niemeyer.

—. (éd.) 1891. *Kristian von Troyes, Yvain* (*Kleine Ausgabe*). Halle: Niemeyer.

Geschiere, L. 1964. «Deux vers d'*Yvain*». In: *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à M. Maurice Delbouille*, vol. 2, 231-250. Gembloux: Duculot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

HOLLAND, W. 1880. *Li Romans dou Chevalier au Lion von Crestien von Troies*. Paris: Vieweg.
HULT, D. (éd.) 1994. *Le Chevalier au Lion*. Paris: La Pochothèque.
KIBLER, W. (éd.) 1985. *Chrétien de Troyes. The Knight with the Lion, or Yvain (Le Chevalier au Lion)*. New York: Garland.
MARY, A. 1996. *Yvain ou le Chevalier au Lion*. Rennes: Terre de Brume.
ROQUES, M. (éd.) 1960. *Les Romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot*. IV. *Le Chevalier au Lion (Yvain)*. Paris: Champion.
ROUSSE, M. 1990. *Chrétien de Troyes. Le Chevalier au Lion*. Paris: GF-Flammarion.
SERVET, P. (éd.) 1996. *Pierre Sala. Le Chevalier au Lion*. Paris: Champion.
STAINES, D. 1990. *The Complete Romances of Chrétien de Troyes*. Bloomington: Indiana University Press.
WOLEDGE, B. 1986-1988. *Commentaire sur Yvain (Le Chevalier au Lion) de Chrétien de Troyes*. Genève: Droz. (2 vols)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PEETER HEYNS' *LE MIROIR DES VEFVES*: MEER DAN SCHOOLTONEEL?

Hubert MEEUS
(*Universiteit Antwerpen*)

0. Inleiding

Op 1 en 2 juli 1582 heerste er ongetwijfeld een drukte van jewelste in de Antwerpse meisjesschool de *Lauwerboom*. De leerlingen speelden er op die dagen een Frans toneelstuk, geschreven door hun "Franse schoolmeester" Peeter Heyns. Hij gaf er samen met zijn vrouw onderricht aan meisjes uit de betere standen, dochters van rijke kooplui of van hogere ambtenaren. Peeter Heyns was een literair begaafd man. Naar aanleiding van het Antwerpse landjuweel van 1561 had hij voor de Berchemse rederijkerskamer *De Bloeyende Wijngaert* enkele allegorische toneelstukken geschreven (Hummelen 1968: 3 C 46-48). Hij stelde zijn talent niet alleen ten dienste van de rederijkerskamer, maar hij combineerde het ook met zijn didactische en pedagogische bekwaamheid om er schoolboeken mee te maken[1].

Hij huldigde voor zijn tijd de nieuwste didactische principes. Net zoals in de Latijnse school voor jongens liet hij zijn leerlingen toneelstukken opvoeren om hen vlot de Franse taal te leren hanteren. Aangezien toneelspelen in de 16de eeuw een vrijwel exclusieve mannelijke aangelegenheid was — mannen speelden zelfs vrouwelijke personages — was Heyns zelf gedwongen toneelstukken te schrijven met vrijwel uitsluitend vrouwenrollen. Hij gebruikte in zijn school wel de *Comedies* van de Gentse schoolmeester Gerard de Vivre[2] als leerboek, maar er zijn geen aanwijzingen dat hij deze stukken, die niet specifiek voor meisjes bedoeld zijn, ooit heeft laten opvoeren (Sabbe 1929a: 102-107).

Tussen 1578 en 1585 speelden Heyns' leerlingen drie stukken van zijn hand waarvan de titel *Miroir* ... al meteen naar zijn didactische bedoelingen verwijst. Het zijn spiegels die de jonge meisjes het juiste gedrag tonen in de drie stadia van een vrouwenleven, "la Fille Chaste, la

---

[1] Zie over hem Meeus (2000).
[2] Zie over De Vivre: Van Selm (1977), Holtus (2000) en Weisshaar (2000).

Memoire en temps advenir, 115-134. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Matrone Vertueuse et la Vefve Constante". Hoe de voorbeeldige echtgenote zich diende te gedragen beschreef hij in een door Erasmus geïnspireerde *Susanne ou le Miroir des Mesnageres*. Voor de twee andere stadia zocht hij zijn inspiratie in de bijbel. *Jokebed, Miroir des vrayes meres* behandelt 'l'enfance de Moyse' en in *Le Miroir des Vefves* illustreert hij met het verhaal van Judith hoe een vrome weduwe zich dient te gedragen. Deze stukken werden pas uitgegeven in respectievelijk 1595, 1597 en 1596 door zijn zoon Zacharias, die toen als uitgever en boekhandelaar in Amsterdam was gevestigd (Meeus 1995).

Ik zal in deze bijdrage aan de hand van *Le Miroir des Vefves* bekijken hoe Heyns een verhaalstof die niet meteen in de context van een meisjesschool thuishoort, aanpast om zijn doelstellingen te bereiken.

1. Inhoud

Heyns verdeelt zijn stuk, geschreven in proza, volgens de klassieke regels in vijf bedrijven met een proloog en een epiloog. Elk bedrijf is verdeeld in scènes waarbij hij de scènegrenzen, op een paar uitzonderingen na, telkens legt als er een personage opkomt of afgaat.

Prologue ou avant- propos: Histoire legt aan Docilité uit wat er op het toneel zal worden gebracht.

I, 1: Vefve mondaine treurt over de dood van haar man, maar anderzijds laat de riante erfenis haar toe om van het leven te genieten en ze is ook van plan om dat te doen.

I, 2: Curiosité wacht samen met haar op hun vriendin Fama, die blijkbaar verschrikkelijk nieuws heeft.

I, 3: Fama vertelt hoe Nabuchodonosor het plan heeft opgevat om alle koningen op de wereld aan zich te onderwerpen en om zichzelf als God te laten aanbidden. Daartoe heeft hij zijn veldheer Holofernes met een machtig leger op het oorlogspad gestuurd om tiranniek alle volkeren te onderdrukken.

I, 4: De komst van Garrulité onderbreekt het verhaal van Fama. Vefve mondaine zou liever leuk nieuws horen. Zij roddelt liever over Judith, een andere weduwe in de stad, die zich zo bijzonder kwezelachtig gedraagt dat ze een toonbeeld is van hypocrisie. De anderen vinden deze kritiek onterecht en Vefve mondaine krijgt onverwacht de wind van voren van haar vriendinnen. Zij stellen haar Judith zelfs tot voorbeeld.

I, 5: De anderen leveren nog wat commentaar op Vefve mondaine, die ze omschrijven als "belle de face, mais laide de meurs" en "une Nymphe

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

oisive, paresseuse & gloute". Uiteindelijk gaan Curiosité en Garrulité ook aan elkaar hun slechte eigenschappen verwijten. Fama vertelt dat nu Holofernes hun stad Bethulië bedreigt, de mensen er terug tot God worden gedreven.

I, 6: Dame Noble, de echtgenote van de gouverneur van Geba in Mesopotamië, komt als vluchtelinge in de stad en vertelt hoe haar hele gezin is vermoord en al haar bezit is verbrand door het nietsontziende leger van Holofernes.

I, 7: Curiosité wijst haar Matrone Rustique aan, een arme vluchtelinge, die ook een verhaal van moord, verkrachting, brandstichting en plundering brengt.

I, 8: Abra, het dienstmeisje van Judith, beschrijft de voorbeeldige levenswandel van haar meesteres, die haar nu naar de stadspoort heeft gestuurd om vluchtelingen op te vangen. Zij zal Dame Noble en Matrone Rustique onderdak verlenen.

II, 1: Curiosité vraagt aan Deffiance of zij iets weet over een gevangen soldaat, maar zij weet nergens van.

II, 2: Curiosité verwondert zich erover dat Fama zo klein is geworden. Maar deze legt uit dat hoe korter de afstand die het gerucht aflegt, hoe minder het wordt aangedikt. Zij vertelt dan hoe Achior als raadsman van Holofernes aan een boom is gebonden omdat hij had durven opperen dat de God van de Joden misschien sterker was dan hij. In zijn hoogmoed wilde Holofernes niet horen van een volk dat hem zou kunnen tegenhouden.

II, 3: Vefve mondaine is ontstemd over al het slechte nieuws. Maar de gevangen Achior vindt zij wel een knappe man en ze gaat naar de hogepriester om hem nog eens te kunnen aanschouwen.

II, 4: Deffiance komt vertellen dat de burgers de verdediging van de stad voorbereiden. Maar iedereen vreest dat God hen heeft verlaten. Het bestuur van de stad lijkt te laf om iets te ondernemen, zodat iedereen er alleen maar aan denkt om zichzelf te redden.

II, 5: Dame Noble, Matrone Rustique en Deffiance zijn pessimistisch. Zij vrezen hongersnood, gebrek aan water en onderdrukking door de heidenen, nu God hen niet te hulp komt.

II, 6: Superiorité verwijt Deffiance paniek te zaaien onder de bevolking en raadt haar aan op God te betrouwen. Deffiance vreest echter dat God hen niet zal helpen en dat het watergebrek weldra paniek zal veroorzaken.

II, 7: Commune en Deffiance proberen Superiorité ervan te overtuigen zich over te geven alvorens de hele bevolking van dorst moet sterven. Superiorité vraagt hen nog vijf dagen geduld te oefenen.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III, 1: Judith laat Superiorité bij zich komen en verwijt haar dat zij voorwaarden stelt aan God. Zij zal zelf iets ondernemen dat echter geheim moet blijven en vraagt de steun van Superiorité, die het volk ondertussen rustig moet houden.
III, 2: Judith is verbaasd dat de magistraat bereid is om te luisteren naar de raad van een vrouw. Zij vraagt zich af of haar geplande actie gerechtvaardigd is en betrekt daarbij een aantal ethische en politieke beschouwingen en kijkt ook naar voorbeelden uit de bijbel. Zij concludeert dat het doel de middelen heiligt.
III, 3: Nadat Abra heeft verklaard dat zij Judith in elk geval wil blijven dienen, geeft Judith haar de opdracht haar mooiste kleren en juwelen klaar te leggen.
III, 4: Judith bestrooit zichzelf met as en bidt God om steun.
III, 5: Abra komt melden dat het bad en de kleren klaar zijn.
III, 6: Curiosité probeert iets van Abra te weten te komen door haar te vleien. Maar Abra trapt er niet in en geeft het geheim niet prijs, ook al beweert Curiosité dat het bij haar goed bewaard is.
III, 7: Vefve mondaine en Curiosité vragen zich af wat Superiorité bij Judith thuis heeft gedaan. Vefve denkt meteen aan een lichtzinnigheid.
III, 8: Fama meldt dat Judith en Abra mooi aangekleed de stad hebben verlaten en dat zij gevangengenomen zijn. Fama weet niet wat de bedoeling is. Vefve mondaine vermoedt vol misprijzen dat Judith op een sexueel avontuurtje uit is of aan de hongersnood wil ontsnappen.
III, 9: Fama meldt nu dat Judith voor Holofernes is gebracht, die onder de indruk was van haar schoonheid. Zij heeft bekend dat zij uit angst voor de onvermijdbare plundering de stad is ontvlucht. Zij heeft hem aangeboden om uit te leggen hoe hij zonder veel inspanning de stad kan veroveren. Vefve mondaine ziet haar vermoedens bevestigd. Curiosité en Garrulité willen nog afwachten wat voor nieuws Fama nog zal kunnen verzamelen.
IV, 1: Pallaca, de minnares van Holofernes, is helemaal niet te spreken over Judith. Het lijkt wel alsof zij Holofernes heeft betoverd. Pallaca vertelt aan Fama hoe Judith Holofernes voor zich wist in te nemen.
IV, 2: Pallaca wil Abra niet geloven als zij beweert dat haar meesteres Judith niet de bedoeling heeft om Holofernes te verleiden.
IV, 3: Abra begrijpt dat Pallaca haar positie bedreigd voelt. Maar zij is ervan overtuigd dat Judith alleen gekomen is omdat God dit wilde. Judith eet namelijk alleen van het zelf meegebrachte voedsel en bidt elke avond.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV,4: Judith en Abra gaan naar de bron buiten het kamp om zich te wassen. Judith meldt aan Abra dat het ogenblik is gekomen. Holofernes heeft haar uitgenodigd om met hem te eten en de nacht met hem door te brengen. Judith blijft op God vertrouwen en heeft de uitnodiging van Holofernes aanvaard. Abra krijgt wel de opdracht om buiten de tent op haar te wachten.
IV, 5: De razende Pallaca verwijt Abra dat Judith een hoer is. Zij zou haar wel een pak slaag willen geven maar de wachters laten haar niet in de tent.
IV, 6: Abra stelt de zeer variabele en vaak op lust gebaseerde liefde tussen man en vrouw tegenover de liefde tot God.
IV, 7: Plots komt Judith uit de tent te voorschijn met het bloederige hoofd van Holofernes. Abra moet het in haar zak stoppen en omdat de wachters gewend zijn dat zij 's avonds gaan bidden, slagen ze erin om zonder problemen tot bij de stadspoort te komen.
V, 1: Fama legt aan Curiosité uit hoe moeilijk het is om correcte berichten te brengen omdat de meeste mensen een eigen versie geven. Trompetgeschal onderbreekt hun gesprek.
V, 2: Judith toont het hoofd van Holofernes en roept het volk op God te loven. Commune en Superiorité prijzen en danken haar.
V, 3: Als Achior het hoofd van Holofernes ziet, bezwijmt hij. Judith beveelt nu het hoofd aan de hoogste stadsmuur te hangen en met veel lawaai de stad te verlaten zodat de Assyriërs bang zullen worden en zullen vluchten als zij het onthoofde lijk van Holofernes vinden.
V, 4: Abra vertelt aan Curiosité hoe Judith de dronken Holofernes met zijn eigen zwaard heeft onthoofd en hoe zij het hoofd hebben buitengesmokkeld.
V, 5: Stomme scène waarin alleen krijgsgeluid te horen is en de dames toekijken vanop de muren.
V, 6: Fama meldt de overwinning en vertelt hoe de Assyriërs na de ontdekking van de moord in paniek geraakten, hun wapens weggooiden en vluchtten. De Joden plunderen het kamp en brengen grote schatten mee. Nu de oorlog gedaan is, ziet men vrede met tal van goede eigenschappen als rijkdom en handel opnieuw naar de stad komen.
V, 7: Commune prijst Judith, maar deze geeft alle eer aan God, die ze wil eren met een nieuw lied op de melodie van de 9de Psalm.
Conclusion: Allegorie zal de diepere betekenis van het spel aan Docilité uitleggen. Eerst past zij de les toe op een persoon, daarna op de gemeenschap van gelovigen en betrekt er ook de actuele oorlogssituatie bij.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. Stofkeuze

2.1. Deuterocanoniek

Peeter Heyns staat bekend als notoir calvinist.Toch hoeft het geen verwondering te wekken dat hij het voor de protestanten en Joden apocriefe, maar voor de katholieken canonieke, verhaal van Judith bewerkte voor het toneel. Heyns recruteerde zijn leerlingen in Antwerpen zowel uit katholieke als uit protestantse milieus. Pas in de *Statenbijbel* (1637) zou het boek Judith worden weggelaten, maar in de zestiende-eeuwse protestantse bijbels komt het nog voor als apocriefe tekst tussen het Oude en het Nieuwe Testament. Luther had de apocriefen daar geplaatst en ook Calvijn nam ze in zijn Franse bijbel op.

In de zestiende eeuw inspireerde het Judith-thema zowel katholieke als protestantse dichters. De Franse protestant Du Bartas maakte er op verzoek van Jeanne d'Albret, de moeder van de latere Hendrik IV, een epos van dat in 1574 verscheen in de bundel *La Muse Chrestienne*. In 1579 liet hij er een uitvoerig herwerkte editie van verschijnen (Du Bartas 1971: XXIV-XXVI). De predikant Simon Goulart schrijft in zijn commentaar bij *La Judit* van Du Bartas over het bijbelboek: «ce livre n'est pas du nombre des canoniques et neantmoins est de bon usage à ceux qui s'en sçavent aider comme il appartient» (Du Bartas 1971: LXI).

Volgens Musschoot (1972: 47-48) leent het thema zich vooral zeer goed voor dramatische bewerkingen. In de Zuidelijke Nederlanden schreef o.a. de Roeselaarse rederijker R. Lawet in 1577 een *Spel van de vroome vrauwe Judich ende van holifernes den prince der asschierschen leghere rethoryckelick ghestelt naert Vutwysen der bybelen* (Musschoot 1972: 78-86; Van Elslander – De Scheerder 1948) en ook in Hasselt is op het einde van de 16de eeuw een *Spel van Judith* geschreven (Musschoot 1972: 77-95; Van Daele – Van Veerdeghem 1899:59-66).

Dat de Judith-stof bekend was blijkt ook op het refereinfeest in Berchem in 1556. Daarvan zijn 14 refreinen bewaard met als stokregel "sweirels samblant [uiterlijk] is als dryfsant: niet [niets] sonder Godt" In drie van deze refreinen waaronder een van de hand van Peeter Heyns, wordt verwezen naar Judith en Holofernes (De Bruyne 1881: nr. CXI (Heyns), CXIV en CXXII).

1.2. "Un miroir exemplaire"

Als historisch relaas zit het boek Judith vol fouten en onwaarschijnlijkheden, maar als verhaal is het spannend, realistisch en goed in elkaar

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gezet. Het feit dat het hoofdpersonage op alle terreinen een voorbeeldige vrouw is, maakt het verhaal geschikt voor moralisering. A. Baïche vindt dat «*La Judit* [van Du Bartas] n'est pas très éloigné d'un manuel de bonne conduite» (Du Bartas 1971: LXIX). Anderzijds is het een verhaal waarin enige gruwel en zelfs erotiek niet ontbreekt[3]. Maar blijkbaar was dat toen voor een meisjesschool geen bezwaar. In de proloog zegt Docilité wat de bedoeling is van het stuk: «donner au peuple une edification recreative» (Heyns 1596: 7).

Ook Luther, die een groot voorstander was van het schooldrama, heeft de aandacht gevestigd op de didactische aard van het onderwerp. Hij vond het boek Judith een «geistreiche Dichtung zum Ruhme des jüdischen Volkes und seiner Gottestreue wie zur Warnung der Tyrannen, denen ein böses Ende darin verheissen sei» (Berger 1935: 18).

Het verhaal was in Antwerpen ook bekend via een volksboek dat de Nederlandse en de Franse tekst parallel in twee kolommen aanbood, waardoor het ook als schoolboek kon dienen. Het verscheen samen met het eveneens apocriefe verhaal van Tobias bij Jan van der Loe in 1551 (Verdeyen 1924: 176, 178-179). In 1567 verscheen er een editie bij Ameet Tavernier waaraan het verhaal van Susanna en van Daniel was toegevoegd[4]. Het Museum Plantin-Moretus bezit nog een editie uit 1580 verschenen bij Nicolaas Soolmans, die naast de teksten van de editie-1567 ook het verhaal van Esther bevat[5]. De druk van 1580 heeft nog steeds de approbatie van 13 november 1546 en de tekst van Judith is nog steeds dezelfde als in 1567. Het is niet uitgesloten dat P. Heyns zo een boek in zijn onderwijs gebruikte, zodat zijn leerlingen al vertrouwd waren met het verhaal, zij het dat Sabbe het niet opneemt in de lijst van schoolboeken die Heyns gebruikte (Sabbe 1929a: 63-118).

Het optreden van Judith is eigenlijk onvrouwelijk. Dat blijkt ook in het toneelstuk als Judith zich erover verwondert dat mannen bereid zijn om naar een vrouw te luisteren en zelfs haar kritiek te aanvaarden:

---

[3] Dat blijkt o.a. uit de titelprent op een in Antwerpen door Nicolaas Soolmans in 1580 uitgegeven volksboek, waarop Judith met een naakt bovenlijf is afgebeeld (Museum Plantin-Moretus, R 54.7).

[4] *Die historie vanden ouden Tobias enden van zijnen sone den jonghen Tobias vol schoonder leeringhen ... Item die historie van die groote cloecheyt der edelder weduwen Iudith. Ende die gheschiedenisse vander eerbaerder vrouwen Susanna met dat vonnisse vanden jongelink ende Prophete Daniel. ...* Tantwerpen in onse Lieve Vrouwe strate by Ameet Tavernier lettersteker ende men vintse oock te coope by Hans de Laet op de Lombaerde Veste in den Saeyer. [1567: het kolofon geeft verkeerdelijk 1557] (Museum Plantin-Moretus: R 12.9). Ook beschreven in Sabbe (1929b: 187-188).

[5] Museum Plantin-Moretus, R 54.7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> «Mais où pourroit-on esperer de trouver un Magistrat tant discret, qui viendroit au mandement d'une femmelette? endureroit d'estre reprins d'une femme? & permettroit se conseiller, instruire & enseigner par une vefve?» (Heyns 1596: 48)

Vooral ook omdat vroeger in het spel Dame Noble verzuchtte dat haar man haar raad niet had willen opvolgen: «Est donc l'advis des femmes tousiours suspect à l'homme?» (23). Bovendien lijkt het weinig waarschijnlijk dat de weduwen zich moesten spiegelen aan de «virilité» van Judith.

Ook Erasmus stelt Judith als voorbeeld voor de weduwen in zijn *De Vidua Christiana* (1529). Maar dan doelt hij wel op haar levenswijze voor ze in actie komt tegen Holofernes. Judith leeft als weduwe teruggetrokken en bescheiden, haar slaapkamer is alleen een plaats van gebed, zij kleedt zich sober en beoefent de liefdadigheid. Erasmus heeft wel een probleem met de actieve Judith en daarom allegoriseert hij dit deel van het verhaal: weduwen moeten de duivel behandelen zoals Judith Holofernes (Linck 1991: 69-74). Heyns en de andere mij bekende auteurs die het verhaal als voorbeeld gebruiken, staan bij dit probleem blijkbaar niet stil.

3. Een genreprobleem

> DOCILITÉ
> Mais j'estoye venüe icy, pensant veoir une Comedie moralle, & sera elle donc Historialle?
> HISTOIRE
> Ouy.
> DOCILITÉ
> Mais quelle? spirituelle ou mondaine?
> HISTOIRE
> Et l'une et l'autre.
> DOCILITÉ
> Comment cela?
> HISTOIRE
> L'Escriture, dont elle est tirée, est spirituelle, comme aussi est le ministere de la nation Iudaïque dont elle traite en partie, & en partie du peuple Gentil & de ses guerres cruelles, qui est une matiere temporelle & mondaine. (Heyns 1596: 7-8)

Deze dialoog in de proloog wekt de indruk dat Heyns een zeer verfijnde genre-indeling gebruikt. Maar aan het einde van de proloog nodigt Histoire het publiek uit om een "Tragedie historiale" te bekijken, terwijl het stuk volgens het titelblad een "Tragedie sacrée" is.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aangezien de klassieke benamingen "tragedie" en "komedie" vrij nieuw zijn in de Nederlanden is Heyns er misschien nog onvoldoende mee vertrouwd en lijkt hij daarom zichzelf tegen te spreken. In het Nederlandse toneel gebruikte Coornhert de term "Comedie" al vroeger maar zijn stukken werden pas in 1582 gedrukt. "Tragikomedie" en "tragedie" komen pas in 1600 voor het eerst in druk voor (Rens – Van Eemeren 1977: 110-113). Cornelis van Ghistele gebruikte de termen "Tragedie" en "Comedie" in 1555 en 1556, maar dan ging het wel om vertalingen van Terentius en Sophokles (Vinck – Van Caekenberghe 1996: 539-573).

Heyns heeft zijn kennis waarschijnlijk uit het humanistische schoolmilieu of uit het Franse toneel gehaald. Hij was immers wel op de hoogte van de nieuwste literaire stromingen in zijn tijd. Dat blijkt uit de genrebenamingen die hij gebruikt voor zijn andere stukken: *Le Miroir des Mesnageres* is een "Comedie" en *Jokebed* is een "Tragi-Comedie".

De moeilijkheid situeert zich blijkbaar bij het soort stof. De toneelschrijvers hebben duidelijk een probleem als zij voor het gedramatiseerde verhaal van Judith een genrebenaming moeten kiezen. Het ingenomen standpunt bepaalt of het stuk als komedie (goede afloop voor Judith en de Joden), tragedie (slecht voor Holofernes en de Assyriërs) of tragikomedie (goed voor Judith en slecht voor Holofernes) wordt bestempeld.

Het is wel vreemd dat Heyns het een "Tragedie sacrée" noemt aangezien het stuk zowel voor Judith als voor de Joden een goede afloop kent. Ook Luther bestempelt Judith als "eine gute, ernste, tapffere Tragödie" (Berger 1935: 18) en hij geeft een omschrijving die het stuk wel als een tragedie kan bestempelen: "wie es Land vnd Leuten offt elendiglich gehet/ vnd wie die Tyrannen erstlich hoffertiglich toben / vnd zu letzt schendlich zu boden gehen" (Musschoot 1972: 53). Toch is het niet altijd duidelijk waarom auteurs voor een bepaalde benaming kiezen. Het is evident dat wie, zoals de Kortrijkse jezuïeten, zijn spel "Holofernes" noemt dit als een "tragedie" bestempelt (Proot 1998: 144-146). Maar Willem Heemskerk noemt zijn *Hebreeusche Heldinne* (1647) ook een "treur-spel" (Meeus 1983: 106). De rector van de Haarlemse Latijnse school Cornelius Schonaeus noemt zijn *Iuditha* (1592) een "comoedia sacra" (Van de Venne 1983: 413-414). In 1707 noemen de Mechelse jezuïeten hun *Judith* een "Tragicomoedia" en Johannes Franciscus van-der Borght schrijft er in 1739 een "Bly-eindig treurspel" over (Musschoot 1972: 255).

Als Heyns dit spel als een tragedie bestempelt, stelt hij zich hier op een mannelijk standpunt en hecht hij meer belang aan de ondergang van

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Holofernes dan aan de overwinning van Judith. Deze keuze is niet logisch want hij schrijft het spel voor vrijwel uitsluitend vrouwelijke acteurs in de context van een meisjesschool, zij het dat hij in de titel ook Holofernes vermeldt. Heyns slaagt er niet in om hier een vrouwelijk standpunt in te nemen.

4. Personages

4.1. Uitsluitend vrouwen?

Het Judith-verhaal was zeer populair bij toneelauteurs. Maar bijna alle spelen beperken de vrouwelijke rollen tot twee personages, Judith en haar dienstmeisje. Heyns stond nu voor de moeilijke opgave om het aantal mannelijke personages tot een minimum te beperken. Hij wendt daarvoor verschillende technieken aan. De gedeelten waarin vooral of uitsluitend mannen optreden zoals de strijdscènes, laat hij gebeuren achter de coulissen, zodat het publiek alleen het lawaai hoort, of laat hij vertellen. Zoals in de sinnespelen van de rederijkers brengt hij een groot aantal allegorische personages op het toneel, waarvan het geslacht neutraal is en die dus gemakkelijk door vrouwen kunnen worden gespeeld.

Uiteindelijk houdt hij maar één mannelijk personage over. Achior, in het bijbelverhaal een officier van Holofernes, wordt door deze aan de Joden uitgeleverd omdat hij het gewaagd had te betwijfelen of Holofernes de Joden zou kunnen overwinnen als deze de steun van hun God hadden. Heyns weet zijn optreden te beperken tot één scène (V, 3). Fama vertelt hoe hij gevangen is en zowel Curiosité als Vefve mondaine zijn onder de indruk van zijn verschijning:

> «Ie [= Vefve] ne vey en jour de ma vie homme si bel, doux & courtois. Il meriteroit plustost de coucher entre les bras de sa maistresse, que d'estre ainsi lié à un arbre. ... Ie vous confesse volontiers que j'estimeroye bienheureuse celle qui auroit un tel mary, tant est-il affable & gracieux. Ie ne pouvoye destourner aucunement mes yeux de sa face angelique». (Heyns 1596: 33-34)

Achior, een krijgsman, wordt geprezen om zijn bijna vrouwelijke eigenschappen, wat het ook weer gemakkelijker maakt om hem door een actrice te laten spelen. In de enige scène waarin hij op het toneel komt, bezwijmt hij als Judith hem het hoofd van Holofernes toont, wat mogelijk een (gewild?) komisch effect had.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4.2. Allegorische en reële personages

Peeter Heyns voegt een groot aantal allegorische personages toe. Dit past volledig in de traditie van het Nederlandstalige rederijkerstoneel en leent zich bovendien zeer goed voor het schooldrama omdat het de personages toelaat de moraliserende lessen expliciet te formuleren zonder dat dit onnatuurlijk overkomt. Hij maakt hiervan echter ook gebruik om rollen die in de bijbel door mannen vervuld worden, neutraal te maken, zodat ze gemakkelijker en geloofwaardiger door een vrouw kunnen gespeeld worden. Zo vervangt hij Ozias en de oudsten Kabri en Karmi, die het bestuur vormen in Bethulië, door Superiorité en de inwoners van de stad door Commune, allebei feminiene woorden.

Slechts drie personages hebben een eigennaam: Judith, Abra, haar dienstmeisje en Achior. Judith en Achior heeft hij uit het bijbelverhaal overgenomen. De dienstmaagd heeft in de bijbel geen naam. Als benaming voor dienstmeid gebruikt de Vulgaatvertaling het woord "abra". Het is er echter geen eigennaam. Uit de Latijnse woordenboeken blijkt dat het Boek Judith in de Vulgaat de enige vindplaats is voor dit woord[6]. Hieronymus heeft het mogelijk aan het Aramees ontleend. In de volkstaalvertalingen wordt het steevast als "meid, dienstmaagd of dienstmeisje" vertaald. Zelfs in de zestiende-eeuwse Antwerpse volksboeken is dat het geval. In de "Conclusion" zegt ook Allegorie: "Abra, signifiant servante" (89). Op het toneel hebben personages een naam nodig. Zo maken wel meer toneelschrijvers, o.a. Lawet en zijn Hasseltse collega, onafhankelijk van elkaar van "abra" een eigennaam. Ook in het Franse *Mistère du Viel Testament* (1500), waarvan het deel over Judith en Holofernes nog in 1585 in Puy werd opgevoerd, heet het dienstmeisje Abra (Runalls 1989: 78-79).

Aangezien hij tenminste één personage uit het vrijwel uitsluitend mannelijke kamp van Holofernes nodig heeft, creëert Heyns ook daarvoor een nieuwe vrouwenrol. "Pallaca [concubine] Holoferni", een concrete persoon waaraan hij een Latijnse soortnaam geeft. Of Heyns hier uit een soort preutsheid naar een Latijnse benaming grijpt is niet zeker, want tijdens haar optreden neemt zij bepaald geen blad voor de mond als zij het over Judith heeft, die zij als een rivale beschouwt:

---

[6] Woordenboeken van klassiek Latijn nemen het woord niet op. De *Thesaurus Linguae Latinae*. Leipzig, 1900, I, kol. 128 verwijst alleen naar het boek Judith 8:32, 10:2, 10:5, 10:10, 16:28.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

«Ie parle à toy, belle Dame [= Abra], orde maquerelle que tu es. Ne sçavois-tu trouver autre foire pour vendre une si jente Courtisane? ... Il me plairoit bien de te prendre une fois par ta teste teigneuse, si ie n'avoye horreur de me harper à une tant vile goujarde. ... N'est-ce pas là l'avant-jeu d'amorettes? Vah! qu'il me faut veoir & souffrir cecy d'une chienne Hebrieüe! A mynuict entre ses bras, & cela souloit estre ma place. Hei! S'il estoit en mon pouvoir, ie la traineroy du lict par ses vilaines tresses». (Heyns 1596: 71)

Dit beantwoordt wel aan het decorum dat vereist dat personages volgens hun stand en maatschappelijke positie praten.

4.3. Vertelsters

Omdat hij bij gebrek aan mannelijke personages, heel veel niet kan tonen heeft Heyns een aantal vertellende personages nodig. Fama, haar naam maakt het al duidelijk, vormt de belangrijkste vertelinstantie. Zij is gevleugeld zoals zij op talrijke prenten en schilderijen uit de 16de en 17de eeuw staat afgebeeld. Zij heeft het voordeel dat zij zowel in de stad als in het kamp van Holofernes informatie kan inwinnen. Heyns laat de rol van Fama door verschillende actrices spelen. Want tot verrrassing van Curiosité is Fama kleiner geworden in II, 2:

«Et qu'est cecy, ma chere Fama? Comment! vous rapetissez vous? Ie cuidoye que vous deussiez plustost croistre».

Fama heeft daar echter een verklaring voor:

«C'est à cause que je vien de bien pres d'icy ... Car quand je vien de bien loing, je vole parmi plusieurs bouches, lesquelles y adjoustent ordinairement quelque chose, c'est cela qui me fait devenir grande».

Fama voegt er nog een hele uitleg aan toe die voor het publiek moet duidelijk maken dat geruchten zeer kritisch moeten worden behandeld:

«Mais il y a ceste difference, qu' apparoissant grande, je suis ordinairement incertaine, & estant petite, comme à ceste heure, je suis plus que certaine. Car je ne suis plus comme un bruit, mais comme un sentiment palpable, une ouïe asseurée, & une veuë infaillible». (Heyns 1596: 30)

Om een altijd willig gehoor voor Fama te hebben treden Curiosité en Garrulité op. Nochtans laat Heyns zich in zijn voorrede er zeer negatief over uit: «la curiosité et garrulité de laquelle, toute femme honneste doit fuir comme peste et poison» (5).

Naast Fama, die haar berichten uit de tweede hand krijgt, — zo laat zij zich over de gebeurtenissen bij Holofernes inlichten door Pallaca (IV, 1) — laat Heyns nog een aantal ooggetuigen hun relaas doen. Twee

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

weduwen, Dame Noble en Matrone rustique, die allebei slachtoffer zijn van de oorlog, vertellen hoe zij alles hebben verloren (I, 6 en 7) en daarom in Bethulië hulp komen zoeken. Ook zij dienen als tegenpool voor de lichtzinnigheid van Vefve mondaine. Daarnaast vertelt Abra over de eigenschappen en activiteiten van haar meesteres. Pallaca vertelt wat zich in de tent van Holofernes afspeelt.

4.4. Iedereen speelt mee

In tegenstelling met het rederijkerstoneel of met het professionele theater is het in het schooltoneel belangrijk dat zoveel mogelijk leerlingen een rol kunnen spelen. Dat was ongetwijfeld ook belangrijk tegenover de ouders die de prestatie van hun dochter wilden bekijken. De lijst van personages vermeldt 16 sprekende personages, die allemaal in het spel optreden alleen heet "Diffidence" in het stuk "Deffiance".

Heyns kan het aantal speelsters verhogen door een personage over verschillende actrices te verdelen zoals dat het geval is bij Fama (zie 4.3.) of hij kan nog een aantal stomme personages toevoegen. Daardoor kunnen meisjes die het Frans minder goed of niet beheersen, toch een rol vervullen. Hij laat daarom Superiorité en Commune vergezellen door een aantal stomme personages zodat hun aanwezigheid op het toneel ook in de realiteit meteen naar een collectief verwijst. De stomme personages illustreren een aantal eigenschappen van de beide sprekende. Zo gaat Superiorité vergezeld van de positieve eigenschappen Experience, Prudence, Autorité, Religion, Police en Iustice. Commune heeft de negatieve eigenschappen Temerité, Inconstance, Sedition, Confusion en Ruïne bij zich.

De keuze van de eigenschappen bij Superiorité en Commune wijst op een elitaire houding van Heyns, die wel past bij het elitaire karakter van zijn school. De stomme personages droegen waarschijnlijk een atttribuut bij zich dat symbool stond voor de respectievelijke eigenschappen of misschien was er gewoon een soort banderolle met hun naam op aangebracht. Vooral om het protest van de bevolking wat overtuigender te laten overkomen was het nodig dat "Commune" uit meerdere personen bestond, die naargelang van de omstandigheden samen konden morren of juichen.

In de laatste scène (V, 7) komt Judith op «avec une compagnie de femmelettes portant couronnes et branches d'olivier» (84). Heyns voegt zelfs een volledig stomme scène (V,5) tussen:

> «Ceste Scene ne se fera que de bruit, de tambours, trompettes, harquebouses, cris & hurlemens. Curiosité & autres bourgoises seront aux Creneaux». (Heyns 1596: 81)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Het is als het ware een teichoskopie zonder woorden. Zo kan Heyns al zijn leerlingen de gelegenheid bieden om een stap op het toneel te zetten.

5. Politieke allegorie

We mogen ervan uitgaan dat Peeter Heyns een breder publiek beoogde dan de meisjes van zijn eigen school. Ook hun familie en verwanten kwamen de opvoeringen bekijken en waren er soms zelf actief bij betrokken. Uit zijn opdracht aan "Madamoiselle van Nispen" de weduwe van Gillis Hooftman, een van de belangrijkste kooplui in Antwerpen, blijkt niet alleen dat haar dochters hebben meegespeeld in de toneelstukken maar dat zij zelf voor kostumes, «quelques habillemens de soye, pour accoustrer certains personnages» (3), heeft gezorgd.

Aan dit publiek wilde Heyns nog een andere boodschap meegeven dan richtlijnen voor het gedrag van weduwen. Het verhaal van Judith kan gemakkelijk een politieke bijklank krijgen. Gezien de situatie in de Nederlanden en vooral in Antwerpen in deze fase van de Tachtigjarige Oorlog zal het publiek wel enige overeenkomsten met de strijd tegen Spanje herkend hebben. In Nabuchodonosor en zijn onverbiddelijke legeraanvoerder Holofernes zagen zij ongetwijfeld Filips II en de Hertog van Alva.

Het hele stuk door zinspeelt Heyns op de politieke actualiteit. In Fama's verhaal over de krijgstochten van Holofernes, dat ontleend is aan de bijbel, verweeft hij subtiel eigen opmerkingen, o.a. door het gebruik van eigentijdse termen zoals "province":

> «Cecy [= de veroveringszucht van Nabuchodonosor] pleut à ses états ambitieux & Conseilliers avaricieux, ne cerchans rien plus que de pouvoir espuiser les richesses desdites Provinces». (Heyns 1596: 13)

De belastingen, waaronder de "Tiende penning", die Alva aan de *Zeventien Provincien* oplegde, stuitten op bijzonder veel verzet. Ook het volgende fragment over Holofernes vertoont veel overeenkomst met de activiteiten van Alva:

> «Il trempa son glaive au sang des Nobles, ruïna les puissantes villes, demolit leurs temples & autels, & bastit chasteaux, citadelles & forteresses, qui luy servoyent de serre-bouches, de grillons & pieges ennuyeux, voire d'un insupportable joug de servitude perpetuelle & tyrannie implacable aux espaules miserables de ces peuples malheureux». (Heyns 1596: 16-17)

Ook Alva liet een aantal edelen, waaronder Egmont en Hoorne terechtstellen en hij bouwde aan de zuidzijde van Antwerpen een citadel bezet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

door Spaanse soldaten, die een permanente dreiging vormden voor de stad zoals tijdens de Spaanse Furie in 1576 ten overvloede was gebleken.

Het is beslist geen toeval dat Heyns deze opmerkingen in een stuk van 1582 verwerkt. Net in de periode dat het spel is ontstaan, zijn er twee cruciale politieke geschriften verschenen over de relatie tussen Filips II en de Nederlanden. In de *Apologie van Willem van Oranje*, die in januari 1581 was verschenen[7] als antwoord op de ban die Filips II op 15 maart 1580 tegen Willem van Oranje had uitgevaardigd, en in het *Plakkaat van Verlatinghe*, dat de Staten-Generaal uitvaardigde op 26 juli 1581, waarbij Filips II vervallen werd verklaard van de heerschappij over zijn Nederlandse gewesten op grond van zijn tiranniek bewind, worden dezelfde beschuldigingen geuit. In gelijkaardige bewoordingen als Heyns over de Assyrische machthebbers spreekt, wordt er in het *Plakkaat* over Filips II en Alva gesproken:

> «Ende openbarende genoech syn [= Alva] voornemen, heeft terstont de principale steden ende sloten met volcken beset; casteelen ende sterckten inde principaelste ende machtichste steden, om die te houden in subjectie, opgherecht; de principaelste heeren ... sonder hen volcomelick te hooren, ter doot veroordeelt ende openbaerlick ende schandelick doen dooden. ... Behalvens noch ontallicke andere edelmans ende treffelicke borghers, die hy soo om den hals gebrocht als verjaeght heeft, om henne goeden te confisqueren». (Grolle 1981: 93)

Als Judith bij zichzelf overlegt of wat zij wil uitvoeren wel geoorloofd is (II,3), stelt zij zich twee vragen: enerzijds of het toegelaten is om leugens en bedrog te gebruiken, anderzijds of het toegelaten is om tegen de vorst, ook al is hij een tiran, in opstand te komen. Op de eerste vraag komt ze tot het machiavellistisch besluit dat «la fin en est bonne» (49) dus zijn de middelen geheiligd.

Haar tweede probleem is een politiek heet hangijzer rond 1581-82:

> «Or s'il estoit ainsi, que Nabuchodonosor fust nostre Roy naturel & Seigneur absolut, & qu'il eust occasion legitime pour nous courir sus & faire la guerre, mon entreprise contre son serviteur seroit du tout inique, car personne ne peut resister, & moins tuer, son Souverain, encore qu'il fust mauvais. Mais il n'est rien de tout cecy: Nabuchodonosor est un Tyran pervers, qui ne peut pretendre aucun droit sur nous». (Heyns 1596: 50)

Het *Plakkaat van Verlatinge* geeft met een uitvoerige argumentatie een gelijkaardig antwoord op deze vraag. In 1579 was de *Vindiciae contra tyrannos* van Filips du Plessis-Mornay verschenen waarin ook het recht

---

[7] Zie bv. de beschrijving van de wandaden van Alva in Mees – Verwey (1942: 89-90).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

van opstand tegen tirannen uitvoerig werd beargumenteerd (Grolle 1981: 75). De Spaanse Furie van 1576, waarbij de in het citadel gelegerde Spaanse soldaten de stad Antwerpen plunderden, lag nog vers in het geheugen. Verzet tegen een tiran was voor het publiek in 1582 zeer concreet en zeer actueel.

Voor de protestanten had het verhaal nog een extra betekenis. Doordat Nabuchodonosor zichzelf ook als godheid vereerd wilde zien, toont het de strijd tussen twee godsdiensten. Protestantse literaire bewerkingen leggen de nadruk op deze arrogantie van Nabuchodonosor. Heyns verwijst hier al naar in zijn refrein van 1556:

> «Nabugodonosor, die van weerden,
> duer Holofernes, prinche sijns heires fel,
> waende wesen als Godt opder eerden» (De Bruyne 1881: 98)

Ook Du Bartas'*La Judit* had een onderliggende politieke betekenis en bezingt de overwinning van het Ware Geloof op zijn vervolgers (Reichenberger 1961: 506-508; Du Bartas 1971: XXXVI-XLIV). Simon Goulart van wie bij de editie-1582 (Paris, Abel L'Angelier & Timothée Jouan) een commentaar verscheen, ziet het verhaal van Judith als «une allegorie perpetuelle du combat et de la victoire de l'église sur ses ennemis» (Du Bartas 1971: LXI). Zo staat Bethulië er voor de protestantse kerk (Du Bartas 1971: XXXVI-XXXVIII). Reichenberger (1961: 512) ziet *La Judit* zelfs als een oproep tot vrijheidsstrijd.

Ook Zacharias Heyns, de zoon van Peeter, suggereert in zijn vertaling van *La Judit* (1628) dat het verhaal voor de protestantse kerk een extra betekenis had:

> «vele meynen dat de historie van Judith een verborghen beduydinghe sy van den ghedueríghen strijt ende victorien der Kercken over hare vyanden» (Heyns 1628: fol. f2v).

6. "Conclusion"

Histoire had er in de proloog al op gewezen dat het stuk lessen bevatte voor drie maatschappelijke niveau's, namelijk «Roys, Vice-Roys, Colonnels & Capitaines»; «commun peuple» en «jeusnes vefves mondaines» (8). In de epiloog of «Conclusion» staan niet langer de weduwen centraal.

Als Docilité aan Allegorie vraagt: «Mais ne la [= de interpretatie van het stuk] pourroit-on pas amplifier ou appropier au cours du temps present» (87), verheelt Heyns niet dat hij een aanhanger van Willem van

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Oranje is. Dat bleek ook al uit het lied waarmee Judith het eigenlijke spel afsloot: «Cantique de Iudith, sur le chant du Pseaume 9». De laatste strofe is een onverholen oproep om «ton Prince» te ondersteunen. Hoewel rederijkersgedichten en ook liederen zich in hun laatste strofe wel eens vaker tot een «Prinche» richten, lijkt hier de hele context er toch op te wijzen dat het om Willem van Oranje gaat:

> «Et toy, Commune, en ce pourpris,
> Qui pour ton bien guerre as empris,
> Laisse ton Prince en Iudith faire,
> Lors finira bien ton affaire». (Heyns 1596:86)

In de epiloog vergelijkt hij Judith met een 'bon Prince':

> «Judith ... abandonnant, comme fait le vray Pasteur pour ses ouailles, & le bon Prince pour ses subjects, tout son propre, & vie & biens» (Heyns 1596: 89).

Willem van Oranje heeft als een «bon Prince» zijn hele bezit ingezet in de strijd tegen Spanje. Na de komst van Alva waren zijn Nederlandse goederen, die jaarlijks meer dan 150.000 gulden — in hedendaagse munt enkele miljoenen — opbrachten, geconfisqueerd. Na de mislukte militaire operaties van 1568 was de Prins een berooid man met torenhoge schulden (Van Deursen – De Schepper 1984: 123-127).

Als Allegorie uitlegt dat Nabuchodonosor «se voulut mettre en la place de Dieu (comme ordinairement font tous Tyrans) pour commander aux consciences» (87) zal wel onmiddellijk aan Filips II gedacht worden, die ook zijn luitenanten zoals Holofernes (= Alva) stuurt.

Bethulië staat voor «la maison procreée de Dieu, qui est la congregation des fideles, ou bien l'Eglise Chrestienne» (88). Aangezien de protestanten ervan overtuigd zijn dat zij het ware geloof hebben, beschouwen zij zichzelf ook als het uitverkoren volk net zoals de Joden. Ook zij hebben te lijden onder «l'execution & persecution qui se fait contre la Religion divine, non par voye de Iustice, ains par force & violence» (87-88). Het afsnijden van de bronnen wordt vergeleken met de calvinistische "kerken onder het kruis":

> «ne plus ne moins que le peuple de nostre siecle a esté n'aguere contraint de s'abstenir de tout exercice exterieur, comme de la predication vive, du vray Baptesme, de la saincte Cene, & ce qui en depend: Dont ils ne pourvoyent user sinon à l'emblée & en cachette» (Heyns 1596: 88).

Willem van Oranje wordt vergeleken met Achior, die het ook gewaagd heeft om de tiran op zijn wandaden te wijzen. Hij wil ook waarschuwen

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tegen degenen die «abandonner Dieu & la liberté de conscience, pour servir au Tyran & à leur ventre»(89).

De hele uitleg ontlokt Docilité de opmerking: «Ie n'eusse jamais pensé qu'une Histoire antique se deust si bien rapporter à la moderne»(88).

Het slot van de Conclusion is zeer duidelijk een oproep tot opstand en tot ondersteuning van Willem van Oranje, die zich de zaak van de godsdienstvrijheid heeft aangetrokken:

> «Tout ainsi que ces grand Confiscateurs de nostre siecle, qui aussi n'ont eu peur de renverser ce dessus dessous, pour saccager & encoffrer les richesses de tout le monde, ont esté frustrez de leur intention perverse par leurs propres forces, leurs fidelles & obeïssans subjects. Lesquels voyant qu'on ne cessoit point de noyer, brusler, decapiter, pendre & estrangler les meilleurs du païs, se sont par une desobeïssance, procedée de leur patience par trop irritée, opposez contre la tyrannie barbare, à fin de secouër une fois de leurs espaules cest insupportable joug de l'oppression & forcement inique des sinceres consciences. Ce Tyran ainsi occy donc, par sa propre force, & frustré de l'esperance qu'il avoit de jouïr & concubiner à son plaisir des grands & beaux tresors, les magnifiques possessions des Provinces opulentes, ses complices & faux adherens, je dy ses Colonnels & Capitaines, vont aussi prendre la fuite, laissant leur butin & despouilles aux fideles vassaux & vrais tuteurs de la Patrie. Et tout ainsi seront encores (au temps preordonnée de Dieu, bien qu'il tarde) tuez ou enchassez semblables Tyrans et leur sequelle, qui abusent par trop de la bonne patience des loyaux subjects, & laisseront, malgré eux, leurs depouiller, la vraye liberté du service divin, aux vertueux Achiors, les vrais protecteurs et deffenseurs du bien public» (Heyns 1596: 90).

Het wekt dan ook geen verwondering dat Docilité zich in haar slotwoord niet richt tot een vrouwelijk publiek maar tot «Nobles, honnorables, sages & discret Seigneurs & amis» (91).

Volgens Sabbe (1929a: 46) en Musschoot (1972: 114) is de epiloog achteraf toegevoegd, omdat Heyns in 1582 nog katholiek zou zijn. Afgezien van het feit dat zij de katholiciteit van Heyns op verkeerde gronden bepalen, zijn er duidelijke argumenten om de Conclusion als oorspronkelijk bij het stuk behorend te beschouwen. In het hele stuk zittten duidelijke verwijzingen naar de opstand. Bovendien zou het niet zo zinvol zijn om na 1584 nog op te roepen om Willem van Oranje te ondersteunen aangezien hij op 10 juli 1584 is vermoord.

Het schooldrama dat volgens het voorwerk "Aux Lectrices" een voorbeeld wil stellen aan weduwen en daarom ook als leesboekje wordt aangeboden «Recevez-le ... & le mettez aussi en vos Cabinets» en dat vooral als vermaak en lering moet dienen voor:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> «Principalement vous Vefves solitaires & desolées, qui avez le temps propice pour ce faire, d'autant qu'il vous convient de vous tenir à recoy et rencloses en voz chambres secretes» (Heyns 1596: 5).

blijkt uiteindelijk evenzeer een politieke boodschap te bevatten. In de eigentijdse politieke context valt het dan ook te begrijpen dat Heyns *Le Miroir des Vefves* een "tragedie" noemt.

Referenties

Berger, Arnold E. 1935. *Die Schaubühne im Dienste der Reformation*. Erster Teil. Leipzig: Reclam.

De Bruyne, Jan. 1881. *Refereinen en andere gedichten uit de XVIe eeuw*. III. Verzameld en afgeschreven door Jan de Bruyne, uitgegeven door K. Ruelens. Antwerpen: J.E. Buschman.

De Clercq, Jan – Lioce, Nico – Swiggers, Pierre. (eds.) 2000. *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*. Leuven – Paris: Peeters.

Du Bartas, Guillaume de Saluste. 1971. *La Judit*. Édition critique avec introduction et commentaire par A. Baïche. Toulouse: Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse.

Grolle, J.J. 1981. *Weg met de koning. 's Konings zegel gebroken, het ontstaan van de Nederlandse staat in 1581*. Den Haag: Kruseman.

Heyns, Peeter. 1596. *Le Miroir des Vefves. Tragedie sacrée d'Holoferne & Iudith. Representant, parmi les troubles de ce monde, la pieté d'une vraye Vefve, et la curiosité d'une follastre*. Amsterdam: Zacharie Heyns. [Leiden, UB: 1152 H 19]

Heyns, Zacharias. 1628. *Vervolgh der Wercken van den Edelen Gheest-rijcken Willem van Saluste Heer van Bartas*. Rotterdam: Pieter van Waesberghe. [Gent, UB: BL 1977(11)]

Holtus, Günter. 2000. «Gérard Du Vivier: *Grammaire Françoise* (1566) ». In: De Clercq – Lioce – Swiggers eds. 2000. 401-424.

Hummelen, W.M.H. 1968. *Repertorium van het rederijkersdrama, 1500 - ca. 1620*. Assen: Van Gorcum - Prakke.

Linck, Joseph C. 1991. «Erasmus' Use of Scripture in De Vidua Christiana». *Erasmus of Rotterdam Society Yearbook* 11. 67-87.

Mees-Verwey, M. (ed.) 1942. *Apologie ofte verantwoordinge van den Prince van Orangien*. s.l.: Santpoort.

Meeus, Hubert. 1983. *Repertorium van het ernstige drama in de Nederlanden 1600-1650*. Leuven: Acco.

—. 1995. «Zacharias Heyns, een 'drucker' die nooit drukte». *De Gulden Passer* 73. 107-127.

—. 2000. «Peeter Heyns, a 'French Schoolmaster'». In: De Clercq – Lioce – Swiggers eds. 2000. 301-316.

Musschoot, Anne Marie. 1972. *Het Judith-thema in de Nederlandse Letterkunde*. Gent: Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PROOT, Goran. 1998. «Contribution au théâtre des Jésuites flamands: les pièces perdues, les titres retrouvés». *Archief- en Bibliotheekwezen in België* 69. 111-171.

REICHENBERGER, K. 1961. «Biblischer Stoff und hohe Epik im XVI. Jahrhundert: Die Judit des Du Bartas». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 23. 482-513.

RENS, Lieven – VAN EEMEREN, Gustaaf. 1977. *Genres in het ernstige renaissancetoneel der Nederlanden tot 1625*. Hasselt: Heideland-Orbis.

RUNNALLS, Graham A. 1989. «Judith et Holofernès: mystère religieux ou mélodrame comique?». *Le Moyen Âge. Revue d'Histoire et de Philologie* 95. 75-104.

SABBE, Maurits. 1929a. *Peeter Heyns en de nimfen uit de Lauwerboom. Bijdrage tot de Geschiedenis van het Schoolwezen in de 16de eeuw*. Antwerpen: Vereeniging der Antwerpsche Bibliophilen.

—. 1929b. «Bijdrage tot de bibliographie van Ameet Tavernier». *De Gulden Passer* 7. 168-201.

VAN DAELE, Oscar – VAN VEERDEGHEM, Fr. (eds.) 1899. *De Roode Roos*. Zinnespelen en andere tooneelstukken der zestiende eeuw voor het eerst naar het Hasseltsche handschrift uitgegeven. Bergen: Dequesne-Masquillier en zonen.

VAN DEURSEN, Arie Th. – DE SCHEPPER, Hugo. 1984. *Willem van Oranje, een strijd voor vrijheid en verdraagzaamheid*. Weesp: Fibula-Van Dishoeck.

VAN DE VENNE, Hans. 1983. «Cornelius Schonaeus 1541-1611. A Bibliography of his Printed Works». *Humanistica Lovaniensia. Journal of Neo-Latin Studies* 32. 367-433.

VAN ELSLANDER, A. – DE SCHEERDER, L. 1948. «Een teruggevonden spel van den Roeselaarsen rederijker R. Lawet». In: *Album Prof. Dr. Frank Baur den Jubilaris bij zijn zestigsten verjaardag als huldeblijk aangeboden door collega's, vakgenoten en oud-leerlingen* I, 243-252. Antwerpen: Standaard Boekhandel.

VAN SELM, Bert. 1977. «The Schoolmaster Gerard de Vivre». *Quaerendo* 7. 209-242.

VERDEYEN, R. 1924. «Un recueil précieux d'éditions anversoises du XVIe siècle. Glaude Luython, le maître d'ecole de la paroisse de St-André». *De Gulden Passer* 2. 176-195.

VINCK-VAN CAEKENBERGHE, Mireille. 1996. *Een onderzoek naar het leven, het werk en de literaire opvattingen van Cornelis van Ghistele (1510/11-1573), rederijker en humanist*. Gent: Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde.

WEISSHAAR, Angela. 2000. «'Nomen est Omen' oder Wie erscheint *eine* Wortart bei *drei* Kölner Grammatikern des 16. und 17. Jahrhunderts?» In: DE CLERCQ – LIOCE – SWIGGERS eds. 2000. 371-400.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIRE LA JOIE, OU L'EFFLORESCENCE DU TEXTE DANS LES *QUINZE JOIES DE MARIAGE*

Luca PIERDOMINICI
(*Université de Macerata – Paris III*)

Un mathématicien français, Benoît Mandelbrot, a ouvert la voie aux études descriptives des objets naturels — comme les feuilles, les fleurs, les toiles d'araignées ou les cristaux de neige — en termes de *fractals*, un fractal consistant en l'ensemble ouvert des ramifications qui peuvent se produire dans un système, à l'infini et toujours à l'identique, dans le respect d'une même règle de base ou de départ. Cette notion permet de considérer toute réalité, si complexe et fragmentaire soit-elle, comme un espace mathématique, dont la structure aux innombrables dimensions et facettes est susceptible d'être décrite de façon à faire ressortir la logique *binaire* qui la sous-tend: en effet chaque ramification réalise, à chaque fois, un et un seul des *possibles* implicites, virtuellement présents dans l'ensemble[1].

Sans vouloir aller trop loin dans ces considérations, il faut néanmoins reconnaître que même un texte littéraire, en tant qu'objet structuré, est ou devrait être la réalisation d'*une* possibilité narrative parmi d'autres, ainsi que le résultat d'*un* choix: celui de raconter, à un public de lecteurs ou à un auditoire, *une* ou *des* histoires dont on devrait percevoir à la fois la logique interne qui les organise et l'ensemble des règles qui les produit. Aller au plus près des *intentions scripturaires* des auteurs, en passant par les textes, peut nous aider à mieux lire et apprécier leurs ouvrages.

Ces réflexions vont nous introduire à la lecture des *Quinze Joies de Mariage* (*QJM*), le chef-d'œuvre anonyme de la satire anti-matrimoniale française au XVe siècle[2]: étant donné la structure binaire et efflorescente qui le caractérise, l'ouvrage se prête à une interprétation à plusieurs niveaux en termes de fractals.

---

[1] Dans son introduction à un dictionnaire des religions, Couliano (1990: 17-21) reprend la notion de fractal mathématique en relation avec le concept de *système* et cite, pour la description mathématique de la nature et de la pensée, le livre de Rucker (1987).

[2] Nous utiliserons l'édition de Rychner (1967). Les citations des passages extraits de cette édition apparaîtront dans l'article même, après chaque citation.

Memoire en temps advenir, 135-151. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les *QJM* se présentent comme une succession de quinze unités formelles réunies dans un recueil, dont l'introduction révèle d'entrée de jeu la théorie, voire la thèse qui les informe:

> ung homme n'a pas bon sens, qui est en joies et delices du monde come en jeunesse garnie de franche voulenté, et de son propre mouvement, sans necessité, trouve l'entree d'une estroicte chartre douloureuse et plaine de plours et se boute dedens ... (prol., p. 1).

La métaphore du mariage, fort transparente, est reprise plus loin par celle où la comparaison se fait avec le poisson qui pénètre dans la nasse, où il trouve un appât (*ibid.*, p. 3). L'auteur, disant s'inspirer d'une prière à la Vierge, les *Quinze Joies de Notre-Dame*[3], écrit une parodie de celles-ci et qualifie ironiquement de *joies* les tourments et les atroces souffrances de la vie des hommes au sein du mariage.

Dès lors, les structures patentes du recueil sont celles que l'auteur impose à son sujet: chaque joie est délimitée et présentée en tant qu'unité formelle, finie et énumérable, par une formule initiale:

> La premiere joie si est quant le jeune homme est en sa belle jeunesse ... (J.1, p. 6);
> Le seconde joye si est quant la dame se sent richement abillee, comme dit est, et sceit qu'elle est belle ... (J.2, p. 14);
> La tierce joye est que ... (J.3, p. 18);

et par une même formule finale, qui revient comme un *leitmotiv* obsédant, toujours référé à l'homme:

> ... finera miserablement ses jours (J.4, p. 32; J.5, p. 48, et *passim*).

Cette construction, rigoureusement respectée, semblerait imposer à chaque joie une valeur typologique la caractérisant au niveau du sens, et permettrait de proposer une série de cas aussitôt exemplifiés. D'une joie à l'autre, nous assistons à une progression logique dans la distribution de la matière: la première joie est quand l'homme, jeune et plaisant, est pris au piège du mariage. Il est ensuite question de la femme, qui, avec divers subterfuges (elle se montre triste et refuse de se soumettre au bon vouloir de son mari), fait de son mieux pour le convaincre de lui acheter une nouvelle robe, alors qu'il a déjà de sérieux problèmes économiques. La deuxième joie est quand la femme, richement habillée (elle a donc obtenu sa robe), veut aller à une fête ... La troisième joie est quand elle est enceinte («et a l'aventure ne sera pas de son mari, qui advient souvent

---

[3] Cf. Sonet (1956), cité par Rychner (1967: IX, n.4).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

...»; J.3, p. 8). La quatrième joie est quand le mari est avec sa femme depuis sept, neuf ou dix ans déjà («ou plus ou moins, et a cincq ou six enfans»; J.4, p. 72). «La quinte joye de mariage est quant le bon homme (...) est mat et las, et est sa jeunesse fort resfroidie» (J.5, p. 33), etc.

L'auteur distribue ainsi, dans un *crescendo* logique et linéaire, la matière et donne à l'ensemble l'aspect d'une structure cohérente. On s'aperçoit pourtant que, malgré cette répartition en quinze joies, les différentes *unités*, bien qu'étant annoncées, introduites et numérotées, ne coïncident pas toujours, ni forcément avec des unités narratives au sens propre du terme. Chaque joie introduit généralement un cas et un exemple — l'histoire ou les histoires qui l'illustrent. Le clerc anonyme, auteur du recueil, hésite néanmoins entre différentes possibilités, toutes complémentaires, s'arrêtant parfois sur une circonstance plutôt que sur une autre, et considère qu'il pourrait raconter une histoire parmi d'autres ...:

> Lors a l'aventure el ira, et si el y va, elle fera telle chiere et telle contenance qu'il vallist mieulx au proudome que elle n'y eust oncques esté, car (...). Et si elle n'y vient ... (J.6, p. 53).

La prolifération des *possibles* narratifs est telle que la dimension de la joie déborde ironiquement le cadre étroit que l'auteur voudrait imposer à la matière. Celui-ci s'arrête au seuil de chaque éventualité, suggérant l'impression d'alternatives parmi lesquelles, toutefois, il ne s'égare pas, car sa théorie (l'homme «finera miserablement ses jours») est constamment répétée.

En regardant de plus près la texture narrative des quinze joies, en perdant de vue l'ensemble et la globalité de ses structures patentes — l'aspect de la mise en recueil, les métatextes où l'auteur se manifeste à la première personne pour justifier son écriture, théâtraliser son discours, etc. —, on décèle, parmi les plis de la narration, des *microstructures* linguistiques et stylistiques qu'il est possible d'analyser pour mettre en évidence certaines hésitations, au plan de la création littéraire, et des alternances tonales qui confèrent à la notion même de joie sa signification la plus pleine.

On peut lire le texte de façon à faire apparaître le *système d'alternances* qui le fonde, l'alternance n'étant qu'une tentative de pratiquer *alternativement* différentes possibilités narratives dans le même texte. Celles-ci peuvent être envisagées: a) au niveau *linguistique*: il y a alternance dans l'emploi des temps verbaux, qui paraissent se dérober à la logique de la concordance des temps normale; alternance aussi dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

valeur d'un même temps verbal, valeur qui change suivant le contexte de la phrase; b) Les alternances peuvent être étudiées encore sur le plan *littéraire*: les perspectives, les intentions narratives de l'auteur sont-elles cohérentes et définies d'emblée? Certaines fluctuations tonales que l'analyse de quelques aspects stylistiques permet d'apprécier trahissent la difficulté, pour l'auteur, de choisir une modalité d'énonciation, donc une forme littéraire spécifique à assigner aux *QJM*; c) L'alternance dans les approches possibles de la matière, confirmée par les contradictions programmatiques présentes à la surface du texte (pour quelles raisons l'auteur écrit-il son œuvre?), révèle le va-et-vient constant entre affirmation directe et antiphrase. Les *contradictions* du clerc dévoilent en fait les enjeux de sa fausse candeur, la mordacité et les griefs de la parodie, la construction savante de l'ironie.

Avec une objectivité feinte, le texte nous oblige à emprunter un chemin déjà tracé, qui, du possible au probable et du probable à l'inéluctable, se déploie inexorablement entre chaque formule initiale («la premiere joie si est quant ...») et la formule finale («finera miserablement ses jours ...»).

a) *alternances au plan linguistique*: l'objectivité de l'auteur apparaît jusque dans ses hésitations, qu'il ne cache pas lorsqu'il doit choisir les histoires qu'il va nous raconter. L'arsenal des formules utilisées comprend des expressions et locutions réitérées à tel point qu'elles deviennent les automatismes de son écriture. Observons d'abord *la norme* de ces emplois.

A l'aventure indique, non la «réserve polie d'un homme qui ne veut pas affirmer catégoriquement»[4], mais l'éventualité d'une circonstance complémentaire qui, toutefois, ne modifierait pas, au cas où elles se produirait, le cours *général* des événements.

> A l'aventure il a pere et mere, ou l'un ou l'autre, a qui il est toute leur joie et n'ont enfant que lui et pour ce le montent et appareillent bien, ou a l'aventure il est seigneur de terre nouvellement ... (J.11, p. 82).

L'expression *a l'aventure* est suivie ici de verbes au présent et traduit l'alternative. Ailleurs, comme nous le verrons, elle introduit aussi des verbes conjugués au futur, ou même des verbes au passé. De façon analogue, *avient souvent* rappelle la possibilité d'issues différentes pour une même situation de départ:

---

[4] Cf. Cressot (1939: XIX), cité par Rychner (1967: XXIII).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> Et pour la haste [de se marier] qu'il a [le malheureux] ... avient souvent qu'il s'enquiert petitement des besoignes (J.1, p. 6).

L'idée de l'alternative est évoquée également par *ou* ..., *ou* ..., ou bien par *aucunneffois* (*avient*), avec un verbe au présent ou au futur:

> Aucunesfois ont des enfans et aucuneffois non; ce nonobstant ... (J.5, p. 33).

L'enchaînement de cause à effet est très rigoureux et s'exprime avec *or*, qui permet de faire le point à un moment donné de la narration tout en y introduisant de nouveaux développements, et avec *lors*, véritable «déclencheur» d'action.

> Or avendra que apres l'excommuniement, il sera engregié, dont convendra a la dame demourer a l'ostel (J.1, p. 12).
> Lors la cousine ou la commere dira ... (J.2, p. 14). Lors le proudomme (...) demande qui les menera ... (*ibid.*).

Cependant, le ton de l'auteur se modifie de façon imperceptible pour faire passer le texte du descriptif au *prescriptif*, du général au particulier: s'il utilise parfois le verbe *convient*, au présent, ailleurs il écrit *convendra*, au futur. Le passage de *convient* à *convendra* montre la valeur *générale* du présent par opposition à l'idée de plus forte nécessité qu'évoque l'emploi du futur, lorsqu'il s'applique à un cas *spécifique*. Il faut s'intéresser donc au système verbal. L'automatisme des formules — la norme du système — ne doit pas occulter le sens que certaines modifications contextuelles donnent à l'emploi des temps verbaux:

> Il se joue et delite ung pou de temps liens et ne s'esmoie point d'en yssir, jusques ad ce qu'il s'avise ung pou aucuneffois, mes il n'est pas temps. Sa femme *convient* mectre en estat ainxin qu'il *appartient* et a l'aventure el *avra* le cuer bon et goy et *avisa* l'autre jour a une feste ou el *fut* les autres damoiselles, bourgeoises ou aultres femmes de son estat qui estoient abillees a la nouvelle fasson; si appartient bien a elle que elle soit abillee comme les aultres. Lors *regarde* lieu et temps et heure de parler de sa matere a son mary, et voulentiers elles devroient parler de leurs choses especialles la ou leurs mariz sont plus subgitz et doivent estre plus enclins pour octrier, c'est ou lit ... (J. 1, pp. 6-7).

On remarque des fluctuations dans le système verbal, qui échappe à la concordance des temps normale — ce que l'on observe d'ailleurs dans tous les textes écrits en moyen français: on passe du présent au futur, voire au prétérit. Faut-il percevoir, dans ces fluctuations, des modifications *tonales* qui affecteraient les modes d'énonciation de l'œuvre même? Analysons les verbes présents dans notre exemple:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joue, delite, esmoie ..., regarde: présents historiques ou narratifs.

Convient: présent, affirmation générale (que l'on remarque d'ailleurs la nuance ironique qu'il comporte ici). *Appartient*: valeur *prescriptive*, idée générale de nécessité.

Nous avons deux types de présent: 1) général: idée de nécessité. 2) historique ou narratif, évoquant un fait spécifique.

On passe ensuite au futur. *A l'aventure el avra*: l'expression introduit l'idée d'une hypothèse supplémentaire, donnant ici au futur une nuance hypothétique que ce temps verbal garde encore aujourd'hui, dans certains cas, dans la langue italienne (*magari ella avrà*).

Nous avons encore deux prétérits: *avis, fut* ... Après l'emploi généralisant du présent (nécessité) et du futur hypothétique, le discours recouvre ses marques historiques pour introduire dans le texte une sorte de distanciation destinée à le rendre plus objectif.

On revient finalement au présent avec *si* (introduisant l'idée de nécessité de *appartient*) et *lors* (annonçant la valeur historique de *regarde*).

L'emploi des temps, pourtant ondoyant — car il y a, au fil du texte, passage linéaire du présent au futur, et ensuite au passé —, répond en fait à une logique très précise: dans un premier temps cet emploi se fige, s'automatisant en présence des mots grammaticaux qui introduisent ou déclenchent l'action: après une proposition avec le verbe au passé, *si* et *lors* ajoutent au contexte une valeur inchoative qui justifie, dans certains cas, le retour au présent. Dans un second temps, les automatismes sont brisés dans un jeu de modifications tonales en vertu desquelles la valeur des temps verbaux se modifie: le même temps n'a pas toujours la même valeur, qui dépend, elle, de la séquence qui le contient.

Le présent peut se charger, on l'a vu, d'une valeur tantôt générale, tantôt historique. Ainsi le futur: lorsqu'il est introduit par *a l'aventure* et dans d'autres contextes, il garde sa valeur généralisante et hypothétique. Mais après une séquence comportant un verbe au passé ou un présent historique, le retour au futur peut le doter d'une résonance plus forte:

> (...) et elle replique bien [présent historique], quar elle se sent bien de bonne lignee, et lui remembre bien ses amis, qui aucuneffoiz lui en parlent, et sont en riote et *jamés le bon homme n'avra joye*. Il *sera servy* de mensonges et le *fera* l'en pestre. Sa chevance *se diminuera*, son corps *assechera*; il *vouldra* garder sa meson que le vent ne l'emporte et *lessera* ses besongnes. Briefment, *jamés bien n'en avra* (J.5, p. 48).

Les futurs, que nous avons soulignés, n'ont pas une valeur générale; ils semblent plutôt *prescrire* l'action telle qu'elle se déroulera.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumons donc le schéma des valeurs changeantes des temps, avant de passer à l'analyse des tonalités expressives que ce système de concordances comporte.

Tout d'abord, le même temps verbal peut avoir des connotations différentes suivant son contexte — c.-à-d. en fonction de la conjugaison verbale pratiquée dans la proposition qui précède, du mot ou de la locution qui l'introduisent, etc. (*si, or* ...; *pour ce* + futur vs *peut estre* + futur):

Présent: 1) idée de nécessité, valeur générale de cette idée (modèle: *convient, appartient*); 2) historique, valeur particulière (modèle: *dit, fait*; indiquant la singularité d'un fait spécifique, il décrit ce fait).

Futur: 1) hypothétique, valeur générale de l'éventualité (modèle: *a l'aventure* + futur); 2) *prescriptif*, valeur particulière (modèle: *fera, avra*; ce temps indique l'issue certaine d'une situation donnée, prescrit un fait).

Prétérits et autres verbes au *passé*: ils ont uniquement une valeur historique forte.

En second lieu, l'alternance dans l'emploi des temps verbaux, c'est-à-dire le passage en succession d'un temps à l'autre, permet d'insérer dans le texte des modifications tonales et signifiantes (en réalité les deux questions sont étroitement liées, car le *sens* dépend du contexte tout en le déterminant).

Les séquences linéaires de propositions, avec leurs emplois verbaux particuliers, peuvent être ainsi résumées.

En restant sur le même plan, c'est-à-dire en passant du présent de nécessité au futur hypothétique (du général au général) ou du présent historique au futur *prescriptif* (du particulier au particulier), on remarque que ce passage même est déterminé uniquement par la concordance des temps:

> 1) Et convient 1b) qu'il face finence de chevaulx selon son estat 2) et convient 2b) qu'elle ait robe a chevaucher. 3) Et a l'aventure ira ung tel galant en la compagnie 3b) qui li fera plaisir et service voulentiers sur le chemin du bien de lui et de sa courtoisie. 4) Et auxi pourra estre 4b) que le bon homme ira avecques elle, 5) mais s'il y va, il lui vaulsist mieulx ... (J. 8, p. 68).

On passe du présent au futur (2/2b-3), pour ensuite revenir au présent (5: «s'il y va»). Nous restons cependant sur le plan général de l'hypothèse.

En changeant de plan, c'est-à-dire en passant du présent à valeur générale au futur prescriptif (du général au particulier) ou du présent historique au futur hypothétique (du particulier au général), on s'aperçoit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un jeu bien précis de généralisations/particularisations se met en place dans le texte. Nous reviendrons sur cette question, où, par le biais de la stylistique cette fois-ci, seront mises en perspective la problématique formelle du texte (celle de l'appartenance de genre), et la problématique sous-jacente des intentions scripturaires de l'auteur (veut-il raconter des histoires ou appuyer une théorie, soutenir une thèse?).

b) *alternances au plan stylistique et littéraire*: le problème de l'appartenance de genre n'est pas facile à résoudre pour un ouvrage comme les *QJM*, du moins à la lumière de nos critères esthétiques actuels. Söderhjelm (1910: chap. 2) consacrait à ce recueil un important chapitre dans son livre sur la nouvelle française au XVe siècle. Mais pour Rasmussen (1958: 61), les joies n'étaient pas des nouvelles[5]. La présence de l'alternative, bien qu'il s'agisse d'une alternative de détail (quelles histoires raconter?), y est en contradiction avec les exigences de la narration propres à ce *genre*, telles du moins qu'elles sont énoncées dans les textes théoriques disséminés, par exemple, dans les *Cent Nouvelles nouvelles*[6]. La logique de la surprise n'apparaît pas dans les *QJM*, où le lecteur sait d'emblée que l'homme ... «finera miserablement ses jours». La construction d'un effet de réel ne semble pas non plus correspondre à celle que Hamon (1982) préconise pour les textes réalistes, lorsqu'il parle de «cahier de charge» réaliste: qu'il s'agisse des lieux ou de l'identité des personnages, tout reste très vague dans nos histoires. Selon Rychner (1967: XXVI-XXVII), l'éditeur du recueil, les *QJM* appartiennent au genre moralisant: étant donné la présence des dialogues et leur vivacité indéniable, il les rapproche d'un manuel de conversation destiné aux Anglais, la *Manière de Langage*, qui remonte à 1396[7].

Peut-être faudrait-il s'en tenir tout simplement aux indications données par l'auteur et dire que les joies sont ... des joies, ce terme programmatique indiquant non pas une forme littéraire ou une esthétique univoque du texte, mais bien une clé de son écriture.

Peut-être, l'analyse linguistique entamée, doublée d'une étude stylistique, nous aidera-t-elle à situer notre prose: l'auteur, toujours hésitant en ce qui concerne le choix de ses histoires, hésite également sur le ton narratif, sur le style ou le modèle énonciatif à adopter, et donc, pour nous,

---

[5] Cf. Rasmussen (1958: 61).

[6] Sur la poétique de la nouvelle, cf. Dubuis (1975).

[7] Publié par P. Meyer in *Revue critique d'histoire et de littérature*, a. 5, II (1870), pp. 373-408.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur le «genre» à pratiquer. L'étude de l'énoncé, au carrefour de la linguistique et de la stylistique, montre qu'il subit constamment des tentations complémentaires, sa voix changeant en permanence de registre expressif. Cette mouvance, déterminée par le désir qu'il éprouve d'explorer les diverses possibilités narratives du texte, ainsi que par la logique qui préside à l'alternance (déjà observée) dans l'emploi et la valeur des temps verbaux, cette fluidité affabulatrice aboutit à une évolution stylistique dans des directions différentes mais complémentaires: nous observons en effet une *historicisation* du discours, une théâtralisation du discours, une théorisation du discours.

Dimension historique: selon Benveniste (1966), un discours se fait histoire lorsqu'il y a distanciation, peut-on dire, entre le texte et la source sonore qui le produit: le recours à la troisième personne dans la conjugaison des verbes, l'emploi des temps passés qu'il qualifie d'historiques, l'absence des *marques d'oralités*, tout cela permet l'objectivation du texte qui se dérobe aux jeux d'interlocution. Ce processus «produit» une histoire où le discours, en l'occurrence, peut réapparaître dans un changement de niveau d'énonciation signalé par les jeux du discours rapporté. Nous avons montré ailleurs (Pierdominici 1996), pour les *Cent Nouvelles nouvelles*, comment le changement de niveau énonciatif, dans le passage du discours rapporté en style indirect au discours rapporté en style indirect libre, permet de retrouver à l'intérieur de chaque nouvelle les traces de son origine en tant que produit d'une voix qui parfois se manifeste.

Dans les *QJM*, l'absence de la voix caractérise tous les passages où apparaissent des verbes historiques, passés ou présents. Or il faut souligner — c'est ce qui nous intéresse ici — que le recours à la modalité historique, lieu d'une objectivation du texte, sanctionne l'*univocité* et la *singularité* du fait raconté. Le passage aux temps verbaux de cette modalité narrative indique donc une forme de *particularisation*: c'est dire que l'auteur adopte là, finalement, une perspective bien précise, décidant de nous livrer l'histoire spécifique d'un cas *singulier*.

> Or s'en vient le gentil gallant qui sera mis en la nasse, car la dame le vieult marier, si elle peut, a la demoiselle … (J. 11, p. 85).

Théâtralisation: la voix fait souvent son irruption dans le texte. Si son absence sanctionne la dimension historique des joies, sa présence rappelle leur qualité théâtrale. Cette qualité, ou dimension, peut être interne ou externe.

Dimension théâtrale interne: les personnages, mères, sœurs, cousines et commères, toujours fort rusées, parlent, dialoguent et se comportent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

délibérément comme des acteurs, des professionnels de la scène à la veille de la représentation, réfléchissant à la façon de se présenter et à ce qu'ils vont dire, aux répliques qu'ils distribuent dans un jeu adroit d'interventions sciemment concertées:

> La nourrice et les veilles matrones, qui sont instruites et scientes en leur mestier, font bien leur personnages et font mauvese chiere (J. 3, p. 21).

Une femme est toujours présente pour suggérer la réplique aux jeunes, encore peu exercées dans l'art de tromper leurs pauvres maris:

> ... la dame lui a fait signe que elle se taise, pour ce que elle a paour que elle ne joue pas bien son personnage (J. 11, p. 86).

Dimension théâtrale externe: les jeux de l'oralité que l'auteur insère dans le texte rappellent la qualité dramaturgique profonde de cet ensemble pseudo-narratif que sont les *QJM*. Le clerc théâtralise son discours en faisant parler les personnages, mais aussi en s'adressant à la première personne à son public:

> Ne demandés point les douloureux pensemens ou le pauvre homme est, qui ne dort ne ne repouse ... (J. 1, p. 13).

Le discours théâtral est basé sur une ambiguïté foncière, sur un jeu polyvalent et permanent entre être et paraître, chez les personnages comme chez leur auteur, qui, à travers ceux-là, dévoile son identité et son mode de fonctionnement. Ce discours, animé par le désir de créer un masque et un prétexte pour chaque visage et chaque action, est le même que le clerc prononce devant son public: ses alternances verbales représentent le souffle d'une voix extrêmement bien modulée, rehaussent un texte auquel elles apportent les tons et les registres vivants du narrateur, qui semble gesticuler et s'animer face à un auditoire.

L'auteur éprouve un plaisir extrême lorsqu'il semble choisir ses histoires, alors qu'il commande l'action — l'homme *dira*, sa femme *fera*, etc. — et qu'il interprète lui-même son texte ... De là, l'ouverture formelle du discours narratif, dont la texture à alternances — car l'auteur pratique alternativement des options différentes — repose sur une logique *binaire*: d'une histoire à l'autre, d'une perspective narrative à l'autre, celui-ci se perd dans la toile d'araignée d'événements quasiment identiques; l'on ne retient alors, de son approche, que la transition constante d'une instance à l'autre, son ondoiement permanent entre particularisations et généralisations du discours.

Théorisation: n'oublions pas que notre clerc veut fonder et promouvoir une *théorie*. Ce n'est donc pas à ce niveau que se situent ses hésitations, qui apparaissent plutôt dans la variété des approches dont il fait preuve.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La théorie demeure souvent discrète, sous-jacente, en particulier aux endroits du texte davantage marqués par la modalité historique:

> Ainxin le fait et joue tres bien son personnage, quar il n'est rien si sachant come est femme en ce qu'elle vieult faire touchant la matiere secrete (J. 11, p. 89).

La remarque concernant la ruse de la femme n'offusque pas, dans l'exemple cité, la qualité historique du passage: la dimension théâtrale interne, digne d'un canevas, impose ici la singularité d'un fait unique, dont le sens reste latent et semble lié au contexte plus ample de la narration. L'auteur veut paraître distant et objectif.

Si la théorie reste parfois implicite dans les événements, ailleurs elle est explicite et ouvertement déclarée. Mais l'auteur semble se contredire. Quelle est, par exemple, sa position officielle à l'égard des hommes mariés? Écoutons la voix de ses déclarations liminaires. D'abord il affirme que l'homme est *triste*: comme le poisson pris dans la nasse, il «... est liens en deul et en tristesse, ou il cuidoit trouver toute joye et lyesse» (Prol., p. 3). Ensuite, il soutient que cet homme est *heureux*, car inconscient; il prendrait donc ses souffrances pour des *joies, plaisances et felicités* (*ibid.*, p. 4).

L'auteur rit de ces tourments:

> Quant je voy faire telles chouses, je m'en ry en considerant la fin qu'il en avendra, car sachez: si l'omme veil prent jeune femme, ce sera grant aventure si elle se atent a lui de ses besongnes. Et pensez comment elle, qui est jeune et tendre et de doulce alaine, puisse endurer veil home qui toussira, crachera et se plaindra toute la nuit, poit et esternue (J. 14, p. 101).

Tout en riant, il ne blâme pas les malheureux:

> Et pourtant, je ne les blasme pas de soy metre en mariage, et suy de leur oppinion et dy qu'ilz font bien, pour ce que nous ne suymes en ce monde que pour faire penitances ... (Prol., p. 4).

Ailleurs, il les blâme:

> Au moins se deussent ilz garder de se lesser ainxin abestir, car l'un voit ce qui avient aux aultres, et s'en scevent trop bien mocquer et en faire leurs farses, mes quant ilz sont mariez, je les regarde embridez et abestiz mieulx que les aultres (Concl., p. 115).

De telles affirmations peuvent paraître antithétiques. Ainsi lorsque l'auteur rappelle que: «si doit chacun se garder de se moquer des autres», car il ne voit «nul exempt des joyes dessus dictes» (*ibid.*). L'ironie touche là à son comble, car l'auteur, n'étant pas prisonnier dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nasse — comme le déclare lui-même dans son prologue —, ne fait pas partie du public auquel il s'adresse.

En fait les contradictions évoquées, présentes à la surface du texte, sont seulement apparentes: elles s'expliquent une fois de plus par l'alternance des modèles expressifs pratiqués. Tantôt le clerc *affirme* directement ses pensées: il rit de l'homme marié, qui prend ses peines pour des joies, et le désapprouve. Tantôt il *cache* ses pensées et approuve le malheureux, car en souffrant ici-bas, il trouvera un jour sa place dans les cieux ... Mais est-il vraiment sûr de cela?

> ... il y a une chose, car ilz prennent celles paines pour joyes et liesses et y sont auxi adurez come asne a somme et semble qu'ilz soient bien aises, et pour ce est a doubter si ilz en avront nul merite (Prol., pp. 4-5).

Il ne faut pas croire que la théorie du clerc anonyme ne soit pas univoque. Ses contradictions superficielles ne font que scander les étapes d'une transition, pas nécessairement linéaire, de l'affirmation directe à l'antiphrase. Ce va-et-vient incessant, tel une véritable *règle de production du texte*, est résumé macroscopiquement par l'évolution globale du recueil: il y a plus d'antiphrase, donc d'ironie, dans le prologue, et plus d'affirmations directes dans la conclusion. De même, chaque joie s'ouvre sur le ton général de l'*incipit*, pour se clore sur l'affirmation d'une vérité particulière.

c) *L'efflorescence du texte dans les «Quinze Joies de Mariage»*: la logique binaire qui sous-tend et déclenche, presque, l'écriture de ces quinze joies, où l'auteur semble vouloir imposer un ordre et une structure à une matière au demeurant traditionnelle, apparaît simultanément à tous les niveaux du récit. Linguistiquement, il pratique une norme qui est cependant modulée dans un jeu de variations opérées au niveau du système verbal: le moyen français, qui ne semble pas encore très figé à ce niveau, du moins en ce qui concerne la concordance des temps, est très efficace pour exprimer des intentions narratives changeant au fil du texte, presque en «temps réel» sur la pratique scripturaire.

Cette pratique a partie prenante avec les choix stylistiques de l'auteur, qui voudrait raconter et illustrer à la fois. On s'aperçoit que son discours, si on l'analyse sur le plan énonciatif et stylistique, évolue dans des directions concomitantes: celle de l'histoire, celle du théâtre, celle de la théorie. Il voudrait introduire une certaine vérité dans ses récits, hésitant entre narration et démonstration, mais son jeu reste intellectuel et abstrait.

Nous avons vu que les jeux de tonalité sont liés à l'enchaînement varié des temps verbaux. Nous avons dit que les temps comportent, alternati-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vement, une qualité générale ou particulière, selon que l'auteur se situe — pour ce qui est du traitement de la matière — dans le champ du possible, de l'hypothétique (il propose un fait accessoire, une circonstance complémentaire), ou dans celui du spécifique et de l'advenu (il raconte un fait précis, voire la conséquence d'un fait). Cependant, qu'il adopte un trait caractéristique de l'écriture historique, objective et impersonnelle, ou bien la vivacité du langage théâtral, il enchaîne toujours, et de façon serrée, *théorie* et *illustration*: la dimension démonstrative de l'œuvre est bien là. Il «théorise» toujours, pour ensuite «illustrer», à travers des cas qu'il invoque à l'appui de sa démonstration. Or le passage de la théorie à l'illustration et *vice versa* se produit en concomitance avec celui qui mène du général au particulier — la théorie ne correspondant cependant pas *dans tous les cas* au moment de la généralisation du discours et l'exemple à celui de sa particularisation: en effet, puisque l'auteur *passe* incessamment de la théorie à l'illustration d'un cas et du cas à une nouvelle théorisation, suivant un procédé argumentatif tantôt *déductif*, tantôt *inductif*, on s'aperçoit que le texte est soumis à des contractions et dilatations incessantes, qui sont, sur le plan logique, une sorte de palpitation du texte. Ce mouvement, cette oscillation logique et pendulaire, résulte d'un changement permanent de perspective, chez un auteur explorant toutes les possibilités qui lui sont offertes de varier, de moduler à l'infini le traitement du sujet.

Considérons un dernier exemple:

> *Et peut estre que elle a* ung amy, *mais il n'est pas riche* pour la donner [un habit], quar a l'aventure est ung pouvre galant a qui elle tient son estat. Et pour ce elle avisera ung aultre galant, qui lui voult donner l'autre jour ung dyamant a une feste ou el fut et lui envoia par sa chemberiere vingt ou.XXX escuz d'or ou plus, mes el ne les voulit pas si tost prendre. Et combien que elle l'avoit fort reffusé, elle lui fera encore aucun regart gracieux, par lequel le gentil galant parlera encore a la chamberiere de la dame, qu'il encontrera en allant a la fontaine ou ailleurs, et ly dira: «Jouhanne, m'amie, j'ay a parler a vous ...» (J. 5, p. 41).

I) La mouvance du système verbal traduit en premier lieu des modifications qui affectent à la fois la qualité même du verbe (historique ou à valeur générale), et la qualité énonciative du texte (histoire/discours — énonciation historique/théâtrale — présence/absence de la voix):

Présent:

Et peut estre + verbe au présent: circonstance éventuelle, possible, voire probable. Valeur générale du verbe. Hypothèse: modalité théâtrale du discours, qui rappelle ici un canevas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais il n'est pas riche: restriction de la circonstance par un présent historique. Valeur particulière du verbe, qui singularise l'histoire et décrit le cas ou l'action. Donnée certaine: la pauvreté du pauvre homme. Modalité historique du discours.

Quar a l'aventure est ung pouvre galant: éventualité ultérieure. Valeur générale du verbe. Hypothèse accessoire ne modifiant pas le fait, acquis, que l'homme n'est pas riche. Modalité théâtrale du discours, canevas.

Passage au futur:

Et pour ce + verbe au futur: l'auteur focalise son attention sur un fait spécifique, singulier. Valeur particulière du verbe, qui prescrit l'action. Modalité théâtrale du discours.

Retour au passé:

Qui lui voult donner ..., fut ..., envoia: objectivation du discours impersonnel. Valeur particulière des prétérits (fait singulier), qui rendent au passage les traits de la modalité historique.

Et combien qu'elle l'avoit fort reffusé: restriction de la circonstance. Valeur particulière du verbe, qui singularise l'histoire et décrit le cas. Donnée certaine: elle l'avait refusé. Modalité historique.

Retour au futur:

Elle lui fera encore un regar ...: prescription de l'action, donc particularisation du cas. Modalité théâtrale du discours.

L'auteur considère d'abord une casuistique ample («et peut estre»), pour ensuite concentrer son attention sur un fait spécifique (*et pour ce*): mais il ne décrit pas l'action; il l'impose à ses personnages (le futur hypothétique peut devenir prescriptif, cette modification tenant d'une *alternance* dans le fonctionnement de sa valeur verbale à l'intérieur du texte, où une éventualité devient alors certitude). Lorsque l'auteur s'aperçoit de la subjectivité de ses choix, de son excessive présence dans le texte, il revient *par moments* à l'objectivité de la narration historique.

II) Si la succession des temps verbaux (problématique linguistique) souligne la variété des modes d'énonciation pratiqués dans le texte (problématique formelle), ainsi que l'alternance des tonalités expressives voulue par l'auteur (problématique stylistique), elle rappelle également le jeu de l'objectivation qui appose un masque à la subjectivité créatrice du clerc. Dans la dimension démonstrative des *QJM*, la sphère des généralisations/particularisations du discours investit dans un rapport à la fois directement et inversement proportionnel les deux aspects de la théorie et de l'exemplification.

Autrement dit: dans le texte on peut passer de la *singularité* d'un fait, d'un cas spécifique (narration objective, bien qu'exemplaire, avec emploi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

impersonnel des temps historiques), à l'*universalité* du sens (présents à valeur générale): c'est le procédé par lequel, à travers une argumentation précise, on démontre une vérité, on bâtit une théorie par voie inductive. C'est aussi une forme de ce que nous avons appelé la généralisation du discours, car on passe, ici, du particulier (le cas exemplaire) au général (la théorie).

Inversement, on peut passer aussi de la *généralité* d'un fait ou d'un cas, possible parmi d'autres (que l'on postule, en tant que circonstance complémentaire ou accessoire, avec *a l'aventure*, *peut estre*), à la *particularité* du sens, qui est, par certains aspects, toujours le même: c'est le procédé par lequel on suggère que, quoi qu'il arrive, les résultats ne changeront pas pour l'homme marié. C'est aussi une forme de ce que nous avons appelé la particularisation du discours, puisque on y passe, en l'occurrence, du général (ample casuistique de départ), au particulier (univocité du sens, de la théorie à démontrer).

Voilà donc pour ce qui est de la théorisation. Dès lors, une fois le sens défini et la théorie amorcée, celle-ci commande le choix de nouveaux exemples, et de la théorisation on en revient à l'exemplification du discours: c'est à ce moment-là que bourgeonnent des fragments d'histoire, plus spécifiquement narratifs, dans le texte. Cette dynamique, reposant sur une logique binaire, est le ressort, non pas de l'action — car il n'y a peut-être pas d'action à proprement parler —, mais de la production même du texte, de cette ramification narrative et dramaturgique, moralisante et acidulée que sont les *QJM*.

Ce parcours intermittent entre généralisations et particularisations, entre variété des cas et focalisations du sens, entre objectivité apparente et subjectivité réelle, est le même qui oriente la lecture d'un texte où le conte devient nouvelle (lorsque le discours se fait histoire), et la nouvelle farce (lorsque l'histoire se théâtralise). C'est le même chemin qui, modelant la forme des joies, mène le lecteur de l'éventuel au possible et du possible au probable, pour déboucher finalement sur l'inévitable: inéluctable plaisir de rire des malheurs d'autrui, du sort inexorable qui attend, comme le poisson désirant le bonheur dans la nasse, le pauvre homme au rendez-vous du mariage.

Conclusion.

Les *Quinze Joies de Mariage* présentent un agencement précis, celui du recueil réunissant des unités narratives. Le prétexte qui justifie son écriture, la parodie des quinze joies de la Vierge, impose à l'ouvrage non

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seulement cette forme, mais aussi un nombre. Chacune des quinze joies est brève comme une nouvelle et comporte, à son tour, une structure bien définie: un *incipit* formulaire, général, et une morale finale, précise et toujours identique, qui permet de l'opposer aux autres.

Malgré ces structures externes, la dynamique du texte s'est révélée ondoyante, car les joies n'isolent pas les différents cas qui se répètent en passant d'une histoire à l'autre. Les *structures* sont donc ailleurs: il s'agit plutôt de *règles de production du texte*. Par notre lecture nous avons essayé de montrer comment l'auteur considère implicitement différentes questions: celles de choisir des histoires pertinentes pour son propos et d'envisager un mode énonciatif et une tonalité expressive adéquats pour son discours, dans un texte qui se veut démonstratif et narratif à la fois. On aurait l'impression qu'il n'y a pas de différence véritable, pour lui, entre narration et démonstration, car, de plus, sa présence est envahissante dans un texte où il commande, pratiquement, l'action.

La tentative de pratiquer toutes ces options narratives et stylistiques en même temps, par laquelle il explore alternativement les différentes virtualités et possibilités implicites du système, ainsi que le désir de varier les tons du discours, pour qu'il soit, justement, suffisamment narratif et démonstratif, tout en restant dans le champ de l'objectivité et de la vérité, tout cela fait que l'auteur pratique une écriture intermittente, mais qui n'est pas discontinue. C'est dans les intermittences de son approche, d'ailleurs — non pas du résultat, car le texte est fluide —, qu'il faut déceler un système d'alternances, cette règle de base fondée sur un va-et-vient *produisant* le texte même: en passant sans cesse d'une perspective à l'autre, et ce à tous les niveaux de la narration, l'auteur imprime une palpitation au texte, qui devient presque un objet vivant, naturel et qui se cherche, se ramifiant comme une toile ou comme un flocon de neige, comme la nasse qui s'ouvre pour envelopper le lecteur et le priver du coup de tout espoir. Efflorescent et jubilatoire — ne s'agirait-il pas de joies? —, le texte bourgeonne à l'infini. Il ne se terminerait jamais, d'ailleurs, comme les souffrances éternelles des hommes qui se marient, si le clerc ne lui imposait, de façon assez artificielle au demeurant, le cadre que nous savons.

Références

Benveniste, É. 1966. *Problèmes de linguistique generale*. Vol. I. Paris: Gallimard.

Couliano, I.P. 1990. *Dictionnaire des religions*. Paris: Plon.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CRESSOT, M. 1939. *Vocabulaire des «Quinze joies de mariage» d'après le texte de la seconde édition de la Bibliothèque elzévirienne de 1857*. Paris: Droz.
DUBUIS, R. 1975. *«Les Cent Nouvelles nouvelles» et la tradition de la nouvelle française au Moyen Âge*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
HAMON, Ph. 1982. «Un discours contraint». In: R. BARTHES – L. BERSANI – PH. HAMON (éds), *Littérature et réalité*, 119-181. Paris: Le Seuil.
PIERDOMINICI, L. 1996. «Les styles indirects dans *Les Cent Nouvelles nouvelles*. Les douze premières nouvelles». *Lingua e Stile* 31. 147-159.
RASMUSSEN, J. 1958. *La prose narrative française du XVe siècle. Étude esthétique et stylistique*. Copenhague: Munksgaard.
RUCKER, R. 1987. *Mind Tools: The Five Levels of Mathematical Reality*. Boston: Houghton Mifflin.
RYCHNER, J. (éd.) 1967. *Les .XV. Joies de Mariage*. Genève: Droz.
SÖDERHJELM, W. 1910. *La nouvelle française au XVe siècle*. Paris: Champion.
SONET, J. 1956. *Répertoire d'incipit de prières en ancien français*. Genève: Droz.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE DERNIER MYSTÈRE ORIGINAL OU L'IMPRIMERIE DESTRUCTRICE DE LA CRÉATIVITÉ

Graham A. RUNNALLS
(*Université d'Édimbourg*)

Ceux qui étudient l'histoire du théâtre français se rendent bien compte que le théâtre «médiéval» a continué longtemps après ce que les historiens de la littérature française considèrent comme la fin du moyen âge. Pour les manuels d'histoire littéraire, le moyen âge précède le XVIe siècle. Sans doute les auteurs de ces manuels se rendent-ils bien compte que c'est là une simplification, mais, diraient-ils, une simplification nécessaire. Pourtant, cette «stratification» convient particulièrement mal au théâtre et prétendre que le théâtre médiéval «s'arrête» vers 1500 est franchement absurde. La plupart des farces, soties et moralités sont conservées dans des textes datant du XVIe siècle, et même si plusieurs de ces ouvrages remontent à des originaux composés au siècle précédent, il ne fait aucun doute que ces genres appartiennent aussi bien à la première moitié du XVIe siècle qu'au XVe. Effectivement, certains spécialistes se sont même demandé s'il ne faudrait pas considérer la farce, par exemple, comme un genre de la Renaissance (Bowen 1981).

Il en est de même pour les mystères, qui furent joués et imprimés jusqu'au début du XVIIe siècle (Runnalls 1999b). Le dernier mystère imprimé dont le colophon contienne une date précise fut publié en 1621[1]. Les dernières représentations de mystères datent des premières décennies du XVIIe[2]. Les manuscrits copiés pour plusieurs spectacles montés en Savoie vers la fin du XVIe ont été conservés (Chocheyras 1971). De plus, c'est au milieu du XVIe siècle que les spectacles aujourd'hui les mieux connus eurent lieu. La Confrérie parisienne de la Passion monta la *Passion*, les *Actes des Apôtres* et le *Viel Testament* en 1539, 1541 et 1542 respectivement, spectacles qui s'étendirent chacun sur une trentaine de

---

[1] La *Pacience de Job*, «nouvellement imprimee a Troyes chez Nicolas Oudot, demeurant en la rue Nostre Dame au Chappon d'Or Couronné. MDCXXI» (Paris, Arsenal 4° B3078).

[2] Une série de représentations basées sur des épisodes du *Mystère du Viel Testament* fut montée au Puy entre 1575 et 1608; voir Runnalls (1983).

Memoire en temps advenir, 153-166. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

journées, nécessaires pour des textes de près de 55000 vers (Petit de Julleville 1880: II, 137-141). Les manuscrits des deux *Passions* de Valenciennes, de 20 et 25 journées, furent copiés bientôt après les représentations de ces ouvrages en 1547 et 1549[3]. Ces cinq spectacles constituent en quelque sorte le haut point du genre. La persistance des mystères longtemps après la fin du XVe siècle n'est donc pas à démontrer; c'est une évidence.

Cependant, il y a un problème, un aspect de la survivance des mystères que les historiens du théâtre ont quelque peu négligé. C'est la question de l'originalité. Il n'est pas difficile de montrer que la plupart des écrivains médiévaux, à la différence de leurs confrères modernes, ne cherchaient pas l'originalité à tout prix. Ils se donnaient plutôt comme tâche de reprendre et d'améliorer les ouvrages de leurs prédécesseurs. Certes, ces tentatives de remaniement et d'adaptation avaient parfois pour résultat la composition d'ouvrages en réalité bien nouveaux; mais leur but conscient n'était pas de créer un ouvrage original. Ceci est particulièrement manifeste dans le cas des mystères, qui, d'ailleurs, étaient essentiellement des spectacles plutôt que des textes littéraires. La responsabilité des compositeurs de mystères, des *fatistes* comme on les appelait souvent, était de fournir aux entrepreneurs d'un spectacle un ouvrage qui en serait la base. De toute évidence, il ne pouvait pas y avoir de représentation sans texte. Mais les efforts des organisateurs se concentraient inévitablement sur la construction du théâtre, sur la fabrication des décors et des «feintes», sur l'entraînement des acteurs, etc. C'est ainsi que le texte joué revêtait souvent une importance bien moindre que la mise en scène.

De plus, un compositeur de mystère avait beaucoup plus de difficulté à être original, ou même différent, que les auteurs qui travaillaient dans le domaine des genres narratifs. Les romans courtois, les chansons de geste, les contes offraient un vaste nombre du sujets possibles. Le choix ouvert aux fatistes était nettement plus restreint. On peut diviser la matière où les compositeurs de mystères puisaient leurs sujets en deux parties: (i) la Bible et les évangiles apocryphes, et (ii) la vie des saints[4].

---

[3] La *Passion* de Valenciennes de 1547: Paris, Bibliothèque Nationale de France, ms. français 12536, et Rothschild 1-7-3; la *Passion* «en rime franchoise» de 1549: Bibliothèque Municipale de Valenciennes, ms. 449; voir Petit de Julleville (1880: 144-156).

[4] Ces deux «matières» ne sont cependant pas tout à fait mutuellement exclusives, puisque les apôtres et la Vierge Marie étaient souvent considérés comme des saints.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En ce qui concerne les mystères hagiographiques, il y avait, en principe, autant de sujets qu'il y avait de saints. En réalité, les saints étaient de deux types: ceux dont le culte était international ou national, comme Pierre, Martin, Nicolas, et ceux d'intérêt surtout local, par exemple, le saint patron d'une ville ou d'une confrérie. Approximativement 44 mystères hagiographiques différents, composés au XVe ou au XVIe siècle, subsistent encore aujourd'hui. Pour ce qui est des mystères bibliques, la Bible et les évangiles apocryphes fournissent les intrigues d'environ 47 mystères consacrés à la vie du Christ, aux Actes des Apôtres et à l'Ancien Testament[5]. Mais ces chiffres risquent d'être trompeurs, puisqu'un classement de ce genre est inévitablement quelque peu artificiel. Par exemple, il existe des mystères qui sont à la fois hagiographiques et bibliques. Le *Mystère de Sainte Venice* met en scène l'histoire de Véronique, qui essuya la visage du Christ sur le chemin de Calvaire, et son rôle dans la légende de la Destruction de Jérusalem. Le *Cycle des Mystères Hagiographiques* embrasse les vies d'Étienne, Paul, Pierre, Denis et Geneviève. Le *Mystère de Saint Denis* dramatise non seulement la vie du saint éponyme, mais les carrières de plusieurs des apôtres, ainsi que l'Assomption de la Vierge Marie (Runnalls 1976, 1979 et 1991). De plus, l'expression *Passion* est fort ambiguë. Une *Passion* peut dramatiser tout simplement les événements de la Semaine Sainte, ou bien mettre en scène toute la vie du Christ encadrée par des épisodes tirés de l'Ancien Testament et des Actes des Apôtres. Toujours est-il que, quels que soient les épisodes de la Bible qu'un fatiste choisit de mettre en scène, il n'a pas la possibilité de composer une intrigue entièrement originale. Les événements, le dénouement, parfois même les paroles, sont fixés d'avance par la source biblique.

Les textes, complets ou fragmentaires, d'au moins 16 *Passions* ont été conservés. Mais nous savons que des centaines de représentations de *Passions* eurent lieu dans les zones francophones au cours des XVe et XVIe siècles. Une liste de 90 représentations de *Passions* figure dans *Les Mystères* de Petit de Julleville, ouvrage publié en 1880 (Petit de Julleville 1880: II, 183-4); depuis cette date, beaucoup d'autres représentations de *Passions* ont été documentées. Sans doute bon nombre des textes de *Passion* joués pendant ces deux siècles ont-ils disparu; mais il est manifeste que chaque représentation de *Passion* ne signifiait pas nécessairement un texte entièrement différent. En fait, c'était plutôt le contraire. Lorsque les

---

[5] Voir le *Corpus du théâtre religieux du moyen âge*, qui forme l'Appendice de Runnalls (1999: 177-185); et sur internet: http://www.byu.edu/~hurlbut/fmddp/corpus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

échevins d'une ville décidaient de monter «leur» *Passion*, la première chose qu'ils faisaient était de chercher à emprunter un texte déjà utilisé lors d'une autre représentation montée par une ville voisine; ce texte était adapté par un fatiste local pour qu'il convienne à leurs propres besoins. C'est ainsi que les textes des *Passions* voyageaient de ville en ville à travers la France.

Cette tradition d'emprunts peut être illustrée de deux manières différentes. D'une part, il existe des exemples attestés par des archives ou par des livres de compte. À Reims en 1490, le conseil de ville essaie de se procurer le manuscrit de la *Passion* jouée en 1462 à Saumur[6]; dans ce cas, il s'agit d'une tentative d'acquérir un texté joué dans une ville assez lointaine, et déjà vieux de près de 30 ans. Par contre, à Mons en 1501 on emprunte les manuscrits de la *Passion* utilisés par la ville d'Amiens seulement quelques mois plus tôt (Cohen 1925; Runnalls, à paraître). La circulation et l'adaptation des manuscrits de la *Passion* sont également révélées par l'analyse de la «généalogie» des textes qui ont survécu (Smith – Lalou 1988; Runnalls 1990).

Les *Passions* françaises peuvent être groupées en un petit nombre de «familles», dont la plupart sont associées surtout à une province et à une région de la France. Ainsi, la *Passion du Palatinus*, la *Passion de Semur* et deux autres textes constituent un groupe bourguignon; la famille auvergnate inclut la *Passion* jouée à Montferrand et la soi-disant *Passion* de Harvard; et ainsi de suite. La «famille» la plus importante est sans doute celle qui trouve son origine dans la *Passion* d'Arnoul Gréban, empruntée et adaptée à plusieurs reprises aux XVe et XVIe siècles. Enfin, plus tard, au XVIe, on trouve des *Passions* qui sont, pour ainsi dire, des amalgames de plusieurs familles.

Le facteur clé dans l'histoire des textes des mystères après la fin du XVe siècle est l'invention de l'imprimerie[7]. En 1486 parut la première impression gothique d'une *Passion*, celle de Jean Michel. Au cours des décennies suivantes, de nombreux mystères hagiographiques et bibliques furent publiés, surtout par des éditeurs parisiens. Aujourd'hui nous possédons des exemplaires de 36 mystères bibliques ou hagiographiques imprimés, publiés dans 125 éditions différentes. La dernière fut publiée en 1630; mais la période la plus riche en éditions de mystères était celle

---

[6] *Mémoires de Jean Foulquart, procureur de l'Echevinage à Reims 1479-1499*. Extraits publiés dans la *Revue de Champagne et de Brie* (1879) 7. 199.

[7] Pour tous les renseignements sur les éditions de mystères, nous renvoyons le lecteur une fois pour toutes à Runnalls (1999).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre 1490 et 1545. Le texte le plus populaire était la *Passion* de Jean Michel, dont 21 éditions publiées entre 1486 et 1542 ont survécu. Presque aussi populaires étaient la *Résurrection* (10 éditions entre 1507 et 1547) et la *Conception* (11 éditions entre 1507 et 1547). Les éditions de mystères étaient tirées normalement à 600 exemplaires environ, sinon davantage, ce qui veut dire qu'à partir du début du XVIe des milliers d'exemplaires de ces textes étaient en circulation. Quiconque voulait monter un mystère n'avait plus besoin d'emprunter un manuscrit à une autre ville, puisqu'il disposait de nombreux textes imprimés qu'il pouvait mettre en scène, soit tels quels, soit sous la forme d'un remaniement *ad hoc*[8].

Cependant, jusqu'en 1490 environ, les représentations de la *Passion* en France dépendaient de la circulation d'un petit nombre de versions différentes — toutes manuscrites — de cet ouvrage. Bon nombre de ces *Passions* manuscrites ont dû disparaître, mais plusieurs ont été conservées. La fonction des manuscrits de mystère étant de servir à un spectacle ou bien à en conserver le souvenir, l'existence d'un tel manuscrit est une preuve qu'une représentation en eut lieu (Smith – Lalou 1988; Runnalls 1990).

Le manuscrit de la *Passion de Semur* (9000 vers en deux journées) date de 1488, mais une analyse du texte révèle que la version de 1488 ne fut que la dernière de toute une série de remaniements effectués au cours du XVe siècle; de plus, elle renferme même des vers que l'on trouve aussi dans la *Passion du Palatinus*, qui remonte au XIVe siècle. Pour ce qui est de la *Passion d'Auvergne* (sept ou huit journées d'environ 2000 vers chacune), on en trouve des fragments de trois versions manuscrites différentes, datées de 1452, de 1477 et du début du XVIe siècle. La *Passion d'Arras* attribuée à Eustache Mercadé (25000 vers en quatre journées) fut composée vers 1440, sans doute dans le Nord-Est de la France; le manuscrit de ce texte date de 1460-80, ce qui suggère que de nouvelles représentations furent montées quelques décennies après sa composition; on en trouve des traces aussi dans les deux *Passions de Valenciennes* de 1547 et de 1549. La *Passion* d'Arnoul Gréban (35000 vers en quatre journées), composée vers 1450, est conservée, soit totalement soit partiellement, dans plusieurs manuscrits datant de la deuxième moitié du XVe siècle. Des adaptations assez superficielles de la *Passion* de Gréban

[8] Même si les organisateurs d'une représentation fondaient leur spectacle sur un texte imprimé, il était normal d'en faire faire des copies manuscrites pour leurs propres metteurs en scène et acteurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

furent montées à plusieurs reprises avant la fin du XVe siècle, notamment à Troyes, où des représentations sont attestées par le manuscrit de la soi-disant *Passion de Troyes*, datée de 1490 environ. À peu près 6000 vers de la *Passion de Troyes* sont originaux; le reste est le texte de Gréban. Un remaniement plus fondamental de l'ouvrage de Gréban, la *Passion* de Jean Michel, fut joué à Angers en 1486. Jean Michel supprime les première et quatrième journées de Gréban, mais développe les deuxième et troisième, au point où le texte entier compte 30000 vers en quatre journées. Aucun manuscrit de la *Passion* de Michel n'a survécu; mais le texte fut imprimé bientôt après la représentation de 1486.

Déjà on voit que peu de ces représentations étaient fondées sur une *Passion* tout à fait originale; la plupart de ces textes sont des remaniements d'ouvrages antérieurs. Toutes les versions de la *Passion d'Auvergne* remontent à un texte joué en 1452. La *Passion de Semur* a probablement son origine dans un ouvrage joué au début du XVe siècle, sinon plus tôt. Les représentations de la *Passion d'Arras* sont des reprises de celle d'Eustache Mercadé de 1440 environ. Les *Passions* jouées à Angers et à Troyes remontent à l'ouvrage de Gréban daté de 1450[9]. D'ailleurs, il est possible que même les versions les plus anciennes que nous possédons de ces différentes *Passions* ne soient pas les premières, mais nous ne pouvons évidemment commenter que des manuscrits et des représentations connus. Il n'est pas surprenant non plus d'observer que la notion d'auteur est souvent perdue de vue; les manuscrits présentent la plupart de ces ouvrages comme anonymes. La seule exception est la première version de la *Passion* de Gréban; mais le remaniement de Jean Michel est intitulé:

> Le Mistere de la Passion Jesuscrist jouee a Angiers ... avecques les addicions et corrections faictes par treseloquent et scientifficque docteur Maistre Jehan Michel ...

Bien que le titre révèle que Jean Michel n'en est que l'arrangeur, l'identité de celui qui écrivit le texte «original» est passé sous silence, probablement parce que l'éditeur — et peut-être même Jean Michel lui-même? — l'ignorait.

La diffusion de l'imprimerie semble avoir mis fin à la circulation de la plupart de ces manuscrits. Une série de huit éditions de la *Passion* de

---

[9] Et certains critiques prétendent que Gréban a mis à contribution la *Passion d'Arras*. Mais on ne relève pas entre ces deux textes des ressemblances textuelles, qui constituent le critère qui sous-tend les relations intertextuelles discutées ci-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean Michel fut publiée entre 1486 et 1507, suivie de plusieurs autres au cours des quatre décennies suivantes. Cette version de la *Passion* réussit immédiatement à évincer toutes les autres. Aucune autre version de la *Passion* ne fut imprimée. Qui plus est, dès le début du XVIe siècle, des libraires parisiens publièrent des éditions indépendantes de la première et de la quatrième journée de la *Passion* de Gréban, intitulés respectivement la *Conception* et la *Résurrection*[10]. En 1507 ces trois ouvrages furent réunis en un seul volume publié par Jean Petit, Geoffroy de Marnef et Michel Le Noir; il est maintenant appelé par les critiques (mais non par ces éditeurs) la *Passion Cyclique*. Par la suite, d'autres éditions de cet ensemble furent publiées par Jean Trepperel, par sa veuve, avec ou sans Jean Janot, et par Alain Lotrain, — mais ceux-ci ont préféré le séparer en trois volumes indépendants mais publiés presque simultanément.

À partir du début du XVIe siècle, il paraît que presque toutes les représentations de *Passions* mirent à contribution les textes de ces éditions[11]. C'est-à-dire qu'on ne composa plus de *Passions* originales. D'ailleurs, pourquoi se donner la peine de composer *ex nihilo* un mystère tout neuf qui, vu les dimensions de la majeure partie des représentations de *Passions*, devrait sans doute compter 30000 vers ou davantage, alors qu'on disposait déjà de nombreux exemplaires d'un texte non seulement suffisamment long mais aussi fort réputé? Certes, ce que l'on mettait en scène était presque toujours un remaniement de la *Passion* imprimée, mais ces remaniements étaient souvent bien superficiels.

Cet état des choses peut être démontré par l'analyse de plusieurs exemples bien documentés. En 1501 les habitants de Mons, dans la province du Hainaut, entreprirent de jouer une *Passion*, étalée sur huit journées successives et comptant environ 30000 vers. Le livre de compte et plusieurs manuscrits contenant le texte joué à Mons ont été conservés. Gustave Cohen en publia une édition critique (Cohen 1957), où il démontra que le texte était «un démarquage» des *Passions* de

---

[10] Alors que le texte de cette *Résurrection* est identique à celui de la quatrième journée de la *Passion* de Gréban, la *Conception* commence par une importante addition à la première journée. Il existe pourtant un autre mystère consacré à la Résurrection, la soi-disant *Résurrection d'Angers*, conservée par deux manuscrits datant respectivement du milieu du XVe siècle et de 1491, et par une édition publiée en 1499 par Antoine Vérard; voir Servet (1993). À notre connaissance, aucune réimpression de cette *Résurrection* ne fut publiée au XVIe siècle.

[11] Il va de soi que cette affirmation ne peut être fondée que sur les représentations de *Passions* dont la nature du texte joué nous est connue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gréban et Michel. Notre propre confrontation de ces trois textes confirme ce jugement (Runnalls, à paraître). La majeure partie des trois premières journées et la dernière journée reprennent le texte de Gréban; pour le reste, c'est Michel qui en la source presque exclusive. Toutefois, les deux premières journées contiennent à peu près 6000 vers originaux. Mais les Montois empruntèrent leur texte aux échevins de la ville picarde d'Amiens, où la même *Passion* avait été montée (mais divisée en quatre journées) en 1500. Il est donc manifeste que les organisateurs de ces deux représentations profitèrent de l'existence non seulement de l'une des éditions récemment publiées de la *Passion* de Jean Michel, mais aussi d'une édition composite comme celle de la *Passion Cyclique*.

Cinquante ans plus tard, dans une province bien éloignée de la Picardie et du Hainaut, la *Passion* de Michel fut la source principale d'une autre représentation, celle-ci montée à Bessans, petite commune située à 1700 mètres d'altitude au fond de la vallée de l'Arc, dans la Haute-Maurienne en Savoie (Chocheyras 1971: 159-170). D'importants fragments du manuscrit utilisé à Bessans ont été conservés; le texte n'est autre chose qu'un remaniement superficiel de l'une des éditions plus tardives (post 1512) de la *Passion* de Michel[12].

Les deux soi-disant *Passions de Valenciennes* sont aussi des textes qui reprennent la *Passion* de Michel, mais leur composition était plus compliquée que les exemples que nous venons de discuter. Bien que la *Passion de Valenciennes* en 25 journées reste inédite, la représentation de ce mystère en 1547 à Valenciennes est l'objet d'une excellente monographie d'Élie Konigson (Konigson 1969). De plus, les sources du texte ont été analysées par Knoeppen et Giese (Knoeppen 1911; Giese 1905). Ceux-ci ont pu démontrer que le compilateur avait utilisé la *Passion* de Michel, la *Conception* et la *Résurrection*. Des éditions de ces trois mystères avaient été publiées à Paris entre 1542 et 1547. Mais Knoeppen et Giese ont pu prouver que le compilateur avait également mis à contribution la *Passion d'Arras*. Aucune édition imprimée de la *Passion d'Arras* n'a été conservée; il est donc probable que la transmission de ce texte dépendait encore de la circulation de manuscrits. On trouve des passages tirés de la *Passion d'Arras* dans plusieurs autres manuscrits de pièces de théâtre de la fin du XVe et du début du XVIe siècle, par exemple dans un des *Mystères de la Procession de Lille* et dans le *Jeu des Trois Rois*

---

[12] Les éditions de la *Passion* de Jean Michel publiées après 1512 contiennent des additions que l'on trouve dans le remaniement de Bessans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

découvert à Fribourg[13]. De plus, la *Passion de Valenciennes* de 1547 renferme des passages tirés de deux des *Mystères de Lille*[14]. Il s'agit donc d'une compilation basée sur deux ou trois sources différentes, mais dont la plus importante est la *Passion Cyclique*.

Le vrai titre de la soi-disant *Passion de Valenciennes* de 1549 en 20 journées est la *Passion de Jesucrist en rime franchoise*. Son titre traditionnel s'explique parce qu'elle est conservée dans le manuscrit 449 de la Bibliothèque Municipale de Valenciennes. Son texte est, dans une grande mesure, différent de l'autre *Passion de Valenciennes*. Comme celle-ci, c'est une compilation, mais une compilation qui dérive sa matière non seulement de la *Passion Cyclique* et de la *Passion d'Arras*, mais aussi du *Mystère du Viel Testament* et des *Actes des Apôtres*. À l'exception du texte conservé à Bessans, la *Passion de Jesucrist en rime franchoise* de 1549 est la dernière *Passion* manuscrite.

Ainsi, les deux *Passions de Valenciennes* sont loin d'être des mystères nouveaux; leur seule originalité réside dans l'arrangement, et non dans les textes arrangés. Si l'on se pose la question de savoir quelle est la *Passion* originale la plus ancienne, on est obligé de remonter au milieu du XVe siècle: peut-être Gréban, peut-être la *Passion d'Auvergne*. C'est-à-dire qu'aucune *Passion* entièrement neuve ne semble avoir été composée après le milieu du XVe siècle.

Il en va de même pour les autres mystères bibliques, ceux qui mettent en scène les Actes des Apôtres et l'Ancien Testament; mais ces textes sont beaucoup moins nombreux. Le *Mistere du Viel Testament*, qui totalise presque 50000 vers, fut imprimé trois fois, en 1508, entre 1512 et 1519, et en 1542. Ceux qui ont étudié ce mystère (Rothschild – Picot 1878-91) s'accordent pour reconnaître qu'il s'agit d'une compilation — d'ailleurs assez mal faite — de nombreux petits mystères qui remontent au milieu du XVe siècle, donc manuscrits. L'ouvrage intégral fut monté par la Confrérie parisienne de la Passion en 1542. Mais la circulation à partir de 1508 de cette vaste ressource de matière biblique dramatisée encouragea plusieurs villes et confréries à en jouer un des épisodes, par exemple l'histoire de Suzanne et le Sacrifice

---

[13] Pour les *Mystères de la Procession de Lille*, voir Knight (2001). Pour le *Jeu des Trois Rois*, voir RUNNALLS, *Actors' Roles from France* sur internet: [http://www.byu.edu/~hurlbut/ fmddp].

[14] Tout ceci nous a amené, dans notre étude de la généalogie des *Passions* françaises (Runnalls 1996), à proposer un texte hypothétique perdu, qui serait une fusion de la *Passion* de Michel et de la *Passion d'Arras*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Abraham[15]. Chacun de ces deux spectacles aboutit à une impression indépendante de l'épisode. Mais les textes joués remontaient sans aucun doute au XVe siècle.

Pour ce qui est des Actes des Apôtres, René d'Anjou commandita un mystère dramatisant cette matière en 1478. Le manuscrit original est perdu, mais un texte qui en est probablement fort proche est conservé par un manuscrit copié pour Marguerite de Navarre entre 1527 et 1538. Une adaptation superficielle de ce manuscrit fut jouée à Bourges en 1536, et imprimée à Paris en 1538, à la demande d'un habitant de Bourges; par la suite cette édition fut réimprimée deux fois, en 1540 et 1541. C'est une de ces éditions qui fut mise à contribution par le compilateur de la *Passion en rime franchoise*.

L'histoire textuelle de tous les exemples de mystères bibliques que nous avons discutés est donc la même. Le texte original manuscrit est composé entre 1450 et 1480; il est peut-être copié plusieurs fois avant la fin du siècle. Mais, après la diffusion de l'imprimerie, une version de chaque mystère est imprimée, d'habitude par un éditeur parisien, soit à la fin du XVe siècle, soit au début du XVIe. Dès lors, celle-ci devient effectivement la seule version connue du mystère en question, car les autres éditions qui paraissent au cours des décennies suivantes en sont de simples réimpressions[16]. Elles circulent rapidement à travers la France et servent de base à presque toutes les représentations documentées au XVIe siècle.

Pour ce qui est des mystères hagiographiques, la situation est quelque peu différente. Dans la majeure partie des cas, les représentations de mystères hagiographiques étaient des événements uniques ou presque; c'est-à-dire que, à la différence des *Passions*, les mêmes mystères de saints n'étaient pas joués à de nombreuses reprises et dans toutes les régions de France. Il n'est donc pas question d'étudier la généalogie des manuscrits qui les conservent. Il existe aujourd'hui une vingtaine de manuscrits contenant un mystère hagiographique[17], dont très peu furent

---

[15] Pour l'histoire de Suzanne, voir Runnalls (1995); pour le *Sacrifice d'Abraham*, voir Craig (1983).

[16] À l'exception de la *Résurrection*; voir ci-dessus.

[17] *Adrien* (1485); *Agathe* (fin XVe); *Barbe* 5 (début XVIe); *Bernard de Menthon* (1480); *Crespin et Crespinien* (1453, 1459); *Cycle de mystères hagiographiques* [Étienne, Pierre, Paul, Denis, Geneviève] (1440); *Denis* (1530); *Didier* (1507, copie d'un manuscrit de 1482); *Etienne Pape* (1548); *Fiacre* (1440); *Genis* (début XVIe, adaptation d'un texte antérieur); *Louis* (1470); *Louis* de Gringore (1509); *Martin* (1496); *Notre Dame du Puy* (?1518); *Remy* (fin XVe); *Roi Advenir* [Barlaam et Josaphat] (1456); *Sebastien* (1446); *Vincent* (1471).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

copiés après la diffusion de l'imprimerie. Par contre, nous possédons des exemplaires d'éditions imprimées de quinze mystères hagiographiques, toutes publiées après 1510[18]. Cependant, aucune de ces éditions n'est une impression de l'un des mystères manuscrits[19]. Il paraît donc que l'imprimerie a également mis fin à la création de nouveaux mystères hagiographiques.

Les rares manuscrits de mystères de saints copiés au XVIe siècle valent donc la peine d'être regardés de plus près. Jacques Chocheyras en a relevé plusieurs en Savoie et en Dauphiné[20]. Ce sont des mystères qui mettent en scène la vie de saints dont le culte était particulièrement vivant dans ces régions bien éloignées des centres de l'imprimerie. Mais, comme Chocheyras l'a démontré, ces villages montaient leurs mystères de façon plus ou moins régulière, par exemple tous les vingt-cinq ans, et les manuscrits qui ont survécu sont des remaniements de versions antérieures de la même pièce de théâtre.

Il existe également un exemple parisien d'un manuscrit de mystère assez tardif, daté de 1530 environ; il s'agit du *Mystère de Saint Denis*, dont d'importants fragments sont conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris (Runnalls 1991). Mais ce texte, dont l'existence semble, à première vue, contredire notre hypothèse que l'imprimerie a eu un effet néfaste sur la créativité des dramaturges, s'avère en être une démonstration éloquente. Le *Mystère de Saint Denis*, dont la version complète devait compter environ 30000 vers divisés en six journées, contient des passages de mystères hagiographiques antérieurs, dont quelques-uns remontent à la première moitié du XVe siècle. Mais l'aspect le plus frappant du *Mystère de Saint Denis*, c'est qu'il renferme la totalité d'un mystère qui avait été imprimé vers 1520, l'*Assomption de la Vierge*. Rien ne peut mieux illustrer l'effet de l'imprimerie sur la composition des mystères.

---

[18] *André* (1540 «nouvellement imprimé»); *Barbe* (8 éditions entre 1512 et 1530); *Christophe* (1512-1519 «nouvellement imprimé»; et 1530); *Christophe* de Chevalet (1530); *Dominique* [*Institution des frères prêcheurs*] (1511 «nouvellement imprimé»); *Fiacre* (1529 «nouvellement imprimé»); *Job* (13 éditions entre 1529 «nouvellement imprimé» et 1625); *Laurent* (1530 «nouvellement imprimé»); *Marguerite* (1572); *Marie-Madeleine* (1605); *Martin* (1568 «nouvellement imprimé»); *Nicolas* (1512 «nouvellement imprimé»); *Pierre et Paul* (1512 «nouvellement imprimé»); *Susanne* (1510 «nouvellement imprimé» et 1606-1636); *Venice* (1521-31 «nouvellement imprimé»).

[19] Une explication possible de cet état des choses se trouve dans Runnalls (1990). Nous y avançons l'hypothèse que, les manuscrits de mystères étant normalement uniques, ceux-ci étaient détruits par le procédé de l'impression.

[20] Chocheyras (1971): *Barbe*, Maurienne (début XVIe), *Laurent*, Lanslevillard (1553), *Martin*, Saint-Martin-la-Porte (1565).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On relève également deux autres différences entre les mystères bibliques et les mystères hagiographiques. Primo, alors que les dernières éditions des mystères bibliques datent d'avant 1550, bon nombre des éditions de mystères hagiographiques sont plus tardives. Le *Mystère de Sainte Barbe* fut même imprimé au moins huit fois: en 1512-19, 1521-31; 1537, 1542, 1542, 1571-93, 1602 et 1602-1630. Secundo, plusieurs des éditions de mystères hagiographiques furent publiées dans des villes provinciales, alors que presque tous les mystères bibliques étaient parisiens[21].

Un dernier exemple, d'un texte qu'on pourrait appeler hybride, illustre le destin de bon nombre de mystères hagiographiques et bibliques, la *Pacience de Job*, dont le personnage vétéro-testamentaire éponyme est parfois traité comme un saint. Sa source est évidemment l'Ancien Testament, mais la «carrière» de cette pièce ressemble à celle d'un mystère hagiographique. Il est conservé par un seul manuscrit, daté de 1478, mais le texte original est, selon son éditeur (Meiller 1971), plus ancien. Ce qui est plus remarquable, c'est qu'au moins 13 éditions imprimées en ont survécu, dont la plupart furent publiées en dehors de Paris, et fort tardivement, puisque les sept dernières sont du XVIIe siècle[22]. Manifestement, l'histoire de Job était fort populaire partout en France à la fin du moyen âge et pendant la Renaissance. Même si au XVe siècle il existait plusieurs versions d'un mystère sur ce thème, dès que l'une de ces versions avait été imprimée, toutes les autres furent perdues de vue. La disponibilité de cette édition et de ces réimpressions rendait superflue la composition d'une nouvelle version.

Ces éditions de mystères bibliques ont pour effet de préserver, sous une forme presque figée, des textes du XVe siècle. Pour des raisons pratiques et parfaitement compréhensibles, leur existence et leur circulation au cours du XVIe siècle ont à la fois découragé la composition de mystères neufs et facilité des représentations de mystères devenant de plus en plus vieux.

Il nous semble donc légitime de conclure que la diffusion de l'imprimerie, et surtout son succès à partir de 1500, eurent deux conséquences importantes pour l'histoire des mystères en France, conséquences paradoxalement presque contradictoires. La circulation des

---

[21] Surtout à Rouen, Lyon et Troyes.

[22] Lyon (1529); Lyon (1532-1523); Paris (1569), Paris (1571-1593); Lyon (1581-1592), Lyon (1592-1603), Rouen (1600), Lyon (1603), Lyon (1605), Lyon (1612), Lyon (1615), Troyes (1621), Troyes (1625).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éditions de mystères imprimés avait pour effet de garantir la survie du genre jusqu'au XVIIe siècle[23], et fournissait à ceux qui avaient envie d'organiser la représentation d'un mystère biblique ou hagiographique une provision de textes potentiels, tirés à de nombreux exemplaires. Mais en même temps, elle étouffa la nécessité de créer de nouveaux textes, de sorte que peu de mystères originaux furent composés après le début du XVIe siècle, cent ans avant la disparition du genre.

Références

Bowen, B. 1981. «Is French Farce a Medieval Genre?». *Tréteaux* 3. 56-67.

Chocheyras, J. 1971. *Le théâtre religieux en Savoie*. Genève: Droz.

Cohen G. 1925. *Le Livre de Conduite du Régisseur et le Compte des Dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501*. Paris: Champion.

—. 1957. *Le Mystère de la Passion joué à Mons en juillet 1501. Livre des Prologues. Matinée IIIe*. Gembloux: Duculot.

Craig, B. 1983. *The Evolution of a Mystery Play*. Orlando: Florida.

Giese, H. 1905. *La Passion de Jésus Christ jouée à Valenciennes en 1547*. Greifswald.

Knight, A.E. 2001. *Les Mystères de la Procession de Lille*. Genève: Droz.

Knoeppen, B. 1911. *Die Beide Valencienner Passionen in ihrem Verhältnis zu den Quellen*. Greifswald.

Konigson, E. 1969. *La Représentation d'un Mystère de la Passion à Valenciennes en 1547*. Paris: C.N.R.S.

Meiller, A. 1971. *La Pacience de Job*. Paris: Klincksieck.

Mémoires de Jean Foulquart, procureur de l'Echevinage à Reims 1479-1499. 1879. *Revue de Champagne et de Brie* 7. 199.

Petit de Julleville, L. 1880. *Les Mystères*. Paris: Hachette.

Rothschild, J. – Picot, E. 1878-1891. *Le Mistere du Viel Testament*. Paris: SATF.

Runnalls, G.A. 1976. Le *Cycle de Mystères des Premiers Martyrs*. Genève: Droz.

—. 1979. Le *Mystère de Sainte Venise*. Exeter: University Press.

—. 1983. «Le théâtre en Auvergne au moyen âge». *Revue d'Auvergne* 97. 69-93 [republié dans Runnalls 1998]

—. 1990. «Towards a Typology of Medieval French Play Manuscripts». In: P.E. Bennet – G.A. Runnalls, *The Editor and the Text*, 96-113. Edinburgh: University Press. [republié dans Runnalls 1998].

—. 1991. «Trois siècles dans la vie d'un mystère: le *Mystère de Saint Denis*». [republié dans Runnalls 1998].

—. 1995. «La Composition du *Mistere du Viel Testament*: *Le Mystère de Daniel et Susanne*». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 7. 345-367 [republié dans Runnalls 1998].

—. 1996. «Les Mystères de la Passion en langue française: tentative de classement». *Romania* 114. 468-516.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

—. 1998. *Études sur les Mystères*. Paris: Champion.
—. 1999. *Les Mystères français imprimés*. Paris: Champion.
—. 1999b. «Mysteries' End: Performances and texts». *European Medieval Drama* 3. 201-209.
—. (à paraître). «La *Passion* de Mons (1501): étude sur le texte et sur ses rapports avec la *Passion* d'Amiens (1500)». *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*.
SERVET, P. 1993. *Le Mystère de la Résurrection: Angers (1456)*. Genève: Droz.
SMITH D. – LALOU E. 1988. «Pour une typologie des manuscrits de théâtre». In: *Le Théâtre et la Cité: Actes du Ve Colloque de la Société Internationale pour l'Étude du Théâtre Médiéval. Fifteenth Century Studies* 13. 569-579.

[23] Ces éditions étaient sans doute également destinées à la lecture privée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ALAIN CHARTIER AND THE UNSTABLE DISCOURSES OF LOVE[1]

Jane H. M. TAYLOR
(*University of Durham*)

There is one, unanswerable, question that has, consistently, intrigued readers of Chartier's *Belle Dame sans Mercy*: which of the two protagonists, they wonder, does Chartier endorse? Were readers in the 15th century expected to chuckle appreciatively at the Belle Dame's caustic dismissal of her lover's pretensions? Or to wince as yet another of his beautifully-expressed appeals falls on deaf ears? That this is genuinely unanswerable — not, that is, simply a question of our own changed and charged moral climate — is suggested, I think, by the fact that participants in the *Querelle de la Belle Dame sans Mercy*[2] cheerfully adopt both viewpoints: for some, the lady is cruel; for others, she is perfectly justified. What I am going to argue here is that that ambivalence, that non-committal irony is Chartier's major *trouvaille*. More particularly, I want to suggest that the state of moral *désemparement* in which Chartier's poem leaves us draws us — as by an adroit effect of *mise en abyme* — into a dilemma characteristic of so many late-medieval amatory tales and treatises, and which we can trace back to their lynchpin, the *Roman de la Rose*.

Let me start, however, briefly, with Chartier, and with an enjoyably provocative line: the Belle Dame's ringing declaration — it would be nice to think — of female independence, "Je suis france et france vueil estre" (BDSM, 286) — noting, in passing, that by the 15th century, *franc* had come very largely to mean not, as it once had, primarily, free-born, but rather independent[3]. The line is, of course, an early stage in the long contest of wills and wits that will oppose the Belle Dame and the Amant

---

[1] This paper is a revised version of one first given at the triennial conference of the Society for Fifteenth-Century Studies, at the University of Antwerp, in 2000; I am grateful to friends and colleagues for their helpful comments.

[2] I use the edition by Laidlaw (1974: 328-370) [abbreviated as BDSM]. On the *Belle Dame sans mercy*, see Piaget (1901-1905).

[3] See Tobler – Lommatzsch (1954: 2198-2203); Godefroy (vol. 9: 654-655), and cf. Solterer (1995: 257, note 14).

Memoire en temps advenir, 167-179. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— and the latter is not discouraged. No, no, he urges, with elegantly paradoxical wit, and with a neat chiasmus: *dames* may once have been trapped in *servaige*, but they have, through *Amours*, achieved *franc seigneurïage*, whereas those — their lovers — who were once *maistres* have become *servans*: they now pay homage to ladies who, like the Belle Dame, are *france*. The Belle Dame is unimpressed; women, she says, have learnt better:

> Dames ne sont mye si lourdes,
> Si mal entendant ne si foles
> Que, pour *un peu de plaisans bourdes*
> *Confites en belles parolles*,
> Dont vous autres tenés escoles
> Pour leur faire croire merveilles,
> Elles changent si tost leurs coles:
> A *beau parler* closes oreilles. (BDSM, 297-304)

I have italicised the phrases to which I want, here, particularly to draw attention — phrases which suggest that it is precisely empty elegance — *bourdes*, "cock-and-bull stories", *confites*, *concocted*, *fabricated*[4], *belles parolles* and *beau parler*, neat paradoxes and pretty rhetoric — of which the Belle Dame is suspicious. What she implies, of course, is that men are past masters[5] in using language precisely to mask what are, in spite of all protestations, the discrepant power relations between the sexes: L'Amant's claim that women maintain "maistrise et franc seigneurïage" (BDSM, 292) is mere sophistry which a woman of any discernment, like herself, must resist. Lovers in pursuit of a lady will swear anything, with a disingenuousness which even they must recognise (BDSM, 345-8); they will manipulate language, misrepresent meaning: what bears a positive meaning — forensically — for men can be modulated to a negative one by context or collocation: "Plaisir n'est mie partout un: Ce vous est doulx qui m'est amer" (BDSM, 329-30). The normal semantic configurations of *fin'amor*, which sustained its careful reciprocity, are collapsed, and any woman, like the Belle Dame herself, must distrust the language that their lovers have learned to use with such suspect and self-interested sophistication.

A case in point: the lexematic set *leal/leauté*. L'Amant has been attempting to persuade the Belle Dame of the *loyauté* which, he says, he

---

[4] See Godefroy (vol. 8: 341; vol. 2: 233-234).

[5] The translation is Laidlaw's, for Chartier's *tenés escoles*: see the former's notes, in Laidlaw (1974: 463).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

has proved by his long devotion ("La longue actente et forte espreuve Ne se puet celer: il y pert", BDSM, 551-2). The Belle Dame cavils, and her scepticism attaches specifically to the proper understanding of the words *loyal* and *loyauté*:

> Il se puet *loyal* appeller —
> Et son nom lui duit et affiert —
> Qui scet desservir et celer
> Et garder le bien s'il l'acquiert.
> Qui encor poursuit et requiert
> N'a pas *loyauté* esprouvee,
> Car tel pourchace grace et quiert
> Qui la pert puis qu'il l'a trouvee. (BDSM, 553-60)

Anyone, she says, may *call* himself *loyal*, but it is a name that needs to be earned (*desservir*). *Loyauté* can be measured only in *acts*.

Now I choose to concentrate on that particular lexematic set not only because it is the substance of one of the Belle Dame's more acerbic responses, but because it is also crucial to two other, and very different, texts that I want to evoke, Jean le Seneschal's *Cent ballades* and Christine de Pizan's *Cent Ballades d'Amant et de Dame* — and also to the *Roman de la Rose*. Let me start with the first, the *Cent Ballades*[6], written in about 1389, and which focuses specifically on the lexeme *loyal*, *loyauté*. As readers will probably — possibly — know, this anthology purports to be autobiographical. The unnamed narrator, a nice young man, is riding "entre Pont de Cé et Angiers" (CB, i, 2) when he is approached by an elderly knight, Le Hutin[7], who has seen the young man lost in what can only be thoughts of love and who offers him advice: above all, to follow *loyauté*. For fifty ballades, Le Hutin elaborates first on the delights of fidelity, and then, hypothetically, on the horrors that will ensue should the young man be false. The young man is convinced by Le Hutin's "conseil loial" (CB, li, 10):

> Amours ce vouloir me presente,
> Qui veult que tout mon appareil
> Soit miz a servir soir et main
> *Loiauté*, et moult me merveil
> Comment homs a le cuer si vain
> Qu'il a a Fausseté reclain ... (CB, li, 13-18)

---

[6] References henceforward in the text, prefixed CB.

[7] The editor and other scholars identify him as Hutin de Vermeilles, a well-connected member of the aristocracy who was thought of, by Christine de Pizan among others, as a *champion de l'amour loyal*; see Seneschal (1905: xxxvi-xxxix).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

But this trumpeted allegiance to "vraie amour loiale et pure" (CB, lii, 21) is to be tested: not long afterwards he finds himself, still solitary, still pensive, "dessus la riviere de Laire" (CB, liii, 11), and here a young woman, La Guignarde (from *guigner*, "to ogle" or "flirt"[8]), addresses him: his melancholy, she says, is self-inflicted; rather than yearning speechlessly for his lady, he should change tack and adopt *desloyauté* or *fausseté* as a watchword. With cheerful insouciance, she tells him to make promises to every woman he meets, promises he has no intention of keeping: the more the better, since in any case, if one lady should discover his treachery, there are always plenty more ladies for the taking ... What lies behind this is, of course, however unspoken, a doctrine of expediency, calculation, sexual advantage[9]: for her as for Jean, love is not a courtly ideal of self-sacrifice — what Poirion (1974: 10) calls "l'ascèse, la maîtrise de soi, l'abnégation, qui sont vertus guerrières, chevaleresques et spirituelles" — but rather on the contrary a career of flirtation and casual dalliance: sheer sexual gratification in pursuit of which *faintise* and *fausseté* are perfectly licit means.

Now laudably enough, the young man, it seems, rejects her advice out of hand, with suitable expressions of dismay:

> Quant elle m'ot compté et dit
> Ainsi a loisir son conseil,
> Ou je ne pris pas grant delit,
> N'onques mais n'oÿ le pareil,
> Je lui dis: trop fort me merveil,
> Dame, quant tel conseil donné
> M'avez, puis qu'en moy volenté
> N'a du faire, ce savez bien;
> S'est vostre compte en moy gasté,
> Car pour vous n'en feroie rien. (CB, xciv, 1-10)

Not for all the *avoir Ottevien* will he follow her brightly amoral advice. Le Hutin's *conseil* was, the young man says, "Envoisiez ... *loial* et preux" (CB, xcv, 26). And yet ... at La Guignarde's insistence, the young man agrees to submit the debate to *les amoureux* who, he says, are "Prestz et duiz A toute *loiauté* faire" (CB, xcix, 11-12). Thirteen of them, all members of the nobility, respond in care-

---

[8] See Godefroy (vol. 4: 383). No-one seems to have offered any identity for La Guignarde; is this a strategic anonymity like that accorded, say, to the Dame des Belles Cousines in Antoine de La Sale's *Jehan de Saintré*?

[9] See Taylor (1998).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fully composed ballades[10] — and it is on one of their responses, significantly the last in the whole sequence and the one that provides the note on which the whole debate ends, that I want to focus. The ballade purports to be by the *Bastard de Coucy*, who turns out to be a model of cheerfully amoral, self-serving cynicism. Each stanza consists of a sequence of languishing sentiments, the topoi of *fin'amor* dutifully rehearsed, which are, in the refrain, systematically stripped bare:

> si plain suy de duel et de tourment,
> Se briefment n'ay reconfort par voz biens,
> Je me mourray, tresbelle, temprement:
> Ainsi dit on, maiz il n'en sera riens ... (CB: 226)

Or

> Pis suy que mors, je languis cruelment:
> Ainsi dist on, mais il n'en sera riens. (CB: 226)

Most damaging of all, the third stanza, which plays straight-faced on the Cretan liar paradox:

> Veïr pouez de ceulx qui ont plaisir
> A fort promettre et tenir pou convent,
> Et qui semblant font qu'ilz veulent morir
> Pour bien amer; et puis font serement
> Que la Guignarde n'ensuyront nullement,
> Hustin croyront, estre veulent des siens
> A tousjours maiz et amer *loyaulment*:
> Ainsi dist on, mais il n'en sera riens. (CB: 227)

Damaging, because of course this stanza looks back over the confrontation between Le Hutin and La Guignarde, and makes it ultimately impossible for us as readers to have any confidence in the young man's disgust at La Guignarde's advice, whatever oath (*serement*) he may have sworn, whatever he says about allegiance to Le Hutin.

The Bastard is propounding a doctrine of expediency and calculation very similar to La Guignarde's: essentially, of course, a doctrine for the male, a doctrine that makes uncomfortably explicit, perhaps, a mas-

---

[10] All thirteen ballades are attributed to different notables at the French court: Monseigneur de Berry, Monseigneur de la Trimoulle, etc. Nothing, of course, allows us to determine whether the authors are really those named; for their identities, see Raynaud's introduction to his edition of the *Cent Ballades* (Seneschal 1905: xlvii-lxx).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

culinist agenda which necessarily underpins courtly love[11]. He is contaminating the conceptual field of the oath and the promise: the ever more powerful field of deceit has, retrospectively, engulfed the entire confrontation between *loyauté* and *fausseté*, made distinguishing truth from falsehood an impossibility. That final ballade, I suggest, and indeed the sequence of twelve ballades which precedes it, restitute a male, homosocial[12] perspective — and, crucially, thereby licence a male career of unprincipled flirtation and casual adoration by making the voice of cynical self-seeking that of a woman, La Guignarde: *she* is the one who tells the idealistic young man, who has never revealed his devotion to his lady, that he should employ subterfuge to attract her, that he should avoid having just one lady. It may seem that this is a woman's voice, socially and philosophically silenced, claiming the right to speech — but what she says happens, most conveniently, to serve male purposes. What moral values then are we to apply? Ought we to return, scandalised, to Le Hutin? Are we being stealthily, slyly, invited to pursue for ourselves a masculinist career of unprincipled flirtation? We are, I think, at a loss — merely aware that the foundation-stones on which our erotic ethos might have been built have somehow, unaccountably, shifted ...

This is not the case, of course, with the second amatory poem to which I want to refer, Christine de Pizan's *Cent Ballades d'Amant et de Dame*[13]; I choose it not because its moral perspectives are in any way ambivalent, but because it illustrates just how disturbing are the lexical instabilities and uncertain words which Jean le Seneschal has so blithely celebrated. Christine's sequence of one hundred ballades[14] charts the progress of a love-affair. As the story opens, the Amant is averring that he will shortly die of love ("trop amer ... m'occit et cueurt seure", CBAD, i, 6), unless his lady modifies the "grant durté" (CBAD, i, 20) which is reducing him to despair. The lady is unmoved: like the Belle

---

[11] See Jung (1978) — and see especially his remarks: "L'amour courtois est un amour de mâles, lequel, en thématisant le propre désir, fait de la femme une chose, tout comme le calcul ovidien dans le discours d'Ami" (Jung 1978: 243). Duby (1978: 108) also argues that love service is based on a misogynous conception of women as merely a means to male self-advancement.

[12] For this term, see Sedgwick (1985).

[13] I use Jacqueline Cerquiglini's bilingual edition (Pizan 1982); references henceforward in the text, prefixed CBAD. The text is also to be found in Pizan (1886-1896: 209-317), edited by Maurice Roy. I have found useful Willard (1981).

[14] The "anthologisation" of ballade sequences is not unusual in the later Middle Ages: see Cerquiglini (1987).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dame ("France suy et france vueil estre"), indeed like Christine herself ("Seulete sui, et seulete vueil estre"[15]), she has no interest in love[16].

> Oncques ne sceu qu'est amer, ne aprendre
> Encor n'y vueil, alieurs suis apensée,
> Par quoy en vain vous y pourriez atendre. (CBAD, ii, 1-3)

But she has reckoned without the God of Love who appears at the prayer of the Amant ("Amours, vueilliez moy vengier De l'orguilleuse d'amours Qui ne daigne assouagier Mes angoisseuses doulours ...", CBAD, ix, 1-4). L'Amant, says the God, is sincerely, truly grief-stricken, and he has deserved the Dame's compassion:

> Et se tu es donc requise
> De bel et bon, *sans qu'il mente*,
> Un doulz regart par franchise
> Ait au moins sans longue atente. (CBAD, x, 17-20)

The Dame remains reluctant — but on the God's absolute assurance, she finally agrees that she will accord the Amant her love, provided that he swears solemn oaths *loyaulment*:

> Se vous me voulez promettre,
> *Loyaulment* jurer sur sains
> Que m'amerés sans remettre. (CBAD, xxiv, 1-3)

Which, of course, he does, in a shower of promises and reassurances: "ja ma foy n'en sera parjurée" (CBAD, xxv, 13) — and the Dame, finally, succumbs (CBAD, xxvi). But the idyll that follows is desperately short-lived: within a very short time, the Amant becomes, or pretends to become, jealous (CBAD, xciii), and the Dame is left bewailing the fact that she ever took notice of the God's pledges ("Ce fais tu, Dieu d'Amours, pour cuers detraire, Qui deceveur es plain de menterie", CBAD, xciv, 23-4). Her Amant has turned out to be, despite the fervour of his promises, a "faulx desloyal" (CBAD, xciv, 3), a "desloyal parjure" (CBAD, xcviii, 15), who is now inventing a *grant bourde* to explain away his treachery. And in the *Lay de Dame* which completes the sequence, she reproaches the God of Love:

> Le mal que j'ay, et tu le scez, Amours,
> Me vient d'amer un *desloyal* ami
> Qui me promist qu'il seroit a tousjours

---

[15] See Pizan (1965: 7).

[16] It would be interesting to trace across late-medieval literature these ladies who proclaim themselves impervious to love: see, for instance, Granson (1941: 462-463).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mon vray amant. Lasse! dolente, aimy!
Je m'y fïay, dont mon cuer fent par my,
Car son parler attreant, decevable,
Et son maintien courtois et amiable
Me disoient qu'il disoit verité,
Et non faisoit ... (CBAD, *Lay*, ll. 142-50)

Now, although as I implied Christine is not very explicit as to what has brought about the *débâcle* — are the Amant's jealousies justified? is it the *médisants* who have poisoned their love? — what is clear is that Amant's oaths of eternal devotion have proved remarkably short-lived. Is he, like Jean le Seneschal's nice young man, or — perhaps — like the Amant of the *Belle Dame sans Mercy*, *cheerfully cynical* or *blithely amoral*? All we are allowed to see is that the tragic Dame is a victim of two forces, the Amant and the God of Love, for neither of whom is language other than a convenient tool. And we are allowed to see this, of course, because for the first time in the set of texts to which I am referring, he, the lover, is entirely spoken by, focalised through, the Dame.

I stress this because I want to turn now to the *Roman de la Rose* where, of course, the woman is silent: she can speak only via the spokesmen (Dangier, for instance) who represent her and who usurp her potential voice. I won't have surprised anyone, I'm sure, when I made the *Roman de la Rose* the lynchpin of late-medieval amatory fictions. Critics — notably of course Huot (1993) — have shown how ubiquitously it was read, how universally copied, how fastidiously pored over. Nor, I imagine, will I have surprised anyone by saying that the *Rose* "makes the language of love mutable and unstable". I would, however, like to explore this precise question, the question of lexical instability, in a little more detail — and I shall key what I say to the lexeme *loyal/loyauté* which plays as crucial a role in the *Rose* as it did for Jean and for Christine. Guillaume de Lorris's elegant erotic fantasy, we remember, is momentarily disturbed by the spectacle of Raison attempting to dissuade the Amant from the madness of love: it is, she says

pez haïneuse,
Amors, c'est haïne amoureuse;
c'est *leautez la desleaus*,
c'est la *desleautez leaus*. (RR, 4265-6)[17]

[17] I use the edition by Lecoy (1970), abbreviated hereafter to RR.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

This shower of uninterpretable oxymora leaves us — and the lover — comically at a loss[18]: all that Raison's elegant chiasmus conveys is the relativity of the absolutes of what we have learnt to speak of as *fin'amor*. But Raison's rational irrationality is, it turns out, symptomatic: what the *Rose* will chart is precisely the process whereby such unintelligible paradoxes come to govern the erotic universe. Take, for instance, the gospel of loyalty according to Ami, the *loyal* friend ("sages et celanz et *loiaus*", RR, 4664-5), whom Raison herself, ironically enough, advises the Amant to find for himself. Ami recommends to Amant absolute loyalty to "le dieu d'Amors":

> le dieu d'Amors et nuit et jor
> servez *leaument* sanz sejor.
> Vers lui ne vos *deloiautez;*
> trop seroit grant *desloiautez*
> s'il vos en trovoit recreü. (RR, 7255-9)

Admirable sentiments, on the surface — indeed, Amant's slavish loyalty will win the God of Love's perfect approval:

> Amors m'ot bien esprové
> et vit qu'il m'ot *leal* trové (RR, 10277-8)

But only with a significant distinction:

> de tel *leauté* toutevoie
> conme ver lui porter devoie ... (RR, 10279-80)

This is, in other words, loyalty not to *love*, that is, to a principle or an essence, but rather loyalty to the *God* of Love. The tenor of this is nicely expressed when we realise what directly precedes: four lines which recognise that Amant's purposes cannot be achieved by anything other than *traïson*:

> Ainsin m'entencion double oi
> n'onc mes nul jor ne la doubloi.
> Traïson me covint tracier
> por ma besoigne porchacier. (RR 10271-4)[19]

Amant, in other words, commits himself to a set of values which endorse the unscrupulous pursuit of a *besoigne* that is, ultimately, and as

---

[18] See Rowe (1984: 104).

[19] Amant thus comes to act, as Van Dyke (1985: 90) says, with "two incompatible voices — a naive lover's voice, which idealizes the rose, and the more sophisticated voice of Friend's friend — and the naive one is a mere verbal mask: the narrator confesses that he is now obliged to act with an 'intencion double'".

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

the ending of the *Rose* makes abundantly and cruelly clear, sexual advantage: henceforth, he will have learnt his lesson well:

> car mout bien d'Ami me souvint,
> qui me dist que bien promeïsse,
> nïs se randre ne poïsse. (RR, 14684-6)

and committed himself, ineluctably, to what Susan Stakel calls the "magnetic center of a conceptual field of deceit" (Stakel 1991: 46)[20]: Faus Semblant, whose loyal disloyalties — and I adopt Raison's oxymoron deliberately — stand at the very heart of the unease of the *Rose*. Once Amant has ceded to Faus Semblant, words become vacuous, and language cedes sense and stability to a doctrine of expediency. Genius recommends lovers, with cynical opportunism, to prostrate themselves before their ladies in a torrent of vacuous promises[21]:

> et leur prometent par faintises
> queurs et cors, avoirs et servises,
> et leur fiancent et leur jurent
> les sainz qui sunt, serunt et furent,
> et les vont ainsint decevant
> par parole ou il n'a que vant. (RR, 21455-60)

Reverting — and the cross-readings of the *Rose* are always revelatory — to La Vieille's warning some 7000 lines previously:

> Ce devroit mout asseürer
> les fins amanz et parjurer
> saintes et sainz, moustiers et tamples
> quant li dieu leur donent examples.
> Mes mout est fos, se Dex m'amant
> qui por jurer croit nul amant
> car il ont trop les queurs muables. (RR, 13105-11)

To make a commitment to Faus Semblant is to adopt a completely new set of values, one which endorses the unscrupulous pursuit of sexual advantage, and which, in particular, voids any promise, any truth, of substance: the God of Love himself is at a loss as to what credence to attach

---

[20] On Faus Semblant there have been a number of useful studies: see, for instance, Ryding (1969); Nichols (1967); Brownlee (1991); and perhaps most interesting, Calin (1983), which brings out the paradox that Faus Semblant is "the most honest of Jean de Meun's tricksters" (Calin 1983: 127).

[21] As does Ami: "Lors jurt et fiance et promete / que ja mes ne li avendra; / si *leaument* se contendra / que s'el en ot ja mes parole, / bien veust qu'el le tust ou affole, / car mieuz vodroit qu'el fust noiee, la *desleaus*, la renoiee, / qu'il ja mes en place venist / ou cele en tel point le tenist" (RR, 9800-8).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

to Faus Semblant's ardent but unlikely protestations of loyalty (RR, 11956-8), and can do no more, says the latter (RR, 11960-79), than take them on the trust that the distrust of language that Faus Semblant has engendered makes, axiomatically, impossible ...

It is these vertiginous paradoxes, I suggest, which — on the unimpeachable authority of the *Rose*[22] — create the poetico-erotic climate that governs romances and love-treatises throughout the course of the 14th century: Christine's cruel disappointment, Jean le Seneschal's cheerful amoralities — and, I think, the dialogue between the Belle Dame and her Amant — are all tributary to the dreadful indeterminacies which in the *Rose* overtake all amatory confidence. But the Belle Dame has at least a voice: I'd like to say that she has attitude ... Irigaray (1985: 135) asks "But what if the 'object' [that is, the woman] started to speak? Which also means beginning to 'see', etc. What disaggregation of the subject would that entail?". The Belle Dame is in precisely this position: this is a woman's voice, not socially and philosophically silenced, not languishing, not collusive, but claiming the right to speech and dramatising, embodying, the subversive potential of the feminine in the social order. But as to how Chartier read her, constructed her ... I leave that to others to explore.

In the *Rose*, of course, the woman is silent: she can speak only via the spokesmen (Dangier, for instance) who represent her and who usurp her potential voice. In Jean le Seneschal's *Cent Ballades*, what is interesting — and provocative — is of course that the advice *spoken* by the lady — and which is, as it were, a careful justification for what is thought of as a typical male predatoriness — is devised by a male poet, Jean le Seneschal, in concert with a male circle consisting, among others, of the Duc de Berry, Renaut de Trie, etc., and then lent to a female voice to be proffered to a male persona ... The implication is, perhaps, that the lady here, like the Belle Dame sans Mercy, is disillusioned, realistic, amoral, cynical. But she is, of course, also very convenient: from a female mouth comes a cynical justification for unscrupulous male sexual behaviour. With Christine's Dame, however, "the 'object' start[s] to speak" (Irigaray 1985: 135): the woman is assuming what is so often, by male authors, gendered as a mysterious and unmanageable emotionality[23].

---

[22] The authority of the *Rose* is evident from the way in which it is quoted, exhaustively, throughout the 14th and 15th centuries as the prime locus for thinking on love: see, for instance, Poirier (1976: ll. 15-18) or Margival (1883: ll. 1032-1037).

[23] See Zimmermann (1995).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

References

BROWNLEE, Kevin. 1991. "The Problem of Faux Semblant". In: K. BROWNLEE *et al.* (éds), *The New Medievalism*, 253-271. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

CALIN, William. 1983. *A Muse for Heroes*. Toronto: University of Toronto Press.

CERQUIGLINI, Jacqueline. 1987. "Quand la voix s'est tue: La mise en recueil de la poésie lyrique aux XIVe et XVe siècles". In: E. BAUMGARTNER – N. BOULESTREAU (éds), *La Présentation du livre. Actes du colloque de Paris X-Nanterre (4, 5, 6 décembre 1985)*, 313-327. Nanterre: Université de Paris X - Nanterre.

DUBY, Georges. 1978. *Medieval Marriage: Two Models from Twelfth-Century France*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

GODEFROY, Frédéric. 1880-1902. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*. Paris: Vieweg.

GRANSON, Othon de. 1941. "Le Livre messire Ode". In: Arthur PIAGET (éd.), *Oton de Grandson: sa vie et ses poésies*, 381-478. Lausanne: Payot.

HUOT, Sylvia. 1993. *The Romance of the Rose and its Medieval Readers: Interpretation, Reception, Manuscript Transmission*. Cambridge: Cambridge University Press.

IRIGARAY, Luce. 1985. *Speculum of the Other Woman*. Tr.. Gillian C. GILL. Ithaca: Cornell University Press.

JUNG, Marc-René. 1978. "Jean de Meun et son lecteur". *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte* 2. 241-244.

LAIDLAW, J. C. 1974. *The Poetical Works of Alain Chartier*. Cambridge: Cambridge University Press.

LORRIS, Guillaume de – MEUN, Jean de. 1970. *Le Roman de la Rose*, éd. Félix LECOY. Paris: Champion.

MARGIVAL, Nicole de. 1883. *Le Dit de la panthère d'amours*, éd. Henry A. TODD. Paris: Firmin-Didot.

NICHOLS, Steven J. (Jr.) 1967. "The Rhetoric of Sincerity in the Roman de la Rose". In: U. T. HOLMES (éd.), *Romance Studies in memory of E. B. Ham*, 115-129. Hayward CA: California State College.

PIAGET, Arthur. 1901-1905. "*La Belle Dame sans merci* et ses imitations". *Romania* 30. 22-48, 317-51; (31) 315-49; (33) 179-208; (34) 375-428, 559-97.

PIZAN, Christine de. 1886-1896. *Œuvres poétiques*, éd. Maurice ROY, vol. 3. Paris: Didot.

—. 1965. *Ballades, Rondeaux, and Virelais*, éd. Kenneth VARTY. Leicester: Leicester University Press.

—. 1982. *Cent ballades d'amant et de dame*, éd. Jacqueline CERQUIGLINI. Paris: Union Générale des Éditions.

POIRIER, Mahieu le. 1976. *Court d'amours*, éd. Terence SCULLY. Waterloo (Ont.): Wilfrid Laurier University Press.

POIRION, Daniel. 1974. "Les mots et les choses selon Jean de Meun". *L'Information littéraire* 1. 7-11.

ROWE, Donald W. 1984. "Reason in Jean's *Roman de la Rose*: Modes of Characterization and Dimensions of Meaning". *Mediaevalia* 10. 97-126.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RYDING, W. 1969. "Faus Semblant: Hero or Hypocrite?". *Romanic Review* 60. 163-167.

SEDGWICK, Eve Kosofsky. 1985. *Between Men: English Literature and Male Homosocial Desire*. New York: Columbia University Press.

SENESCHAL, Jean le. 1905. *Les Cent Ballades*, éd. Gaston RAYNAUD. Paris: Firmin-Didot.

SOLTERER, Helen. 1995. *The Master and Minerva: Disputing Women in French Medieval Culture*. Berkeley: University of California Press.

STAKEL, Susan. 1991. *False Roses: Structures of Duality and Deceit in Jean de Meun's Roman de la Rose*. Saratoga CA: Anma Libri.

TAYLOR, Jane H. M. 1998. "Inescapable Rose: Jean le Sénéchal's *Livre des cent ballades* and the Art of Cheerful Paradox". *Medium Aevum* 67. 60-84.

TOBLER, Adolf – LOMMATZSCH, Erhard. 1954. *Altfranzösisches Wörterbuch*. Vol. 3. Wiesbaden: Steiner.

VAN DYKE, Carolynn. 1985. *The Fiction of Truth: Structures of Meaning in Narrative and Dramatic Allegory*. Ithaca: Cornell University Press.

WILLARD, Cannon Charity. 1981. "Christine de Pizan's *Cent ballades d'amant et de dame*: Criticism of Courtly Love". In: Glyn S. BURGESS (éd.), *Court and Poet: Selected Proceedings of the Third Congress of the International Courtly Literature Society (Liverpool, 1980)*, 357-364. Liverpool: Francis Cairns.

ZIMMERMANN, Margarete. 1995. "Les *Cent Balades d'Amant et de Dame*: Une réécriture de *L'Elegia de Madonna Fiammetta* de Boccace?". In: Liliane DULAC – Bernard RIBÉMONT (éds), *Une femme de lettres au Moyen Âge*, 337-346. Orléans: Paradigme.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ANGE GABRIEL ET LE PERROQUET, SELON BOCCACE

Raymond VAN UYTVEN
(Universiteit Antwerpen)

Dans son *Décaméron* («sesta giornata, novella decima»), publié dans les années 1349-1351, Boccace relate l'histoire du frère Cipolla de l'ordre de Saint-Antoine. Chaque année en août, la tournée de ce prédicateur et collecteur d'aumônes l'amenait dans le petit village toscan de Certaldo. Il y annonçait tout de suite qu'après son sermon du dimanche il montrerait à ses auditeurs une très sacrée et admirable relique: la plume que l'archange Gabriel avait perdue dans la chambre de la Vierge Marie à Nazareth lors de sa visite pour lui annoncer la naissance du Seigneur. En fait, le respectable religieux comptait exhiber une plume de la queue d'un perroquet. Le frère était tout à fait confiant que la supercherie passerait inaperçue puisque, nous explique Boccace, les gens du plat pays de Toscane n'avaient jamais vu un perroquet, ils n'en avaient même jamais entendu parler. Or, un jour, deux jeunes lascars décidés à jouer un vilain tour au prédicateur, lui avaient subtilisé la plume et l'avaient remplacée par un charbon de bois. Le moment venu pour exposer la sainte relique à la vénération de l'assistance, frère Cipolla dut constater que la plume s'était volatilisée. La découverte du charbon ne le déconcerta pas pour autant et il entama aussitôt une louange emphatique de saint Laurent: le grand martyr romain dont la fête était proche, avait cru bon de se rappeler à la dévotion des fidèles. Dès lors, il s'était arrangé pour confondre le pauvre frère Cipolla au point que celui-ci avait retiré du trésor conventuel la relique de saint Laurent, au lieu d'emporter celle de l'archange Gabriel. Ainsi, grâce à l'intervention presque miraculeuse du saint, les fidèles avaient maintenant l'immense privilège de contempler le charbon qui avait été préservé du feu qui avait consommé saint Laurent. La ferveur et la générosité des paroissiens de Certaldo dépassaient tout ce qu'on avait vu dans les années antérieures (Boccaccio 1975: 394-400).

Les actes du prédicateur Cipolla d'après Boccace ne sont qu'une des multiples anecdotes sur la crédulité des gens et sur les pratiques de certains ecclésiastiques, courantes au Moyen Âge. Ce n'est certes pas la seule histoire, dans le chef-d'œuvre du maître italien, abordant ce thème. Toutefois, dans la nouvelle en question, Boccace ne s'est pas contenté de

Memoire en temps advenir, 181-191. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

raconter une histoire amusante complètement fantaisiste. Comme tout auteur de fiction avide de captiver son public et comme tout écrivain satirique désireux de marquer ses buts, Boccace s'est efforcé de revêtir son récit de détails réalistes et reconnaissables de tous. La fête de saint Laurent, par exemple, se situait effectivement en août, plus précisément le 10 du mois (Grotefend 1891-1898: 189).

De même, une relique de l'archange Gabriel ne faisait pas vraiment tache dans la vogue de reliques insolites, voire invraisemblables du temps. À Anvers, depuis 1325, et probablement déjà dans les années précédentes, une procession solennelle promenait à travers les rues de la ville le *sacratissimum Domini nostri Jhesu Christi prepucium*, la relique provenant de la circoncision du Christ même. Les plus anciens comptes conservés de l'Église de Notre Dame enregistraient des offrandes des croyants à l'occasion de l'exhibition de la relique le 1er janvier (*circoncision*) et le jour de la procession en septembre. Après 1391, la dévotion du Saint Prépuce à Anvers a dû souffrir de la concurrence du Saint Prépuce de Rome. Selon les *Révélations* de sainte Brigitte de Suède, la Vierge Marie en personne s'était portée garante de l'authenticité de la relique romaine. Elle confirmait ainsi le témoignage de Jacques de Voragine (†1298) dans ses *Légendes dorées*, que la relique en question avait été apportée à Charlemagne par un ange et que d'Aix elle était parvenue à Rome. Il va de soi que la chancellerie papale penchait vers le Saint Prépuce de Rome; quand elle était amenée à mentionner la présence du *Preputium Domini* à Anvers, elle ne manquait pas d'y accoler un *ut dicitur*. Le magistrat anversois même montrait une réticence analogue par les mots *ut pie creditur* dans ses invitations pour participer à la procession de la circoncision (Prims 1935: 178-185; 1937: 118-127; Vroom 1983: 49-50).

Depuis le XIIIe siècle, des pèlerins vénéraient à Aix-la-Chapelle plusieurs tissus sacrés: la chemise que Marie avait portée la nuit de Noël, les bas de saint Joseph qui avaient enveloppé l'enfant Jésus dans la crèche, la toile dont Marie avait couvert son Fils lors de la crucifixion, le linceul dans lequel le Christ avait été mis au tombeau, le drap sur lequel saint Jean-Baptiste fut décapité. D'autres objets tout aussi renommés au Moyen Âge étaient la tunique de Marie à Chartres, la pierre sur laquelle l'archange Michel avait apparu à Monte Gargano (Italie) et à Mont-Saint-Michel. Cette abbaye conservait en plus un fragment du manteau rouge de son saint patron (Van Beuningen – Koldeweij 1993: 84-87, 155, 181, 209, 218). Vers 1369 un maître d'école de Bruges mentionnait parmi les lieux de pèlerinage fréquentés par ses concitoyens: «le Saint Larme [du Seigneur] de Vendôme ... au chief Saint Jehan d'Amiens» (Gessler

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1931: 49; pour la datation, cf. Van Uytven 1977). La collégiale Saint-Donatien à Bruges avait amassé au cours des siècles d'innombrables reliques, les unes encore plus spectaculaires que les autres: des poils de la barbe de saint Pierre, des cheveux et des gouttes du lait de Marie, une sandale du Christ, un os de l'un des jeunes de la fournaise de Nabuchodonosor, un fragment de la verge du grand prêtre Aaron, ... (Toussaert 1963: 292). Pourtant, dès le XIIe siècle des voix critiques s'étaient élevées contre la multiplication de reliques douteuses et les abus évidents. Guibert de Nogent (†1124) est un des porte-parole dans son *Pignora sanctorum*. L'existence de deux têtes de saint Jean-Baptiste, l'une à Constantinople, l'autre à Saint-Jean-d'Angély, lui inspirait la réflexion qu'ou bien saint Jean avait été bicéphale ou que l'une des reliques était fausse (Hampson 1972: 177).

Autre touche réaliste que Boccace apporte à son histoire du frère Cipolla: sa remarque sur la rareté des perroquets en Toscane. Notons préalablement que le Moyen Âge n'a jamais fait la distinction pratiquée de nos jours par les ornithologues, entre des perroquets (*psittacidae*) et des perruches (*psittacula*). En fait, les seuls perroquets que les gens du Moyen Âge connussent plus ou moins étaient des perruches, plus particulièrement les perruches à collier rouge de l'Inde ou perruches Alexandre (Van Uytven 2002). Il y avait une seule exception, mais de taille: le perroquet jaune et blanc que l'empereur Frédéric II (†1250) reçut en don du sultan d'Égypte. Ce ne fut que dans la deuxième moitié du XVe siècle que perruches et vrais perroquets se faisaient moins rares en Occident grâce aux expéditions portugaises le long de la côte occidentale d'Afrique. En 1455, Aloïse Ca da Mosto, le voyageur italien en service portugais, avait pu admirer une multitude de perruches à collier et une variété de perroquets typiques du Sénégal et de la Zambie. En 1467, le pape Paul II était en possession d'un «papagallo rosso» (Diener 1967; Van Uytven 2002). Jean Lemaire de Belges rappelle le souvenir du perroquet de feu la duchesse Marie de Bourgogne (†1482) «portant plume naïve de cramoisi, très vermeille» (Lemaire de Belges 1885: 17-37).

Dans l'épopée que Luigi Pulci consacre en 1483 à Roland, le preux chevalier si cher à notre sage collègue Theo Venckeleer, on trouve l'affirmation qu'à côté des perroquets verts connus depuis l'antiquité, il existait des perroquets rouges, blancs et noirs. Cette dernière variété ne fut découverte qu'au milieu du XVIIe siècle à Madagascar (Diener 1967: 73). On est en droit de se demander si l'énumération de Pulci n'est pas une des multiples applications du schéma tricolore, rouge, blanc, noir, que le Moyen Âge affectionnait tant (Van Uytven 1998: 116-119).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avant le milieu du XVe siècle, des textes savants et littéraires et des documents iconographiques — et la majorité des textes et des représentations jusqu'au début du siècle suivant — visaient des perruches à collier quand ils parlaient d'un perroquet. Tous évoquaient un oiseau vert à longue queue, ayant un collier de plumes rouges, un bec, des pattes et des yeux rouges. Ils s'émerveillaient de sa capacité d'imiter la voix humaine et de son comportement humain: il cherchait à être caressé, il aimait le vin et prenait sa nourriture de la patte. Son pays d'origine est généralement indiqué comme l'Inde ou l'au-delà des monts Gilboa (la Palestine du Nord, actuellement Djebel Foukoua). Il est vrai que dans *L'épître de l'amant vert* de Jean Lemaire de Belges (1505), le perroquet de Marguerite d'Autriche se dit originaire d'Éthiopie, mais à part cela c'est sans le moindre doute le même oiseau vert au «collier vermeil et purpurin» (Van Uytven 2002).

Malgré son aspect pittoresque et son langage et ses gestes presque humains, le perroquet n'apparaissait que très sporadiquement et relativement tard dans les nombreux *exempla* et fables et dans la multitude de miniatures que le Moyen Âge nous a laissés (Salisbury 1994; Van den Abeele 1988). D'ailleurs, il n'est pas dit que les auteurs qui l'ont mentionné, notamment les auteurs d'encyclopédies ou de traités sur la nature ou les animaux, l'aient réellement vu; souvent ils ne faisaient que copier plus ou moins fidèlement ou imiter des prédécesseurs (Diener 1967: 61, 87-92). Cela vaut même dans une certaine mesure pour les quelques artistes qui, au Moyen Âge, nous ont laissé des représentations d'un perroquet. Une fresque du XIIIe siècle au Vatican montrait en tout cas un perroquet vert au collier rouge; quelques livres et vêtements liturgiques et tapis de cérémonie à l'usage des papes du XIVe siècle montraient ces mêmes oiseaux (Diener 1967: 59-60, 75). Le miniaturiste qui, de sa propre initiative, vers 1300, ajouta dans un manuscrit illuminé du *De avibus* d'Hugues de Fouilloy (†1172), une image très naturelle d'une perruche à collier, a dû l'avoir vue de près (Clark 1992: 75, 83, 261-266). De même, le réalisme de l'oiseau vert au collier et au bec rouges peint par Jean van Eyck dans son tableau *La Madone du chanoine Van der Paele* (Bruges, Musée Groeninge) des années 1434-1436 est inconcevable si le maître n'avait pas réellement vu cet oiseau (Van Uytven 2001). Un miniaturiste anonyme, le maître d'Antoine Rolin de son nom de convention, exécuta dans les années 1490 les illustrations du traité *Le Livre des Échecs amoureux moralisés* d'Évrard de Conty (†1405) pour le compte d'Antoine Rolin, grand bailli du Hainaut. Une des miniatures montre deux perruches vertes à collier rouge, ayant les yeux, les pattes et le bec rouges (Legaré *et al*. 1991: 14-15, 80; miniature 2). Le perroquet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'apparaissait que rarement sur les armoiries médiévales. Quand il était représenté, il était toujours vert — couleur au demeurant peu usitée en héraldique (Pastoureau 1986: 19, 199) — au collier d'or ou rouge (Warlop 1985: 108). Comme l'or et le rouge étaient presque des équivalents pour la sensibilité médiévale (Van Uytven 1998: 108), il est évident que le perroquet héraldique n'était que l'image stylisée du perroquet tel que l'Occident le connaissait. Il est donc hors de propos de supposer que le plumage de l'amant vert de Marguerite d'Autriche eût été teinté arbitrairement de cette couleur par Jean Lemaire de Belges, séduit par la valeur symbolique du vert (Jodogne 1972: 256). Au début du XVIe siècle, à quelques exceptions près, les perroquets étaient naturellement verts. Cela ne veut pas dire pour autant que la couleur typique du perroquet n'ait pas pu être ressentie comme symbole de l'amour et de la jeunesse (Pastoureau 1986: 30, 40; Dronke 1974: 71; Van Uytven 1998: 115).

Les seuls lieux en Occident médiéval où l'on pût admirer ces oiseaux exotiques, étaient les cours princières. L'empereur Frédéric II avait promené à travers l'Italie toute une ménagerie d'animaux sauvages et exotiques, y compris des perroquets. Lors de sa visite à ce pays en 1312, Charles, frère de Philippe IV roi de France, a eu l'occasion d'admirer les perroquets du marquis d'Este. Le roi Charles IV de France avait son propre perroquet pour lequel il fit fabriquer une cage coûteuse en 1326. En 1333, Humbert, comte du Dauphiné, se procura un perroquet à Naples. En somme, vers 1400 toute cour européenne de quelque importance, tout palais princier hébergeait un ou plusieurs perroquets. La possession d'animaux sauvages et exotiques et de perroquets, mieux encore le fait de les recevoir en cadeau, était le signe irréfutable du pouvoir et de l'influence d'un prince. Chroniqueurs et historiographes jugeaient ce fait suffisamment mémorable pour le consigner. La présentation au souverain d'animaux rares (perroquets ou autres), était d'ailleurs un sujet dont se servaient volontiers les auteurs de romans chevaleresques. Il est cependant difficile d'avancer qu'ils s'inspiraient de faits historiques ou d'exemples littéraires remontant aux romans d'Alexandre de l'Antiquité. En somme, les faits historiques, l'historiographie et la littérature de fiction concordaient pour faire du perroquet un oiseau royal (Diener 1967: 62-73, 46-57).

Les papes étaient les amateurs de perroquets par excellence. La *vita* du pape Léon IX (†1054), rédigée quelques années après sa mort, relate comment un roi danois (ou dalmatien selon d'autres manuscrits) avait offert un perroquet au saint père. L'oiseau en était si fier qu'il n'arrêtait pas de clamer sa joie; de son côté, le pape était grandement diverti par le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bavardage du perroquet. L'anecdote a connu une large diffusion dans la littérature médiévale. Elle fut peut-être à la base de la présence continue de perroquets à la cour papale. Ce n'est pourtant qu'à partir des premières années du XIVe siècle que cette présence est documentée. En plus, depuis 1431 et peut-être plus tôt, chaque demeure papale à Rome ou ailleurs avait une «camera papagalli», une chambre de perroquet, en fait une salle donnant directement accès aux appartements privés du pape. Le lien entre la fonction papale et la possession de perroquets était si solidement établi que l'antipape Félix V (1439-1449), immédiatement après son élection, se fit aménager une chambre de perroquet dans son château de Thonon (Diener 1967: 94-95; Boglioni 1985: 955).

Il ne faut pas exclure que la relation étroite entre papes et perroquets était à la base du nom composé *papa-gallus* (littéralement *pape-poulet*) qui, après 1300, en latin médiéval, a succédé au *psittacus* du latin classique (Diez 1887; Lokotsch 1927). Le moyen italien *papagallo* et le moyen français *pape-gay* suggèrent d'ailleurs la même étymologie. À en juger par l'orthographe *pape gaie* des copistes de *Der Naturen Bloeme* par Jacques de Maerlant (1271/1279), le grand poète didactique flamand aurait été conscient des deux éléments dont le nom de cet oiseau avait été formé: «pape» et «oiseau». Ce fut d'ailleurs l'étymologie proposée sans hésitation aucune au XVIe siècle, aussi bien par J.G. Becanus (†1572), un linguiste anversois de réputation plus que douteuse, que par son collègue plus sérieux C. Kilianus (†1607) (Van Uytven 2002).

Comme on ne trouvait de perroquets qu'aux cours des grands de ce monde, Boccace était visiblement dans le vrai en affirmant que les paysans toscans de son temps n'avaient jamais eu l'occasion d'admirer ces oiseaux rares et coûteux. Cela n'a pourtant pas empêché les plus avertis de ses lecteurs de savourer le rapprochement qu'il faisait entre une plume de l'ange Gabriel et celle d'un perroquet. Ce fut de sa part une allusion discrète à la signification symbolique que le Moyen Âge attachait à cet oiseau. Toutefois la grande vogue du perroquet comme symbole marial se situe généralement au XVe siècle. Elle serait liée au *Defensorium inviolatae Virginitatis beatae Mariae*, texte attribué au dominicain François de Retza (†1425). Ce traité s'inspirait du *Physiologus* — un manuel sur la nature et les bêtes, dont la première version prit forme au second siècle en Alexandrie —, des *Etymologiae* d'Isidore de Séville (†636), des bestiaires médiévaux qui traitaient d'animaux réels et mythiques et des messages moraux et religieux que leur aspect et leur comportement inspiraient. Le *Defensorium* en extrait des phénomènes naturels étonnants pour argumenter que la naissance du Christ d'une vierge était tout à fait croyable. Si un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

oiseau pouvait dire *Ave*, pourquoi la Vierge Marie n'aurait-elle pas pu s'ouvrir au fruit divin par un simple «oui» lors de l'Annonciation de l'ange Gabriel: «Quare virgo per 'Ave' non generaret?». Dans une édition xylographique du traité (1471), coloriée à la main, la scène de l'Annonciation est suivie immédiatement par l'image d'un perroquet vert; il se tient sur une banderole où l'on lit le mot *Ave*. Dans les années 1434-1436, Jean van Eyck peignit un perroquet vert au collier rouge entre les mains de la Vierge et de son Enfant sur le tableau commémoratif pour le chanoine Van der Paele (Reznicek 1955; Naftulin 1971). Il est possible que le peintre ou son commanditaire aient eu vent du traité. Cela impliquerait bien sûr une diffusion extrêmement rapide du *Defensorium*.

Rien n'oblige cependant à accepter cette hypothèse. Le Tableau de Van Eyck pourrait se rattacher aussi bien à une tradition antérieure reliant le perroquet à la Vierge Marie. Il est vrai que cet oiseau n'occupait pas une place en vue dans le bestiaire du Christ et de Marie (Charbonneau-Lassay 1940; Reau 1955; Pastoureau 1989; Nitz 1993; Van Loorhoven 1992: 208), ni même dans la faune symbolique médiévale pourtant si riche (Voisenet 1989: 253-254; Testini 1985: 1130-1132). Le perroquet n'y fit son entrée, tardive en plus, que comme messager de l'Amour. Le Bestiaire d'Amours de Richard de Fournival (†ca. 1260), qui représentait tant d'animaux comme types ou métaphores de l'amant déçu et de la cruauté de la femme bien-aimée, n'incorporait pas encore le perroquet dans sa galerie d'animaux symboliques (Segre 1957). Par contre, vers 1280, Wernher der Gartenaere endossa son héros Helmbrecht, fils de paysan, mais jouant le bachelier, d'un pourpoint semé de figures de pigeons et de perroquets (Panzer – Ruh 1974-1979: 14-19). En mêlant les perroquets, les pigeons et les tourterelles, les oiseaux amoureux des proverbes, l'auteur leur attribua visiblement la même connotation sentimentale.

Dans son *Voir-Dit* (1362-1365), Guillaume de Machaut ne put contenir sa joie en apercevant sa bien-aimée dans une robe bleue piquée de perroquets (verts). Selon lui, le bleu renvoyait à la fidélité et les perroquets verts annonçaient un amour naissant (Van Uytven 1998: 85). Sur plusieurs bijoux du XIVe siècle et sur des broches plus modestes du XVe siècle apparaissait un perroquet comme symbole de l'amour. Les trésors royaux en France et en Angleterre contenaient de précieux médaillons pour dames avec l'image d'une femme portant un perroquet en cage, métaphore transparente de l'amant captivé. Bien des amoureux ont dû arborer des insignes en forme de perroquet. Afin que nul n'en ignore le sens, sur certaines de ces broches l'oiseau tenait une banderole avec le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mot *Amour*. À Paris, vers 1515, une chanson populaire exprima des idées analogues:

> *Le jolis moys de may*
> *Tant doulx, frisque et joyeulx*
> *Mignon et gay*
> *Vert comme ung papegay*
> *Amoureux, gracieux* ... (Van Beuningen – Koldeweij 1993: 100, 270).

Jean Lemaire de Belges n'avait donc pas, dans ces circonstances, à prodiguer des trésors d'imagination pour travestir le perroquet favori de Marguerite d'Autriche en un amant vert! Ainsi la littérature courtoise médiévale, le poète de la proto-Renaissance et le discours populaire étaient-ils à l'unisson avec la majorité des encyclopédistes et des auteurs savants du XIIIe siècle pour considérer le perroquet comme un symbole de l'amour. L'anglais Alexandre Neckham (†1217; *De naturis rerum libri duo*) l'avait décrit en effet comme «avis luxoriasa nimium» et le dominicain brabançon Thomas de Cantimpré (†1270-1272), dans son *De naturis rerum*, lui avait imparti «gestus amantis praetendens coïtum appetere videtur» (Van Uytven 1998).

Cet oiseau aux multiples connotations de l'amour courtois et même charnel, fonctionnait néanmoins aussi comme attribut marial. La capacité d'adaptation du symbolisme médiéval était, on le sait, illimitée: rien ne s'opposait à prêter à un signe ou un objet à la fois une interprétation positive *in bonum*, et négative, *in malum*. Les attestations de la signification mariale du perroquet avant le *Defensorium* ne sont pas fréquentes, mais elles existent indubitablement. Sous le règne du pape Jean VII (707-709), il y avait à Rome une tenture portant dans un médaillon la scène de la Nativité avec en dessous l'image d'un perroquet (Naftulin 1971: 7). Conrad de Wurtzbourg (†1287), dans un éloge poétique de la Vierge Marie, *Goldenen Schmiede*, comparait l'oiseau vert dont le plumage ne fut jamais mouillé, à Marie jamais souillée par le péché (Reznicek 1955: 240). Conrad de Megenberg, contemporain de Boccace, rapprochait l'*Ave*, le mot par lequel les perroquets saluaient leur maître, de l'*Ave*, la première parole de l'archange Gabriel lors de l'Annonciation. En réalité, tous les auteurs d'encyclopédies et de traités zoologiques et ornithologiques du Moyen Âge depuis Isidore de Séville ont renvoyé à la faculté des perroquets de prononcer ce mot (Naftulin 1971: 7; Reznicek 1955: 239-240; Diener 1967: 61, 85-86). Il serait difficile d'imaginer que les esprits médiévaux, férus d'analogies et de symbolisme, n'auraient pas été sensibles à la conformité entre l'*Ave* des perroquets, que la littérature ne cessait de leur rappeler, et la parole initiale de l'Annonciation qu'ils récitaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans l'*Ave Maria*. Si Boccace fait décider son frère Cipolla de faire passer une plume de perroquet comme une relique de l'ange Gabriel, c'est qu'il était convaincu que le symbolisme marial du perroquet faisait partie de l'outillage mental d'une bonne part de ses contemporains.

À l'instar des historiens de la littérature et des arts, beaucoup d'historiens se sont mis à se méfier profondément de toutes les sources littéraires et iconographiques, y compris les chroniques, rimées ou non. Elles ne seraient que des tissus de pures inventions de l'auteur, d'exagérations et de mensonges; elles seraient en plus truffées de *topoi*, de lieux communs, d'imitations automatiques sans valeur documentaire d'un discours dicté par les lois du genre et de la rhétorique. Elles relateraient les faits comme ils auraient dû se passer selon les normes de l'auteur et de son milieu, plutôt que tels qu'ils s'étaient produits réellement.

Ne perdons cependant pas de vue que les rêves les plus extraordinaires se forment toujours à partir de scènes vécues ou de bribes de réalités vues, que des exagérations n'enchérissent que sur une vérité et que les lieux communs ne sont que des évidences reconnues et répétées par tous. Les poètes et les auteurs de romans chevaleresques ou autres œuvres de fiction sont bien forcés de se servir de mots, d'objets, de notions et de situations que leur public comprend et reconnaît. Leurs personnages et le monde dans lequel ceux-ci se meuvent, doivent être, dans un certain degré, reconnaissables au risque de perdre tout intérêt. Évidemment les œuvres de fiction sont des faux, mais le propre d'un faux est de convaincre, de faire vrai. C'est précisément la première tâche de l'historien de faire le tri dans cet amas de vérités et de mensonges, de récupérer dans ces constructions mentales les matériaux solides sur lesquels il peut bâtir. S'il rejetait tout en bloc, il commettrait une erreur aussi grossière que le chercheur qui accepterait à la lettre le contenu complet d'une charte, aussi authentique soit-elle. Si la réalité dépasse parfois la fiction, en fait la fiction conçoit toujours la réalité d'une certaine façon. Il suffit de la faire sortir de l'ombre. P. Champion n'a-t-il pas pu mettre en évidence d'étonnantes analogies entre les histoires que les courtisans bourguignons se racontaient dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* et des faits dûment attestés dans des documents juridiques de l'époque (Champion 1928)? Si Eileen Power a réussi à rendre à certains personnages médiévaux leur cadre de vie, matériel et mental, et leur chaleur humaine, c'est qu'avec du sens critique et de la sensibilité pour les réalités humaines, elle a mis à profit diverses œuvres littéraires, particulièrement les *Canterbury Tales* de Geoffrey Chaucer (†1400) (Power 1924), digne pendant anglais de Boccace. Son *Décaméron* et toutes les œuvres que le Moyen

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Âge nous a léguées, n'attendent que d'être exploités dans ce sens. Les quelques remarques qui précèdent à propos de l'histoire d'une plume de perroquet ne se veulent qu'une modeste contribution dans ce contexte.

Références

Boccaccio, G. 1975. *Il Decameron*. Torino: Einaudi.

Boglioni, P. 1985. «Il santo et gli animali nell'alto medioevo». In: *L'uomo di fronte al mondo animale nell'alto medioevo*, 935-984. Spoleto: Presso la sede del Centro.

Champion, P. 1928. *Les Cent Nouvelles Nouvelles*. Paris: Droz.

Charbonneau-Lassay, L. 1940. *Le Bestiaire du Christ: la mystérieuse emblématique de Jésus-Christ*. Bruges: Desclée-De Brouwer.

Clark, W. B. 1992. *The Medieval Book of Birds. Hugh of Fouilloy's Aviarum*. New York: Binghamton.

Diener, H. 1967. «Die «Camera Papagalli» im Palast des Papstes. Papageien als Hausgenossen der Päpste, Könige und Fürsten des Mittelalters und der Renaissance». *Archiv für Kulturgeschichte* 5. 43-97.

Diez, F. 1887. *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*. Bonn: Marcus.

Dronke, P. 1974. «Tradition and Innovation in Medieval Western Colour-imagery». In: A. Portmann – R. Ritsema (éds), *Le Monde des Correspondances*, 50-107. Leiden: Brill.

Gessler, J. 1931. *Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés: quatre anciens manuels de conversation*. Bruges: Consortium Brugsche Drukkers.

Grotefend, H. 1891-1898. *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*. Hannover: Hahn.

Hampson, N. 1972. *Histoire de la pensée européenne* I. *L'éveil intellectuel de l'Europe*. Paris: Seuil.

Jodogne, P. 1972. *Jean Lemaire de Belges, écrivain français-bourguignon*. Bruxelles: Palais des Académies.

Legaré, A. M. *et al.* 1991. *Le Livre des Échecs amoureux*. Paris: Chêne.

Lemaire de Belges, J. 1885. *Œuvres*, éd. J. Stecher. Louvain: Lefever.

Lokotsch, K. 1927. *Etymologisches Wörterbuch der europäischen (germanischen, romanischen und slavischen) Wörter orientalischen Ursprungs*. Heidelberg: Winter.

Naftulin, L. 1971. «A note on the Iconography of the van der Paele Madonna». *Oud-Holland* 86. 3-8.

Nitz, G. 1993. «Papagei». In: R. Bäumer – L. Scheffczyk (éds), *Marienlexikon V*, 83-84. St. Ottilien: EOS Verlag.

Panzer, F. – Ruh, K. (éds) 1974-1979. *Die Mäze vom Helmbrecht von Wernher dem Gartenaere*. Tübingen: Niemeyer.

Pastoureau, M. 1986. *Figures et Couleurs. Études sur la symbolique et la sensibilité médiévales*. Paris: Léopard d'Or.

—. 1989. *Couleurs, images, symboles: études d'histoire et d'anthropologie*. Paris: Léopard d'Or.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

POWER, E. 1924. *Medieval People*. Harmondsworth: Penguin.
PRIMS, F. 1935-1937. *Geschiedenis van Antwerpen*. Brussel: Standaard.
REAU, L. 1955. *Iconographie de l'art chrétien*. Paris: Presses Universitaires de France.
REZNICEK, E. K. J. 1955. «De reconstructie van *'t Altaer van S. Lucas* van Maarten van Heemskerck». *Oud-Holland* 70. 233-245.
SALISBURY, J. E. 1994. *The Beast within. Animals in the Middle Ages*. New York: Routledge.
SEGRE, C. (éd.) 1957. *Li bestiaires d'amours di maistre Richart de Fornival e li response du bestiaire*. Milan: Ricciardi.
TESTINI, P. 1985. «Il simbolismo degli animali». In: *L'uomo di fronte al mondo animale nell'alto medioevo*, 1107-1168. Spoleto: Presso la sede del Centro.
TOUSSAERT, J. 1963. *Le sentiment religieux en Flandre à la fin du Moyen Âge*. Paris: Plon.
VAN BEUNINGEN, H. J. E. – KOLDEWEIJ, A. M. 1993. *Heilig en Profaan I*. Cothen: Stichting Middeleeuwse Religieuze en Profane Insignes.
VAN DEN ABEELE, B. 1988. «L'*exemplum* et le monde animal: le cas des oiseaux chez Nicole Bozan». *Le Moyen Âge* 2. 51-72.
VAN LOORHOVEN, J. 1992. *De beeldtaal van de christelijke kunst. Geschiedenis van de iconografie*. Nijmegen: Sun.
VAN UYTVEN, R. 1977. «De datering van het Brugse *Livre des Mestiers*». *Archives et Bibliothèques de Belgique* 48. 647-653.
—. 1998. *De zinnelijke middeleeuwen*. Louvain: Davidsfonds.
—. 2002. «Kanttekeningen bij kanunnik Van der Paele: Sprekende palen en papegaaien». In: *In de voetsporen van Jacob van Maerlant: Liber amicorum Raf De Keyser*, 374-384. Leuven: Peeters.
VOISENET, J. 1989. «L'animal et la représentation de l'espace chez les auteurs chrétiens du Haut Moyen Âge». In: A. COUZET – F. OGÉ (éds), *Homme, Animal, Société*, III**: *Histoire et Animal*, 253-280. Toulouse: Presses de l'I.E.P. de Toulouse.
VROOM, W. H. 1983. *De Onze-Lieve-Vrouwe-kerk te Antwerpen: de financiering van de bouw tot de beeldenstorm*. Antwerpen: Nederlandsche Boekhandel.
WARLOP, E. 1985. *Heraldiek*. Bruxelles: Algemeen Rijksarchief.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Section II

Philologie: édition et étude de textes

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NARRATIO DE CASU THEOPHILI UICEDOMNI. LA PÉNITENCE DE THÉOPHILE DANS LA VERSION DE GEVEHARDUS DE GRAFSCHAFT (BHL 8124d)

Rita BEYERS
(*Universiteit Antwerpen*)

Gevehardus de Grafschaft

Le manuscrit 749 de la Hessische Landes- und Hochschulbibliothek de Darmstadt est un palimpseste latin du XIIe siècle qui provient de l'abbaye bénédictine de Grafschaft dans le Sauerland, en Westphalie (Knaus 1979: 176-179). Il est important non seulement comme exemple de la production manuscrite qui sortit à cette époque du scriptorium de l'abbaye de Saint-Alexandre, une fondation de l'archevêque Annon de Cologne (1072), mais aussi comme témoin unique de l'activité littéraire qu'y déploya un des moines de l'abbaye, Gevehardus. Le manuscrit présente une série de textes exégétiques, hagiographiques et historiques. La seconde partie, fol. 89-146, du troisième quart du XIIe s., contient surtout six récits hagiographiques. Parmi ceux-ci, trois sont l'œuvre de Gevehardus († après 1172). Il s'agit des adaptations métriques de la pénitence de Théophile (fol. 116^v^-124^r^; BHL 8124d)[1], de la vie de sainte Pélagie (fol. 124^r^-129^r^; BHL 6610d; éd. Dolbeau - Tilliette) et de la vie de sainte Euphrosyne (fol. 129^r^-136^v^; BHL 2726f; inédit). Une adaptation métrique de l'histoire de Susanne, également de la main de Gevehardus, semble aujourd'hui perdue. Deux lettres métriques, adressées l'une à l'abbé Nicolas de Siegburg (fol. 137^v^-138^r^) et l'autre à un certain Wirnherus (fol. 138^r^-139^v^), témoignent de l'activité épistolographique du moine de Grafschaft[2]. Auteur d'une œuvre littéraire modeste, Gevehar-

[1] La bibliothèque de Darmstadt a aimablement mis à ma disposition une reproduction des feuillets qui contiennent la *Narratio de casu Theophili uicedomni*.

[2] Dolbeau – Tilliette (1984: 130-131) apportent des arguments stylistiques convaincants qui démontrent que les trois vies et les deux épîtres sont sorties d'une même plume. Wattenbach (1882: 623-624) propose d'attribuer également à Gevehardus l'épitaphe pour l'archevêque de Cologne, Rainald de Dassel, et le poème sur la fondation de Trèves, conservés dans le même manuscrit, fol. 136^v^-137^r^ et 143^v^-145^r^.

Memoire en temps advenir, 195-216. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dus ne se range pas parmi les grands poètes de son temps, mais ses adaptations hagiographiques nous font découvrir un raconteur plein de vivacité et d'empathie. Aussi, sa version de la *Narratio de casu Theophili uicedomni* vaut-elle la peine d'être présentée et éditée ici.

La Pénitence de Théophile

L'histoire de *Theophilus uicedomnus* est bien connue. Administrateur dévoué au service de l'évêque d'Adana en Cilicie, Théophile refuse par humilité de prendre la succession de celui-ci. Destitué de sa propre fonction, il fait appel au diable, par l'intermédiaire d'un magicien juif. Bien vite, il se repent du pacte qu'il a conclu avec le diable et invoque l'assistance de la Vierge pour obtenir le pardon du Christ et pour dérober à satan le document dans lequel il avait abjuré sa foi. Après un repentir sincère, une pénitence austère de quarante jours et une confession devant la Vierge et devant toute la communauté, Théophile s'éteint, purifié de ses péchés.

Entre 843 et 875, un diacre de Naples nommé Paul traduisit en latin cette histoire grecque vieille d'environ deux siècles[3]. Son succès fut instantané et durable[4]. Conçue à l'origine comme un exemple instructif de la pratique pénitentielle et de la façon dont celle-ci mène au pardon, la légende s'inscrivit assez vite dans l'essor toujours croissant de la dévotion mariale et devint l'exemple le plus éloquent de la puissance médiatrice de la Mère de Dieu. Cet exemple, déjà intégré au début du XIe siècle par Fulbert de Chartres dans un de ses sermons pour la fête de la nativité de Marie[5], ne devait pas manquer, dès le XIIe siècle, dans les collections de miracles marials qui se constituèrent tant en latin qu'en français et dans les autres langues vernaculaires. Il suffit d'évoquer encore les

---

[3] BHL 8121. Je cite la *Poenitentia Theophili* d'après l'édition de Meersseman (1963). Cette édition se base sur le témoignage de onze manuscrits latins de la fin du IXe à la fin du XIIe siècle. Je n'ai pas eu accès aux éditions plus récentes, basées sur une étude plus approfondie de la tradition manuscrite, des textes BHL 8121 et 8122 par Elena Faglia et Alessandra Bori, que signale Chiesa (1994: 266 n. 60; thèses de doctorat présentées à l'Università degli Studi de Milan).

[4] La liste, incomplète, des témoins conservés de la version de Paul de Naples, qu'a dressée Gier (1977: 344-347), compte 111 manuscrits.

[5] Le sermon *Approbatae consuetudinis est* (éd. Canal 1963: 56-61) s'est assuré, par la suite, une place fixe dans les homéliaires parmi les textes à lire le 8 septembre. Quelques années auparavant, entre 987 et 991 (ou 994), Ælfric, prêtre et écolâtre à l'abbaye de Cerne, avait déjà mentionné le destin de Théophile dans son sermon pour la fête de l'Assomption, qui figure dans sa première collection de sermons anglo-saxons dits «Homélies catholiques». Voir Clemoes (1997: 435. 190-198) et Godden (2000: 248-249, 254).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prières, les hymnes, les recueils hagiographiques, moralisants et encyclopédiques dans lesquels apparaît la légende, ainsi que différents jeux qui mettent en scène le célèbre pénitent, pour rappeler au lecteur l'ampleur de la popularité dont jouissait au moyen âge l'histoire de Théophile.

Le texte de Paul de Naples inspira également plusieurs poètes à des adaptations en vers latins, tant métriques que rythmiques. Parmi ces adaptations versifiées, quatre poèmes métriques, conservé chacun dans un seul manuscrit, se présentent comme des œuvres indépendantes composées par des poètes de tempérament et de talent très différents.

Ce fut une femme qui la première, semble-t-il, reconnut les qualités dramatiques de l'histoire de Théophile; au Xe siècle, Roswitha, chanoinesse de l'abbaye de Gandersheim, composa la première version métrifiée, appelée *Lapsus et conuersio Theophili uicedomni*, qui compte 455 hexamètres léonins (BHL 8123, éd. Berschin 2001: 78-93).

Le second poète associé à l'histoire de Théophile est Marbod de Rennes (vers 1035-1123). En 1658, les savants hagiographes Bolland et Henskens avaient proposé d'attribuer à Marbod le poème qu'ils éditèrent d'après le manuscrit 8883-94 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, un recueil d'œuvres de l'évêque de Rennes datant du XIIe siècle, mais la parenté littéraire de Marbod pour ce poème de 572 hexamètres rimés doit être rejetée[6].

En troisième lieu, il faut mentionner Rahewin de Freising († entre 1170 et 1177). Ce lettré[7], notaire et chapelain d'Othon de Freising, doit sa renommée surtout au fait qu'il fut le co-auteur des *Gesta Friderici I imperatoris*. Mais il composa également quelques poèmes; son œuvre poétique comprend entre autres 651 *Versus de uita Theophili* (BHL 8124b; éd. Meyer 1905: 99-120; Deutinger 1999: 195 n. 56).

Enfin, le poème de Gevehardus, le plus récent des quatre, compte 416 hexamètres léonins[8].

Le récit de Gevehardus

Tout comme ses prédécesseurs, Gevehardus suit la trame de l'histoire telle qu'elle fut traduite par Paul de Naples et il n'intervient que peu dans

---

[6] Voir en dernier lieu Degl'Innocenti (1990) et Pittaluga (2002). Le texte des Bollandistes (*Acta Sanctorum, Febr.* I. 1658[1]: 487-491; 1863[3]: 493-497; BHL 8124) fut repris par Migne (*PL* 171: 1593-1604).

[7] Sur Rahewin voir en dernier lieu Deutinger (1999).

[8] À cette liste vient s'ajouter la «Vita Theophili metrica» éditée par Thomas Klein. L'auteur de cette version (Robert d'Anjou?) ne semble pas avoir connu le poème de Gevehardus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le contenu de la légende[9]. Aussi la comparaison du poème de Gevehardus avec son modèle révèle-t-elle surtout des différences de détail, dont je donne la liste ci-dessous.

On notera toutefois une exception: la scène racontée dans les vers 332-351. Paul de Naples n'expliquait pas comment le document signé par Théophile fut récupéré. Les adaptations de Roswitha, pseudo-Marbod et Rahewin ne nous en disent pas plus. À partir du XIIIe siècle, des adaptations en langue vernaculaire nous montrent la Vierge qui descend à l'enfer et s'engage dans un conflit dramatique avec le diable. On trouve cette scène, plus ou moins élaborée, chez Rutebeuf (v. 572-585), le «Passionaldichter» et Brun von Schonebeck, du XIIIe siècle, ainsi que dans deux drames allemands, une représentation italienne et un poème en moyen anglais, du XVe siècle (Gier 1977: 179-182; Plenzat 1926: 86-89). Gevehardus de son côté décrit une scène qui peut être considérée comme une préparation au *descensus ad inferos* proprement dit de la Vierge; ici Marie retourne au ciel où elle ordonne les milices célestes de descendre à l'enfer et de forcer satan à rendre la charte. Son ordre est exécuté à l'instant, *absque mora*; il y a dispute et menace; le diable cherche en vain à se cacher; les coups de fouet que lui infligent les milices, l'obligent à rendre le document; l'auteur exhorte les vainqueurs à déposer leur butin aux pieds de Notre Dame, *Ante pedes dominæ deponite furta gehennæ* (v. 350). La Vierge agit avec la majesté qui convient à la reine des cieux, les milices obéissent avec un zèle qui contient tous les ingrédients nécessaires à une dramatisation savoureuse, l'auteur souligne la teneur pathétique des faits qu'il vient de décrire en s'adressant directement au vaincu et aux vainqueurs (v. 346-351). À ma connaissance, une telle scène de récupération de «la charte de perdition» est unique dans la tradition latine de Théophile[10], elle constitue en tout cas le trait le plus caractéristique du poème de Gevehardus.

---

[9] Gier compare dix-neuf versions de la légende de Théophile, dont cinq en latin, à savoir Paul de Naples, Roswitha, pseudo-Marbod, Rahewin et une version en prose du XIIIe siècle, éditée par H. Kjellmann en 1922. Dans sa conclusion (Gier 1977: 196-202), il constate que toutes les adaptations respectent le texte de Paul de Naples, et le suivent avec une plus grande fidélité qu'il ne serait nécessaire.

[10] Le germe de la scène se trouve déjà, bien sûr, dans le résumé de Fulbert de Chartres, qui dit: *supradictum cyrographum, diabolo potenter ereptum, captiuo reddidit in pignus libertatis* (Canal 1963: 61.150-1). Voir également le résumé de l'histoire dans le sermon de Geoffroy de Vendôme († 1132; *PL* 157: 270A: *ut decepti hominis chartam reddat diabolo deceptori Virgo potenter imperat; inuitus et confusus criminator obedit*), ainsi que la version qui se trouve dans la collection de miracles de la Vierge composée par Nigel de Cantorbéry (dernier quart du XIIe s.): *Hostibus inuitis scriptum quod ab hoste negatum/uiribus extorsit, reddit, at inde redit* (Ziolkowski 1986: 25.315-316).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

v. 1-7: Le récit est précédé d'un prologue[11] dans lequel l'auteur interprète l'histoire comme un exemple de la puissance médiatrice de la Vierge — *sola pia mediatrix* — et comme une exhortation à l'homme en détresse à ne jamais perdre l'espoir — *ne desperatio ledat*. Si la version originale grecque ainsi que la traduction latine de Paul de Naples accordent à la Vierge le titre honorifique de *spes desperandorum* (P 36, var. *desperatorum*), l'adaptation de Gevehardus, tout comme celle de Rahewin (v. 273-288), met plus en évidence le lien entre le péché et le désespoir (voir également v. 156, 163, 384).

v. 9: Gevehardus ne donne pas le nom de la ville en Cilicie; il suit en cela la plupart des manuscrits de la *Poenitentia Theophili*. Selon la tradition originale, conservée dans quelques témoins de la traduction de Paul de Naples (Chiesa 1994: 267 n. 45), Théophile vécut dans la ville d'Adana (à l'est de Tarse); selon une autre adaptation, dans la ville d'Athènes[12]. Gevehardus omet également tout encadrement chronologique; nous n'apprenons pas que l'histoire se situe avant l'invasion des Perses dans l'empire romain (P 1), c'est-à-dire sous l'empereur byzantin Héraclius (610-641), comme le précisait la version grecque primitive.

v. 47: Gevehardus ne fait pas mention du délai de trois jours que l'archevêque avait accordé à Théophile avant de prendre sa décision. Ce détail manque également dans l'adaptation de Roswitha et dans celle de pseudo-Marbod.

v. 75: L'assemblée nocturne des démons à laquelle se rendent Théophile et le magicien juif — ensemble mais sans que le juif conduise Théophile par la main (P 7 *tenens ... manum uicedomini*) — n'est pas située plus exactement; selon la version de Paul de Naples cette assemblée eut lieu dans le cirque de la ville (P 6 *ad circum ciuitatis*).

---

[11] Le premier vers du poème n'est plus lisible dans le manuscrit même, à cause de la détérioration de l'encre, des restes de l'écriture inférieure du feuillet palimpseste et de traces de correction. Je dois à la gentillesse de Madame I. Bröning une reproduction photographique faite à la lumière ultraviolette. Cette photo révèle clairement les mots *peccatis aures*, les autres mots sont à demi lisibles. Le vers tel que je propose de le lire, *Quid pro peccatis aures pulsas deitatis?*, «Pourquoi accables-tu les oreilles de Dieu à cause de tes péchés? (Que la sainte Marie soit pour toi l'unique médiatrice pieuse)», donne un sens satisfaisant.

[12] Il s'agit de l'adaptation stilistique de BHL 8121, réalisée probablement à Bobbio, avant le milieu du Xe siècle, qu'a éditée P. Chiesa.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

v. 109: Dans la *Poenitentia*, le «juif exécrable» entretient le contact avec Théophile, qui, à chaque fois, lui exprime sa profonde gratitude (P 10); ici, le magicien disparaît de la scène dès la conclusion du pacte.

v. 193-215: Dès sa première apparition à Théophile (P 19-20), la Vierge se montre moins sévère que dans la version de Paul de Naples. Bien qu'elle mette en évidence que Théophile a commis un acte grave (v. 203-204: *res grauis, inpura, temeraria, perfida, dura, atrox, exosa, dampnabilis, exitiosa*) et qu'elle ne peut accepter un péché commis envers son Fils, elle se déclare tout de même prête à essayer d'intervenir auprès de son Fils (v. 210), parce que le peuple chrétien lui tient à cœur. Chez Paul de Naples par contre, la Vierge s'étend par quatre questions successives sur l'impossibilité d'intercéder auprès de son Fils, et elle n'accepte de plaider la cause de Théophile qu'après la confession de foi du pénitent (P 29).

v. 223-229: Dans le catalogue des pécheurs pardonnés, Gevehardus retient sept des huit exemples de son modèle (P 22-23: les Ninivites, Raab, David, Pierre, Zachée, Paul, le Corinthien, Cyprien). Il omet la référence à 2 Cor. 2.5-11, et il suit un autre ordre: Pierre, Paul, David, Raab, les Ninivites, Cyprien et Zachée[13].

v. 288-293: Dans ces vers, Gevehardus concentre ce qui est dispersé dans les ch. 18, 21, 24, 29, 30, et 36 de son modèle et ce qui apparaît comme le trait formel le plus éclatant de la *Poenitentia*, à savoir la litanie de titres honorifiques et d'attributs métaphoriques de la Vierge (Meersseman 1963: 12-14). Dans le choix et la formulation de ces épithètes mariales, Gevehardus fait preuve d'une certaine indépendance vis-à-vis de son modèle[14].

v. 377-381: Gevehardus remplace le long sermon de l'évêque qui, dans son modèle, fait suite à la confession publique de Théophile (P 34-38), par une description succincte des réactions de l'évêque devant la foule (larmes et louanges).

---

[13] Voir la table comparative dans Gier (1977: 166).

[14] Pour les v. 288-293, seuls les termes *portus*, *compassio*, *solamen*, *baculus*, *lumen*, ont leur pendant chez Paul de Naples. Dans le reste du poème, Gevehardus utilise les titres honorifiques suivants: *sancta, uenerabilis atque beata, sancta et inuiolata, semper speciosa; pia uirgo, uirgo benigna; uirgo et mater, sancta dei genitrix, saluatoris genitrix; domina, mundi domina, domina communis uirgo, regina, cęli regina; fida miseratrix, saluatrix, scelerum uenia grauium; stella maris; dei templum; nuncia Christi.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

v. 407-416: La prière finale à la Vierge est une addition du moine de Grafschaft. L'épilogue nous rappelle que l'histoire de Théophile sert d'exemple à toute la communauté des fidèles, qui, par conséquent, implore pour elle-même la protection permanente de la Vierge.

Langue, style, versification

Gevehardus dispose d'un vocabulaire assez abondant, bien que peu recherché, qui est influencé d'une part par le lexique de son modèle en prose et d'autre part par les exigences de l'énoncé poétique. À noter sous cet aspect sont les mots et expressions suivants: *ierarcha* (41: archevêque); *bel* (123; 372: diable); *gymnasium belis* (123: enfer); *perpete fine* (324: avec la valeur de *sine fine*); *per secula nescia metae* (322); *readunare* (234: associer de nouveau); *facies ruit* (186: le visage pâle s'effondre, c'est-à-dire qu'il a les joues creuses à cause du manque de sommeil). Comme beaucoup de poètes médiolatins, il étale un goût certain pour la synonymie, soit dans l'enchaînement asyndétique de substantifs, d'adjectifs ou de verbes (p. ex. 113-115; 182; 203-204; 215; 218; 233; 260; 292-293), soit dans l'identification des personnages. C'est surtout pour dénommer d'une part le diable et son champ d'action[15], et d'autre part la Vierge, qu'il utilise la plus riche palette. En outre, on constate une certaine récurrence dans le choix des mots à travers les différents poèmes de Gevehardus[16].

Dans ce poème-ci comme dans les autres de sa main, l'auteur étale une prédilection pour les constructions avec l'infinitif[17] ainsi que pour le

---

[15] On lit *sathanas, zabulus, demon, magister, latro, fur, bel, infelix, mendax* pour le diable; *baratri hiatus, baratrum, abyssus, tartara, inferiora, gehenna, gymnasium belis, belis carcer* pour l'enfer.

[16] Aux cas déjà signalés par Dolbeau – Tilliette, j'ajoute: *beari* (*Narratio* 359 et le poème sur la fondation de Trèves, éd. Wattenbach 1882: 628.62); *consolatorius* (*Narratio* 257 et *Vita s. Eufrosinae* fol. 133^{v}15: *consolatoria uerba*); *grauare* (*Narratio* 5, 251 et *Vita s. Eufrosinae* fol. 134^{v}20, 136^{r}2); *herilis* (*Narratio* 334, *Vita s. Eufrosinae* fol. 129^{v}5 et 130^{v}14, *Epitaphium Reinaldi de Dassel* 24, ainsi que le poème sur la fondation de Trèves, éd. Wattenbach 1882: 628.57); *legere* au sens de *eligere* (*Narratio* 256 et *Vita s. Pelagiae* 221); *oppido* («profondément, intensément»: *Narratio* 125 et *Epistula ad Wirnherum* fol. 138^{v}11); *perpes* (*Narratio* 324 et *Epistula ad Wirnherum* fol. 139^{r}5: *perpete fletu*); *ruina* (*Narratio* 327 et *Vita s. Eufrosinae* fol. 131^{v}7, 133^{r}21; voir Dolbeau – Tilliette 1984: 131); *satagere* (*Narratio* 256 et *Vita s. Pelagiae* 49); *testificare* (*Narratio* 274 et *Vita s. Pelagiae* 97).

[17] Voir Dolbeau – Tilliette (1984: 132-133); *Narratio* v. 16-17; 45; 64; 160; 329; 338, ainsi que v. 11 et 297 (infinitif de but).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verbe *fieri*, notamment avec un substantif abstrait comme attribut (76; 117; 133; 148; 281; 410[18]). Gevehardus préfère, ici aussi, la coordination à la subordination, ce qui, en général, confère à son récit une facilité et une vivacité qui manquent à son modèle en prose.

Les caractéristiques de la versification de Gevehardus qu'ont relevées François Dolbeau et Jean-Yves Tilliette dans la *Vita sanctae Pelagiae*, s'appliquent également à la *Narratio de casu Theophili uicedomni*.

Gevehardus écrit des vers léonins, c'est-à-dire des hexamètres aux hémistiches rimés, mais il n'applique pas toujours le schéma des rimes disyllabiques pures, qui s'est développé dès le début du XIIe siècle. 16% des vers présentent des rimes monosyllabiques. Parmi les rimes disyllabiques, 56.5% sont des rimes pures, tandis que 30.5% s'appuyent seulement sur une assonance (p. ex. 13 *persone // honore*) et 13% riment sur le schéma ⏑– //–⏑ (p. ex. 51 *pontifici // dici*). Dans deux cas (34-35; 166-167) la même rime se trouve dans deux vers consécutifs, dans un cas (113-115), elle s'étend sur trois vers — vers dits *unisoni* ou *concatenati* (Meyer 1905: 84). On rencontre également six cas de vers dits *collatéraux*, qui présentent une rime finale, renforcée par une rime à la fin du premier hémistiche — cette dernière n'étant pas aussi stricte que la rime finale (136-137; 268-269; 276-277; 384-385; 396-397; 398-399). Une grande partie des rimes disyllabiques est constituée par des terminaisons grammaticales (p. ex. 5 *turbatur // grauatur*; 131 *terrenorum // desideriorum*). Dans le choix des rimes on constate, comme dans le choix des mots, une certaine récurrence à travers les différents poèmes du versificateur de Grafschaft[19].

Les libertés métriques que se permet Gevehardus ici comme dans la *Vita sanctae Pelagiae* ne dépassent pas les limites de ce qui est d'usage dans l'hexamètre médiéval au XIIe siècle. Ainsi, l'allongement de la syllabe finale devant la césure penthémimère (*productio ob caesuram* ou *ectasis*) est appliquée dans un quart des vers; l'o final de la première personne du verbe est court dans 80% des cas — exception faite pour la

---

[18] Voir également dans la *Vita s. Eufrosinae*: fol. 130[r]12 *Delicias fugiunt et uiuens hostia fiunt*; 130[r]25 *Vt rursus ueniat et ei benedictio fiat*; 131[r]12 *Multis subueniant miseris solacia fiant*; 131[r]19 *Tunc hortor fugias Christique pedissequa fias*; dans la *Vita s. Pelagiae*: 173 *Nil ego sufficio sed ridiculum tibi fio*; 183 *Hostis et effugiet, tibi nec temptatio fiet.*

[19] Aux cas déjà signalés par Dolbeau – Tilliette pour la *Vita sanctae Pelagiae*, j'ajoute: *Narratio* 16, 412 et *Vita s. Eufrosinae* fol. 131[r]6 (*Detestor curas huius mundi perituras*); *Narratio* 46, 138 et *Vita s. Eufrosinae* fol. 136[r]16 (*Si poteram nosse spes addiderat michi posse*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

position devant la coupe — (*o* long dans les vers 92; 93; 215; 249); l'ablatif du gérondif est également court (321; 363); Gevehardus écrit *Theophilus* avec *o* long, *theorię* avec *o* court (voir également *Vita sanctae Pelagiae* v. 221). Les irrégularités prosodiques proprement dites se limitent aux cas suivants: 38 *heri* (*e* long); 41 *ierarcha* (*e* long, voir également *Vita sanctae Pelagiae*, v. 78); 181 *Marię* (*a* long).

En ce qui concerne la structure de l'hexamètre et l'alternance de dactyles et de spondées dans les quatre premiers pieds, on constate, ici aussi, une préférence pour le spondée. 19% des vers sont des hexamètres à quatre spondées; 37.5% des vers présentent différentes combinaisons de trois spondées avec un dactyle; 31% des combinaisons de deux spondées avec deux dactyles; 10.8% des combinaisons de trois dactyles avec un spondée; les vers 190; 245; 317; 352; 397 sont des vers purement dactyliques[20]. De plus, Gevehardus a régulièrement recours au même schéma métrique dans deux ou même plusieurs vers consécutifs.

Quant à la fin de l'hexamètre, ici comme dans la *Vita sanctae Pelagiae*, Gevehardus utilise de préférence la combinaison classique d'un mot disyllabique suivi d'un mot trisyllabique ou d'un mot trisyllabique suivi d'un mot disyllabique. La première combinaison, du type *posse fauere* (v. 3) apparaît dans 80 vers (20%), la seconde combinaison, du type *sancta Maria* (v. 2) dans 74 vers (18%). Mais si les mots à deux syllabes et à trois syllabes sont majoritaires à la fin du vers (38% + 30%), Gevehardus n'évite pas pour autant les quadrisyllabes (21%, dans un tiers environ des cas le quadrisyllabe est précédé d'un mot monosyllabique, selon l'usage classique), ni même les pentasyllabes (9%). Les vers 36, 145, 153 et 247 se terminent sur un mot monosyllabique; le vers 131, *et terrenorum ceno desideriorum*, présente le seul cas d'un mot final à six syllabes.

Principes d'édition

La *Narratio de casu Theophili uicedomni* est édité d'après le témoin unique de Darmstadt, Hessische Landes- und Hochschulbibliothek 749 (D). L'édition reproduit l'orthographe du manuscrit. Elle retient donc,

---

[20] Les spondées dominent dans 236 cas, soit 57%, les dactyles dans 50 cas, soit 12%. Ces chiffres rejoignent les constatations de Dolbeau – Tilliette (1984: 134) pour la *Vita s. Pelagiae*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

outre l'alternance de *e caudata* et *e* simple pour la diphtongue *ae*, les graphies *Theophylus* et *Theophilus* (8, 22, 76, 81); *locuntur* (33); *paciatur* et *patiatur* (42, 65, 84); *suppremo* (271); *haut* (284); *reliquid* (286); *sydus* (289); *repperiens* (353); *relligionis* (368). Je résous l'abréviation m^i partout par *michi*, parce que telle est la forme complète, qu'on trouve au v. 133. L'édition adapte la ponctuation à l'usage moderne, tout en respectant l'interprétation grammaticale que suppose la ponctuation du manuscrit. Le texte a été corrigé par le copiste et par une main contemporaine. Là où il est possible de distinguer, j'identifie les corrections du copiste par le sigle *D1*. À deux endroits, je corrige le texte du manuscrit: v. 99 *abscessit*; v. 136 *iudee*; la formulation du premier vers est en partie conjecturale. Le manuscrit ne contient ni subdivisions ni sous-titres. Les références aux chapitres correspondants de la *Poenitentia Theophili* de Paul de Naples (P) se basent sur l'édition de G.G. Meersseman.

Références

Berschin, W. 2001. *Hrotsvit. Opera*. München - Leipzig: Saur.

Canal, J.M. 1963. « Texto crítico de algunos sermones marianos de San Fulberto de Chartres o a él atribuibles». *Recherches de théologie ancienne et médiévale* 30. 55-87.

Chiesa, P. 1994. «L'*Historia Theophili Atheniensis*: Il più antico rifacimento latino della *Poenitentia Theophili*». *Aevum* 28. 259-281.

Clemoes, P. 1997. *Ælfric's Catholic Homilies. The First Series. Text*. Oxford: University Press.

Degl'Innocenti, A. 1990. *L'opera agiografica di Marbodo di Rennes*. Spoleto: Centro italiano di studi sull'alto medioevo.

Deutinger, R. 1999. *Rahewin von Freising: Ein Gelehrter des 12. Jahrhunderts*. Hannover: Hahnsche Buchhandlung.

Dolbeau, F. - Tilliette, J.-Y. 1984. «Vie métrique de sainte Pélagie attribuable à Gevehardus de Grafschaft». In: P. Petitmengin (éd.) *Pélagie la Pénitente: Métamorphoses d'une légende: II. La survie dans les littératures européennes*, 129-144. Paris: Études augustiniennes.

Gier, A. 1977. *Der Sünder als Beispiel: Zu Gestalt und Funktion hagiographischer Gebrauchstexte anhand der Theophiluslegende*. Frankfurt am Main: Lang.

Godden, M. 2000. *Ælfric's Catholic Homilies. Introduction, Commentary and Glossary*. Oxford: University Press.

Klein, Th. 2000. «Reimgebet oder Heiligenleben? Rekonstruktionsversuch einer neuaufgefundenen *Vita Theophili metrica*». *Mittellateinisches Jahrbuch* 35, 2. 267-288.

Knaus, H. 1979. *Die Handschriften der Hessischen Landes- und Hochschulbibliothek Darmstadt* 4: *Ältere theologische Texte*. Wiesbaden: Harrassowitz.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MEERSSEMAN, G.G. 1963. *Kritische glossen op de Griekse Theophilus-legende (7e eeuw) en haar Latijnse vertaling (9e eeuw)*. Brussel: Paleis der Academiën.

MEYER, W. 1905. «Radewins Gedicht über Theophilus und die Arten der gereimten Hexameter». In: W. MEYER (éd.) *Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rythmik*, vol. 1, 59-135. Berlin: Weidmann.

PITTALUGA, S. 2002. «Marbodo e Teofilo». In: M. HERREN – C.-J. MCDONOUGH – R.G. ARTHUR (éds), *Latin Culture in the Eleventh Century*, 302-316. Turnhout: Brepols.

PLENZAT, K. 1926. *Die Theophiluslegende in den Dichtungen des Mittelalters*. Berlin: Ebering.

WATTENBACH, W. 1882. «Handschriftliches». *Neues Archiv für Erforschung des Mittelalters* 7. 621-629.

ZIOLKOWSKI, J. 1986. *Nigel of Canterbury: Miracles of the Virgin Mary, in verse. Miracula sanctae dei genitricis virginis Marie, versifice: Edited from British Library MS. Cotton Vespasian D xix*. Toronto: Pontifical Institute of Mediaeval Studies.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NARRATIO DE CASV THEOPHILI VICEDOMNI

Introduction

Quid pro peccatis aures pulsas deitatis? f. 117r
Sit tibi sola pia mediatrix sancta Maria,
Quam constat uere prolapsis posse fauere.
Exemplum suberit si mens incredula querit.
Cum quis turbatur et tristi corde grauatur,
Turbo spei cedat ne desperatio ledat,
Ne merens anima semet dimergat in ima.

Théophile administrateur exemplaire

Pertulit hoc triste quem narro Theophylus iste, **P 1**
Cilicię ciuis natu coniunctus Achiuis.
Hunc sibi pontificum regionis Ciliciorum
Elegit quidam plebem disponere cunctam.
Et subduntur ei precepto pontificali
Res et personę — uicedomni pollet honore —
Vt rebus presit, ne uictus copia desit.
Ex omni corde Christi flagrabat amore.
Grandis ei cura mercari non peritura,
Mestis solamen, oppressis ferre leuamen.
Afflictis, egris et plurima prestat egenis.
Pauit ieiunos et collegit peregrinos,
Vestes algenti, potum tribuit sicienti.
Vt placeat summo, studuit non parcere nummo.
Vt pascat miseros, dat multa Theophilus heros.
Omnes gaudebant qui talia perspiciebant.
Clerus honorabat merito quem presul amabat.
Nullus eum spreuit in quo plebs cuncta quieuit,
Cuius cautela uiuebant absque querela.

Théophile refuse la dignité d'évêque

Post cursum uitę decessit episcopus ille. **P 2**
Moxque uirum tantum cogunt ad pontificatum
Cum populo clerus, quia claruit assecla uerus
Normę legalis et totius pietatis. f. 117v
Clerus suadebat, hic preferri metuebat.
Plebs acclamabat, clamantes hic reuocabat.
Frustra nituntur, incassum multa locuntur.
Ille magis flebat sua nec peccata tacebat.
Non sibi parcebat quia non sibi forte placebat.
Clauditur ergo dies et pendet in ancipiti res.
Crastina lux rediit et plebs eadem repetiuit;
Vota fauent cleri; frustrantur sicut et heri.
Res ad primorem qui curabat regionem
Scripto defertur, uicedomnus adesse iubetur.
Exhibitum propere cepit ierarcha monere

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Decreto subici, paciatur se benedici,
Multis prodesse si uellet episcopus esse.
Sed ruit in terra quem torquent conscia facta P 3
Et se laxari petiit: nec uelle sacrari
Nec fieri posse, peccata sui bene nosse.
Quem dum non quiuit mollire, quiescere siuit,
Constituens alium pastoris nomine dignum.

Théophile destitué de la dignité d'administrateur

Hic dum communes disponeret utilitates, P 4
Quidam de clero detraxerunt uicedomno.
Suadent pontifici, si fas est talia dici,
Vt deponatur, alienus substituatur.
Fit quod censetur, uicedomnus uilis habetur.
Publica deseruit, curare domestica cepit.

Réaction de Théophile: pacte avec le diable

Post tempus fastu temptatur, demonis astu.
Incipit ambire zelus quo tendit abire.
Tristia fortunę sunt illi causa ruine.
Ira mouet mire, uiolenter consulit irę.
Quod cupit ardenter extorquet non sapienter.
Propter primatum baratri contempnit hiatum. f. 118r
Postponit Ihesum, Sathane se tradit in esum.
Perditio turbę fuerat iudeus in urbe, P 5
Artis sectator magice, zabuli uenerator.
Hunc supplex adiit, admitti nocte petiuit.
Merens affatur, exponit quid patiatur.
Dat responsa magus, ad pessima queque paratus:
'Non id sufficio quod dicitur absque magistro.
Quem si uis scire, poteris iam nunc reperire:
Qui michi patronus, Sathanas de nomine notus.
Si tibi sit dominus, iterum fies uicedomnus.
Quo ne frustreris, age, si quid forte uidebis, P 6
Nec mutes mentem nec consignes tibi frontem.'
Paruit his ille, captus uerbis homicide.
Gaudet promisso quo se dimergat abysso.
Itur ab utrisque qua dira cohortis iniquę
Affuit effigies, cui preda, Theophile, fies.
Monstratur zabulus sublima sede locatus,
Turba ministrantum simulata luce micantum.
Miles stipabat, fantastica lux radiabat.
Processere duo, iudeus cum uicedomno. P 7
Iudeus suadet, orare Theophilus audet.
Oscula dat pedibus, zabulo stringente cor eius.
Tunc cepit coram iudeus promere causam
Qua sic tristatur et quantam uim patiatur;
Auxilium petere uicedomnum, se monitore:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quo consoletur, primatus ei reparetur.
Audiuit zabulus cur aduenit uicedomnus.
Dicit nil posse nisi Christi se neget esse,
Velle fauere sibi si forte renuntiet illi. f. 118v
Quod placuit zabulo non displicuit uicedomno.
Dicebat uoce: 'Non credo tamen, quia corde P 8
Abnego baptismum nec adoro iam crucifixum.
Sperno dei matrem nec laudo uirginitatem
Et tibi me famulum, demon, promitto futurum.'
Insuper et scriptam tradebat apostata cartam.
Anulus inprimitur et pactio constabilitur.
Plurima blasphema sunt illic dicta uel acta
Quę non dicenda sed sunt ex parte silenda.
Abscessit zabulus, reus exultat uicedomnus.

Théophile rétabli dans sa fonction

Crastina lux uenit, deus hoc, ut creditur, egit. P 9
Clerus cum plebe deiectum penituere.
Antistes plangit, animum miseratio tangit.
Accusat sese quia sic excesserit ipse,
Quodque uirum tantum presumpsisset reprobandum.
Palam merebat, clamore satis faciebat
Se male fecisse, non dignum substituisse.
Corrigit errorem, recipit uicedomnus honorem, P 10
Cunctis prepositus et rebus ut ante potitus.
Clerus parebat et uulgus eum metuebat.

Repentir de Théophile

Sed non in longum delectant hec uicedomnum. P 11
Respexit dominus, in se rediit uicedomnus.
Horret fortunę iam blandimenta sinistrę.
Flet, contristatur, alliditur, attenuatur,
Rugit, turbatur, discinditur, excruciatur,
Ingemit, artatur, disrumpitur, exagitatur
Et gemitus miseros reddit miserabilis heros.
Nescit quid faciat mortis ne portio fiat.
In mentem ueniunt quę circa tartara fiunt f. 119r
Et dampnatorum quę sunt tormenta reorum:
Dentes stridentes et uermes non morientes,
Flamma uorax torrens et nox palpabilis horrens,
Terrores animę peccatricis sine fine,
Gymnasium belis quod personat omne querelis.
His uigilans quatitur, his ieiunans laceratur,
In sacco, cinere persistens oppido flere.
Dat tandem uocem, ponit secum rationem:
'Heu me deceptum, tot plagis undique septum! P 12-13
Infelix anima, zabulus te mersit in ima.
Quis michi subueniet, de me cum questio fiet?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui supplantatus et luxuriis cumulatus
et terrenorum ceno desideriorum,
Iam non sum dignus quem liberet ille benignus.
Cautio quam scripsi michi captio fit, reor, ipsi,
Qua miser erraui, per quam te, Christe, negaui.
Quis, rogo, cassare, quis eam quibit reuocare?
Ve tibi, iudee, me tot mala qui docuisti!
Ve tibi, perdende, me perdere qui uoluisti!
Te scelus est nosse, te presule noxia posse.
Ecce dies ueniet in qua discussio fiet **P 14**
Omnis commissi uenia non ante remissi.
Quid tunc dicturus uel quorsum sum fugiturus?
Constat enim uere tunc omnia facta patere.
Colles seu montes non celabunt ibi fontes.
Nemo suo fratri poterit tunc auxiliari.
Vix satis est cuique rationem reddere pro se.
Iudex procedet, cunctis sibi debita reddet.
Si uix saluatur qui iusticias operatur, f. 119^{v}
Quo reus effugiam flamme ne pascua fiam?'
Hoc sator eternus in agello pectoris eius **P 15**
Semen conseuit de quo conuersio creuit.
Nam memorans opera quę fecerat ille priora,
Clemens saluator, animarum pronus amator
Inspirat per se quo talia ruminet in se:
'Quamuis peccaui, quamuis baptisma negaui
Et matrem Christi, quia, demon, sic uoluisti,
Spes uenię tangat, non desperatio frangat.
De tenebris surgam, quantum suffecero curram.
Grandia sunt, noui, que morti debita uoui.
Impingunt uulnus, non est tam saucius ullus.
Si possit fieri, queram michi forte mederi.
Est mundi domina cui congruit hęc medicina.
Non deerit uenia si parcat sancta Maria.
Desperatorum spes hęc est sola reorum.
Prouocet exemplum, ferar ad uenerabile templum
Cęli reginę, species ubi sunt medicinę.
Hic ieiunabo, quantum possum uigilabo.
Multum plorabo, suspiria continuabo.
Importunus ero, rem difficilem quia quero.
Sed uereor rursum uisus attollere sursum. **P 16**
Os gero pollutum, magis id michi claudere tutum
Quam tu, stella maris, contra miserum mouearis,
Penaque sit presto si te loquar ore scelesto:
Cęlitus aut missus ignis aut subter abyssus.
Nam pondus sceleris est importabile seclis.
Nec puto posse tegi quę mundo teste peregi.'
Hęc et plura precum persistens uoluere secum, **P 17** f. 120^{r}
Iam confortatus et firmiter est animatus.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vires collegit et quod depressit abegit
Pondus meroris, recipit robusta uigoris.

Jeûne dans l'église de la Vierge; première apparition de Marie

Attollens animum quia spes erexerat illum,
Sanctę Marię templum properabat adire.
Hic lacrimas, planctus, gemitus, suspiria, luctus
Corde dat intento, prosternitur in pauimento
Dicens: 'Effundam coram domino cor ut undam.'
Rarus inescatur, cinerem pro pane cibatur.
Liuida pallore facies ruit absque sopore.
Perpetuat noctes, querulas iuuat edere uoces,
Durans in precibus ibi quadraginta diebus.
Audiuit domina communis uirgo Maria. **P 18**
Flectitur ad miserum, mouet hanc miseratio rerum
Affectu matris, cui uiscera sunt pietatis.
Respicit afflictum et dicto corripit illum:
'Tu quis es et quid uis? Cur clamas? Quid tibi queris? **P 19-20**
Non agnosco meum quem fecit fraus alienum.
Fraudem fecisti, defraudari meruisti.
Per fraudem Sathane fraudatus es, ecce, salute.
Qui de me nasci uoluit deus, hunc temerasti.
Me matrem Christi despectam post habuisti.
Quid reus exoras? Quid apostata nos inhonoras?
Hoc scelus immane, scito, non ibit inane
Et pacti carta blasphemo murmure parta.
Nec res obscena cedet sine uindice pena.
Res grauis, inpura, temeraria, perfida, dura,
Atrox, exosa, dampnabilis, exitiosa.
Esto, sit offensa mea miti mente ferenda,
Non patienda mei tamen est iniuria nati.
Illa sit indulta, sed in hac blasphemia multa. f. 120^{v}
Qualiter ergo pium Messię suffero uultum,
Si tibi tam misero donari crimina quero?
Temptabo tamen id si forsan quid tibi prosit.
Certe genus carum fateor michi christicolarum,
Presertim tales laudes michi qui speciales
Gaudent concinere; quos numquam cesso fouere
Visceribus, brachiis amplector et annuo uotis,
Protego, conseruo, releuo, sustento, guberno.'

Prière à la Vierge

Talibus edoctus respondit ei uicedomnus: **P 21**
'Vt dicis, domina, sic omnia sunt benedicta.
Vita, salus, uenia, spes, auxilium, medicina
In te sunt uere. Nunc ergo mei miserere.
Nam, rogo, quid restat si nil conuersio prestat?
Si remanet sola dampnatio post malefacta,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cur uiuunt multi peccati morte sepulti?
Cur Petrus uiuit, qui uitam sepe negauit, **P 22-23**
Et primo Saulus blasphemans, postea Paulus,
Cur qui peccauit geminato crimine David?
Nonne Raab meretrix fidei fit munere felix?
Cur celerem uitę ceperunt spem Niniuitę,
Magnus et ille magus, sed nunc martyr Ciprianus?
Fraudem conuersus mutauit laude Zacheus.
Ergo iustorum quia sunt exempla priorum
Qui peccauerunt sed digne penituerunt,
Nec solum ueniam sed et accepere coronam,
Deprecor, exoro, peto, supplico, postulo, posco
Vt fidei sanctę readuner, te mediante,
Cuius tutelam mi spero citamque medelam.'

Confession de foi de Théophile

Tunc exhortata uenerabilis atque beata **P 24** f. 121r
Crebrius hunc dictum sic alloquitur uicedomnum: **P 25**
'Illexit Sathanas et eo suadente negabas.
Fraudibus illectum faciat confessio rectum.
Lapsus es errore, fidei firmare tenore.
Corde deum crede, quod credis et ore fatere:
Hunc ego quem peperi diuinum numen haberi,
Patre deo natum, per me rursum generatum,
Arbitrio cuius post metas temporis huius
Iudicium ueniet, operum retributio fiet.
Hec michi si fueris confessus, suscipieris.'
'Vix', ait, 'hoc possum quia me peccasse memor sum.
Eloquium deerit et sordida lingua tacebit.
Crux et baptisma doleo quia sunt aliena,
Ista salus animę, que non timui uiolare.
Quomodo temptabo quo Christum forte grauabo?'
Rursus eum sancta solatur et inuiolata, **P 26**
'Sit tantum cura', dicens, 'confessio pura.
Tu licet indignus uideare, sed ille benignus.
Nam sibi me matrem, non infamans deitatem,
Propterea legit, quia uos saluare sat egit.'
Post hęc et paria consolatoria dicta **P 27**
Terrę prostratus uoces dedit ille beatus.
Cum multis lacrimis sequitur confessio talis:
'Credo, glorifico, colo, confiteor, benedico
Personis trinum numen, deitate sed unum,
Patrem cum nato uenerans et pneumate sancto.
Confiteor genitum de sacra uirgine Christum,
Ad genus humanum quę processit reparandum.
Gratia fecundans et spiritus almus inumbrans f. 121v
Hanc impregnauit, sacro fetu grauidauit.
Filius hic patris sine pressura deitatis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Extensis manibus in uiuificabile lignum,
Lignum turpe prius, dedit admirabile signum,
Mortis uastator, occumbens pro grege pastor.
Tempore suppremo uenturum denuo credo.
Premittetque crucem properans ut iudicet orbem,
Quando pro meritis cuiusquam discutiendis
Non accusante nec egebit testificante
Iudicii norma, quia facti conscia corda
Aut excusabunt iustos ne mortificentur
Aut accusabunt prauos ne uiuificentur.
Hoc fidei uotum michi constat, sit tibi notum. **P 28**
Sancta dei genitrix, sis fida mei miseratrix.
Hos gemitus serui domino, precor, annue ferri.
Non me despicias sed consolatio fias,
Qui preceps raptus et seuo demone captus
Turbinibus mundi iam mergor in ima profundi.
Longius haut absit, sed sanctus spiritus assit,
Gratia me cuius ob noxam criminis huius
Prorsus deseruit, nudum miserumque reliquid.'

La Vierge obtient le pardon pour Théophile; seconde apparition

Felices lacrimę tangunt interna Marię **P 29**
Virginis et matris. Hec torrens est pietatis,
Portus naufragio iactatis, sydus in alto,
Anchora firma spei, rutilans aurora diei,
Fessis ipsa quies, miseris compassio diues,
Afflictis, egris, cecis, nudis, peregrinis
Solamen, baculus, lumen, protectio, murus.
'En', ait hec flenti, perplura satis facienti, f. 122r
'Propter baptismum quod habes, quamuis temeratum,
Et quia christicolis uinclo connector amoris,
Vado, licet temere, natumque deumque mouere.
Prouoluar plantis, terris cęlo uenerandis,
Vt te suscipiat, ut propicius tibi fiat.'
Dixit et abscessit. Homo promissis hilarescit.
Sed persistebat pulsans fixusque manebat **P 30**
Pernox orando, ieiunia continuando,
Donec desursum maiestas regia rursum,
Virgo dei templum, dignans inuisere seruum,
Suauiter appellat, monet ut iam tedia pellat
Ex animo tristi, referens hec nuncia Christi:
'Sufficit, o care, quod te sic plangis amare.
Planctum compesce, iam consolare, quiesce.
Desistas flere, tibi iam congaudeo uere.
Quam bene fecisti quod tantum penituisti!
Quantum plorasti, tantum me letificasti.
Vnde meis precibus indulsit te michi Christus.
De reliquo iugis tibi sit custodia cordis,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Queque sonas ore, stabili sint fixa tenore,
Vt uiuas cautus dum spiritus hos regit artus.'

Théophile demande la restitution du chirographe
'Non', inquit, 'domina, spernam uitalia dicta. **P 31**
Tu scelerum uenia grauium, pia uirgo Maria.
Nil promouissem nisi te, regina, petissem.
Nam poterat, credo, post Christum tergere nemo
Tot mea cenosa nisi tu, semper speciosa.
Talis cunctorum uolitando per ora reorum
Fama uiget de te per secula nescia mete.
Reddam quę uoui quia plurima debeo, noui. f. 122v
Vera fides in me durabit perpete fine.
Insuper id peragam, dicam quam perfero plagam.
Morbus adhuc restat qui tristiciam michi prestat.
Sed per te, dominam, releuari spero ruinam.
Scripturam carte, quam scripsi demonis arte,
Postulo deleri quia cogor eam reuereri.'
Dixerat et rursus deplangit nec fuit usus **P 32**
Esce uel somni, mens lassatur uicedomni.

Rapt du document sur l'ordre de la Vierge
Tunc mundi domina linquens hęc protinus ima
Cęlos ascendit, in maiestate resedit.
Assistunt uigiles, laudes cantantur heriles.
In celi castris uox intonat imperialis:
Excurrant propere, iubeant inferna patere,
Exquirant Sathanan, compellant reddere cartam.
Affectat prompta cęlorum contio tota,
Sicut et est hodie, iussis parere Marię.
Vadunt absque mora, scrutentur ut inferiora.
Portas effringunt, Sathanan clamore requirunt.
Dure rixantur, disceptant, flagra minantur.
Infelix latebris se queritat abdere tetris.
Tractus ab occulto mactatur uerbere multo.
Exigitur carta furtiuo crimine parta.
Fur mendax, latro, semper claudende baratro,
Quomodo frendebas, te cedi quando uidebas?
Reddis confusus fueras quo turpiter usus.
Castra dei, sursum uestrum sustollite cursum.
Ante pedes dominę deponite furta gehennę.
Pignus reddatur captiuo, quo redimatur.

Restitution du document à Théophile
Tercia nox aderat, uicedomnus et euigilabat. f. 123r
Repperiensque suam palpato pectore cartam
Expauit totus, fit toto corpore motus.
Quantum tristatus, tantum fuit exhilaratus.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plenus leticia clamat: 'Bene, sancta Maria,
Quod tibi me uoui, quia clementem bene noui.
Omnis condigna tibi laus, o uirgo benigna.
Nemo potest fari quantum sis digna beari.'

Confession publique de Théophile

Nocteque transacta fuerat qua carta recepta, **P 33**
Ecce dies aderat quem Christus nobilitarat
Surgens a morte, iugi reuerendus honore,
Et tecum, Christe, ueluti surgendo uir iste
Concitus ad templum currebat mane uerendum.
Hic missis sacris sollempni more peractis,
Coram pontifice se strauit, plebe stupente.
Exponens omnes quos pertulit ipse labores,
Causas erroris, contemptum relligionis,
Instinctu Sathane fidei contraria sane,
Demonicam fraudem, magicam memorat leuitatem,
Publicat horrorem quem primitus abdidit omnem.
Predicat extortam belis de carcere cartam,
Qualiter ad templum cum quadraginta dierum
Complesset numerum ieiunans flensque reatum,
Post tempus flendi tempus uenit miserendi
Per saluatricem, saluatoris genitricem.
Presul ut audiuit et eum sic plangere uidit, **P 34**
Condoluit flenti, palam delicta fatenti,
Et cepit multum lacrimis infundere uultum.
Corpus humi fixit, Christum regem benedixit
Cum sancta matre, cuius uiuit pietate. f. 123ᵛ
Plebs etiam flebat cum talia mira uidebat.
Dant exempla malis res et confessio talis:
Qui desperati propter peccata fuerunt,
Spem uitę nacti, correcti penituerunt.
Tandem censetur ut cautio seua cremetur. **P 39**
Antistes iussit, cartam uicedomnus obussit.
Ingemuit demon, cecinit plebs 'Kyrieleyson'.
Pastor et exultat, populum de more salutat
Et consummabat de sanctis quod superabat.

Mort de Théophile

Cumque foret sacram gaudens perductus ad aram **P 40**
Et domini corpus percepisset uicedomnus,
Vt solis radius facies incanduit eius.
Quem postquam tantum cernebant glorificatum,
Indoluit demon, resonat plebs 'Kyrieleison'.
Accurrens igitur sanctę sub tecta Marię,
Cernuus, ut legitur, triduo studuit theorię
Et tenui pastus dissolui corpore cepit
Inque loco fixus felici pace quieuit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pondus opis uarium primo per uulgus egentum
Dispergens seuit, quo merces maxima creuit.
Sic sua cuncta litans et fratribus oscula libans
Excessit mundo, felix rumore secundo.
Et tumuli sede sacra donatur in ede
Qua manifestata fuerat sibi uisio sancta.
Quem tumulus claudit, cęlum sibi uiuere plaudit.

Prière finale à la Vierge

Quesumus ergo, pia, nostri miserere, Maria,
Conseruans humile tibi quod deseruit ouile,
Ne latro mactet, ne mortis spicula iactet,
Ne fur diripiat, sibi ne possessio fiat,
Inque tui laude fac concordes sine fraude. f. 124r
Hęc uigeat cura, ne delectent peritura,
Immo tuus natus sit pre cunctis adamatus.
Sit uia uiuendi, desideriumque uidendi,
Aspectu cuius post metas temporis huius
Et consolemur et in ęternum satiemur.

Titulus (f. 116v): Incipit narratio de casu Theophili uicedomni *D*
1 *Sola uerba* peccatis aures *sine dubio leguntur; cetera e litteris non iam satis certis conieci*
13 *Hunc uersum supra rasuram rescripsit* D^1
47 non *supra lineam addidit* $D^{corr.}$
57 *Hunc uersum in textu omissum scripsit in margine inferiore* D^{corr}
73 His D^1: is $D^{a.c.}$
89 sibi *supra lineam addidit* D^1
96 *Hunc uersum supra rasuram rescripsit* D^1
99 abscessit *scripsi*: Abse*s** *D*
136 iudee *scripsi*: iudeę *D*
146 cunctis sibi $D^{corr.}$: et cunctis $D^{a.c.}$
173 aut $D^{a.c.}$: uel $D^{corr.}$
175 Nec puto *supra rasuram rescripsit* D^1
183 pauimento D^1: pauimenta $D^{a.c.}$
189 *Hunc uersum in textu omissum addidit in margine exteriore* $D^{corr.}$
193 Cur: C *ex* Q *in scribendo correxit* D^1
203 *Hunc uersum supra rasuram rescripsit* D^{corr}
204 *Hunc uersum in textu omissum addidit in margine inferiore* $D^{corr.}$
235 tutelam mi D^1: tutelam $D^{a.c.}$
289 alto: i. mari *supra lineam addidit* $D^{corr.}$
298 Prouoluar D^1: Prouoluat $D^{a.c.}$
361 nobilitarat D^1: nobilitaret $D^{a.c.}$
374 flensque $D^{corr.}$: flesque $D^{a.c.}$
412 Hęc uigeat *supra rasuram rescripsit* D^1 — *Post uersum 412 D iterum scripsit uersum 408, qui tamen duabus lineis rubris oblitteratus est*
416 satiemur: satiemur. Explicit *D*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

56 «Il commence à désirer ce par quoi le bon zèle a tendance à disparaître».
147 cf. 1 Pierre 4.18: *Et si iustus uix saluatur, impius et peccator ubi parebit?*
165 *Species medicinę:* «épices médicinales, médicaments».
223 Mt 26.69-75; Mc 14.66-72; Lc 22.55-62; Jn 18.25-27.
224 Act 9.1-21; 12.9.
225 2 Sam 12.13. David, qui s'était épris de Bethsabée, la femme d'Uria, et qui avait été responsable de la mort de ce dernier, reconnut son double péché. Jahwé lui accorda la vie, mais le fils que lui avait donné Bethsabée ne fut pas épargné.
226 Voir Jos 2.1-6.25 pour l'histoire de Raab, la prostituée de Jéricho qui fut sauvée lors de la prise de Jéricho pour ne pas avoir trahi les espions de Josué qu'elle avait hébergés dans sa maison; cf. Hébr 11.31; Jac 2.25.
227 Jonas 3.
228 L'histoire de Cyprien d'Antioche, magicien, évêque et martyr (BHL 2047 et suiv.), est liée à celle de la vierge chrétienne Justine. Cyprien se convertit lorsqu'il doit constater que même toutes les ressources de sa magie ne peuvent l'aider à gagner le cœur de la belle et sainte vierge. Ils subissent le martyre à Antioche sous la persécution de Dioclétien, à la fin du IIIe siècle.
229 Lc 19.1-10.
250 L'antécédent de *quę* est *crux et baptisma*, non pas l'apposition *ista salus animę*.
292-293 Avec ces vers «rapportés», Gevehardus varie l'énumération des attributs honorifiques de la Vierge, en ce qu'il groupe les cinq datifs dans le v. 292, tandis que les cinq nominatifs auxquels ils se rapportent, suivent au v. 293.
315 Virgile, *Énéide* 4.336: (*dum memor ipse mei,*) *dum spiritus hos regit artus.*
334 *laudes heriles:* «louanges de Notre Dame» (non pas «du Seigneur»).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE SUR FRÈRE H. ET LES RÉDACTIONS ANGLO-NORMANDES DE SON *TRACTATUS DE PURGATORIO SANCTI PATRICII*

Peter DE WILDE
(*Universiteit Antwerpen*)

À la recherche de Frère H.

L'histoire du Purgatoire de saint Patrice, communément appelée le *Tractatus de purgatorio sancti Patricii* (ou en abrégé le *Tractatus*[1]), doit sa renommée à un moine cistercien de Saltrey[2], qui a écrit en prose latine le récit de la fondation du purgatoire par saint Patrice et de la visite du chevalier Oën au lieu sacré. Le nom du moine nous est inconnu. Lui-même se désigne seulement par son initiale: *Fr. H. monachorum de Saltereia minimus*[3]. Depuis que Luard, éditeur de Matthieu Paris, a fait de la lettre *H* l'abréviation de *Henricus*, c'est la solution la plus généralement admise[4] (quoique non prouvée). La forme courante du nom est Saltrey,

---

[1] Bien que, dans la plupart des manuscrits, le mot *Tractatus* n'apparaisse pas, nous nous en servons par souci de commodité. Nous avons dressé la liste des manuscrits latins (quelque 150 mss) et de langue vernaculaire (environ 130) dans notre thèse de doctorat (2000), dont Theo Venckeleer a été le co-directeur. C'est pourquoi il nous est un devoir agréable de lui dédier cet article.

[2] Voir Eckleben (1885: 38); De Félice (1911: 27); Foulet (1908: 600); Krapp (1900: l-2); Ward (1893: 437-442). La date de la fondation du monastère est incertaine. Manriquez, dans ses *Annales Cistercienses* (Lyons, 1642) indique 1147 comme date probable, Vischius confirme la date dans sa *Bibliotheca scriptorum sacri ordinis Cisterciensis* (Cologne, 1656: 370): «Salleya in Anglia, dioceses Eboracensis [York] 1147 Calendis Jan.».

[3] Initiale qui, toutefois, n'est pas présente dans tous les manuscrits latins: elle manque notamment dans Arundel 292, Harley 103, Cotton Vespasianus A vi, Cotton Tiberius E i, Harley 3846, Egerton 1117, Additional 33.957, et dans toutes les versions abrégées (voir *infra*) qui n'ont pas le prologue.

[4] Mathieu Paris, *Chronica Maiora*, édition de Luard, Rolls Series 57, *Rerum Britannicarum medii aevi Scriptores*, Londres, 1858-96. Easting (1991: 236) signale que l'on retrouve le même développement de *H.* en *Henri* dans un manuscrit hollandais d'une version en prose du *Tractatus*; il s'agit, après vérification, du ms. La Haye Bibl. Royale 73 H 14 (milieu XVe s.). Thomas Tanner, évêque de Saint-Asaph, donne à l'auteur le nom de Hugo. Voir sa *Bibliotheca Britannico-Hibernica*, Londres (1748: 397): «Tractatus huius codex ms. bis aut ter extat in bibliotheca monasterii de Sion: in cuius catalogo ms. CCC Cantabr. 0.16 semper ascribitur Hugoni de Saltereia». *Saltereie* ne se rencontre pas dans

Memoire en temps advenir, 217-239. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais nous trouvons encore *Saltereie, Saltrei, Saultrey, Sowtrey* etc. Le couvent de Saltrey, fondé vers 1147, était situé au nord de Cambridge, dans le comté de Huntingdon, qui dépendait de l'évêché de Lincoln.

Les renseignements biographiques dont nous disposons sont très vagues. John Pits prétend que le frère H. naquit dans le comté de Huntingdon et qu'il reçut, au couvent de Saltrey, une excellente éducation[5]. Il vivait, dit-il, vers l'an de grâce 1140. John Bale (Baleus, 1495-1563), évêque d'Ossory, est beaucoup moins favorable dans ses appréciations[6]. À l'en croire, le frère H., nourri de superstitions dès sa plus tendre enfance, aurait fabriqué de toutes pièces l'histoire du Purgatoire, en y mêlant des idées empruntées aux *Dialogues* de Grégoire le Grand, et faisant référence à l'Etna, la montagne flammifère[7]. Ce jugement sévère de Bale ne nous apporte en fait rien de précis sur la biographie du «plus petit des moines de Saltrey». Pour connaître l'auteur de la légende, il vaut mieux s'adresser à l'œuvre elle-même.

À première vue, H. se contente de répéter ce que d'autres ont dit, ce que tout le monde croit autour de lui, et il cite, à l'appui de ses affirmations, des textes de saint Augustin et de Grégoire le Grand. Frère H. est un homme très prudent: il ne rapporte que ce qu'on lui a commandé d'écrire (esquivant ainsi toute responsabilité). Mais malgré sa naïveté apparente, H. n'est pas dépourvu d'esprit critique. Il met en doute lui-même la légende, et il a besoin de citer les témoignages de Gilbert, de Florentien et, dans certaines versions, même de deux abbés irlandais. Il se défend énergiquement d'avoir inventé quoi que ce soit, et n'oublie pas de nous indiquer l'enchaînement des circonstances qui l'ont déterminé à composer son récit.

Quelques années auparavant, Gervais[8], supérieur du couvent de Luda, avait obtenu d'un roi irlandais la permission de faire construire un

---

tous les manuscrits; la mention manque dans la version la plus ancienne, le manuscrit E VII 59 de Bamberg (selon Mall, 1891: 139-197), et dans un grand nombre de manuscrits appartenant à la famille autrefois indiquée comme 'alpha', qui a été considérée comme la branche la plus proche de l'original latin. Un historien de la littérature a appelé le moine *Henry of Salisbury*; il a confondu *Salisburiensis* et *Salteriensis* (Holmes, 1948: 45).

[5] J. Pitseus, *De scriptoribus Angliae*, n. 101, cité par De Félice (28); Eckleben (39).

[6] John Bale. 1557. *Scriptorum illustrium maioris Brytanniae catalogus*. Bâle (189). Eckleben (40-41) cite encore des textes de James Usher, Carolus de Visch, Thomas Tanner et Casimir Oudin.

[7] «Aetnae flammiferi montis adjutus incendio». Mais il faut admettre alors que le moine a été indignement trompé par deux personnages cités dans l'histoire: l'évêque irlandais Florentien (si le passage n'est pas une addition) et, plus important, l'abbé Gilbert de Basingwerk.

[8] Gervais de Parco, premier abbé de l'abbaye de Louth ou Louthpark (fondée ca 1147), dans le Lincolnshire. Dans l'oeuvre, son nom est accompagné de la mention *pie memorie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monastère en Irlande. Il chargea de ce soin l'un de ses Cisterciens, nommé Gilbert. Celui-ci, pour remplir sa mission, ne pouvait se passer d'un guide capable de comprendre et de parler la langue irlandaise. Le roi irlandais lui choisit, parmi ses gentilshommes, un interprète, qui n'était autre que le fameux Oën. Pendant le voyage en Irlande, le chevalier eut maintes fois l'occasion d'initier son compagnon aux merveilles du Purgatoire de saint Patrice. À son retour, Gilbert ne voulut pas garder pour lui seul cette étrange histoire et s'empressa de la divulguer[9]. Plus tard, Gilbert deviendrait prieur de Basingwerk[10].

Un jour, Gilbert raconte cette histoire à un auditoire d'ecclésiastiques parmi lesquels se trouve probablement le moine H. L'abbé de Sartis[11], qui apprend par l'intermédiaire du moine de Saltereie les aventures du chevalier, en est très édifié et demande une mise par écrit au moine H. de l'abbaye de Saltrey, qui, pour obéir à son supérieur — H. accentue la preuve d'obéissance — se met à l'œuvre. Ainsi, il s'est fait l'auteur d'une légende qui, au moins partiellement, doit avoir circulé oralement (comme le texte lui-même l'atteste) avant sa rédaction définitive.

Nous constatons que le moine s'acquitte de sa tâche avec diligence et s'efforce de ne rien dire qui n'ait été confirmé par des témoins sûrs, au nombre desquels il faut citer l'évêque irlandais Florentien. Il n'est pas sûr que les commentaires des Pères aient été ajoutés par le moine lui-même, quoique le texte montre une certaine culture littéraire, limitée il est vrai. Un manuscrit de la seconde moitié du XIIe s., qui jadis appartenait à la

---

[9] Certains ont même prétendu que ce Gilbert était le véritable auteur du *Tractatus*. Ainsi James Ware (1594-1666), *De scriptoribus Hiberniae*, Lib. II, chap. I. Cette hypothèse non fondée se retrouve encore chez Thomas Duffus Hardy, *Descriptive Catalogue of materials relating to the History of Great Brit. and Ireland to the reign of Henry VII*, London, 1858, n° 229 Purgatorium sancti Patricii.

[10] Gilbert devint abbé de Basingwerk (Flintshire) avant le milieu de l'été 1159 (voir Ward: 439); il y est probablement déjà abbé en 1155: voir Knowles (1972:126). Le monastère de Basingwerk avait été fondé en 1131, mais fut détruit quelques années plus tard, lors d'une invasion du roi de Galles Owen (1137-69). En 1157, Henry II fait fortifier le château de Rhuddlan et fait en même temps reconstruire le monastère de Basingwerk; a cette occasion, il a accordé une charte que l'on considère comme une espèce de seconde fondation. Voir Eyton (1878: 29). Le nom de Gilbert de Besingwerk est mentionné dans une décision de l'ordre de Cîteaux rendue au cours des années 1155-1159 (*Journal of the Archeological Association*, vol. VI, 1851: 423-424).

[11] Selon Locke (1965: 641-646), Sartiz doit être identifié au monastère de St. Mary de Sartis, appelé aussi Warden, ou (dans les *Chronica de Mailros*, édité en 1835 par J. Sevenson à Edimbourg), Wardon. Selon Carolus Vischius (1656: 164), ce monastère aurait été fondé en 1136 par Gauthier Espec: «Anno 1136: 7 Idus Decembris abbatia de Sartis, id est Wardonia in Anglia, diocesis Lincolniensis». C'était l'une des premières fondations cisterciennes en Bedfordshire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bibliothèque du monastère de Louth Park (le Luden du *Tractatus*), contient cinq visions parmi lesquelles les visions d'Orm, du moine de Wenlock, et de Drithelm; ce qui pourrait donner une idée des lectures possibles de H. de Saltrey[12].

S'il est vrai que le monastère de Saltrey n'a été fondé qu'en 1147, ce n'est donc qu'après cette date que le moine a pu se désigner comme «monachorum de Saltereia minimus». D'autre part, le *Tractatus* a été dédié à l'abbé «H. de Sartis», qui serait Hugues de Sartis (abbé de Wardon entre 1173 et 1185)[13]. Tout ce qui est donc certain, c'est que notre auteur, un moine cistercien anglo-saxon, a été actif entre 1147 et 1185.

Le *Tractatus de Purgatorio sancti Patricii* a connu un succès énorme, en latin comme en langue vulgaire. Il existe, dans l'ancienne littérature française, sept versions en vers (10 manuscrits) du *Tractatus*[14]. De ces versions, trois ont été signées: celle de Marie «de France»[15], celle de Bérol[16] et celle de Geoffroy de Paris[17]; la dernière version reste inédite. Quatre versions sont anonymes, et toutes ces versions ont déjà été

---

[12] Bodleian Library, ms Fairfax 17; voir Farmer (1958, 1959).

[13] Dans le ms Cambridge, Sidney Sussex College 50, «H. de Sartis» est glosé par un rubricateur comme «Hugoni»; c'est le seul témoin qui montre cette solution. Voir aussi Knowles (1972: 127). Locke (1965: 641-646) croyait que le *Tractatus* avait été composé entre 1208 et 1215. Un abbé de Sartis, Henry, est passé en 1215 à l'abbaye de Rievaulx, où il est mort l'année suivante. Or, Henry (H.) était le septième abbé de Wardon; une notice du *Cartulary of Old Wardon* (édité en 1930 par G.H. Fowler in *Bedfordshire Historial Record Society*, XIII, Londres) montre que le sixième abbé vivait encore en 1208. L'assertion de Locke qui l'identifia au septième abbé de Sartis (reprenant ainsi l'identification de Ward 1893: 436), a été ébranlée par Easting (1978: 778-783).

[14] Voir aussi P. Meyer in *Notices et Extraits* XXXIV, 239-246 et XXXIX (1891), 238-246; in *Histoire littéraire de la France* XXXIII, 371-372 et XXXIV, 238-246; in *Romania* XVII, 382; Bossuat (1951: 312 et 1991: 573-574); Ringger (1972: 389-402); Ward (476) signale que BL Additional 6524 (ff. 115b-120b, XIVe s.) contient une traduction du *Tractatus* par Jean Belet; nous y ajoutons BL Add. 17275 et BL Royal 20 D vi.

[15] Ms. B.N. français 25407 fol. 102a-122d (anglo-normand), édité par de Roquefort (1819-20), Atkinson Jenkins (1903), Warnke (1938), Otaka (1980), et de Pontfarcy (1995).

[16] Mss Yale University 395 (olim B. Cheltenham, Bibl. Philipps 4156), ff. 184a-188d, origine anglo-normande; et B. Tours 948 (ff. 102^{v} -119^{r}, origine continentale), édité par Mörner (1917).

[17] Ms. B.N. fr. 1526 (ff. 154a-170a), inédit. Paul Meyer en donne un extrait in *Notices et Extraits*, XXXIX, 1909, 309-314. L'histoire du purgatoire fait partie de la Bible des sept états du monde, compilation où l'auteur, Geoffroy de Paris, semble avoir mis très peu du sien. Après avoir décrit l'enfer à l'aide de la Vision de saint Paul, Geoffroy passe à la description du Purgatoire. Le quatrième livre est la traduction en vers du récit du moine de Saltrey, mais cette traduction, d'après Meyer, n'a pas été faite sur le latin; Geoffroy semble avoir mis en vers, parfois très maladroitement, la version en prose d'Arras 307 qui était fort répandue de son temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éditées[18], sauf celle dont nous préparons l'édition[19]. Ces versions françaises sont des traductions du latin, sauf celle de Geoffroy de Paris qui remet en vers une version française en prose. Fait remarquable: cinq des sept versions en vers sont d'origine anglo-normande.

En général, les éditeurs des versions anglo-normandes ont ajouté à leur édition une description de leur(s) manuscrit(s), tant au niveau codicologique qu'à celui de la langue[20]. Le texte de Marie a été régulièrement réédité ou traduit; les autres versions (sauf BL Cot. Dom. A iv) ont été éditées une seule fois, entre 1916 et 1927 (*ut supra*).

Il y a au moins deux rédactions françaises en prose différentes, représentées par les manuscrits B.N. fr. 15210 et B.N. fr. n. a. 10128[21]. La version française qu'offre Arras 307 est quasi identique à celle de B.N. fr. n.a. 10128 et a été extrêmement répandue; elle se trouve en de nombreux manuscrits du XIIIe au XVe siècle[22]. Il n'existe aucune édition de ces versions en prose, sauf l'édition de Tarbé[23], qui est sans valeur.

---

[18] Mss Cambridge, Bibl. de l'Univ. E e 6. 11, ff. 13-37 et fragment BL Lansdowne 383 (anglo-normand, XIIIe), éd. par Van der Zanden (1927). Ms. BL Harley, 273 fol. 191c-197d et B.N. fr. 2198 fol. 30a-34d (anglo-normand, ± 1300), éd. par Vising (1916). Ms. B.N. fr. 25545 fol. 97a-104b (français continental), éd. par Mörner (1920).

[19] BL Cotton Domitian A IV fol. 257a-267b. Kölbing (1877) a transcrit (fort maladroitement) quelques extraits. Voir également Ward (1893: 468-471).

[20] C'est pourquoi nous n'y ferons plus référence par la suite; de nouvelles éditions de B, d'An1 et d'An3 s'imposent.

[21] Meyer donne des extraits du ms. 10128 in *Notices et Extraits*, XXXIX (1909: 310 ss). Le ms. 307 de la Bibl. Mun. d'Arras, cité par Meyer in *Notices et Extraits*, XXXIV (1891: 238) et in *Romania* 17 (1888: 382) est une version datant du milieu du XIIIe siècle. Ringger a comparé cette version au ms. 10128; ce sont deux versions quasi identiques. La rédaction d'Arras 897 serait différente des deux autres; voir Langlois (1910: 112).

[22] Meyer cite quelques-uns de ces mss in *Romania* 17 (1888: 382). Voir également Omont (1905: 364-374). B.N. fr. 15210 (ff. 60-77) est signé par Gilbert le Celerier, un auteur inconnu; c'est une version peu répandue (voir Meyer, *Hist. Lit. de France* XXXIII: 391). Très tôt, la légende a été imprimée; Verdeyen – Endepols (1914: 287-290) et Krapp (1900: 27) signalent l'existence de quatre éditions. Ce sont chaque fois les impressions de la version en prose répandue. En 1506, Claude Nourry à Lyon en publia une édition in-quarto, imprimée en caractères gothiques, illustrée de gravures sur bois fort singulières et portant le titre: *Le voyage du puy saint Patrix, auquel lieu on voit les peines du purgatoire et aussi les joyes du paradis* (réimpression textuelle en 1867, augmentée d'une notice bibliographique, par Philomneste Junior à Genève). Une édition in-8 parut à Paris, chez Jehan Bonfons, en caractères gothiques (selon Krapp 1900: 27, ca 1545); une autre en caractères du même genre, mais in-quarto, se vendait chez Jehan Trepperel. Finalement, il en parut une à «l'Escu de France» à Paris. Les bibliographes ne donnent pas la date de l'impression de ces deux dernières éditions (dont l'identité de la maison d'édition n'est pas sûre).

[23] Prosper Tarbé, *Le Purgatoire de saint Patrice, légende du XIIIe siècle*, Reims, Société des Bibliophiles, 1842. C'est l'édition, précise l'auteur, d'un manuscrit de Reims. Après vérification, il s'agit d'une mauvaise transcription de Reims, Bibl. Munic. 291 (ff. 185-192), XIVe s.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les rédactions anglo-normandes

Kölbing a comparé quatre versions anglo-normandes: celle de Marie, celle de BL Cotton Domitian A IV, celle de BL Harley 273 et le fragment de BL Lansdowne 383. Sa comparaison aboutit, dit-il, à un résultat négatif: elles seraient indépendantes l'une de l'autre[24]. Le résultat de Kölbing est confirmé par Van der Zanden, pour autant que celui-ci avait accès aux manuscrits[25]. Toutes les versions anglo-normandes sont en vers octosyllabiques, excepté celle de Béroul, et ont été composées en Angleterre, probablement avant 1250[26]. Dans la table I, nous avons comparé les rédactions des versions anglo-normandes à la structure de BL Royal 13 B viii; pour faciliter la lecture, nous avons abrégé les manuscrits concernés[27]:

1. Marie «de France»:	M	(Paris, B.N. fr. 25407)
2. Béroul	B	(Yale Univ. 395 et Tours BM 948 pour les 90 vers initiaux)
3. Anonyme	An1	(Cambridge, Bibl. de l'Univ. Ee 6. 11 et Londres, BL Lansdowne 383)
4. Anonyme	An2	(Londres, BL Cotton Domitianus A iv)
5. Anonyme	An3	(Londres, BL Harley 273 et Paris, B.N. fr. 2198)

(voir table I)

Dans les rédactions anglo-normandes, le *Tractatus* latin (c'est-à-dire, l'une de ses rédactions) a subi des retouches qui peuvent s'expliquer en partie par la mentalité des différents traducteurs. En général, les traductions sont fidèles et les aspects didactiques présents dans le *Tractatus* y font l'objet d'une attention marquée. Leur style est vif, direct, économique et, à travers les interventions plus ou moins longues de la part des traducteurs, presque toujours personnel[28].

---

[24] Remarquons que les transcriptions qu'il a faites (e.a. de quelques petits fragments de BL Cotton Domit. A iv) sont très souvent inexactes.

[25] Van der Zanden (1927: 150-155).

[26] Voir Meyer, *Hist. Litt. de France*, XXXIII: 371, et Ringger (1972: 394 ss). Vising (1923: 44) explique la prépondérance du vers comme suit: l'emploi de la prose viendrait à la mode au moment où la littérature anglo-normande allait vers son déclin.

[27] En annexe, nous donnons le profil de la version latine la plus ancienne et la plus complète, R (BL Royal 13 B viii).

[28] «We never have the impression that the Anglo-Norman poet is simply paying lip-service to his religion; and it is usual for him to increase rather than diminish the moral content of his source»; voir Owen (1970: 76).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons comparé les cinq rédactions anglo-normandes en reprenant entre autres les trois passages que Ward employait pour faire la distinction entre ses familles α et β (voir tables V à VII). La comparaison ne répond pas par l'affirmative à la question de savoir s'il existe des relations entre les rédactions anglo-normandes ou s'il faut identifier ces rédactions à l'une des deux familles. Bien que les rédactions An2 et M montrent, au niveau de la structure du texte, quelques ressemblances, et que les rédactions B, An1 et An3 aient repris les mêmes éléments du *Tractatus* (voir table I), chaque rédaction (= traduction) montre, de par son individualité, la désuétude du système des deux familles.

1. M

L'auteur de cette version, conservée dans un seul manuscrit de la fin du XIIIe - début XIVe siècle, s'appelle Marie:

> *Joe, Marie, ai mis, en memoire,*
> *le livre de l'Espurgatoire*
> *en romanz, k'il seit entendables*
> *a laie genz e covenables.*
> *(2297-2300)*

Elle a été identifiée par Jenkins, Foulet, Warnke, Otaka et Pontfarcy à Marie «de France», traductrice des *Fables* et auteur des *Lais*; la remise en question par Baum[29] de cette identité unique n'a pas obtenu l'adhésion unanime de la critique. Puisque ce sujet n'entre pas dans le cadre de cet article, nous n'insisterons pas; nous sommes seulement tenté de croire que la discussion n'est pas close[30]. En tout cas, la langue de M en semble faire une œuvre de la fin du XIIe siècle. La langue semble être celle «d'une personne originaire d'une région frontière de la Normandie qui, par la suite, se serait installée en Angleterre»[31]. L'auteur est assez fidèle à l'original latin.

Pour l'auteur de M (comme pour celui de An2), le héros, Owein, est avant tout un chevalier; aucun état ne lui semble préférable à celui de chevalier. Les auteurs d'An1 et d'An3 (voir table IV) en font un moine à

---

[29] Baum (1968: 64-73 et 193-196).

[30] C'est ce qu'avoue d'ailleurs Yolande de Pontfarcy (1995: 353-361): «Il n'y a pas d'arguments irréfutables qui prouvent l'identité des deux femmes, seules de troublantes convergences et de curieuses coïncidences ... »

[31] Édition Pontfarcy (1995: 22-38).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la fin de sa vie, tandis que le *Tractatus* dit: *Nondum monachus vel conversus fieri voluit* (1086) et *militem in Hybernia honeste et religiose viventem dimiserunt* (1096).

À part An2, M est la seule rédaction à conserver une partie du Prologue du Frère H. (voir table I), sans que toutefois l'auteur fasse référence au frère; l'auteur se substitue au frère H. mais garde l'apostrophe «Beau piere» qui doit avoir figuré dans l'original. On y retrouve aussi le passage sur le vieil Irlandais pénitent (B2) et celui sur le vieux prieur (B4). M est la seule version anglo-normande qui ait conservé en abrégé la première homélie (C4); l'auteur indique clairement qu'il la retrouve dans sa source:

> *Li autors nus fet ci entendre*
> *que nus devom essample prendre*
> *des grant tormenz qu'avez oï,*
> *dont li livres nus cunte ci [...].*
> *(1401-1404)*

Le profil de cette rédaction (C4 en abrégé; absence de C6) pourrait indiquer que l'auteur (traducteur, par son aveu, d'une version latine), se serait basé sur une rédaction latine courte; M présente des traces de l'épilogue à l'endroit où les versions courtes le situent: après l'histoire de Gilbert. Cependant, M possède les Témoignages (D) qui indiqueraient plutôt une appartenance à la famille de la version «longue». Le manuscrit latin de caractère composite qui ne se plie donc pas à la théorie des deux familles et qui peut avoir servi de base à M, nous est inconnu. Bien que le *Tractatus* ait été destiné à un public de religieux, l'auteur de M indique clairement qu'il l'a traduit «en romanz» pour qu'il soit compris par «laie gent» qui pourrait en tirer instruction[32].

2. *An2*

Mis à part M, An2 (conservé dans un seul manuscrit du début du XIIIe siècle) est la version anglo-normande la plus complète du *Tractatus*; mais, contrairement à M et aux autres versions, l'auteur de An2 continue

---

[32] Marie a parfois été identifiée à l'abesse de Shaftesbury; d'après Knowles (1941: 138-139), les couvents de religieuses, au XIIe s., étaient les centres d'un rayonnement culturel considérable où les jeunes filles nobles furent éduquées; on ne serait pas surpris d'y trouver une abesse traductrice d'œuvres à tendance didactique comme le *Tractatus*. Voir aussi Legge (1963: 49).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à attribuer le texte au moine de Saltrey, sans toutefois mentionner l'initiale «H.»:

Un moyne de Saltereië
en escrist cest cunte enveië
a abbé de Sartiz od salud.
«Dis vus, dit il, que dit mei fud [...]».
(1-4)

Le but de son entreprise est d'instruire les gens sur les choses invisibles et de les confirmer dans leur foi en montrant les peines du purgatoire et les joies du paradis; c'est la reprise presque littérale de ce qui se trouve dans les prologues latins. L'auteur de An2 omet les considérations théologiques des homélies (C4 et C6); il reprend, comme seule version anglo-normande, l'Épilogue du moine à la fin des Témoignages. Ce faisant, An2 se rapproche du profil de l'original latin tel qu'il est indiqué indirectement dans R (BL Royal 13 B viii) par le copiste «Peccator»[33].

Au demeurant, cette version anglo-normande ressemble assez bien à la version latine composite de BL Arundel 292 (qui toutefois n'a pas le Prologue). L'auteur ne fait pas référence à sa source latine ou à son activité de traducteur. Aucun manuscrit latin qui peut avoir servi de base à An2 ne répond à son profil de rédaction; par conséquent, la source latine de An2 nous est inconnue. La langue de An2 est l'anglo-normand de la fin du XIIe - début XIIIe siècle[34].

Bien qu'au niveau de la rédaction, M et An2 soient assez proches, ils diffèrent beaucoup pour ce qui est du style; M est plus riche en images et l'auteur a visiblement quelques notions de rhétorique; An2 est plutôt d'un style sec qui relève du talent médiocre de l'auteur, qui ne semble pas toujours avoir compris son original[35]. La traduction de An2 est fidèle sans être toutefois littérale. L'auteur tend à mettre en discours direct certains discours indirects de la version latine[36]; il invertit aussi, à diverses

[33] Sur la rédaction probable de l'original latin, voir De Wilde (2000: I. 203-212).

[34] Pour l'étude de la langue de An2, voir également De Wilde (2000: II. 15-31).

[35] Ainsi, l'auteur de An2, bien que reprenant B4 (l'histoire du vieux prieur à une dent), ne semble pas avoir compris que les louanges des anges étaient destinées à la dent du prieur; il fait intervenir assez gauchement ce passage qui, sans référence à la dent du prieur, a perdu son sens.

[36] Exemples des discours indirects rendus directs: les vers 68-72, 255-260, 282-290, 1195-1196, 1197-1198, 1374, 1654. Par ce procédé, l'auteur rend son texte beaucoup plus vif et animé, surtout quand il y ajoute des dictons du genre *Meint quide ester haut qui bas gist* (vers 1496) ou *Cum l'um dist, eise fet larrun* (1600) ou l'expression *Entre chien et loup* (366). Ces additions, qui se produisent pour la plupart des cas dans les discours directs, sont plutôt superflues, mais elles rendent le tout d'un ton plus familier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reprises, certains passages, comme s'il notait son récit de mémoire et qu'il avait changé par accident l'ordre de quelques passages. Remarquons que dans la plupart des cas, cette inversion de l'ordre ne nuit pas au cours logique du récit.

L'auteur a ajouté de son chef un épilogue bipartite où d'abord, sous forme de sermon, il retrace brièvement quelques histoires de l'Ancien Testament; il termine son «sermon» (1701-1746) comme suit:

> *Il est tens de finer cest sermun;*
> *Vus et voz a Dieu comaundum.*
> *(1747-1748)*

Puis, sous forme de prière, il sollicite les oraisons du lecteur/auditeur en retraçant brièvement les *exempla* cités dans son «sermon». Bien que tous les auteurs des versions anglo-normandes aient fait un épilogue qui se distingue de celui du frère H. (voir table II), c'est l'épilogue de An2, le plus long, qui montre aussi le plus d'originalité. Le talent de prédicateur et les soucis personnels de l'auteur font ressortir ses émotions à la fin d'un texte qui, au demeurant, se caractérise par un style limpide, voire austère.

An2 est aussi la seule version anglo-normande dont l'auteur n'ait pas ajouté un prologue de son propre chef; il ne fait que traduire le prologue du frère H., mais en même temps il signale sa présence auctorielle en transférant l'histoire en discours indirect (*ut supra*).

3. B, An1 et An3

On serait tenté de croire que ces trois rédactions, qui présentent une structure identique, sont des traductions d'une seule version latine. B, An1 et An3 s'arrêtent après l'histoire d'Oën, avant la rencontre avec Gilbert (C7a). Mais la comparaison de quelques fragments (tables II-VII) nous montre l'individualité de chacune de ces trois versions.

B nous est connu par deux manuscrits dont un (Tours, XIVe s.) de provenance continentale. La version anglo-normande de Yale (probablement produite en Angleterre pendant la seconde moitié du XIIIe s.) est incomplète; comparée à Tours, il y manque 90 vers du début (c'est-à-dire le feuillet 183 du ms.). Le texte anglo-normand (des alexandrins en quatrains monorimes) commence avec la mort de saint Patrice:

> *A Dieu ala al ciel quant del siecle departi:*
> *Ki Deu sert, ne faut pas que li ne seit meri.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'auteur de B est identifié (table II): il s'agit d'un certain Bérol qui, d'après Mörner (1917: xxi-xxvi), ne serait pas le Bérol de *Tristan*. Il est quelque peu moraliste et met l'accent sur la valeur de la pénitence; il est possible qu'il ait été clerc. En tout cas, la technique de l'*expolitio*, pratiquée par Bérol, semble trahir une certaine formation en rhétorique[37]. En effet, son texte est émaillé de répétitions, procédé de style que l'auteur semble chérir d'une façon toute particulière quand il s'agit de mieux faire ressortir une idée. Mörner a comparé B aux autres rédactions connues en 1917 pour vérifier s'il y a des ressemblances marquées; le résultat de son examen a été négatif. Par endroits, B s'amplifie, en ajoutant des traits inconnus aux rédactions latines, comme p.ex. la description de l'Irlande (vv. 21-24, 29-32; voir table III) et les péchés d'Owein:

Tant ot homes occis que nes pout numbrer,
de tolir ne de robber ne se poeit asacier,
de suens prist les servises sanz rien merir:
d'iteles overaignes pot hom Deu curecer.
Mult fu cil chevaler hardi e combatant;
contre la Deu volunté alout issi overant.
Tant menot cele vie ke il vet apercevant
ke contre Deu esteit e encuntre son comant.
(101-108)

B est une adaptation du *Tractatus* plutôt qu'une traduction fidèle à l'exemple de M. L'auteur a omis une grande partie du *Tractatus* (notamment A, B2, B4, C4, C6). Il a remplacé le prologue du *Tractatus* par une brève moralité avec une référence au Psaume lxvi.12 (voir table III)[38].

An1 nous est connu par un manuscrit de la seconde moitié du XIIIe siècle (Cambridge Univ. Libr. Ee.6.11), et par un fragment de 83 vers et quelques mots sur une feuille de garde en parchemin (BL Lansdowne 383, fin XIIe s.); cette rédaction présente la même structure que B et An3 (voir table I). A M près, c'est la version la plus longue (1794 vers). Fait quelque peu remarquable: le manuscrit de Cambridge contient également un recueil de *Fables* de Marie de France[39].

Bien que relevant d'une rédaction identique, les deux mss de An1 présentent quelques passages dissemblables de moindre intérêt[40]. Comme B,

---

[37] *Expolitio* (forme de l'*amplificatio*): répétition d'un même passage, en variant le vocabulaire; voir Faral (1923: 63) et Curtius (1938: 216-218).

[38] Psaumes lxvi.12 (Laus Dei servatoris): *Transivimus per ignem et aquam: et eduxisti nos in refrigerium.*

[39] Ce qui, pour certains, serait l'une des preuves de ce que Marie de France était bien l'auteur de l'*Espurgatoire* (voir l'édition de Pontfarcy 1995: 38).

[40] Voir Van der Zanden (1927: 150-151).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'auteur (anonyme) de cette version semble plutôt s'être inspiré d'une version latine abrégée de R[41]. Il ne s'avoue pas traducteur, bien qu'il renvoie à sa source (voir table III). Il se permet quelques ajouts par rapport aux textes latins connus; ainsi, Patrice, tout en faisant ses prières, s'endort devant l'autel. Dieu le transporte endormi dans un lieu désert, où il lui montre la fosse merveilleuse (v. 95 ss.). Le court passage où il est question de la chute du premier homme donne lieu à tout un développement sur Adam, Ève, la pomme, et l'auteur fait même appel au psalmiste David (vv. 1449-1484). Comme dans An3, Owein se fait moine à la fin de l'histoire. En général, les descriptions dans cette rédaction sont beaucoup plus vives et l'auteur en ajoute de son cru; ainsi, la description de certaines peines du purgatoire s'accompagne d'une explication pourquoi les âmes sont torturées. Chose remarquable et exceptionnelle: dans An1, la description du paradis est plus développée que celle du purgatoire.

An3 est conservé dans deux manuscrits du XIVe (BL Harley) et du XVe (B.N.) siècle. D'après Vising, An3 se serait inspiré d'une version latine proche de BL Harley 3846 (ce qu'il ne démontre pas). Mais lorsque nous comparons la rédaction An3 à B et à An1, il faut constater que ces trois textes ont pris comme sources des textes plutôt proches d'une version abrégée de R. Il est probable que les deux mss de An3 dérivent d'une copie antérieure commune; la copie de la B.N. est postérieure d'un siècle à celle de la BL, mais elle en est indépendante[42]. La langue de An3 en fait une œuvre de la fin du XIIIe s[43]. L'auteur, poète assez maladroit, se sert, à plusieurs reprises, de la terminologie propre aux sermons (voir table III), mais il n'ignore pas les choses plus profanes (voir table III, vers 13-16, et le passage assez technique concernant la construction des roues, vv. 383-400). L'invocation de la sainte Vierge, que nous ne retrouvons que dans An3 (voir table II), pourrait être l'indice du caractère plutôt tardif de cette rédaction[44].

---

[41] Van der Zanden en cite quelques exemples (152) et renvoie à Mörner (1920: xxiv).

[42] Vising, dans son édition de An3 (p. 5), cite les cas nombreux où la copie de Paris a la bonne leçon, tandis que celle de Londres est altérée. Il doit y avoir eu une copie antérieure commune puisque les deux mss présentent un nombre de fautes communes également citées par Vising.

[43] Bien que Vising, dans son édition (p. 14), prétende que l'auteur de An3 ait été le contemporain de l'auteur de la *Vie de sainte Modwenna*, c'est-à-dire qu'il a vécu au début du XIIIe s., les phénomènes linguistiques dans An3 ne l'appuyent pas; on y retrouve même des phénomènes qui ne sont attestés en anglo-normand qu'au début du XIVe s. C'est d'ailleurs ce que Vising avoue lui-même (11-13).

[44] La dévotion à la sainte Vierge devint plus importante dans les milieux monastiques vers la fin du XIIIe s. Voir Legge (17).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En guise de conclusion de cette notice trop sommaire, on pourrait dire qu'entreprendre l'étude de la tradition manuscrite et de la rédaction du *Tractatus*, c'est s'aventurer sur une route qui semble s'allonger et se compliquer à mesure que l'on s'y engage. Easting et Pontfarcy signalent l'existence d'au moins 150 manuscrits latins[45]. Pourtant, la liste n'a jamais paru[46]. Le très grand nombre de manuscrits, tant en latin qu'en langue vulgaire, pourrait à lui seul constituer une preuve du succès du *Tractatus*[47].

C'est grâce à des chercheurs comme Theo Venckeleer que nous avons eu l'occasion d'étudier cette tradition littéraire remarquable, dont la survivance a été garantie du XIIIe au XVIe siècle par des textes de caractère et de langue très divers, tous peu ou pas étudiés, comme les *Voies de Paradis*, les *exempla* repris dans des sermons, les *Pèlerinages de l'Ame*, des pièces de théâtre etc. Espérons qu'à l'avenir, l'étude de la littérature médiévale à l'Université d'Anvers saura faire preuve d'assez de vigueur pour survivre aux réformes dantesques que l'on nous prépare, et pour continuer le travail de Theo.

RÉFÉRENCES[48]

1. Éditions du «Tractatus» et de ses rédactions en langue vulgaire

a. Le texte latin

EASTING, R. 1991. *Two versions of Owayne Miles and The Vision of William of Stranton, together with the long text of the 'Tractatus de Purgatorio sancti Patricii'*. Oxford: Early English Text Society.

JENKINS, M.T.A. 1903. *The espurgatoire Saint Patriz of Marie de France, with a text of the latin original*. Decennial Publications of the Univ. of Chicago, vol 8.

WARNKE, K. 1938. *Das Buch vom Espurgatoire S. Patrice der Marie de France und seine Quelle*. Halle (réimpr. Genève, 1976).

b. En langue vulgaire

BERTOLINI, L. 1981. «Per une delle leggende che illustrano la Divina Commedia». *Studi Danteschi* 53. 69-130.

---

[45] Voir l'édition de Easting (lxxxv). Voir aussi Haren – de Pontfarcy (1988: 48-57).

[46] Celle que nous avons citée dans notre thèse (2000) était donc la première à être publiée.

[47] Il suffit de faire la comparaison avec la célèbre *Visio Tnugdali* — Palmer (1982: 5-10) en a signalé 154 mss en latin — et la très populaire *Navigatio sancti Brendani Abbatis*, dont Selmer (1959: 105-116) a identifié quelque 120 mss en latin.

[48] Nous renvoyons, pour une bibliographie plus développée, à De Wilde (2000: 267-286).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAERWYN WILLIAMS, J.E. 1974. «Welsh versions of Purgatorium S. Patricii ». *Studia Celtica* 8-9. 121-194.
DOTTIN, G. 1911. *Louis Ennius ou le purgatoire de saint Patrice. Mystère breton en deux journées*. Paris: Champion.
EASTING, R. 1991. *Two versions of Owayne Miles and The Vision of William of Stranton, together with the long text of the 'Tractatus de Purgatorio sancti Patricii'*. Oxford: Early English Text Society.
FRATI, L. 1886. «Il Purgatorio di S. Patrizio secondo Stefano di Bourbon e Uberto da Romans». *Giornale storico della letteratura italiana* 8. 140-171.
KÖLBING, E. 1877. «Zwei mittelenglische Bearbeitungen der Sage von St. Patrik's Purgatorium». *Englische Studien* I. 57-121.
MÖRNER, M. 1917. *Le purgatoire de saint Patrice par Berol*. Lund: Lindstedt.
—. 1920. *Le purgatoire de saint Patrice*. Lund: Universitet.
OTAKA, Y. 1980. *Espurgatoire seint Patriz de Marie de France*. Nishinomiya: Publications du Centre de Recherches Anglo-Normandes.
—. 1987. *Marie de France. Œuvres complètes*. Tokyo: Kazama.
PONTFARCY, Y. DE. 1995. *L'Espurgatoire seint Patriz*. Louvain - Paris: Peeters.
VAN DER ZANDEN, C.M. 1927. *Étude sur le purgatoire de saint Patrice*. Amsterdam: H.J. Paris.
VERDEYEN, R. et J. ENDEPOLS. 1914. *Tondalus visioen en sint Patricius vagevuur*. Gand: Siffer.
VISING, J. 1916. *Le purgatoire de saint Patrice*. Göteborg: Elander.

2. *Études*

BOSSUAT, R. 1951. *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge*. Melun: Argence.
CURTIUS, E.R. 1938. «Zur Literarästhetik des Mittelalters II». *Zeitschrift für romanische Philologie* 58. 216-218.
DE WILDE, P. 1995. «Les pèlerinages au Purgatoire de saint Patrice». In: W. VERBEKE *et al.* (éds), *Serta Devota in memoriam Guillelmi Lourdeaux*. Pars Posterior: *Cultura Medievalis*, 401-449. Leuven: Leuven University Press.
—. 2000. *Le Purgatoire de saint Patrice. Origines et naissance d'un genre littéraire au XIIe s.* [Université d'Anvers: Thèse de doctorat]
EASTING, R. 1978. «Date and Dedication of the Tractatus». *Speculum* 53. 778-783.
—. 1988. «The Middle English 'Hearne Fragment'' of St Patrick's Purgatory». *Notes and Queries* 35 (233), 4. 436-437.
—. 1990. «The South English Legendary 'St. Patrick' as Translation ». *Leeds Studies in English* 21. 119-140.
—. 1991. «Middle English Translations of the *Tractatus de Purgatorio sancti Patricii*». In: *The Medieval Translator*, vol. II, éd. R. ELLIS. Turnhout: Brepols.
—. 1997. «Send thine heart into purgatory». In: H. COOPER – S. MAPSTONE (éds), *The Long Fifteenth Century*, 185-203. Oxford: University Press.
EBEL, U. 1968. «Die literarischen Formen der Jenseits- und Endzeitsvisionen». In: H.R. JAUSS (éd.), *La littérature didactique, allégorique et satirique*, vol. VI, 1-2 du *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, 181-215. Heidelberg: Winter.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ECKLEBEN, S. 1885. *Die alteste Schilderung vom Fegefeuer des heiligen Patricius*. Halle: Niemeyer.
FARAL, E. 1923. *Les Arts Poétiques du XIIe et du XIIIe siècle*. Paris: Champion.
FARMER, H. 1958. «A Letter of St. Waldef of Melrose concerning a Recent Vision». *Studia Anselmiana* 43. 91-101.
—. 1959. «A Monk's Vision of Purgatory». *Studia Monastica* 1. 393-397.
FELICE, Ph. DE. 1911. *L'Autre Monde, mythes et légendes. Le purgatoire de saint Patrice*. Paris: Champion.
FOULET, L. 1908. «Marie de France et la légende du Purgatoire de saint Patrice». *Romanische Forschungen* 22. 599-627.
KNOWLES, D. 1948. *The Monastic Order in England*. Cambridge: University Press.
KNOWLES, D. – BROOKE, L. – LONDON, V. 1972. *The Heads of Religious Houses, England and Wales, 940-1216*. Cambridge: University Press.
KRAPP, G.P. 1900. *The Legend of Saint Patrick's Purgatory. Its later Literary History*. Baltimore: Murphy.
LOCKE, F.W. 1965. «A New Date for the Composition of the Tractatus de purgatorio sancti Patricii». *Speculum* 40. 641-646.
LEGGE, D. 1950. *Anglo-Norman in the Cloisters*. Edinburgh: University Press.
—. 1963. *Anglo-Norman Literature and its Background*. Oxford: Clarendon.
MALL, E. 1891. «Zur Geschichte der Legende vom Purgatorium des heiligen Patricius». *Romanische Forschungen* 6. 139-197.
OMONT, H. 1905. «Notice sur quelques feuillets retrouvés d'un ms. français de la Bibliothèque de Dijon». *Romania* 34. 364-374.
OWEN, D.D.R. 1970. *The Vision of Hell. Infernal Journeys in Medieval French Literature*. Edinburgh - London.
PONTFARCY, Y. DE. 1995. «Si Marie de France était Marie de Meulan». *Cahiers de Civilisation Médiévale* 38. 353-361.
PONTFARCY, Y. DE – M. HAREN. 1988. *The Medieval Pilgrimage to St.-Patrick's Purgatory. Lough Derg and the European Tradition*. Enniskillen: Clogher Historical Society.
RINGGER, K. 1972. «Die altfranzösischen Verspurgatorien». *Zeitschrift für romanische Philologie* 88. 389-402.
SELMER, E. (éd.) 1959. *Navigatio sancti Brendani Abbatis, from Early Latin Manuscripts*. Indiana: University of Notre Dame Press.
VAN DER ZANDEN, C.M. 1927. «Un chapitre intéressant de la Topographia Hibernica et le Tractatus de Purgatorio sancti Patricii». *Neophilologus* 12. 132-137.
WARD, H.L.D. 1893. *Catalogue of Romances in the Departement of Manuscripts in the British Museum*. London.
WRIGHT, T. 1844. *St. Patrick's Purgatory*. London: Longman.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE I

R	M	B	An1	An2	An3
[prologue de l'auteur]	1-8	1-32	1-24	-	1-18
A	9-188	-	-	1-44	-
B1	189-214	33-44	25-84	45-56	19-36
B2	215-264	-	-	57-86	-
B3	265-382	45-92	85-194	87-162	37-66
B4	383-420	-	-	163-176	-
B5	421-502	93-94	195-234	177-242	67-80
C1	503-670	95-176	235-368	243-350	81-142
C2a	671-820	177-228	369-464	351-432	143-192
C2b	821-914	229-280	465-560	433-514	193-240
C2c	915-932	281-288	561-596	515-540	241-252
C2d	933-978	289-320	597-638	541-578	253-284
C2e	979-1032	321-352	639-694	579-626	285-310
C2f	1033-1068	353-368	695-738	627-658	311-342
C2g	1069-1120	369-388	739-800	659-712	343-382
C2h	1121-1168	389-408	801-840	713-738	383-432
C2i	1169-1222	409-428	841-910	739-782	433-478
C2j	1223-1262	429-452	911-964	783-824	479-514
C2k	1263-1324	453-504	965-1068	825-880	515-560
C3	1325-1400	505-572	1069-1186	881-952	561-608
C4	1401-1484	-	-	-	-
C5a	1485-1668	573-688	1187-1414	953-1102	609-684
C5b	1669-1794	689-764	1415-1610	1103-1192	685-722
C5c	1795-1838	765-792	1611-1670	1193-1220	723-752
C5d	1839-1872	793-820	1671-1715	1221-1252	753-770
C6	-	-	-	-	-
C7a	1873-1932	821-868	1715-1786	1253-1304	771-808
C7b	1933-1996	-	-	1305-1372	-
C7c	1997-2062	-	-	1373-1434	-
D1	2063-2070	-	-	1435-1444	-
D2	2071-2116	-	-	1445-1486	-
D3a	2117-2146	-	-	1487-1516	-
D3b	2147-2180	-	-	1517-1550	-
D3c	2181-2296	-	-	1551-1688	-
E	-	-	-	1689-1700	-
[épilogue de l'auteur]	2297-2302	869-884	1787-1794	1701-1766	809-859

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE II

An2 (1701-1766)	M (2297-2302)	B (869-884)	An1 (1786-1794)	An3 (809-859)
Tut issi maunda li moine A l'abbé, de la busuigne Qe assez est bon confermement Pur melz feire creire la gent. Li siecle est ja mult corrumpud, Peiur ore qe unqes meis ne fud. Si nus covient estreit chaitier, Qu'al derein jur quant vient mester Qe devum receivre luier De Dieu, qi est par tut dreiturier, Qe en noz mals ne seüm suspris. Ore est tens de conquere amis; Qil nel purchace en sa vie, En cel jur ne l'aurad mie. Ci purvee humme de sa salud Qe al jugement ne seit deceud. Kar cest tens est mult perillus E tuz hummes trop coveitus. Ore en noz tens acumpler vei Ceo qe fut fait en la vielz ley. Bien veüm qe signefië Qe Sichem tient Dine a amie; Qe saunz consail Jacob eissit Pur les femmes ver, ceo dit. Ele alout hors desgarnië, Si ne remut par sei mië. [267b] Pharaün nient ne esparnië, Les madles de Israel nië; Ne remeint ja si femmes nun, Les madles nië Pharaün. Si Moyses hors nes guie Ja de Egipte ne istrent mie	Joe, Marie, ai mis, en mémoire, le livre de l'Espurgatoire en romanz, k'il seit entendables a laie genz e covenables. Ore preiom Deu ke par sa grace de nos pechiez mundes nus face. Amen.	Seignurs, ore entendez: cest romanz represente Que nul a sun peché lungement ne consente; Ke cil que de gré se art, dreit est k'il s'en sente, E cil que Deu sert, il vet mult dreite sente. Si vus entendez bien, i purrez aprendre Cum chescun deit sei meimes de ses pechez reprendre E, tant cum ad poeir, sa penitence prendre Si apres sa mort veut tuz les biens comprendre. Atant vus voil mustrer pur le romanz que fine: Tut ausi cum le feu l'or e l'argent afine, Si fet la penitence: tuz les pechez define, E vet pus l'alme a Deu pure e nette e fine. Ore en rendez a Deu trestuz graces e los! Prium k'il nus otreit le suen beneit repos, Quant vendrum a granz nuces que ne seum forsclos. Amen chescun die, ceo nus ad dit Beros.	Tut sun purpens ad tut esté De servir Deu en honesteté, Dekes sa alme del cors departi; E Dampnedeu l'ad recuilli La sus en paris celestre, U il fet a l'assous bel estre. Ore nus doint Deu par sa merci Ke nus le façum altresi. Amen.	Oÿ avez, beaus seignours, E les joies e les dolours Q'avindrent a cest chevalier. Bien nus en devom chastïer, Guerpir de nus la folie E bien amender nostre vie Par verroie confessioun E fere satisfaccioun A Dampnedieu omnipotent, A cui ceste merveille apent. Qui la mescreit, si fet q'enfant, Qant siet qe Dieus est totpusant, Qe tot le mound de nient furma, E quanque fu, est ou serra En sa poeste estre covient, Par cui est tot, santz lui est nient. Il siet e veit e puet trestot. Pur ce cherir le devom mout, E mout le devom tot amer, Loer, cherir e honorer. Lui prodhome l'honoure molt, Quant son commandement fet tot, E lui pecheour l'honoure, Quant de quere merci laboure. Qui se baigne en sa folie, Cil ne honnoure Dieu mie, Qui gist en peché criminal E ne lui peise cest grant mal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

As vignes sumes de Engaddi.
Amalech nus est enemi,
Qi nus assaut e la entree
De Jerusalem nus veye.
Nostre escud nus perce il sovent,
Abat retient e tut supprent,
Cum ses prisouns nus enchace.
En Babilonie nus cace,
Cum ses serfs nus fet la servir.
Mult est fort de ileoc revenir
En Jerusalem ariere
Si ne ocium a la piere
Tuz noz enfaunz qi la neissent,
Q'il delivre aler nus leissent.
Il est tens de finer cest sermun.
Vus e voz a Dieu comaundum;
Si vus requier: pur mei priez,
Pater noster pur mei diez,
Si qe Dieu par voz oreisuns
Ne me lesse estre en temptisuns.
Qe en Egipte ne remaigne,
U jeo averaie si grant peine.
Li veirs Moyses hors me guie,
Qe Pharaün ne m'en nië.
Par les deserz mei seit defens,
Qe ne me puignent li serpenz
E qe a Jerusalem viegne
E dedenz les murs me tiegne,
A piez Dieu qi est nostre Sire,
La meilur part puisse eslire.
Si repreüm communement
Qe Dieu nus de noz maus ament,
De noz peichiez ci duinst luier
Qe aprés la mort ni ait qe espurgier.
E si lui peise, quei deit fere?
Par requeste aie atrere;
Requerge la douce Marie
Q'ele lui seit en aïe
Vers Dieu son filz qe pur pechours
Soffri la mort par grantz dolours,
Qui par sa grace lui doint voler
De sei repentir e poër.
Ja n'ust home tant vers Dieu mespris,
Ne ja ne fuist si parfont mis,
Mesqu'il eust tant fet pechez
Cum tuz pechours ou pluz d'assez,
Si ne se dust desesperer
Mes repentir e merci crier.
Car ce dist Dieus, nostre seignur,
Qu'il ne velt la mort au pechour,
Mes que de cuer sei repente
Puis en bien mette s'entente.
Deus nus doint la sue aïe
Qu'amender puissom nostre vie
E nus otreit salvacioun
Par verroie confessioun.
Amen amen, touz diom.

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE III

An2	M (1-8)	B (1-32)	An1 (1-24)	An3 (1-18)
-	Al nun de Deu, qui od nus seit e qui sa grace nus enveit, voil en romanz mettre en escrit, si cum li livres le nus dit, en remembrance e en memoire, des peines de l'espurgatoire k'a seint Patriz volt Deus mustrer le liu ou l'om i deit entrer.	En l'onour Damidieu et a la soe gloyre Vuel retrayre en romanz por tenir en memoyre Ço que hay trové ou livre escrit d'espurgatoyre; No i ha rien ajosté fors la veraye hystoyre. Or entendez, segnor, que est la purgacion Des pechiez dont avom prise confession: Si nos en cete vie fayre ne la poom, Es penes la fera l'arme trestote juqua en som. Or oyez en premier dont nos somes en docte: Quant l'arme part dou cors e la morz hors la bote, Li cors revient en terra e pert sa force tote, Mes ne savoms de l'arme ont vayt ne en quel rote. Itant savons nos bien, quar ço est notre creance, Des maus que li cors fet dont il ne ha repentence: Puys que li cors et l'arme avront fayt desevrance, L'arme le conparra, si en fara penitence.	En honourance Ihesu Crist, Ke tut le mund furma e fist, Un aventure voil cunter Dunt plusurs se porrunt amender Ki cest escrist voudrunt oïr E en lur quers bien retenir. Le oïr ne vaut une chastanie, Ki del retenir ne se penie; Eynz vaut meuz de tut lesser Ke oïr e tost ublier. Seignurs, pur ceo le vus ay dist Ke vus ky orez cest escrist, Si bien i ad, sil retenez E, si n'i ad, si l' amendez. Ceo voil a tuz iceus requere Ki meuz de moy le saverunt faire. De ceo ne voil jo plus parler, A mun purpos voil repeirer; Deu vus doint bon achevement, Ore oyez le comencement. Si cum jo l'ay escrist truvé, Vus voil dire la verité,	Pur la bone gent conforter E pur la male amender Ad Dieu fet meinte merveile, Sauntz qui ne se meot esteile, Ne la fueille ne chiet del raim, Par qui oisel n'ad point de faim. Une merveile vueil decrivre; Je su requis, ne l'os dedire; De latin la dei estrere E pur lais en romans fere. Bien se purra cil deduire Qe de l'oier en prent cure. Ce valt pluz que conter fables, Eschés juer ou a tables, On sourdent sovent grands tençons E autres mesprisiouns. De ce parler lerrai atant E ma reson dirai avant.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les pechiez que avons fayt
nos estuet conparer,
Le prophete David le dit en
son souter:
"Per mi fu e per eve nos
estuet toz passer
Si nos volons enpres en
refrigere entrer".
Les assises des terres motre
la mapemonde,
Si cum la mer l'enclot
treytot a la vironde.
Islande est une terre en un
des chieps dou monde,
Asise en l'Ocean, que est
large e prifonde.
De ço lays or estier por
traytier la matire,
Quar tel m'en ha prié que
je ne ause escondire.
Se vos volez entendre a ço
que je vuel dire,
Molt vos sera petit de
gaber et de rire.
Islande est une isle que est
et longe e lee,
Asise en l'Oceayn jote la
mer betee;
Por crieme d'aymant n'est
ele pas outee,
Quant avant d'iluec n'est
nule terre trovee.
Ne ja de ren n'i mentiray
Sulunc l'escrist ke truvé
ay.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE IV

An2 (1342-1343)	M (1927-32 et 1973-76) B	An1 (1785-1792)	An3 (803-808)
	E li reis lui ad respondu chevaliers seit, si cum il fu. Ço lui loa il a tenir: en ço poeit Deu bien servir. [...]	Et quant il fu d'iloc venu, Abit de moyne ad receü. Tut sun purpens ad tut esté De servir Deu en honesteté, Dekes sa alme del cors departi; E Dampnedeu l'ad recuilli La sus en paris celestre, U il fet a l'assous bel estre.	Par le congié de son seignur, Qui d'Engletere tint l'onour, Se rendi en moigniage E versqui bien, si fist qe sage. Mout servi Dieu et bone gent E puis morut molt seintement.
Meis uncore ne volt estre Convers ne moyne	Meis ne voleit changer sun estre, moigne ne convers ne volt estre. En non de chevalier morra, Ja autre abit nen recevra.		

TABLE V

(859-864)	(1297-1300)	483-488)	(1023-1030)	(543-546)
Tant fut la peine anguissuse Al chevalier e grevouse, Que a bien preos se tresoblie De apeler la Dieu aïe. Tant q'al derein luy espirad Deu sa grace, e Jhesu clamad.	Tant fud de cel torment hastez, pur poi k'il ne s'ert obliez de nomer le non sun Seignur; puis le noma par grant dulçur.	Sa memorie li tout cil dolerus turment: Le nun Deu entreoblie, mes Jhesu nel consent. E Deu en prist pitié, si ne vot consentir Que nul en sun servise deust issi perir. Memorie li dune, kar il le puet revertir; Tantost cria: "Jhesu, ne me lessez perir!"	Kar la dolur si grant esteit e le turment k'i senteit, Ke a grant peine li pot membrer Le nun Ihesu a reclamer. Mes par la vertu Ihseu Crist A la parfin numa e dist de quer veraie le nun Ihesu, Par ki le mund sauvé fu	Taunt out poür le chevaler Que pres vint a desesperer; Mes la grace Deu l'espira, Et il chaut pas Jhesu noma.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE VI

An2	M	B	An1	An3
(895-900)	(1339-1346)	(529-536)	(1091-1102)	(571-582)
Vus cuvent de primes passer, Si frum les venz sur vus mover, Si vus frum del punt tresbuchier; Ne vus purra meis nul eyder, Kar nos compaygnuns qi leinz sunt en enfern vus trebucherunt.	Sur cel pont te covient aler. Nus i ferons le vent soufler qui del grant mont jus vus porta e en cest flove vus abatra tut issi cum il vus ravi en l'autre flove e abati. Nos compaignons vus recevront, el puiz d'enfer vus plungeront.	Mes nus volum avant veer cum vus le frez: a cel punt vus mettrum e vus munterez, aval en la rivere d'iluec trebucherez: nos compaignuns vus prendrunt, dunt il i a assez. Sur le punt munterez, ke nus vus i mettruns; granz venz vus frum vener e grans esturbilluns, de si haut en parfund la vus trebucheruns, en enfern vus buterunt d'iluk nos compaignuns.	E vus estuvera trespasser cel punt, ke veez la ester, utre cel fluvie, ke est pulent. E nus vus muverrum grant turment, nus vus ferum commuvant esturbiluns e vent si grant, ke vus ne porez sustenir; del punt vus estuvera chaïr aval el fluvie k'est desuz, e quant vus serez la venuz, nos compainuns ke la sunt deckes enfer vus plungerunt.	Quant tu cest pont ci passeras, mout encombrers i truveras. Estreit est trop e crëullaunt, Mout i ad vent cruel e grant. Tant est haut, estroit e fieble qe n'i passereit un deble. Tu irras a grant poür e si cherras a grant dolour, car les debles qe lëeins sunt od crocz ardantz t'abateront, dont serras en enfern plongé e od nus totz jours dampné.

TABLE VII

(1247-1252)	(1869-1872)	(818-820)	(1711-1714)	(767-770)
Dunc se parte li chievaliers de ileoc, enviz u volentiers, e od lur beneizun s'en va le chemin par unt il vint la. Plus remeindre ileoc n'en ose; si est la porte aprés luy close.	Hors a la porte l'unt mené, a Jhesu Crist l'unt comandé. La porte cloent; il s'en va par mi les lius ou il passa.	De la porte s'en ist, quant plus demorer n'ose. La beneiçun li donent, estevus la porte close.	Voille u nun, tut en plurant, fors de la porte issi a tant, lur beneiçun tuz li dunerent e puis la porte refermerent.	A la porte l'ount puis menee e a Jhesucrist comaundee. Qant fu issu de cest dolent, la porte se clost erraument.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annexe: Structure du *Tractatus* d'après la version la plus ancienne, BL Royal 13 B viii

A. Dédicace et prologue
B. La légende du purgatoire de saint Patrice
    1. La mission de saint Patrice
    2. Histoire de l'Irlandais pénitent
    3. Révélation du purgatoire à saint Patrice
    4. L'histoire du vieux prieur à une dent
    5. Rituel d'admission au Purgatoire
C. L'histoire du chevalier Owein
    1. Présentation d'Owein
    2. Owein au purgatoire
        a. entretien avec les messagers de Dieu
        b. l'entrée des diables et la première épreuve (le bûcher)
        c. Owein traîné dans le purgatoire par les diables (vent)
        d. premier champ (clous, âmes ventre à terre)
        e. deuxième champ (clous, serpents etc.; ventre amont)
        f. troisième champ (clous, vent glacial)
        g. quatrième champ (pendaison, fourneaux; Owein reconnaît ses anciens compagnons)
        h. la roue ardente
        i. la maison des bains
        j. la montagne, le vent et le fleuve
        k. le puits (flammes) appelé «enfer» par les diables
    3. Owein et l'enfer: le pont de l'épreuve
    4. Première homélie
    5. Owein au paradis terrestre
        a. arrivée d'Owein et la procession; ce qu'Owein voit
        b. discours des deux archevêques
        c. la nourriture céleste
        d. départ d'Owein
    6. Seconde homélie
    7. Fin de l'histoire d'Owein
        a. retour d'Owein à son point de départ; seconde rencontre avec les messagers de Dieu; Owein se rend à Jérusalem
        b. Gilbert rencontre Owein qui aide les Cisterciens
        c. Témoignage de Gilbert: l'histoire du moine enlevé
D. Témoignages
    1. les deux abbés irlandais
    2. l'évêque Florencien
    3. le chapelain de Florencien et le saint ermite
        a. l'ermite du mont Saint-Brandan
        b. le paysan riche puni
        c. le prêtre et la fille
E. Épilogue

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OBSERVATIONS CODICOLOGIQUES SUR LE MANUSCRIT DU «FERABRAS D'ALICHANDRE»

Jean Marie D'HEUR
(*Université de Liège*)

1. L'apparition du *Ferabras* et sa connaissance de hier à aujourd'hui

Der Roman von Fierabras, provenzalisch fut présenté en 1826 à la célèbre Académie des Sciences de Berlin (Bekker 1826 [1829]) avant d'être publié trois ans après, et reproduit par l'imprimeur berlinois G[eorg Andreas] Reimer[1] en un petit nombre d'exemplaires enrichis de longs extraits de chansons de geste en langue d'oïl et de corrections et additions. À ces dates, le philologue Immanuel Bekker fait figure de pionnier dans la divulgation de la littérature épique en langue d'oc[2]. Aussi n'est-ce pas un hasard si celui qui méritera plus tard le titre de père de la philologie romane, Frédéric Diez, et son modèle, l'académicien français François Raynouard, consacrent chacun de son côté une note à cette première[3].

À la fin de son existence, Raynouard fit plus et, fidèle à son goût de l'appropriation, il produisit de larges extraits aménagés de l'édition de

---

[1] Sur cette maison fameuse, active de 1749 à 1919, on consultera Würfell (2000: 700-701).

[2] Immanuel Bekker naquit et mourut à Berlin (1785-1871). Professeur de littérature grecque à l'Université dès l'âge de vingt-deux ans, académicien à trente, cet excellent éditeur avait déjà fourni en parallèle entre 1814 et 1821 des *Anecdota græca* et son Platon, et en succession l'édition de Thucydide (1821), des *Orateurs attiques* (1823), avant d'aborder celles d'Aristophane (1829) et d'Aristote (1831-1836). Son plus grand mérite est sans doute d'avoir préparé le *Corpus Inscriptionum Græcarum*. Si elle constitue une diversion, l'édition du *Fierabras, provenzalisch* représente le transport des méthodes ecdotiques de la philologie classique à la philologie romane en gestation.

[3] Émaillé de cinq citations piquantes, «l'aperçu du poème» que procure Raynouard constitue le principal de sa note. Ignorant du manuscrit, mais aussi, manifestement, du tiré à part, il se plaît à «féliciter [l'éditeur] sur l'exactitude et l'intelligence qu'il a mises à reproduire le texte manuscrit», proposant à peine trois groupements différents des lettres dans les v. 1044, 2769 (non 7269) et 4588 (Raynouard 1831). — Force est de constater que l'approche de Diez, plus critique, est aussi philologiquement plus constructive. Sa traduction allemande rimée deux à deux des v. 122 à 171 a de l'élégance. Il est intrigué par les gallicismes. Il épingle des inconséquences du système orthographique de Bekker, avant d'avancer trois dizaines de corrections et de remarques pour la plupart pertinentes (Diez 1831).

Memoire en temps advenir, 241-257. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bekker, entremêlés de résumés partiels de l'action, au tome Ier de son *Lexique roman* (Raynouard 1836-1844: 290-314).

Le comparatiste Claude Fauriel, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, continuatrice de l'*Histoire littéraire de la France* commencée par des bénédictins de Saint-Maur, laissait à sa disparition survenue en 1844 un ensemble de notices qui, «revues respectueusement» par Victor Le Clerc, figurent au tome 22, *Suite du treizième siècle* (1852). Parmi elles la notice de *Ferabras* (Fauriel 1852: 190-219) mêle à l'ample résumé de l'œuvre la traduction en prose littéraire d'une dizaine de passages d'inégale longueur[4]. Une dissertation sur la priorité de la version provençale, difficile à assurer, par rapport à la version française, termine la notice (Fauriel 1852: 210-212). Elle s'ouvrait sur l'évocation du destin européen de l'histoire de Fier-à-bras (Fauriel 1852: 191-192). Elle mentionnait que Fauriel en 1814, lors de la première débâcle du régime impérial, avait eu entre les mains le petit manuscrit qui se retrouva dans une bibliothèque privée d'Allemagne d'où Bekker en tira sa copie (Fauriel 1852: 193). Les notes et marques d'appartenance du codex confirment le témoignage de Fauriel, comme on le verra plus avant.

Le récit en vers provençaux eut les honneurs d'une adaptation en prose française, due au médiéviste Mary Lafon. Son *Fierabras. Légende nationale traduite* [...] *et illustrée de douze belles Gravures dessinées par G*[*ustave*] *Doré* (Lafon 1857) a davantage aujourd'hui la cote auprès des amateurs d'art que des lettrés. Mary Lafon est sévère et léger tour à tour dans son appréciation du roman provençal, car, écrit-il, «on y trouve de nombreux contre-sens et une foule de lacunes» qui prouveraient que la version conservée «date tout au plus du quinzième siècle et qu'elle est postérieure de deux cents ans aux versions françaises» (Lafon 1857: 11). Pour les passages qui à ses yeux lui manquent, Lafon (1857: 12) n'hésite pas à emprunter aux manuscrits français découverts à cette date. L'entreprise en outre ne dissimule pas «un but patriotique et littéraire» lorsque l'adaptateur relève dans la conversion au christianisme de l'émir Ferabras vaincu par Charlemagne la prémonition exemplaire de la soumission d'Abd-el-Kader à la France de Napoléon III (Lafon 1857: 13).

Dans son *Histoire littéraire du Midi de la France*, Mary Lafon consacre une douzaine de pages à Fer-à-Bras (Lafon 1882: 212-224). On y trouve, avec un accourci assez relâché de l'histoire, la traduction littérale et presque vers à vers d'extraits de la chanson. Le choix anthologique favorise l'épisode du défi de Ferabras et de son combat singulier

---

[4] Cf. Fauriel (1852: 190-191, 197, 200, 202-204, 205, 206, 207).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec Olivier. Mary Lafon esquive la fausse identité d'Olivier qui se fait passer pour Garin de Périgueux, télescope les citations, néglige certains hémistiches, finit par bâcler son travail. Quant aux onze extraits dans la langue du texte, ils subissent des changements graphiques qui les éloignent de la transcription de Bekker.

Moins avantageuse, l'utilisation que Camille Arnaud faisait de citations de *Ferabras* au fil de quelques chapitres de son roman historique sur *Bertrand Chicholet ou Manosque en MCCCLVII* (Arnaud 1861) est, si je ne me trompe, passée inaperçue des historiens littéraires[5].

Après les réactions de Diez et de Raynouard, qui entraînent celles des Duméril, Fauriel, Sachs[6], la question de principe qui se pose d'abord au XIXe siècle, est celle de la priorité du *Ferabras* provençal par rapport au *Fierabras* en ancien français. L'*unicum* de Berlin est bien une adaptation de l'ancien français. Ç'aurait d'abord été l'intuition du Souabe Jean-Louis Uhland, à laquelle se rallia Diez, en vertu du principe fallacieux *post hoc, ergo propter hoc*: on avait entre temps révélé la présence à Paris d'«un manuscrit [français] dont le texte était plus ancien» (De Roisin 1845: 209).

Il appartenait aux éditeurs de *Fierabras, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Londres*, A. Kroeber et G[ustave] Servois, d'argumenter au plus serré (Kroeber – Servois 1860). Ils le font à partir de la considération des mots à la rime que l'adaptateur méridional pouvait ou non translater dans sa langue. Les indices ainsi accumulés leur font conclure qu' «Ainsi, rien n'est moins douteux, le poème provençal de Fierabras a été traduit du français, mais ce n'est pas sur l'un des manuscrits aujourd'hui connus que la traduction a été faite» (Kroeber – Servois 1860: 10). Pareille conclusion allait entraîner le jugement tranché de Gaston Paris dans son *Histoire poétique de Charlemagne*. Le *Ferabras* n'est rien d'autre à ses yeux qu'un «calque servile du français» (Paris 1865: 86).

Pourtant, un développement qui est propre à la version provençale — l'amplification de la scène du combat qui oppose Ferabras et les Sarrazins à Olivier, Roland, puis à Charlemagne et ses pairs —, entraîne la

---

[5] Voir aux chapitres I, II, IV et VII, et les traductions de ces extraits et d'autres notamment empruntés à *Gérard de Roussillon* et à la *Croisade contre les Albigeois*, p. 307-315. Je signale que C. Arnaud (Céreste, 26 février 1798 – Forcalquier, 18 février 1883), alors juge au tribunal civil de Marseille, fut l'heureux inventeur du *Ludus Sancti Jacobi, fragment de mystère provençal* qu'il publia en 1858.

[6] Afin de ne pas multiplier les références, qu'on nous permette de renvoyer aux «Travaux dont la chanson a été l'objet» dans Gautier (1897: 101b-102a).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

supposition que l'une et les autres versions, celle d'oc et celles d'oïl, n'excluent pas l'existence d'une chanson antérieure, source commune ou récit latéral approprié[7].

Les développements de la stemmatologie romane, au gré de la révélation et de l'étude de versions ou de fragments nouvellement découverts, ont amené à dresser des arbres généalogiques successivement revus. L'examen de Groeber (1869) le conduit, sur la base de son lachmannisme, à favoriser la position du *Ferabras*, comme l'a finement montré, plus d'un siècle après, Formisano (1979). Interviennent dans ce champ-clos, Friedel (1895), Groeber (1895), puis Reichel (1902). Enfin, la thèse soutenue à Gottingue par Mehnert (1938), se situe somme toute dans la ligne des conclusions de Groeber en ce qu'elle pose latéralement et relève l'antiquité et la valeur du *Ferabras*, P dans le stemma[8].

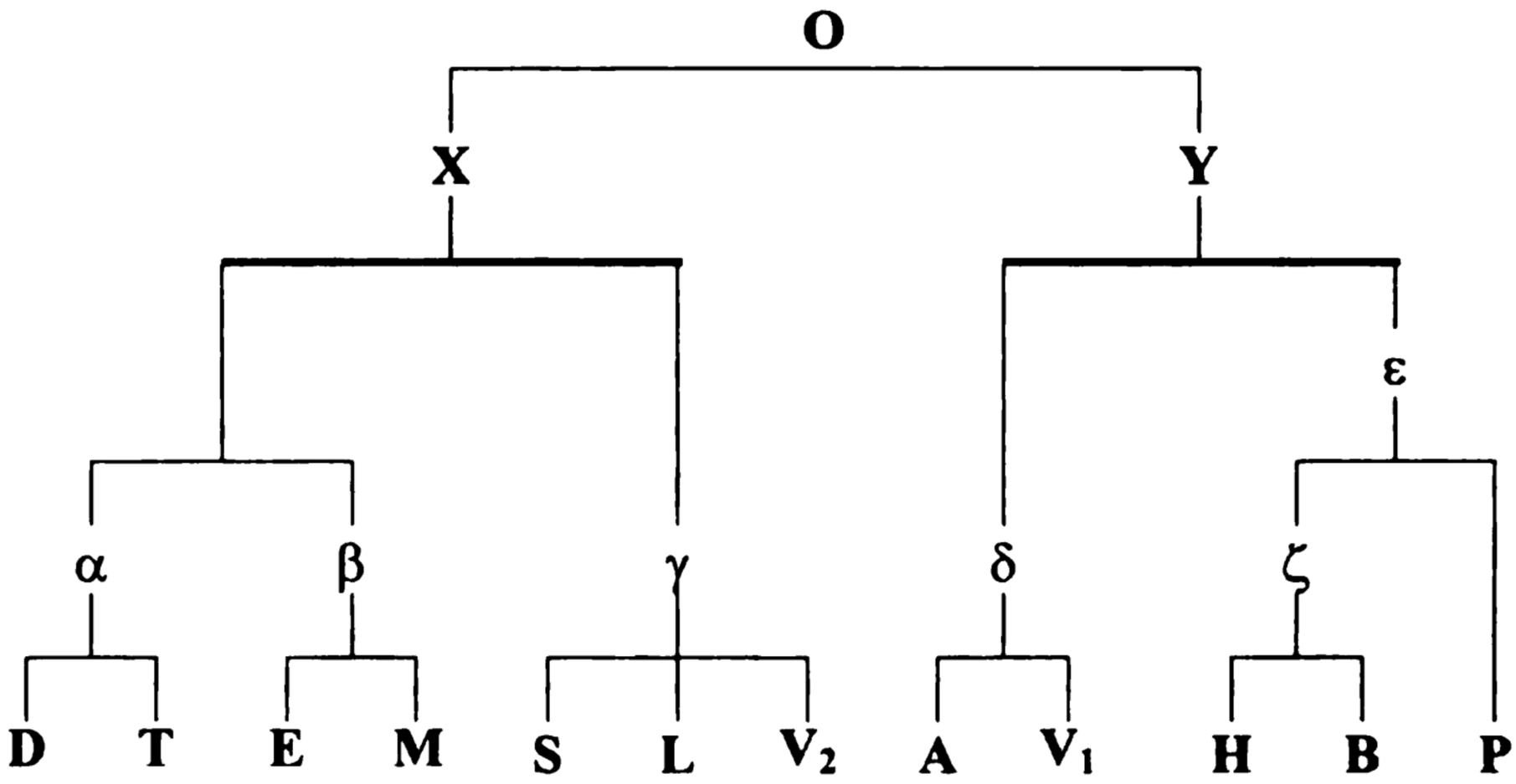

[7] Dans la partie de son «Avant-propos» qu'il ajoute pour la deuxième édition de *La littérature française au moyen âge (XIe – XIVe siècle)*, Paris (1890) affiche une position dogmatique vis-à-vis des relations des lettres d'oc et d'oïl (je cite d'après le retirage de [1938] qui suit la 3e éd. procurée en 1913 par Paul Meyer, p. xix): «Elles ont agi l'une sur l'autre et se sont fait des emprunts, mais dans une mesure qui ne dépasse guère celle des influences exercées par l'une ou par l'autre sur des littératures étrangères au domaine gallo-roman. Leur histoire présente un parallélisme, non un entrelacement, et les quelques fils qui rejoignent çà et là les deux lignes de leur évolution ne suffisent pas à les relier».

[8] Pour la résolution des sigles, [1]-2. L'étude de *P* aux 33-42. Les mises en prose ne sont pas considérées ici non plus que les rapports de *Fierabras* avec la *Destruction de Rome*, qui alourdiraient notre étude. Voir de surcroît là-dessus Mehnert (1940).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Porté par un autre soutènement méthodologique, M. Élie Melli a réexaminé la chanson provençale. Modèle d'étude narratologique, sa communication au Xe Congrès international de la Société Rencesvals tenu à Strasbourg en 1985 expose les «Rapports entre les versions française, provençale et italienne de *Fierabras*: ressemblances et différences structurales, stylistiques et régistrales, intertextualité» (Melli 1985). L'étude rend justice à l'idiosyncrasie du *Ferabras*.

Dans l'attente où nous sommes d'une édition nouvelle annoncée de deux ou trois côtés différents, la consultation des propositions et des révisions offertes par Hofmann et Baist (1883), puis Fischer (1886), reste obligatoire.

2. Histoire du manuscrit

Avant d'être acquis (en 1934?) par la Bibliothèque de Prusse à Berlin où il a pris place dans la série des Gallica in-octavo, le codex reposait au château de Maihingen (Mayhingen) dans la bibliothèque d'un prince souabe. Au verso du plat de la couverture l'empreinte mauve d'un timbre à l'huile en atteste: «F. Öttingen/Wallerstein'sche/Bibliothek». À gauche de cette marque de possesseur, figure la cote ancienne inscrite au crayon, «I. 4 (n.a.Spr.) / 8°.2». Au-dessus du cachet sont portés à l'encre un écu à la flamande écartelé en sautoir, que flanquent à droite une date et un nom de lieu, «. i814. Paris.»

> En 1814, M. Méon [, l'éditeur des *Blasons* (1807), des *Fabliaux* (1808), du *Roman de la Rose* (1813) —*1748-†1829], alors employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avait entre les mains un manuscrit provençal du XIIIe siècle, appartenant à une personne qui le lui avait confié, pour en connaître par lui le contenu et la valeur. Mais, comme M. Méon n'entendait pas ou entendait peu le provençal, il communiqua le manuscrit à l'auteur de cette notice [à savoir Fauriel], en l'engageant à lui en dire son avis. Le confident de M. Méon fut agréablement surpris de trouver, dans le manuscrit communiqué, un roman poétique, dans lequel il ne tarda pas à reconnaître le sujet de Ferabras. Le propriétaire du poème en avait déjà disposé; et ce ne fut pas sans une certaine difficulté qu'on obtint la permission d'en extraire quelques passages.

Quand apparut l'édition de Bekker, on ne put douter qu'elle fût faite sur l'exemplaire «qui avait été remis à M. Méon en 1814, et qui dut être alors donné ou vendu à quelqu'un des trop nombreux étrangers qui se trouvaient à Paris».

On voit que la relation circonstanciée de Fauriel (1852: 193) coïncide avec les indications portées sur un plat de la couverture du manuscrit. Il serait intéressant de déterminer si le prince Ludwig von Oettingen Waller-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

stein était personnellement à Paris en 1814 au milieu des troupes alliées contre Napoléon.

Un siècle auparavant, le volume était en possession des bénédictins de Saint-Maur, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Au f. 1 r, dans la marge de droite, on lit encore «Si Mauri $ / *1716*. $ / romaz prouinsa». Lors de la Grande Révolution, en 1794, la richissime bibliothèque de la congrégation fut incendiée. On en sauva pourtant les manuscrits. Le nôtre dut prendre une voie traversière.

C'est Charles Lachmann, l'illustre philologue classique et germaniste (1793-1851), professeur à Berlin depuis 1825, qui signala à son collègue helléniste et romaniste Bekker l'existence de *Ferabras*, et probablement lui en transmit une copie (voir le témoignage de G. Baist (Hofmann – Baist 1883: 125)). Baist put collationner à l'aise le manuscrit transféré de Mayhingen pour la circonstance l'été 1882 à la Bibliothèque d'État de Munich (Hofmann – Baist 1883: 124).

3. Le manuscrit, et l'ecdotique de Bekker

Raynouard (1831: 130) regrettait que «Ce savant [se fût] borné à indiquer la bibliothèque où il a trouvé le manuscrit, dont il ne donne point la description détaillée [...]».

Le petit livre en langue d'oc est d'une facture régulière et sobre. Il se présente dans un état optimal de conservation, et a connu peu avant la dernière guerre une excellente restauration dont témoigne, sur le dernier plat interne de la reliure, l'étiquette qui porte «Staats- / Bibliothek /10. 7. 36 / Reparatur». Au nombre des petits dégâts subis, on observe la présence d'une galerie de ver au f. 1^{a}. À peine rend-elle conjecturale la restitution du verbe qui termine le v. 20, réduit à «b^{r} », où Bekker a lu *brizier* comme à la rime du v. 24, plutôt que le possible «b*rez*ier», moins probable malgré l'entraînement de «p*rez*ier» à la rime du v. 18. Elle lèse aussi le v. 56.

Le codex est écrit à une seule main, si ce n'est l'explicit latin ultérieur: «F íníto líbro sít ». Le parchemin, de qualité moyenne, a été réglé en trente-six lignes à la page, généralement occupées par autant de vers dodécasyllabiques, fors la dernière qui en compte les huit derniers, sans parler de l'explicit (f. 71 v). On conçoit par là que le f. 72 ait été soustrait pour être remployé, puisqu'il restait en blanc à la fin du dernier cahier.

Aucune miniature ne participe de la décoration, qui est limitée à l'usage de petites lettrines à une exception près. Une grande lettrine **E**, peinte en bleu et sommée d'un rinceau, s'offre en effet à la première

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

page. Elle flanque les cinq premières lignes du prologue de la *chanso*, autant de vers rimés en *–ar* (quatre verbes, un substantif: *autar*), au terme desquels le rimeur abandonne la rime initialement choisie, pour conserver, du v. 6 au v. 29, des rimes en *–ier* (verbes, substantifs, adjectifs, en proportion décroissante). Nous verrons quel usage le copiste réserve aux petites lettrines, et ce qu'il en advint dans l'édition.

Quant à la lettre initiale de chaque vers, elle consiste en une petite majuscule détachée du reste du premier hémistiche, lequel est à son tour ponctué sur la ligne afin de marquer la césure entre les deux hémistiches mesurés 6 ou 6' + 6 ou 6'. Rien que de très classique pour nous. Bekker néglige ces particularités. Il fait commencer les vers de ce qu'il a identifié pour des tirades, par une lettre minuscule (sauf au début absolu, ou bien dans le cas où un nom propre ouvre le vers). Ceci amène à remarquer que l'éditeur berlinois a pallié l'absence de signes de ponctuation du copiste (sans doute déjà du rimeur) en usant d'une ponctuation subjective qui ne facilite pas aux modernes leur lecture. Elle relève même par endroits d'un art arbitraire qui nuit à la fluidité de la récitation et peut contrarier les enchaînements de l'hypotaxe. Dans ses extraits pour le *Lexique roman*, Raynouard l'a retravaillée, sans convaincre davantage. De même, Mary Lafon.

Du point de vue de l'accentuation, la rigidité de l'imprimerie ne permettait guère alors de s'attarder à d'infimes détails que les codicologues actuels entendent scruter avec la plus minutieuse des attentions. (Ainsi pourrait-on relever que le *y* porte couramment un point suscrit, mais non sans écarts dus au défaut du point ou à sa substitution par un accent aigu, tandis que le *i* voire le *j*, ne seront pourvus de l'accent qu'en la présence antérieure ou postérieure des lettres à jambages *–m–*, *–n–*, et que le *–i–* ne recevra à l'occasion le trait accentué que s'il est précédé de la lettre *–r–*). Semblablement, l'acribie des spécialistes s'attache à l'étude des segments et regroupements graphématiques. Bekker, il va sans dire, ramène à la norme de ce qu'il tient pour l'unité lexicale les formes mal coupées. Par exemple, le «en uolo patz» à la rime du v. 40 du manuscrit se mue — non sans légitimité dans la convention inexplicite adoptée — en *envolopatz* (cf. le v. 82), et l'agglutination *els* du vers suivant est rendue par *e ls*, tandis qu'au v. 75, *e cavalguet amb el Richart de Normandia*, le ms offre l'intéressante segmentation *am bel*. Ces régularisations par force ignorent l'hypothèse lointaine de la maîtrise du chant rythmé, ou de la mélopée, perdue, dans la conviction que ce qui est pour nous la chanson de *Ferabras d'Alichandre* est pour l'éditeur ce qu'indique la note portée au début du XVIIIe siècle dans la marge du f. 1r, un «romaz / prouinsal».

On serait injuste de ne pas apprécier à leur valeur les déchiffrements de Bekker. Non que le manuscrit présente des difficultés de lecture. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paléographes le rangent dans les ouvrages copiés au XIIIe siècle, et sa lettre gothique, fort accessible, est celle qu'on retrouve communément dans les manuscrits écrits en Languedoc à cette époque (Brunel 1935: 1, n° 3). Bekker distingue avec bonheur le *n* du *u*. Par mégarde, à l'incipit de la chanson, il transcrit la séquentiation du manuscrit, *queus*, par *que ns*, et fait dire à l'interprète *Au nom de Dieu le père qui nous jugera tous*, au lieu de *qui vous*. Minutie, sans doute, puisqu'en bonne comptabilité, l'auteur ne peut se soustraire au sort commun, et qu'ailleurs, au v. 2088, le second hémistiche proche, sinon graphiquement identique à celui-là, se lit «quens a totz a jutgar»[9]. Bekker veille à distinguer le *i* et le *j*[10], le *u* et le *v*[11]. Il développe les abréviations courantes, tels le signe tironien rendu par *et*, le «q*ue*» valant *que*, le «p*er*» et p*re* valant *per* et *pre-*, etc. Les anthroponymes, souvent réduits à leur lettre initiale majuscule incluse entre deux points sur la ligne, tant pour les formes au cas-sujet qu'au cas-régime, sont développés:.K. donne *Karle* ou *Karles*,.P. se lit *Peir*e,.O. est *Olivier*[12]. Les noms hébraïques se trouvent pourtant rectifiés: *iherusale* et «*íhe*sus» passent à *Jerusalem* et *Jesus*. Les articles, ou les numéraux, notés en chiffres romains et inscrits entre deux points sont résolus en lettres latines[13]: *us*, *una*, etc. Il se trouve des exceptions comme «.CC.» au v. 27, maintenu en *cc*.

On découvre des erreurs de transcription. Ainsi, *non* pour *no* au v. 22, *commandet* pour *comandet* au v. 58, sont rectifiés dans les *Berichtigungen* qui prennent place dès la p. 175. En revanche, des corrections apportées à la lettre du texte ne sont pas nécessairement signalées. Ainsi au v. 17 «lo pes» est redressé en *los pes*, au v. 37 red*u*ptz à la rime se retrouve *reduptaz* (cf. le v. 2193): interventions judicieuses, certes, mais qui ne permettent pas de mesurer la rigueur du copiste, non plus que d'établir une grammaire de ses fautes.

D'autres interventions mériteraient les scrupules d'un nouvel éditeur. J'en veux pour témoin le passage où est évoquée la passion du Christ:

que en Jerusalem se laychet turmentier
e del fer d'una lansa e playar e penier,

---

[9] Influencé par le mot à la rime du vers suivant, *manjar*, Bekker lit incorrectement *jutjar* au dernier vers du f. 29v. Cf. au v. 1 *jutgar*, ms «*iutgar*» (Bekker 1826 [1829]: 175a, note au v. 1). Voir aussi le v. 874, ms «aiutgar», éd. *a jutjar*.

[10] Cf. note précédente.

[11] Parfois sans discernement, comme au v. 2163 où *tavla* pour *taula* surprend.

[12] Bekker recense scrupuleusement les écarts morphologiques dans la déclinaison des noms propres (Bekker 1826 [1829]: 176a).

[13] Bekker s'en explique (Bekker 1826 [1829]: 176a).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

transcrit Bekker qui signale qu'au lieu de *del fer* le ms porte *defri*. La proposition de [*so*]*frir*, qui serait *emendatio difficilior* pour le sens, est paléographiquement plus économique[14].

4. Constitution des cahiers

Le manuscrit comprend sept cahiers, dans l'ordre: un quinion suivi d'un quaternion, de trois quinions, pour s'achever par deux sextions. La dimension moyenne des feuillets est d'un peu moins de 20 cm x 14 cm.

Pour l'assemblage de ses cahiers, le copiste a disposé une série de repères.

Ce sont, pour le cahier I, dans le coin inférieur droit du recto des 5 premiers folios, des traits de vermillon, f 1 r —, f 2 r = (presque effacés), f 3 r ▪, f 4 r ▬, f 5 r v. Le f 10 v comporte la réclame vay, premier mot du v. 721.

Au cahier II, dans le coin inf. dr. du recto figurent successivement les petites lettres rouges a b c d. À la jointure médiane un trait oblique rouge passe du f 14 v au f 15 r. La réclame.O., abréviation d'Olivier, premier signe du v. 1297, est au pied du f 18 v.

Au cahier III, le copiste va user par cinq fois dans le coin inf. dr. du recto, de la lettre a qui est de suite soulignée d'un, deux, etc. traits obliques, les deux dernières marques furent coupées par le couteau du relieur. La réclame Mas figure au pied du f 28 v (cf. le v. 2017).

Au cahier IV, c'est au tour de la petite lettre b de servir cinq fois et d'être numérée par des traits qui la soulignent obliquement, au défaut du f 29 où le double soulignement de la lettre a été tranché. Au cinquième recto du cahier (f 33) apparaît le chiffre v sous la lettre. En outre, un trait oblique passe à la jointure du f 33 v et du f 34 r. Au pied du f 38 v, réclame E det (v. 2737).

Au cahier V, même remarque concernant la lettre c, privée du soulignement la première fois (f 39 r). Trait oblique vermillon du f 43 v au f 44r. Réclame en f 48 v, Si payas (v. 3457).

Au cahier VI, la lettre d a été utilisée six fois, elle est privée de sa numération par le relieur au f 54 r. De 54 v à 55 r, un trait oblique marque le pli médian du cahier. La réclame El pros (f 60 v) correspond au v. 4321.

Au cahier VII et dernier, la lettre e apparaît numérée à chacun des six premiers folios. Au f 63 r, elle a même été notée deux fois. Au f 66 r, le chiffre six est rendu sous le e par un v sommé d'une petite barre horizontale. Un trait vermillon marque le pli médian entre les f 66 v et 67 r.

---

[14] Voir par analogie la correction de *defalh* en *defranh* osée par Bartsch à la rime d'une pièce des *Joyas*, et revue en [*so*]*franh* par Levy (1898: 48a) s.v. *defranher*. Diez (1831) penchait pour *ferir*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

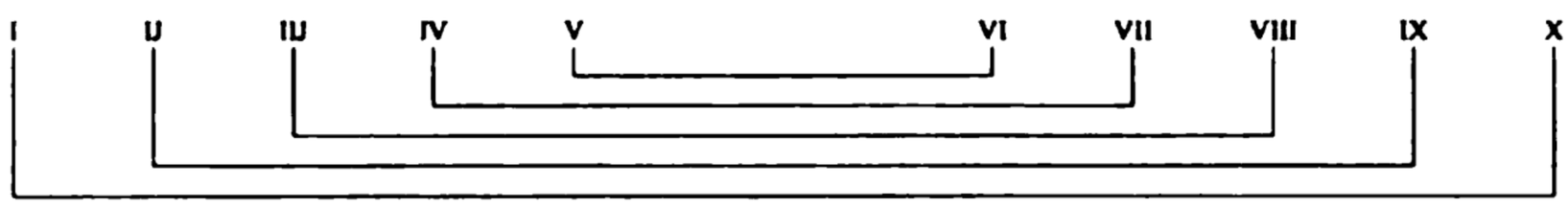

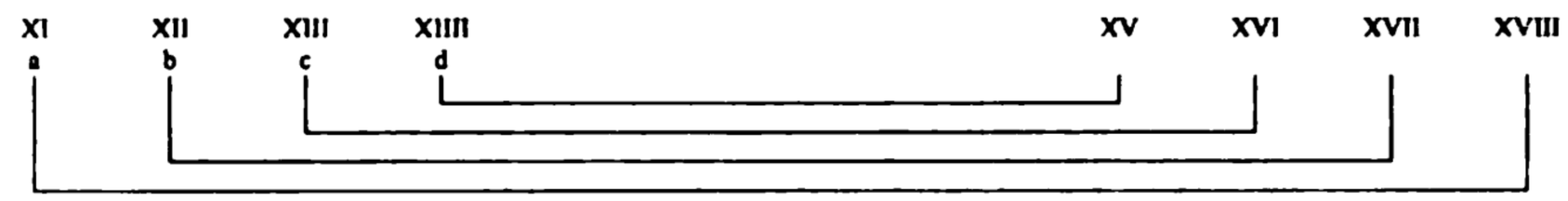

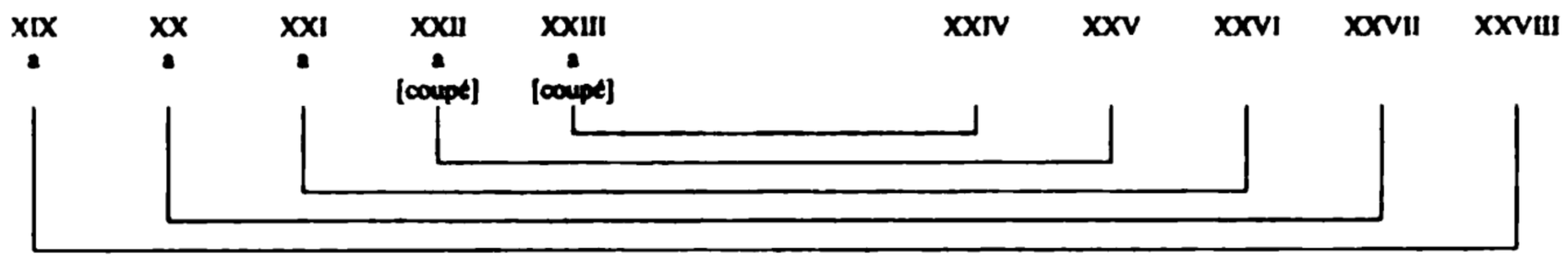

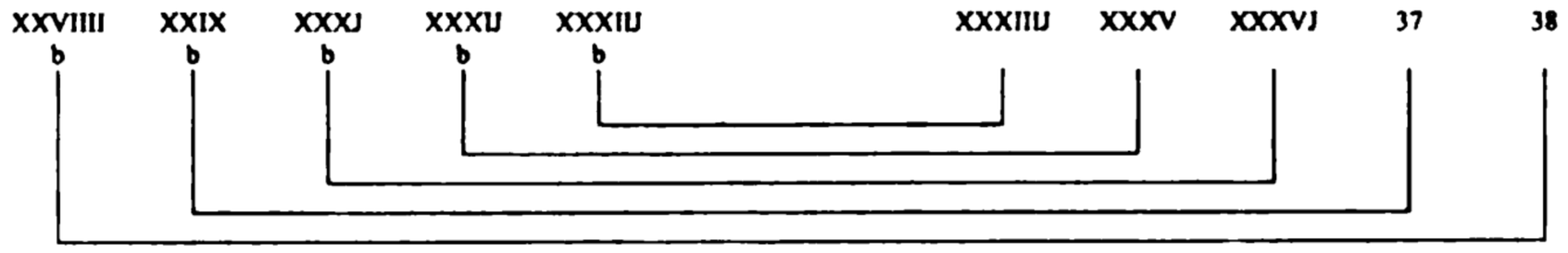

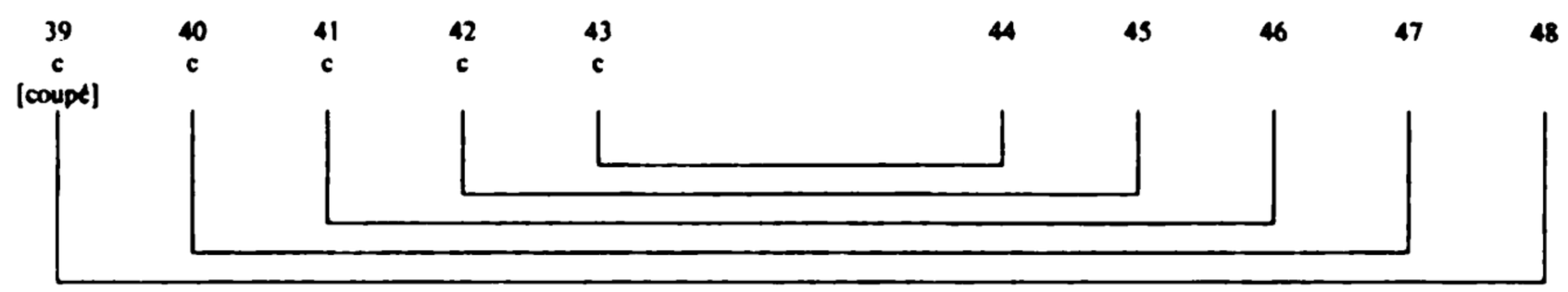

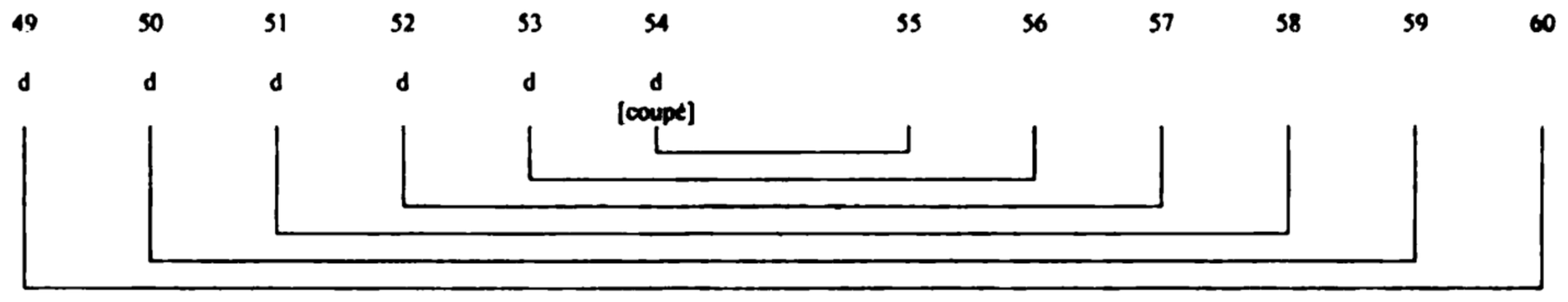

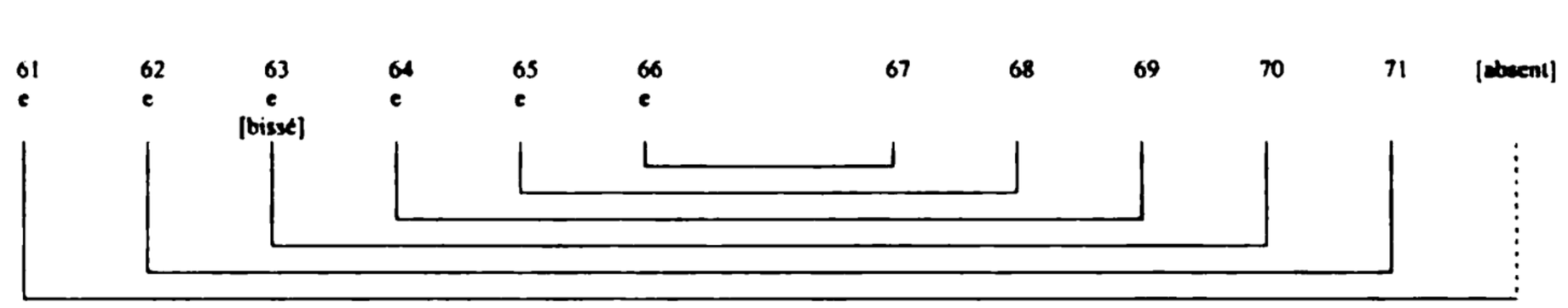

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au moins, ce dispositif nous assure-t-il que l'ouvrage nous est parvenu complet.

La première foliotation des trois premiers cahiers à l'aide de chiffres romains est sans défaut (de I à XXVIII). Une méprise intervient dès le cahier IV où le foliotateur passe de XXVIIII à XXIX, soit du même au même, et décale ainsi d'une unité en retrait la numérotation des folios jusqu'à la fin (.LXX.). Ultérieurement le mécompte a trouvé un remède par la rectification des chiffres romains XXIX (I gratté), XXX à XXXIII, et XXXV, où à chaque fois un J a été ajouté, tandis que le XXXIIII primitif voyait les quatre I abrasés remplacés par un V. Mais à partir du f XXXVI le remédiateur s'est lassé, et c'est un foliotateur moderne qui a surmonté les chiffres romains de chiffres arabes à partir de là, = 37. Des inconséquences mineures s'observent encore dans la numération romaine à la hauteur des actuels f 48, 50 et 61.

5. La segmentation du récit par les lettrines

On s'attendrait, selon le principe d'alternance et de régularité, que chaque changement de laisse, c'est-à-dire de séries de rimes (à l'occasion, d'assonances), fût signalé par la présence à l'initiale du vers moteur, d'une lettrine différenciée par sa couleur — le rouge, le bleu, pour un ms du XIIIe siècle. La topographie des lettrines dans le Cod. Gall. O. 41 de Berlin n'obéit pas à cette attente. Ajoutons que l'édition de Bekker ne rend pas fidèlement compte de l'état du ms sur ce point.

Pour la page 1, la *belle page*, l'ornementateur a, comme je l'ai déjà relevé, peint en bleu une grande lettrine initiale qui occupe la hauteur des cinq premiers vers. À en juger par l'édition, la seule autre lettrine ouvrirait au v. 30 la laisse II. Pourtant, à hauteur du v. 18, une lettrine D rubriquée (D iray, Bekker: diray) crée l'alternance. Soient trois lettrines, la première avec la troisième pourraient correspondre à une sorte de reprise épique que marque le verbe *declarandi*.

Par la suite, les lettrines se situent dans l'ordre que voici.

1. Face 1 v // 2 r. L rub. (v.47), // E bl. (v.78): débuts de laisse.
2. Face 2 v // 3 r. L bl. (v.122), F rub. (v.138): id.
3. Face 3 v // 4 r. L bl. (v.181), S rub. (v.200), // F bl. (v.218): reprises dans la laisse en *–ier*, fragmentée; F rub. (v.234): déb. de laisse, O bl. (v.243): reprise de la laisse en *–at*, fragmentée.
4. Face 4 v // 5 r. // O bl. (v.290), Q rub. (v.296): déb. et reprise d'une laisse en *–ier*, fragmentée; E bl.: déb. de laisse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. Face 5 v // 6 r. // M bl. (v.368): déb. de laisse. Au v.392, pas de lettrine, contrairement à l'indication de Bekker.
6. Face 6 v // 7 r. O rub. (v.406): déb. de laisse, // L bl. (v.465): reprise de la laisse en *–atz*, fragmentée.
7. Face 7 v // 8 r. M rub. (v.500), // L bl. (v.540): débuts de laisse.
8. Face 8 v // 9 r. S rub. (v.562): reprise dans une laisse en *–atz*, fragmentée, (mais, contrairement à ce qu'indique Bekker, il n'y a pas de lettrine aussitôt après, au v.564), // (non plus qu'au v.588). A bl. (v.592): reprise, non indiquée par Bekker, de la laisse en *–atz*, fragmentée; M rub. (v.611): déb. de laisse.
9. Face 9 v // 10 r. M bl. (v.627), L rub. (v.641): débuts de laisse, // L bl. (v.660): reprise de la laisse en *–at*, fragmentée.
10. Face 10 v (fin du cah.I) // 11 r (déb. du cah.II). L rub. (v.693): déb. de laisse, (mais, au contraire de l'indication de Bekker, pas de lettrine au v.701), // L bl. (v.726), L rub. (v.737): débuts de laisse.
11. Face 11 v // 12 r. C rub. (v.766): déb. de laisse, // C bl. (v.799): reprise de la laisse en *–at*, fragmentée, (mais pas de reprise au v.807, au contraire de ce qu'indique Bekker); P rub. (v.817): déb. de laisse, (mais, contrairement à l'indication de Bekker, pas de reprise au v.825).
12. Face 12 v // 13 r. L rub. (v.832), // L bl. (v.868), Q rub. (v.891): trois déb. de laisse.
13. Face 13 v // 14 r. A rub. (v.924), // L bl. (v.943), F rub. (v.963): trois déb. de laisse.
14. Face 14 v // 15 r. F rub. (v.979), L bl. (v.984), L rub. (v.994), // F bl. (v.1020), M rub. (v.1039): cinq déb. de laisse.
15. Face 15 v // 16 r. L rub. (v.1072), // F bl. (v.1091), A rub. (v.1104): trois déb. de laisse, (mais pas de reprise de la laisse en *–at* au v.1109, contrairement à ce que pose Bekker). Pas de lettrine M dans le ms pour la laisse en *–atz* qui commence au v.1111.
16. Face 16 v // 17 r. C rub. (v.1133): déb. de laisse, (mais pas de reprise au v.1145, comme indiqué à tort par Bekker); // L bl. (v.1158): déb. d'une laisse en *–atz*; à noter que la rime précédente est déjà en *–atz*, bien que le v.1157 se rattache syntactiquement à la laisse qui précède. On attendrait une lettrine O pour marquer au v.1163 le passage à une laisse en *–at*.
17. Face 17 v // 18 r. U rub. (v.1203): déb. de laisse, (mais pas de lettrine au v.1218, comme le veut Bekker), // O bl. (v.1238): déb. de laisse.
18. Face 18 v // 19 r. Pas de lettrine au v.1274, comme indiqué à tort par Bekker. M rub. (v.1292), // M bl. (v.1306), M rub. (v.1324): trois déb. de laisse.
19. Face 19 v // 20 r. F rub. (v.1357): Bekker fait du v.1355 un déb. de laisse en *–at* lorsqu'il corrige hors de propos le mot à la rime, *abriuatz* en *abrivat*. Le v.1356 rimé en *–at* anticipe sur la laisse qui suit, tout en appartenant syntactiquement à la laisse précédente. Cf. le cas semblable du v.1157 (supra, n°16). Pas de lettrines aux v.1373 & 1383, comme Bekker l'indique à tort.
20. Face 20 v // 21 r. M (v.1411): déb. de laisse, (mais pas de lettrine au v.1418, comme à tort le veut Bekker), // (non plus qu'au v.1463). En

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

revanche, L bl. (v.1470): reprise épique dans une laisse en *–atz*, alors que le v.1469 rompt la consécution par sa rime en *–at*, qu'impose la morphologie.

21. Face 21 v // 22 r. O rub. (v.1483): reprise épique dans la laisse en *–atz*. // S bl. (v.1538): déb. de laisse, (mais pas de lettrine C au v.1543 comme le voudrait Bekker).
22. Face 22 v // 23 r. Pas de lettrine, comme voudrait Bekker, au v.1579. // M bl. (v.1599): déb. de laisse.
23. Face 23 v // 24 r. M rub. (v.1621): déb. de laisse, (mais pas de lettrine au v.1630 comme le veut Bekker), // (non plus qu'au v.1664). G bl. (v.1669): déb. de laisse, (pas de lettrine au v.1692 id.).
24. Face 24 v // 25 r. Pas de lettrine au v.1701 (Bekker), mais bien D bl. au v.1699, assonancé par le mot *traps* dans une laisse en *–atz*. D rub.(v.1719), // A bl. (v.1738), L rub. (v.1755): débuts de laisse.
25. Face 25 v // 26 r. O bl. (v.1765), O rub. (v.1792), // A bl. (v.1804), A rub.(v.1835): quatre déb. de laisse.
26. Face 26 v // 27 r. M rub. (v.1846), // F bl. (v.1892): débuts de laisse.
27. Face 27 v // 28 r. Pas de lettrine aux v.1913 et 1923, comme Bekker l'indique à tort. L rub. (v.1942): reprise épique dans une laisse en *–atz*, fragmentée, // (mais pas de lettrine au v.1958, comme à tort le veut Bekker).
28. Face 28 v // 29 r. Pareillement pas de lettrine au v.1996. A rub. (v.2015, ou av.-dern. du cah.III), // alors qu'on l'attend au v.2020 pour marquer le déb. d'une nouvelle laisse (ce dont Bekker prend l'initiative). G bl. (v.2041): déb. de laisse.
29. Face 29 v // 30 r. // E bl. (v.2108), M rub. (v.2123): débuts de laisse.
30. Face 30 v // 31 r. F rub. (v.2131): déb. de laisse, (mais pas de lettrine au v.2152, comme le voudrait Bekker). // S bl. (v.2171): reprise épique de la laisse en *–at*, fragmentée. A rub. (v.2192): déb. de laisse.
31. Face 31 v // 32 r. A rub. (v.2222): déb. de laisse.//
32. Face 32 v // 33 r. S rub. (v.2273), R bl. (v.2287), D rub. (v.2295): trois déb. de laisse. // A bl. (v.2311): déb. d'une laisse limitée à deux v., (mais pas de lettrine M au v.2313, malgré ce qu'indique Bekker). A rub. (v.2320), S bl. (v.2331): débuts de laisse en *–ar*.
33. Face 33 v // 34 r. Notons la perturbation des rimes à la fin de la laisse en *–ar* (*-atz* aux v.2372-73, puis *–at* aux v.2374-76), sans lettrines annonciatrices. // C bl. (v.2377): déb. de laisse en *–atz*. N rub. (v.2397), A bl. (v.2403), A rub. (v.2411): débuts de laisse.
34. Face 34 v // 35 r. S bl. (v.2421), D rub. (v.2429), C bl. (v.2439), S rub. (v.2447), // E bl. (v.2462), L rub. (v.2476): six déb. de laisse.
35. Face 35 v // 36 r. L rub.(v.2486): déb. de laisse. M bl. (v.2497) et R rub.(v.2509): déb. et reprise d'une laisse en *–atz* coupée par le v.2508 assonancé en *–ar*. // L bl. (v.2523) et L rub. (v.2539): reprises de laisse en *–atz*, (mais sans lettrine au v.2550, comme posé par Bekker).
36. Face 36 v // 37 r. C rub. (v.2572), E bl. (v.2582), S rub. (v.2589), // C bl. (v.2594), S rub. (v.2601), F bl. (v.2607), F rub. (v.2614): sept déb. de laisse; S bl. (v.2622), reprise de laisse en *–atz*.
37. Face 37 v // 38 r. A bl. (v.2641): déb. de laisse, (mais pas de lettrine A attendue au v.2653 et postulée par Bekker au déb. d'une laisse en *–atz*);

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L rub. (v.2660): déb. de laisse anomal (assonance en *–ina* pour une laisse en *–ia*). // L bl. (v.2679): déb. de laisse.

38. Face 38 v // 39 r. S rub. (v.2711): reprise épique à l'intérieur d'une laisse en *–at*. // A bl. (v.2744): déb. de laisse.
39. Face 39 v // 40 r. L rub.(v.2807): déb. de laisse. // F bl. (v.2817): reprise épique dans la laisse en *–atz*.
40. Face 40 v // 41 r. La fin de la laisse en *–atz* est perturbée par des rimes en *–at* aux v.2870-71, 2874, 2876, ce qui conduit Bekker à postuler le déb. d'une laisse au v.2870. E rub.(v.2879): déb. de laisse. // L bl. (v.2891), A rub. (v.2910): débuts de laisse.
41. Face 41 v // 42 r. M rub. (v.2929): déb. de laisse. //
42. Face 42 v // 43 r. C rub. (v.2992), B bl. (v.3008): débuts de laisse. E rub. (v.3020): reprise épique dans la laisse en *–atz*. // L bl. (v.3047): idem.
43. Face 43 v // 44 r. L rub. (v.3064): déb. de laisse, (mais pas de lettrine au v. 3078), // (ni au v.3103, comme erronément indiqué par Bekker). S bl. (v.3110): déb. de laisse.
44. Face 44 v // 45 r. Pas de lettrines aux v.3134, 3148, 3161, malgré le découpage de Bekker. // M bl. (v.3190): déb. de laisse.
45. Face 45 v // 46 r. A bl. (v.3208): reprise épique de la laisse en *–ier*. M rub. (v.3229): déb. de laisse. // L bl. (v.3261): reprise épique de la laisse en *–at*.
46. Face 46 v // 47 r. Patte de mouche bl. à la hauteur du v. 3278 (lettre L): reprise de la laisse en *–at* après la perturbation du v.3277 terminé par le mot *faytz* (cf. l'observ. de Baist, art. c., p. 129). S rub. (v.3305): déb. de laisse. // M bl. (v.3328): déb. de laisse.
47. Face 47 v // 48 r. L rub. (v.3383): reprise épique dans une laisse en *–ar*. //
48. Face 48 v // 49 r. A bl. (v.3432): déb. de laisse, S rub (v.3448): reprise épique dans la laisse en *–at*. //
49. Face 49 v // 50 r. L rub. (v.3493): déb. de laisse, (mais pas de lettrine, comme voulu par Bekker, au v.3510). // A bl. (v.3536): reprise épique dans la laisse en *–atz*, (mais pas de lettrine au v. 3549, comme assuré par Bekker).
50. Face 50 v // 51 r. A rub.(v.3598): déb. de laisse.
51. Face 51 v // 52 r. S bl. (v.3645), R rub. (v.3656): déb. de laisse. Pas de lettrine au v.3670, comme postulé par Bekker. Les v.3669-70 se présentent dans l'ordre 3670-69 et sont affectés des lettres de redressement a & b dans la marge de g. // O bl. (v.3677): déb. de laisse (à noter l'assonance *–at* au v.3676 qui termine la laisse précédente en *–ar*). P rub. (v.3695): déb. de laisse.
52. Face 52 v // 53 r. Pas de lettrine, comme indiqué à tort par Bekker, au v.3712. R bl. (v.3733): déb. de laisse, A rub. (v.3741): reprise de la laisse en *–ar*. // A bl. (v.3771): déb. de laisse, L rub. (v.3775): reprise dans la laisse en *–atz*.
53. Face 53 v // 54 r. L rub. (v.3810): déb. de laisse. // M bl. (v.3844): déb. de laisse perturbé par l'assonance *–atz*.
54. Face 54 v // 55 r. E bl. (v.3873): reprise dans la laisse en *–at*, P rub. (v.3886): déb. de laisse. // E bl. (v.3889), A rub. (v.3912): déb. de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laisse (on attend des rimes en *–an*, cf. les mots à la rime des v.3913 *Orien* & 3941 *Orian*). Patte de mouche bl. à la hauteur du v.3923: reprise dans la laisse en *–an*.

55. Face 55 v // 56 r. C rub. (v.3942), // A bl. (v.3976), K rub. (v.3993): trois déb. de laisse.
56. Face 56 v // 57 r. F rub. (v.4024), // G bl. (v.4062): débuts de laisse.
57. Face 57 v // 58 r. // A bl. (v.4117), K rub. (v.4123): débuts de laisse.
58. Face 58 v // 59 r. K rub.(v.4148), // A bl. (v.4177), C rub.(v.4201): trois déb. de laisse.
59. Face 59 v // 60 r. K rub. (v.4219), K bl. (v.4228), S rub. (v.4242), // L bl. (v.4269): quatre déb. de laisse.
60. Face 60 v // 61 r. M rub. (v.4288), A bl. (v.4308), S rub. (v.4316): trois déb. de laisse, // F bl. (v.4349): déb. de laisse irrégulière.
61. Face 61 v // 62 r. L rub. (v.4384), // M bl. (v.4400): débuts de laisse.
62. Face 62 v // 63 r. M rub. (v.4454), // C bl. (v.4469), L rub. (v.4495): trois déb. de laisse.
63. Face 63 v // 64 r. G rub. (v.4517), // A bl. (v.4559): débuts de laisse.
64. Face 64 v // 65 r. M rub. (v.4588), // R bl. (v.4625): débuts de laisse.
65. Face 65 v // 66 r. M bl. (v.4648), R rub. (v.4661), // L bl. (v.4685), M rub. (v.4706): quatre déb. de laisse.
66. Face 66 v // 67 r. M bl. (v.4718), L rub. (v.4748), // L bl. (v.4769), K rub. (v.4786): quatre déb. de laisse.
67. Face 67 v // 68 r. E bl. (v.4791), L rub. (v.4810): débuts de laisse. // L bl. (v.4833), (mais pas de lettrine au v. précédent comme le voulait Bekker): déb. d'une laisse irrégulière.
68. Face 68 v // 69 r. K rub. (v.4868), F bl. (v.4872), F rub. (v.4888): trois déb. de laisse. // L bl. (v.4914): on attendrait plutôt la lettrine au v.4916 qui marque le déb. d'une laisse.
69. Face 69 v // 70 r. C rub. (v.4953): déb. de laisse (deux v. rimés en *–ida*, le reste en *–ada*). // E bl. (v.4983), L rub. (v.4995): débuts de laisse.
70. Face 70 v // 71 r. L bl. (v.5029): déb. de laisse, K rub.(v.5036): déb. irrégulier de laisse. // D bl. (v.5051), A rub. (v.5067): débuts de laisse.

Du point de vue ornemental, il apparaît de ces relevés exhaustifs que l'unité n'est pas la page, mais la double page qui serait paire et impaire dans la typographie, et qu'ici j'ai appelée *face* (soit le verso d'un folio et le recto du suivant).

Chacune des faces reçoit au moins une lettrine (5, 19, 22, 27, 31, 41, 44, 47, 50). Chromatiquement le rouge en ce cas domine par 6 contre 3.

Dans le cas de deux lettrines (1, 2, 6, 7, 13, 16, 17, 20, 21, 23, 26, 28, 29, 38, 39, 43, 48, 49, 53, 56, 57, 61, 63, 64), l'alternance rouge-bleu, présente dans vingt cas, l'emporte sur l'alternance bleu-rouge qui ne se rencontre que quatre fois.

Vu le principe d'alternance, trois lettrines en présence offrent la dominante chromatique de la première couleur employée, soit celle du rouge

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans 13 cas (8, 10, 11, 12, 13, 15, 18, 30, 40, 55, 58, 62, 69), celle du bleu dans seulement 6 cas, moins de la moitié (4, 9, 37, 45, 46, 67).

Lorsque quatre lettrines sont en présence (24, 25, 33, 42, 51, 52, 59, 60, 65, 66, 68, 70), elles équilibrent nécessairement leurs couleurs par le jeu rigoureux de l'alternance, la couleur de départ étant le bleu dans huit cas, le rouge dans quatre. Semblable constatation vaut pour six lettrines en présence (32, 34), les amorces chromatiques se trouvant à égalité, ainsi que pour huit lettrines (36), — en ce cas unique, l'amorce est par le rouge.

Cinq lettrines figurent sur les faces 3, 14, 35, 54, amorcées à égalité par une lettrine rouge ou bleue, ce qui équilibre au total la représentation des couleurs.

D'une face à l'autre, il n'existe aucune présomption d'alternance de la couleur, la distribution paraissant livrée à la combinaison aléatoire de trois facteurs qui sont la dimension des cahiers, la dimension des laisses tenues pour telles par le copiste et le rubricateur, l'usage enfin du chromatisme de départ. Cependant la détermination des séries de lettrines mises de suite en couleur permettrait peut-être de résoudre la question: seule l'étude physique (voire physico-chimique) des peaux utilisées pour composer les sept cahiers du codex, pourrait en offrir la clef.

«Alte und neue Fierabras-Fragen», ainsi que Mehnert titrait une de ses études. Un nouvel examen des lettrines de *Ferabras* et de la versification des laisses devrait sans doute faire apparaître la corrélation avec la version française perdue dont P est l'adaptation.

Références

Arnaud, Camille. 1861. *Bertrand Chicholet ou Manosque en MCCCLVII*. Marseille: Typographie et Lithographie Arnaud et Ce.

Bekker, Immanuel. 1826 [1829]. «Der Roman von Fierabras, provenzalisch». *Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Philologisch-historische Klasse* 10. 133-278.

Brunel, Clovis. 1935. *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*. Paris: Droz.

De Roisin, Ferdinand. 1845. *La Poésie des troubadours* [...]. *Études traduites de l'allemand et annotées par le baron*. Paris: Labitte - Lille: Vanackere.

Diez, Frédéric. 1831. *Berliner Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik* 2. 153-160 [reprint: Hermann Breymann (éd.) 1883. *Friedrich Diez' kleinere Arbeiten und Recensionen*, 101-110. Munich: Oldenbourg].

Fauriel, Claude. 1852. *Histoire littéraire de la France. Suite du treizième siècle*, t. 22. 190-219. Paris: Didot.

Fischer, Otto. 1886. «Zum provenzalischen Fierabras». *Romanische Forschungen* 4. 536-538.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

FORMISANO, Lucien. 1979. «Alle origini del lachmannismo romanzo. Gustav Gröber e la redazione occitanica del Fierabras». *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa* 9. 247-302.
FRIEDEL, V. 1895. «Deux fragments du Fierabras. Étude critique sur la tradition de ce roman». *Romania* 24. 1-55.
GAUTIER, Léon. 1897. *Bibliographie des chansons de geste*. Paris: H. Welter.
GRÖBER, Gustav. 1869. *Die handschriftlichen Gestaltungen der Chanson de geste «Fierabras» und ihre Vorstufen*. Leipzig: W. Vogel.
—. 1895. [note dans] *Zeitschrift für romanische Philologie* 24. 474-475.
HOFMANN, K. – BAIST, G. 1883. «Zum provenzalischen Fierabras». *Romanische Forschungen* 1. 117–130.
KROEBER, A. – SERVOIS, G. 1860. *Fierabras, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Londres*. Paris: F. Vieweg.
LAFON, Mary. 1857. *Fierabras. Légende nationale traduite* [...] *et illustrée de douze belles Gravures dessinées par G*[*ustave*] *Doré*. Paris: Librairie nouvelle.
—. 1882. *Histoire littéraire du Midi de la France*. Paris: C. Reinwald.
LEVY, Emil. 1898. *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*. vol. 2. Leipzig: Reisland.
MEHNERT, Rodolphe. 1938. *Neue Beiträge zum Handschriftenverhältnis der Chanson de geste «Fierabras d'Alixandre»*. Halle: Niemeyer.
—. 1940. «Alte und neue Fierabras-Fragen». *Zeitschrift für romanische Philologie* 60. 49-62.
MELLI, Élie. 1985. «Rapports entre les versions française, provençale et italienne de *Fierabras*: ressemblances et différences structurales, stylistiques et régistrales, intertextualité». In: *Au Carrefour des routes d'Europe. La chanson de geste*, 879-896. Aix-en-Provence: CUER MA.
PARIS, Gaston. 1865. *Histoire poétique de Charlemagne*. Paris: A. Franck.
—. 1890. *La littérature française au moyen âge (XIe – XIVe siècle)*. Paris: Hachette.
RAYNOUARD, François. 1831. *Journal des savants* (mars 1831). 129-137.
—. 1836-1844. *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours* [...] *précédé* [...] *d'extraits de poèmes divers*. 6 vols. Paris: Silvestre.
REICHEL, Curt. 1902. «Zur handschriftlichen Überlieferung der Chanson de geste Fierabras». In: *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie, dem X. Deutschen Neuphilologentage überreicht*, 143-176. Breslau: Preuss & Jünger.
WÜRFELL, Reinhard. 2000. *Lexikon deutscher Verlage von A-Z*. Berlin: Grotesk.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

COMME EN SOULZ GUIART. UN PROBLÈME DE LEXIQUE DANS LE *ROMAN EN PROSE DE GUILLAUME D'ORANGE*

Nadine HENRARD
(*Université de Liège* et *Université de Louvain-la-Neuve*)

Le remanieur qui a entrepris aux alentours de 1450 de mettre en prose les chansons du vaste cycle de Guillaume d'Orange ne s'est pas contenté de briser le moule du décasyllabe épique. Loin de concevoir sa tâche comme le simple dérimage de poèmes juxtaposés, il s'est livré à un véritable travail de composition. Il lui fallait, bien sûr, organiser des transitions entre les différentes parties de la biographie légendaire du maître d'Orange, mais il s'est employé aussi à harmoniser les éléments discordants qui opposaient les récits en certains endroits dans les manuscrits cycliques. Les interventions du narrateur dépassent donc le simple travail d'assemblage: elles visent à conférer à l'ensemble une cohérence accrue. Si on ajoute à cela que le prosateur a tenu à adapter l'ancienne matière épique à l'esprit et aux mœurs de son temps, on mesurera mieux encore combien il a su se réapproprier la matière qu'avaient jadis chantée les jongleurs pour créer une œuvre originale.

Par bien des aspects, le *Roman de Guillaume* tranche donc sur la relative médiocrité qu'affichent la plupart des mises en prose du XVe siècle. Georges Doutrepont, peu enclin pourtant à l'indulgence à l'égard de ces textes qui l'avaient occupé de nombreuses années, accorde au prosateur du *Guillaume* une mention très honorable; il loue «ses finesses d'arrangeur» et voit en lui «un habile homme, un remanieur intelligent, un psychologue même», saluant plus loin «la liberté d'un esprit entreprenant», avant de faire écho, à propos de l'épisode d'*Aliscans*, au jugement très favorable du critique américain R. Weeks qui trouvait l'histoire «admirablement écrite» (Doutrepont 1939: 645, 660-661).

Cette liberté d'esprit explique qu'«à certains égards, l'épopée est rendue presque méconnaissable par la transformation qu'on lui a fait subir» (Doutrepont 1939: 128), et si le récit a subi quelques aménagements, l'expression s'est elle aussi trouvée profondément modifiée. Mise à part l'exceptionnelle citation, à la fin du chapitre 93, de dix-sept vers du

Memoire en temps advenir, 259-269. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poème d'*Aliscans*[1], les réminiscences textuelles des originaux sont extrêmement rares[2].

Dans son étude du *Roman de Guillaume*, Fr. Suard (1979: 195-272) a dédié à l'écriture de l'arrangeur un long chapitre où sont définis les aspects les plus caractéristiques du style. Pour ce qui est du lexique, Suard s'est volontairement borné à quelques réflexions sur les rapports entre le vocabulaire du prosateur et celui de ses modèles épiques, arguant légitimement du fait qu'«une étude détaillée du lexique relèverait du travail linguistique ou de l'édition critique» (Suard 1979: 207).

C'est justement ce travail d'édition du texte, que nous achevons à Liège avec Madeleine Tyssens et Louis Gemenne, qui nous a amenée à nous pencher de près sur le vocabulaire de l'œuvre[3].

L'examen serré du lexique est instructif à bien des égards. Il confirme amplement les trois grandes tendances esquissées par Suard: une fidélité prononcée au fonds lexical des chansons de geste, qui patine le texte d'un vernis archaïsant; une relative pauvreté dans le domaine du concret; un désintérêt manifeste pour les latinismes, trait par lequel notre prosateur se distingue de ses contemporains. Notre enquête met aussi en évidence une remarquable diversité du vocabulaire. Il n'y a qu'à enchaîner la lecture de plusieurs scènes de siège ou de combat pour apprécier combien le romancier réussit à se renouveler d'un épisode à l'autre, tant dans la mise en œuvre du motif que sur le plan du lexique. Non seulement le remanieur offre au linguiste un lot non négligeable d'hapax ou de premières attestations, mais il se signale aussi par sa connaissance de mots rares ou anciens. Termes expressifs, emprunts, recours à une large gamme de synonymes, création par dérivation: il convoque, en habile homme de métier, des moyens multiples pour varier son expression.

Le détail de cette recherche serait bien sûr trop long à exposer ici, et il trouvera à être publié ailleurs. Nous voudrions toutefois illustrer la richesse lexicale du *Roman de Guillaume* par un exemple significatif, qui, au-delà de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire du vocabulaire, est aussi caractéristique de certaines orientations de l'écrivain.

---

[1] Il s'agit d'un passage où Guibour réconforte le héros à l'issue de la tragique bataille. Les vers empruntés par le prosateur figurent dans les mss. *B*, *D*, *Ars* et *F*, sans qu'il soit possible de déterminer plus précisément lequel de ces quatre modèles a été utilisé (voir Suard 1979: 65).

[2] Voir notamment à ce sujet les pages 915-919 du récent article de Tyssens (2000).

[3] Sauf mention contraire, nos citations du texte proviendront de cette édition, dont seul le premier tome est paru; le second volume est prévu pour 2004.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

À la différence des poètes épiques, l'auteur du *Roman de Guillaume*, quand il s'agit de caractériser ses personnages, ne manifeste guère d'engouement pour les épithètes de nature et les clichés formulaires. Aux descriptions de traits physiques ou moraux, il préfère la notation d'un geste évocateur ou d'une attitude distinctive qui campent le personnage et permettent de saisir une composante de sa personnalité ou un ressort de sa psychologie[4]. Pour que l'on puisse mieux se figurer le mouvement ou la mimique qui définissent le personnage, le romancier n'a toutefois pas renoncé au procédé ancien de la comparaison, et si certaines images sont redevables à l'héritage épique, d'autres manifestent plus d'originalité et puisent à des sources d'inspiration différentes, comme c'est le cas dans une scène d'*Aliscans*, qui se désigne aussi particulièrement à l'attention sur le plan lexical.

On est au cœur de la bataille, et Renouart vient de tuer le terrible roi Margot de Bossident, un monstrueux géant qui avait réussi à mettre en fuite Guillaume lui-même. À l'issue d'un rude combat, Renouart demeure maître du champ; les rares sarrasins encore vivants ont déguerpi et le héros, dans une posture caractéristique, profite de l'accalmie pour s'offrir un instant de récupération:

> il s'est d'entre ses hommes esloignié adonq, et trait a une part pour prendre l'air entre deux ou .iij. batailles. Si s'est apuié sur son tinel en reprenant ung peu son alaine. (*Al* 89/21)

Interprétant cette pause comme un moment de faiblesse, les ennemis font demi-tour et se jettent sur lui. Et, surprise, le géant ne riposte pas et laisse d'abord venir l'attaque:

> [L]onguement et tout voulenters se laissa assaillir Renouart, qui la teste avoit ausques baissiee en son corps, reposant sur son tinel, regardant par dessoulz, comme en soulz guiart, ainsi comme fait ung regnart les gelines alors [que les]* veult le myeulx engigner. (*Al* 89/22)
> * (ms. A *quelles* ms. B *qu'il les*)

Et le romancier d'exploiter le comique de la situation: loin d'être abattu par les coups qui pleuvent sur lui, Renouart se revigore; puis, «reposé et raffrachy», il reprend la lutte de plus belle et massacre ces impudents païens qui ont tenté de troubler son repos.

François Suard, qui évoque le second extrait cité pour illustrer l'usage que fait le prosateur de comparaisons relevant d'un registre familier, rapproche avec raison ce passage de la tradition du *Renart* (Suard 1979:

---

[4] Cf. Suard (1979: 216-217).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

236). La citation qui accompagne le commentaire donne le texte suivant «... regardant par dessoubz, comme *en soubzriant* [c'est nous qui soulignons], ainsi comme fait un regnart les gelines ...». Les deux témoins du roman, le ms. BNF 1497 comme le BNF 796 qui en est la copie, portent pourtant bien à cet endroit la leçon *comme en soulz* [ms. B *soubz*] *guiart*, correctement lue par Fritz Reuter en 1911 lorsqu'il publia les chapitres du roman tirés d'*Aliscans*. Sans doute Suard a-t-il été gêné par l'expression et a-t-il jugé préférable d'amender l'édition Reuter qui lui servait de référence.

Guiart (var. dialectales *wiart* ou *viart*), il faut le reconnaître, est un terme rare, dont les lexicologues n'ont pas encore réussi à élucider pleinement le sens. Le mot n'était documenté jusqu'ici que par trois attestations (Gautier de Coincy, *Mir. II*, 30, v. 271; *Renart et Piaudoue*, VI, v. 8; *Pamphile et Galatée*, v. 1037). L'exemple supplémentaire qu'apporte le *Roman de Guillaume* peut donc se révéler très précieux.

L'origine du mot elle-même reste obscure. Le *FEW* enregistre d'abord *guiart* «sorte de vêtement» parmi les dérivés de l'étymon francique **witan* (XVII, 601a), qui a produit l'afr. *guier* «conduire». Le rattachement à cette famille est probablement motivé par une idée de protection, que l'on retrouve entre autres dans l'apr. *guizar* «protéger». Mais le *FEW* reprend ensuite *guiart* sous la rubrique «vêtement d'homme, habit» dans le volume XXI, 515b, où sont consignés les termes de provenance inconnue.

Quant au sens, le *FEW* rejoint Godefroy (IV, 381a), qui traduisait *guiart* par «habit, vêtement», au départ des vers de Gautier et de *Renart et Piaudoue*. Sur la base des deux mêmes exemples, le Tobler-Lommatzsch renonce pour sa part à toute définition (*guiart* s.m.?, IV, 764, l. 24-25). Le mot ne figure plus dans le Huguet, mais on le trouve en revanche chez Du Cange (VIII, 306a, sub *viarium*), qui, au départ des vers de Gautier de Coincy sur lesquels nous reviendrons, produit ce commentaire: «*Wiart*: velamen, quo uultus operitur, quod et *Wite* dicitur, forte a *Witta*»[5].

Le *DEAF*, après avoir retracé longuement l'histoire de la question, écarte lui aussi le sens donné par Godefroy et par le *FEW* au profit d'un sens figuré, en se fondant sur l'analogie de construction qui lie les trois attestations à sa disposition:

---

[5] Du Cange reprend encore *wiart* («Voile dont on couvre le visage») et *wite* («Voile dont on couvre le visage») au t. IX, 398c et 399c.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

selon toute apparence, *guiart* ne désigne point un vêtement. Le syntagme *souz guiart/souz wiart* qui se répète dans chacune des trois att., paraît avoir, sans article ou adjectif possessif, une fonction adverbiale au sens de «clandestinement» plutôt que d'être une indication déterminant un lieu. Lorsqu'elle se réfère à un vêtement, cette dernière se construit en afr. en général avec article ou adj. possessif, cp. *Eneas trait le rameissel Que il aveit soz son mantel* (EneasS1 2548) [...]. Si *souz guiart* peut bien avoir l'acception de «clandestinement», le sens exact de *guiart* seul nous échappe, les explications données jusqu'ici n'étant pas très convaincantes. (*DEAF* col. 1594-1595)

Au cours de sa démonstration, le *DEAF* opère un rapprochement avec le mot *cape*, qui, à coté d'un emploi au sens propre et avec un article (*desouz sa cape*, *sos la cape* ...), s'utilise dès 1175 dans l'expression *desos cape* avec un sens figuré.

Le problème est donc double (et même triple si l'on tient compte de l'étymon mal fixé): quel est le sens de *guiart* ? La locution *souz guiart* a-t-elle ou non toujours un sens figuré? Voyons si le nouveau témoignage fourni par notre roman peut apporter l'un ou l'autre élément de réponse, en revenant sur les trois exemples connus.

L'attestation la plus ancienne, celle de Gautier de Coincy, ne permet pas de lever absolument toute ambiguïté. Le *Miracle* met en scène un moine qui projette de dérober une icône miraculeuse représentant la Vierge Marie. Celui-ci se lève au petit matin, s'apprête, puis cache l'image *souz wiart*:

> Quant il se fu apparilliez
> S'ymage muce souz wiart (*Mir.* II, 30, vv. 270-271; éd. Koenig).

Avant de partir, le moine décide d'accomplir ses dévotions dans l'oratoire de la recluse qui l'a accueilli, mais une fois ses prières dites, il ne parvient plus à distinguer la sortie de la chapelle. L'issue ne réapparaît que quand il dépose l'icône par terre. Croyant pouvoir enfin s'échapper, il se ressaisit de l'image:

> L'ymage a la dame de gloyre
> Adont remuce souz sa wite. (vv. 306-307)

Le parallélisme des deux actions amène très naturellement à établir une relation entre *wite* et *wiard/guiard*. Nettement plus répandu dans la langue que *guiard*, *guite* (var. *guinte* et *wite*) est répertorié avec le sens «chapeau» par Godefroy (IV, 388c sub *guite*), puis au vol. VIII, 335c sub *wite*, avec ce commentaire inspiré vraisemblablement de l'article de Du Cange cité plus haut: «comme *wiart*, long voile dont les femmes se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

couvrent le visage». À la suite de P. Jonas, on ne peut que s'étonner du fait que Du Cange, et Godefroy avec lui, ait affublé notre moine d'un voile ... De son côté, le TL IV, 802-803 donne pour définition «langes Gewand, Mantel (?) als teil der Pilgertracht». À l'appui de cette interprétation, on pointera col. 802 l. 52 le vers 10818 de *Foucon de Candie*, où des mss offrent pour *guite* les variantes *cote* et *cape*.

Dans une longue note à son édition du Miracle de Gautier, Pol Jonas analyse plusieurs exemples du mot *guite* et cerne d'un peu plus près le sens du terme: la *guite* était un vêtement probablement ample, qui pouvait être long; elle devait être fréquemment portée par les pèlerins. Après avoir comparé les vers 306-307 aux vers 270-271, Jonas (1959: 139) termine: «faut-il conclure de ce rapprochement que *wiart* et *wite* désignent le même vêtement et que les deux mots sont de la même famille?» Dans le lexique, la première question obtient en tout cas une réponse affirmative puisque les deux mots reçoivent une traduction absolument identique: «vêtement, probablement une espèce de manteau assez ample» (Jonas 1959: 172). Dans la note du vers 271, à propos de *wiart*, Pol Jonas justifie l'ampleur du vêtement par le fait que chez Gautier comme dans *Renart et Piaudoue*, le *wiart* sert à dissimuler quelque chose; il fait en outre observer qu'il s'agit d'un vêtement mixte, porté par un moine dans le Miracle, et par une femme dans l'œuvre de Jean Renart.

Dans son tout récent glossaire des œuvres de Gautier de Coincy, Olivier Collet se rallie prudemment à l'avis de Jonas («Comme le substantif *wite*, il [*wiart*] désignerait une sorte de vêtement (un manteau? Voir également Jonas, pp. 136-139)», et en corollaire, l'éditeur de la *Vie de sainte Cristine* manifeste quelque distance par rapport à la position du *DEAF*, qui donne « à la locution *souz wiart* le sens adverbial — au demeurant peu clair — de "clandestinement"»(Collet 2000: 501).

L'analogie entre les vers 271 et 307 semble accréditer cette interprétation, mais cette ressemblance globale ne doit pas occulter le problème que pose l'absence de déterminant dans le cas de *wiart*. P. Jonas comme O. Collet esquivent cette difficulté qui a pesé à juste titre dans le choix du *DEAF*. On doit bien reconnaître toutefois que le sens de «clandestinement» n'est sans doute pas non plus pleinement satisfaisant: aucun élément du contexte n'indique que le moine ne dort pas seul. Dès lors, une notation du type «clandestinement», «à la dérobée» n'a guère d'objet; hors de portée du regard de la recluse ou d'éventuels autres pèlerins, ce que le moine doit faire, c'est dissimuler l'icône et non dissimuler le geste de cacher l'image. Nous n'avons malheureusement pas trouvé dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

source latine dont s'inspire Gautier le moindre indice susceptible de trancher cette discussion[6].

Dans *Renart et Piaudoue*, il est question d'une vieille décharnée:

N'est jor d'embler ne s'entremete;
Quant ele va par mi la rue
Entor li gete sa veüe
Ausi comme un gorpil aguete.
Por pain nule foiz ne s'endete!
Ne tient rien souz guiart ne mete
Por porter Renart en sa mue; (éd. R. Lejeune, VI, 3-9)

R. Lejeune, au lexique, glose le terme par «vêtement»; pour la première édition du texte en 1835, P. Chabaille avait quant à lui adopté la définition «voile dont on se couvre le visage» (Chabaille 1835: 41)[7].

Guiart est ici encore employé sans déterminant. On devrait donc, comme le *DEAF*, considérer que l'on a affaire à une locution et privilégier le sens figuré. Néanmoins, il faut bien constater que cette solution prive le verbe *mete* d'un indispensable complément locatif, et, même si l'absence d'article est très gênante, c'est le sens propre qui semble devoir s'imposer ici, comme en ont décidé les deux éditeurs.

Pour ce qui est de *Pamphile et Galatee*, nous n'avons hélas pu consulter l'édition de Morawski (1917), et c'est aux informations livrées par le *DEAF* (col. 1594-1595) que nous nous référerons. L'extrait cité par le *DEAF* est le suivant:

Enssi s'en va viers le repaire
Galatee, crolant, tramblant;
De li veoir ne fait semblant,
Ains le regarde souz wiart;
Ja soufflera le feu qui art.
Ainssi s'asiet, le dos li tourne. (vv. 1034-1039)

La succession des vers 1036 et 1037 oriente la lecture vers un sens figuré, comme en a aussi jugé Morawski. Quant au sens propre («voile» ou «cape»), Morawski émet en outre l'hypothèse que le terme *guiard*, qui apparaît dans des anthroponymes (Perronele la Guiarde, Jehan Viart ...), a désigné par un procédé de métonymie l'accessoire porté par la personne — homme ou femme — de ce nom.

---

[6] Le texte latin se lit aux pp. 19-27 de l'édition déjà citée de P. Jonas.

[7] *Le Roman de Renart. Supplément*, publié par Chabaille (1835: 41). Le glossaire des textes édités dans le *Supplément* est paru avec le tome IV; *Le Roman de Renart*, éd. Méon (1826: 498).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'exemple de *Pamphile et Galatee* (déb. XIVe s.) nous ramène au *Roman de Guillaume*, puisque dans les deux œuvres, le mot est employé dans le syntagme *regarder sous wiart/soulz guiart*[8]. Dans le cas de l'attitude de Renouart, la distance critique introduite par le *comme* (*comme en soulz guiart*) et la comparaison avec l'observation des poules par Renart indiquent que l'expression doit être prise figurément. À la manière de Goupil, Renouart ruse: la tête rentrée dans les épaules, il reçoit les coups sans bouger, en observant ses ennemis paupières mi-closes; il fait le mort, de manière à mieux jouer de l'effet de surprise lorsqu'il bondira ensuite sur ses proies. Nous suggérons de rendre *en soubz guiart* par «furtivement», «à la dérobée», plutôt que par la traduction «clandestinement» du *DEAF*, qui connote peut-être davantage l'action d'un caractère illicite.

Que conclure? Les deux attestations les plus anciennes laissent quand même penser que le *guiart* a bien dû désigner une pièce d'habillement, sans doute un large manteau, en usage aussi bien chez les femmes que chez les hommes. C'est cette interprétation qui prévaut le plus nettement dans le texte de Jean Renart, et le mot doit garder aussi quelque chose de sa signification concrète chez Gautier, même si l'absence d'article conduit à poser l'hypothèse d'une locution de sens figuré. Dans l'œuvre de Jehan de Dammartin comme chez notre prosateur, l'expression *regarder sous guiart* est employée de manière métaphorique. Le *Roman de Guillaume* conserve en tout cas l'attestation la plus tardive: peu avant 1477, le mot ne posait encore aucune difficulté au copiste du ms. *A*, pas plus qu'à celui du ms. *B*, d'un tempérament pourtant moins conservateur[9].

Quoi qu'il en soit, l'absence d'article ne doit pas, à notre avis, constituer un critère définitif qui exclurait un sens concret et obligerait à considérer systématiquement le syntagme *soubz guiart* comme une locution de

---

[8] Dans le *Guillaume en prose*, les deux mss donnent «comme *en soulz* guiart» (en un mot dans *A*; *en soubz* en deux mots dans *B*). On cherche en vain dans les lexiques l'attestation d'une préposition composée *ensouz* sur le modèle de *ensor*. Le syntagme *en soubz guiart* nous paraît devoir être rapproché de la locution adverbiale (de formation moderne toutefois) *en sous-main* «en secret, en cachette», (*FEW* VI, 286b: *par dessous la main* «secrètement», QJoyes; *sous main*, Amyot; *en sous-main*, Ac. 1935; *TLF* XI, 173 *en sous main* chez Adam, 1902; var. rég. *en dessous main*, G. Sand, 1834).

[9] Les exemples ne sont pas rares où le copiste de *B* abandonne le texte de *A*, soit parce qu'il ne le comprend sans doute plus lui-même (*EG* 27/8 omission de *et espaultree*; aux chap. *N* 7/7 et *EG* 27/27, *B* ignore la signification du mot *verve* «discours, parole»...), soit parce qu'il estime devoir rajeunir l'énoncé pour son public (*N* 11/1 *aucubes* remplacé par *pavillons*; *EG* 19/6 *poussier* par *poudre* ...).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fonction adverbiale. La langue, tant ancienne que moderne, présente des tours comparables où le substantif, employé sans déterminant, conserve un sens propre, qu'il s'agisse d'objets uniques (*sous terre*, *sous ciel*, voir not. TL IX, 1037, l. 9 et ss.), ou non (*sous abri*, *sous presse* ...). À l'inverse, on trouve l'article dans des cas où le sens figuré ne fait aucun doute (cf. la locution prépositive *sous le mantel de* «sous le couvert de, à l'abri de», God. X, 119c et aussi *par dessous la main* «secrètement», voir notre note 8).

De ce point de vue, le rapprochement avec *cape* suggéré par le *DEAF* nous paraît éclairant. La *chape* ou *cape* est un manteau ample, muni originellement d'un capuchon d'où elle tire son nom (ét. lat. *cappa*, capuche). Ainsi que l'a fait observer Boulengier-Sedyn (1970: 40), «elle apparaît comme une cachette idéale, couvrant les désordres de la conduite, les pensées secrètes». Comme on l'a signalé plus haut, l'expression figurée *desos cape* (sans article) est attestée depuis ca. 1175 (voir aussi TL II, 236 l. 6 et s. «heimlich, listig», et comparer encore avec Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, p. 28: «Ren. Nouv. v. 4878 *cape* signifie «déguisement»: ... et Renart fut teus Ke *par capes les a deceus.*»). Mais selon nous, ce sens figuré peut apparaître également, malgré la présence d'un déterminant, dans un passage du *Moniage Guillaume II*, que le *DEAF* classe quant à lui parmi les références concrètes à un lieu (*Od le Guillaumes si en rit sos sa cape*, ms. *C*, v. 999). L'ambiguïté est ici pourtant bien possible si l'on tient compte de la suite du texte et des propos que Guillaume va adresser aux mariniers, auxquels il s'amuse à se présenter comme un pauvre bougre[10].

Il ressort de tout ceci que, au début au moins, il a probablement dû régner une certaine confusion. Pour *cape* comme pour *guiart* (et même *guite*), il est possible que la langue ait connu, avant que le sens figuré ne se fixe dans les syntagmes sans article, une période durant laquelle le substantif, même prédéterminé, pouvait s'entendre dans un sens figuré; et dans le même temps, dans une expression telle que *soubz guiart*, l'acception concrète continuait encore à transparaître à la faveur de certains contextes. Les auteurs ont d'ailleurs pu jouer de cette ambivalence, comme Gautier ou le poète du *Moniage Guillaume*. Quand notre prosateur

---

[10] Jonas (1959: 138) soulève un problème similaire pour *guite* dans un vers de *Foucon de Candie* (*desoz la guite fait a larron un ris*, v. 7092), à propos duquel il s'interroge: «Faut-il comprendre, en donnant à *guite* son sens propre, qu'Escotart s'est, pour rire, dissimulé la figure sous sa *guite*? Ou faut-il considérer que *guite* est pris au sens figuré et que le v. 7092 signifie qu'Escotart a ri sous cape?». On notera toutefois que dans la seconde hypothèse, l'expression fait double emploi avec la locution *a larron*, «furtivement».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrit au milieu du XVe siècle, c'est en tout cas un sens imagé qu'il donne à l'expression, et le mot est chez lui clairement associé à une tradition renardienne, tradition qui nous a procuré la majorité des attestations du mystérieux *guiart*.

Le problème que nous venons d'analyser ne donne qu'une toute petite idée de la richesse lexicale du *Roman de Guillaume*, et est exemplatif de la manière du prosateur. Celui-ci affectionne les termes anciens ou peu répandus, et quand il annonce dans le prologue qu'il entend se distinguer de ses modèles épiques par «la mutacion du langaige», c'est au passage de la rime à la prose qu'il fait allusion plutôt qu'à une réelle ambition de modernisation du vocabulaire. Cette propension à recourir à des termes archaïsants ne gêne d'ailleurs généralement pas la compréhension, soit parce que les mots appartiennent à un fonds épique bien connu des lecteurs, soit parce que le rédacteur a pris la peine de gloser un passage difficile, soit parce que le contexte éclaire le sens de façon satisfaisante. C'est ce qui se passe avec la locution *soubz guiart*, préparée par la description de l'attitude de Renouart, et illustrée par la comparaison avec la ruse du goupil. Par là même, le romancier opère un renvoi limpide à la tradition du *Renart*, mais pour un public averti, cette référence trouve un écho très subtil au niveau de l'expression par l'emploi d'une locution qui apparaît liée à la littérature renardienne.

En passant des vers à la prose, sans doute les poèmes légendaires ont-ils perdu une partie de leur vigueur. L'exemple qui a été étudié illustre néanmoins chez l'adaptateur un sens de l'image forte, pittoresque ou plaisante, et c'est là, selon nous, ce qui forme un des attraits du roman.

Références

Boulengier-Sedyn, R. 1970. *Le vocabulaire de la coiffure en ancien français étudié dans les romans de 1150 à 1300*. Bruxelles: Palais des Académies.

C'est d'un moine qui vout retolir a une nonne une ymage de Nostre Dame que il li avoit apportee de Jherusalem. Éd. critique par Pol Jonas. 1959. Helsinki.

Collet, Olivier. 2000. *Glossaire et index critiques des œuvres d'attribution certaine de Gautier de Coincy (*Vie de sainte Cristine *et* Miracles de Nostre Dame*), établis d'après les éditions d'O. Collet et V. Fr. Koenig*. Genève: Droz.

de Coincy, Gautier. *Les Miracles de Nostre Dame*, t. IV. Éd. de Fr. Koenig. 1970. Genève: Droz.

de Morawski, J. 1917. *Pamphile et Galatee, par Jehan de Dammartin-en-Goële*. [Thèse, Paris]

Doutrepont, Georges. 1939. *Les Mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle*. Bruxelles: Palais des Académies.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LEJEUNE, Rita. 1935. *L'œuvre de Jean Renart*. Paris [Genève: Slatkine, 1968].
Le Roman de Guillaume d'Orange. Éd. critique établie en collaboration par Madeleine TYSSENS – Nadine HENRARD – Louis GEMENNE. 2000. Tome I. Paris: Champion.
Le Roman de Renart. Éd. M. MÉON. 1826. Tome IV. Paris: Treuttel - Würtz.
Le Roman de Renart. Supplément. Publié par P. CHABAILLE. 1835. Paris: Sylvestre.
REUTER, Fritz. 1911. *Die Bataille d'Arleschant des altfranzösischen Prosaromans Guillaume d'Orange*. [Inaugural Dissertation, Halle: Hohmann]
SUARD, François. 1979. *Guillaume d'Orange. Étude du roman en prose*. Paris: Champion.
TYSSENS, Madeleine. 2000. «Le Roman de Guillaume d'Orange. Trois notes de lecture». In: *Plaist vos oïr bone cançon vallant? Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à François Suard*, 915-926. Lille: Éd. du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'AIR DE LA CHANSON: SENS ET RÉSONANCES DANS LES *ENFANCES GARIN DE MONGLANE*

Aurélie KOSTKA-DURAND
(*Université Nancy 2*)

«Il reste également à se demander dans quel sens évoluera la situation sémantique du vocabulaire des premières épopées après l'apogée du genre. Le lecteur moderne, pas plus que J. Huizinga, ne peut se défaire de l'impression que la mise en œuvre de ce vocabulaire reste foncièrement pareille jusqu'à la fin du moyen âge. Il reste cependant à évaluer dans quelle mesure le discours répété, les phénomènes de figement progressif de combinaisons de mots, d'expressions et de formules de toute sorte influencera l'image du monde des générations qui se suivent». La remarque de Theo Venckeleer (1995: 521) souligne les difficultés que nous pouvons rencontrer lorsqu'il s'agit de cerner la valeur de certains vocables employés dans l'épopée tardive, difficultés dues tant à la tentation que nous avons de projeter notre expérience sur les faits du passé, qu'à l'éloignement temporel entre les premières épopées et les chansons d'aventures. Les récentes éditions des épopées tardives pourront faciliter un travail de dépouillement et de classement des occurrences préalable à toute analyse sémantique. Pour notre part, nous proposons d'étudier, dans l'article que nous offrons respectueusement à Theo Venckeleer, les lexies utilisées pour caractériser le héros dans un *corpus* restreint aux *Enfances Garin de Monglane*. La chanson de geste tardive rimée en alexandrins a été conservée par un seul témoin: le manuscrit 1460 du fond français de la Bibliothèque Nationale. Si de nombreuses leçons sont défectueuses, le recensement des formules de qualification appliquées à Garin et leur confrontation avec celles qui caractérisent d'autres protagonistes permettent de mesurer la pertinence de certaines tournures. Le recours à des formules antinomiques, à des réseaux d'opposition dans certains cas de qualification nous a amenée à confronter les occurrences de quelques termes et à chercher si une logique déterminait leur emploi. La valeur polysémique de lexèmes dont le choix semble aléatoire permet des écarts, producteurs de sens dans la mesure même où ils déçoivent l'attente du lecteur.

La variété des formules de qualifications par apposition se rapportant Garin est digne de l'ancêtre du «personnage épique qui réunit le plus

Memoire en temps advenir, 271-278. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand nombre de qualifiants à la suite de son nom», à savoir Guillaume d'Orange (Venckeleer 1975: 95). Les expressions renvoient aussi bien au statut du jeune héros qu'à ses multiples vertus, mettant en évidence sa jeunesse et sa vaillance: Garin est *li agenssis*, *ly alosez*, *le bel*, *li ber*, *le bon*, *le fier*, *le gentil*, *ly hardis*, *le loyauls*, *le plaisant*, *le poissant*, *li senés*, *le souffissant*, *le baceller*, *le damoiseaulx*, *le dansel*, *l'enffant*, *le vassal*, *le bacheller legier*, *le demoisel certain*, *le riche duc*, *le bel enfant*, *le noble pallesin*, *le josne valleton*, *le tres noble vassour*. Deux constats notables se dégagent à la lecture de cette énumération: l'hétérogénéité des fonctions prêtées à Garin et l'absence de termes à valeur dépréciative.

Les formules utilisées pour désigner Garin lui attribuent diverses conditions sociales: «le mot *damoiseau* à une connotation aristocratique» (Ménard 1992: 174) absente de *valleton*; la lexie *riche duc* ne correspond pas à la situation dans laquelle se trouve le héros. Ces imprécisions sont liées aux secrets qui entourent la naissance de Garin: Flore, sa mère, a été bannie du duché d'Aquitaine après avoir été injustement accusée d'avoir tenté de faire empoisonner son époux. Elle se réfugie dans un village où elle donne naissance au héros qu'elle élève dans l'anonymat. L'identité de Garin ne lui est révélée qu'à la fin du récit, mais la majorité des qualifiants anticipe la découverte de la vérité, manifestant par là même «l'indissolubilité de l'être et de la qualité» (Corbellari 2000: 152). Ainsi Garin est désigné par les vocables *dansel* ou *damoiseau* dès que commence le récit de ses exploits d'adolescence, alors même qu'il fait le service dans l'auberge de son parain. Seul le substantif *vassal* nous renvoie précisément au contexte: le mot ne qualifie Garin que lorsqu'il est au service du roi Aimer de Sezille ou du duc Savary.

Les épithètes qui caractérisent Garin sont neutres ou laudatives. Le cas n'est pas habituel dans la chanson de geste: dans la *Chevalerie Vivien*, par exemple, Guillaume est qualifié de *li faus*, *li delëaus* (texte de référence de l'édition de Ducan McMillan, v. 301) et Vivien est caractérisé par l'épithète *li traïtre* (v. 870) ou considéré comme *li fel outrecuideis* (v. 127). Les formules dépréciatives apparaissent dans des discours prêtés aux Sarrasins. Dans les *Enfances Garin*, le géant sarrasin Narquillus utilise le terme «enfant» pour interpeller l'adolescent qui souhaite se mesurer à lui (*enffes*, v. 3 169; *enffens*, v. 3 179 ...). La dénomination n'est pas dépourvue de la «nuance particulière» relevée par Philippe Ménard: «Si l'on continue d'appeler «enfant» des adolescents, c'est pour suggérer avec tendresse leur jeune âge, leur fragilité ou encore leur préciosité» (Ménard 1992: 174). Narquillus constate la vulnérabilité apparente du jeune homme et il refuse, dans un premier temps, un combat qui semble peu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

équitable. Le seul terme dépréciatif utilisé pour désigner Garin est «garçon»[1], la connotation péjorative du terme étant d'ailleurs peu marquée.

Les formules qui connotent la noblesse et la jeunesse s'apparentent souvent au cliché: l'épithète épique *li ber*, dont quinze occurrences ont été dénombrées[2], est d'«emploi fréquent dans les spécimens les plus récents de l'épopée», le tour étant «plus suggestif que signifiant d'ailleurs» (Venckeleer 1975: 133). Si les formules qui apparaissent à plusieurs reprises sont rares[3], le foisonnement d'expressions n'est pas source d'originalité: ainsi *legier* est l'adjectif le plus fréquemment associé à *bacheler* dans les chansons de geste du XIIe siècle (Flori 1975: 302). Au reste, la diversité des combinaisons et le nombre d'hapax au sein du *corpus* considéré n'apportent pas un surcroît de sens: d'une part, le nombre de traits distinctifs n'est pas accru de par la multiplicité des syntagmes; d'autre part, le choix des termes est régulièrement lié à la prosodie, qu'il s'agisse de respecter le mètre:

1. Or ot le bel Garin perdu sa compaignie (v. 3 961)

ou, plus souvent, de répondre aux exigences de la rime:

2. Mais n'en congnoissoit c'un: c'est Garrin le plaisant (v. 2 254)

Certes, les adjectifs ne sont pas dépourvus de sens: dans l'exemple 1, Garin vient de prendre la fuite pour échapper à une embuscade, il est dès lors plus *bel* que *ber*. Par ailleurs, quand Yvoire rencontre le jeune homme, elle le contemple avant de s'intéresser au récit de ses exploits guerriers:

3. Le bel Garin regarde volentiers et de grés.
   Il estoit moult bien fais et gentieument mollés (v. 3577-78)

Mais les deux autres occurrences de *bel* dans des formules de qualification en apposition se rapportant à Garin rappellent le «vide sémantique» de certains emplois de l'adjectif (Venckeleer 1975: 178). La

---

[1] Le terme *garçon* est employé pour désigner Garin par le géant Narquillus, par le seigneur du village lorsqu'il apprend que sa fille désire épouser cet enfant de père inconnu, par Anthiaume, jaloux des succès de son frère. La dénomination renvoie à la basse extraction supposée du héros.

[2] *Enfances Garin de Monglane*, v. 26, 325, 487, 603, 827, 1440, 1749, 1754, 1886, 2004, 2 276, 3 102, 4 135, 4 279, 4 843 (la numérotation des vers renvoie à l'édition que nous préparons actuellement).

[3] Nous avons recensé cinq occurrences de l'épithète *le bel*, trois occurrences du substantif *dansel* employé dans une formule de qualification, trois occurrences de la tournure *le bac(h)eller legier* et deux occurrences de la caractérisation *le josne valleton*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

caractérisation par le biais de l'adjectif *plaisant* semble elle aussi être particulièrement floue: la formule utilisée pour qualifier Garin dans le deuxième exemple est également apposée au château de Rochemont, place forte que l'on peut supposer moins agréable que le palais d'Aquitaine.

4. Qui a prins mon chasteau, Rochemont le plaisant (v. 791).

Certains substantifs ont également une valeur difficile à déterminer. Le mot *valleton* est utilisé pour désigner Garin lorsqu'il a six ans[4] ainsi que ses frères jumeaux, âgés d'une année de plus:

5. Ou pallais le mena ou sont les valleton
Anthiaume et Gerin qui furent enfanchon.
N'avoient que VII ans en icelle saison (v. 965-67).

Le mot nous renvoie à la première jeunesse, le diminutif permettant de le distinguer de *vallet*, terme que nous traduisons, en suivant Ménard (1992: 176) par «le jeune homme, l'adolescent». Mais c'est à cette traduction que correspond la dernière occurrence de *valleton* dans notre *corpus*:

6. Vassaulx, se dist Garins, fait avés mesprison
Mais vous ne l'avez mie meffait a ung garchon
Ains le avez fait a Garin, josne valleton,
Fil au duc d'Acquittaine qui Savary a nom! (v. 4445-4458)

La gradation montre que les mots ne sont pas totalement vidés de leur sens, considérés comme interchangeables[5]. La forme *valleton* a été retenue car elle renvoie à la jeunesse avec une connotation méliorative par rapport à *garchon*, tout en offrant un suffixe dépourvu de signifié mais permettant l'intégration du vers à la laisse. Ainsi il apparaît que les qualifiants ne présentent pas de charge sémantique forte: ils peuvent être substitués les uns aux autres si la valeur attribuée au héros n'est pas modifiée. L'emploi d'un vocable peut être dû aux impératifs prosodiques, il peut également résulter de déformations involontaires faites par le copiste.

L'extension de l'étude des qualifiants se rapportant à Garin de Monglane à l'ensemble du *corpus* est nécessaire pour ne pas méjuger de la valeur sémantique des vocables considérés. En effet, si certains des termes sont d'emploi fréquent dans la chanson, d'autres ne désignent que Garin,

---

[4] Voir v. 551.

[5] Des formules construites autour d'antinomies témoignent également de la recherche d'une précision quant à la valeur à attribuer aux mots: *Ne le maintenoit mie a guise de garchon / Ainchois le maintenoit en guise de baron* (v. 574-548); *Il me semble que vous n'estes venus com bricquon / Ainchois estes venus a guise de baron* (v. 3546-3547). La similitude entre les deux constructions est frappante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'instar de *bacheler*[6]. Gérin et Anthiaume, qui ont «les *vertus* de la jeunesse» (Flori 1975: 307), n'ont pas «le statut social d'un homme établi, pourvu d'un fief» (Ménard 1992: 177) et qui sont souvent désignés par des expressions similaires à celles qui s'appliquent à Garin[7], ne sont jamais appelés *bacheler*. Le substantif met-il en évidence la singularité du héros? Est-il le seul à posséder la «qualité supplémentaire» désignée par *bacheler* (Flori 1975: 298)? La passivité des frères aînés les empêche probablement d'être tenus pour des *bachelers*. Relégués aux cuisines par le sénéchal Gaudin, ils n'envisagent de se rebeller qu'après avoir été longuement réprimandés par leur précepteur. Ils se rendent ensuite vers Pavie pour retrouver leur père et leur grand-père maternel: nous sommes à l'opposé du comportement attendu de la part des jeunes gens, c'est-à-dire «quitter ses ancêtres et prendre des risques pour réussir» (Ménard 1922: 181). Garin abandonne sa mère et la belle Florette pour suivre les jumeaux. Bien qu'éprouvé par la séparation, le *bacheler* trouve la force d'appeler au combat contre les Sarrasins qui assiègent Sezille:

7. Par grant vertu se va Garin resviguerer,
Et a dit a ses freres: «Seigneurs, par saint Omer,
Encontre Sarrasins nous fauldra esprouver!
Nous yrons au pallais sauders demander
Et presenter au roy qu'on appelle Ayemer.
— Bien dittes, font les deux, ne le devons reffuzer.»
S'en vont vers le pallais toudroit sans arrester,
Et tous trois furent freres (v. 2507-2514).

Le *bacheler* tel qu'il apparaît dans les *Enfances Garin de Monglane* est un reflet déformé de ceux que l'on trouve dans les chansons de geste du XIIe siècle: Garin a envie de s'illustrer au combat, il désire la gloire, mais ses motivations ne sont pas matérielles, contrairement à celles de ses frères. Lorsque Germaine, la sœur du roi de Sezille, lui est offerte pour avoir vaincu le géant, Garin refuse de l'épouser et profite des dons qui lui ont été promis pour la marier à Anthiaume. Les caractéristiques traditionnelles du *bacheler* épique sont ici dissociées: la vaillance du *bacheler* Garin ne prend pas son origine dans le besoin d'acquérir des biens matériels; l'avidité des jumeaux ne suffit pas à les pousser à faire acte de bravoure.

---

[6] Le mot n'est pas seulement utilisé dans des formules de qualification par apposition, mais il caractérise uniquement Garin. Cf. les vers 1438, 1469, 2157, 3 264, 3 274, 3 866, 4 547, 4 645, 4 659.

[7] *Anthiaume le demoisel* (v. 1895), *Anthiaume le enffant* (v. 1340), *Anthiame le bel* (v. 2 837), *Anthiame le dansel* (v. 4 118) ...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bernard Guidot s'appuie sur un autre critère pour distinguer les jumeaux «presque constamment motivés par des préoccupations personnelles» de Garin «qui se fonde plus souvent sur des considérations morales que sur des principes chevaleresques» (Guidot 1986: 291). Le retentissement des principes moraux de Garin sur son comportement pourrait expliquer que le terme *preudome* le désigne à l'exclusion de ses frères. Le mot apparaît dans des expressions qui visent à souligner la probité qui différencie le héros. L'honnêteté est un don de Morgue, l'une des trois fées marraines présidant au destin de Garin:

8. Au monde plus preudome de ton corpz n'avera
Car ja nulle boidie ton corpz ne penssera
Ne homs qui soit vivans de cha mer ne de la
De nulle villonnie ne te rapprochera (v. 514-517).

Anthiaume constate l'effectivité de ce don lorsque son frère œuvre pour qu'il puisse épouser Germaine:

9. De vous n'a plus preudomme dessoubz le fiermament (v. 3 434)

Mais les autres occurrences de *preudome* témoignent d'un emploi spécifique: le substantif est réservé aux paysans. Il s'agit bien d'un «terme dont on se sert pour interpeller quelqu'un» (Venckeleer 1975: 401):

10. Et lui dist: «Or beau preudons ne me va cellant
Que font cy tant de gens que cy voy apparant? (v. 1550-1551)
11. Preudoms, se dist Garins, que fait on par dela? (v. 4 126)

Mais l'apostrophe n'est utilisée que pour s'adresser à des paysans. De plus, tous les paysans qui apparaissent dans le texte sont qualifiés de *preudome*.

12. Ainsy disoit Garin qui tant de fierté a,
Voit venir ung preudomme qui bestes amena
De la ville ou sa mere longuement conversa (v. 4123-4125).

Lorsque les jumeaux arrivent dans cette même ville, ils rencontrent «ung preudomme en sa terre fouant»[8].

Le parrain de Garin est souvent désigné par le terme *preudome*. La duchesse Flore détecte immédiatement cette qualité chez le «villain qui vint d'ahanner»[9] qu'elle fera aubergiste:

13. Vous me semblez preudons s'en faites a amer (v. 472)

---

[8] Cf. v. 1549.
[9] Cf. v. 457.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est vraisemblable que «preudome n'a pas sa charge sémantique maximale» (Venckeleer 1975: 398) puisque le terme est appliqué à un vilain. La banalisation du vocable n'est cependant pas une évidence dans les *Enfances Garin*. Bernard Guidot (1986: 194) constate que ces formules «attribuent un statut moral a priori inattendu» à ces inconnus. Il convient d'ajouter que les autres personnages anonymes qui surgissent au fil du récit ne sont jamais appelés *preudome*. En rejoignant la conclusion d'Alain Corbellari, nous aurions tendance à penser qu' «être *preudome*» c'est «participer soi-même d'une catégorie véritablement supérieure de l'humanité» (Corbellari 2000: 152). Le rapport établi entre les paysans et la *prudomie* nous semble d'autant plus significatif qu'il paraît incongru par rapport aux conceptions traditionnelles de l'univers épique. La spécialisation du vocable *preudome* dénote une forme d'intentionnalité dans la mesure où «ce qui est incongru ou apparaît comme tel aux autres, à l'autre, semble, donc, provoquer et attirer l'attention, en tant que paradoxal et irréductiblement singulier» (Galderisi 2000: 18-19). Les paysans font preuve de générosité, à l'instar du vieux Garin qui recueille Flore. En revanche, les chevaliers sont oublieux de leurs obligations par cupidité: ainsi, ils tolèrent que Driamadan usurpe le duché d'Aquitaine et maltraite le peuple car ils perçoivent des dons. Les écarts dans les combinaisons sémantiques reflètent les déviances dénoncées par le texte. Si les quarante occurrences du terme *chevallier* renvoient à des guerriers sans qu'une signification plus précise puisse être dégagée, il reste intéressant de constater que les protagonistes qui sont le plus souvent désignés par ce substantif ont un comportement répréhensible[10].

Le jeu sur le vocabulaire ne peut faire sens que si les termes ont une acception évidente. L'écart n'existe que par rapport à la norme et suppose un jeu combinatoire, non seulement dans les associations de détermination, mais aussi dans des oppositions, des distinctions plus lointaines, à l'instar des qualifications propres à un protagoniste. Le lecteur reconnaît la manière caractéristique des chansons de geste au vu des épithètes épiques: leurs redondances — *noble pallesin* — et leurs contradictions montrent que *l'ephiteton ornans* a plus un intérêt stylistique qu'une valeur sémantique. En revanche, la caractérisation du héros par les termes *bacheler* ou *preudome* suppose une connaissance précise de leur signification.

---

[10] Arquillus d'Amproche propose de capturer Garin et de le livrer à Driamadan si ce dernier lui remet Yvoire. Il prévoit de tuer Garin pendant son sommeil, puis se rend lâchement lorsqu'il est découvert. Libéré par Garin, il dévoile les intentions du *bacheler* à son ennemi. Il est qualifié par le terme *chevallier* à 12 reprises.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On retrouve donc, dans un texte épique tardif, la « double tendance du langage » notée par Philippe Ménard lorsqu'il étudie le vocabulaire permettant de désigner la jeunesse: «à la fois vers une certaine confusion, une certaine indétermination et vers une incontestable différenciation» (Ménard 1992: 173). Les vocables qui attirent notre intérêt à la lecture des *Enfances Garin de Monglane* sont d'ailleurs les termes sur lesquels les critiques concentrent leurs analyses depuis plusieurs décennies.

La «chanson d'aventures» est définie par William Kibler comme «un art naïf et sans prétentions, un art qui ne cherche pas à cacher ses effets» représentant une «littérature populaire, méprisée par la critique, [qui] a néanmoins été lue, relue, recopiée, et constamment renouvelée à travers les siècles» (Kibler 1987: 125-126). La complexité narrative des *Enfances Garin* a pu nuire à la compréhension du texte et, partant, à sa transmission. Des écarts, des décalages permanents et subtils peuvent en effet être détectés dans la trame de la chanson, l'attente du lecteur étant sans cesse trompée, déçue. Certains des personnages des *Enfances Garin* ont vécu des aventures similaires avec plus de simplicité dans *Valentin et Orson*.

Références

Corbellari, Alain. 2000. «*Preudome* est-il un adjectif? Étude morphosyntaxique d'un lexème ambigu». In: *Actes du 22e Congrès de linguistique et philologie romanes, Bruxelles, 1998*, t. IV, 147-153. Tübingen: Niemeyer.

Flori, Jean. 1975. «Qu'est-ce qu'un *bacheler* ? Étude historique de vocabulaire dans les chansons de geste du XIIe siècle». *Romania* 96. 289-313.

Galderisi, Claudio. 2000. *Une poétique des enfances. Fonctions de l'incongru dans la littérature française médiévale*. Orléans: Paradigme «Medievalia».

Guidot, Bernard. 1986. *Recherches sur la chanson de geste au XIIIème siècle d'après certaines œuvres du cycle de Guillaume d'Orange*. Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence.

Kibler, William. 1987. «Relectures de l'épopée». In: *Au carrefour des routes d'Europe: la chanson de geste. Xe Congrès International de la Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes, Strasbourg, 1985*, t. I, 103-140. Aix-en-Provence: CUER MA.

Ménard, Philippe. 1992. «"Je sui encore bacheler de jovent" (*Aimeri de Narbonne*, v. 766): Les représentations de la jeunesse dans la littérature française aux XIIe et XIIIe siècles. Étude des sensibilités et des mentalités médiévales». In: *Les Âges de la vie au Moyen Âge*, 171-186. Paris: Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.

Venckeleer, Theo. 1975. *Rollant li proz. Contribution à l'histoire de quelques qualifications laudatives en français du moyen âge*. Paris: Champion.

—. 1995. «Les valeurs chevaleresques et leur expression dans l'épopée». In: *Aspects de l'épopée romane: mentalités, idéologies, intertextualités*, 517-522. Groningen: Forsten.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

INFORMATION PLURIELLE ET STYLE FORMULAIRE DANS *GALERAN DE BRETAGNE*[1]

Jesse MORTELMANS
(*Universiteit Antwerpen*)

La littérature médiévale est, avant tout, une littérature formelle. Il ne s'agit pas pour les auteurs, de manifester leur génie en créant *ex nihilo* de nouveaux vers. Bien au contraire, la force créatrice au Moyen Âge réside dans la manipulation toujours plus raffinée du matériau de texte, livré par la tradition. Comme le dit Guiette (1978: 7):

> «(...) jamais poésie ne fut plus rigoureuse, plus totalement et plus inconsciemment calcul, mathématique et harmonie. C'est ce que nous entendons exprimer par le terme de «poésie formelle». Sa matière n'est pas souple, ployable, succulente; elle ne se renouvelle pas et ne peut séduire par sa variété! Mais la forme est variée, sensible, sensuelle (...). Le poète joue».

Dans cet article, nous nous concentrerons sur une pratique appliquée fréquemment dans cette «poésie formelle» en ancien et moyen français, à savoir l'accumulation de mots ou d'expressions, procédé pratiqué avec insistance par les auteurs médiévaux. Dès le XIXe siècle, de nombreuses pages ont été consacrées à ce sujet. Dans l'introduction à son étude du phénomène, Melkersson (1992) donne un aperçu historique de toutes les théories sur les origines et le fonctionnement du phénomène. La complexité de la matière semble entraver sa description précise, sans ambiguïté: nombreuses sont les différentes dénominations par lesquelles les savants ont tâché de définir le procédé cumulatif, que même au Moyen Âge on ne désignait pas d'un terme unique. De même, malgré les efforts de bien des chercheurs, on n'a toujours pas fait définitivement le point sur l'origine exacte et sur le rôle précis qu'a joué ce procédé dans la littérature française médiévale, mais il est un fait que cette «figure stylistique (...) peut, à juste titre, être considérée comme un trait fondamental de la poésie de l'époque» (Melkersson 1992: 10).

---

[1] Cet article est une réflexion sur notre mémoire de licence soutenu en 1999 à l'Université d'Anvers. J'ai eu le bonheur d'avoir pu mener cette étude sous la gentille direction du professeur Theo Venckeleer, à qui j'aimerais sincèrement exprimer, par cette voie, ma profonde gratitude.

Memoire en temps advenir, 279-300. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1. De l'itération lexicale à l'information plurielle

De quoi s'agit-il donc concrètement? Le procédé cumulatif ou «l'itération lexicale» — terme proposé par Melkersson — existe toujours en français moderne, bien que son importance ait été fortement réduite depuis le XVIIe siècle. Il s'agit de formules fixes et irréversibles, telles que *à tort et à travers*, *sain et sauf*, *au fur et à mesure* etc. Seulement, à la différence de ces formules inaltérables telles que nous les connaissons aujourd'hui, les combinaisons toujours nouvelles au Moyen Âge étaient le résultat d'une création selon la loi d'une figure vivante et productive.

Le but de cette étude est de rendre compte des phénomènes d'information plurielle dans *Galeran de Bretagne* (Foulet éd. 1966)[2], texte du début du XIIIe siècle attribué à Jean Renart, pour ainsi tenter de dévoiler le système sous-jacent des formules cohérentes qui pourrait engendrer leur figement lexical.

En ce qui concerne la valeur stylistique du procédé, on peut dire, en général, que les savants sont tous d'accord pour dire que l'accumulation de mots et d'expressions autour d'une même pensée sert à amplifier, à rendre plus clair, à compléter et à préciser. Kleiber (1978: 60) y voit «un instrument d'intensification sémantique original». Nous croyons également très pertinente la description que propose Lorian (1973: 112) de l'aspect stylistique du polynôme énumératif, l'une des formes possibles du procédé cumulatif: «l'énumération détaille, donc précise elle aussi; mais sa fonction principale est de remplacer une notion générale, c'est-à-dire pas très concrète, par certains de ses éléments constituants, moins vagues et moins abstraits». Selon Melkersson (1992: 16), «l'utilité de l'itération lexicale en matière de versification a certainement contribué à faire de cette figure un trait frappant de la poésie médiévale». Il est certain qu'au Moyen Âge quelque importance stylistique a été accordée au procédé de l'itération lexicale; or, il est difficile de déterminer dans quelle mesure ceci a été le cas. Néanmoins, Buridant (1980: 52) constate que le côté ornementaire du procédé devient de plus en plus important au fil du temps, à tel point qu'il n'en reste plus, finalement, que «l'aspect 'ludique' (qui) (...) conduit à une boursouflure et à une vacuité tautologiques que ne pourront tolérer, au nom de la justesse, les censeurs du XVIIe siècle».

Malgré ce consensus relatif à propos de la valeur stylistique du procédé cumulatif, la dénomination fait problème. La moindre chose que

---

[2] Tous les vers renvoient à cette édition.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on puisse dire, c'est qu'il y a une véritable confusion au niveau de la terminologie. On n'entrera pas dans le détail ici; nous nous limiterons à spécifier que nous avons écarté toutes les dénominations qui ont recours au terme de *synonyme*[3]. On peut se permettre d'émettre quelques réserves quant à l'utilisation de ces termes lorsqu'on sait que la synonymie, bien qu'elle soit la forme la plus courante du phénomène d'accumulation de mots et d'expressions, ne constitue qu'un type de combinaisons possibles. Une telle dénomination ferait par conséquent exclusion des couples de termes antonymiques ou complémentaires exprimant une totalité (comme *loing et pres* (v. 5503) ou *nuyt et jour* (v. 2585)).

En outre, l'idée du caractère binaire des accumulations, qui revient dans bien plusieurs termes[4], ne devrait intervenir dans la dénomination: c'est qu'il y a de nombreuses accumulations qui comptent trois termes ou plus (c'est ce que Damamme-Gilbert [1989: 37] appelle des «séries énumératives»). Il nous semblerait donc plus pertinent de parler, comme le fait d'ailleurs Lorian, de «polynomie» pour indiquer les accumulations, qu'il s'agisse de deux synonymes (polynôme synonyme), de deux antonymes (polynôme antonyme), ou d'énumérations synonymiques ou non synonymiques (polynôme énumératif). Seulement, nous utilisons le terme de «polynôme» pour désigner les combinaisons de trois termes ou plus, en opposition à celui de «binôme» qui indique les accumulations fréquentes de deux termes. Appliquer ce dernier pour désigner le phénomène qui fait l'objet de cette étude, mènerait donc à quelque confusion.

Le nouveau terme qu'apporte Melkersson, celui d'*itération lexicale*, bien que très proche de cerner toute la complexité du problème, ne convient pas tout à fait non plus. C'est qu'un autre aspect vient s'ajouter à l'affaire, à savoir les formules stéréotypées de termes en relation de subordination. Il s'agit de signaux textuels appartenant au matériau mnémotechnique, tels que les incises dans les citations et les apostrophes, les formules qu'emploie le locuteur pour s'adresser à son interlocuteur (ex. 5212: «*Belle fille*, faictes hounour / Fait elle, a mon seigneur le conte»). Nous considérons ces emplois subordonnés, tout comme les combinaisons de coordination, comme des manifestations d'un seul et même phénomène.

---

[3] Ex.: Lausberg: «synonymie», Pellegrini: «iterazione sinonimica», Diekamp: «Synonymenhäufung», Kleiber: «associations synonymiques» etc.

[4] Ex.: le «doublement d'expression» de Vallet, les «binomi lessicali» de Malkiel et la «Synonymendoppelung» de Schon etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La dénomination que propose Venckeleer (1993a: 341-342), celle d'*information plurielle*, nous semble plus adéquate pour désigner d'un seul terme «l'information véhiculée par les séquences qui occupent une seule et même fonction» et pour rendre compte en même temps de la «cohésion des constructions en subordination», soit les deux manifestations différentes du procédé. C'est pourquoi nous utiliserons ce terme par la suite pour désigner le phénomène en question.

2. Qu'est-ce que l'information plurielle?

À base de différents éléments que nous empruntons aux définitions et descriptions du phénomène cumulatif qu'ont proposées Kleiber[5], Buridant[6], Lorian[7] et Venckeleer[8], nous avons développé une tentative de formulation qui rendrait compte de toutes ses facettes. Par information plurielle, il faut comprendre:

> l'information globale véhiculée par les séquences qui occupent une seule et même fonction grammaticale (sujet, complément, attribut, etc.) (des fonctèmes), combinant soit par un lien de coordination (au moyen d'une conjonction de coordination *et*, *ne*, ou *ou*; ou bien par juxtaposition) deux ou plusieurs termes de nature grammaticale égale ou équivalente [deux ou plusieurs adverbes, adjectifs, verbes ou noms; ou bien adverbe et locution adverbiale, adjectif et groupe prépositionnel fonctionnant comme complément du nom, verbe et locution verbale etc. (= formules mixtes)], présentant un certain degré de cohésion qui peut être d'ordre (quasi-) synonymique, antonymique ou énumératif (l'emploi coordonné établissant le rapport paradigmatique et représentant une consolidation de l'énoncé); soit par un lien

---

[5] «Les *associations synonymiques*, fréquentes en ancien français, représentent pour le lexicologue un terrain propice à la mise en relief des équivalences partielles ou totales. En même temps, elles constituent, grâce au surplus d'information qu'apporte la redondance, un facteur non-négligeable de levée de polysémie ou d'homonymie. Elles sont généralement binaires, mais l'on rencontre également des associés en plus grand nombre. La combinaison peut se faire par les conjonctions de coordination *ET*, *NE*, *OU* ou tout simplement par juxtaposition» (Kleiber 1978: 58).

[6] «(...), nous rangeons sous la dénomination *couple de synonymes* la séquence de deux synonymes appartenant en principe à la même catégorie grammaticale et placés sur le même plan de hiérarchie syntaxique» (Buridant 1980: 5).

[7] «Une expression linguistique composée de deux ou de plusieurs termes de nature grammaticale égale ou équivalente (deux ou plusieurs noms, adjectifs, adverbes, etc.; ou bien adjectif et complément du nom, adverbe et locution adverbiale, verbe et locution verbale, etc.), de fonction structurale identique (deux ou plusieurs sujets, prédicats, objets, etc.), et reliés par conséquent par un outil de coordination (conjonction ou succédané de conjonction), normalement préposé au dernier terme du polynôme» (Lorian 1973: 65-66).

[8] Venckeleer (1993a, 2001).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de subordination deux termes de nature grammaticale différente (un adjectif et un substantif, un adverbe et un adjectif, un adverbe et un verbe, un verbe et un complément du verbe, un substantif et un complément du nom etc.) présentant un certain degré de cohésion.

Pour juger de la cohésion des groupes de mots, il est indispensable d'en déterminer la fréquence dans un corpus délimité. La récurrence éventuelle permettrait de vérifier si la formule à information plurielle en question est figée ou en voie de figement. En outre, l'unité rythmique éventuelle d'une accumulation de termes peut constituer un critère pour décider de sa cohésion.

3. Corpus et Méthode

C'est à l'aide du «concordancier complet des formes graphiques occurrentes d'après l'édition de Lucien Foulet» (Andrieu *et al.* 1978) de *Galeran de Bretagne* que nous avons constitué le corpus de nos recherches: nous avons relevé toutes les accumulations de mots ou d'expressions susceptibles d'être considérées comme cas d'information plurielle. Suivant la définition de Kleiber, nous avons noté tous les couples ou séries énumératives de mots ou d'expressions combinés par les conjonctions de coordination *et*, *ne* et *ou*. Les coordinations par juxtaposition n'ont pas été intégrées dans le classement. Par contre, nous les avons bien prises en considération pour confirmer la cohésion de quelques couples ou séries énumératives récurrentes qui se manifestent également dans ces combinaisons. De même, nous avons également considéré les conjonctions autres que *et*, *ou* et *ne* comme révélatrices de cohérence des accumulations. Il s'agit des conjonctions telles que *si*, *s'*, ou une simple virgule, c'est-à-dire des substitutions de la conjonction *et*; ou encore *soit ... soit*, équivalent de *ou*; *ny*, *nel*, qui est une contraction de la séquence *ne en le*; bref, de toutes les conjonctions de coordination qui n'ont pas été intégrées dans le classement, mais qui peuvent s'avérer utiles pour décider de la cohésion de combinaisons attestées à plusieurs reprises.

Lorian (1973: 111) constate que, dans la plupart des cas, les vraies énumérations reposent sur les nœuds verbaux (des phrases autonomes); ce sont là, comme il les appelle, des «énumérations propositionnelles». Nous ne les avons pas reprises dans notre corpus, puisque, de façon générale, elles ne présentent aucun degré de cohésion et n'ont par conséquent aucune importance en ce qui concerne l'éventuel figement lexical en structures régulières qui fait l'objet de cette étude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons également étudié la cohésion de quelques combinaisons de termes en relation de subordination, à savoir les signaux textuels et plus précisément les formules appellatives, les apostrophes. Notre point de départ a été la liste des adjectifs coordonnés qui fait partie du classement des mots ou expressions combinés par *et*, *ne* et *ou*.

Notre classement est organisé selon les principes suivants. Les couples et les séries énumératives sont rangés par catégorie grammaticale: nous distinguons les bi- et polynômes d'adverbes, d'adjectifs, de verbes et de substantifs. En outre, nous trouvons des «formules mixtes», c'est-à-dire des formules composées de termes d'une catégorie grammaticale différente (ex. adv. + loc. adv.; verbe + loc. verbale; adj. + groupe prépositionnel fonctionnant comme complément du nom; etc.) qui démontrent nonobstant un degré de cohésion évident, associés qu'ils sont au sein d'une même fonction grammaticale. Ces formules ont également été retenues dans le classement, répertoriées d'après la catégorie grammaticale à laquelle appartient le premier terme.

Nous répétons que les séquences qui ont été recueillies dans ce corpus occupent chacune une seule et même fonction grammaticale. Par ailleurs, nous avons subdivisé la catégorie des accumulations d'adverbes en (a) les adverbes en *-ment*; (b) les adverbes d'origine latine; et (c) les locutions adverbiales.

Dans la catégorie des adjectifs, nous avons fait la différence entre les adjectifs employés en apposition, les épithètes d'une part, et les emplois attributifs d'autre part. Les uns se trouvent en apposition directe auprès du substantif qu'ils déterminent, les autres sont introduits par un verbe copule; il peut s'agir alors d'un attribut du sujet, tout comme d'un attribut du complément. Les quelques cas d'adjectifs substantivés ont également été rangés parmi les adjectifs.

De même, nous avons rangé parmi les adjectifs nombre de participes passés, plutôt que de les classer parmi les verbes. En effet, dès le moment où le participe se combine avec l'adjectif et que par conséquent il se trouve au même pied, il perd sa valeur temporelle et sa fonction se réduit à celle de l'adjectif[9].

En ce qui concerne la catégorie — a-typique — des verbes, nous avons distingué les formes conjuguées des formes nominales, à savoir le participe et l'infinitif. Il est évident que celles-ci, vu que leur fonction ne se

---

[9] En outre il faut mentionner une dizaine de cas d'accumulation d'adjectifs numéraux. Si ceux-ci sont mentionnés dans le classement, ils n'entreront évidemment pas dans notre étude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

restreint pas à celle de nœud verbal d'une proposition, présentent un degré de cohésion plus élevé que celles-là et qu'elles nous seront par conséquent plus utiles en vue du but que nous poursuivons.

Au sein de la catégorie grammaticale des substantifs, les couples et les séries énumératives de termes sont rangés selon leur fonction grammaticale. Nous verrons que pour les accumulations de cette catégorie, la fonction grammaticale est en quelque sorte déterminante.

Voilà donc le classement qui constitue le corpus sur lequel nous nous sommes basée afin d'élaborer un aperçu de l'information plurielle dans *Galeran de Bretagne*.

Nous avons tenté de décrire efficacement le matériau de texte que nous avons dépouillé en appliquant une approche basée sur des critères purement formels. Nous avons écarté tout critère sémantique, ne considérant que les rapports syntaxiques; c'est pourquoi nous n'avons pris en compte que les formules occupant une seule et même fonction grammaticale ou syntaxique. La relation paradigmatique constitue le seul critère d'identification des formules cohérentes.

Dans cette étude nous avons essayé, d'une part, de repérer le système sous-jacent des formules cohérentes de notre corpus; d'autre part nous avons vérifié dans quelle mesure ce système a engendré le figement lexical des formules considérées.

Après un premier scrutin éliminatoire, nous avons retenu, dans le but de les étudier, les formules à information plurielle qui ont été attestées à plusieurs reprises. Nous considérons comme binômes, trinômes ou polynômes les accumulations de termes (en couple ou en série) qui se manifestent à plus d'une reprise dans le même contexte. Nous avons évalué leur fréquence, l'ordre des termes au sein de la formule, leur nombre de syllabes et enfin la mesure dans laquelle nous pouvons déduire, à partir des formules jugées cohérentes, quels sont les critères de cohésion.

4. L'information plurielle dans *Galeran de Bretagne*

4.1. Les adverbes

En considérant les accumulations d'adverbes, nous sommes frappée par le nombre d'occurrences isolées de couples: très peu de combinaisons sont attestées à plus d'une reprise, sauf dans la sous-catégorie des couples d'adverbes d'origine latine. Il n'y a pas de séries d'adverbes comptant plus de deux termes. Les couples d'adverbes déterminent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

presque exclusivement des verbes; les adverbes conditionnant un adjectif ou un autre adverbe ne se combinent pas.

Il n'y a qu'une combinaison de deux adverbes en *-ment* qui, en outre, ne présente pas un degré de cohésion très élevé. Ces adverbes se trouvent plus souvent associés à un adverbe provenant du latin, ou à une locution adverbiale.

La sous-catégorie des adverbes d'origine latine comprend le plus de couples et, en même temps, le plus de binômes. Au sein de cette sous-catégorie, une distinction secondaire peut se faire entre les couples combinant l'adverbe *bel* à un autre adverbe issu du même paradigme d'une part, et les couples d'antonymes exprimant l'idée d'une totalité par leur complémentarité sémantique, d'autre part.

Le mot *bel*, en tant qu'adverbe, se trouve très souvent combiné à un autre adverbe, sauf dans l'expression *servir bel*, qui revient à trois reprises. Dans la combinaison des adverbes *bien* et *bel*, c'est *bien* qui occupe toujours la première place (1) (contrairement à ce à quoi on se serait attendu si l'on considérait l'expression actuelle *bel et bien*). Dans tous les autres cas, c'est *bel* qui prend la première place (2):

(1) 3417 Le saluent et <u>bien et bel</u>
(2) 6267 Le receut <u>bel et avenant</u>

Nous pouvons dire que de façon générale, le terme le plus bref de l'accumulation se met en premier, sauf exception due à la rime par exemple.

Les autres accumulations d'adverbes au sein de la sous-catégorie des adverbes provenant du latin se composent, nous l'avons dit, d'antonymes exprimant l'idée d'une totalité par leur complémentarité sémantique, par exemple:

(3) 6391 Huy et demain
(4) 5507 dedens et fors.

Les locutions adverbiales sont constituées en général d'un groupe prépositionnel nominal, servant de complément à un verbe. Lorsqu'elles se combinent (5), l'ordre n'est pas régulier; par contre elles occupent toujours la dernière place en combinaison avec d'autres adverbes (ex. un adverbe en *-ment* (6) ou un adverbe d'origine latine (7)). Ceci confirme ce que nous avons déjà dit à propos de l'ordre des accumulations, à savoir que le terme le plus court occupera plutôt la première place.

(5) 1242 L'autre <u>a delivre et sans detresse</u>
(6) 2117 Qui <u>loyaulment et de cuer</u> ayme
(7) 2906 Servi sont <u>bien et sans danger</u>

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La combinaison de ce dernier exemple est attestée à deux reprises. Il pourrait s'agir d'un figement.

Nous constatons également une seule combinaison d'un adverbe provenant du latin avec un adverbe en *-ment*. Dans ce cas, on pourrait se demander si le suffixe *-ment* doit s'étendre aux deux termes de l'accumulation, et s'il faudrait donc lire au lieu de *bel et haultement* du vers 2359, *bellement et haultement*. Ce serait possible d'autant plus que *bellement* apparaît à trois reprises dans le texte — employé seul, il faut le dire. Par contre, la possibilité pourrait tout aussi bien être écartée, puisque nous trouvons l'adverbe *bel* souvent associé tel quel à un autre adverbe provenant du latin; dans de telles combinaisons, il n'est pas question du suffixe *-ment*.

4.2. Les adjectifs

En examinant les accumulations des adjectifs, nous trouvons surtout des couples de deux adjectifs, bien que des séries de trois ou de plusieurs termes soient également assez fréquentes. L'adjectif régissant un complément ou celui déterminé par *bien* ou par quelque autre adverbe de degré, ou encore la composante nominale d'une formule adjectivale mixte prend toujours la dernière place, quel que soit le nombre de termes combinés dans l'accumulation. C'est une affirmation de plus de la règle provisoire que nous avons déjà pu déduire à propos des adverbes, à savoir que le terme le plus bref occupe la première place, le terme le plus long ou le plus élaboré se mettant en dernière position.

Les adjectifs mis en apposition à un substantif sans verbe copule — les épithètes — et les adjectifs liés au substantif (sujet ou COD) par un verbe copule — les attributs (du sujet ou du COD) — présentent en large mesure des traits parallèles. Ainsi le pourcentage des formules attestées à plusieurs reprises, ou comprenant des termes qui se trouvent également associés ailleurs, est à peu près égal dans les deux sous-catégories, c'est-à-dire 40% pour les épithètes et 39% pour les attributs. Les formules restantes sont des attestations uniques, des hapax.

La plupart des binômes adjectivaux — soit des couples attestés à plusieurs reprises, en fonction d'épithète ou d'attribut — se composent d'adjectifs brefs appartenant à une série relativement bien définissable (*biau*, *bel(le)*, *bon*, *haulx*, *loyaulx*, *sage*, *vaillant*, *avenant*, *gent*, *preu*, *courtois*, *riche*). Il s'agit essentiellement d'adjectifs monosyllabiques qui se combinent entre eux (8) ou qui s'associent à un des adjectifs bi- (9) ou trisyllabiques (10); ces derniers par contre ne se combinent jamais entre eux. Ainsi nous trouvons:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(8) 0033 Et gente et belle est a devise
(9) 2455 Biaux homs sans cuer vaillant et sage
(10) 1303 Qui ne soit bel et avenant

Par contre, nous ne rencontrons pas dans notre texte le couple **vaillans et avenans*, par exemple.

Quant aux accumulations de trois termes, un procédé particulier s'observe du côté des épithètes (19% des formules) tout comme, bien que moins fréquemment, du côté des attributs (4% des formules). Il s'agit de formules construites selon une structure de base plus ou moins figée: [adjectif + substantif + adjectif + *et* + adjectif] (11). Les variantes possibles sont [adjectif + substantif + *et* + adjectif + *et* + adjectif] (12) ou encore la même structure appliquée aux accumulations de deux adjectifs seulement, [adjectif + substantif + *et* + adjectif] (13), ce qui est un peu moins fréquent. Ces formules se construisent uniquement avec la conjonction de coordination *et*.

(11) 0076 Com bonne dame preuz et sage
(12) 1035 Belle dame est et preuz et sage
(13) 2477 Bon chevalier est et esliz

La plupart du temps, le premier adjectif est monosyllabique (quelques fois bisyllabique). À peu d'exceptions près, les adjectifs ainsi combinés déterminent un substantif animé[10].

En outre, ce que nous constatons, entre autres dans ces formules à structure relativement figée, mais également en dehors d'elles, c'est que certains adjectifs précédant certains substantifs s'avèrent des épithètes fixes. Les cas les plus frappants sont *bon chevalier* (6 occurrences), *bonne dame* (3 occurrences), *bons ducs* (2 occurrences), *belle dame* (2 occurrences), *haulte dame* (3 occurrences), *haulx homs* (25 occurrences).

Quelques-unes de ces épithètes fixes constituent clairement des formules à information plurielle, associant des termes en relation de subordination et fonctionnant comme signaux de texte en ce qu'elles désignent l'interlocuteur à qui le locuteur adresse la parole (14). D'autres adjectifs se prêtent également à l'information plurielle, comme par exemple l'adjectif *biau* ou *belle* en combinaison avec un substantif animé (15).

(14) 4048 "(...) Qu'elle m'a fait, ma bonne dame,
Car elle m'a nourrie a aise"
(15) 5212 "Belle fille, faictes hounour,
Fait elle, a mon seigneur le conte"

---

[10] Du côté des épithètes par contre, nous trouvons également des formules présentant cette structure, mais dont les adjectifs se rapportent à des substantifs inanimés, par exemple au vers 6627: Biau drap y a riche et plaisant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On pourrait se demander quel est le rôle de l'adjectif, voire du substantif dans une telle formule à information plurielle fonctionnant comme signal textuel, indiquant au lecteur/auditeur qu'il y a passage de récit à discours direct. Oserait-on poser que les termes de la formule sont petit à petit vidés de leur sens lexical au profit de la signalisation au sein du texte?

Il serait également intéressant de considérer quels adjectifs se rapportent à quels substantifs. Dans notre corpus, nous avons pu distinguer quelques traits généraux dans l'usage de l'adjectif en fonction du substantif auquel il se rapporte. En effet, la nature du substantif détermine en quelque sorte l'usage des adjectifs.

On pourrait distinguer deux paradigmes au sein des adjectifs: les adjectifs se rapportant à un substantif animé (ou à son pronom) d'une part (16), et les adjectifs se rapportant à un substantif inanimé (ou à son pronom) d'autre part (17).

(16) 5534 Gente, qui est vaillant et sage
1107 Qui jenne est et belle meschine
(17) 5907 D'armeüres neufves et fresches
1188 Vermeil ot le visage et fres

Il est même possible de pousser cette subdivision plus loin encore. Ainsi, au sein de la série des adjectifs «animés», nous trouvons des adjectifs qui se rapportent surtout aux substantifs animés masculins (ou à leur pronom) (18), et d'autres qui se rapportent principalement aux substantifs animés féminins (ou à leur pronom) (19).

(18) 1206 Qu'il estoit biaux et gens et droiz,
Courtois et bien appris et sages
(19) 7500 Fille avenans et belle et blonde
5218 Qu'il la voit simple et belle et sage,
Et ausques bien parlant pucelle

D'autre part, au sein de la série des adjectifs «inanimés», nous pouvons distinguer les adjectifs se rapportant soit aux substantifs qui désignent des parties du corps (20) et (21), soit les armes (22), soit l'amour (23), etc.

(20) 1263 Et s'a petites les oreilles
Et bien assises (...)
(21) 1281 Menton a bel et bien assis
(22) 3028 Biaux hernoyz bien tenans et fors
(23) 2231 Car amour n'est pas vraye et pure

C'est ainsi que pourraient se composer au fur et à mesure des paradigmes d'adjectifs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Évidemment, il y a des adjectifs qui se rapportent aux substantifs appartenant à n'importe quelle catégorie ou subdivision. Ce sont des adjectifs courts, très fréquents et qui se trouvent presque toujours en combinaison. On pourrait se demander si ces caractéristiques trahissent la faiblesse lexicale des adjectifs en question. Ainsi *gent* et *bel/biau* constituent de bons exemples de ces adjectifs plus ou moins vidés de leur sens propre et qui, de façon stéréotypée, n'évoquent plus qu'une idée générale et vague d'une qualité positive. Ils se rapportent aux substantifs animés masculins et féminins, tout comme aux substantifs inanimés désignant des objets de registres tout à fait différents.

(24) 1206 Qu'il estoit biaux et gens et droiz
(25) 5304 Fresnain, tant est et belle et gente
(26) 2026 Pletron y a et riche et gent

En outre, il est parfois possible d'induire l'appartenance de deux adjectifs différents à un même paradigme sans qu'ils soient nécessairement attestés ensemble, en combinaison. Il suffit de considérer l'association de chacun d'eux à un même adjectif pour dériver leur affinité par voie d'analogie. Ainsi les binômes *certaine et fie* du vers 7204 et *seüre et fie* du vers 1593 laissent supposer l'existence d'un binôme *certaine et seüre* qui en effet figure dans le texte au vers 6546; l'hapax *vaillant et simple* du vers 7693 n'a rien de surprenant en soi, puisque nous savons que chacun de ces adjectifs se trouve plus d'une fois associé aux adjectifs *bel* et *sage*, exprimant les mêmes qualités et appartenant par conséquent au même paradigme.

Il arrive qu'un binôme, attesté seul un certain nombre de fois, se trouve compris dans une série énumérative.

(27) 5218 Qu'il la voit simple et belle et sage
(28) 1206 Qu'il estoit biaux et gens et droiz,
Courtois et bien appris et sages

Les séries énumératives (Dammame-Gilbert 1989) de plus de trois termes, à part celles qui constituent une combinaison de binômes, sont en général des attestations isolées. La plupart du temps, il s'agit de formules mixtes, c'est-à-dire qu'un élément d'une autre catégorie grammaticale qui a été adjectivé s'ajoute à l'accumulation énumérative. Il existe des combinaisons d'un seul adjectif avec un terme adjectivé, comme par exemple

(29) 4298 Loyaux est et de bon couvent,

mais les formules constituées d'une énumération d'adjectifs normaux à laquelle s'ajoute un terme adjectivé sont plus fréquentes. En général, le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terme adjectivé occupe la dernière place dans l'énumération (30), bien que quelques formules présentent également l'ordre inverse (31), ce qui peut être dû à la rime ou à des causes métriques.

(30) 4684 De ce meïsmes a baniere
Riche, et parant, et de grant feste
(31) 0445 Qu'elles furent de grant bonté
Et belles com beau jour d'esté

Souvent, les parties nominales adjectivées comprennent un adjectif monosyllabique qui se rapporte au nom de la formule (cf. (30), (32) et (33)).

(32) 5612 Hardiz et preu, sans grans desroy
(33) 4246 Qui tant est avenant et belle,
Et simple et de bon lieu venue

Un autre phénomène qui s'applique assez fréquemment dans la catégorie des adjectifs est l'emploi de la particule de conjonction *et* comme *annonciatrice de binômes et de couples d'adjectifs*. Son application est plus courante pour la particule *ne* que pour *et* et *ou*. D'une part il y a les *ne*, particules de négation, d'autre part il y a les *ne* introduisant un binôme ou une énumération de termes. En raison de la fréquence de ce *et* auprès d'un couple trisyllabique, on pourrait penser qu'il a été introduit pour des raisons métriques, à savoir pour compléter l'hémistiche, par exemple dans

(34) 2084 Car l'erbe y est et verte et drue,

mais alors, que dire de

(35) 6048 Qu'il est et fel et gros et lons.

On serait tenté de conclure que l'auteur emploie ce *et* ou ce *ne* quand il manque une syllabe pour compléter le vers.

En ce qui concerne la mesure dans laquelle la (non-)répétition des adverbes de degré, qui indiquent l'intensité de la qualité ou de la caractéristique exprimée par l'adjectif, constitue un critère de cohésion, rien ne peut être posé avec certitude. Premièrement le nombre d'adverbes de degré qualifiant un adjectif est assez restreint, deuxièmement il faut tenir compte des causes métriques qui, là encore, entrent en jeu.

Les binômes et les couples d'adjectifs substantivés qui indiquent des animés et qui occupent les fonctions de sujet, de complément d'objet direct et de complément d'agent, se constituent, dans 62% des cas, d'adjectifs antonymiques exprimant l'idée de la totalité des animés par leur complémentarité sémantique. Par exemple

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(36) 2691 Touz l'ounourent et baz et hault.

Nous signalons enfin l'existence de binômes sémantiquement contraires (cf. adverbes), dont l'exemple le plus clair est sans aucun doute

(37) 2195 Pour ce que je sui povre et basse
(38) 4983 Qui est ses homs riches et haulx.

4.3. Les verbes

Au sein de la catégorie des verbes, il faut faire la distinction entre les accumulations de formes conjuguées et celles de formes nominales (l'infinitif et le participe passé). Pourtant les accumulations au sein des deux catégories ne divergent pas tellement: bien que quelques phénomènes se produisent uniquement du côté des formes conjuguées, les deux catégories présentent les mêmes grands traits.

Nous remarquons énormément d'attestations isolées de verbes et de couples de verbes. Il nous semble que, du côté lexical, la catégorie des verbes est extrêmement riche. Or, il est paradoxal de constater que dans la catégorie qui regroupe le plus d'accumulations, à savoir celles des nœuds verbaux, l'on rencontre le moins de binômes; moins étonnant peut-être si l'on tient compte du fait que ce sont les actions, exprimées par les verbes, qui font avancer le récit.

Les verbes *avoir* et *être* sont la plupart du temps des auxiliaires et des copules; ils n'assument que très rarement leur sens propre et ne sont pas employés comme des verbes pleins.

Les verbes modaux les plus importants sont, selon leur fréquence, *faire*, *devoir*, *vouloir*, *savoir*, *pouvoir*, *voir*, *aller* et *convenir*. Le verbe *faire* s'utilise néanmoins souvent en tant que verbe plein.

Il y a très peu de couples de verbes, sous forme conjuguée ou nominale, qui forment des hémistiches. La plupart des combinaisons comptent cinq syllabes. En outre, contrairement à ce que nous avons pu déduire jusqu'à présent, le terme régissant un complément n'occupe pas nécessairement la dernière place dans les accumulations de verbes. De même, les verbes ne se trouvent pas aussi proches de la conjonction *et*, *ne* ou *ou*; au contraire, ils en sont éloignés par des compléments de divers types. Dès lors, on pourrait avancer l'hypothèse que l'intention n'a pas été de construire des unités rythmiques en ce qui concerne les accumulations des verbes.

La plupart des combinaisons sont de simples énumérations d'actions consécutives: la virgule qui se trouve souvent entre les verbes, ne fait que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renforcer la non-cohésion (notons qu'il ne s'agit pas ici du choix de l'auteur, mais de l'éditeur). En outre, le fait que deux verbes combinés, introduits par un même verbe auxiliaire ou modal qui laisserait supposer leur cohésion, ont des compléments différents, est un autre critère de non-cohésion. Le nombre de binômes possibles se restreint ainsi d'autant plus.

Un éventuel argument pour décider de la cohésion de certaines formules cumulatives pourrait résider dans le fait que quelques couples de verbes combinent des termes exprimant des idées qui se trouvent également associées au sein d'autres catégories grammaticales. Ils reprennent en quelque sorte des couples d'adjectifs ou de substantifs. Ceci indique la forte cohérence entre les idées exprimées par les deux termes. Il s'agit presque toujours de formules mixtes composées de termes exprimant une émotion ou un état.

(39) 1411 Du duel et du plour qu'il demaine (substantifs)

et

(40) 4075 De faire duel et de plourer (verbes).

Bien que des répétitions de certaines combinaisons se produisent, le degré de cohésion des verbes est peu élevé. Même si un couple est attesté à plus d'une reprise, la forme, l'ordre et le rythme du groupe ne seront jamais identiques. Concluons en affirmant l'a-typicalité de la catégorie des verbes quant à l'information plurielle.

4.4. Les substantifs

En ce qui concerne la catégorie des substantifs, il est intéressant de considérer, à côté de tous les autres aspects également évalués pour les autres catégories, celui du rapport entre le type de combinaison ou d'énumération de substantifs et sa fonction dans la phrase. Notons également que dans la catégorie des substantifs, plus que dans les autres, les énumérations et les séries énumératives sont très fréquentes.

Pour déterminer dans quelle mesure une combinaison de substantifs est susceptible d'être considérée comme bi- ou polynôme, le critère du nombre d'occurrences du couple ou de la série énumérative dans le même contexte et dans la même fonction grammaticale entre en ligne de compte.

En considérant les couples et les séries énumératives, nous sommes frappée par la fréquence à laquelle s'applique le procédé suivant. Bien des substantifs mono- ou bisyllabiques, exprimant une émotion ou une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

attitude, se trouvent associés à d'autres substantifs, exprimant environ le même sens mais qui sont trisyllabiques. En général, le substantif mono- ou bisyllabique se met en premier lieu, plutôt que le substantif plus long, ce qui confirme une fois de plus ce que nous avons pu constater dans les catégories des adverbes et des adjectifs.

Ainsi par exemple *ire*, mot assez court qui pourrait courir risque de se perdre et qui nécessite donc d'être renforcé, se trouve presque toujours combiné à un substantif bi- ou trisyllabique exprimant plus ou moins la même idée.

(41) 0806 S'en ot grant ire et grant ennuy
(42) 0004 Loyaux, sans ire et sans mesdiz

D'autres substantifs dans ce cas sont: *duel*, *ennuy* (*annuy*), *force*, *honte*, *joie* (*joye*), *los*, *mal* (*maulx*), *mesaise*, *sens*, *soulaz*. Nous pouvons déduire du schéma que les substantifs ainsi associés, appartiennent au même paradigme. Ce sont des substantifs brefs exprimant une émotion ou une attitude. La plupart des associations attestées sont d'ailleurs toujours des combinaisons de termes issus de ce paradigme[11].

Cuer semble être le seul mot monosyllabique appartenant à ce paradigme assez puissant pour se manifester séparément avec une telle fréquence. Les autres substantifs paraissent plus faibles quant à leur sens propre.

Il se peut qu'un substantif se retrouve à plus d'une reprise associé à un autre, mais en général il ne s'agit pas tellement de binômes figés. Dans la catégorie des substantifs, ce sont plutôt les schémas rythmiques qui dominent et dictent l'ordre des mots au sein de la combinaison.

Il y a néanmoins toute une série de substantifs qui se retrouvent la plupart du temps en compagnie d'un mot du même paradigme ou d'un synonyme, sans pour autant suivre aussi strictement ce schéma rythmique. Il s'agit des mots suivants: *biauté*, *cure*, *deduit*, *deport*, *despens*, *desroy*, *douleur*, *envie*, *hounour*, *orgueil*, *peine* (*paine*), *proesce*, *renon*, *villainie*.

Un autre phénomène assez fréquent dans la catégorie des substantifs est la fusion de deux formules binaires existant en soi et ayant un terme en commun, en une troisième, ce qui aboutit plus ou moins à une série énumérative de termes (quasi-)synonymiques, issus du même paradigme, soit de termes antonymiques qui expriment une idée de totalité par leur complémentarité sémantique. Ainsi l'on rencontre par exemple *eaue et*

---

[11] Cf. le passage déjà cité de Kleiber (1978).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cresme dans un contexte (au vers 7466), *uile et cresme* dans deux autres (aux vers 0689 et 0503) et la fusion des deux formules dans le vers

(43) 0985 Comme d'eaue, d'uile et de cresme.

Il s'agit ici de trinômes issus de la fusion de deux binômes. L'ordre des substantifs ainsi combinés n'est par contre pas prévisible, vu qu'il s'agit généralement de termes brefs.

(44) 4955 Feste et joye en va demenant +
(45) 2519 Si lui faictes hounour et feste +
(46) 5891 Et s'onnour et sa joie accroistre =
(47) 1423 Avoir hounour et joie et feste

Nous retrouvons également nombre d'énumérations contenant un binôme ou composées d'une paire de binômes. Il s'agit surtout ici d'énumérations de personnes (de la noblesse ou du clergé, soit un mélange des deux) ou de richesses et de trésors. Dans les énumérations des nobles, nous retrouvons ainsi à plusieurs reprises le binôme *roy et conte*, *dame(s) et pucelle(s)* et *dames(s) et seigneur(s)*; le couple *abbaesse et nonnain* surgit également plus d'une fois. Les autres composants de ces énumérations sont surtout *clers et moines*, *bourgeois*, *chevaliers*, *chastelains*, *evesques et abbés*. Les mots se trouvent souvent dans le même contexte, toutefois leur ordre et leur façon de se combiner sont variables.

(48) 0099 Clers et moines, bourgeois, villains,
Et chevaliers et chastellains,
Evesques, abbés, roys et contes

Il arrive que ces énumérations soient précédées ou suivies d'un archilexème (Lorian 1973: 111), un terme général qui résume l'énumération ou qui se trouve explicité dans l'énumération. Ainsi des archilexèmes possibles de ces énumérations pourraient être *haulx hommes* et *autre seigneur*. Par exemple:

(49) 4710 Soit de conte ou d'autre seigneur.

Dans les énumérations de richesses et de trésors, nous remarquons essentiellement le binôme *or et argent*, qui se retrouve également maintes fois à lui seul. Les autres composants qui se trouvent très souvent dans le même contexte, plus ou moins proches l'un de l'autre selon la rime, le rythme et le gré de l'auteur, sont: *robes et draz*, *toile et deniers et joyaux* etc. Les archilexèmes de ces énumérations, *tresor*, *richesse*, *biens*, *despence* et *avoir*, sont plus fréquemment exprimés, soit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en introduisant, soit en terminant l'énumération, que ce n'était le cas pour les énumérations précédentes.

(50) 2729 Du sien li donne grant tresor,
Robes, chevaux, argent et or,
Et despens pour fournir sa voye.

Nous avons déjà signalé que le nombre d'énumérations de substantifs est assez élevé. Ainsi nous trouvons des énumérations de termes issus de plusieurs paradigmes: les animaux, les parties du visage, les éléments de la nature et de la civilisation dans une série énumérative traçant un itinéraire, et enfin des équipements chevaleresques. Si quelques tendances se manifestent au niveau des éléments qui entrent en série, aucune régularité n'est repérable dont on pourrait déduire quelque systématique.

Le manque de régularité et de cohésion des couples, des formules ternaires et des énumérations pourrait laisser entendre que l'auteur a consciemment évité d'employer des formules toutes faites. Il est vrai, il en a inséré quelques-unes, qu'il a usitées avec une fréquence inouïe et qui sont dès lors à considérer comme de vrais binômes, par exemple: *nuyt et jour*, *or et argent*, *(fil de) soie / soye et (fil d') or* et enfin *hommes et femmes*. Pourtant, ces «vrais binômes» ne sont pas assez nombreux pour en déduire que le travail de l'auteur s'est limité à composer un texte de formules toutes faites et mises à la disposition de tous.

En effet, l'apport de l'auteur consiste en autre chose. En étudiant le nombre de syllabes des couples de substantifs, sans compter les adjectifs et les déterminants dans le vers, nous remarquons que, bien que la grande majorité des cas ayant une fréquence de plus d'une occurrence soient des formules quadrisyllabiques, soit des hémistiches potentiels, l'auteur ne les a pas reprises telles quelles pour remplir la moitié d'un vers. Il a développé un schéma pour en faire un vers complet en y ajoutant des adjectifs et des déterminants. À ce propos, on pourrait déduire un critère de cohésion de la (non-)répétition de l'adjectif devant le substantif: la non-répétition indiquerait qu'il s'agit d'une formule à plus d'une occurrence. Nous trouvons moins d'exemples qui pourraient réfuter cette hypothèse dans la catégorie des substantifs que ce n'était le cas pour la répétition de l'adverbe devant l'adjectif.

En ce qui concerne les fonctions dans la phrase, il est surtout intéressant de considérer les différents types d'énumération. Ainsi nous constatons que 61% des énumérations des personnes et que 75% des énumérations des animaux occupent la fonction de sujet, tandis que les énumérations des trésors et des richesses (pour 66%), des parties du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

corps et du visage (pour 55%), des outils chevaleresques et des armures (pour 72%) sont essentiellement des COD. La fonction de COI est uniquement occupée par les énumérations des personnes, celle du complément circonstanciel pour 25% par les éléments de la nature, pour 35% par les parties du corps et du visage et pour 25% par les trésors et les richesses[12].

Nous remarquons enfin que le verbe du sujet composé de plusieurs termes se met presque toujours au singulier, en s'accordant à un seul terme de la série. C'est le cas pour tous les termes constituant le sujet qui sont reliés par la conjonction *et*, *ne* (très fréquemment) et *ou*.

(51) 5390 Ce que eaue porte, et airs et terre
(52) 3407 Est roys ou ducs ou quens sans doubte
(53) 0158 Que ja nous die clerc ne prestre

5. Synthèse et conclusion

Désignons, en guise de conclusion, quelques tendances générales dans les associations et les combinaisons des mots au sein des différentes catégories grammaticales.

Parlons d'abord des fréquences. Les combinaisons de substantifs occupent, avec 45%, la première place dans le classement; ensuite ce sont les verbes (37%); les adjectifs se trouvent en troisième position (16%) et enfin les adverbes avec 2% seulement. Les catégories des adjectifs et des substantifs fournissent le plus de polynômes, ensuite vient celle des verbes et finalement la catégorie des adverbes. Nous avons déjà mentionné le paradoxe remarqué dans la catégorie des verbes: pour importante qu'elle puisse être, cette catégorie ne regroupe que très peu de polynômes.

Les façons d'associer des termes diffèrent en fonction des catégories grammaticales. En effet, bien que les combinaisons d'adjectifs et celles de substantifs partagent quelques procédés, elles ne présentent pas toutes les mêmes structures.

Nous remarquons également dans quelques séquences combinant des substantifs et dans d'autres combinant des adverbes, les conjonctions *et* et *ne* introductrices de binômes ou de couples. Cependant, elles ne sont pas aussi fréquentes que dans les combinaisons d'adjectifs.

---

[12] Ces chiffres n'ont rien de surprenant en soi, comme ce sont la plupart du temps des animés qui opèrent l'action exprimée par le verbe.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la catégorie des substantifs comme dans celle des adjectifs, nous observons le phénomène du binôme qui se retrouve inclus dans une énumération.

La tendance que nous avons remarquée pour les substantifs, à savoir que la répétition de l'adjectif devant le nom indiquerait la non-cohésion, semble se poursuivre dans le domaine des adjectifs, bien que de façon moins absolue.

Les termes formant un couple ou une série peuvent se rapprocher plus ou moins de la conjonction *et*, *ne* ou *ou*. Nous avons vu que les adjectifs, les substantifs et les adverbes ont tendance à s'en approcher, tandis que les verbes s'en éloignent plutôt au moyen de compléments.

Nous ne constatons pas de différences majeures entre les séquences associant des termes reliés soit par la conjonction *et*, soit par *ne*, soit par *ou*.

Quelques grands traits se manifestent dans toutes les combinaisons de toutes les catégories grammaticales. Ainsi, l'importance du rythme dans la composition de formules accumulant plusieurs termes n'est pas négligeable, quelle que soit la catégorie. Il se pourrait que l'effort d'originalité de l'auteur soit à situer dans le développement de schémas rythmiques.

En outre, il est un fait qu'en général, au sein d'un binôme les termes les plus brefs occupent la première place, tandis que les termes plus longs (à cause de leur nombre de syllabes, ou parce qu'ils sont qualifiés par un adverbe ou qu'ils régissent un complément) se mettent en dernier. Cet ordre a bien des conséquences lexicales. Vu que les binômes regroupent des termes appartenant à un même paradigme, nous pouvons supposer qu'ils expriment essentiellement la même idée, et qu'ils sont donc assemblés afin de la renforcer. Ceci laisserait entendre que le premier terme est le terme faible du binôme, qui doit nécessairement être soutenu par un deuxième terme plus fort[13]. Dans notre corpus, ceci est surtout le cas pour l'adjectif *bel*, qui n'est plus qu'un renforçateur de l'adjectif auquel il est associé.

De plus, les binômes fréquents de termes qualificatifs, c'est-à-dire d'adjectifs, n'offrent pas une description réelle du substantif auquel ils se rapportent: l'accumulation de deux ou plusieurs adjectifs indique le caractère superlatif de la qualité qu'ils expriment. Lorsqu'un couple

---

[13] C'est ce que nous trouvons confirmé chez Buridant: «En ancien français, et dans la littérature médiévale en général, un certain nombre de qualificatifs employés comme épithètes (...) ont pu perdre rapidement leur valeur sémantique précise, et jusqu'à leur trait d'identification proprement dit pour devenir de véritables renforçateurs ou intensifs: ce qu'ils ont perdu en compréhension, ils l'ont gagné en intensité» (Buridant 1980: 12).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'adjectifs détermine un substantif désignant une personne, celle-ci est désignée comme un type idéal au sein de la société. Les adjectifs accumulés rendent compte du caractère «comme-il-faut»; songeons aux adjectifs tels que *bel(le) / biaux*, *avenant*, *gent*, *preu*, *sage*, *bonne*, *courtois*, *droiz*, *haulx*, *plaisant*, *vaillant* etc. De cette série, le mot *bel* retient surtout notre attention. Dans le chapitre que Burgess (1970: 132-133) consacre à ce sujet, *Beau et beauté*, il constate une «banalité descriptive», visible partout dans la littérature pré-courtoise qu'il étudie. Le vocabulaire descriptif reste, selon lui, pauvre et stéréotypé.

Nous pourrions donc conclure que la pratique d'accumulation de ces termes en séquences à information plurielle a engendré une perte sémantique considérable des termes ainsi combinés entre eux, et en particulier des termes brefs occupant la première position.

Nous avons déjà insisté suffisamment, nous paraît-il, sur le fait que la recherche ne s'est toujours pas mise d'accord sur le rôle joué par les formules à information plurielle dans la littérature française du Moyen Âge. À vrai dire, il faut avouer que nous sommes bien loin de faire définitivement le point.

En effet, nous n'avons pu découvrir de système univoque rendant compte de toutes les manifestations d'information plurielle. À part quelques exceptions, nous n'avons pas observé de véritables figements. Il serait par conséquent plus approprié de parler d'un «figement de pratique», selon quelques traits constants, comme d'abord l'importance de l'aspect rythmique, ensuite le fait que le terme le plus bref occupe la première place et enfin la perte sémantique des termes fréquemment combinés.

Références

Andrieu, G. – Piolle, J. – Plouzeau, M. 1978. *Galeran de Bretagne de Jean Renart: concordancier complet des formes graphiques occurrentes d'après l'édition de Lucien Foulet*. Paris: Champion.

Burgess, G. S. 1970. *Contribution à l'étude du vocabulaire pré-courtois*. Genève: Droz.

Buridant, C. 1980. «Les binômes synonymiques: esquisse d'une histoire des couples de synonymes du moyen âge au XVIIe siècle». *Synonymies. Bulletin du Centre d'Analyse du discours* 4. 5-80.

Dammame-Gilbert, B. 1989. *La série énumérative. Étude linguistique et stylistique s'appuyant sur dix romans français publiés entre 1945 et 1975*. Genève: Droz.

Guiette, R. 1978. *Forme et senefiance*. Études médiévales recueillies par J. Dufournet – M. De Grève – H. Braet. Genève: Droz.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JEAN RENART. *Galeran de Bretagne. Roman du XIIIe siècle*, éd. L. FOULET 1966. Paris: Champion.

KLEIBER, G. 1978. *Le mot "ire" en ancien français (XIe - XIIIe siècles): essai d'analyse sémantique*. Paris: Klincksieck.

LORIAN, A. 1973. *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVIe siècle*. Paris: Klincksieck.

MELKERSSON, A. 1992. *L'itération lexicale: étude sur l'usage d'une figure stylistique dans onze romans français des XIIe et XIIIe siècles*. Göteborg: Minab.

MORTELMANS, J. 1999. *Les phénomènes d'information plurielle dans "Galeran de Bretagne" de Jean Renart. Style formulaire?* [mémoire de licence, Universitaire Instelling Antwerpen]

VENCKELEER, T. 1993a. «Les phénomènes d'information plurielle en français médiéval: aspects lexicologiques et lexicographiques». In: G. HILTY (éd.), *Actes du XXe Congrès international de linguistique et philologie romanes*, vol. 4, 6. 337-348. Tübingen: Niemeyer.

—. 1993b. «L'information plurielle comme levier interprétatif». *Le Moyen Français* 33. 47-55.

—. 2001. «Quelques réflexions sur le style formulaire». In: N. HENRARD – P. MORENO – M. THIRY-STASSIN (éds), *Convergences médiévales: épopée, lyrique, roman: Mélanges offerts à Madeleine Tyssens*, 585-594. Bruxelles: De Boeck.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JEAN DE FRANCIÈRES, ARTELOUCHE DE ALAGONA ET LEURS COLLÈGUES: POUR UNE ÉTUDE DES TRAITÉS DE FAUCONNERIE FRANÇAIS DU XVe SIÈCLE

An Smets

(*Katholieke Universiteit Leuven*[1])

D'après une expression de Beck – Rémy (1990: 23), le moyen âge est l'âge d'or de la fauconnerie. Quelques chiffres permettent d'illustrer l'importance de cette activité dans la haute société médiévale. Par exemple, les ducs de Bourgogne dépensaient, dès le règne de Philippe le Hardi, beaucoup d'argent à la fauconnerie (Parpoil 1994: 116). Dans les années 1442-1452, son petit-fils Philippe le Bon avait à son service une trentaine de personnes pour le soin de 69 oiseaux rapaces, et son personnel disposait de 39 chiens et 26 chevaux (Niedermann 1995: 39-40 et 51). Ou encore, René de Cossé touchait comme «grand fauconnier» du roi Louis XII (règne de 1498 à 1515) des gages de 4000 florins et était responsable pour les 300 oiseaux rapaces de son seigneur (Peters 1973: 1256).

Ces soins exigeaient du personnel des connaissances ornithologiques et médicales bien développées, dont les traces se trouvent dans les nombreux traités de fauconnerie que le moyen âge nous a légués[2]. Le but de cette contribution est de mettre en lumière une série de textes qui sont restés trop longtemps à l'ombre, à savoir les traités de fauconnerie français du XVe siècle.

---

[1] Cette contribution s'inscrit dans le projet «Traduction et changement linguistique», et plus particulièrement dans la section «La traduction des traités biologiques médiévaux», subventionnée par l'Onderzoeksraad K.U. Leuven / Research Fund (OT/01/06). Une version antérieure de cette contribution fut présentée au *4th International Congress The Fifteenth Century* à Anvers (2000). Nous voudrions remercier MM. B. van den Abeele, J. M. Fradejas Rueda et P.-J. De Grieck pour toute leur aide au cours de la rédaction, que ce soit en donnant des précisions ou des commentaires lors des différentes phases de rédaction ou en nous offrant de la documentation bien utile.

[2] Le domaine français est le plus riche avec 45 textes différentes. 44 d'entre eux sont présentés dans Smets – van den Abeele (1998); le 45e a ensuite été signalé aux auteurs par A. Hunt (manuscrit du XIIIe siècle conservé à Winchester). En fait, Smets – van den Abeele mentionnent 45 textes, mais le traité du Maître de Rhodes est un remaniement des chapitres sur les oiseaux rapaces chez Brunet Latin et ne peut donc plus être considéré comme une œuvre originale.

Memoire en temps advenir, 301-312. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avant de présenter ces différentes œuvres, il convient de préciser ce que nous entendons exactement par traité de fauconnerie ou plus largement, par traité de chasse ou traité cynégétique. Dans *La littérature cynégétique au moyen âge*, van den Abeele (1996: 29) en donne la définition suivante: «écrit didactique relatif à la chasse et/ou à ses auxiliaires — quadrupède ou oiseau de chasse —, composé en latin ou en langue vulgaire, et destiné en principe à un public de praticiens». C'est cette définition que nous adaptons, en nous limitant ici aux traités qui concernent la chasse au vol, que ce soit à l'aide du faucon, de l'autour ou de l'épervier[3].

D'après Fradejas Rueda (1998: 7), les traités occidentaux peuvent être divisés en deux groupes: ceux rédigés avant le XIIIe siècle et ceux écrits après, le majestueux *De arte venandi cum avibus* de l'empereur Frédéric II formant le point de charnière entre les deux groupes. La première catégorie, dont le début se situe au Xe siècle avec «l'Anonyme de Vercelli», se compose exclusivement de traités latins, dont la préoccupation principale est le soin des faucons malades (Bischoff 1984: 171-182)[4]. Le second groupe contient encore des traités latins, mais également des textes en langue vulgaire. Toujours selon Fradejas Rueda (1998: 8-9), les données de ces traités appartiennent à cinq domaines différents, généralement dans l'ordre suivant: l'ornithologie (surtout la description des différents oiseaux), la chasse (l'entraînement à la chasse ou «l'affaitage» et les instruments du fauconnier), le régime hygiénique (la nourriture adéquate, les bains, la mue), la médecine (les maladies et/ou accidents avec leurs remèdes) et une dernière catégorie peut contenir des informations diverses. Toutefois, la pratique montre bien que les traités de fauconnerie ne contiennent pas nécessairement tous ces genres de données et que la frontière entre les différentes catégories est parfois assez vague.

Sur les 18 traités du XVe siècle qui présentent leurs données selon le schéma mentionné ci-dessus, sept offrent les quatre grandes catégories[5]:

---

[3] Parmi les oiseaux rapaces, il faut faire une distinction entre les oiseaux de haut vol (le faucon) et ceux de bas vol (l'autour et l'épervier). Pour plus d'informations à ce sujet, voir Benoist (1980: 117-118).

[4] Des informations supplémentaires sur les traités cynégétiques latins se trouvent dans van den Abeele (1994).

[5] À ces sept traités, il faut peut-être encore ajouter deux œuvres anonymes, dont la première est conservée à Chantilly, Musée Condé, sous la cote 366. Il s'agit d'un traité d'espreveterie qui se trouve, à côté de plusieurs autres petits textes, à la fin d'un volume avec *Les livres du Roy Modus et de la royne Ratio* d'Henri de Ferrières. Nous en avons demandé des reproductions, mais suite à une réorganisation de ce service à Chantilly, nous n'avons pas pu les obtenir à temps. On a perdu toute trace de l'autre lors d'une vente publique (Monaco, vente Sotheby's, 28.2 et 1.3.1987, lot 463). C'est un traité de fauconnerie incomplet qui est placé derrière une copie du *Livre de chasse* de Gaston Phébus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

description, affaitage, régime hygiénique et médecine, même si les différentes catégories ne sont pas développées de façon égale dans chacun des traités. Parmi les sept traités «complets» figurent seulement deux ouvrages originaux[6], à savoir la *Medecine pour faulcons* d'Adam des Aigles (Blomqvist éd. 1966) et la *Fauconnerie* d'Artelouche de Alagona[7]. Vu le titre et l'incipit du traité («Aultres medecines pour faulcons faictes par Adam de Egles, chevalier, faulconnier du prince de Tarente», Blomqvist éd. 1966: 20), l'inclusion de l'ouvrage d'Adam des Aigles parmi les traités complets peut étonner. Toutefois, les 18 chapitres thérapeutiques sont précédés d'une description sommaire des qualités physiques d'un bon faucon et d'un chapitre sur l'affaitage, et suivis par deux autres chapitres sur la mue. Ceci constitue donc un beau petit ensemble, dont la structure est cependant un peu troublée dans la version longue par l'ajout d'un chapitre final sur la podagre. Le texte d'Artelouche de Alagona est presque deux fois plus long que celui d'Adam des Aigles. Malgré une description plus détaillée de différentes espèces d'oiseaux rapaces (chap. 1-4) et des chapitres plus développés sur l'affaitage (chap. 5-8) et le régime hygiénique (chap. 9-10, 31-34 et 37), la partie thérapeutique reste la plus importante: elle occupe toujours la moitié du texte (chap. 11-30, 35-36 et 38-39). Contrairement au traité d'Adam des Aigles, une édition moderne de ce second texte fait toujours défaut, malgré l'existence de 9 manuscrits et de nombreuses éditions des XVIe et XVIIe siècles (cf. Thiébaud 1974: 45-46).

À ces deux ouvrages originaux s'ajoutent quatre compilations, dont deux sont d'auteurs connus. La première, qui s'intitule tout simplement *Livre de faulconnerie*, est de la main de Jean de Francières, et fut probablement rédigée à Rhodes entre 1458 et 1469. Cet ouvrage est encore plus long que celui d'Artelouche de Alagona. Dans le manuscrit de Bruxelles[8], il est clairement divisé en deux parties (l'ornithologie et la partie médicale, comprenant aussi des chapitres sur l'affaitage et le régime hygiénique), chaque partie étant précédée d'une table. Les sources sur lesquelles l'auteur s'est basé pour la partie thérapeutique sont

---

(Escaut-Marquet éd. 1987: 401). Rien d'autre n'est connu sur ces deux petits traités, de sorte que nous n'osons pas les incorporer dans la présentation.

[6] Aussi dans les autres langues, le nombre de traités originaux est peu élevé. Pour l'espagnol, voir Fradejas Rueda (1986: 75-88).

[7] Pour cet article, nous nous sommes basée sur l'édition de 1618 conservée à la BNF de Paris, sous la cote S. 6805.

[8] Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert Ier, ms. 11137.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

clairement indiquées dans le texte: il s'agit surtout d'Ayme Cassian (cf. *infra*) et du *Livre du Prince* de Melopin et Michelin[9]. Par contre, la situation est beaucoup moins claire pour la partie ornithologique, même si Jean de Francières dit qu'ici aussi il s'est basé sur les «trois maistres faulconniers»[10]. Toutefois, dans l'état actuel dans lequel ces autres traités nous sont parvenus, nous n'y trouvons pas ce genre de renseignements, puisque nous en possédons seulement des données purement thérapeutiques. C'est pourquoi certains chercheurs ont tenté de chercher ailleurs les sources pour cette première partie, dans laquelle Jean de Francières décrit sept espèces de faucons: le faucon gentil, le pèlerin, le faucon dit tartarot, le gerfaut, le sacre, le lanier et le faucon tunisien. Selon Wistedt (1967: 29-30), ces sept faucons sont mentionnés dans le même ordre chez Pero López de Ayala, dans son *Libro de la caza de las aves* (Cummins éd. 1987). Toutefois, l'auteur espagnol ne serait pas la source directe de Jean de Francières, mais ils se seraient tous les deux basés sur le *Livro de Falcoaria* du portugais Pero Menino (Lapa éd. 1931). À côté du fait que la remarque sur la description dans le même ordre des sept faucons n'est pas tout à fait correcte[11], il faut surtout souligner que l'œuvre portugaise est également un réceptaire, dont López de Ayala s'est effectivement servi dans sa partie thérapeutique. Par contre, la partie ornithologique du *Libro de la caza de las aves* est considérée comme fort originale, surtout le chapitre 8, qui traite à nouveau du faucon gentil (Fradejas Rueda 1998: 29-32). Une comparaison des textes de Pero López de Ayala et de Jean de Francières montre qu'ils sont trop différents pour avoir un rapport direct. Toutefois, ils contiennent tous les deux un passage qui explique l'étymologie du nom «pèlerin». Or, dans ce contexte, il est intéressant de noter que cette explication se lit déjà un ou deux siècles plus tôt chez Albertus Magnus, dans son *De falconibus*, et de façon plus abrégée aussi chez Brunet Latin (cf. annexe)[12]. Le succès

---

[9] Le manuscrit de Bruxelles contient 43 renvois à Ayme Cassian, 38 à Melopin, 16 au *Livre du prince*, 15 à Michelin, 4 aux «(trois) maistres faulconniers» et 2 à des ouvrages anonymes. À défaut d'une édition de ces textes, il n'est pas encore possible de contrôler si tous ces renvois sont corrects.

[10] Ms. Bruxelles, BR, 11137, fol. 1ᵛ: «Et selon que disent les troys maistres faulconniers dessusditz, ilz sont sept manieres de faulcons de lorre, lesquelz ils ont veuz, congneuz, affectez et introduitz chascun selon sa nature».

[11] Les faucons décrits dans les textes espagnols sont les suivants: *el halcón neblí*, *el halcón baharí y tagarote*, *el halcón gerifalte*, *el halcón sacre*, *el halcón borní* et *el halcón alfaneque*. Le faucon pèlerin n'y est pas considéré comme une espèce indépendante, mais comme un autre nom pour le faucon gentil (*halcón neblí*).

[12] Werth (1889: 9-10) mentionne déjà que J. von Hammer-Purgstall dans *Falknerklee IV* signalait que Jean de Francières avait emprunté des matériaux à Albert le Grand. Toutefois, Werth ne dit pas que ce fut impossible, mais que le rapport n'est pas certain, vu que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du traité de Jean de Francières, dont il existe même deux versions différentes[13], fut encore plus grand que celui d'Artelouche de Alagona (30 manuscrits), mais ici aussi, une édition moderne se fait toujours attendre[14].

La seconde compilation d'auteur connu est le *Livre de l'art de faulconnerie et des chiens de chasse* de Guillaume Tardif. Cet auteur combine donc la fauconnerie et la vénerie, mais nous ne tiendrons pas compte ici de la seconde partie. Parmi les nombreuses sources qui constituent la base de la première partie de ce texte, figurent les ouvrages d'Artelouche de Alagona et de Jean de Francières cités ci-dessus. Il en existe une édition du XIXe siècle, qui a été réimprimée il y a une vingtaine d'années (Jullien éd. 1882, réimpr. 1980). Les deux autres compilations sont anonymes. À propos de la première, on peut faire la même remarque que pour le traité d'Adam des Aigles, à savoir que l'intitulé *Livre de cirrurgie de tous oyseaux de proie* ne montre pas tout le contenu du texte, qui comprend aussi la description de différents oiseaux rapaces et de petits passages sur la chasse et le régime hygiénique. Le compilateur s'est basé sur le *De avibus tractatus* d'Adélard de Bath, l'*Epistola Aquile, Symmachi et Theodotionis ad Ptolomeum regem Egypti* et *Gerardus falconarius*, c'est-à-dire trois traités latins du XIIe siècle, qui ensuite ont été traduits en français. Adélard de Bath et l'*Epistola* constituent aussi la base de l'autre compilation, le *Livre des oyseaux gentilz*, auxquelles sources il faut encore ajouter *Li Livres dou Tresor* de Brunet Latin (Carmody éd. 1939-1948).

La série des traités complets se termine par une version française du *De falconibus* d'Albert le Grand. Au total, il en existe quatre traductions françaises indépendantes, dont deux datent du XVe siècle, à savoir *Des faucons II* (ms. Paris, BNF, f. fr. 2003 et Martin-Dairvault éd. 1883) et *Des medecines des faucons* (ms. Paris, BNF, f. fr. 25342). Seul le premier nous intéresse ici, puisque l'autre ne contient que deux chapitres thérapeutiques, comme son nom l'indique. Le texte du *Des faucons II* donne plutôt un résumé qu'une traduction intégrale du traité latin, mais

---

ce genre de descriptions se ressemble toujours. C'est pourquoi il ne précise pas de quels passages il s'agit. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de retrouver ce livre de J. von Hammer-Purgstall.

[13] Dans la seconde version, qui est moins diffusée, le texte commence par le prologue du traité du roi Dancus, qui est appelé Martino ici. Le traité du roi Dancus fut un des plus répandus de la tradition latine (Tilander éd. 1963), et a été traduit en différentes langues, dont le français (Tilander éd. 1965).

[14] Elle fut cependant annoncée par Wistedt (1967: 1).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contient quand même les quatre grandes parties du *De falconibus*. L'ouvrage d'Albert le Grand se distingue des autres mentionnés ci-dessus par la grande attention que l'auteur accorde à la description précise des différents oiseaux rapaces (partie II). Toutefois, comme ce mérite ne revient pas au scribe français mais au savant du XIIIe siècle, nous ne nous attarderons pas sur ce point[15].

À côté de ces sept traités, il y en a neuf autres qui ne développent qu'une ou deux des catégories des données mentionnées ci-dessus. Vu l'importance des textes, les ouvrages traduits sont commentés en premier lieu ici. Le plus connu est la traduction du livre II du *De arte venandi cum avibus* de Frédéric II[16]. Ce second livre est surtout centré sur l'affaitage, mais présente au début également quelques informations ornithologiques et intègre aussi d'autres données dans le texte, comme des recommandations concernant le bain (régime hygiénique) ou le portrait d'un bon fauconnier[17]. La seconde traduction fut réalisée à partir d'un texte italien, à savoir le *Trattato di falconeria* de Petrus de l'Astore (Lupis éd. 1979). La médecine en est le thème principal, complétée par quelques chapitres sur l'affaitage.

La matière thérapeutique est même l'unique objet du premier des ouvrages originaux de cette catégorie, à savoir le texte d'Ayme Cassian, un autre des textes-sources de Jean de Francières. Ensuite, il y a toute une série de traités anonymes qui se composent uniquement de recettes médicales et dont la longueur varie entre 2 et 10 folios[19]. Seul le traité conservé à Paris, BNF, sous la cote f. fr. 2004 est plus développé: il occupe les folios 125-166[v] du codex et est encore suivi de quelques autres folios avec des recettes[20].

---

[15] Pour plus de détails sur ces traductions françaises, voir Smets (2000: 71-85).

[16] Au siècle précédent, une première traduction du *De arte venandi* fut réalisée pour Jean de Dampierre et de Saint-Dizier, qui comprenait les livres 1 et 2. Le livre 2 a d'abord été édité par Holmér (éd. 1996), alors qu'il existe maintenant également un fac-similé avec l'édition de tout le texte (Minervini – Toubert éds 1995).

[17] L'édition de cette traduction a fait l'objet du mémoire de D.E.A. de M. Toulan (1999), qui développe actuellement cette matière dans sa thèse.
La traduction en français moderne de tout le *De arte venandi* (Paulus – van den Abeele 2000) vient utilement compléter les recherches actuelles sur ce texte.

[18] Ce problème se présente aussi pour d'autres textes, souvent anonymes, qui se trouvent en manuscrit unique.

[19] Ces textes sont tous conservés en ms. unique: Le Mans, BM, B 79 (fol. 82-92[v]); Montpellier, Ecole de médecine, H 459 (fol. 48[v]-57[v]); New Haven, Yale UL, Beinecke Library 90 (fol. 145-147); Oxford, Oriel College, 28 (fol. 49[51][v]-50[52]); Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 3332 (fol. 84[v]-87) et Paris, BNF, f. fr. 2004 (cf. texte).

[20] Récemment, un mémoire a été consacré à ce texte (Lagae éd. 2001).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Finalement, deux autres textes n'offrent pas le contenu traditionnel mentionné ci-dessus, mais appartiennent à la famille des débats contradictoires. Cette famille se compose au total de quatre textes où les partisans de la fauconnerie et ceux de la vénerie louent à tour de rôle les avantages et qualités de leur forme de chasse préférée (et soulignent les défauts de l'autre forme) (Strubel 1997: 49-64). Cette petite tradition, qui est d'ailleurs typique pour les traités cynégétiques en langue française (van den Abeele 1996: 47), trouve son origine dans deux des trois œuvres majeures du XIVe siècle, à savoir le *Roman des deduis* de Gace de la Buigne (vers 5351-11772) (Blomqvist éd. 1951) et *Les Livres du roy Modus et de la royne Ratio* de Henri de Ferrières, chap. 118 (Tilander éd. 1932). Toutefois, dans ces deux textes, des données plus techniques alternent avec cette élaboration plus littéraire, et surtout dans le traité de Henri de Ferrières ce n'est qu'un petit intermède. Au XVe siècle, par contre, le débat devient le sujet unique de deux traités cynégétiques. *Le debat de deux dames sur le passetemps de la chasse des chiens et oyseaulx* de Guillaume Crétin (Chesney éd. 1932) est plutôt une simple reprise du chapitre 118 de Henri de Ferrières, tandis que *Le debat du faucon et du levrier* de Robert du Herlin est la traduction française d'un traité latin (la *Concertatio leporarii et falconis*), qui à son tour est basé sur Gace de la Buigne (Holmér éd. 1978).

Voilà donc en quelques pages l'aperçu des traités de fauconnerie du XVe siècle. La présentation s'est concentrée en premier lieu sur les 10 ouvrages d'auteurs connus, qui peuvent être divisés en trois œuvres originales (Adam des Aigles, Artelouche de Alagona et Ayme Cassian), quatre traductions (Albert le Grand, Frédéric II, Petrus de l'Astore et Robert du Herlin) et trois compilations (Guillaume Crétin, Guillaume Tardif et Jean de Francières). Quatre de ces textes sont toujours inédits, pour deux autres l'édition du XIXe siècle ne répond plus aux exigences de la recherche actuelle[21]. Curieusement, parmi les traités inédits figurent ceux d'Artelouche de Alagona et de Jean de Francières, dont le nombre de manuscrits est beaucoup plus élevé que celui d'autres textes (respectivement 9 et 30 manuscrits, contre 1 à 4 pour les autres)[22].

---

[21] Il s'agit des traités de Guillaume Tardif et d'Albert le Grand. Actuellement, nous préparons à la K.U.Leuven une thèse sur les traductions françaises du *De falconibus*, avec l'édition de chacune des quatre versions françaises.

[22] Nous ne tenons pas compte ici des reproductions en fac-similé des ouvrages d'Artelouche de Alagona, de Jean de Francières et de Guillaume Tardif (parmi d'autres), qui ont été réalisées en 1998 par la maison d'édition d'Altaïr. C'est une entreprise très louable mais elle ne fournit pas l'édition critique à laquelle nous faisons allusion ici.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le grand nombre de textes inédits du XVe siècle est certainement en grande partie dû au nombre élevé de petits traités anonymes qui apparaissent au cours de ce siècle. Comme ceux-ci se limitent généralement à quelques folios de recettes médicales, ils ont peu retenu l'attention du chercheur moderne, étant donné qu'il existe beaucoup d'autres traités, plus longs et plus intéressants, qui ne sont pas encore examinés non plus.

Toutefois, si on regarde seulement les textes d'auteurs connus, le XVe siècle reste le parent pauvre: globalement, sur les 25 textes des XIIIe et XIVe siècles, 16 ont été édités, soit 64 %; par contre, sur les 10 textes du XVe siècle, seuls 3 textes ont connu une édition, soit 30 %.

Quelles peuvent alors être les autres raisons pour lesquelles ces textes n'ont pas été édités? Tout d'abord, il y a le grand succès des trois œuvres majeures du XIVe siècle, à savoir le *Roman des deduis* de Gace de la Buigne, les *Livres du roy Modus et de la royne Ratio* de Henri de Ferrières et pour la vénerie, le *Livre de chasse* de Gaston Phébus (Tilander éd. 1971), qui ont poussé tous les ouvrages ultérieurs à l'arrière-plan. Il existe des dizaines de manuscrits de ces trois chefs-d'œuvre, dont la plupart sont richement enluminés. En outre, dans le cas de Henri de Ferrières, les directives pour les illustrations venaient de l'auteur même (Tilander éd. 1932: XLIII). Comme un texte illustré constitue l'objet de recherche, non seulement du philologue ou de l'éditeur des textes, mais aussi de l'historien de l'art, il est plus vite connu, à cause de cette double attention. Or, en ce qui concerne l'enluminure, il existe une grande différence entre les traités rédigés au XVe siècle et ceux écrits avant, surtout les textes de Gaston Phébus et de Henri de Ferrières: sur les 61 manuscrits contenant les 10 textes d'auteurs connus du XVe siècle, il n'y en que sept qui contiennent des miniatures, contrairement à 21 manuscrits (sur 45) pour Gaston Phébus et même 28 des 35 codex de Henri de Ferrières. Certains manuscrits qui groupent différents textes cynégétiques présentent même une divergence très nette à l'intérieur d'un seul codex. Ainsi, le lot 462 de la vente de la collection de Marcel Jeanson se compose du *Livre de Chasse* de Gaston Phébus (fol. 1-95) et du *Livre de faulconnerie* de Jean de Francières (fol. 96-128v) (Escaut-Marquet éd. 1987: 389-395). Le codex contient 93 miniatures, dont 85 se trouvent dans le *Livre de chasse* et seulement 8 dans le *Livre de faulconnerie*. Le nombre relativement réduit de manuscrits enluminés peut donc certainement être une des raisons pour lesquelles les textes du XVe siècle sont moins connus, surtout chez les non-spécialistes.

Finalement, les traités du XVe siècle comptent relativement peu d'ouvrages originaux. Et avant que le chercheur puisse éditer une compilation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou une traduction, il doit disposer d'une édition convenable des sources, ce qui n'est pas toujours le cas, bien au contraire.

Une première conclusion de cette contribution est dès lors qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, d'abord en matière d'édition et ensuite en matière d'étude des textes du XVe siècle (et aussi de certains traités antérieurs).

Avec 20 textes sur un total de 45, le XVe siècle présente quantitativement une bonne proportion des traités de fauconnerie français. Qualitativement, ces ouvrages se trouvent à l'ombre de leurs prédécesseurs du XIVe siècle, mais certains, comme ceux d'Artelouche de Alagona et de Jean de Francières, méritent sans aucun doute d'être mis plus en lumière. Nous espérons que la présente contribution a pu y aider.

RÉFÉRENCES

Manuscrits

Bruxelles, BR, 11137 (Jean de Francières)
Bruxelles, BR, IV 1050 (*Livre des oyseaulx gentilz*)
Montpellier, École de médecine, H 453 (Ayme Cassian)
Paris, BNF, f. fr. 2003 (Albert le Grand)
Paris, BNF, f. fr. 2004 (recueil de traités de fauconnerie)
Paris, BNF, f. fr. 25342 (Albert le Grand)

Éditions et études

Adam des Aigles: voir BLOMQVIST (éd. 1966).

Albert le Grand: édition latine voir STADLER (éd. 1916-1920), édition française voir MARTIN-DAIRVAULT (éd. 1883).

ARTELOUCHE DE ALAGONA. 1618. *Fauconnerie*. Paris: la veufve Abel l'Angelier.

BECK, Corinne – RÉMY, Élisabeth. 1990. *Le faucon, favori des princes*. Paris: Gallimard.

BENOIST, J.-O. 1980. «La chasse au vol. Techniques de chasse et valeur symbolique de la volerie». In: *La chasse au moyen âge: actes du colloque de Nice (22 – 24 juin 1979)*, 117-131. Nice: Faculté des lettres et sciences humaines.

BISCHOFF, Bernhard. 1984. «Die älteste europäische Falkenmedizin (Mitte des zehnten Jhs.)». *Anecdota novissima*. 171-182.

BLOMQVIST, Åke. (éd.) 1951. *Gace de la Buigne: Le roman des deduis*. Karlshamn: E.G. Johanssons.

—. (éd.) 1966. *Adam des Aigles: Traité de fauconnerie*. Karlshamn: E.G. Johanssons.

Brunetto Latini: voir CARMODY (éd. 1939-1948).

CARMODY, F.J. (éd.) 1939-1948. *Brunetto Latini: Li Livres dou Tresor. Édition critique*. Berkeley: University of California Press. [réimpr. Genève: Slatkine, 1975]

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHESNEY, Kathleen. (éd.) 1932. *Œuvres poétiques de Guillaume Crétin*. Paris: Firmin Didot.

CUMMINS, John G. (éd.) 1987. *Pero López de Ayala: Libro de la caça de las aves*. London: Thamesis Book.

Dancus rex: édition latine voir TILANDER (éd. 1963), édition française voir TILANDER (éd. 1965).

Débat du faucon et du lévrier: voir HOLMÉR (éd. 1978).

ESCAUT-MARQUET, Marie-Thérèse. (éd.) 1987. *Bibliothèque Marcel Jeanson. Première partie. Chasse*. Monaco: Sotheby's.

FRADEJAS RUEDA, José Manuel. 1986. «La originalidad en la literatura cinegética». *Epos* 2. 75-88.

—. 1998. *Literatura cetrera de la Edad media y el Renacimiento español*. London: Department of Hispanic Studies, Queen Mary and Westfield College.

Frédéric II: édition française voir HOLMÉR (éd. 1960), fac-similé français voir MINERVINI – TOUBERT (éd. 1995), traduction en français moderne voir PAULUS – VAN DEN ABEELE (2000).

Gace de la Buigne: voir BLOMQVIST (éd.) 1951.

Gaston Phébus: voir TILANDER (éd.) 1971.

Guillaume Crétin: voir CHESNEY (éd.) 1932.

Guillaume Tardif: voir JULLIEN (éd.) 1882.

HOLMÉR, Gustav. (éd.) 1960. *Traduction en vieux français du De arte venandi cum avibus de l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen. Édition critique du second livre d'après tous les manuscrits*. Lund: C. Blum.

—. (éd.) 1978. *Le débat du faucon et du lévrier*. Stockholm: Almqvist & Wicksell.

JULLIEN, E. (éd.) 1882. *Le Livre de l'Art de faulconnerie et des chiens de chasse, par Guillaume Tardif, réimprimé sur l'édition de 1492*. Paris: Librairie des bibliophiles. [réimpr. Genève: Slatkine, 1980]

LAGAE, Élise. (éd.) 2001. *Affaiter et soigner un oiseau de chasse au XVe siècle. Édition et exploitation d'un traité anonyme d'autourserie et de fauconnerie du manuscrit BNF, fr. 2004*. Louvain-la-Neuve: Université catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Département d'Histoire.

LAPA, Rodrigues. (éd.) 1931. *Livro de Falcoaria de Pero Menino*. Coimbra: Imprensa da Universidade.

Les Livres du Roy Modus et de la Royne Ratio: voir TILANDER (éd.) 1932.

LUPIS, Antonio. (éd.) 1979. *Petrus de l'Astore: Edizione critica del trattato di falconeria mistilingue con una traduzione in antico francese dal ms. B.N. 2004*. Bari: Adriatica Editrice.

MARTIN-DAIRVAULT, H. (éd.) 1883. *Le livre du roi Dancus, texte français inédit du XIIIe siècle, suivi d'un traité de fauconnerie, également inédit, d'après Albert le Grand, avec une notice et des notes*. Paris: Librairie des bibliophiles.

MINERVINI, L. – TOUBERT, H. (éds) 1995. *Federico II: De arte venandi cum avibus. L'art de la chace des oisiaus. Facsimile del manoscritto fr. 12400 della Bibliothèque nationale de France*. Napoli: Electa.

NIEDERMANN, Christophe. 1995. *Das Jagdwesen am Hofe Herzog Philipps des Guten von Burgund*. Bruxelles: Archives et Bibliothèques de Belgique.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PARPOIL, C. 1994. «La chasse au vol en France à l'époque médiévale et sous l'ancien régime». In: *La chasse au vol au fil des temps (5 juin – 23 octobre 1994)*. Gien: Éditions du Musée International de la Chasse.

PAULUS, Anne – VAN DEN ABEELE, Baudouin. 2000. *Frédéric II de Hohenstaufen: L'art de chasser avec les oiseaux. Traduction intégrale en français du traité de fauconnerie* De arte venandi cum avibus. Nogent-le-Roi: Laget.

Pero López de Ayala: voir CUMMINS (éd.)1987.

Pero Menino: voir LAPA (éd.) 1931.

PETERS, Heinz. 1973. «Falke, Falkenjagd, Falkner und Falkenbuch». In: *Real-lexikon zur deutschen Kunstgeschichte*, t. VI, 1251-1366. München: A. Druckenmüller.

Petrus de l'Astore: voir LUPIS (éd.) 1979.

SMETS, An. 2000. «La traduction en moyen français des traités cynégétiques latins: le cas du 'De falconibus' d'Albert le Grand». In: Agostino PARAVICINI BAGLIANI – Baudouin VAN DEN ABEELE (éds), *La Chasse au Moyen Âge. Sociétés, traités, symboles*, 63-70. Impruneta (Firenze): Sismel - Edizioni del Galluzzo.

SMETS, An – VAN DEN ABEELE, Baudouin. 1998. «Manuscrits et traités de chasse français du Moyen Âge. Recensement et perspectives de recherche». *Romania* 116. 316-367.

STADLER, Hermann. (éd.) 1916-1920. «De animalibus libri XXVI. Nach der Kölner Urschrift». *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters* 15-16 (*De falconibus*: 1453-1492).

STRUBEL, Armand. 1997. «Le débat entre fauconniers et veneurs: un témoignage sur l'imaginaire de la chasse à la fin du moyen âge». *Travaux de littérature* 10. 49-64.

THIÉBAUD, J. 1934. *Bibliographie des ouvrages français sur la chasse*. Paris: E. Nourry. [réimpr. Paris: Gibert jeune; Breuil en Vexin: Éditions du Vexin français, 1974]

TILANDER, Gunnar. (éd.) 1932. *Les Livres du Roy Modus et de la Royne Ratio*. Paris: SATF.

—. (éd.) 1963. *Dancus rex, Guillelmus falconarius, Gerardus falconarius. Les plus anciens traités de fauconnerie de l'Occident publiés d'après tous les manuscrits connus*. Lund: C. Bloms.

—. (éd.) 1965. *Traductions en vieux français de Dancus rex et Guillelmus falconarius*. Karlshamn: E.G. Johanssons.

—. (éd.) 1971. *Gaston Phébus: Livre de chasse*. Karlshamn: E.G. Johanssons.

TOULAN, Magali. 1999. *Édition critique de la traduction du* De arte venandi cum avibus *du ms. BN fr. 1296*. Heidelberg – Strasbourg. [mémoire de D.E.A.]

VAN DEN ABEELE, Baudouin. 1994. *La fauconnerie au Moyen Âge. Connaissance, affaitage et médecine des oiseaux de chasse d'après les traités latins*. Paris: Klincksieck.

—. 1996. *La littérature cynégétique*. Turnhout: Brepols.

WERTH, Hermann. 1889. «Altfranzösische Jagdlehrbücher nebst Handschriftenbibliographie der abendländischen Jagdliteratur überhaupt». *Zeitschrift für romanische Philologie* 13. 1-34.

WISTEDT, Rolf. 1967. *Le Livre de fauconnerie de Jean de Fransières. L'auteur et ses sources*. Lund: C. Blom.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annexe: L'étymologie du faucon pèlerin

Albert le Grand, *De falconibus* (Stadler éd. 1916-1920: 1461)
«Vocatur autem peregrinum duabus de causis, quarum una est et vera quia semper de terra in terram peregrinatur quasi omnes pervolans terras. Secunda est plus secundum opinionem falconarium, quod videlicet nescitur nidus eius nec inventus est a falconariis, sed in volatu longe a loco suae capitur generationis».

Des faucons I (traduction française du *De falconibus*, ms. Paris, BNF, naf. 18800: fol. 10^{v})
«Est apelés pelerins pour.ij. raisons. La premiere si est par ce que il va de terre en terre comme pelerins et vole presque par toutes les terres du munde. La seconde raisons si est plus selonc l'opinion des faucouniers que il est apelés pelerins, pour ce que on ne peut trover le liu ou il est nés, ne son nit, car il sunt pris mout loins du liu de lor generation».

Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor* (Carmody éd. 1939-1948: 140)
«La seconde lignie est faucon ke l'en apiele pelerins, pour çou que nus ne trueve son nit, ains est pris autresi comme en pelerinage».

Jean de Francières (ms. Bruxelles, BR, 11137: fol. 2)
«Cestui faulcon est dit pelerin pour ce qu'il est de passaige en fisant pelerinaige et plus que jamais ne se trouva homme crestien ne infidelle qui peust dire avoir trouvé ne sceu la ou cestui faulcon fait son haire ne ses petis, mais se prent tous les ans en la saison qu'ilz font leur passaige ou moys de septembre».

Pero López de Ayala, *Libro de los aves que caçan* (Cummins éd. 1987: 62)
«E en Aragon e en Cataluña llamanlos *(= los halcones neblís)* peregrinos, por comparaçion de los pelegrinos e romeros que andan por todas las tierras e por todo el mundo, que asy son los falcones gentiles o neblis o pelegrinos, que todo el mundo andan e traviessan con el su bolar, partiendo dela tierra donde nasçieron».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DE QUELQUES MOTS RARES DANS LA *VIE DU PROPHÈTE JONAS*

Martine THIRY-STASSIN
(*Université de Liège*)

De Jonas le prophete est la rubrique d'une vie de prophète placée aux folios 29r-31v du ms II 2243 de la BRB, traduite en langue vulgaire — un français teinté phonétiquement, morphologiquement et lexicalement de traits wallons —, par Frère Thomas de Lemborc, un carme, pour les Blanches Dames de Namur, entre 1476 et 1504, plus probablement à une époque proche de la première date[1]. Dans la structuration du légendier carme qui la conserve, elle constitue le troisième, et le plus modeste, volet d'un tryptique vétéro-testamentaire fondateur de l'ordre des Carmes; à *Helyas le prophete, instituteur, et promier fondateur de la sainte religion des freres des Carmes* (f° 1r), et *Helisee, disciple et successeur de prophete Helyas et seconde instituteur, recteur et fondateur de la sainte religion* [...] (f°14v) répond un *Jonas le prophete fut le premier disciple que Helyas le prophete eut* [...] (f° 29r). Si Felip Ribot, carme catalan, compilateur et auteur des *Decem libri de institutione et peculiaribus gestis religiosorum carmelitarum* (1370) — œuvre que Frère Thomas a connue et peut-être traduite[2] —, mettait Jonas déjà au rang des fondateurs des frères de la Vierge Marie du Mont-Carmel[3], il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la science de l'auteur de l'ouvrage fondamental pour le développement de la spiritualité carme, peut-être une seule phrase, la dernière, du chapitre XXXIV de l'*Historia Scolastica* de Petrus Comestor[4] peut-elle concourir à créer non pas des «enfances épiques» mais une «jeunesse» à un Jonas dont la personnalité biblique est autre.

Voici ce que l'Ancien Testament nous apprend.

---

[1] À ce propos et pour plus de détails sur la personnalité du traducteur et la genèse du légendier, cf. Thiry-Stassin (2000: 563-575; et à paraître).

[2] Cf. Cosme de Villiers (1752: vol. 2, 820-821).

[3] Cf. Chandler (1988: vol. 13, 537-539). L'édition la plus accessible des *Decem libri* ... est celle du *Speculum carmelitanum* (1680: vol. 1, 7-14).

[4] Petrus Comestor ou Pierre le Mangeur constitue, avec la Bible, la source des trois vies des prophètes. Pour un aperçu rapide de l'homme et l'œuvre, cf. Longere (1986: 1614-1626) et Morey (1993: 6-36).

Memoire en temps advenir, 313-321. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le prophète Jonas (en hébreu Yônah, c'est à dire «colombe») apparaît une seule fois dans l'*Ancien Testament* (2 Rois 14, 25): il est fils d'Amittaï de Gath-Héfèr[5], il vécut au temps de Jéroboam II (783-743) et prêcha l'extension du royaume du Nord. On connaît également un court livre prophétique, le cinquième parmi les «Petits Prophètes» ou «Prophètes derniers», le *Livre de Jonas*, nommé ainsi d'après le héros du récit, dit fils d'Amittaï (Jon. 1, 1). Jonas reçut de Dieu l'ordre de prêcher la pénitence à Ninive, qui se trouvait menacée du châtiment divin. Mais, afin de fuir cette mission, Jonas descendit à Joppé (Jaffa) et trouva un bateau pour l'emmener à Tarsis[6]. Alors le Seigneur suscita un vent violent, les marins, effrayés par la tempête, commencèrent par prier leurs dieux, pour jeter ensuite par-dessus bord les objets les plus lourds et réveillèrent Jonas qui dormait au fond de la cale. Après avoir consulté les sorts, ils lancèrent à la mer Jonas, qui, lui-même, le demandait: la tempête alors s'apaisa. Mais le Seigneur envoya un grand poisson qui engloutit Jonas: dans le ventre de l'animal, Jonas récita un psaume et, après trois jours, il fut rejeté sur le rivage. Une seconde fois, le Seigneur enjoignit à Jonas d'aller à Ninive et de proférer l'oracle suivant, si, dans quarante jours la ville ne se convertissait pas, elle serait détruite. Les habitants se soumirent à la prédication et firent pénitence et Dieu renonça à la punition. Mécontent, Jonas sortit et s'installa à l'est de la ville. Le Seigneur lui envoya une plante dont l'ombre grandissante le protégeait du soleil, mais le lendemain, Il fit périr le végétal. Jonas souhaita alors mourir. Le regret que provoqua chez Jonas cette perte dérisoire donna à Dieu l'occasion de le faire réfléchir sur le regret que provoquerait à Yahvé la perte de Ninive et Jonas comprit.

Ce petit récit constitue un résumé de ce que rapportent les quatre chapitres du *Livre de Jonas*. Thomas de Lemborc en étoffe la matière et attribue au prophète un lieu de naissance conforme au *Livre des Rois* (2 Rois, 14, 25)[7] et lui donne comme mère la veuve de Sarepta[8], suivant en cela le commentaire de Petrus Comestor, dont on connaît la familiarité avec les

---

[5] Actuellement el-Mesed, à 4 kms au N-E de Nazareth. Cf. *Dictionnaire encyclopédique de la Bible* (1987: 676-679). Sur Jonas dans l'A.T., cf. Vigouroux (1941: vol. 4, 1103-1131) et Chouraqui (1984: vol. 5, 79 ss).

[6] Ville du bassin méditerranéen, située fort loin de la Palestine, qu'on n'a pu parfaitement localiser jusqu'à présent et qui symbolise le bout du monde pour les Hébreux.

[7] F° 29^r, ll. 2-3: [...] *et fut neis de la region de Geth qui est en Effer* [...]. Le texte inédit sera cité d'après le ms. écrit à longues lignes, pré-édité par moi-même.

[8] Les ll.3-19 résument 1 Rois 17, 8-24 et son commentaire historique. Au sein du légendier de Namur, elles réfèrent aux ll. 62-126 de la *Vie du prophete Helyas* (BRB II 2243) (cf. Closon, 1998-1999).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

milieux juifs de Troyes: *Hunc puerum tradunt Hebraei fuisse Jonam prophetam*[9]. Il en fait un serviteur actif — qui reste anonyme dans l'*Historia scolastica* et dans 1 Rois 18, 41-46 — d'Elie dans l'épisode du «Retour de la pluie» (f° 29r, ll. 19-29). Indépendamment de la Bible et de son commentaire historique, il le transforme en ce fils de prophète, chargé par Élisée d'aller oindre Jehu comme roi d'Israël (2 Rois 9, 1-10)[10]. Le rôle de Jonas auprès des deux grands prophètes Élie et Élisée est ainsi habilement marqué.

Il n'est pas possible de s'attarder sur tous les termes dignes d'intérêt qu'utilise Frère Thomas de Lemborc quand il traduit ou quand il rapporte en résumé son récit: latinismes, termes relatinisés sémantiquement ou lexicalement, vocables régionaux. Il nous a fallu opérer un choix: celui-ci a été dicté par l'importance du terme vivifié par sa valeur symbolique dans l'histoire de Jonas, par la capacité de l'auteur à la création lexicale et par son désir — conscient ou non — de se mettre à la portée de son public, ses ouailles, les carmélites de Namur.

Il arrive à Frère Thomas d'employer un terme dans un sens attesté par le moyen français mais en y ajoutant une nuance supplémentaire unique. Élie a ressuscité Jonas, le fils de la veuve de Sarepta: *la / mere veant et cognissant que Helyas li avoit rendut et restitueit / son enfant* (f° 29r, ll. 17 ss.). Il ne s'agit pas ici simplement de «remettre une chose dans son état antérieur» (*TLF* 14, 1001, ex. de ca. 1355, Bersuire) mais en rendant la vie à un enfant, on le «rend à son état régulier» (*Gdf.* 10, 561c, *Actes des Apôtres*, éd. de 1537) tout en le donnant à nouveau à sa mère. Le second terme du binôme ajoute cette nuance unique.

Frère Thomas utilise parfois un terme savant qui, après avoir subi une éclipse, et peut-être sous l'influence de la langue sacrée, revient à la mode à la fin du XVe siècle ou plus tard encore. Ainsi l'exemple *Et apres ce que Helyas fut translateit en paradis terrestre* (f° 29r, l. 31) illustre cette démarche. Présent au XIIe s. dans les traductions de Psautier (Cambridge, 45, 2 dans *TL* 10, 530) ou de livres bibliques (*Rois*, *Gdf.* 8, 17c) voire dans quelques chartes au siècle suivant (*Gdf.* 8, 17c), il réapparaît chez Lemaire ou Bourdigné (Huguet 7, 311) ou Calvin, éd. de 1561 (*Gdf.* 8, 17c). Le *FEW* 13, 202b, sous l'entrée *transferre* souligne que l'emploi du terme a été favorisé par l'usage qu'en a fait la Vulgate aux formes

---

[9] Cf. Cornestor (1855: vol. 198, 1379).

[10] Les mentions de Jonas dans l'épisode correspondant de la *Vie de Helisee* semblent des ajouts, de la même main, à la relecture. Cf. f° 25r addition dans la marge de gouttière, f° 25v addition marginale et intralinéaire: le traducteur a modifié son texte d'après son plan de rédaction.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

composées du passif (*translatus est*) dans les traductions bibliques. L'emploi par un confesseur carme a peut-être lui-aussi été influencé par sa formation et son usage liturgique.

Les termes français peuvent être un décalque et du point de vue de la forme et du point de vue du sens. Le terme qui peut entraîner un doute sur le sens est renforcé par un synonyme. Ainsi *Et estoit* [il s'agit de Jonas sommé la seconde fois de prophétiser à Ninive] *afflicte et triste de grande affliction* (f°30^{v}, l.3) traduisant de très près *Et afflictus est Jonas afflictione magna* (Jon. 4,1). *Affliction* «malheur, tribulation» est connu depuis le XIIe siècle (*FEW* 24, 253b, 12. jh.-Ac. 1932) mais *afflict* «affligé moralement, désolé» ne se rencontre que chez Georges Chastellain, 1415-1475, ou Guillaume Cretin, 1460-1525 (*FEW* 24, 253b s.v. *Affligere*). La bonne compréhension du terme récent, *afflict*, est facilitée par l'adjonction de *triste*.

Examinons un cas un peu différent où un second terme, en apposé, vient éclairer le premier.

Jonas est assis à l'écart de la cité de Ninive: *Et il / fist li meisme por li unc umbracle, un petit tabernacle et / la seoit il desous en l'ombre* (f° 30^{v}, ll. 12-14) qui translate *Et fecit sibimet umbraculum ibi et sedebat subter illud in umbra* (Jon., 4,5). Le terme *umbracle* «objet qui donne de l'ombre» est rare: *TL* 6, 1079 en donne un exemple, à la rime, d'une *Épitre de s. Jérôme* datée de 1374; *Gdf.* 5, 595a en livre un exemple tiré de J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 299^{v}, dans lequel je crois reconnaître un ms. du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, traduit en français en 1372 par Jean Golein, traducteur de Charles V, mais aussi provincial de l'ordre des Carmes depuis 1369. On comprend aisément le parti du traducteur, d'apposer au terme rare et peu connu hors du cercle des théologiens, le mot *tabernacle* qui, en dehors des sens attestés[11] de «tente, pavillon chez les Hébreux» ou de «tente où fut renfermée l'arche d'alliance», de «réceptacle où est enfermé le ciboire» en liturgie, possède aussi au XVe s., par un glissement de sens compréhensible, le sens de «dais»[12]. L'objet qui le désigne doit être plus familier à une communauté religieuse qu'un quelconque objet archéologique hébreu.

Frère Thomas peut aussi se montrer novateur, au plan sémantique, en choisissant un latinisme doublé par un terme entré dans la langue. Sur le bateau aux prises avec la tempête *les hommes* [...] *offrirent sacrifice et hostie a Dieu et vouwont et promettont* [...] (f°30^{r}, ll. 5-6), adaptation de

---

[11] *Gdf.* 10, 735b; *TL* 10,7; *FEW* 13, 13^{a}

[12] Exemples civils et religieux dans *Gdf.* 10, 735c de 1422 et de 1456-1457.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et [...] *viri* [...] *immolaverunt hostias Domino et voverunt vota* (Jon. 1, 16), le traducteur utilise le binôme *sacrifice et hostie* dont le second terme paraît bien être un latinisme récent dont Thomas affine le sens en le restreignant: en effet l'exemple antérieur de *hostie* du ms. de Bruxelles figure chez Bersuire, dans une traduction de Tite Live (vers 1355 - *Gdf.* 9, 769c, repris par *FEW* 4, 499) il désigne une «victime offerte en sacrifice **aux dieux**». Il faut attendre La Boétie (*Gdf.* 9, 769c) et Scève (*FEW* 4, 499) pour l'emploi du sens «victime expiatoire offerte à Dieu», le Dieu unique. Le carme introduit dans la langue didactique et édifiante un terme rare, en usage pour désigner des notions religieuses propres à l'Antiquité.

Thomas de Lemborc, une fois livré à lui-même, sans modèle latin pour guide obligatoire, peut aussi relatiniser un terme employé auparavant. C'est le cas du premier exemple double. Il lui arrivera également de se montrer novateur et de nous livrer la première attestation connue de termes: ce sera le fait des deux derniers exemples.

Le frère carme, épiloguant sur le destin de Jonas, livre une dernière injonction de Yahvé: *Il li commandat de s'en retourneir en la terre d'Israel et prophetisier et prenonchier que* [...] (f° 31^{r}, ll. 8-9). *Prophetisier* «prononcer une prophétie» est solidement attesté par *TL* 7, 1956, du *Brut* à l'*Entrée d'Espagne*, et «prononcer des prophéties, en parlant de personnages bibliques» de 1155 - envir. 1225 dans le *FEW* 9, 453a. Visiblement, à la fin du XVe siècle, il retrouve un nouveau regain d'emploi, avec une orthographe conforme à l'étymon *prophetizare*. Les autres témoins en sont Eustache Deschamps et Étienne Pasquier (*Gdf.* 10, 433b). Thomas double le terme d'un *prenonchier* «annoncer, présager», rare avant son temps: on n'en connaît qu'un seul exemple chez Froissart (*Gdf.* 6, 384c) repris par *TL* 7, 1771 et *FEW* 9, 300a; les autres attestations connues proviennent de Lemaire, *Temple d'honneur* IV, 234 et de Deroziers, tr. *Dion Cassius*, XLV, 58, repris sous *prenoncer* par Huguet 6, 156a. L'emploi d'un mot rare se conforte de l'appariement en binôme.

Frère Thomas pratique aussi la création lexicale: il utilise *luctueusement et doloreusement* (f° 31^{r}) «avec douleur» qui n'apparaît que chez Brantôme (Huguet 5, 57), l'adjectif luctueux (*Gdf.* 5, 47a) n'étant présent que dans le ms. de Bruxelles de Fossetier (ca 1520) et chez J. Bouchet. C'est aussi le Frère carme qui livre la première attestation de *irrecuperablement* "sans retour" qui ne figure que dans le même manuscrit de Fossetier (*Gdf.* 4, 611a).

Les termes plus spécifiquement régionaux font l'objet de cette ultime partie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I. Le prophète Élie trouve la veuve de Sarepta *assemblant del lengne* (f° 29r, l. 7) traduisant un *colligens ligna* (PL. XXXIV, l. 27). Ce substantif masculin et féminin désigne d'après le contexte le «bois de chauffage ramassé destiné à la cuisson des aliments». Les dictionnaires (*Gdf.* 4, 701; *TL*, 5, 318; *FEW*, 5, 332a) donnent des attestations du terme issu de *lignum* dans les régions wallonne, picarde, dans l'Est de la France, en passant par l'ouest avec un exemple dans les *Coutumes de Dieppe*, depuis les *Dialogues de Grégoire le pape* jusqu'à Froissart. Le terme vit encore en wallon liégeois et figure dans le *Dictionnaire Rouchi-français* de Hécart, p. 274: la diatopie paraît avoir diminué.

II. Le résumé a rappelé l'importance de la navigation et des bateaux: ... *et trovat une nave* (f° 29v, l.7) ainsi que sept autres attestations, c.-à-d. un emploi exclusif du terme pour désigner une embarcation dans tout le récit.

> Et paijat son naviage (f° 29v, l.8)
> Et navioient les hommes et s'enforchoient / por retourneir a la terre (f° 29v, l. 36)

Nave: subst. fém.: «vaisseau», si l'on se réfère au *TLF* 12, 28a et à son historique qui livre une première attestation en 1216 chez Robert de Clari, XXXIV, 46, éd. Ph. Lauer, et suggère un «emprunt à l'italien *nave* depuis l'époque des Croisades»; «navire» pour *Gdf.* 5, 477, dont les attestations se distribuent des *Chroniques de Saint-Denis* à la *Troade* de Robert Garnier en passant par Christine de Pizan: l'origine du terme peut aussi bien être locale que latine, ou italienne. La dernière mention du *Gdf. Wall. nâve, nâhe, nâfe, bateau* donne à penser que le terme est aussi régional, ce que semble confirmer le *Dictionnaire* de Haust (p. 428a): nâve, nêve: f., avec toutefois une restriction de sens: «nef d'église». Le recours au calque du latin est lui, bien documenté par le Huguet, 5, 405a.

Les deux autres termes de la même famille *naviage*, ici «droit de passage par le bateau» et *navioient*, «naviguaient» sont moins attestés. *Gdf.* 5, 478b donne quatre exemples dont le premier (Tournai 1285), le troisième (1486) et le quatrième (Froissart) se rapportent au «droit de faire l'office de passeur» [sur l'Escaut, à Tournai ou à Gand], l'exemple venant de Douai en 1353 réfère au sens général de navigation. *FEW* 7, 62a, afr. mfr. *naviage* «navigation» (wallon.-hain.-flandr.13.-15.jh), alütt. *marchandises de naviage* «marchandises amenée par eau» (1343, Haust, Chartes Othée) et *TL.* 6, 535, avec un exemple de traduction du *Livre des Rois*, ainsi que Villers, p. 337b, *nêvièdje*: navigation. Tous ces exemples plaident pour un emploi régional picardo-wallon de *naviage*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour *navier, -iier, naivier*: v. neutre, «naviguer». *Gdf.* 5, 478c offre, sur quatre exemples deux exemples wallons, un exemple picard pour la période antérieure à Frère Thomas; *TL* 6, 538 y ajoute des citations de *Brut* et de *Troie*. Si au XIIe siècle, l'aire de répartition géographique de *navier* «naviguer» est assez vaste, sa diatopie moderne est plus restreinte et bien marquée en Wallonie; à Namur, *nêvî* (Pirsoul, p. 320a), à Liège, *nêvî* (Haust, p. 428a), à Verviers, *nêvî* (Wisimus, p. 298a). Il nous est permis de penser que les trois termes de la même famille participent d'un vocabulaire régional plutôt que d'un latinisme qui, dans le *Livre de Jonas* 1, 3-5[13] n'aurait pu avoir pour modèle que *navis*.

III. Dans ce petit conte qui veut proposer une doctrine, l'universalité du salut, Yahvé met Jonas à l'épreuve de la fragilité en lui envoyant une plante qui réjouit le prophète étourdi de soleil, grandissant en une nuit et périssant le lendemain. Le texte français:

> Et Dieu li apareilhat unc arbre / appeleit eder que aucuns appellent ramproul et montat cel / ramproul sur la teste de Jonas affin que l'ombre d'ycel fust sor / sa teste et le defendist et gardast del caleur de soleil, car fort / en estoit travelheis. Et se resjoijst Jonas por ycel ramproul de grant lieche et joie (f° 30[v], ll. 15 ss).

adapte la version suivante:

> Et preparavit Dominus Deus hederam, et ascendit super caput Jonae, ut esset umbra super caput ejus et protegeret eum: laboraverat enim et laetatus est Jonas super hedera, laetitia magna (Jon., 4, 6).

Avant d'examiner les termes employés par Frère Thomas, il est nécessaire de s'arrêter un instant sur cette plante qui, dès saint Jérôme, posait un problème d'interprétation. La Bible hébraïque (p. 492b) parle d'un *ricin*, «qiqaïôn», «ricinus communis» mais ne mentionne cet arbuste qu'à cet endroit[14] bien qu'il eût été fort répandu en Israël et en Égypte: il grandit rapidement mais évidemment pas aussi vite que le dit le verset, il est arbustif et porte de larges feuilles découpées en neuf parties, appelées «palma-Christi». La traduction des Septante portait κολοκυνθη (p. 492a). Saint Jérôme avoue qu'il ne s'est servi du mot *hedera* «que parce que la langue latine ne lui en fournissait pas d'autre qui signifiât la plante désignée par le terme de l'original»[15].

---

[13] Jon 1, 3: *invenit navem*; 4 *et navis periclitabatur* [...] *5 quae erant in navi* [...] *descendit ad interiora navis* [...].

[14] Cf. Chouraqui (1984: vol. 5, 84).

[15] Vigouroux (1941, note 6).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre confesseur carme écrivant pour ses ouailles reste doublement fidèle à saint Jérôme, puisqu'il utilise d'abord une forme savante *eder*, pour laquelle le *FEW* 4, 396b, sous *hedera* «epheu», propose un hapax du Xe siècle *edre* et cite, en ancien namurois, *esdre* (Haust, Méd. Namur)[16], afin de désigner le *hedera helix L.*, l'une des rares lianes de chez nous, qu'il préférera désigner ensuite et continuellement par *ramproul*. Que cache ce *ramproul*? Si l'on consulte le Haust, p. 524a et b, toutes sortes de plantes grimpantes ainsi, sous la forme *rampioûle* (f.) 1° la clématite des haies (Liège, Sprimont, *rompioûle* Esneux, Huy); 2° le lierre (Verviers, Spa, Stoumont, Wanne, Odeur); 3° le grateron (Lierneux); 4° le liseron (La Gleize-Stoumont); 5° le chèvrefeuille (Wanne, Coo, Les Waleffes), ce qui permet une acception de «lierre» mais qui offre une difficulté d'ordre phonétique. Par contre, le *FEW*, sous l'étymon germanique *rampa* «krümmung, haben», offre des dérivés intéressants des points de vue formel et sémantique – *Aflandr. ramproelle* (ende 15. jh.) [...] west-wallon *ramproule*, Mons *rampereule* (16, 659a). On aurait affaire à la plus ancienne attestation d'un terme régional, sous la forme qu'il revêtait encore en 1909[17] et, en outre il s'agirait d'un terme local, namurois, le plus approprié pour les Blanches Dames.

Ces quelques exemples permettent de déceler chez un carme de la fin du XVe siècle un esprit novateur: il resémantise ou élargit le sémantisme de certains termes, dans ces cas, il s'appuie sur l'emploi du binôme (à l'exception de l'emploi d'un apposé destiné à faciliter la compréhension). Lorsqu'il se risque à la création lexicale, il se conforte une fois sur deux du binôme. Enfin, s'il utilise des termes régionaux, il en use librement, sans aide sémantique, avec un seul sacrifice à la forme savante.

Références

On a utilisé les abréviations traditionnelles *FEW* pour W. von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, *Gdf*, pour F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe siècle*, Huguet, pour E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e^siècle*, *TL* pour A. Tobler et E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch* et *TLF* pour le *Trésor de la langue française*.

---

[16] Haust (1941: 205, recette 181).

[17] Grignard (1909: 510). *Ramproûle*, «lierre» de ramper + -iolam (> oûle) comme *boutroûle* et *spitroûle*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHANDLER, P. 1988. «Philippe Ribot». In: *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, vol. 13, 537-539. Paris: Beauchesne.

CHOURAQUI, A. 1984. *L'Univers de la Bible*. Paris: Lidis.

DE VILLIERS C. 1752. «Thomas Lemburgius». In: *Biblioteca carmelitana, notis criticis et dissertationibus illustrata*, vol. 2, 820-821. Orléans: Analectis Carmelitarum.

CLOSON A. 1998-1999. *Vie du prophete Helyas* (BRB II 2243) [mémoire de fin d'études, Université de Liège]

GRIGNARD, A. – FELLER J. (éds) 1909. *Phonétique et morphologie des dialectes de l'ouest-wallon accompagnés de 12 cartes*. Extrait du *Bulletin de la société liégeoise de Littérature wallonne*.

HAUST, J. 1933. *Dictionnaire liégeois*. Liège: Vaillant Carmanne.

—. (éd.) 1941. *Médicinaire liégeois du XIIIe siècle et médicinaire namurois du XVe*. Bruxelles: Palais des Académies.

HÉCART, G. 1834. *Dictionnaire rouchi-français*. Valenciennes: Lemaître.

LONGÈRE, G. 1986. «Pierre le Mangeur». In: *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire*, vol. 12, 1614-1626. Paris: Beauchesne.

MOREY, J. 1993. «Peter Comestor: Biblical Paraphrase and the Medieval Popular Bible». *Speculum* 68. 6-36.

PETRUS COMESTOR. 1855. «Historia scolastica». In: J.P. MIGNE (éd.) *Patrologia latina*, vol. 198, 1054-1722. Paris.

PIRSOUL, L. 1934. *Dictionnaire wallon-français. Dialecte de Namur*. Namur: Imprimerie Commerciale et Industrielle.

THIRY-STASSIN, M. 2000. «Les légendiers en prose française écrits dans la Belgique actuelle: le cas du Leiden BPL 46A (Huy) et du BRB II 2243 (Namur)». *Le Moyen Français* 46-47. 563-575.

—. (à paraître). «Le vocabulaire en action: le cas des vies des prophètes Helyas, Helisee et Jonas (Namur, XVe siècle)». In: G. DI STEFANO (éd.) *Traduction - Dérimation - Compilation. La phraséologie, Actes du Xe Colloque international sur le moyen français, 2-4 octobre 2000*. Montréal: Université Mc Gill.

VILLERS, A.-F. – LECHANTEUR, J. 1999. *Dictionnaire wallon-français*. Liège: Michiels.

VIGOUROUX, F. 1941. *Dictionnaire de la Bible*. Paris: Letouzey & Ané.

WISIMUS, J. 1947. *Dictionnaire populaire wallon-français en dialecte verviétois*. Verviers: Ch. Vinche.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AELIA
ENTRE PARTHÉNOGENÈSE ET CROISEMENT

Annelies VAN GIJSEN – René STUIP
(*Universiteit Antwerpen – Universiteit Utrecht*)

Dans la British Library se trouve un recueil manuscrit (Sloane 1255), composé dans les années 1587-1601 par un certain *Justus a Balbian*: il s'agit d'un manuscrit autographe. La collection comprise dans ce volume consiste en plus de 150 textes, onze dessins coloriés de pleine page et quelques illustrations plus petites et diagrammes dessinés à la plume. Le contenu est de nature très diverse. À côté de la prose (dominante) nous trouvons une trentaine de textes en vers. La longueur des textes varie beaucoup: des notices très brèves (parfois d'une seule ligne!) alternent avec des textes qui sont parfois même très longs[1]. Mais ce qui frappe davantage est le caractère polyglotte de cette collection. Le latin domine aussi bien pour la prose que pour les vers, mais il est suivi de près par le néerlandais. Le français est un bon troisième; viennent ensuite encore l'italien, et (avec trois textes en vers) l'allemand. Finalement ce manuscrit contient un long poème strophique en espagnol et (comme une sorte de curiosité?) une devinette de six vers en grec[2]. L'anglais fait défaut, mais certains textes en latin sont sans doute d'origine insulaire.

Ce choix international est le reflet de la vie et l'œuvre de celui qui a composé le recueil, Justus (Josse ou Joos) a Balbian. Né à Alost en Flandre en 1543 d'un père venant du Piémont et d'une mère flamande, il passe ses années de jeunesse à Alost et à Gand; ensuite il fait des études aux universités de Heidelberg (1562-?), et d'Orléans (1565-1566) où il obtient la licence «*utriusque juris*». Après, il est encore reçu docteur en médecine: nous ne savons pas exactement où, mais il n'est pas improbable que ce soit dans une université italienne. Après son retour à Gand et son premier mariage (1569), il se convertit au calvinisme et joue un

---

[1] Le texte en prose le plus long comprend 60 pages, le texte rimé le plus long compte 340 vers.

[2] Dans le catalogue manuscrit du fonds Sloane (voir notices [imparfaites] sur Internet) les poésies en allemand sont dites *belgice*, le poème espagnol est censé être en italien, et plusieurs textes en néerlandais sont qualifiés de «bas-allemand». Pour les textes néerlandais, voir Jansen-Sieben (1989: 397-398).

Memoire en temps advenir, 323-337. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rôle actif dans la «république calviniste gantoise» (1579-1584). Puis, il part vers le nord, habite d'abord à Delft et ensuite, de son deuxième mariage en 1596 jusqu'à sa mort en 1616, à Gouda. Nous savons qu'en 1608 il pratiquait la médecine à Gouda; 14 mois avant sa mort, il fut nommé médecin officiel de la ville[3].

Ces dernières années, on peut constater un intérêt accru pour l'étude de recueils. De plus en plus on se rend compte du fait que les textes qui se trouvent dans un tel manuscrit doivent, pour bien être compris, être étudiés dans le cadre du manuscrit en tant qu'un tout organisé pour les besoins ou les intérêts du collectionneur ou du commanditaire. La nature de ce type de manuscrit peut évidemment poser des problèmes au médiéviste. C'est ainsi qu'une médionéerlandiste à la recherche en premier lieu de textes néerlandais, et qui se voit confrontée avec le manuscrit polyglotte de Balbian, sera poussée à demander secours à des collègues venant d'autres disciplines. Dans le cas du texte suivant, le concours d'un romaniste semblait indispensable. Celui-ci a essayé d'aider sa collègue à comprendre la lettre du texte, ce qui a abouti à une série de questions et problèmes qui, finalement, nous ont aidés à affiner l'interprétation de cette poésie.

Commençons par une transcription de la poésie telle qu'elle se présente dans le ms. Sloane 1255, f. 177v, où elle suit les huit derniers vers d'une poésie en néerlandais.

Nous avons suivi la ponctuation et les divisions du manuscrit. Balbian a travaillé avec soin; pourtant le vers 15 présente au début une difficulté: la première lettre est illisible, la deuxième ressemble à un *-o*. Vu le rythme du vers il faudrait ici un mot d'une seule syllabe, mais nous n'arrivons pas à suggérer une lecture satisfaisante.

Aelia aux enfans de l'art

J'ay faict vne maison dans laquelle suis née
Vierge ay esté tousiours des le co*m*mencement
Et vierge ie demeure apres l'enfantement
Qu'en douse heures ie fais sans estre violée
Je m'engrossy moy mesme/ et toute ma portée
Certainement elle est semblable a l'or brillant
Je n'anorte vn seul coup dens le ventre du vent

---

[3] Voir Braekman (1986) et de Ridder-Symoens (1986). La biographie et la généalogie de Balbian feront partie d'une étude *Joos Balbian en de steen der wijzen* (Van Gijsen, en préparation).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ny de mon poidz au feu ne suis diminuée

Lourde et poisante suis comme or fin en poudriere
Le centre de la terre est mon giste et repaire
Et tous les iours sur l'eau nageant ie me pourmaine
Je suis humide et seiche/ et le seul feu me lie

Apres m'auoir tuée bien tost me rend la vie
Car ie suis le phoenix/ le roi/ et la fontaine
?o herbe souuereine
Moly l'ont appellée tous les Dieux immortels
Difficile a extraire par les hommes mortels
Ses elements sont tels
La racine en est noire la fleur semblable a laict
En elle est par essence tout ce qui la perfaict
Et voicy tout le faict
Dissoudre et congeler c'est l'operation
Que peu de medicins ont de Dieu ce beau don

Une première lecture a provoqué une série de questions et de remarques de la part du romaniste, peu habitué à ce genre de textes. Contrairement au copiste du manuscrit il diviserait l'ensemble en deux poésies: vv. 1-14, un sonnet dans lequel le «je» parle en son propre nom, et les vers 15-23, dans lesquels nous trouvons une sorte de définition. Mais une définition de quoi? Et quel est le sujet de la première partie?

Le titre est une belle illustration du genre de problèmes que l'on rencontre en essayant de comprendre ce texte: qui est Aelia? En même temps il donne peut-être une première clef pour l'interprétation de cette poésie: «les enfants de l'art» évoquent des lectures d'il y a longtemps, en rapport avec Gilles de Rais (Retz): y aurait-il un lien avec l'alchimie? Certains détails du texte semblent supporter cette idée: voir les vers 5-6 où cette vierge-mère parle de sa portée «semblable à l'or brillant», et le vers 8 où elle dit qu'elle ne souffrira pas du feu, notion qui revient encore au vers 12; en outre, l'on pourrait peut-être invoquer le choix des termes «extraire» (v. 17) et «par essence» (v. 20), et les combiner avec «l'operation» que «peu de medicins» (v. 22-23) sont capables d'exécuter?

La medionéerlandiste, connaissant bien la collection de textes contenus dans le manuscrit Sloane 1255, a pu confirmer que cette voie est la bonne: tous les textes que Balbian a réunis dans ce codex sont de nature alchimique! La plupart d'entre eux ont, plus spécifiquement, rapport à la pierre philosophale. Il semble donc aller de soi que pour expliquer notre poésie il faut la replacer dans ce cadre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui est Aelia?

Le nom employé dans le titre semble être un renvoi au soi-disant «énigme de Boulogne» (Bologna, en Italie). Ce terme renvoie à un texte en latin, gravé sur une pierre tombale en marbre trouvée à Boulogne. Aux XVIe et XVIIe siècles cette inscription a été tenue pour authentiquement antique[4]. Nous en donnons une traduction[5]:

> Aelia Laelia Crispis, ni homme ni femme, ni androgyne, ni fille ni garçon, ni vieille femme, ni femme publique ni chaste, mais tout cela.
> Enlevée ni par la faim ni par le fer ni par le poison, mais par tout cela.
> Ne repose ni au ciel, ni dans les eaux, ni en terre, mais partout.
> Lucius Agatho Priscius, ni mari ni amant, ni parent, ni lamentant ni réjouissant, ni pleurant, n'a élevé pour elle ni tumulus, ni pyramide, ni tombeau, mais tout cela.
> Il sait et ne sait pas ce qu'il a élevé et pour qui.
> Voici le tombeau qui ne renferme pas de cadavre;
> voici le cadavre qui n'est pas recouvert par un tombeau;
> mais le cadavre est en même temps son propre tombeau.

À propos de ce texte, Jung (1989: 57) dit: «Let it be said at once: this epitaph is sheer nonsense, a joke [...]», mais il ajoute: «However nonsensical and insipid the Aelia-Laelia epitaph may look, it becomes significant when we regard it as a question which no less than two centuries have asked themselves: What is it that you do not understand and can only be expressed in unfathomable paradoxes?».

Voilà de quoi réjouir les alchimistes! N'oublions pas qu'ils préféraient s'exprimer en paradoxes, allégories, métaphores et mots et images autrement voilés. Balbian lui-même y attire l'attention dans la préface du

---

[4] Selon L. M. Principe, *s.v.* Wedel (Priesner – Figala 1998: 369), elle est mentionnée déjà par Olympiodorus et Stephanos d'Alexandrie, mais dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* elle est donnée comme un faux («spurious»); voir Jung (1989: 57, 66, note 165).

[5] *Aelia Laelia Crispis, nec vir, nec mulier, nec androgyna, nec puella, nec juvenis, nec anus, nec meretrix, nec pudica, sed omnia.*
Sublata neque fame, nec ferro, neque veneno, sed omnibus.
Nec coelo, nec aquis, nec terris, sed ubique jacet.
Lucius Agatho Priscius, nec maritus, nec amator, nec necessarius, neque moerens, neque gaudens, neque flens, hanc neque molem, nec pyramidem, nec sepulchrum, sed omnia.
Scit, et nescit quid cui posuerit.
Hoc est sepulcrum, intus cadaver non habens;
Hoc est cadaver sepulcrum extra non habens;
Sed cadaver idem est et sepulcrum sibi.
(texte d'après Barnaud (1597); nous citons la réimpression, dans *Theatrum Chemicum* III (744-754).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tractatus septem, dans laquelle il explique aussi pourquoi, de tous temps, les alchimistes ont l'habitude de s'exprimer en des termes obscurs:

> Ils voulaient enseigner quelque chose de grand et presque divin sous des voiles merveilleux, et transmettre le plus grand de ce genre d'arcanes, secrets et savants mystères seulement sous la forme d'énigmes et d'images merveilleusement compliquées. Mais ils ont employé ces mots obscurs, empruntés à différentes langues, non pas pour décourager les bons, mais pour exclure les mauvais, car cette connaissance est réservée par Dieu, qui dispense tout bien, aux vertueux et vrais philosophes, c'est-à-dire ceux qui recherchent la sagesse[6].

L'image des praticiens de l'alchimie qui surgit de cette citation, contraste nettement avec l'image populaire du présent et du passé. En effet les alchimistes furent et sont souvent décrits comme des fous, des esprits fumeux et des matérialistes avides. Balbian se considère lui-même et ses confrères «philochymi»[7] plutôt comme des adeptes de la philosophie hermétique. Dans la dédicace du *Tractatus septem* à son ami de jeunesse gantois Gilles Borluyt, il fait la remarque que beaucoup de nobles et savants contemporains placent ce savoir au-dessus de tous les autres, excepté la théologie (Balbian 1599: 3). Le but de ces alchimistes irréductibles était avant tout la quête du plus haut bien spirituel, dont l'or n'était qu'un symbole dans le monde matériel. Il est vrai, d'autre part, qu'une certaine tendance à l'élitisme ne peut leur être déniée.

Cette conception a produit une grande quantité de textes fascinants, mais d'approche très difficile pour le lecteur moderne. Les méthodes employées dans cette écriture avaient été indiquées dès 1758 par Pernety, dans l'apologie de son *Dictionnaire mytho-hermétique*: «... les noms barbares qu'on y trouve, semblent vuides de sens, & les termes équivoques qui sont placés à dessein presque dans toutes les phrases, ne présentent aucun sens déterminé. Les auteurs avertissent eux-mêmes qu'on ne doit pas les entendre à la lettre; qu'ils ont donné mille noms à une même chose; que leurs Ouvrages ne sont qu'un tissu d'énigmes, de

---

[6] «... rem ipsam quod magna sit & propemodum divina sub mirandis involucris docere voluerunt, & summa illiusmodi arcana, secreta, & sapientia mysteria, non nisi admirandis intricata aenigmatibus & figuris tradere. Verbis autem ut plurimum obscurioribus usi sunt, ex variis linguis vocabula sua petentes, non tamen ut probos ad hac absterreant, quàm ut improbos arceant, cum non nisi piis & verè philosophis, hoc est sapientiae amatoribus à Deo summo omnium bonorum largitore reservetur» (Balbian 1599: 7).

[7] Il applique ce terme à plusieurs reprises à lui-même. Voir aussi son épitaphe, dans l'église Saint-Jean à Gouda: «Justi a Balbian/ Flandri Alostani/ Philochymi».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

métaphores, d'allégories» (Pernety 1758: i). Dans la dernière division de cette Préface, intitulée «Du style énigmatique», Pernety cite la *Margarita Novella*: «La plûpart des Traités composés sur cette Science (Hermétique) sont si obscurs & si énigmatiques qu'ils sont inintelligibles à tout autre qu'à leurs Auteurs» (Pernety 1758: xvij-xviij)[8].

L'Énigme de Boulogne ainsi que la poésie *Aelia aux enfans de l'art* s'insèrent parfaitement dans cette tradition. Les deux textes semblent être des compilations d'images et de paradoxes bizarres. Beaucoup des interprétations d'*Aelia Laelia Crispis* — Jung (1989: 59) mentionne 48 essais d'entre 1548 et 1683 — cherchent la solution dans l'alchimie. Il semble que Barnaud (1597) ait été le premier à donner une interprétation uniquement alchimiste; ses théories ont trouvé une large audience[9].

Dans les commentaires alchimiques, Aelia Laelia Crispis, avec toutes ses qualités à première vue contradictoires, est communément interprétée comme une personnification de la pierre philosophale. Ceci rend clair que le personnage d'Aelia qui dans le titre de notre poésie est donnée comme le «je» qui parle, emprunte son nom à Aelia Laelia Crispis, telle qu'elle fut interprétée dans les commentaires alchimiques. L'élément commun est la représentation anthropomorphe de la pierre philosophale et le processus qui mène à sa genèse.

Munis de cette clé, nous pouvons maintenant essayer de décrypter la poésie. Nous citons le texte sous sa forme critique, et ajoutons nos commentaires.

1 J'ay faict une maison dans laquelle suis née;

Aelia, la pierre, dit donc qu'elle a pris naissance dans une maison construite par elle-même. Ceci peut être interprété comme suit: la *prima materia* de la pierre est d'abord scindée en corps et esprit, et ensuite les deux sont réunis de nouveau. Cette maison est donc la matière d'Aelia dans laquelle son esprit renaît. Il n'est pas impossible que ce soit la même chose que le *sepulchrum* d'Aelia Laelia Crispis; selon le commentaire de Maier, Aelia et son tombeau ne font qu'un, «nam ipsa est continens contentum in se convertens» (Maier 1617: 173).

2 Vierge ay esté tousjours des le commencement,
Et vierge je demeure après l'enfantement

---

[8] L'œuvre citée est probablement la *Pretiosa margarita novella* (1330) de Petrus Bonus; cf. Fraeters (1999: 51-53).

[9] Voir Ferguson (1906: vol. 1, 6): «Here of course it is applied to the philosopher's stone, for which interpretation we are indebted to Nicolaus Barnaud [...]».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aelia est donc restée vierge dans le processus de procréation et enfantement: sans *extranea res* elle a produit quelque chose d'elle-même. Nous y reviendrons.

4 Qu'en douse heures je fais, sans estre violée.

Pour les «douse heures» voir Rupescissa qui, en se servant d'Arnaldus de Villa Nova, établit un lien avec la durée du processus de la *dissolutio*. Le passage suivant chez Arnaldus: «Bibat, bibat, bibat quantum bibere potest per duodecim horas [...]», est interprété ainsi par Rupescissa: «... quia Mercurius dissolutus est in aqua vitrioli, hoc est de sulphure invisibili, quam habet: & haec dissolutio fit in duodecim horis» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 190-191). Nous trouvons d'ailleurs quelque chose de comparable dans un texte français (*Testament*) du même Arnauld de Villeneufve (Méon 1814: 203-204): «La pierre des philosophes sourdant de terre, est eslevée ou parfaicte au feu. Saoulée du breuvage d'eau très-claire, au moins en douze heures, de toutes parts s'enfle visiblement».

5 Je m'engrossy moy mesme,

La pierre se reproduit, à ce qu'il paraît, par parthénogenèse. Comment est-ce possible? Dans un *Speculum Alchymiae* nous trouvons l'explication suivante, dans une description du processus: «Praeterea seipsum desponsat, & à seipso concipit: quia ibi est masculus & foemina» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 537). La pierre est donc hermaphrodite. C'est précisément cette qualité qui est accentuée par Barnaud dans son commentaire d'*Aelia* ... «nec meretrix, nec pudica»: «... Quod necdum coierit, nec coire cogitaverit, etsi NEC PUDICA sit, quod virum appetat, secumque sulphur suum; (quod ei loco masculi est) gestet» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 751).Voir aussi le v. 2.

La conception alchimique spécifique qui se fait jour ici (et qui est assez dominante dans la collection-Balbian) est la théorie du *mercurio-solo*, très populaire depuis le début du XIVe siècle. L'œuvre la plus influente dans le cadre de cette théorie était la *Summa perfectionis* du Pseudo-Geber (Newman 1993). Les idées en vigueur à propos des métaux étaient que ceux-ci naîtraient de soufre et mercure[10]. Selon le

[10] Ils sont parfois nommés Sol et Luna (qui peuvent être employés également pour indiquer l'or et l'argent), le père et la mère, le roi et la reine. Le processus alchimique est souvent représenté comme le mariage entre Sol et Luna. Voir Telle (1980). Barnaud interprète «Aelia» par le biais de «helios» comme «solaris», et «Laelia» comme «lunaris», ce qui fait que sol et luna, les «tincturae» rouge et blanche se trouvent «in una & eodem subjecto sepultae» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 748-749).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pseudo-Geber «notre» mercure, c'est-à-dire le mercure des sages, contenait de par sa nature déjà son propre soufre, un soufre qui était net et pur et ne brûlait pas. Une des citations courantes du Pseudo-Geber, accentuant cette idée, était le passage suivant: «Est enim lapis unus, medicina una, in quo totum magisterium artis Alchemiae consistit, cui non adjungimus aliam res extraneam, neque minuimus»[11].

5 et toute ma portée,
6 Certainement elle est semblable a l'or brillant.

Ce qui est produit par Aelia ressemble donc à l'or, est comme de l'or, mais n'est pas de l'or. On pourrait croire que c'est parce que l'or des philosophes surpassait de loin les qualités de l'or matériel (en tout cas à leurs yeux).

7 Je n'a[u]orte un seul coup dens le ventre du vent,

L'émendation «auorte» semble être appelée plus ou moins par le contexte; il faudra comprendre probablement qu'Aelia réussit à tous les coups ce qu'elle veut faire. «Le ventre du vent» est une expression qui vient de la *Tabula Smaragdina*, un texte classique bref mais absolument central, attribué à Hermes Trismegistos, encore un de ces textes qui a engendré beaucoup de commentaires alchimiques. Barnaud appelle l'Énigme de Boulogne «trismegisticum» dans son *Commentariolum* (*Theatrum Chemicum* vol. III: 745), et il la juge comparable avec «arcanum illud Smaragdinum Hermetis Trismegisti»; «smaragdinae tabulae Hermetis verbis haud adsimilis» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 753). Dans le contexte de notre poésie l'expression semble renvoyer à l'air.

La combinaison avec le vers suivant

8 Ny de mon poidz au feu ne suis diminuée.

semble en faire une déclaration du fait qu'Aelia est inattaquable: elle ne peut être attaquée ni diminuée par l'air ni par le feu. En ceci elle est comparable à l'or, «le corps le plus noble, et le roi et le plus haut de tous, qui n'est attaqué ni par l'air, ni par l'eau ni par la terre, ni diminué par le feu»[12].

---

[11] Incipit de l'anonyme *Parvus tractatus de lapide philosophico*, Sloane 1255 f. 111r (aussi dans *Tractatus septem*; intitulé *Parvus tractatus de minera philosophica*; imprimé en 1561 sous le nom de Raymund Llull, *De mercurio solo*. Pour le Pseudo-Geber voir Newman (1991: 263).

[12] «Nobilius corporum, rex et caput optimum eorum, non enim corrumpitur ab aere, nec ab aqua neque a terra, nec ignis minuit ipsem» (Sloane 1255, f. 121[r]) *Rosarium Philosophorum Desiderabile desiderabilis* de Johannes Dastin (XIVe siècle), dans le ms. Balbian et dans *Tractatus septem* attribué à Toletanus Philosopus maximus. Voir Thorndike (1923-1958: vol. 3, 85-102).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

9 Lourde et poisante suis, comme or fin en poudriere.

Nous pouvons supposer un lien avec l'interprétation de «crispis» dans Aelia Laelia Crispis. Malheureusement nous ne trouvons cette indication que chez Maier (1617). «Crispis (curly-haired), thinks Maier, comes from the curly hairs which are converted into a very fine powder» (Jung 1989: 59)[13]. On pourrait penser aussi à l'élixir, qui de nos jours est censé être un liquide, mais qui à l'origine était un médicament pulvérulent, qui fut projeté sur un métal non précieux pour convertir celui-ci en or.

10 Le centre de la terre est mon giste et repaire,
11 Et tous les jours sur l'eau nageant je me pourmaine;

Ceci semble contradictoire, et pourrait être mis en rapport avec le passage d'Aelia Laelis Crispis: «Nec coelo, nec aquis, nec terris, sed ubique jacet». D'autre part il pourrait être question ici de deux composantes de la pierre: «Corpus nostrum est terra nostra: & anima nostra, est aqua nostra: & hoc totum nihil aliud est, nisi extractione aque ex terra: & ipsam reducere super terram».

12 Je suis humide et seiche, et le seul feu me lie.

Cette contradiction apparente et le rôle du feu peuvent être expliqués dans le contexte alchimique comme suit: «Nota quod lapis philosophorum est compositus ex duabus naturis, quarum una est humida, altera vero sicca, et cum coquuntur fiunt unum, quia neutrum relinquet reliquum, et dicuntur una natura» (Sloane 1255, 70^{v}). Les deux vers précédents peuvent être interprétés également sous cet angle. La pierre réunit en elle deux natures qui, par le chauffage, fusionnent en une seule.

13 Apres m'avoir tuée bien tost me rend la vie,

Le rôle du chauffage dans la dissolution est double: après avoir été séparés (ce qui est une sorte de mort), *spiritus* et *corpus* renaissent dans une unité supérieure.

14 Car je suis le phoenix, le roi et la fontaine.

Il s'agit d'images courantes, qui semblent combiner l'idée de la renaissance des cendres, la majesté supérieure et l'image de la source. En même temps se cachent sous ces images les notions du soufre et du mercure.

---

[13] «... Crispis dicitur, qui crispos quasi capillos gestet redactum in subtillissimum pulverem» (Maier 1617: 169). Barnaud dit: «Id est obvoluta, intricata, crispato capillitio ornata?» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 749).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

15 ?o herbe souvereine,

Comme nous l'avons indiqué plus haut déjà, le premier mot fait difficulté. Il faudrait un mot monosyllabique comme «cette», mais la mise en page et les restes lisibles ne semblent pas permettre cette lecture.

Ici commence une deuxième partie de cette poésie, ou en tout cas un changement de perspective. Jusqu'ici Aelia s'est décrite elle-même; à partir du vers 15 nous avons affaire à une nouvelle image, celle de l'herbe appelée «moly» par les dieux de l'antiquité. Pourquoi une «herbe»? Geber et ses épigones disent toujours que la véritable pierre n'est produite que par une seule matière, et ne doit pas être cherchée dans les minéraux, les plantes, les animaux ou des produits organiques. «De dwazen die dat toch proberen, hebben niet doorzien dat namen als «moly» behoren tot «le tissu d'énigmes, de métaphores, d'allégories»»[14].

16 Moly l'ont appellée tous les Dieux immortels.
Difficile a extraire par les hommes mortels,
Ses elements sont tels:
La racine en est noire, la fleur semblable a laict.

L'herbe «moly» se trouve chez Homère (*Odyssée*, livre X), et dans les *Métamorphoses* d'Ovide, livre XIV. C'est une herbe magique qui est donnée par Hermes/Mercure à Ulysse comme une protection contre les charmes de Circé. Voici, dans la traduction d'Homère faite par Jean de Sponde (Johannes Spondanus, 1557-1595), les vers en question:

Sic certè loquutus praebuit remedium Mercurius
Ex terra evulsum, et mihi naturam eius commonstravit.
Radix quidem nigra erat, lacti quidem similis flora
Moly autem ipsum vocant dii: difficile autem effossu
Viris utique mortalibus, dii autem omnia possunt[15]

Les passages en italiques se retrouvent littéralement dans les vers 16, 17 et 19. L'herbe «moly» est mentionnée également dans une poésie alchimique anonyme qui se retrouve dans la *Pandora magnalium naturalium* de Benedictus Figulus (1608). Dans ces vers, il est question de la

---

[14] Dans nombre de textes, on se moque des «sophistes» en des idiots qui ont pris au pied de la lettre des termes métaphoriques comme «sanguis humana» ou «urina puerorum». On se pose quand même la question de savoir où ils ont cherché «lac virginis» ...

[15] Jean de Sponde cite aussi, dans son commentaire (dans lequel il se sert parfois d'idées alchimiques; voir Bachmann – Hofmeier [1999: 173]), les vers d'Ovide, et s'occupe surtout de la question quelle peut être l'herbe en question (Spondanus 1606: 140).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

matière de la pierre philosophale, qui serait produite par la seule Hyle ou Chaos, et qui fut appelée «moly» par Homère. Mais déjà en 1603, Cesare Della Riviera dit, dans *Il magico mondo de gli heroi* (Milan, 1603), que la propre perfection de l'or «n'est autre que l'esprit universel, ce Mercure céleste ou plomb des sages, ce «père de tous les métaux», qui fut désigné par Homère sous le nom d'herbe môly» (Matton 1993: 177-178).

Le choix de cette herbe est déterminé entre autres choses par les couleurs nommées, qui correspondent avec les deux premières phases du Grand Œuvre, le noir et le blanc. L'accomplissement, l'œuvre au rouge, est enfermé dans les phases précédentes, et se fait tout seul, comme en témoigne le vers suivant:

20 En elle est par essence tout ce qui la perfaict.

Ceci est de nouveau complètement dans la lignée de la théorie pseudo-gébérienne. Dans son commentaire de «sed omnia», Barnaud énumère d'abord toutes les qualités intrinsèques d'Aelia Laelia Crispis: «vir, mulier, androgyna, puella», etc., pour constater ensuite: «Itaque hanc Omnia esse, Omnia in se habere, quibus indiget ad sui perfectionem» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 752). Il est probable que Barnaud ait connu cette idée par la formule suivante de Dastin, que nous retrouvons également dans le ms. Sloane 1255 (f. 124v): «Merito ergo lapis noster a philosophis dicitur omnis res, quia habet in se et de se omnem rem necessariam ad sui perfectionem».

21 Et voicy tout le faict:
Dissoudre et congeler, c'est l'operation.

Après une sorte d'annonce (v. 21) suit la sentence: «dissoudre et congeler». C'est un des résumés favoris, succincts, du processus alchimique, que l'on trouve couramment sous la forme latine *Solve et congela*, attribuée entre autres à Platon et à Morienus. L'essence en est que la matière doit être réduite, par dissolution, à sa *prima materia*, qui ensuite peut être fixée de nouveau en un degré supérieur de perfection. Il ne faut surtout pas que quelque élément extérieur soit ajouté, et il n'est pas besoin non plus d'une manipulation quelconque. Par «l'operation» on voudra dire sans doute quelque chose du genre: voilà tout ce qu'il faut faire. La sentence «dissoudre et congeler» se trouve insérée de la sorte entre les affirmations fortes des vers 21 et 23.

23 Que peu de medicins ont de Dieu ce beau don!

Le vers 23 pourrait être interprété peut-être de deux façons. La première possibilité (pour laquelle nous avons opté) est de comprendre «Combien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu de médecins ...»; une deuxième possibilité serait peut-être de prendre le vers comme une subordonnée adjective, et de comprendre «le processus, un beau don que peu de médecins ont reçu de Dieu». Dans les deux cas, il faut partir de la notion du processus comme un don de Dieu et qui est impossible sans sa coopération, notion qui se retrouve dans presque tous les traités d'alchimie.

Qu'il soit question ici de «medicins» n'est pas pour nous étonner. Étant donné que la pierre n'est pas seulement capable de perfectionner les métaux mais que, très souvent, on lui attribue aussi le pouvoir de guérir toutes les maladies de l'homme, elle intéressait souvent aussi les médecins. L'orientation fort théorique du monde médical universitaire et les préoccupations avec la philosophie de la nature dans le cadre de l'alchimie ne s'excluaient certes pas[16].

La poésie (ou, si l'on veut, les deux poésies) forme donc un tout conséquent. La conception théorique était celle que Balbian — témoin les textes dans son manuscrit — avait embrassée parce qu'il la trouvait importante. Ceci est prouvé *a fortiori* par les sentences par lesquelles il termine sa collection, et qui, de par leur place dans le manuscrit, obtiennent presque le statut d'un *credo* alchimique[17]:

In opere nostro nihil intrat extranei neque in principio neque in medio neque in fine
Fac mercurium per mercurium
Ignis et azoth sufficiunt
Solve congela

Conclusion

Maintenant que nous savons qui est Aelia et que nous connaissons le cadre dans lequel cette poésie a été écrite, nous pouvons la comprendre comme une description, mise dans la bouche d'Aelia, des stades du Grand Œuvre, du *processus lapidis*. La théorie alchimique spécifique véhiculée par cette poésie est celle du *mercurio solo*. Cette théorie, représentée dans ce manuscrit de Balbian également par un nombre important

---

[16] Agrippa Von Nettesheim (1530) dit que tout alchimiste est ou bien un *medicus*, ou bien un *saponarius*. À prendre peut-être de façon satirique?

[17] Il les a notées en 1588 sur le dernier folio de son manuscrit, f. 279v. Dans les années suivantes, il a encore réorganisé son manuscrit et ajouté des feuillets — témoin entre autres la pagination — mais les pièces les plus anciennes et le dernier feuillet sont restés à leur place.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'autres textes en vers aussi bien qu'en prose, était déjà plus ou moins datée au XVIe siècle. Pour Balbian cela semble avoir été plutôt une sorte de recommandation; dans la préface d'une des petites œuvres alchimiques qu'il a fait imprimer, il signale que, dans le domaine de l'alchimie, il n'y a guère de nouvelles choses à dire[18]. Ce conservatisme relatif se montre également dans la mention explicite, dans quelques cas, de la grande ancienneté de ses sources, qualité qui sans aucun doute pour lui a contribué à l'autorité des textes en question. D'autre part il ne faut pas oublier qu'il a également copié certains textes sur des livres récemment imprimés.

L'âge d'*Aelia* est difficile à déterminer ... Nous venons de dire que la théorie exprimée est plutôt dépassée au XVIe siècle[19]. La forme employée ne nous aide guère ... Balbian lui-même dit en 1599 que depuis toujours il s'est occupé d'alchimie[20]; il n'est donc pas exclu que déjà pendant ses années d'étudiant, il a mis la base pour sa collection de textes. Pourtant le fait qu'il met cette poésie[21] dans la bouche d'Aelia indique qu'elle a probablement été écrite au moment où l'énigme de Boulogne avait attiré l'attention des alchimistes. Si l'on veut aller encore plus loin, on pourrait invoquer l'influence du *Commentariolum* de Barnaud, qui date de 1597, et qui serait peut-être à la base du titre de notre poésie. Mais cela ne veut pas nécessairement dire que le texte lui-même (n'oublions pas que Balbian l'a sans doute copié) date de la même

---

[18] Balbian (1599: préface): «... idque cum in aliis scientiis tum in hac potissimum qua Alchymiam spectat, quod de ea vix quicquam dici possit quod non dictum sit prius ...»; une phrase presque identique se trouve dans la préface de Barnaud, *Quadriga aurifera*: «Quid enim, quaeso, in hac metallorum philosophia excogitare, dicereve unquam possem, quod dictum non fuerit prius, & ita actum, ut ajunt, agere» (*Theatrum Chemicum* vol. III: 790). Barnaud signe: Leiden, juillet 1599. Les deux livrets ont paru chez Christophorus Raphelengius.

[19] Pourtant la théorie était encore sujet de discussions au XVIIe siècle, entre autres chez Boyle et Digby; voir Newman (1993).

[20] «Porro autem quod in eo studii genere aetatem fere meam consumpsi ...» (Balbian 1599: 7).

[21] Pour indiquer le texte que nous venons de voir, nous avons souvent employé le terme «poésie», choix délibéré, mais qui ne correspond pas tout à fait avec la terminologie courante dans le domaine des textes sur les «artes». En effet, la division habituelle, employée par Jansen-Sieben (1989) dans son grand répertoire des textes sur les «*artes*», est celle entre textes en prose et textes en vers; elle s'applique sans problème à la majeure partie des textes de la collection-Balbian, qui se veulent avant tout instructifs ou utilitaires. On pourrait pourtant se demander si on ne fait pas tort à *Aelia* en l'introduisant sans plus dans ce schéma binaire réducteur, prose ou vers, où toute préoccupation littéraire semble être absente. Évidemment il s'agit d'un texte en vers qui donne une certaine information sur un sujet alchimique, et pourtant. N'y a-t-il pas un net élément esthétique aussi dans cette poésie?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

époque. Somme toute cela veut dire qu'il faudrait placer la naissance d'*Aelia* dans la deuxième moitié ou même le dernier quart du XVIe siècle. Elle est donc encore relativement jeune quand elle fait son entrée dans cette collection de textes réunis par Balbian[22].

Voici donc le fruit d'une coopération interdisciplinaire: elle nous a permis de donner un sens à un texte qui au premier abord semblait obscur et paradoxal. Cet article se voudrait un hommage à notre ami Theo Venckeleer, non pas que celui-ci soit obscur ou paradoxal, mais parce qu'il sait mieux que d'autres ce que le travail interdisciplinaire veut dire[23].

Références

Agrippa von Nettesheim, Heinrich Cornelius. 1526. *De incertitudine et vanitate scientiarum et artium*. Antverpiae: J. Grapheus.

Bachman, Manuel – Hofmeier, Thomas. 1999. *Geheimnisse der Alchemie*. Basel: Schwabe & Co.

Balbian, Justus. 1599. *Tractatus septem de lapide philosophico, e vetustissimo codice desumti, ab infinitis repurgati, & in lucem dati a Justo a Balbian, Flandro Alostano philochymo*. Leiden: Ex officina Plantiniana apud Christophorum Raphelengium. [Ex.: BPH, Amsterdam]

Barnaud, Nicolaus. 1597. *Commentariolum in aenigmaticum quoddam epitahium* [..]. Leiden: Basson.

Braekman, W. L. 1986. «Joos Balbiaen, dokter, alchemist en legerkapitein tijdens de Gentse calvinistische republiek». *Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent* 40. 85-95.

Ferguson, J. 1906. *Bibliotheca Chemica: A catalogue of the alchemical, chemical and pharmaceutical books in the collection of the late James Young of Kelly and Durris*. Glasgow: Maclehose. (2 vols)

Fraeters, Veerle. 1999. *Gods gouden thesaurus. Het middelnederlandse handschrift Wenen, ÖNB 2372 in de alchemistische traditie*. Leuven: Peeters.

Greverus. 1599. *Jodoci Greveri Secretum, et Alani Philosophi Dicta de Lapide Philosophico. Item alia nonnula eiusdem materiae, pleraque iam primum edita a Justo a Balbian*. Ex officina Plantiniana apud Christophorum Raphelengium. [Ex.: MPM Antwerpen]

Jansen-Sieben, Ria. 1989. *Repertorium van de Middelnederlandse artes-literatuur*. Utrecht: HES.

---

[22] N'oublions pas non plus que c'est surtout dans la seconde moitié du XVIe siècle que bien des poètes français s'intéressaient à l'alchimie. Il serait intéressant de savoir où et comment Balbian a connu ces vers.

[23] En effet, il est un de ceux qui, par son enthousiasme et par son esprit ouvert, supporte le projet éminemment interdisciplinaire «Memoria» de l'Université d'Anvers (voir le site www.ufsia.ac.be/~memoria).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JUNG, C. G. 1989. *Mysterium Coniunctionis. An inquiry into the separation and synthesis of psychic oppositers in alchemy*. Tr. R.F.C. HULL. Princeton: Princeton University Press.

MAIER, Michael. 1617. *Symbola Aureae Mensae Duodecim Nationum*. Frankfurt: Antonius Hummius [reprint Karl R. H. FRICK (éd.), Graz: Akademische Druck- u. Verlagsanstalt, 1972].

MARGOLIN, Jean-Claude – MATTON, Sylvain (éds) 1993. *Alchimie et Philosophie à la Renaissance*. Paris: Vrin.

MATTON, Sylvain. 1993. «Marsile Ficin et l'alchimie; sa position, son influence». In: MARGOLIN – MATTON (éds) 1993. 123-192.

MÉON, M. 1814. *Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jean de Meung*. Vol. 4. Paris: Didot l'aîné.

NEWMAN, William. 1991. *The Summa Perfectionis of Pseudo-Geber. A critical edition, translation and study*. Leiden: Brill.

—. 1993. «L'influence de la *Summa Perfectionis* du Pseudo-Geber». In: MARGOLIN – MATTON (éds) 1993. 64-77.

PERNETY, Dom Antoine-Joseph. 1758. *Dictionnaire Mytho-Hermétique, dans lequel on trouve les Allégories Fabuleuses des poetes, les Métaphores, les Énigmes et les Termes barbares des Philosophes Hermétiques expliqués*. Paris: Baucher. [reprint Milano: Archè, 1980]

PRIESNER, Claus – FIGALA, Karin. (éds) 1998. *Alchemie. Lexikon einer hermetischen Wissenschaft*. München: Beck.

RIDDER-SYMOENS, Hilde DE. 1986. «Enkele gegevens over Joos Balbiaens universitaire studies». *Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent* 40. 97-100.

SPONDANUS, Johannes. 1606. *Homeri quae extant opera omnia [...] cum Latina versione [...] Johanni Spondani Mauleonensis commentariis [...]*. Basel: Sebastianus Heinricpetri. [Ex. UB Utrecht]

TELLE, Joachim. 1980. *Sol und Luna. Literatur- und alchemiegeschichtliche Studien zu einem altdeutschen Bildgedicht*. Hürtgenwald: Pressler.

Theatrum Chemicum, praecipuos selectorum auctorum tractatus continens. 1659-1661. Strasbourg: Zetzner (6 vols) [Réimpr. Torino, 1981].

THORNDIKE, Lynn. 1923-1958. *A History of Magic and Experimental Science*. New York: Columbia University Press. (8 vols)

VAN GIJSEN, Annelies. [en préparation]. *Joos Balbian en de Steen der Wijzen*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UN POÈME PACIFIQUE EN QUÊTE D'AUTEUR: LE *PELERIN DE PAIX* (ÉDITION CRITIQUE)

Tania VAN HEMELRYCK
(*Fonds National de la Recherche Scientifique – Université catholique de Louvain*)

Dès l'aube du XIVe siècle, les prémices de la littérature pacifique de langue française voient le jour sous la plume d'Eustache Deschamps (cf. Van Hemelryck 1999-2000); l'expression et la recherche de ce bien commun vont de paire avec l'émergence de la conscience de l'écrivain en cette période du bas Moyen Âge. Outre les œuvres pacifiques consacrées, comme le *Lay de paix* d'Alain Chartier, le *Livre de paix* de George Chastelain ou encore le *Passe-temps d'oysiveté* de Robert Gaguin, pour ne citer que ces quelques exemples envisagés dans la diachronie littéraire, il subsiste à l'heure actuelle des textes pacifiques inédits dans les méandres des bibliothèques européennes[1].

Ainsi, la Bibliothèque Nationale de France renferme, sous la cote 25432 de son fonds des manuscrits français, l'exemplaire d'un poème pacifique anonyme recensé par les catalogues sous le titre de *Pelerin de paix*. Nous nous proposons dès lors de présenter, d'éditer et de commenter cette œuvre inédite qui offre un nouvel éclairage sur les multiples mises en œuvre de la poésie de circonstance à la fin du XVe siècle.

1. Le manuscrit

Le *Pelerin de paix* est conservé dans un manuscrit unique (Paris, BNF, fr. 25432); en parchemin, il renferme 7 feuillets aux dimensions de 200 x 145 mm. Les feuillets sont numérotés en chiffre arabe dans le coin supérieur droit; le 1er plat est collé tandis que le 2e est libre, tous deux sont en papier et non numérotés. Les deux premiers feuillets numérotés sont également en papier: le premier porte les inscriptions suivantes dans le coin

[1] Consciente de la richesse de ces fonds de documentation, nous entreprenons actuellement la recension de tous les fonds d'archives et de bibliothèques de Belgique, de France et de Suisse afin de constituer l'inventaire des pièces pacifiques des XIVe, XVe siècles et du début du XVIe siècle.

Memoire en temps advenir, 339-361. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

supérieur droit: «n° 2887 // Lavall. n° 129». Le feuillet 3 porte cette inscription d'une main du XVIIe siècle «Sur la Paix Entre les Roys // de France & d'Angleterre». La reliure, de cuir brun, date vraisemblablement de cette même époque et présente sur son dos le titre doré suivant: «LE PELERIN DE PAIX. MSS EN VERS S. VELIN». Le texte proprement dit débute au folio 4r° avec l'estampille de la Bibliothèque Nationale à l'encre rouge et termine au folio 7v° avec le même cachet. La fin du manuscrit est composée d'un feuillet de parchemin demeuré vierge ainsi que de 8 feuillets de papier blanc suivis d'un plat non collé et d'un plat collé.

Le titre de l'œuvre apparaît en haut du f° 4 et est d'origine étant donné que la hampe supérieure du «L» a été rognée lors de la reliure. C'est le seul endroit qui renseigne l'appellation; en effet, dans le texte, une seule mention du substantif *pelerin* apparaît au vers 98 sous la forme d'un vocatif adressé à l'*acteur*, mais sans la qualification *de paix*.

2. La date, la langue et la versification

Contrairement à ce que notifie le *Catalogue des manuscrits français* (Omont 1902)[2], ce texte ne fut pas «composé à l'occasion du mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, en 1491», mais bien consécutivement à l'alliance de Charles VIII et d'Henri VII, survenue un an plus tard, le 3 novembre 1492; plusieurs éléments textuels en attestent ainsi que le titre du feuillet 3 apportée par cette main anonyme au XVIIe siècle. Ainsi, le *Pelerin de paix* est un témoin littéraire de la paix conclue le 3 novembre 1492 à Étaples. À notre connaissance, ce texte est le seul témoin littéraire célébrant l'événement[3].

Cette longue pièce de 210 vers décasyllabiques est composée de rimes plates et est construite de la sorte; nous avons délimité les entités compositionnelles en fonction des retraits opérés par le copiste en début de vers: 6 – 4 – 2 – 4 – 2 – 4 – 10 – 6 – 4 – 11 – 7 – 10 – 8 – 6 – 4 – 9 – 5 – 6 – 12 – 4 – 6 – 8 – 8 – 4 – 4 – 4 – 4 – 8 – 12 – 2 – 8 – 2 – 2 – 2 – 2 – 2 – 8.

Le texte ne présente pas de particularités de langue qui permettraient de localiser plus précisément son auteur. Notons cependant ces quelques traits:

---

[2] La notice fut sans doute rédigée sur la base du *Catalogue La Vallière* qui mentionne effectivement le mariage comme sujet du poème (De Bure 1783: 296-297, n° 2887).

[3] Molinier (1904, t. 5) ne mentionne que l'imprimé du traité (n° 5633).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2.1 Vocalisme

– En hiatus, le *e* est éliminé dans la prononciation, bien qu'il subsiste graphiquement: *veoir* (vv. 3, 7), *veu* (v. 15, 95), *veistes* (v. 18), *aperceu* (v. 33), *feis* (v. 65), *pleust* (v. 69), *veiz* (v. 81), *eleu* (v. 109), *deust* (v. 111, 135), *veue* (vv. 152, 153). Mais *pourveu* (: *veu* [vœux], v. 67).
– Confusion phonétique et graphique de *-en-* et *-an-*: *entendre* (: *entreprendre*, v. 126), mais *prandre* (v. 114); *venter* [vanter] (: *lamenter*, v. 11).
– En hiatus, le *i* est conservé: *furieux* (v. 24), mais *yeulx* (: *dieux*, v. 82).
– Équivalence graphique et phonétique *i/y*: *bening* (: *venyn* v. 38), *Germanie* (: *banye*, v. 108), *ramentevoyr* (: *debvoir*, v. 128), *nye* (: *compaignie*, v. 140).
– Hiatus du groupe *ion*: *legions* (: *regions*, v. 52), *perfection* (: *fiction*, v. 192).
– Hésitation graphique entre *-ar-* et *-er-*: *perfaicte* (v. 99) mais *parfaicte* (v. 164).
– Équivalence *ei/ai*: *reigle* (: *aigle*, v. 54).

2.2 Consonantisme

– Lettres sans valeur phonologique
* Subsistance graphique du *-s-* implosif amuï: *estat* (vv. 3, 29), *respons* (v. 9), *respandu* (v. 11), *eust* (v. 15), *veistes* (v. 18), *resverye* (v. 22), etc.
* Nombreuses graphies latinisantes:
  • résurgence de *-c-*: *sçay* (v. 1), *conflict* (v. 4), *lict* (v. 8), *sçauroit* (v. 13), *sçavoir* (v. 28), *gectoit* (v. 34), *promectoient* (v. 36), *satisfaict* (v. 39)
  • résurgence de *-d-*: *advis* (v. 2).
  • résurgence de *-b-*: *debvez* (v. 125), *debvoir* (v. 128)
  • résurgence de *-l-*: *assault* (: *sursault*, vv. 23-24), *ceulx* (v. 134), *heureulx* (: *amoureux*, v. 145), *eulx* (v. 162, 169), *veult* (v. 168), etc.
* Présence graphique de *c* dans le groupe *cq*: *onc* (v. 22), mais *oncques* (v. 26) pour des raisons métriques.
* Le graphème *-fv-* dans *chetifve* (v. 103,: *fugitive*), signale que le *u* doit être lu *v*.
– Finales arbitraires *-z* pour noter *-s*: *delitz* (:*lis*, v. 142), *convenuz* (: *Occeanus*, v. 148), *ilz* (vv. 119, 150, 162, 189) mais *ils* (v. 152).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

- La graphie *-ngn-* ou *-ign-* note la mouillure du *n*: *campaigne* (: *montaigne*, v. 40), *congnoissant* (v. 71), *congnoissance* (v. 99), *compaignie* (v. 140).
- Gémination du *-l-* sans incidence phonétique: *villaines* (v. 16), *voullant* (v. 28), *viollences* (v. 30), *challeur* (: *malheur*, v. 36), *vollant* (v. 48), *estourbillon* (: *Aquillon*, v. 56), *dilligence* (v. 77), *marcialles* (: *Ytales*, v. 109), *voullut* (v. 138), *estoilles* (: *voilles*, v. 157), *seullement* (v. 160), *excellence* (: *corpulence*, v. 173).
- Gémination du *-f-* sans incidence phonétique: *suffraiges* (: *naufraiges*, v. 64), *reffuge* (v. 105), *prouffict* (v. 153), *enffans* (v. 172), *deffault* (v. 175).
- Gémination du *-p-* sans incidence phonétique: *deppend* (v. 120), *pappiers* (v. 183).

3. L'édition critique du texte

N'a pas long temps, ne sçay à quel propoz,
Qu'advis me fut, prenant de nuyt repoz,
Veoir une armee en estat perilleux:
Par ung conflict de guerre merveilleux,
Princes, barons, contes, infiniz nombres,
Tous desconfitz, souffrans mortelz encombres.

C'estoit pitié de veoir leur tristes corps
Au lict d'honneur oultraigeusement mors;
Mors, mais combien, sans mentir je respons,
Qu'on en faisoit sus les fleuves des ponts.

Tant y avoit d'humain sang respandu
Qu'on eust jugé le monde en sang fondu.

Qui est celuy qui se sçauroit venter
que bien je fust gardé de lamenter,
quant il eust veu les nimphes des fontaines
de sang meurdry, polues et villaines?

Vous, dieux silvains, et vous, faunes agrestes,
Veistes vous poinct lors miserables festes?

En ung instant vis tumber la bataille,
Comme le pan d'une foible muraille
Froissé d'un coup de grosse artillerye:
Brief onc ne fuz en telle resverye.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'une autre part l'on donna ung assault
Si furieux qu'il m'esveille en sursault,
En eau de pleurs et de sueur plongé
Plus que de cas qu'oncques j'eusse songé.
Ainsi perplex j'euz aux livres recours, 4v°
Voullant sçavoir des planettes le cours,
L'estat du ciel et si ses influences
Condescendoient à telles viollences,
Pource qu'on dit que bien souvent les songes
Ne sont en riens ny fables ny mensonges.

Là j'aperceu dieu Mars qui regentoit
Et son regard impetueulx gectoit
Devers Saturne et Mercure en challeur,
Qui promectoient quelque futur malheur,
Car n'y avoit aucun aspec bening
Pour moderer leur fureur et venyn.

Non satisfaict sorty en la campaigne
Où n'y avoit ny forest ny montaigne
Qui m'engardast si verroys quelque augure
Au ciel suivant l'ordre de la figure.

C'estoit alors que Titan se prepare
Et que son char d'ardens rayons empare,
Pour rendre à l'oeil evidentes les choses
Qu'avoit la nuyt soubz ses aelles encloses,
Qu'il s'apparut une comette ardent,
Vollant en l'air jusques en Occident,
Qui procedoit d'Aurora courroussee,
Portant harnoys comme fort offensee,
Et conduisoit bien mille legïons
D'hommes puissans d'estranges regïons
Tresbien gardant de Mars l'ordre et la reigle.

Puis de reddeur vint assaillir une aigle,
Qui en son vol suyvoit l'estourbillon
Du nubileux et froit vent d'Aquillon, 5r°
Et me sembla qu'en fin fut desconficte
Et à grant coups de fleiches mise en fuite
Par la deesse en fureur si cruelle
Qu'elle y laissa la plus grant part d'une aelle.

Voyant tel cas, je devins tout transy
Sans esperer nulle grace et mercy,
Et, comme ceulx qui apres meins suffraiges
Font veuz, estans en perilz et nauffraiges,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A joinctes mains je feis une promesse
A ceste là qui de paix est deesse
De luy porter mon offrande et mon veu
Devottement en son temple pourveu
Que bien luy pleust divertir ce presage
Des fleurs de lis et les garder d'oultraige.

Puis, congnoissant ma requeste exaulcee
Je m'en allé de faict ou de pensee
En divers lieux estranges et loingtains
Par terre et mer et chemyns incertains,
Serchant par tout ceste benigne dame,
Qu'on nomme Paix et que chascun reclame,
Pour acomplir en toute dilligence
Mon veu, car poinct n'en voulloys de dispense.

Ainsi errant par le monde, arrivé
En la forest Dodone où je trouvé
Chesnes parlant, que je veiz de mes yeulx,
Et reciter les oracles des dieux. 5v°
Les ungs rendoient aux demandes responses
Apertement; autres en voir absconses.

C'est la forest dont fut premier forgee
La nef Argos et Thetis oultraigee
Quant s'en partit l'audacieux Jason
Pour conquerir en Colchos la toison.

D'un je choisy la sacree courtine,
Qui parloit langue et françoise et latine,
Que tout au tour tournoyant je contemple;
Puis, le pryay qu'il m'enseignast le temple
Où dame Paix est des roys honnoree
Et en quel lieu elle estoit demouree,
Veu que dieu Mars et la fureur de guerre
Avoient troublé tout le ciel et la terre.
Qui me respond en langaige françoys:

«Ô pelerin, le bien venu tu soys,
Car cy auras perfaicte congnoissance
Où maintenant Paix faict sa residence
Et où elle est sus tous biens estimee,
De deux grans roys sans fiction aymee.

«D'Orient est comme pouvre chetifve,
Par grant rigueur esclave et fugitive;
«Elle n'a pas eu recours et reffuge
— car là de guerre est le cruel deluge —

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A l'empereur et ducz de Germanie,
Mais elle en est piteusement banye.

«Pour son manoir n'a eleu les Ytales,
Comme citéz et terres marcialles,
Car cil qui deust mectre toute sa cure
A la nourrir, entre les roys procure 6r°
Noyse et discord, et induict les monarques
Prandre de Mars les enseignes et marques,
En les mectant en troubles et affaires;
Ausquelz, apres qui les rend tributaires,
A leurs despens et de leurs grans tributz
Leur esmeut guerre et commect meincts abbuz.
«Ignorent ilz que sa force et puissance
Pour guerroyer deppend de leur finance?

«Par ce point là il les tient tous en craincte;
lequel cessant sa vertu est estaincte
ce qui servit tresbon de corriger
et telz abbuz en ordre reddiger.

«Ô roys chretiens, vous debvez bien entendre
que ne pourriez meilleur euvre entreprendre,
mais pas ne fault vous en ramentevoyr,
car en cela ferez vostre debvoir.
«Il est certain, voire, et sans longue espace,
suppliant Dieu qui vous en doint la grace.

Luy qui devroit estre doulx et clement,
son faict l'acuse et son nom le dement,
car il court sus comme à ses ennemys
à ceulx qui l'ont en son siege remys.
Luy qui ne deust estre vindicatif
à soy venger est soudain et hatif
que bien monstra par rigeur trop amere
quant ne voullut pardonner à sa mere.

«Que Paix soit donc avec luy, je le nye,
car Noise et Paix ne se font compaignie,
mais elle regne en joyes et delitz, 6v°
entre la rose et les troys fleurs de lis.
Triumphamment là est entretenue
et sus tous biens precieuse tenue
de deux seigneurs qui sont d'elle amoureux,
les plus puissans du monde et plus heureulx.

«Pour l'honnorer tous deux sont convenuz
pres le palais du grant Occeanus,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où la verras entre eulx tresreluisante,
à tout jamais immobile et constante.

Plaisir qu'ilz ont en elle les conduict,
tant est leur cueur de son amour induict,
et tiens pour vray qu'ils feront une veue
plus de prouffict qu'aultre ne fut onc veue.

«Ce sont deux roys de haulte renommee,
dont ne sera la gloire exterminee,
tant que le ciel sera orné d'estoilles
et que seront sus mer au vent les voilles.

«Qui bien vouldroict raconter leurs louanges,
fauldroit avoir grace et esprit des anges,
mais seullement diray, car il appert
que homme ne fut en vertu plus expert,

ilz sont eulx deux d'une mesme stature,
parfaicte en tout et croy que print Nature
pour former l'un de l'autre le pourtraict,
car il n'y a que redire ung seul traict.
Sy leurs corps sont semblables en beaulté,
leurs cueurs sont telz en toute leaulté:
ce que veult l'un, l'autre est de cest accord,
sy qu'entre eulx deux n'y peult avoir discord.

Et n'a omis en ceste parité 7r°
Nature en riens qu'en la posterité,
car l'un a troys enffans par excellence,
beaulx et parfaictz en meurs et corpulence;
mais elle veult sans sy les comparer
et ce deffault en l'autre reparer,
en le faisant semblable de lignee
en peu de temps, car le dieu Hymenee
luy livrera, pour vraye espouse et femme
en son pays, une excellente dame
qui le fera de troys nobles filz pere,
et ne fault poinct qu'aultrement l'on espere.

De ce sont plains les livres des Sibiles
et les pappiers des Parques immobiles.

«Ceste espouse est la noble princesse Anne,
en leaulté le seconde Susanne,
que si Phebus, Minerva ou Lucresse,
soit de savoir, de beaulté, de sagesse,
contre elle avoient pour le loz entrepris,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ilz y perdroient la victoire et le pris.
«C'est une perle en sa perfectïon
qui n'a sus soy tache ny fictïon;

c'est ung lien propre pour retenir
paix et les roys en amour maintenir.

«Tousjours sera à la France propice,
qui en ses ans premiers fut sa nourrice.

«Princes angloys, par ceste Anne opportune,
avez trouvé vostre bonne fortune.

Vostre renon et gloire augmenteront 7v°
jusque au ciel voz louanges yront.

«Voicy les jours des siecles desiréz
que vous avez de long temps esperéz!

Cela me dist le chesne fatidique
qui en parloit en maniere auctenticque,
dont fuz joyeulx; puis, de luy je m'absente,
observant bien ses adresses et sente,
tant que trouve la dame Paix exquise
entre deux roys, comme avoit dit, assise:
de France est roy l'un, l'autre d'Angleterre
plus vertueux monarques de la terre.

4. Commentaires

Ce poème de 210 vers fut rédigé consécutivement à la paix d'Étaples; celle-ci mit un terme au conflit qui opposait la France et l'Angleterre depuis le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII. Ce traité de paix fut le premier d'une série de trois (Barcelone et Senlis suivront) qui permirent à Charles VIII d'aplanir vingt années de luttes militaires et diplomatiques. Il fut signé le 3 novembre 1492, puis fut ratifié le 11 novembre par Henri VII et le 13 décembre par Charles VIII. Outre l'arrêt des hostilités entre les deux nations, le traité stipulait la remise en état des villes détruites par les Anglais lors de leur campagne dans les villes du Nord, entre Calais et Boulogne, ainsi que la liberté commerciale assortie d'une paix perpétuelle entre les deux pays. Seule cette dernière précision apporte une plus-value à ce nouveau traité de paix par rapport à celui signé en 1475 à Picquigny par Louis XI.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce fut donc le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne — célébré le 6 décembre 1491 — qui engendra de nouvelles dissensions et induisit la nécessité d'une paix. En effet, dès le 6 février 1492, Henri VII désapprouva l'union, affirmant toujours Marguerite d'Autriche comme la *vera et legitima uxor* de Charles VIII, tandis qu'Anne était unie à Maximilien depuis le 19 décembre 1490. De plus, comme le souligne Labande-Mailfert (1975: 118)

> l'attitude de l'Angleterre demeurait particulièrement menaçante en cette même année 1492 où la trêve de Picquigny, conclue par Louis XI pour sept ans et renouvelée depuis, venait à expiration. Le pacte anglo-austro-espagnol d'agression contre Charles VIII, noué en 1489 (Medina del Campo) et 1490 (Working) avait été renouvelé plus étroitement entre l'Angleterre et l'Espagne le 22 novembre 1491, à Westminster, complété par un accord additif qui précisait la date de l'offensive — le 15 mai suivant, ou le 15 juin au plus tard, — interdisant aux signataires d'accepter une paix séparée avant deux ans, à moins que ce ne fût *avec le consentement de l'autre allié*.

Henri VII entendait bien réparer l'offense faite à ses alliés en vertu de leurs accords et des inimitiés ancestrales contre les Français. Cependant, la raison financière aplanit tous les différends et conduisit les deux rois vers la paix.

vv. 1-2: début du songe de l'auteur avec une introduction immotivée étant donné qu'aucun état émotif n'est rattaché au songe; le passage de la réalité au domaine du rêve est signalé par *advis me fut* (Badel 1980: 332-353).

vv. 3-16: description de la vision nocturne du dormeur; il contemple les résultats d'un carnage militaire désastreux pour la partie qu'il observe, française donc. Il s'agit vraisemblablement d'une allusion au débarquement des troupes anglaises sur le territoire français, avec la prise de Calais et surtout le siège de Boulogne-sur-Mer, dès le 19 octobre 1492.

vv. 19-26: la conclusion du songe — très bref!, seulement 20 vers — est interne; le songeur s'éveille consécutivement aux bruits et fracas de la guerre. L'état émotif dans lequel le plonge ce brusque réveil engendre alors la relation de l'œuvre, qui débute par l'explicitation du songe. Selon nous, le substantif *cas* pourrait être entendu dans son acception astrologique signifiant:

> Situation d'une planète qui se trouve dans le signe zodiacal exactement opposé à son signe d'exaltation, c'est-à-dire à celui qui convient particulièrement à sa nature (De Phares 1999: 367).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vv. 27-32: l'explicitation et la volonté de résolution du rêve suivent; l'auteur a recours aux éléments tangibles, telle l'astrologie livresque ou réelle, qui auraient pu influencer ou motiver son cauchemar; l'appel à la science est surtout présent pour contrer l'association du *songe* et du *mensonge* contaminant la littérature depuis le *Roman de la Rose*, et donné par le texte à la rime.

vv. 33-38: Ce petit passage décrit des conjonctions astrales prédisant un futur guerrier; les astres sont personnifiés dans une représentation du zodiaque peuplée de trois planètes négatives (Saturne, Mercure et Mars) qui se présentent dans des conjonctions maléfiques. En effet, aucun *aspec bening* ne peut être envisagé. En fonction des écarts et des planètes concernées, les *aspecs* sont bénéfiques ou maléfiques; ainsi, *aspec* est également un terme astrologique, mais beaucoup plus précis cette fois, signifiant

> Écart triangulaire, ou arc de cercle, qui sépare une planète ou un point de la carte du ciel d'une autre planète ou d'un autre point (De Phares 1999: 364).

Le réseau sémantique, en rapport avec l'astrologie sur lequel l'auteur bâtit son œuvre, fait-il allusion à la crédulité du roi de France pour l'astrologie, induisant un auteur de son entourage proche? On sait par exemple que le monarque assista à un spectacle du zodiaque à Lyon en mars 1490, de même qu'il soutint l'astrologue Simon de Phares dans ses démêlés avec l'Église (Minois 1999: 297; Labande-Mailfert 1975; Boudet 1990).

v. 42: le substantif *figure* est également spécialement usité dans un sens astrologique et renvoie à la

> carte du ciel dressée pour un quelconque événement susceptible d'une interprétation astrologique (conception, naissance, révolution d'une naissance ou d'une année, conjonction astrale, éclipse, élection, interrogation, événement politique ou religieux que l'on cherche à expliquer, etc. La forme la plus courante de la *figura celi* à la fin du Moyen Âge est celle d'un carré dans lequel sont inscrits douze triangles correspondant aux douze maisons du ciel et un cartouche central où la date et les caractéristiques de l'événement sont habituellement mentionnées (De Phares 1999: 374).

v. 43: *Titan*, fils du Ciel et de la Terre, est assimilé au soleil dans le cas présent étant donné qu'il *empare* son *char d'ardens rayons*.

v. 47: *comette ardent;* dans la représentation médiévale, l'apparition des comètes est liée à la position de Mars et concorde avec la conjonction négative des astres observée précédemment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

v. 49: *Aurora*, il ne s'agit pas à proprement parler de la déesse de l'aube antique, mais de la sixième sorte de comète selon la typologie établie depuis le XIIIe siècle et faussement attribuée à Ptolémée:

> Sexta vocatur matuca et est de natura martis et vocatur etiam aurora et est rubra et habet caudam longam (Angeli 1985: 145).

Elle est assimilée à une guerrière entraînant des légions de soldats d'*estranges regions*; l'adjectif *estrange* peut être un rappel du terme astrologique faisant référence à la situation néfaste d'une planète.

Quant à cette comète, plusieurs interprétations sont envisageables. Soit elle annonce une ère nouvelle, en l'occurrence guerrière, sans une adéquation particulière avec un personnage du siècle, charriant les menaces qui pesaient sur le royaume de France après le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne: le roi anglais entendait bien venger Maximilien et sa fille. En effet, Maximilien avait été débouté par les prétentions du roi de France sur la Bretagne et sur Anne, et la jeune Marguerite, pourtant unie à Charles, avait été répudiée. Soit il faut voir Charles VIII sous les traits d'Aurora furieusement accompagnée d'hordes armées; de fait, le mariage avec Anne signe la reconquête bretonne par la France, qui se solde également par «l'expulsion» de l'*aigle*, c'est-à-dire Maximilien[4]. Bien qu'il puisse paraître surprenant de comparer le roi de France à une figure féminine, nous rencontrons d'autres assimilations de ce genre dans la sphère monarchique française, d'autant plus que le symbolisme solaire est clairement lié à la personne royale. Dans son *Livre des Fais et bonne meurs du sage roy Charles V* (éd. de S. Solente, t. 1, p. 43.) Christine de Pizan comparait Charles V à Aurore en ces termes:

> et vrayement qui vouldroit user en cest endroit de la maniere de parler des poetes pourroit dire que ainsi comme la deesse Aurora par son esjoissement à son lever rend resjoys les cueurs des voyens, se pourroit dire sans mentir semblablement de nostre roy, rendent joye à son lever à ses chambellans et autres serviteurs deputez pour son corps à ycelle heure (...)

Tandis qu'un an plus tard, dans ses *Chroniques* (p. 405), Jean Molinet conservera la sphère des références solaires, mais l'appliquera au duc d'Orléans, précisément dans le cadre de conquêtes, les guerres d'Italie en l'occurrence:

---

[4] Le fait que l'*aigle* suive l'*estourbillon / du nubileux et froit vent d'Aquillon* (vv. 55-56), fait peut-être référence à l'alliance du roi d'Angleterre (situé au Nord par rapport à l'espace géographique envisagé) et de Maximilien?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> [1494] le duc d'Orleans, comme Aurora précede le soleil, estoit son precurseur [c'est-à-dire le roi Charles VIII, en route vers Naples], conducteurs de pluseurs navires et galées.

La prédiction des événements politiques n'était pas étrangère aux Grands de l'époque qui s'entouraient d'astrologues-médecins; dans le prologue de son *Recueil des plus celebres astrologues*, visant à défendre la science astrologique et à la distinguer des prédictions considérées comme douteuses, Simon de Phares fera allusion à la nécessité de l'astrologie, donnant précisément l'exemple de l'invasion anglaise de 1492:

> Par toutes lesquelles choses appert assez que la science de astrologie n'est pas inutille ne a ung prince, ne a ung païs, mais convenable et utille, laquelle utillité vous eussiez bien peu nagueres esprouver et clerement apercevoir, quant les Anglois vinrent devant Boulongne, s'il vous eust plu enquerir de leur affaire plus avant, aussi que les feistes de leur contenance en mer et de leur descente, car vous les eussiez trouvés si très infortunés, que la ou il ne vous eust pleu leur courir sus et les avoir ainçois laissés VIII ou dix jours, sans faire parlamenter a eulx, si Dieu, de sa puissance absolue, n'eust destourné les influences, il leur eust convenu combatre ensemble l'un a l'autre et deslogés a leur grande confusion, deshonneur et dangier de leurs personnes et au grant honneur et prouffit de vous et de vostre royaulme, et veez la, Sire, de quoy vous pouvoit servir astrologie (De Phares 1999: 34-35).

vv. 61-70: supplications du poète à l'adresse de Paix, lui promettant une *offrande* et un *veu* — son poème? — pourvu que ce présage ne survienne pas et surtout qu'elle épargne la France des affres de la guerre. Il va sans dire que le recours aux visions astrologiques ou prophétiques fausse quelque peu notre interprétation des événements décrits. En d'autres termes, l'utilisation des fictions poétiques pose le problème de la concordance des temps de rédaction et du temps historique, bien que, dans le cas présent, la rédaction du poème dût être contemporaine de l'annonce du traité d'Étaples, mais avant le traité de Barcelone du 19 janvier 1493, auquel il aurait été également fait allusion; ainsi, nous pouvons situer la rédaction du texte entre le 3 novembre 1492 et le 19 janvier 1493, soit durant le mois de décembre … la consultation des données astrologiques de ce mois devrait être envisagée sur ce point.

vv. 79-88: les pérégrinations du poète le mènent jusque dans *la forest dodone*; Dodone, en Épire, est le siège du plus ancien oracle grec où s'élevait un temple à la gloire de Zeus, et où des chênes entourant l'édifice rendaient des oracles, au même titre que les colombes qui peuplaient leur *courtine*. Selon la légende, le navire *Argo* fut pourvu à sa proue d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

morceau du chêne prophétique de Dodone[5], justifiant donc l'allusion à Jason et Thétis des vers 86-88.

vv. 92-97: le poète s'adresse donc à un chêne pour connaître le lieu où demeure Paix et où se trouve son Temple. L'image du temple de la paix est récurrente dans la littérature pacifique; déjà Rome concrétisa ses paix politiques dans le temple de Janus dont les portes demeuraient fermées lorsque la République était en paix. Quant à la tradition chrétienne, elle applique au temple diverses significations spirituelles ou référenciations concrètes, comme dans le cas du Temple de Salomon. Le chêne, qui l'appelle *pelerin*, passe alors en revue les différents lieux d'où la noble dame a été chassée. Notons qu'à ce moment le poète est « hors songe »; dès lors, convient-il d'envisager l'oracle comme véridique, soulignant l'adhésion de l'auteur aux prédications et aux prophéties?

vv. 103-104: la paix est absente des lieux saints, elle est *esclave et fugitive*. À la fin du XVe siècle, consécutivement à la chute de Byzance, le péril turc est de plus en plus présent, la reconquête des lieux saints apparaissant en filigrane de toutes les revendications des monarques et dirigeants de l'époque. Ainsi, Charles VIII lancera ses troupes dans les guerres d'Italie, prélude et prétexte à ses désirs de croisade; dans ce registre, le roi ne fut pas insensible aux prophéties — comme celles du médecin Jean Michel et de maître Guilloche de Bordeaux, entre autres — qui fleurissent et l'assimilent au Messie (cf. Krauss 1906).

vv. 109-140: dans cette portion du texte, l'auteur dénonce la politique papale, peu propice à encourager les élans de concorde entre les princes chrétiens comme l'induirait son ministère. Le pape incriminé doit être Innocent VIII, qui fut élu pape le 29 août 1484 et décéda le 25 juillet 1492. En effet, bien qu'Alexandre VI lui succédât immédiatement, les décisions du début de son investiture suscitèrent l'espoir d'une administration et d'une justice équitables, d'un soutien pressant à la réforme de l'Église et surtout d'une lutte sans relâche contre les Turcs.

vv. 116-118: l'action politique extérieure du pontificat d'Innocent VIII se résume surtout au soutien qu'il accorda aux barons napolitains contre le roi Ferdinand d'Aragon — qui avait refusé à plusieurs reprises de payer le tribut d'investiture — et la guerre qui en résulta. Outre la rébellion du roi

---

[5] Cf. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, s.v. *Argonautae*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Aragon, la guerre provoqua l'hostilité du roi de Hongrie et du duc de Milan; soucieux de mettre un terme à ces remous, le Saint-Siège flatta les prétentions napolitaines du roi de France pour s'accorder un allié de poids. En effet, une paix «définitive» fut conclue en janvier 1492 entre le pape et Ferdinand sous l'impulsion française.

vv. 121-124: ce petit passage fait peut-être allusion à l'excommunication de Ferdinand d'Aragon lors du consistoire de 1489.

vv. 139-146: la glorification des rois de France et d'Angleterre passe donc par le dénigrement de la politique de celui qui était vu comme le gardien de la paix puisqu'Apôtre de Dieu sur Terre. La critique papale n'est pas exclusive à l'auteur du *Pelerin de paix* et deviendra en quelque sorte l'apanage des écrivains de la fin du XVe siècle et surtout du début du XVIe siècle, sensibles à la défense des intérêts de leurs princes face aux prétentions des papes[6].

vv. 141-142: ce passage confirme la lecture du texte comme une louange de la paix d'Étaples étant donné que Paix *regne* (...) *entre la rose et les troys fleurs de lis*, emblèmes héraldiques des monarchies d'Angleterre et de France.

vv. 147-149: le traité de paix fut signé à Étaples (Pas-de-Calais), port de pêche sur l'estuaire de la Canche depuis l'époque romaine (*Stapulae*) et important port militaire depuis Philippe Auguste, ce qui justifie l'allusion à la réunion des deux rois *pres le palais du grant Occeanus*.

vv. 154-169: l'entente politique des deux monarques est également corroborée par la similitude physique et morale que Nature imprima à leur être.

vv. 170-181: cependant, seul l'élément de la *posterité* (v. 171) distingue les deux rois. De fait, en cette année 1492, Henri VII est uni à Élisabeth d'York depuis le 18 janvier 1486 et le couple a déjà trois enfants — il en aura sept —, dont Arthur, prince de Gales (né le 19 septembre 1486), Marguerite (née le 29 novembre 1489) et Henri (futur Henri VIII, né le 28 juin 1491). Quant à Charles VIII, il vient d'épouser Anne de Bretagne

---

[6] Par exemple, Pierre Gringore, Jean Lemaire de Belges, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 6 décembre 1491, avec cette clause célèbre qui engageait Anne à épouser le successeur du défunt roi si celui-ci mourait sans enfants avant elle. Il est étrange que le discours du chêne relate au futur l'union de Charles VIII et d'Anne étant donné que celle-ci a déjà eu lieu (cf. *car le dieu Hymenee / luy livrera pour vraye espouse et femme* ...; notons qu'à cet endroit l'identité de l'épousée n'est pas encore révélée et apparaîtra au vers 184); certes, cette phrase est placée dans la bouche de l'oracle qui présage, donc nécessairement au futur, et est mis sur le même plan que l'annonciation d'une progéniture de *troys nobles filz*. On sait que le couple aura trois fils, mais tous mourront en bas âge.

vv. 182-183: il convient de savoir si ce passage fait effectivement référence à des prédictions qui accompagnèrent l'union. Les mentions des Sybilles sont nombreuses au Moyen Âge; ainsi, la sibylle d'Érythrée est souvent une prophétesse de l'Annonciation en cette fin de XVe siècle (Haffen 1984), et c'est peut-être à ce titre qu'elle apparaît ici. Par ailleurs, conjointement à ses crédulités astrologiques, Charles VIII consultait fréquemment une voyante lyonnaise appelée «la Sibille» (Labande-Mailfert 1975: 142). De plus, l'époque voit également fleurir les horoscopes des nativités princières et des couronnements ainsi que des prédictions annuelles; signalons le ms. Paris, BNF, nouv. acq. lat 398, fol. 90-93 v° renferme le carré astrologique de la naissance et du sacre de Charles (cf. Poulle 1969; Contamine 1985).

Cependant, l'allusion aux *pappiers* des Parques peut sembler étrange dans cette optique prophétique, même si ces dernières présidaient au destin des hommes. L'image semble être à rechercher chez Fulgence et Martianus Capella. Ainsi, Regnaud le Queux, dans le *Baratre infernal*, dit ceci des Parques: «Selon Marcian Capelle elles sont exceptricesses et *libraires* de Jupiter, c'est tenant la balance de vye humaine». Badel (1991: 163-177) a souligné que l'auteur avait mal glosé le texte latin[7] puisque *librariae* ne vient pas de *libra*, mais de *liber*, et signifie, comme *exceptrices*, «secrétaires», conformément aux croyances antiques; cette allusion expliquerait peut-être la référence aux *pappiers*?

vv. 184-193: révélation de l'identité de la future épousée du roi de France en la personne d'Anne de Bretagne. La jeune femme est ensuite comparée à une série de figures exemplaires, choisies pour leurs qualités

[7] Rémy d'Auxerre, *Sur Martianus Capella*, éd. Lutz 1, p. 72: «Parcae sunt exceptrices et librariae Jovis». Ce dernier utilise Fulgence (*Mit.*, 1, 8).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

distinctives, dont elle est victorieuse. L'utilisation de ce type de comparaisons est fréquente dans la littérature des XIVe et XVe siècles, surtout dans les textes à dimension encomiastique (cf. Van Hemelryck 2000: 133-148; 1998: 1-8; à paraître[8]).

v. 185: *en leaulté le seconde Susanne*, l'association avec la sainte accusée à tort d'adultère et sauvée par David demande quelque approfondissement. Par cette allusion, l'auteur ne cherche-t-il pas à innocenter implicitement Anne de Bretagne qui, bien qu'unie à Maximilien le 19 décembre 1490, se mariait avec le roi de France tout en conservant sa virginité et sa *leaulté*?

Tout d'abord, comme tous les mariages de l'époque, les conseillers de la duchesse avaient argumenté en faveur de cette union autrichienne qui permettait à la Bretagne d'équilibrer la menace française, bien que c'était sans compter qu'en temps que suzerain Charles VIII devait ratifier cette alliance matrimoniale conformément au traité du Verger ... Quant au mariage proprement dit, il fut précédé de nombreuses réunions, qui fixèrent les termes politiques, et fut des moins traditionnels puisque fait par procuration en la personne de Wolfgang de Polham. Dès lors, lorsque la jeune duchesse dut se marier avec Charles VIII, elle s'interrogea sur la légitimité de son «nouveau» mariage; on sait que son confesseur, Yves Mahyeuc, fut pour beaucoup dans sa décision positive en faveur de l'union française; Minois (1999: 293) résume la situation en ces termes:

> C'est lui qui apaise les scrupules de conscience de la duchesse à propos de son mariage avec Maximilien: ce mariage par procuration, lui assure-t-il, n'a pas de valeur; il est équivalent à un engagement «par paroles de futur» (*per verba de fururo*) [sic], qui, contrairement à un accord «par paroles de présent», ne constitue pas un obstacle majeur à la rupture; de plus, un mariage par procuration prévoit que ladite procuration soit établie en faveur d'une seule personne; or celle de Maximilien a prévu plusieurs procureurs: elle n'a donc pas de valeur. Ajoutons que le mariage n'a évidemment pas été consommé, donc Anne est libre d'épouser le roi.

vv. 186-189: la jeune reine est ensuite comparée à trois autres figures, une masculine et deux féminines, pour des qualités bien précises: le savoir, la beauté et la sagesse. *Phebus*, surnom d'Apollon, dieu du soleil, est associé au savoir; dans la tradition antique, il est le dieu de la musique et de la divination, dont les implications sont diverses et multiples (il est

---

[8] Toutes les références aux figures proviennent de la base de données Fi-Ex qui renferme actuellement 6000 entrées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi parfois désigné comme le père de Pythagore). Dans la littérature médiévale, c'est surtout dans le registre de la clarté et du rayonnement de l'astre solaire qu'apparaît la figure de *Phebus* (citons par exemple: Jean Froissart, *Prison amoureuse*, v. 1744; François Villon, *Poésies Diverses*, VIII/V, v. 29; Jean Molinet, *Le Trosne d'honneur*, v. 11). Quant à son lien avec le domaine du savoir, il est évoqué dans un recueil de *Règles de seconde rhétorique* en prose (Langlois 1902: 44):

> Phebus roy, dieu de clarté, est dit dieu de lumiere, pour ce que sa beauté estoit enluminans, voire en bonnes meurs; car, quant touz les dieux estoient assemblés, Phebuz estoit entr'eux clarté *de tou[te]s bonnes vertus et de toute bonne dottrine, de toute bonne science et de toute bonne et vertueuse force*, ne nulz ne le pooit suppediter. Et par touz les lieux ou il estoit il resjouyssoit la ciompaignie et donnoit confort et consolacion (nous soulignons).

La déesse romaine Minerve, équivalent de l'Athéna hellénique, préside généralement aux activités intellectuelles, guerrières et pacifiques, et n'est jamais évoquée pour sa beauté, contrairement à Junon. Ainsi, plusieurs auteurs médiévaux attestent des qualités susdites de la déesse: Christine de Pizan, *Fais* ..., t. 1, p. 192; Alain Chartier, *Livre de l'Esperance*, XIII, 40-41, etc. Malgré tout, elle est traditionnellement décrite comme la déesse «aux yeux pers», c'est-à-dire d'un éclat bleuté dominant. Il faut sûrement voir un trait d'idéalisation poétique de la part de notre auteur puisque l'on sait qu'Anne de Bretagne n'avait pas un physique attrayant: boiteuse et peu jolie, elle constituait avant tout un parti politique attrayant pour les princes de l'époque ...

Lucrèce, chaste romaine femme de Collatin, dont Valère-Maxime relate le destin: outragée par Sextus Tarquin, elle préféra mourir que vivre déshonorée et privée de sa chasteté qu'elle désirait préserver (Valerius Maximus 1935: livre VI, chap. I, 1). Dans la tradition littéraire, outre les allusions à sa chasteté (cf. Georges Chastelain, *Le Miroir de Mort*, v. 172; François Villon, *Poésies diverses*, I/VIII, v. 122, etc.), les qualificatifs dont elle hérite sont assez variés, mais détonent toujours un caractère intègre et droit: *ferme de cuer*, *bonté*, *voulenté* la caractérisent chez Eustache Deschamps (t. 3, p. 294, v. 11; t. 4, p. 69, v. 5; t. 3, p. 303, v. 1), Christine de Pizan fait par contre allusion à sa beauté (*Rondeau* 14, v. 8) et à sa *purté* (*Autre ballade* 11, v. 19).

vv. 196-201: l'appel au roi d'Angleterre, *Princes angloys*, clôt le discours du chêne tel l'envoi d'une ballade ou d'un chant royal. L'allusion à la *bonne fortune* procurée par Anne est assez ironique; en effet, l'auteur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semble tant faire allusion à l'avenir propice que cette paix procure qu'à l'accord financier qui en est la cause. Il s'agissait pour le roi de France d'une part d'honorer l'arriéré consécutif aux accords de Picquiny[9], 450.000 écus d'or, et surtout de payer les dettes contractées par sa femme envers l'Angleterre, 620.000 couronnes d'or. Aux termes des accords, Henri VII déclara se contenter de 745.000 écus d'or — réduisant l'arriéré à 125.000 écus — payables en mensualités de 25.000 couronnes livrées au 1er mai et au 1er novembre de chaque année. Ce sont donc les dettes d'Anne qui procurent la *bonne fortune* du roi d'Angleterre, mais qui provoquèrent des reproches à l'égard de Charles; notons que déjà Maximilien avait pris un semblable engagement le 23 avril 1491.

vv. 202-210: ce huitain clôt rapidement le poème, revenant au discours direct de l'*acteur* qui trouve Paix *assise* entre les deux rois de France et d'Angleterre. Dans le *Livre de paix* de George Chastelain, dame Paix est également placée entre deux protagonistes pacifiés: Charles le Téméraire et Louis XI, mais ces derniers siègent alors que Paix demeure debout; cf. les illustrations du ms. de Florence (Bibl. Laurentienne, Palat. 120).

5. Un texte en quête d'auteur …

Sous des aspects anodins, cette petite pièce renferme d'intéressants développements allusifs sur les événements compris entre les années 1491 et 1492. De fait, comme nous l'avons souligné au cours de notre analyse, l'utilisation des registres prophétiques et astrologiques cryptent pour ainsi dire le texte … Cette propension aux allusions occultes ne doit pas être sans rapport avec les penchants de Charles VIII. De plus, le caractère ténu et peu voyant de l'arrière-plan astrologico-prophétique soulignerait les prudences de l'auteur qui, tout en flattant son prince, ne désirait pas froisser l'Église très répressive face à ces hérésies à la fin du XVe siècle, d'autant plus qu'il la critiquait virulemment. Peut-être faut-il donc chercher l'auteur de ce texte dans l'entourage du roi de France?

Loin de posséder des preuves irréfutables, nous souhaiterions proposer une hypothèse d'identification que l'on pourra considérer avec prudence

---

[9] Cet accord du 15 février 1472 stipulait que le roi de France s'engageait à payer sur le champ 75.000 écus d'or et une pension annuelle de 50.000 écus d'or durant la vie de Louis XI et d'Édouard IV et cent ans après la mort d'un des deux rois. Cependant, la France avait interrompu le paiement et devait la somme de 450.000 écus (voir Labande-Mailfert 1975: 120-122).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'à ce que d'autres éléments viennent infirmer ou confirmer nos suppositions.

En effet, sur la base de la propension astrologique et prophétique de l'œuvre nous nous sommes interrogée sur le «profil» de l'auteur. Nous avons tout d'abord exclu les véritables astrologues, comme Simon de Phares. Par ailleurs, l'étude de la bibliothèque de ce dernier nous révéla un point intéressant (Boudet 1994: 70-76). Ainsi, il posséda un exemplaire du *Liber astrologie* de Georgius Zothorus Zaparus Fendulus ou *Liber Albumazaris* actuellement conservé sous la cote lat. 7331 de la BNF; cet ouvrage lui fut offert par le roi Charles VIII le 23 juin 1492[10] et renferme une des plus belles collections d'images astrologiques, accompagnées d'annotations pédagogiques qui durent éclairer le monarque. En donnant cet ouvrage à Simon de Phares, le roi se déchargeait d'un présent que lui avait fait Regnaud Le Queux. C'est donc sur cette figure de la fin du XVe siècle que nous avons axé nos recherches.

De fait, soucieux d'entrer à son service, le poète avait offert ce volume au roi — vers 1490 — et l'avait fait précéder d'une dédicace de vingt-cinq quatrains où il quémandait une place d'historiographe (Droz – Piaget 1925: 70-72). Dans celle-ci, l'auteur précise qu'*astrologue ne suy, j'en parle a l'adventure* (v. 17), bien qu'il connaisse les termes et fondements de cette science, utilisant un vocabulaire précis ...

Loin de suivre la vogue des attributions de Droz – Piaget[11] à Regnaud Le Queux, nous pensons que cette suggestion pourrait être envisagée et corroborerait implicitement les désirs historiographiques du poète. De plus, le titre de *Pelerin de paix* fait certes référence aux pérégrinations et à la quête pacifique, mais peut-être également au nom d'un astrologue célèbre, précepteur du dauphin Charles, futur Charles V, Pelerin de Prusse ... Ainsi, Regnaud rappellerait au roi son illustre ancêtre et ses qualités personnelles de précepteurs de princes?

Charles VIII ne réagissant pas à sa requête — d'autant plus qu'il se déchargera du volume, mais avant la possible rédaction du *Pelerin* —, le poète a peut-être souhaité illustrer ses talents d'historien en glorifiant la paix d'Étaples, victoire de Charles VIII, et en rappelant au roi ses amours astrologiques? Malheureusement, notre volume ne porte pas de marque d'appartenance; s'il s'agit d'un autographe, la comparaison avec le

---

[10] Cf. note figurant au dos du plat intérieur du volume: «Rex Karolus VIII^{us} dedit michi Parisius 23 juni anno Domini 1492 cum aliis libris» (p. 70).

[11] Ils lui attribuèrent ainsi le *Donnet* de Jean Molinet et l'*Instructif de seconde rhétorique*, toujours anonyme, signé par l'*Infortuné*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manuscrit unique et autographe du *Baratre infernal* (Paris, BNF, fr. 450) pourrait apporter des éléments de réponse. À décharge, il convient de dire que généralement Regnaud a signé toutes ses œuvres, et celle-ci demeure hermétique sur ce plan. Cependant, la rime en *-oille* du troisième quatrain de la dédicace, qui fait sonner *estoilles* et *voilles*, rappelle peut-être nos vers 157-158[12]?

Par ailleurs, quelques innovations lexicales l'inscrivent parfaitement dans le cadre chronologique des dernières années du XVe siècle. En effet, Slerca (1985) avait souligné l'importance du vocabulaire astronomique et astrologique, surtout dans les «dix dernières années du XVe siècle». Elle émettait alors l'hypothèse que ce fut sous l'influence des idées néoplatoniciennes, qui s'étaient répandues dans les cénacles cultivés, comme celui de Robert Gaguin ou de Lyon, que les Rhétoriqueurs avaient pris le pli mythologique. Certes, mais il conviendrait également de souligner la propension de Charles VIII, comme de ses prédécesseurs, pour ce domaine des connaissances. Ainsi, le *Pelerin de paix* renferme un néologisme de ce type: l'adjectif *marcialles* (v. 111), dérivé de Mars, dont Anna Slerca donnait une première attestation vers 1500 dans les *Mémoires de la Trimoille* de Jean Bouchet et dans la traduction de l'*Énéide* par Octavien de Saint-Gelais (Slerca 1985: 75), et en 1504 dans le *Vergier d'honneur* d'André de la Vigne. Tous ces auteurs ont en commun d'avoir, comme Regnaud Le Queux, fréquenté la cour de Charles VIII; nonobstant, contrairement à Regnaud, ils eurent une prestigieuse carrière littéraire auprès de celui-ci, notamment par le biais de l'historiographie ...

*
* *

Ainsi, le *Pelerin de paix* se fait l'écho du traité de la paix d'Étaples et dresse un tableau des événements de l'Europe médiévale par la bouche d'un chêne prophétique. Il témoigne de l'émergence d'une conscience scripturaire chez l'homme de lettres qui désire rendre compte des gloires et déchéances de son temps en revêtant les masques du pèlerin astrologue. Qu'il se nomme Regnaud Le Queux ou qu'il demeure anonyme, par delà les siècles, il aura eu l'audace d'user de sa plume pour servir les circonstances.

---

[12] Cette même rime se rencontre également dans sa *Doleance Megere* aux vv. 524 et 526, suivie de *toilles* comme dans la dédicace. Notons également que le *Pelerin* renferme un trait picard au v. 186: *le seconde Susanne*; Jean Bouchet dira que Regnaud était picard ...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÉFÉRENCES

ANGELI, G. 1985. *Tractatus de cometis*. In: J. L. JERVIS (éd.), *Cometary Theory in Fifteenth-Century Europe*, 7-20. Dordrecht: Reidel. [Réimpr.]

BADEL, P.-Y. 1980. *Le Roman de la Rose au XIVe siècle. Étude de la réception de l'œuvre*. Genève: Droz.

—. 1991. «Regnaud Lequeux glossateur du vocabulaire de son *Baratre infernal*». In: S. CIGADA – A. SLERCA (éds), *Le Moyen Français: recherches de lexicologie et de lexicographie. Actes du VIe colloque international sur le moyen français, Milan 4-6 mai 1988*, vol. 1, 163-177. Milan: Pubblicazioni dell'Università Cattolica del Sacro Cuore.

BOUDET, J.-P. 1990. «Simon de Phares et les rapports entre astrologie et prophétie à la fin du Moyen Âge». *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge* 102. 617-648.

—. 1994. *Lire dans le ciel. La bibliothèque de Simon de Phares, astrologue du XVe siècle*. Bruxelles: Centre d'étude des manuscrits.

CONTAMINE, Ph. 1985. «Les prédictions annuelles astrologiques à la fin du Moyen Âge: genre littéraire et témoin de leur temps». In: *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, 191-204. Paris: P.U.F.

DROZ, E. – PIAGET, A. 1925. *Le jardin de plaisance et fleur de rhétorique*. Paris: Champion.

DE BURE, G. 1783. *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière, 1re partie (...)*. Paris: De Bure.

DE PHARES, S. 1999. *Le Recueil des plus celebres astrologues*, éd. J.-P. BOUDET. Paris: Champion.

HAFFEN, J. 1984. *Contribution à l'étude de la Sibylle médiévale. Étude et édition du ms. B.N. fr. 25407, fol. 160v – 172v: le livre de Sibile*. Paris: Les Belles Lettres.

KRAUSS, S. 1906. «Le roi de France Charles VIII et les espérances messianiques». *Revue des études juives* 51. 87-96.

LABANDE-MAILFERT, Y. 1975. *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*. Paris: Klincksieck.

LANGLOIS, E. 1902. *Recueil d'arts de seconde rhétorique*. Paris: Imprimerie Nationale.

MINOIS, G. 1999. *Anne de Bretagne*. Paris: Fayard.

MOLINIER, A. 1904. *Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494)*. Paris: Picard.

OMONT, H. 1902. *Catalogue des manuscrits français*, t. II: *Anciens petits fonds français, n°s 22885-25696*. Paris: E. Leroux.

POULLE, E. 1969. «Horoscopes princiers des XIVe et XVe siècles». In: *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*. 63-77.

SLERCA, A. 1985. «À propos des néologismes des Rhétoriqueurs». In: *Les Grands Rhétoriqueurs. Actes du Ve colloque international sur le moyen français, Milan, 6-8 mai 1985*, 61-82. Milan: Vita e Pensiero.

VALERIUS MAXIMUS. 1935. *Actions et paroles mémorables*. Éd. P. CONSTANT. Paris: Garnier.

VAN HEMELRYCK, T. 1998. «Où sont les Neuf Preux? Variations sur un thème médiéval». *Studi francesi* 124. 1-8.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

—. 1999-2000. *«Il n'est tresor au monde que de paix». Les marques pacifiques de la littérature française médiévale d'Eustache Deschamps à Pierre Gringore*. Louvain: Université catholique de Louvain.

—. 2000. «Marmoria, Totille et les autres. L'identification des figures dans les textes médiévaux: apport de la base de données Fi-Ex pour les XIVe et XVe siècles». In: C. BURIDANT (éd.), *Le moyen français. Le traitement du texte (édition, apparat critique, glossaire, traitement électronique). Actes du IXe colloque international sur le moyen français organisé les 29-31 mai 1997 par le Centre de Linguistique et Philologie romane et l'Institut National de la Langue Française*, 133-148. Strasbourg: Presses Universitaires de Strasbourg.

—. à paraître. «Les figures exemplaires au secours du héros bourguignon: exemples de chroniqueurs». In: *Bulletin du centre européen d'études bourguignonnes. Rencontres de Glasgow-Édimbourg, «Le héros bourguignon» (28 septembre-1er octobre 2000).*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DES FLEURS PÂLES? DEUX POÈMES FRANÇAIS DANS UN MANUSCRIT NÉERLANDAIS (LA HAYE, KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK 128 E 2)*

Frank WILLAERT
(*Universiteit Antwerpen*)

Même si le manuscrit La Haye, Koninklijke Bibliotheek 128 E 2 (ancienne cote 721) est communément appelé «chansonnier de La Haye» (*Haagse liederenhandschrift*, *Haager Liederhandschrift*) par les spécialistes des littératures néerlandaise et allemande du Moyen Âge, il mérite à peine ce nom. Dits et dialogues, poèmes strophiques non chantés, maximes et énigmes y dominent en effet, tandis que les chansons y sont largement minoritaires. En plus, celles-ci ne sont pas toujours aisément identifiables, car le manuscrit ne contient pas de musique. Bien sûr, aucun doute ne paraît permis lorsqu'un texte est annoncé au moyen d'un titre comme *lyedekin/liedekijn* [«chansonnette»] ou *hovedans (zanch)* [«danse de cour (chantée)»], mais ces cas sont assez rares[1]. Et même ce critère apparemment si sûr peut prêter à confusion: c'est le cas au folio 14 du manuscrit, où l'on trouve deux textes strophiques (les numéros 29 et 30 dans l'édition Kossmann), qui portent chacun comme titre: *Heren walthers zanch*. L'identification de l'un de ces textes ne pose aucun problème: il s'agit d'une chanson dialoguée, très répandue d'ailleurs, de Walther von der Vogelweide: *Ich hôre iu sô vil tugende jehen* (L. 43,9) «J'entends que tant de vertus vous sont attribuées» (Cormeau éd. 1996: nº 20). Le premier texte présente davantage de complications: il est en effet composé de quatre strophes de forme, d'origine et d'attribution

---

* Je tiens à remercier mes amis et collègues Herman Braet, Jesse Mortelmans et Peter De Wilde qui ont eu la gentillesse de surveiller la qualité de mon français.

[1] Voir Kossmann éd. (1940: nos 47, 48, 49 [*lyedekin*] et 75, 76, 77 [*hovedans (zanch)*]). Les *lyedekins*, qui se composent de trois strophes et d'un refrain, sont étroitement apparentés au virelai français. Ce genre, qui a été très répandu dans les pays germaniques, apparaît encore (mais alors sans titre) à d'autres endroits de notre manuscrit (voir les numéros 74, 80, 81 ainsi que des sections des numéros 75 et 76) (voir Willaert 1989: 166, notes 54 et 55). Sur les *hovedanses*, qui peuvent être considérées comme des variantes du lai français, voir Willaert (1992: 157-158). Sur la fortune internationale du mot *hovedans* dans la seconde moitié du XIVe siècle, voir Mullally (1992) et Willaert (1994: 176-177).

Memoire en temps advenir, 363-377. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

divergentes — seule la troisième strophe peut être attribuée avec certitude au grand Minnesänger allemand — et l'on peut sérieusement douter que ce texte disparate ait jamais été accompagné d'une mélodie[2]. C'est d'ailleurs l'impression qui se dégage de l'ensemble de ce manuscrit: la collection paraît destinée à la lecture plutôt qu'au chant, et les chansons semblent y figurer davantage comme des «Minne-*reden*» que comme du «Minne-*sang*» (cf. Tervooren 1997: 194-196, 200).

Le grand thème de cette collection de textes, c'est le jeu, voire l'éthique de l'amour courtois. À part l'amour, l'honneur (*ere*) et des vertus comme loyauté (*truwe*), constance (*ghestedicheit*), courtoisie (*hoefscheit*), pudeur (*scemde*), mesure (*maeze*) etc. y jouent un rôle de premier plan.

Le public était très probablement un public de cour. Cette hypothèse se dégage déjà d'une note figurant à la fin du manuscrit, précisant que ce livre aurait appartenu au comte Jean (IV) de Nassau (1410-1475) et à son épouse, Marie de Looz (1424-1502). Toutefois, comme le manuscrit doit être daté aux alentours de 1400, ils ne peuvent pas en avoir été les commanditaires[3]. Plusieurs hypothèses ont été émises quant à l'origine de ce manuscrit, que l'on a située tour à tour en Basse-Rhénanie[4], à la cour de Mathilde de Gueldre (ca. 1325-1384)[5], en Hollande[6], à la cour des comtes de La Haye[7], et aussi au château de Breda à l'époque où Jean III de Polanen († 1394) ou encore son beau-fils et successeur Englebert I (ca. 1370-1442), comte de Nassau, y résidait[8]. Déjà en 1896, la germaniste Aleida Nijland avait suggéré la candidature de ce dernier, et bien que cette hypothèse, comme les autres, ait dû rester sans

---

[2] Voir Tervooren (1997: 200), qui affirme à juste titre que ces textes ont été adaptés et combinés par un rédacteur, «um in neue Funkions- und Kommunikationszusammenhänge eingefügt werden zu können».

[3] Sur la datation, voir par exemple Nijland éd. (1896: 134-138); Lieftinck (1941: n° 544); Kossmann éd. (1940: 1); Deschamps (1972: n° 42); Glier (1981: 358).

[4] Voir p. ex. Glier (1981: c. 358): «vermutlich im Niederrheinischen».

[5] C'est la thèse de Jungman (1990). Mathilde de Gueldre était la seconde fille du comte Renaud II de Gueldre, et fut de 1348 à 1368 l'épouse du duc Jean II de Clèves.

[6] Voir p. ex. Klein (1987: 103-104): «Die Haager Liederhandschrift ist im niederländischen Sprachgebiet, höchstwahrscheinlich in Holland, entstanden und sollte daher nicht als "niederrheinisch" bezeichnet werden».

[7] Cette hypothèse de travail, qui a permis à F.P. van Oostrom d'écrire un chapitre sur la lyrique courtoise dans le livre brillant qu'il a consacré à la vie littéraire à la cour de la Haye vers 1400 (Van Oostrom 1987: 92-93), a parfois été adoptée avec moins de précautions par des chercheurs ultérieurs (voir p. ex. Winkelman 1990: 167: «Het lijkt waarschijnlijk dat het "Haagse" handschrift ook werkelijk aan het Haagse hof heeft gefunctioneerd»)

[8] Sleiderink (1998: 31-34).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

preuve, elle garde pour moi toute son attraction. Elle explique en effet non seulement d'une façon simple comment Jean IV serait entré en possession de ce manuscrit — par héritage, car il était le fils d'Englebert —, mais elle fournit aussi une explication de son contenu. Le chansonnier de La Haye offre en effet un éventail de textes d'origine néerlandaise et haut-allemande, et ces textes y sont consignés dans un sabir très variable, allant d'un hollandais (presque) pur jusqu'à un haut-allemand (presque) sans concessions[9]. Il s'agit donc d'une collection qui refléterait à merveille la position de ce prince rhénan, qui par son mariage avec la richissime héritière d'une des familles les plus prestigieuses de la Hollande et du Brabant, s'était acquis, pour lui-même et pour sa descendance, une place de choix parmi les plus hautes élites des anciens Pays-Bas[10]. Le fait que les textes d'origine haut-allemande sont parsemés de formes en moyen francique, le dialecte de la région dont Englebert de Nassau était précisément originaire, n'enlève certainement rien à la crédibilité de l'hypothèse que ce serait bien pour lui que ce manuscrit aurait été confectionné. Il aurait ainsi mis à sa disposition et à celle de son entourage un riche répertoire de textes, dont la plupart célébraient les mérites et les vertus de l'amour courtois (De Haan 1999: 148-149).

Quoi qu'il en soit, on peut dire que notre manuscrit se trouve à l'intersection de plusieurs discours littéraires: ceux du dit et de la chanson, en néerlandais et en allemand[11]. Mais ce point d'intersection est encore traversé par une autre incision, plus discrète celle-là. À la polyphonie de l'allemand et du néerlandais se joint une troisième langue: le Chansonnier de La Haye contient en effet deux poèmes en un français fortement teinté de traits picards.

1. De Walsche Carté

Le premier poème, qui a comme titre *De walsche carte*, se trouve au folio 20 v°. Il porte le numéro 37A dans l'édition Kossmann. Voici le

---

[9] La présence très variable des formes haut-allemandes dans les différents textes de ce manuscrit est visualisée au moyen d'une graphique dans Schludermann – Bück (1989: 64). Pour une description détaillée de la langue mixte de ce manuscrit, voir De Haan (1999: 119-149 et 198-206).

[10] Sur Englebert I de Nassau, voir Jansen (1979: 13-30).

[11] Cf. le titre de l'important article de Tervooren (1997): «Die Haager Liederhandschrift, Schnittpunkt literarischer Diskurse».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

texte tel qu'il figure dans le manuscrit. J'ai résolu les abréviations (en usant de l'italique) et adapté les *u* et *v*, *i* et *j* à l'usage moderne[12].

De walsche carte [fol. 20 v°a]

O Carite couse amiable
Sur toutez vertus asmirable
Ou troveray de toy solas
Quant pastor ne sont caritable
Mes m*erce* miers non merchiable
Carite se prise es aulas
Mervelhe est ne rompe selas
Et se tu de froit engelas
Est dont ta gelee durable [fol. 20 v°b]
O carite quel part alas
Verray je toy jamais alas
De toy ist le p*erte* drop plorable

L'ordre des rimes est bien connu des romanistes: aabaabbbabba, c'est la strophe d'Hélinand. L'identification de ce petit texte n'est pas très difficile: le titre et un rapide coup d'œil dans le répertoire des formes strophiques de Naetebus nous mettent sur la voie du *Roman de Carité* du Reclus de Molliens (Naetebus 1891: n° XXXVI, 25), un auteur bien connu des néerlandicistes, vu que son autre grand poème, le *Miserere*, a été traduit en moyen néerlandais (Leendertz éd. 1893). Parmi les manuscrits dans lesquels ce poème est conservé, Naetebus mentionne aussi — sous son ancienne cote 721 — notre manuscrit, en se basant sur une publication d'Achille Jubinal (1846: 42 et 140). Sa remarque, selon laquelle l'éditeur du *Roman de Carité*, A.G. van Hamel, n'aurait pas connu notre manuscrit, ne s'avère toutefois pas tout à fait exacte. Dans son introduction, dans une note apparemment de dernière minute, et dans les corrigenda, Van Hamel le mentionne bel et bien, en s'appuyant également sur Jubinal (Van Hamel éd. 1885: CLXXXVIII, n. 8 et 465).

Notre texte correspond à la strophe CXXVII dans l'édition de Van Hamel. Mais quand on compare les deux versions, on se rend compte que le texte du chansonnier contient plusieurs fautes. Cet état de choses n'est pas exceptionnel dans ce manuscrit, où les textes sont parfois tellement corrompus, qu'ils défient toute compréhension.

Quel est le contenu de notre petite strophe? À l'aide de l'édition Van Hamel, je me risque à une édition critique.

---

[12] 1 **O** en rubrique, deux lignes de haut; *Carite* incertain, peut-être *Cartte* — 5 *miers* difficilement lisible — 12 avant *plorable*: *dur* rayé et exponctué.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De Walsche Carté

O Carité, couse amiable,
Sur toutez vertus asmirable,
Ou troveray de toy solas,
Quant pastor ne sont caritable
Mes merceniers non merchiable?
Carité, se prise es au las,
Mervelhe est se rompu ne l'as.
Et se tu de froit engelas,
Est dont ta gelee durable?
O Carité, quel part alas?
Verray je toy jamais? Alas!
De toy est (le) perte trop plorable.

Plusieurs interventions s'imposent. Au vers 4, la leçon, d'ailleurs incertaine, *merce miers* est incompréhensible, il faut lire *merceniers*. Au vers 7, le copiste a permuté la conjonction *se* et la particule *ne*, et il a remplacé le participe passé *rompu* par *rompe*: le résultat me paraît incompréhensible. Au vers 12, la combinaison de *perte* avec l'article défini *le* a créé une syllabe de trop; *ist* au lieu d'*est* pour la 3e personne singulier de l'indicatif présent du verbe *être* a peut-être été inspiré par la forme allemande *ist*, que l'on rencontre souvent dans ce manuscrit; enfin, le copiste semble avoir lu et/ou entendu *drop* au lieu de *trop*. Toutes ces fautes font soupçonner qu'il ne doit pas avoir compris beaucoup à ce qu'il écrivait et que ses connaissances du français devaient être assez limitées.

Il faut constater que la version de La Haye, une fois délivrée de ses indéniables erreurs, n'offre pas de variantes intéressantes par rapport à l'édition Van Hamel. Notre strophe peut être traduite comme suit:

> Ô Charité, aimable créature, toi qui es plus admirable que toutes les autres vertus, où obtiendrai-je joie de ta part, si les bergers ne sont pas des êtres charitables, mais des mercenaires sans pitié? Charité, si tu es prise au lacs, il est étonnant que tu ne l'aies pas rompu; et si tu es gelée à cause du froid, ton état de congélation va-t-elle se prolonger? Ô Charité, où es-tu allée? Te verrai-je jamais? Hélas, ton absence est très déplorable.

Cette strophe vient à la fin d'un long épisode (depuis la strophe LV), dans lequel le narrateur a en vain cherché Charité auprès du clergé, c'est-à-dire auprès des prêtres (LVI à CIII), des évêques et des abbés (CIII à CXXVI). Mais ces bergers (*pastor*) se sont avérés des mercenaires, qui ont abandonné leur troupeau.

Cette image, qui provient de l'évangile de Jean (10:12), est des plus connues: elle était souvent utilisée lorsqu'il s'agissait de critiquer les abus au sein du clergé. Si les lecteurs du chansonnier de La Haye ont pu déchiffrer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette strophe, il n'est pas exclu qu'ils en aient saisi la portée anti-cléricale, en dépit de l'absence de contexte. L'énoncé du titre, avec son article défini, *De Walsche Carté* («La Charité française») pourrait d'ailleurs suggérer que dans les milieux où notre manuscrit a circulé, cette œuvre n'était pas entièrement inconnue. D'autre part, il faut reconnaître que la critique de l'Église n'occupe qu'une position très marginale dans ce manuscrit. Parmi les 115 textes que Kossmann y distingue, je n'en vois qu'un seul qui véhicule également de la critique à l'égard du clergé, à l'égard du pape d'Avignon plus précisément. Dans le texte nº 12, le poète affirme que quelqu'un qui occupe une certaine position et qui est élu à *dien stoel* («cette chaire»; la chaire papale?), doit être tenu pour sage s'il agit en bonne justice, même s'il est originaire de Bavière (que l'on considérait à cette époque comme une région arriérée[13]); si quelqu'un (celui qui occupe cette chaire?) était capable de faire en sorte que les gens se souciassent les uns des autres, tout irait bien: «car j'ai toujours été de l'avis que la riche ville de Rome était prospère, parce qu'on y faisait le bien. Maintenant, le pape habite à Avignon»[14].

2. Un débat entre amants

À première vue, le second texte français, qui figure au folio 42 r°, ne paraît avoir été transcrit par aucun des deux copistes (A et B) qui, en se relayant, ont été à l'œuvre dans tout le reste du manuscrit[15]. Néanmoins cette troisième main pourrait bien être identique à la main B, qui, pour la copie du texte français (et des deux maximes qui suivent immédiatement), se serait alors servi d'un autre type d'écriture[16]. Il n'est pas impossible que B ait imité l'écriture du manuscrit qui lui servait de modèle.

Ce second texte français se compose en fait de deux poèmes. Les voici tels qu'on les trouve dans le manuscrit, adaptés selon les mêmes conventions que celles que j'ai suivies pour *De Walsche Carté*[17].

---

[13] Nijland (1896: 1896), qui cite comme preuves des passages provenant du *Gregorius* de Hartmann von Aue, du *Parzival* de Wolfram von Eschenbach, et des chansons de Neidhart et de Bruoder Wernher. Ce passage ne me paraît plaider en faveur du milieu de la cour des Wittelsbacher à La Haye comme milieu d'origine de notre manuscrit.

[14] Sur ce poème: Van Buuren (1987: 40-41).

[15] J'emprunte mes informations sur les deux copistes à une description du manuscrit par Jos Biemans (voir http://www.hull.ac.uk/denhaagKB/manudesc.htm).

[16] *De Walsche Carté* a été copié par A.

[17] Premier poème: 1 A en rubrique, deux lignes de haut. — Second poème: 3 avant *portez*: *porez* rayé — 7 *bien* incertain, Kossmann transcrit *uy* — 9 *bois*: Kossmann transcrit *vois*; *mamours*: Kossmann transcrit *niamoins*— 14 *suis*: leçon incertaine, Kossmann transcrit *fuis*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dit is walsch van eenre vrouwe*n* [fol. 42 r°a]
die minde

AMis que jaym *et* aymeray tout
dis tant que poray durer vous
maves servi de cuer vray si lonc te*m*ps
que remunerer le vo*us* vuel *et* aba*n*do*n*ner
mon corps a faire v*ostr*e *com*mant fors q*ue*
puis le chaynt an avant
Moy poes congie vo*us* en ay donne
baysier *et* acoler *et* prendre tant quez
jay desormais *et* a moy juer
Je ne le vo*us* q*ui*er refuser Car v*ostr*e sui
nalez doubtant fors que puis le
chaint en avant
Mais po*ur* ce que ma*m*moir y say vo*us* vuel
ce par de sous veer Car lors quaban-
do*n*ne lairay jamais ny poray reco-
vreur a v*ostr*e volor poes ovrer de
mo*n* cuer a guise dama*n*t fors q*ue* puis li
chaint en avant

Dit is dantw*er*de van*der* minne*n* [fol. 42 r°b]

De tant que vo*us* mabandones ma
douche da*m*me de renon cuer corps
et qua*n*que vous portez sus le
chaint *et* le souplus non vo*us* merchi
mays devotion ay trop pl*us* quamours
me sequere a che desous qua che
dessure Car li doubz lieu b*ie*n le sa
vez il est po*ur* *con*solation prendre az
bois *et* mamours de ce faitez ex
ception qui fuist melheur affection
amoir car chascu*n*s pl*us* labuere
a che dessous qua che desseure
Je ne vo*us* di mye quasses my ait
deduit donnour faiso*n* En ce que suis
li chaint portez au mains solonc
me*n*tention mais joye *et* recreation
a trop plus ne fuy onquez huere
A che dessoubs qua che desseure

Dans le même type d'écriture suivent encore deux maximes en allemand:

Vrydanch

God hait de*n* wisen sorge gebin
Und dem doren senfte leben

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

God gebe ym ymmer guot
Der wol spricht und woil duot
nota

La première maxime («Dieu a donné des soucis au sage, et au sot une vie facile») est, comme le titre l'indique, due à la plume du poète Freidank[18] (*Bescheidenheit* 78,7); l'origine de la seconde («Que Dieu donne du bien à celui qui dit et fait le bien») m'est inconnue.

Il est évident que les deux poèmes français se composent chacun de trois strophes. En effet, à l'exception de la seconde strophe du second poème, chacune commence à la ligne et par une lettre capitale. Toutes les strophes se terminent sur un refrain: *fors que puis le chaynt an avant* dans le premier poème, *A che dessoubs qua che desseure* dans le second. Si l'on cherche bien, car le texte est très corrompu, on constate aussi que chaque poème possède trois rimes (respectivement *-ay*, *-er*, *-ant* et *-ez*, *-on*, *-eure*) qui sont disposées selon le schéma bien connu ababbcC: on a donc à faire à deux ballades, ou plutôt, comme l'une constitue une réponse à l'autre, à une ballade double[19].

Les mêmes poèmes se trouvent dans le manuscrit Turin, Archivio di Stato, J.b.IX.10 que son éditeur a daté dans les dernières années du XIVe ou dans les deux premières décennies du XVe siècle et qui est donc contemporain du Chansonnier de La Haye[20]. Ce recueil a probablement été composé par des amateurs de poésie lyrique qui travaillaient dans une chancellerie quelque part en Savoie, à Genève ou dans le Jura français. Outre de nombreux poèmes dont l'auteur reste inconnu, il contient le *Livre des Cent Ballades*, les *Responses*, ainsi que plusieurs poèmes de Guillaume de Machaut, d'Eustache Deschamps et d'Oton de Grandson (Vitale-Brovarone éd. 1980: XXII-XXXVI).

Je m'essaie maintenant à une édition critique des deux poèmes, en me basant sur la version du Chansonnier de La Haye. En regard, j'imprime la version du manuscrit turinois telle qu'elle a été éditée par Vitale-Brovarone.

---

[18] Voir p. ex. Spiewok éd. (1985: 102).

[19] Contrairement à Jubinal (1846: 440-442) et Wilkins (1988: 248), Kossmann éd. (1940) n'a pas perçu la structure de nos deux poèmes: la disposition des strophes qu'il propose dans son édition n'est pas correcte.

[20] Vitale-Brovarone (1980: XIII). Les poèmes ont été édités sous les numéros 167 et 168.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Haye, n° 73	Turin, n° 167
Dit is Walsch van eenre vrouwen die minde.	
Amis que j'aym et aymeray	Amis que j'aim et ameray
Tout dis tant que poray durer,	Toudis tant que pourray durer,
Vous m'avés servi de cuer vray	Vous m'avéz servi de cuer vray.
Si lonc temps que remunerer	Or est tenps que guerdonner
Le vous vuel et abandonner	Vous veuille et abandonner
Mon corps a faire vostre commant,	Mon corps du tout a vo comant,
Fors que puis le chaynt an avant.	Fors depuis le sain en avant.
Moy poés, congié vous en ay	Du tout convenir vous laray
Donné, baysier et acoler	Du besier et de l'acoler.
Et prendre tant quez j'a	Or me prenéz, et quanque que j'ay,
Desormais et a moy juer.	En tel maniere sans doubter:
Je ne le vous quier refuser,	Vostre sui sans riens refuser
Car vostre sui, n'alez doubtant,	En bonne amour, n'aléz dutant,
Fors que puis le chaint en avant.	Fors depuis etc.
Mais pour ce que m'ammour[21] y say,	Pour ce que nulle amour ne say,
Vous vuel ce par desous veer.	Vous veuil ce de desoubz veer;
Car lors qu'abandonné l'aray[22],	Mais quant abandonné l'aray
Jamais n'y poray recovrer[23].	Je n'y pourray plus recouvrer.
A vostre volor poés ovrer	A vo talent poués ouvrer
De mon cuer a guise d'amant,	De mon corps en guise d'amant,
Fors que puis li chaint en avant.	Fors etc.

Comme on le voit, les différences entre les deux versions sont considérables. Le texte de la première ballade dans le Chansonnier de La Haye n'exige toutefois qu'assez peu d'amendements, qui se situent tous dans la dernière strophe. Le mètre laisse néanmoins à désirer: les vers 6 et 19 ont une syllabe de trop (dans les deux cas, l'on pourrait remplacer *vostre* par la forme picarde *vo*), tandis que dans le dixième vers, il en manque deux. C'est la troisième strophe qui offre le plus de problèmes d'interprétation. Aux vers 15-16, la dame dit-elle que son amour, quant à elle, se trouve au-dessous de sa ceinture? Je n'ai pas trouvé une meilleure interprétation et la leçon que donne l'autre manuscrit me paraît tout aussi obscure. Dans l'avant-dernier vers, il vaudrait mieux remplacer *cuer* par le mot *corps*, que l'on trouve dans l'autre version: du contexte, il ressort clairement que la dame est tout à fait disposée à offrir à son amant non seulement son cœur, mais tout son corps, à l'exception de la partie qu'elle lui a déjà refusée à deux reprises.

---

[21] *m'ammour*: ms. *mammoir*
[22] *l'aray*: ms. *lairay*
[23] *recovrer*: ms. *recovreur*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Traduction de la version du Chansonnier de La Haye:

Ceci est le français d'une dame qui aimait.
Mon ami, que j'aime et que j'aimerai toujours, aussi longtemps que je vivrai, vous m'avez si longtemps servi d'un cœur sincère, que je veux vous en récompenser et mettre mon corps à votre disposition, sauf pour ce qui est au-dessous de la ceinture.
Vous pouvez — je vous en ai donné l'autorisation — m'embrasser et m'étreindre et prendre tout ce que j'ai désormais, et vous amuser avec moi. Je ne veux vous le refuser, car je suis à vous, n'en doutez pas, sauf pour ce qui est au-dessous de la ceinture.
Mais parce que je sais que mon amour s'y trouve, je veux vous refuser le dessous, car lorsque je l'aurai abandonné, je ne pourrai plus le recouvrer. Vous pouvez disposer de mon cœur selon vos souhaits, en tant qu'amant, sauf pour ce qui est au-dessous de la ceinture.

Regardons maintenant la réponse de l'amant.

Dit is dantwerde vander minnen:

De tant que vous m'abandonés,	De ce que vous m'abendonnés,
Ma douche damme de renon,	Treschiere dame de renon,
Cuer, corps et quanque vous portez	Vo corps et quanque vous avéz,
Sus le chaint et le souplus non,	Desoubz le sain le surplus non,
Vous merchi, mays devotïon	Vous merci, mais devocïon
Ay trop plus, qu'amours me sequere,	Ray, si plus grant danp me sequeure,
A che desous qu'a che dessure.	A ce de soubz qu'a ce de seure.
Car li doubz lieu, bien le savez,	Car le doulx lieu que vous savéz
Il est pour consolatïon	Si est pour consolacïon
Prendre az bois. Et m'amours,	A donner au cuers amouréz
De ce faitez exceptïon	Et en faites execïon.
Qui feïst[24] melheur affection	Il n'est nulx hons qui par raison
Avoir[25], car chascuns plus labuere	Trop plus fort assés ne labeure
A che dessous qu'a che desseure.	A ce dessoubz qu'a ce desseure.
Je ne vous di mye qu'assés	Je ne dy pas qu'il n'ait assés
N'y[26] ait deduit, d'onnour faison	Honneur et joye a foison
En ce que sus[27] li chaint portez,	A ce que sus le sain portés
Au mains solonc m'ententïon.	Pour prendre recreacïon
Mais joye et recreatïon	Mais plus grant deletacïon
A trop plus — ne fu[28] onquez huere —	A assés ne fu onques heure
A che dessoubs qu'a che desseure.	A ce dessoubz etc.

---

[24] *feïst*: ms. *fuist*
[25] *Avoir*: ms. *amoir*
[26] *N'y*: ms. *my*
[27] *sus*: ms. *suis*
[28] *fu*: ms. *fuy*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tentative de traduction:

Ceci est la réponse de l'amant.
De tout ce que vous m'avez abandonné, ma douce dame honorée, — cœur, corps et tout ce que vous vous portez au-dessus de la ceinture, sans le reste — je vous remercie, mais j'éprouve bien plus de dévotion — qu'Amour me vienne en aide — pour ce qui est dessous que pour ce qui est dessus.
Car le doux lieu, vous le savez bien, il est fait pour trouver du réconfort dans les bois. Et, mon amour, vous refusez ce qui ferait naître une affection plus intense, car chacun se donne plus de peine pour ce qui est dessous que pour ce qui est dessus.
Je ne vous dis aucunement qu'il n'y ait pas de plaisir, beaucoup d'honneur dans ce que vous portez au-dessus de la ceinture, au moins selon mon opinion. Mais il y a bien plus de joie et de réconfort — bien que l'occasion ne se présentât jamais — en ce qui est dessous qu'en ce qui est dessus.

L'éditeur du manuscrit turinois le notait déjà: «In diversi punti il testo non pare convincente» (Vitale-Brovarone 1980: 189). Cette remarque vaut tout autant pour la version qu'offre le Chansonnier de La Haye. Si, à la différence de la version turinoise où les vers 4 et 6 semblent effectivement «alterati», la première strophe dans le manuscrit néerlandais ne paraît pas poser trop de problèmes (peut-être vaudrait-il mieux ajouter un *r* à *sou-plus*: *sourplus*?), les difficultés commencent dans la deuxième strophe. Celle-ci est certainement corrompue: le vs 10 ne rime pas; l'apparition inattendue de *bois* paraît plus que suspecte dans le contexte; au vs 12, *fuist* se combine mal avec *avoir* dans le vers suivant; au vs 14 *amoir* est une forme qui n'existe pas. Nigel Wilkins a proposé d'amender la strophe comme suit:

Car li doulz lieu, bien le savez,
Il est pour consolation
Prendre az bois, [de ce ne faitez
De mes amours] exception,
Qui [feist] melheur affection
Avoir, car chascuns plus labuere
A che dessous qu'a che desseure!

For the sweet spot, you know it well, is for taking consolation in the woods, make no exception for my love, and this makes for greater affection, for everyone strives more for what's below than for what's above! (Wilkins 1988: 248-249).

Si j'accepte volontiers les corrections qu'il propose de *fuist* en *feïst* et *d'amoir* en *avoir*, les modifications qu'il a fait subir aux vs 10-11 me paraissent arbitraires et peu convaincantes: la particule *ne* surgit de nulle part et la «rime» *savez*:*faitez* ne convainc guère. Dans ma traduction, je

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

me suis efforcé à rester aussi près du manuscrit que possible, mais les problèmes de la rime orpheline et des *bois* bizarres sont restés entiers. Il est fort probable que le manuscrit de Turin conserve à cet endroit une leçon plus proche de l'original. Si l'on voulait amender cette strophe dans le Chansonnier de La Haye, l'on pourrait suggérer le texte suivant:

Car li doubz lieu, bien le savez,
Il est pour consolatïon
Adonner az cuers amourez.
De ce faitez exceptïon
Qui feïst melheur affection
Avoir, car chascuns plus labuere
A che dessous qu'a che desseure.

Car le doux lieu, vous le savez bien, il est fait pour donner du réconfort aux cœurs amoureux. Vous refusez ce qui ferait naître une affection plus intense, car chacun se donne plus de peine pour ce qui est dessous que pour ce qui est dessus.

Mais évidemment, tout cela n'est qu'hypothétique.

La troisième strophe pose également plusieurs problèmes. J'adopte volontiers la correction de *my ait* en *n'y ait* que Wilkins propose au vs 16, correction qui se trouve confirmée par la présence de *n'ait* au vs 15 de la version turinoise, et j'interprète, également au vs 16, *faison* comme une variante de *foison* (et non pas comme une forme du verbe *faire*, comme le fait Wilkins): *foison d'onneur* donc, «beaucoup d'honneur». Mais ce sont sans doute les trois derniers vers du poème qui offrent le plus de résistance. Dans son édition, Alessandro Vitale-Brovarone avait déjà noté que le vs 20 semblait avoir subi des changements, et il y a fort à parier que sa remarque vaille également pour le vers correspondant dans le chansonnier néerlandais. J'ai adopté, en accord avec le manuscrit de Turin, le changement de *fuy*, qui me paraît incompréhensible à cet endroit, en *fu*, mais même avec cette modification, la phrase finale reste des plus compliquées. Au vs 20, je comprends *A* comme «il y a», et *ne fu onques heure* comme une incise, indiquant que le moment où le «je» aurait pu trouver de la *joye* et de la *recreation* «en ce qui est dessous», ne s'est — hélas pour lui — jamais réalisé.

Dans son beau livre *The Lyric Art of Medieval France*, Nigel Wilkins affirme qu'à l'origine, nos ballades auraient été deux voix d'une seule composition polyphonique. Elles proviendraient donc du répertoire chanté, et feraient partie d'une tradition qui avait été inaugurée par Guillaume de Machaut (Wilkins 1988: 144). À titre d'exemple, Wilkins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cite une ballade triple de celui-ci (*Sanz cuer m'en vois, dolens et esplorés / Dame, par vous me sens reconfortés / Amis, dolens, maz et desconfortés*), dans laquelle la première voix fait entendre la plainte de l'amant, la seconde, sa joie causée par la réponse positive de sa dame et la troisième, le texte de cette réponse (Wilkins éd. 1987: n° 6). Cet argument en faveur d'une origine musicale ne me paraît toutefois pas contraignant: Wilkins lui-même fait remarquer que tout au long des XIVe et des XVe siècles, il y a eu de nombreux regroupements de ballades — qu'ils soient dus à un ou à plusieurs auteurs — qui n'ont jamais été destinés à être mis en musique. Pensons par exemple aux *Balades de Visage sanz Peinture* de Chaucer, une ballade triple dont la première ballade formule des accusations d'un *Pleintif countre Fortune*, la seconde, *La respounse de Fortune au Pleintif* et la troisième un dernier échange entre ces deux personnages (Benson éd. 1990: 652-653).

Si un échange de ballades n'a donc rien d'exceptionnel, force nous est d'avouer que dans le Chansonnier de La Haye, ces poèmes occupent tout de même une place à part. Même si les allusions érotiques ne sont pas entièrement absentes des textes en allemand et/ou en néerlandais[29], l'accent y est tout de même mis sur les valeurs courtoises (l'obéissance, la fidélité, la constance, la discrétion ...) dont doit faire preuve l'amant[30]. Nos poèmes, où la dame offre sans ambages son corps — mais seulement la partie supérieure — à son soupirant et où celui-ci explique à son tour que ses désirs vont bien au-delà de ce qu'elle est disposée à lui donner, fonctionnent donc comme une sorte de «contre-texte» par rapport au discours noble et moralisateur qui domine dans le reste du manuscrit.

Même si ces poèmes français n'ont pas subi sans dommages leur transplantation dans un environnement germanique, il me semble donc qu'ils ne méritent pas la qualification de «fleurs assez pâles» par laquelle leur premier éditeur (Jubinal 1846: 42) les avait condamnés[31]. Ils donnent au contraire de la couleur à un paysage qui, à nos yeux modernes, pourrait vite devenir un peu fade et monotone. Cher Theo, si

---

[29] Van Oostrom (1992: 90 et 315 n. 25) donne quelques exemples.

[30] Tervooren (1997: 193) remarque que les nombreuses descriptions de la beauté de la dame dans notre manuscrit ne se rapportent jamais au corps.

[31] Dans un stade ultérieur de son travail, au moment où il se mettait à éditer (et donc à lire plus attentivement) ces poèmes, Jubinal lui-même paraît s'être rendu compte de ce que son jugement avait eu de trop sévère: il parle alors de «deux [pièces] que j'ai peut-être traitées, ainsi que les autres, un peu injustement à la page 42 de mes lettres. Le lecteur en jugera» (Jubinal 1846: 140).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

je me suis aventuré dans un jardin qui n'est pas le mien, c'est pour t'offrir ces fleurs quelque peu oubliées. En espérant, sans trop y croire, qu'elles n'auront pas trop souffert de mes soins, rudes et inexpérimentés certes, mais aussi des plus affectueux.

RÉFÉRENCES

BENSON, Larry D. (éd.) 1990[3]. *The Riverside Chaucer*. Oxford: Oxford University Press.

BIEMANS, Jos, en collaboration avec Margriet HÜLSMANN et Brigitte SCHLUDERMANN. s.d. «Codicological Description of 'The Hague Miscellany'. The Hague, Koninklijke Bibliotheek, MS 128 E 2 (olim 721 and AA 64)». http://www.hull.ac.uk/denhaagKB/manudesc.htm

BUUREN, A.M.J. VAN. 1997. «*Nu woent die paus tot Avenyoen?*» *Leidschrift special: gescheurd geloven* 3, januari 1987. 29-56.

CORMEAU, Christoph. (éd.) 1996[14]. *Walther von der Vogelweide. Leich, Lieder, Sangsprüche*. 14., völlig neubearbeitete Auflage der Ausgabe Karl LACHMANNS mit Beiträgen von Thomas BEIN und Horst BRUNNER. Berlin: de Gruyter.

DESCHAMPS, J. 1972. *Middelnederlandse handschriften uit Europese en Amerikaanse bibliotheken. Catalogus*. Leiden: Brill.

GLIER, Ingeborg. 1981. «Haager Liederhandschrift». In: K. RUH éd., *Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon*, 2e éd., t. 3, c. 358-360. Berlin: de Gruyter.

HAAN, Corrie DE. 1999. *Dichten in stijl. Duitse kleuring in Middelnederlandse teksten*. Amsterdam: Prometheus.

HAMEL, A.-G. VAN. (éd.) 1885. *Li Romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens, poèmes de la fin du XIIe siècle. Edition critique*. Paris: F. Vieweg.

HOGENELST, Dini – RIERINK, Margreet. 1992. «Praalzucht, professionalisme en privé-collecties. De functie van Middelnederlandse profane liedverzamelingen rond 1400». In: F. WILLAERT e.a., *Een zoet akkoord. Middeleeuwse lyriek in de Lage Landen*, 27-55. Amsterdam: Prometheus.

JANSEN, H.P.H. 1979. «De Bredase Nassaus». In: C.A. TAMSE (éd.), *Nassau en Oranje in de Nederlandse geschiedenis*, 11-44. Alphen aan den Rijn.

JUBINAL, A. 1846. *Lettres à M. le comte de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque Royale de La Haye*. Paris: Librairie archéologique de Didron.

JUNGMAN, Greet. 1990. «Het Haags Liederenhandschrift een Gelders poëziealbum?» *Millennium* 4. 107-120.

KLEIN, Thomas. 1987. «Zur Verbreitung mittelhochdeutscher Lyrik in Norddeutschland (Walther, Neidhart, Frauenlob) ». *Zeitschrift für deutsche Philologie* 106. 72-111.

KOSSMANN, E.F. (éd.) 1940. *Die Haager Liederhandschrift. Faksimile des Originals mit Einleitung und Transskription*. Den Haag: Nijhoff.

LEENDERTZ, Pieter. (éd.) 1893. *Het Middelnederlandsche leerdicht Rinclus*. Amsterdam: Jan Leendertz.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIEFTINCK, G.I. 1941. *Middelnederlandsch Woordenboek*. Deel X. *Bouwstoffen (Tweede gedeelte)*. 's-Gravenhage: Nijhoff.

MULLALLY, John. 1992. «Houes dances». *Neophilologus* 76. 29-34.

NAETEBUS, Gotthold. 1891. *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen. Ein Verzeichnis*. Leipzig: S. Hirzel.

NIJLAND, Johanna Aleida. (éd.) 1896.*Gedichten uit het Haagsche liederhandschrift, uitgegeven en toegelicht uit de Middelhoogduitsche lyriek*. Leiden: G. Los.

OOSTROM, Frits VAN. 1987. *Het woord van eer. Literatuur aan het Hollandse hof omstreeks 1400*. Amsterdam: Meulenhoff. (Traduction en anglais: 1992. *Court and Culture. Dutch literature 1350-1450*. Translated by Arnold J. Pomerans, foreword by James H. Marrow. Berkeley: University of California Press).

SCHLUDERMANN, Brigitte – BÜCK, Heinz. 1989. «Eine nicht-lemmatisierte Manuskriptkonkordanz zur Haager Liederhandschrift (MS 128E2). Über Sinn und Zweck ihrer interdisziplinären Orientierung und ihrer multidisziplinären Funktionen». In: F.P. VAN OOSTROM – F. WILLAERT (éds), *De studie van de Middelnederlandse letterkunde: stand en toekomst. Symposium Antwerpen 22-24 september 1988*, 55-69. Hilversum: Verloren.

SLEIDERINK, Remco. 1998. «Heer en meester op het kasteel van Breda. Het literaire leven in de tweede helft van de veertiende eeuw». In: A.-J. A. BIJSTERVELD – J.A.F.M. OUDHEUSDEN – R. STEIN (éds), *Cultuur in het laatmiddeleeuwse Noord-Brabant. Literatuur - Boekproductie – Historiografie*, 24-36. 's-Hertogenbosch: Stichting Brabantse Regionale Geschiedbeoefening.

SPIEWOK, Wolfgang. (éd.) 1985. *Freidanks Bescheidenheit. Auswahl mittelhochdeutsch — neuhochdeutsch*. Leipzig: Philipp Reclam.

TERVOOREN, Helmut. 1997. «Die Haager Liederhandschrift, Schnittpunkt literarischer Diskurse». In: H. TERVOOREN – H. WENZEL (éds), *Philologie als Textwissenschaft. Alte und neue Horizonte*, 191-207. Tübingen: Niemeyer.

VITALE-BROVARONE, Alessandro. (éd.) 1980. *Recueil de galanteries (Torino, Achivio di Stato, J.b.IX.10)*. Montréal: Éditions CERES.

WILKINS, Nigel. (éd.) 1987. *Armes, Amours, Dames, Chevalerie. An Anthology of French Song from the Fourteenth Century*. Fulbourn: The New Press.

—. 1988[2]. *The Lyric Art of Medieval France*. Fulbourn: The New Press.

WILLAERT, Frank. 1989. «*Dw welt dw ist an allen orten reinisch*. Über die Verbreitung zweier rheinischer Liedgattungen im Spätmittelalter». In: H. TERVOOREN – H. BECKERS (éds), *Literatur und Sprache im rheinisch-maasländischen Raum zwischen 1150 und 1450*, 156-171. Tübingen: Niemeyer.

—. 1992. «Courtly Love Songs in *Ysaïe le Triste*». In: G. KUMS (éd.), *Crossings. A Liber Amicorum for Denis Conlon*, 151-163. Antwerpen: UFSIA.

—. 1994. «*Hovedans*: fourteenth-century dancing songs in the Rhine and Meuse area». In: E. KOOPER (éd.), *Medieval Dutch Literature in its European Context*, 168-187. Cambridge: Cambridge U. P.

WINKELMAN, J.H. 1990. «Potjesmiddelhoogduits in het Haagse liederenhandschrift? Een bijdrage tot de interpretatie van de Middelnederlandse minnezang». *Spiegel der Letteren* 32. 167-179.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Section III

Linguistique diachronique: lexicologie et morphosyntaxe historiques, histoire de la langue, variabilité textuelle et contact de langues

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉVOLUTION SÉMANTIQUE DU PRONOM INDÉFINI *QUI* EN FRANÇAIS: UNE ÉTUDE DIACHRONIQUE

Olivier BERTRAND
(*École Polytechnique* et *ATILF/CNRS*)

L'étude diachronique de ce que l'on appelle communément aujourd'hui en français le «pronom relatif sans antécédent» depuis ses origines jusqu'à nos jours témoigne de son évolution particulière et de son statut quelque peu ambigu.

Très couramment usité en ancien français, ce «pronom relatif sans antécédent» revêtait des formes et des emplois variés. La langue classique, déjà plus restrictive mais néanmoins précise dans son usage, l'employait encore volontiers. Force est de constater que le français moderne délaisse cette forme pronominale qui ne subsiste plus que sous une forme résiduelle dans certaines locutions figées de type *Qui dort dîne* ou *Qui vole un œuf vole un bœuf.*

Si l'on s'en tient à la définition communément reconnue du pronom relatif, la dénomination de «pronom relatif sans antécédent» est incorrecte, puisque le pronom est par essence relatif à un antécédent, ce dernier appelant seul la subordonnée relative. On note, dès lors, que cette forme pronominale, dans sa dénomination même, pose un véritable problème aux théoriciens de la grammaire moderne à tel point qu'ils ne savent pas trop comment la définir précisément. Beaucoup s'accordent à l'inclure dans la catégorie du pronom relatif, même s'ils reconnaissent une spécificité propre à cette forme. La proximité morphologique qui lie ce pronom à la forme interrogative plutôt qu'au relatif nous amène à le dénommer pronom indéfini, «pour lequel», affirme Le Goffic (1993: 46), «la question d'un antécédent ne se pose pas».

L'évolution diachronique du pronom indéfini *qui*, depuis l'ancien français jusqu'en français moderne, peut sans doute à la fois témoigner du cheminement poursuivi par cette forme et permet sans doute de justifier son abandon dans les énoncés autres que les sentences et divers proverbes.

1. L'ancien français: multitude d'emplois et de formes

Le pronom *qui*, comme toutes les autres formes pronominales de l'ancien français, provient des termes en *kw-*. Le morphème, véritable pronom

Memoire en temps advenir, 381-397. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

homographique, connaît une véritable diversité d'emplois qui correspondent à des situations syntaxiques distinctes. Outre les emplois relatif et interrogatif du morphème *qui*, deux emplois saillants du pronom *qui* sans antécédent sont à noter. Il apparaît pertinent de dégager en premier lieu les formes pronominales en *qui* dont l'antécédent n'est pas exprimé mais référentiellement présent (il s'agit alors d'un véritable pronom relatif). Nous nous attarderons ensuite sur les emplois autonomes du pronom indéfini et sur ses significations.

1.1. Le pronom relatif «à antécédent elliptique»

Le pronom *qui*, sans antécédent apparent, pouvait avoir dans l'ancienne langue une valeur référentielle certaine. Il est cependant à noter plusieurs degrés de référence. Il peut renvoyer à un antécédent syntaxiquement non marqué mais présent dans la phrase:

> Dites-le moi, *qui* le savez.
> (Chrétien de Troyes, *Cligès*, vers 2978)

Dans cet exemple, le pronom n'a pas d'antécédent syntaxique mais l'injonction permet de comprendre: «Dites-le moi, *vous* qui savez!» Le français moderne est obligé de rétablir, en quelque sorte, l'antécédent nécessaire. Le procédé est le même dans l'exemple suivant:

> Oiiés quel lecherie a dite,
> *Qui* me roeve crier notorne.
> (Jean Bodel, *Le jeu de Saint Nicolas*, vers 616-617)

Pour que l'énoncé soit compréhensible en français moderne, il convient d'ajouter un antécédent: «Écoutez quelle impertinence il me dit, *celui-là* qui exige que je sonne la retraite».

Dans ces deux exemples, il est aisé de constater que le pronom renvoie directement et explicitement à un référent actualisé, syntaxiquement non marqué mais présent dans la phrase; ce qui permet de supposer que l'antécédent du pronom est simplement elliptique. Il s'agit d'une personne précise que l'ancien français, coutumier du fait, omet, tant elle est référentiellement évidente pour le locuteur.

Il arrive pourtant que le référent ne soit même pas présent dans la phrase tant la co-référence entre locuteur et allocutaire semble acquise:

> *Ki* lui portat, suef le fit nurrir.
> (*Vie de Saint Alexis*, vers 32)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bien que le pronom, placé en début de vers, n'ait aucun antécédent, il renvoie cependant à un référent explicite et unique: «Celle qui l'avait porté[1] l'éleva doucement».

Il importe donc d'identifier ce pronom. Dans chacun des exemples ci-dessus, le pronom renvoie toujours à un référent précis, marqué ou non, qui se caractérise par l'absence d'antécédent. Il n'est nullement question, ici, d'opération de parcours telle qu'elle est définie par Culioli (1990-1999[2]). Le pronom ne balaie pas la classe des animés humains. Il s'agit plutôt d'un véritable pronom relatif dont l'antécédent est elliptique mais référentiellement présent et unique. Nous nous arrêterons donc sur la dénomination de pronom relatif à antécédent elliptique plutôt que sur celle de pronom relatif sans antécédent qui, étant impropre en français moderne, demeure inadéquate en ancien français puisque n'importe quel pronom relatif possède *de facto* un antécédent, fût-il elliptique. Ce pronom relatif peut même, à l'occasion, lorsque son antécédent elliptique est un pluriel, entraîner à son tour, en tant que sujet de la proposition relative, le pluriel du verbe:

> *Ki* l'unt oïd remainent en grand dute.
> (*Vie de Saint Alexis*, vers 300)

Le *ki* relatif entraîne le pluriel du verbe *oïr*: *unt oïd*. En voici la traduction moderne: «Ceux qui l'ont entendu restent en grande crainte». Il ne peut donc s'agir d'un pronom indéfini dont la valeur générique exigerait le singulier[3], d'autant plus que ce *ki* fait ici référence à une situation particulière dans le récit et à des personnes référentiellement présentes[4].

L'ellipse d'un antécédent est fréquente en ancien français. Il n'en demeure pas moins vrai que la nature du pronom dans ces exemples est identique à celle du pronom relatif qui n'est pas autonome mais reste attaché à un référent qui permet d'actualiser le pronom de façon univoque.

1.2. Le pronom indéfini

Au vers 2494 de la *chanson de Roland*[5], on peut lire le vers suivant:

> *Ki* mult est las, il se dort cuntre tere.

---

[1] C'est-à-dire sa mère: référent explicite.

[2] Nous reviendrons ultérieurement sur la recherche de ce linguiste en matière de parcours.

[3] À ce propos, voir l'article de Riegel (1987).

[4] C'est par l'appellation de *qui absolu* que Togeby désigne ce pronom. Nous reprenons ici ses exemples. Voir le *Précis historique de grammaire française*.

[5] Toujours cité par Togeby.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il convient de distinguer cet énoncé des précédents. On reconnaît en effet un énoncé de type générique dans lequel le pronom joue le rôle de «quantificateur universel» qui parcourt toute la classe des animés humains sans s'arrêter sur aucun d'entre eux. Le pronom *ki* acquiert donc une autonomie propre. Les emplois de ce pronom étaient, dans l'ancienne langue, beaucoup plus variés qu'aujourd'hui. Nous en distinguons quatre:

1.2.1. Le pronom indéfini *qui* en contexte particulier

Le pronom indéfini de l'ancien français est tout d'abord attesté dans des énoncés dont le contexte est particulier et peut se trouver dans des emplois précis, actualisés mais sans référent, ce qui diffère du pronom relatif:

> Maudahez ait *qui* le cuida
> Et *qui* l'otroiera, qui soit!
> (Chrétien de Troyes, *Le conte du Graal*, vers 4365)

Il ne s'agit nullement ici d'une sentence ou d'une maxime mais bien d'une situation particulière dans laquelle le locuteur a recours au pronom indéfini pour passer en revue toute la classe des animés humains. Une traduction en français moderne nécessite l'ajout d'un antécédent démonstratif dont on ne peut faire l'économie si l'on veut restituer le caractère générique de l'énoncé: «Maudit soit *celui qui* le pensa et *celui qui* y consentira, quel qu'il soit!» Dans cet exemple, la valeur générique du pronom n'est en rien altérée, elle prend simplement place dans un univers instancié.

1.2.2. Le pronom indéfini *qui* en contexte atemporel

Parallèlement, se développe très tôt dans la langue l'emploi de ce même pronom dans des énoncés qui, eux aussi, ont un caractère générique:

> Plaindre se doit *qui* est batuz.
> (Chrétien de Troyes, *Le chevalier au lion*, vers 502)
>
> *Qui* est très las dort cuntre tere.
> (*La chanson de Roland*, vers 2494)

De tels énoncés n'ont pas encore le caractère sentencieux ou moralisateur de ceux que la langue française contemporaine connaît aujourd'hui. Ils font simplement appel à la généricité du discours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dès lors, l'utilisation de ce pronom indéfini dans les adages, proverbes et autres maximes occupe une quasi-exclusivité:

> Mout a dur cuer *qui* en may n'aime.
> (Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le roman de la rose*, vers 81)
>
> *Qui* m'aime et mon chien.
> (Proverbe français du Moyen Âge)

La construction syntaxique de ces énoncés est identique à celle de l'énoncé *Qui dort dîne*. Le «pivot implicatif[6]»(Riegel) cheville la structure de la phrase. Ainsi dans *Mout a dur cuer qui en may n'aime*, le pronom indéfini *qui* est sujet de «n'aime» et également, avec le reste de la proposition, est sujet de «a».

1.2.3. Qui indéfini, antécédent de *qui* relatif

Les emplois de *qui* indéfini en ancien français ne s'arrêtent pas là. En effet, le pronom pouvait aussi servir d'antécédent à un pronom relatif et ainsi se comporter de manière totalement autonome, sans qu'il faille lui chercher à son tour quelque antécédent. Citons une des occurrences les plus célèbres de cet emploi particulier du pronom indéfini appartenant à la langue médiévale qui est extrait d'*Aucassin et Nicolette*:

> *Qui que* demenast joie, Aucassins n'en ot talent.
> (*Aucassin et Nicolette*, XX, 3)

Bonnard – Regnier (1991), à l'instar de Foulet, dans leur *Petite grammaire de l'ancien français*[7], s'accordent à penser que le pronom indéfini et le pronom relatif, dont le premier est l'antécédent, proviennent tous deux du latin *quisquis* qui signifie «qui que ce soit qui», et qui donne en français moderne «qui qui». *Quiquis* fut très vite confondu en latin vulgaire avec *quisque*, qui signifie «chaque» et aboutit en ancien français à «qui que». C'est pourquoi la langue médiévale voit se développer les deux formes concurrentes:

> *Chi chi* se doilet, a nostr'os est il goie.
> (*La vie de Saint Alexis*, vers 503)
> traduction: «*Quelle que soit la personne qui* se lamente, pour nous, c'est une joie».
>
> *Qui que* le doit comparer
> Ne finera tant que il voie le pin.

---

[6] Nous expliquerons ce terme dans la dernière partie de notre étude.
[7] Au paragraphe 39, page 63.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Chrétien de Troyes, *Le chevalier au lion*, vers 774 et suivants)
traduction: «*Quel que soit celui* à qui il doive en rendre compte, il n'aura de cesse qu'il voie le pin».

*Qui qu'*en peist.
(*La chanson de Roland*, vers 1279)
traduction: «*A qui que* cela puisse déplaire».

Dans ces énoncés, le premier pronom joue le rôle de «quantificateur universel». Il est antécédent du deuxième pronom *qui* ou *que*. Notons que ce deuxième pronom, intrinsèquement relatif, peut prendre chacune des deux formes, quelle que soit sa fonction dans la phrase[8]. Ce couple *qui que* pouvait même être renforcé par l'emploi d'adverbes tel *onques* (qui signifie «jamais»):

Qui qu'onques fust lietz ne joios
Ele faisait duel angoissos.
(Benoît de Sainte Maure, *Le roman de Troie*, vers 4885)

Telle est, en français, la création morphologique de notre *quiconque* moderne. Bonnard – Regnier (1991) ajoutent que les trois parties de l'indéfini (*qui-que-onques*) furent «soudées morphologiquement puis graphiquement, sans doute sous l'influence du pronom latin de même sens *quicumque*».

1.2.4. La valeur hypothétique

Le *qui* indéfini est également attesté en ancien français dans des propositions de type hypothétique. Dès lors, le verbe principal de la phrase se conjugue souvent au subjonctif imparfait ou au conditionnel:

Nenil, *qui* bien esgarde droit.
(Chrétien de Troyes, *Le chevalier au lion*, vers 2003)

Hé! Dieus! a vous con fait ju a,
Biaus ostes, *ki* vous vorroit croire.
(Adam le Bossu, *Le jeu de la feuillée*, vers 984)

Il convient donc de traduire le premier énoncé par «Non, *si* on considère ce qui est légitime» et le second par «Hé! mon Dieu! comme il ferait bon de jouer avec vous, noble étranger, *si* l'on se fiait à vous!». Cette valeur hypothétique est vraisemblablement due à l'emploi générique du pronom indéfini. Ainsi dans l'énoncé suivant:

---

[8] Cette aptitude est rendue possible grâce à la confusion entre *quisquis* et *quisque*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plaindre se doit *qui* est batuz.
(Chrétien de Troyes, *Le chevalier au lion*, vers 502)

Il n'y a qu'un pas à franchir entre «(celui) qui est battu doit se plaindre» et «si l'on est battu, on doit se plaindre». La valeur commune à ces deux traductions est la généricité du procès. On retrouvera donc tout naturellement cette même dualité dans l'énoncé suivant:

Savoir le puet *qui* c'onques veut.
(Béroul, *Tristan*, vers 608)
traduction 1: «celui qui le veut peut le savoir».
traduction 2: «si l'on veut, on peut le savoir».

De même, lorsque le verbe principal est elliptique, cette tournure prend une valeur exclamative:

Ki puis veïst Rollant et Olivier
De lur espees ferir e capler!
(*La chanson de Roland*, vers 1681-1682)

La traduction en français moderne rend bien l'effet de parcours du pronom indéfini *ki*: «si vous aviez pu voir (c'est-à-dire «quelle que soit la personne qui eut pu voir») Roland et Olivier frapper et tailler de leur épée!»

Ainsi l'ancien français connaît-il une pluralité d'emplois du pronom *qui* indéfini. Contrairement à ce dernier, le pronom relatif connaît déjà une structure casuelle.

2. Le moyen français et le 16e siècle: la simplification

La fin du Moyen Âge marque une coupure nette tant au plan littéraire que linguistique. Le moyen français représente une période transitoire dans laquelle la langue commence à se stabiliser. L'écriture tend à s'uniformiser dès le 13e siècle. C'est pendant cette délicate période que la langue française tente de se normaliser, de former une entité réelle, unique, dotée de bases solides (d'où l'importance subite de l'étymologie dans la langue pour comprendre son fonctionnement). Cette évolution volontaire vers une langue homogène — que des grammairiens tels Dubois et Meigret, puis Vaugelas plus tardivement, tenteront de codifier — provoque un bouleversement, souvent par voie de simplification, du système entier de la langue française. Le pronom indéfini n'échappe pas à ce mouvement général.

L'ancien français connaissait une multitude de graphies différentes pour le même mot selon que l'on écrivait à la cour de Champagne, en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Picardie ou à Paris. De plus, les manuscrits, qui demeurent en général les seuls témoins de l'état de langue du Moyen Âge français, étaient soumis aux aléas des clercs, qui possédaient des graphies différentes. Le moyen français s'efforcera de remplacer la graphie phonétique de chacun en une graphie morphologique.

Dès le 14e siècle, le *qui* indéfini est très vite remplacé par *celui qui*. Certes l'ancien français connaissait une concurrence des deux formes mais il semble que chacune se soit partagé les emplois: au pronom indéfini *qui* les maximes et sentences, et au groupe pronominal les emplois plus restrictifs. Mais le pronom indéfini rencontre en moyen français d'autres concurrents de taille pour désigner la généricité: les pronoms composés.

Ces derniers sont de deux ordres: *qui qui* (ou *qui que* si le pronom est complément) et *que que* ou *quoi qui* (*quoi* étant la forme tonique de *que* atone). *Qui qui*, accolé à *onques* a formé, comme nous l'avons remarqué auparavant, le pronom indéfini *quiconque* qui conserve bien la valeur de l'indéfini:

> *Quiconque* il soit, il en sort avec perte.
> (Montaigne, *Essais*, III, 13)

En revanche, la forme *qui que* est restée dans la langue actuelle (*qui que vous soyez* ...). On peut en effet considérer le *qui* comme un indéfini. L'énoncé signifie bien: «*qui que ce soit* que vous soyez ...» Il demeure antécédent du pronom relatif *que*.

Quant aux formes *quoi que* et *que que*, concurrentes jusqu'au 14e siècle, elles ne subsistent que dans la forme tonique qui prend un sens totalement différent: *quoique*. La valeur d'indéfini disparaît. On trouve encore cependant chez Agrippa d'Aubigné, dans les *Tragiques*, la confusion entre les deux:

> Encore les verrez-vous se venger, *quoy qu'*il tarde ...
> (Agrippa d'Aubigné, *les Tragiques*, livre I, vers 470)

Vaugelas encore au 17e siècle ne reconnaît que la forme séparée.

Afin d'illustrer la concurrence entre le pronom indéfini *qui*, le couple démonstratif-relatif *celui qui* et l'indéfini *quiconque* dans la langue du 16e siècle, nous avons relevé toutes les occurrences attestées des trois formes dans les *Regrets* et les *Antiquités de Rome* de Joachim Du Bellay. On compte 35 occurrences du pronom indéfini *qui* dont 22 sont employées en contexte particulier et 13 sans ancrage temporel. Sur les 22 pronoms utilisés en contexte particulier, 7 sont en situation référentiellement particulière et 15 en situation générale:

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Car *qui* m'estime tel, lourdement se déçoit.
(*Regrets*, 62,8)

Nul ne me lise donc, ou *qui* me voudra lire
Ne se fache s'il voit, par manière de rire,
Quelque chose du sien portrait en son tableau.
(*Regrets*, 68, 12)

... et *qui* loue le roi,
il faut qu'il loue encor ta prudence et ta foi.
(*Regrets*, 163, 6)

Ces trois exemples représentent bien à la fois la valeur générique du pronom indéfini et également le caractère particulier de chaque situation: il ne s'agit surtout pas ici de contester la valeur de parcours du pronom; bien au contraire. C'est la situation dans laquelle il évolue qui est, quant à elle, particulière. On notera d'ailleurs l'utilisation constante, voire presque obligatoire, des pronoms personnels (*moi, ton, ta* ...), dans chacun des exemples, qui posent les jalons d'une situation unique (avec un destinataire unique également) et qui ancrent l'énoncé dans un contexte particulier.

Le glissement vers un contexte plus général est alors aisé:

Heureux *qui* longuement vit hors de sa maison ...
Heureux *qui* peut en cour quelque faveur acquerre ...
Heureux *qui* sans péril peut la mer fréquenter
Heureux *qui* sans procès le palais peut hanter.
(*Regrets*, 94, 3, 5, 9, 10)

Dans ces derniers énoncés, la valeur générique du pronom est évidente mais la situation contextuelle n'est plus particulière mais elle n'est pas encore universelle (comme tendent à l'être les sentences et maximes d'aujourd'hui). Ce type de valeurs, qui n'a aucunement un caractère sentencieux, est attesté chez Du Bellay dans toutes les expressions relevant du champ lexical de la plainte, la nostalgie, l'envie, le regret, l'amertume.

Pour résumer, nous dirons que la valeur générique fondamentale du pronom *qui* entre dans deux situations distinctes: ou bien elle est employée en contexte particulier, avec un objet précis (*qui dit que tu es sage, il dit la vérité*[9]), ou bien en situation générale marquant un état d'âme particulier du poète (*Malheureux qui si cher achète tel honneur*[10]). Il n'y a, dans les *Antiquités de Rome*, que 4 occurrences du pronom *qui* indéfini. Elles figurent toutes dans le même contexte lexical: le champ de la vue ou de la vision.

---

[9] *Regrets*, 54, 2.
[10] *Regrets*, 118, 11.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui voudra *voir* ce qu'ont pu nature,
L'art et le ciel, Rome, te vienne voir.
(*Antiquités*, 5, 1)

Qui voudrait *figurer* la romaine grandeur
... il lui faudrait *cerner* d'une égale rondeur
tout ce que l'océan de ses longs bras enserre.
(*Antiquités*, 26, 1)

Qui a vu quelques fois un grand chêne asséché
... qui tel chêne a pu *voir*, qu'il *imagine* encore ...
(*Antiquités*, 28, 1, 12)

Mais Du Bellay a su également utiliser la valeur générique dans des emplois purement sentencieux. On trouve déjà ici l'emploi que le français moderne conservera, et qui, dès le 16e siècle, possédait un contenu sémantique moralisateur:

Qui est ami du cœur est ami de la bourse.
(*Regrets*, 61, 1)

L'homme trop vertueux déplaît au populaire.
Et n'est-il pas bien fol, *qui*, s'efforçant de plaire,
Se mêle d'un métier que tout le monde fuit?
(*Regrets*, 145, 12, 13, 14)

La place qu'occupe le pronom indéfini *qui* dans un poème n'est pas innocente. Il est souvent en tête du premier vers lorsque le poète semble vouloir partir d'un état d'âme particulier qu'il développera ensuite dans les quatrains et tercets qui composent chaque sonnet. Le pronom indéfini peut être placé dans un ou plusieurs vers du dernier tercet qui clôt un poème, comme s'il s'agissait d'une conclusion:

Mais *qui* trop y demeure, il envoie en fumée
De l'esprit trop purgé la force consumée,
Et pour l'émoudre trop lui fait perdre le fil.
(*Regrets*, 72, 12, 13, 14)

Sept occurrences sur 32 ont la position forte de premier mot du sonnet ou bien figurent dans ce premier vers en position médiane. En revanche, 9 occurrences de ce même pronom sont attestées dans le dernier tercet. Les autres occurrences relevées sont souvent des rappels du pronom indéfini initial et se placent donc dans le premier quatrain.

Quelle est la place donnée aux formes concurrentes du pronom? Il y a dans les deux recueils de poèmes de Du Bellay 50 occurrences du pronom relatif *qui* précédé du démonstratif *celui*. Force est de constater que les emplois de ce couple démonstratif-relatif sont de deux sortes. *Celui*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui (et *a fortiori* ses formes déclinées *celle qui*, *ceux qui*) peut désigner un référent précis tout autant que toute classe d'animés humains:

> O qu'heureux est *celui qui* peut passer son âge …
> (*Regrets*, 38, 1)
>
> Ou comme *celui-là qui* conquit la toison …
> (*Regrets*, 31, 2)

L'adjonction de la particule *-là* au démonstratif est, en soi, une marque distinctive d'un référent précis puisqu'elle actualise le sujet: dans ce dernier énoncé, il ne fait aucun doute que le poète montre du doigt Jason qui s'empara de la toison d'or, sans pour autant le nommer. Les seules formes concurrentes au pronom indéfini sont celles qui n'ont pas de référent unique. On constate alors qu'elles ne sont pas souvent placées en tête ou à la fin des poèmes mais plus volontiers au deuxième quatrain ou premier tercet[11]. Il semble bien que l'emploi du couple démonstratif-relatif soit de nature plus confuse qu'il ne paraît. Il n'a pas de particularité majeure dans ses emplois, ce qui l'amène à embrasser une gamme de différentes valeurs: en plus de distinguer l'opposition référent unique/opération de parcours, il permet, selon le cas, d'effectuer une séparation de genre et de nombre (*celui qui*, *celle qui*, *ceux qui*, *celles qui*). Les valeurs que prend le couple démonstratif-relatif sont de plusieurs sortes mais ont rarement le caractère sentencieux des maximes et adages que l'on retrouve dans les positions dites fortes des poèmes; positions qui sont la place privilégiée du pronom indéfini *qui*. Ce couple démonstratif-relatif désigne alors une séquence ponctuelle sur laquelle ne repose pas le poème contrairement aux positions stratégiques du pronom indéfini. Ainsi, si parfois la concurrence existe réellement entre *celui qui* et *qui* indéfini, leur portée et ampleur au sein même de chaque poème n'est pas identique. Le couple démonstratif-relatif sera de faible portée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas doté d'une charge sémantique particulièrement forte alors que l'indéfini *qui* pèsera sur le poème entier, alors même que leur référence reste celle du parcours. C'est un des atouts incontestables du pronom. Ajoutons le *fait poétique* créé par l'aspect concis et percutant du court morphème *qui* employé seul. C'est ce qu'expliquent Schmitt – Viala (1982: 121) dans leur ouvrage *Savoir-lire*:

---

[11] Cette observation est vérifiée dans tous les cas sauf ceux pour lesquels l'emploi du couple démonstratif-relatif relève de la poétique du texte. C'est le cas du cinquième poème des *Regrets*, dans lequel *Ceux qui* est placé en début de chaque vers. *Celui qui* apparaît à six reprises en début de vers dans le sonnet 134 du même recueil.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> Le fait poétique se manifeste par un jeu, une tension entre les structures sémantiques et les structures rythmiques et sonores.

Il arrive cependant que le couple démonstratif-relatif soit en position forte, c'est-à-dire placé en tête de poème. Il semble alors que ce soit pour attirer l'attention du lecteur sur l'unicité du référent qui demeure cependant toujours indifférencié:

> Heureux *celui qui* peut longtemps suivre la guerre
> Sans mort, ou sans blessure, ou sans longue prison.
> (*Regrets*, 94, 1, 2)

Il faut comprendre ici «Heureux celui, quel qu'il soit (mais il n'y en a qu'un ou deux qui pourra instancier le procès envisagé par le poète), qui peut longtemps suivre la guerre ...». L'auteur indique ainsi un référent non instancié mais quasiment unique. Il est déjà plus difficile de déceler une telle nuance avec l'emploi de l'indéfini *qui*:

> Heureux *qui* longuement vit hors de sa maison.
> (*Regrets*, 94, 3)

Il faut ici comprendre en revanche «un tel, un tel ou bien encore un autre, quel qu'il soit, est heureux s'il vit hors de sa maison». Il ne s'agit pas de prendre un être animé (non référentiellement connu) mais de balayer la classe entière des animés humains.

Le deuxième pronom concurrent est *quiconque*. Cet indéfini connaît 5 occurrences dans les *Regrets* et aucune dans les antiquités. Si dans tous les cas la concurrence avec l'indéfini *qui* existe, l'emploi de *quiconque* semble moins rigide:

> *Quiconque*, mon Bailleul, fait longuement séjour
> Sous un ciel inconnu ...
> (*Regrets*, 30, 1, 2)

La valeur du pronom est incontestablement identique à celle du *qui* indéfini mais permet une souplesse syntaxique. Il serait aisé de gloser cet énoncé par «Qui fait longuement séjour sous un ciel inconnu ...» mais cette dernière proposition ne peut tolérer de modification syntaxique comme la séparation du pronom et du verbe: **Qui, mon Bailleul, fait longuement séjour* .... Convenons que c'est un peu comme si l'on substituait à la formule bien connue *Qui dort dîne* un autre proverbe de type **Qui, mon cher ami, dort dîne*, ce que le français refuse. Par ailleurs, la flexibilité du pronom *quiconque* dans la phrase permet à ce dernier d'être employé dans des énoncés dont les verbes sont conjugués à tous les temps, notamment chez Du Bellay, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

futur de l'indicatif ou au présent du subjonctif; ceci n'est que rarement possible avec l'indéfini *qui*[12]:

> Je ne sais pas son nom: mais *quiconque* il *puisse* être …
> (*Regrets*, 63, 12)
>
> *Quiconque* me *lira* m'estime fol ou sage …
> (*Regrets*, 76, 11)
>
> Mais *quiconque rendra* tel ouvrage parfait …
> (*Regrets*, 109, 12)

S'il est pertinent de distinguer le contexte particulier du contexte atemporel dans lequel le pronom indéfini *qui* évolue, le pronom *quiconque* n'est attesté qu'en contexte général, sans jamais détenir de connotation proverbiale (**Quiconque dort dîne* semble peu acceptable)[13]. Il faudrait alors lui ajouter un pronom de rappel de type anaphorique: *Quiconque vole un œuf, il vole (aussi) un bœuf.*

Malgré une concurrence certaine entre le pronom indéfini *qui* et d'autres formes (essentiellement *celui qui* et *quiconque*), la place du pronom et ses emplois demeurent caractéristiques. En effet, la polysémie du couple *celui qui* (référent actualisé ou bien parcours d'une classe d'animés) et la flexibilité du pronom *quiconque* ne leur ont pas permis d'obtenir autant de «puissance sémantique» que le pronom indéfini *qui*, qui lui, reste syntaxiquement très rigide. C'est sa force sans doute, puisque le «fait poétique» apparaît de façon plus «frappante» (Schmitt – Viala 1982) que dans des énoncés plus longs, n'ayant pas nécessairement ce caractère générique sous-jacent. Mais c'est également sa perte puisque les autres formes concurrentes, du fait de leur polysémie ou bien de leur flexibilité dans la phrase, ont pu avoir une plus grande diversité d'emplois et ainsi ne pas sombrer dans l'oubli des locuteurs et des littérateurs. Le relevé des occurrences du pronom indéfini *qui* et de ses formes concurrentes (*celui qui* et *quiconque*) dans les *Antiquités de Rome* et dans les *Regrets* de Joachim Du Bellay a montré combien le pronom seul, toujours présent, laisse peu à peu la place à *quiconque* dans ses emplois génériques et de *celui qui* dans ses emplois plus spécifiques. Seuls quelques énoncés, heureusement célèbres, trahissent encore la présence du pronom: *Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage …*

---

[12] Sauf dans certaines formules de type *qui vivra verra.*

[13] On le trouve parfois cependant dans les menaces généralisantes de type: *Quiconque traversera le fleuve aura la tête tranchée!*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. Vers une mise en place du système pronominal actuel

Certains linguistes modernes ont cherché à comprendre le sens de ce pronom que les langues classique puis moderne ont délaissé pour n'être plus que d'un emploi très restreint.

Dans leur gigantesque ouvrage intitulé *Des mots à la pensée – Essai de grammaire de la langue française* (1911-1940), Damourette – Pichon se sont interrogés sur la nature de cette forme pronominale en procédant à une analyse sémantique fine et novatrice. Le vocabulaire des deux auteurs, parfois mystérieux, n'en demeure pas moins explicite quant au sens de leur pensée. On peut ainsi lire au paragraphe 1275 du quatrième tome de leur ouvrage:

> Leur substantivité[14] réside dans une substance définie par son rôle de régime vis-à-vis du verbe subordonné et appelée à jouer, ainsi définie, un rôle auprès du verbe principal, c'est-à-dire réside dans une substance *cheville*.

Le *pronom-cheville*, ainsi circonscrit, participe des deux propositions de la phrase. Dans «*Qui* dort dîne», il a une double fonction. *Qui* est sujet du verbe *dormir*, et, associé à ce dernier, est également celui de *dîner*. Ce «*qui* pronom-cheville» appartient syntaxiquement aux deux éléments. Par ailleurs, une telle observation est démontrable lorsque le pronom est utilisé au cas régime complément: dans «Embrassez *qui* vous voulez», *qui* est complément d'objet du verbe *vouloir*, et l'ensemble «qui vous voulez» devient complément d'objet de *embrassez*.

Au-delà de cette double fonction mise en avant par les auteurs, cette *substance-cheville* semble, sous leur plume, évoluer de façon autonome, sans qu'il ne soit fait appel à un quelconque antécédent. Le mot est pourtant employé par Damourette – Pichon mais dans une acception particulière:

> L'expression de la substance cheville dans le membre principal de la phrase s'appelle antécédent, son expression dans la subordonnée s'appelle conséquent. (§1275)

Il n'est là nullement question de l'antécédent du pronom mais de l'un des deux axes du chevillage mettant l'accent sur la consécution implicative du premier (l'antécédent) vers le deuxième (le conséquent) autour du pronom-cheville.

Riegel (1987) corrobore cette idée de double emploi du pronom en décrivant une implication d'une proposition dans l'autre, opérée par un

---

[14] C'est-à-dire celle des propositions subordonnées ptérosynaptiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pivot implicatif qui n'est autre que notre pronom indéfini *qui*. L'étude du pivot implicatif dans les énoncés parémiques de type *Qui dort dîne* permet à la fois de confirmer le rôle-cheville d'articulation du pronom mais également de mettre au jour sa valeur générique de *quantificateur universel*.

L'implication fondamentale, selon Riegel, est du côté des prédicats, c'est-à-dire, pour l'exemple suivant *Qui veut la fin veut les moyens*, entre *vouloir la fin* et *vouloir les moyens* et non entre le fait d'appartenir à la classe des animés humains et le groupe figé «vouloir la fin c'est vouloir les moyens». Ainsi, le pronom-cheville, que Riegel appelle pivot, est-il le centre de la subordination. On retrouve sous sa plume *l'antécédent* et le *conséquent* dans l'implication à sens unique d'un prédicat dans l'autre qu'il appelle *conjonction orientée* ou *équivalence à sens unique*. Cette conjonction implicative traduit l'impossibilité sémantique de permuter les termes. Et l'auteur de conclure que l'assertion de cette implication donne naissance à un énoncé parémique, c'est-à-dire à un énoncé de nature générique. Il étudie enfin l'articulation d'une telle implication entre les deux prédicats qui donne une *universalité absolue* grâce à la variable commune qui joue le rôle de quantificateur. Le pronom *qui* n'est autre qu'un *quantificateur universel* qui rend compte d'une généralisation empirique, un pronom non instancié qui ne désigne personne en particulier.

Culioli (1990-1999) explique la notion de parcours pour illustrer la valeur du pronom. Le terme d'opérateur de parcours le désigne. Le pronom embrasse l'ensemble d'une classe donnée en «parcourant» tous les membres de cette classe sans s'arrêter sur aucun d'entre eux. Avec ce terme, Culioli restitue ainsi la généricité de l'énoncé. L'opération de parcours justifie dès lors pleinement l'appellation de pronom indéfini, c'est-à-dire de pronom dont la valeur, du fait du caractère générique qu'elle engendre, ne permet pas d'avoir un antécédent mais au contraire porte en elle la classe entière considérée: ainsi dans l'énoncé *Qui ne dit mot consent*, *qui* est un pronom indéfini, sans antécédent — d'ailleurs la question d'un antécédent ne se pose même pas — puisqu'il parcourt la classe de tous les êtres humains. L'opérateur de parcours n'en choisit aucun. Il les désigne tous mais nul n'est visé en particulier.

Le rapport privilégié entre le *qui* interrogatif et le *qui* indéfini a conduit Le Goffic (1993) à regrouper la valeur fondamentale du parcours autour de l'axe morphologique percontatif/intégratif. La valeur indéfinie de ces deux pronoms permet l'opération de parcours:

(1) *Je ne sais pas qui est venu.*
(2) *Qui vole un œuf vole un bœuf.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les deux cas, le pronom parcourt toute la classe des animés humains sans jamais s'arrêter. Le connecteur possède une fonction dans la proposition subordonnée: dans l'exemple (1), *qui* est sujet de *est venu*. Dans (2), *qui* est sujet de vole un œuf. C'est également dans la valeur fondamentale commune d'opération de parcours que se situe l'unique distinction entre les deux pronoms, et par là même entre les deux types de subordonnées: le pronom interrogatif (1) cherche à sortir du parcours alors que l'indéfini y reste. Le Goffic (1991) va plus loin dans l'analyse en décrivant les traits communs qui unissent les pronoms indéfinis aux adverbes en leur concédant un rôle de pivot de la phrase, de connexion pure en quelque sorte.

4. Conclusion

Ainsi le pronom indéfini *qui* entre-t-il dans la langue moderne dans une perspective de cloisonnement progressif dans ses emplois qui peu à peu deviennent restreints. La rigidité de cette forme pronominale est sans doute la cause principale de sa déperdition et de son emploi aujourd'hui résiduel face à des concurrents dont la diversité d'emplois représentait un atout quant à leur maintien dans l'usage de la langue française. En revanche, ce pronom indéfini *qui* conserve un atout syntaxique par rapport à ses formes concurrentes: il représente le type exemplaire de la subordination, dont l'efficacité d'expression est à la fois économique et simple. Il représente le modèle idéal de la subordination puisque cette variable non instanciée est un terme unique qui joint deux éléments de la phrase sans autre artifice que son propre contenu sémantique. Il ne s'agit sans doute que d'un atout bien fragile: il ravit certainement le grammairien qui trouve en ce pronom-connecteur la forme la plus simple — et donc théoriquement la plus facile d'emploi — de la subordination en français, mais il semble, au contraire, que les locuteurs n'aient pas conscience de cet atout et n'appréhendent pas ce pronom avec l'intérêt enjoué du grammairien puisqu'ils le délaissent volontiers.

Références

Bonnard, H. – Regnier, C. 1991. *Petite grammaire de l'ancien français*. Paris: Magnard.

Buridant, C. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris: Sedes.

Culioli, A. 1990-1999. *Pour une linguistique de l'énonciation*. Paris: Ophrys. (3 vols)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DAMOURETTE, J. – PICHON, É. 1911-1940. *Essai de grammaire de la langue française. Des mots à la pensée*. Paris: d'Artrey. (7 vols)
KUNSTMANN, P. 1990. *Le relatif-interrogatif en ancien français*. Genève: Droz.
LE GOFFIC, P. 1991. *L'adverbe dans tous ses états*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes 2.
—. 1993. *Grammaire de la phrase française*. Paris: Hachette.
—. 1994. «Indéfinis, interrogatifs, relatifs (termes en *qu*-): parcours avec ou sans issue». *Faits de Langue* 4. 31-40.
MARCHELLO-NIZIA, C. 1995. *L'évolution du français: ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*. Paris: Colin.
—. 1999. *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*. Paris: Ophrys.
PICOCHE, J. – MARCHELLO-NIZIA, C. 1998. *Histoire de la langue française*. Paris: Nathan.
RIEGEL, M. 1987. «*Qui dort dîne* ou le pivot implicatif dans les énoncés parémiques». In: M. RIEGEL – I. TAMBA (éds), *L'implication dans les langues naturelles et dans les langages artificiels*, 85-99. Paris: Klincksieck.
SCHMITT, M.P. – VIALA, A. 1982. *Savoir-lire, précis de lecture critique*. Paris: Didier.
WAGNER, R.L. – PINCHON, J. 1991. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DE *OBOEDIRE* À *OBÉIR* OU L'ÉVOLUTION PEU DOCILE D'UNE CONSTRUCTION VERBALE

Michèle GOYENS
(*Katholieke Universiteit Leuven*)

0. Introduction

Cette contribution est consacrée à l'évolution du verbe *obéir*, depuis le latin jusqu'au français moderne (FM). Le verbe *obéir* présente en effet une évolution intéressante[1]: en FM, il se construit avec un complément d'objet indirect, appelé avec Leclère (1978) *datif*[2] parce qu'il est commutable avec les pronoms *lui, leur*. Il remonte au verbe latin OBOEDIRE, se construisant principalement avec un complément marqué formellement par un morphème flexionnel datif. Or, en ancien et en moyen français, et même jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles, on voit apparaître une construction où le complément du verbe est construit sans préposition, et même avec un pronom personnel objet direct tel que *le, les*. Cette construction ne s'est guère maintenue, même si elle se rencontre encore isolément au XXe siècle.

Dans ce qui suit, nous analyserons d'abord la construction et le sens du verbe en FM (1.). Ensuite, nous étudierons la construction dative latine et son aboutissement à la construction dative en français (2.). Une troisième partie est consacrée à la construction non prépositionnelle qui apparaît à partir de l'ancien français (AF) (3.): s'agit-il d'un complément accusatif à sens plein, ou est-ce une construction dative non prépositionnelle? Les données recueillies seront soumises à un examen qui devra nous permettre de fournir, du moins en partie, une réponse au problème de la variation syntaxique observée dans l'histoire du verbe *obéir* (4.).

1. Le verbe *obéir* en FM

En FM, *obéir* est un verbe divalent, se construisant avec un sujet et un objet indirect commutable avec *lui/leur*, appelé, comme nous venons de le préciser, complément datif:

---

[1] Voir aussi Goyens (1998, 2001) pour l'étude d'évolutions apparentées d'autres verbes.
[2] Voir aussi Barnes (1980) et Melis (1996).

Memoire en temps advenir, 399-412. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1) L'enfant *obéit à ses parents* - L'enfant *leur obéit*.

Il peut toutefois se construire aussi de façon absolue:

(2) Le père ordonna à l'enfant de ranger ses jouets. L'enfant *obéit*.

Avec Leclère (1976: 74), on pourrait appeler ces compléments des datifs lexicaux: ils font en effet partie de la valence verbale, et s'opposent aux datifs étendus, qui ne font pas partie de celle-ci, en ce sens que le destinataire n'est pas sémantiquement nécessaire pour le verbe. Toutefois, les verbes traités par Leclère (1976, 1978) sont des verbes à trois actants, et non deux, comme c'est le cas pour *obéir*. En effet, ils impliquent toujours un échange d'un élément concret (N_1) entre deux partenaires (N_0 et N_2), comme dans l'exemple:

(3) Paul a donné un jouet *à Jean* - Paul *lui* a donné un jouet.
N_0 N_1 N_2

Toutefois, Herslund (1980: 51ss.) analyse le deuxième actant datif des verbes divalents également comme un datif lexical. En effet, l'auteur voit en ces verbes «des lexicalisations de séquences *Verbe + Objet*» (Herslund 1980: 51). Un verbe tel que *aider*, qui se construisait en AF avec un complément datif, aurait comme représentation sémantique la suite *faire aide*, d'où la construction N_0 *fait aide* (N_1) *à* N_2: «le troisième actant, la personne qui reçoit l'aide, apparaîtrait donc au datif de façon tout à fait régulière, la structure profonde étant identique à la structure des verbes à trois actants» (Herslund 1980: 51).

Le verbe *obéir* peut-il s'analyser de cette façon? Nous avons effectivement relevé pour le FM des exemples de la construction *faire obéissance*, tel que:

(4) Et quelle servitude et quelle obédience,
la seule qui soit libre et qui soit gracieuse. (...)
La seule qui soit ferme et *fasse obéissance*.
(Ch. Péguy, *Ève*, 1913, p. 836)[3]

Une telle analyse permet de voir dans le complément datif d'*obéir* un complément analogue à celui des verbes trivalents. Il y a donc ici aussi transfert d'un élément d'un partenaire à un autre. Melis (1996: 54) classe le complément datif d'*obéir* parmi les datifs lexicaux attributifs en précisant toutefois que l'élément transféré, ici un engagement moral,

[3] Sauf indication contraire, les exemples concernant le français à partir du XVIe siècle ont été recueillis par le biais du corpus *Frantext* de l'Institut National de la Langue Française (INaLF).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'est pas explicité, mais reste implicite. Le verbe se caractérise d'ailleurs par la possibilité d'une construction réciproque (Melis 1996: 54) telle que:

(5) Ils s'obéissent.

Contrairement aux autres verbes divalents se construisant avec un datif, comme *causer*, *mentir*, *sourire*, le verbe *obéir* permet une construction passive:

(6) Esther et Lucien reparurent, et la pauvre fille dit, sans oser regarder l'homme mystérieux:
«Vous *serez obéi* comme on obéit à Dieu, monsieur.»
(H. de Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, 1847, p. 483)

(7) Il s'y cramponnait toujours. Et voici qu'il ne sentait plus ses mains endormies par l'effort. Il voulut remuer les doigts pour en recevoir un message: il ne sut pas s'il *était obéi*.
(A. de Saint-Exupéry, *Vol de nuit*, 1931, chap. 15, p. 122)

Sémantiquement, on définit en général le complément datif comme ayant le trait [+animé]. Pour *obéir*, Melis (1996: 54) précise que non seulement le complément datif, mais aussi le sujet est caractérisé par le trait [+ animé]. Pour les nombreux exemples où le complément indirect semble être une chose, comme par exemple:

(8) obéir à un ordre, aux lois, à une impulsion, etc.

il faut noter que le correspondant pronominal est *y*, et non *lui*, et que l'on préfère donc ne pas classer ces compléments parmi les compléments datifs. Or le datif renvoie-t-il toujours à un référent animé? Pas nécessairement: Herslund (1988: 43ss.) a montré que les pronoms *lui*, *leur* peuvent renvoyer à un élément non animé; dans les exemples qu'il a relevés, ces pronoms réfèrent par exemple à *pronom*, *analyse*, *époque*, etc. Parallèlement, en ce qui concerne *obéir*, on relève non seulement des cas où le pronom datif *lui* réfère à un être animé, comme le montrent les exemples déjà cités, mais aussi des emplois où *lui* renvoie à un être non animé, comme *nature*, *cœur*, *amour*, *principe*, *pouvoir*, *mort*, etc. Citons en guise d'illustration:

(9) Si nous mourons d'excès et d'injures, une telle fin contredit peut-être nos aspirations morales, non toutefois qu'elle contrarie *la nature*, mais parce qu'elle *lui obéit* trop fidèlement.
(J. Vuillemin, *Essai sur la signification de la mort*, 1949, chapitre 1, p. 13)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant au pronom *y*, on pourrait se demander pourquoi il ne peut pas représenter un complément datif. Pour Barnes (1980: 267), cette possibilité est exclue, *lui* référant à un datif, et *y* à un locatif; les deux pronoms se distinguent donc clairement par une différence d'ordre sémantique. Nous avons constaté que *y* est parfois le complément d'objet indirect de *obéir;* il renvoie dans ces cas à des éléments similaires, tels que *loi, nature, règle, instinct, contrainte*, etc.:

(10) Certes, des *décisions* analogues avaient été prises par plusieurs de ses prédécesseurs, mais on *y avait* peu *obéi*.
(M. Boegner, *Écriture sainte et tradition*, 1936, p. 111)

Comme on le remarquera, les référents non animés des pronoms *y* ou *lui* construits par *obéir* ont néanmoins un trait en commun: il s'agit souvent d'éléments ayant vu le jour par le biais de l'intervention d'un être animé, le plus souvent humain, comme dans le cas de règles, lois, contraintes, instinct, etc. Pour ce qui est de compléments tels que *nature* et *mort*, on pourrait les considérer dans ces emplois comme personnifiés.

Le complément datif s'analyse aussi d'après le rôle thématique qu'il assume dans la phrase. Une telle étude révèle que, de façon générale, le complément datif a deux significations de base: il exprime le but (*goal*) ou le bénéficiaire (*interested party*) de l'action du verbe[4]. Pour *obéir*, le rôle thématique du datif peut être caractérisé comme le bénéficiaire de l'action: ainsi, dans l'exemple (1) cité ci-dessus, les parents bénéficient du fait que l'enfant leur obéit. En outre, le complément datif exerce un contrôle sur le sujet du verbe: celui à qui on obéit exerce un certain pouvoir sur les actions et les attitudes de celui qui obéit. Cette observation croise en quelque sorte l'analyse de Barnes (1980: 252) qui considère le complément datif comme le «thème» du prédicat[5], le centre sur lequel se fixe l'attention dans le groupe verbal: on peut en effet admettre que le complément datif d'*obéir* reçoit la plus grande attention, même au niveau de la phrase entière. Si tel n'est pas le cas, on préférera la construction absolue:

(11) L'enfant *obéit* et rangea ses jouets.

---

[4] Voir le volume consacré à l'étude du datif, édité par Van Belle – Van Langendonck (éds 1996).

[5] La notion de «thème» telle qu'elle est utilisée dans Barnes (1980) est à distinguer de l'emploi qu'on en fait en linguistique textuelle, où le «thème» renvoie à ce qui est connu, donné dans le contexte. Voir Barnes (1980: 252-253).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. Origine et continuité de la construction dative *lui obéir*

Le verbe *obéir* remonte au verbe latin OBOEDIRE, «obéir, se soumettre à la volonté de quelqu'un»[6]. Étymologiquement, celui-ci remonte à OB + AUDIRE, signifiant littéralement «écouter devant», donc «prêter l'oreille à», dont dérive le sens de «être soumis à». Le sens premier d' «écouter» est d'ailleurs encore attesté en latin (cf. *OLD*: II, 1217).

Le verbe OBOEDIRE est divalent, son deuxième actant se construisant essentiellement avec le datif (Blaise 1967²: 566; *OLD*: II, 1217):

(12) emere oportet, quem *tibi* oboedire velis
«Achète des gens si tu veux qu'on t'obéisse»
(Plaute, *Persa* 273)

(13) oboediet *praecepto illi veteri*
«il se soumettra avec docilité à l'antique précepte»
(Cicéron, *Tusculanes* V, 36)

mais on le trouve aussi dans des constructions absolues telles que:

(14) Haec ut imperet, illi parti animi quae *oboedire* debet
«Assurer son empire sur la partie de l'âme qui doit obéir»
(Cicéron, *Tusculanes* II, 47)

Rarement, il se construit avec un accusatif interne, à savoir un pronom neutre ou un nom inanimé ayant la même racine ou le même sémantisme que le verbe; nous avons uniquement relevé des exemples avec un pronom, comme le suivant:

(15) *haec* omnia perfacile *oboediebam*
«tout cela (...), je l'aurais fait sans même qu'on me montrât»
(Apulée, *Métamorphoses* X, 17)

Le latin étant une langue flexionnelle, le complément datif porte ici une marque formelle permettant d'exprimer la fonction particulière qu'exprime le datif. Celle-ci peut être définie pour le latin comme le pôle vers lequel s'oriente l'action ou le processus évoqué par le prédicat (Van Hoecke 1996: 31).

---

[6] Selon le *FEW* (VII: 278), le verbe latin aurait été emprunté en français médiéval, mais l'auteur précise que la forme phonétique du verbe suggère plutôt une évolution continue: «Die lautform (beibehaltung des *-b-*, aber schwund, resp. spirantisierung des *-d-*) lässt vermuten, dass das wort im volk nie ganz vergessen worden war, dass es aber durch den gebrauch in kirche und rechtsleben verhindert worden ist, ganz im fluss der lautlichen entwicklung des gallorom. mitzugehen» (*FEW* VII: 278).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Même si les témoins sont plutôt exceptionnels (voir *TLL*: IX/2, 136), le complément datif de OBOEDIRE est concurrencé parfois par un complément introduit par la préposition AD. Citons l'exemple suivant:

(16) ut barbari *ad omnia* tamquam divinitus *imperata oboedirent*
«ainsi il voulut induire les barbares à obéir à tous ses ordres, comme s'ils étaient inspirés par les dieux»
(Frontin, *Stratagèmes* I,11,13)

Formellement, les cas en tant que marques flexionnelles vont être remplacés en français par l'ordre des termes dans la proposition, ou par un marquage formel à l'aide de prépositions. Dans le cas du datif, c'est essentiellement la préposition *à*, remontant à AD, qui va prendre la relève[7]. Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître dès l'AF des constructions datives avec la préposition *a*:

(17) Li ducs Robert [...]
Ne volt ke Alain en pais remaigne,
Ki a sa curt ne velt venir,
Ne *a lui* ne deigne *obëir*
Come ses anceisurs feseient
(Wace, *Le Roman de Rou*, III, 2600)

Ces compléments prépositionnels en *a* correspondent à une construction pronominale avec les pronoms *li/lor*, les seuls pronoms personnels véhiculant encore une trace formelle du datif[8]. Citons comme exemple:

(18) Com a seignor *li obëirent*
(Wace, *Le Roman de Rou* III, 4215)

L'AF présente de nombreux cas de cette construction pour le verbe *obëir*: dans les corpus que nous avons consultés pour l'AF[9], ces constructions sont largement majoritaires. Il faut préciser toutefois que les formes pronominales *me, te, nos* et *vos* sont ambigües quant à leur fonction dative, puisqu'elles marquent également le régime direct prove-

---

[7] À côté de la préposition *à*, qui est en FM la préposition dative par excellence, l'AF recourt aussi à la préposition *por* (voir Herslund 1980: 12).

[8] À côté de ces pronoms personnels, les seules traces formelles du datif en AF sont véhiculées par le pronom relatif-interrogatif *cui* (< CUI), le pronom démonstratif singulier *celui* (< ECCE + *ILLUI) et *cestui* (< ECCE + *ISTUI) et le pronom neutre *autrui* (< *ALTERUI) (cf. Moignet 1976²: 37, 48; Herslund 1980: 80).

[9] Pour l'ancien et le moyen français, nous avons pu consulter le corpus du *Laboratoire de français ancien* de Pierre Kunstmann de l'Université d'Ottawa, ainsi que la *Base de Français Médiéval* (UMR *Analyses de Corpus Linguistiques*) de Christiane Marchello-Nizia. Nous remercions vivement ces personnes de leur gracieuse collaboration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nant de l'accusatif latin; elles ne permettent donc pas d'isoler de façon incontestable les compléments datifs.

Cette construction se maintient en MF (19), au XVIe (20), XVIIe (21), XVIIIe (22) et XIXe siècle (23), jusqu'à aujourd'hui, comme nous l'avons vu plus haut:

(19) a) J'ay tant d'affaire, que je ne sçay *auquel obeir*
(*Quinze Joyes du Mariage*, p. 122)
b) Messagier, petit advisez
Sui pour une chose si grande
Faire con le pape me mande.
Nonpourquant *li obeiray*:
Di li mon pouoir en feray,
Soit en seur.
(*Miracle de saint Guillaume du desert*, C. 1347)

(20) a) Gargantua (...) a prins ledit hallecret et s'en est accoustré non pas pour craincte qu'il eust desdits Gotz et Magotz, mais il voulloit du tout *obeyr à Merlin*
(*Les Chroniques admirables*, 1534, chap. 14, p. 204-205)
b) (...rebellion contre l'homme); d'autre part, presque tous animaulx (...) se emanciperent de luy, et ensemble tacitement conspirerent plus ne le servir, plus ne *luy obeir*
(Rabelais, *Le Tiers Livre*, chap. VIII)

(21) a) Un Souverain est celuy qui n'*obeït à personne*
(Furetière 1690: II, sous *obeir*)
b) Leonode, au contraire, quand son oncle luy fit entendre la volonté de Galathée, voulut bien *luy obeir*, pour ne donner point une trop claire cognoissance du mescontentement qu'elle y avoit receu
(H. d'Urfé, *L'Astrée* t. 4, p. 11)

(22) a) il est incontestable qu'un chien de chasse a l'idée de son maître *auquel* il *obéit* et du gibier qu'il lui rapporte.
(Voltaire, *Le philosophe ignorant*, p. 881)
b) Enfin, après avoir témoigné la plus profonde vénération pour eux, presque tous conclurent que celui-ci était impertinent, qu'il ne fallait pas *lui obéïr*
(Voltaire, *La Princesse de Babylone*, p. 114)

(23) a) Mais, croyez-moi, ceci ne peut durer longtemps, vous *obéirez aux ordres* de la duchesse.
(Stendhal, *La chartreuse de Parme*, p. 331, livre second)
b) Quel est cet art nouveau qui fait qu'il commande avec autorité même aux esprits immondes, et qu'ils *lui obéissent*?
(P. Leroux, *De l'humanité*, p. 880, l. 6 *Tradition vie future*)

Dans les cas relevés, le complément datif porte en général le trait [+animé]. Si tel n'est pas le cas, le référent est un élément conçu par un être humain, comme *précepte* (PRAECEPTO, ex. 13), *art* (23b) ou encore *ordres (de quelqu'un)* (23a). Sémantiquement, les compléments datifs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semblent déjà jouer un rôle analogue à celui précisé ci-dessus pour le FM: l'élément au datif est en quelque sorte le bénéficiaire de l'action et contrôle les actions du sujet de la phrase.

3. Apparition des constructions non prépositionnelles et accusatives

Comme l'avaient déjà précisé de nombreux grammairiens[10], l'AF voit apparaître pour les verbes à deux ou à trois actants, une construction dative non prépositionnelle. Dans son étude sur les compléments datifs en AF, Herslund (1980: 7-8) note en effet que ce complément peut être exprimé à l'aide de deux constructions en AF, «l'une avec la préposition *a*, comme en FM, l'autre sans préposition», et il donne les exemples suivants pour le verbe *doner*:

(24) *A chascune* ai son dru et promis et *doné*
(*Barbastre* 2558)
(25) *Chascun* de vos *donrai* ou cité ou donjon
(*Barbastre* 122)

correspondant à la construction pronominale que l'on trouve par exemple dans:

(26) Amont parmi son hiaume *li dona* un cop grant
(*Barbastre* 6017)

Comme le souligne Herslund (1980: 7), la construction prépositionnelle et la construction non prépositionnelle semblent donc pouvoir s'employer indifféremment l'une pour l'autre, «les deux correspondant à une construction pronominale comportant un pronom de la série *li/lor*», ce qui a pour conséquence qu'un «complément datif n'est marqué formellement comme tel que dans le cas des deux pronoms conjoints *li* et *lor*» et que «la reconnaissance d'un complément datif présuppose que le membre en question se laisse substituer par *li* ou *lor*, que ce soit un nom ou un pronom» (Herslund 1980: 8). Dans son étude, Herslund (1980) montrera que seuls les datifs «lexicaux», c'est-à-dire les datifs définis par la valence même du verbe, peuvent se construire sans préposition. Les datifs «étendus» par contre, qui ne font pas partie de la valence du verbe, prennent toujours la préposition *a* ou *por*[11].

---

[10] Voir par exemple Foulet (1928³: 27), Ménard (1973: 21), Moignet (1976²: 91) ou Raynaud de Lage – Hasenohr (1993: 29).

[11] Pour l'analyse du datif de verbes à deux actants, voir Herslund (1980: 51ss).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le paragraphe précédent, nous avons déjà donné des exemples du verbe *obëir* avec un complément prépositionnel, ou avec le pronom *li*. On relève pour ce verbe également des constructions non prépositionnelles en AF, comme:

(27) Li cristiën rei solent *saint'iglise obeïr*
(Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de saint Thomas Becket*, §598, v. 2988)

Dans l'exemple cité, le complément datif *saint iglise* est sans aucun doute un datif lexical: nous avons déjà précisé ci-dessus (§1.) que le complément datif des verbes à deux actants peut s'analyser comme celui des verbes à trois actants. Il peut donc se construire sans préposition, à l'instar des autres compléments datifs lexicaux. Dans cet exemple, il renvoie à un référent inanimé à première vue: il nous semble toutefois que c'est l'institution en tant que communauté constituée d'êtres humains qui est envisagée, et que donc, ici aussi, la ou les personnes imposant une autorité se cachent derrière le complément datif.

Ce qui est plus problématique, c'est que certains exemples sont attestés avec un pronom personnel régime direct, que nous appellerons accusatif, comme par exemple *le* élidé dans les exemples suivants[12]:

(28) Quar il sont prest de *l'obëir*
[*l'*= le roi Prian]
(Benoît de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie* 3722)
(29) «chascun sera paié du tout a son pleisir.»
Et Kalles li respont: «Bien *le* voeil *obëir*.»
[*le* = cela]
(*Gaufrey* v. 5159)

En d'autres termes, des attestations pareilles suggèrent que le verbe *obëir* construit, à côté du complément datif, rendu par les pronoms *li*/*lor* ou un complément prépositionnel, aussi un complément accusatif. Les compléments pronominaux *me*, *te*, *nos*, *vos* sont ambigus à cet égard, et

---

[12] L'élision des pronoms personnels en AF ne peut affecter en effet que les pronoms personnels accusatifs du singulier *le* ou *la*. La forme *li* est parfois élidée, mais uniquement devant la préposition *en* (Moignet 1976²: 39; Raynaud de Lage – Hasenohr 1993: §81), comme dans:

(i) Onques ne *l'en* souvint
«Cela ne lui revint jamais à l'esprit»
(*Aucassin et Nicolette* 10)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en fin de compte, également la construction non prépositionnelle. En effet, même si pour un seul verbe la construction indubitablement dative (*li/lor*) coexiste avec une construction non prépositionnelle, aucun élément formel ne nous permet d'assurer qu'il ne s'agit pas, dans ce dernier cas, d'un complément accusatif. Si en outre on peut relever, pour ce même verbe, des compléments pronominaux accusatifs (*le, la, les*), rien n'est plus sûr.

Dans le cas d'*obëir*, les exemples des compléments incontestablement accusatifs (*le/la/les*) sont franchement rares. Le *TL* (VI, 937-938) range ces cas d'une part sous le sens le plus répandu d' «obéir à quelqu'un», mais le dictionnaire réserve aussi une section particulière à certains de ces emplois qu'il appelle «transitifs», sous le sens de «exécuter quelque chose de façon obéissante». Y aurait-il dès lors une différence d'ordre sémantique? Dans les exemples mentionnés par le *TL* (VI, 938, l. 45-50), *obëir* apparaît une fois dans une «réduplication synonymique» avec le verbe *faire*:

(30) Ço qu'Apollo vient a plaisir
Me covient *faire et obëir*
(Benoît de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie* 5902)

Ce passage suggère en effet le sens d' «exécuter» de notre verbe. Les autres exemples toutefois sont moins éloquents. De même ceux que nous avons mentionnés ci-dessus (27, 28, 29) ne laissent guère entrevoir ce sens. Celui-ci ne peut donc pas avoir un lien d'exclusivité avec la construction accusative. En d'autres termes, celle-ci n'a apparemment guère de fonction distinctive par rapport à la construction dative.

En MF, la construction accusative[13] est toujours attestée:

(31) Les barons respondirent que elle commandast, et de bon cuer en tout *l'obeïroient*
(Christine de Pisan, *Le livre de la Cité des Dames*, ms. Arsenal 2686, f° 31r°)

(32) (...) vous estes *celle et la seule vivante que* je veil *obeyr*
(*Cent nouvelles nouvelles*, 26e nouv.)

(33) tant plus nous monstrent de fiertez et de rigueurs, tant plus *les* desirons complaire, servir et *obeyr*
(*Cent nouvelles nouvelles*, 58e nouv.)

---

[13] Il faut cependant être prudent quant à l'attribution du statut d'accusatif à l'exemple (31). En effet, à la différence de l'AF, le MF semble toujours élider le pronom datif *li* devant voyelle (Martin – Wilmet 1980: §262); ce pronom remplace toutefois assez exceptionnellement *lui*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ici, le sens du verbe ne semble pas particulier non plus. Dans (33), le verbe fait partie d'une énumération d'infinitifs: il est cité avec *complaire* et *servir*, ce dernier se construisant avec un accusatif; par analogie, *obëir* pourrait avoir adopté ici la même construction.

Au XVIe (34) et au XVIIe siècle (35-36), on relève toujours des constructions accusatives, comme dans:

(34) Je priois tout le monde de *les obéyr*
(Monluc, *Lettres* VII, III, 358)

(35) En l'obeyr est l'utilité, l'aisance, la necessité, tellement que pour la conservation du public, il est encores plus requis que le bien commander; et est beaucoup plus dangereux le desny d'obeyr, ou *le mal obeyr*, que le mal commander.
(P. Charron, *De la sagesse*, 1601, livre 1, chap. 41 de la 1re édition; chap. 45 de la 2e édition)

(36) ce luy seroit une infamie et une lascheté, d'avoir treuvé la guerre qu'il cherchoit, sans y prendre party, et d'en entendre les coups sans les voir; qu'il n'y avoit rien qu'il ne fist pour *l'obeïr*, que ce qu'elle mesme ne luy pourroit pas commander,
(L.A. Mareschal, *La Chrysolite*, 1634, p. 202)

Nous avons même encore relevé quelques exemples au XXe siècle, comme:

(37) Ainsi, pour céder à son seul plaisir, ne connaître d'autre norme que sa sincérité, dresser sa sensibilité morbide en manière de loi, faire recevoir qu'on en doit «tout admettre, et *l'obéir* et l'adorer», M. Gide croit devoir renverser tous nos codes de vie et ces jugements que nous portons sur les choses.
(H. Massis, *Jugements*, 1924, t. 2, *A. Gide: L'immoraliste*, éd. Paris: Plon, p. 54)[14]

(38) Mais à peine que j'étais sorti qu'il recommençait à m'agonir, parce que j'avais disparu. Y avait pas moyen de *l'obéir* ... les autres merdeux des rayons, ça les faisait marrer la manière que je bagottais, la vitesse que j'atteignais pour passer d'un étage à l'autre.
(L.-F. Céline, *Mort à crédit*, 1936, p. 626, d'après l'édition de 1962, Paris: Gallimard, série *La Pléiade*)

Dans les corpus que nous avons consultés, ces exemples ne sont pas nombreux, et ne paraissent pas révéler de sens particulier.

---

[14] Il n'est pas clair dans le texte si les guillemets renvoient aux paroles de Gide ou d'un autre auteur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4. Variation constructionnelle: un enjeu sémantique dans le cas d'*obéir*?

Afin de trouver une explication à cette double construction, nous allons explorer les pistes suivantes: la transitivité, le rôle des partenaires de l'action, et enfin le sens d'*obéir* même.

En ce qui concerne la transitivité, Blinkenberg (1960: 28) a montré que, lors du passage du latin au français, l'opposition entre accusatif, datif et génitif «a failli sombrer pendant les siècles où la transformation sociale était à son apogée et la tradition écrite à son niveau le plus bas». La distinction s'est pourtant bien rétablie, avec «des mouvements d'avance et de recul, et bien des irrégularités dans la répartition définitive» (Blinkenberg 1960: 28). Au moment où prend forme l'AF, les constructions verbales sont donc dans une grande confusion à cause de la disparition des marques casuelles. D'un point de vue sémantique, la transitivité marque le passage (*transire*) d'un élément d'un participant à un autre, de l'agent à l'objet (Lazard 1994: 248): une intention se réalise chez l'agent qui fait une action ayant pour effet de modifier l'état de l'objet. Selon Lazard (1994: 248), il existe toutefois une différence entre la transitivité directe et la transitivité indirecte: dans le premier cas, l'agent et l'objet sont fortement individués, le procès étant complet; lorsque la transitivité est indirecte, l'agent et l'objet sont moins individués, et le procès moins complet. Une telle analyse ne nous semble toutefois pas convenir pour *obéir*: l'agent est tout aussi individué dans les deux constructions; le procès semble également tout aussi achevé dans les deux cas. Cette piste ne convient donc guère.

En analysant les partenaires de l'action exprimée par le verbe, nous pouvons constater que *obéir* prend comme premier actant toujours un être animé, le plus souvent humain, comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus (§1.), qui se soumet à l'autorité du partenaire exprimé par le datif. Celui-ci est en général un être humain, contrôlant le premier actant dans ses actions, ou une contrainte émanant d'un être humain (*instinct, ordre, loi,...*). Dans la construction accusative, l'analyse va dans le même sens: le premier actant est animé et humain, tout comme le partenaire exprimé par le complément accusatif; ici aussi, comme pour la construction dative, il peut s'agir d'une contrainte ou d'une institution émanant d'un être humain, ou d'un complément personnifié (*le mal*, exemple 35).

Étudions alors le sens du verbe *obéir*. D'une façon générale, il a, dès le latin, le sens de «se soumettre à l'autorité de quelqu'un». Nous avons constaté que, en AF, la construction accusative apparaît régulièrement lorsque le verbe figure dans une réduplication avec des verbes transitifs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

directs tels que *servir* ou *honorer*, ou encore en combinaison avec *voloir* ou *covenir*. Dans ces emplois, il prend le sens de «se soumettre, en voulant plaire à la personne», indiquant donc plutôt une attitude adoptée par la personne qui obéit. Une telle interprétation correspond mieux à la fonction de l'objet direct, qui est plus fortement connecté à l'agent que le complément indirect.

Par contre, construit avec un datif, le verbe n'exprime pas forcément une attitude que l'on adopte ou développe (ce sens est toutefois possible), mais plutôt une réponse, plus ou moins momentanée, à un ordre. En effet, pour le FM, qui ne connaît, à quelques exceptions près, que la construction avec le datif, les dictionnaires donnent la définition plus précise de «se soumettre à quelqu'un en se conformant à ce qu'il ordonne ou défend» (*TLF*: XII, 328). Or, si c'est une attitude adoptée par la personne obéissante qui est visée, le français peut opter également pour la construction absolue qui, elle, peut avoir les deux lectures: adopter cette attitude, mais aussi répondre à une contrainte précise qui vient d'être imposée. Veut-on insister sur ce comportement, on optera en fin de compte pour l'expression *être obéissant*, qui exprime sans équivoque l'idée envisagée.

En d'autres mots, on pourrait avancer l'hypothèse que l'AF, profitant de la présence d'une construction dative non prépositionnelle, a réanalysé celle-ci comme un complément accusatif pour donner à celui-ci une lecture sémantique particulière, à savoir le développement d'une attitude obéissante face à une autorité. Le MF, et en quelque mesure aussi le XVIe et le XVIIe siècle, ont maintenu cette construction, mais ne l'ont guère développée. Aussi s'est-elle petit à petit perdue, la nuance sémantique étant résorbée par la construction dative et la construction absolue. La possibilité, en FM, de la construction passive est un vestige de cet ancien accusatif.

Références

Barnes, Betsy K. 1980. «The Notion of 'Dative' in Linguistic Theory and the Grammar of French». *Linguisticae Investigationes* 4. 245-292.

Blaise, Albert. 1967^{2} (1954^{1}). *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*. Revu spécialement pour le vocabulaire théologique par Henri Chirat. Turnhout: Brepols.

Blinkenberg, Andreas. 1960. *Le problème de la transitivité en français moderne: essai syntacto-sémantique*. København: Munksgaard.

FEW: voir Wartburg, Walther von. 1928ss.

Foulet, Lucien. 1928^{3} (1919^{1}). *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris: Champion.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

FURETIÈRE, Antoine. 1690. *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts*. La Haye - Rotterdam: A. & E. Leers.

GOYENS, Michèle. 1998. «L'alternance entre construction accusative et dative dans l'histoire des verbes français». *Leuvense Bijdragen* 87. 465-490.

—. 2001. «L'origine des verbes à construction dative». In: Lene SCHØSLER (éd.), *La valence, perspectives romanes et diachroniques. Actes du colloque international tenu à l'Institut d'Etudes romanes à Copenhague, du 19 au 20 mars 1999*, 43-58. Stuttgart: Steiner.

HERSLUND, Michael. 1980. *Problèmes de syntaxe de l'ancien français: compléments datifs et génitifs*. Copenhague: Akademisk Forlag.

—. 1988. *Le datif en français*. Louvain - Paris: Peeters.

LAZARD, Gilbert. 1994. *L'actance*. Paris: PUF.

LECLÈRE, Christian. 1976. «Datifs syntaxiques et datif éthique». In: J.-Cl. CHEVALIER – M. GROSS (éds), *Méthodes en grammaire française*, 73-96. Paris: Klincksieck.

LECLÈRE, Christian. 1978. «Sur une classe de verbes datifs». *Langue française* 39. 66-75.

MARTIN, Robert – WILMET, Marc. 1980. *Syntaxe du moyen français*. Bordeaux: Sobodi.

MELIS, Ludo. 1996. «The Dative in Modern French». In: VAN BELLE – VAN LANGENDONCK (éds) 1996. 39-72.

MÉNARD, Philippe. 1973. *Syntaxe de l'ancien français*. Nouvelle édition entièrement refondue. Bordeaux: Sobodi.

MOIGNET, Gérard. 1976[2] (1973). *Grammaire de l'ancien français. Morphologie - syntaxe*. Paris: Klincksieck.

OLD: voir *Oxford Latin Dictionary* 1968-1982.

Oxford Latin Dictionary. 1968-1982. Oxford: Clarendon. [sigle: *OLD*]

RAYNAUD DE LAGE, Guy – HASENOHR, Geneviève. 1993. *Introduction à l'ancien français*. Paris: Sedes.

Thesaurus linguae Latinae. 1900ss. Lipsiae: Teubner. [sigle *TLL*]

TL: voir TOBLER – LOMMATZSCH 1915ss.

TLF: voir *Trésor de la langue française* 1971-1994.

TLL: voir *Thesaurus linguae Latinae* 1900ss.

TOBLER, Adolf – LOMMATZSCH, Erhard. 1915ss. *Altfranzösisches Wörterbuch. Adolf Toblers nachgelassene Materialien bearbeitet und herausgegeben von Erhard Lommatzsch*. Berlin - Wiesbaden: Steiner. [sigle *TL*].

Trésor de la langue française. Dictionnaire du XIXe et du XXe siècle (1789-1960). 1971-1994. Publié sous la direction de P. IMBS. Paris: Centre National de la Recherche Scientifique. [sigle *TLF*].

VAN BELLE, William – VAN LANGENDONCK, Willy. (éds) 1996. *The Dative*. Volume 1. *Descriptive Studies*. Amsterdam - Philadelphia: Benjamins.

VAN HOECKE, Willy. 1996. «The Latin Dative». In: VAN BELLE – VAN LANGENDONCK (éds) 1996. 3-37.

WARTBURG, Walther VON. 1928ss. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*. Bonn: Klopp; Bâle: Zbinden.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

«SE VOZ DE CESTE NE VOZ POEZ OSTER, JE VOZ FERAI CELLE TESTE COPER» (*AMI ET AMILE* 753): LA SPHÈRE DU LOCUTEUR ET LA DÉIXIS EN ANCIEN FRANÇAIS

Christiane MARCHELLO-NIZIA
(*E.N.S. - LSH, UMR 8503 et GDR 2349, Institut Universitaire de France*)

1. CIST / CIL symboles indexicaux opaques à référenciation contextuelle saturée vs non-saturée: questions à une analyse partiellement infalsifiable

L'étude de l'évolution du système des démonstratifs en français nous a conduite à travailler sur un large corpus de textes des époques anciennes du français[1]. Comme notre but était alors d'analyser les changements survenus dans les *formes* démonstratives et leurs *emplois* syntaxiques, nous avons dans un premier temps limité nos investigations au seul domaine morpho-syntaxique. Pour l'aspect sémantique, nous avons adopté l'interprétation proposée il y a une dizaine d'années par Kleiber dans une série de brillants articles (1985, 1987, 1989, 1991). Son approche reposait sur une synthèse entre la conception de la déixis de Reichenbach (1947), l'analyse sémantique de Vuillaume (1980) sur les démonstratifs en allemand, et la thèse récente de McCool sur les démonstratifs en ancien français[2], et présentait en particulier l'avantage de rendre compte de certains emplois des formes démonstratives en ancien français que les interprétations proposées jusqu'alors n'avaient pu expliquer. La question était du sens porté par chacun des paradigmes CIL et CIST[3], et de la nature de l'opposition entre formes CIST et formes CIL. S'agissait-il de l'expression de l'éloignement («distal») vs de la proximité («proximal») des interlocuteurs (thèse «clas-

---

[1] Comme à l'habitude, nous partons d'une interprétation théorique que nous mettons à l'épreuve des données empiriques d'un corpus. Nous utilisons, ici encore, la Base de Français médiéval de l'UMR 8503 (CNRS-ENS-LSH «Analyses de corpus») et ses logiciels de traitement automatique des textes. Toute notre reconnaissance va aux collègues qui ont collaboré et collaborent à la constitution et à l'enrichissement de cette base et à sa gestion depuis dix ans (P. Bonnefois, M. Rouquier, S. Prévost, S. Heiden, I. Vedrenne, C. Guillot).

[2] Dans une perspective comparable, à la même époque, M. Perret menait une étude diachronique (1988) sur les adverbes démonstratifs en français *ci, ça, là, illuec*.

[3] Désormais nous désignerons par CIL et CIST en majuscules les paradigmes tout entiers, et par des minuscules les formes individuelles telles que *cil, cel, celi*, etc.

Memoire en temps advenir, 413-427. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sique»)? Ou de l'opposition entre un usage en récit et un usage en discours (Guiraud 1967)? Ou encore de l'opposition entre ce qui appartient à l'univers de l'interlocution et ce qui lui est extérieur (Moignet 1973)? Aucune de ces trois perspectives ne s'était révélée pleinement satisfaisante. L'interprétation proposée par Kleiber renouvelait la question sur deux points essentiels: la nature même de l'opposition marquée par les deux paradigmes, et la forme de cette opposition. La valeur attribuée à CIST et à CIL se trouvait déplacée de la sémantique référentielle vers la sémantique grammaticale, le démonstratif étant défini comme un «symbole indexical opaque», qui «attire simplement l'attention de l'interlocuteur sur l'existence d'un référent à identifier à partir de la situation d'énonciation de l'expression démonstrative employée, ... à partir de l'occurrence réalisée» (Kleiber 1987: 19, après Reichenbach). L'originalité de cette perspective était de centrer la recherche du référent sur l'entourage de l'occurrence même du démonstratif: CIST indiquant que «la recherche identificatoire», «l'appariement référentiel» se réalise, est «saturé», dans le contexte même de l'occurrence de la forme démonstrative. Ce contexte, selon Kleiber, est double: discursif (car la forme est une expression linguistique), et extra-discursif en tant qu'événement spatio-temporel; toute forme CIST se définit donc un «démonstratif à appariement référentiel contigu saturé» (1987: 20). La seconde originalité était dans la forme de l'opposition proposée: non pas exclusive et donc symétrique, mais privative; elle consistait à analyser CIL non pas comme une forme qui serait non appariée référentiellement dans le contexte immédiat, mais comme une forme non marquée du point de vue de «l'obligation de saturation contiguë» (1987: 20). Dans cette perspective, en tant que forme non marquée par rapport à cette contrainte, CIL peut donc être employé avec les deux valeurs: soit avec saturation de l'appariement référentiel dans le contexte, soit sans. Dans cette relation non symétrique, la forme non marquée peut donc, outre ses emplois propres, occuper les emplois de la forme marquée. Cela permet d'expliquer les cas où les textes offrent un démonstratif CIL alors que le référent est présent dans l'immédiat contexte, discursif ou externe, et que donc on pourrait s'attendre à une forme CIST. Cette conception présentait sur les interprétations précédentes l'avantage de rendre compte facilement de «contre-emplois» tels que:

> Puis ont escrit en l'espetafe:
> «Desoz cel arbre an mi ce plain
> gist Coupee la suer Pintain.»
> (*Le roman de Renart, Br.1*, éd. Roques, v. 444-446; cité par Kleiber 1987: 30, note 28)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ce cas, et quelle qu'eût été l'interprétation choisie parmi les trois interprétations plus anciennes, on aurait attendu une forme de la série CIST, dès lors qu'il s'agissait de référer à un objet proche, présent dans la situation d'énonciation des protagonistes, et que le démonstratif se trouvait en discours direct. La présence d'une forme du paradigme CIL ne pouvait s'expliquer que dans la perspective de Kleiber, comme l'emploi d'une forme non marquée en lieu et place de la forme marquée.

Si l'analyse proposée par G. Kleiber reste la plus satisfaisante pour l'instant, nous la questionnons ici cependant sur un point précis: comment s'opère le choix entre CIST et CIL lorsque l'appariement référentiel est réalisé contextuellement ou pourrait l'être? Comment expliquer que dans certains cas où l'on attend CIST on ait bien CIST, et que dans d'autres cas en tout point comparables semble-t-il on ait la forme non marquée CIL? Bref, il s'agit de se demander pourquoi le «locuteur préfère» dans certains cas la forme non marquée à la forme attendue, pourquoi dans certains cas l'opposition sémantique est validée, et pourquoi dans d'autres cas, fort semblables, elle est neutralisée grâce à l'emploi de la forme non marquée CIL. Le choix est-il purement aléatoire, ou bien peut-on discerner des régularités?

Cette question est importante, en particulier dans une perspective diachronique. Il nous est apparu en effet que dans plusieurs textes la proportion des emplois de CIL avec valeur possible de CIST est relativement haute. Si le choix s'avère totalement non motivé, et si la forme non marquée l'emporte dans les emplois où pourrait figurer l'une ou l'autre forme, alors on a affaire à un changement en cours, à une neutralisation progressive de l'opposition référentielle marquée au profit d'une déixis «pauvre», non spécifiée. En revanche, s'il apparaissait que ce choix est contraint au moins dans certains cas par un critère quel qu'il soit, alors la situation ne serait pas la même.

Il y a une autre raison à notre questionnement. Les divers micro-systèmes composant une grammaire ne fonctionnent pas en complète autarcie, ni en totale indépendance les uns des autres. Les micro-systèmes d'une même langue, ainsi que l'ont montré la typologie linguistique tout autant que la grammaire générative, présentent une organisation comparable, qui révèle une cohérence formelle de la grammaire — et c'est ce que révèlent aussi certains changements linguistiques (Marchello-Nizia 2000, 2001). S'il s'avère que l'hypothèse de CIL forme non marquée du point de vue de la saturation contextuelle de l'appariement référentiel est la meilleure, il faudra se demander si l'on a là un «hapax grammatical», seul lieu de la grammaire où le trait «opposition terme marqué vs non

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marqué» serait essentiel, ou bien s'il se trouve dans le système grammatical de l'ancien français d'autres cas où un micro-système de référents repose sur une telle opposition dissymétrique.

Nous mènerons cette réflexion sur un texte précis dont nous analyserons et comparerons les emplois de CIST et de CIL dans les contextes où tous deux sont également possibles, c'est-à-dire où il y a possibilité de réaliser un appariement référentiel dans le contexte immédiat (linguistique et textuel, ou extra-linguistique). Le texte choisi l'a été parce que les emplois de la forme non marquée CIL dans ces contextes sont plus nombreux que les emplois de CIST: il s'agit d'une chanson de geste[4] composée vers 1200, *Ami et Amile*[5], dont les deux vers cités dans le titre de cette étude nous ont paru illustrer pleinement la question posée: le roi s'adresse à deux personnages qui sont devant lui — donc en dialogue, et avec appariement référentiel contigu saturable; or il emploie *ceste* (forme marquée) pour évoquer l'un d'eux (sa fille) et *celle* (forme non marquée) pour évoquer (la tête de) son compagnon. Pourquoi? Est-ce pur hasard?

Pour répondre à cette question, nous comparerons les contextes de toutes les occurrences en question, et nous verrons s'il existe une explication à ce «choix» de la forme non marquée ou de la forme marquée. Et si nous pouvons montrer qu'il y a une certaine régularité dans ce choix, que par exemple l'emploi de l'une des formes est systématique chaque fois qu'une condition donnée est remplie, et que chaque fois qu'elle ne l'est pas on a l'autre forme, alors cela indique que peut-être l'opposition entre les deux paradigmes est soit à compléter par un critère supplémentaire, soit à réexaminer.

En un mot pour l'instant: l'opposition entre forme marquée et forme non marquée du point de vue de la saturation contextuelle de l'appariement référentiel reste-t-elle la seule interprétation possible? Ou bien cette opposition, tout en restant fondamentale, est-elle à compléter, la forme marquée se révélant en outre porteuse d'un trait sémantique, pragmatique par exemple? Ou doit-on avoir recours à une autre opposition, de type pragmatique (voir sur ce point la discussion entre Kleiber et De Mulder dans les années 1990), prenant en compte une conception de la déixis croisée avec la subjectivité?

---

[4] En l'honneur de Theo Venckeleer, cette étude fondée sur une chanson de geste, domaine où il a tant apporté.

[5] Nous avons bien entendu vérifié sur le manuscrit (BnF Fr. 860, folios 93-111) que l'édition Dembowski était en ce qui concernait les formes étudiées tout à fait fidèle au manuscrit suivi (par ailleurs excellent): elle l'est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le cadre limité de cet article, nous testerons uniquement la validité d'un trait de sémantique pragmatique, la notion de «sphère» des interlocuteurs au sens où elle est définie et utilisée par Laury (1997) à propos du système des démonstratifs finnois, à la suite des travaux de Itkonen (1979) et Hanks (1990, 1992) en particulier. Ce qui nous intéressera en particulier, c'est de voir s'il y a tentative pour distinguer par le biais de l'opposition entre CIST et CIL ce qui appartiendrait à la sphère propre du locuteur-énonciateur de ce qui lui serait extérieur. En effet, il est apparu que dans plusieurs micro-systèmes de l'ancien français, le locuteur-énonciateur est le pôle essentiel par rapport auquel doit se faire l'interprétation (Marchello-Nizia 1997, 1999). Le système des démonstratifs en ferait-il partie, soit centralement soit partiellement?

2. De quelques chiffres (trop) équilibrés, de quelques énoncés énigmatiques: pourquoi avoir choisi la forme non marquée *CIL*?

Ami et Amile est une chanson de geste anonyme écrite au tournant des XIIe et XIIIe siècles, et dont un seul manuscrit nous est parvenu, qui a sans doute été copié vers la fin du XIIIe s. La langue de ce texte n'est marquée nettement par aucun dialecte. Il offre 171 formes de démonstratifs déterminants ou pronoms masculins ou féminins (nous excluons de notre étude le pronom neutre *ce / ice* qui n'intervient pas dans notre interprétation). Sur ces 171 formes, 105 appartiennent au paradigme en CIL, 47 au paradigme en CIST, 19 au nouveau paradigme «neutralisé» de déterminants CE[6]; nous excluons de l'analyse ce troisième paradigme, dès lors que justement nous étudions la nature de la distinction sémantique portée par l'opposition entre les paradigmes CIST et CIL, qui se trouve neutralisée dans CE.

Pour mener notre analyse, nous distinguons trois situations, selon qu'elles offrent ou non la possibilité d'un appariement référentiel contigu: le discours direct représenté (dialogue ou monologue), le récit, le retour au récit. Ce troisième site désigne le cas repéré depuis longtemps où une alternance est possible entre CIST et CIL (entre autres Guiraud 1967: 72, Dees 1971: 90, Kleiber 1987: 29 et note 27), et où après un discours direct, le retour au récit se fait sur une expression telle que:

---

[6] Ce paradigme de déterminants neutralisé du point de vue sémantique, qui est d'ores et déjà constitué au début du XIIIe s. (voir Dees 1971: chap. III et IV; Marchello-Nizia 2000) comporte dans *Ami et Amile* 19 formes: 16 *ces*, 1 *ce*, 1 *ice*, 1 *cis*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A ceste parole .../ A celle parole ..., expressions dans lesquelles on a tantôt CIL, tantôt CIST, l'emploi de CIST se justifiant dans l'interprétation de Kleiber par le fait qu'il y a référence au contexte linguistique immédiatement précédent (les paroles qui dans le texte même précèdent), et l'emploi de CIL étant celui de la forme non marquée.

Les 47 formes du paradigme CIST se trouvent presque toutes en discours direct (dialogue), une seule est en «retour au récit»[7]. Les formes du paradigme CIL sont pour 56 d'entre elles en récit, pour 47 en discours direct, et 2 sont en «retour au récit»[8].

Les emplois de CIST et CIL que nous rassemblons en vue d'une comparaison ont donc en commun d'être en discours direct (dans ce texte, on n'a que du «discours représenté», de l'*oratio recta* des personnages, et non des «interventions d'auteur») ou en «retour au récit»: nous avons 49 emplois de CIL et les 47 emplois de CIST répondant à ces conditions. Ce sont les conditions pour que l'appariement référentiel contextuel immédiat soit possible et en l'occurrence facile: soit dans la situation d'énonciation extra-linguistique, soit dans l'environnement textuel immédiat, soit immédiatement activable comme faisant appel à des connaissances partagées.

Ce texte est intéressant, comme on l'a dit, parce qu'il offre 49 cas d'emploi de CIL dans des contextes où CIST est possible — en l'occurrence, discours direct (dialogue ici) et «retour au récit», et seulement 47 cas d'emploi de CIST dans ces mêmes contextes qui devraient lui être «favorables». Les cas de «neutralisation» du marquage de la saturation de l'appariement référentiel contigu l'emportent donc sur les cas «attendus». Comment interpréter ce phénomène? Avant d'y voir une évolution vers une neutralisation de la «donation de référent» par le démonstratif, on va tenter de percevoir s'il n'existe pas quelque régularité dans ces emplois de CIL en lieu et place (?) de CIST.

---

[7] Il y a au total dans *Ami et Amile* 47 formes appartenant au paradigme CIST, dont 46 en discours direct et 1 en «retour au récit»: 7 *cist* sg. ou pl. (2 pronoms, 5 déterminants; tous en discours direct), 1 *icist* (déterminant; en discours direct), 16 *cest* (déterminants; en discours direct), 1 *icest* (déterminant; en retour au récit), 21 *ceste* (2 pronoms, 19 déterminants dont 2 avec QU-; tous en discours direct), 1 *iceste* (déterminant, en discours direct).

[8] Il y a au total dans *Ami et Amile* 105 formes appartenant au paradigme CIL, dont 56 en récit, 47 en discours direct et 2 en « retour au récit »: 39 *cil* sg. ou pl. (27 pronoms et 12 déterminants; 34 en récit et 5 en discours direct), 17 *cel* (1 pronom et 16 déterminants; 1 en récit et 15 en discours direct), 1 *celi* (pronom; en discours direct mais en connexion avec QUI); 29 *celle* (4 pronoms et 25 déterminants; 12 en récit, 16 en discours direct, 1 en retour au récit), 5 *celui* (4 pronoms, 1 déterminant; 3 en récit et 2 en discours direct), 3 *ceuls* (pronoms en récit), 1 *icil* (pronom en récit), 4 *icel* (4 déterminants; 3 en récit et un en retour au récit), et 6 *icelle* (tous déterminants; 5 en récit, un seul en discours direct).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. Analyse et comparaison des 96 énoncés avec démonstratifs où l'appariement référentiel contigu est possible

Parmi les énoncés en discours direct, il est des constructions où le démonstratif est en relation avec une relative qui suit: dans ce cas, CIL est la forme attendue dès lors que l'identification se fait non par un appariement référentiel contigu, mais par des informations apportées par cette relative; nous ne considérerons donc que les cas avec relative où c'est non pas la forme CIL qui est employée, mais CIST, plus inattendue.

3.1. Coordonnées spatio-temporelles

C'est l'un des cas où il est le plus facile de comparer les emplois de CIST et CIL dans les cas où ils seraient tous deux possibles, et de les contraster avec ceux (en CIL) où CIST serait impossible. Dans presque tous les cas où il y a appariement référentiel contigu possible, c'est CIST qui est employé:

(1) «Je nel feroie por tout l'or de cest mont» (v. 639)

On a *cest mont* (4 cas), *cest païs* (3 cas), *cest siecle* (un cas), *cest yver* (2 cas) lorsque le locuteur évoque les coordonnées objectives contemporaines à l'événement de l'énonciation et communes à lui-même et à l'interlocuteur.

Même si le lieu évoqué n'est que momentanément commun aux interlocuteurs (route v. 122, champ de bataille v. 1429 et v. 1559, rivière v. 2631), c'est encore CIST qui apparaît: ainsi quand un voyageur rencontré sur une route conseille à Ami de poursuivre la même route:

(2) «Ne voz mouvéz de cest chemin ferré ...» (v. 122)

Il est facile dans ce texte d'opposer ces cas à ceux où CIST serait impossible. Ainsi, dès que le locuteur évoque un lieu non présent, il a recours à CIL:

(3) «A celle porte ai un malade oï. / Va, se li porte ...» (v. 2697)

Et dans le récit, comme attendu, on a uniquement CIL (*A celle nuit* ..., *Celle part* ...).

Deux cas seulement se distinguent de cet emploi bien réparti de CIST et de CIL: il s'agit de deux CIL employés pour déterminer un pré et un tapis qui sont tout proches et visibles des deux interlocuteurs:

(4) «Un païsant voi en cel pré couchié, / G'irai veoir qu'il fait la ne qu'il veut.» (v. 947)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(5) «Si m'aït Diex et ces saintes reliques / Qui sor cel paile sont couchies et mises, ...» (v. 1794)

(4) est intéressant car il apporte peut-être un élément de réponse à la question que nous posions. Le pré est visible, le locuteur pointe sur lui; il n'était pas identifié préalablement: serait-ce la cause du déclenchement de CIL plutôt que ce CIST? Ce n'est pas certain, le propre du démonstratif déictique étant justement d'être distinct du défini. De même pour *cel paile* en (5). On reviendra sur ces deux cas ci-dessous (3.2. et 3.8.).

3.2. Coordonnées spatio-politiques

Il y a un groupe d'énoncés en CIST, dans lesquels le locuteur évoque le lieu de l'interlocution, mais désigné comme une unité familiale, sociale ou politique à laquelle soit il appartient (comme seigneur ou vassal, etc.), soit il est extérieur. Dans ce texte, il semble que CIST serve à désigner un lieu institutionnel dont le locuteur fait partie:

(6) «Moie est la ville et l'annors qu'i apent, /Ceste terre est a mon conmandement.» (v. 2135)

Outre *terre* (3 cas: v. 1327, v. 1706), on a *ville* (4 cas: v. 298, v. 1882, v. 2195, v. 2417), *citéz* (2 cas: v. 1908, v. 3329), *maison* (v. 2547), *regné* (v. 3342).

3.3. Les possessions personnelles: les armes, ce que l'on donne

CIST et CIL sont également employés, et dans tous les cas il s'agit bien d'objets spatialement présents.

Nous avons dans ce texte deux passages où on évoque une ou des armes présentes et appartenant aux interlocuteurs. Dans un cas on a CIST, dans l'autre CIL (par deux fois):

(7) «A ceste espee qui ci gist deléz moi / Li coperai le chief ...» (v. 1225)

(8) «Et je panrai cel bon destrier quernu, / Toutes ces armes et cel pezant escu ...» (v. 1033)
(Ami propose à Amile d'échanger leurs costumes: «Et moi je prendrai votre bon cheval à longs crins, toutes vos armes et votre lourd bouclier»)

Par ailleurs, dans les deux cas où le locuteur évoque un objet dont il veut faire don (un anneau (v. 113) ou un paon (v. 2267)), il emploie CIST; et dans les deux cas il en est le possesseur. Serait-ce là un critère de choix? Si on rabat cette constatation sur les énoncés ci-dessus concernant les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

armes, on s'aperçoit que la notion de «possession» pourrait être pertinente: en effet, dans le cas où il évoque des armes présentes, CIST est choisi si l'arme est possédée (ou présentée comme possédée) par le locuteur, dans le cas contraire, et en particulier si elle est possédée par l'interlocuteur, c'est CIL: en (7) l'épée est celle qu'Ami présente comme la sienne, en (8) Ami désigne les armes appartenant encore à Amile et qu'il lui propose d'échanger contre les siennes.

La même explication pourrait valoir pour (5) ci-dessus (en 3.1.): «ce tapis», présent et visible, n'appartient pas au locuteur, il appartient à la «sphère» divine des reliques — et de façon systématique dans ce texte, Dieu et les saints sont désignés par les formes CIL (phénomène accentué peut-être par la fréquence des expressions en CIL QU-).

3.4. Maladie du locuteur

Le chevalier Ami, devenu lépreux, évoque par quatre fois sa maladie, la lèpre: *cist malaiges* (v. 2295), *cist maus* (v. 2197), *ceste maladie* (v. 2875), *iceste maniere* (v. 2787). Chaque fois, il emploie CIST. Cela irait dans le sens de la constatation précédente.

3.5. Relations hiérarchiques et familiales

CIST et CIL apparaissent tous deux pour désigner ou déterminer des termes référant à des personnes ou des réalités liées aux interlocuteurs, parfois présentes, parfois absentes du champ physique de l'interlocution.

Ainsi, chaque fois (sauf une, mais bien particulière: cf. 3.8.) que l'un des amis et jumeaux Ami et Amile parle de l'autre en sa présence, il le fait en employant CIST (v. 965, v. 2934, v. 3354).

De même lorsque Ami présente les deux serviteurs qui lui ont sauvé la vie, il les désigne en CIST:

(9) «Par tout le mont m'ont cist dui charroié / Et sans euls douz n'avroie je mestier.» (v. 2644)

Et les chevaliers, devant la réaction vaillante de Girard qui se révolte contre les mauvais traitements que sa mère Lubias inflige à Ami son père, emploient également CIST pour désigner le jeune homme qui est là sous leurs yeux: «*Cist s'est aperceüz! Dex le garisse* ...» («Celui-ci a pris conscience de sa valeur, que Dieu le protège!»).

En revanche, évoquant Ami absent devant sa femme, deux vassaux parlent de lui en disant: *cel gentil home* (v. 2396). Et Hardré évoquant les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux amis absents (et qu'il fait passer pour morts) les évoque en disant: *cil dui conte* (v. 433).

Comme on le voit, CIST semble nettement préféré chaque fois que le personnage que l'on évoque est présent, et CIL dans l'autre cas. La thèse localiste suffirait-elle? Rien n'est moins certain.

En effet, à côté de ces cas à la distribution simple, il est quelques emplois énigmatiques.

Ainsi, CIST est employé par Ami évoquant le moment où le roi lui a donné sa fille Lubias pour épouse, *ceste meschinne*: or Lubias n'est pas présente à ce moment-là; elle est présente dans la mémoire des interlocuteurs, elle est présente dans le contexte linguistique; c'est l'un des cas qui montrent que l'emploi de CIST n'est pas restreint à l'emploi locatif strict. Rappelons que Lubias est l'épouse d'Ami: elle appartient à sa sphère privée:

(10) «Li roi meïsmez qui France a a baillier / M'i ot donné Lubias a moillier, /
Ceste meschinne au gent cors afaitié. / Elle est moult jone ...» (v. 2200)

Plus tard, quand Lubias l'a rejeté et le maltraite, il l'évoque en employant CIL, il est vrai suivi de QU- (ce qui est un critère favorable à l'emploi de ce paradigme); Lubias est absente physiquement, et elle apparaît comme une ennemie:

(11) «Celle me faut qui me deüst amer.» (v. 2444: «Celle qui aurait dû m'aimer me fait défaut!»)

Lubias quant à elle le désigne par *icist malades* (v. 2358), mais dans ce cas il n'est pas clair si Ami est ou non présent.

Il est un dernier cas fort curieux où le même locuteur oscille d'un paradigme à l'autre dans la même phrase, c'est celui déjà évoqué où le roi, s'adressant à Amile et désignant sa chère fille la jeune Bélissant également présente comme on l'a dit, et avec qui Amile a indûment passé la nuit, balance de CIST à CIL:

(12) «Se voz de ceste ne voz poéz oster, / Je voz ferai celle teste coper.» (v. 752-753: «Si vous ne pouvez vous disculper à propos de celle-ci, je vous ferai couper la tête.»)

3.6. Des emplois de CIL où l'on attendrait CIST? 'Parties du corps'...

Ce dernier énoncé (12), où CIST et CIL coexistent pour désigner deux personnages qui pourtant sont tous deux présents, est en soi surprenant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais il faut souligner qu'à quatre autres reprises (v. 713, v. 1347, v. 1362, v. 1561) cette même expression *celle teste coper / tranchie* désigne la tête de quelqu'un qui est bien présent, comme Amile devant le roi, de même que *celle panse estroee* (v. 1348, v. 1363). Mais ces personnes, on s'adresse à elles de façon agressive: est-ce là la raison, qui expliquerait que le roi nomme CIST sa fille aimée et CIL celui qui l'aurait déshonorée? L'une appartient à sa sphère, de laquelle il exclut explicitement l'autre ...

De façon comparable, Bélissant se moque de l'adversaire d'Ami, Hardré, en évoquant la position honteuse de son visage baissé: agressivité encore?

(13) Si li conmence a dire: / «Or voz voi moult celle chiere abaissie.» (v. 1357: «Elle l'apostrophe: 'Vous voici la tête bien basse!'»; de même en v. 1346)

Un cas semble-t-il contradictoire avec l'hypothèse qui vient d'être formulée se présente à la fin du combat entre Ami et Hardré. Ami, interpellant ironiquement Hardré à qui il vient de trancher l'oreille, lui dit, employant CIST cette fois pour désigner l'oreille à présent à terre:

(14) «Par Deu, Hardré, ceste avez mal gardee!» (v. 1499)

La différence n'est pas dans l'expression de l'agressivité, mais peut-être bien dans le fait que l'oreille en question ... n'appartient plus à Hardré: c'est un objet présent là sur le champ de bataille, et peut-être est-elle passée, comme un trophée, dans la sphère de possession symbolique d'Ami, cette oreille qu'Hardré n'a pas su protéger, conserver («*garder*»). Ce cas est à contraster avec les emplois de CIL pour désigner des armes présentes lors de l'événement de parole représenté (en (8) ci-dessus, 3.3). De même dans l'énoncé suivant, Ami évoque le sang des enfants de son ami Amile qui seul pourra le guérir de la lèpre qu'il a contractée pour sauver Amile naguère: ce sang, il ne lui appartient pas, il n'en est pas encore bénéficiaire:

(15) «Se voz douz fiuls que tant poéz amer, / Ce est Morans et Gascelins li ber,
Se voz por moi les volez decoper, / Le sanc resoivre dedens un bacin cler
Et le mien cors de celui sanc laver, / Adonc porroie ma santé recouvrer.» (v. 2915)

3.7. ... et corps ennemi:

Et la reine, effrayée par les menaces d'Hardré contre sa fille, prie, évoquant Hardré par CIL, comme dans tous les cas comparables:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(16) «Sire, dist elle, ... / Garis mon cors de mort et d'afoler,
/Buevon mon fil, Belissant au vis cler, / Cil glouz ne noz honnisse.»
(v. 1256: «Seigneur Dieu, ... protège-moi de la mort et de la douleur, ainsi que Beuve mon fils et Bélissant ma fille au clair visage, afin que ce vaurien ne nous déshonore pas!» De même v. 1321, v. 1441; et Ami de même v. 1672)

Et évoquant l'épisode du supplice du Christ couronné d'épines, la reine évoque *cele mauvaise jant* «ce peuple mauvais» qui l'a ainsi couronné par dérision (v. 1302): distance? éloignement dans le temps? ou bien plutôt rejet de sa sphère?

Et dès lors qu'Ami est convaincu que son épouse le traite en ennemi, il s'adresse à elle en lui reprochant sa conduite, *icelle loi*, cette «loi» de bête sauvage, cette conduite qu'elle semble avoir adoptée et qu'il oppose à sa propre conduite d'époux aimant:

(17) «La loi avéz a l'oisel dou rammier .../ Icelle loi avéz voz, par mon chief. /
Je voz cuidai servir et essaucier / Comme la dame cui j'avoie a moillier. /
Or voz voi si del tout sauvaige et grief ...» (2089)

3.8. Et «*cel pré*» (4)?

Alors, pourquoi CIL en (4)? Présent, «ce pré» n'est cependant pas antagoniste ou détrimentaire pour le locuteur, et c'est son ami Amile qu'il y aperçoit. Soulignons que (4) est le seul épisode où Ami, apercevant Amile, n'emploie pas CIST (ci-dessus 3.5.). Il dit: «*Un païsant voi en cel pré couchié*» — désignant son ami d'une façon doublement mensongère: il feint de ne pas le reconnaître, et il feint de ne pas l'identifier comme un chevalier (or comme le montre la laisse suivante, Amile a ses armes avec lui et son cheval!). En fait il ne veut pas que son entourage identifie son ami, il emploie donc des déterminants qui marquent la distance: cet homme là-bas doit apparaître comme n'appartenant pas à sa sphère ...

3.9. Ce dont on parle, ou bien ce qui appartient à la sphère du locuteur?

Quatre énoncés sont ici en question:

(18) «Sire compains, dist Amis a Amile, / Ceste bataille ne puet remanoir mie.» (v. 1019)

(19) «Franc chevalier, dist Charles li gentiz, / Ceste bataille ne voil maitre en oubli.» (v. 1396)

(20) «...Qui conmencierent ceste chasce premiers.» (v. 242)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(21) «Franc chevalier baron / Car deviséz por moi ceste raison.» (v. 1829)

Dans les trois premiers cas, il s'agit d'un combat ou d'une chasse à l'ennemi d'une part déjà activés dans la mémoire des locuteurs, et surtout auxquels le locuteur a pris part ou doit prendre part. En revanche, dans le dernier cas c'est la jeune Bélissant qui demande à un chevalier de prononcer pour elle les formules consacrées: on pourrait traduire par «Prononcez ces formules à ma place, prononcez 'mes' paroles». Sont donc évoquées là des paroles appartenant en droit à Bélissant, à sa sphère sociale.

3.10. Retours au récit: CIL ou CIST?

Pour finir, après les 93 énoncés en discours direct, on analysera les trois emplois extérieurs au dialogue mais à sa frontière, et qui méritent un examen particulier. Après un épisode en *oratio recta*, ils assurent la jonction au récit. Ce sont les suivants:

(22) «... Por recevoir d'unne part le sanc cler.»
Celle parole fist mainte gent plorer ...
(v. 3233: c'est Bélissant qui parle)

(23) Et dist li rois: «Ou sont dont li ostaige?» /
A icel mot plus de seissante en saillent ... (v. 768)

(24) «Onques ne fu a tort si mescreüe.» / A icest mot est pasmee cheüe ...
(v. 1531)

On peut se demander s'il s'agit de pures variantes, ou si (24) a un trait qui serait absent de (22) et (23). Un fait apparaît d'emblée, c'est que seulement en (24) la locutrice est en même temps celle qui est «sujet» de l'action suivante: Bélissant s'exclame: «Jamais je n'ai été aussi abandonnée», et ayant prononcé ces mots elle tombe évanouie. Cette identité du locuteur et du premier acteur en reprise de récit n'existe pas dans les deux autres énoncés. Pur hasard? D'autres interprétations de cette alternance entre *a cel mot / a cest mot* avaient été proposées par Guiraud (1967), Dees (1971), Yvon (1951), mais comme le rappelle Kleiber (1987, note 27 de la p. 29) aucune de ces explications ne s'est révélée valide à l'épreuve d'autres textes. Sera-ce le cas pour celle que nous proposons aujourd'hui pour ce texte?

4. La forme marquée CIST serait celle de la «sphère du locuteur-énonciateur»?

Ainsi qu'on pense l'avoir montré, dans *Ami et Amile* tous les cas où CIST est employé peuvent — avec une plus ou moins claire évidence —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être rapportés à ce que l'on a nommé la «sphère du locuteur»: appartenance sociale, familiale ou politique, possession reconnue, revendiquée ou assertée, relation de dilection affirmée. Dans presque tous les cas sont présents dans la phrase où apparaît CIST des marqueurs de possession complémentaires (possessifs, pronoms personnels de première personne).

En revanche, CIL ne renvoie jamais à de tels cas. Chaque fois qu'il apparaît là où CIST aurait été possible selon la seule hypothèse de l'appariement référentiel saturable en contiguïté, on peut montrer qu'une distance est marquée, reconnue, ou revendiquée, assertée de façon agressive parfois. Le locuteur exclut de sa sphère, par cet emploi de CIL, la personne ou l'objet qu'il désigne ainsi. CIL désignerait donc tout ce qui est extérieur ou est présenté comme extérieur à sa sphère par le locuteur-énonciateur.

Nous avons mené cette analyse sur un seul texte, pour tester une hypothèse et la mettre à l'épreuve de la grammaire d'un texte. L'essentiel reste à faire: voir si cette hypothèse résiste à l'épreuve d'autres textes, aussi nombreux soient-ils. Si non, on aura au moins montré que lorsqu'il y a variation pure (et c'est ce que Kleiber suppose par son analyse), l'usage individuel (ici d'un auteur) peut l'utiliser pour instaurer une distinction porteuse de signification. Rien de contraire à la forme générale de la grammaire de la langue de cette époque: comme on l'a dit précédemment, bien d'autres micro-systèmes (tel l'emploi du subjonctif) marquent en ancien français la subjectivité du locuteur-énonciateur, bien des lexèmes sont porteurs de cette distinction (*cuidier*, *voir*: cf. Marchello-Nizia 1997 et 1999), qui ont par la suite disparu. Pourquoi pas le micro-système des démonstratifs CIL et CIST?

RÉFÉRENCES

Ami et Amile, chanson de geste. Publiée par F. DEMBOWSKI. 1969. Paris: Champion.

DEES, Antonij. 1971. *Étude sur l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français*. Groningen: Wolters - Noordhoff.

GUIRAUD, Pierre. 1967. «L'assiette du nom dans la *Chanson de Roland*». *Romania* 88. 59-83.

HANKS, William. 1990. *Referential Practice, Language and Lived Space among the Maya*. Chicago: The University of Chicago Press.

—. 1992. «The Indexical Ground of Deictic Reference». In: A. DURANTI – Ch. GOODWIN (éds), *Rethinking Context, Language as an Interactive Phenomenon*. Cambridge: Cambridge University Press.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ITKONEN, Terho. 1979. «Zur Semantik und Pragmatik der Finnischen Demonstrativa». In: *Festschrift für Wolfgang Schlachter zum 70. Geburtstag*. Wiesbaden: Societas Uralo-Altaica.

KLEIBER, Georges. 1983. «Les démonstratifs (dé)montrent-ils? Sur le sens référentiel des adjectifs et pronoms démonstratifs». *Le français moderne* 51:2. 99-117.

—. 1985. «Sur la spécialisation grammaticale des démonstratifs en français ancien». *Mélanges Hélène Naïs. De la plume d'oie à l'ordinateur*, 99-113.

—. 1987. «L'opposition *cist/cil* en ancien français ou comment analyser les démonstratifs?». *Revue de linguistique romane* 51. 5-35.

—. 1991. «Sur le démonstratif de notoriété en ancien français». *Revue québécoise de linguistique* 19/1. 11-32.

LAURY, Ritva. 1997. *Demonstratives in Interaction. The emergence of a definite article in Finnish*. Amsterdam - Philadelphia: Benjamins.

MARCHELLO-NIZIA, Christiane. 1997. «Évolution de la langue et représentations sémantiques: du 'subjectif' à l' 'objectif' en français». In: C. FUCHS – S. ROBERT (éds), *Diversité des langues et représentations cognitives*, 119-135. Paris: Ophrys.

—. 1999. «Language Evolution and Semantic Representations: From 'subjective' to 'objective' in French». In: C. FUCHS – S. ROBERT (éds), *Linguistic Diversity and Cognitive Representations*, 53-69. Amsterdam - Philadelphia: Benjamins.

—. 2000. « Les grammaticalisations ont-elles une cause? Le cas de *beaucoup*, *moult* et *tres* en moyen français ». *L'information grammaticale* 87. 3-9.

—. 2001. «Grammaticalisation et évolution des systèmes grammaticaux». *Langue française* 130. 33-41.

MCCOOL, G.J. 1981. *A Semantic Analysis of the Old French Demonstrative System*. [Ph.D. Cornell University]

MOIGNET, Gérard. 1973. *Grammaire de l'ancien français*. Paris: Klincksieck.

PERRET, Michèle. 1988. *Le signe et la mention*. Genève: Droz.

PRICE, Glanville. 1968. «Quel est le rôle de l'opposition CIST/CIL en ancien français?». *Romania* 89. 240-253.

REICHENBACH, Hans. 1947. *Elements of Symbolic Logic*. New York.

VUILLAUME, Marc. 1979. *La déixis en allemand*. [Thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris-IV]

WUNDERLI, Peter. 1980. «Le système de démonstratifs en moyen français». *Romania* 101. 1-34 et 149-191.

YVON, Henri. 1951. «*Cil* et *cist*, articles démonstratifs». *Romania* 72. 145-181.

—. 1952. «*Cil* et *cist*, pronoms démonstratifs». *Romania* 73. 433-461.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIEN, ADVERBE DE PHRASE EN MOYEN FRANÇAIS

Robert MARTIN
(*Université de Paris-Sorbonne*)

Les exemples abondent en moyen français où *bien*[1] fonctionne comme adverbe de constituant. Il signifie alors qu'une chose est satisfaisante, conforme à l'attente, favorable, ou bien qu'une chose existe pleinement, ou qu'elle se réalise avec un haut degré d'intensité. Dans le premier cas, *bien* porte sur un verbe ou un participe:

> Or te pourvoy et si t'affaite
> Et penses de *bien* besongnier.
> (*Mir. enf. diable*, c. 1339, 6)
>
> Vous dites *bien*, Cappitaine
> (BUEIL, *Jouv.* I, 1461-1466, 64)
>
> Car ma leçon j'ay *bien* apprise
> (LA VIGNE, *Myst. st Martin*, 1496, 403).

Dans le second, il peut s'appliquer non seulement au verbe:

> ... je vous en tien *bien* pour excusé («tout à fait»)
> (ARRAS, *Mélusine*, c. 1392-1393, 8)
>
> Va tost; tu gagneras monnoie
> Et *bien* a boire («et beaucoup à boire»)
> (*Mir. ev. arced.*, c. 1341, 117),

mais aussi à l'adjectif:

> Et comme dit Tulles en son livre de Achademiques, les choses pesantes et de grant auctorité sont delectables et *bien* aggreables as genz ou langage de leur païs.
> (ORESME, *Eth. Aristote*, c. 1370, 101)

et à l'adverbe ou au syntagme prépositionnel:

---

[1] Theo Venckeleer a consacré à *bien* — comme à tant d'autres mots — de judicieuses remarques dans sa thèse sur *Rollant li proz* (voir l'Index, p. 601). L'intérêt constant qu'il porte au moyen français se manifeste tout particulièrement lors des Colloques dédiés au domaine (voir notamment ses contributions aux colloques de Metz en 1976, de Düsseldorf en 1980 et de Gand en 1991).

Memoire en temps advenir, 429-436. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais les vende *bien* chierement.
(DESCH., *Miroir mar.*, c. 1385-1403, 158)

Dieux nous a yci *bien* a point
Amenez
(*Mir. st J. Cris.*, c. 1344, 281).

Tout cela est d'une grande banalité, et, à quelques nuances près (par exemple dans l'intensification verbale), d'une étonnante constance de l'ancien français au français contemporain. En revanche, on peut s'interroger sur la possibilité, en moyen français, d'utiliser *bien* comme adverbe de phrase: le type moderne *Il a bien perdu son portefeuille*, où *bien* suggère l'idée de confirmation («on pouvait penser que p — et effectivement p»), est-il représenté dès cette époque? En français moderne, l'usage comme adverbe de phrase se reconnaît à des critères syntaxiques et des critères sémantiques. Syntaxiquement, *bien* adverbe de phrase ne peut pas être intensifié (*Il a très / fort bien répondu*, mais pas: **Il a très / fort bien perdu son portefeuille*) et il échappe à la négation (*Il n'a pas bien répondu*, mais non: **Il n'a pas bien perdu son portefeuille*). Sémantiquement, l'adverbe de phrase *bien* véhicule l'idée de certitude; or, dès lors que la certitude est affirmée, l'énoncé s'accompagne d'effets atténuatifs; la valeur inhérente à l'assertion étant celle du vrai, la déclarer certaine, c'est laisser entendre qu'il aurait pu en être autrement, que l'hésitation était permise, que d'autres que le locuteur doutent de ce qu'il avance.

En moyen français, dans de nombreux contextes, *bien* véhicule, comme adverbe de phrase, l'idée de certitude ainsi conçue. Certains de ces emplois représentent de toute évidence des innovations par rapport à l'ancien français. On peut regrouper l'ensemble des attestations sous les intitulés suivants:

- la certitude concessive;
- la certitude confirmative;
- la certitude implicative;
- la certitude évaluative (ou certitude approchée);
- et la certitude alternative (*ou bien*) ou comparative (*aussi bien*).

1. *Bien*, adverbe de certitude concessive

Tout en exprimant la certitude, *bien* suggère quelque hésitation («il est certain que …, même si par ailleurs …; quoi qu'on puisse en penser ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dire; quelque doute qui ait pu naître»). Cet emploi est attesté dès l'ancien français[2]. Voici, parmi beaucoup d'autres, quelques exemples des XIVe et XVe s.:

> Et ce fu *bien* li buisson figurans
> Que Moyses vit ardoir («ce fut assurément ...»)
> (*Mir. nat. N. S. J. C.*, c. 1343, 246)

> Si dïent li aucun, par Dieu,
> Que mon pooirs est *bien* ytels
> Qu'il vault l'or de cinc cens chités ...
> (FROISS., *Par. am.*, 1361-1362, 59)

> *Bien* est verité que en celle saison, en Castille, ung chevalier de France morut, lequel ...
> (FROISS., *Chron.* XIV, c. 1375-1400, 113)

> Lors fut conclud par ledit seigneur du Bouchaige et ses compaignons une trève à deux moys de desdit, sans y comprendre la ligue; mais *bien* y comprenoient ceulx qui avoient espouséz leurs filles et les pères de leurs gendres.
> (COMM., III, 1495-1498, 292).

Cet effet de sens apparaît notamment (mais on reste alors proche de l'adverbe de constituant associé à un verbe épistémique)

– avec les verbes *croire* ou *cuidier*:

> ... j'en prendroie, ce croy *bien*, l'avanture
> (VILLON, *Poèmes variés* R. H., c. 1456-1463, 50)

> ... lesdiz habitans dudit Arras furent fort espoventez et cuidoient *bien* mourir
> (ROYE, *Chron. scand.* II, 1460-1483, 48)

> Je croy *bien* qu'il fauldra que nous saichons de voz nouvelles à Luc.
> (BUEIL, *Jouv.* I, 1461-1466, 172)

– avec le verbe *sembler*:

> ... sachiez qu'elle est si atainte
> Qu'il lui semble *bien* sanz doubter
> Que maintenant doie enfanter.
> (*Mir. nat. N. S. J. C.*, c. 1343, 212)

> Et samble *bien* a vostre fait
> Que les livres avez veus

---

[2] Lors du colloque sur la polysémie (Université de Paris-Sorbonne, 17-19 nov. 2000), Th. Ponchon a fait porter sa contribution sur *bien* en ancien français: il a cité plusieurs exemples de ce type (notamment en système hypothétique et avec *croire* et *cuidier*). Cf. Tobler – Lommatzsch I, 965, l. 50 à 966, l. 12.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et estudiez et sceus.
(DESCH., *Miroir mar.*, c. 1385-1403, 19)

... et lui sembloit *bien* que c'estoit gens assez instruits à ce qu'ilz auroient affaire
(BUEIL, *Jouv.* I, 1461-1466, 203).

Le même effet de certitude (qui concède la part de l'hésitation) est obtenu quand *bien* affecte, dans la principale, la relation hypothétique («quoi qu'on en pense, cette relation est avérée»):

Mais je me suy si bien gardée,
Dieu merci, qu'onques resgardée
Ne fu pour chose que feisse,
Et s'eusse *bien*, se je voulsisse,
Trouvé qui eust parlé à moy.
(DESCH., *Miroir mar.*, c. 1385-1403, 106)

Adont envoiierent chil François courir devant la ville, et vinrent li coureur jusques as barrieres et fuissent *bien* entré dedens la porte qui sciet ou cemin de Tournai, se il vosissent.
(FROISS., *Chron.* D., p. 1400, 368)

... si je veoye mon gantelet, je le congnoistroye *bien*.
(BUEIL, *Jouv.* I, 1461-1466, 224)

Il auroit *bien* la teste folle
Qui ne l'entendroit.
(*Sots triumph.*, c. 1475, 45).

L'effet de certitude accompagne aussi la question confirmative, qu'elle soit positive ou négative[3],

– dans l'interrogation directe:

... cil qui l'a mort
Est evesque et tient la sa feste:
Est ce *bien* chose deshonneste
Et fait vilain?
(*Mir. ev. arced.*, c. 1341, 131)

«Tenez, dit-elle, fays je *bien* ce qu'il vous plaist? – Vous ne l'avez pas tousjours fait, dit-il ...»
(*C. N. N.*., c. 1456-1467, 420)

Pouvre coquard, qui ainsi vous tourmentez, savez vous *bien* au mains pour quoy?
(*C. N. N.*., c. 1456-1467, 465)

---

[3] Cf. Tobler – Lommatzsch I, 965, l. 17-24.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avez vous *bien*, en yver et esté,
Tousjours en Dieu remys vostre fïance?
(LA VIGNE, *Myst. st Martin*, 1496, 214)

Fol estourdy, glorieux loricart,
Estes vous *bien* si arrogant coquart
De vous venir en ce poinct blasonner?
(LA VIGNE, *Myst. st Martin*, 1496, 340)

Sire, entendés vous pas *bien* que en ceste monstre il n'y a plus de dix mil qui ne sauroient faire dix lieues à cheval sans repaistre?
(LE CLERC, *Interp. Roye*, c. 1502, 382);

– dans l'interrogative indirecte:

Et après ces choses dittes, chascun se departit de la chambre du duc de Bourgoigne; et le duc de Bourbon s'en partit pour aller en son logis, puis appella ledit Voyau et luy demanda s'il lui souviendroit *bien* de ce que le duc de Bourgoigne lui avoit dit, et il respondit que ouy
(LE CLERC, *Interp. Roye*, c. 1502, 154).

Le même effet se reconnaît enfin dans la phrase impérative, où *bien* marque la validité de l'ordre donné, du souhait exprimé:

Et sachez *bien* que j'ay voloir
De deux lis vous et moy avoir
(*Mir. enf. diable*, c. 1339, 4)

... et lui dictes *bien* que vous ne lui demanderez chastel ne ville, ne forteresse, ne chose qui guerres lui couste.
(ARRAS, *Mélusine*, c. 1392-1393, 31)

Et advertissez *bien* ceulx qui sont ordonnez pour aller gaigner les tours et les murailles qu'ilz ne s'amusent point au pillaige
(BUEIL, *Jouv.* II, 1461-1466, 125)

Las, mon seigneur l'arbalestrier,
Gardez *bien* ce commandement!
(*Fr. arch. B.*, c. 1468-1480, 43)

Escoute *bien*.
(LA VIGNE, *Myst. st Martin*, 1496, 278)

Mon pere, gardez vous en *bien*
(LA VIGNE, *Myst. st Martin*, 1496, 290).

2. *Bien*, adverbe de certitude confirmative

L'idée d'une certitude qui se confirme est encore rarement attestée en moyen français; en voici cependant des exemples qui paraissent incontestables:

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Oil, par foy; c'est *bien* mes grez.
(*Mir. femme roy Port.*, c. 1342, 152)

L'Angloys se courroussa et dist: «C'est *bien* ce que cascun nous disoit, que vous mocqueriez de nous ...»
(COMM., II, 1489, 79)

SAINCT MARTIN. Tort avoit.
CLAUDE. *Bien* le disoye.
(LA VIGNE, *Myst. st Martin*, 1496, 532).

C'est là, semble-t-il une innovation du moyen français.

3. *Bien*, adverbe de certitude implicative

a) Le locuteur peut aussi demander à l'interlocuteur de ne pas oublier p, de prendre p, qui est certain, en considération et de tirer les conséquences que p emporte avec lui:

Je voy bien femme d'avocas,
De povres bourgois de villaige,
Qui l'ont *bien*, (pourquoy ne l'arai ge?)
(DESCH., *Miroir mar.*, c. 1385-1403, 44)

... qui en fait une, il en fait *bien* deulx. Et, pour ce qu'il vous a trompé en ceste matière, je vous avertiz que vous gardez vostre personne et qu'il ne vous trompe de la vie
(BUEIL, *Jouv.* II, 1461-1466, 252).

b) Le locuteur peut demander aussi à l'interlocuteur, qui accepte la certitude de p, de ne pas tirer de p des conséquences que p n'emporte pas:

Se je suis priz, vous avez *bien* la grace Dieu! de quoy me rachetter («il n'y a donc pas lieu d'être inquiet»)
(BUEIL, *Jouv.* II, 1461-1466, 219).

Il en est ainsi en particulier dans la relation avec une proposition adversative, où *bien* suggère la certitude de p, en laissant entendre qu'il ne faudrait pas conclure de p ce que l'adversative rejette:

Bien estoit le roy Charles informez de ce roy Aquin qui se tenoit en Bretaingne, mais il ne vouloit pas pour ce rompre ne brisier son voyaige ne sa emprise
(FROISS., *Chron.* XIV, c. 1375-1400, 10)

Je croi assés que li auqun ooient et entendoient *bien* ce que li signeur leur disoient et anatissoient. Nient mains, tousjours il tenoient lor rieule sus la fourme que dit vous ai
(FROISS., *Chron.* D., p. 1400, 448)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

... or vous avancez de moy tirer d'icy (...) – Cela feray je *bien* monseigneur, dit elle, mais ce ne sera pas devant que vous ayez promis de moy paier
(*C. N. N.*.., c. 1456-1467, 188)

Bien est verté que j'é aymé
Et aymeroye voulentiers;
Mais triste cueur, ventre affamé,
Qui n'est rassasié au tiers,
M'oste des amoureux sentiers.
(VILLON, *Test.* R. H., 1465-1462, 35)

Mais quand ce vint que ledit du Bouchaige leur dist ce que avoit rapporté ledit de Clerieulx et Miquiel de Grammont, ilz firent responce qu'ilz en avoient *bien* parlé par forme de divise mais non point aultrement
(COMM., III, 1495-1498, 292).

Tous ces exemples, comme ceux de la section précédente, frappent par leur modernité.

4. *Bien*, adverbe de certitude évaluative (ou certitude approchée)

Quand il est associé à une indication de quantité, *bien* affirme la certitude d'une proposition p minimalement évaluée (fr. mod.: *elle a bien quarante ans* «elle a au moins quarante ans»; en raison des échelles de quantité, si elle a plus de quarante ans, il reste vrai qu'elle a (au moins) quarante ans). Cet emploi est connu dès l'ancien français[4]. Les exemples de moyen français abondent:

Il nous aime parfaittement,
Quant en si po d'eure nous maine
En une terre si lointaine,
Ou il a *bien* dix mois d'erreure
(*Mir. enf. diable*, c. 1339, 54)

Le duc de Lancastre se tint *bien* deux moys au Port
(FROISS., *Chron.* XIV, c. 1375-1400, 134)

... il y a *bien* .Vj. ans qu'il fist ycelluy larrecin
(*Reg. crim. Chât.* I, 1389-1392, 26)

Si estoient ilz au siège *bien* sept mille
(BUEIL, *Jouv.* I, 1461-1466, 142)

... et estoit *bien* deux heures de nuyt quant il apparceut à la lune un des clercs de maistre Jehan de Reilhac
(LE CLERC, *Interp. Roye*, c. 1502, 147).

[4] Cf. Tobler – Lommatzsch I, 964, l. 51 à 965, l. 7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. *Bien*, adverbe de certitude adversative ou comparative

Dans *ou bien*, l'adverbe *bien* marque la validité d'une relation alternative:

> Vint du ciel le Jehan batesme
> Ou *bien* des hommes?
> (*Mir. nat. N. S. J. C.*, c. 1343, 233)
>
> Ilz veulent qu'om le face tondre,
> Comme un clerc ou *bien* comme un prestre.
> (DESCH., *Miroir mar.*, c. 1385-1403, 264).

Dans *aussi bien* (*que / comme ...*) / *autant bien que / autretant bien comme ...*, la certitude est alignée sur ce qui est déjà admis:

> – Mais il en est bien aucuns assez bestes pour ne sçavoir ce qu'il peult faire ou laisser en cest endroit. Aussi *bien* en y a-il des peuples qui offensent contre leur seigneur et ne lui obeissent point ny ne le secourent en ses necessitéz.
> (COMM., II, 1480-1491, 222)
>
> Allons dont sans plus babiller,
> Car aussi *bien* y ai ge affaire
> (LA VIGNE, *Myst. st Martin*, 1496, 270)
>
> – Et se tinrent ensi celle nuit tout armet, casquns desous sa baniere ou son pennon, et proprement li rois i estoit, et le convint villier aussi *bien* comme les aultres.
> (FROISS., *Chron.* D., 1400, 149)
>
> ... dont ilz mourroient sans remede, et autant *bien* barons, chevaliers et escuiers que menuz gens.
> (FROISS., *Chron.* XIV, c. 1375-1400, 98)
>
> ... car casqune des parties dist que sa querelle est bonne, otretant *bien* le desfendant comme le demandant.
> (FROISS. *Chron.* D., p.1400, 39).

Tous ces emplois, par l'idée de certitude qu'ils véhiculent, éloignent de l'usage banal d'un adverbe de constituant. Nul doute qu'en moyen français *bien* connaît déjà tous les effets actuels de l'adverbe de phrase. C'est dire que l'adverbe *bien* possède en moyen français le contenu de langue qui est le sien aujourd'hui. Les mêmes principes explicateurs s'y appliquent continûment[5].

---

[5] Un essai explicateur figure dans *Langue française* 88 (1990), 80-89 («Pour une approche véric onditionnelle de l'adverbe *bien*»). Au total, les écarts entre le moyen français et le français contemporain touchent presque exclusivement l'arsenal locutionnel (*tout bien*, *trop bien* «très bien», *bel et bien*, *bien et bel*, *bien et beau* «très bien, de manière entièrement satisfaisante», *de bien en mieux* «de mieux en mieux», *etc.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNE PERSPECTIVE «OCCITANIENNE» SUR L'HISTOIRE ET L'ÉLABORATION DES LANGUES ROMANES: LES VUES DE HENRI-PASCAL DE ROCHEGUDE (1819)

Pierre SWIGGERS
(*K.U. Leuven – Université de Liège*)

La mise en place de la linguistique romane, sous sa forme «scientifique» institutionnalisée — comme grammaire comparée des langues romanes — ne fut pas un processus abrupt et monolithique: l'œuvre de Friedrich Diez (le «fondateur» de la linguistique romane)[1] s'inscrit dans la mouvance d'une culture scientifique et érudite à orientation philologique (textuelle) et elle est côtoyée par des recherches où la comparaison génétique est juxtaposée à ou subordonnée à la «caractérisation» (au sens humboldtien) et à la typologie de structures grammaticales et d'ensembles linguistiques[2]. Cette culture (pré)scientifique du début du 19e siècle se caractérise par un fort investissement dans les matières locales ou régionales, illustré par d'importantes réalisations grammaticographiques et lexicographiques.

Dans cette contribution, offerte en hommage à notre collègue Theo Venckeleer, nous voudrions étudier, à partir d'une œuvre concrète, certains aspects du contexte de la théorisation (et de l'«imaginaire») diachronique, dans lequel le romanisme s'est construit comme discipline académique. Notre attention se portera vers une œuvre qui a vu le jour dans la région occitane, berceau de la grammaticographie romane

---

[1] La perspective historiographique canonisante a fait, non sans raison, de Friedrich Diez le fondateur de la linguistique romane scientifique (cf. Malkiel 1976; Hirdt – Baum – Tappert 1993). S'il est vrai que Diez fut en premier lieu philologue (et spécialiste des littératures romanes et germaniques du Moyen Âge) et qu'il ne fut pas le premier à occuper une chaire de philologie romane (honneur qui incombe à L.G. Blanc, professeur à Halle), il n'en reste pas moins que ses deux travaux monumentaux, sa *Grammatik der romanischen Sprachen* (1836-1843, et son *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen* (1853[1]/1861[2]/1869-70[3]/1878[4]/1887[5]) ont posé les bases d'une pratique scientifique (et «critique») du comparatisme pan-roman, et que son activité scientifique a été perçue, par ses contemporains et successeurs (en Allemagne et à l'étranger) comme fondatrice. Mais cela ne devrait pas faire oublier qu'un peu avant Diez ou simultanément avec lui, d'autres érudits et philologues ont réalisé un apport fondamental aux études de linguistique romane; cf. Swiggers (1998).

[2] Voir à ce propos Swiggers – Desmet (1996) et Swiggers (1997: chapitre IV).

Memoire en temps advenir, 437-452. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

médiévale et terre d'origine du précurseur direct de Friedrich Diez, François-Juste-Marie Raynouard[3]. Le texte qui fera l'objet de notre examen est une œuvre moins connue, parue en 1819, sans nom d'auteur, sous le titre *Essai d'un glossaire occitanien, pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours*[4]. L'ouvrage doit être attribué à un érudit occitan, Henri-Pascal de Rochegude[5]; l'auteur fournit une description lexicographique de l'ancien provençal, basé, d'une part, sur des recherches philologiques remarquables pour l'époque en question, et, d'autre part, sur sa compétence de locuteur occitanophone. Le dictionnaire enregistre surtout les mots qui posent des difficultés aux lecteurs des anciens textes. Le dictionnaire apporte ainsi des compléments intéressants aux travaux de Gilles Ménage (*Les Origines de la langue françoise*, 1650; deuxième édition 1694) et Charles du Fresne, seigneur Du Cange (*Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, 1678)[6] et aux dictionnaires (le plus souvent restés à l'état manuscrit) de l'occitan qui ont été rédigés aux 18e et 19e siècles[7]. En tant que lexicographe, Rochegude procède avec

---

[3] Sur Raynouard, voir Körner (1913), Richert (1914), Rettig (1976), Storost (1981) et Baggioni – Martel (éds 1997). On doit reconnaître à Raynouard le mérite d'avoir étudié en profondeur la langue et la littérature provençales, en les situant dans une perspective de «longue durée», embrassant l'histoire des langues nées du latin. Si la perspective de Raynouard à propos de la place de l'occitan est incorrecte, il n'en reste pas moins que les correspondances établies par lui entre les langues romanes (français, espagnol, portugais, italien et catalan; le roumain est considéré comme un développement oriental du latin, en séparation de la «langue romane») ont convaincu les savants contemporains de leur parenté, même s'il faut faire remarquer que Raynouard ne fournit pas de règles de correspondance, sous forme de lois phonétiques ou de régularités morphologiques.

[4] L'ouvrage a paru à Toulouse, chez Benichet-Cadet. Il comporte LIV + 2 feuilles de corrections non paginées + 334 p. Dans nos citations, nous respectons l'orthographe et la ponctuation du texte original.

[5] Sur cet auteur, aujourd'hui largement ignoré par les romanistes, voir Jeanroy (1931) et Salvat (1935).

[6] C'est à travers le dictionnaire de Boissier de la Croix de Sauvages (deuxième édition de 1785; cf. note 7) que Rochegude renvoie à Du Cange.

[7] Il s'agit plus particulièrement des ouvrages suivants: Père Sauveur André Pellas, *Dictionnaire provençal et françois, dans lequel on trouvera les mots provençaux et quelques phrases et proverbes expliqués en françois, avec les termes des arts libéraux et mécaniques* (1723); Pierre Puget, *Dictionnaire provençal et françois* [ouvrage manuscrit; rédigé entre 1730 et 1740]; André de Barrigue de Montvallon, *Dictionnaire provençal étymologique* [ouvrage manuscrit; rédigé vers 1750]; Pierre-Augustin Boissier de la Croix, *Dictionnaire languedocien-françois ou choix des mots languedociens les plus difficiles à rendre en françois, contenant un recueil des principales fautes que commettent dans la diction et dans la prononciation françoises les habitans des provinces méridionales du royaume connus à Paris sous le nom de Gascons* (1756; 1785[2]; 1820[3]); les fragments de vocabulaires patois de Joseph Séguier [rédigés vers 1770-1780]; Jean-François Féraud, *Essais de grammaire et de glossaire de la langue provençale pour servir de suplément au dictionnaire provençal* [rédigés vers 1780] (cf. Stéfanini 1969; Féraud y tente une comparaison du provençal avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

circonspection et s'abstient de spéculations sémantiques; là où le sens d'un mot ne lui semble pas établi, il fournit les contextes d'emploi:

> «Lorsqu'il s'est rencontré des mots dont nous n'avons pas pu saisir le sens, alors nous citons le passage dans lequel ils sont employés. Quelquefois aussi la citation n'a pour but que d'éclaircir ou de justifier le sens que nous leur avons donné. Ces mots existent probablement encore, mais épars dans les divers cantons où notre langage s'est mieux conservé. Nous sommes d'autant plus fondés à le croire, qu'en traversant les montagnes du Rouergue et du Gévaudan, nous en avons retrouvé plusieurs qui ne sont plus d'usage dans les plaines du Haut Languedoc. Les gens de lettres, répandus dans les départemens du midi, pourront suppléer à notre ignorance» (Rochegude 1819: xlvij).

La visée de l'auteur est implicitement comparative: s'il ne fournit pas, en principe, l'étymologie des mots[8], il établit le rapport avec le mot français et signale parfois le mot latin qui permet de «marquer la correspondance» de ces deux langues[9]. L'auteur destine d'ailleurs son ouvrage à un public qui devrait comprendre aussi des spécialistes d'autres langues romanes: «Sans nous borner à l'explication des mots contenus dans les pièces que nous publions, nous en avons ajouté beaucoup d'autres tirés de celles qui restent dans notre portefeuille, et des manuscrits dont nous avons promis la notice. Les lexicographes des trois nations dont les langues dérivent du latin, nous sauront peut-être gré d'avoir rassemblé des matériaux qu'ils emploieront plus utilement que nous» (Rochegude 1819: xlvj–xlvij)[10].

---

le français, l'italien et l'espagnol, cf. aussi le fragment d'un *Dictionnaire espagnol-provençal* du même auteur); Léonard Duclou, *Dictionnaire de la langue limousine* [ouvrage manuscrit; achevé vers 1774]; Claude-François Achard, *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin* (1785-1787, 4 vols; cf. Merle 1988); Jean-Jacques-Toussaint Bonnet, *Dictionnaire provençal-françois* [ouvrage manuscrit; rédigé vers 1790]. Sur ces dictionnaires, voir Jeanroy (1931), Brun (1958, 1959, 1960), Stéfanini (1957, 1964, 1969) et Schlieben-Lange (1991).

[8] Rochegude renvoie le lecteur à des sources françaises: «Quant à ce qui concerne la recherche et l'utilité des étymologies, on trouvera de quoi se satisfaire dans l'Encyclopédie, dans la préface du dictionnaire de Ménage, donné par le professeur Jault, et dans la mécanique des langues du président de Brosses» (Rochegude 1819: xlvj).

[9] «A la suite du mot occitanien, nous avons placé le mot français qui lui répond, et quelquefois le mot latin, quand celui-ci pouvait servir à marquer la correspondance des deux langues. Nous voulions d'abord avertir de l'addition, du retranchement, de la transposition des lettres et des syllabes, qui pour l'ordinaire défigurent un mot au point de le rendre méconnaissable; mais cet ouvrage étant fait pour les savans, ils apercevront aisément ces diverses altérations» (Rochegude 1819: xlvj).

[10] On notera que l'auteur a compulsé un nombre considérable de manuscrits pour la composition de son glossaire: textes scientifiques (grammaire provençale; glossaire latin-provençal, traités juridiques), textes bibliques et textes hagiographiques et moraux (*Vie de Saint-Honoré de Lérins*; un traité des vertus et des vices; les *Demandes et réponses de Sydrac*), le roman de *Girart de Roussillon*, le *Roman de Geoffroi*, l'*Histoire de la guerre*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La visée historique et comparative de l'auteur apparaît nettement dans la «Préface», qui constitue un témoignage révélateur sur l'état des études romanes au début du 19e siècle. Dans cette préface, Rochegude se montre à la fois un excellent connaisseur de l'histoire de la philologie romane et un savant aux vues perspicaces, tout particulièrement en ce qui concerne l'origine des langues romanes et la problématique de l'évolution des langues en général.

Dans ce qui suit, nous voudrions dégager les lignes de force de la réflexion diachronique et comparatiste de Rochegude, qui s'inscrit dans une tradition de recherche inaugurée par Dante (*De vulgari eloquentia*, texte rédigé en 1303–1304)[11] et illustrée aux 17e et 18e siècles par des auteurs aux vues innovatrices comme Celso Cittadini, Bernardo Aldrete, Tomás Antonio Sánchez, Lodovico Antonio Muratori, Martín Sarmiento et Pierre-Nicolas Bonamy[12].

---

des Albigeois, une partie du *Breviari d'amor* de Matfre Ermengaud, la *Philomena*. Parmi les textes d'archives, on relèvera *Lo libre de alcunas libertatz, privilegis, franquetatz, costumas e perrogativas que an los consols et habitans de la cieutat et juridiction de Alby* (d'après le manuscrit conservé dans l'hôtel de ville d'Albi).

[11] Dans le *De vulgari eloquentia*, Dante examine la situation linguistique de l'Europe (un problème qui avait déjà attiré l'attention de savants — comme Giraud de Barri et Rodericus Ximénez de Rada — avant lui; cf. l'aperçu dans Bonfante 1953-1954), qui est le résultat de la diversification d'un idiome primitif. Celui-ci se serait scindé en plusieurs dialectes (devenus par après des langues), selon une loi naturelle, à savoir celle de la mutation de toute langue à travers le temps et l'espace (*De vulgari eloquentia*, I, chapitre IX). Dante reconnaît trois blocs linguistiques: le bloc de l'Europe orientale, le bloc de l'Europe centrale et septentrionale, le bloc de l'Europe occidentale et méridionale (*De vulgari eloquentia*, I, chapitre VIII). Le bloc des langues de l'Europe occidentale et méridionale est divisé en trois domaines, d'après l'isoglosse du mot exprimant l'affirmation (absolue): le domaine d'*oïl* (= domaine des FRANCI), le domaine d'*oc* (= domaine des YSPANI), et le domaine de *si* (= domaine des LATINI). Ces trois langues ont un certain rapport (détectable au plan lexical) avec le latin, et présentent de nombreuses concordances lexicales (*De vulgari eloquentia*, I, chapitres VIII et IX). Selon Dante, le latin classique — langue codifiée, ayant une structure figée — ne peut être l'ancêtre direct des langues romanes, idiomes vulgaires. En fait, le statut diachronique du latin (qui est, en quelque sorte, une langue «achronique») à l'égard des langues romanes «vulgaires» n'est pas discuté par Dante: il semble suggérer une longue continuité d'un parler vulgaire naturel, à partir duquel à un certain moment le latin aurait été construit «grammaticalement», même s'il est vrai que le poète florentin reconnaît des rapports lexicaux, regroupe correctement certaines langues romanes, et admet pour l'italien un caractère «plus grammatical(isé)». Avec Pagliaro (1947), on peut penser que dans l'esprit de Dante, le latin classique serait la forme raffinée (en quelque sorte «grammaticalisée», au sens de «normalisée/norm[ativis]ée») de la langue dont sont issus ces idiomes populaires: en filigrane, on verrait donc percer ici l'idée d'un latin vulgaire.

[12] Sur leurs conceptions, voir Vannini (1926), Lapa (1933), Weiss (1946), Pensado Tomé (1960, 1972, 1974, 1978, 1982), Gauger (1967), Molina Redondo (1968), Malkiel (1974), Albrecht (1975, 1976), Johnston (1978), Wunderli – Braselmann (1980), Guitarte (1984), Abad Nebot (1986), Marazzini (1990, 1994), Ward (1990, 1992, 1993), Scaglione (1992), Droixhe (1999), Werner (1999), Swiggers (2001).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La préface de l'ouvrage de Rochegude ne porte pas uniquement sur l'occitan: l'auteur envisage l'origine néo-latine du provençal, du français, de l'italien, de l'espagnol et du portugais, tout en axant l'exposé sur la situation gallo-romane. Il ne commet d'ailleurs pas l'erreur de Raynouard, qui avait accordé à l'occitan le rôle de langue intermédiaire (comme une sorte de proto-roman commun): pour Rochegude, l'occitan[13] est une langue romane à côté d'autres langues dérivées du latin[14].

> «Le langage de chaque peuple est toujours plus ou moins mêlé d'expressions et de mots empruntés aux autres peuples, avec lesquels il entretient des relations; par conséquent, aucune nation civilisée ne peut se flatter d'avoir conservé sa langue primitive dans toute sa pureté. S'il existe des langues mères, l'occitanien n'est pas de ce nombre; car, malgré l'altération de ses traits, sa physionomie trahit son origine, et son air de famille prouve assez évidemment qu'il est dérivé du latin. Comment cet étranger a-t-il pu chasser l'enfant de la maison?» (Rochegude 1819: v–vj).

Se penchant sur l'histoire externe des langues romanes, Rochegude dégage le rôle joué par les substrats (celtique et, dans certains cas, grec) et des superstrats (germanique et arabe). Il note toutefois que la zone occitane a connu une latinisation approfondie et que le latin y a été diffusé sous l'effet de facteurs politiques et culturels; le latin s'y serait maintenu sous une forme moins contaminée.

> «Du reste, le grec eut le même sort que le celtique; l'un et l'autre cédèrent la place au latin. Introduit par les Romains devenus maîtres de nos contrées, qu'ils remplirent de garnisons, de municipes et de colonies, son usage exclusif dans les transactions civiles, et la correspondance indispensable des sujets avec le souverain, forcèrent les Gaulois de l'apprendre. L'obtention de quelques privilèges, et l'ambition de parvenir, avancèrent l'ouvrage qu'avait commencé la nécessité. L'étude des sciences, la culture des arts et le goût des lettres, le portèrent à sa perfection et y mirent la dernière main. Les progrès furent tels, qu'au temps de Pline l'ancien, la Narbonnaise était considérée moins comme une province de l'empire, que comme une portion de l'Italie» (Rochegude 1819: vii–viij).

Dans sa préface, Rochegude répond essentiellement à trois questions de nature diachronique:

(1) Quelle est précisément la langue-ancêtre des langues romanes?
(2) Quels (types de) changements cette langue-ancêtre a-t-elle subis dans son passage vers les langues romanes?

---

[13] L'auteur utilise le terme «occitanien» pour désigner la langue d'oc. Dans son dictionnaire, le terme «occitanien» ne figure pas, mais on y trouve par contre (p. 250): «PROENSALESC, langage roman méridional».

[14] En ce qui concerne le caractère plus archaïque de l'occitan, cf. *infra*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(3) Quelle est la position de l'occitan dans cette évolution?

Pour ce qui concerne la première question, Rochegude s'inscrit dans une tradition (sociolinguistique avant la lettre) qui a mis au centre de ses intérêts le problème de l'unité ou diversité du latin (Rochegude ne s'arrête pas aux hypothèses d'une origine non latine de l'une ou l'autre langue romane, qui ont été proposées aux cours des 16e, 17e et 18e siècles). L'auteur s'insère d'emblée dans la continuité de la discussion humaniste sur le statut du latin parlé[15]. De façon générale, il postule pour toute nation cultivée un statut linguistique de diglossie:

---

[15] L'Italie humaniste a vu se dérouler, entre 1435 et 1485, des discussions autour du problème de la langue parlée par les anciens Romains (cf. Tavoni 1982, 1984), discussions auxquelles participent Leonardo Bruni, Biondo Flavio, Leon Battista Alberti, Poggio Bracciolini, Guarino Veronese, Lorenzo Valla, Francesco Filelfo, et Paolo Pompilio: ce qui est en jeu ici, c'est un concept de langue comme entité *sociale*, comme ensemble constitué par une praxis sociale et circonscrite par des clivages sociaux. Comme on le sait, le débat roulait sur le statut du *vulgaris sermo* à Rome: pour les uns, le parler populaire de Rome était une variété très différente de la langue littéraire, alors que pour les autres, il y avait une nette continuité entre les deux, en dépit de différences de style et de lexique. Les deux positions étaient moins divergentes qu'elles ne le paraissent à distance: cela apparaît d'ailleurs du fait que Biondo, défenseur de la «continuité» entre langue littéraire et langue populaire, doit admettre (1) que le latin a été transformé et a donné lieu aux langues vernaculaires, et (2) qu'il y a un écart entre maîtrise de la langue et compétence grammaticale (cette dernière était caractéristique du *litteratus*). Les divergences résident surtout dans le contenu prêté à des concepts théoriques comme ceux de «langue» et de «vulgaire» (ou «vernaculaire»); cf. Migliorini (1954), Dionisotti (1968) et Mazzocco (1993). Mais l'intérêt réel du débat réside dans ses implications: y a-t-il un rapport entre les variétés romaines anciennes et les langues romanes de l'époque moderne, et ce rapport est-il direct ou indirect, et est-il plus que purement historique? Leonardo Bruni, fidèle à l'optique de Dante, postulait un abîme entre le latin, en tant que *grammatica*, et les langues romanes vernaculaires, dépourvues de règles. Sa thèse d'une distinction entre langue vulgaire et langue littéraire dans l'Antiquité (cf. le résumé de sa position, en contraste avec celle de Flavio: «Quaestio nostra in eo consistit, quod tu apud veteres unum eundemque fuisse sermonem omnium putas, nec alium vulgarem, alium litteratum. Ego autem, ut nunc est, sic etiam tunc distinctam fuisse vulgarem linguam a litterata existimo», *An vulgus et literati eodem modo per Terentii Tullique tempora Romae locuti sint*, 1435), ne consiste pas à poser un lien de descendance entre le *vulgaris sermo* des Romains et les langues romanes; elle revient à postuler la même distance de «régularité» vs «irrégularité» entre *sermo vulgaris* et *sermo litteratus* dans l'Antiquité que celle qu'on reconnaît entre latin et langues vernaculaires à son époque. Biondo, de son côté, défenseur de la continuité entre les deux variétés dans l'Antiquité, doit — afin d'expliquer l'apparition subséquente des vernaculaires — échafauder une hypothèse de transformation par corruption: rapport historique donc, mais sélectif. Mais il s'agit d'un rapport qui n'est pas sans effacer toute trace de transmission de structure, car Biondo doit reconnaître la présence de certains marquages structurels dans les vernaculaires: même les locuteurs des langues les plus grossières utilisent des marques de temps, de cas ou de modes, selon les circonstances. Mais la présence de ces marques n'implique pas qu'elles soient héritées (directement) d'un ancêtre «grammatical» (*De verbis Romanae locutionis*, 1435).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> «Toute nation cultivant les sciences a, pour ainsi dire, deux langues, l'une littéraire et l'autre vulgaire; ou, si l'on veut, l'une à l'usage de la classe éclairée, l'autre à l'usage du peuple. La première, est celle que les auteurs emploient dans leurs écrits, sur lesquels les dictionnaires ont été composés» (Rochegude 1819: xiij).

Plus loin, l'auteur précise cette différence diglossique, en donnant un contenu stylistique et sociolinguistique et une explication diachronique à cette différenciation d'usages linguistiques:

> «Nous avons indiqué qu'il existait chez les Romains quelque différence entre la langue des savans et celle du peuple, sans que cette différence constituât deux langues diverses. Lors de l'arrivée des Barbares, les savans, qui avaient sous les yeux les ouvrages des bons écrivains purent former leur style sur ces modèles. Mais le peuple, qui n'avait pas cette ressource contre la contagion, parlant et conversant avec les étrangers, altérait chaque jour son langage, et parvint avec le temps à former une langue nouvelle, grossière, informe, sans règles, et dépendant uniquement de son caprice. Il ne faut pas s'étonner si pendant plusieurs siècles on n'écrivit point en cette langue, parce qu'il fallut beaucoup de temps pour la rendre totalement différente de la latine ...» (Rochegude 1819: xxx)[16].

C'est à la langue «vulgaire» ou commune, celle parlée par la majorité des colons, des soldats et des vétérans que Rochegude attribue — conformément aux vues perspicaces de Cittadini[17] et à l'argumentation plus circonstanciée de Bonamy[18] — l'origine des langues romanes[19].

---

[16] Rochegude reprend ici les vues de Cittadini (cf. note 17).

[17] Celso Cittadini, *Trattato della vera origine e del processo e nome della nostra lingua* (1601). On sait que cette thèse sera précisée dans le second ouvrage de Cittadini (*Origini della Toscana favella*, 1604), dans lequel l'auteur abandonne la thèse de la corruption du latin par les langues germaniques: Cittadini en vient ainsi à se séparer des positions de Bembo, Castelvetro et Varchi, qui expliquent la «vulgarisation» du latin par la corruption «barbare».

[18] Cf. les quatre mémoires présentés par Bonamy entre 1756 et 1759 à l'Académie des Inscriptions (*Mémoire sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules sous la domination des Romains*; *Réflexions sur la langue latine vulgaire*; *Dissertation sur les causes de la cessation de la langue tudesque en France*; *Explication des sermens en langue romance*; réédition dans Albrecht 1975).

[19] «Indépendante des caprices de la mode, sa tradition est toujours constante et fidèle. Appartenant à la masse de la nation, elle devient générale, si par quelque révolution le gouvernement change, ou si les études sont abandonnées, ainsi que cela était arrivé antérieurement à nos troubadours. Quand les Romains envoyèrent des colonies dans les Gaules, il est probable que les chefs se servaient de la langue élégante et polie de Cicéron, de Salluste et de César; mais le grand nombre des colons tiré du peuple de Rome et d'Italie, ou des soldats des légions, parlait la langue commune, qui dut être la plus répandue autour de leurs établissemens. La distinction entre élégante et commune, existant chez tous les peuples civilisés, n'a pas besoin d'être prouvée; il suffit de remarquer que cette différence consiste moins dans les mots, que dans leur arrangement et dans leur prononciation» (Rochegude 1819: xiij–xiv).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La seconde question à laquelle Rochegude se propose de répondre relève directement de la linguistique historico-comparative. À défaut d'un autre dispositif de description, Rochegude envisage les transitions historiques à partir du schéma des parties du discours. On notera que l'auteur se limite presque exclusivement aux changements qui ont affecté le système nominal (dans ses rapports avec l'emploi de prépositions) et qu'il ne s'arrête guère à l'analyse des changements qui ont affecté le système verbal[20] ou l'ordre des mots. Dans cette recherche de morphologie historique, Rochegude — qui s'appuie ici directement sur les travaux de Cittadini[21] — dégage deux évolutions importantes:

(1) le développement d'un système «articulaire», à partir des pronoms ILLE, ILLA, ILLUD[22]; en rapport avec cela, l'auteur signale quelques lexicalisations à partir de syntagmes comportant des pronoms:

> «Il est hors de doute que les articles nous sont venus des pronoms articulaires des Latins. *Ille*, *illa*, *illud*, ont fait par abréviation, *il*, *la*, *lo*. On dit en latin, *tu illud amasti*, nous dirions en vulgaire, *tu lo amasti*; et apostrophant l'article, *tu l'amasti*. De *hâc horâ* l'on fit *hora*, comme les Latins de *hoc die* firent *hodiè*; de *illi*, *huic*, *lui*; de *illi*, *ei*, lei» (Rochegude 1819: xxiv–xxv).

(2) La réduction du système casuel latin, couplée avec la fonctionnalisation de prépositions.

À ce propos, il est intéressant d'observer que Rochegude n'accepte pas, comme l'avait fait Cittadini, la forme du nominatif comme ancêtre

---

[20] Les observations de Cittadini, reprises par Rochegude, se limitent à quelques phénomènes d'ordre phonétique: «Dans les verbes, de *scribit* on fit d'abord *scribet*, substituant ensuite au B son analogue V, on fit *scrive*; de *facit*, *fa*; d'*amarunt* ou *amaront*, suivant les anciens, on fit *amarono*» (Rochegude 1819: xxiv–xxv). Plus loin (p. xlvj), Rochegude signale, succinctement, le changement important «dans l'inflexion des temps».

[21] À plusieurs reprises, Rochegude résume les positions de Cittadini; cf. Rochegude (1819: xx-xxj): «Cittadini allègue beaucoup d'exemples que nous supprimons, en disant avec lui: «Il serait trop long de rapporter tous les autres mots dont les anciens auteurs sont pleins. Notre langue n'est donc pas si éloignée de la langue vulgaire des Latins, ni de la langue latine même, comme quelques-uns l'ont cru. On peut au contraire affirmer qu'en retranchant, ainsi que je l'ai dit, les articles et les terminaisons de quelques mots, et d'autres altérations nouvelles, accidentelles et étrangères, la langue est presque la même en substance, c'est-à-dire, dans le corps des mots qui forment et constituent essentiellement une langue. Ces articles et ces terminaisons ne sont pas venus nouvellement de la conversation des Barbares qui tyrannisèrent un temps l'Italie, mais anciennement de celle des Barbares qui y habitaient comme amis et comme citoyens, et de celle des esclaves et autres gens de cette espèce, dont les Romains voulant parler la langue, par amour de la nouveauté, finirent par corrompre la leur»».

[22] Le sarde n'est pas pris en compte par Rochegude.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des formes romanes, et qu'il postule une sorte d'alternance (ou de concurrence sélective) entre les formes de l'ablatif et de l'accusatif:

> «Comment Celso Cittadini paraît-il ne connaître que les nominatifs des noms latins? A quoi bon cette doctrine des transpositions, pour expliquer comment *padre* et *madre* sont dérivés de *pater* et *mater*; et cette autre doctrine des rallongemens, pour expliquer comment d'*imperator* s'est pu faire *imperatore*? Est-ce qu'il ignorait que les ablatifs de ces mots latins sont *patre*, *matre*, *imperatore*, les mêmes que les mots italiens?» (Rochegude 1819: xxv).

> «La plupart des circonstances exigeaient l'ablatif ou l'accusatif, comme les cas des prépositions; on pouvait dire *ex igne*, *ab igne*, *cum igne*, *pro igne*, *in igne*. On a commencé à confondre ces deux cas; et l'on est revenu, comme dans la langue primitive, à faire usage des prépositions, tantôt avec l'accusatif, tantôt avec l'ablatif, sans aucune règle. On a dit *ad igne* et *per igne*; on a dit aussi *cum ignem*. Cet idiotisme était d'autant plus naturel, que la langue la plus correcte admettait déjà *in ignem* et *in igne*, *sub ignem* et *sub igne*. Dans cette concurrence, quelle merveille si l'ablatif a eu le dessus, comme celui des deux cas, qui ne finissant pas en consonne, favorisait la lâcheté ou la facilité de la prononciation. Alors la différence des cas s'est effacée; à peine celle des nombres est restée. Le seul cas a été l'ablatif; la seule préposition a marqué les cas dans la déclinaison indéfinie. *Di*, *à*, *da*, sont devenus les *segna-caso* des Italiens. Les mêmes prépositions, jointes à un pronom estropié, ont formé les articles *de lo*, *à lo*, *da lo*.
> Cette doctrine n'est pas arbitraire; les inscriptions sépulcrales et les chartes les plus anciennes nous montrent avec évidence la substitution de l'ablatif à tous les cas, et l'emploi des prépositions et des pronoms pour remplacer les modifications désignées par la différence des cas» (Rochegude 1819: xxvj–xxvij).

S'il est vrai que Rochegude ne s'engage guère dans un examen des transitions phonétiques (en fait, son dictionnaire ne reflète que minimalement les résultats, au plan de la phonétique historique, obtenus par les recherches ou les intuitions étymologiques de ses prédécesseurs et de lui-même), on ne peut manquer de relever chez l'auteur des vues globales en matière de changement phonétique (et de changement linguistique en général). Ainsi l'auteur se révèle-t-il un précurseur de l'uniformitarianisme linguistique, en énonçant l'identité panchronique des changements[23]. Il défend également l'idée de transitions graduelles, inconscientes et continuistes:

> «Lorsqu'une nation réforme son langage, elle ne l'altère pas de manière à perdre toute trace des mots qui le composent; elle suit au contraire certaines lois générales par lesquelles une révolution ressemble à l'autre. Ainsi elle substitue une lettre, non pas à toute autre lettre, mais seulement à celle qui a

[23] Rochegude est redevable à ce propos non seulement à Celso Cittadini, mais aussi à l'abbé Luigi Lanzi et à l'abbé Lorenzo Hervás y Panduro.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> quelque affinité d'organe et de son; elle tronque et transpose les syllabes, non par affectation ni par réflexion, mais par cet instinct qui la porte à changer un mot trop rude, afin d'en faciliter la prononciation; de sorte qu'après plusieurs siècles, un mot qui a passé par diverses langues, est encore reconnaissable pour celui qui sait en suivre les traces. C'est par-là qu'une révolution de langage répand la lumière sur l'autre. Les événemens remarqués en un lieu et dans un temps, découvrent ceux qui peuvent arriver dans des pays et des âges différens. Les règles qui servent à ramener un mot ancien à un mot moderne, sont presque les mêmes dans toutes les langues» (Rochegude 1819: xliij–xliv).

À ces vues relevant du plan des «micro-évolutions», Rochegude superpose, en termes assez concis, une perspective macro-évolutive, qui suggère une certaine cyclicité (retour vers une langue plus dénuée, moins élaborée et construite davantage sur des processus analogiques) et qui postule une succession de changements morphologiques:

> «Le passage se fit d'une manière insensible, c'est-à-dire, que les modes proscrits par la politesse revinrent successivement. Des changemens de lettres, des retranchemens de finales, des terminaisons en voyelles de mots finissant par des consonnes, ou au contraire; toutes ces choses composèrent un idiome plus conforme au latin antique et grossier, qu'au latin moderne et littéraire. Chaque année du moyen âge était un pas vers un langage nouveau. Dès le septième siècle, les articles étaient en usage. Les conjonctions et les adverbes se formèrent aussi par degrés; mais le plus grand changement eut lieu dans l'inflexion des temps, qui servent à distinguer une idée d'une autre idée. [...] Un sentiment naturel d'analogie fesait suivre la plus facile et la plus ordinaire [règle]; mais l'usage entraînait souvent dans des syncopes et des transpositions moins régulières. La plus grande dissonance fut à la fin des mots, dont un grand nombre eut deux désinences» (Rochegude 1819: xlv–xlvj).

La troisième question concerne la position de l'occitan dans l'histoire linguistique menant du latin aux langues romanes. Rochegude touchait ici à une matière délicate: d'une part, parce que le rôle de l'occitan comme langue intermédiaire avait été défendu par quelques savants contemporains — et non des moindres —, et d'autre part à cause de l'existence de thèses à coloration idéologique à propos du statut respectif de l'occitan et du catalan. Réagissant contre une certaine tradition catalane[24], Rochegude se refuse à considérer l'occitan et le catalan comme une seule langue[25]:

---

[24] Rochegude vise plus particulièrement *La Crusca provenzale* d'Antonio Bastero (cf. *infra* n. 26) et un mémoire (dont l'auteur n'est pas identifié) publié dans les actes de la «Real Academia de buenas letras de la ciudad de Barcelona» (tome I).

[25] Le passage suivant dans la préface semble suggérer que Rochegude serait prêt à considérer le catalan comme un dialecte de l'occitan: «La Catalogne conquise sur les Sarrasins par les Français, à qui elle fut long-temps soumise, réunie ensuite au royaume d'Aragon, dont les monarques étaient alliés des comtes de Toulouse, la Catalogne forma

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

«On perdrait beaucoup de temps, s'il était nécessaire de l'employer à reprendre les fautes qui fourmillent dans les ouvrages de ces écrivains. Il suffit d'observer que, n'ayant point de monumens de leur ancien langage, il s'approprient hardiment ceux qu'ils sont forcés de nous emprunter. Nous observerons aussi qu'ils pervertissent le sens des passages qu'ils rapportent, et qu'ils donnent sans cesse leurs conjectures pour des faits certains, et leurs paralogismes pour des démonstrations. Du reste, en comparant les poésies de leurs troubadours du XIIIe siècle, avec les chroniques du roi Don Jayme et de Muntaner, il est aisé de voir que les premiers composaient en occitanien, tandis que les derniers écrivaient en catalan. La différence est assez marquée, pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre» (Rochegude 1819: xxxvij-xxxviij).

Quant à la position de l'occitan dans l'ensemble des langues romanes, Rochegude ne s'engage pas dans la même voie que Raynouard: il n'attribue pas à l'occitan le statut de langue romane intermédiaire[26]. Il lui reconnaît toutefois une qualité distinctive: celle d'avoir conservé le mieux les traits typiques du latin. Cette prérogative structurelle (cruciale pour les recherches étymologiques) s'expliquerait par des facteurs historiques:

«A propos de notre langage, nous avons une opinion qui peut sembler un paradoxe, et de laquelle pourtant nous essaierons de démontrer la vérité: c'est que l'ancien idiome du Latium s'est mieux conservé dans l'Occitanie où il fut transplanté, que dans le pays même où il était naturel.

Parmi les causes de la révolution des langues, les invasions doivent tenir le premier rang, surtout lorsque les conquérans fixent leur demeure dans le pays qu'ils ont soumis à leur empire; ainsi l'italien a dû souffrir de très-grandes altérations. Il en est de même de l'Espagne, où le joug des Goths et des Arabes se fit sentir si longtemps. L'Occitanie, au contraire, après avoir obéi pendant 88 ans aux Visigots, sans que les deux peuples se mêlassent, comme nous l'avons dit plus haut, soumise aux Français qui se contentèrent d'y envoyer des gouverneurs, conservant son culte et ses lois, l'Occitanie a dû transmettre fidèlement d'âge en âge la langue de ses premiers vainqueurs, devenue la sienne exclusivement. On l'appela romaine ou rustique par opposition à la plus polie, à laquelle nous donnons encore le nom de

---

sa langue sur celle de ses maîtres; et cette langue ne fut qu'un dialecte de l'Occitanien [*sic*]. C'est ainsi que l'ont considéré les plus anciens et les plus savans auteurs espagnols qui en ont parlé, tels que Villena, Santillane, Aldrete, Bosch, Escolano, Mayans, Mr Sanchez, etc. Tous s'accordent à donner le nom de Limousins aux poètes qui ont composé des vers en cet idiome, et au catalan, le nom de langue limousine, parce qu'ils prétendent que c'est à Limoges qu'elle avait pris naissance; ce qu'aucun d'eux ne s'est embarrassé de prouver» (Rochegude 1819: xxxiij). S'il est vrai que l'auteur reconnaît un lien historique entre le catalan et l'occitan, il les considère néanmoins comme deux langues différentes, dès l'époque médiévale (cf. pp. xxxvij-xxxviij, texte cité ci-dessus).

[26] En fait, on retrouve la thèse défendue par Raynouard déjà chez Antonio Bastero (*La Crusca provenzale*, 1724); cette thèse sera reprise par des contemporains de Raynouard, comme Sismondi, Foscolo et Perticari; cf. Labande-Jeanroy (1921), Francescato (1978), Vitale (1979).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> latin. Si cette opinion est vraie, il s'ensuit que de toutes les langues dérivées de celles des Romains, l'occitanienne est la plus utile pour l'intelligence des mots de la basse latinité; et que, faute de la savoir, le savant du Cange en a laissé plusieurs sans explication» (Rochegude 1819: xlij–xliij).

La préface du dictionnaire de Rochegude nous fournit ainsi une histoire concise du latin et de sa ramification en langues romanes. Elle témoigne d'une certaine modernité de pensée, ouverte à la diversifcation sociale du langage, sensible aux effets de contacts de langues et consciente du rôle important de facteurs politiques et institutionnels[27]. Tout en se montrant attaché à la littérature et à la langue occitanes, l'auteur résiste à la tentation de la privilégier dans le schéma de filiation[28]: pour lui, l'occitan a le même statut historique que les autres (grandes) langues romanes[29], mais sa spécificité consiste à avoir (le) mieux conservé la nature «de l'ancien idiome du Latium».

Références

Abad Nebot, Francisco. 1986. «Las ideas lingüísticas en la modernidad española: Juan de Valdés, Bernardo de Aldrete, la Academia». In: *Homenaje a Pedro Sáinz Rodríguez*, vol. 2, 1-17. Madrid: Fundación universitaria española.

---

[27] On appréciera la justesse des vues historiques et prophétiques de Rochegude: «En Italie, dit M. Denina, l'avénement successif de deux Florentins au pontificat occasiona [*sic*] le mélange du dialecte romain avec le toscan; et ce dernier fut adopté de préférence au vénitien, quoique Venise fût sans comparaison plus puissante que Florence. En Espagne, le gouvernement se fixa dans le centre; et le castillan, quoique le plus barbare de tous, l'emporta sur ses concurrens. Par une raison à peu près semblable, le français supplanta l'occitanien, qui, malgré ses avantages, fut entièrement délaissé: on l'a même depuis injustement relégué dans la classe des patois. Cependant des millions de personnes parlent encore cette langue; mais n'étant point cultivée par des hommes de lettres, elle n'a pu recevoir toute la perfection dont elle était susceptible, et finira par n'être plus entendue» (Rochegude 1819: xxxviij–xxxix).

[28] Chez Rochegude, le terme de «langue romance» ne renvoie pas à une langue romane intermédiaire (comme le terme de «langue romane» chez Raynouard), mais à l'étape intermédiaire de formation, qui se caractérise par le passage des structures latines aux structures romanes: «La langue romance se forma donc de la même manière chez les trois nations qui, en l'adaptant à leur usage, lui donnèrent la tournure de leur génie, leur accent et leur prononciation. Le goût ni la réflexion ne présidèrent point au choix du dialecte qui devait être la langue générale de chacune d'elles; ce choix fut déterminé par des circonstances particulières, et par l'établissement du siége de l'empire» (Rochegude 1819: xxxviij). Dans le dictionnaire de Rochegude (p. 271) on trouve l'entrée «Romans, histoire. Langue romane».

[29] Cf. Rochegude (1819: xxxviij): «Ce que nous avons dit relativement à la formation de l'italien, s'applique avec une égale justesse à l'espagnol et au français, surtout à l'occitanien».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ALBRECHT, Jörn. 1975. *Pierre-Nicolas Bonamy: Vier Abhandlungen zum Vulgärlatein und zur Frühgeschichte des Französischen*. Tübingen: Narr.
—. 1976. «Pierre-Nicolas Bonamy (1694-1770): ein Romanist ante litteram». In: NIEDEREHE – HAARMANN (éds) 1976. 105-124.
BAGGIONI, Daniel – MARTEL, Philippe. (éds) 1997. *De François Raynouard à Auguste Brun. La contribution des Méridionaux aux premières études de linguistique romane* (= *Lengas* nº 42).
BONFANTE, Giuliano. 1953-1954. «Ideas on the Kinship of the European Languages from 1200 to 1800». *Cahiers de l'histoire mondiale* 1. 679-699.
BRUN, Auguste. 1958. «Un dictionnaire inédit du provençal (1800-1820)». *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence* 32. 7-30.
—. 1959. «Le Père Puget et son dictionnaire provençal (XVIIIe siècle)». *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence* 33. 54-74.
—. 1960. «Dictionnaires provençaux inédits (XVIIIe siècle)». *Annales de l'IEO* [Toulouse] 1960. 25-31.
DIONISOTTI, Carlo. 1968. *Gli umanisti e il volgare fra Quattro e Cinquecento*. Firenze: Le Monnier.
DROIXHE, Daniel. 1999. «Aldrete, Sarmiento et les 'lois phonétiques'». In: HABLER – SCHMITTER (éds) 1999. 273-296.
FRANCESCATO, Giuseppe. 1978. «À propos de la thèse de Raynouard et de la 'langue romane primitive'». *Studii şi cercetări lingvistice* 29. 535-540.
GAUGER, Hans-Martin. 1967. «Bernardo Aldrete (1565-1645). Ein Beitrag zur Vorgeschichte der romanischen Sprachwissenschaft». *Romanistisches Jahrbuch* 18. 207-248.
GIANNELLI, Luca – MARASCHIO, Nicoletta – POGGI SALANI, Teresa. (éds) 1994. *Lingua e letteratura a Siena dal '500 al '700*. Siena: Nuova Italia.
GUITARTE, Guillermo. 1984. «La dimensión imperial del español en la obra de Aldrete: sobre la aparición del español de América en la lingüística hispánica». *Historiographia Linguistica* 11. 129-187.
HABLER, Gerda – SCHMITTER, Peter. (éds) 1999. *Sprachdiskussion und Beschreibung von Sprachen im 17. und 18. Jahrhundert*. Münster: Nodus.
HIRDT, Willi – BAUM, Richard – TAPPERT, Birgit. 1993. *Romanistik. Eine Bonner Erfindung*. Bonn: Bouvier. (2 vols)
HOLTUS, Günter – METZELTIN, Michael – SCHMITT, Christian. (éds) 1991. *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Bd. V: 2. Tübingen: Niemeyer.
—. (éds) 2001. *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Bd. I,1. Tübingen: Niemeyer.
HYMES, Dell. (éd.) 1974. *Studies in the History of Linguistics. Traditions and paradigms*. Bloomington: Indiana University Press.
JEANROY, Alfred. 1931. «Les études provençales du XVIe siècle au milieu du XIXe». *Annales du Midi* 43. 129-159.
JOHNSTON, Mark. 1978. «Bernardo Aldrete and Sixteenth-Century Historical Linguistics». *Revista de estudios hispánicos* 12. 441-464.
KÖRNER, Josef. 1913. «François-Juste-Marie Raynouard». *Germanisch-Romanische Monatsschrift* 5. 456-488.
KREMER, Dieter – LORENZO, Ramón. (éds) 1982. *Tradición, actualidade e futuro do galego. Actas do Coloquio de Tréveris (13-15 de novembro de 1980)*. Santiago de Compostela: Xunta de Galicia/Conselleria de Cultura.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LABANDE-JEANROY, Thérèse. 1921. «Giulio Perticari et Raynouard. Une 'apologie' de Dante sur un paradoxe linguistique». *Revue de littérature comparée* 1. 338-361.

LAPA, Rodrigues. 1933. «Fray Martín Sarmiento e o vocábulo *caritel*». *Boletim de Filologia* 1. 185-188.

MALKIEL, Yakov. 1974. «Friedrich Diez' Debt to pre-1800 Linguistics». In: HYMES (éd.) 1974. 315-330.

—. 1976. «Friedrich Diez and the Birth Pangs of Romance Linguistics». In: *Friedrich Diez Centennial Lectures* (= Supplement to Romance Philology 30: 2), 1-15. Berkeley: University of California Press.

MARAZZINI, Claudio. 1990. «La tradizione storico-filologica nella linguistica italiana del Settecento». In: NIEDEREHE – KOERNER (éds) 1990, vol. 1, 315-327.

—. 1994. «Cittadini e le fonti epigrafiche: fondamenti filologici della teoria linguistica». In: GIANNELLI *et al.* (éds) 1994. 175-185.

MAZZOCCO, Angelo. 1993. *Linguistic Theories in Dante and the Humanists*. Leiden: Brill.

MERLE, René. 1988. «C.F. Achard et le bilinguisme provençal de la fin des Lumières». *Provence Historique* 153. 285-302.

MIGLIORINI, Bruno. 1954. «Latino e volgare nel Quattrocento». *Lettere italiane* 6. 321-332.

MOLINO REDONDO, José Andrés DE. 1968. «Ideas lingüísticas de Bernardo de Aldrete». *Revista de filología española* 51. 183-207.

NIEDEREHE, Hans-Josef – HAARMANN, Harald. (éds) 1976. *In memoriam Friedrich Diez. Akten des Kolloquiums zur Wissenschaftsgeschichte der Romanistik (Trier, 2.-4. Oktober 1975)*. Amsterdam: Benjamins.

NIEDEREHE, Hans-Josef – KOERNER, Konrad. (éds) 1990. *History and Historiography of Linguistics*. Amsterdam: Benjamins. (2 vols)

PAGLIARO, Antonino. 1947. «La dottrina linguistica di Dante». *Quaderni di Roma* 1. 485-501.

PENSADO TOMÉ, José Luis. 1960. *Fray Martín Sarmiento: sus ideas lingüísticas*. Oviedo: Universidad.

—. 1972. *Fray Martín Sarmiento: testigo de su siglo*. Salamanca: Universidad.

—. 1974. *Opúsculos lingüísticos gallegos del siglo XVIII*. Vigo: Galaxia.

—. 1978. «Feijoo e Sarmiento: dúas vidas sin paralelo». *Grial* 60. 129-154.

—. 1982. «La lexicología gallega en el siglo XVIII». In: KREMER – LORENZO (éds) 1982. 85-93.

RETTIG, Wolfgang. 1976. «Raynouard, Diez und die romanische Ursprache». In: NIEDEREHE – HAARMANN (éds) 1976. 247-273.

RICHERT, Gertrud. 1914. *Die Anfänge der romanischen Philologie und die deutsche Romantik*. Halle: Niemeyer.

ROCHEGUDE, Henri-Pascal DE. 1819. *Essai d'un glossaire occitanien, pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours*. Toulouse: Benichet-Cadet.

SALVAT, Joseph. 1935. *Discours sur l'amiral de Rochegude*. Toulouse: Douladoure.

SCAGLIONE, Aldo. 1992. «Celso Cittadini and the Origins of Romance Philology». In: *Studi di filologia e letteratura italiana in onore di Maria Picchio Simonelli*, 247-254. Alessandria: Edizioni dell'Orso.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte. 1991. «Grammatikographie und Lexikographie [des Okzitanischen]». In: HOLTUS *et al.* (éds) 1991. 105-126.

SCHMITTER, Peter. (éd.) 1996. *Sprachtheorien der Neuzeit II: Von der Grammaire de Port-Royal zur Konstitution moderner linguistischer Disziplinen*. Tübingen: Narr.

STÉFANINI, Jean. 1957. «La grammaire de l'abbé Féraud et la position du provençal par rapport aux autres langues romanes». In: *Actes et Mémoires du 1er Congrès international de la langue et littérature du Midi de la France*, 208-211. Avignon: Palais du Roure.

—. 1964. «Dictionnaires provençaux inédits du XVIIIe siècle». *Revue de Linguistique romane* 28. 123-126.

—. 1969. *Un provençaliste marseillais: l'abbé Féraud (1725-1807)*. Gap: Ophrys.

STOROST, Jürgen. 1981. «Zur Stellung Raynouards in der Geschichte der romanischen Philologie». *Beiträge zur Romanischen Philologie* 20. 195-212.

SWIGGERS, Pierre. 1997. *Histoire de la pensée linguistique. Analyse du langage et réflexion linguistique dans la culture occidentale, de l'Antiquité au XIXe siècle*. Paris: P.U.F.

—. 1998. «Les débuts de la linguistique romane comparée». *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 24. 41-52.

—. 2001. «La philologie romane de Dante à Raynouard: Linguistique et grammaticographie romanes». In: HOLTUS *et al.* (éds) 2001. 36-121.

SWIGGERS, Pierre – DESMET, Piet. 1996. «L'élaboration de la linguistique comparative: Comparaison et typologie des langues jusqu'au début du XIXe siècle». In: SCHMITTER (éd.) 1996. 122-177.

TAVONI, Mirko. 1982. «The Fifteenth Century Controversy on the Language Spoken by the Ancient Romans: An Inquiry into Italian Humanist Concepts of 'Latin', 'Grammar' and Vernacular». *Historiographia Linguistica* 9. 237-264.

—. 1984. *Latino, grammatica, volgare: storia di una questione umanistica*. Padova: Antenore.

TAYLOR, Talbot – JOSEPH, John E. (éds) 1990. *Ideologies of Language*. London: Routledge.

VANNINI, Armando. 1926. *Notizie intorno alla vita e all'opera di Celso Cittadini scrittore senese del sec. XVI*. Siena: Ticci.

VITALE, Maurizio. 1979. «Il Foscolo e la questione linguistica del primo Ottocento». *Rassegna della Letteratura Italiana* 83. 58-89.

WARD, Michael. 1990. «Celso Cittadini and the Origin of the Vernacular: The convergence of science and subjectivity». In: TAYLOR – JOSEPH (éds) 1990. 97-111.

—. 1992. «Celso Cittadini: Linguistic Theory in the *Trattato della vera origine* and *Trattato degli articoli*». *Canadian Journal of Italian Studies* 15. 57-69, 148-159.

—. 1993. «Bernardo Aldrete and Celso Cittadini: shared sophistication in Renaissance linguistic investigation». *Hispanic Review* 61. 65-85.

WEISS, Roberto. 1946. «The Sienese Philologists of the Cinquecento: A Bibliographical Introduction». *Italian Studies* 3. 34-49.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

WERNER, Edeltraud. 1999. «Ansätze einer historisch-vergleichenden Sprachbetrachtung im 17. Jahrhundert in Italien: Celso Cittadini». In: HABLER – SCHMITTER (éds) 1999. 351-369.

WUNDERLI, Peter – BRASELMANN, Petra. 1980. «Positions dialectiques chez Bernardo José de Aldrete». *Revue roumaine de linguistique* 25. 437-453.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DE "FRANSE" UITSPRAAK VAN SOMMIGE LEENWOORDEN IN VLAAMS NEDERLANDS

Guy A.J. Tops
(*Universiteit Antwerpen*)

0. Als een germanist iets wil schrijven voor een romanist, dan moet dat haast wel gaan over Romaanse invloed op het Germaans. Omdat wij allen Theo kennen als iemand die af en toe verrassend uit de hoek kan komen, wil ik hem ook eens verrassen, door te schrijven over iets waarvan men beweéért dat het Franse invloed op het Nederlands is, maar waarvan ik hoop aan te tonen dat dat níet (of althans in veel mindere mate) zo is. In feite zal ik het over twee zulke gevallen hebben, een heel simpel geval en eentje dat wat ingewikkelder is. Tegelijkertijd hoop ik een stukje (zelf beleefde) geschiedenis te schetsen, en ook dat lijkt mij gepast voor iemand die zowel diachroon als synchroon gewerkt heeft. Tenslotte wil ik mijn verhaal besluiten met wat taalpolitiek, in casu orthofonisch advies.

Voor ik echter aan dat verhaal begin, memoreer ik een paar feiten, die a.h.w. de basis, het fundament ervan zijn. Omdat het feiten zijn, zouden ze niet controversieel mogen zijn, maar feiten zijn soms onplezierig, en er zijn Nederlandstaligen die heftig reageren op sommige van die feiten. Niettegenstaande die reactie, lijkt wat volgt onbetwistbaar:

1. De grote meerderheid van de Vlamingen[1] van onze generatie had als moedertaal een dialect.
2. Het "Nederlandse" fonologische systeem dat verankerd zit in het hoofd van onze generatiegenoten, is het systeem van ons moedertaaldialect, niet het systeem van het Standaardnederlands, d.w.z. het Noord-Nederlands.
3. Aan dat systeem kan niet meer geraakt worden. Van Oostendorp (1996: 12-13) zegt het populair maar heel duidelijk (de "knopjes" waar hij het over heeft zijn de Chomskyaanse parameters): "Dat

---

[1] Het woord is voor vele neerlandisten ambigu; ik gebruik het in zijn thans meest courante betekenis, 'inwoner van de deelstaat Vlaanderen, c.q. Nederlandstalige Brusselaar'. (Dialectologen gebruiken het vaak in de betekenis 'spreker van een dialect van het voormalige graafschap Vlaanderen'.)

Memoire en temps advenir, 453-466. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

omzetten van die knopjes kan alleen gemakkelijk gebeuren tot de puberteit, *daarna is het voor altijd te laat* [cursivering van mij, GAJT]. Dat geldt zeker voor de fonologie". Van Coetsem (2000: 58), in een passage waarvan het grootste deel van dit artikel bijna een bewuste illustratie had kunnen zijn[2], zegt essentieel hetzelfde, zeker als je het ietwat behavioristisch aandoende "articulatory habits" vervangt door het moderne "underlying phonological system":

> "In R[ecipient] L[anguage] agentivity (...), the agent speaker, performing a transfer that affects his own language, will naturally preserve the more stable components of his language, that is, he will maintain, e.g., his articulatory habits, while transferrring, i.e., *borrowing* lexical items".

4. Het thans, in het jaar 2003, frequentst gebruikte gesproken Nederlands in het Zuiden is het Verkavelingsvlaams[3], de moedertaal van wellicht de meerderheid van de jonge Vlamingen.
5. Het dominante dialect van het Verkavelingsvlaams is het Brabants[4], en de typische Vlaming heeft dus een fundamenteel Brabantse fonologie.

In deze bijdrage heb ik het strikt genomen over de fonologie van het Brabantse Nederlands dat Theo en ik om ons heen horen (de letterenfaculteit van de Universiteit Antwerpen, waaraan wij doceren, recruteert voor bijna 90% in het oude Brabant[5] — d.w.z. in de huidige provincies Antwerpen en Vlaams-Brabant), wat ook ons eigen Nederlands is — wij zijn allebei moedertaalsprekers van Brabants Nederlands. Wegens punt 5 hierboven zal ik zonder schroom generaliseren en gewoon *Vlaams* en *Vlaming* gebruiken, zonder daar steeds *typisch(e)* bij te zetten.

1. Als Vlaamse germanisten van mijn generatie tijdens hun studie met het Frans geconfronteerd werden, was dat vrijwel altijd met het Frans-als-boeman, het Frans dat ons Nederlands beïnvloedde — lees: corrumpeerde, van het "zuivere" Nederlands uit het Noorden vervreemdde. Franse invloeden waren te mijden als "verwerpelijke gallicismen". Het verwijt dat z'n taal met gallicismen doorspekt was, was een machtig wapen om een germanist op z'n nummer te zetten.

---

[2] Het was echter gepland voor het verschijnen van van Coetsem (2000).

[3] Een term die ik, in tegenstelling tot de bedenker ervan, G. Van Istendael, niet als denigrerend beschouw, maar als descriptief adequaat.

[4] Hier en elders in dit artikel worden *Brabant* en *Brabants* gebruikt in de dialectologische zin '(mbt.) een dialectgroep gesproken in wat ooit het hertogdom Brabant was'.

[5] Mijn dank aan de dienst Public Relations van UFSIA, die mij dit cijfer bezorgde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ook tegen mij werd het gebruikt, en ik werd er ongemakkelijk bij, niet alleen vanwege de sociale druk, maar ook omdat ik wist: hier klopt iets niet. Want ook het Noorden speelde soms leentjebuur bij het Frans, en ik begreep nooit waarom een ontlening die in het Noorden wel ingang vond, aanvaard werd (*blocnote*[6]), terwijl een ontlening die alleen in het Zuiden bekend bleef (*farde*), een "verwerpelijk gallicisme"[7] was. En ik had het héél moeilijk met Franse woorden die in het Noorden oude erfwoorden[8] verdrongen hadden die bij ons nog springlevend waren: *carillon* — *beiaard*, *fauteuil*[9] — *zetel*. Niet alleen was er sociaal geen schijn van kans dat ik ooit, later, aan mijn leerlingen — in die tijd werden alle germanisten leraar — uitgelegd zou krijgen waarom *carillon* wel en *farde* niet zou mogen; ik zag ook geen intellectueel eerlijke manier om dat te doen. Something was rotten in the state of Denmark.

Ook aan de universiteit propageerde niemand het gebruik van die Franse woorden. Waren sommige van mijn docenten soms oneerlijk? Ik werd argwanend. Werd het argument "verwerpelijke Franse invloed" soms ook ten onrechte gebruikt, om ons een bepaald taalgebruik te ontraden, taalgebruik dat verschilde van het Noorden maar dat *niet* uit het Frans kwam?

2. Er was één type van gevallen waarin ik dat sterk vermoedde: Engelse woorden met <a> [æ] ontleend in het Nederlands. Die werden in het Noorden met [ɛ] uitgesproken, "zoals in het Engels"[10], in het Zuiden

---

[6] In het Noorden overigens anders uitgesproken, als ['blɔkno˙t], dan in het Zuiden, waar men, dichter bij het Frans blijvend, [blɔk'nɔt] zei. — Maar dat wist ik toen niet.

[7] Pas veel later zou ik het lef hebben om ronduit te schrijven: "Ontleningen die in het noorden gebruikt worden, zijn gewoon ontleningen; ontleningen die in het noorden niet gebruikt worden, noemt men meestal 'verwerpelijke gallicismen'" (Tops 1998: 70) — De lezer hoeft het niet eens te zijn met deze definitie, maar ze is bruikbaarder (minder hopeloos, zo men wil) dan die van de *GvD*: "**gallicisme** ... woord, uitdrukking of constructie gevormd naar het Frans of daar letterlijk uit vertaald, in strijd met het eigen taalgebruik". Gallicismen komen typisch voor in het Nederlands van het Zuiden, waar ze dus per definitie *onderdeel* van het taalgebruik zijn. [Het voorbeeld van de *GvD* maakt de definitie bovendien ook nog grappig: *dat is mijn fout* (gesuggereerd niet-gallicistisch alternatief: *dat is mijn schuld*) zou een letterlijke vertaling zijn van *c'est* de *ma faute*. Merkwaardig toch.]

[8] Ik gebruik de term *erfwoord* in dit fonetisch-fonologische artikel in een wat ruimere betekenis dan de eigenlijke. Ik beschouw hier als "erfwoorden" ook oude ontleningen die zich fonologisch geheel aan de Nederlandse fonologie hebben aangepast en alleen voor geschoolde etymologen als leenwoorden herkenbaar zijn. *Kelder*, *kaas*, *keuken* zijn traditionele voorbeelden.

[9] Natuurlijk kende ik *fauteuil*, maar ik zou het nooit als Standaardnederlands beschouwd hebben; voor mij was het "Standaardnederlandse" woord *zetel*.

[10] Dat was toen meer waar dan nu, want de laatste 30–40 jaar is de (Zuid-West-) Engelse [æ] flink opener geworden, zodat ze nu kwalitatief dichter bij de Nederlandse [a] dan bij de Nederlandse [ɛ] staat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

daarentegen met [ɑ], en er werd beweerd dat dat was "onder invloed van het Frans". Te mijden dus.

Nu leek het mij best denkbaar dat wij sommige van die woorden via het Frans ontleend hadden, en dat de uitspraak in het Zuiden van díe woorden onder Franse invloed stond. Maar van ál dergelijke woorden? Dat was onwaarschijnlijk. Had het Nederlands ál die woorden tweemaal ontleend, eenmaal in het Noorden met de Engelse en eenmaal in het Zuiden met de Franse uitspraak? Dat was niet onwaarschijnlijk, dat was onmogelijk. We hadden al die woorden wel met hun spelling ontleend, en het leek mij evident dat het hier niet om een Franse uitspraak, maar om een spellinguitspraak ging. Trouwens, in een aantal woorden die eventueel wél via het Frans ontleend waren, was de [ɑ] ook aan spellinguitspraak toe te schrijven in plaats van aan Franse invloed: de verspreiding daarvan door het Vlaamse taalgebied heen verliep waarschijnlijk meer in geschrifte dan mondeling.

Ik heb verleden tijden gebruikt, maar ik ben nog steeds die mening toegedaan, en ik sta in dezen niet alleen: ook Heemskerk – Zonneveld (2000: 42) bij voorbeeld noemen de Vlaamse [ɑ]-uitspraak van deze Engelse <a> "een spellinguitspraak".

3. Ik ben tot nu toe voorzichtig geweest, kwistig met het werkwoord "lijken". Er was echter ook nog een andere uitspraakkwestie waarin wij gewaarschuwd werden voor Franse invloed, een kwestie waarover ik geen argwaan koesterde, maar waarvan ik nu weet dat ik het had moeten doen: de uitspraak van het grafeem <o> in onbeklemtoonde open syllaben als [ɔ], zoals in *fonologie*, in het Zuiden vaak als [fɔnɔlɔ'ɣiˑ] uitgesproken, in het Noorden als [fonolo'xiˑ]. De schuld voor deze [ɔ]-uitspraak werd steevast in de schoenen van het Frans geschoven (Fra. *phonologie* [fɔnɔlɔ'ʒi]).

Nu denk ik eerlijk gezegd niet dat het hier om bewuste misleiding ging, zoals ik vermoedde (en in een cynische bui soms nog vermoed) in verband met de uitspraak van Engelse leenwoorden met <a> (cfr. §2). Het gaat hier namelijk om een enigszins gecompliceerd geval, waarvan een goed begrip zowel vertrouwdheid met noordelijk en zuidelijk Nederlands als enige technische, m.n. fonologische kennis vereist. Daarmee is het echter haast mathematisch aantoonbaar dat het niet om Franse invloed gaat, zoals vaak (en waarschijnlijk dus te goeder trouw) beweerd werd en wordt. In wat volgt, zal ik proberen deze stelling hard te maken. Om dat te doen, moet ik echter "reculer pour mieux sauter".

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4. Nederlandse monomorfematische erfwoorden hebben maximaal één volle vocaal, die de klemtoon draagt; het Nederlands heeft vrijwel geen monomorfematische erfwoorden met meer dan één volle vocaal. Zo'n zeldzaamheid is *schaduw*. Diachroon staat dat naast *schade* (de Vries – de Tollenaere 1997, s.v. *schaduw*; en iets analoogs geldt ook voor het parallelle Engelse doublet *shade* — *shadow*; zie de *OED* onder beide woorden). Beide zijn ontwikkelingen van verschillende flexievormen, en daarom is *schaduw* historisch niet monomorfematisch. Maar synchroon is het dat wel.

Toch, monomorfematische erfwoorden met meer dan één volle vocaal zijn uiterst zeldzame dingen. Het Nederlands ontleent echter op grote schaal woorden met meer dan één heldere vocaal, die dan, (o.a.) dankzij hun twee of meer heldere vocalen, als leenwoorden herkenbaar zijn.

Wat gebeurt er bij ontlening op fonologisch gebied? Er zijn twee mogelijkheden. Ofwel worden de klanken van het vreemde woord herkend en overgenomen als vreemde fonemen, als leenfonemen dus; een niet-controversieel voorbeeld is de Franse [ɛ̃] in *mannequin*, "Nederlands" /mɑnə'kɛ̃/, met het leenfoneem /ɛ̃/ dus. Aangezien deze mogelijkheid hier verder niet van belang is, ga ik er niet op in. Ofwel worden de vreemde klanken geïnterpreteerd als realisaties van eigen fonemen.

5. Wat gebeurt er in een woord als *fonologie*? Ik heb met opzet dit internationale "geleerde" woord gekozen, dat misschien ooit ontleend is uit het Frans, maar zeker ook uit het Duits en het Engels, en wellicht het vaakst via het spellingsbeeld[11]. Laten we van deze laatste mogelijkheid uitgaan.

Om redenen die hier niet van belang zijn en waarvan de uitleg ons ook te ver zou voeren, zullen alle sprekers van het Nederlands dit woord het accentpatroon – – – '– geven[12]. De <o>'s in onbeklemtoonde syllabe zullen kort uitgesproken worden, en in de mond van een spreker van noordelijk Standaardnederlands zal het resultaat [fonolo'xiˑ] zijn, een als standaard erkende uitspraak (naast [fonolo'ɣiˑ] voor wie een "zachte g" heeft). In het zuidelijke Nederlands is de uitspraak vaak [fɔnɔlɔ'ɣiˑ]. Zoals reeds gezegd, werd deze uitspraak traditioneel toegeschreven aan ontlening uit het Frans, en als substandaard gebrandmerkt: mij werd

---

[11] Het feit van de waarschijnlijke multipele ontlening zou al scepsis tegenover de bewering "Franse invloed" moeten wekken (cf. §2).

[12] Althans voorzover ik weet. Dit accentpatroon is hetzelfde als in het Frans, maar dat is toeval; vergelijk het adjectief *fonologisch*, – – '– –.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geleerd dat ik een [oː] moest gebruiken. Een [oː], of in elk geval een [oˑ] — sic. Dat was normaal, want bij het geven van die instructie werd de vocaal die men mij probeerde te doen gebruiken, beklemtoond en dus (half)lang uitgesproken, en als men het voordeed, legde men vaak contrastieve klemtonen: "['foˑ'noˑ'loˑ'ɣiˑ], niet ['fɔ'nɔ'lɔ'ɣiˑ]", wat ook in halflange [oˑ]'s resulteerde. Het klopte absoluut niet met wat ik meende te horen, ik werd er behoorlijk door in de war gebracht, en het duurde een hele tijd voor ik mij realiseerde wat er aan de hand was. Kwam dat doordat ik fonetisch betere oren begon te krijgen[13] of doordat ik uiteindelijk toch opmerkte dat Blancquaert (1962) die onbeklemtoonde vocalen als korte [o]'s transcribeerde? Ik weet het niet, en het doet niet terzake.

6. Wat wel terzake doet, is de reden waarom ik zo in de war was. Het advies dat ik kreeg, hield voor mij in dat ik /o/ moest gaan zeggen, terwijl ik altijd, ook bij Noord-Nederlanders, /ɔ/ hoorde. Hoe kwam dat? Dat had — dat heeft — te maken de fonologische status van de korte [o]. In erfwoorden komt die niet voor: daarin staat /o/ alleen in beklemtoonde syllaben maar ze wordt daar halflang gerealiseerd, bv. in *bomen* ['boˑmə] (of lang voor /r/, als in *boren* ['boːrə]; dat is hier echter niet van belang). De Nederlandse /ɔ/ is steeds kort.

Wat *is* de fonologische status van de korte maar half-gesloten/[+ATR] [o]? Is het /o/, half-gesloten/[+ATR] maar normaal (half)lang, of /ɔ/, steeds kort maar ook steeds half-open/[–ATR]?

7. Het staat vast dat zowel kwalitatieve als kwantitatieve verschillen bijdragen tot de identificatie van klinkerfonemen. Over het onderscheid tussen de Nederlandse /a/ en /ɑ/ zeggen Rietveld – van Heuven (1997: 214) zelfs "dat de duur- en formantverschillen in ongeveer gelijke mate bijdragen". We kunnen gevoeglijk aannemen dat het experiment dat hen tot deze conclusie bracht, werd uitgevoerd met Nederlandse proefpersonen.

Er is a priori geen reden om te geloven dat een experiment met Vlamingen tot hetzelfde resultaat zou leiden, en er zijn sterke aanwijzigen dat het tegendeel het geval is, met name dat voor hen lengte belangrijker is dan voor Noord-Nederlanders.

Een heel duidelijke aanwijzing hiervan is wat er gebeurd is en nog gebeurt met de interpretatie van <a> in onbeklemtoonde open syllaben in

---

[13] Onwaarschijnlijk: het onderscheid lang-kort bleef mij in elk geval tijdens mijn hele studententijd parten spelen, zoals bleek tijdens de verdediging van mijn licentie-verhandeling. Zie ook §10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leenwoorden, zoals in ***akademie***, ***villa***. In het Noord-Nederlands wordt die als [a][14] uitgesproken, in het Zuiden ook, of als [ɑ], afhankelijk van het dialect, maar in elk geval kort. Hoe worden deze korte *a*'s gehoord, d.w.z. fonologisch geïnterpreteerd? Ik heb dat nagegaan in drie bronnen, Blancquaert (1962), De Coninck (1970) en Heemskerk – Zonneveld (2000). In alle drie heb ik twee derde van de letter **a** (van **aa-** tot en met **am-**[15]) gecheckt op woorden die beginnen met onbeklemtoonde <a> voor enkele consonant; voor de <a> aan het woordeinde heb ik de eerste 8 pagina's van Blancquaerts "Alfabetisch-fonetische woordenlijst" bekeken en de andere twee bronnen steekproefsgewijs.

Blancquaert (1962) transcribeert die korte *a*'s verreweg het vaakst als ɑ, maar een echte vaste regel kon ik niet vinden.

— Onbeklemtoonde <a>'s voor enkele consonant zijn getranscribeerd als ɑ, behalve die van de woorden *akoniet*, *amerij* en *ametist*, die als a genoteerd staan.
— Alle onbeklemtoonde <a>#'s na beklemtoonde syllabe zijn eveneens genoteerd als ɑ, behalve die van *anatema, diorama, dogma, emblema* en *Europa*, die a hebben, en *alfa* en *aula*, die aˑ krijgen.
— Alle onbeklemtoonde[16] <a>#'s na onbeklemtoonde syllabe zijn genoteerd als a, behalve die van *Cecilia* en *cholera*, als ɑ, en die van *estetika*, als aˑ.

De Coninck (1970) is veel consequenter: alle onbeklemtoonde <a>#'s die ik bekeken heb, zijn ɑ, en alle onbeklemtoonde <a>'s voor enkele consonant worden getranscribeerd als ɑ, behalve die van *abuseren, abusief* en *abusievelijk*, als a.

Vergelijk daarmee het *Uitspraakwoordenboek* van Heemskerk – Zonneveld (2000). De onbeklemtoonde <a>#'s worden daarin zonder uitzondering als a genoteerd. Onbeklemtoonde <a>'s voor enkele consonant worden bijna allemaal als a genoteerd; de uitzonderingen zijn *aberratie*, *Abessijn*, *Abessinië*, *abituriënt*, *abonnee* (plus de afleidingen

---

[14] In erfwoorden komt die korte [a] in het Standaardnederlands alleen voor als een regressief gepalataliseerde /ɑ/ in woorden als *katje*, fonetisch ['kacə], fonologisch voor iedereen, zonder controverse, /kɑtjə/. — Realisaties van /ɑ/ als [a] in erfwoorden, frequent te horen in het Zuiden, worden algemeen als substandaard afgewezen. Over de precieze kwaliteit van deze onbeklemtoonde [a]'s in leenwoorden is echter veel minder te doen; cf. ook infra, §11.

[15] Vanaf **an-** beginnen er problemen in verband met met het prefix *an-*, die ik hier niet bespreek, omdat ze niets met het onderwerp van deze bijdrage te maken hebben.

[16] Of moet dit "secundair beklemtoonde" zijn? In elk geval noteert Blancquaert geen secundaire klemtoon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en samenstellingen daarvan), *aceton*[17], *acuut*, *adressant(e)*[18], *afijn*, en het in het (quasi-)Engels genoteerde *aboriginal*, die allemaal ɑ hebben[19].

De conclusie lijkt duidelijk, zij het misschien nog niet onontkoombaar: deze *a*'s zijn /a/'s in het Noorden, /ɑ/'s in het Zuiden.

Wat het Noorden betreft wordt deze conclusie natuurlijk bevestigd door de officiële spelling, die een apostrof eist in meervouden als *villa's* — bij een interpretatie van het meervoud als /vɪlɑs/ is die apostrof compleet overbodig — en voor de <a># eveneens door de distributionele regel die alle korte vocalen behalve /ə/ aan het einde van een woord[20] uitsluit. Die regel lijkt dus niet zo hard te zijn in het Zuiden[21].

8. Er zijn nog andere indicaties dat in het Zuiden de lengte eerder dan de kwaliteit bepalend is voor de fonologische status van een vocaal. Wellicht het overtuigendste argument daarvoor wordt geleverd door de manier waarop de *e-* in een woord als *elektriciteit* wordt uitgesproken. In het Noorden gebruikt men systematisch [e], die door Heemskerk – Zonneveld (2000) als e getranscribeerd wordt. In vele dialecten in het Zuiden en in het "Standaardnederlands" van veel Vlamingen[22] zegt men [ɛ].

Hoe is dat te verklaren? Het kan geen spellinguitspraak zijn, want de enkele <l> in de spelling suggereert [e]. Het kan geen Franse invloed zijn — gezien de geschiedenis van de technologie en de sociale realiteit in Vlaanderen in de 19e eeuw is het woord in het Zuiden waarschijnlijk uit

---

[17] Maar niet *acetaat* — begrijpe wie kan!

[18] Maar niet *adres* noch de andere samenstellingen met en afleidingen van *adres*; weerom, begrijpe wie kan.

[19] Ik heb ook nog een vierde bron geconsulteerd, Paardekooper (1987), die <a># consequent als a noteert (wat op een interpretatie als /a/ neerkomt), en onbeklemtoonde <a>'s voor enkele consonant bewust inconsequent, nu eens als a, dan weer als ɑ, naargelang wat hem het frequentst leek (Paardekooper (1987: X).

[20] Booij (1995: 30 e.v.) gaat nog een stap verder; hij sluit korte/[–ATR] vocalen niet alleen uit aan het woordeinde, maar ook aan het einde van een syllabe. Zelfs al is deze stelling correct — ik hoef me hierover hier niet uit te spreken — dan nog is dit geen dwingend distributioneel argument om een [a] aan het syllabe-einde maar niet aan het woordeinde als /a/ te interpreteren. Een woord als *adequaat*, bv., kan in Booijs systeem *principieel* als /ɑdəkwat/ getranscribeerd worden, op voorwaarde dat de /d/ ambisyllabisch geïnterpreteerd wordt, zoals Booij dat doet met de /d/ in een woord als *adder* /ɑdər/. Ik zie allerlei redenen waarom Booij de transcriptie /ɑdəkwat/ meer dan waarschijnlijk zal afwijzen, maar louter distributioneel is er niets tegen.

[21] Daarmee zet het Vlaams Nederlands zich toch wel erg sterk af, niet alleen van het Noord-Nederlands maar zelfs van de ons omringende Germaanse talen Engels en Duits, die alle die regel hebben.

[22] Niettegenstaande prescriptieve druk, die in dit geval reëel is. Maar hij werkt niet efficiënt, zelfs niet op de Vlaamse eerste minister (persoonlijke observatie).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

het Frans ontleend — want ook het Frans heeft [e]. Waar komt die [ɛ] dan wel vandaan? De enig mogelijke verklaring is deze: /e/'s in erfwoorden zijn altijd (half-)lang; korte onbeklemtoonde [e]'s komen alleen voor in leenwoorden, en daarin is voor Vlamingen hun lengte belangrijker dan hun kwaliteit, zodat ze als korte /ɛ/ geïnterpreteerd, gehoord worden, en dus als [ɛ] gerealiseerd.

9. We kunnen nu de vraag beantwoorden die ik stelde aan het einde van §6: een korte half-gesloten [o] in leenwoorden is voor een Nederlander een /o/, maar voor een Vlaming een /ɔ/. Het kan zijn dat sommige van die leenwoorden door Vlamingen uit het Frans zijn ontleend, maar zeker niet alle, en *al* die korte half-gesloten [o]'s worden door de Vlamingen als /ɔ/ geïnterpreteerd. Dat is niet toe te schrijven aan Franse invloed, maar aan het algemene principe dat voor Vlamingen lengte de determinerende factor is. Voor ons is de traditionele terminologie om het onderscheid tussen wat men thans [+ATR] vs. [–ATR] vocalen pleegt te noemen, [lang] vs. [kort], perfect adequaat.

10. Bij wijze van overgang naar mijn orthofonische conclusies wil ik nog een paar andere argumenten geven die in die richting wijzen. Ik doe dat beknopt, want ze hebben slechts indirect met het onderwerp van dit essay te maken; ze versterken wél het hoofdargument. Het betreft verschillen in de fonologische interpretatie van de [+ATR] vocalen /i/ en /y/.

In het Noorden variëren die sterk qua lengte. Wat Heemskerk – Zonneveld (2000: 20) zeggen ("ze zijn meestal fonetisch kort, maar worden lang als onmiddellijk een [r] volgt"), is wellicht wat te simplistisch, maar voor deze bijdrage is van belang dat ze in elk geval ook kort voorkomen. In Vlaanderen variëren [+ATR] /i/ en /y/ ook wel in lengte, net als de andere [+ATR] vocalen, maar in erfwoorden zijn ze steeds minimaal halflang. Wat gebeurt er als het Nederlands woorden met [i] en [y] ontleent? Ik geef een drietal voorbeelden. Eén betreft een geval waar ik als jong student al over struikelde, wegens prescriptieve druk; twee betreffen fonologische feiten waarvan ik mij pas heel recent bewust geworden ben. In die laatste twee gevallen is er geen prescriptieve druk, en ik ben dus beslist niet de enige Vlaamse linguïst die met van de standaard afwijkende ideeën rondliep, c.q. rondloopt.

1. De uitgang *-isch* is uit het Duits ontleend met korte gesloten [i], die in het Noorden/de standaardtaal als /i/ (vgl. de voor zovele Vlamingen mysterieuze spelling Kollewijn *-ies*), in het Zuiden daarentegen als /ɪ/

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geïnterpreteerd wordt. Ik herinner mij levendig dat ik stomverbaasd was toen de docent van onze eerste-kandidatuurscursus Fonetiek, mijn latere promotor Frans van Coetsem, ons dat vertelde: "beweerde" hij werkelijk dat de laatste twee syllaben van een woord als *communistisch* een verschillende vocaal hadden? Het was een van de weinige dingen in die overigens voortreffelijke cursus die ik domweg van buiten moest leren, want het strookte niet met wat *ik* zei. Ik zei inderdaad [kɔmy'nistis], en die twee korte [i]'s waren voor mij allebei /ɪ/.

2. Onderliggend had[23] dit woord voor mij trouwens ook een /ʏ/: /kɔmʏ'nɪstɪs/. Wegens prescriptieve druk zou een realisatie daarvan als [kɔmʏ'nistis] (of [kɔmʏ'nɪstis]) onaanvaardbaar zijn. Maar wat gebeurt er als er geen prescriptieve druk is? Een woord als *industrie*, met zijn schijnbaar gesloten lettergreep, ontsnapt aan die prescriptieve druk en wordt zelfs door de in dezen sterk prescriptieve *Verschueren* met een "/u/" — zijn symbool voor /ʏ/ — getranscribeerd. Het woord is echter net als *communistisch* ontleend met een korte gesloten [y], die in het Noorden (waar /y/ voor [s] kort gerealiseerd wordt) als /y/ geïnterpreteerd wordt[24]; vandaar de woordsplitsing **in·du·strie** in de *Woordenlijst*.
3. Voor Vlamingen rijmen *niezen* en *analyse*, tenminste als ze *niezen* zonder eind-*n* uitspreken: /'izə/, fonetisch in beide gevallen ['iˑzə]. Niet zo voor Nederlanders: in het leenwoord *analyse* hebben ze de fonetisch lange (want beklemtoonde) [iː] uit het Frans overgenomen (Heemskerk – Zonneveld (2000) transcriberen *analyse* terecht als ana'liːzə[25]), en die lange [iː] is niet te verklaren via een Noord-Nederlandse fonologische regel — de gesloten klinkers zijn alleen lang voor /r/[26] — dus dit is voor hen een leenfoneem, /iː/, en /ana'liːzə/ rijmt niet met /'nizə/.

---

[23] En heeft; cf. #3 in §0.

[24] Heemskerk – Zonneveld (2000) noteren zowel vormen met y als met ʏ, waarbij deze laatste vermoedelijk op conto van resyllabificatie geschreven moet worden. Vlaamse invloed is onwaarschijnlijk, al hebben wij natuurlijk ook **in·dus·trie**.

[25] Heemskerk – Zonneveld (2000) transcriberen anal'iːzə — sic. Want hoewel ook Heemskerk – Zonneveld (2000: 36) erkennen dat "[k]lemtoon … een eigenschap van lettergrepen in relatie tot andere [is]", noteren zij systematisch de klemtoon voor de vocaal van een lettergreep ipv. voor de lettergreep. Doen ze dat omwille van de in voetnoot 20 besproken problematiek, om transcripties als ɑ'dɑptɔr te vermijden? Ik weet het niet, maar ik vind het geen gelukkige beslissing en pas in dit opzicht (ook omwille van de uniformiteit) hun transcripties stilzwijgend aan. Dat resulteert overigens nergens in dit artikel in controversiële transcripties van Standaardnederlands. Noteer in de transcriptie van *analyse* ook de beide palatale a's; de meeste Vlamingen hebben korte [ɑ] of [a], onderliggend in elk geval /ɑ/; cf. §7.

[26] Noteer eveneens dat de lengte van /i y u/ voor /r/ niet aangegeven wordt in Heemskerk – Zonneveld (2000: 20).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

11. Voor mij staat het in het licht van al deze overwegingen als een paal boven water dat de Franse invloed op de uitspraak van de <o> in leenwoorden in open syllabe inderdaad alleen maar een boeman was, geen feit. En als dat ook voor Theo zo is, dan is de taak die ik mij gesteld had, bij dezen eigenlijk volbracht. Maar ik wil eindigen met wat orthofonische bedenkingen — dat hoort voor iemand die belast is met een cursus Fonetiek & Fonologie in de afdeling Germaanse talen. Bovendien geldt wat volgt ook, mutatis mutandis uiteraard, voor het vreemdetalenonderwijs, en dat heeft natuurlijk Theo's belangstelling.

Orthofonie is niet zomaar een kwestie van substandaardklanken vervangen door standaardequivalenten, zoals de formuleringen in Blancquaerts *Praktische Uitspraakleer* (1962) lijken te suggereren, en zoals leken nog steeds denken. Het is ook geen kwestie van een substandaard fonologisch systeem te vervangen door het standaardsysteem, zoals de — of althans sommige — structuralisten dachten: het moedertaalsysteem is ons haast letterlijk met de paplepel ingegoten, en je krijgt het er nooit uit. Het is dus zaak iemand tot een standaarduitspraak te brengen door aan zijn of haar moedertaalsysteem een reeks regels toe te voegen die een output geven gelijk aan de output van een moedertaalspreker van de standaardtaal. Succes in dat streven veronderstelt twee dingen.

Ten eerste, je moet het fonologisch systeem van je studenten kennen. Ken je dat niet, dan loop je allerlei risico's: je advies wordt niet begrepen, het zaait verwarring, het leidt tot overcorrecties, het verwaarloost zaken die voor de docent misschien de evidentie zelf zijn, maar niet voor de student, etc. — De lijst is niet exhaustief, maar wat ik in dit stukje beschreven heb, bevat hopelijk genoeg voorbeelden van dit alles.

Ten tweede, een orthofonicus moet een ernstige kosten-batenanalyse maken van wat hij of zij aan het doen is, waarbij constant drie dingen voor ogen gehouden moeten worden.

1. Standaardisering is een lovenswaardig, na te streven doel, ook nu onze maatschappij wat liberalere linguïstische mores lijkt aan te nemen. Dit is natuurlijk het intrappen van een open deur. Bittere ervaring heeft mij echter geleerd dat mij laxisme verweten wordt als ik probeer realistisch te zijn, waarbij ik óók liberale standpunten verdedig. Oók, maar niet alleen: ik ben echt geen fossiele "soixante-huitard" om wat volgt. Ik begin dus héél bewust met deze "vérité de La Palice".
2. De standaarduitspraak van niet-standaardtalige studenten zal steeds gebaseerd zijn op een niet-optimaal regelsysteem, bestaande uit hun moedertaalsysteem en een aantal "low-level" regels daaraan toege-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voegd. De orthofonicus vraagt dus om sociale redenen (cfr. #1) van studenten een zware inspanning om iets te doen wat linguïstisch niet aanbevelenswaardig is: het gebruik van een optimaal systeem opgeven voor het gebruik van een niet-optimaal systeem, dat ze in het zweet huns aanschijns moeten aanleren.

3. Zo'n niet-optimaal systeem zal de output van het optimale systeem van een moedertaalspreker van de standaardtaal wel in grote mate kunnen benaderen, maar het is niet zeker of het die output ooit echt zal kunnen evenaren. Het is wél zeker dat het optimale substandaardsysteem van de student nooit zal verdwijnen, en in omstandigheden waarin de linguïstische zelfcontrole zwak is (zoals vermoeidheid, een pittige intellectuele discussie, emotionele momenten, hoofdrekenen en bidden[27]) zal dat optimale substandaardsysteem fataal de neiging hebben de overhand te krijgen.

De orthofonicus moet dus duidelijk niet proberen op alle orthofonische slakjes zout te leggen: dat is een recept voor frustratie, bij hem- of haarzelf en bij de studenten. Orthofonische inspanningen moeten zorgvuldig gedoseerd worden. De centrale doelstelling moet zeker bereikt worden: een fatsoenlijke realisatie van alle niet-vreemde fonemen, met hun gebruikelijke combinatorische varianten, in erfwoorden. Mij lijkt het ook evident dat alle beklemtoonde fonemen in leenwoorden op standaardniveau gebracht moeten worden. Wie dat bereikt, mag al niet te veel mopperen. Voor de fenomenen in dit artikel besproken — de precieze realisatie van klinkers in onbeklemtoonde lettergrepen van leenwoorden — wil ik enige rekkelijkheid overwegen. Erger nog, ik ga mijn nek uitsteken, en *mijn* rangorde geven van het orthofonische belang dat ik hecht aan wat ik besproken heb.

1. Ik zou het meeste belang hechten aan de <a>#, en aan de <e> en <o> in open syllabe. Het zijn nogal opvallende verschijnselen (ze hebben af en toe nevenaccent), de spelling helpt, en ik noteer in de praktijk dat dit vrij goed lukt. Gezien haar hoge frequentie zou ik de <a># nog voor de <e> en <o> in open syllabe kunnen zetten, maar omdat het kwalitatieve verschil tussen [a] en [ɑ] vrij gering is, doe ik dat maar niet.
2. Op de tweede plaats zou ik de precieze realisatie zetten van <i> en <u> in open syllabe: minder opvallend dan <e> en <o>, zeker voor

---

[27] Dit is geen grapje: dit zijn *de* twee activiteiten waarbij wat men in de kinderjaren geleerd heeft, het vastst verankerd blijft.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Brabanders, voor wie de gewone realisaties van /i/ en /ɪ/ en van /y/ en /ʏ/ kwalitatief dicht bij elkaar liggen. Ook hier helpt de spelling[28].

3. Ik betwijfel of het verstandig is iets te zeggen over de <a> in open syllabe elders dan aan het woordeinde. Het kwalitatieve verschil tussen de verschillende realisatie van /a/ en /ɑ/ is altijd gering. Ik hoor de heftigste ABN-ijveraars[29] er oorverdovend over zwijgen. Kortom, niemand lijkt er een punt van te maken. Mij lijkt dit dus een typisch geval van een slapende hond die je niet wakker moet maken[30].
4. Over de overlange [iː]'s, [yː]'s (en [uː]'s, in dit stuk niet besproken) voor niet-[r] zou ik alleen wat zeggen aan studenten Germaanse talen — en ik zou het ze niet kwalijk nemen als een aantal een opvallend gebrek aan belangstelling zouden tonen.

Dat zal uiteraard niet het geval zijn voor Theo, die zich integendeel verdere vragen zal stellen, zeker als hij transcripties ziet als die van *atelier* en *detail* in Heemskerk – Zonneveld (2000): atəl'je, met een palatale [a], versus de'tɑj, met een velare [ɑ] — voor [j]! Ontleningen die echt uit het Frans komen, roepen inderdaad nog heel veel andere vragen op. Maar Theo zal van mij niet verwachten dat ik die in dit kort bestek allemaal behandel. Ik hoop wel dat hem nog heel veel jaren emeritaat gegund mogen zijn om ook daar af en toe, als hem dat zo uitkomt, eens rustig over na te denken[31].

Referenties

Blancquaert, E. 1962⁶. *Praktische Uitspraakleer van de Nederlandse taal.* Antwerpen: Sikkel.

Booij, G. 1995. *The Phonology of Dutch.* Oxford: Clarendon Press.

De Coninck, R.H.B. 1970. *Groot uitspraakwoordenboek van de Nederlandse taal.* Antwerpen: Nederlandsche Boekhandel.

---

[28] Uiteraard is er geen haar op mijn hoofd dat eraan denkt iets te zeggen over een geval als *industrie*. Ik zou dat zelfs niet doen in spellingsonderwijs, want mij lijkt het dat, pace de lijst zelf, de afbreking **indus·trie** toegestaan is op basis van de regels in §5.2 van de inleiding op de *Woordenlijst*.

[29] Paardekooper, die hiertoe toch gerekend mag worden, bepleit de facto willekeur: "Een woord … als *academie* kun je uit horen spreken als ɑkə'demi, ɑkɑ'demi, ɑka'demi of als aka'demi, (dat laatste is een leesuitspraak, m.i. in spontane taal uitgesloten)" (Paardekooper 1987: X); aka'demi is overigens wel de uitspraak in Heemskerk – Zonneveld (2000).

[30] Daar komt nog bij dat ikzelf simpel word van de occasionele willekeur in Heemskerk – Zonneveld (2000).

[31] Mijn dank aan M.A.E. van Scherpenzeel, taaladviseur bij het Vlaams Parlement, die de tekst van deze bijdrage heeft nagekeken. Natuurlijk zijn alle nog overgebleven ongerechtigheden, formele zowel als inhoudelijke, voor rekening van de auteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DE VRIES, J. – DE TOLLENAERE, F. 1997[27]. *Etymologisch Woordenboek*. Utrecht: Spectrum.

GvD = "de Grote van Dale" = GEERTS, G. – DEN BOON, T. (eds.) 1999[13]. *Van Dale Groot Woordenboek der Nederlandse Taal*. Utrecht – Antwerpen: Van Dale Lexicografie.

HEEMSKERK, J. – ZONNEVELD, W. 2000. *Uitspraakwoordenboek*. Utrecht: Spectrum.

OED = *OED*[1] = MURRAY, J.A. – BRADLEY, H. – CRAIGIE, W.A. – ONIONS, C.T. (eds.) 1933; *OED*[2] = SIMPSON, J.A. – WEINER, E.S.C. (eds.) 1989. *The Oxford English Dictionary*. Oxford: Clarendon.

PAARDEKOOPER, P.C. 1987[2]. *ABN uitspraakgids*. Antwerpen: Heideland-Orbis.

RIETVELD, A.C.M. – VAN HEUVEN, V.J. 1997. *Algemene Fonetiek*. Bussum: Coutinho.

TOPS, Guy [A.J.] 1998. "Rode koontjes, maar loontje komt om zijn boontje". *Trefwoord 13: Jaarboek lexicografie 1998-1999: WNT-special*, 70-71.

VAN COETSEM, F. 2000. *A General and Unified Theory of the Transmission Process in Language Contact*. Heidelberg: Winter.

VAN OOSTENDORP, M. 1996. *Tongval: Hoe klinken Nederlanders?* Amsterdam: Prometheus.

Verschueren = CLAES, F. (ed.) 1996[10]. *Verschueren Groot encyclopedisch woordenboek*. Antwerpen: Standaard – Den Haag: Sdu.

Woordenlijst = 1995. *Woordenlijst Nederlandse taal*. Den Haag: Sdu – Antwerpen: Standaard.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SUR *TOTE VOIE* EN ANCIEN FRANÇAIS

Anne VANDERHEYDEN
(*Universiteit Antwerpen*)

Les connecteurs dont dispose l'ancien français pour exprimer la concession ne sont pas très nombreux. En dehors de *si*, qui n'acquiert qu'occasionnellement un sens concessif, il se présente d'une part la série en *ne* (*neporquant*, *neportant*, *nequedent*, *neporuec*, ...)[1] et d'autre part *tote voie*; la série des connecteurs concessifs actuels tels que *pourtant*, *cependant*, *tout de même*, *quand même*, ne naît que lentement, à des époques très diverses d'ailleurs. En outre, il ne s'agit pas de mots directement hérités du latin: les quelques «adverbes» concessifs qui existaient en latin n'ont guère laissé de traces en ancien français[2]. Si cet article porte sur *tote voie*, c'est essentiellement pour les raisons suivantes:

- *totevoie* est le seul à avoir survécu en français moderne, bien que sa forme ait changé[3]; il nous paraît dès lors intéressant de confronter son comportement à celui de l'actuel *toutefois*.
- il s'agit d'un mot dont le fonctionnement n'a pas été décrit en détail pour la période médiévale, la littérature — peu abondante d'ailleurs — ayant axé son intérêt essentiellement sur les questions de l'étymologie et de la concurrence entre les deux formes *totevoie* et *toutefois*.

Notre analyse se base sur un corpus constitué d'une vingtaine de textes (voir annexe) qui appartiennent à différents genres et qui couvrent la période allant de la fin du XIe à la première moitié du XIIIe siècle.

Un premier élément qui saute aux yeux est la fréquence du mot en AF: le corpus ne nous a fourni qu'une petite centaine d'occurrences, et ce qui plus est, de répartition très inégale. Sur les 23 textes interrogés, seuls 13 présentent des occurrences de *totevoie*: il y a absence totale ou quasi

---

[1] Ou les variantes en *non*: *non portant*, *nonporquant*, *non porec*, ...

[2] Soutet (1990: 31) remarque à ce propos que «les adverbes et les coordonnants concessifs (latins sont touchés par) les mécanismes d'affaiblissement sémantique».

[3] La forme *toutefois* n'apparaîtrait qu'à partir de la deuxième moitié du XIIIe siècle et ne connaîtrait une extension qu'à partir du MF (Soutet 1992a: 35).

Memoire en temps advenir, 467-486. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

totale[4] dans les chansons de geste et dans les œuvres de Marie de France ou de Jean Renart; il se présente un nombre plus élevé dans les romans en vers (et plus précisément dans ceux de Chrétien de Troyes) et dans les romans en prose[5]. On pourrait voir dans ces données numériques le signe d'une évolution: plus on remonterait dans le temps, moins *totevoie* apparaîtrait. C'est à cette conclusion qu'a abouti Soutet, lorsqu'il constate «l'émergence relativement lente de *tote(s)voie(s)* (XIIe siècle), qui, comme corollaire, laisse aux adverbes en *ne-* un quasi monopole au début de l'histoire du français» (1992b: 114). Mais en même temps, cette explication évolutive ne rend que partiellement compte de la réalité telle qu'elle se présente dans notre corpus: elle ne permet pas de comprendre pourquoi il y a tantôt absence (chez Marie de France, par exemple) tantôt présence (chez Chrétien de Troyes) de *totevoie* dans des œuvres qui sont jugées contemporaines; et d'autre part, comment expliquer que le mot ne se présente guère dans le genre de la chanson de geste, quelle qu'en soit la date présumée[6]?

Il est un autre fait important à souligner: les dictionnaires et les grammaires de l'ancien français ne s'accordent pas sur les valeurs sémantiques de *totevoie*. Selon les uns[7] le terme se restreindrait au sens de *toutefois*, ce qui signifierait que *totevoie* aurait été concessif dès ses premiers emplois et qu'il n'aurait donc pas évolué depuis. Si tel est le cas, *tote voie* se singularise par rapport à la grande classe des expressions concessives: plusieurs chercheurs, en fait, ont souligné que la valeur concessive — et il ne s'agit pas d'une évolution propre au français, mais d'une régularité universelle — est toujours une valeur dérivée.

Pour d'autres[8], en revanche, l'AF aurait accordé à *tote voie* non seulement une valeur concessive, mais aussi un sens que l'on ne connaît plus actuellement et qui serait d'ordre temporel. L'examen du corpus est

---

[4] Aucune occurrence dans: *le Charroi de Nîmes*, *La Chevalerie Vivien*, *Tristan et Yseut de Béroul*, *Le roman de la Rose (G. De Lorris)*, *Les Lais*, *Les Fables*, *L'Espurgatoire*, *Aucassin et Nicolette*, *Le Lai de l'Ombre*. Une seule occurrence dans: *La Chanson de Roland*, *Aliscans*, *Galeran de Bretagne*, *Le Roman de la Rose (Guillaume de Dole)*.

[5] **Romans en vers:** *Erec*: 7 occ., *Yvain*: 13 occ., *Cliges*: 3 occ., *Lancelot*: 10 occ., *Perceval*: 10 occ., *Galeran*, 1 occ., *R. de la Rose (G. de Dole)* : 1 occ., *Roman de Renart*: 6 occ. **Romans en prose**: *Queste*: 16 occ., *Mort Artu*: 21 occ. **Chronique**: *Villehardouin*: 3 occ.

[6] Cette remarque montre aussi à quel point la constitution d'un corpus est importante et décisive.

[7] Voir e.a. Godefroy, Ménard (1980), Moignet (1973), Antoine (1958).

[8] C'est le cas chez Johannssen (1884), Tobler – Lommatzsch (1971), Wartburg (1966), Soutet (1992a, 1992b).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

révélateur: les deux valeurs temporelle et concessive coexistent en ancien français, dans des proportions inégales, il est vrai, mais représentatives. Il y a donc, pendant la période considérée, polysémie[9].

Cet article comprend deux parties: tout d'abord une description détaillée du fonctionnement du connecteur en question, analyse qui s'attardera surtout sur les emplois temporels de *tote voie*; puis une conclusion plus théorique dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation.

1. Les emplois temporels de *totevoie*

Le phénomène concerne un tiers du total des occurrences, soit 33 cas qui se présentent dès les textes les plus anciens du corpus — le seul exemple de la *Chanson de Roland* étant un *totevoie* temporel — et qui ont un certain nombre de traits formels en commun: ils n'apparaissent que dans le *récit*, et, presque toujours[10] dans des principales; dans tous les cas *totevoie* fonctionne comme un adverbe de temps. Cependant il ne s'agit pas d'une classe homogène, ni au niveau du comportement syntaxique, ni au niveau de l'interprétation sémantique. L'analyse du corpus a permis de dégager trois cas de figure[11]:

- un *totevoie* temporel indiquant un changement de focalisation;
- un *totevoie* temporel insistant sur la continuité;
- un *totevoie* temporel marquant l'itération.

1.1. *totevoie* indique un changement de focalisation

Une première série regroupe au total 14 contextes qui, comme on vient de le signaler, appartiennent exclusivement au *récit* et qui n'apparaissent que dans des principales assertives. En tant qu'adverbe de temps (et donc adverbe incident à la phrase), *totevoie* occupe dans l'énoncé des positions très diverses; on constate plus particulièrement:

---

[9] Cela confirme d'ailleurs les observations de Combettes (1994: 57): «Il faut éviter de voir dans l'enchâssement des (différentes) étapes un phénomène de substitution, de remplacement, d'une valeur par une autre; il y a forcément, au moins pendant une certaine période, chevauchement et faits de polysémie».

[10] À une exception près.

[11] Tobler – Lommatzsch signalent une quatrième signification que l'on n'a pas retrouvée dans le corpus, celle de *totevoie* au sens de «tout de suite» (*sofort*, *sogleich*). Mais, vu le nombre d'exemples cités (deux) dans le dictionnaire, il ne s'agit sans doute pas d'un sens fréquent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

– la postposition de *totevoie*:

(1) L 3679 et Meleaganz l'enchauçoit
totes voies plus qu'il pooit.

– son insertion entre le sujet et le verbe:

(2) *Rol* 2274 Uns Sarrazins tute veie l'esguardet.

– l'antéposition au verbe, position dans laquelle *totevoie* occupe la place du fondement et dans laquelle il est éventuellement, mais pas nécessairement, précédé d'un coordonnant qui, s'il apparaît, sera toujours *et*:

(3) L 746 Et totes voies s'esleissa
Li chevax vers l'eve molt tost.

Mais le trait distinctif essentiel est l'expression obligatoire du sujet grammatical, expression qui se fait d'ailleurs toujours au moyen d'une forme marquée:

– ou bien le sujet grammatical est un nom propre ou un syntagme nominal antéposé au verbe; dans ce cas le sujet est presque toujours précédé du coordonnant *et* ou *mes*, dont la valeur textuelle est claire: Rychner note par exemple à propos de l'attaque de phrase en *et* + sujet nominal:

«L'auteur répugne (...) à introduire tout nus en tête de phrase les acteurs du drame les plus actifs, ceux qu'il désigne de leur seul nom; il anime leur entrée en scène et les oppose les uns aux autres de façon proprement dramatique. Telle est en effet à n'en pas douter la valeur de la conjonction *et* devant sj nm (sujet nominal) en tête d'une phrase qui ne comporte pas de référence anaphorique à la phrase précédente (...) La conjonction oppose les personnages et avive la distribution des rôles (...) On pourrait rendre cette attaque par «de son côté», «quant à lui» (1970: 21-22). L'exemple suivant de notre corpus en est l'illustration:

(4) *MA* 199, 22-25 et Lancelos vet toutevoies chevauchant parmi la forest, feisant le greigneur duel del monde, et dit qu'or ne li estoit il riens remés, quant il avoit perdu sa dame et son cousin.

– ou bien le sujet grammatical est un syntagme nominal, éventuellement un pronom démonstratif (mais jamais un pronom personnel ou un nom propre), postposé au verbe, mais qui ne se trouve pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nécessairement dans la suite immédiate du verbe conjugué. Ici encore la construction est marquée puisque l'organisation de l'énoncé médiéval obéit à un principe informationnel (Combettes 1999: 273): on passe du moins informationnel au plus informationnel, du thème au rhème; un sujet postposé au verbe sera, par conséquent, fortement rhématique:

(5) P 7097
Et totes voies vers lui broiche
sor le cheval qui pas ne cloiche
li chevaliers[12],

(6) P 5830
Tote voies a pis d'acier
antor la tor asaillent cil.

Autre fait important: la présence de ce sujet grammatical, exprimé le plus souvent à l'aide d'une forme marquée, correspond à un changement de protagoniste, à un changement de focalisation.

Les différentes caractéristiques qui viennent d'être énumérées à propos de cette première série d'occurrences, permettent de définir la valeur sémantique de *totevoie*[13]. Toutes ces indépendantes, à sujet grammatical exprimé, à sujet grammatical et thématique qui change par rapport à celui du cotexte précédent, présentent aussi *totevoie*. Nous voyons dans ce *totevoie* la marque explicite de ce changement de focalisation. Plus précisément, *totevoie* marque que deux scènes coexistent et qu'il y a concomitance temporelle entre ces deux scènes.

Illustrons cette hypothèse à l'aide d'un exemple. Au moment où Perceval arrive au château de Beaurepaire, la ville est assiégée et Perceval promet de repousser les adversaires. Il y aura successivement deux combats singuliers, l'un entre Perceval et Anguingerron, l'autre entre Perceval et Clamadeu, mais le résultat des deux combats sera identique: Perceval en sort vainqueur et les deux adversaires, Anguingerron et Clamadeu, devront partir se constituer prisonniers à la cour d'Artur. Par la suite, on fêtera la victoire à Beaurepaire, comme on peut le lire dans l'exemple (7):

(7) P 2742
Par les rues et par les places
vont querolant totes et tuit.
Mout orent el chastel grant bruit,
que nus nes asaut ne guerroie.

Au vers suivant, l'auteur retourne aux deux adversaires, en cours de route, et c'est ici qu'apparaît *totevoie*:

---

[12] C'est nous qui soulignons.
[13] C'est-à-dire «celui dont on parle».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(8) P 2746 Mes Aguinguerrons tote voie
s'an vet, et Clamadex aprés,
et jut. III. nuiz tot pres a pres
an l'ostel ou il ot geü.

La valeur sémantique de *tote voie* devient dès lors clair: apparaissant dans un énoncé qui, d'un point de vue temporel, n'est pas postérieur à l'énoncé précédent, mais qui lui est simultané, *tote voie* insiste sur la concomitance temporelle de deux scènes différentes, qui se déroulent simultanément à des endroits différents et qui présentent un changement de focalisation; *tote voie* dès lors peut se paraphraser au moyen de *entre-temps*[14].

1.2. *totevoie* temporel insiste sur la continuité

Dans les exemples utilisés jusqu'ici, *totevoie* fonctionne comme un adverbe de temps, désignant un intervalle qui est simultané à un autre intervalle. Pourtant *tote voie* à valeur temporelle n'exprime pas toujours cette concomitance temporelle entre deux faits.

Considérons les exemples suivants:

(9) Y 2897 Au reconoistre molt tarda
et tote voie l'esgarda
tant qu'an la fin li fu a vis
d'une plaie qu'il ot el vis.

(10) *Queste*, 211, 29-32 Eve tint en sa main toutes voies le raisel qui li estoit remés dou fruit, ne onques cel rainsel ne lessa ne avant ne aprés.

(11) *Queste*, 212, 12-14 Et quant il furent fors, si tint totevoies Eve le rainsel en sa main, que onques nel regarda a cele foiz.

On y reconnaît les traits suivants:

- les occurrences de ce type, au nombre de 13, apparaissent toujours dans le récit, mais il ne s'agit plus nécessairement de principales[15];
- contrairement à la première série, *totevoie* y a une place fixe: sauf dans le cas où il apparaît dans une proposition enchaînée (*cf.* ex. (9)), il occupe toujours la zone postverbale; apparaissant après le verbe conjugué, il fonctionne donc lui aussi comme un adverbe incident, mais à position invariable;

---

[14] Le dictionnaire de Tobler – Lommatzsch est le seul à mentionner cette valeur sémantique.

[15] Il y a, plus précisément, un cas qui figure dans une subordonnée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

– le sujet grammatical peut être présent, mais il ne l'est plus nécessairement et, lorsqu'il apparaît, sous forme d'un pronom démonstratif ou d'un nom propre, il se place majoritairement devant le verbe; au niveau de sa référence, le sujet renvoie le plus souvent à un personnage qui est impliqué dans la situation, qu'il s'agisse du sujet grammatical ou thématique;
– mais le trait essentiel qui permet de faire la distinction avec le groupe précédent se situe encore une fois au niveau du texte: dans toutes les occurrences retenues l'énoncé contenant *tote voie* fonctionne, au niveau du texte, comme une espèce d'écho: il est la reprise, presque mot à mot, d'un même énoncé antérieur, sans *tote voie*. Ainsi les exemples (10) et (11) ont pour première occurrence:

(12) *Queste* 211, 11-15 — Et quant il l'ot esracié dou rainsel einsi com vos avez oï, si avint que li rains remest en la main sa fame, si com il avient aucune foiz que len tient aucune chose en sa main et si n'i cuide len riens tenir.

Au contexte (9) correspond l'énoncé antérieur:

(13) Y 2890 — mes molt le regarda einçois
que rien nule sor lui veïst
qui reconuistre li feïst.

Chaque fois aussi, le verbe des deux énoncés se trouve en rapport avec la notion de durée, *regarder* (9) et *tenir* (10) - (11) étant des verbes d'état[16]. Les occurrences avec *totevoie* sont donc, en d'autres mots, une nouvelle expression d'un même état et le rôle de *totevoie* est clair: il indique, dans des phrases à aspect duratif, un espace de temps continu: équivalant à un *toujours*, qui porte sur un événement unique, *totevoie* traduit une valeur aspectuelle de persistance; dans tous les exemples, en fait, on peut paraphraser *(totevoie* + Verbe) au moyen de *continuer de*[17].

1.3. *totevoie* indique une itération

Les 6 cas restants présentent un *totevoie* qui, bien que l'on puisse le traduire aussi au moyen de *toujours* et bien qu'il soit l'écho d'une occurrence antérieure sans *totevoie*, diffère de la série précédente de deux

---

[16] Dans d'autres cas l'aspect duratif est exprimé par la périphrase verbale constituée de (*aler* + forme en *-ant*) insistant justement sur la durée ou par le temps verbal (imparfait).

[17] «Il s'agit d'un espace de temps continu, à chaque moment duquel la situation en question est vraie» (Vet 1980: 145, à propos de *toujours*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

façons au moins. On constate tout d'abord que *totevoie* n'est plus combiné avec un verbe de durée, mais avec un verbe ponctuel:

(14) L 3745

Ensi Lanceloz molt sovant
le menoit arriers et avant
par tot la ou boen li estoit,
et totevoies s'arestoit,
devant la reïne sa dame,
qui li a mis el cors la flame,
por qu'il la va si regardant.

Du fait du sens du verbe, *totevoie* n'exprime plus une durée continue. Deuxièmement, *totevoie* ne porte plus sur un événement unique, mais sur une série d'événements du même type, sur un événement qui se répète (Nef 1986); il indique, en d'autres mots une itération, de sorte qu'il fonctionne comme quantifiant[18].

1.4. Mise en perspective étymologique des emplois temporels

De l'analyse qui précède, nous pouvons dégager un trait sémantique constant: lorsque *totevoie* est adverbe de temps, il désigne un intervalle. Mais l'espace de temps désigné par cet intervalle diffère d'un cas à l'autre. Dans le premier type d'occurrences tout d'abord, *totevoie* désigne un intervalle qu'il situe par rapport à un autre intervalle qui est simultané, comme le fait *entre-temps* d'après Vet (1980: 120). Dans la deuxième série de contextes il porte sur la continuité d'un procès: il indique qu'à tous les moments de l'intervalle du procès en question, la situation est vraie. Dans le troisième type enfin, on a affaire non plus à un espace continu, mais à plusieurs intervalles appartenant à un même ensemble d'intervalles.

Reste à savoir quel est le lien entre ces emplois temporels et l'étymon latin. Il est assez évident que *totevoie* remonte à un syntagme nominal latin, constitué du déterminant indéfini *totus*, exprimant la généralité ou la totalité, et du substantif *via*, signifiant 1) *chemin*, 2) *route, voyage, itinéraire*, 3) *moyen, manière*. Il n'en reste pas moins que l'étymologie de *totevoie* a fait l'objet de deux analyses différentes, qui divergent entre

---

[18] Dans un cas, le seul d'ailleurs, *totevoie* fonctionne comme un quantificateur temporel universel, synonyme de «en toutes les circonstances»:

E 9

Por ce dist Crestïens de Troies
que reisons est que totevoies
doit chascuns panser et antandre
a bien dire et a bien aprandre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elles aussi bien au niveau de la *forme* de l'étymon latin, qu'au niveau de son *sens* et, par conséquent, de son *évolution*.

L'explication la plus courante est celle donnée par Soutet (1992a, 1992b), qui vise avant tout à éclairer les emplois concessifs de *totevoie*. Selon Soutet[19], *totevoie* remonte à un syntagme à l'accusatif, singulier ou pluriel, du type *totam viam/totas vias*, dans lequel le substantif, par un procédé de métaphore, évolue et arrive aux sens de *moyen*[20], de *moment* ou de *durée*[21], ou encore de *circonstance*[22]. En fonction de cette métaphorisation de *voie*, Soutet attribue trois significations majeures au syntagme *tote voie*. Celui-ci désigne tout d'abord la pluralité absolue des moyens, des moments ou des circonstances (et c'est ici que le sens de *toujours* a sa place); par la suite il prend une valeur d'indéfinition (*en toutes les circonstances, quelles qu'elles soient, par tous les moyens, quels qu'ils soient*), de sorte qu'il glisse vers la valeur concessive. L'évolution enfin se termine lorsque *tote voie* devient adverbe de phrase, lorsque, en d'autres mots, «il ne s'agit plus de considérer qu'une prédication est vraie en toutes circonstances mais que son assertion est indiscutablement vraie en toutes circonstances, ce qui revient à dire qu'elle est indiscutablement vraie» (Soutet 1992a: 35).

Cette hypothèse, bien qu'elle essaie de rendre compte du développement des sens concessifs, pose problème au niveau des valeurs spécifiquement temporelles de *tote voie*: elle ne rend pas compte de cette valeur bien attestée en AF, à savoir celle d'*entre-temps*.

La seconde hypothèse étymologique est celle que l'on trouve dans la grammaire de Le Bidois (1971: 241). D'après cet ouvrage, *tote voie* a pour origine, non pas un accusatif, mais un ablatif, *tota via*, signifiant *durant tout le chemin*. Dès ses débuts donc, *tota via* fonctionne comme un syntagme à fonction de complément circonstanciel de temps, insistant sur la durée (ici encore, on retrouve le sens de *toujours*). Pour ce qui est du sens concessif, présent dans *totevoie* en AF, il se crée, — toujours selon Le Bidois —, d'une situation de comparaison: lorsqu'on rapproche, dans la durée, deux actions, on les compare et de la comparaison on peut passer à l'opposition de ces deux actions; le résultat est un *totevoie* adversatif.

---

[19] Voir aussi Johannssen (1884).

[20] Ce sens métaphorique dérive du sens 2) de *via*, qui a pour «sème-pivot **transition vers une destination**» (Soutet 1992b: 108).

[21] Sens obtenus «à partir du sème-pivot **espace**, la représentation humaine du temps n'étant guère possible que par métaphorisation spatiale» (Soutet 1992b: 108).

[22] Ce sens est le résultat d'un croisement des deux sens métaphoriques, celui de «moyen» et celui de «moment» (Soutet 1992b: 108).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette dernière explication nous paraît la plus convaincante, et cela pour deux raisons. D'une part, bien qu'elle développe moins l'évolution concessive proprement dite, cette hypothèse permet d'intégrer dans le raisonnement cet autre sens temporel de *totevoie*, celui d'*entretemps*, celui qui confronte justement deux intervalles simultanés. D'autre part, à un niveau plus général et plus théorique, cette analyse soutient une constante dégagée par plusieurs études se situant dans le cadre de la théorie de la grammaticalisation: les connecteurs concessifs remonteraient très souvent à des expressions signifiant la concomitance ou la cooccurrence. Cette observation est faite entre autres par König[23]:

> «Members of our third group all imply remarkable co-occurrence or co-existence of two facts as part of their literal or earlier meaning. This implication may be expressed in different ways: by asserting that one fact "p" does not prevent or affect another fact "q", by asserting simultaneity between two facts or unhinderd continuation of one fact given another, to mention only the most frequent ways of expressing this coexistence» (1985: 11).

Comme il ressort de notre analyse des emplois temporels, *totevoie* appartiendrait donc aussi à ce groupe de connecteurs concessifs qui remontent à des expressions temporelles insistant sur la simultanéité de deux faits.

2. Les emplois concessifs de *tote voie*

Pendant la période médiévale considérée, *totevoie* est un mot polysémique: il a encore les valeurs temporelles qui dérivent directement de son étymon latin, il fonctionne déjà comme connecteur concessif, ce qui le rapproche du *toutefois* moderne. Cette constatation justifie d'ailleurs le choix du corpus, la tranche synchronique correspondant à une période de chevauchement.

Bien que la valeur concessive de *totevoie* soit nouvelle en ancien français (aucun dictionnaire latin ne fait mention d'un syntagme (*tota(ø/m/s) via(ø/m/s)*) à sens concessif), le corpus montre, en fréquence, une large prédominance de cet emploi: deux tiers des occurrences (60 cas relevés), en fait, fonctionnent ainsi.

---

[23] Voir aussi Traugott – König: «Among the major sources in the development of concessive connectives are expressions whose original or at least earlier meaning was *concomitance* or *cooccurrence*» (1991: 199).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il nous a paru intéressant d'analyser les occurrences à valeur concessive de deux façons: d'une part, sous l'angle de la syntaxe, en confrontant les emplois temporels aux emplois concessifs; d'autre part, sous l'angle de la sémantique et de la pragmatique, en rapprochant le *totevoie* médiéval du *toutefois* moderne. Les limites de cet article ne nous permettent cependant pas d'analyser à fond le fonctionnement concessif de *totevoie*; c'est pourquoi nous nous limiterons à quelques remarques qui nous paraissent pertinentes.

2.1. *Totevoie* concessif vs *totevoie* temporel

Une première approche montre quelques différences essentielles par rapport aux emplois temporels. Au niveau textuel d'abord, *totevoie* concessif peut figurer, non seulement dans le *récit*, mais aussi dans le *discours*, ce qui n'a rien d'étonnant puisque le mot a valeur d'argumentation. Puis, au niveau grammatical, le statut de *totevoie* change aussi: de simple adverbe de constituant, il devient adverbe de phrase. Enfin, au niveau de sa position dans l'énoncé, il y a deux remarques à faire:

- d'une part, on constate une préférence marquée pour la première position dans l'énoncé: dans 41 occurrences sur 60 (soit 68 %), *totevoie* concessif se met sur la frontière entre p et q, alors que pour les emplois temporels on ne note cette position que dans 27 %[24] des cas.
- d'autre part — et il s'agit là d'un fait important — dans son emploi concessif, *totevoie* n'apparaît pas seul: des 41 occurrences où *tote voie* occupe la première position, le mot est *renforcé*[25] dans 28 cas. Il y a donc, dans plus de deux tiers des cas, d'autres éléments qui accompagnent *totevoie* et qui contribuent ainsi à sa valeur concessive. On trouve surtout *mes* (19 occ.) — et il est important de signaler que *mes totevoie* est réservé aux emplois concessifs:

---

[24] Il s'agit de 9 cas sur 33. Pour ce qui est du FM, la position de *toutefois* n'est pas fixe, mais il semble y avoir quand même une prédilection prononcée pour l'antéposition (Gettrup – Nølke 1984: 40), encore que des statistiques manquent à ce sujet.

[25] Le terme est emprunté a Quirk (1954: 14): «It is of interest first to note the ways in which other elements contribute to concessions formed with *peah*. By *reinforcement* may be understood the multiple signalling of the concessive relation within a member, for example:

He went, *but* he was sorry *for all that*.
He went, *yet nevertheless* with regret.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(15) *Ren* XVI 1132 — Moult en ai esté en grant paine,
Mes toutevoies ai tant ouvré
Que nous en sommes delivré.

(16) *MA* 133, 2-5 — si i ot assez chevaliers morz et ocis d'une part et d'autre; mes toutevoies i perdirent cil dehors plus que cil dedenz.

mais aussi *et* (9 occ), qui n'a pas nécessairement une valeur neutre en AF:

(17) *MA* 86, 41-44 — De ceste chose est li rois pensis et dolenz et tant a malese qu'il ne set qu'il doie fere; et toutevoies quant il parole, si dit: («...»)

En tant que connecteur concessif, *totevoie* semble donc avoir besoin d'un autre lexème, à valeur oppositive le plus souvent, qui lui serve d'appui. Cette cooccurrence de deux éléments pour rendre compte de la valeur concessive n'est d'ailleurs pas propre à l'AF: elle a été relevée aussi pour l'ancien anglais (Quirk 1954: 14).

Mais, qu'il apparaisse seul ou en combinaison avec un autre mot, *totevoie* occupe dans 41 cas la première position; et dans cette position, il entraîne presque automatiquement l'inversion ou la disparition du sujet, ce en quoi il s'oppose d'ailleurs foncièrement à la série composée de *neporquant, nequedant, neporuec*, (...), qui occupe fréquemment la zone hors phrase[26]. Par cette caractéristique, *totevoie* fonctionnerait d'ailleurs plutôt comme adverbe de phrase que comme conjonction de coordination.

2.2. *totevoie* vs *toutefois*

Les quelques études portant sur le *toutefois* du FM sont toutes d'accord pour attribuer au connecteur un sens spécifique: son domaine privilégié est la concession restrictive[27]. En disant (*p toutefois q*), le locuteur formulerait une restriction, une rectification ou une réserve par rapport à

---

[26] Comme l'illustrent les deux exemples suivants:

Ren I, 1150 — Et nequedent tant ont erré ...

Auc. et Nic. XVI, 21 — Et ne por quant ele ne santi ne mal ne dolor por le grant paor qu'ele avoit.

[27] Gettrup – Nølke (1984) se demandent d'ailleurs si on peut encore parler de concession dans ce cas, puisque la concession est par nature une relation syntagmatique, alors que la restriction est par définition paradigmatique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la proposition p[28], comme on peut le voir dans l'exemple suivant (cité d'après Blumenthal 1980: 125):

(18) Christina hérite de la majeure partie d'un empire évalué à un milliard de dollars. Toutefois le testament prévoit que la moitié de cette fortune devra servir au financement d'une fondation à but non lucratif.

On reconnaît les caractéristiques suivantes:

1) p et q sont simultanés et se trouvent dès lors, selon Blumenthal, dans une relation paradigmatique.
2) dans cette relation paradigmatique, *toutefois q* délimite la valeur de vérité de la proposition p qui précède; p et q expriment plus précisément l'opposition entre ensemble et élément (Blumenthal 1980: 125, Gettrup – Nølke 1984: 41).
3) ce système, appelé concession restrictive (*cf.* entre autres Morel 1996), se reconnaît au moyen d'une paraphrase en (p, *encore que* q) — où ce serait toujours q qui fonctionnerait comme subordonnée — ou en (p, *mais il ne faut pas oublier que* q). Ainsi dans (18a) et (18b):

(18a) Christina hérite de la majeure partie d'un empire évalué à un milliard de dollars, encore que le testament prévoie que la moitié de cette fortune devra servir au financement d'une fondation à but non lucratif.

(18b) Christina hérite de la majeure partie d'un empire évalué à un milliard de dollars. Mais il ne faut pas oublier que le testament prévoit que la moitié de cette fortune devra servir au financement d'une fondation à but non lucratif.

4) pour ce qui est de la valeur énonciative du système, on constate que aussi bien p que q sont des énoncés assertés (Morel 1996).

Plusieurs auteurs ont souligné que c'est là la seule et unique valeur de *toutefois*. Dans le TLF, par exemple, on trouve:

«Contrairement à *cependant* ou *pourtant* qui ont un sens concessif, *toutefois* signifie plutôt la restriction. Ainsi on dira: *sa voiture est en rodage; cependant/pourtant il ne la ménage pas* («bien qu'elle soit en rodage ...»). On accepte plus difficilement: *Sa voiture est en rodage; toutefois il ne la ménage pas*; la proposition *il ne la ménage pas* ne

[28] Une explication analogue se trouve chez König (1985b: 279): «What the speaker does (...) is in fact retracting a stronger claim and replacing it by a weaker one in accordance of the Gricean maxim of Quality».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

> limitant pas la validité de la proposition qui précède — que cette proposition soit considérée en elle-même ou dans ses conséquences —, *toutefois* n'y a pas sa place» (TLF p. 424)[29].

Mais qu'en est-il en ancien français? La réponse est remarquable: ce système, généralisé en FM — et même unique selon un certain nombre d'auteurs —, est quasi absent en AF. Tout au plus trouve-t-on quelques exemples dont on en citera un:

(19) *Ren* XVI, 274

Pour ce dist que la mort le fiere,
S'il li oste del pié les denz.
Li vileinz qui se jut adenz
Tout ainsi con il estoit lons,
Est revenuz de pamoisons.
De Renart se cuide eschaper,
Si li prent le groing a taster,
Que la bouche li voult ouvrir.
Mes Renart ne le volt soufrir,
Einçois li vet moult anoiant.
Et li vilainz le vet baillant
Aus pouces qu'il a durs et gros.
Toutes voies n'est pas tant os
que a la bouche li adese.

Les quatre derniers vers pourraient s'interpréter dans le sens d'une concession restrictive, si on accepte la paraphrase suivante: «Le paysan le palpe avec ses pouces durs et gros, encore qu'il n'ose s'aventurer jusqu'à la bouche». Dans cette interprétation, *(toute voies q + verbe)* restreint la valeur de vérité de p.

En fonction des caractéristiques que nous venons d'énumérer et qui sont propres à la concession restrictive — domaine privilégié du *toutefois* moderne, précisons-le encore une fois —, nous présenterons dans la suite deux types d'exemples qui prouvent la différence entre *toutevoie* et *toutefois*.

Dans un premier type de contextes, et il s'agit de cas apparemment très fréquents, *toutevoie* établit un rapport syntagmatique (et non plus paradigmatique) entre p et q; en outre, c'est ici le premier énoncé p (et non plus q) qui fonctionne comme l'arrière-plan de — et donc comme «l'unité qui au sens temporel ou causal, est antérieure à» (Gettrup – Nølke 1984: 6) — q qui est le premier plan, contenant l'information centrale (en cela ce cas s'oppose aussi au premier type de contextes); enfin,

---

[29] De même chez Blumenthal (1980: 126): «*Toutefois* est exclu de phrases qui ne sauraient en aucun cas s'interpréter comme ayant un caractère restrictif».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour ce qui est de la valeur énonciative des deux énoncés, p est présenté comme un argument qui renforce q[30]:

(20) E 4729

Lors ont le chapelain mandé,
si con li cuens ot comandé,
et la dame ront amenee;
si li ont a force donee,
car ele molt le refusa;
mes totevoies l'esposa
li cuens, qu'ainsi fere li plot.

(21) *Queste* 94, 20-23

Et quant il voit ce, si est mout effreez: car il doute que li feus ne soit entremellez de venim. Et toutevoies recort il sus au serpent et li done de grans cox la ou il le puet ateindre.

Les exemples (20) et (21) peuvent être paraphrasés au moyen de *bien que p, q*, ce qui serait la structure type de la concession logique (Morel 1996: 9). Celle-ci est définie par König (1985b: 279) de la façon suivante:

> «*p* and *q* denote facts and the facts are known to be normally in conflict».

L'exemple suivant illustre encore un autre cas de figure:

(22) Y 5250

- Sire, il avint molt grant pieça
que li rois de l'Isle as puceles
aloit por apanre noveles
par les corz et par les païs.
S'ala tant come fos naïs
qu'il s'anbati an cest peril.
A mal eür i venist il,
que nos cheitives, qui ci somes,
la honte, et le mal, en avomes,
qui onques ne le desservimes.
Et bien sachiez que vos meïsmes
i poez molt grant honte atendre,

---

[30] Cette valeur pragmatique est signalée par Morel (1983: 43-44): «Ce qu'asserte avec force l'énoncé (1)

(1) Vous pouvez tourner sur la petite place, bien que ce soit interdit.

c'est justement la possibilité de tourner qui, si elle pouvait être contestée dans la situation de communication, se trouve, de ce fait précisément, renforcée par l'introduction d'un rapport concessif (...). La concessive a (donc) pour rôle de renforcer l'assertion de l'autre proposition».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se reançon n'en vialt an prendre.
Mes tote voie ensi avint
que mes sire an cest chastel vint
ou il a deus filz de deable (...).

Le rapport établi ici entre p et q au moyen de *totevoie* est particulier: au lieu d'apporter une rectification par rapport à p (*cf.* (19)) ou de considérer p comme un argument en faveur de q (*cf.* (20), (21)), l'énoncé en (*tote voie* q) indique la non-pertinence de p: p est un argument dont on ne tient pas compte dans ce qui suit; q, quant à lui est une reprise thématique, du début du passage cité, un retour à un thème précédent. À notre avis, ce *tote voie* pourrait être rapproché de *quoi qu'il en soit* ou de *de toute façon*[31].

À la lumière de ces quelques occurrences, on peut conclure que *toutefois* n'est pas le reflet parfait de *totevoie*. Au contraire, il semble d'une part qu'un certain nombre de valeurs concessives se sont perdues au cours de l'évolution; on a l'impression d'autre part que *toutefois* s'est spécialisé dans un emploi particulier, celui de la concession restrictive, emploi qui était quasi absent en AF. Cet aspect de l'étude mériterait donc d'être approfondie.

Conclusion: de totevoie *à la grammaticalisation*

L'analyse de *totevoie* a montré que ce mot a subi un changement profond du latin à l'ancien français tout d'abord, de l'ancien français au français moderne par la suite, et cela aussi bien au niveau de la forme qu'au niveau du sens. Nous voudrions achever cette analyse concrète de *totevoie* par une mise en perspective plus générale des faits constatés, en fonction d'une théorie qui vise justement à rendre compte de l'évolution, à savoir celle de la grammaticalisation. Celle-ci considère l'évolution de la langue comme un procès diachronique dynamique, unidirectionnel, dans lequel des éléments lexicaux acquièrent un nouveau statut en tant que formes grammaticales (Traugott – König 1991).

Résumons d'abord l'évolution qui s'est produite au niveau de la *forme*. Les modifications morphologiques et syntaxiques les plus importantes pour *toute voie* se produisent entre l'étape du latin et celle du français

---

[31] Morel (1996: 126) note au sujet de *quoi qu'il en soit*: «(Cette) forme figée (marque) qu'on ne veut pas discuter du bien fondé de ce qui vient d'être dit et que de toutes façons cela n'interfère pas sur ce qui va être dit ensuite».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

médiéval. Remontant à un syntagme nominal *libre* en latin, *tote voie* se fige au niveau de ses lexèmes constituants en AF et, en même temps, il change de statut grammatical: de syntagme nominal en fonction de complémént circonstanciel, il se *grammaticalise* au moment où il devient adverbe, forme figée, en fonction de complément circonstanciel, pour aboutir enfin à la classe des adverbes de phrase. Cette évolution formelle coïncide avec celle proposée dans certaines théories de la grammaticalisation:

> «It is ususally accepted that some kind of distinction can be made in all languages between *content* words, also called *lexical items*, and *function* words, also called *grammatical* words (...). Frequently it can be shown that function words have their origins in content words. When a content word assumes the grammatical characteristics of a function word, the form is said to be *grammaticalized*» (Hopper – Traugott 1993: 4).

L'évolution de la *valeur sémantique*, quant à elle, se présente de la façon suivante. D'indication spatio-temporelle en latin[32], *tote voie* devient polysémique en AF: les valeurs temporelles se multiplient, il se développe plusieurs acceptions concessives; mais, en même temps, cette période d'enrichissement sémantique sera suivie d'un mouvement d'appauvrissement, étant donné que les valeurs temporelles ont disparu en FM et que, au niveau des valeurs concessives, il s'est produit une réduction d'une part (seul le sens du *toutefois* restrictif aurait survécu), une réorganisation d'autre part (le *toutefois* restrictif n'étant pas le sens le plus saillant en AF).

Encore une fois, l'évolution sémantique ainsi décrite s'intègre parfaitement dans la théorie de la grammaticalisation. Elle souscrit plus précisément à la thèse selon laquelle toute évolution langagière serait unidirectionnelle, dans la mesure où elle va toujours du concret à l'abstrait, par une série de métaphorisations, du sémantique/référentiel au pragmatique, de l'objectif au subjectif. Dans le cas concret de *totevoie* on passe d'un syntagme nominal latin, ayant le sens temporel de *durant tout le chemin* à un connecteur concessif au sens de *toutefois* en FM.

Pour terminer, une dernière thèse: la théorie de la grammaticalisation prône l'universalité de ses principes[33], ce que l'évolution de *totevoie*

---

[32] Si du moins on accepte l'explication étymologique proposée par Le Bidois.

[33] König (1985a: 12) note à ce sujet: «Some very general processes of semantic change underlie the development of concessive connectives in a wide variety of languages».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semble confirmer. Les travaux de König (1985a-b, 1988) ou de Quirk (1954), par exemple, portant spécifiquement sur les connecteurs concessifs en différentes langues, ont dégagé une série de caractéristiques *supralinguistiques* qui rejoignent l'analyse de *tote voie*. Bon nombre de connecteurs concessifs partageraient, en fait, un certain nombre de traits tels que: leur étymologie transparente, leur origine complexe (remontant à un syntagme), leur développement assez tardif dans l'histoire des différentes langues (*cf.* la faible présence du concessif en AF), leur caractère dérivé, non direct (le sens concessif n'étant jamais leur sens primitif mais dérivant souvent d'expressions de la concomitance). L'histoire de *totevoie* peut donc être considérée comme un exemple type.

Cette étude ne constitue qu'un premier pas dans notre recherche sur l'évolution de *totevoie*, étant donné que nous avons limité notre domaine de recherche à une tranche synchronique (celle de l'AF). Il nous paraît de toute façon obligatoire d'élargir le corpus, d'une part à d'autres époques, afin de pouvoir décrire en détail la perte de *totevoie* et l'émergence de *toutefois*, d'autre part à d'autres connecteurs concessifs en AF (et plus particulièrement cette série en *ne*), afin de pouvoir affiner la description sémantique du *tote voie* médiéval.

Références

Antoine, Gérald. 1958. *La coordination en français*. Paris: d'Artrey.

Blumenthal, Peter. 1980. *La syntaxe du message. Application au français moderne*. Tübingen: Niemeyer.

Combettes, Bernard. 1994. «Une approche diachronique des connecteurs et des modalisateurs». *Pratiques* 84. 55-67.

—. 1999. «Quelques caractéristiques de l'évolution du syntagme verbal en français». *Verbum* 21:3. 271-287.

Gettrup, Harald – Nølke, Henning. 1984. «Stratégies concessives: Une étude de six adverbes français». *Revue Romane* 19:1. 3-47.

Godefroy, Frédéric. 1892 (1969). *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Nendeln - Liechtenstein: Kraus Reprint.

Hopper, Paul J. – Traugott, Elizabeth C. 1993. *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.

Johannssen, Herman. 1884. *Der Ausdruck des Concessivverhältnisses im Altfranzösischen*. Kiel: Lipsius & Tischer.

König, Ekkehard. 1985a. «On the History of Concessive Connectives in English. Diachronic and synchronic evidence». *Lingua* 66. 1-19.

—. 1985b. «Where do Concessives Come from? On the development of concessive connectives». In: J. Fisiak (éd.), *Historical Semantics; Historical Word-Formation*, 263-282. Berlin - New York: Mouton.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

—. 1988. «Concessive Connectives and Concessive Sentences: Cross-Linguistic Regularities and Pragmatic Principles». In: J.A. HAWKINS (éd.), *Explaining Language Universals*, 145-166. Oxford: Blackwell.
LE BIDOIS, Georges – Robert 1971. *Syntaxe du français*. Paris: Picard.
MARTIN, Robert. 1982. «Relation concessive et univers de croyance». *Modèles linguistiques* 4. 27-39.
MÉNARD, Philippe. 1980. *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux: Sobodi.
MOIGNET, Gérard. 1976. *Grammaire de l'ancien français*. Paris: Klincksieck.
MOREL, Mary-Annick. 1983. «Caractères syntaxiques distinctifs de deux types de concession en français contemporain». In: P. VALENTIN (éd.), *L'expression de la concession. Actes du colloque tenu les 3 et 4 décembre 1982 par le département de linguistique de l'Université de Paris-Sorbonne*, 41-57. Paris.
—. 1996. *La concession en français*. Paris: Ophrys.
NEF, Frédéric. 1986. *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*. Bern: Lang.
QUIRK, Randolph. 1954. *The Concessive Relation in Old English Poetry*. New Haven: Yale University Press.
RYCHNER, Jean. 1970. *L'articulation des phrases narratives dans la 'Mort Artu'*. Genève: Droz.
SOUTET, Olivier. 1990. *La concession en français. Des origines au XVIe siècle. Problèmes généraux: les tours prépositionnels*. Genève: Droz.
—. 1992a. *Études d'ancien et de moyen français*. Paris: P.U.F.
—. 1992b. *La concession dans la phrase complexe en français. Des origines au XVIe siècle*. Genève: Droz.
TOBLER, Adolf – LOMMATZSCH, Erhard. 1971. *Altfranzösisches Wörterbuch*. Wiesbaden: Steiner.
TRAUGOTT, Elizabeth – KÖNIG, Ekkehard. 1991. «The Semantics-pragmatics of Grammaticalization Revisited». In: E. TRAUGOTT – B. HEINE (éds), *Approaches to Grammaticalization*, vol I: *Focus on Theoretical and Methodological Issues*, 189-218. Amsterdam - Philadelphia: Benjamins.
VET, Co. 1980. *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain. Essai de sémantique formelle*. Genève: Droz.
WARTBURG, Walther VON. 1966. *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. Basel: Zbinden.

ANNEXE: corpus présenté par genre
(les titres sont suivis de l'abréviation employée dans le texte)

– Chansons de geste

La chanson de Roland (*Rol*), édition critique et traduction de Ian Short, Paris, Librairie Générale Française, 1990.
Le Charroi de Nîmes. Chanson de geste du XIIe siècle (*CHN*), éd. par D. McMillan, Paris, Klincksieck, 1978.
La Chevalerie Vivien (CHV), éd. par D. McMillan, Aix-en-Provence, CUER MA Université de Provence, 1997, 2 vol.
Aliscans (Alisc), éd. par C. Regnier, Paris, Champion, 1990, 2 vol.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

– Romans en vers

Chrétien de Troyes, *Les romans*, éd. d'après la copie de Guiot. I. *Erec et Enide* (E), publ. par M. Roques, Paris, Champion, 1955.

Chrétien de Troyes, *Les romans*, éd. d'après la copie de Guiot. II. *Cligés* (C), publ. par A. Micha, Paris, Champion, 1965.

Chrétien de Troyes, *Les romans*, éd. d'après la copie de Guiot. III. *Le Chevalier de la Charrete* (L), publ. par M. Roques, Paris, Champion, 1965.

Chrétien de Troyes, *Les romans*, éd. d'après la copie de Guiot. IV. *Le Chevalier au Lion (Yvain)* (Y), Paris, Champion, 1982.

Chrétien de Troyes, *Les romans*, éd. d'après la copie de Guiot. V. *Le Conte du Graal (Perceval). Tome I* (P), publ. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1984.

Chrétien de Troyes, *Les romans*, éd. d'après la copie de Guiot. VI. *Le Conte du Graal (Perceval). Tome* II (P), publ. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1984.

Tristan et Iseut. Les poèmes français. La Saga norroise (*Tetl*), éd. par D. Lacroix – Ph. Walter, Paris, Librairie Générale Française, 1989.

Jean Renart, *Galeran de Bretagne. Roman du XIIIe siècle* (*Gal*), éd. par L. Foulet, Paris, Champion, 1975.

Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* (*RRGD*), éd. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1966.

Guillaume de Lorris, *Le Roman de la Rose*, éd. par D. Poirion et J. Dufournet, Paris, Garnier Flammarion, 1999.

Le Roman de Renart I & II (*Ren*), éd. par J. Dufournet – A. Méline, Paris, Flammarion, 1985, 2 vol.

– Romans en prose

La Queste del Saint Graal. Roman du XIIIe siècle (Queste), publié par A. Pauphilet, Paris, Champion, 1984.

La Mort le Roi Artu. Roman du XIIIe siècle (*MA*), éd. par J. Frappier, Genève, Droz, 1964.

– Chronique

Villehardouin, *La Conquête de Constantinople* (*Vill*), éd. par E. Faral, Paris, Les Belles Lettres, 1961.

– Divers

Les Lais de Marie de France (*Lais*), publ. par J. Rychner, Paris, Champion, 1973.

Marie de France, *Les Fables* (*Fables*), éd. par Ch. Brucker, Paris/Louvain, Peeters, 1998.

Marie de France, *L'Espurgatoire Seint Patriz (Esp)*, éd. par Y. De Pontfarcy, Louvain/Paris, Peeters, 1995.

Jean Renart, *Le Lai de l'ombre* (*Ombre*), éd. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1979.

Aucassin et Nicolette (*Auc*), éd. par J. Dufournet, Paris, Garnier Flammarion, 1984.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AU-DESSUS DE + CONTACT: ORIGINES ET COMPARAISON AVEC *SUR*

Lieve VAN GRUNDERBEEK
(Universiteit Antwerpen)

1. Introduction

Les prépositions *sur* et *au-dessus de* désignent prototypiquement une relation statique sur l'axe vertical qui situe la cible (Vandeloise 1986) — c'est-à-dire l'objet à localiser — du côté du pôle positif de cet axe. La différence entre elles résiderait dans le trait de contact. *Sur* indique ainsi la supériorité verticale avec contact (1) et *au-dessus de* celle sans contact (2):

(1) La lampe est sur la table
(2) L'avion vole au-dessus de l'Atlantique

Il existe toutefois un emploi de *au-dessus de* où le trait de contact est bel et bien présent (3). *Au-dessus de* entre dès lors en concurrence avec *sur* et peut toujours être remplacé par ce dernier.

(3) Elle a attaché ses cheveux au-dessus de la tête (Frantext)

C'est précisément cet emploi de *au-dessus de* + contact que nous voulons examiner de plus près. Dans une première partie, nous verrons, à partir de l'étude d'un corpus[1], comment une approche diachronique nous permet d'expliquer la distribution actuelle des sens, par la suite nous spécifierons davantage l'ensemble des traits communs provoquant l'emploi «synonymique» de *au-dessus de* et *sur*.

2. De *super/sursum* à *au-dessus de*: un aperçu diachronique

2.1. Latin classique

En latin classique, la supériorité verticale était exprimée par *super* et *sursum*, en général avec les mêmes sens que connaissent *sur*, *dessus* et

---

[1] Le corpus est constitué à partir des textes de la Base de Français Médiéval, sous la direction du Professeur Marchello-Nizia (École Normale Supérieure, Lyon).

Memoire en temps advenir, 487-501. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au-dessus de actuellement. Le *Thesaurus linguae Latinae* note que *super* était plutôt utilisé comme préposition et *sursum* plutôt comme adverbe, mais il faut être prudent avec ce genre d'assertions vu l'absence de frontière rigide entre la préposition et l'adverbe.

Nous rencontrons déjà dès le latin classique le composé *desuper* avec l'idée de descente d'en haut (4): le mot a été formé par simple juxtaposition des prépositions *de* et *super* et la particule *de* a gardé sa valeur lexicale, à savoir l'éloignement à partir d'un point d'origine, que nous allons appeler désormais le sens «séparatif», d'après Sävborg (1941: 3).

(4a) Desuper infundere
(4b) «Verser dedans par dessus»

2.2. Latin vulgaire

Dès le latin vulgaire apparaissent des exemples de *desuper* à valeur non séparative (5): la particule *de* a subi une «javellisation», ou perte de sa valeur lexicale, probablement sous l'influence d'une autre formule composée avec *de*, *de superiore parte*, qui était très connue en latin vulgaire et avait un sens statique (cf. Sävborg 1941: 5-9):

(5a) [...] quod desuper est [...] (*Didascalia Apostulorum*: 245,12)
(5b) «ce qui est en haut»

En outre, on voit naître la forme *desursum*, créée par analogie avec *desuper*, tant avec (6) que sans (7) sens séparatif.

(6a) [...] qui enim desursum venit super omnes est (*Itala (q) Joh.*: 3,31)
(6b) «parce que celui qui vient d'en haut est au-dessus de tout le monde»
(7a) Desursum est Deus [...]
(7b) «Là-haut est Dieu»

2.3. Les plus anciens textes français

En ancien français la supériorité verticale est exprimée par les quatre formes *sor* (et variantes), *desor* (et variantes), *sus* et *desus*, provenant, du moins à première vue, directement des formes latines *super*, *desuper*, *sursum* et *desursum*. On peut constater dès le début une nette préférence pour les formes simples. Ainsi, il n'y a qu'une seule attestation d'une forme composée dans les plus anciens textes[2], à savoir *desor* dans *La Vie de Saint Alexis*[3] (vers 1040) (8):

---

[2] Il s'agit de la période avant le XIIe siècle.

[3] Il faut toutefois noter qu'il s'agit d'un texte en vers. Il se peut donc que l'auteur ait choisi la préposition composée pour des raisons prosodiques plutôt que sémantiques, mais cela prouve tout de même que la forme composée était connue dès les origines du français.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(8a) Dessoure terre nel pourent mais tenir (*V.d.St.A.*: 120)
(8b) «Il ne pouvaient plus le tenir sur terre»

Les auteurs des premiers textes sont d'ailleurs très rigides quant à la forme choisie: pour les emplois sans complément ils recourent à *sus* (9), pour les emplois prépositionnels à *sor* (10).

(9a) Elle no'nt eskoltet les mals conselliers / Qu'elle De o raneiet, chi maent sus en ciel (*C.de Ste. E.*: 5-6)
(9b) «elle n'écoutait pas les mauvais conseillers [qui voulaient] qu'elle renie Dieu, qui demeure là-haut au ciel»
(10a) [...] Maximiien, Chi rex eret a cels dis soure pagiens (*C.de Ste. E.*: 12)
(10b) [...] «Maximien, qui était en ces jours-là le roi des païens (litt.: roi sur païens)»

2.4. L'ancien et le moyen français

2.4.1. *Sor, sus, desor et desus*

L'étude du corpus nous montre, dès le XIIe siècle, quelques évolutions importantes quant aux emplois de *sor*, *sus*, *desor* et *desus*:

- Les formes composées gagnent en importance, sans toutefois l'emporter sur les formes simples.
- Nous voyons apparaître les premiers exemples de *sus* à fonction prépositionnelle (11). *Sus* se maintiendra comme préposition jusqu'au XVIIe siècle et comme adverbe jusqu'à nos jours dans les expressions archaïsantes *en sus de* («en plus»), *courir sus à qqn* («l'attaquer»).

  (11a) Quar li feus li fist sus la face [...] (M.de N.-D.: I, 64)
  (11b) «Parce que le feu ardait (litt.: était sur) son visage»

- *Desus* gagne du terrain sur *desor* et devient assez vite la forme la plus usitée.
  En tant qu'adverbe, *desor* disparaît vers le XIVe siècle; comme préposition il apparaît encore de temps en temps jusqu'au XVIIe siècle, mais assez rarement.
- Au XVIIe siècle les grammairiens décrètent que la forme composée *dessus* ne peut être utilisée que comme adverbe (cf. Vaugelas 1647).
- Petit à petit *sor* et *sus* se fondent, aboutissant à la forme actuelle *sur*[4].

[4] Nous retrouvons la forme *sur* déjà dès le XIe siècle, dans la Chanson de Roland, mais *sor* et surtout *sus* continuent à s'employer jusqu'au XVIIe siècle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2.4.2. *Au-dessus de*

La préposition *au-dessus de* est plus tardive que les autres formes. Les premières attestations retrouvées dans notre corpus, datent du milieu du XIIe siècle (12). C'est d'ailleurs à la même époque que nous retrouvons la première occurrence de *dessus* nominal, dans *Brut* de WACE (1155): *avoir le dessus*.

Au-dessus se rencontre rarement en ancien français, et au début uniquement au sens figuré *venir/être au-dessus de son ennemi*: «triompher, vaincre» (12).

(12a) [...] se vos an venez au desus, que vers vos ne se puisse plus desfandre [...] (*Perceval*: 1641)
(12b) «[...] et vous le vaincrez, parce qu'il ne peut plus se défendre contre vous»

Il faut attendre le XIVe siècle pour les premiers exemples à sens spatial, mais ce sens spatial avait à cette époque-là encore pour trait distinctif la verticalité avec contact (13).

(13a) Car au chief de.IX. jours, les cors de nos gens que il avoient tuez [...] vindrent au desus de l'yaue, [...] (*VSL*: 289.4)
(13b) «parce qu'au bout de 9 jours, les corps de nos hommes qu'ils avaient tués, venaient à la surface de l'eau»

3. Morphologie de *au-dessus de*

L'évolution morphologique qu'a connue la préposition *au-dessus de* semble bien transparente: par ellipse l'adverbe composé *dessus* a été réanalysé en substantif (*ce qui est dessus* ⇒ *le dessus*); ce substantif sert à son tour de base à la forme surcomposée *au-dessus de* (cf. Darmesteter 1874: 81). Le processus de substantivation reste d'ailleurs aisément perceptible grâce à l'article contracté (*à* + *le*).

Mais même si du point de vue purement morphologique cette évolution semble irréfutable, sur le plan sémantique elle pose problème: si la préposition *au-dessus de* est effectivement construite sur le substantif *le dessus*, on doit la paraphraser par «*à (sur) le dessus de*». Dès lors on ne comprend plus pourquoi l'emploi le plus usité en français moderne est celui sans contact.

Il est donc clair qu'une évolution secondaire doit avoir eu lieu. Pour la comprendre, il faut que nous allions creuser dans l'histoire syntaxico-sémantique de *dessus* et de *sur*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4. Évolutions syntaxico-sémantiques de *sur*, *dessus* et *au-dessus de*

4.1. Confusion de *sor*, *sus*, *desor* et *desus*

En latin classique, on avait déjà tendance à employer *super* comme préposition et *sursum* adverbialement[5]. Dans les premiers textes français, on voit que cette distinction est encore plus nette: on n'emploie les formes en *-r*, et donc provenant de *super* qu'avec complément et les formes en *-s* que de façon adverbiale[6].

La différenciation entre l'adverbe et la préposition commence toutefois à disparaître assez vite: dès le XIIe siècle nous trouvons des exemples de *sus* à fonction prépositionnelle (11). Peu à peu, les 4 formes *sor*, *sus*, *desor* et *desus* deviennent synonymes: il n'y a plus de distinction lexicale entre les formes simples et composées, ni de différence grammaticale entre les formes en *-r* et celles en *-s*. Il n'y a que la préposition composée *desor*, la plus rare et la première à disparaître, qui continue à prendre, dans la plupart des cas, un complément.

En plus, également au XIIe siècle, l'adverbe *desus* se nominalise par ellipse. Dès lors, nous en arrivons à une situation de conflit entre les différentes valeurs sémantiques et syntaxiques:

a) En sémantique:

À cause de la perte de la valeur lexicale de la particule *de*, les formes composées et simples deviennent, du point de vue lexical, synonymes. Il subsiste toutefois pas mal d'occurrences où *de* a bel et bien sauvegardé sa valeur séparative (14). Celles-ci coexistent avec celles où la valeur lexicale de *de* est vide (15):

(14a) [...] Coperai lui le chief **desor** le bu (*Amiamile*: 12, 1037)
(14b) [...] «Je lui couperai la tête de sur son tronc»
(15a) [...] bien veoit an el mireor qui ert asis **desus** la tor lor enemis vers aus venir (*Eneas*: 12, 7610)
(15b) [...] «il voyait bien, dans le miroir qui se trouvait sur la tour, s'approcher leurs ennemis»

---

[5] Nous parlerons d'emploi prépositionnel si le complément est postposé, d'emploi adverbial si le complément est vide, antéposé ou sousentendu.

[6] Il faut noter que la langue ancienne possédait un «*s*-adverbial» (cf. Buridant 1900: 461), que l'on peut encore retrouver chez Lafontaine: *Tous viennent à la file; il ne s'en manque guères* (Lafontaine: Livre VIII, Fable 25). C'est dire que les petits mots, s'ils ne sont pas suivis d'un complément, ont tendance à prendre un *–s*. Il ne faut donc pas nécessairement remonter jusqu'au latin pour expliquer la distinction entre l'adverbe en *-s* et la préposition en *-r*. En plus, l'on peut se poser la question si *sus* provient effectivement de *sursum* ou s'il ne s'agit là que de la variante adverbiale de *sor*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette coexistence aboutit à des tournures comme (16), où l'on s'attendrait, de par la graphie, à une valeur séparative, comme en (17):

(16a) Et mes sire Gauvains a prise la dameisele, si l'a mise **de sor** le palefroi (*Perceval*: 6823)
(16b) «Et Monsieur Gauvain a pris la demoiselle et l'a mise sur le cheval»
(17a) [...] fors Perceval tant solemant, et dist **de sor** la mule fauve: [...] (*Perceval*: 4621)
(17b) «[...] à l'exception de Perceval, et il dit de sur l'âne fauve [...]»

b) En syntaxe:

Dessus nominal (18), *dessus* adverbial (19) et *dessus* prépositionnel (20-21) deviennent peu à peu des «homonymes grammaticaux».

(18a) [...] furent en la premiere salle, que moult estoit grande et toute tapissee, le **dessus** et les coustez, d'ung drap d' or [...] (*Jehpar*: 44)
(18b) «[...] ils étaient dans la première salle, qui était très grande et toute tapissée, de dessus et des côtés (litt. le dessus et les côtés), d'un drap d'or [...]»
(19a) Et quant la tombe fu **desus** si bele et si riche [...] (*Artu prose*: 78)
(19b) «Et quand le dessus de la tombe fut (litt. *la tombe fut par-dessus) si somptueusement orné»
(20a) Et cil qui furent assamblé es pres **desus** la riviere [...] commencierent des le matin la mellee [...] (*Artu prose*:151)
(20b) «Et ceux qui étaient assemblés dans les prés au-dessus de la rivière ont commencé dès le matin le combat»
(21a) Alors sans plus actendre ne lever aucune chose **dessur** les tables [...] (*Saintre*: 280)
(21b) «Alors, sans plus attendre et sans rien enlever de sur la table [...]»

Il devient donc pour le locuteur de l'ancienne langue de plus en plus difficile de savoir à quelle catégorie appartient la forme *dessus*, aussi parce que l'ancien français pouvait exprimer le génitif par une construction directe juxtaposant deux groupes nominaux (22). Avons-nous, dans la phrase (23a) affaire à *dessus* nominal (23b) ou prépositionnel (23c)?

(22a) La mort le roi Artu
(22b) La mort du roi Arthur

(23a) [...] se regarderent **de desus** les murs [...] (*G. de Tyr*, XIX)
(23b) «il se regardèrent du dessus des murs»
(23c) «il se regardèrent de dessus les murs»

La confusion qui naît à cause des différentes valeurs grammaticales et lexicales du lexème *dessus* est bien illustré par les exemples (24) à (26). L'on ressent vraiment que les auteurs, qui entassent les différentes prépositions, ne savent plus quelle forme utiliser.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(24a) [...] devant la sale, la encontra son fil li pere, de l' altre part i vint sa mere; **de desor** lui mil foiz se pasment (*Eneas*: 6267)
(24b) «[...] devant la salle rencontra le père son fils, de l'autre côté venait sa mère; ils se jetaient mille fois sur lui»
(25a) Ço li est vis qu'il quaie jus. Il se tient as mains **de desus** (*Belinc*: 13, 4566)
(25b) «Il a l'impression de tomber. Il se tient debout aux mains»
(26a) [...] et **de desus sor** sa poitrine a un voltor [...] (*Eneas*: 2740)
(26b) «[...] et il a un aigle sur sa poitrine [...]»

Ce sera précisément cette situation confuse qui sera responsable des développements ultérieurs.

4.2. Grammaticalisation de *sur* et *dessus*

Par la perte des distinctions lexicales et grammaticales de *sor*, *sus*, *desor et desus* dans un premier temps, et ensuite par la fusion de *sor* et *sus*, aboutissant à la forme actuelle *sur*, et la disparition de *desor*, le français a perdu son beau système binaire:

Sor: préposition, supériorité verticale	*sus*: adverbe, supériorité verticale
Desor: idem + valeur séparative	*Desus*: idem + valeur séparative

Il ne reste plus que deux formes, *sur* et *dessus*, qui, à ce moment-là, n'expriment plus si cible et site sont en contact ou non, ni s'il s'agit d'un emploi adverbial ou prépositionnel.

L'évolution qui a eu lieu est claire à ce jour: *sur* a fini par assumer le rôle de préposition et *dessus* celui d'adverbe. Mais pourquoi est-ce la forme composée *dessus* qui a fini par assumer le rôle adverbial?

Il faut noter que l'on a toujours affaire à une forme adverbiale en *–s* et une forme prépositionnelle en *-r*. Nous croyons toutefois que l'explication n'est pas là, parce que l'hypothèse du *s*-adverbial n'expliquerait pas les cas de *dans* vs *dedans*, de *sous* vs *dessous* ou de *hors de* vs *dehors*, qui ont quand même connu la même évolution que *sur* et *dessus*.

Ce qui différencie l'ancienne langue du français moderne, c'est que la langue moderne fait une distinction beaucoup plus nette entre les emplois adverbiaux et prépositionnels. Il ne reste plus que *après*, *avant* et *devant* à pouvoir être bivalents (cf. Marchello-Nizia 1999: 120). La distinction syntaxique entre préposition et adverbe se fait, à l'exception de *pendant / cependant*, au moyen d'un *de* antéposé. La solution doit donc se trouver dans la particule *de* elle-même qui a perdu, au cours de l'évolution du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

français, sa valeur lexicale séparative pour devenir le marqueur de l'emploi adverbial.

La préposition *de* offre, à partir de son sens de base marquant l'éloignement à l'égard d'un point d'origine, un sémantisme très large. Ainsi, en tant que complément du nom, *de* marque souvent le génitif. Nous croyons que le *de* dans *dessus* doit être l'incorporation du complément, ou bien la trace du complément génitival qui s'est déplacé en avant, tout comme l'est *en* dans (27):

(27 a) J'ai pris trois livres
(27 b) J'**en** ai pris trois (de ces livres)

La particule *de*, antéposée à la préposition, a donc, en français moderne, reçu la valeur grammaticale de bloquer la place du complément. Il est clair que, pour pouvoir faire cette assertion, il faut présupposer une structure génitivale sous-jacente dans l'expression *sur* + (*de* non-exprimé) + Nom, analogue à *hors de* + Nom, qui devient *dehors* en emploi adverbial. Il existe quatre arguments en faveur de cette hypothèse:

1) L'ancien français exprimait le génitif, entre autres[7], par un état construit (cf. Longobardi 1995): une construction directe juxtaposant deux groupes nominaux (22a), qui demanderait, en français moderne, l'insertion de la préposition *de* (22b). L'ancienne langue connaissait donc une construction génitivale à *de* non exprimé.

(22a) La mort le roi artu
(22b) «La mort **du** roi Arthur»

2) Les occurrences «aberrantes», caractérisées par un entassement de prépositions, comme nous les trouvons sous (24-26) contiennent d'ailleurs toutes un *de* tout à fait superflu, ce qui nous donne l'impression que les auteurs ont le sentiment qu'il doit se trouver quelque part un *de* dans ces constructions prépositionnelles.

(24a) [...] devant la sale, la encontra son fil li pere, de l'altre part i vint sa mere; **de** desor lui mil foiz se pasment (*Eneas*: 6267)
(24b) «[...] devant la salle rencontra le père son fils, de l'autre côté venait sa mère; ils tombaient mille fois sur lui»
(25a) Ço li est vis qu'il quaie jus. Il se tient as mains **de** desus (*Belinc*: 13, 4566)

---

[7] Les autres constructions génitivales sont les suivantes: une construction avec la préposition *à* (*la fille à un roi*), une construction avec *de* (*le filz de sa sorur*) et, rare, une construction avec antéposition de N2 (*la roi cort*); voir Marchello-Nizia (1999: 80).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(25b) «Il a l'impression de tomber. Il se tient aux mains debout»
(26a) [...] et de desus sor sa poitrine a un voltor [...] (*Eneas*: 2740)
(26b) «[...] et il a un aigle sur sa poitrine [...]»

3) Le *TLL* mentionne un exemple de *super*, suivi d'un génitif partitif (28):

(28) [...] satis superque oneris [...] (*Liv*: 41, 25, 8)

4) La langue roumaine connaît également une préposition dérivée de *super*: *asupra*. Celle-ci demande un complément au génitif (29):

(29a) Lampa e asupra mesei
(29b) «La lampe est au-dessus de la table»

Pour les emplois sans complément, le roumain antépose, comme le français, la particule *de* à cette préposition (30)

(30a) Lampa e deasupra
(30b) «La lampe se trouve au-dessus»

4.3. Grammaticalisation de *au-dessus de*

La valeur lexicale de la particule *de* dans *dessus* a donc été supprimée au profit d'une valeur purement grammaticale. C'est à ce moment-là que *au-dessus de* rentre en jeu: le français va recréer la différence lexicale et ce sera *au-dessus de* qui va assumer le rôle d'exprimer la valeur séparative[8].

Ceci n'est pas un cas isolé en français: on retrouve le même phénomène dans l'évolution des démonstratifs. Les formes en *cil* et celles en *cist* ne s'opposaient à l'origine que sémantiquement, *cist* indiquant la proximité et *cil* la distance.
Le français a d'abord neutralisé la distinction sémantique en créant un microsystème de deux formes toujours atones, uniquement employées comme déterminants: *ces* et *ce*. Ensuite le français a fait une distinction syntaxique entre le déterminant et le pronom: *ce* et *celui*. Dans une dernière phase l'opposition sémantique a été recréée par les particules *–ci* et *–là*. (cf. Marchello-Nizia 1999: 88-89)

4.4. Conclusions préliminaires

Au-dessus de est donc le résultat de deux évolutions consécutives: la première purement morphologique, aboutissant à un emploi avec contact,

---

[8] Il faut noter que la valeur séparative a un peu changé de caractère, mais de l'éloignement à partir d'un point d'origine au non-contact n'est qu'un pas.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la seconde à un emploi sans contact. *Au-dessus de* + contact et *au-dessus de* – contact sont dès lors des homonymes.

En ce qui concerne les exemples spatiaux repérés en AF où *au-dessus de* exprime une supériorité verticale avec contact comme (13), nous sommes d'avis qu'il ne s'agit pas encore de la locution prépositionnelle, mais d'une simple juxtaposition des termes, dans laquelle *dessus* est à paraphraser par «surface».

(13a) Car au chief de .IX. jours, les cors de nos gens que il avoient tuez [...] vindrent au desus de l'yaue, [...] (*VSL*, 289.4)
(13b) «parce que au bout de 9 jours, les corps de nos hommes qu'ils avaient tués, venaient à la surface de l'eau»

Que les premières occurrences de *au-dessus de* soient au figuré ne doit pas nous surprendre: à ce moment-là, le français disposait encore de 4 prépositions pour indiquer la supériorité sur l'axe vertical. Il faut d'ailleurs remarquer que les premières occurrences de *dessus* nominal et de *au-dessus de* se trouvent dans le même texte, à savoir le *Brut*, de Wace; il s'agit des expressions: *avoir le dessus* et *venir au-dessus de son ennemi*. Nous croyons que nous avons ici bien affaire à une expression en voie de figement, mais pas à une locution prépositionnelle.

5. *Au-dessus de* + contact: partie synchronique

5.1. La définition de Vandeloise

Vandeloise (1986: 96-105) décrit les prépositions *au-dessus de* et *en dessous de* en couple, par une seule et même règle d'usage:

> *a est au-dessus de b* si le point le plus bas de la cible est plus haut que le point le plus haut du site.

Il y ajoute une «restriction de sélection»: la verticalité doit être saillante.

Du point de vue théorique, Vandeloise ne part pas de configurations spatiales, mais de caractéristiques «préthéoriques» que les sujets parlants attribuent aux prépositions *sur* et *sous*. Ces caractéristiques sont:

a) L'ordre sur un axe vertical: *a est au-dessus / en dessous de b* si la cible est plus haute/basse que le site sur un axe vertical
b) Le contact: *si a est au-dessus / en dessous de b*, l'intersection de leurs projections verticales est généralement vide
c) Symétrie de la cible et du site: a est au-dessus de b = b est en dessous de a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La règle d'usage et les caractéristiques préthéoriques reviennent donc au même: *au-dessus de* désigne prototypiquement une relation de verticalité sans contact. Pour Vandeloise, l'expression *au-dessus de*, lorsqu'on peut la substituer à l'expression *sur*, joue, par sa longueur, un rôle emphatique[9] (Vandeloise 1986: 105).

5.2. *Au-dessus de* + contact versus *sur*

5.2.1. Différents types de contact

Au-dessus de entre donc, dans son emploi avec contact, sur le terrain de *sur*. Les traits qu'ils ont en commun sont la verticalité et le contact. Par ce qui suit, nous tenterons de délimiter les champs de ces prépositions.

Dendale – De Mulder (1997-1998), tout comme Cuyckens (1991) pour la préposition *op* en néerlandais, ont distingué 4 types de contact pour la préposition *sur*: le support (31), l'*underlie* (32), l'adhérence (33-36), et la coïncidence avec une surface ou une ligne (37):

> «Le support est le contact vertical entre un site et une cible qui se trouve plus haut sur l'axe vertical; le site s'oppose alors à la force de la pesanteur exercée sur la cible. L'*underlie* est le contact vertical d'une cible avec un site qui se trouve au niveau du sol, ce qui empêche théoriquement la cible de tomber, comme dans le cas de support. L'adhérence est une forme de contact horizontal ou 'vertical inverse', où il y a également opposition à la pesanteur, mais une opposition due non pas à la simple horizontalité du site, mais à un des quatre facteurs d'adhérence suivants: capacité de la cible d'adhérer au site (lézard), propriétés auto-adhésives de la cible (sang), intervention d'un tiers élément (clou, vis) ou intégration de la cible dans le site (fresque)» (Dendale – De Mulder 1998: 409-410).

Pour les emplois de *au-dessus de* avec contact, par contre, il n'y a qu'un seul type de contact possible: le support (31).

(31) Mettre une pierre au-dessus de l'autre

En effet, pour les exemples (32-37) la substitution de *sur* par *au-dessus de* donnerait des phrases agrammaticales (32-36), ou annulerait le trait de contact (37).

(32a) Assis sur l'herbe tendre, je chantais son beau nom (Lafontaine, *Ode pour Madame*)

---

[9] «(...) d'autres usages de cette expression n'ont d'autre but que de donner plus d'emphase à la préposition *sur*» (Vandeloise 1986: 105).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(32b) * Assis au-dessus de l'herbe tendre, je chantais son beau nom
(33a) La mouche est sur le plafond
(33b) * La mouche est au-dessus du plafond
(34a) Elle a du sang sur sa blouse
(34b) * Elle a du sang au-dessus de sa blouse
(35a) L'affiche est sur le mur
(35b) * L'affiche est au-dessus du mur
(36a) La fresque est sur le mur
(36b) * La fresque est au-dessus du mur
(37a) Le point est sur la ligne
(37b) * Le point est au-dessus de la ligne

Ce n'est donc que la présence du trait de support qui peut donner lieu à une substitution de *sur* par *au-dessus de*.

5.2.2. Les positions sur l'axe vertical

Évidemment, ceci a des conséquences sur le trait de la verticalité: si cible et site doivent entretenir une relation de *porteur/porté*, le trait de la verticalité devient beaucoup plus saillant pour *au-dessus de* avec contact que pour *sur* ou pour *au-dessus de* sans contact.

Pour *sur*, les positions sur l'axe vertical peuvent être inversées, comme dans (33) ou cible et site peuvent se trouver sur un même axe horizontal (34-36). Pour *au-dessus de* à valeur séparative, la verticalité peut être approximative (38). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Vandeloise a ajouté la restriction de sélection à sa règle d'usage. *Au-dessus de* + contact, par contre, demande que cible et site se trouvent effectivement sur un même axe vertical (39).

(38) Le château est situé au-dessus de la mer
(39) Couper très fin les herbes et les légumes et les mettre au-dessus de la viande

5.2.3. Nature du site

Vu la morphologie de la préposition *au-dessus de + contact*, qui est construite sur le substantif *le dessus*, et vu le type de contact que cette préposition exige, son emploi pose une contrainte importante sur le site: celui-ci doit nécessairement être concret, avec un côté «*dessus*», et doit donc être tridimensionnel. C'est ce qui explique l'agrammaticalité de la phrase (40b):

(40a) Ce qui est à l'écran est ce que l'on obtient sur la feuille
(40b) * Ce qui est à l'écran est ce que l'on obtient au-dessus de la feuille

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5.2.4. L'effet emphatique

L'effet d'emphase qui se produit lorsqu'on remplace *sur* par *au-dessus de*, est à notre avis un épiphénomène dû au caractère strict des traits de *au-dessus de* + contact: pour *sur* et *au-dessus de* à valeur séparative une libre combinaison des traits suffit pour provoquer leur emploi, sans qu'aucun de ces traits ne soit nécessaire ou suffisant (cf. Vandeloise 1986). Pour *au-dessus de* + contact, en revanche, la présence des trois traits, notamment la verticalité absolue, le support et un site tridimensionnel, est indispensable. Et c'est précisément par la combinaison de ces trois traits que nous obtenons l'emploi le plus caractéristique de *sur*.

6. Conclusions

Par ce travail, nous avons voulu démontrer comment une approche diachronique peut rendre compte de la distribution des sens que connaissent les prépositions spatiales de nos jours. Ainsi nous avons montré que l'évolution sémantique de *au-dessus de* est étroitement liée aux transformations morphologiques qu'il a subies au long de son histoire d'une part, et aux évolutions morphosyntaxiques qu'ont connues ses pendants *sur* et *dessus* d'autre part.

Nous avons vu que *au-dessus de* + contact constitue le sens étymologique du mot. Il résulte de la réanalyse de l'adverbe *dessus* en substantif qui sert à son tour de base à la forme surcomposée *au-dessus de*, et est à paraphraser par «sur le dessus de».

La locution prépositionnelle *au-dessus de* à valeur séparative, par contre, est le résultat d'une évolution ultérieure et typique de la langue moderne qui veut distinguer plus nettement entre les emplois prépositionnels et adverbiaux que l'ancienne langue qui employait les mêmes morphèmes pour les deux catégories. Son existence est liée aux transformations morphosyntaxiques qu'ont connues *sur* et *dessus*: au cours de l'histoire la particule *de* dans *dessus* a perdu sa valeur originelle séparative au profit d'une fonction grammaticale, notamment l'incorporation du complément génitival. Vu que, dès ce moment, le français n'avait plus de moyen pour exprimer le non-contact entre cible et site, la langue a recréé la valeur séparative: c'est *au-dessus de* qui a assumé ce rôle. *Au-dessus de* + contact et *au-dessus de* – contact deviennent dès lors des homonymes.

Puisque *au-dessus de* + contact est en concurrence avec *sur* et est toujours substituable par ce dernier à cause des traits de la verticalité et du contact qu'ils ont en commun, nous avons ensuite délimité les champs de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces deux prépositions. Nous avons révélé que la différence entre elles réside dans le caractère du trait de contact, dans le caractère rigide du trait de la verticalité pour *au-dessus de* + contact et dans la nature de son site. Ainsi, nous avons découvert que, des 4 types de contact possibles pour *sur* (le support, l'adhérence, l'*underlie* et la coïncidence avec une surface ou une ligne), il n'y en a qu'un seul susceptible de véhiculer l'emploi de *au-dessus de*: le support. Nous avons également vu que *au-dessus de* + contact demande une verticalité absolue, tandis que le trait de la verticalité peut être inversé (la mouche sur le plafond) ou même absent (l'affiche sur le mur) pour *sur*, et seulement approximatif pour *au-dessus de* à valeur séparative. Enfin, le site de *au-dessus de* à valeur non-séparative doit être concret et tridimensionnel.

L'effet emphatique obtenu lorsque l'on remplace *sur* par *au-dessus de*, ne se produit donc pas seulement à cause de la longueur de la construction comme le pose Vandeloise (1986: 105), mais aussi à cause du sens étymologique «sur le dessus de» et parce que la combinaison des traits support, site concret et tridimensionnel et verticalité absolue donne lieu à l'emploi le plus caractéristique de *sur*.

Références

Bekkers, Frans H. H. A. 1931. *Étude sur l'emploi que Froissart fait de la préposition*. [Amsterdam, thèse de doctorat]

Buridant, Claude. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris: Sedes.

Cuyckens, Hubert. 1991. *The Semantics of Spatial Prepositions in Dutch*. [Universitaire Instelling Antwerpen, thèse de doctorat]

Darmesteter, Arsène. 1874. *Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin*. Paris: Vieweg.

De Mulder, Walter – Dendale, Patrick. 1998. «Complex Primitives and Image Schemata for the Preposition *sur*, in 'Support' of Louis Goossens». In: Johan van der Auwera – Frank Durieux – Ludo Lejeune (éds), *English as a Human Language. To honor Louis Goossens*, 120-131. München: Lincom Europa.

Dendale, Patrick – De Mulder, Walter. 1997. «Les traits et les emplois de la préposition *sur*». *Faits de langue* 9. 211-220.

—. 1998. «*Contre* et *Sur*: du spatial au métaphorique ou inversement*?*». *Verbum* 20, 4. 405-434.

Hopper, Paul J. – Traugott, Elizabeth C. 1993. *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.

Longobardi, Giuseppe. 1995. «A Case of Construct State in Romance». In: Roberto Ajello – Saverio Sani (éds), *Scritti linguistici in onore di Tristano Boletti*, 293-329. Pisa: Pacini.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MARCHELLO-NIZIA, Christiane. 1999. *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*. Paris: Ophrys.

MEYER-LÜBKE, Wilhelm. (réimpression) 1974. *Grammaire des langues romanes*. Genève: Slatkine.

SHEARS, Fred. 1922. *Recherches sur les prépositions dans la prose du moyen français: 14e et 15e siècles*. Paris: Champion.

SÄVBORG, Torsten. 1941. *Étude sur la préposition* de *dans les expressions de lieu relatives*. Uppsala: Lundequist.

Thesaurus linguae Latinae. Vol. V. 1934. Stuttgart - Leipzig: Teubner.

VANDELOISE, Claude. 1986. *L'espace en français: sémantique des prépositions spatiales*. Paris: Seuil.

VAUGELAS, Claude Favre DE. 1647. *Remarques sur la langue françoise*. Paris: Veuve Camusat.

WALDMANN, Alfred. 1906. *Die begriffliche Entwicklung des lateinischen* super *und* sursum. Leipzig: Borna.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INSTABILITÉ LINGUISTIQUE ET VARIABILITÉ TEXTUELLE. RÉFLEXIONS SUR LA TRANSMISSION ET LES ÉDITIONS DE LA *FARCE DE MAÎTRE PIERRE PATHELIN*

Willy VAN HOECKE
(*Katholieke Universiteit Leuven*)

0. Introduction

Dans le domaine des textes français du moyen âge, les conceptions de critique textuelle ont été fortement marquées par les sévères reproches que Joseph Bédier (1864-1938) a adressés à la méthode d'édition «objective», attribuée traditionnellement au philologue allemand Karl Lachmann (1793-1851). On sait que la formulation française la plus explicite de cette méthode se lit dans la longue introduction que Gaston Paris (1839-1903), le père de la philologie romane en France et le maître de Joseph Bédier, a placée en tête de sa célèbre édition de la *Vie de saint Alexis* (Paris – Pannier éds 1872: 7-134). En général, la méthode est appelée «méthode des fautes communes», parce qu'elle affirme pouvoir établir la parenté et donc la filiation des témoins manuscrits (*stemma codicum*) ou imprimés d'un texte à l'aide d'une analyse systématique des fautes communes à deux ou plusieurs témoins. Une fois établi le *stemma*, la méthode permettrait en outre de rétablir de façon objective le texte original de l'œuvre. La problématique a donné naissance à une des disciplines les plus typiques de la philologie, à savoir la *critique des textes* ou *critique textuelle*. Dans la ferveur historiciste de la première moitié du 19e siècle, cette méthode de reconstitution a donné un éclat scientifique particulier à la philologie: tout comme le scientifique était devenu capable de reconstituer la généalogie des espèces et les rapports génétiques des langues, il pouvait désormais remonter le cours de l'histoire du texte jusqu'à la version originale de l'œuvre.

On oublie souvent, dans la présentation de la théorie lachmannienne, que la méthode ne s'arrête pas au moment où le problème de la *Critique des leçons* est résolu. En effet, après les quelque vingt pages dans lesquelles il présente les principes et techniques de critique textuelle au sens propre du terme (Paris – Pannier éds 1872: 1-27), G. Paris

Memoire en temps advenir, 503-528. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

consacre un chapitre de plus de cent pages au problème non moins important de la *Critique des formes* (Paris – Pannier éds 1872: 27-134). Il y explique comment, à côté de la critique textuelle proprement dite, l'examen de la versification du texte offre en outre une technique scientifique pour retrouver la forme originale du texte. À la lumière des résultats obtenus par l'examen du mètre et des assonances, G. Paris a cru devoir écarter les transcriptions médiévales, même les plus anciennes, de la *Vie de saint Alexis* et il a reconstitué la forme que l'œuvre originale a revêtue, selon lui, au moment de sa composition (Paris éd. 1911[1], 1933[7], «version définitive destinée aux cours universitaires»).

À partir du moment où la «guerre acharnée contre la fausse science» avait déblayé le terrain et avait imposé «les bonnes méthodes scientifiques», on exige donc de l'éditeur qu'il justifie dans une étude préliminaire comment il est parvenu à reconstituer la «leçon» et la forme du texte. Dans ces *Prolégomènes*, il doit décrire les témoins, établir leur filiation et indiquer comment celle-ci permet de remonter à la version originale. Ensuite, il doit dégager de l'examen du mètre et des rimes ou des assonances les caractéristiques de la langue de l'auteur et adapter la graphie du texte en fonction de ces observations. Dans le concret, pratiquement tous les éditeurs de textes français du moyen âge ont appliqué les méthodes préconisées par G. Paris et ont procuré des éditions «lachmanniennes» qui sont en fait des reconstitutions faites par des philologues modernes et non des reproductions fidèles des témoins médiévaux mêmes.

On sait que Bédier s'est vite embrouillé avec G. Paris lors de la préparation de l'édition du *Lai de l'Ombre* de Jean Renart, qu'il comptait présenter comme thèse annexe à son doctorat. Le maître et le disciple ne s'entendaient pas sur l'établissement du *stemma*, et la reconstitution subséquente du texte original les divisait davantage. Bédier refusait de se soumettre aux règles «aveugles» qu'imposaient les méthodes philologiques prônées par Paris et, à la fin de sa vie, il a résumé ses critiques dans un article retentissant (Bédier 1928), qui dénonce le caractère vicieux des méthodes de reconstitution «scientifique» développées par les philologues. On retiendra surtout que la méthode implique une conception anachronique du texte médiéval, auquel on attribue certaines caractéristiques du texte moderne. Celui-ci est en général un message écrit, protégé par le respect moderne de l'authenticité, et il présente une forme relativement fixe et stable, déterminée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre autres par les règles rigoureuses de la norme grammaticale. Or, tout indique qu'au moyen âge la communication littéraire était essentiellement verbale et que le texte littéraire menait une vie orale et présentait donc une instabilité plus grande qu'un texte transmis par écrit. Les transcriptions que nous avons conservées ne servaient en général pas à diffuser le texte, mais étaient des instantanés plutôt exceptionnels accordés par les jongleurs et ménestrels professionnels à des moments privilégiés de leur carrière (Van Hoecke 1994a, 1994b). Les copistes qui ont réalisé ces transcriptions n'étaient pas encore liés par une norme grammaticale et orthographique bien établie et suivaient les habitudes et tendances linguistiques et graphiques du milieu où ils avaient été formés ou pour lequel ils travaillaient et qui étaient d'ailleurs loin d'être cohérentes et systématiques. Les reconstitutions formelles des philologues sont donc des réductions anachroniques et erronées d'une réalité médiévale beaucoup plus variée et libre. Aussi Bédier plaide-t-il pour le respect des témoins médiévaux authentiques et il rejette, en particulier, toute reconstitution de la forme du texte. Depuis, la plupart des éditions sont d'inspiration «bédiériste» et reproduisent fidèlement le témoin médiéval jugé le plus proche de l'original.

Dans cette contribution, j'aimerais souligner que la critique bédiériste est particulièrement valable pour les textes en moyen français (MF), parce qu'ils ont été composés à une époque où la langue passe par une période de transition ou de «mutation» (Guiraud 1963: 11), caractérisée par la coexistence de formes et de construction anciennes et nouvelles qui se concurrencent. Cette instabilité linguistique se reflète dans les textes de l'époque et dans leur transmission, et pose donc des problèmes surtout pour le deuxième volet de l'approche lachmannienne, à savoir la *Critique des formes*. L'objectif est donc de contrôler si, effectivement, certains éditeurs ont été obsédés par l'idée de la reconstitution de la leçon originale du texte et de la forme primitive de celui-ci.

Pour ce faire, j'ai pris comme spécimen représentatif la *Farce de Maître Pierre Pathelin* (*FMPP*), un des textes les plus célèbres en MF et un même temps un des textes les plus édités. Je me permets de rappeler d'abord la transmission de l'œuvre (1.). Ensuite, j'examine deux phénomènes d'instabilité linguistique, attestés dans le texte, en premier lieu le maintien ou la chute du [ə] central (2.). En effet, en MF, la voyelle centrale atone [ə], qui s'arrondit en [ɵ] dès le 15e siècle, s'amuït progressi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vement, d'où son nom de *e muet*. Pendant toute la période, on hésite toutefois sur le maintien ou la chute de la voyelle. Dans la *FMPP*, cette hésitation entre le maintien ou la chute de la voyelle s'observe dans les quatre positions où la voyelle tend à s'amuïr successivement, à savoir en hiatus devant (2.1.) ou après une voyelle (2.2.), en position interconsonantique (2.3.) et en position finale derrière une consonne (2.4.). Ensuite j'analyserai l'hésitation très fréquente aussi entre la diérèse et la synérèse (3.). Je me propose enfin de regarder comment les deux problèmes sont traités par les différents éditeurs modernes (4.) et d'en dégager certaines conclusions (5.).

1. La transmission de la *Farce de Maître Pierre Pathelin*

Les études sur la *FMPP* ont été fortement dominées par Holbrook, qui a consacré plusieurs contributions au texte, en particulier son *Étude sur Pathelin* (Holbrook 1917) et surtout une édition critique, qui a été accueillie en 1924 par Roques dans *Les Classiques Français du Moyen Âge* (Holbrook éd. 1924[1], 1937[2]). Holbrook a toujours défendu l'idée que la version la plus ancienne connue de la *FMPP* se trouve dans les versions imprimées de la fin du 15e s. et que les quelques manuscrits qui ont également conservé le texte, dérivent directement ou indirectement de ces anciennes éditions.

Rappelons que les imprimés les plus anciens sont:

(1) Édition attribuée à Guillaume Le Roy, à Lyon vers 1485, sigle *LR*
Exemplaire PARIS, B.N., Rés. Yf 417; 44 feuillets, les fol. aviii (v. 234-265), fi (v. 1367-1396), fv (v. 1502-1539), fvii (v. 1563-1574) et fviii (1575-1599) manquent, mais ont été remplacés vers 1830 par des imitations modernes manifestement fondées sur l'édition Beneaut de 1490, sigle ***LR**; reproduction *Maistre Pierre Pathelin* (1907).

(2) Édition attribuée à Pierre Levet, à Paris vers 1489, sigle *LE*
Exemplaire PARIS, B.N., Rés. Ye 243; 41 feuillets; 6 gravures (fol. aiir°, aviiir°, bviv°, diiv°, eiv° et fiiiv°); reproduction *Maistre Pierre Pathelin* (1953).

(3) Édition de Germain Beneaut, à Paris, le 20.12.1490, sigle *BE*
Exemplaire PARIS, B.N., Rés. Ye 237; 41 feuillets; 7 gravures.

(4) Édition de Jean Trepperel, à Paris vers 1497, sigle *Tl*
Exemplaire PARIS, B.N., Rés. Ye 242; 42 feuillets; 8 gravures.

(5) Édition de Pierre Le Caron, à Paris vers 1497, sigle *LC*
Exemplaire olim Fairfax Murray; 38 feuillets; 6 gravures.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(6) Édition de Marion de Malaunoy, à Paris vers 1500, sigle *MM*
Exemplaire olim James de Rothschild; 30 feuillets; 7 gravures (fol. air°, aiv°, avir°, biiiiv°, diiiv°, eiiv° et fiiv°); reproduction *Maistre Pierre Pathelin* (1904).

Quant aux manuscrits, les plus importants sont:

(7) PARIS, B.N., f. fr. 15080 (olim Bigot; sigle *BI*)
Papier, 26 feuillets, 16e s.
(8) PARIS, B.N., f. fr. 25467 (olim La Vallière; sigle *LAV*)
Papier, 208 feuillets, filigranes Briquet 11.479 (1466-1467) et 15131 (1460-1470), deuxième moitié du 15e s.
(9) PARIS, B.N., n. acq. fr. 4723 (olim Taylor; sigle *TAY*)
Parchemin, 46 feuillets, fin du 15e s.

Les spécialistes ont donc toujours accordé plus de confiance au texte conservé par les anciennes éditions qu'à celui des manuscrits. Dans un article capital, Rousse (1973) a toutefois démontré que le manuscrit LAV ne datait pas de la seconde moitié du 16e s., comme l'avait laissé entendre Holbrook (1917: 48-50), mais de la seconde moitié du 15e s., «probablement après 1470» et «avant 1485». Autrement dit, il s'agirait du manuscrit le plus ancien qui nous ait conservé le texte et, qui plus est, aussi du témoin le plus ancien, antérieur aux imprimés de la fin du 15e s. Peu après, Jean-Claude Aubailly a publié la version de ce manuscrit (Aubailly éd. 1979), qu'il considère comme «un des états primitifs de la pièce». Lorsque son *Recueil de farces françaises* en était arrivé à la publication de la *FMPP*, Tissier a réexaminé le problème et arrive lui aussi à la conclusion que le texte du manuscrit *LAV* «remonte vraisemblablement à la version originale de *Pathelin*, celle qui fut la première jouée» (Tissier éd. 1993: 19). Peu après, «un remanieur a établi une version plus élaborée, plus littéraire», et c'est cette version qui est à la base des anciens imprimés et qui s'est imposée grâce à eux. Aussi l'édition de Tissier donne-t-elle les deux versions: en haut le texte du manuscrit *LAV* (Texte I) et en dessous le texte de l'édition *LR* (texte II). En fait, il y a encore une troisième version à distinguer, à savoir celle du manuscrit *BI*, qui forme «une sorte d'amalgame entre la version originale et la version remaniée» (Tissier éd. 1993: 21), dont l'éditeur rend compte dans les notes. Selon Tissier (éd. 1993: 30), les grandes lignes de la transmission du texte de la *FMPP* peuvent être esquissées comme suit:

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(10) La transmission de la *Farce de Maître Pierre Pathelin*

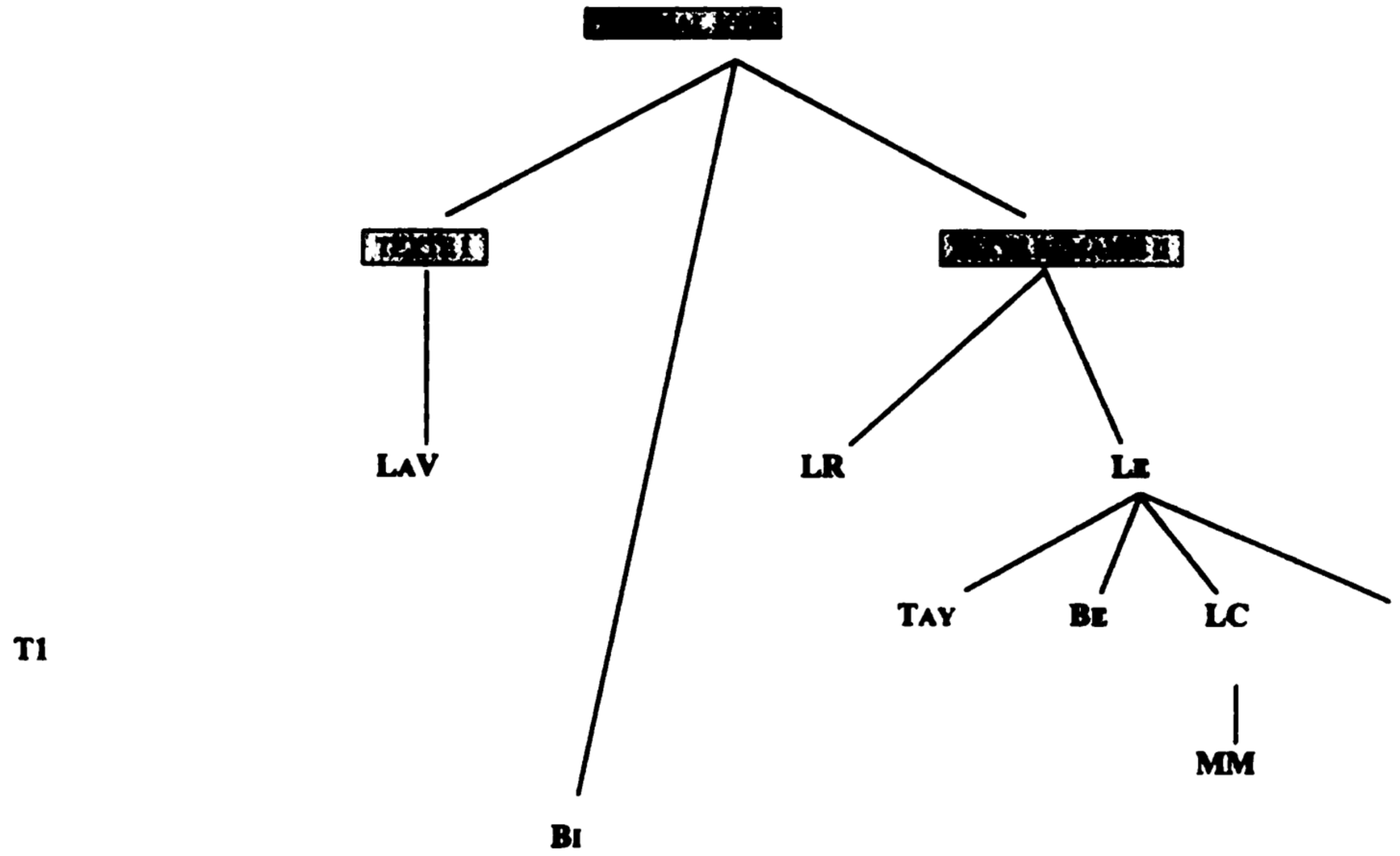

Voilà donc une sorte de *stemma codicum*, qui montre quelles sont les relations de parenté entre les témoins les plus importants et qui pourrait donc permettre de trancher les problèmes que l'approche lachmannienne classe dans la *Critique des leçons*. Mais, comme nous venons de signaler, nous aimerions examiner avant tout le traitement de certains phénomènes de variation diachronique, c'est-à-dire des problèmes qui relèvent de la *Critique des formes*. Dans l'examen qui suit, nous examinons les deux versions, en nous concentrant, pour la version remaniée, sur les imprimés *LR*, *LE* et *MM*.

2. Maintien ou chute de [ə] central

2.1. Maintien ou chute en hiatus devant une voyelle

En hiatus devant une voyelle, la voyelle atone [ə] ou [ɵ] s'amuït régulièrement. Par exemple, devant [y], la chute est générale, bien qu'on maintienne en général le digramme **<eu>** dans la graphie. Concrètement, dans le participe passé du verbe (UIDĒRE >) *veoir*, la voyelle initiale ne compte manifestement plus:

(11) *UIDŪTUS > [vəy] > [vy] = *veu*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
700	J'ay *veu* la mort qui le vieult prandre	*LAV*
714	J'ay *veu* la mort qui le vient poindre	*LR*
	J'ay *veu* la mort qui le vient poindre	*LE*
	J'ay *veu* la mort qui le vient poindre	*MM*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et il en va de même de la forme de l'infinitif dans les imprimés:

(12) UIDÊRE > [vəwɛr] > [vwɛr] = *veoir*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
1535	Ha! je vois *veoir* en vostre hostel	*LR*
	Ha! je vois *veoir* en vostre hostel	*Le*
	Ha! je vois *veoir* en vostre hostel	*MM*
	1 2 3 4 5 6 7 8	
1474	Je vays sçavoir a vostre houstel	*LaV*

ainsi que de la forme de la deuxième personne du pluriel issue de UIDÊTIS ou de UIDÊTE:

(13) UIDÊTIS > [vəets] > [ves] = *veez*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
20	A qui *veez* vous que ne depresse	*LaV*
20	A qui *veez* vous que ne despesche	*LR*
	A qui *veez* vous que ne despesche	*Le*
	A qui *veez* vous que ne despesse	*MM*

Toutefois, dans certains vers, les deux dernières formes sont toujours bisyllabiques, et la tradition philologique (Roques 1926) veut que l'éditeur signale que le [ə] se prononce en mettant le tréma sur la lettre <ë>:

(14) UIDÊRE > [vəwɛr] = *vëoir*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
95	de vous *vëoir* grant volunté	*LaV*
103	de vous *vëoir* grant voulenté	*LR*
	de vous *vëoir* grant volenté	*Le*
	de vous *vëoir* grant voulenté	*MM*

(15) UIDÊTIS > [vəets] > [vəes] = *vëez*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
658	Vous *voyez* voyrement qu'il cuyde	*LaV*
674	Vous *vëez* clerement qu'il cuide	*LR*
	Vous *ves* clerement qu'il cuide	*Le* (-1)
	Vous *vëez* clerement qu'il cuyde	*MM*

On notera que, dans le dernier exemple, l'imprimé *Le* adopte la graphie monosyllabique *ves*, qui rend le vers défectueux. D'ailleurs, l'hésitation sur la prononciation de la forme provoque d'autres variations dans la tradition du texte. Par exemple, au vers suivant la forme est dissyllabique, sauf dans l'imprimé *MM*:

(16) UIDÊTIS > [vəets] > [vəes] = *vëez*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
927	Ne *vëez* vous comme il latine	*LaV*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1 2 3 4 5 6 7 8 8'
971 *Vëez* vous pas comme il estime *LR*
Vëez vous pas comme il escume *LE*
UIDĒTIS > [vəes] > [ves] = *veez*
1 2 3 4 5 6 7 8 8'
Veez vous pas comment il escume *MM*

Au vers 158, la forme apparaît deux fois et, dans la version du manuscrit *LAV*, elle est deux fois monosyllabique:

(17) UIDĒTIS > [vəet̪s] > [ves] = *veez*
1 2 3 4 5 6 7 8 8'
158 *Veez* vous, *veez* sy voustre feu pere *LAV*

mais, dans les imprimés elle est une fois bisyllabique et une fois monosyllabique:

(18) UIDĒTIS > [vəet̪s] > [vəes] = *vëez*
[ves] = *veez*
1 2 3 4 5 6 7 8 8'
168 *Veez* vous la, *vëez* vostre pere *LR*
Veez vous la, *vëez* vostre pere *LE*
Veez vous la, *vëez* vostre pere *MM*

ou

(19) 1 2 3 4 5 6 7 8 8'
168 *Vëez* vous la, *veez* vostre pere *LR*
Vëez vous la, *veez* vostre pere *LE*
Vëez vous la, *veez* vostre pere *MM*

2.2. Maintien ou chute en hiatus après une voyelle

Dans des formes telles que (UERACA+MENTE >) *vraiement*, la voyelle atone [ə] se trouve en hiatus derrière une voyelle et tend également à s'amuïr, soit *vraiement* > *vraiment*. Dans la *FMPP*, le mètre assure la chute de la voyelle, qui est toutefois conservée dans la graphie:

(20) UERACA+MENTE > [vrɛəmɑ̃t] > [vrɛmɑ̃t] = *vrayement*
1 2 3 4 5 6 7 8
77 L'on les me prestera *vroyement* *LAV*
85 On les me prestera *vrayement* *LR*
On les me prestera *vrayement* *LE*
On les me prestera *vrayement* *MM*

Mais le mètre prouve que, dans la *FMPP*, la voyelle se maintient encore assez souvent dans cette position, et pour bien distinguer ces cas des précédents, on recourt ici encore au tréma pour indiquer que la voyelle se prononce:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(21) UERACA+MENTE > [vrɛəmãt] = *vraiëment, vrayëment*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
198	Quel drap est cy? *Vroyëment*	*LAV*
208	Quel drap est cecy? *Vrayëment*	*LR*
	Quel drap est cecy? *Vraiëment*	*LE*
	Quel drap est cecy? *Vrayëment*	*MM*

Toutefois, ici encore l'hésitation sur la prononciation se reflète dans la transmission, qui présente souvent des variations sur ce point, comme dans les vers suivants:

(22) UERACA+MENTE > [vrɛəmãt] > [vrɛmãt] = *vrayement*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
1165	A, dea: a voustre mot, *vroyement*	*LAV*

UERACA+MENTE > [vrɛəmãt] = *vraiëment, vrayëment*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
1209	Dieux! a vostre mot *vrayëment*	*LR*
	Dieux! a vostre mot *vraiëment*	*LE*
	Dieux! a vostre mot *vrayëment*	*MM*

(23) PACARE → [pɛəmãt] > [pɛmãt] = *paiement*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
197	Toust m'est ung, ou or ou *poiement*	*LAV*

PACARE → [pɛəmãt] = *paiëment, payëment*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
207	tout m'en est ung en *paiëment*	*LR*
	tout m'en est ung en *paiëment*	*LE*
	tout m' est ung en *payëment*	*MM*

Le maintien de la voyelle est assez général dans les syllabes finales féminines **-e** ou **-es**:

(24) MARIA > [mariə] = *Marië*

	1 2 3 45 6 7 8 8'	
1	Saincte *Marië*! Guillemete	*LAV*
1	Saincte *Marië*! Guillemette	*LR*
	Saincte *Marië*! Guillemette	*LE*
	Saincte *Marië*! Guillemette	*MM*

(25) *AUCA > [wɛə] = *oië*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
482	de l'*oayë*, par saint Mathelin	*LAV*
501	de l'*oyë*, par saint Mathelin	*LR*
	de l'*oë*, par saint Mathelin	*LE*
	de l'*oyë*, par saint Mathelin	*MM*

Toutefois, dans le vers suivant, la voyelle atone finale de la forme (*UESSICAS >) *vessies* semble ne plus être prononcée:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(26) UESSICAS > [vɛsiəs] > [vɛsis] = *vessies*

1 2 **3** 4 5 6 7 8 8'

787 de *vecyes* que ce sont lanternes? *LAV*
801 de *vecies* que ce sont lanternes? *LR*
de *vecies* que ce sont lanternes? *LE*
de *vecyes* que ce sont lanternes? *MM*

Dans la désinence *-ent* de la troisième personne du pluriel, la voyelle finale atone s'est généralement amuïe lorsqu'elle est en contact avec la tonique:

(27) -ĒBANT > -[wɛət] > -[wɛt] = *-oient, -oyent*

1 2 **3** 4 5 6 7 8 8'

747 luy *avoient* vendu! Quel lecherre! *LAV*

1 **2** 3 4 5 6 7 8 8'

759 *avoyent* vendus! Or, par saint Pierre *LR*
auroient venduz! Or, par saint Pierre *LE*
auroient vendus! Or, par saint Pierre *MM*

(28) 1 2 **3** 4 5 6 7 88'

1054 Qu'elx mour*oyent* de la clavelee *LAV*
1098 Qu'ilz mour*oyent* de la clavelee *LR*
Qu'ilz mour*oient* de la clavelee *LE*
Qu'ilz mour*oient* de la clavelee *MM*

Mais parfois la voyelle se maintient et provoque des variations textuelles telles que:

(29) SIANT > [swɛət] = *soiënt*
[swɛət] > [swɛt] = *soient*

1 2 3 4 5 **6** 7 8

634 Parmi le coul *soiënt* panduz *LAV*
650 Parmi le col *soyënt* pendus *LR*
Parmy le col *soiënt* pendus *LE*

1 2 3 4 5 6 7 8

Parmy le col *soient* ilz pendus *MM*

(30) -ĒBANT > -[wɛət] = *-oiënt*
-[wɛət] > -[wɛt] = *-oient*

1 2 3 4 **5** 6 7 8

674 Moult de gens *pourroient* supposer *LAV*

1 2 3 4 5 **6** 7 8

690 Moult de gens *pourroiënt* gloser *LR*
Moult de gens *pourroiënt* gloser *LE*
Moult de gens *pourroiënt* gloser *MM*

2.3. Maintien ou chute en position interconsonantique

Quant à la voyelle atone [ə] en position interconsonantique, on sait que sa chute s'observe en particulier dans les formes du futur et du conditionnel. Dans la *FMPP*, nous relevons:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(31) DONARE+HABES > [dɔ̃nəras] > [dɔ̃nras] = *donras*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
1078	Que *donras* tu se je renverse	*LAV*
1122	Que *donras* tu se je renverse	*LR*
	Que *donras* tu se je renverse	*LE*
	Que *donras* tu se je renverse	*MM*

La chute peut s'expliquer de différentes manières, mais une des hypothèses invoque l'analogie avec des formes où le [ə] se trouve en hiatus après une voyelle et tend à s'amuïr:

(32) PACARE+HABEO > [pɛəre] = *payërai*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
1035	et je vous *payëray* tres bien	*LAV*
1079	et je vous *payëray* tres bien	*LR*
	et je vous *payëray* tres bien	*LE*
	et je vous *payëray* tres bien	*MM*

(33) PACARE+HABEO > [pɛəre] > [pɛre] = *payerai*

	1 2 3 4 5 6 7 8	
1081	Je ne vous *poyeray* point a solx	*LAV*
1125	Je ne vous *payeray* point en solz	*LR*
	Je ne vous *paieray* point en solz	*LE*
	Je ne vous *payeray* point en solz	*MM*

Une hésitation analogue s'observe dans le suffixe nominal -[əriə], graphie *-erie*, qui se conserve le plus souvent intact dans la *FMPP*:

(34) [bavəriə] = *bavërie*

	1 2 3 4 5 6 7 88'	
472	Or lesson ceste *bavërye*!	*LAV*
490	Or laissez celle *bavërie*!	*LR*
	Or laissiés celle *bavërie*!	*LE*
	Or layssez celle *bavërie*!	*MM*

(35) [mɔkəriə] = *moquërie*
[hɔkɛləriə] = *hoquelëries*

	1 2 3 4 5 6 7 88'	
1361	que je dy, ne *hocquelëriez*	*LAV*
	1 2 3 4 5 6 7 88'	
1410	que je vous dy, ne *mocquëries*	LR
	que je vous dy, ne *moquëries*	*LE*
	que je vous dy, ne *mocquëries*	*MM*

Toutefois, le suffixe est parfois réduit à -[riə], graphie -(*e*)*rie*, et cette réduction donne à nouveau naissance à des variations textuelles:

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(36) [bavəriə] > [bavriɵ] = *baverie*

	1 2 3 4 5 6 7 88'	
62	Laissons en paix ceste *baverie*	*LR*
	Laissons en paix ceste *baverie*	*LE*
	Layssons en paix ceste *baverie*	*MM*
	1 2 3 4 5 6 7 88'	
54	Lessons cecy en paix, m'amye	*LAV*

2.4. Maintien ou chute à la finale du mot derrière une consonne

Exceptionnellement, la chute de la voyelle atone [ə] s'observe aussi à la finale du mot derrière consonne. Dans la *FMPP*, ce sont surtout les formes du pronom personnel féminin de la troisième personne qui présentent le phénomène. Évidemment, on trouve le plus souvent les formes régulières:

(37) ILLA > [ɛlə] > = *ellë*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
	vous dit *ellë* point que je meure?	*LAV*
657	vous dit *ellë* point que je meure?	*LR*
	vous dit *ellë* point que je meure?	*LE*
	vous dit *ellë* point que je meure?	*MM*

(38) ILLAS > [ɛləs] > = *ellës*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
1257	Ouÿ, *ellës* me font tel guerre	*LR*
	Ouÿ, *ellës* me font tel guerre	*LE*
	Ouÿ, *ellës* me font tel guerre	*MM*
	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
1213	Ha, ouÿ! ilz me font tel guerre	*LAV*

Mais les formes sont monosyllabiques dans les passages suivants:

(39) ILLA > [ɛlə] > [ɛl] = *elle*

	1 2 3 4 5 6 7 88'	
789	tantost, qu'*elle* me soit aprouschee!	*LAV*
803	a coup, qu'*elle* me soit aprouchee!	*LR*
	a coup, qu'*elle* me soit aprouchee!	*LE*
	a coup, qu'*elle* me soit approchee!	*MM*

(40) ILLAS > [ɛləs] > [ɛls] = *elles*, *els*, *ils*

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
	tant feussent *ilz* saines et fortes	*LAV*
1095	tant fussent *elles* saines et fortes	*LR*
	tant fussent *elles* saines et fortes	*LE*
	tant fussent *elles* saines et fortes	*MM*

Ici encore, l'hésitation provoque des variantes textuelles:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(41) ILLA > [ɛlə] = *ellë*
ILLA > [ɛlə] > [ɛl] = *elle*

1 2 3 4 5 6 7 8 8'
280 qu'*ellë* disoit pas euvangille *LAV*

1 2 3 4 5 6 7 8 8'
288 qu'*elle* ne disoit pas evangille *LR*
qu'*elle* ne disoit pas evangille *LE*
qu'*elle* ne disoit pas evangille *MM*

3. Diérèse ou synérèse

En hiatus, les voyelles autres que la voyelle centrale atone [ə] > [ɵ] se maintiennent le plus souvent, en particulier la voyelle [i]. Dans la *FMPP*, le maintien de l'hiatus, appelé aussi *diérèse*, est assuré par le mètre dans la désinence de la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel (-*EĀTIS > -[ijet̪s], graphie *-iiez* >) -[ies], graphie *-ïez*:

(42) -*EĀTIS > -[ijet̪s] > -[ies] = *-ïez*

1 2 34 5 6 7 8 8'
Vous *dysïez* que je parlasse *LAV*
572 Vous *disïez* que je parlasse *LR*
Vous *disïés* que je parlasse *LE*
Vous *disïez* que je parlasse *MM*

(43) 1 2 3 4 5 6 78
282 C'est cela: vous ne *vouldrïez* *LAV*
290 C'est cela: vous ne *vouldrïez* *LR*
C'est cela: vous ne *vouldrïés* *LE*
C'est cela: vous ne *vouldrïez* *MM*

De même, dans la version des imprimés, il y a encore diérèse dans la forme (ADIŪTET > [ajyt], graphie *aiut* >) [ait], graphie *aït*, *aïst*, dans l'expression:

(44) ADIŪTET > [ajyt] > [ait] = *aïst*

1 2 34 5 6 7 8 8'
116 Et, se m'*aïst* Dieu, mon doulx maistre *LR*
Et, se m'*aïst* Dieu, mon doulx maistre *LE*
Et, se m'*aïst* Dieu, mon doulx maistre *MM*

1 2 3 4 5 6 7 8 8'
108 Par celluy Dieu qui me fist nestre *LAV*

Parallèlement, il y a toujours diérèse dans le suffixe mi-savant (-IŌSUM ->) -[iøs], graphie *-ïeux*:

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(45) GRATIŌSUM → [grasiøs] = *gracïeux*

1 2 3 4 5 6 7 8

127	Mais je suis ainxi *gracïeulx*	*LaV*
137	Mais je suis ainsi *gracïeux*	*LR*
	Mais je suis ainsi *gracïeux*	*Le*
	Mais je suis ainsi *gracïeux*	*MM*

et dans des formes savantes telles que:

(46) SCIENTIA → [siɑ̃nsə] > [siɑ̃sə] = *scïence*

1 2 3 4 5 6 78 8'

33	Mais que nous vault voustre *scïence*?	*LaV*
33	Et que nous vault vostre *scïence*?	*LR*
	Et que nous vault vostre *scïence*?	*Le*
	Et que nous vault vostre *scïence*?	*MM*

Mais dans certains cas on trouve déjà la *synérèse*, c'est-à-dire l'affaiblissement de la voyelle [i] en la semi-voyelle [j], qui n'est pas syllabique. En effet, la désinence de la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel -[ies], graphie *-ïez*, est monosyllabique et semble donc être prononcée -[jes], graphie *-iez*, dans les vers suivants de la version des imprimés:

(47) -*EĀTIS > -[ijets] > -[jes] = *-iez*

1 2 3 4 5 6 7 8 8'

157	Si *seriez* vous sans difference	*LR*
	Si *seriés* vous sans difference	*Le*
	Si *seriez* vous sans difference	*MM*
147	Estes vous, et sans differance	*LaV*

(48)

1 2 3 4 5 6 7 8 8'

185	Vous n'en *ystriez* pas de l'orine	*LR*
	Vous n'en *ystriés* pas de l'orine	*Le*
	Vous n'en *ystriez* pas de l'orine	*MM*
175	Vous n'estes pas hors de l'orine	*LaV*

(49)

1 2 3 4 5 6 7 8

289	C'est tres bien dit: vous vous *tordriez*!	*LR*
	C'est tres bien dit: vous vous *tordriés*!	*Le*
	C'est tres bien dit: vous vous *tordriez*!	*MM*

1 2 3 4 5 6 7 8

281	C'est bien dit: vous vous *tortrÿez*!	*LaV*

mais on notera que dans tous ces cas, le manuscrit *LaV* offre une autre leçon.

De même, la forme [ait], graphie *aïst*, est monosyllabique et s'est vraisemblablement réduite à [ɛt], graphie *aist* dans plusieurs passages:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(50) ADIŪTET > [ajyt] > [ait] = *aïst*
ADIŪTET > [ait] [ɛt] = *aist*

	1 2 3 **4** 5 6 7 8 8'	
94	Or ainxi m'*aist* Dieux que j'avoye	*LAV*
102	Or ainsi m'*aist* Dieu que j'avoye	*LR*
	Or ainsi m'*ayst* Dieu que j'avoye	*LE*
	Or ainsi m'*aist* Dieu que j'avoye	*MM*

(51)

	1 2 **3** 4 5 6 7 8 8'	
132	Ainxi m'*aist* Dieu, que des oreilles	*LAV*
142	Ainsi m'*aist* Dieu, que des oreilles	*LR*
	Ainsi m'*aist* Dieu, que des oreilles	*LE*
	Ainsi m'*aist* Dieu, que des oreilles	*MM*

Mais une fois de plus, l'hésitation entre les deux variantes donne parfois naissance à des divergences dans la transmission:

(52) ADIŪTET > [ajyt] > [ait] = *aïst*

	1 **23** 4 5 6 7 88'	
48	Si m'*aïst* Dieu! en tromperie	*LAV*

ADIŪTET [ait] [ɛt] = *aist*

	1 2 3 4 5 6 78	
56	M'*aist* Dieu! mais en trompacïon	*LR*
	M'*aist* Dieu! mais en trompatïon	*LE*
	M'*ayst* Dieu! mais en trompatïon	*MM*

Le suffixe -[iøs], graphie -*ïeux*, est également monosyllabique et donc vraisemblablement réduit à -[jøs], graphie -*ieux*, dans:

(53) PRETIŌSUM → [presiøs] > [presjøs] = *precieux*

	1 2 3 4 5 6 7 **8**	
138	Je suis bien. Par le corps *precieux*	*LR*
	Je suis bien. Par le corps *precieux*	*LE*
	Je suis bien. Par le corps *precieux*	*MM*
	1 2 3 4 5 6 7 8	
128	Je suis bien. Des biens *temporeulx*	*LAV*

mais ici encore, le manuscrit *LAV* s'écarte de la version des imprimés.

On constate une divergence analogue pour la forme mi-savante *escïent*, issue de SCIENTEM:

(54) SCIENTEM → [esiẽnt] > [esiãnt] = *escïent*

	1 2 3 4 5 6 **7** 8	
614	Est il malade a *essïent*	*LAV*

SCIENTEM → [esiẽnt] > [esjãnt] = *escient*

	1 2 3 4 5 6 7 **8**	
630	Est il malade a bon *essient*	*LR*
	Est il malade a bon *essient*	*LE*
	Est il malade a bon *essient*	*MM*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Signalons, enfin, que ces hésitations entre la diérèse et la synérèse provoquent des diérèses dans des diphtongues telles que [je], qui est manifestement prononcée [ie] dans (MEL >) *miel*, à transcrire donc avec un tréma sur le <i>. Dans le vers suivant, tiré du passage en dialecte normand, qui n'a pas de correspondant exact dans la version du manuscrit *LAV*, íl faut donc lire:

(55) MEL > [mjel] > [miɛl] = *mïel*

1 2 3 4 5 6 78

889 ou a une mousque a *mïel* *LR*
ou a une moque a *mïel* *LE*
ou a une mousque a *mïel* *MM*

à moins qu'on n'admette la non-élision de la voyelle finale de *mousque*. L'hypothèse d'une diérèse nous semble toutefois assez vraisemblable, parce qu'on trouve un traitement analogue de l'ancienne triphtongue [jaw] ou [ɛ̃aw], graphie **<eau>**. Celle-ci se réduit normalement à [oː], mais parfois elle aboutit à [əoː], [eoː], graphie **<ëau>**:

(56) *HELM > [hɛ̃awmə] > [hoːmə] = *heaume*
[həoːmə] = *hëaume*
[heoːmə] = *hëaume*

1 2 3 4 5 6 7 8 8'

953 Et Dieux! qu'il a sobz son *hëaume* *LAV*

1 2 3 4 5 6 7 8 8'

997 Dieux! qu'il a dessoubz son *hëaume* *LR*
Dieux! qu'il a dessoulz son *hëaume* *LE*
Dieux! qu'il a dessoubz son *hëaulme* *MM*

La diérèse est attestée aussi dans la forme issue de AQUA, mais dans un vers du passage en flamand qu'on ne trouve pas dans la version du manuscrit *LAV*:

(57) AQUA > [ɛ̃awə] > [oːə] = *eaue*
[əoːə] = *ëaue*
[eoːə] = *ëaue*

1 2 3 4 5 6 7 8 8'

874 et qu'on m'y mette ung peu d'*ëaue* *LR*
et qu'on m'y mette ung peu d'*ëaue* *LE*
et quoy m'y mette ung d'*ëaue* *MM* (-1)

Le phénomène s'observe même dans l'emprunt gréco-latin (PSALMUM >) [psawmə], graphie *psaume*, manifestement parce que la diphtongue [aw], graphie **<au>**, y a été remplacée par la triphtongue [jaw] ou [ɛ̃aw], graphie **<eau>**:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(58) PSALMUM → [psawmə] > [psoːmə] = *psaume*
[psəoːmə] = *psëaume*
[pseoːmə] = *psëaume*

	1	2	3	4	5	6	7	8	8'	
759	a	trois	[l]essons		et	troys	*psëaulmes*			*LAV*
771	a	trois	leçons		et	trois	*psëaulmes*			*LR*
	a	trois	leçons		et	troys	*psëaulmes*			*LE*
	a	trois	leçons		*et*	trois	*psëaulmes*			*MM*

4. L'attitude des éditeurs

Nous venons de signaler que la version du manuscrit *LAV* n'a retenu l'attention qu'elle mérite qu'après la publication de Rousse (1973) et qu'elle a suscité depuis deux éditions, à savoir celles d'Aubailly (éd. 1979) et de Tissier (éd. 1993). Auparavant, le texte qu'on publiait était celui des anciens imprimés. Voici les éditions les plus importantes de cette version standard publiées depuis le milieu du 19e s.:

(59) GEOFFROY-CHÂTEAU éd. 1853.
Mentionne l'édition *BE* (p. VIII), mais semble avoir exploité aussi d'autres éditions anciennes

(60) GÉNIN, François éd. 1854.
Reproduit l'édition *BE*, mais a collationné aussi les imprimés *LR*, *LE*, *TI*, *LC* et les manuscrits *LAV* et *BI*.

(61) JACOB, P. L. [Paul LACROIX] éd. 1876[2] (1854[1]).
JACOB, P. L. [Paul LACROIX] éd. 1854[1].
Mentionne les manuscrits *LAV*, *BI* et *TAY*, ainsi que les imprimés *LR*, *LE*, *LC* et *BE*, mais établit lui-même un texte composite, difficile à contrôler.

(62) *Maistre Pierre Pathelin*. 1908. [Notice par F. Ed. SCHNEEGANS].
Reproduit l'imprimé *LR* avec les principales variantes de *LE*, *BE* et *MM*.

(63) HOLBROOK, Richard T. éd. 1937[2] (1924[1]).
Reproduit l'imprimé *LR* avec les principales variantes des autres témoins.

(64) DIMIER, Louis éd. 1931.
Édition fondée sur l'imprimé *LE*.

(65) OWEN, Barbara C. éd. 1967.
Reproduit l'imprimé *LE*.

(66) PICKFORD, Cedric E. éd. 1985[2] (1967[1]).
Reproduit l'imprimé *LE*.

(67) DUFOURNET, Jean éd. 1986.
Reproduit l'imprimé *LR*.

(68) TISSIER, André éd. 1993.
Reproduit l'imprimé *LR* sous le texte du manuscrit *LAV*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Signalons tout de suite qu'aucune de ces éditions ne pose le problème de l'original en termes «lachmanniens». D'ailleurs, on a l'impression qu'à l'exception de Génin (éd. 1854), de Holbrook (éd. 1937[2], 1924[1]) et de Tissier (éd. 1993) les éditeurs ne se sont pas livrés à une *recensio*, un collationnement des témoins, permettant de se prononcer sur les liens de parenté qui sous-tendent la transmission. Dès lors, on ne trouve guère d'allusion aux techniques de reconstitution «objective» du texte primitif. En général, on se contente de poser, avec des arguments plus ou moins étoffés, que le texte reproduit est sinon le meilleur, du moins un texte authentique proche de l'œuvre primitive.

Quant à la *Critique des formes*, aucun éditeur ne soulève le problème de la reconstitution de la forme de l'original et l'idée d'une uniformisation des variantes n'est formulée nulle part. En ce qui concerne les deux phénomènes linguistiques examinés, tous les éditeurs conservent scrupuleusement les formes de leur modèle, et certains comme Holbrook (éd. 1937[2], 1924[1]), Aubailly (éd. 1979) et Dufournet (éd. 1986) mettent systématiquement le tréma sur le <e> qui est prononcé ou sur la voyelle qui a sa pleine valeur vocalique à la suite de la diérèse. Leurs éditions permettent donc de reconnaître facilement la variation linguistique, caractéristique du texte et de la langue de l'époque. Holbrook (éd. 1937[2], 1924[1]) accentue encore la différence en supprimant la voyelle <e> qui ne se prononce pas et met donc <vez> avec un <e> ai lieu de <veez> avec deux <e>.

Par contre, les éditeurs antérieurs et Tissier (éd. 1993) ne se servent pas du tréma et leurs éditions obligent donc le lecteur à retrouver lui-même la prononciation exacte des formes. Cette attitude me semble peu philologique et ne se justifie en fait que dans les quelques cas où un vers présente plusieurs formes permettant deux prononciations et donc plusieurs interprétations. Par exemple, le vers suivant contient à la fois une forme dans laquelle la voyelle tonique [y] est précédée et suivie d'une voyelle atone [ə], à savoir (HABŪTAS >) [əyəs], graphie ***eues***, et une forme dans laquelle la voyelle atone se trouve en hiatus après une autre voyelle, à savoir (UERACA+MENTE >) [vrɛəmɑ̃t], graphie *vrayement*. Le mètre prouve que des trois voyelles atones en hiatus une n'est plus prononcée, mais il ne permet pas d'établir laquelle. Dufournet (éd. 1988) suppose que c'est le [ə] initial de ***eues*** et met:

(69) 1 2 3 4 5 6 7 8
712 Il les a ***euës vrayëment***!

mais on pourrait admettre tout aussi bien que c'est la voyelle atone de *vrayement*, soit:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(70) 1 2 3 456 7 8
712 Il les a *ëuës vrayement*!

ou même la voyelle finale de *eües*, soit:

(71) 1 2 3 45 6 7 8
712 Il les a *ëues vrayëment*!

La transcription de Dufournet (éd. 1988) semble la plus plausible, car nous avons vu que la chute de la voyelle [ə] en hiatus devant la voyelle [y] est assez générale dans la *FMPP* (voir ci-dessus), alors que la voyelle atone se maintient plus facilement derrière une autre voyelle.

Un problème analogue se pose pour la forme issue de UERACA+MENTE au vers suivant de la version du manuscrit *LAV*, où on peut lire:

(72) UERACA+MENTE > [vrɛəmɑ̃t] = *vraiëment*, *vrayëment*
1 2 3 4 5 6 7 8
1136 Je m'en garderoye *vroyëment* *LAV*
1 2 3 4 5 6 7 8
1178 Je m'en garderay *vrayëment* *LR*
Je m'en garderay *vraiëment* *LE*
Je m'en garderay *vrayëment* *MM*

ou

(73) UERACA+MENTE > [vrɛəmɑ̃t] > [vrɛmɑ̃t] = *vrayement*
1 2 3 4 5 6 7 8
1136 Je m'en garderoyë *vroyement* *LAV*
1 2 3 4 5 6 7 8
1136 Je m'en garderoye *vroyëment* *LAV*

De même, au vers 1562 de la version des imprimés, la forme *mocquerie* peut être prononcée en quatre syllabes, comme dans la version du manuscrit *LAV*:

(74) [mɔkəriə] = *moquërie*
1 2 3 4 5 6 7 88'
1493 Sa, argent! - Bée! - C'est *mocquërye*! *LAV*
1 2 3 4 5 6 7 88'
1562 Paye tost. - Bee! - Esse *mocquërie*? *LR*
Paye tost. - Bee! - Esse *mocquërie*? *LE*
Paye moy. - Bee! - Est ce *mocquërie*? *MM*

mais cette lecture implique la chute de la voyelle finale atone en hiatus après la tonique dans le premier mot du vers, à savoir (PACAT >) *paye*. Si on n'admet pas cet amuïssement, il faut accepter la chute de la voyelle atone prétonique dans le suffixe *-erie* de *mocquerie*:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(75) [mɔkəriə] > [mɔkriə] = *moquerie*

	1 2 3	4	5 6 7	88'	
1562	Payë tost. -	Bee! -	Esse	*mocquerie*?	*LR*
	Payë tost. -	Bee! -	Esse	*mocquerie*?	*LE*
	Payë moy. -	Bee! -	Est ce	*mocquerie*?	*MM*

Un cas particulièrement épineux est la forme *euae*, issue de AQUA. Rappelons que l'ancienne diphtongue [jaw] ou [ɛ̃aw] se réduit normalement à [oː], d'où [oə], graphie *eauë*. Mais la voyelle finale peut s'amuïr, et on obtient alors la forme moderne [o], graphie *eau*. Toutefois, nous venons de voir que l'ancienne triphtongue [jaw] ou [ɛ̃aw] peut aboutir aussi à [əoː] ou [eoː], d'ou la forme [əoə] ou [eoə], graphie *ëauë*. Cette variante peut également perdre sa voyelle finale et aboutit alors à [əo] ou [eo], graphie *ëau*. Schématiquement:

(76)

AQUA > [ɛ̃awə]>	[oːə]		= ***eauë***
AQUA > [ɛ̃awə]>	[oːə]	[o]	= ***eaue***, ***eau***
AQUA > [ɛ̃awə]>	[əoːə], [eoːə]		= ***ëauë***
AQUA > [ɛ̃awə]>	[əoːə], [eoːə]	[əo], [eo]	= ***ëaue***, ***ëau***

Or, dans tous les passages où la forme apparaît plusieurs interprétations et transcriptions sont possibles. Au vers 170 de la version des imprimés, on peut lire:

(77)

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
160	vous estez sien, sans nulle doubte	*LAV*
	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
170	d'***eauë***, je n'en fais nulle doubte	*LR*
	d'***eauë***, je n'en fais nulle doubte	*LE*
	d'***eauë***, je n'en fais nulle doubte	*MM*

mais on peut admettre aussi bien:

(78)

	1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
170	d'***ëaue***, je n'en fais nulle doubte	*LR*
	d'***ëaue***, je n'en fais nulle doubte	*LE*
	d'***ëaue***, je n'en fais nulle doubte	*MM*

Dans ce vers, Holbrook (éd. 1937[2]: 9) et Dufournet (éd. 1986: 62) ne mettent pas de tréma et laissent donc au lecteur d'établir la prononciation. Dans les deux passages suivants, le problème est encore plus complexe, car on y trouve, selon le témoin, la graphie *eaue* avec *-e* final, ou *eau*, sans *-e* final, et le mètre prouve que la forme est bisyllabique:

(79)

	1 2 3 4 5 **6** 7 8 8'	
590	Guillemete, ung peu d'***ëau*** rose!	*LAV*
606	Guillemette, ung peu d'***ëaue*** rose!	*LR*
	Guillemette, ung peu d'***ëau*** rose!	*LE*
	Guillemette, ung peu d'***ëaue*** rose!	*MM*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(80)

	1	2	3	4	5	**6**	7	8	8'	
744	chiez	tel	advocat	d'*ëau*				rouse		*Lav*
756	chiez	cest	advocat	d'*ëau*				doulce		*LR*
	chiés	cest	advocat	d'*ëau*				doulce		*Le*
	chez	cest	advocat	d'*ëaue*				doulce		*MM*

On peut donc opter pour la forme avec *-e* final et admettre que cette voyelle se prononce, soit:

(81)

1	2	3	4	5	6	7	8	8'	
Guillemete, ung peu d'*eauë* rose!									590, 606
1	2	3	4	5	6	7	8	8'	
chiez tel advocat d'*eauë* rouse									744, 756

ou bien admettre que la voyelle finale ne se prononce plus, mais qu'il y a diérèse, soit:

(82)

1	2	3	4	5	**6**	7	8	8'	
Guillemete, ung peu d'*ëau* rose!									
Guillemete, ung peu d'*ëaue* rose!									590, 606
1	2	3	4	5	**6**	7	8	8'	
chiez tel advocat d'*ëau* rouse									
chiez tel advocat d'*ëaue* rouse									744, 756

Dans un article publié dans les mélanges von Wartburg, Jodogne (1968) a vivement attaqué Holbrook d'avoir opté pour la première solution et pas pour la deuxième. Cette critique me laisse un peu perplexe, comme plusieurs autres d'ailleurs, qui me semblent assez recherchées et qui jettent, à mon sens, une lumière trop négative sur l'édition de Holbrook (éd. 1937[2], 1924[1]), qui n'est guère le «monstre lachmannien» que d'aucuns ont absolument voulu en faire.

5. Conclusions

Dans les éditions de la *FMPP*, on cherche en vain, pour la *Critique des leçons*, des traces de la «machine infernale» qu'est le stemma lachmannien et qui impose à l'éditeur un établissement quasi automatique du texte original. D'ailleurs il n'y a presque pas d'éditeurs qui se risquent à esquisser sous la forme d'un arbre généalogique les relations entre les différents témoins, sans doute parce qu'ils ne se sont pas livrés à une *recensio*, une collation systématique de ceux-ci. Tous les éditeurs de la *FMP* se révèlent être des «bédiéristes», souvent des «bédiéristes» avant la lettre, car la plupart ont travaillé avant la publication des *Réflexions* de Bédier (1928). Ils optent pour la tradition du texte qu'ils jugent être la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus satisfaisante et ne s'en écartent que dans quelques rares passages où leur témoin de base leur semble nettement fautif ou de mauvaise qualité. Même chez Holbrook (éd. 1937[2], 1924[1]), à qui on a voulu imposer à tout prix l'étiquette «lachmannienne», on ne trouve aucune allusion à la technique philologique de reconstitution: l'éditeur suit fidèlement l'imprimé le plus ancien *LR*, qu'il contrôle et complète dans les passages lacunaires à l'aide de l'édition *Le*, argumentant que celle-ci «reproduit avec une fidélité remarquable tout ce que le seul exemplaire connu du Pathelin de Le Roy offre d'authentique» et «qui doit fournir et qui m'a fourni, à peu près tout ce qui manque dans Le Roy» (Holbrook éd. 1937[2]: 86). Il ne reste pas moins vrai que certaines interventions de l'éditeur étonnent, par exemple au vers 639:

(83)		1	2	3	4	5	6	7	8	8'	
	639	prendray	*jë*	ung	aultre	cristere?					*LR*
		prendray	*jë*	ung	aultre	cristere?					*Le*
		prendray	*jë*	ung	aultre	clistaire?					*MM*

où la non-élision du pronom *je* ne me paraît poser aucun problème, mais que Holbrook (éd. 1937[2]: 35) rejette, tout comme Dufournet (éd. 1986: 108) d'ailleurs, et corrige comme suit:

(84)		1	2	3	4	5	6	7	8	8'	
	639	*prenderay*	je	ung	aultre	cristere?					Holbrook (éd. 1937[2]: 35)
		prenderay	je	ung	aultre	cristere?					Dufournet (éd. 1986: 108)

Tissier (éd. 1993) lui aussi se permet de corriger ses textes de base, par exemple, lorsqu'ils présentent un vers défectueux:

(85)		1	2	3	4	5	6	7	8	
	293	par	Dieu,	que		femme	routist			*LAV*
		par	Dieu,	que	[ma]	femme	routist			Aubailly (éd. 1979: 46)
		par	Dieu,	que	[ma]	femme	routist			Tissier (éd. 1993: 216)
	301	par	Dieu,	que	ma	femme	rotist			*LR*

Néanmoins, je relève, à ma grande surprise, de très nombreux passages où une leçon manifestement fautive n'est pas signalée, sauf en note, et est donc conservée sans correction aucune. En voici quelques exemples:

(86)		1	2	3	4	5	6	7	8	
	3	a	brouiller	ne		haraser				*LAV*
		a	brouiller	ne		haraser				Aubailly (éd. 1979: 20: -1)
		a	brouiller	ne		haraser				Tissier (éd. 1993: 187, 340 note)
		a	brouiller	në	[a]	haraser				
		1	2	3	4	5	6	7	8	
	3	a	cabasser	n'a		ramasser				*LR*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(87)		1 2 3 4 4+ 5 6 7 8 8'	
	21	Sa cause, si je m'y vouloye meptre	*LAV*
		Sa cause, si (je) m'y vouloye meptre	Aubailly (éd. 1979: 22)
		Sa cause, si je m'y vouloye meptre	Tissier (éd. 1993: 189, 344 note)
	21	Sa cause, se je m'y vueil mettre	*LR*
(88)		1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
	59	du drap ou quelque suffraige	*LAV*
		du drap ou quelque [autre] suffraige	Aubailly (éd. 1979: 24)
		du drap ou quelque suffraige	Tissier (éd. 1993:192, 349 note)
	67	du drap ou quelque aultre suffraige	*LR*
(89)		1 2 3 4 5 6 7 7+ 8 8'	
	202	Certez, ce drap est chier comme cresme	*LAV*
		Certez, ce drap est chier comme cresme	Aubailly (éd. 1979: 38: +1)
		Certez, ce drap est chier comme cresme	Tissier (éd. 1993: 206, 367 note)
	212	Certes, drap est chier comme cresme	*LR*
(90)		1 2 2+ 3 4 5 6 7 8 8'	
	205	Cy toust! - Fy! Ne me chaut, couste et vaille!	*LAV*
		Cy toust! - Fy! Ne me chaut couste et vaille!	Aubailly (éd. 1979: 38: +1)
		Cy toust! - Fy! Ne me chaut, couste et vaille!	Tissier (éd. 1993: 206, 368 note)
	215	Si tost! - Ne me chault, couste et vaille!	*LR*
(91)		1 1+ 2 3 4 5 6 7 8	
	214	Tout est a voustre commandement	*LAV*
		Tout est a voustre commandement	Aubailly (éd. 1979: 38: +1)
		Tout est à voustre commandement	Tissier (éd. 1993: 207, 369 note)
	224	Tout est a vostre commandement	*LR*
		Tout a vostre commandement	Holbrook (éd. 1937²:12)
(92)		1 2 3 4 5 6 7 8 8'	
	223	marché si Dieu on ne nomme	*LAV*
		marché si Dieu on ne nomme	Aubailly (éd. 1979: 40: -1)
		marché si Dieu on ne nomme	Tissier (éd. 1993: 208)
		[nul] marché si Dieu on ne nomme	
	233	rien qui soit ou Dieu ne se nomme	*LR*
(93)		1 2 3 4 5 5 +5 +6 7 88'	
	251	pour ma femme, deulx aulnes et demye	*LAV*
		pour ma femme, deulx aulnes et demye	Aubailly (éd. 1979: 42: -1)
		pour ma femme, deulx aulnes et demye	Tissier (éd. 1993: 212, 373 note)
	261	pour ma femme, deulx et demye	*LR*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant à la *Critique des formes*, on ne trouve guère des tentatives d'uniformisation systématique des cas de variation linguistique: aucun éditeur se préoccupe, comme Paris (éd. 1933[7]) pour la *Vie de saint Alexis*, de la forme «régulière» de la version originale de l'œuvre. Je me demande même si ce n'est précisément pas parce que les textes en moyen français présentent une variation telle que l'idée d'une réduction régulatrice a été écartée spontanément par les éditeurs. Mais, d'autre part, seuls quelques-uns essaient et parviennent à faire ressortir la variation: comme nous venons de voir, la plupart s'en tiennent à la graphie de leur texte de base et laissent au lecteur la tâche d'établir la valeur correcte de celle-ci. La seule tendance, en général non avouée, qu'on observe est une uniformisation modernisante. Dans son *Avant-Propos*, Tissier (éd. 1993: 18) se demande à juste titre pourquoi Aubailly (éd. 1979) remplace systématiquement la graphie *ainxi* du manuscrit *LAV* par la graphie moderne *ainsi* et pourquoi, «au temps où la confusion est très fréquente entre ***s*** et ***c*** (*cervelle* et *servelle*) et notamment dans les pronoms-adjectifs démonstratifs et dans les adjectifs possessifs ou dans le pronom personnel de la 3e personne (*ses*: *ces*; *se* / *ce*), on s'obstine à rétablir invariablement l'orthographe moderne». On pourrait répliquer cependant que Tissier (éd. 1993) n'échappe pas à la tendance modernisante non plus: on aura remarqué que, contrairement aux règles généralement appliquées, il introduit le trait d'union dans les formes verbales à sujet pronominal interverti:

(94)	5	Or *vi-ge* que j'avocassaie!	*LAV* Tissier (éd. 1993: 187)
	5	Or *vis-je* que j'avocassoye!	*LR* Tissier (éd. 1993: 187)
(95)	18	Aussi *a-il* leu le gramoyre	*LAV* Tissier (éd. 1993: 188)
	18	Aussy *a-il* leu le grimaire	*LR* Tissier (éd. 1993: 188)

et se sert d'un ***a*** accent grave (***à***) dans des formes telles que:

(96)	226	Voulez-vous ***à*** ung mot?	*LAV* Tissier (éd. 1993: 209)
	236	Voulez-vous ***à*** ung mot?	*LR* Tissier (éd. 1993: 209)
(97)	975	Estez-voz *là*, garson ordoux!	*LAV* Tissier (éd. 1993: 282)
	1019	Ha! es-tu *là*, truant merdoulx!	*LR* Tissier (éd. 1993: 282)
(98)	527	Beaucop! *Sà*, sans plus flageoler	*LR* Tissier (éd. 1993: 238)
	558	Dittes, *sà*: quant e[s]t de debas	*LR* Tissier (éd. 1993: 242)
	951	Or *sà*! vous ay-ge bien aprins?	*LaV* Tissier (éd. 1993: 280)

d'un ***e*** accent grave (***è***) dans des formes comme:

(99)	1159	Vien t'en *après* moy; nous n'yron	*LAV* Tissier (éd. 1993: 298)
	1203	Or vien *après* moy; nous n'iron	LR Tissier (éd. 1993: 298)
(100)	747	Oncq lart *ès* pois ne cheut si bien	*LR* Tissier (éd. 1993: 260)
(101)	613	Il est si *très* mal pastient!	*LAV* Tissier (éd. 1993: 250)
	629	Il est si *très* mal pacient!	*LR* Tissier (éd. 1993: 250)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'un *u* accent grave (*ù*) dans:

(102)	495	*Où* est-il? Et! Dieu par sa grace	*LAV* Tissier (éd. 1993: 236)
	513	*Où* il est! Dieu par sa grace	*LR* Tissier (éd. 1993: 236)

Ces interventions étonnent d'autant plus que l'éditeur refuse de se servir des signes auxiliaires pour signaler les cas où le [ə] central se maintient ou tombe et où il y a diérèse ou synérèse, c'est-à-dire où il aurait pu faire ressortir une des caractéristiques fondamentales du texte, à savoir sa variation linguistique.

RÉFÉRENCES

AUBAILLY, Jean-Claude. (éd.) 1979. *La Farce de Maistre Pathelin et ses continuations Le Nouveau Pathelin et Le Testament de Pathelin*. Paris: S.E.D.E.S.

BÉDIER, Joseph. 1928. «La tradition manuscrite du *Lai de l'Ombre*: réflexions sur l'art d'éditer les anciens textes». *Romania* 54. 161-196, 321-356.

DIMIER, Louis. (éd.) 1931. *Maître Pierre Pathelin. Comédie à cinq personnages, en vers, du XVe siècle, publié avec une introduction et des notes*. Paris: Delagrave.

DUFOURNET, Jean. (éd.) 1986. *La Farce de Maître Pierre Pathelin. Texte établi et traduit, introduction, notes, bibliographie et chronologie*. Paris: Flammarion.

GÉNIN, François. (éd.) 1854. *Maistre Pierre Pathelin. Texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes*. Paris: Chamerot.

GEOFFROY-CHÂTEAU, M. (éd.) 1853. *La Farce de Maistre Pierre Pathelin précédée d'un recueil de monuments de l'ancienne langue française depuis son origine jusqu'à l'an 1500, avec une introduction*. Paris: Amyot.

GUIRAUD, Pierre. 1963. *Le moyen français*. Paris: P.U.F.

HOLBROOK, Richard T. 1917. *Étude sur Pathelin. Essai de bibliographie et d'interprétation*. Baltimore: Johns Hopkins Press.

—. (éd.) 1937[2] (1924[1]). *Maistre Pierre Pathelin. Farce du XVe siècle*. Deuxième édition revue. Paris: Champion.

JACOB, P. L. [Paul LACROIX]. (éd.) 1876[2] (1854[1]). *Maistre Pierre Pathelin, suivi du Nouveau Pathelin et du Testament de Pathelin, farces du quinzième siècle. Nouvelle édition avec des notices et des notes*. Paris: Libraire des bibliophiles.

—. (éd.) 1854[1]. *Recueil de farces, soties et moralités du quinzième siècle, réunies pour la première fois et publiées avec des notices et des notes*. Paris: Delahays.

JODOGNE, Omer. 1968. «Notes sur *Pathelin*». In: K. BALDINGER (éd.), *Festschrift Walther von Wartburg zum 80. Geburtstag 18. Mai 1968*, 431-441. Tübingen: Niemeyer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maistre Pierre Pathelin. 1904. *Maistre Pierre Pathelin hystorié. Reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1500 par* MARION DE MALAUNOY, *veuve de Pierre Le Caron*. [Préface d'Émile PICOT]. Paris: Firmin Didot.

Maistre Pierre Pathelin. 1907. *Maistre Pierre Pathelin. Reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1485 par* GUILLAUME LE ROY *à Lyon*. [Préface d'Émile PICOT]. Paris: Cornély.

Maistre Pierre Pathelin. 1908. *Maistre Pierre Pathelin. Farce du XVe siècle*. [Notice par F. Ed. SCHNEEGANS]. Strasbourg: Heitz.

Maistre Pierre Pathelin. 1953. *Maistre Pierre Pathelin. Reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1489 par* PIERRE LEVET. [Préface de R. T. HOLBROOK]. Genève: Droz - Lille: Giard.

OWEN, Barbara C. (éd.) 1967. *Four Farces*. Oxford: Blackwell.

PARIS, Gaston. (éd.)1933[7] (1911[1]). *La Vie de saint Alexis, poème du XIe siècle. Texte critique avec un lexique complet et une table des assonances*. Septième édition revue. Paris: Champion.

PARIS, Gaston – PANNIER, Louis. (éds) 1872. *La Vie de saint Alexis. Poème du XIe siècle et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles publiés avec préfaces, variantes et glossaire*. Paris: Francke.

PATRICK, George Z. 1924. «Étude morphologique et syntaxique des verbes dans *Maistre Pierre Pathelin*». *University of California Publications in Modern Philology* 8. 287-379.

PICKFORD, Cedric E. (éd.) 1985[2] (1967[1]). *La Farce de Maistre Pathelin, avec une notice, une analyse méthodique de la farce, des notes*. Nouvelle édition. Paris: Bordas.

ROQUES, Mario. 1926. «Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux». *Romania* 52. 243-249.

ROUSSE, Michel. 1973. «*Pathelin* est notre première comédie». In: *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Pierre Le Gentil par ses collègues, ses élèves et ses amis*, 753-758. Paris: S.E.D.E.S.

TISSIER, André. (éd.) 1993. *Recueil de farces (1450-1550). Textes établis, annotés et commentés*. Tome VII. *Maître Pathelin*. Genève: Droz.

VAN HOECKE, Willy. 1994a. «Critique textuelle et techniques de quantification». In: *Actas do XIX Congreso Internacional de Lingüística e Filoloxía Románicas*. Universidade de Santiago de Compostela, 1989. Publicadas por Ramón LORENZO. VII. Section IX. *Filoloxía medieval e renacentista*. A. *Crítica tectual e edición de textos*. B. *Historia e crítica literarias*, 951-964. A Coruña: Fundación «Pedro Barrié de la Maza, Conde de Fenosa».

—. 1994b. «Critique textuelle et édition critique: pratique et réflexion théorique». In: *Actas do XIX Congreso Internacional de Lingüística e Filoloxía Románicas*. Universidade de Santiago de Compostela, 1989. Publicadas por Ramón LORENZO. VII. Section IX. *Filoloxía medieval e renacentista*. A. *Crítica tectual e edición de textos*. B. *Historia e crítica literarias*, 965-978. A Coruña: Fundación «Pedro Barrié de la Maza, Conde de Fenosa».

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA CONSTRUCTION *SE P DONC Q* DANS *YVAIN*

Joeri VLEMINGS
(*Universiteit Antwerpen*)

1. Introduction[1]

Pour rendre hommage au destinataire de ce recueil, nous nous proposons dans cet article d'étudier la construction *se p donc q*, telle que nous la rencontrons dans *Le Chevalier au Lion* (*Yvain*) de Chrétien de Troyes[2]. Plus spécifiquement, nous nous intéresserons à l'emploi plutôt bizarre, dans cette construction conditionnelle, de la particule *donc*, emploi qui ne se retrouve plus en FM, où *alors* semble s'imposer au détriment de *donc* (*si p alors q*). Nous essaierons de montrer, d'une part, qu'en FM, la disparition de l'emploi de *donc* dans les structures conditionnelles est due à sa nature logique, qui a supprimé sa valeur temporelle et anaphorique; d'autre part, qu'en AF, *donc* construit un lien logique entre l'antécédent et le conséquent, tout comme son emploi argumentatif ou inférentiel continue à le faire de nos jours.

2. La construction conditionnelle

Nous ne considérons ici que les phrases conditionnelles avec *donc* que nous avons repérées dans *Yvain*. Celles-ci sont toutes caractérisées par le mode du *potentialis* impliquant que «the protasis is antecedently considered uncertain» (Dik 1990: 242). Plus particulièrement, «S [le locuteur] is uncertain about the truth of α [p] at the moment of speaking, and creates an HP [hypothetical picture; *image hypothétique*] in which the

---

[1] Nous tenons à remercier Walter De Mulder pour ses conseils judicieux et ses relectures patientes de cet article, dont, évidemment, nous assumons l'entière responsabilité.

[2] Nous employons l'édition de Roques (1982), qui s'est rigoureusement basé sur le manuscrit connu sous le nom de *la copie de Guiot* (Paris BN 794). Le cas échéant, nous aurons aussi recours, d'une part, à Reid (1967) qui reprend la dernière édition révisée de Foerster (1912) en l'étoffant de notes précieuses, et d'autre part, aux commentaires de Woledge (1986; 1988) sur les différents manuscrits et éditions d'*Yvain*.

Memoire en temps advenir, 529-544. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

truth of α entails the truth of β [q]» (Dik 1990: 243). Ce qui est illustré dans l'extrait suivant d'*Yvain*[3]:

5045. Mes se je chaz et rien ne praing,
5046. Que me vaudra, se je l'ataing?
5047. Po ou neant, voire, par foi!
5048. Se je ne l'an main avuec moi,
5049. *Donc* ai je ma painne gastee.

À la recherche d'Yvain, la fille en question (le locuteur) n'est pas sûre si le chevalier l'accompagnera ou non. C'est pourquoi elle crée une «image hypothétique» dans laquelle la validité de *Yvain ne vient pas avec moi* entraîne la validité de *c'est peine perdue*.

Il s'ensuit que, comme le constate Comrie (1986: 80), «from a conditional neither the truth nor the falsity of either *p* or *q* can be deduced (though they may be derived by implicature or from context)». Akatsuka (1986: 349) affirme même que

> The semantics and workings of conditionals can be understood, not by referring to the truth values of their component parts, but only by referring to such pragmatic factors as (i) the preceding context, and (ii) the speaker's attitude.

En effet, si nous considérons l'exemple suivant[4],

1341. A tant s'en part et cil remaint
1342. qui ne set an quel se demaint,
1343. que del cors qu'il voit qu'an enfuet
1344. li poise, quant avoir n'en puet
1345. aucune chose qu'il an port
1346. tesmoing qu'il l'a ocis et mort;
1347. s'il n'en a tesmoing et garant,
1348. que mostrer puisse a parlemant,
1349. *donc* iert il honiz en travers.
1350. Tant est Kex et fel et pervers,
1351. plains de ranpones et d'enui,
1352. qu'il ne garra ja mes a lui,

force est de constater que même si la situation dans laquelle se trouve Yvain — il est emprisonné — ne favorise pas le fait qu'il obtienne encore des preuves de sa victoire dans le futur proche, le narrateur considère que le manque de preuves d'Yvain n'est pas pour autant un état de

---

[3] Nous adoptons la leçon de l'édition Foerster (1912), conformément à ce que propose Woledge (1988: 70) pour le vers 5047.

[4] Quant au vers 1350, nous adoptons la ponctuation proposée par Woledge (1986: 108).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

choses définitif. En d'autres termes, l'attitude qu'adopte le narrateur est celle de projeter la validation de *p* dans l'avenir («que mostrer puisse a parlemant»), parce qu'il lui est impossible de savoir si Yvain aura alors oui ou non des preuves de sa victoire.

En résumé, par la tournure conditionnelle, le locuteur suspend la validité de *p* parce qu'il n'est pas sûr de sa vérité. En refusant, lors de l'énonciation, d'accepter la vérité de *p*, il prétend néanmoins qu'au moment fictif où *p* sera validé (dans l'image hypothétique), cette validation de *p* (*il n'a pas de preuves*) entraînera la validation de *q* (*il sera déshonoré*), dont la validité était également suspendue au moment de l'énonciation. Autrement dit, l'énonciation (E) de *si p, q* projette la validation de *p* entraînant celle de *q* — que l'on peut représenter par *p donc q* — dans l'image hypothétique (IH), projection schématiquement illustrée dans la figure 1:

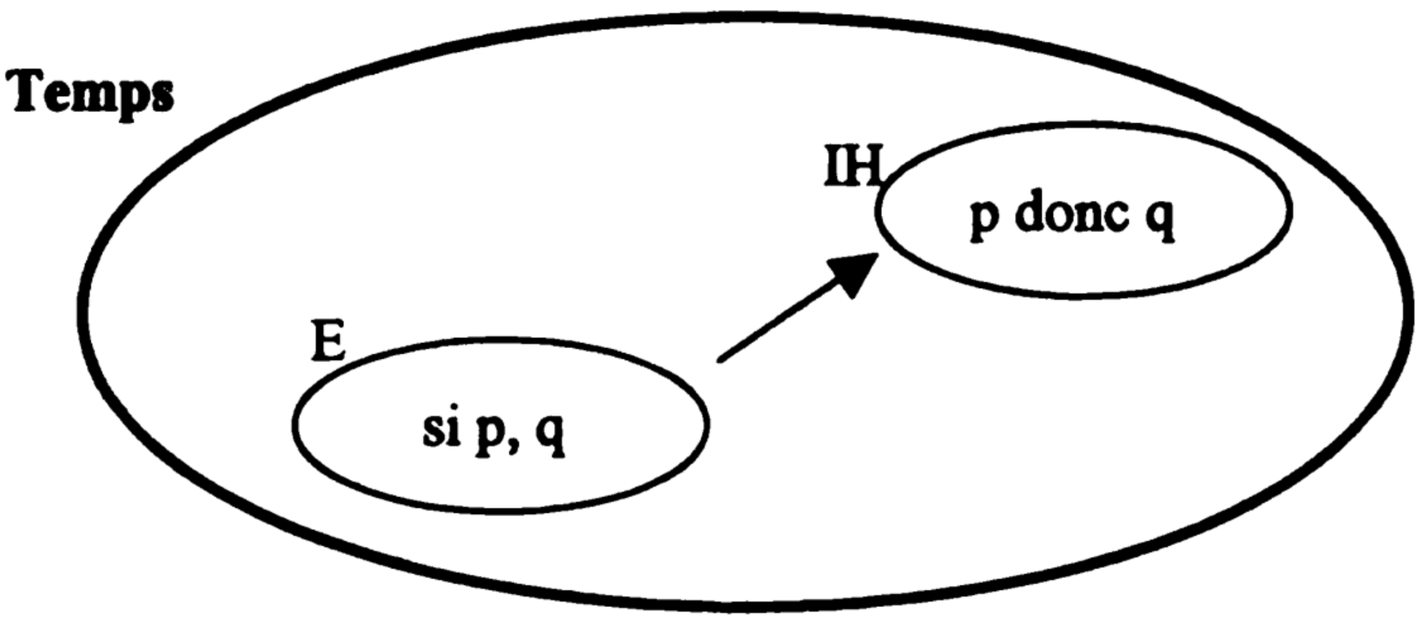

Figure 1 Phrase conditionnelle

Par cette représentation schématique, nous voulons montrer que les constructions conditionnelles peuvent être considérées sous un angle temporel, sans qu'elles précisent si elles renvoient au passé, au futur ou au présent. Nous soutenons que l'aspect temporel des tournures conditionnelles est d'une importance primordiale, parce que cette temporalité explique la *concomitance* de la validation de *p* et celle de *q*. En effet, *p* étant la condition de *q*, *q* ne se valide, dans l'image hypothétique, qu'au *moment* où *p* se valide. De plus, le caractère conditionnel de *p* implique nécessairement un lien de *dépendance*[5] entre *p* et *q*, comme l'affirme Ducrot (1972: 169):

> Dans la mesure, en effet, où on demande à l'auditeur de se placer dans l'hypothèse *p* avant de lui annoncer *q*, on donne à penser qu'il y a une certaine dépendance entre *p* et *q* (...).

---

[5] Akatsuka (1986: 333) parle de «correlation/correspondence between *p* and *q*».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Selon Comrie (1986: 80) et Akatsuka (1986: 335), cette *connexion* entre *p* et *q* fait partie de la signification linguistique de la construction conditionnelle plutôt qu'elle n'en constitue une implicature conversationnelle. Comrie (1986: 80) spécifie ce lien en le qualifiant de causal: «the content of the protasis must be interpretable as a cause of the content of the apodosis». Il est vrai que la simultanéité de la validation de *p* et de *q*, qui indique la concomitance de *p* et *q* dans l'image hypothétique, mène souvent l'interlocuteur à une interprétation causale de la relation conditionnelle entre *p* et *q*. On pourrait donc conclure que la construction conditionnelle a deux propriétés saillantes: d'un côté, l'aspect temporel exprimant la concomitance hypothétique[6]; de l'autre, le lien logique (généralement causal) qu'elle établit entre *p* et *q*. Or, ce n'est pas un hasard si ces deux caractéristiques se retrouvent également parmi les propriétés principales du connecteur *donc* en AF.

3. La construction *se p donc q* en AF

3.1. Le lien logique

Qu'en FM *donc* construise un lien logique (d'implication) entre l'antécédent et le conséquent d'un raisonnement, se comprend aisément à partir du syllogisme aristotélicien, dont l'exemple canonique est donné par la forme abrégée «Socrate est un homme, donc il est mortel». Nous soutiendrons qu'il en va de même pour son emploi «conditionnel» en AF. Dans son étude de la construction *se p donc q* en AF[7], Kaminska (1995: 138) constate en effet que *donc* «marque l'opération de la construction d'un lien logique entre P et Q, lien qui autrement n'existe pas ou ne va pas de soi». Et de conclure, à la fin de sa thèse de doctorat sur le fonctionnement énonciatif de *donc* en AF, que, de façon générale,

> dans les énoncés où ce morphème figure il ne peut être question (...) d'une conséquence que n'importe qui pourrait tirer (ayant à sa disposition les mêmes éléments) (...) sans aucun investissement de *subjectivité* [du locuteur] (Kaminska 1995: 281).

---

[6] Si les conjonctions temporelles *quand* et *lorsque*, entre autres, expriment aussi la simultanéité de la validation de *p* et de *q*, il ne s'agit pas pour autant d'une simultanéité projetée dans une image hypothétique validant *p **donc** q*, mais plutôt d'une simultanéité projetée dans le temps validant *p **et** q*. C'est pourquoi ces conjonctions ne marquent pas nécessairement des rapports causaux, mais surtout des rapports temporels. *A fortiori*, elles n'instaurent pas non plus des relations conditionnelles entre *p* et *q*.

[7] Kaminska (1995: 94-139) s'est penchée sur un corpus dont font partie, entre autres, les cinq romans arthuriens de Chrétien de Troyes, parmi lesquels *Le Chevalier au Lion*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous voudrions remettre en question l'idée de Kaminska d'un lien *subjectif* choisi arbitrairement par le locuteur, en démontrant que le rapport en question s'appuie sur des *topoi* communs, non subjectifs[8], même préétablis et explicités dans le co(n)texte. C'est sur ces topoi que se fondent les prémisses majeures des raisonnements syllogistiques sous-jacents à l'emploi de *donc*, comme c'est aussi le cas de *donc* inférentiel en FM (Vlemings 2003).

En paraphrasant Kaminska, nous pouvons conclure que, pour elle, le locuteur «invente» le lien logique lors de l'énonciation de la phrase conditionnelle, ce qui nous paraît contestable. Reprenons le passage cité ci-dessus:

1347. s'il n'en a tesmoing et garant,
1348. que mostrer puisse a parlemant,
1349. *donc* iert il honiz en travers.

La situation narrative est la suivante: dans le but de venger son cousin Calogrenant (vv. 894-895), battu, lui, par le défenseur d'une fontaine magique (Esclados-le-Roux), Yvain a blessé à mort, en combat, ce dernier. Après être tombé dans le piège, Yvain se trouve emprisonné au château d'Esclados et de sa femme, Laudine. Esclados succombe enfin à ses blessures. Par une fenêtre de la prison, Yvain assiste à l'enterrement du corps. Afin d'éviter de faire piètre figure devant le sénéchal malveillant Keu et devant toute la cour du roi Arthur (où il avait publiquement présenté ses projets de vengeance — v. 589: «g'irai vostre honte vangier»), Yvain a absolument besoin de preuves de sa victoire.

En remontant dans le texte, nous constatons que le lien logique, dont il est question aux vers 1347-1349, a déjà été esquissé auparavant (vv. 892-897):

892. que des ranpones li sovient
893. que mes sire Kex li ot dites.
894. N'est pas de la promesse quites
895. que son cosin avoit promise,
896. ne creüz n'iert an nule guise
897. s'anseignes veraies n'an porte.

À ce moment dans le récit, les auditeurs se rendent compte du fait qu'Yvain a peur des malveillances de Keu (vv. 892-893), et qu'il doit se procurer des preuves de sa vengeance pour être quitte de sa promesse

---

[8] Pour nous, c'est une caractéristique essentielle du fonctionnement de *donc* dans *Yvain* d'exclure justement les énonciations subjectives, telles que nous les trouvons en FM, c'est-à-dire les énonciations du type *Il est huit heures et demie, donc je ne vais pas m'attarder* (exemple emprunté à Ferrari – Rossari 1994: 19).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envers son cousin et pour qu'on le croie (vv. 894-897). D'ailleurs, le rapport entre *preuves de victoire* et *honneur* est bien connu dans la société médiévale du XIIe siècle — l'auditoire du récit — qui tient beaucoup aux «vertus chevaleresques, vaillance, loyauté, générosité» (Astre 1997: 9). Il s'agit d'une sorte de *topos*, au sens d'Anscombre – Ducrot[9], partagé par toute la communauté, du genre «moins un chevalier prouve sa prouesse, moins il est honoré». Par définition, les topoi ne sont pas subjectifs ni arbitraires, parce qu'ils sont acceptés d'avance par le narrateur et les auditeurs au sein de l'univers médiéval. Notons que le caractère *nécessaire* de la conclusion est encore renforcé par l'explicitation répétitive[10] aux vers 1350-1352 (voir *supra*) qui suivent l'apodose et qui se prononcent encore sur la nature malveillante de Keu, plein de railleries.

En d'autres termes, le topos général et commun sur lequel s'appuie l'emploi de *donc*, est doublement reconnu *a priori* par l'auditoire médiéval, d'abord parce que le topos a déjà été explicité auparavant, puis parce qu'en plus, il relève du savoir commun. Comme nous venons de le mentionner, le topos se trouve à l'origine de la prémisse majeure faisant partie du syllogisme sous-jacent dont la conclusion est introduite par *donc*. Pour le cas sous analyse, nous obtenons ainsi le schéma:

Si un chevalier n'obtient pas de preuves de sa victoire, il sera déshonoré
Le chevalier Yvain n'a pas de preuves de sa victoire[11]

Yvain sera déshonoré

Un autre exemple qui montre très clairement la nature logique du lien entre antécédent et conséquent est donné dans la séquence suivante, dans laquelle le locuteur explique d'abord les règles du jeu stipulant qu'Yvain doit se battre seul contre deux adversaires (v. 5548). Ce cadre discursif établi, la majeure (du syllogisme) est dès lors évidente: si le lion lui porte secours, Yvain n'est pas seul. Une fois de plus, il n'y a donc rien d'arbitraire à cet emploi de *donc*:

---

[9] Voir le recueil d'articles sur les topoi dans Anscombre (1995).

[10] Ces répétitions facilitaient la compréhension du texte destiné à être lu à haute voix devant «un petit groupe d'intimes» (Rousse 1990: 14). En plus, la lecture se prolongeait souvent sur plusieurs séances; une dizaine dans le cas d'*Yvain*, selon Rousse (1990: 20-21).

[11] Cette présentation de *donc* veut être une explication de son emploi logique dans la construction conditionnelle. S'il est vrai que la vérité de *p* est en vérité suspendue au moment de l'énonciation, l'emploi de *donc* est à considérer ici au sein de l'univers fictif dans lequel *p donc q* est validé (voir figure 1).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5548. Vos devez seus estre et nos dui;
5549. se li lÿons ert avoec vos,
5550. por ce qu'il se merlast a nos,
5551. *donc* ne serïez vos pas seus,
5552. dui serïez contre nos deus.

Par contre, il est moins évident de trouver un lien préexistant et objectif dans le passage suivant:

5936. Rois, s'or puet estre desresniee
5937. ma droiture ne ma querele
5938. par un chevalier, *donc* l'iert ele
5939. par cestui qui, soe merci,
5940. m'en a seüe anjusque ci,

Situons d'abord cet extrait dans le récit: une jeune fille, déshéritée par sa sœur aînée, a dû aller à la recherche d'un champion qui voulût[12] la défendre contre le chevalier Gauvain, engagé, lui, par la sœur aînée. À première vue, le lien instauré par *donc* semble inventé par le locuteur, parce qu'une majeure du genre «si la fille peut être défendue par un chevalier, elle le sera par celui-ci» paraît assez subjectif et arbitraire. Or, d'après les lois en vigueur à l'époque, un délai de 40 jours est offert à la fille pour qu'elle puisse trouver un champion à sa défense. Cette loi est précisée, dans un dialogue entre le roi Arthur et la sœur aînée, lors de la première apparition des sœurs devant le roi:

4788. Mes se uns chevaliers s'en ose
4789. por li armer, qui que il soit
4790. qui voelle desresnier son droit,
4791. si veingne trestot maintenant
4792. - Ne li ofrez mie avenant,
4793. fet li rois, que plus i estuet;
(4794). S'ele viaut, porchacier se puet
(4795). au mains jusqu'a quarante jorz[13]
4796. au jugemant de totes corz.

---

[12] Il a fallu — nous n'avons pas pu y résister — que nous insérassions dans notre texte cette forme verbale tant aimée par Theo Venckeleer ...

[13] Nous adoptons la leçon de l'édition Foerster (1912), pour ce qui est des vers 4794-4795 (vv. 4802-4803 dans l'édition Foerster). L'édition de Roques, basée sur le ms. H (Paris, BN 794), parle d'un délai de 14 jours, tandis que la traduction de Chevallier (1988) fait mention de 40 jours, conformément à l'édition Foerster et au ms. P (Paris BN 1433). Buridant – Trotin (1974: xiv) tranchent la question en faveur du ms. P: «c'est un délai de quarante jours et non de quinze qui est traditionnellement accordé par le roi Arthur aux parties en présence pour trouver un champion».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au terme de la quête, la fille amène effectivement devant le roi un chevalier qui veut la défendre:

5927. et si se torne, si la voit
5928. et le chevalier qu'ele avoit
5929. amené a son droit conquerre;

Par conséquent, à ce moment-là[14], sa cause peut être défendue par ce chevalier. Ainsi on pourrait qualifier cette conclusion d'inférence déductive, selon le schéma syllogistique suivant: «si je trouve un chevalier dans le délai fixé, il me défendra (topos explicité dans le texte, vv. 4794-4796); or j'ai trouvé ce champion, donc celui-ci me défendra». À l'opposé de ce que prétend Kaminska, cette conclusion pourrait être tirée par qui que ce soit, dans le même contexte explicité. C'est pourquoi nous soutenons que la fille cadette ne crée pas un lien subjectif et arbitraire, surtout pas aux yeux des interlocuteurs à qui elle s'adresse dans le récit (le roi et sa sœur). À plus forte raison, les auditeurs (les lecteurs) de l'histoire d'*Yvain* ne sont pas surpris non plus; dès le début, ils sont en effet mis au courant du fait que la fille est uniquement à la recherche du «chevalier au lion» et de personne d'autre:

4815. Si s'est de la cort departie
4816. Et panse, qu'an tote sa vie
4817. Ne finera par tote terre
4818. Del Chevalier au Lion querre,
4819. Qui met sa painne a conseillier
4820. Celes, qui d'aïe ont mestier[15].

En conclusion, *donc* signale l'existence d'un lien logique entre *p* et *q* qui s'avère non arbitraire, parce qu'il s'insère dans le raisonnement syllogistique sous-jacent, dont la majeure se fonde sur un topos préétabli dans le contexte. Dès lors, la conclusion introduite par *donc* est d'une nature inévitable et évidente. C'est cette inéluctabilité qu'ajoute *donc* à la valeur sémantique de la construction conditionnelle qui, elle, marque le lien (généralement) causal entre *p* et *q*.

---

[14] Cf. l'adverbe temporel *or* marquant le changement dans la situation de la fille par rapport à la première fois que les sœurs apparurent devant Arthur (cf. Kaminska 1995: 138).

[15] Nous adoptons la leçon de l'édition Foerster (1912). L'édition Roques ne fait pas mention des vers 4815-4816 qui se retrouvent cependant dans les autres manuscrits. Voir Woledge (1988: 59).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3.2. La valeur temporelle de *donc*

Étymologiquement *donc* s'est formé à partir du latin vulgaire *dunc* qui vient du latin classique *dum* — particule exprimant la simultanéité — par analogie avec la paire *tum-tunc* (*FEW* Bd. 3, p. 179). Nous pouvons donc nous attendre à ce que *donc* en AF exprime la temporalité. Nous trouvons attestés effectivement des emplois de *dunc* à valeur nettement temporelle marquant la succession immédiate ou la simultanéité des événements[16], ce qui, nous le répétons, donne facilement lieu à une interprétation causale[17] (sauf dans le premier exemple ci-dessous):

> Cons fut de Rome des melz ki *dunc* i ere[n]t (*Alexis*, 17-19)
>
> Cum veit le lit, esguardat la pulcela;
> *Dunc* li remembret de sun seinor celeste (*Alexis*, 56-57).
>
> Li quens Rollant, quant il s'oït juger,
> *Dunc* ad parled a lei de chevaler (*Roland*, 751-752)
>
> Quant ço veit Guenes qu'ore s'en rit Rollant,
> *Dunc* ad tel doel pur poi d'ire ne fent (*Roland*, 303-304)

Dans *Le Chevalier au Lion*, nous n'avons trouvé aucun *donc* au sens uniquement temporel[18], l'interprétation causale s'ajoutant toujours à l'expression du temps:

> 2647. des que li cors est sanz le cuer,
> 2648. *don* ne puet il estre a nul fuer;

La fonction que remplit *donc* dans ce dernier extrait se rapproche fortement du fonctionnement de *alors* dans la construction conditionnelle en FM, résumé par Hybertie (1996: 35) comme suit: «la validité de P1 est posée fictivement et *alors* reprend ce repère fictif pour en faire le repère de P2». D'une façon générale, on pourrait qualifier cette reprise d'anaphorique, dans la mesure où *alors* reprend sa source (*si p*), et que *alors* et sa source renvoient tous deux au même moment de la validation de *p* dans l'image hypothétique, c'est-à-dire, en termes de Ducrot, à la situation imaginative *p*: «le mouvement accompli est (...) de se placer imaginativement dans la situation *p*, et, *une fois dans cette situation*, d'y affirmer *q*» (Ducrot 1972: 184). C'est l'aspect temporel

---

[16] Dans le glossaire de son édition de *La vie de Saint Alexis*, Storey (1968: 135) donne d'ailleurs la traduction «alors, ensuite» pour *dunc*.

[17] Cf. le principe du *post hoc, ergo propter hoc*.

[18] C'est plutôt sa variante *adonc* qui exprime la temporalité sans établir un lien logique ou causal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que la protase *si p* et la particule *alors* ont en commun et qui leur permet d'être coréférentielles. En AF, *donc*, employé dans une phrase conditionnelle, reprend aussi le repère fictif d'une façon anaphorique, grâce à sa nature originellement temporelle qu'il partage avec la protase *se p*.

Prenons un passage concret:

5622. S'or ne sont li gloton maté
5623. *donc* ne le seront il ja mes;
5624. car au lyeon ne panront pes
5625. ne n'avront, tant con vis les sache.

Le narrateur réfère à une situation imaginative — au présent (*or*, v. 5622) — que *donc* reprend anaphoriquement pour y affirmer *q*. Malgré la référence au présent, le narrateur a recours à une image hypothétique parce qu'il ne peut toutefois être sûr de *p* (il reste possible — bien que peu probable — que les scélérats ne soient pas vaincus). De toute façon, *donc* présente le fait que les fripons ne seront jamais vaincus comme une conséquence inévitable du fait (invraisemblable) qu'ils ne soient pas vaincus «à présent». La fonction de *donc* est d'une part, de reprendre anaphoriquement la proposition conditionnelle pour en faire le repère de l'apodose; d'autre part, de transformer la validation de *p* ***alors*** *q* en une sorte de vérité générale et évidente de la forme *p* ***donc*** *q*, la conclusion *q* étant inférée déductivement à partir de l'argument *p*. Aussi *donc* exprime-t-il la nécessité et l'inévitabilité de la conclusion (voir 3.1.). En d'autres termes, *donc* renferme à la fois les valeurs fondamentales de *donc* inférentiel moderne (lien logique et causal) et de *alors* moderne (reprise anaphorique de *se/si p*). Dans le passage suivant, la signification de *donc q* pourrait dès lors être glosée par: *dans ce cas (à ce moment-là), tu n'as donc pas à rester ici*, paraphrase qui met en évidence en même temps les valeurs de *alors* moderne et de *donc* moderne.

4451. Cil responent: «Que que tu dïes,
4452. se tu ton lÿon ne chastïes
4453. et se nel fez an pes ester,
4454. *donc* n'as tu ci que demorer;

4. Le sens rhétorique de *se p donc q* dans *Yvain*

Ce qui précède est une analyse plutôt sémantique de la construction *se p donc q*; nous voulons maintenant aborder la signification pragma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tique et argumentative de ce type de phrases hypothétiques que nous trouvons dans *Le Chevalier au Lion*. Selon Ducrot (1972: 181), «l'implication matérielle vérifie nécessairement, de par sa définition, la règle de contraposition: (...) les trois situations, et elles seules, qui vérifient p → q, vérifient aussi ~q → ~p». En effet, d'après la table de vérité de l'implication matérielle, du moment que *q* est faux, *p* doit nécessairement être faux aussi pour que l'implication *p* → *q* soit vraie. Ainsi, vu l'idéal chevaleresque exaltant la prouesse et l'honneur (topos), l'apodose dans 1349 («donc iert il honiz en travers») est dotée d'une valeur éthique: pour un chevalier, c'est un fait établi que le déshonneur est à éviter avant toute chose. Or, comme le constate Kaminska (1995: 122), «ce caractère répressif de Q investit P, après coup, d'une nouvelle valeur: il apparaît comme étant à éviter à tout prix». En effet, à partir de l'interprétation manifestement négative de *q*, le lecteur (l'interlocuteur) fait une réévaluation de *p* en termes éthiques: il est à éviter qu'Yvain n'ait pas de preuves. En termes logiques, comme *q* est faux, il faut que *p* soit faux. Le lecteur reconstruit donc, par le *modus tollendo tollens*, le schéma déductif sous-jacent aboutissant à la conclusion inévitable qu'Yvain *doit* avoir des preuves.

p → q	manque de preuves	→	déshonneur
~ q			éviter le déshonneur
~ p	éviter manque de preuves (= besoin de preuves)		

Il s'agit donc d'un raisonnement argumentatif implicite qui veut insister sur le fait qu'Yvain est obligé, en tant que chevalier, d'avoir des enseignes de sa victoire, vu les conséquences affligeantes qu'il faut éviter à tout prix.

Il est intéressant de noter avec Kaminska (1995: 116-117; 120-121) que tous les extraits analysés contiennent, dans la protase et dans l'apodose, des éléments sémantiquement ou formellement négatifs, sauf l'occurrence 5938 (voir *supra*) qui, dès lors, ne subit pas l'influence *pragmatique* de la contraposition logique ni du *modus tollendo tollens*. Si cependant ce passage s'interprète aussi déductivement, l'interprète ne dépasse pas pour autant le niveau *sémantique* du *modus ponendo ponens*, parce qu'il n'est pas du tout à éviter que la fille soit défendue par Yvain — bien au contraire (cf. 3.1.).

Considérons maintenant un autre extrait qui fait partie d'un dialogue, et donc du discours et non pas du récit:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5064. mes se ele est a vos faillanz
5065. *donc* l'a vostre renons traïe,
5066. qu'ele n'atant secors n'aïe,
5067. fors que de vos, (...)

Il s'agit encore de la fille déshéritée par sa sœur aînée. Lorsque la fille, à bout de ses forces, doit abandonner la quête du «chevalier au lion», son amie la poursuit. Celle-ci trouve finalement Yvain, dont elle sollicite l'aide dans un passage contenant l'extrait cité. La jeune amie de la sœur cadette invoque la grande renommée du chevalier pour convaincre Yvain de venir à la rescousse:

5050. Li granz renons de vostre pris
5051. m'a molt fet aprés vos lasser
5052. et mainte contree passer.

Dans l'univers chevaleresque et courtois, il existe un topos — généralement accepté par la société médiévale du XIIe siècle — liant la renommée d'un chevalier à son devoir d'assister les demoiselles en détresse: «Plus un chevalier porte secours, plus il reçoit de gloire». D'ailleurs, «c'est une règle bien connue de l'amour courtois [de] servir toutes les femmes au nom de celle qu'on aime» (Douglas Kelly dans son introduction à Nelson – Carroll [1968: 20]). Par conséquent, le lien causal entre *ne pas aider la fille* et *renommée trompeuse* est non seulement évident pour la communauté chevaleresque, mais encore ce lien est préétabli dans le contexte. Sur le plan pragmatique, la contraposition logique conduit l'auditoire à l'interprétation qu'Yvain *doit* accompagner la fille pour éviter d'avoir mauvaise réputation. *Donc* renforce cet effet rhétorique en plaçant le lien au niveau du nécessaire. La force argumentative ressort ainsi de l'inévitabilité — détachée de toute subjectivité — de la conclusion stipulant qu'Yvain n'a pas d'autre choix que d'apporter de l'aide à la demoiselle déshéritée (explicitée encore aux vers 5066-5067: «qu'ele n'atant secors n'aïe, fors que de vos»).

Il s'agit en effet, dans tous les cas repérés dans *Yvain*, «d'un raisonnement visant à convaincre ou à pousser à agir l'autre ou soi-même» (Kaminska 1995: 103). Or, cette démarche argumentative ne s'accomplit que dans un stade ultérieur pragmatique, par le biais du *modus tollendo tollens*: vu que *q* et (dès lors) *p* sont à éviter, un effet pragmatique et rhétorique s'impose à l'interlocuteur, effet renforcé par l'emploi de *donc* qui renvoie à la majeure du syllogisme sous-jacent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. Le FM: *donc vs alors*

Rappelons que la tournure conditionnelle ne permet plus, en FM, l'emploi de *donc* pour introduire l'apodose[19]. De nos jours, *donc* est remplacé, dans ce type de contextes, par *alors*. Il est bien possible que ce glissement de *donc* vers *alors* soit dû à la perte de la valeur originelle de temporalité de *donc*. *Donc* moderne instaure un lien logique qui n'a plus rien de temporel, tandis que la valeur temporelle de *alors* est encore très manifeste en FM[20]. C'est d'ailleurs pourquoi actuellement *donc* ne supporte plus que la vérité de la protase soit suspendue par *si* conditionnel. En effet, dépourvu de sa valeur anaphorique, *donc* ne peut plus référer au moment fictif de la validation de *p*, comme l'illustre l'extrait suivant:

> Si le mal est nécessaire à la création divine, *alors* (**donc*) cette création est inacceptable.
> (Albert CAMUS, 1951, *L'homme révolté*, p. 77, de Frantext)

Du moment que le locuteur prend lui-même en charge, lors de l'énonciation, la validation de *p* en soulevant ainsi sa suspension, *donc* s'intègre bien dans la phrase:

> Le mal est nécessaire à la création divine, *donc* cette création est inacceptable.

C'est qu'en FM, la suspension, par le locuteur, de la vérité de *p* n'admet plus de conclusion nécessaire et inévitable. En logique, *p* doit être vrai pour que le syllogisme déductif tienne. Si, en FM, *donc* peut toutefois apparaître dans l'apodose de la conditionnelle avec *si*, l'antécédent de *donc* n'est pas à rechercher dans la seule protase mais dans le cotexte précédent plus large, comme il est illustré dans:

> Nous avons en effet appris, de très bonne source, que le colonel Ménard, responsable de l'action des commandos-deltas en Algérie, avait été arrêté hier du côté de Biarritz, mais que le ministère de l'Intérieur avait décidé, jusqu'à nouvel ordre, de tenir secrète la nouvelle de son arrestation. Or, les rapports qui existent entre les responsabilités de cet officier et les faits qui sont reprochés aux accusés ne vous échapperont pas. Si le colonel Ménard est entre les mains de la police, vous ne pouvez *donc* pas juger ces hommes sans l'avoir entendu. (Michel DROIT, 1964, *Le Retour*, p. 369, de Frantext)

---

[19] Étant donné que dans une construction *si p donc q*, «le caractère rigoureux du raisonnement ainsi que la position médiane [de *donc*] diminuent l'impression de maladresse» (Rossari – Jayez 1996: 128), il faut préciser que nous parlons de l'inaptitude de *donc* à *introduire* l'apodose (en position initiale).

[20] Pour une description de *alors* moderne, voir, entre autres, Jayez (1988) et Hybertie (1996).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'antécédent de *donc* ne se constitue pas de la seule proposition *p*, «le colonel Ménard est entre les mains de la police». En revanche, *donc* introduit la conclusion de tout un raisonnement argumentatif: *Ménard est arrêté par la police, il y a des rapports entre Ménard et les accusés, donc il faut d'abord entendre Ménard avant de juger les accusés*. La subordonnée avec *si* forme une sorte de rappel discursif d'une étape importante dans l'argumentation développée par le locuteur. C'est la subordonnée conditionnelle — et non pas *donc* — qui qualifie *p* d'argument pour la conclusion *q*. Ce rappel pourrait être omis, ou encore, *donc* pourrait s'intégrer syntaxiquement dans la protase sans pour autant modifier la signification de la phrase entière: *Si donc le colonel Ménard* ... Ou encore, *donc* peut se mettre tout au début de la phrase entière[21]: *Donc, si le colonel Ménard* ... Il s'ensuit qu'il faut en effet chercher l'antécédent dans un contexte plus large dépassant la seule proposition conditionnelle. Alors que *donc* en AF — du moins dans *Le Chevalier au Lion* — est «glosable par *alors*» (Buridant 2000: 563), en FM il s'approche plutôt, dans cet emploi spécifique, de son quasi-synonyme *par conséquent*.

6. Conclusions

Dans cet article, nous avons voulu montrer que l'emploi de *donc* dans les constructions conditionnelles (dans *Yvain*) réunit la valeur logique de *donc* inférentiel moderne et l'aspect temporel de *alors* moderne. Tout comme son emploi en FM, *donc* marque un lien logique entre l'antécédent et le conséquent qu'il introduit. Ce lien n'est nullement subjectif ni arbitraire. En revanche, la force argumentative dont sont dotés les énoncés contenant *donc* est d'autant plus prononcée qu'elle se fonde sur le caractère incontournable (et formellement déductif) du lien qu'instaure *donc* par référence au syllogisme sous-jacent soutenu par un topos objectif explicité le plus souvent dans le contexte. Dans la grande majorité des cas conditionnels, l'apodose est présentée comme étant à éviter, ce qui donne lieu à une réévaluation (pragmatique) de la protase en termes éthiques. Par le truchement de l'implication matérielle qui vérifie, par définition logique, la contraposition ($\sim q \rightarrow \sim p$), la protase sera investie d'une signification impérative correspondant à *il est nécessaire que non p*.

La seconde caractéristique principale des occurrences de *donc* en AF inséré dans une structure hypothétique (dans *Le Chevalier au Lion*), est

[21] Voir aussi Rossari – Jayez (1996: 128-130).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

constituée par la nature temporelle originelle qui permet à *donc* de reprendre *si p* de façon anaphorique. En renvoyant à la validation imaginative de *p*, *donc* s'attribue une valeur anaphorique qu'il n'est plus à même d'assumer en FM, où *alors* se substitue généralement à *donc* dans cette fonction, surtout dans les constructions conditionnelles. Deux constatations linguistiques permettent de vérifier cette évolution diachronique de *donc*: d'une part, *donc* moderne ne supporte plus la suspension de la vérité de *p*, parce que sa valeur relève du domaine de la certitude et de la nécessité logique l'empêchant d'introduire une inférence sur la base d'un fait non constaté par le locuteur; d'autre part, *donc* moderne a entièrement perdu son sens originel de référence temporelle pour remplir une fonction plus logique et argumentative. Il serait intéressant d'examiner s'il s'agit là d'un exemple de *grammaticalisation* ...

RÉFÉRENCES

AKATSUKA, Noriko. 1986. «Conditionals are Discourse-bound». In: TRAUGOTT *et al.* (éds) 1986. 333-351.

ANSCOMBRE, Jean-Claude. (éd.) 1995. *Théorie des topoï*. Paris: Kimé.

BURIDANT, Claude. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris: SEDES.

CHRÉTIEN DE TROYES. *Yvain ou Le chevalier au lion*, éd. Marie-Louise ASTRE. 1997. Paris: Flammarion.

—. *Le chevalier au lion (Yvain)*, tr. Claude BURIDANT – Jean TROTIN. 1974. Paris: Champion.

—. *Yvain, Le Chevalier au lion*, tr. Claude-Alain CHEVALLIER. 1988. Paris: Livre de Poche.

—. *Yvain (Der Löwenritter)*, éd. Wendelin FOERSTER. 1977 [1912]. Genève: Slatkine.

—. *Le chevalier au lion ou Le roman d'Yvain: édition critique d'après le manuscrit BN fr. 1433*, éd. David F. HULT. 1994. Paris: Livre de Poche.

—. *Yvain ou Le Chevalier au Lion*, éd. Jan NELSON – W. Carleton CARROLL. 1968. New York: Appleton-Century-Crofts.

—. *Yvain (Le Chevalier au Lion). The critical text of Wendelin Foerster with introduction, notes and glossary*, éd. Thomas B. W. REID. 1967 [1942]. Manchester: Manchester University Press.

—. *Le Chevalier au Lion (Yvain)*, éd. Mario ROQUES. 1982 [1960]. Paris: Champion.

—. *Yvain ou Le chevalier au lion*, tr. Michel ROUSSE. 1990. Paris: Flammarion.

COMRIE, Bernard. 1986. «Conditionals: A Typology». In: TRAUGOTT *et al.* (éds) 1986. 77-99.

DIK, Simon C. 1990. «Semantics of Conditionals». In: J. NUYTS – A. M. BOLKESTEIN – C. VET (éds), *Layers and Levels of Representation in Language Theory. A functional view*, 233-261. Amsterdam - Philadelphia: Benjamins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DUCROT, Oswald. 1972. *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris: Hermann.

FERRARI, Angela – ROSSARI, Corinne. 1994. «De *donc* à *dunque* et *quindi*: les connexions par raisonnement inférentiel». *Cahiers de linguistique française* 15. 7-49.

HYBERTIE, Charlotte. 1996. *La conséquence en français*. Paris: Ophrys.

JAYEZ, Jacques. 1988. «*Alors*: description et paramètres». *Cahiers de linguistique française* 9. 133-175.

KAMINSKA, Jolanta. 1995. *Le fonctionnement énonciatif du morphème* donc *en ancien français*. Montréal: Université de Montréal.

La Chanson de Roland, éd. et tr. Joseph BÉDIER. 1964. Paris: Art H. Piazza.

La Vie de Saint Alexis, éd. Christopher STOREY. 1968. Genève: Droz.

ROSSARI, Corinne – JAYEZ, Jacques. 1996. «*Donc* et les consécutifs. Des systèmes de contraintes différentiels». *Lingvisticæ Investigationes* 20. 117-143.

TRAUGOTT, Elisabeth Closs – TER MEULEN, Alice G. B. – REILLY, Judy Snitzer – FERGUSON Charles A. (éds) 1986. *On Conditionals*. Cambridge: Cambridge University Press.

VAN DER AUWERA, Johan. 1997. «Pragmatics in the Last Quarter Century: The Case of Conditional Perfection». *Journal of Pragmatics* 27. 261-274.

VLEMINGS, Joeri. 2003. «*Donc*: marqueur d'inférence abductive». *Semiotica* 144. 219-231.

VON WARTBURG, Walther. 1949. *Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)*, Band 3. Leipzig: Teubner.

WOLEDGE, Brian. 1986. *Commentaire sur Yvain (Le Chevalier au Lion) de Chrétien de Troyes*, vol. 1. Genève: Droz.

—. 1988. *Commentaire sur Yvain (Le Chevalier au Lion) de Chrétien de Troyes*, vol. 2. Genève: Droz.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Section IV

Linguistique générale: lexicologie, syntaxe, sémantique et pragmatique

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SENS SPATIAL *CONTRE* SENS ADVERSATIF: QUELQUES ÉLÉMENTS DANS LE DÉBAT SUR LE SENS PROTOTYPIQUE DE *CONTRE*

Patrick DENDALE
(*Université de Metz & Universiteit Antwerpen*)

1. La polysémie de *contre*

1.1. La préposition *contre*, si on en juge d'après les descriptions qu'en proposent les dictionnaires, est une préposition polysémique. Ainsi le dictionnaire Lexis lui attribue quatre sens: (a) contact, juxtaposition, (b) opposition, hostilité, (c) échange et (d) proportion, illustrés ci-dessous respectivement sous (1) à (4):

(1) a. Elle serrait son fils *contre* sa poitrine
    b. Sa maison est juste *contre* la mairie.
(2) a. Il se bat *contre* un ennemi redoutable, *contre* les préjugés
    b. Un remède *contre* la grippe
(3) Il a troqué sa vieille voiture *contre* une moto
(4) On trouve vingt films médiocres *contre* un bon

Pour qu'on puisse parler de polysémie il ne suffit pas qu'un seul et même signifiant ait plusieurs signifiés. Il faut encore que ces signifiés soient liés entre eux. Il y a polysémie, écrit Kleiber (2000: 55) en citant Cadiot – Habert (1997: 3) lorsqu'il y a «existence de *sens* différents pour un même mot, mais de sens perçus comme reliés d'une manière ou d'une autre». Si on postule donc la polysémie de *contre*, on se trouve placé devant la tâche de montrer que les différents sens retenus pour le mot sont effectivement liés entre eux, soit en construisant le réseau polysémique du mot (cf. l'étude phare de Brugman 1981 sur *over*), soit en proposant un sens unique, signifié en langue, soit en combinant les deux (cf. Langacker 1988) et en prévoyant aussi bien les extensions que les abstractions de sens.

Dans la première et la troisième approche on est amené à «hiérarchiser» les différents sens du mot et à définir un des sens comme plus important pour la description linguistique que les autres. Pour ce qui est des prépositions, la linguistique cognitive postule très généralement que c'est le sens *spatial* qui est primaire par rapport à ses sens *non spatiaux*.

Memoire en temps advenir, 547-568. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Puisque *contre* est une préposition qui a des emplois spatiaux et non spatiaux, on est logiquement amené à accepter que là aussi c'est le sens spatial qui est le sens de base, auquel les sens non spatiaux sont à rattacher.

1.2. Or, dans Dendale – De Mulder (1998), nous avions suggéré[1] la possibilité que le sens de base de *contre* puisse être le sens non spatial. De Mulder a continué à suivre cette piste en essayant d'apporter des arguments supplémentaires pour soutenir que *contre* pourrait bien avoir un sens de base «non spatial»: le sens «opposition», décrit en termes de *forces opposées* ou de *force / contre-force* (cf. Dendale – De Mulder 1998: 432). Parmi ces arguments il a récemment exploré la piste diachronique dans une étude menée avec Vanderheyden (2001, désormais D&V).

1.3. Nous voudrions, dans ce qui suit, examiner la description synchronique et diachronique proposée par D&V en portant une attention particulière aux arguments que les auteurs avancent contre le caractère prototypique du sens *spatial* dans la description de *contre* et pour le caractère prototypique du sens *adversatif, oppositionnel*. Nous présenterons la description de D&V des sens de la préposition *contre*, aussi bien en synchronie du français moderne qu'en diachronie; nous la soumettrons à une analyse critique et nous la confronterons sommairement à une description alternative de la préposition *contre*, que nous défendons depuis quelques années (Dendale 1999, 2001, 2003) et qui a été élaborée dans le cadre d'un projet de recherche[2] dirigé par Theo Venckeleer[3].

---

[1] Cf. le «ou inversement?» dans le titre de notre article «*Contre* et *sur*: du spatial au métaphorique ou inversement?».

[2] Nous remercions le *Bijzonder Onderzoeksfonds* (BOF) de l'Université d'Anvers (UIA) qui, en acceptant en 1998 le projet de recherche «Étude diachronique du sens et de l'emploi des prépositions spatiales en français» nous a permis de développer des recherches dans le domaine des prépositions. La présente étude s'inscrit également dans le cadre de ce projet.

[3] Si j'ai choisi de faire cette étude en hommage à Theo Venckeleer, c'est premièrement parce que Theo s'est toujours intéressé à la sémantique lexicale, deuxièmement parce que j'ai été impliqué, avec W. De Mulder, dans un projet de recherches dirigé par lui, et troisièmement parce que cette étude convoque l'étude diachronique et les stades anciens du français, qui constituent le principal domaine de recherches et d'enseignements de celui à qui cet ouvrage est adressé en hommage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. La description par D&V du sens de *contre* en français moderne

2.1. Le sens spatial de *contre*

S'appuyant fortement sur des éléments de description de *contre* spatial proposés par Vandeloise (1986), De Mulder – Vanderheyden (2001) proposent d'abord une description synchronique du sens spatial de *contre*, qui comprend les hypothèses suivantes:

A. Le sens de *contre* peut être décrit au moyen de quatre traits: (a) [Contact X / Y[4]], (b) [Interaction horizontale X / Y], (c) [Indépendance de position X / Y] et (d) [Rapport de Force / Contre-force X / Y]. (D&V, 108-109).

B. L'emploi prototypique de *contre* spatial est l'emploi qui valide les quatre traits: [+ Contact, + Force/Contre-force, + Interaction horizontale, + Indépendance de position] (D&V, 114). Quelques exemples:

(5) Max pousse le lit *contre* le mur
(6) Max s'adosse *contre* le mur
(7) Les vagues se brisaient *contre* les rochers
(8) Max nage *contre* le courant (exemples cités par D&V, 110)

Mais, précisent les auteurs, tous les emplois spatiaux de *contre* ne valident pas les quatre traits. C'est que les quatre traits de *contre* «ne constituent ni des conditions nécessaires, ni des conditions suffisantes de l'emploi de *contre* [spatial]» (D&V, 110). Voici deux exemples qui illustrent de tels emplois spatiaux non prototypiques:

(9) La carte bleue *contre* la carte rouge [+*contact*, +*force*, +*horizontalité*, –indépendance]
(10) L'armoire est *contre* le mur [+*contact*, –force, +*horizontalité*, +*indépendance*]

Ces emplois-là, qui se définissent par des combinaisons différentes des quatre traits, sont à considérer comme des emplois spatiaux *non prototypiques* de *contre*. Ils se rattachent à l'emploi spatial prototypique par des liens de *ressemblance de famille*.

---

[4] Vandeloise et beaucoup de ceux qui se sont inspirés de ses études utilisent les termes de *cible* et de *site* pour désigner respectivement le sujet et l'objet de la préposition. Nous préférons les termes plus neutres de X (=cible) et Y (= site) pour des raisons qui deviendront claires plus loin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C. Parmi les quatre traits sémantiques retenus pour *contre* spatial, un trait est central, le trait (d), [Rapport de Force / Contre-force X / Y] (cf. l'hypothèse centrale de Schepping 1991). Ce qui conduit les auteurs à affirmer que «*contre* exprime fondamentalement l'idée d'une force dirigée vers une entité qui s'y oppose (et qui fonctionne comme obstacle)» (D&V, 112). Il n'empêche que le trait (d) est un trait qui, tout comme les autres, peut faire défaut, comme le montre l'exemple suivant:

(11) À coups de baïonnette et de sabre, ils se battaient devant la porte des magasins militaires, où l'intendance leur distribuait de la farine d'avoine; puis ils bivouaquaient, *contre* les murs des maisons incendiées, parmi les ruines. (Adam, *Discotext*, cité dans Dendale – De Mulder 1998, cité dans D&V, 111)

D. À côté du sens prototypique, les auteurs postulent aussi un sens «abstrait» pour les emplois de *contre*, sens défini comme «mouvement d'une entité en direction d'une autre entité qui fonctionne comme limite» (D&V, 114) et, représenté schématiquement comme suit:

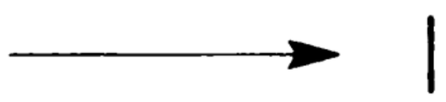

2.2. Les sens non spatiaux de *contre*

La description des emplois non spatiaux de *contre* en français moderne est beaucoup moins élaborée chez D&V que celle des emplois spatiaux. Elle se résume en gros à l'énumération des principaux emplois non spatiaux. On y retrouve les trois sens non spatiaux du Lexis (cf. plus haut), appelés respectivement par D&V:

– opposition ou sens adversatif (D&V, 114)

(12) Le curé se bat *contre* le ministre
(13) Max a agi *contre* son habitude

– proportion (D&V, 115)

(14) Parier à cent *contre* un

– échange (D&V, 115)

(15) Il a troqué sa vieille voiture *contre* une moto

Ces sens non spatiaux sont dits «dérivés par métaphore» (D&V, 116), point qui n'est cependant pas développé.

Ce rapide survol des emplois non spatiaux mène à une reformulation tant du sens abstrait que du sens prototypique de *contre*, censés couvrir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans cette formulation les quatre sens de la préposition *contre* telle qu'elle est utilisée en français moderne:

E. Le sens «abstrait/schématique», toujours représenté picturalement comme ci-dessus, est formulé maintenant comme suit: «mouvement d'une entité *jusqu'à ce qu'elle entre en contact avec* une entité 'limite'» (D&V, 118, où les italiques signalent ce qui est nouveau dans la formulation).

F. Le sens prototypique (global) est défini comme une «force dirigeant une entité *vers la face opposée* d'une autre entité». Il a en plus les traits (a) [Contact / *Proximité* X / Y], (b) [Interaction horizontale X / Y], (c) [Indépendance de position X / Y] (D&V, 118, nos italiques).

3. Problèmes de cette description synchronique de *contre*

La description présentée ci-dessus pose un certain nombre de problèmes, dont certains ont déjà été signalés dans Dendale (2001) et dans Leeman (2000, 2001). Je les rappelle ici brièvement.

3.1. Problèmes de définition et d'application des quatre traits de *contre*

Les quatre traits de *contre*, empruntés pour la plupart à Vandeloise (1986), posent tout d'abord des problèmes de définition et donc d'applicabilité.

3.1.1. Le trait [Force / Contre-force]

Le trait [Force / Contre-force], trait central chez D&V, pose problème par les différentes formes qu'il peut prendre (en fonction du verbe avec lequel il se combine et la nature de X et Y):

(a) la force qu'une entité X exerce sur Y par son poids (cf. *Le balai contre le mur*) (D&V, 108);
(b) la force qu'une entité X exerce sur Y par son mouvement (cf. *L'avion s'est écrasé contre une montagne*) (D&V, 110);
(c) la force *externe* qui «met en mouvement» X (cf. *Poussez les cartons contre le mur*) (D&V, 111);
(d) la force *externe* qui est exercée sur l'entité X et donc, par transitivité, sur Y (cf. *La secrétaire écrase la mouche contre la table*) (D&V, 119) et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(e) la force *externe* qui «tient ensemble» X et Y (D&V, 111). (cf. *Il maintient le papier contre le mur*[5]).

Sans mettre en doute la présence de forces dans ces exemples, il ne nous semble pas correct de *les attribuer à la préposition contre* dans (c) par exemple. Définir la force comme la personne ou l'entité qui inflige un mouvement à l'objet X aurait plusieurs conséquences indésirables.

Primo: le rapport force / contre-force qui y est exprimé se jouerait entre un *tiers élément* et l'élément Y, et non pas entre X et Y, les deux arguments liés par *contre*, alors même que D&V écrivent que ce sont «*Cible et site* [qui] entretiennent un rapport de force et de contre-force», 109, nos italiques). Dans la phrase

(16) Jean lance une pierre *contre* la vitre

ce serait *Jean* qui selon (c) serait la force et non pas *une pierre* ni *lancer*; *la vitre* (sa résistance) serait la contre-force: «*Jean contre la vitre*». *Une pierre*, élément X de la relation prépositionnelle, resterait hors de la relation force / contre-force exprimée par *contre*. Il nous semble préférable de dire que le rapport force / contre-force dans cet exemple est de type (b).

Secundo: on verrait aussi de la force dans des phrases avec d'autres prépositions, du moment où il y a un verbe de mouvement et quelqu'un qui «met en mouvement» X, et la force ne serait plus quelque chose de spécifique à *contre*:

(17) Jean place l'échelle *devant* la porte du garage
(18) Puis, nous poursuivions notre route *jusque devant* leur porte cochère (Proust, dans *Discotext*)

Une dernière conséquence non prévue de cette conception de la force / contre-force est que des exemples tels que

(19) L'échelle est *contre* le mur
(20) Il met l'échelle *contre* le mur

se verraient analyser comme mettant en jeu des forces de natures différentes — une force de type (a) pour le premier exemple et une force de type (c) pour le second — alors que (20) est une construction causative paraphrasable par «Il fait que l'échelle est *contre* le mur». Or, dans les deux cas on peut sans problèmes postuler un rapport de force / contre-force de type (a).

---

[5] Exemple fabriqué. Ce cas de figure n'est pas illustré dans D&V.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les cas de force (d) et (e) le problème se pose autrement. Pour nous, s'il y a force, elle n'y est pas exprimée par *contre* mais par le verbe (*écraser* et *tenir*). Nous analyserions ces exemples sans faire appel à la notion de force.

3.1.2. Le trait [Contact]

Pour ce qui est du trait [Contact], on observe que son emploi évolue au cours de l'article. Utilisé *seul* au début, il est par la suite systématiquement associé au trait [*Presque-contact*] (D&V, 113, 116, 118, 119, 121), ou [*Proximité*] (D&V, 116), pour donner le trait composé, «polysémique», de [*(presque-)contact*] (D&V, 119) ou de [*contact (ou presque)*] (D&V, 121). On comprend que les auteurs aient ressenti le besoin d'ajouter ce deuxième terme. Si *contre* n'exprime pas le contact, il exprime la «proximité», mais la proximité (ou le presque-contact) n'est pas du contact, comme le montrent les exemples suivants (extraits de Dendale 2001):

(21) Il était tout près, tout près; je me jetai dans un fossé par un mouvement de peur instinctive, et je vis passer *contre* moi une brouette, qui courait… toute seule (Maupassant, *Discotext*)

(22) Mais, par-dessus les bruits […] un cri terrible domina. C'était Henriette qui arrivait et qui venait de voir son mari, *contre* le mur, en face d'un peloton préparant ses armes. (Zola, *Discotext*)

(23) *Tout contre* les dîneurs attablés, l'immense cheminée, pleine de flamme claire, jetait une chaleur vive dans le dos de la rangée de droite. (Maupassant, *Discotext*)

Mais est-ce que cela veut dire que le trait de [Contact], tel qu'il a été initialement prévu par les auteurs, s'est vu doter en cours de route d'un sens plus large, incluant à partir de la page 113 «le presque-contact»? Et quelle serait alors l'interprétation à donner au trait négatif [– Contact]: est-ce à interpréter comme [– Contact, + Presque-contact] ou comme [– Contact, – Presque-contact][6]? Nous montrerons plus loin (§4.1.) que le non-contact dans la deuxième interprétation n'est pas compatible avec le sens de la préposition *contre* et qu'un emploi de *contre* caractérisé de [– Contact] ne peut être interprété que comme [– Contact, + Presque-contact].

3.1.3. Le trait [Interaction horizontale]

Le trait [Interaction horizontale] pose problème pour les interactions *obliques* (*L'échelle est* contre *le mur*), qui ne sont ni vraiment horizon-

[6] Ce problème se pose notamment pour leurs exemples (10) (D&V, 111) et (11) (D&V, 112) qualifiés tous les deux de [– contact].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tales ni vraiment verticales. Cela oblige D&V à abandonner le système binaire (cf. D&V, 112) et à y glisser des tierces valeurs comme [Interaction oblique][7].

3.1.4. Le trait [Indépendance de position X / Y]

Pour le trait [Indépendance X / Y], le même problème se pose que pour le trait [Interaction horizontale]: la binarité stricte du trait est sacrifiée par les auteurs quand ils ont recours au point d'interrogation dans la description [? Indépendance X /Y] (D&V, 112) de l'exemple *Le balai est contre le mur*. Mais cette fois-ci le problème est un problème d'applicabilité de ce trait (cf. Dendale – De Mulder 1998: 409). Ainsi, l'exemple qui avait poussé Vandeloise à intégrer ce trait sémantique interdit le «test» nécessaire pour vérifier si la position de X est dépendante ou indépendante de Y:

(24) Le curé colle un tapis à fleurs *sur* (**contre*) les fresques (Vandeloise 1986: 203-204)

Il est clair qu'on ne peut pas déplacer les fresques pour voir si la position du tapis de fleur est ou non indépendante de celle des fresques.

3.2. Problèmes concernant le sens abstrait de *contre*

D&V postulent deux sens abstraits différents pour *contre* en français moderne: un pour les seuls emplois *spatiaux* de *contre* et un autre pour *l'ensemble* des sens *spatiaux* et *non spatiaux* de la préposition.

Le sens abstrait formulé pour *contre* spatial, «mouvement d'une entité en direction d'une autre entité qui fonctionne comme limite», ressemble à certains égards à l'hypothèse sur le sens de *contre* spatial que nous avons pu défendre à plusieurs occasions depuis 1998[8] (cf. plus loin §4.1.), mais il n'est pas aussi précis. Comme nous verrons plus loin, il y manque l'idée de *maximalisation* du mouvement d'approche, qui oppose *contre* à *jusqu'à* et même à *vers*.

En plus, l'utilisation du mot «mouvement» dans la formulation de ce premier sens abstrait, a pour conséquence les difficultés qu'ont les

---

[7] On peut aussi se demander s'il y a une raison pourquoi, dans le schéma des exemples de *contre* spatial (D&V, 112), les auteurs mettent les traits entre crochets quand ils sont marqués – ou?, mais pas quand ils sont marqués +.

[8] C'est dans un exposé au séminaire de linguistique à l'Université de Metz en juin 1998 que j'ai pour la première fois présenté cette hypothèse sur le sens de *contre* spatial. Après, je l'ai exposé au Colloque de linguistique cognitive à Stockholm (juillet 1999) et devant le Cercle belge de linguistique à Anvers (1999).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auteurs à appliquer ce sens abstrait aux emplois statiques de *contre*, emplois du type:

(25) Il se tenait debout *contre* la cheminée. (Flaubert, *Discotext*)
(26) Le cimetière est *contre* l'église. (Barrès, *Discotext*)
(27) L'armoire est *contre* le mur (D&V, 112)

Dans le passage du sens abstrait de *contre* spatial au sens abstrait de l'ensemble des sens de *contre*, ce qui frappe c'est l'ajout «jusqu'à ce qu'elle entre en contact avec» (D&V, 115). Comment se fait-il en effet que le sens abstrait de *l'ensemble des quatre sens* de *contre* soit plus précis, moins général que le sens abstrait du *seul* sens spatial? En plus, cet ajout suggère que ce sont les trois sens non spatiaux qui ont nécessité l'introduction de l'idée de contact — et non pas, étrangement, le seul sens spatial avec son sens prototypique qualifié de [+ contact]. Or, on peut se demander à partir de quels éléments du sens «proportion» ou du sens «échange» on pourrait être amené à intégrer l'idée de contact dans le sens abstrait. Le schéma proposé par les auteurs à la page 113 est un schéma général, censé illustrer la *notion* de sens abstrait; il ne donne hélas pas d'indications concrètes sur la façon dont le sens abstrait de *contre* peut être obtenu par abstraction[9] à partir des sens «plus concrets» de la préposition.

3.3. La question clef du sens prototypique des quatre sens de *contre*

Ce qui étonne dans la formulation du sens prototypique de *contre* en français moderne est qu'il va à contresens de la suggestion faite dans Dendale – De Mulder en 1998, suggestion selon laquelle le sens prototypique de *contre* était justement *non spatial*. Trois ans plus tard, pour le français moderne du moins, c'est le sens *spatial* qui est le sens prototypique; il est défini comme la «force dirigeant une entité vers la face opposée d'une autre entité» (D&V, 115) doublée des trois autres traits: [Contact ou Proximité], [Indépendance X / Y] et [Interaction horizontale]. Ce changement de conception n'attirerait probablement pas l'attention si ce n'était que pour l'ancien français le sens prototypique proposé par les auteurs est de nouveau le sens *non spatial* (cf. plus loin §5.2.) Aucun argument n'est apporté pour ce double changement de position.

Ce qui étonne aussi c'est que le sens prototypique pour l'ensemble des sens de *contre* en français moderne soit non marqué quant à la distinction

---

[9] Cf. à ce sujet le bel exemple du sens abstrait que Kronning (1996) a construit pour *devoir*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contact / presque-contact, alors que pour le seul sens spatial en français moderne c'était le sens marqué *contact* qui était prototypique.

4. Une description alternative du sens spatial de *contre*

4.1. Hypothèse sur le sens spatial de *contre*

Notre hypothèse est que le propre de *contre* spatial est de signaler:

> (i) qu'il y a *maximalisation de la proximité* de X par rapport à Y et
> (ii) que Y est présenté comme un *point de blocage* pour X.

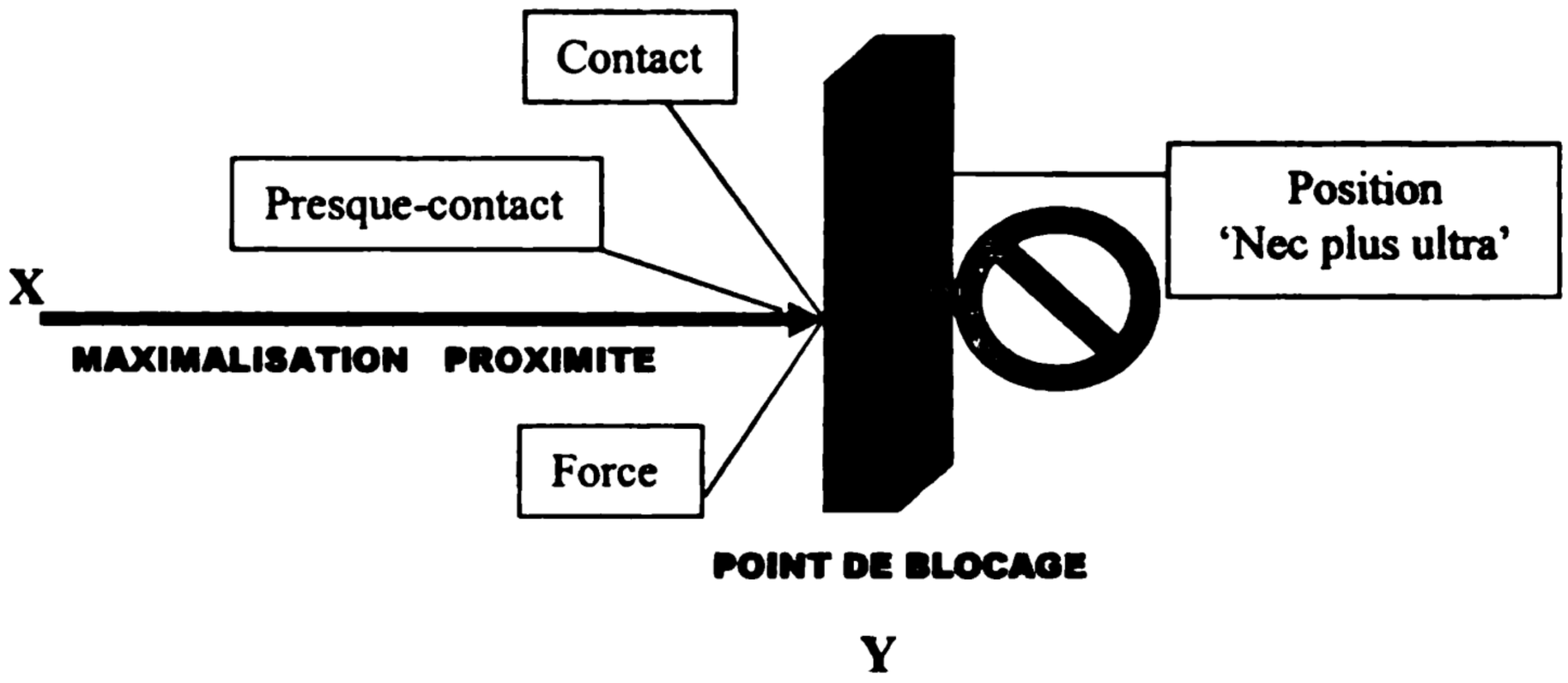

Illustrons cette description par deux exemples:

(28) Placez / poussez les cartons *contre* les murs
(29) L'avion s'est écrasé *contre* la montagne

Au moyen d'un énoncé comme (28), produit lors d'un déménagement, ce que le locuteur veut à notre avis communiquer c'est qu'il voudrait que les cartons soient placés ou poussés *le plus près possible* des murs, de façon à dégager le milieu de la pièce. Qu'il y ait contact physique entre les cartons et les murs est pour lui sans importance. Il laisse cela dans le vague. Et l'emploi de la préposition rend possible cette sous-détermination. De ce type d'emploi on conclut ceci: *contre* n'exprime pas tant le *contact* que *la proximité maximal(isé)e* de X (les cartons) par rapport à Y (le mur). Cette proximité maximal(isé)e prendra, selon

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les contextes, la forme d'un *presque-contact*, d'un *contact* ou même d'une *force*, expliquant ainsi respectivement les exemples (11), (10) et (9) de D&V.

Ce que (29) illustre quant à lui, c'est que *contre* instaure l'entité Y (*la montagne*) comme point de blocage dont l'entité X va s'approcher maximalement, entraînant les conséquences que l'on devine quand il s'agit d'un avion et d'une montagne. La preuve: si la phrase avait été

(30) L'avion s'est écrasé *à côté de* la montagne / *au pied de* la montagne / *devant* la montagne[10]

il est clair que la montagne n'aurait dans aucun cas été comprise comme le point de blocage de la trajectoire de l'avion.

Dans (28) il y a également point de blocage. Le point de blocage est ici formé par les murs, qui constituent la *limite ultime* du déplacement ou du positionnement de X, la dernière position sur l'axe (imaginaire) allant de X à Y où les cartons peuvent être placés: c'est le *nec plus ultra* du mouvement ou du positionnement.

4.2. Les deux traits de la description, (i) et (ii), examinés de plus près

Pour une présentation plus détaillée des deux traits de la description de *contre* nous référons à Dendale (2001). Nous nous limitons ici à rappeler quelques points importants.

4.2.1. Le trait [+Maximalisation de la proximité]

La maximalisation de la proximité exprimée par *contre* n'est pas à comprendre comme une maximalisation *objective* et *absolue*, sinon la préposition exprimerait toujours le contact et jamais le presque-contact et il n'y aurait pas de différence non plus entre le simple contact et le contact + force. Il faut donc comprendre la maximalisation comme une maximalisation *subjective* et *relative*: maximale *aux yeux du locuteur* et *pour les besoins de la cause*.

La maximalisation de la proximité se conçoit sur une *échelle* où on peut situer au moins trois relations spatiales différentes entre X et Y exprimables par *contre*: (a) le *presque-contact*, (b) le *contact*, qui constitue pour nous parmi les valeurs spatiales de *contre* sa valeur prototypique

---

[10] Étrangement, cette même interprétation s'impose aussi quand on a *tout contre*: *L'avion s'est écrasé tout contre la montagne* (Cf. Leeman 2001).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et (c) la *force* (à concevoir comme une forme de contact doublé d'une compulsion de X ou de Y). Le trait *maximalisation de la proximité* évite ainsi de devoir postuler pour *contre* trois valeurs séparées: le *presque-contact*, le *contact* et la *force*. Notre hypothèse les rassemble sous un seul et même trait et offre du coup une explication à la question de savoir pourquoi ces trois types de relation sont exprimés par une seule et même préposition[11].

C'est le contexte linguistique ou extralinguistique qui détermine s'il faut interpréter la proximité maximale de *contre* comme *contact* (20), comme *presque-contact* (23) ou comme *contact avec force* (6). Ce qui permet aussi de rendre compte du fait qu'il y a souvent ambiguïté, sous-détermination entre les interprétations *contact / presque-contact* d'un côté et *contact / force* de l'autre, comme dans:

(31) Mettez / poussez les cartons *contre* les murs (contact ou presque-contact)
(32) Il appuya le front *contre* les carreaux (force ou contact)

L'échelle de maximalisation de la proximité (suggérée par le suffixe *-isation*) comprend un sous-trait que nous désignons comme la *télicité*[12]. Selon que *contre* est en emploi dynamique ou en emploi statique, cette télicité prendra la forme d'un *mouvement effectif, physique* (33) ou simplement d'une *tendance de X à être maximalement proche de Y aux yeux d'un observateur*, ce qui dans (34) transforme le contact en force. Le trait permet ainsi de rendre compte aussi bien des emplois *dynamiques* que des emplois *statiques* de la préposition:

(33) Brusquement, il dévala, il buta *contre* la haie du chemin de fer (Zola, *Discotext*)
(34) Ils s'appuyaient de la nuque et des talons *contre* le sol et garaient ainsi leurs échines de tout contact avec le sable (Cladel, *Discotext*)

4.2.2. Le trait [+ Point de blocage]

Ce deuxième trait sémantique de *contre* est lié au premier: l'idée de *maximalisation* de la proximité ne se conçoit pas sans frontière ultime, sans point «*nec-plus-ultra*» ou *point de blocage*.

---

[11] Une approche en traits, liés par ressemblances de famille, ne permet pas d'expliquer *pourquoi* ces trois traits sont présents dans *contre*.

[12] Trait qu'utilise aussi, indépendamment de nous, Leeman (2001), mais dans un sens légèrement différent. Pour elle, *télique* implique «atteindre Y», ce qui lui fait dire que *contre* n'est pas télique par lui-même. Pour nous *télique* signale «tendance vers» sans nécessairement impliquer «entrer en contact avec Y», ce qui nous fait dire que *contre* est télique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le point de blocage peut, selon les contextes, prendre plusieurs formes et avoir plusieurs effets: il peut bloquer ou simplement freiner le mouvement de la cible (cas dynamiques) ou il peut limiter le positionnement ou la position de la cible (cas statiques).

(35) Alors, à toute volée, elle lança une carafe qui s'écrasa *contre* le mur. (Zola, *Discotext*)
(36) Max nage *contre* le courant
(37) La verdure qui pousse *contre* les murs entre jusque dans les appartements. (Flaubert, *Discotext*)

La préposition *contre* est sous-déterminée quant à la nature de l'élément de blocage, qui peut être un objet physique, une force physique, etc.

Par le trait [+ Point de blocage] *contre* s'oppose tout d'abord à des locutions prépositionnelles comme *à travers, au-delà de, de l'autre côté de, par-dessus de,* etc., qui indiquent que X n'est pas bloqué par Y mais continue sa trajectoire au-delà de Y. Il s'oppose ensuite à son principal concurrent spatial, *sur*, pour qui Y n'est pas un point de blocage, mais un endroit où est localisé, de façon stable et autonome, un X:

(38) a. Brusquement, il allongea le bras et parut écraser une bête *contre* le mur (Zola, *Discotext)*
b. Brusquement, il allongea le bras et parut écraser une bête *sur* le mur

On a dans ces deux phrases une force exercée sur la cible mais dans a. (avec *contre*) le mur est présenté comme l'élément de blocage qui permet au personnage d'exercer toute la force nécessaire sur la bête; dans b. (avec *sur*) le mur est présenté comme l'objet où était localisée la bête avant d'être écrasée. Cela explique aussi pourquoi on peut avoir *contre* mais pas *sur* dans (39), parce que le mur ne peut pas y être un localisateur de X:

(39) Il écrasa la femme *contre* / **sur* la façade de l'immeuble[13]

5. La description par D&V du sens de *contre* en ancien français

Dans l'étude de D&V une longue section, fondée sur une étude de corpus, est consacrée à la présentation des emplois de *contre* en AF. Cette incursion dans l'histoire de la préposition *contre* est censée apporter des

[13] Petit test qui m'a été suggéré par Danielle Coltier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renseignements sur «les relations entre les différents sens de la préposition» (D&V, 116). Au terme de cette étude diachronique, les auteurs présentent deux hypothèses, fort modalisées, l'une sur le sens abstrait, l'autre sur le sens prototypique de *contre*.

5.1. Hypothèse sur le sens abstrait de *contre* en AF

Le sens abstrait de *contre* en AF n'est pas le même, selon les auteurs, que celui formulé pour le français moderne. D'où leur reformulation: «mouvement *en direction* d'un objet limite» (D&V, 119, nos italiques). L'argument des auteurs pour retrancher la partie «*jusqu'à ce qu'elle entre en contact [avec Y]*» de la formulation du sens abstrait de *contre* en français moderne, est que *contre* en AF exprime bien le mouvement d'un objet vers la cible[14], mais que «rien ne permet de conclure que cet objet est en contact ou presque-contact avec la cible[15]» (D&V, 119). Les données clefs sur lesquelles les auteurs se fondent, sont des exemples du type:

(40) Bramidonie vient curant *cuntre* lui (*Roland* 2822)[16]
(41) Li vavasors *contre* li cort (*Erec* 384, TL «entgegen»)

où *contre* / *cuntre* signale le «mouvement d'une entité en direction d'une autre, sans qu'il y ait l'idée de contact» et sans qu'il y ait nuance d'hostilité (p.118).

Ce qui étonne c'est que le sens abstrait des quatre sens de *contre* en AF est *grosso modo* identique à la formulation du sens abstrait de *contre* pour le seul sens spatial en français moderne, avec, entre les deux, un sens abstrait différent, celui pour les quatre sens de *contre* en français moderne:

- *Contre* «quatre sens» — AF: mouvement vers le site
- *Contre* «quatre sens» — français moderne: mouvement d'une entité *jusqu'à ce qu'elle entre en contact* avec une entité «limite»
- *Contre* «spatial» — français moderne: mouvement d'une entité en direction d'une autre entité qui fonctionne comme limite

Ces variations sont en fait fondées sur la constatation de l'existence des emplois illustrés par les exemples (40) et (41).

---

[14] Ceci doit évidemment être le site, l'élément Y. *Cible* est pris ici au sens ordinaire de «objet qu'on veut atteindre». C'est pour éviter ce genre de malentendus que nous préférons actuellement les termes X et Y à la place de *cible* et *site*.

[15] Même remarque que dans la note précédente.

[16] Pour les références des exemples en AF, nous renvoyons à l'article de D&V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5.2. Hypothèse sur le sens prototypique de *contre* en AF

L'étude de l'emploi de *contre* en AF suggère, selon les auteurs, que le sens prototypique de *contre* n'est «peut-être» (D&V, 122) pas le sens spatial «force exercée en direction d'un objet» (D&V, 119), mais le sens adversatif[17], le sens qui met en jeu deux «forces ou mouvements opposés»[18] (D&V, 122, 123). C'est le sens illustré par l'exemple suivant:

(42) Cuntre Franzeis sempres irez ferir; (*Roland* 3203)

Quatre arguments sont avancés pour le choix du sens adversatif ou contre le choix du sens spatial comme sens prototypique.

5.2.1. Premier argument: fréquence du sens «mouvement sans contact» en AF

Le premier argument est un argument négatif: la «force exercée en direction d'un objet» — le sens spatial donc — ne peut pas, selon les auteurs, être considérée comme prototypique en AF et ceci pour deux raisons.

Premièrement parce que cette idée de «force exercée en direction d'un objet» est absente en AF des emplois «mouvement sans contact» (D&V, 119), illustrés ci-dessus par (40) et (41) (*courir ou venir contre*). Et puisque ces emplois n'existent plus en français moderne, l'argument ne vaut que pour l'ancien français.

Deuxièmement, parce que le sens «mouvement *sans* contact» est plus fréquent en AF que le sens «mouvement *avec* contact» (D&V, 119), ce qui ne serait selon les auteurs plus le cas en français moderne.

5.2.2. Deuxième argument: stabilité du sens adversatif

Le sens adversatif de *contre* est resté *stable* à travers l'évolution (p.121), alors que son sens spatial a subi des modifications (p.119). Or, écrivent

---

[17] À la lumière de ce que les auteurs écrivent à propos du caractère prototypique de *contre* adversatif, nous ne voyons pas comment il faut interpréter le passage suivant: «D'autre part, malgré leur fréquence en ancien français, *on ne saurait conclure que* les sens 2) (= mouvement sans contact) et 5) (= *le sens adversatif) soient prototypiques:* la fréquence seule ne permet pas d'en décider» (D&V, 119, nos italiques). La seule interprétation qui nous semble possible est que les auteurs ont voulu faire porter la négation «on ne saurait conclure» sur le lien de cause à effet qu'on pourrait être tenté de mettre entre la fréquence d'emploi du sens adversatif et le caractère prototypique de ce sens. Il y a là alors simplement maladresse d'expression.

[18] On peut d'ailleurs se demander si «mouvements» n'est pas davantage un concept spatial qu'adversatif, question qu'on pourrait aussi poser à propos de «force», comme nous suggère Danielle Leeman.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D&V en s'appuyant sur des propositions de Geeraerts (1997), «les sens centraux [...] ne sont pas sujets au changement à travers l'évolution, à l'opposé des sens moins centraux (Geeraerts 1997: 60)» (D&V, 119). Parmi ces modifications dans le domaine spatial on peut citer les emplois suivants de *contre* qui ne seraient plus attestés en français moderne:

– Un emploi signifiant «en face de»[19] (D&V, 116):

(43) se giseit *Cuntre* soleil si se dormeit (*Mfce Fa.* 43,2, TL "gegenüber, vor")

(44) Et vit le vert et le vermoil Reluire *contre* le soloil (Perc. v. 131-132)

– Un emploi glosé, à la suite de Wartburg, «à l'égard de, par rapport à, en l'honneur de» (D&V, 117):

(45) Contre Guillelme fu tost la porte overte (*Cor. Lo.* 1609, TL)

– Un emploi qui s'approche du sens de «avec» (D&V, 117) dans: *venir contre quelqu'un* (= «l'accompagner»), *se marier contre quelqu'un*[20].

– L'emploi décrit comme «mouvement d'une entité en direction d'une autre, sans qu'il y ait l'idée de contact», illustré plus haut par (40) et (41).

5.2.3. Troisième argument: sens important pour la dérivation des sens

Le sens adversatif est le sens dont les autres sens peuvent être dérivés (D&V, 119).

5.2.4. Quatrième argument: sens par lequel *contre* s'oppose aux autres prépositions

Le sens prototypique est le sens par lequel la préposition s'oppose à d'autres prépositions (D&V, 119). Vu sous cet angle-là, le sens spatial de «mouvement sans contact» de *contre* ne peut pas être prototypique parce que ce sens est également exprimé par la préposition *vers* (D&V, 120). Selon les auteurs, *contre* se serait spécialisé dans l'expression du «mouvement qui atteint son point final», alors que *vers* s'est progressivement spécialisé dans l'expression du «mouvement en direction d'un objet mais sans qu'il y ait contact» (D&V, 119-120).

---

[19] Ou plutôt «face à face»? Faut-il considérer que *contre* dans *Ne vous mettez pas contre le soleil* prononcé au moment de faire une photo ou l'exemple du TLF, *Les vignerons tirèrent contre le ciel*, comme relevant du même sens que *cuntre* / *contre* dans (43) et (44)? (exemples suggérés par D. Leeman dans une communication personnelle).

[20] Emploi qui, paraît-il, est encore attesté dans certaines variantes du français.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

6. Problèmes de cette description de *contre* en AF

6.1. Le problème de l'absence de l'idée de «force exercée en direction d'un objet» en AF

Un des arguments les plus concrets de D&V en faveur du sens prototypique de *contre* est fondé sur l'existence en AF d'exemples comme (40):

(40) Bramidonie vient curant *cuntre* lui (*Roland* 1822)

qui sont interprétés par les auteurs comme exprimant le «mouvement sans contact». Et puisqu'il n'y a pas de contact il n'y a pas de force non plus. Selon les auteurs *contre* en AF a plus souvent ce sens de «mouvement sans contact» que celui de «mouvement avec contact».

Disons tout d'abord qu'il faudrait avoir les chiffres exacts qui appuient cette affirmation, mais même si cette impression était confirmée par les chiffres, cela suffirait-il à rejeter le sens spatial comme sens de base. On peut apporter au moins deux *contre*-arguments.

Premièrement le fait que l'idée de «force exercée en direction d'un objet» est tout aussi bien absente dans certains emplois spatiaux statiques en français moderne (cf. plus haut (21) à (23)) qu'en AF. Ce qui enlève la nécessité d'un sens prototypique différent pour l'AF par rapport au français moderne.

Deuxièmement, le fait qu'une analyse en termes de [maximalisation de la proximité] n'aurait peut-être pas donné le même poids à l'absence de l'idée de contact que dans l'analyse en traits de D&V. Ce qui pour nous caractérise sémantiquement *contre* et ce qui l'oppose à d'autres prépositions c'est qu'il signale que X est soumis à une tendance à se trouver maximalement proche de Y ou à s'en approcher au maximum (c'est la télicité). Or, si nous regardons les exemples (40) et (41) en AF, on ne peut pas dire qu'il y ait là [– Contact] compris comme [– Contact & – Presque-contact] (cf. plus haut §3.1.2.). Il faut au contraire dire que Bramidonie dans (40) vise à s'approcher *maximalement* de l'autre personne en fonction de ce qu'il a à faire avec cette autre personne. Et qui dit maximalisation de l'approche dit contact ou presque-contact, selon le cas, sans que cette distinction soit sémantiquement pertinente. Dans certains exemples, comme celui cité par Greimas (1968),

(46) Tout son cors va *contre* terre estendant (Roncev., cité par Greimas, s.v. *contre*)

on voit qu'un verbe de la même classe sémantique que *courir* ou *venir* de (40) et (41), *aller*, s'utilise en AF avec *contre* pour exprimer le mouvement *avec* contact physique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous dirons donc que dans tous ces cas il y a maximalisation de la proximité, exprimée par la préposition et une distinction entre presque-contact et contact suggérée par le cotexte et notre savoir sur le monde.

Ce qui a été dit à propos de (40) vaut aussi, il nous semble, pour (45)

(47) *Contre* Guillelme fu tost la porte overte (*Cor. Lo.* 1609, TL)

où on peut supposer que la porte sera ouverte quand Guillaume sera *tout près*, quand il sera *maximalement proche pour les intentions qu'il* a, à savoir entrer. On peut même dire qu'il ne peut pas s'approcher davantage sinon il risque d'attraper la porte dans la figure.

Tout cela nous conduit à dire que les exemples (40), (45), (46) et tous ceux en AF dont D&V affirment qu'ils expriment le «mouvement sans contact» s'unissent par le trait [maximalisation de la proximité], qui est typique du sémantisme de *contre*. La distinction entre contact et presque-contact n'est qu'accessoire. La préposition la laisse ouverte. La distinction que font D&V entre mouvement avec contact et mouvement «sans» contact est un effet de leur description de *contre* au moyen des traits de Vandeloise. Dès qu'on accepte pour *contre* une description sémantique comme celle présentée sous §4., ce premier argument-là à l'encontre du spatial prototypique tombe.

6.2. Le problème du sens adversatif comme seul sens stable et donc prototypique

Le deuxième argument de D&V *contre* le caractère prototypique du sens spatial est fondé sur trois hypothèses.

Première hypothèse: le sens spatial de *contre* n'est pas resté stable, mais a subi des modifications à travers l'histoire.

Deuxième hypothèse: le sens adversatif de *contre*, lui, est un sens stable.

Et troisième hypothèse, théorique celle-là: le sens prototypique d'un mot est son sens stable.

Pour ce qui est de la première hypothèse, ce que nous avons dit ci-dessus sous §6.1. la met sérieusement en doute. Une description du sens spatial de *contre* en termes de [Maximalisation de la proximité] montre que le *sens* spatial de *contre* est resté stable; il y a tout au plus «instabilité» au niveau des *effets de discours*.

Pour ce qui est de la seconde hypothèse, celle concernant la stabilité du sens adversatif, tout ce qu'on peut dire est que D&V n'apportent dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur article aucun élément qui permette de la fonder[21]. Ils ne citent d'ailleurs dans leur article qu'un seul exemple de *cuntre* en AF avec un sens adversatif. Il nous semble donc prématuré de soutenir que le sens adversatif de *contre* soit resté plus stable à travers l'histoire que le sens spatial[22].

Enfin, même si des recherches ultérieures pouvaient prouver que le sens spatial a en effet subi plus de modifications que le sens adversatif, et qu'il a donc été moins stable, il reste à démontrer, de façon plus définitive, que le sens prototypique d'une préposition est son sens stable (et *vice versa*). Geeraerts, à qui réfèrent les auteurs, modalise lui-même son propos en écrivant que «the more salient members will *probably* be more stable (diachronically speaking) than the less salient ones» (1997: 23, nos italiques).

6.3. Le problème du sens adversatif comme sens dont les autres sens peuvent être dérivés

En sémantique cognitive on part traditionnellement de l'idée que le sens prototypique est celui dont les autres sens du mot peuvent être le plus facilement dérivés. Si donc on soutient que le sens prototypique de *contre* est son sens adversatif, il faut montrer que les autres sens de ce mot dérivent le plus facilement, le plus naturellement de ce sens.

Or, les propositions qui sont faites sur ce point par D&V sont plus des suggestions que des démonstrations; elles sont par ailleurs souvent empruntées à d'autres auteurs sans qu'on y décèle la position de D&V.

Ainsi pour le sens *proportion* du français moderne, deux possibilités suggérées dans la littérature sont rappelées (D&V, 115 et 117): une première, qui rattache le sens «proportion» au sens spatial (de *contact*, D&V, 115), une seconde qui est plutôt fondée sur le rapport entre deux forces. D&V ne tranchent pas en faveur d'une des deux hypothèses. Le sens «échange», lui, «peut être dérivé», selon les auteurs, «de l'idée

---

[21] Il n'y a pas non plus de définition de l'emploi *adversatif* et d'indication de ce qu'il faut ranger sous ce dénominateur.

[22] Il faut mentionner ici aussi l'affirmation de D&V selon laquelle «*contre* acquiert très vite une nuance d'opposition ou de forces ou mouvements opposés» (D&V, 17, nos italiques), ce qui, si on lit ce qui y est écrit et si on exclut toute maladresse d'expression, présupposerait que *contre* n'a pas toujours eu la nuance d'opposition ou de forces ou mouvements opposés, c'est-à-dire n'a pas toujours eu son sens *adversatif*. Deux questions se posent alors. Premièrement: à quel sens *contre* aurait emprunté cette nuance adversative? Deuxièmement: le sens adversatif, qui, selon cette affirmation, ne pouvait pas être originel, peut-il encore être dit sens stable à travers le temps?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un double mouvement en sens opposés» (D&V, 119), mais ils ajoutent que «l'idée de proportion et de comparaison n'est évidemment pas absente non plus» (D&V, 119). Faut-il en conclure que le sens *échange* est à mettre en rapport avec le sens spatial, à travers l'idée du *double mouvement*, ou au contraire avec le sens adversatif, à travers l'idée de *forces opposées*? Et si le sens *échange* est à dériver du sens *proportion*, comme le suggèrent les auteurs, on rejoint encore une fois le sens spatial, à travers une des deux dérivations suggérées pour ce dernier, à savoir le contact.

En plus de tout cela, les auteurs n'ont pas examiné les liens ou rapports de *dérivation* entre le *sens spatial* et le *sens adversatif*. Or, il s'agit là sans aucun doute des deux candidats les plus sérieux au statut de sens prototypique.

7. Bilan et conclusion

Cette étude avait pour objectif (limité) d'examiner la description sémantique proposée par De Mulder – Vanderheyden (2001) pour la préposition *contre* et surtout les arguments avancés par les auteurs pour défendre l'idée que le sens prototypique de *contre* en ancien français pourrait bien être le sens *adversatif* et non le sens *spatial*.

Après avoir formulé plusieurs objections contre leur analyse de *contre*, analyse qui fait appel aux traits [Contact], [Interaction horizontale], [Indépendance de position] et [Rapport de Force/Contre-force], nous avons rappelé notre analyse des emplois spatiaux de la préposition (cf. Dendale 1998, 2001, 2003). Cette analyse, fondée sur une combinaison des traits [Maximalisation de la proximité] et [Point de blocage], a l'avantage de mieux définir la *spécificité* de *contre* par rapport à d'autres prépositions et de fournir une *explication raisonnable* de la raison pour laquelle *contre* combine dans son sémantisme, de façon non aléatoire, des relations spatiales aussi diverses que le presque-contact, le contact et la force. Une analyse en termes de combinaisons de traits, liées entre elles par des liens de ressemblance de famille, ne peut pas *motiver* la cohabitation de ces relations, parce qu'elle n'a en soi aucun moyen de distinguer les combinaisons de traits *réalisées* par la préposition des combinaisons de traits *non réalisées*. C'est aussi la raison pour laquelle Vandeloise doublait ses analyses en traits d'une analyse qui postule l'existence d'un «concept global» sous-jacent à l'emploi des prépositions (p.ex. porteur / porté pour *sur*), concept censé motiver justement les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

combinaisons de traits réalisées par la préposition. Est-ce là aussi la fonction du «sens abstrait» formulé par D&V pour *contre*?

Dans le débat autour du statut prototypique du sens spatial ou du sens adversatif, nous nous sommes limité ici à examiner d'un œil critique les arguments avancés par D&V *contre* le sens spatial comme sens prototypique pour l'ancien français. Dans l'espace qui nous était imparti nous n'avons pas pu apporter des arguments positifs en faveur de l'hypothèse inverse. De ce point de vue-là elle peut paraître incomplète (voir cependant Dendale 2003 pour une première exploration des liens qui unissent *contre* spatial à *contre* adversatif). Il nous semble toutefois que les doutes que nous avons formulés par rapport à certains arguments avancés par D&V montrent qu'il ne faut pas trop vite abandonner le sens spatial comme sens de base de cette préposition, ni pour le français moderne — comme semblent l'accepter maintenant D&V — ni pour l'ancien français. Mais il faut pour cela définir la spécificité de la préposition non pas en termes de contact ou de non-contact, de mouvement avec contact ou de mouvement sans contact, mais en termes de [Maximalisation de la proximité].

RÉFÉRENCES

BRUGMAN, Claudia. 1981. *Story of* Over. [Ph. D., University of California, Berkeley]

CADIOT, Pierre – HABERT, Benoît. 1997. «Aux sources de la polysémie nominale». *Langue française* 113. 3-11.

DE MULDER, Walter – VANDERHEYDEN, Anne. 2001. «L'histoire de *contre* et la sémantique prototypique». *Langue française* 130. 108-125.

DENDALE, Patrick. 1998. «*Contre*, à la recherche d'un sens commun». Communication non publiée au Séminaire de linguistique à l'Université de Metz, 25.06.1998.

—. 2001. «L'emploi spatial de *contre*: propositions pour un traitement unifié». *Travaux de linguistique* 42-43. 229-239.

—. 2003. «La polysémie de *contre*: quelques hypothèses pour lier spatial et non-spatial». In P. PÉROZ (éd.), *CONTRE. Identité sémantique et variation catégorielle*, 65-90. Metz: Université de Metz.

DENDALE, Patrick – DE MULDER, Walter. 1998. «*Contre* et *sur*: du spatial au métaphorique ou inversement?». *Verbum* 20/4. 405-434.

—. 1999. «Close Encounters with *contre*». Communication au Colloque International de Linguistique Cognitive (ICLA), Stockholm.

GEERAERTS, Dirk. 1997. *Diachronic Prototype Semantics. A contribution to historical lexicology*. Oxford: Clarendon Press.

GREIMAS, A. 1968. *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIVe siècle*. Paris: Larousse.

KLEIBER, Georges. 1990. *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*. Paris: PUF.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

—. 2000. *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions.* Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

KRONNING, Hans. 1996. *Modalité, cognition et polysémie: sémantique du verbe modal* devoir. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.

LANGACKER, Ronald. 1988. «A usage-based model». In: B. RUDZKA-OSTYN (ed.), *Topics in Cognitive Linguistics*, 127-161. Amsterdam: Benjamins.

LEEMAN, Danielle. 2000. «La préposition *contre* et les compléments du verbe (emplois non spatiaux)». Colloque 'La médiation', décembre 2000. Rouen.

—. 2001. «*Tout contre* vs *très contre*». *Travaux de linguistique* 42-43. 241-252.

—. 2003. «Les adjectifs construits avec *contre*». In P. PÉROZ (éd.), *CONTRE. Identité sémantique et variation catégorielle*, 113-133. Metz: Université de Metz.

Lexis. 1977. *Larousse de la langue française*. Paris: Larousse.

SCHEPPING, M.-T. 1991. «The Lexical Meaning of the French Preposition *contre*». In: G. RAUH (ed.), *Approaches to Prepositions*, 225-252. Tübingen: Niemeyer.

VANDELOISE, Claude. 1986. *L'espace en français*. Paris: Seuil.

—. 2000. «Plus de clarté dans la relation porteur / porté». In: M. COENE – W. DE MULDER – P. DENDALE – Y. D'HULST (éds), *Traiani Augusti vestigia pressa sequamur. Studia lingvistica in honorem Lilianae Tasmowski*, 753-769. Padova: Unipress.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ARTICLE DEFINI *GASTRONOMIQUE* OU L'ART D'EN FAIRE TOUT UN PLAT

Georges KLEIBER
(*Université Marc Bloch, Strasbourg & Scolia*)

0. Introduction

Le titre ne l'indique peut-être pas immédiatement, même si la facile carambole ludique à laquelle il se livre en justifie l'intentionnalité combinatoire: il s'agit d'analyser dans cet article un emploi tout à fait particulier de l'article défini, celui que l'on rencontre sur les menus des restaurants et qui fait que l'on peut lire de l'entrée jusqu'au dessert des choses comme:

1) *Le suprême de volaille avec ses croûtons d'automne*
Le duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu
Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison
La ronde des fromages
L'ananas à l'antillaise
Les crêpes à la façon générativiste retourné[1]

Cet emploi n'est bien entendu pas inconnu, mais il a peu retenu l'attention des grammairiens et des linguistes, même si ceux-ci, tout d'ailleurs comme les gastronomes, ont pu ressentir ce qu'il a de particulier. Charaudeau (2000) lui a consacré un petit article stimulant et vivace dans lequel il essaie d'analyser l'effet de sens produit à partir de la valeur basique de l'article défini. Nous aimerions reprendre cette histoire d'*affaire de langue-affaire de discours*[2], parce qu'elle ne nous semble pas tout à fait contée telle qu'elle devrait l'être. Plus spécialement, il nous semble que la valeur interprétative de cet emploi culinaire de l'article défini n'est pas correctement décrit et qu'il convient donc, préalablement à toute explication-amont, de cerner de plus près quel effet produit dans cet emploi l'article défini. Du coup, on le voit, notre objectif dépasse le cadre restreint de l'emploi *gastronomique* de l'article défini. Il consiste non seulement à expliquer cet emploi particulier du défini,

---

[1] À part, bien entendu, ce dernier exemple, les exemples cités sont authentiques.
[2] Il s'agit du titre de l'article de Charaudeau (2000).

Memoire en temps advenir, 569-584. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais également à montrer que, contrairement à ce que l'on peut penser, en matière de sens, ce ne sont pas seulement les explications des différents emplois particuliers qui divergent, mais également la description de ces emplois eux-mêmes. Nous avons déjà pu le vérifier avec certains emplois de l'imparfait, comme les imparfaits de politesse (Berthonneau – Kleiber 1994), de rupture (Berthonneau – Kleiber 1999, 2000) et contrefactuel (Berthonneau – Kleiber, à paraître), ou avec certains emplois de l'adjectif démonstratif (Kleiber 1998). Nous voudrions le prouver ici avec l'emploi gastronomique de l'article défini. Chemin faisant, on le verra, c'est l'article défini en général qui se trouvera saisi en pleine «cuisine», pardon, «gastronomie référentielle».

1. Identification

La première tâche consiste à repérer l'emploi en question. Elle n'est pas trop difficile, puisque le site est circonscrit de façon assez nette: il s'agit, comme annoncé ci-dessus et illustré dans 1), de l'emploi de l'article défini singulier ou pluriel devant les noms de plats inscrits sur les cartes de restaurant. Un site tout à fait particulier donc, marqué par l'absence d'un contexte linguistique pour les SN en question. Ceux-ci fonctionnent en dehors d'une prédication explicite. Ils sont placés l'un sous l'autre ou l'un après l'autre, dans des rubriques paradigmatisantes diverses, pouvant s'inclure hiérarchiquement, du type de *menu du jour*, *menu gastronomique*, etc., ou *Entrées*, *Plats*, *Desserts*, ou encore *Potages*, *Viandes*, *Poissons*, etc.

Le point le plus important est que dans une telle situation sémiotique, c'est normalement l'absence de déterminant ou, si l'on veut, le marqueur ø[3] qui est de règle. Non seulement l'article défini peut être omis dans les SN cités ci-dessus sans changement notable de la référence effectuée (c'est-à-dire du plat servi!):

2) *Suprême de volaille avec ses croûtons d'automne*
Duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu
Magret de canard aux airelles et aux figues de saison
Ronde des fromages
Ananas à l'antillaise
Crêpes à la façon générativiste retourné

[3] Ceci ne signifie nullement que nous nous engageons pour l'existence d'un morphème ou article ø. Voir à ce sujet la salutaire chasse aux *Zéro(s)* de Lemaréchal (1997).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais il apparaît que cet emploi sans déterminant est l'emploi standard ou non marqué par rapport au défini. Cette situation est à rapprocher de celle des titres de tableaux (Bosredon 1997) et de façon plus générale de celle des *étiquettes* (Curat 1999), où le nom indique directement quelle est la nature ou le contenu ou encore la destination ou le possesseur de la chose sur laquelle se trouve fixée l'étiquette.

De là en découle une deuxième propriété: il s'agit de SN définis complets ou saturés, c'est-à-dire des SN qui fournissent par eux-même la clef de leur définitude. Contrairement aux SN définis incomplets ou non saturés comme:

Le chien est à nouveau sorti de la maison
La petite balle a franchi la ligne

qui peuvent susciter fort légitimement une interrogation sur l'origine de leur caractère défini:

Quel chien? Quelle maison?
Quelle (petite) balle? Quelle ligne?

les définis gastronomiques, semblables aux définis complets (génériques ou non) tels que:

Les chiens sont des animaux fidèles
Le président de la République française est aussi le chef des armées

ne donnent guère lieu à une demande identificatoire portant sur le N dont il s'agit. De même qu'une question du type *Quel N (+ Modificateur)* qui fait suite à *Les chiens sont des animaux fidèles* et *Le président de la République française est aussi le chef des armées* ne peut avoir pour réponse que le SN défini de la question elle-même:

Quels chiens?
— Eh ben, les chiens
Quel président de la République française?
— Le président de la République française

de même une interrogation identificatoire sur les définis gastronomiques:

Quel suprême de volaille avec ses croûtons d'automne?
Quel duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu?
Quel magret de canard aux airelles et aux figues de saison?
Quelle ronde des fromages?
Quel ananas à l'antillaise?
Quelles crêpes à la façon génératiViste retourné?

s'avère incongrue, ne pouvant avoir pour réponse que le SN défini lui-même, c'est-à-dire *Le suprême de volaille avec ses croûtons d'automne*,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu, *Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison* , etc.
On ajoutera que ce trait, qui rappelle le premier, caractérise aussi les SN sans déterminants (ou à marqueur ø), les SN tels que *Suprême de volaille avec ses croûtons* d'automne, *Magret de canard aux airelles et aux figues de saison*, *Ananas à l'antillaise*, etc., rendant également inappropriée par avance toute demande identificatoire du type de *Quel N + Modificateur*?

Un troisième trait doit être ajouté: on ne saurait avoir sur la carte de menu l'article indéfini ou partitif[4]:

? *Du suprême de volaille avec ses croûtons d'automne*
? *Du magret de canard aux airelles et aux figues de saison*
? *Un / De l'ananas à l'antillaise*[5]
? *Des crêpes à la façon générativiste retourné*

Du point de vue quantitatif pourtant, c'est bien une détermination «partitive» (Kleiber 2001) qui s'avère pertinente. La preuve en est qu'à l'interrogation 9):

Qu'y a-t-il au menu?

la réponse avec l'article partitif[6] paraît plus naturelle que celle qui reprend la détermination définie qui figure sur la carte de menu:

(Il y a) du magret de canard aux airelles et aux figues de saison
(Il y a) de l'ananas à l'antillaise
(Il y a) le magret de canard aux airelles et aux figues de saison
(Il y a) l'ananas à l'antillaise

On notera, pour souligner la pertinence de ce rapprochement, que ces indéfinis présentent également le deuxième trait formulé ci-dessus, celui de ne pas donner lieu à une demande identificatoire du type *Quel N?*. Après *(Il y a) du magret de canard aux airelles et aux figues de saison / de l'ananas à l'antillaise*, on ne saurait en effet avoir une interrogation comme:

? *Quel magret de canard (aux airelles et aux figues de saison)?*
? *Quel ananas (à l'antillaise)?*

---

[4] À signaler que, même si c'est rare, les titres des tableaux acceptent l'indéfini et le partitif (*Un enterrement à Ornans*) (voir pour plus de détails l'ouvrage de Bosredon 1997), alors que les étiquettes qui indiquent la nature ou le contenu n'en prennent pas (cf. la mention *œufs* sur un panier d'œufs, mais non celle de **des œufs*) .

[5] Nous laissons ici de côté *le duo de poissons ...* et *la ronde de fromages* dont la particularité sera évoquée en conclusion.

[6] Les raisons de la préférence pour le partitif dans ce cas sont bien connues des spécialistes de l'opposition massif/comptable.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette rapide identification montre que la particularité essentielle de l'article défini gastronomique est d'être employé dans une situation sémiotique d'étiquetage ou de mention spéciale, celle des dénominations de plats sur les cartes de restaurants, situation qui déclenche normalement l'apparition d'un SN sans déterminant.

Il s'ensuit tout logiquement une double question[7]:

(i) pourquoi alors cet article défini?
(ii) comment l'expliquer?

La question (i) pose directement le problème de l'effet du défini dans ce contexte. Quel est le sens particulier que véhicule l'emploi du défini dans 1) par rapport à l'absence de déterminant? Normalement, on s'attend à ce que ce type de question ne pose pas trop de difficultés et que ce soit plutôt (ii) qui donne du fil (sémantique) à retordre. Or, on s'aperçoit que si le constat d'une différence d'interprétation entre 1) et 2) ne fait aucun doute pour la plupart des gens, il est plutôt délicat de préciser en quoi elle consiste. Comme très souvent dans ce genre de situations, le risque est que la théorie ou conception générale que l'on a de l'élément impliqué, quel qu'il soit, se projette sur l'emploi particulier analysé pour en déterminer en quelque sorte l'effet. Avec comme conséquence éventuelle d'expliquer un effet qui n'existe même pas. Ce danger est bien réel dans le cas du défini gastronomique. On peut certes souligner qu'il apporte de l'emphase et même préciser qu'il s'agit d'une emphase faite de majesté et de solennité. Cela n'est pas faux, mais ne suffit pas, parce qu'on peut fort bien arguer que dans le SN sans déterminant:

Magret de canard aux airelles et aux figues de saison

il y a tout autant d'emphase que dans celui avec le défini:

Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison

Il faut donc aller plus loin et voir en quoi réside la valeur contextuelle du défini gastronomique.

2. «Le X par excellence»?

Partant de la valeur de langue «actualisante» des articles et de la valeur de notoriété («présupposition de connaissance») définitoire de

---

[7] Qui est exactement celle que s'est posée Bosredon (1997: 65-69) à propos de l'emploi possible d'un article défini en alternance marquée avec l'absence d'article dans les titres de tableau. La différence de situation entraîne également une réponse différente.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'article défini, Charaudeau (2000) penche pour un effet contextuel d'*essentialisation*, celui qu'a l'article défini dans des emplois tels que:

C'est le film de l'année

auquel s'ajoute, dans le contexte de la carte de restaurant, un effet discursif, celui de souligner la qualité du restaurant en question. «*Le* devant un nom de plat (*le confit aux cèpes*)», explique-t-il (Charaudeau 2000: 443), «*actualise* le plat, le fait exister (fonction globale), présuppose connue son existence (valeur de langue), l'*essentialise* en disant qu'il est le plat par excellence, qu'il n'y en pas d'autre (effet contextuel), et, par voie de conséquence, que c'est dans ce restaurant que vous trouverez l'essence même du turbot, du foie de veau ou du confit (effet de discours)».

Mais est-ce vraiment ainsi que l'on interprète l'article défini gastronomique? S'agit-il vraiment de la valeur «le X *par excellence*» repérée déjà par Christophersen (1939: 111)? Si la valeur «essentialiste» du défini ne fait pas de doute dans des emplois tels que:

C'est le film de l'année
Brigitte Bardot est la femme

ou encore en publicité:

Pampryl, le jus de raisin (exemple de Curat 1999: 197)

elle ne nous paraît pas de mise pour le défini des emplois de 1). Il ne nous semble pas qu'en marquant sur la carte du restaurant:

Le suprême de volaille avec ses croûtons d'automne
Le duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu
Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison
La ronde des fromages
L'ananas à l'antillaise
Les crêpes à la façon générativiste retourné

le chef cuisinier (ou le restaurateur) veuille indiquer qu'il s'agit du suprême de volaille par excellence, du magret de canard aux airelles et aux figues de saison par excellence, etc., qu'il n'y a pas d'autre suprême de volaille avec ses croûtons d'automne, d'autre magret de canard aux airelles et aux figues de saison, d'autre ananas à l'antillaise, etc.

Plusieurs arguments viennent à l'appui de cette affirmation, qui sont autant de marche-pieds vers l'analyse finale. En premier lieu, on observe que, contrairement à l'emploi publicitaire cité ci-dessus destiné à vanter les mérites de Pampryl, qui accepte sans problème l'ajout du marqueur *par excellence* ou qui s'intègre dans des structures attributives du type *c'est l'essence même de SN*:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jus de fruit, par excellence
C'est l'essence même du jus de fruit

les noms de plats qui nous ont servir d'illustration ne se prêtent pas naturellement à ce genre de modification, le résultat obtenu ne renforçant pas ou ne soulignant pas une éventuelle valeur essentialiste. Il ne nous semble pas que:

Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison par excellence
C'est l'essence même du magret de canard aux airelles et aux figues de saison par excellence

soient des paraphrases ou gloses interprétatives pertinentes de:

Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison

La raison principale en est sans doute l'emploi en dénomination-étiquette, alors que dans le cas de Pampryl, c'est un emploi prédicatif (cf. *Pampryl, c'est le jus de fruit par excellence*). Mais même si l'on se place dans une telle situation prédicative, ça ne marche pas. Un garçon de café ou un maître d'hôtel présentant le plat en question en livrée définie n'ajouterait pas *par excellence*, alors qu'il pourrait le faire à propos de Pampryl:

? *Voici le suprême de volaille avec ses croûtons d'automne par excellence*
? *Voici le duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu par excellence*
? *Voici le magret de canard aux airelles et aux figues de saison par excellence*
? *Voici la ronde des fromages par excellence*
? *Voici l'ananas à l'antillaise par excellence*
? *Voici les crêpes à la façon générativiste retourné par excellence*
Voici le jus de fruit par excellence

Cette dernière situation fournit un deuxième argument contre la thèse, particulièrement important pour la suite de notre analyse: l'effet emphatique, quel qu'il soit exactement, disparaît lorsque le SN défini n'est plus employé en emploi dénominatif (c'est-à-dire sur la carte pour indiquer le nom du plat). Si l'article défini marquait véritablement l'excellence, celle-ci devrait subsister en dehors de l'emploi dénominatif. Or, il n'en est rien. L'effet spécial que fait naître le défini dans *le lapin aux girolles des sous-bois*, *L'ananas à l'antillaise*, *Le duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre* bleu, Le *magret de canard aux airelles et aux figues de saison*, etc., disparaît lorsqu'on utilise ces SN dans des situations discursives, qu'on appellera en faisant vite «standard», où ils renvoient tranquillement (c'est-à-dire sans susciter d'interrogation sur la présence de leur introducteur défini) au plat qu'ils dénomment:

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour préparer le lapin aux girolles des sous-bois, il faut prendre …
L'ananas à l'antillaise est recommandé à la fin des repas trop gras.
On déguste le magret de canard aux airelles et aux figues de saison normalement à Noël
Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison est un plat difficile à réaliser, mais assez économique
Le suprême de volaille avec ses croûtons d'automne est difficile à préparer
Le duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu est absolument délicieux
Charlotte! Je te recommande le magret de canard aux airelles et aux figues de saison

C'est dire que la présence du défini n'est surprenante ou ne déclenche un effet interprétatif «emphatique» particulier que dans l'emploi du SN comme étiquette des plats sur la carte de menus, c'est-à-dire dans le site qui demande normalement l'absence de déterminant. La meilleure preuve en est que, dans ces emplois, l'article défini sans «effet» ne commute absolument plus avec ø[8]:

* *Pour préparer lapin aux girolles des sous-bois, il faut prendre …*
* *Ananas à l'antillaise est recommandé à la fin des repas trop gras.*
* *On déguste magret de canard aux airelles et aux figues de saison normalement à Noël*
* *Magret de canard aux airelles et aux figues de saison est un plat difficile à réaliser, mais assez économique*
* *Suprême de volaille avec ses croûtons d'automne est difficile à préparer*
* *Duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu est absolument délicieux*
* *Charlotte! Je te recommande magret de canard aux airelles et aux figues de saison*

Il en va de même avec le N *recette* dans la construction traditionnellement reconnue sous l'appellation d'*apposition indirecte inverse*. Dans la structure *La recette de SN*, le défini s'avère approprié, alors que l'absence de déterminant, tout comme la détermination indéfinie, est bannie:

La recette du magret de canard aux airelles et aux figues de saison
La recette de l'ananas à l'antillaise
* *La recette magret de canard aux airelles et aux figues de saison*[9]
* *La recette ananas à l'antillaise*
? *La recette d'un / de magret de canard aux airelles et aux figues de saison*
? *La recette d'un / d'ananas à l'antillaise*

---

[8] À moins évidemment d'en faire des noms propres.
[9] Voir note précédente.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En même temps qu'elles confirment que l'effet de sens du défini gastronomique n'est pas celui d'excellence, ces données rappellent que l'explication du défini gastronomique est à chercher avant tout dans le fait qu'il se trouve employé dans un site dévolu normalement à l'absence d'article (ou au marqueur ø).

On ajoutera encore un troisième argument, qui lui aussi constitue déjà une étape vers la solution. Comme le montre l'exemple de *le jus de raisin*:

Le jus de raisin par excellence

l'effet de sens «par excellence» et compatible avec les aliments ou ingrédients élémentaires. Si donc notre défini gastronomique relevait de cet effet-là, il devrait aussi pouvoir s'employer avec des N dénotant des plats simples, élémentaires ou basiques, hyperonymiques comme *pâtes*, *légumes*, *viande*, etc., ou hyponymiques comme *nouilles*, *pommes de terre*, *entrecôte*, etc. Or, à la place du SN sans déterminant tout à fait courant pour ce type de plats sur la carte de restaurant:

Pâtes / Nouilles
Légumes / Pommes de terre
Viande (Viandes);/ Entrecôte

nous n'avons pas encore rencontré de défini gastronomique[10], celui-ci paraissant (pour le moment encore?[11]) injustifié:

? *Les pâtes /? Les nouilles*
? *Les légumes /? Les pommes de terre*
? *La viande (Les viandes) /? L'entrecôte*

On notera que ces aliments ne constituent pas des recettes spécifiques, mais ont précisément pour vocation de donner lieu à des préparations diverses ou d'entrer comme ingrédient principal ou secondaire dans des plats spécifiques. On parlera ainsi d'*une recette de pâtes, de légumes, de viande, de pommes de terre* ou d'*une recette avec des nouilles* ou encore d'*une entrecôte* et non de **La recette des pâtes, des légumes, des nouilles, des pommes de terre, des viandes, de la viande, de l'entrecôte*, etc. Pourquoi cette contrainte? Pourquoi le défini gastronomique ne s'applique-t-il qu'aux noms de recettes ou noms de plats? Répondre à cette question sera également répondre à la question de l'effet particulier suscité par le défini gastronomique. Les trois arguments présentés nous ont montré qu'un tel

[10] Le défini est possible avec une autre origine (voir ci-dessous).
[11] Voir ci-dessous notre conclusion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

effet n'était pas celui d'excellence que présente l'article défini dans des emplois du type *Pampryl, (c'est) le jus de fruit (par excellence)*. Ils nous ont également montré ou rappelé qu'il fallait tenir compte de façon décisive du site de dénomination-étiquette d'un tel emploi et que l'effet interprétatif produit résidait dans la différence interprétative, dans le même site, entre l'absence de déterminant et la présence du défini.

3. L'effet de sens *gastronomique*

Partons donc du site particulier que constitue la mention des plats sur la carte de restaurant et de l'emploi attendu des SN sans déterminants. Il faudrait d'abord expliquer pourquoi l'absence de déterminant est quasiment la règle, étant donné que, contrairement aux cas d'étiquetage standard, l'objet «étiqueté» n'est pas présent ou contigu à l'étiquette. Mais ce n'est pas notre objectif ici. La réponse[12] que nous pourrions apporter à cette difficulté ne changerait d'ailleurs pas le traitement de notre problème. Acceptons simplement que l'absence de déterminant est normalement la règle dans ce site particulier et considérons que les SN suivants:

Plat du chef
Spécialité du chef

figurent sur une carte de restaurant. Comparons-les aux SN définis correspondants:

Le plat du chef
La spécialité du chef

---

[12] On peut renvoyer le lecteur à Bosredon (1997: 63-64) et Curat (1999: 206). Bosredon parle de fonction indexicale et prévoit la possibilité d'une présence qui n'est pas seulement *tangible ou visible*: «La fonction indexicale exprimée par le marqueur ø des titres-ø exprime donc l'expérience d'un IL Y A un *N*; c'est-à-dire l'expérience d'un objet, d'un état, d'une réalité ... qui peut se ranger dans le domaine notionnel auquel N renvoie. On retrouve cette contrainte liant øN à une présence contiguë dans les vocatifs des systèmes d'interpellation, dans les diverses formes d'invocation, les prières, etc. Mais il ne faut pas réduire cette présence à une simple présence tangible ou visible. La forme ontologique de cette présence dépend des conditions matérielles dans lesquelles opère son surgissement. Ainsi, dans la peinture, les titres-ø concernent évidemment une présence figurée: *Déjeuner sur l'herbe* renverra donc en principe à la représentation visible d'un déjeuner sur l'herbe — ou à ce qui pourrait en tenir lieu» (1997: 64). Curat (1999) range les menus avec les *listes d'achats* dont la particularité est d'étiqueter *par contumace* (1999: 206). «Un menu, écrit-il, (...) est autant une liste d'achats potentiels que l'étiquette d'un contenu à venir» (1999: 206).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La présence du défini dans ces deux SN (qui n'indiquent pas de quel plat ou de quelle spécialité il s'agit) se justifie de façon tout à fait transparente. Il permet de marquer que le chef a un plat ou une spécialité à lui et que c'est ce plat ou cette spécialité à lui qui est proposée sur la carte de menu. Les SN sans déterminant *Plat du chef* et *Spécialité du chef* ne peuvent indiquer une telle unicité. Ils conduisent plutôt à penser que le chef a plusieurs plats ou spécialités à lui et que c'est un de ces plats ou une des ces spécialités qui est à l'affiche. La preuve, c'est que, comme nous l'avons vu ci-dessus, ils suscitent, en réponse à une question du type *qu'est-ce qu'il y a?*, le déterminant indéfini:

— *Un plat du chef / Une spécialité du chef*

alors que le défini subsiste dans une réponse similaire concernant les SN définis *Le plat du chef* et *La spécialité du chef*. S'il s'agit donc de marquer l'unicité dans la situation des dénominations-étiquettes, l'absence de déterminant ne convient pas. L'inscription *salle de bain* sur la porte d'une salle de bain, par exemple, ne saurait indiquer qu'il s'agit de la seule salle de bain de la maison ou de l'appartement: elle marque uniquement que l'entité contiguë est une salle de bain et elle peut donc figurer sur toute salle de bain que comporte l'habitation. Il faudrait là aussi la présence du défini *la salle de bain* si l'on tenait à ou s'il était nécessaire de signaler une telle unicité. On comprend qu'une telle information, pertinente dans le cas des spécialités du chef, s'avère superflue pour les salles de bain et n'entraîne donc pas l'apparition d'un défini. Qu'il y ait seulement une ou plusieurs salles de bain dans l'appartement ne change rien au fait qu'à chaque fois il s'agit d'une salle de bain. Avec les plats ou spécialités du chef, par contre, l'unicité ou la multiplicité de plats ou de spécialités, n'est pas indifférente, il n'est guère besoin d'expliquer pourquoi, si l'on fait la différence entre une choucroute et un couscous, par exemple! C'est ce qui explique que, si la mention *La salle de bain* sur la porte d'une salle de bain peut à juste titre prêter à sourire, celle de *Le plat du chef* ou *La spécialité du chef* est mieux acceptée.

L'opposition:

La sole du chef
Sole du chef

constituera l'étape suivante. L'opacité des N *plat* / *spécialité* cède cette fois-ci la place à un N qui indique de quel plat il s'agit. On peut néanmoins encore voir que la différence entre le défini et l'absence de défini s'explique par une histoire d'unicité. Même si le chef propose plusieurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plats avec de la sole sur sa carte, la mention *la sole du chef* indique qu'il s'agit de sa manière à lui, particulière, de préparer les soles. Le SN nu *sole du chef* laisse ouverte la possibilité qu'il ait plusieurs manières particulières de préparer ce poisson. Là encore le défini s'impose si on entend marquer cette unicité culinaire. Une légère différence toutefois avec le cas précédent du *plat du chef*, dans la justification de l'unicité véhiculée. Celle-ci s'effectue sans trop de difficulté pour *Le plat du chef* / *La spécialité du chef*, parce qu'elle peut s'appuyer sur une connaissance de type général, partagée, à savoir qu'un cuisinier (surtout un cuisinier professionnel) a généralement une recette ou un plat qu'il réussit particulièrement bien, qui constitue en somme son plat, sa spécialité. Dans le cas de *la sole du chef*, par contre, cette information que le chef a une manière toute personnelle de préparer la sole, ne fait pas partie d'une connaissance stéréotypée supposée commune — elle peut être tout à fait inédite pour le client — mais le fait de la présenter sur le mode du défini, lui assure un air de notoriété, justifié ou non, qui constitue avec le trait d'unicité l'effet de sens particulier du défini dans ce SN: marquer qu'il s'agit d'une recette singulière ou unique propre au chef et que cette façon propre au chef de cuisiner la sole est une chose connue[13]. On notera que le deuxième effet est entraîné automatiquement par l'emploi du défini et que c'est lui qui peut être ressenti comme exagéré et qui permet d'une certaine manière de parler déjà de défini *gastronomique* pour cet emploi de l'article défini.

On se trouve vraiment en pleine définitude gastronomique avec les SN comme:

Le suprême de volaille avec ses croûtons d'automne
Le magret de canard aux airelles et aux figues de saison
L'ananas à l'antillaise
Les crêpes à la façon générativiste retourné

parce que là jouent à la fois conjoints et difficilement séparables les effets d'unicité et de notoriété. Tout d'abord l'unicité. Si l'on considère les SN nus correspondants:

Suprême de volaille avec ses croûtons d'automne
Magret de canard aux airelles et aux figues de saison
Ananas à l'antillaise
Crêpes à la façon générativiste retourné

on s'aperçoit qu'ils ne présentent pas la recette ou le plat en question comme une recette ou un plat particulier, original. Ils signalent simple-

[13] Et si elle connue, c'est parce qu'elle est bonne (cf. *Sa sole est fameuse*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment, comme nous l'avons souligné ci-dessus, qu'au menu il y a *du* magret de canard aux airelles et aux figues de saison, *de* l'ananas à l'antillaise, etc. Le SN nu dans cette situation sémiotique particulière d'étiquetage dénomme et catégorise[14]: il nomme le plat en question et l'entraîne sur le plan catégoriel. Le SN *Ananas à l'antillaise*, par exemple, dénomme le dessert en question et le présente comme un type de préparation d'ananas, comme une recette établie d'ananas, tombée en quelque sorte dans le bien culinaire commun. C'est le N frontal, la *tête* du plat (cf. *c'est une recette de crêpes / d'ananas / de magret de canard*), qui se trouve mis en vedette. Si quelqu'un (ou si le chef cuisinier) entend marquer que ce N se trouve préparé d'une manière non commune, originale ou spéciale (notamment par lui!), et informer sur ce qui en fait l'originalité culinaire, il peut se servir une nouvelle fois de l'article défini. En bornant le N à gauche et en ouvrant donc immédiatement une instruction de recherche d'unicité, il défocalise le N-tête de recette au profit de l'expansion justificatrice de l'unicité et met donc en valeur la ribambelle de compléments préparatoires garants de l'originalité gastronomique du plat: le magret de canard aux airelles et aux figues de saison est un plat de magret qui se distingue des autres façons de préparer du magret, parce qu'il est *aux airelles et aux figues de saison*. L'unicité s'établit ainsi non pas vis-vis d'autres N, mais vis-à-vis d'autres préparations de N. L'effet obtenu par cet emploi — d'où le choix de l'appellation *emploi gastronomique* — consiste ainsi à souligner la qualité gastronomique du plat en question.

Avant d'en venir à l'effet de notoriété, on notera que le meilleur argument en faveur de notre analyse se trouve dans les contraintes que connaît l'article défini gastronomique. Nous avons déjà souligné ci-dessus que s'il ne s'agit pas de recette, mais des ingrédients principaux ou secondaires qui peuvent donner lieu à des recettes, l'article défini gastronomique paraît inapproprié:

? *Les pâtes* /? *Les nouilles*
? *Les légumes* /? *Les pommes de terre*
? *La viande (Les viandes)* /? *L'entrecôte*

On comprend à présent pourquoi: comme il ne s'agit pas de recettes, on est aux antipodes de l'unicité de la préparation. Chose remarquable, même si elle est moins nette, lorsqu'il s'agit de recettes passées dans le bien culinaire commun, qu'un particulier ne peut donc plus revendiquer comme originales, l'article défini gastronomique a aussi ou

---

[14] «L'étiquette de nature est à la fois dénommante et classifiante» (Curat 1999: 197).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore du mal à s'installer. C'est ainsi que si nous prenons des plats estampillés «communs» comme l'escalope milanaise ou le *Baeckeoffa*[15], on constate que, bien qu'il s'agisse d'une préparation spéciale de l'escalope différente des autres préparations ou d'une manière tout à fait particulière de préparer le bœuf, le porc et le mouton, leur catégorisation établie supporte encore difficilement le préfixage d'un article d'unicité:

(?) *L'escalope milanaise*
(?) *Le Baeckeoffa*

Il suffit d'y ajouter une petite «touche personnelle» pour que l'article défini passe cette fois-ci mieux la rampe:

L'escalope milanaise aux trois mâches citronnées
Le Baeckeoffa à l'ancienne

Il reste la question, d'une certaine manière embêtante, de la notoriété. Comme nous l'avons souligné ci-dessus déjà pour *la sole du chef*, l'information concernant l'originalité ou unicité du plat ne fait pas partie du stock de connaissances préétablies — c'est pour cette raison d'ailleurs que l'article défini se trouve employé — mais le fait de recourir à l'article défini la présente comme si elle était notoire. Autrement dit, l'article défini, non seulement originalise le plat qu'il préfixe, mais en plus il lui confère la notoriété. Le lien entre les deux effets est que c'est le premier, c'est-à-dire l'unicité du plat ou son originalité, qui assure le second. Et ce qui se trouve ainsi placé sous les feux de la notoriété, c'est précisément l'unicité ou la spécialité du plat. La situation, on le voit, n'est ainsi paradoxale qu'en apparence. Il n'y a pas, comme on pourrait le penser, «communisation» du plat par le deuxième effet. L'article défini sert à distinguer la recette en question des recettes «communes», et, ce faisant[16], présente cette unicité ou distinctivité comme quelque chose de connu. C'est en cela que réside à notre avis l'effet de l'article défini gastronomique. On peut apprécier cet effet comme on veut. L'important est de voir que, s'il n'a pas lieu en dehors de la situation sémiotique particulière d'étiquette sur la carte de restaurant, comme nous l'avons signalé ci-dessus, c'est parce qu'il correspond, non à un article défini, mais à un déterminant de type partitif.

---

[15] Plat alsacien bien connu fait de trois viandes (veau, bœuf, mouton) et de pommes de terre et d'oignons (parfois également du poireau) cuit au four.

[16] L'expression ne doit pas tromper: il ne s'agit pas d'un plat de gibier à plumes!

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une conclusion qui n'est pas un dessert

La boucle n'est pas totalement bouclée. Il reste, premièrement, à expliquer cet effet mélangé d'unicité notoire (dont nous ne développerons pas le sous-bassement commercial), à partir de la conception que l'on a de l'article défini. Nous ne nous lancerons pas dans une telle explication, mais nous contenterons de souligner que la plupart des approches de l'article défini arrivent à expliquer plus ou moins aisément l'effet d'unicité notoire attaché à notre article défini gastronomique, soit en parlant, dans la lignée logico-linguistique des frégéo-russello-strawsoniens, de présupposition d'unicité existentielle, soit en recourant sémio-pragmatiquement à l'unicité établie dans un ensemble partagé, ou en surélevant la «notoriété» ou «familiarité» damouretto-pichonienne comme vecteur explicatif premier, soit encore en brandissant le facteur de l'*identification unique* comme drapeau d'union, ou en faisant jouer des mécanismes d'extension, d'extensité et d'extensivité (Wilmet 1997)[17], etc.

Il convient, en deuxième lieu, de rappeler que tous les *le* figurant sur une carte de restaurant ne sont pas des *le* gastronomiques comme ceux que nous venons de décrire. Le défini des périphrases métaphorico-descriptives, parfois volontairement opaques ou semi-opaques pour piquer la curiosité, comme:

La ronde des fromages
Le duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu
Le rêve noir avec ses étoiles sucrées (pour le café)

provient du caractère attributif de la description définie. Nous avons observé ensuite que l'indication du nombre devant l'ingrédient du plat pouvait entraîner un article défini pour éviter un SN avec un adjectif numéral cardinal[18]:

Les douze huîtres de notre Côte Atlantique
? Douze huîtres de notre Côte Atlantique[19]

Dernier cas, enfin, et le plus important, celui de SN définis comme *le plateau de fromages*. Ce qui se trouve mis en avant par le défini, ce n'est pas la rareté ou spécialité notoire d'un plat, mais le fait de servir dans le cadre

---

[17] *Le* marque l'extensivité extensive (Wilmet 1997: 128).

[18] Le problème du nombre est aussi à l'origine de l'emploi de *duo* dans *duo de poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu* (cf. **Deux poissons à la gelée sous-vosgienne au givre bleu*).

[19] Solution possible, mais qui n'a pas été retenue par le restaurant: *Huîtres de notre Côte Atlantique (la douzaine)*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du menu un plateau de fromages. Dans ce cas, l'unicité de *le plateau de fromages* se trouve assurée à l'intérieur du menu par opposition aux autres plats constituant le menu et peut s'appuyer sur une connaissance plus ou moins stéréotypée de cette pratique. Le fonctionnement de l'article défini s'apparente plutôt à celui des associatifs situationnels (*Le président* (du club), etc.) (Kleiber 2001b). C'est sans doute ce dernier type d'emploi qui explique que *le* tend à devenir, dans une extension grandissante, mais non irréversible, à notre avis, la manière obligée et grammaticalisée de présenter un plat sur une carte de restaurant. Comme quoi, même pour les déterminants, l'appétit vient en mangeant!

Références

Berthonneau, A.M. – Kleiber, G. 1994. «Imparfaits de politesse: rupture ou cohésion?». *Travaux de linguistique* 29. 59-92.

—. 1999. «Pour une réanalyse de l'imparfait de rupture dans le cadre de l'hypothèse anaphorique méronomique». *Cahiers de Praxématique* 32. 119-166.

—. 2000. «L'imparfait de narration dans tous ses états». In: J.E. Tyvaert (éd.), *L'imparfait*, 73-109. Reims: Presses Universitaires de Reims.

—. à paraître. «Un imparfait de plus ... et le train déraillait». *Actes du Colloque Chronos* (Nice, mai 2000).

Bosredon, B. 1997. *Les titres de tableaux. Une pragmatique de l'identification.* Paris: P.U.F.

Charaudeau, P. 2000. «Affaire de langue, affaire de discours». In: P.-A. Buvet – D. Le Pesant – M. Mathieu-Colas (éds), *Lexique, syntaxe et sémantique. Mélanges offerts à Gaston Gross à l'occasion de son soixantième anniversaire*, 439-443. Besançon: Centre Lucien Tesnière.

Christophersen, P. 1939. *The Articles: A Study of their Theory and Use in English*. Copenhagen: Munksgaard.

Curat, H. 1999. *Les déterminants dans la référence nominale et les conditions de leur absence*. Genève: Droz.

Kleiber, G. 1998. «Les démonstratifs à l'épreuve du texte ou *Sur cette côte de la baie de l'Arguenon*». *Langue française* 120. 77-94.

—. 2001a. «Indéfinis: lecture existentielle et lecture partitive».

—. 2001b. *L'anaphore associative*. Paris: P.U.F.

Lemaréchal, A. 1997. *Zéro(s)*. Paris: P.U.F.

Wilmet, M. 1997 (1998[2]). *Grammaire critique du français*. Paris - Bruxelles: Hachette - Duculot.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA CONSTELLATION DE L'OBJET

Ludo MELIS
(*Katholieke Universiteit Leuven*)

> «Les catégories grammaticales ne sont pas des objets conceptuels gratuits, mais des moyens techniques créés et utilisés pour atteindre certaines fins» Riegel (1985: 17)

1. La notion de complément d'objet direct

La notion de complément d'objet direct occupe une place importante parmi les instruments que propose la grammaire française en vue de l'analyse de la phrase. Même si elle a été décrétée d'inutilité publique dès 1969 par Gross (1969), toutes les grammaires et descriptions de la structure phrastique y font en pratique référence.

La notion peut être circonscrite sur le plan morphosyntaxique ou formel et sur le plan sémantico-cognitif. Comme notion grammaticale formelle, l'objet, ou plus exactement le second actant dans la terminologie de Lazard (1998), peut être appréhendé à l'aide de propriétés de codage et de propriétés de fonctionnement. Les propriétés de codage pertinentes en français sont en premier lieu l'existence d'indices clitiques — *le*, *la*, *les* et le clitique *en* couplé à un quantificateur pronominal —, le choix de la position postverbale comme position privilégiée et la coalescence étroite avec le verbe. Les propriétés de fonctionnement pertinentes (v. en particulier Gaatone 1997) sont avant tout la capacité à fonctionner comme sujet dans les diverses reformulations passives, périphrastique ou réflexive, la saturation de la position d'objet dans le complexe factitif et la capacité à servir de pivot de l'infinitif construit avec *à* dans diverses constructions: GN *être* ADJ *à* Vinf; GN (*être*) *à* Vinf; *il y a* GN *à* Vinf. On pourra y ajouter l'alternance des déterminants indéfinis *un*, *du*, *des* avec *de* en contexte négatif (Id.). Il est vrai que l'ensemble de ces propriétés constitue plutôt un faisceau, convergeant dans les cas prototypiques, mais divergeant dans les cas plus périphériques (Gross 1975) et que certaines valent également pour le groupe nominal postposé au verbe des constructions impersonnelles ou séquence (Lagae 1997); celui-ci se

Memoire en temps advenir, 585-610. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

différencie toutefois clairement de l'objet par la configuration des actants qui réalise la construction biactancielle majeure dans le cas de l'objet et qui fonctionne dans le cadre du couple *il* V GN – GN V pour la séquence[1] (Lazard 1998).

L'objet n'est, traditionnellement, pas défini exclusivement par des propriétés formelles, mais également par des propriétés sémantiques et cognitives; afin d'éviter des confusions terminologiques, on pourrait parler ici, par analogie avec second actant, de second participant. Comme entité sur le plan du sens et du contenu, l'objet apparaît fondamentalement comme le terme auquel s'applique le procès verbal; il en est l'about, comme le signalent Damourette – Pichon (1911-1940). Plus spécifiquement, l'objet définit le domaine d'application du procès et en trace les limites. De ce fait, l'objet est doté de propriétés référentielles et est autonome par rapport au verbe, quoique étroitement lié à ce dernier. Son rôle peut être spécifié de diverses manières: les caractérisations les plus répandues s'appuient sur l'opposition entre l'objet effectué, amené à l'existence au terme du procès, et l'objet affecté, préexistant au procès, mais modifié au cours de celui-ci. Cette bipartition est toutefois trop fruste, comme le montrent bien Riegel *et al.* (1999[5]: 218) qui mettent en évidence combien large est l'éventail des relations contractées entre l'objet et le verbe. Je retiendrai, dans le cadre de ce travail, deux éléments: d'une part l'autonomie et d'autre part l'existence d'un rôle qui précise le lien entre cette entité autonome et le procès.

Outre ces deux approches, il convient de tenir compte de la perspective lexico-grammaticale: l'objet est un constituant faisant partie de la valence d'un verbe et il subit dès lors le double processus de sous-catégorisation syntaxique et de sélection sémantique. Ceci implique que l'objet est distinct du verbe lexical qui le régit et qui le requiert éventuellement; il n'est donc pas intégré à une expression lexicale complexe comportant un verbe support et une expression nominale. Dès lors, le groupe nominal n'est pas figé, ni du point de vue de sa structure interne, ni du point de vue lexical, bien que les effets de la sélection sémantique puissent imposer des limites à la variation.

Le rappel des principaux éléments qui servent à circonscrire la notion d'objet en grammaire peut donner l'impression que celle-ci permet d'isoler un ensemble de données bien précises. Dans cette contribution, je voudrais cependant attirer l'attention sur les marges du complément d'objet traditionnel et analyser un ensemble de structures à GN postverbal non préposi-

---

[1] Les séquences ne seront pas prises en considération dans la suite de cette étude.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tionnel qui partage certaines propriétés avec l'objet, mais qui s'en démarque toutefois à divers titres. Je m'attacherai en particulier aux structures nominales[2] qui ne commutent pas avec une pro-forme adverbiale[3]. L'objectif de l'analyse est d'établir une typologie de ces GN, que l'on pourrait appeler à l'aide d'une étiquette reflétant leurs propriétés formelles les plus saillantes, des compléments nominaux directs[4], typologie qui permette de structurer ce halo de configurations et de le relier à l'objet prototypique.

Les compléments nominaux directs dont il sera question sont exemplifiées par (1) à (18):

(1) La lessive sent la lavande.
Julie respire la santé.
(2) Henri fait la bête.
Elle ferait un excellent général.
(3) Il crève le froid.
Il tremble la peur.
Il crie la faim.
(4) Ce cheval va le trot.
(5) Il souffre le martyre.
(6) Cette affaire marche le tonnerre.
(7) Ce colis pèse deux kilos.
La réunion dure deux heures.
(8) Gilles a marché deux pas.
(9) Hélène descend l'escalier.
(10) Il court le guilledou / les honneurs / les femmes.
(11) Tu dois vivre ta vie.
(12) Rêve de beaux rêves.
Il joue un drôle de jeu.
(13) Il dort son dernier sommeil.
(14) Il a aboyé un ordre.
(15) Antoine et Mélina dansent la polka.
(16) Ursule nage la brasse.
(17) Pierre court le marathon.
(18) Il parle le français / une langue inconnue.

Les types de phrases exemplifiés par (1) à (18) n'ont pour la plupart pas fait l'objet de travaux détaillés[5]; il est vrai que certaines d'entre elles

---

[2] Les structures à noyau verbal fini, phrases subordonnées ou sous-phrases, ou non fini, groupe à infinitif, ne seront pas considérés.

[3] Il s'agit essentiellement des GN qui s'intègrent dans le paradigme des expressions temporelles ou locatives et commutent donc avec *quand* ou *où*.

Il a travaillé sept heures.

Je l'ai vu Place de l'Ange.

[4] Vassant (1994) parle de compléments de construction directe.

[5] On verra cependant Gougenheim (1964), Vassant (1994), Larjavaraa (1997) et Choi-Jonin (1998).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont regroupées sous la dénomination de complément interne, mais celle-ci ne s'applique pas nécessairement aux mêmes phrases et ne reçoit pas le même contenu chez les grammairiens qui y recourent[6]. Elle ne sera donc que d'une utilité restreinte.

Partant des observations de la *Grammaire méthodique*, chapitre VII: 1 (Riegel *et al.* 1999[5]), je retiendrai quatre pistes pour systématiser cet ensemble. Discutant aux pages 220-222 les types de compléments, les auteurs suggèrent en effet que divers GN peuvent se démarquer de l'objet prototypique

a) parce que le complément caractérise le sujet (voir 1),
b) parce qu'il lui apporte une évaluation quantitative (voir 7),
c) parce qu'il reproduit le sémantisme verbal (voir 11)
d) parce que le verbe est foncièrement intransitif (voir 15).

À chaque piste sera consacrée une section.

2. Le complément caractérisant ou le complément nominal direct comme quasi-attribut

Dans une étude antérieure consacrée à *sentir* et aux autres verbes olfactifs (Melis 2000), j'ai cru pouvoir montrer, exploitant une suggestion de Damourette – Pichon (1911-1940: §906), que le GN qui accompagne ces verbes peut être considéré comme une sorte d'attribut essentiel, mais non obligatoire. Les arguments avancés sont d'une part d'ordre syntaxique, d'autre part d'ordre sémantique et je les rappelle ici brièvement (2.1.), pour montrer ensuite que d'autres structures peuvent être analysées sur le même modèle (2.2.) ou de manière analogue (2.3.).

2.1. Le complément des verbes olfactifs comme quasi-attribut

Le GN qui accompagne les verbes olfactifs, exemplifiés par *sentir* dans (1), a des propriétés syntaxiques spécifiques[7]:

---

[6] Une première opposition concerne le statut du complément interne, considéré soit comme un type de complément d'objet direct, soit comme la réalisation d'une fonction distincte; une seconde opposition concerne le lien avec la transitivité, conçue comme une propriété lexicale du verbe: pour certains l'intransitivité du verbe est une condition à l'apparition du complément interne, pour d'autres (p.ex. Riegel *et al.* 1999[5]) non; une troisième opposition est relative aux contraintes lexicales portant sur le complément: un lien étymologique entre le verbe et le nom s'impose-t-il?

[7] Voir Melis (2000) pour une argumentation plus détaillée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

– Le déterminant ordinaire du GN est l'article défini, même si quelques occurrences d'autres déterminants, principalement le possessif, ont pu être observées; l'absence de déterminant indéfini empêche de contrôler l'effet de la négation sur le déterminant.
– Le groupe est de structure simple; si un adjoint est possible, il sert à indiquer une sous-catégorie

(19) Cela sent le vin blanc.

Le GN ne manifeste donc pas la variabilité structurelle ordinaire d'un GN objet; le lexique est au contraire très varié.

– L'inclusion de pronoms dans le paradigme du GN est très problématique; les seuls cas qui sont marginalement admissibles sont *le* invariable et *que* interrogatif.
– Le complément est non obligatoire, mais il est sous-catégorisé par le verbe et c'est celui-ci qui détermine l'interprétation du nom comme nom de sensation:

(20) Cette habitude sent la province.

– Le complément sature bien la place syntaxique de GN postverbal comme il ressort de la construction factitive:

(21) Ce chimiste a fait sentir la lavande à ce chocolat.

– Les reformulations passives et les constructions comportant *à* Vinf sont exclues:

(22) * La lavande est sentie par la lessive.
! La lavande se sent.
! La lavande est facile à sentir.
* la lavande à sentir.

Du point de vue sémantique, il n'est possible ni d'attribuer au GN une forme d'autonomie référentielle ni de lui assigner un rôle dans le procès. Il fonctionne au contraire comme une caractéristique attribuée au sujet par le biais du verbe. Dans les termes de Damourette – Pichon, sujet et complément, qu'ils appellent prisance, sont conqualitataires. On peut d'ailleurs avancer que cette caractéristique est attribuée au sujet comme un trait inhérent, ce qui est propriété typique de l'attribut (Riegel 1985, 1994). L'ensemble de ces propriétés justifie, à mes yeux, de voir dans le complément nominal direct un type particulier d'attribut, sous-catégorisé, mais non obligatoire (Melis 2000). Les propriétés syntaxiques spécifiques interdisent cependant une assimilation pure et simple à l'attribut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui accompagne les verbes copules; voilà pourquoi il est préférable de parler de quasi-attribut.

En plus, on observera que l'implication suivante est correcte: si *Le vin sent la chanterelle*, alors *la chanterelle est / identifie une senteur*; la propriété N1 = Nv, signalée dans un autre contexte par Boons – Guillet – Leclère (1976), se vérifie donc. De ce fait, une double caractérisation est mise en place: le complément ne caractérisé pas seulement le sujet et ce par le biais du verbe, mais un rapport de caractérisation s'établit entre l'idée véhiculée par le verbe et celle que comporte l'objet.

2.2. Le tour (2) *Pierre fait la bête*

Damourette – Pichon (1911-1940: §909) rapprochaient déjà, et comme si souvent à juste titre, les constructions (1) et (2). Leur analyse ne peut être que confirmée par l'observation que le tour (2) partage les propriétés syntaxiques et sémantiques fondamentales évoquées ci-dessus.

Le déterminant du groupe est ici aussi normalement l'article défini suivi d'un nom ou d'un adjectif, alors que la forme brève du pronom démonstratif peut introduire un noyau phrastique:

(23) Il fait l'avocat / le pitre / l'illuminé / celui qui ne comprend rien.

Les indéfinis *un* et *des* sont également possibles, à condition que le nom, normalement un nom de profession ou assimilable, soit accompagné d'un modificateur:

(24) Elle ferait un excellent ingénieur des ponts et chaussées.

D'autres déterminants semblent bien plus difficiles; peut-être que les numéraux sont acceptables si l'indication fournie concorde avec le nombre exact des référents du sujet:

(25) ? Jean et Hélène feraient deux bons ministres.

De nombreux indéfinis, en particulier les termes imprécis comme *quelques*, *plusieurs*, et les qualitatifs comme *quel* sont exclus. Le remplacement du GN par un pronom est franchement impossible:

(26) Il fait la bête! La bête, il la fait.
* Il en ferait un bon, de secrétaire de rédaction
! La bête qu'il fait!
! Que fait-il? La bête.
* Que fait-il? L'intéressé.

Il est vrai que Damourette – Pichon (1911-1940: §909) citent un exemple de reprise avec *le*, mais, à mon avis, il ne s'agit dans *je fais le fier et je le*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ferai jusqu'à la mort non de la reprise par *le* du GN *le fier*, mais, au contraire, de la reprise de *faire le fier* par la formule *le faire* utilisée comme verbe vicaire, ce dont témoigne la nécessité d'un adjoint.

Du point de vue de la syntaxe phrastique, on notera que le GN sature la place de complément dans la construction factitive, mais que les autres constructions typiques de l'objet sont exclues:

(27) Il lui a fait faire la bête.
* La bête est faite / se fait par Jean.
* L'insensé (est) (facile) à faire.

On notera cependant trois différences avec le complément nominal des verbes olfactifs. La première est d'ordre distributionnel: en (2) le complément est obligatoire, alors qu'en (1) il est facultatif. La seconde a trait à la propriété N1 = Nv, qui ne se vérifie pas dans ce cas, ce qui indiquerait que le groupe postverbal est plus lié au sujet qu'au verbe. La dernière concerne les restrictions de sélection dans la phrase: le complément et le sujet de ces phrases avec *faire* sont fortement corrélés, de la même manière que le sujet et l'attribut des verbes copules; on comparera les exemples à sujet humain donnés ci-dessus à (28), où apparaît d'ailleurs une autre distribution des déterminants nominaux:

(28) Les murailles font un corset à la ville.

Ces observations renforcent encore l'analogie avec l'attribut des verbes copules, même si de nombreuses différences subsistent: la distribution plus large des attributs classiques, qui inclut les adjectifs, le sémantisme statif des verbes copules, opposé au sémantisme dynamique de *faire* (v. Riegel 1985: 65) et l'interprétation des rapports entre les divers constituants. Si les phrases en *être* suivi d'un GN défini peuvent recevoir une interprétation identificationnelle, celle-ci est exclue avec *faire*, qui autorise au contraire une interprétation de l'attribut comme propriété émergente au terme d'un procès. Ces oppositions qui doivent vraisemblablement être mises en rapport avec le sémantisme des verbes ne mettent cependant pas en doute le rapprochement du complément de *faire* et des attributs, tout en attirant l'attention sur l'existence d'une gradation fine au niveau des propriétés.

2.3. Les tours (3) à (6)

Damourette – Pichon (1911-1940: §950-952) traitent des phrases (3) et (4) qu'ils distinguent des phrases (1) et (2), tout en admettant qu'il y a certaines ressemblances; pour eux, il s'agit d'une «auxiplérose», c'est-à-dire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un complément de type adverbial. Une telle analyse soulève cependant des problèmes et ne permet pas de rendre compte des analogies entre les tours exemplifiés par (1) et (2) et ceux que représentent (3) et (4).

Le rapprochement, qui est plus net avec le tour en (1) vu le caractère facultatif du GN, concerne en premier lieu les propriétés du groupe nominal. Celui-ci est ordinairement défini, avec l'article défini comme cas normal et le possessif dans certaines formules:

(29) Il va son petit bonhomme de chemin.

Un groupe indéfini comportant *un* suivi d'un nom accompagné d'un adjectif est possible, bien que surtout dans des groupes figés:

(30) Le carrosse allait un train d'enfer.
Ce cheval va un trot irrégulier.

Le remplacement du groupe par un pronom semble extrêmement difficile, voire exclu, même si Damourette – Pichon (§950) admettent *Ils le crèvent. Ces cavaliers le vont.*, sans toutefois fournir de référence. Si *le* est accepté, il doit s'agir du pronom invarié et les autres pronoms, par exemple les pronoms relatifs et interrogatifs, ne sont pas admis, ce qui, conjointement à l'exclusion du déterminant *quel?*, mène à la conclusion que le GN est faiblement référentiel.

Le rapprochement s'étend aussi aux propriétés phrastiques. De même que pour les types représentés par (1) et (2), le GN postverbal sature la place de complément dans les constructions factitives, mais ne fonctionne pas comme un objet par rapport aux reformulations:

(31) Il a fait aller le trot à ce cheval.
Il lui a fait crier la faim.
(32) * La faim a été criée / se crie.
* La faim est (difficile) à crier.
* Le galop est allé / se va.
* Le galop est (facile) à aller.

En outre, il existe des exemples dans lesquels le GN coexiste avec un objet; Damourette – Pichon (§952) citent en effet *Vous les menez un train de chasse.*

L'analogie entre les compléments nominaux des verbes olfactifs et les tours examinés ici n'est cependant pas parfaite, vu que le complément n'apporte pas une caractérisation du sujet[8], mais uniquement du verbe. Il est en effet possible d'inférer à partir de (4) que *le trot est l'allure du cheval*, ce qui

[8] Le cheval n'est pas le trot; Pierre n'est pas la peur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

montre que le complément et le verbe, reformulé sous forme substantive, sont «conqualitataires» et que (4) vérifie la formule de Boons – Guillet – Leclère (1976). Une même conclusion est valable pour (3): *la faim est la crevaison de Pierre*, tout comme *la peur constitue son tremblement* et *la faim son cri*. La consubstantialité des deux phénomènes est mise en évidence et non le rapport de cause à effet qui est propre à la construction avec *de:*

(33) Pierre crève de faim / crie de faim / tremble de peur.

Ce lien exclusif avec le verbe est vraisemblablement à la base de l'analyse comme auxiplérome proposée par Damourette et Pichon, mais rien n'oriente vers une interprétation adverbiale du GN. Il faudra maintenir l'analyse du complément comme un groupe nominal non recatégorisé en adverbe, étant donné l'absence de tout adverbe dans son paradigme.

Du point de vue de la fonction, les deux exemples ne s'analysent pas exactement de la même manière. En (3), le complément est clairement accessoire: il est facultatif et apporte une caractérisation au procès verbal. En (4), l'altération du sémantisme du verbe — *aller* devient un verbe de déplacement (Lamiroy 1983) au lieu de fonctionner comme verbe de direction — montre que le complément est plus étroitement lié au verbe; il fonctionne comme un adjet, au sens de Lazard (1998).

Une analyse parallèle semble pouvoir être proposée pour (5), pris ici dans le sens de «souffrir intensément»[9] et (6), qui sont plus figés et dans lesquels le GN ne varie guère. Les propriétés formelles sont semblables; on notera en particulier[10]

(34) Cela lui a fait souffrir le martyre.

Le complément apporte une qualification, à effet d'intensité et portant sur le verbe exclusivement; on observera que sa mise en évidence par une paraphrase ne fait pas apparaître exactement la même formule, ce qui montre que (5) et (6) diffèrent entre eux et ne peuvent sans plus être assimilés à (3) et à (4):

(35) La souffrance est un martyre.
(36) La marche est comme celle du tonnerre.

---

[9] On en rapprochera l'exemple avec *aimer* que citent Damourette – Pichon (§952); on notera par ailleurs que *souffrir* peut entrer dans d'autres constructions avec un GN qui fonctionne comme un objet, proche des cas étudiés dans la section 4. Du point de vue sémantique, il s'agit d'une sorte d'objet effectué qui n'acquiert pas d'autonomie au terme du procès.

[10] Le tour causatif est exclu dans le cas de *marcher*, mais pour des raisons indépendantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malgré ces différences mineures, une classification comme complément nominal accessoire semble ici aussi appropriée.

2.4. Conclusion

Les divers types considérés peuvent être ordonnés en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec l'attribut classique, accompagnant les verbes copules:

- la construction du verbe *faire*, exemplifiée par (2), partage le plus de traits avec la construction attributive classique accompagnant les verbes copules, puisque les liens entre le sujet et le complément sont très étroits (sélection du complément en fonction du sujet; prédication caractérisante); le complément est d'ailleurs obligatoirement réalisé, à la différence de ce qui s'observe dans les deux autres types examinés;
- la construction des verbes olfactifs (voir (1)) possède des caractéristiques analogues, mais l'existence d'un lien de caractérisation entre l'idée verbale et le complément s'y ajoute et le complément est sous-catégorisé, mais facultatif;
- le lien entre le verbe et le complément est typique des divers tours illustrés en 2.3., qui se différencient essentiellement par trois paramètres: la forme que prend la prédication caractérisante, l'existence ou l'absence de sous-catégorisation, et le degré de figement.

Il serait cependant erroné d'inscrire la gradation sur un axe unique: si la construction de *faire* en (2) partage plus de traits syntaxiques et de traits sélectionnels avec la construction de l'attribut que celle des verbes olfactifs, l'inverse est vrai pour les propriétés lexicales des verbes, puisque *faire* est dynamique, alors que *sentir* et les verbes olfactifs sont statifs.

Il reste en outre vrai que les divers compléments nominaux partagent certaines propriétés de l'objet: le seul type de constituant admis est un groupe nominal et sa présence sature la case réservée à l'objet dans la construction factitive, entraînant donc le recours à *lui* / *à* + GN.

3. Le complément nominal-adverbial direct comme complément de mesure ou de quantité

3.1. Les compléments de mesure ou de quantification

L'exemple (7) a bien plus retenu l'attention des grammairiens que les exemples (1) à (6), ne fût-ce qu'à cause des problèmes d'accord dont la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grammaire orthographique a fait ses délices. Il suffit de rappeler les faits principaux. Le groupe nominal postverbal est contraint du point de vue formel: le déterminant est un quantificateur et le lexique nominal est pris dans le registre des poids et mesures. Le remplacement du groupe par un pronom fait apparaître deux phénomènes remarquables: la possibilité d'utiliser les quantificateurs les plus généraux *combien*, *autant* et *tant*[11] sans *en* (37) et l'apparition de *les*, alors que le GN en position postverbale n'est pas défini.

(37) Combien (*en) pèse-t-il?
Il (en) pèse autant.
Il en pèse deux.
(38) Pèserait-il quatre-vingt-dix kilos? Oui, il les pèse certainement.
(39) Ses quatre-vingt-dix kilos, il les pesait.
* Il pesait ses quatre-vingt-dix kilos.

Les données en (37) ont servi d'argument à plusieurs grammairiens pour voir dans le constituant postverbal un groupe nominal recatégorisé en groupe adverbial, ce qui permettait en plus de justifier la convention d'accord, mais les faits en (38, 39) orientent plutôt vers une analyse comme groupe nominal (v. Wilmet 1998[2], qui adopte ce point de vue dans sa discussion des phénomènes d'accord), même si la discordance quant à la définitude en (38) demande à être analysée de plus près et même si l'apparition du déterminant possessif en (39) peut modifier radicalement la donne. Cette hypothèse peut être appuyée par l'observation que le relatif *que* est possible:

(40) les quarante kilos que pesait ce sac,

observation qui n'est toutefois pas tout à fait probante, vu le fait que ce terme protée se prête également à des emplois adverbiaux. Il semble donc prudent de conclure que le groupe possède tant des caractéristiques nominales que des caractéristiques adverbiales et qu'il témoigne ainsi d'une certaine gradualité dans l'opération de recatégorisation ou de translation.

Quel que soit le statut catégoriel du groupe, il semble bien qu'il ne doive pas être pris pour un objet, comme il ressort de son comportement dans la construction factitive. À première vue, les faits ne sont pas clairs, puisque les verbes métrologiques les plus typiques, comme *mesurer*, *peser*, *valoir* ne sont guère compatibles avec *faire* ou *laisser*. D'autres

[11] La distribution précise de *en* demande à être expliquée; dans ce contexte, il suffit d'attrirer l'attention sur l'ambivalence des données.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verbes, comme *durer* ou même *coûter*, permettent cependant de montrer que la position d'objet dans la construction factitive n'est pas saturée par le constituant à sémantique quantitative:

(40) La réunion, il l'a fait durer (au moins) deux heures.
* La réunion, il lui a fait durer (au moins) deux heures.
(41) Il a fait coûter ce produit mille francs, alors qu'il lui revient trois cents francs au maximum.

Il semble donc que ce groupe aux propriétés mixtes, nominales et adverbiales, soit bien un complément essentiel du verbe, mais ni un objet ni un attribut[12]. Du point de vue sémantique, il caractérise le verbe en précisant la quantité dans la dimension que le verbe signifie. De ce point de vue, le constituant postverbal de (7) est le pendant quantitatif de l'adverbe de qualité ou de manière, accompagnant nécessairement des verbes comme *aller*, *se comporter* ou *se porter*,

(42) Il va bien. Il se comporte avec prudence. Il se porte comme un charme.
Comment va-t-il?

Le complément obligatoire en (7) a divers pendants non obligatoires. Ceci est le cas de l'indication quantitative dans (43), mais aussi dans (44) et dans (8):

(43) Il a payé ce livre deux cents francs.
Tu lui as fait payer ce livre deux cents francs.
Il a fait vivre ce personnage cent ans.
(44) Il pleure quelques larmes[13].
Cela l'a fait pleurer quelques larmes.

La coexistence dans (43) de deux groupes nominaux non introduits et les propriétés adverbiales plus accusées du second (exclusion de *les*, de *en*) confirment l'analyse proposée pour (7). Une telle conclusion ne vaut

---

[12] Sur ce point, je m'oppose à l'analyse de Damourette – Pichon (§907-908) qui y voient une prisance; si l'on peut dire que *le poids est de deux kilos*, la formule parallèle impliquant le sujet est forcée.

[13] Si l'on se reporte aux exemples de *pleurer* cités par Gougenheim (1964), il convient de distinguer trois cas. Le premier, représenté par (44), est de type quantitatif: le déterminant est indéfini, sauf dans l'expression du haut degré *pleurer toutes les larmes de son cœur*. Le second cas, illustré par *pleurer de chaudes larmes, des larmes de crocodile*, relève du type étudié ici en 4.2; Choi-Jonin (1998) introduit une distinction intéressante entre compléments spécifiants et sous-catégorisants, en rapport avec les types de détermination nominale. Le dernier cas, dont relève une suite comme *pleurer la défaite*, relève de la transitivité ordinaire; la seule particularité concerne la relation causale qui lie l'objet et le procès.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cependant pas pour tous les groupes facultatifs et non sous-catégorisés, ainsi en est-il de (8) dans lequel les propriétés nominales du groupe sont plus nettement présentes: l'emploi de *en* en association avec *combien* et *autant* semble de règle et le groupe peut saturer la position de complément dans la structure causative:

(45) Les parents, très fiers des prouesses de leur bébé, lui /?l'ont fait marcher trois pas devant la famille réunie.

Dans le continuum qui relie les groupes nominaux pleins aux groupes recatégorisés en adverbes, (8) occupe donc une position plus proche du pôle nominal que (7), ce qui entraîne l'apparition de propriétés syntaxiques rapprochant ce groupe de l'objet. On notera que ce continuum n'est pas parallèle à celui qui opère dans le domaine lexico-grammatical, puisque en (7) le complément est sous-catégorisé, alors qu'il ne l'est pas en (8).

Que la situation peut encore être plus complexe ressort des exemples comportant le verbe *courir;* outre (46) qui se rapproche plutôt de (7), bien que le complément soit facultatif:

(46) Il court deux cents mètres puis s'arrête essoufflé.

il faut noter l'apparition de groupes définis, qui se comportent toutefois dans la périphrase factitive comme les compléments quasi-adverbiaux de (40):

(47) Il court la distance.
Il l'a fait courir la distance.

3.2. L'objet de mesure ou de quantité

Au §952, Damourette – Pichon traitent non seulement des exemples analogues à (4) et à (8), mais également à (9). Dans ce qui précède, j'ai cru pouvoir montrer que (4) et (8) doivent être distingués et rapprochés, le premier du type (1-2) et le second du type (7). L'exemple (9) requiert cependant un traitement séparé et, comme le font d'ailleurs Damourette – Pichon, celui-ci sera différent selon les tiroirs. Les faits ne sont en effet pas parallèles selon que les formes composées font appel à l'auxiliaire *avoir* (v. Damourette – Pichon §954) ou à l'auxiliaire *être* (§952)*;* les formes simples se comportent, semble-t-il, comme les formes auxiliées avec *avoir*.

Pour les formes avec *avoir*, il ne fait pas de doute que le constituant postverbal y est un complément d'objet au sens ordinaire du terme. Que l'on considère la structure interne du groupe nominal, son autonomie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

référentielle ou les reformulations que connaît la phrase, tout indique qu'il n'y pas de différence notable avec un complément d'objet prototypique. Pour le premier point, on notera que les divers déterminants sont possibles, tout comme les pronoms:

(48) Il a monté (tous) les / des / deux / plusieurs / certains escaliers.
(49) Quel escalier a-t-il monté?
(50) Il l'a monté, l'escalier.
(51) Il en a monté deux.
(52) L'escalier qu'il a monté était en mauvais état.

Quant au second, il est évident que l'escalier, c'est-à-dire la voie à suivre, préexiste au mouvement et est référentiellement indépendant de celui-ci. Pour les reformulations, on verra les exemples (53) à (57) qui montrent que toutes les opérations sont admises:

(53) Il lui a fait monter l'escalier.
(54) La face Nord a été montée en 1950 par une équipe autrichienne.
(55) Cet escalier se descend difficilement.
(56) Cet escalier est difficile à descendre.
(57) Il y a trois marches à monter.

La réticence de certains commentateurs à ranger ce cas parmi les compléments d'objet semble être motivée par des raisons sémantiques; l'escalier ne peut guère être conçu ni comme le patient affecté par le procès, ni comme le patient effectué et mené à l'existence au terme du procès[14], mais il fonctionne clairement comme la limite imposée au procès: le sujet exécutera un mouvement dans les limites que le lieu servant d'objet impose. Le groupe nominal postverbal vérifie donc une des caractéristiques fondamentales de l'objet.

En va-t-il de même pour les emplois avec l'auxiliaire *être* ? Il est bien difficile de le vérifier, vu que les différentes reformulations mènent à neutraliser la différence, soit que seule la forme simple soit possible (53, 56, 57), soit que l'auxiliaire soit contraint (54, 55). Quand on examine les propriétés du groupe nominal, on est confronté d'une part à certains parallélismes — choix du déterminant, possibilité d'une relative —, et d'autre part à des différences: ainsi les pronominalisations à l'aide de *le* et de *en* semblent exclues ou marginales:

(58)?* Hélène l'est monté, l'escalier.
(59)?* Hélène en est monté deux, d'escaliers.

---

[14] De ce point de vue, le commentaire de Damourette – Pichon (§954) est un peu rapide.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceci pourrait indiquer que le groupe a des caractéristiques nominales moins accusées. Une autre différence notable concerne le caractère essentiel ou non essentiel du groupe postverbal. Avec l'auxiliaire *avoir*, l'objet est bien un constituant essentiel; son absence n'est guère admise:

(60) Tu vois la cette face abrupte? Eh bien, Pierre * ø / l'a montée.

Avec l'auxiliaire *être* par contre, le groupe n'est nullement nécessaire et son absence ne provoque pas d'effet associé à l'emploi absolu, ni n'impose la recherche d'un lieu approprié dans le contexte. On peut en conclure que le constituant est non seulement facultatif, mais aussi accessoire; il s'agit donc ici aussi d'un complément nominal accessoire. Il ne s'assimile pourtant pas sans plus au cas sous (7) — vu le caractère essentiel du GN dans ce type —, ni au cas de (8), puisque les propriétés formelles sont différentes[15].

Les divers compléments examinés définissent le parcours, le tracé du mouvement. Il existe par ailleurs un emploi analogue, mais qui évoque l'espace dans lequel se situe le mouvement:

(61) Il court les bois / la ville / les boutiques.

Il faut souligner le caractère contraint du GN, réduit à un déterminant défini et un noyau nominal, et le fait qu'il ne réfère pas, contribuant ainsi à définir plutôt un type de déplacement qu'un mouvement particulier.

Les emplois de *courir*, exemplifiés par (10)[16], manifestent certaines analogies avec le cas traité ci-dessus. L'apparition d'autres objets, généralement génériques d'ailleurs, oriente l'interprétation plutôt vers l'évocation d'un mouvement orienté; le complément définit dans cette optique le lien vers lequel le mouvement s'effectue. On notera que le verbe reste foncièrement non télique; il convient donc de rapprocher cet emploi de celui de *courir* comme verbe de déplacement au sens de Lamiroy (1983) et non de celui comme verbe de direction, emploi qu'il connaît en combinaison avec un infinitif ou un complément introduit par *à* (*ibid.*). À la limite, les emplois se figent comme dans *courir la prétentaine*, *le guilledou*, *la gueuse*. Avec certains noms toutefois, les possibilités sont plus larges, comme le montre (62):

---

[15] Willems (1977) parle dans ce cas d'adjonction d'un groupe nominal, sans se prononcer sur le statut exact du constituant.

[16] Ce verbe entre lui aussi dans d'autres constructions, soit avec un objet ordinaire — *courir le cent mètres* —, soit avec une indication de mesure facultative — *courir cent mètres*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(62) Quel cerf cours-tu?
Un cerf facile à courir.

Le GN postverbal manifeste plus de propriétés typiques de l'objet, sur le plan formel et sur le plan référentiel. Que *courir* se rapproche ici du sens de *chasser* n'est pas étonnant, car dans les cas où le verbe conserve son sens, l'introduction d'un domaine ou d'un objectif spécifique impose le recours à une préposition:

(63) Pierre court dans le bois.
Pierre court après la fille.

4. Le complément dit interne

4.1. Le complément interne est un objet: *vivre sa vie*

Le complément dit interne, dont un exemple prototypique figure en (11), est, lui aussi, pour de nombreux grammairiens en marge du complément d'objet direct. Riegel *et al.* (1999[5]: 220) signalent pourtant que la singularité du complément est plutôt d'ordre sémantique que syntaxique, du moins quand le verbe a d'autres emplois transitifs, et Larjavaara (1997) pose même que le complément dit interne n'est rien d'autre qu'un complément d'objet effectué. La position de Riegel *et al.* (1999[5]) peut être étayée par la mise en évidence des propriétés syntaxiques, qui montrent par ailleurs ce qui fait l'originalité de (11) par rapport aux types étudiés plus haut.

Si l'on prend le cas de *vivre sa vie*, on observe en premier lieu que le complément peut être introduit par divers déterminants, non seulement l'article possessif ou démonstratif ou encore l'article indéfini (à condition toutefois qu'un adjectif ou une autre expansion accompagne le nom), mais aussi l'article défini ou l'interrogatif-exclamatif *quel*.

(64) «C'est qu'il faut être un homme, vivre la vie.» (Barrès)
«On a enfin commencé de vivre pour de bon, comme une grande personne, la vie, la seule vie qui soit à la disposition de chacun de nous.» (Proust)
(65) Quelle vie veux-tu vivre?

En outre, le complément peut être pronominalisé:

(66) J'ai l'impression d'en avoir vécu deux, de vies.
(67) Il la vivait avec conviction, cette vie de reclus.

On notera en second lieu que les différentes reformulations sont toutes admises:

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(68) Il lui laissait vivre sa vie.
(69) Cette vie de travail et de peine a été vécue dans la joie.
(70) Une telle vie se vit dans l'inquiétude.
(71) Cette vie est facile à vivre.
(72) Voilà ce qui est important: ma vie à vivre.

Enfin, le nom *vie* comme complément s'intègre dans un vaste ensemble de noms acceptables comme complément, noms qui ne désignent pas tous des épisodes de la vie (*jeunesse*, *années*, *épisode*), ni même des événements inscrits dans la durée:

(73) Il avait vécu la Révolution des œillets.
(74) «S'il entend parler de théologie, il essaye de la vivre (...).» (Barrès)

D'un point de vue syntaxique et distributionnel, *sa vie* dans *vivre sa vie* se comporte donc comme un complément d'objet ordinaire. Les particularités se situent sur le plan sémantique. Il est en quelque sorte vrai que l'objet dans *vivre sa vie* est effectué, mis en place par le sujet, comme le suggère Larjavaara (1997), mais il importe de signaler une différence essentielle avec les objets effectués ordinaires — *creuser une fosse; construire une maison* — c'est que l'objet effectué est dans ce cas autonome au terme du procès, alors que *la vie de Jean* est coextensive de *Jean vit*. Une première spécificité du tour réside dans cette autonomie de l'objet, réduite et limitée par le verbe. Une seconde spécificité réside dans l'apport sémantique du groupe nominal au verbe. Comme le signalent Riegel *et al.* (1999[5]: 220):

> Le complément ne répète pas le sens du verbe (ce qui ferait de l'expression une tautologie), mais sert de support nominal pour assigner au verbe des spécifications.

Le déterminant et les adjoints éventuels du nom apportent des traits qui permettent de préciser la vie menée[17]. À la différence des caractérisations adverbiales ou prépositionnelles, la spécification par le biais de l'objet est intégrée au procès; il est de ce point de vue intéressant d'opposer (75) et (76):

(75) «Un des plus gais était Joseph de Bardon, célibataire et vivant la vie parisienne de la façon la plus complète et la plus fantaisiste.» (Maupassant)
(76) «Elle était devenue plus blanche, à l'ombre, en vivant de la vie citadine (...)» (Loti)

---

[17] Voir aussi Choi-Jonin (1998) et les commentaires relatifs aux effets de la détermination nominale. On remarquera que les analyses proposées ne parviennent pas vraiment à rendre compte de *vivre la vie*, sans détermination.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En (75), la *vie parisienne* constitue en quelque sorte la vie de Joseph de Bardon, alors qu'en (76) la *vie citadine* est un facteur externe, affectant la vie du sujet, mais ne se confondant pas avec elle. En plus, la spécification apportée par le complément peut, mais ne doit pas relever du type, et non de l'occurrence. En (75), par exemple, la *vie parisienne* correspond à un type pré-donné et la formule *vivre la vie parisienne* indique que la vie particulière correspond au type. Seule cette adéquation entre le particulier, exprimé par le verbe, et le type, véhiculé par le complément, explique que (61) ne soit pas tautologique.

4.2. Variations de l'objet interne

En (12) et (13) apparaissent divers verbes qui pour certains grammairiens se construisent également avec un objet interne[18]. Ils partagent les caractéristiques essentielles du cas (11), mais présentent cependant chacun quelques particularités. La première opposition est d'ordre lexical: si (12) se conforme, comme (11), à la figure étymologique, traditionnellement liée à l'objet interne, le nom en (13) n'est lié que de façon sémantique au verbe.

Un deuxième axe de variation, mis en évidence par Choi-Jonin (1998) est celui de la structure interne du groupe nominal. Ainsi les structures dans le cas de *rêver* sont bien plus restreintes que celles qu'admet *jouer*, comme il ressort de la comparaison de (77) et de (78)[19]:

(77) Il rêve chaque nuit un rêve étrange; de doux rêves; le même rêve; deux rêves différents.
* Il rêve le rêve;? son rêve;? ton rêve.

(78) Il joue le jeu; un jeu étrange; des jeux dangereux; le même jeu; le jeu de l'ennemi; ton jeu, son jeu, ...
? Il joue deux jeux.

Un troisième axe dont il faut tenir compte est d'ordre sémantique. En (12) et en (78) *jouer* a un sens différent de celui qui apparaît dans l'emploi intransitif, c'est-à-dire «se livrer à une activité ludique» et différent de celui qui apparaît dans l'emploi transitif ordinaire, c'est-à-dire «exécuter» (v. *jouer le premier mouvement du concerto pour clarinette*); *rêver*, au contraire, réalise son sens de base et la distance avec *Il rêve (la nuit)* est minimale.

---

[18] De nombreux verbes connaissent cet emploi; les études citent e.a. *mourir*, *rire*, *saigner*, *soupirer*, *suer* et *trembler* (Choi-Jonin 1998; Gougenheim 1964).

[19] La variation des structures est plus grande que ne suggère Choi-Jonin (1998) sur la base d'un corpus restreint; v. déjà les exemples (73) et (74).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un quatrième axe concerne les propriétés syntaxiques et en particulier les diverses reformulations. De ce point de vue *jouer* est plus proche de *vivre* que *rêver*, peut-être parce que ce dernier n'est pas agentif:

(79) Le jeu est joué; c'est un jeu difficile à jouer.

Enfin, il faut tenir compte d'effets de figement. Ceci est clairement le cas *dormir son dernier sommeil* (13). Le verbe *dormir* peut être accompagné d'un complément nominal dont le centre est *sommeil* dans trois types d'emplois. En premier lieu, ce verbe figure dans une construction proche de celle de *vivre*:

(80) Il a dormi un sommeil d'ange / un petit somme.

L'effet caractérisant est analogue; il faut cependant observer que les reformulations sont bien plus difficiles à obtenir dans ce cas, ce qui peut indiquer que le verbe conserve une certaine intransitivité et que la qualification de complément d'objet convient moins bien.

Un second emploi, exemplifié par (13) est caractérisé par une allure formulaïque prononcée et une modification accusée du sens verbal; il est fait référence à la mort. Le troisième emploi, rapporté par Littré (*s.v.*) et par Gougenheim (1964: 172-173), auxquels l'exemple sous (81) est emprunté, est bien plus proche du cas de *descendre* et des verbes accompagnés d'un complément de mesure (v. 7-9):

(81) «La mort lui a fait dormir une éternelle nuict» (du Bellay)

Il reste que dans tous ces cas, sauf (81), le complément peut être compris sémantiquement comme un objet effectué qui n'acquiert pas d'autonomie référentielle nette au terme du procès.

5. Le complément d'objet direct non essentiel

Le dernier type à considérer, représenté par (14) à (18), est celui des compléments nominaux qui apparaissent avec des verbes foncièrement intransitifs, mais qui changent occasionnellement de catégorie et ce par l'adjonction d'un vrai objet, toutefois non sous-catégorisé. Le phénomène concerne l'interaction entre la structure syntaxique et les propriétés lexicales, dans la mesure où la structure observable est de type transitif, avec un complément d'objet direct réalisé, mais que le verbe est rangé parmi les verbes intransitifs, c'est-à-dire sans position d'argument objet dans sa structure lexicale. La mise en évidence de cette dernière propriété est délicate. Si les descriptions habituelles font appel à l'intuition logique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou sémantique, difficile à vérifier, Noailly (1997) et Tasmowski (1992) proposent certains tests plus précis. Noailly propose trois tests pour détecter l'emploi absolu d'un verbe, c'est-à-dire un emploi dans lequel la structure actancielle, sémantique, est transitive, mais la structure argumentale, syntaxique, intransitive: la question en *quoi?* portant sur l'actant absent, la reprise anaphorique de celui-ci et la prédication à deux temps. Si le verbe est lexicalement intransitif, mais peut apparaître dans une construction avec objet, ces trois tests devraient être négatifs, comme il ressort de la comparaison suivante:

(82) — Il lit. —Quoi?
(83) Il lisait; ça avait l'air savant.
Il lit, et même / mais pas de la poésie hermétique.
(84) * — Il tombe. — Quoi?
? Il tomba; ça avait l'air étrange.
* Il tombe, et même la veste.

On notera que le test de la reprise, sur lequel Noailly (1997, note 2) émet d'ailleurs certaines réserves est à écarter, étant donné que le pronom peut évoquer le procès verbal. Tasmowski (1992), pour sa part, propose des tests permettant de détecter un objet nul: le contrôle d'une forme verbale non personnelle, l'anaphorique réfléchi et le contrôle d'une prédication seconde; l'applicabilité des tests dans le contexte de cette étude se heurte cependant au fait que ces tests s'appliquent surtout à un objet nul à traits humains ou uniquement à certaines séries de verbes:

(85) Cela invite — à se promener.
(86) Cela rend – triste.

Malgré les difficultés évoquées ci-dessus, il semble possible de détecter deux types de verbes qui admettent un complément d'objet, tandis que leurs caractéristiques lexico-syntaxiques les rendent intransitifs.

Le premier type est celui des verbes de «bruit» dont l'exemple (14) est une illustration typique. *Aboyer* appartient en effet au vaste ensemble de verbes référant à un bruit produit par une source non humaine. Dans leur emploi de base, c'est-à-dire avec un sujet non humain — un animal, une machine, un dispositif —, ils sont intransitifs (87), mais prenant un sujet humain, ils se construisent de la même manière que les verbes de communication (88):

(87) Un corbeau passa en croassant.
(88) La vieille chipie croassait par tout le village les pires racontars.
Elle croassait partout que Gertrude avait abandonné son mari et ses enfants pour se précipiter dans les bras de Claude.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La prise en considération de (89), correspondant aux deux premiers tests de Noailly, montre que (87) n'est pas l'emploi absolu correspondant à (88):

(89) * — Il croasse. — Quoi?
* Il a croassé; cela était totalement faux.

La suite (90), mettant en œuvre le troisième test, montre que le verbe est dans ce cas à prendre au sens de (88) et non de (87):

(90) ? La vieille chipie a croassé, et même des propos insultants pour le curé.

Croasser en (87) est donc bien en emploi intransitif et non en emploi absolu, alors que le verbe est en emploi transitif en (88)[20]. L'acquisition d'une construction transitive est la conséquence de l'emploi métaphorique et témoigne de la pertinence de la construction associée à une classe de verbes (v. la grammaire des constructions Goldberg 1995). Un tel phénomène productif a été mis en évidence par Lamiroy (1983) à propos des verbes de déplacement qui construits avec un infinitif deviennent des verbes de direction:

(91) Il nage. Il nage s'acheter un coca.

Du point de vue sémantique, l'objet est un objet effectué, produit au terme du procès, et auquel il est possible de référer, ceci à la différence de ce qui s'observe dans le cas de *vivre* ou de *jouer*. La différence fondamentale avec des verbes transitifs à objet effectué comme *creuser* est que si l'on *creuse*, on *creuse* nécessairement *quelque chose*, alors que si l'on *croasse*, on ne *croasse rien*, à moins que l'objet soit explicitement introduit comme complément dans la phrase et que le sujet puisse référer à un locuteur. On pourrait donc parler ici d'un complément d'objet direct non sous-catégorisé. Cet objet apparaît après un verbe intransitif de bruit, par analogie avec la structure des verbes de communication, à condition toutefois que le sujet soit humain, et que se produise une altération sémantique dans le sens d'un verbe de communication.

Les verbes de bruit devenant des verbes de communication ne sont pas les seuls verbes intransitifs qui peuvent se construire sporadiquement avec un complément d'objet direct, devenant ainsi des verbes transitifs occasionnels. Il semble que ce soit aussi le cas de verbes d'activité qui

---

[20] Que par contre le complément en (15) et en (88) soit bel et bien un objet au sens plein du terme est évident. Toutes les propriétés associées à l'objet se vérifient: la variation de la structure interne du groupe, les propriétés de codage et les propriétés de fonctionnement fournissent les mêmes indications.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peuvent être suivis d'un groupe nominal précisant le type d'activité effectué (v. aussi Willems 1977): les verbes *danser* (15), *nager* (16) et *courir* (18) illustrent clairement ce cas. Le sémantisme de ce type de verbe est tel qu'il inclut la référence à un objet effectué, *la danse* ou *la nage*, ou qu'il la permet si l'activité est suffisamment structurée, *courir une course;* dans l'emploi illustré par (15) à (17), le complément introduit une précision relativement à cet objet en spécifiant un sous-type. De ce fait, la propriété de Boons – Guillet – Leclère (1976), évoquée plus haut à propos des verbes olfactifs, se vérifie ici automatiquement.

Le groupe nominal dans (15 à 17) est clairement un objet. On notera en particulier que la forme du groupe nominal permet une certaine variation au niveau de la détermination, ainsi que diverses pronominalisations:

(92) Elles dansent le quadrille.
Lors de cette soirée, elle a dansé plusieurs / trois polkas.
Il danse une valse à mille temps / une sorte de tango bien étrange.
Le menuet qu'il danse est ravissant.
Le jerk, je ne le danse plus.

(93) Anne nage la brasse.
Justin nage un crawl peu esthétique.
*? Anselme nage deux brasses.
La brasse qu'il nage est un peu lente.
Le papillon, je ne le nage plus.

Les exemples montrent aussi que le groupe nominal peut évoquer soit un type, soit des occurrences particulières de celui-ci:

(94) Il court le marathon = «il est un coureur de marathon»
«il court aujourd'hui cette épreuve»

En plus, les diverses propriétés de fonctionnement se vérifient également, quoique plus facilement pour *danser* ou *courir* que pour *nager*, ce qui témoigne de l'existence d'une certaine variation au niveau des verbes particuliers:

(95) On leur a fait danser de vieilles gigues.
La sarabande ne se danse plus.
La bourrée est dansée, passons à la farandole.
La sardane est facile à danser.
Il reste deux valses à danser.

(96) On leur a fait courir le cent mètres à 9h du matin.
Le cent mètres se court en couloirs.
Le cent mètres est déjà couru, tu arrives trop tard.
Le deux cents mètres haies est difficile à courir à cause du vent.
Il reste le cent mètres à courir.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(97) Il a fait nager la brasse à ses élèves.
La brasse se nage toujours.
? La brasse a été nagée.
La brasse est difficile à nager.
Il reste le crawl à nager dans le numéro d'estafette.

Bien que le complément soit clairement un objet, le verbe reste foncièrement intransitif, comme le montre le premier test de Noailly (v. 98)[21], ainsi que (99) excluant une anaphore zéro comme objet:

(98) ! — J'ai été danser. — Quoi?
! — Elle nage tous les jours pour garder la forme. — Quoi?
(99) L'orchestre a attaqué une valse. Agathe et Gontran ont dansé, mais ils n'ont pas dansé la valse.
(100) La brasse était au programme de la matinée; Ursule a nagé, mais pas la brasse.

Dans (98) et (99), toutes les conditions sont réunies pour que *une valse* et *la brasse* soient compris comme l'objet donné par le contexte au verbe et pourtant ce n'est pas le cas.

La différence essentielle qui sépare (14) de (15-17) concerne les conditions d'apparition du complément occasionnel. En (14), il s'agit d'un phénomène lié à un déplacement du champ d'application, corrélé à une modification de sens (du bruit à la communication), alors qu'en (15) à (17), il est question de l'explicitation restrictive d'une propriété inscrite dans le sens lexical du verbe, accompagnée éventuellement d'une plus grande technicité dans l'exécution du procès. On notera en plus que cet emploi est enté sur un emploi non transitif spécifique; (17) est en effet à rapprocher de l'emploi télique de *courir*.

---

[21] Les deux autres tests donnent des résultats peu clairs. La reprise par *ça* peut, semble-t-il, évoquer le procès verbal en lui-même; le choix d'un adjectif approprié ne pouvant évoquer qu'un objet rend toutefois la suite impossible:

Il danse / nage; cela a l'air facile.
* Il danse; cela a l'air folklorique. Il nage; cela a l'air olympique.

Le test de la double prédication semble donner des résultats acceptables, mais le verbe prend un sens plus technique:

Il danse, et même le menuet. Il nage, et même le crawl.

Les verbes semblent référer ici à un ensemble d'aptitudes techniques. On comparera dans la même veine *Il chante* «produire un chant» et *Il chante, et même le plain-chant* «pratiquer certains types de chant».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le dernier exemple de la liste initiale, *parler l'anglais / une langue* (voir (18)), est proche de (15) à (17); ici aussi, le complément, qui manifeste toutes les propriétés typiques de l'objet, précise et explicite un élément impliqué par le sémantisme verbal: l'usage de la parole nécessite le recours à une langue. À la différence des verbes *danser* et *nager*, *parler* dispose cependant d'une panoplie de constructions bien plus vaste et la construction transitive occasionnelle entre en concurrence d'une part avec la construction à complément prépositionnel *parler de quelque chose* et d'autre part avec la construction à nom nu *parler chiffons*. Ces compléments occupent la position de l'argument postverbal et empêchent l'apparition du complément d'objet occasionnel. En plus, le contraste entre les deux usages est plus accusé: *parler* en emploi absolu signifie «(pouvoir) faire usage de la parole», *parler une langue* «pratiquer une langue».

Il reste que dans ce cas, comme dans l'ensemble des cas traités en 5., un complément d'objet, doté de toutes les propriétés typiques, apparaît en combinaison avec un verbe fondamentalement intransitif.

6. La constellation de l'objet

Le bref examen des exemples (1) à (18) que proposent les sections précédentes montre qu'il existe différents types de structures apparentées au complément d'objet direct, mais qui en sont distincts. Ces structures s'ordonnent sur plusieurs axes. Un premier est celui qui relie l'attribut et l'objet, les deux fonctions postverbales qui peuvent être réalisées par un groupe nominal (v. la section 2.). Outre les oppositions au plan formel, il faut faire état de l'opposition sémantico-cognitive entre l'attribut et le quasi-attribut, dépourvus de rôle et d'autonomie[22]. Un second axe est relatif au statut catégoriel du constituant; il relie les emplois nominaux et les recatégorisations adverbiales plus ou moins accusées, traitées dans la section 3. Dans ces deux ensembles de cas, la fonction d'objet n'est pas vraiment réalisée; les exemples s'en éloignent dans des directions opposées, vers la caractérisation et la prédication d'une part et vers l'adjet et le sémantisme des circonstances d'autre part. Les deux autres séries de cas (v. les sections 4 et 5) font apparaître des structures bien plus proches de l'objet canonique, comme le montre le fait que les propriétés de codage et de fonctionnement se vérifient pour l'essentiel. La variation se

[22] Du moins pour les types d'attributs examinés ici.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

situe, pour ce qui est des cas traités en 4, essentiellement sur le plan de la sémantique des relations; l'objet non autonome ne remplit pas un des cas rôles typiques. En 5, un autre type de variation, lexico-syntaxique, a pu être mis en évidence: l'objet non sous-catégorisé de certaines classes de verbes s'oppose au type standard du complément d'objet direct, prototype du constituant sous-catégorisé.

Cette vue stratifiée du halo qui forme avec le noyau central qu'est l'objet canonique et avec d'autres extensions, écartées pour des raisons d'espace ou non encore découvertes la constellation de l'objet, j'ose la proposer au dédicataire de ce volume qui a toujours mis l'accent sur la nécessité de déconstruire les notions transmises, non pour les abolir, mais pour les reconstruire plus richement.

Références

Boons, J.-P. – Guillet, A. – Leclère, Chr. 1976. *Les constructions des phrases simples en français. Constructions intransitives*. Genève: Droz.

Choi-Jonin, I. 1998. «Objet interne et transitivité». *Prédication, assertion, information. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996*, 121-128. Uppsala: Acta universitatis upsaliensis.

Damourette, J. – Pichon, É. 1911-1940. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris: d'Artrey.

Gaatone, D. 1997. «L'objet direct comme notion formelle dans la formulation des règles syntaxiques». In: D. Willems – L. Melis (éds), *Les objets: relations grammaticales et rôles sémantiques* (*Travaux de linguistique* 35). 13-20.

Goldberg, A. 1995. *Constructions: a Construction Based Approach to Argument Structure*. Chicago: Chicago University Press.

Gougenheim, G. 1964. «L'objet interne et les catégories sémantiques des verbes intransitifs». In: *Mélanges Delbouille*, vol. I, 272-287. Gembloux: Duculot.

Gross, M. 1969. «Remarques sur la notion d'objet direct en français». *Langue française* 1. 63-73.

—. 1975. *Méthodes en syntaxe*. Paris: Hermann.

Lagae, V. 1997. «*En* quantitatif: pronom lié à la fonction objet ou à une position?». In: D. Willems – L. Melis (éds), *Les objets: relations grammaticales et rôles sémantiques* (*Travaux de linguistique* 35). 103-114.

Lamiroy, B. 1983. *Les verbes de mouvement en français et en espagnol*. Amsterdam: Benjamins.

Larjavaara, M. 1997. «À quoi sert l'objet interne?» In: D. Willems – L. Melis (éds), *Les objets: relations grammaticales et rôles sémantiques* (*Travaux de linguistique* 35). 79-88.

Lazard, G. 1998. «Définition des actants dans les langues européennes». In: J. Feuillet (éd.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe*, 11-146. Berlin - New York: Mouton de Gruyter.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MELIS, L. 2000. «Le complément des verbes olfactifs ou la frontière ténue entre compléments, objets et attributs». In: M. COENE *et al.* (éds), *Traiani Augusti Vestigia Pressa Sequamur. Studia Linguistica in honorem L. Tasmowski*, 123-137. Padova: Unipress.

NOAILLY, M. 1997. «Les traces de l'actant objet dans l'emploi absolu». In: D. WILLEMS – L. MELIS (éds), *Les objets: relations grammaticales et rôles sémantiques* (*Travaux de linguistique* 35). 29-47.

RIEGEL, M. 1985. *L'adjectif attribut*. Paris: Presses Universitaires de France.

—. 1994. «La catégorie grammaticale de l'attribut». *Le gré des langues* 7. 170-189.

RIEGEL, M. *et al.* 1999[5]. *Grammaire méthodique du français*. Paris: Presses Universitaires de France.

TASMOWSKI, L. 1992. «Le verbe transitif sans complément». *Travaux de linguistique et de philologie* 30. 157-170.

VASSANT, A. 1994. «Le complément d'objet direct: essai d'étude syntaxique et sémantique». *Le gré des langues* 7. 22-47.

WILLEMS, D. 1977. «Recherches en syntaxe verbale: quelques remarques sur la construction absolue». *Travaux de linguistique* 5. 113-125.

WILMET, M. 1998[2]. *Grammaire critique du français*. Louvain-la-Neuve: Duculot; Paris: Hachette.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. ÉTUDE DE POLYSÉMIES

Jacqueline PICOCHE
(*Université de Picardie, Amiens*)

Trois noms abstraits, *Liberté, égalité, fraternité*, sont inscrits sans contexte au fronton des édifices publics de la France, sur les timbres-poste et sur les pièces de monnaie. L'occultation des structures verbales dont ils sont les nominalisations, l'occultation des actants qu'elles mettent en jeu, et le fait qu'ils ne sont eux-mêmes actants d'aucun verbe, laisse une grande latitude d'interprétation à qui les déchiffrerait sans avoir reçu les leçons d'instruction civique nécessaires pour orienter son jugement dans le sens souhaité pas les autorités de la IIIe République qui, en référence aux Grands Ancêtres de 1789, ont décidé de leur élévation au statut de «devise de la République».

Cet ingénu idéal, ignorant du droit mais non de la langue française, et possédant une certaine expérience de la vie en société, a notamment le choix d'interpréter la phrase nominale qu'ils constituent comme affirmative, constatant un état de fait, ou optative, exprimant un idéal jamais complètement atteint.

Nous nous placerons, dans une première partie dans la situation de l'Ingénu Idéal pour examiner l'éventail des possibilités qui s'offrent à son interprétation.

Nous verrons ensuite comment la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789 réduit l'ouverture de l'éventail en ce qui concerne les deux premiers et nous nous interrogerons sur le troisième, dont elle ne dit rien.

Le mot *liberté* est la nominalisation d'une structure actancielle A1 humain est *libre* de A2 qui suppose un actant caché A3 capable de contraindre A1 à faire A2 qu'il ne veut pas faire ou l'empêcher de faire A2 qu'il veut faire. Deux possibilités, concernant cet A3: ou bien il pourrait exister, mais n'existe pas en fait, ou bien il existe mais n'use pas de son pouvoir de contrainte et reconnaît à A1 le *droit* de faire A2.

L'Ingénu Idéal exclut spontanément le petit nombre de cas où A1 est non humain (*roue libre, vers libre, papier libre* opposé au *papier timbré*). Il n'a pas l'idée que des cas aussi marginaux méritent d'être à ce point

Memoire en temps advenir, 611-619. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

officialisés. D'ailleurs, qui irait parler de la *liberté* d'une roue ou d'un papier? A1 est humain, cela ne fait aucun doute.

Ceci dit, il peut se poser plusieurs questions:

1. Quels sont les A1 qui jouissent de la liberté proclamée par la devise de la République française? Tous les hommes? Tous les citoyens français? Y compris les citoyennes? Toutes les personnes résidant en France? Certains groupes sont-ils plus libres que d'autres?

2. La République française est-elle une société sans chefs? Le type de liberté le plus simple est celui où A3 n'existe pas et où A1 est *libre* parce que *indépendant*: c'est le cas, par exemple, d'un artisan qui organise son temps comme il veut, n'ayant pas de patron.

Les deux autres cas sont celui où A3, ayant autorité sur A1 *l'autorise* à faire A2 qu'il veut ou à ne pas faire A2 qu'il ne veut pas et celui où A1, d'accord avec A3 qui lui donne des ordres, lui *obéit de son plein gré*.

Apparemment la devise n'exclut pas une autorité A3 puisque elle est inscrite au fronton des mairies où réside un chef appelé *maire*, et de la préfecture où réside un chef appelé *préfet*. Voilà donc des A3 discrets qui ne disent pas leur nom mais proclament qu'ils n'useront pas de contrainte à l'égard de A1.

Mais il y a toutes sortes d'autres A3 possibles: A3 peut être un juge, un geôlier, un maître d'esclaves, un chef, un patron, une personne envers laquelle A1 a pris un engagement contractuel, une personne de son entourage envers laquelle A1 a des obligations, une passion de A1 qu'il n'arrive pas à dominer, ou le surmoi de A1 qui refoule la dite passion, ou simplement une coutume bien enracinée qui impose ou interdit certains comportements.

3. Que peuvent être les actions A2 que A1 est *libre* de faire ou de ne pas faire?

Toutes sortes de choses: aller et venir (il n'est pas attaché ni enfermé), disposer de sa personne, avoir un état civil et une famille (il n'est pas esclave), voter, dire et écrire ce qu'il pense, s'associer avec d'autres A1, entreprendre, posséder des biens, (il vit dans un certain type de société dont il est citoyen), aller au cinéma (il n'a pas à la maison un bébé à nourrir, un malade à soigner, il n'a pas promis à un ami de lui réserver sa soirée), ne pas s'adonner à la drogue, ne pas battre sa femme sous l'effet de la colère (il est maître de lui-même), mais aussi, après tout, éprouver un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vif sentiment de liberté en touchant à la drogue, et en battant sa femme (il assume tous ses penchants).

Le croisement de ces multiples critères permet à l'Ingénu Idéal de se forger de multiples représentations de la liberté. Mais il y a fort à parier que sa préférence ira à la plus générale d'entre elles. Rien dans la devise ne la limitant à un groupe humain particulier il lui donne la plus large extension possible, et il se considère comme faisant partie des A1. A2 n'étant pas précisé, il est enclin à penser que tout A2 est permis. Et A3 ne se déclarant pas explicitement, il a tendance à nier son autorité, ou simplement à l'oublier. A3 n'a pas jugé bon de préciser de quoi faire ou ne pas faire A1 est libre. L'Ingénu n'est pas plus royaliste que le roi. Il comprend qu'il n'a pas à se gêner et peut faire tout ce qu'il veut; il a tous les droits, sa morale est sans obligation ni sanction, et il est interdit d'interdire.

L'Ingénu Idéal sait que A1 est *égal* à A1', que A1 et A1' sont *égaux* si, pouvant les mesurer, il constate qu'ils sont de même nombre, quantité ou dimension. Un carré a quatre côtés *égaux*. C'est incontestable, mais ça ne l'intéresse pas beaucoup. Il se doute que bien que si le maire et le préfet ont inscrit *égalité* à côté de *liberté*, c'est parce que A1 et A1' sont humains. Or, si la taille et le poids des individus est facilement mesurable, il n'en va pas de même de leurs qualités.

Les psychologues ont inventé des mesures de quotient intellectuel et toutes sortes de tests d'aptitudes qui révèlent beaucoup moins des égalités que des diversités et des différences de degrés. Certes, deux champions peuvent être de valeur *égale* et faire match nul, mais ce n'est qu'un cas particulier. Si l'on organise des matches c'est justement parce qu'on présuppose que tous les joueurs ne sont pas de force *égale*. Proclamer un vainqueur est justement proclamer une *inégalité*. L'Ingénu peut bien se dire que si tout A1 a le *droit* de faire tout ce qu'il *veut*, en cela il est théoriquement l'*égal* de tout autre A1. Mais il sait bien qu'en réalité il ne *peut pas* faire tout ce qu'il voudrait et que d'autres A1 peuvent faire ou font mieux que lui. Il sera donc fondé à penser que l'*égalité* que lui reconnaît la devise, si elle ne lui est pas intrinsèque, de l'ordre de l'être, lui est forcément extrinsèque, de l'ordre de l'avoir et réside dans ce que lui *doit* la *Société* en la personne de ses représentants qualifiés. Et voilà que cet A3 auquel il déniait l'usage de son autorité, surgit tout à coup et prend toute sa stature comme le grand redistributeur de tous les biens.

Il n'est plus dans la logique de *J'ai le droit de faire l'action A2* mais dans celle de *J'ai droit à l'avantage A2* comme tous les autres A1: à des revenus me permettant de vivre aussi bien que quiconque, à une éduca-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion qui m'assure au moins l'égalité des chances, à des soins médicaux à une seule vitesse, à un bon air non pollué et à une eau sans nitrates, à des loisirs gratuits, etc. etc., bref, j'ai droit au bonheur!

Or la Société n'étant que l'ensemble des autres A1, il en résulte que les autres A1 ont le devoir de créer à son profit cette égalité idéale, ce qui limite singulièrement la liberté de chacun, donc la sienne propre. Les bons A1 acceptent cette limitation en la baptisant du beau nom de solidarité. Notre Ingénu Idéal sera-t-il un bon A1 ou un A1 attaché à ses privilèges et porté à la fraude fiscale? C'est ce que nous ne saurions décider à sa place.

Faisant partie de l'ensemble des A1 à liberté limitée par la solidarité, a-t-il atteint ce bonheur auquel il pense avoir droit? Pas vraiment! Il y a dans sa vie toutes sortes de choses qui pourraient aller mieux. Le voilà donc engagé, au nom de l'égalité, dans un processus de revendication.

Trouvera-t-il un réconfort du côté de la fraternité? Tous les A1 sont frères (et sœurs, cela va sans le dire, le mot non marqué *frère* embrassant toutes personnes du sexe féminin désignées par le nom marqué sœur — mais il n'est pas sûr que cela allait sans le dire pour les Grands Ancêtres). Qu'est-ce, pour A1 et A1' qu'être frères? C'est être issu du même A3, janus bifrons qui a une face féminine, la mère et une face masculine, le père. Donc des frères sont des personnes qui ont la même ascendance biologique, qui descendent des mêmes ancêtres, et ont été élevés ensemble par les mêmes parents. Ces deux facteurs créent des liens qui doivent — ou devraient — aboutir à une certaine bonne entente. C'est pourquoi les cas de conflit entre deux frères aboutissant à un meurtre est considéré comme plus grave qu'un conflit et un meurtre mettant en cause deux personnes issues de lignées différentes, comme on le voit par les exemples archétypiques de Caïn et d'Abel suivis par Étéocle et Polynice. On a donné à ce meurtre le nom très particulier de fratricide.

Le sens du mot fraternité est clair lorsqu'il s'agit des enfants d'un seul couple. Mais l'Ingénu Idéal, que nous supposerons enfant unique, et peut-être, pour plus de commodité, enfant trouvé, ne connaissant pas ses parents, pense que la devise concerne une fraternité plus vaste que la simple fraternité biologique. De qui est-il le frère? Des membres de sa tribu, à supposer qu'il fasse partie d'une tribu? Du petit groupe de personnes disciples du même maître, initiés aux mêmes rites, liés par des engagements semblables, ordre religieux ou loge maçonnique? Plus largement, de ceux qui pratiquent la même religion? De ceux qui exercent la même profession que lui et sont les uns pour les autres des confrères et des consœurs? Mais il est douteux que le maire et le préfet conseillent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux passants de s'affilier à une confrérie ou à une association fraternelle. Dans sa nudité, le mot a une signification évidemment plus générale: A1 est le frère, au minimum, des citoyens de la République auteur de la devise, au maximum de toute l'espèce humaine. Mais dans ce cas, des difficultés existent. Depuis que des savants lui ont affirmé que l'humanité descendait de quelque grand singe et qu'il suffirait de trouver un certain chaînon manquant pour qu'on en soit tout à fait certain, depuis qu'on a déterré du sous-sol africain une certaine Lucy qui pourrait bien être son arrière-arrière…-grand-mère, ou du moins l'arrière grand-mère d'un certain groupe humain, A1 n'est plus très sûr de descendre d'Adam et d'Eve. Bref, A1 ne connaît pas ses parents et n'a par conséquent reçu d'eux aucune éducation, aucun code de bonne conduite. La société des A1 est une société d'orphelins qui ne sont unis que par certains caractères biologiques et psychologiques communs, la «nature humaine», et par les liens que crée la nécessité de gérer ensemble une planète qu'ils trouvent somme toute bien petite. Il voudrait bien connaître ses parents et pouvoir être fier de ses ancêtres. Mais non, cela lui est refusé et il en éprouve un pénible vide affectif.

Dans cette triste situation, il va, naturellement, interpréter la Devise sur le mode optatif. En matière de liberté, il va chercher à se débarrasser de ce qu'il appelle avec mépris des «tabous» et à secouer toutes les contraintes qui pèsent sur lui. En matière d'égalité, chaque catégorie de A1 va pousser l'autre du coude pour aboutir à une sorte d'équilibre jamais vraiment atteint entre des aspirations et des possibilités parfois contradictoires. En matière de fraternité, les plus sages des A1 vont essayer d'éviter les tragédies, de ne pas se comporter comme Caïn et Abel, ni comme Étéocle et Polynice, ces mauvais exemples montrés du doigt de génération en génération. Ils accepteront au moins dans une certaine mesure que leur liberté soit limitée par la solidarité …

Voilà maintenant que notre Ingénu Idéal découvre la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen décrétée par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21, 23, 24 et 26 août 1789, acceptée par le Roi, dont l'énoncé est repris, avec de faibles variantes dans les divers textes constitutionnels suivants.

Il est tout d'abord surpris par son caractère affirmatif. La liberté, l'égalité, la fraternité existent en fait, ce qui va à l'encontre de son intuition primitive.

Il y cherche une explication du mot le plus mystérieux des trois, le mot *fraternité* mais il n'y figure pas. La notion de fraternité, sinon le mot, n'apparaîtra pour la première fois que dans la Charte de 1814 octroyée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux Français par le roi Louis XVIII qui souhaite que tous les Français vivent en frères. Mais l'Ingénu Idéal ne l'a pas lue.

En ce qui concerne l'Égalité, il est un peu déçu de constater qu'elle n'existe qu'en droits et que l'utilité commune, ainsi que les vertus et les talents des individus fondent de solides distinctions sociales qui lui inspireront la réflexion bien connue: «On est tous égaux, mais il y en a qui sont plus égaux que les autres». Du droit au bonheur et de tous les droits à l'avantage A2 qu'il implique, pas de nouvelle.

Quant à sa liberté que, naïvement, il croyait sans bornes, voilà qu'il s'aperçoit qu'elle a des bornes et que ces bornes sont déterminées par une entité mystérieuse appelée la Loi! Qui l'a engendrée? La «volonté générale». Et voilà que de nouveau se fait sentir le poids de l'ensemble des autres A1 sur chaque A1 individuel, la Société, le même A3 qui, dans sa réflexion première, imposait à l'ensemble des A1 la solidarité.

Cette loi lui reconnaît explicitement certains types A2 de liberté: celui d'avoir des opinions, «même religieuses», de les communiquer aux autres A1, et par conséquent de «parler, écrire, imprimer». Encore cette liberté n'est-elle pas complète puisqu'elle peut être supprimée dans le cas où sa manifestation troublerait l'ordre public, et dans d'autres cas d'«abus» déterminés par le seul A3. Il a également aussi le «droit inviolable et sacré» de conserver ses propriétés. Mais il y a des A1 qui ne sont pas propriétaires et d'ailleurs, ce droit est limité, lui aussi par «la nécessité publique légalement constatée». Il a le droit, enfin, «demander compte à tout agent public de son administration» et «de constater ... la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée». Mais l'Ingénu Idéal, qui a déjà eu affaire à son percepteur, sait que ces derniers droits sont purement théoriques.

Il constate que la Déclaration ne dit mot d'autres types de libertés qui intéresseraient peut-être tout autant A1 et, qui sait même, davantage. L'ingénu connaît un A1 qui souhaiterait avoir la liberté d'ensemencer en luzerne, pour l'alimentation de ses vaches, les champs que la Loi lui impose de laisser en jachère; un autre la liberté de porter une arme pour son autodéfense; un autre celle d'acheter de la drogue en vente libre à un prix modique; un autre celle de faire l'amour avec de petits enfants, un autre celle de résilier son affiliation à la Sécurité Sociale pour s'assurer à sa façon à moindres frais, etc. toutes choses que la Loi lui interdit. Bref, l'ingénu se demande si la Loi n'existe pas pour limiter sa liberté plutôt que pour l'assurer.

La Loi, elle, a toutes sortes de droits que n'a pas A1: celui d'ordonner certains comportements, et d'en prescrire les formes, et d'établir des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peines en cas d'infractions. Mais elle a aussi des devoirs puisqu'elle ne doit établir que les peines évidemment et strictement nécessaires. Elle défend aux deux sens du verbe défendre: elle interdit ceci pour protéger cela. Tous les citoyens sont égaux à ses yeux, preuve qu'elle a des yeux, qui lui servent à surveiller les A1 et à les sanctionner s'ils osent lui désobéir. Son auxiliaire, la Justice porte une balance pour peser les responsabilités des A1 «mis en examen» et un glaive pour punir les A1 coupables. Cette froide et dure déesse (*Dura Lex, sed Lex*) tient très bien la place de A3 en matière de liberté et d'égalité. Mais en matière de fraternité? La Loi est-elle une mère? A-t-elle un cœur? Est-elle capable d'aimer A1? Et A1, qu'il la respecte ou qu'il la tourne, peut-il aimer la loi? Il lui revient à l'esprit deux vers de Victor Hugo, jadis appris à l'école: «Ah! l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie. Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier».

Décidément, se dit l'Ingénu Idéal, la Loi n'est pas une mère. Mais une mère à la manière de Victor Hugo assurerait naturellement non seulement la fraternité mais l'égalité des A1, une égalité dans l'amour qui rendrait plus joyeux l'exercice de la solidarité et moins revendicative la conscience des différences et inégalités de fait. Hélas! Pas de mère!

Mais au fait! Il lui revient à l'esprit le début d'une vieille prière jadis apprise au catéchisme *Notre Père qui êtes aux cieux* ... et il revoit, sur une certaine image, le Père en question transmettre du bout de son doigt la vie à la créature merveilleuse qu'il vient de modeler du limon de la terre. Voilà un Père qui, au-delà d'Adam et d'Eve, mérite d'être admiré et aimé, qui d'ailleurs en lui-même est Amour, comme l'a révélé une Écriture célèbre. Ce Père tiendrait magnifiquement la place de A3 en matière de fraternité et d'égalité. Mais en matière de liberté? Cet A3 est un législateur modéré qui a donné aux A1 un code minimal de bonne conduite en dix courts articles qui sont une sorte de mode d'emploi de la nature humaine. Faisant aux A1 un devoir de les observer, il leur accorde par voie de réciprocité les droits à correspondants et la liberté de les revendiquer: «Tu as le devoir d'adorer le Seigneur ton Dieu? Donc tu as le droit de pratiquer ta religion. Tu ne dois pas invoquer son nom en vain. Donc tu as le droit d'exiger qu'au moins les impies ne tournent pas en ridicule cette invocation. Tu as le devoir de lui consacrer un jour de la semaine? Donc tu as droit à ton dimanche (sauf exigence du service fraternel). Tu as le devoir d'honorer ton père et ta mère? Donc tu as le droit d'avoir des enfants et de te faire respecter d'eux. Tu n'as pas le droit de commettre de meurtre? Donc tu as le droit que ta vie soit respectée. Tu as le devoir d'être fidèle à ton conjoint et non adultère? Donc tu as droit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à une famille stable sur laquelle tu puisse compter sur la longue durée. Tu as le devoir de respecter le bien d'autrui? Donc tu as droit à un juste salaire, tu es libre de devenir propriétaire et de voir ta propriété respectée et protégée. Tu as le devoir de dire la vérité, de n'être ni parjure ni faux témoin? Donc tu as droit à une information véridique et à la protection contre la calomnie. Tu as le devoir de veiller sur tes pensées, qui sont la source de tes actes: de ne pas envier le bien d'autrui, ni la femme d'autrui. Donc tu as le droit de vivre dans une société de gens qui se comportent de même. Ajoutons le commandement qui les résume tous: tu as le devoir «d'aimer ton prochain comme toi-même». Quel bonheur, si tous les autres A1 «t'aimaient comme eux-mêmes»! Voilà tes vraies libertés et tes vraies contraintes. Bien sûr, César t'imposera toutes sortes d'autres lois circonstancielles. C'est son rôle. Les bonnes lois, faites par un bon César, protègent le faible contre le fort. Il faut leur obéir, sauf si par malheur elles venaient à contredire celles que je t'ai données ci-dessus, auquel cas, je te reconnaîtrais le droit à la désobéissance. Comme disait mon premier représentant sur la Terre, un nommé Pierre, «il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes». Il y a une liberté que je t'ai donnée à ta naissance et qu'aucun mauvais César ne peut te retirer: celle de suivre le chemin que je t'indique ou d'en suivre un autre, ne serait-ce qu'en intention et au fond de ton cœur. Courage et prudence! Ne recherche pas trop les richesses. Contente-toi du nécessaire. Sois juste avec les autres et même généreux. Fais-moi confiance et garde bon espoir. Ma grâce ne te manquera pas. Tu as gros à perdre ou à gagner. Je t'ai créé homme et non bête, à tes risques et périls! Noblesse oblige!»

Or, ce Père n'apparaît pas dans la Déclaration de 1789, ni dans la Constitution de 1958 qui gouverne actuellement les Français. Il apparaît sous le pseudonyme d'Être suprême dans la Constitution de 1791, et sous son véritable nom dans la Constitution de 1848 proclamée «en présence de Dieu et au nom du Peuple français». C'est dans cette constitution éphémère qu'apparaît pour la première fois le mot *fraternité* qui sera repris par les troisième, quatrième et cinquième républiques: La République française ... (article IV) a pour principe la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Et cette fraternité y est définie d'une manière qui concorde assez bien avec le précepte d'«aimer son prochain comme soi-même», affirmant (article VII) que les citoyens ... doivent concourir au bien-être commun en s'entraidant fraternellement les uns les autres et (article VIII) que la République doit ... par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. Hélas! La deuxième république ne fut pas capable de mettre en œuvre ce beau programme. Le gouvernement provisoire comportait un poète qui vivait dans les nuées: Lamartine, et un astronome nommé Arago dont le regard se perdait dans les étoiles. Louis-Napoléon, les pieds sur terre, attendait son heure. Elle ne tarda guère.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ELLE CHANTE COMME UNE VRAIE PROFESSIONNELLE. SUBORDINATION ET RÉDUCTION DE L'AUTONOMIE PROPOSITIONNELLE

Michel PIERRARD
(*Vrije Universiteit Brussel*)

La subordination propositionnelle est traditionnellement appréhendée en syntaxe comme un rapport de dépendance entre propositions. D'une façon générale, une proposition A sera subordonnée si sa présence dans la phrase est déterminée par une proposition B, sans réciprocité. La notion de dépendance demande toutefois à être affinée et spécifiée. Dans le prolongement de la linguistique typologique (cf. Lehmann 1989), nous voulons examiner deux types de stratégies de combinaison de prédicats qui nous paraissent aptes à saisir de façon plus précise les différents phénomènes assimilables à la subordination:

- la dépendance impose tout d'abord un abaissement hiérarchique (*hierarchical downgrading*) de la structure prédicative subordonnée;
- elle peut aussi imposer une perte d'autonomie propositionnelle (*desententialization*) d'une des deux propositions. Celle-ci se manifeste par la perte d'une série de propriétés propositionnelles de la prédication subordonnée.

Le premier processus, l'abaissement hiérarchique, débouche sur l'élaboration, voire la complexification de l'énoncé initial par l'enchâssement de la structure prédicative d'une proposition en position d'argument de la prédication de base; le second, la perte d'autonomie propositionnelle, entraîne au contraire une réduction de structure prédicative de la proposition enchâssée. La combinaison des deux variables [+/-hiérarchisation] et [+/-autonomie] dans une sorte d'équation paramétrique permettra d'expliquer les effets de discours extrêmement variés, qui se manifestent plus particulièrement sur le plan:

- des types de rapports entre les deux structures prédicatives;
- du rôle et de la valeur du ligateur utilisé.

L'approche de la subordination sous ce double point de vue permet d'appréhender le fonctionnement de tours difficiles à interpréter dans une

Memoire en temps advenir, 621-632. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

approche classificatoire traditionnelle. Nous illustrerons ceci à travers l'exemple d'une série d'énoncés en *Prédl comme Préd2*. Les grammaires ont souligné combien ces différents emplois révèlent des rapports syntaxiques fort hétérogènes entre prédications et un fonctionnement divergent du marqueur:

(1) Paul est arrivé comme Marie partait.
(2) Il écrit comme il parle.
(3) Elle chante comme une vraie professionnelle.
(4) Paul est de toute confiance comme caissier.

En quelle mesure peut-on toujours parler de subordination dans les exemples (3) ou (4)? Et *comme* est-il encore une conjonction de subordination à partir de l'énoncé (2)? Nous examinerons les divers emplois à travers les deux variables identifiées afin de déterminer:

– le type de rapport entre propositions;
– le rôle joué par le marqueur *comme*.

1. *Paul est arrivé comme Marie partait.*

L'enchâssement d'une des relations prédicatives dans l'autre de telle sorte qu'elle occupe «une place syntaxique d'argument par rapport au verbe constructeur» (Deulofeu 1986: 92) est la marque d'une dépendance de type unilatéral. Celle-ci implique dès lors des contraintes de dépendance fonctionnelle concrétisées par la capacité de Préd2 à saturer, soit une des fonctions potentielles, soit une de leurs composantes au sein de Préd1. La propriété est soulignée par la possibilité de mettre Préd2 en parallèle avec les indicateurs argumentaux que sont les formes pronominales:

(5) a) Je sais qu'il partira.
=> Je le sais / Je sais quoi?
b) L'homme qui t'a agressé a été arrêté.
=> Cet homme / quel homme? / lequel?
c) Paul est arrivé comme Marie partait.
=> Paul est arrivé quand? Paul est arrivé à ce moment.

Les énoncés de type (1) remplissent bien des fonctions adverbiales ou circonstancielles dans la construction de base et il y est donc incontestablement question de dépendance avec abaissement hiérarchique.

Les observations concernant *comme* temporel peuvent être étendues à une série d'emplois dérivés de celui-ci. L'expression de la concomitance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temporelle ouvre en effet, sous la pression d'éléments contextuels, la voie aux effets de sens mettant l'accent sur l'interprétation pragmatique du lien entre les propositions:

(6) a) Comme il pleuvait, il sortit du cinéma.
(«en concomitance temporelle avec P2, P1»)
b) Comme il pleuvait, je pris mon parapluie.
(«la concomitance de P2 implique P1»)
c) Comme l'orchestre jouait trop fort, Jean quitta la salle.
(«de la concomitance de P2, découle P1»)

Comme remplit pour sa part une fonction assimilable à celle d'un subordonnant de type conjonctionnel puisque, tel d'autres conjonctions ou locutions conjonctives marquant la subordination, il peut être repris par *que* en coordination de subordonnées (Piot 1988):

(7) a) Il se croit tout permis parce qu'il a de l'argent et que nous sommes là pour l'aider.
b) Comme le bateau arrivait et que le soleil avait disparu, nous avons allumé les torches pour la recevoir.

La combinaison de la hiérarchisation de prédications et de leur connexion au moyen de conjonctions constitue «l'un des moyens les plus fréquents permettant la création d'un discours cohésif», c'est-à-dire de «lier les éléments du discours» (Bat-Zeev Shyldkrot – Kemmer 1988: 15). Dans les exemples considérés ici, l'abaissement hiérarchique de Préd2 n'affecte en outre nullement l'autonomie propositionnelle même de la subordonnée, qui conserve tous les attributs d'une proposition.

Pour situer l'énoncé (1), nous pouvons résumer les observations précédentes en posant que la dépendance unilatérale est caractérisée par un abaissement hiérarchique, souligné par le fonctionnement du subordonnant, mais sans perte d'autonomie propositionnelle de la prédication subordonnée. Le tour sera donc marqué par les traits [+hiérarchisation] et [+autonomie].

2. *Il écrit comme il parle.*

Les contraintes de dépendance hiérarchique, mises en évidence dans le fonctionnement de l'énoncé (1), impliquent un rapport unilatéral, de type dissymétrique entre prédications. Elles ne semblent pourtant pas pouvoir justifier tous les cas de combinaison de propositions:

(7) a) À peine était-il sorti que déjà l'autre arrivait.
b) Il me le demanderait que je ne lui dirais pas.
c) Plus il mange, plus il a faim.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ces divers exemples, il semble aléatoire de parler encore de rapport de rection, de relation unilatérale et dissymétrique. Les tours pourraient plutôt être rapprochés d'une coordination ou d'une juxtaposition puisque un rapport de symétrie s'instaure entre les propositions (Deulofeu 1986):

(8) a') Il était à peine sorti et déjà l'autre arrivait.
b') Il me le demanderait mais je ne lui dirais pas.
c') Il mange de plus en plus et il a de plus en plus faim.

Une définition plus large de la dépendance est-elle envisageable? Lehmann caractérise la subordination dans sa forme la plus lâche comme une construction endocentrique, c'est-à-dire, vue d'un point de vue syntaxo-sémantique, comme «a binary syntagm Z with parts X and Y such that Y is the head, belonging to the same general category as Z. The syntactic relation of X to Y may be one of dependency or of sociation» (1989: 181-182). À côté d'un rapport de dépendance de type unilatéral, il faudrait donc aussi envisager un rapport de type symétrique entre prédications.

S'il n'y a effectivement plus dans ces cas-là rection, ce type de tours «reste encore lié à la notion de dépendance (...), sous une forme qui rappelle la classique corrélation» (Deulofeu 1986: 90). Ce rapport impliquerait non plus un rapport hiérarchique, de type unilatéral, mais des contraintes de dépendance bilatérale. Elles peuvent prendre différentes formes et impliquent par exemple:

- des contraintes de contrôle réciproques de propriétés entre Préd1 et Préd2, de type associatif ou corrélatif. Ainsi, dans (8a-c), il y a un contrôle par un élément de Préd1 sur la structure de Préd2 (à peine X [que Y]; X (conditionnel) [que Y]; plus X [plus Y]), mais la dépendance est bilatérale, Préd1 n'ayant de sens que combiné avec Préd2.
- une propriété associée conjointement aux deux prédications Préd1 et Préd2. En effet, dans les énoncés de type (2), la dépendance entre les deux propositions s'établit à travers une cosaturation de sites, c'est-à-dire une saturation simultanée d'une place auprès de deux prédicats différents, soit

(9) [Préd x [z] Préd y].

Avec *comme*, il y a coïncidence d'une modalité commune appliquée aux deux prédicats (cf. aussi Le Goffic 1991: 24), ce qui aboutit à l'expression d'une conformité entre eux sans confrontation de mesure:

(10) [Il écrit (d'une manière, quelle qu'elle soit, de laquelle]$_{comme}$ il parle).

Cette modalité commune sera intraprédicative (11a-b)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(11) a) Il ment comme il respire.
b) Naïma, 22 ans, a mené ses études et son travail comme elle parle: avec emballement. (Delabre 1984: 36)

ou extraprédicative (11c-d):

c) G. Carle tourne des films comme on raconte des fables. (Delabre 1984: 22)
d) Comme les amateurs de vin parlent en millésimes, les Anglais mesurent la valeur de leur jeunesse universitaire aux performances des équipages. (Delabre 1984: 22)

Dans ce dernier cas, la valeur de coïncidence de manière sera nettement atténuée au profit d'un glissement vers l'expression d'un rapport de conformité entre les deux structures prédicatives (*comme* équivaut à *ainsi que/ de même (que)*).

Dans tous ces énoncés toutefois, *comme X* fonctionne dans un rapport de dépendance bilatérale, marquant la concomitance de manière et la conformité par cosaturation. Par conséquent, l'abaissement hiérarchique de Préd2 par rapport à Préd1 est nettement moins accentué.

Le marqueur *comme* n'est d'ailleurs plus assimilable dans ces emplois à un subordonnant de type conjonctionnel:

– *comme* ne peut pas dans ce type d'énoncés être repris par *que* et est moins aisément déplaçable en tête de phrase:

(12) a) *j'ai réagi comme tu l'as fait et que d'autres l'auraient fait aussi.
b) Il l'a fait après que tu le lui as demandé et que d'autres l'ont fait aussi.

– il peut être combiné avec d'autres conjonctions (*comme si*; *comme quand*, ...)

c) Il se bat comme quand il était jeune/ comme si sa vie en dépendait.

– il présente un comportement similaire à différents marqueurs de degré qui fonctionnent en dépendance bilatérale:

(13) a) Pas si fort, la radio!
b) Plus/ moins fort, la radio!
c) Comme elle joue bien!
(14) a) Elle joue si fort que les voisins réclament
b) Elle mange plus/ moins de viande que la femme de Jean du poisson.
c) Il l'a fait comme tu lui as demandé.

Les formes *comme*, *si*, *plus/ moins* expriment l'intensité lorsqu'elles se réfèrent à un seul prédicat mais la comparaison — par concomitance de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

modalité, puis par conformité dans le cas de *comme*, par corrélation autour d'un adverbe ou d'un adjectif de degré dans le cas des autres comparatives — lorsqu'elles mettent deux prédications en rapport.

La dépendance symétrique se double souvent d'une concomitance entre différents plans du discours. Ainsi, Préd2 peut établir une conformité avec des circonstances évaluatives externes à l'énoncé: conformité de l'énoncé et de l'énonciation (15a), du métalinguistique et du linguistique (15b) (= *d'après N*, *selon N*), etc.:

(15) a) Comme le démontre en effet cet auteur, la cohérence est avant tout un jugement porté sur le texte, (...).
b) Comme son nom l'indique, M. Pain est boulanger.

De même, on peut parfaitement inverser la place des prédicats, ce qui modifie la tête du syntagme, et donc le sens de la construction endocentrique, mais n'enlève rien à sa grammaticalité:

(16) a) Il écrit comme il parle.
(Il écrit dans un style familier)
b) Il parle comme il écrit.
(il parle de façon pédante, livresque)

Cette inversion souligne par ailleurs que l'autonomie propositionnelle des deux prédications n'est pas affectée par la dépendance bilatérale.

Dans le cas de l'énoncé (2), il n'est donc plus question d'un rapport de dépendance unilatérale avec abaissement hiérarchique, mais d'une dépendance bilatérale de type associatif qui limite la hiérarchisation. *Comme* ne présente plus toutes les propriétés d'un subordonnant. Toutefois, il n'y a pas de perte d'autonomie propositionnelle de la prédication subordonnée. Les traits [-hiérarchisation] et [+autonomie] caractériseront par conséquent ce tour-ci.

3. *Elle chante comme une vraie professionnelle.*

L'énoncé (3) ressemble fort au cas précédent sauf que Préd2 présente une prédication incomplète, souvent limitée à un seul argument:

(3) a) Elle chante comme une vraie professionnelle.
b) Elle est végétarienne comme toi.
c) Il est blanc comme neige.

Peut-on toujours considérer que, dans ces cas-ci, il s'agit encore de prédications propositionnelles? Gross (1984) et Muller (1996) plaident en faveur d'une interprétation de ces tours par l'ellipse. De fait, le prédicat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verbal elliptique reste toujours potentiellement reconstituable ou lexicalement caractérisé par les composantes de la prédication principale.

Comment alors situer (3a-c) par rapport aux deux variables considérées? Sur le plan de l'abaissement hiérarchique, ces énoncés présentent les mêmes caractéristiques que le tour précédent: *Prédl comme Préd2* fonctionne dans un rapport de dépendance bilatérale. Préd2 marque la concomitance de manière ou la conformité et la hiérarchisation par rapport à Prédl est peu accentuée.

L'accentuation de la relation de conformité entre deux éléments entraîne le recours à une série de stratégies elliptiques qui réduiront de façon conséquente l'autonomie propositionnelle de Préd2 en favorisant l'enchevêtrement des prédications: «The semantic aspect of interlacing is that the two propositions share some elements of their meanings ... Its syntactic correlate are the non-specification of the common elements in one of the propositions and/or the syntagmatic interweaving of the two propositions» (Lehmann 1989: 204):

(17) a) Pierre boit autant d'eau que Jean [boit]de la bière.
b) Jean aime danser comme Pierre[danse/ aime danser].
c) Il_i désire [il_i]venir ce soir.

La conformité implique en effet l'identification des comparandes mises en rapport (qui seront thématisées) et l'élimination des arguments déjà donnés dans Prédl et donc redondants dans Préd2. Cela favorise l'enchevêtrement des prédications:

(18) a) Pierre boit de la bière comme Jean (boit) de l'eau.
b) Jean aime danser comme Pierre(danse/ aime danser).
c) Marc organise sa vie familiale comme (il organise) sa vie professionnelle.
d) Il se bat comme (il se battait) quand il était jeune.

Le tour elliptique souligne aussi combien la pertinence de la cosaturation devient accessoire (effacement du verbe de Préd2). L'argument modal commun est remplacé par une mise en conformité de deux comparandes autour d'une structure prédicative donnée dans Prédl.

La fonction du marqueur *comme* est encore plus nettement remise en question dans ces emplois par l'absence d'une structure propositionnelle complète. Souvent, il peut être assimilé à un coordonnant:

(19) a) Jean comme Paul a les yeux bleus.
b) Paul a été emprisonné, comme Luc.

Dans d'autres cas, il semble proche d'un adverbe (20a), surtout lorsqu'il y a ellipse de la comparande 1 (20b-c):

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(20) a) La guerre est une maladie. Comme [De même] la peste.
b) On entendait (quelque chose) comme un grondement lointain.
c) Elle a une façon (spécifique) comme confidentielle de parler du climat de Calcutta.

Dans l'énoncé (3), tout comme dans le tour (2), il n'est plus question d'un rapport de dépendance unilatérale avec abaissement hiérarchique, mais d'une dépendance bilatérale de type associatif, nuançant la hiérarchisation entre les deux prédicats. *Comme* ne présente d'ailleurs plus toutes les propriétés d'un subordonnant. À la différence des énoncés du type (2), l'ellipse entraîne une perte importante d'autonomie propositionnelle de la prédication subordonnée. Le tour sera dès lors caractérisé par les traits [-hiérarchisation] et [-autonomie].

4. *Paul est de toute confiance comme caissier.*

L'énoncé (4) semble proche du cas précédent mais l'interprétation propositionnelle elliptique est difficilement soutenable ici:

(3) Elle chante comme une vraie professionnelle (chante).
(4) a) Paul est de toute confiance comme (*il est/ *étant) caissier.
b) Il considère ce rapport comme (*il considère/ *considérant/ étant) important.

Dans (4) la prédication subordonnée ne se présente jamais sous une forme syntaxiquement complète. En outre, il n'est nullement question ici d'effacement d'éléments redondants de Préd2 et déjà donnés par Préd 1, donc d'enchevêtrement des deux propositions. Enfin, le verbe de la deuxième prédication ne présente aucune autonomie lexicale, puisqu'il s'agit toujours de la copule, et ne peut souvent même pas être restauré dans l'énoncé.

Ces cas ne sont généralement d'ailleurs pas retenus parmi les constructions subordonnées et héritent des interprétations les plus diverses. Toutefois, ils présentent une série de propriétés qui les lient à la prédication seconde, une relation prédicative intégrée dans un prédicat à un niveau supérieur et où la composante verbale est absente de l'énoncé (cf. Melis 1988: 8). Considérons deux tests qui mettent en évidence le comportement du tour (cf. Riegel 1991 et Riegel *et al.* 1996):

– l'établissement d'une disjonction syntaxique nette entre les deux pôles de la prédication seconde, le premier étant pleinement intégré dans la prédication centrale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(21) a) Paul est de toute confiance comme caissier.
b) Je l' aime beaucoup comme chanteuse.
c) Il le considère comme important.

– le phénomène d'accord en genre et en nombre du prédicat 2 avec son thème, intégré dans la prédication centrale.

(22) a) Paul/ Marie est de toute confiance comme caissier/ caissière.
b) Comme chanteur/ chanteuses, je l'/ les aime beaucoup.
c) Il considère ce rapport/ ces questions comme important/ importantes.

Comment intégrer ces tours dans le fonctionnement à deux variables dont nous discutons dans cette étude? Sur le plan de l'abaissement hiérarchique, la prédication seconde dans l'énoncé de type (4) se situe sur un plan hiérarchiquement inférieur par rapport à la prédication centrale. En outre, elle exprime une dépendance unilatérale forte de Préd2 par rapport à Préd1 qui est soulignée par l'intégration du thème de Préd2 en tant qu'argument de Préd1.

L'autonomie propositionnelle de la prédication seconde est radicalement limitée, ce qui est mis en évidence par le fait qu'elle n'atteint pas le statut propositionnel. En réalité, on est loin ici de la mise en rapport de deux relations prédicatives, même elliptiques, comme c'était le cas dans les comparatives. Préd2 est réduit à une qualité attribuée au prédicat ou à un des arguments de Préd1. Abaissement hiérarchique et perte d'autonomie ont un impact sur le fonctionnement de *comme* (cf. Halmøy 1998: 221):

(23) a) Mieux vaut l'avoir pour amie que comme ennemie.
b) Marie traite Jean comme un nigaud/ de nigaud/ en frère.
c) Marie a pris comme/ pour époux un homme plus âgé.

Dans ces emplois-ci en effet, *comme* semble jouer le rôle d'une préposition, soulignant plutôt un rapport de dépendance entre syntagmes.

Le rôle de prédication seconde de Préd2 implique en conséquence un rapport de dépendance unilatéral envers Préd1, conjugué à un abaissement hiérarchique notable. En outre, la prédication seconde n'a aucune autonomie propositionnelle, le statut de proposition lui étant carrément dénié. En conséquence de cela, *comme* ne présente plus toutes les propriétés d'un subordonnant conjonctionnel mais se rapproche plutôt d'une préposition. L'énoncé (4) sera en fin de compte identifié par les traits [+hiérarchisation] et [-autonomie].

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

5. Conclusions

Nous avons constaté que les deux variables examinées jouent un rôle considérable dans le rapport *Prédl comme Préd2*. Elles permettent de regrouper une série de phénomènes apparemment épars et d'interpréter une série de tours séparés par les grilles catégorielles traditionnelles:

5.1. L'abaissement hiérarchique

Il est accentué par diverses formes de dépendance unilatérale, l'enchâssement lié à des contraintes de dépendance fonctionnelle (énoncé (1)) mais aussi la prédication seconde (énoncé (4)). Il est par contre réduit par une forme de dépendance bilatérale, de type associatif (énoncés (2) et (3)) ou corrélatif.

L'impact sur le marqueur *comme* est également net. Plus l'abaissement hiérarchique est marqué, plus il joue le rôle d'un subordonnant, de type conjonctionnel (énoncé (1)) ou prépositionnel (énoncé (4)); lorsque l'abaissement est plus nuancé, il tend à perdre sa fonction de marqueur de hiérarchie pour remplir plutôt le rôle d'une proforme cosaturante (énoncé (2)) ou d'un *coordonnant* (énoncé (3)).

5.2. L'autonomie prédicative

Lorsque celle-ci est forte, son statut propositionnel est bien établi; lorsque par contre, elle tend à s'affaiblir, le statut propositionnel sera affecté par l'ellipse d'un certain nombre de constituants de la proposition subordonnée et carrément refusé dans le cas de la prédication seconde où une des composantes de Préd2 est intégrée dans le prédicat ou en tant qu'argument de Prédl.

Le marqueur *comme* est également marqué par le degré d'autonomie de la prédiction: l'autonomie pleine et entière de Préd2 lui donne une fonction de joncteur de propositions, de type conjonctionnel (*comme* «lorsque» dans l'énoncé (1)) ou de proforme conjonctive (*comme* «quand», «où» dans l'énoncé (2)). Lorsque Préd2 perd son autonomie prédicative, il perd son rôle de joncteur propositionnel pour jouer le rôle d'un ligateur non spécifié (propositions et syntagmes: *comme* «coordonnant» dans (3)) ou de syntagmes (*comme* «prépositionnel» dans l'énoncé (4)) et peut même sembler abandonner toute fonction de jonction (*comme* adverbial dans (3)).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au-delà des valeurs sémantico-pragmatiques des divers tours en *comme* que nous avons traitées autre part (cf. Pierrard 1999a-b), le cadre proposé pour l'interprétation des divers types de combinaisons de prédicats nous a permis de mieux saisir les propriétés syntaxo-sémantiques à première vue si divergentes des divers tours produits et de l'introducteur qu'ils ont en commun.

Références

Bat-Zeev Shyldkrot, H. – Kemmer, S. 1988. «Le développement sémantique des conjonctions en français: quelques concepts généraux». *Revue romane* 23. 9-19.

Delabre, M. 1984. «Les deux types de comparaisons avec *comme*». *Le français moderne* 52. 22-47.

Deulofeu, J. 1986. «Syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination». *Recherches sur le français parlé* 8. 79-104.

Gross, M. 1984. «Une famille d'adverbes figés: les constructions comparatives en *comme*». *Revue québécoise de linguistique* 13, 2. 237-269.

Halmøy, O. 1998. «*Comme*: adverbe, conjonction ... et préposition?» In: M. Bilger – K. Van Den Eynde – F. Gadet (éds), *Analyse linguistique et approches de l'oral: recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*, 221-228. Leuven: Peeters.

Le Goffic, P. 1991. «*Comme*, adverbe connecteur intégratif: éléments pour une description». In: C. Guimier (éd.), *L'adverbe dans tous ses états*, 11-31. Caen: Presses Universitaires de Caen.

Lehmann, C. 1989. «Towards a Typology of Clause Linkage». In: J. Haiman - S.A. Thompson (éds), *Clause Combining in Grammar and Discourse*, 181-225. Amsterdam - New York: Benjamins.

Melis, L. 1988. «La prédication seconde: présentation». *Travaux de linguistique* 17. 7-12.

Muller, C. 1996a. «À propos de *que* comparatif». *Linx* 34-35. 241-254.

—. 1996b. *La subordination en français. Le schème corrélatif.* Paris: Armand Colin.

Pierrard, M. 1998. «Proformes indéfinies et prédication complexe». In: M. Forsgren – K. Jonasson – K. Kronning (éds), *Prédication, assertion, information. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996*, 423-432. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.

—. 1999a. «*Comme*, relateur de prédicats». *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 25. 153-168.

—. 1999b. «Grammaticalisation et contexte: l'extension des emplois de *comme*». *Revue de sémantique et de pragmatique* 6. 133-144.

Piot, M. 1988. «Coordination-subordination. Une définition générale». *Langue française* 77. 5-18.

Riegel, M. – Pellat, J.-C. – Rioul, R. 1998[4]. *Grammaire méthodique du français*. Paris: P.U.F.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

—. 1996. «Les constructions à élargissement attributif: double prédication ou prédicats complexes?». In: C. MULLER (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique*, 189-197. Tübingen: Niemeyer.

WILMET, M. 1998². *Grammaire critique du français*. Louvain-la-Neuve: Duculot - Hachette.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DE PATIËNT GEZIEN VANUIT DE TAALWETENSCHAP

Roger G. VAN DE VELDE
(*Universiteit Antwerpen*)

1. Ter inleiding

Door de collega, voor wie deze bijdrage naar aanleiding van zijn emeritaat geschreven is, werd niet zelden in vergaderingen, op een nogal geheimzinnige manier, het woord *patiënt* gebruikt. Ik laat in het midden wat met dit woord bedoeld werd, naar welke persoon ermee verwezen werd en welk communicatief effect de emeritus ermee wou bereiken. Als linguïst beoog ik vooral over het woord *patiënt* vanuit het vakgebied, dat ik met de emeritus deel, enkele opmerkingen te maken, waarbij ik mij niet te veel zal inlaten met technische bijzonderheden die de bevattelijkheid van de behandelde onderwerpen kunnen verminderen of verhinderen. De opzet moge duidelijk zijn: het onmis(ken)bare neurologische substraat van het menselijk taalgebruik (zie sectie 3) vereist dat in onze opleiding in de taalkunde alsook in onze toekomstige onderwijscurricula daaraan voldoende aandacht besteed wordt (zie sectie 2).

Wanneer een linguïst binnen de grenzen van zijn vakgebied over een *patiënt* spreekt, dan dient dit woord, indien het geen figuurlijke betekenis heeft, te verwijzen naar een menselijk individu dat lijdt aan één of meer stoornissen die te maken hebben met het taalvermogen, de kennis van de taal, het taalgedrag of de verbale communicatie in ruimere zin. Deze stoornissen zijn ofwel het gevolg van een aangeboren of verworven letsel in de grote hersenen (*cerebrum*), zoals bij *afasie* (zie sectie 4), ofwel zijn zij, ondanks het neurologisch substraat, van overwegend psychische aard, zoals bij *schizofrenie* (zie sectie 5) of bij andere psychosen.

Het productief en receptief taalgedrag bestaat niet uitsluitend uit het gebruik van taal. Ook cognitieve processen van verschillende aard komen bij het taalgedrag voor. Zo zijn taalgedrag en denken onlosmakelijk met elkaar verbonden. Dit blijkt nog meer uit de studie van taalstoornissen dan uit de oneindig vele vormen van wat men als *genormaliseerd* of als *geïdealiseerd* taalgedrag is gaan beschouwen. Aangezien in deze bijdrage over enkele aspecten van taalpathologie gehandeld wordt, zullen

Memoire en temps advenir, 633-648. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ook enkele relaties tussen taalstoornissen en het menselijke denken ter sprake dienen te komen (zie sectie 6).

2. Enkele belangrijke beginselen bij het empirisch onderzoek van het taalgedrag

Academici die zich met taalonderzoek bezighouden, besteden doorgaans weinig aandacht aan de pathologie van het taalgedrag, deels omdat reeds decennia meestal een *idealiserende* benadering van de taal wordt voorgestaan, deels ook omdat de taal vaak ten onrechte volledig wordt losgekoppeld van de mens die er gebruik van maakt. Vooraf dienen daarom enkele beginselen duidelijk geformuleerd te worden, die bij het onderzoek van taalgegevens niet over het hoofd mogen gezien worden.

Eigenlijk vormen deze beginselen (samen met de wetenschappelijke richtlijnen, doelstellingen, werkwijzen en activiteiten, die erop steunen) de noodzakelijke voorwaarden om het *empirisch* karakter van elk taalonderzoek te onderbouwen. Indien de linguïstiek zichzelf als een *empirische* wetenschap wil rechtvaardigen, dan kunnen deze beginselen, die in onderstaande punten (1)-(6) op een vereenvoudigde wijze zijn weergegeven, niet genegeerd of verwaarloosd worden:

(1) De natuurlijke taal mag niet geïsoleerd worden van de mens die er gebruik van maakt.
(2) Staat de studie van de natuurlijke taal centraal, dan moet, gelet op (1), ook de mens, die taalgebruiker is, centraal staan.
(3) Staat, gelet op (2), de mens als taalgebruiker centraal, dan moet zijn centraal zenuwstelsel ook centraal staan. In het centraal zenuwstelsel zelf moeten de grote hersenen de meeste aandacht krijgen.
(4) Krijgen, gelet op (3), de grote hersenen de meeste aandacht, dan moet men met betrekking tot de studie van het menselijk taalgedrag vooral oog hebben voor de hersenschors (*cortex*) en dient er bijzondere belangstelling uit te gaan naar de linker hersenhemisfeer.
(5) Krijgt, gelet op (4) de linker hersenhemisfeer bijzondere belangstelling, dan zal vooral dat gebied van de *cortex* gelegen rond de groeve van Sylvius (met o.a. het centrum van Broca, het centrum van Wernicke, de *gyrus supramarginalis*, de *gyrus angularis*, enz.) aandacht verdienen.
(6) Staat, gelet op (4)-(5), de linker hersenhemisfeer in de belangstelling centraal, dan mag het menselijk denken niet geïsoleerd worden van het taalgedrag in de vier modaliteiten van spreken, schrijven, luisteren en lezen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. Enkele opmerkingen over het neurologisch substraat van het taalgedrag

Wij staan er vrijwel nooit bij stil dat één orgaan, dat slechts ongeveer 0,5% tot 2% van ons lichaamsgewicht uitmaakt, ons geestelijk en lichamelijk functioneren volkomen bepaalt en dat ditzelfde orgaan 20% van de door ons gebruikte zuurstof en glucose opeist. Wij worden misschien alerter, wanneer een kerngezonde volwassen persoon tijdens de Wada test, door het kortstondig inbrengen van natriumamytal in de linker halsslagader, beroofd wordt van heel wat lichamelijke en geestelijke functies, bovendien blindheid en verlamming aan de rechterzijde vertoont en in ca. 95% der gevallen het gebruik van taal in de vier bovengenoemde modaliteiten verliest.

Het orgaan met ca. 0,5% tot 2% van ons lichaamsgewicht en met 20% van het zuurstof- en glucosegebruik noemen wij onze *grote hersenen*. Zij hebben met betrekking tot het gebruik van de natuurlijke taal een uitgesproken voorkeur voor links, d.w.z. de linker hersenhemisfeer is vrijwel steeds van het allergrootste belang voor het menselijk taalgedrag. Die linker hersenhemisfeer echter wisselt informatie uit en werkt intens samen met de rechter hersenhemisfeer langs de verbindingsvezels in en rond de hersenbalk (*corpus callosum*). De rechter hersenhemisfeer heeft zelfs de jongste tijd een soort van opwaardering gekregen (Ornstein 1997). Komt, zoals hierboven reeds vermeld werd, bij het gebruik van de Wada test natriumamytal vanuit de linker halsslagader in de linker hersenhemisfeer, dan worden door deze narcose een aantal van onze geestelijke en lichamelijke activiteiten, waaronder ook het taalgedrag, onmogelijk gemaakt. Uit deze resultaten van de Wada test trekt men het besluit dat de linker hersenhemisfeer van de betrokken persoon het gebruik van taal domineert.

Veel erger wordt de toestand, wanneer niet een narcosemiddel, zoals natriumamytal, voor enkele minuten het geestelijk en lichamelijk gedrag blokkeert, maar wanneer door een cerebrovasculair accident (CVA) of door een andere medisch aanwijsbare oorzaak de grote hersenen een beschadiging oplopen. De opgelopen beschadiging is nu van blijvende aard. De geestelijke en lichamelijke uitvalsverschijnselen, in het bijzonder ook de vaststelbare stoornissen in het taalgedrag liegen er niet om. Wij staan niet langer voor een proef- of testpersoon, die een narcose van zeer korte duur ondergaat, maar voor een *patiënt*. Indien hij ten gevolge van de hersenbeschadiging taalstoornissen vertoont, lijdt hij aan wat men doorgaans *afasie* is gaan noemen.

Zijn er nog andere neuropsychologische middelen of technieken om de dominantie van de linker hersenhemisfeer voor aspecten van het mense-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lijk taalgedrag empirisch te achterhalen of aantoonbaar te maken? Hierop kan een bevestigend antwoord gegeven worden. Zo blijkt bijvoorbeeld uit *tachistoscopisch* onderzoek dat verbaal stimulusmateriaal uit het rechtse gezichtsveld veel vlugger en veel trefzekerder wordt herkend en verwerkt dan verbaal stimulusmateriaal uit het linkse gezichtsveld. Dit ligt gewoon aan het feit dat de verbale stimuli, die onder strenge experimentele voorwaarden in het rechtse gezichtsveld worden aangeboden, uitsluitend naar de linker hersenhemisfeer worden geleid en dat de linker hersenhemisfeer een duidelijk overwicht heeft in de herkenning en verwerking van verbaal stimulusmateriaal.

Een enigszins vergelijkbaar resultaat ontstaat, wanneer, onder strenge laboratoriumvoorwaarden, gelijktijdig, met gelijke geluidssterkte en duur, twee verschillende auditieve verbale stimuli in het linker- en rechteroor aangeboden worden (bij het zogeheten *dichotisch luisteren*). Hierbij kan het *rechterooreffect* vastgesteld worden: omdat de overbrenging van de in het rechteroor beluisterde taalgegevens overwegend contralateraal naar de linker hersenhemisfeer plaats vindt en omdat de linker hersenhemisfeer dominant is in de taalherkenning en -verwerking, blijken de in het rechteroor ontvangen verbale stimuli beter herkend en verwerkt te worden dan de in het linkeroor ontvangen verbale stimuli.

Zelfs in de *dichaptische* methoden, waarbij langs de vingertoppen van beide handen tactiel aangeboden verbale informatie dient herkend te worden, heerst er, omwille van de linker hemisferische specialisatie, een overwicht van de rechter- op de linkerhand voor de tactiele recognitie van lettertekens (en zelfs van getallen). Bovendien laat het gebruik van de Dopplersonografie duidelijk zien dat er een versnelde bloedtoevoer langs de *arteria cerebri media* naar de linker hersenhemisfeer plaats heeft, wanneer verbale taken moeten uitgevoerd worden, zoals het aanvullen van taaluitingen, het vinden van gelijke of tegengestelde betekenissen en het herkennen van identische syntactische structuren (Sturm 2000: 190-195).

Bij schizofrenen toonden onderzoeken naar de doorbloeding daarentegen aan dat tijdens het doelgericht denken en handelen onvoldoende activering van de buiten- en bovenzijde van de frontale kwab plaats vond (van den Bosch 1993: 185). Dit doelgericht denken en handelen bestond erin dat de schizofrene patiënten — bij het opbouwen van de zogenaamde *toren van Hanoi* — ringen met ongelijke afmetingen verticaal op een zodanige wijze rond een stokje dienden te ordenen dat de grootste onderaan en de kleinste bovenaan lag.

Hoe zouden afatici, vooral zij die bovendien aan apraxie of zelfs aan tactiele agnosie lijden, deze ruimtelijke ordeningstaak uitvoeren? Het is

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

weliswaar bekend dat neurologische patiënten met frontale laesies in de linker hersenhemisfeer minder gunstige resultaten bereiken dan gezonde proefpersonen (Karnath – Sturm 2000: 293). Maar zouden er ook verschillen kunnen vastgesteld worden tussen de door schizofrenen en de door afatici bereikte resultaten? In verband met een dergelijke ruimtelijke ordeningstaak zou eveneens een vergelijkende studie van het lineair ordenend taalgedrag der schizofrenen en der afatici mogelijk zijn: komen beide groepen ertoe op kaartjes aangeboden losse woorden (bijv. *stokje*, *de*, *onderaan*, *grootste*, *het*, *ring*, *ligt*) in de juiste lineaire orde te plaatsen om een grammaticale zin te vormen? Welke specifieke hersengebieden worden bij deze probleemoplossingen geactiveerd? Blijkt de frontale dysfunctie, die bij schizofrenen wordt aangenomen, tot andere lineaire ordeningsresultaten te leiden dan de frontale laesie die bij bepaalde afatici in het centrum van Broca wordt vastgesteld?

4. Enkele opmerkingen over gestoord taalgedrag in afasie

Afasiepatiënten worden — gelet op wat hierboven over de hemisferische specialisatie werd gesteld — overwegend links en meestal aan de oppervlakte van hun belangrijkste orgaan getroffen. Die oppervlakte heet, zoals in sectie 2 reeds werd vermeld, de *hersenschors* (*cortex*). Zij bestaat uit zo vele oneffenheden en binnenwaartse plooien dat ze bij een hypothetische uitstrijking in volwassen toestand ca. 2600 cm^2 zou beslaan. De algemeen aanvaarde zienswijze dat laesies in bepaalde gebieden van de *cortex* der linker hersenhemisfeer overwegend aansprakelijk zijn voor afasische uitvalsverschijnselen wordt tegenwoordig tot de *modulaire* aanpak gerekend. Vroeger werd gewag gemaakt van een *lokalisationistische* benaderingswijze. Aangezien echter in de grote hersenen alles met alles in verband staat, dient ook aandacht geschonken te worden aan neuronale netwerken en circuits, wat tot een *connectionistische* (of *holistische*) benadering leidt. De wijsheid, die ook met het neurologisch onderzoek gepaard moet gaan, gebiedt dat beide ziens- en benaderingswijzen, waar het nodig en mogelijk is, elkaar aanvullen (Ramachandran – Blakeslee 1998).

De symptomen van afasie kunnen van velerlei aard zijn. Vandaar dat er een duidelijk gebrek aan eensgezindheid heerst betreffende enkele benamingen en dat er uiteenlopende indelingen voor afasische uitvalsverschijnselen bestaan. Ook de tests, waarmee beoogd wordt enerzijds afasiepatiënten te onderscheiden van niet-afatici en anderzijds een verdere

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

differentiëring tussen afatici zelf aan te brengen, vertonen geen volkomen eenvormigheid. Als men bovendien de opvallende individuele verschillen in het gestoorde taalgedrag van de afatici en de ermee verbonden betwistbare differentiëringen in aanmerking neemt en als men ook oog heeft voor de onderliggende neurofysiologische onduidelijkheden, dan beseft men dat de inzichten die wij reeds bezitten over het taalgedrag en over de grote hersenen geenszins het mysterieuze van het brein volledig ongedaan maken.

Dit besef wordt nog groter, als men, in verband met die neurofysiologische onduidelijkheden, niet enkel de aandacht richt op de *specifieke lokalisatie van wat in het brein functioneert*. Deze specifieke lokalisatie wordt namelijk door de beeldvormende technieken en via rechtstreekse elektrische stimulatie van hersengebiedjes tijdens neurochirurgische ingrepen steeds duidelijker gemaakt. Maar men moet er ook naar streven het *hoe van het functioneren der grote hersenen* zelf te ontraadselen. Indien men een dergelijke poging onderneemt, rijst de vraag naar de kleinere basiseenheden die zenuwcellen (*neuronen*) heten en waarvan het aantal op 10^{11} geschat wordt. Bovendien wordt men geconfronteerd met nieuwe onduidelijkheden, omdat een zenuwcel in contact kan staan met andere neuronen dankzij het feit dat die zenuwcel enkele honderden, soms duizend tot tienduizend synapsen bezit. Dan komen onderwerpen, zoals de biochemische transmissie van catecholaminen, de elektrische prikkelbaarheid der neuronen, een te veel aan dopamine (zoals bij schizofrenie) of een te weinig aan dopamine (zoals bij parkinsonisme), enz. aan de orde en wordt daardoor het aantal scheikundige vragen nog groter. Wanneer men verder overweegt dat de kleine omvang van één zandkorrel groot genoeg is om zo'n honderdduizend neuronen te bevatten en dat al die neuronen samen tot miljarden en miljarden uitwisselingsprocessen in staat zijn, dan ontstaat een microwereld vol mysteries over het zelf.

Laten we nu, vanuit de *modulaire aanpak*, even aandacht wijden aan patiënten die een groot letsel hebben in de linker hersenhemisfeer rond de groeve van Sylvius, zodat ook de centra van Broca en Wernicke beschadigd zijn. In de acute fase, die vier tot zes weken duurt, kan in dit geval *globale afasie* vastgesteld worden. Bij ongeveer de helft der globale afatici blijven de uitvalsverschijnselen volledig bestaan en kan nog nauwelijks van taalgebruik sprake zijn. Charles Baudelaire was er na zijn beroerte een schrijnend voorbeeld van. Hij kon voor de rest van zijn leven enkel nog een halve vloek uitbrengen, wat voor de hem verplegende kloosterzusters stellig niet welluidend en welgevallig zal geweest zijn.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vóór en na Baudelaire en zowel in de Franse literatuur als in de letterkunde van andere taalgebieden zijn heel wat schrijvers afasiepatiënten geworden. Vermoedelijk is de tegenstelling tussen *kunnen* en *niet meer kunnen* nergens zó aangrijpend als in de afasische uitvalsverschijnselen, waarvan woordkunstenaars het slachtoffer werden. Aangezien de emeritus over de gave van het woord en een verfijnd taalgevoel beschikt, het taalspel vaak op humoristische wijze beoefende en zich voor ruimere taalculturele initiatieven inzette, zal ik in het volgende vooral ingaan op gevallen, waarin de woordkunst als hogere cultuurvorm in haar beoefenaar(ster)s zelf getroffen kan zijn. Daaruit moge onder meer blijken dat de mens, hoewel hij kan schitteren in zijn taalvirtuositeit, in diezelfde gave ook onbegrensd kwetsbaar is.

Sommige afasische auteurs zijn hetzij onmiddellijk na de hersenbeschadiging hetzij na enkele weken of maanden van herstel (i.c. wanneer zij voorheen aan *globale afasie* leden) vermoedelijk het slachtoffer van *Broca afasie* geworden en hebben daardoor hun karakteristieke vlotheid van taalexpressie verloren. Zij hebben ongetwijfeld last gehad met de functiewoorden (voorzetsels, voegwoorden, lidwoorden) en de uitgangen, zodat zij enkel nog *agrammatische* taaluitingen met een opvallend armoedige *telegramstijl* hebben voortgebracht. Zelfs van lichte stoornissen in hun taalverstaan zullen zij vermoedelijk niet gespaard gebleven zijn. In vergelijking met andere slachtoffers van afasie zullen deze Broca patiënten een duidelijker besef hebben gehad van hun falen en hun onmacht, wat frustratie, depressie en andere psychische problemen tot gevolg kan gehad hebben.

Andere afasische auteurs zullen wellicht de symptomen van *Wernicke afasie* vertoond hebben, waardoor zij vooral zware taalbegripsstoornissen hebben ondervonden. Ondanks hun vlotte taalgebruik zullen zij vermoedelijk ernstige woordvindingsmoeilijkheden hebben gehad en soms onbegrijpelijke *neologismen* hebben gebruikt. Niet zelden zullen zij tijdens een euforische stemming in opmerkelijke, niet steeds ten volle begrijpelijke *praatzucht* vervallen zijn. Zij zullen ook *semantische parafasieën* (d.w.z. woorden met een niet passende betekenis), *paragrammatismen* (d.w.z. taaluitingen met door elkaar gehaspelde syntactische constituenten) en soms een onbegrijpelijk *jargon* hebben geproduceerd.

Het best zullen die schrijvers, letterkundigen, taalkunstenaars, enz. er vanaf gekomen zijn bij wie — in tegenstelling tot de globale, Broca en Wernicke afatici — niet altijd een duidelijk aanwijsbaar groot letsel in de linker *cortex* voorkwam en die vermoedelijk aan *amnesische afasie* leden. Zij zullen vooral moeilijkheden gehad hebben ten gepasten tijde

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bij de taalproductie het passende woord te vinden, wat voor auteurs, academici van het woord, enz. meer dan voor wie ook een ware tantaluskwelling is. Het moet werkelijk een tragedie zijn, wanneer men als erkend en gevierd auteur, academicus, enz. zijn toevlucht moet zoeken in pantomime of in vage omschrijvingen om een elementaire verbale communicatie tot stand te brengen. Van een volwaardige artistieke literaire creativiteit zal er ook bij de amnesische afatici geen sprake meer geweest zijn.

Wanneer men er bovendien rekening mee houdt dat vele vormen van afasie gepaard (kunnen) gaan met diverse andere symptomen als halfzijdige verlamming of verslapping van de spieren, halfzijdige blindheid, agnosie, anoso(co)gnosie, prosopagnosie, acalculie, amusie, hemineglect, apraxie, enz. en wanneer ook de diverse psychosociale gevolgen in aanmerking worden genomen, dan roept het begrip '*afasiepatiënt*' wel bijzonder trieste connotaties op.

In het voorafgaande werd het zo voorgesteld alsof alleen *auteurs uit een vroegere periode* het slachtoffer zouden geweest zijn van hersenlaesies die afasie tot gevolg hadden. Aan deze ietwat eenzijdige belichting werd met opzet de voorkeur gegeven, omdat, zoals reeds werd gesteld, het getroffen worden in de best ontwikkelde talenten des te schrijnender het tragisch karakter van de uitvalsverschijnselen laat zien. Maar ook de *klinische praktijk van vandaag* toont nog steeds opnieuw de tragedie van het verlies van typisch menselijke vermogens, d.w.z. het ontstaan van menig ernstig deficit in sommige van de met taal verbonden kennisdomeinen en van een defect in de geestelijke en/of lichamelijke functies die nodig zijn voor de verbale communicatie. Als men er in dit verband van uitgaat dat één op duizend mensen heden ten dage — ondanks de zeer gevorderde medische technieken en de neurolinguïstische rehabilitatiepogingen — ernstige afasiesymptomen vertoont, dan dient de diepmenselijke en wetenschappelijke aandacht voor deze taalstoornissen stellig niet te verminderen.

5. Enkele opmerkingen over het mysterieuze taalgebruik in schizofrenie

De afasische uitvalsverschijnselen met hun neuro-anatomische en -fysiologische correlaties laten ongetwijfeld heel wat mysterieuze aspecten van het menselijk brein zien. De interpretatiemoeilijkheden van afasisch taalgedrag zijn echter nog betrekkelijk gering in vergelijking met de semantische onduidelijkheden die voorkomen in taaluitingen, welke

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verwijzen naar het psychisch innerlijk leven van *schizofrene* patiënten. Aangezien *schizofrenie* uit semantisch en semiotisch oogpunt bijzonder boeiend is en aangezien deze bijzonder boeiende aangelegenheid overwegend betrekking heeft op het psychisch innerlijk leven (van den Bosch 1993: 14 en vlg.), moet precies daar naar de diepere betekenis van het taalgedrag der schizofreniepatiënten gezocht worden. Om naar die diepere betekenis te verwijzen wordt hieronder de term *persoonsinterne betekenis* gebruikt.

Als men er van uitgaat dat de belangrijkste algemene functie van de natuurlijke taal erin bestaat de uitwisseling van betekenissen tussen mensen mogelijk te maken, dan zijn het vooral de semantische onduidelijkheden van het schizofrene taalgedrag, waarvan hierboven reeds melding gemaakt werd, die deze algemene functie vaak grondig verstoren. Bijvoorbeeld, de schizofrene patiënt die zegt dat zijn thuis op twee minuten verwijderd is van de instelling, waarin hij verpleegd wordt, maar dat zijn thuis wonende broer een reis van twee dagen nodig heeft om hem te bezoeken, heeft weliswaar betekenissen voor de belangstellende luisteraar uitgedrukt, maar welke *persoonsinterne betekenissen* worden met deze tegenstrijdige taaluitingen geopenbaard over hemzelf, d.w.z. over zijn cognitief, affectief en conatief leven of over andere diepere roerselen van zijn ik-bewustzijn (Vetter 1969; van de Velde 1992a)? Biedt de natuurlijke taal een toegangsmogelijkheid tot de andere mens, wanneer die andere mens het slachtoffer is geworden van schizofrenie? Als het al zo buitengewoon moeilijk is om de vele betekenisleemten in het taalgedrag van niet-schizofrenen te identificeren en te vullen (van de Velde 1991), hoe optimistisch en hoe naïef moet men dan zijn om te geloven en te hopen dat men de schizofrenen via hun taalgedrag psychisch voldoende zal kunnen benaderen?

Niettemin geldt zowel voor de anamnese, het psychiatrisch interview, het verslag van psychotische ervaringen, enz. als voor de ermee gepaard gaande diagnostische technieken dat de natuurlijke taal het middel bij uitstek vormt om een incidentele, zij het zeer gedeeltelijke toegang tot de *persoonsinterne betekenissen* van de schizofrene patiënt te vinden. In dit verband valt het op dat de onverenigbaarheid tussen enerzijds het denken over een bepaalde afstand, die in twee minuten kan worden afgelegd, en anderzijds het denken over dezelfde afstand, waarvoor een broer een reis van twee dagen nodig heeft, er ons toe kan brengen diagnostische hypothesen over *denkstoornissen* bij schizofrene patiënten te formuleren. In gelijkaardige zin zullen diagnostische vermoedens rijzen over *denkstoornissen* met betrekking tot de logische ongeldigheid van volgende, door

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bleulers patiënt geproduceerde, inhoudelijk verbonden taaluitingen: *Zwitserland houdt van vrijheid; ik houd van vrijheid; ik ben dus Zwitserland* (Arieti 1989: 82-86).

De taalproductie van sommige schizofrene patiënten kan merkwaardige afwijkingen vertonen, welke ons aan afasiesymptomen doen denken, zoals bijvoorbeeld *neologismen*, *perseveratie* van klanken en/of woorden, *echolalie* en *paragrammatismen* (Benson 1973: 557-559), maar de beeldvormende technieken geven een verschillend neurologisch substraat te zien. Schizofrene patiënten hebben in tegenstelling tot afatici geen duidelijk lokaliseerbare hersenlaesies. Zo er een neurologisch substraat voor hun psychotische ontregelingen en beperkingen dient gezocht te worden, dan moet er vooral een verminderde activiteit in de frontale kwab vastgesteld worden. Maar ook de subcorticale gebieden van de *thalamus*, het *corpus striatum* en de *hippocampus* zijn in hun interacties met de frontale kwab bij schizofrene stoornissen te betrekken. Bijvoorbeeld, bij heel wat schizofrenen blijkt de *hippocampus* (die belangrijk is voor de werking van het geheugen) kleiner te zijn dan bij neurologisch gezonde mensen. Hoe kleiner de *hippocampus*, des te geringer ook de activering van de frontale kwab bij het uitvoeren van sorteertaken (van den Bosch 1993: 191).

Afgezien van de via de beeldvormende technieken vaststelbare ontregelingen en beperkingen in hun neuro-integratieve functies, zijn schizofrene patiënten psychisch (vooral in hun persoonlijkheid) gestoord, omdat er vermoedelijk fouten voorkomen in de ingewikkelde microwereld van de biochemische transmissie tussen hun neuronen (Tölle 1999: 15-19). Wanneer schizofrene patiënten, ondanks hun psychische stoornis(sen), al tot verbale communicatie bereid (of in staat) zijn, want dat is bij sommigen lang niet (altijd) het geval, dan verwijzen hun taaluitingen naar een referentiekader dat sterk afwijkt van dat der niet-psychotici.

Als dit referentiekader de persoonsinterne, persoonsexterne en interpersoonlijke aspecten van de werkelijkheid bestrijkt, dan blijken schizofrene patiënten in hun symptomen van *derealisatie*, *depersonalisatie*, *hallucinatie*, *wanen* en *denkstoornissen* een conceptie van realiteit ontwikkeld te hebben en een bijzondere wijze van interpretatie in praktijk te brengen, die in heel wat opzichten opvallende afwijkingen vertoont met de conventionele, sociocultureel gedetermineerde werkelijkheidsschema's en interpretatiecriteria van hun leefomgeving. Bijvoorbeeld, telkens als de schizofrene patiënt "*Dag kasteel!*" tot de tuinman van de instelling zegt, zijn deze werkelijkheidsschema's en interpretatiecriteria in het geding.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bovendien onderscheiden schizofrenen zich vaak door hun eigenzinnig en niet planmatig taalgedrag. Hun stoornissen in de spraakmotoriek zijn veelal te wijten aan algemene bewegingsstoornissen. Zij hebben aandachtsklachten, een beperkte geestelijke belastbaarheid en een (gebrekkige controle over hun) gestoorde informatieverwerking. Zij kunnen niet altijd een inhoudelijk samenhangende gedachtegang opbouwen en/of in taaluitingen weergeven. Sommigen vallen op door hun idiosyncratisch gebruik van betekenis. Het is — dit zal de emeritus als woordenboekspecialist en als deskundige in de contrastieve grammatica waarschijnlijk interesseren — zelfs voor de gewetensvolle en toegewijde lexicograaf onmogelijk een woordenboek op te stellen voor de schizofrene taal. Het geheugen van deze schizofrene patiënten bevat vermoedelijk bijzondere semantische en referentiële informatie met betrekking tot lexemen, welke grondig verschilt van de sociocultureel gangbare betekenis en referentie. Zelfs met een subtiel gevoel voor betekenisnuances, voor symboliserende verwijzingen, enz. en met de best ontwikkelde gave der empathie, is het niet mogelijk in deze *persoonsinterne betekenis* door te dringen op een verantwoorde, correcte en volledige manier.

Het moge vooral duidelijk zijn dat het afwijkend taalgedrag van vele schizofrenen, hoe belangrijk ook om enigszins toegang tot hun cognitief, affectief en conatief leven te krijgen, soms een starre barrière kan vormen voor het uitwisselen van betekenis. Toch zijn er ook gevallen beschreven, waarin schizofrene patiënten de natuurlijke taal gebruiken om verslag uit te brengen over hun psychotische ervaringen, hun lijden, hun sociaal onaangepast zijn, hun gebrekkig realiteitsbewustzijn, hun bizarre gedachten, hun ongewone of logisch ongeldige denkprocessen, hun eigenaardige gevoelens, hun merkwaardige verlangens, hun bewegingsstoornissen (zoals *katatonie*, *stupor*, *hypo-* en *hyperkinesie*, *stereotypie*, *echopraxie* en *perseveratie*), hun verlies van ik-bewustzijn, enz. Heel wat voorbeelden daarvan zijn op een verdienstelijke wijze behandeld door Scharfetter (1980; 1990; 1991) en van den Bosch (1993). Er rijzen daarbij echter uiteenlopende problemen van interpretatie, die de mogelijkheden beperken om op een verantwoorde, juiste en volledige manier betekenissen toe te kennen aan zogeheten *pathologische teksten* (van de Velde 1992a).

6. Enkele opmerkingen over taalpathologie en denken

Interpretatie van welk taalgedrag dan ook en de ermee verbonden problemen vereisen steeds het uitvoeren van denkprocessen (van de Velde

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1992b). Dit geldt zowel voor het omgaan met de kleinste analyse- en beschrijvingseenheden van taalgedrag, die in de fonologie en morfologie onderzocht worden, als voor de grotere (supra- en macro)syntactische taalgebruikseenheden, die in de tekstlinguïstiek bestudeerd worden. Als het menselijk denken verstrengeld is met diverse vormen van interpretatie, dan mag ook in deze verstrengeling het neurologisch substraat niet over het hoofd gezien worden, te meer omdat als algemeen aanvaarde hypothese geldt: "Ein intaktes Funktionieren des gesamten Gehirns ist die das Denken ermöglichende Voraussetzung" (Scharfetter 1991: 123).

De studie van het menselijk denken is van buitengewoon groot belang bij het onderzoek van het zogeheten *psychopathologisch taalgedrag*. Dit geldt in het bijzonder voor de relaties tussen taalgedrag en denken bij slachtoffers van schizofrenie. Schizofrenie tast het kritisch oordeel aan. Vooral het kritisch inzicht in de ontregeling van het eigen psychisch functioneren heeft onder de schizofrene stoornissen te lijden (van den Bosch 1993: 22-23). Sommige schizofrenen schrijven hun denken toe aan vreemde krachten, die in hen werkzaam zijn. Zij voelen zich soms geremd in hun denken en hebben af en toe de indruk dat hun denkinhouden hen ontnomen worden. Er heerst bij hen, voor zover dit kan nagegaan worden, een tekort of zelfs een ontbreken van gedachten. Er is vaak geen doelgerichtheid in hun redeneren. Zij maken veelal geen onderscheid tussen het belangrijke en het volkomen irrelevante. Zij hebben dikwijls geen duidelijk begrip van eenheid en ordening. Hun zin voor redelijkheid stemt niet overeen met die van hun leefomgeving. Hun denkactiviteiten zijn sterk vertraagd, enz. Het ontbreekt hen aan mentale flexibiliteit en zij zijn veelal geestelijk slechts in geringe mate belastbaar. Er heerst in dit verband binnen de vakliteratuur een wijd verbreide consensus over het standpunt dat er met de denkprocessen van vele schizofrenen iets ongewoons aan de hand is. Heel wat psychopathologen gaan zelfs zó ver *denkstoornissen* (soms met *wanen* en *hallucinaties*) als het belangrijkste differentiërende kenmerk van schizofrenie te beschouwen. Daarbij rijst echter het (methodo)logisch probleem wat precies onder *denkstoornissen* dient verstaan te worden (o.a. Chapman – Chapman 1974; Rochester – Martin 1978; Marengo *et al.* 1993).

Volgens ruwe epidemiologische schattingen krijgt één op honderd mensen af te rekenen met schizofrenie, die weliswaar niet altijd een blijvende psychotische toestand is. Meer nog dan bij de gewone sterveling valt schizofrenie op bij literaire auteurs. Zij brengen via hun taalgebruik de kwetsbaarheid van de talige mens in zijn *Funktionieren des gesamten Gehirns* voor een groot aantal lezende medemensen nog veel scherper onder de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aandacht. Zo bleek er bijvoorbeeld met het denken van Gérard de Nerval een en ander verkeerd te lopen, omdat hij uit de observatie van de toevallige gelijkheid tussen een huisnummer en zijn leeftijd en uit de gelijktijdige visuele hallucinatie van een bleke vrouw met holle oogkassen concludeerde dat zijn levenseinde de volgende dag op hetzelfde uur zou bereikt zijn. Op een ander ogenblik dacht hij tijdens een hallucinatie dat een vogel op een rustieke klok met de stem van zijn grootvader sprak over levende en overleden verwanten (van den Bosch 1993: 39; Tölle 1999: 178).

In de vakliteratuur wordt verondersteld dat schizofrenen soms opvallen door het verlies van cognitieve controle over hun denken en door hun *paralogismen*, zoals bijvoorbeeld uit het zeer ongewone inhoudelijke verband van volgende taaluitingen moge blijken: "Die Bibel habe ich auch gelesen, ich verwechsele es immer, weil ich perfekt französisch spreche" (Scharfetter 1991: 127). Soms produceren schizofrenen combinaties van taaluitingen, die weinig of geen inhoudelijke samenhang bezitten (zie ook sectie 5), bovendien aan de vrijheden van experimentele dichters doen denken en zelfs de syntactische kenmerken van *paragrammatisme* vertonen.

In het syntactisch fenomeen '*paragrammatisme*' kunnen wij een opmerkelijke gelijkenis met een bijzonder symptoom van de *Wernicke afasie* herkennen (zie sectie 4). Dit brengt ons meteen bij volgende vraag: hoe staan afasiologen tegenover de relaties tussen afasisch taalgedrag en denken? Merkwaardig genoeg gaat men er in de afasiologie meestal van uit dat afasie uitsluitend (of toch overwegend) een productieve en/of receptieve taalstoornis is. De volkomen aanvaardbare gedachten dat taalgedrag allerlei cognitieve processen (en derhalve ook *denkprocessen*) vereist en dat mede daarom taalstoornissen niet enkel als taalstoornissen, in een vorm van *splendid isolation*, mogen bestudeerd worden, lijken bij de meeste afasiologen weinig of zelfs geen belangstelling te vinden (Kurt Goldstein (1948) en Eberhardt Bay (1962) behoren in de korte geschiedenis van de afasiologie tot de opmerkelijke uitzonderingen.)

Waaraan is die gebrekkige of zelfs onbestaande belangstelling voor de relaties tussen afasisch taalgedrag en denken te wijten? Het antwoord is niet in de vakliteratuur te vinden, zodat hieromtrent slechts vage gissingen kunnen geformuleerd worden. Ofwel wil men het gestoord taalgedrag, dat reeds op zichzelf uitermate ingewikkeld is, niet als nog meer gecompliceerd ervaren. Ofwel wil men de complexiteit van de menselijke cognitie niet in alle aspecten bij het afasiologisch onderzoek betrekken. Ofwel heersen er in dit opzicht bepaalde vormen van geestelijke moeheid, luiheid

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

of verstarring, die ertoe leiden niet verder dan de omheining van het eigen onderzoeksterrein te willen kijken. Ofwel zijn er nog andere oorzaken of wordt een zeker sectarisme bevorderd, dat eufemistisch *specialisatie* genoemd wordt.

Hoe dan ook, het volstaat reeds eenvoudige syntactische taken (zoals in Von Stockert – Bader 1976; Weniger – Huber 1977), die men afasiepatiënten met betrekking tot de woordschikking binnen afzonderlijke zinnen laat uitvoeren, van naderbij te onderzoeken, om te (h)erkennen dat taalgedrag niet kan plaatsvinden zonder dat hierbij het menselijk denken betrokken is: bijvoorbeeld, wanneer een afasische of een andere taalgebruiker gevraagd wordt de syntactische elementen *niet, meisje, heeft, dit, hij, gekust* in de juiste volgorde te plaatsen, dan heeft men o.a. te maken met volgende opgaven: 1) problemen oplossen; 2) naar organisatie zoeken; 3) kiezen tussen de gevonden deeloplossingen; 4) oordelen over de (on)juistheid van de gekozen deeloplossingen; 5) beslissen over de (on)juistheid van de gekozen totale lineaire ordening.

Voor ieder van die vijf opgaven afzonderlijk en voor alle opgaven samen zijn *denkprocessen* nodig. In beide hierboven vermelde bijdragen over de lineaire ordeningstaken der afatici wordt evenwel niet op de specifieke rol van deze *denkprocessen* ingegaan. Wanneer *denkprocessen* bij het taalgedrag onmisbaar zijn, dan zijn de meeste stoornissen in het taalgedrag onlosmakelijk verbonden met één of andere vorm van falen van het menselijk denken. In welke mate en op welke wijze het falen van het menselijk denken der afatici verschilt van de denkstoornissen, die eigen zijn aan schizofrenie, levert een complex probleem. Hoe complex het probleem ook moge zijn, het vormt een boeiende uitdaging voor verder op het denken gericht wetenschappelijk onderzoek dat de afasiologie niet uit de weg kan (blijven) gaan.

7. Slotbeschouwingen

Uit het voorafgaande moge onrechtstreeks duidelijk geworden zijn dat enkel een interdisciplinaire benadering van het menselijk brein in staat is een deel van het mysterie, waarop in deze bijdrage gewezen werd, min of meer op te helderen. Allerlei disciplines uit de neurologie, de neuropsychologie, de taalwetenschap, de klinische, experimentele en cognitieve psychologie, de filosofie, de psychiatrie, de computerwetenschappen, de logica, de antropologie, enz. staan voor volgende grote vraag: hoe kunnen onze grote hersenen meer inzicht over zichzelf verwerven?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dat ook de taalwetenschap betrokken kan worden bij het interdisciplinair zoeken naar een antwoord op deze vraag kan ons als linguïsten een zekere epistemologische rechtvaardiging en een morele verantwoording bieden voor onze geestelijke zoektocht en de erbij horende werkzaamheden: het verwerven van diepgaandere, ruimere en nauwkeurigere kennisgegevens omtrent het bizarre taalgebruik, de ongewone wijzigingen en de uitvalsverschijnselen in het taalgedrag is de noodzakelijke voorwaarde voor het ontwikkelen van verfijndere diagnostische methoden en voor het uitwerken van gedetailleerdere voorstellen tot taaltherapie.

Hoe kunnen de aldus verworven kennisgegevens de patiënten zelf ten goede komen? Het klinisch en vooral taaltherapeutisch toepassen van deze kennisgegevens biedt uitzichten voor de afasische patiënten op een mogelijk, zij het een slechts gedeeltelijk herstel. Voor de schizofrene patiënten komt er nog bij dat op grond van de aldus verworven kennisgegevens ook een indringend onderzoek moet ondernomen worden naar hun gewijzigde innerlijke referentiekaders, hun afwijkende denkprocessen en hun gebruik van figuurlijke, symboliserende, *persoonsinterne* en soms idiosyncratische betekenissen. Enkel op deze wijze zijn de pogingen tot het *beter begrijpen* van de in zijn taalgebruik gestoorde schizofrene patiënt niet volkomen uitzichtloos. Elke (aanzet tot) therapie, waarin verbale communicatie een rol speelt, moet in dit pogen tot *beter begrijpen* een onmis(ken)baar uitgangspunt vinden.

Referenties

Arieti, S. 1989. *Schizophrenie: Ursache, Verlauf, Therapie, Hilfen für Betroffene*. (Aus dem Amerikanischen von B. Stein). München - Zürich: Piper.

Bay, E. 1962. "Aphasia and Non-verbal Disorders of Language". *Brain* 85: 3. 411-426.

Benson, D.F. 1973. "Psychiatric Aspects of Aphasia". *British Journal of Psychiatry* 123. 555-566.

Chapman, L.J. – Chapman, J.P. 1974. *Disordered Thought in Schizophrenia*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall.

Costello, C.G. (ed.) 1993. *Symptoms of Schizophrenia*. New York: J. Wiley.

Goldstein, K. 1948. *Language and Language Disturbances*. New York: Grune & Stratton.

Hartje, W. – Poeck, K. (eds.) 2000. *Klinische Neuropsychologie*. Stuttgart - New York: G. Thieme (4., unveränderte Auflage).

Hijdra, A. – Koudstaal, P.J. – Roos, R.A.C. (eds.) 1998². *Neurologie*. Maarssen: Elsevier - Bunge.

Huber, W. – Ziegler, W. 2000. "Störungen von Sprache und Sprechen". In: Sturm – Herrmann – Wallesch (eds.) 2000. 462-511.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

KARNATH, H.-O. – STURM, W. 2000. "Störungen von Planungs- und Kontrollfunktionen". In: HARTJE – POECK (eds.) 2000. 290-303.
LESSER, R. 1978. *Linguistic Investigations of Aphasia*. London: E. Arnold.
MARENGO, J.T. – HARROW, M. – EDELL, W. 1993. "Thought Disorder". In: COSTELLO (ed.) 1993. 27-55.
ORNSTEIN, R. 1997. *The Right Mind. Making sense of the Hemispheres*. New York: Harcourt Brace.
POECK, K. – HACKE, W. 1998. *Neurologie*. Berlin: Springer.
RAMACHANDRAN, V. – BLAKESLEE, S. 1999. *Het bizarre brein. Wat fouten in de hersenen ons leren over de werking ervan*. [Oorspronkelijke titel: *Phantoms in the Brain*]. Utrecht - Antwerpen: Kosmos.
ROCHESTER, S. – MARTIN, J.R. 1978. *Crazy talk. A study of discourse of schizophrenic speakers*. New York: Plenum.
SCHARFETTER, C. 1980. *General Psychopathology. An introduction*. Cambridge: Cambridge U.P.
—. 1990. *Schizophrene Menschen*. München: Urban & Schwarzenberg.
—. 1991. *Allgemeine Psychopathologie. Eine Einführung*. Stuttgart: Thieme (3., überarbeitete Auflage).
STURM, W. 2000. "Forschungsmethoden der Neuropsychologie". In: STURM – HERRMANN – WALLESCH (eds.) 2000. 187-203.
STURM, W. – HERRMANN, M. – WALLESCH, C.-W. (eds.) 2000. *Lehrbuch der klinischen Neuropsychologie*. Lisse: Swets & Zeitlinger.
TÖLLE, R. 1999. *Psychiatrie einschliesslich Psychotherapie*. Berlin: Springer (12., neu verfasste und ergänzte Auflage).
TESAK, J. 1997. *Einführung in die Aphasiologie*. Stuttgart - New York: G. Thieme.
VAN DE VELDE, R.G. 1991. *On Meaning Gaps and Illusions*. Bochum: Brockmeyer.
—. 1992a. "On Textualization in Schizophrenia". *Linguistica Antverpiensia* 26. 177-221.
—. 1992b. *Text and Thinking*. Berlin - New York: de Gruyter.
—. 2001. "Sprachpathologie und Denken". *Linguistica Antverpiensia* 35. 161-203.
VAN DEN BOSCH, R.J. 1992. *Schizofrenie. Subjectieve ervaringen en cognitief onderzoek*. Houten: Bohn, Stafleu, Van Loghum.
VETTER, H.J. 1969. *Language Behavior and Pychopathology*. Chicago: Rand McNally.
VIETHEN, H.W. – BALD, W.D. – SPRENGEL, K. (eds.) 1977. *Grammatik und interdisziplinäre Bereiche der Linguistik*, Bd. 1. Tübingen: Niemeyer.
VON STOCKERT, Th. – BADER, L. 1976. "Some Relations of Grammar and Lexicon in Aphasia". *Cortex* 12. 49-60.
WENIGER, D. – HUBER, W. 1977. "Der Einfluss von lexikalischer Spezifizität auf die Konstruktion von Sätzen bei Aphasie". In: VIETHEN – BALD – SPRENGEL (eds.) 1977. 389-400.
WYNEN, F. – VERSTRATEN, F. (eds.) 2002. *Het brein te kijk. Verkenning van de cognitieve neurowetenschappen*. Amsterdam: Swets & Zeitlinger.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DISTINCTION ET RAPPORTS ENTRE L'ILLOCUTOIRE ET LE PERLOCUTOIRE

Tine VAN HECKE
(*Universiteit Antwerpen*)

Un élément central dans la théorie des actes de langage est la distinction entre actes locutoires, illocutoires et perlocutoires. La plupart des études sur les actes de langage (et en particulier Searle (1969), Vanderveken (1990, 1994)) sont consacrées aux actes illocutoires, tandis que le concept de perlocutoire a été prudemment écarté comme «l'imprévisible qui arrive après l'illocutoire». L'objectif de cet article est (a) de montrer qu'en fait l'illocutoire se trouve enchâssé dans le perlocutoire, et (b) de tirer au clair quelques différences entre verbes illocutoires et perlocutoires.

1. Actes locutoires, illocutoires et perlocutoires

Suivant la théorie des actes de langage dire quelque chose consiste généralement à accomplir un acte locutoire, un acte illocutoire et un acte perlocutoire. Un *acte locutoire* consiste à faire une énonciation avec une référence et un sens déterminés (Austin 1962: 93). Ainsi, par l'énonciation de (1)

(1) Je le changerai

le locuteur (*L*) accomplit un acte locutoire s'il renvoie par *le* à un référent déterminé, et s'il utilise le verbe *changer* au sens précis de «modifier» ou de «remplacer». Au discours indirect, l'acte locutoire que *L* accomplit en disant (1), peut être rapporté par exemple par (2):

(2) *L* a dit «Je le changerai», en entendant par *changer* «remplacer», et en référant par *le* à un manuscrit de *A*.

Par un *acte illocutoire* nous entendons une énonciation que *L* fait avec l'intention réflexive[1] qu'elle ait une certaine force. Cette force est la

[1] Nous utilisons l'expression «intention réflexive» au sens de Grice (1957), *i.e.* au sens d'une intention dont *L* veut que l'auditeur la reconnaisse.

Memoire en temps advenir, 649-664. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

façon dont *L* veut que l'auditeur (*A*) «prenne» son énonciation (Austin 1962: 99). Ainsi, *L* pourrait énoncer (1) avec la force d'une *promesse* ou d'une *menace*. D'autres exemples d'actes illocutoires sont *conseiller*, *remercier*, *prédire*, *jurer*, *confirmer* et *demander*. Au discours indirect, l'acte illocutoire est typiquement rapporté par un verbe nommant l'acte illocutoire (verbe illocutoire) suivi d'une proposition infinitive ou introduite par *que*. Par exemple:

Il a promis de changer le manuscrit.
Il a menacé de changer le manuscrit.
Il m'a conseillé de rester.
Il m'a averti que l'eau est impotable.
Il a prédit que l'avion s'écrasera.
Il a juré que Marie viendra.

Il est possible que *A* ne reconnaisse pas l'intention illocutoire de *L*. Autrement dit, la force que *A* attribue à l'énonciation de *L* ne correspond pas forcément à la force que *L* y assigne. Précisons que par l'expression «*L* a *accompli* un certain acte illocutoire» nous n'entendons pas que la valeur de l'énonciation dans la suite de la conversation soit celle que *L* y attribue, mais que *L* a eu l'*intention réflexive* que son énonciation ait la force qu'il y attribue.

Finalement, un *acte perlocutoire* consiste à provoquer — par le biais d'un acte illocutoire — certains effets sur *A* ou quelqu'un d'autre:

> (3) Dire quelque chose provoquera souvent — le plus souvent — certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire, ou de celui qui parle, ou d'autres personnes encore. Et l'on peut parler dans le dessein, l'intention, ou le propos de susciter ces effets. [...] Nous appellerons un tel acte un acte perlocutoire, ou une perlocution. (Austin 1962; traduction française 1970: 114)

En énonçant (1) comme une menace, *L* pourrait par exemple effrayer *A*, l'irriter, lui faire penser qu'il est en train de bluffer, le faire rire, etc. D'autres exemples d'actes perlocutoires sont *convaincre*, *persuader*, *empêcher*, *surprendre*, *induire en erreur* (Austin 1970: 119).

Austin annote sa description des actes perlocutoires par l'aveu qu'elle «manque de clarté» (1970: 115). Pour nous, le fragment (3) soulève en effet les questions suivantes:

a) Les effets que *L* provoque par un acte illocutoire peuvent échapper à son contrôle, c'est-à-dire il peut les provoquer non intentionnellement. Comment justifier alors le terme d'«*acte* perlocutoire» qui présuppose de l'intentionnalité de la part de *L* ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

b) Si, d'autre part, *L* peut avoir l'intention de provoquer certains effets sur *A*, quel est le rapport entre cette intention et son intention illocutoire?
c) Si une perlocution peut consister en un effet sur les *pensées* de *A*, la compréhension par *A* de l'acte illocutoire ne relève-t-elle pas aussi du perlocutoire?

En guise de réponse à ces questions, nous proposerons — sur la base du fragment (3) — une définition pour les notions d'*effet*, *intention*, *acte* et *verbe perlocutoire*.

I. *Effet perlocutoire* = *tout sentiment, pensée ou action de A ou de L dû à l'accomplissement d'un acte illocutoire par L.*

Sbisà (1992: 102) ne considère comme perlocutoires que les effets qui sont dus à la compréhension par *A* de l'acte illocutoire. Cette définition correspond certainement plus que la nôtre à ce qu'Austin a entendu par «effet perlocutoire». Elle pose cependant deux problèmes: (a) elle exclut — à tort — les effets qui sont dus à une mauvaise interprétation de l'acte illocutoire accompli par *L*; et (b) la distinction entre *compréhension* et *effet perlocutoire* n'est pas évidente. Un exemple: dans la littérature sur les actes illocutoires indirects, on considère traditionnellement que par l'énoncé «Il fait chaud ici» *L* accomplit un acte directif indirect, c'est-à-dire qu'il demande indirectement d'ouvrir la fenêtre. Or, la compréhension de cet acte indirect pourrait aussi bien être considérée comme la réalisation de l'effet perlocutoire consistant à faire penser à *A* que *L* veut que *A* ouvre la fenêtre. La compréhension, en tant qu'elle revient à attribuer à *L* l'accomplissement de tel acte illocutoire, *consiste* en un effet sur les pensées de *A*. Nous proposons dès lors d'inclure la compréhension dans le perlocutoire et de la considérer comme un type d'effet perlocutoire[2].

On pourrait conclure de l'expression «dire quelque chose» dans le fragment (3), ainsi que du terme même de «per-locutoire», qu'un effet perlocutoire peut être provoqué par un acte locutoire dépourvu d'une intention illocutoire. Il faut cependant beaucoup d'imagination pour trouver un exemple d'un tel acte. Nous considérons dès lors que si un acte locutoire provoque un effet perlocutoire, il ne le fait qu'en tant que moyen pour accomplir un acte illocutoire. Par exemple, il se peut que l'énonciation (4)

(4) Je changerai ton machin

[2] Ce point de vue est aussi adopté par Cooren (2000: 304).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

irrite *A*, non par sa force illocutoire, mais par le fait que *L* utilise l'expression «ton machin» pour référer au manuscrit de *A*.

II. *Intention perlocutoire* = *l'intention de L de réaliser un certain effet perlocutoire.*

III. *Acte perlocutoire* = *la réalisation intentionnelle par L d'un effet perlocutoire.*

Pour Austin, un acte perlocutoire peut être accompli intentionnellement ou non intentionnellement. Mais à notre avis, il vaut mieux exclure des actes perlocutoires la réalisation non intentionnelle d'un effet perlocutoire. Mettons qu'un Canadien décrive à un Français la nature de son pays, sans avoir pour autant l'intention de persuader son auditeur de passer ses vacances au Canada. Si le Français, enthousiasmé par cette description, décide de passer ses vacances au Canada, ne serait-il pas étrange de dire (5)?

(5) Le Canadien *a accompli l'acte de persuader* le Français de passer ses vacances au Canada.

Nous dirions que (5) ne serait approprié que si le Canadien avait eu l'*intention* de persuader le Français[3]. Nous proposons dès lors — à l'instar de Gaines (1979: 213) — de ne considérer comme actes perlocutoires que les réalisations intentionnelles d'un effet perlocutoire. Il s'ensuit que, bien que tout accomplissement d'un acte perlocutoire implique un effet perlocutoire, toute réalisation d'un effet perlocutoire ne présuppose pas l'accomplissement d'un acte perlocutoire.

IV. *Verbe perlocutoire* = *un verbe qui désigne un acte perlocutoire ou la réalisation non intentionnelle d'un effet perlocutoire.*

2. Rapports entre actes illocutoires et actes perlocutoires

Austin conçoit les actes perlocutoires comme des conséquences éventuelles des actes illocutoires. Nous pouvons représenter schématiquement cette conception par la figure 1:

---

[3] Si (5') semble plus acceptable, c'est parce que, par métonymie, «Le Canadien» réfère aux *propos* du Canadien: (5') Le Canadien a persuadé le Français de passer ses vacances au Canada.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

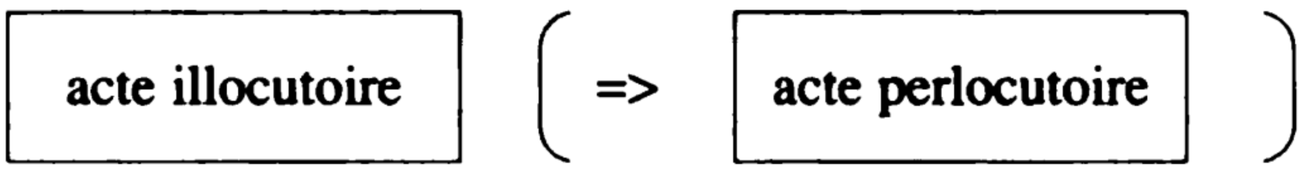

figure 1.

Gaines (1979: 214) redéfinit la relation entre actes illocutoires et actes perlocutoires «as one of part to whole». Plus précisément, il caractérise l'acte perlocutoire comme ayant deux composants: un acte illocutoire initial et un effet consécutif. Ce point de vue, sensiblement différent de celui d'Austin, peut être représenté par la figure 2:

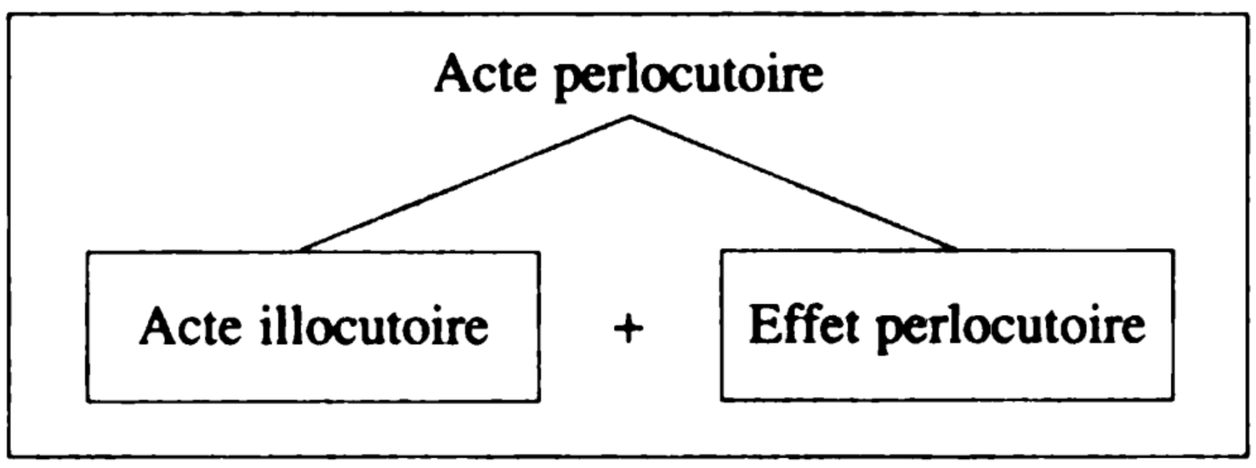

figure 2.

Gu (1993) insiste sur le fait que dans un acte perlocutoire, *A* est autant agent que *L*[4]. La réalisation d'un acte perlocutoire, même s'il consiste à agir sur les sentiments de *A*, présuppose toujours l'accomplissement d'un acte mental par *A*, notamment celui d'interpréter l'acte illocutoire, *i.e.* d'en comprendre le sens, d'y assigner une force illocutoire, et éventuellement d'en déduire un acte illocutoire indirect. Gu conclut: «[...] the perlocutionary act is not something done by S alone, but a transaction, a joint endeavour involving S's speech act and H's response-act. The relation between S's speech acts and H's response-acts is anything but causal» (1993: 420-421).

L'idée de transaction peut être introduite dans la figure 2 en la complétant de la façon suivante[5]:

---

[4] D'après Gu, les seuls cas où l'on puisse dire à juste titre que *A subit* un effet perlocutoire *causé* par *L*, sont ceux où *A* manifeste une réaction motorique réflexive (par exemple, lorsqu'il se réveille à cause d'un cri de *L*) ou émotive (par exemple, lorsqu'il est effrayé par le ton brutal d'un énoncé de *L*). Dans ces cas-là, *A* ne prend pas part à l'acte perlocutoire comme agent. La réaction qu'il manifeste est quelque chose qui «lui arrive». L'accomplissement de l'acte perlocutoire peut être attribué entièrement à *L*.

[5] D'un effet perlocutoire que *A* réalise consciemment et intentionnellement (comme par exemple l'éxécution d'un ordre) on dira qu'il est réalisé *par A*; dans le cas contraire (par exemple, l'irritation de *A*) on dira qu'il est réalisé *dans A*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

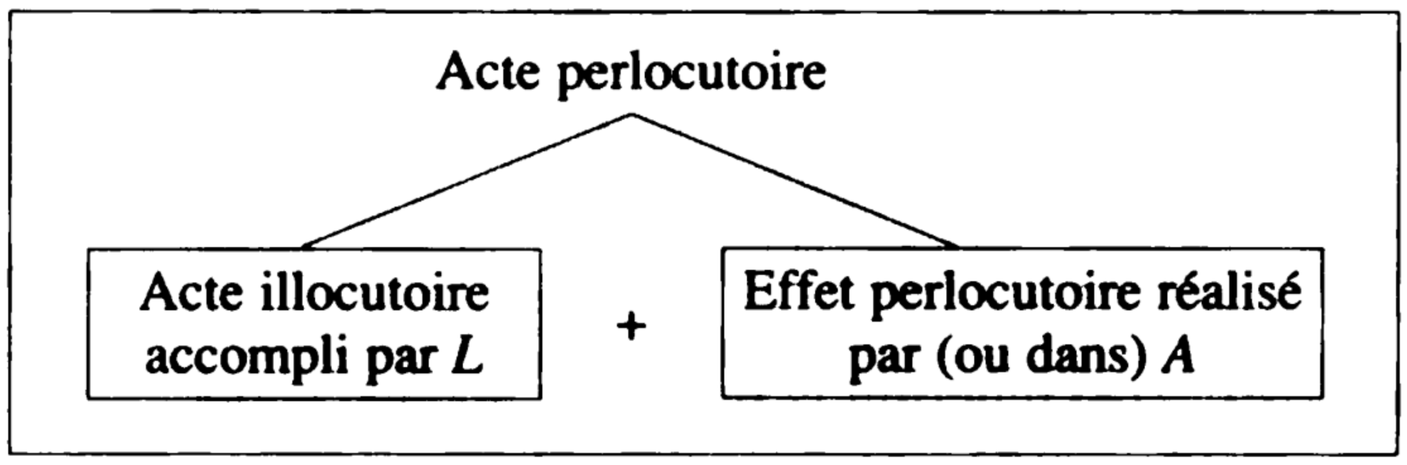

figure 3.

Mais, contrairement à ce que Gu suggère, la notion de transaction n'exclut pas celle de causalité. Davis (1979: 50-51) observe à juste titre que (7) fait partie du sens de (6):

(6) *Abel frightened Mabel.*
(7) *Abel caused Mabel to become frightened.*

En effet, tout verbe perlocutoire peut être décomposé en *[faire]* + *[réaction de A]*, le composant *[faire]* consistant en l'accomplissement d'un acte illocutoire par *L*, et le composant *[réaction de A]* étant l'effet perlocutoire:

Acte perlocutoire = Acte illoc. accompli par *L* + Effet perloc. réalisé par (ou dans) *A*		
convaincre	*faire*	*A penser que y*
persuader	"	*A avoir l'intention de faire y*
égayer	"	*A se sentir gai*
effrayer	"	*A avoir peur*
irriter	"	*A être irrité*

figure 4.

En fin de compte, la relation entre l'illocutoire et le perlocutoire nous semble le mieux exprimée par Bach – Harnish: «[...] illocutionary acts are characteristically means to perlocutionary ends, and not vice versa» (1979: 41). L'accomplissement d'un acte illocutoire étant le moyen pour accomplir un acte perlocutoire, l'intention illocutoire est postérieure à, et au service de, l'intention perlocutoire.

Dans la figure 4, la notion d'acte perlocutoire est exemplifiée par des actes perlocutoires pour lesquels il existe des verbes (la première colonne) synthétisant l'accomplissement d'un acte illocutoire (la deuxième colonne) et la réalisation d'un effet (la troisième colonne). Mais il existe aussi des actes perlocutoires auxquels ne correspond pas de verbe synthétique, et qui ne peuvent être désignés que par une expression

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verbale comme «faire penser à *A* que ...», «faire sentir à *A* que ...», etc. C'est parmi ce groupe d'actes perlocutoires que se compte aussi «faire comprendre l'acte illocutoire».

3. Différences entre actes illocutoires et perlocutoires

Austin (1970: 129) considère que la différence essentielle entre actes illocutoires et perlocutoires réside dans le fait que les premiers sont conventionnels, alors que les seconds ne le sont point. Il admet pourtant aussitôt qu'il n'est pas toujours facile de savoir où les conventions commencent, et où elles se terminent.

Pour notre part, le trait conventionnel / non conventionnel n'est pas la différence principale entre actes illocutoires et perlocutoires. À supposer même qu'un acte illocutoire s'accomplisse de manière conventionnelle, cette différence n'est pas générale. Pour tout acte illocutoire *F(P)*[6], on peut concevoir un acte perlocutoire correspondant qui, en tant qu'accompli au moyen de *F(P)*, peut être considéré lui aussi comme conventionnel (voir aussi Davis 1979: 46-47). Par exemple, si l'on considère que l'acte illocutoire de *poser une question* s'accomplit de manière conventionnelle, on peut en dire autant de l'acte perlocutoire d'*amener A* (au moyen d'une question) *à accomplir un acte de langage*.

On pourrait objecter que l'acte de *poser une question* n'est pas le seul moyen pour amener *A* à accomplir un acte de langage. Mais pareillement, l'emploi d'une structure phrastique ou intonation interrogative n'est pas le seul moyen pour accomplir l'acte de *poser une question*. Autrement dit, la distinction s'évanouit si l'on prend en considération les actes illocutoires indirects non conventionnels.

Plutôt que dans le caractère conventionnel ou non-conventionnel des actes illocutoires et perlocutoires, nous croyons que la différence entre ces actes réside (a) dans leurs conditions d'accomplissement, et (b) dans l'intention communicative de *L*.

---

[6] La formule *F(P)* représente la forme logique que Searle – Vanderveken (1985) attribuent à la plupart des actes illocutoires. *F* représente la force illocutoire, *P* le contenu propositionnel, *i.e.* l'état de choses auquel s'applique *F*. Par exemple, la forme logique de l'énoncé «Je jure qu'il n'y a personne» est:

F(P), où
F = jurer
P = [qu'il n'y a personne].

La formule *F(P)* est employée métonymiquement pour désigner un certain acte illocutoire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(a)

Un acte perlocutoire *consiste* en la production d'un certain *effet*. En revanche, un acte illocutoire *peut* produire un certain effet, mais cet effet n'a pas de valeur constitutive (Alston 2000: 32)[7].

Pour qu'on puisse dire que *L* accomplit un acte illocutoire *F(P)*, il suffit qu'il ait l'*intention* réflexive que son énonciation vaille comme l'accomplissement de *F(P)*. Ainsi, *L* accomplit un acte directif du moment qu'il fait une énonciation avec l'intention réflexive qu'elle soit une tentative d'amener *A* à adopter un certain comportement futur. En simplifiant les choses, nous pouvons dire que l'accomplissement de *F(P)* ne dépend que de *L*[8].

En revanche, pour qu'on puisse dire que *L* accomplit un acte perlocutoire il ne suffit pas qu'il ait l'intention de l'accomplir. Un acte perlocutoire ne peut être considéré comme accompli que du moment où l'effet perlocutoire s'est réalisé.

(b)

Alors que l'intention de *L* d'accomplir un acte illocutoire est toujours *réflexive*, l'intention d'accomplir un acte perlocutoire peut être «*ouverte*» ou «*cachée*». Accomplir un acte illocutoire — même si on l'accomplit indirectement — c'est inviter *A* à assigner à une énonciation un certain sens, et à attribuer à *L* l'intention que *A* la prenne comme telle. En termes de Sperber – Wilson (1986), l'accomplissement d'un acte illocutoire est toujours un acte de communication «ostensive». *L* peut en revanche vouloir dissimuler son intention de réaliser un certain effet perlocutoire.

Un exemple: on se sert parfois d'un remerciement pour mettre fin à un entretien. Dans ce cas-là, *A* pourrait se poser la question suivante: «Est-ce que, au moyen de ce remerciement, *L* m'invite à terminer l'entretien

---

[7] Remarquons que cet effet n'est pas non plus constitutif pour les actes illocutoires déclaratifs (par exemple, *déclarer une séance ouverte*, *baptiser*, *marier*, *déclarer la guerre*) tels que nous les concevons. L'effet perlocutoire propre aux déclaratifs est que le nouvel état de choses que *L* entend instaurer par son énonciation, entre effectivement en vigueur. Suivant notre définition d'un acte illocutoire, ce n'est pas la *réalisation* de cet effet qui est consitutive de l'acte déclaratif, mais *l'intention* de *L* de le réaliser. Par exemple, l'acte de *déclarer une séance ouverte* ne consiste pas à ouvrir une séance (l'ouverture de la séance est un effet perlocutoire), mais à faire une énonciation comme «J'ouvre la séance» avec *l'intention* réflexive qu'elle ait la force d'ouvrir la séance.

[8] Le *pari* est une exception (qui confirme la règle). *L* a beau avoir l'intention de parier, si *A* n'accepte pas le *pari*, *L* ne peut pas l'«accomplir».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(c'est-à-dire accomplit-il un acte illocutoire indirect?), ou est-ce qu'il essaie tout simplement de m'empêcher de continuer la conversation (c'est-à-dire poursuit-il directement le but perlocutoire de terminer l'entretien?)?». En principe, les deux interprétations sont possibles. Seulement, la seconde pourrait signifier que *L* ne veut pas que *A* lui attribue la communication ouverte de son désir de clore l'entretien, ce qui peut déterminer *A* à réagir d'une autre façon au remerciement que s'il attribuait à *L* l'intention illocutoire d'accomplir une invitation.

4. Tests pour distinguer verbes illocutoires et verbes perlocutoires

Nous présenterons quatre tests pour distinguer verbes illocutoires et perlocutoires. Le premier (d'Austin) et le second (de Leech) sont loin d'être fiables, et montrent plutôt à quel point l'illocutoire et le perlocutoire s'entrecroisent. Le troisième test (aussi d'Austin, mais que nous adapterons pour le rendre plus opérationnel) et le quatrième sont des corollaires des deux différences entre actes illocutoires et perlocutoires que nous venons de discerner.

Test 1: «En disant x / Par le fait de dire x»

D'après Austin, la formule «en disant *x*, je faisais *y*» convient le mieux pour paraphraser l'accomplissement d'un acte illocutoire *y*, tandis que la formule «par le fait de dire *x*, j'ai fait *y*» est plus appropriée pour paraphraser l'accomplissement d'un acte perlocutoire *y*[9]. Austin admet que ces formules ne fournissent pas un test très efficace. En effet, comme le montrent les exemples (8)-(11) (*donner un compliment* est un acte illocutoire, *flatter* un acte perlocutoire), chaque formule se prête à paraphraser les deux types d'actes.

(8) En disant «Ton anglais est impeccable», je lui donnais un compliment.
(9) Par le fait de dire «Ton anglais est impeccable», je l'ai flatté.
(10) En disant «Ton anglais est impeccable», je le flattais.
(11) Par le fait de dire «Ton anglais est impeccable», je lui ai donné un compliment.

Pour d'autres problèmes que ce test pose, voir Austin (1962: 120-131).

---

[9] Par ces deux formules, Austin (1962: 121) motive d'ailleurs le choix des termes «illocutoire» (*in-locutio*) et «perlocutoire» (*per-locutio*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Test 2: «Essayer de *V*»

Leech (1983: 204-205) présente le test d'«essayer de *V*» comme suit: on peut déterminer si un verbe *V* nomme un acte illocutoire ou un acte perlocutoire en le faisant précéder par «*L* a essayé de ...»:

(12) Paul a essayé de persuader Marie de l'accompagner.
(13) Paul a essayé de demander à Marie de l'accompagner.

Si *V* est un verbe perlocutoire, «*L* a essayé de *V*» implique que *L* a réussi à accomplir un acte illocutoire, mais n'a pas réalisé l'effet perlocutoire désiré. Ainsi, dans (12), Paul a accompli l'acte illocutoire, par exemple, de demander d'être accompagné, sans pour autant avoir obtenu que Marie soit d'accord pour l'accompagner.

En revanche, si *V* est un verbe illocutoire, «*L* a essayé de *V*» implique que l'acte illocutoire désigné par *V* a échoué parce que les conditions de «départ et d'arrivée» (Searle 1969) n'étaient pas satisfaites. Plus précisément, Leech mentionne trois raisons possibles pour cet échec:

(14.a) *A* n'était pas en train d'écouter.
(14.b) *A* était introuvable [sic].
(14.c) *A* ne pouvait pas comprendre le langage utilisé par *L*.

Ainsi, dans (12), Paul a eu l'intention d'accomplir la requête d'être accompagné, mais sa requête a échoué, parce que, par exemple, Marie n'était pas en train de l'écouter. Présenté comme tel, ce test pose deux problèmes.

(a)

L'explication de Leech se résume par un cercle vicieux: s'il y a échec perlocutoire, on a affaire à un verbe perlocutoire; s'il y a échec illocutoire, on a affaire à un verbe illocutoire. Les raisons que Leech mentionne pour l'échec illocutoire ne résolvent pas le problème, car l'échec perlocutoire peut être dû aux mêmes raisons:

(15) Paul essayait en vain de persuader Marie, car elle ne l'écoutait pas. (Non-satisfaction de la condition (14.a))
(16) Comme le Français ne comprenait pas suffisamment l'anglais, l'Américain ne parvenait pas à le persuader de partir. (Non-satisfaction de la condition (14.c))

La condition (14.b) est considérée à tort comme condition de départ. La présence de *A*, ou du moins l'assurance du canal de communication, est une condition préliminaire aux conditions de départ[10].

[10] En effet, cette condition ne figure pas parmi les conditions de départ proposées par Searle (1969).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(b)

Comme l'observe Kurzon (1998: 576-577), l'insertion de certains verbes illocutoires dans le contexte «*L* a essayé de ...» suggère quand même un échec perlocutoire. En effet, l'énoncé (17) suggère que le centurion n'a pas réussi à faire accepter à César la vérité de son rapport. Suivant le test de Leech, le verbe *expliquer* désigne pourtant bel et bien un acte illocutoire: dans la phrase (18), *L* échoue à expliquer le chemin parce que la condition de départ (14.a) n'est pas satisfaite.

(17) Le centurion a essayé d'expliquer à César que la bataille était perdue[11].
(18) Je lui ai expliqué le chemin, mais il n'a pas voulu m'écouter.

À l'exemple (17), nous pouvons ajouter l'exemple (19), et même l'exemple (20) avec l'acte de demander, et les exemples (21) et (22) avec *vouloir* au lieu d'*essayer*:

(19) J'ai essayé de lui *proposer* un compromis.
(20) J'ai essayé de lui *demander* d'être plus indulgent.
(21) J'ai voulu le *remercier* pour les conseils qu'il m'a donnés, mais il m'a dit que cela faisait partie de son métier.
(22) J'ai voulu lui *faire un compliment*, mais il a fait semblant de ne pas comprendre.

Tout comme la phrase (17), les phrases (19)-(22) impliquent un échec perlocutoire, notamment celui de faire accepter à *A* l'acte illocutoire accompli par *L* (en italique).

Ce que le test de Leech ne parvient pas à montrer, c'est que, alors que dans (12) la perlocution n'a pas eu lieu, *L* a bel et bien accompli (au sens que nous avons précisé dans le premier paragraphe) l'acte illocutoire dans (19)-(22): en dépit du refus de *A* de l'acte illocutoire accompli par *L*, *L* a bel et bien proposé un compromis, demandé d'être plus indulgent, remercié et fait un compliment (du moins à son avis). Malgré la présence du verbe *essayer* dans (19) et (20), quelqu'un pourrait répliquer par un énoncé dont il ressort qu'il présuppose que *L* a tout de même accompli l'acte illocutoire en question.

(19') J'ai essayé de lui proposer un compromis.
– Quel compromis lui as-tu proposé?
(20') J'ai essayé de lui demander d'être plus indulgent.
– Pourquoi le lui as-tu demandé?

---

[11] D'après l'exemple suivant de Kurzon (1998), repris à Leech (1990:205): «Sir Bors tried to tell the king that the battle was lost».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et au lieu de (21) et (22), *L* aurait pu dire (21') et (22'), qui n'impliquent pas plus que (21) et (22) que *A* a accepté l'acte illocutoire:

(21') Je l'ai remercié pour les conseils qu'il m'a donnés, mais il m'a dit que cela faisait partie de son métier.
(22') Je lui ai fait un compliment, mais il a fait semblant de ne pas comprendre.

En fait, plutôt que de permettre de distinguer les verbes illocutoires des verbes perlocutoires, le test de Leech montre à quel point le succès d'un acte illocutoire dépend de son acceptation par *A*.

Test 3: V-performatif

Austin (1970: 115) observe que, contrairement aux verbes illocutoires (voir les exemples (23) et (24)), les verbes perlocutoires (voir les exemples (25) et (26)) ne peuvent pas s'employer performativement:

(23) Je soutiens, arguments à l'appui, que ...
(24) Je vous avertis que ...

(25) * Je vous convaincs que ...
(26) * Je vous alarme que ...

L'(im)possibilité de l'emploi performatif des verbes illocutoires/perlocutoires s'explique par la première différence entre actes illocutoires et perlocutoires que nous avons mentionnée dans le paragraphe précédent. Un verbe illocutoire peut s'employer performativement parce que l'accomplissement d'un acte illocutoire dépend des intentions de *L*. En revanche, un verbe perlocutoire ne peut pas être utilisé performativement parce que l'effet sur *A* qu'il implique ne se réalise pas au moment même de l'énonciation, mais après la compréhension de *F(P)* par *A*. Autrement dit, l'emploi performatif d'un verbe perlocutoire n'a pas la force d'une déclaration.

Leech (1983: 215) précise que l'emploi performatif de certains verbes perlocutoires n'est pas agrammatical, mais pragmatiquement inacceptable: il est «pragmatiquement non-coopératif» (voire impoli) d'utiliser performativement un verbe perlocutoire comme *persuader*, puisque cela signifierait que *L* se présente comme ayant la certitude que *A* adaptera son comportement à la volonté de *L*. Les verbes perlocutoires peuvent en revanche être utilisés performativement dans des «*hedged performatives*», parce que dans ce cas-là *L* ne se présente plus comme considérant l'obéissance de *A* comme évidente:

(27) Est-ce que je peux te convaincre de rester à dîner?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques exceptions:

Il existe toutefois des verbes illocutoires qui ne peuvent pas être employés performativement.

– Austin même (1970: 116) donne l'exemple du verbe *insinuer*:

(28) * J'insinue que ...

– D'après Kurzon (1998: 584-585), le verbe *inciter* n'est pas perlocutoire parce qu'il n'implique pas de changement d'attitude mentale auprès de *A*. Ainsi, la phrase (27) n'implique pas nécessairement que Pierre a décidé de cambrioler la banque:

(29) Jean incitait Pierre à cambrioler la banque.

Que ce verbe ne puisse néanmoins être utilisé performativement, peut s'expliquer de deux façons:

1) dire «Je t'incite à + *action répréhensible*» revient à une auto-accusation, ce que *L* essaiera évidemment d'éviter (Kurzon 1998: 582);
2) l'accomplissement de l'acte d'*inciter* implique l'accomplissement de plusieurs actes illocutoires — *assertions*, *promesses*, *requêtes*, etc. Ce que *L* fait par l'énonciation d'un seul énoncé ne peut donc pas être considéré comme un acte d'*inciter* (Kurzon 1998: 585).

– D'autres verbes illocutoires dont l'emploi performatif est pour le moins étrange, sont *critiquer*, *blâmer*, *menacer* et *faire un compliment*.

Adaptation du test: *V*-descriptif au lieu de *V*-performatif

En nous inspirant du test de Leech (voir *supra*), nous pouvons remédier à ces exceptions en adaptant le test de la façon suivante: si, à la demande de *A* de clarifier ce que *L* est en train de lui dire, *L* peut utiliser *V* à l'indicatif présent, *V* est un verbe illocutoire. Si, en revanche, *L* doit le faire précéder par *essayer*, *V* est un verbe perlocutoire:

A: En fait, qu'est-ce que tu es en train de me dire?
(30.a) *L:* Eh bien, je t'explique le problème.
(30.b) ..., je te fais un compliment.
(30.c) ..., je te licencie.
(30.d) * ..., je te convaincs qu'il vaut mieux partir.
(30.e) ..., j'essaie de te convaincre qu'il vaut mieux partir.

On pourrait cependant objecter que, se rendant compte de l'échec perlocutoire de son acte illocutoire (c'est-à-dire se rendant compte qu'il ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parvient pas à se faire comprendre ou à accepter son acte illocutoire), au lieu de (30.a)-(30.c), *L* pourrait aussi bien répondre:

(30.a')	Eh bien,	j'*essaie* de t'expliquer le problème.
(30.b')	...,	j'*essaie* de te faire un compliment.
(30.c')	...,	j'*essaie* de te licencier.

Autrement dit, il faudrait un contexte où *L* puisse faire abstraction de la réaction éventuelle de *A*, et de ses propres tentatives d'adapter sa formulation en fonction des préjugés et attentes de *A*. Un tel contexte serait par exemple celui où *L* vient de rédiger une lettre pour *A*, et que quelqu'un lui demande ce qu'il a écrit. Dans ce cas-là, *L* peut décrire chaque acte illocutoire (même celui de *critiquer*, *blâmer*, *menacer*, *faire un compliment*) par un indicatif présent, c'est-à-dire sans le faire précéder par le verbe *essayer*.

Test 4: «Avoir l'intention de *V* sans que *A* s'en aperçoive»

Sur la base de la seconde différence entre actes illocutoires et perlocutoires (voir *supra*), nous proposons un dernier test opérant sur la (non)réflexivité de l'intention communicative de *L*.

Étant donné que, contrairement aux intentions perlocutoires, les intentions illocutoires sont toujours réflexives, il est impossible de dire que *L* ait l'intention d'accomplir un acte illocutoire sans que *A* s'en aperçoive ou s'en rende compte:

(31) * Je vais le *remercier*, mais je ne veux pas qu'il s'en aperçoive.
(31) * Je vais lui *ordonner* de sortir, mais je ne veux pas qu'il s'en rende compte.

(32) Je ne veux pas qu'il se rende compte que j'essaie de le *persuader* de partir.
(33) Je ne veux pas qu'il se rende compte que je lui dis tout cela dans l'intention de l'*égayer*.

L'objectif principal des tests que nous venons d'exposer n'est pas d'offrir des instruments pour une classification de verbes illocutoires et perlocutoires, mais de montrer que reconnaître la véritable portée du perlocutoire ne revient pas à l'égaler à l'illocutoire.

Classer un verbe comme illocutoire ou perlocutoire est une opération théorique qui peut diverger de ce qui se passe dans le langage courant. Certains verbes profitent d'ailleurs d'une certaine ambiguïté, se prêtant aussi bien à un emploi perlocutoire qu'illocutoire. Un bel exemple d'un verbe (apparemment) ambigu en ce sens est donné par Alston (2000: 16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans *Henry IV* de Shakespeare (première partie, acte III, scène i) Glendower, le roi de Welsh dit à Hotspur:

I can call spirits from the vasty deep,

à quoi Hotspur réplique:

Why, so can I, or so can any man; but will they come when you do call for them?

Glendower, dans son orgueil, utilise le verbe *call* comme un verbe perlocutoire, voulant dire qu'il est capable de faire venir les esprits. Mais Hotspur, dans sa réplique, passe à l'acception illocutoire de *call*, au sens qu'on peut dire de quelqu'un qu'il a appelé les esprits, même s'il n'y a pas eu de réponse. En demandant à Glendower si les esprits viennent effectivement quand il les appelle, Hotspur montre qu'il a bel et bien compris que son interlocuteur emploie le verbe *call* dans un sens perlocutoire; emploi abusif que Hotspur corrige en rappelant que l'acte d'*appeler* n'est qu'illocutoire, *i.e.* la manifestation d'une intention sans garantie d'un effet.

Références

Alston, William P. 2000. *Illocutionary Acts and Sentence Meaning*. New York: Cornell U.P.

Austin, J. L. 1962. *How to Do Things with Words*. Oxford: Clarendon Press. (Traduction française: 1970. *Quand dire, c'est faire*. Paris: Seuil)

Bach, Kent – Harnish, Robert M. 1979. *Linguistic Communication and Speech Acts*. Cambridge: M.I.T. Press.

Cooren, François. 2000. «Toward Another Ideal Speech Situation: A Critique of Habermas' Reinterpretation of Speech Act Theory». *Quarterly Journal of Speech* 86: 3. 295-317.

Davis, Steven. 1979. «Perlocutions». In: J.R. Searle – F. Kiefer – M. Bierwisch (éds), *Speech Act Theory and Pragmatics*, 37-55. Dordrecht: Reidel.

Gaines, R.N. 1979. «Doing by Saying: Toward a Theory of Perlocution». *Quarterly Journal of Speech* 65. 207-217.

Grice, H. Paul. 1957. «Meaning». *Philosophical Review* 66. 377-388.

Gu, Yueguo. 1993. «The Impasse of Perlocution». *Journal of Pragmatics* 20. 405-432.

Kurzon, Denis. 1998. «The Speech Act of Incitement: Perlocutionary Acts Revisited». *Journal of Pragmatics* 29: 5. 571-614.

Leech, Geoffrey N. 1983. *Principles of Pragmatics*. London: Longman.

Sbisà, Marina. 1992. «Speech Acts, Effects and Responses». In: J.R. Searle *et al.*, *(On) Searle on conversation*, 101-113. Amsterdam: Benjamins.

Searle, John R. 1969. *Speech acts: An essay in the philosophy of language*. Cambridge: Cambridge U.P.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SEARLE, John R. – VANDERVEKEN, Daniel. 1985. *Foundations of Illocutionary Logic*. Cambridge: Cambridge U.P.
SPERBER, Dan – WILSON, Deirdre. 1986. *Relevance: Communication and Cognition*. Oxford: Blackwell.
VANDERVEKEN, Daniel. 1990. *Meaning and Speech Acts. Principles of language use*. Cambridge: Cambridge U.P.
—. 1994. «Principles of Speech Act Theory». *Cahiers d'épistémologie. Université du Québec à Montréal* 9402.

Symboles

L = le locuteur
A = l'auditeur
F(P) = un acte illocutoire
* = inacceptable du point de vue pragmatique
? = douteux du point de vue pragmatique

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BONHOMME, JE SUIS — NON *CATHARE* ...
DE QUELQUES STRATÉGIES ONOMASIOLOGIQUES AU SUJET DES CATHARES LANGUEDOCIENS

Alex VANNESTE
(*Universiteit Antwerpen*)

Une modeste contribution sur les cathares, dans le domaine de la lexicologie, voilà qui devrait faire plaisir à notre collègue émérite — e.a. lexicologue et lexicographe — dont une des premières publications concernait *Un recueil cathare, le manuscrit A 6 10 de la «Collection vaudoise» de Dublin* (Venckeleer 1960-1961). Un des plus grands spécialistes du catharisme, Jean Duvernoy, a taxé cette contribution en écrivant qu'elle était *de la plus haute importance* (Duvernoy 1976: 19).

L'emploi fréquent du terme *dénominations* dans notre texte — dévoilant certains aspects du *visage* du catharisme — est un amical clin d'œil ... Mon *cher* [kɔllɛg] (*sic*) comprendra!

0. Introduction et objectifs

On sait que le catharisme est «un mouvement religieux médiéval profond et grave, fondé sur les Évangiles et sur l'exemple de la vie des Apôtres du Christ» (Brenon 1998: 13-14). Rien, dans cette définition, qui fasse penser à quelque hérésie que ce soit. Or, si la définition est correcte, elle est rare — ou, disons plutôt que le ton objectif de la définition est rare ... Cependant, sauf peut-être pour ce qui est de quelques publications des dernières décennies, l'histoire du catharisme a pratiquement toujours été écrite par ses ennemis, tous aussi fanatiques les uns que les autres. Finalement, ce fanatisme a fait que l'histoire du catharisme est devenue une longue et fulgurante dénonciation impitoyable ...

D'accord, par rapport à l'orthodoxie catholique romaine le catharisme affiche un nombre de déraillements spécifiques, légers ou importants — théologiques et rituels: le dualisme, une autre conception sur les sacrements, des idées radicales sur la hiérarchie dans l'Église, sur son pouvoir laïque, sur la femme même, etc. Cependant, certaines idées avancées par les cathares, il y a presque un millénaire — ou certains gestes rituels —

Memoire en temps advenir, 665-686. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont maintenant devenus tout à fait acceptables dans l'Église catholique postconciliaire: actuellement, ce ne sont plus seulement les religieux qui prêchent dans les églises — de nos jours, les laïcs et les femmes montent sur la chaire. Que dis-je? Il n'y a même plus de chaire! Dans de nombreuses églises, la communion sous deux substances — le pain et le vin — est devenue tout à fait normale: un retour aux sources comme le prônaient les cathares?

Qu'en est-il au vrai?

Au fil de l'histoire s'est constitué ce que certains appellent le *mythe cathare* — partiellement contemporain à l'histoire en tant que telle, mais voilant plus d'une fois toute réalité historique. Le *tourisme* cathare actuel est sans doute la plus redoutable et la plus folle exagération que l'on puisse s'imaginer. Dans les pittoresques restaurants du Minervois, du Quercorb, des Fenouillèdes ou du Lauragais, on nous sert du *vin cathare*, une *omelette cathare* et, à ne surtout pas manquer, l'*escalope cathare* — alors que les cathares refusaient de manger la viande! Il y a aussi, dans les mêmes régions, les *châteaux cathares* — alors que beaucoup de ces magnifiques anciens édifices, qualifiés de *cathares*, n'ont jamais eu aucun rapport avec le catharisme. Il y a *les symboles cathares*, bien souvent *fabriqués* de nombreux siècles après la chute de Montségur — alors que les cathares refusaient toute image ou représentation matérielle symbolique; on n'est pas tout à fait sûr si la colombe, le pélican, le pentagramme, le poisson ou le navire — des symboles paléochrétiens — étaient aussi de véritables symboles cathares (Nelli 1994: 99, 243-244). N'oublions pas non plus *le fameux trésor des cathares*, ni *le Graal* caché à Montségur — pour sûr!

Hérésies historiques plus grandes encore, peut-être, que l'hérésie religieuse qu'était le catharisme lui-même! Quoi qu'il en soit, c'est cette surenchère mythologique, falsifiant plus d'une fois l'histoire si peu connue des cathares, qui a permis à Napoléon Peyrat, e.a., un protestant libéral, de parler dans son *Histoire des Albigeois* (1870-1872) de l'*épopée* autour du château de Montségur sur le pog sacré, de la *sainte* Esclarmonde de Foix qui «de son roc désert, regardait tristement mais fermement le Louvre et le Vatican» (cf. Sirinelli – Couty 1999: 237-238; Rouquette 1991: 33).

Soyons corrects et ne donnons pas l'impression que nous en savons beaucoup sur les cathares. Yves Rouquette exagère à peine lorsque, dans un chapitre intitulé *Circulez, il n'y a rien à voir!*, il écrit: «il va falloir en prendre son parti: rien ne nous reste des cathares» (Rouquette 1991: 29).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

0.1. Objectifs

Les noms par lesquels les *cathares* ont été désignés sont nombreux. Le malheur, c'est que le lecteur — voire même le chercheur — ne sait pas toujours très bien *qui* ils représentent exactement, quel homme ou femme et surtout quelle fonction se cache au juste derrière les termes. Nombreux sont en effet les textes dans lesquels on confond *tisserand*, *fidèle*, *croyant*, *auditeur*, *Bonhomme* (ou *Bon Homme*), *prédicateur*, etc. — même dans certaines encyclopédies ou dans certains ouvrages récents! Ainsi, à titre d'exemple, pour Sirinelli – Couty (1999: 238), les «Bons-hommes» et «les simples croyants», c'est tout simplement la même chose ... Une hérésie de plus, linguistique cette fois-ci!

En outre, plus d'un de ces termes n'a jamais été employé au sein de la communauté cathare — tel les dénominations *cathare* ou *parfait*. En gros, et en dehors de quelques termes génériques, on pourrait dire que parmi les nombreuses dénominations des cathares, une partie est vraiment d'origine *cathare* — il s'agit alors de termes employés par les cathares mêmes; d'autres ont le plus souvent été introduits par tous ceux qui ont combattu le catharisme: les chroniqueurs, les moines et autres religieux catholiques, l'Inquisition, les romanciers, l'histoire populaire, religieuse et laïque ... Dans cette dernière catégorie, on retrouve évidemment le plus souvent des termes à connotations négatives — l'objectivité ou l'impartialité historiques et surtout religieuses ou théologiques étant plus d'une fois brillamment absentes. Or, ce que nous savons du monde du catharisme, nous le savons presque exclusivement à travers l'historiographie — rappelons-le, essentiellement religieuse — et par le biais des sources que les inquisiteurs nous ont laissées. C'est dire que les termes à connotations négatives ont souvent pris le dessus, qu'ils foisonnent et qu'ils ont sans le moindre doute considérablement influencé la réception du catharisme au fil de l'histoire — jusqu'à maintenant!

Dans la présente contribution, aussi brève soit-elle, nous tenterons de définir quelques termes connus et fréquemment employés. Dans ce contexte, nous distinguerons les dénominations générales — le plus souvent sans connotation positive ou négative — ensuite, les termes à connotation positive et, finalement, les désignations à connotation négative.

0.2. Les termes généraux: cathare, Albigeois et quelques autres

Le terme *cathare* aurait été introduit par un clerc rhénan, Eckbert von Schönau, chanoine de Bonn, futur abbé de l'abbaye de Schönau «qui pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ajouter du sel à un sermon imagina, vers 1163, de [...] comparer ceux que nous qualifions actuellement de (chrétiens) *cathares* à d'antiques *catharistes* — une secte de manichéens [...]», du grec *katharos*, signifiant *pur*, un peu dans le sens de *parfait*, d'être sans péché. Le terme est un jeu de mot faussement érudit entre *catharistes* (secte antique de manichéens ou purs) et *chatistes* (sorciers adorateurs du chat), employé à foison dans les sermons anti-hérétiques d'Eckbert. C'est donc par une sorte de moquerie, par dérision, ou tout simplement par haine que les *Bonshommes* furent appelés *cathares* par leurs adversaires. Or, au moyen âge, le terme n'était pratiquement utilisé qu'en Italie. Le véritable succès du mot est relativement récent; il a surtout fait fortune à partir de la publication d'un ouvrage de l'érudit théologien luthérien Charles Schmidt, remettant le terme à la mode en publiant, en 1848, le premier ouvrage sérieux sur les *cathares*: *Histoire et doctrine de la secte des cathares ou albigeois* — pendant longtemps l'unique ouvrage de référence sur le sujet. Jusqu'à cette époque, on lui préféra le terme *Albigeois*. On rencontre parfois *chrétiens cathares* (Brenon 1997: 37; 1998: 14-15, 20, 28, 46; *Voyage* 1999).

Quant au terme *Albigeois*, il a été employé pour la première fois dans l'entourage du moine Henri, prédicateur à e.a. Toulouse, Albi et Verfeil, vers 1145. En fait, les *Albigeois* étaient tout simplement et d'abord les habitants d'Albi dans le département du Tarn. Depuis que saint Bernard y avait été reçu par un charivari, la ville était considérée comme un foyer *hérétique*. Par la suite, le terme est devenu synonyme d'*hérétiques* (en général) et surtout de *cathares* languedociens — alors que les *cathares* italiens étaient avant tout désignés par le terme *Albanenses* — parce qu'ils étaient peut-être d'origine albanaise? Certains auteurs pensent cependant qu'*Albanenses* et *Albigenses* étaient des synonymes (Brenon 1998: 13; Duvernoy 1976: 308-309; Nelli 1994: 20-21; *Voyage* 1999).

Les *Bonshommes* mêmes ne s'appelèrent jamais *cathares*. «De tous les termes péjoratifs, insultants, blessants, absurdes souvent, dont les désigna le doigt du clergé catholique, les intéressés ne reconnurent aucun. Les mots ne sont qu'artifices de clercs» (Brenon 1998: 14). Le *titre* que les *cathares* se donnaient à eux-mêmes était avant tout ceux de *chrétien(ne)*, *bon(ne) chrétien(ne)* ou *vrai(e) chrétien(ne)*, appellations par lesquelles ils s'appelaient aimablement entre eux. Dans certains cas, *chrétien* ne sera employé que pour désigner un *rang* particulier au sein de l'église cathare, notamment celui des *fidèles* ayant reçu le baptême par l'imposition des mains et ayant à leur tour le pouvoir de le conférer. Ils semblent également avoir employé le terme *Christopolitains*, citoyens du Christ (Brenon 1996: 91).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parmi les noms que les *cathares* se donnaient parfois à eux-mêmes, outre *fous de Dieu* ou *aimés de Dieu*, il faut encore en retenir quelques autres. S'ils s'appelaient aussi *baptisés de l'esprit*, c'était par opposition aux catholiques ayant reçu le baptême de l'eau; la désignation était sans doute réservée à ceux et à celles ayant reçu le *consolament* — le baptême spirituel administré rien qu'à des adultes; d'ailleurs, avant de recevoir le *consolament*, le croyant devait renoncer au baptême catholique — l'*abrenuntiatio*. Le terme *apôtre* est également employé par les *cathares* mêmes: il semble que ce soit la plus ancienne appellation propre en Occident. Il renvoie évidemment aux nombreuses ressemblances entre les rituels de l'Église primitive et ceux des *cathares*, mais plus encore, il souligne le fait que les *cathares* se considéraient comme les successeurs directs des *apôtres*. Le terme fut cependant également employé en 1143, au sujet des *hérétiques* rhénans, par Évervin, prévôt des Prémontrés de Steinfeld, écrivant à saint Bernard et lui demandant des renseignements sur «des communautés d'*apôtres*, étonnamment évangéliques» près de Cologne. D'après Évervin, le terme *pauvres du Christ* était surtout employé en Rhénanie. Il n'est pratiquement jamais employé pour les *cathares* occitans (Brenon 1996: 91; 1997: 34-35; 1998: 13-16, 20, 34-35, 39, 46, 55, 57, 59; Duvernoy 1976: 297; Madaule 1973: 60; Nelli 1994: 59).

Le terme *tisserand* (ou *texerant*), assez couramment employé dès le début du XIIe siècle, partout en Europe, désigne souvent le *cathare* ou *hérétique* du Languedoc — d'abord dans le Nord de la France — par ce que les *tisserands* étaient des propagandistes actifs de la doctrine *cathare* et que nombre parmi eux avaient embrassé la religion *cathare*; c'est sans doute parce que les *parfaits* avaient eu une pénétration particulière dans le métier du tissage; certaines communautés semblent même avoir été tout simplement des ateliers de *tisserands*. En plus, aux *ostals* dirigés par les *parfaits* était généralement annexé un atelier de tissage offrant du travail aux sans emplois. Un *ostal* s'appelait aussi *domus hereticorum*, *maison (des hérétiques)* ou plus simplement *couvent* — comme à Dun, Fanjeaux, Laurac, Lavelanet, Mirepoix, Montréal, Montségur, Pamiers, etc. (Brenon 1997: 32; 1998: 13; Duvernoy 1976: 303, 307-308; Madaule 1973: 59; Nelli 1994:197, 283; *Voyage* 1999).

1. Quelques dénominations positives

1.0. La hiérarchie de l'Église cathare

Nous parlerons respectivement des groupes suivants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1) l'*évêque* (ou *Monseigneur*) et son entourage immédiat (*le fils majeur* et *le fils mineur*);
(2) les *chrétiens*, *parfaits* ou *Bonshommes*; différents textes nous apprennent que ce sont les *parfaits* qui constituent la véritable Église cathare (Duvernoy 1976: 233);
(3) les *croyants* ou *fidèles*; dans ce dernier groupe, certains auteurs distinguent (3a) les véritables *croyants* (et les *novices*) des (3b) *auditeurs*.

1.1. L'évêque et les fils majeur et mineur

Tout comme l'Église catholique, l'Église cathare était organisée en diocèses, à la tête desquels se trouvait un *évêque* (ou *bisbe*) élu par certains *cathares* — il semble avoir été appelé *Monseigneur*. Chaque évêché ou Église particulière comportait une communauté suffisamment nombreuse. Au XIIe siècle, il y aurait toujours eu au moins trois évêchés: d'Albigeois, Toulousain et Carcassès; ces évêchés furent délimités et fondés lors du concile à Saint-Félix-de-Caraman, dans le Lauragais, en 1167. L'évêché du Razès (dans le pays de Limoux; créé en 1226, lors du concile *cathare* de Pieusse) et — selon Raynier Sacconi — l'évêché d'Agen (vers 1250) apparurent plus tard et disparurent assez tôt (Brenon 1996: 93; 1998: 26, 45, 63 et Madaule 1973: 69; *Voyage* 1999)

L'*évêque*, ayant donc à sa charge une région déterminée, était choisi et/ou révoqué par les *parfaits*, si bien que c'était un véritable *primus inter pares*. En fait, il n'avait guère de dignité ou de pouvoir particuliers: c'était un représentant, non un chef. Eckbert von Schönau qualifiait ces évêques d'*archi-cathares* (Borst 1953: 177 et sv.; Brenon 1998: 62)

Les *cathares* ne semblent jamais avoir eu de pape, bien que Nicétas, un *évêque* d'origine orientale (Constantinople), fût souvent considéré comme tel. Ce fut également le cas avec d'autres importants prélats cathares (Madaule 1973: 70; Duvernoy 1976: 240-243).

Guilhabert de Castres, un des plus célèbres *parfaits* d'Occitanie a été l'*évêque cathare* de Toulouse; *Bertrand Marty*, originaire de Tarabel (Haute-Garonne) lui a succédé vers 1240; *Benoît de Termes* de la célèbre famille du même nom, mort au château de Quéribus, fut évêque du Razès (*Voyage* 1999).

Les *évêques cathares* étaient toujours assistés de deux coadjuteurs ordonnés: un *fils majeur* et un *fils mineur*. Ils peuvent être considérés respectivement comme premier et second vicaire (Brenon 1998: 63; Madaule 1973: 69; *Voyage* 1999). Le *fils majeur* (*filius maior*, égale-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment appelé l'*aîné*), un *vicaire général* ayant une fonction préparant à la charge épiscopale, succédait automatiquement à l'*évêque* lorsque celui-ci mourait: il était sacré *évêque* par le *fils cadet* (Nelli 1994: 198). Le *fils mineur* (*filius minor*, également appelé *fils cadet*) quant à lui, constituait le plus souvent l'étape précédant le poste de *fils majeur*. Le *fils mineur* devient *fils majeur* lorsque ce dernier est sacré *évêque*. L'assemblée des *anciens cathares* choisit alors un nouveau *fils mineur*.

Nous savons aussi — nous le verrons plus loin — que l'*évêque* pouvait se faire assister localement par un ou plusieurs *diacres*.

1.2. Les Parfaits et les Parfaites ou Bonshommes et Bonnes Femmes

Selon Borst (1953: 175 et sv.), la véritable Église *cathare* fermée — l'*ordo*, la *congregatio*, la *multitudo* — était constituée par les *parfaits* et les *parfaites* (*perfecti*, *electi*, *christiani* — bien que ce dernier terme ne soit peut-être pas tout à fait correct — ou encore *consolati*, *induti* ou *vestiti*).

Étaient considérés comme *parfaits* ou *parfaites* ceux et celles qui avaient reçu le *consolamentum*. Ils administraient aussi l'unique sacrement des *cathares*; voilà pourquoi on les appelait parfois *receveurs d'âmes* ou encore *sauveurs d'âmes*. En outre, si tous les *parfaits* avaient en principe le droit d'administrer le *consolamentum*, dans les différentes Églises, il semble y avoir eu des *parfaits* désignés spécialement pour ce rite: on les appelait souvent les *ordonnés*. Ce terme se confond d'ailleurs souvent avec *ancien*, à son tour parfois identifié à l'*évêque*, au *Fils* ou au *diacre* (Duvernoy 1976: 235; Nelli 1994: 58, 94).

En fait, les *parfaits* et *parfaites* ne se sont jamais appelés eux-mêmes de cette manière — c'est un terme qu'employaient surtout les inquisiteurs. Ils n'employaient pas non plus le qualificatif ou terme *pur*. Les *croyants* en Languedoc employaient les termes *Bonshommes* et *Bonnes Femmes*, ou *(Bons) chrétiens* et *(Bonnes) chrétiennes* ainsi qu'*élu*(e)s pour désigner ce que nous appelons des parfait(e)s. Le terme de *Bonshommes* renvoie essentiellement à leur conduite parfaite et irréprochable — alors que le terme de *cathare* avait à l'origine un caractère infamant. Ils étaient trop humbles, trop modestes pour se nommer eux-mêmes *cathares* ou pour se faire appeler *parfaits*. Ils se disaient tout simplement être des *chrétien(ne)s* ou de *Bon(ne)s Chrétien(ne)s*. En effet, contrairement à l'Église romaine, même après Vatican II, la femme pouvait accéder à la prêtrise en recevant le baptême spirituel (opposé à celui de l'eau) — appelé *consolament* en occitan ou *consolamentum* en latin. Les sources scripturaires attestent que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'appellation générique de *Bonhomme* était déjà en usage avant l'occupation du Midi par les barons du Nord, avant la croisade de 1209 (Brenon 1998: 15-16; Nelli 1994: 234; *Voyage* 1999).

En fait, les termes de *parfait, cathare, ministre, tisserand, revêtu, saints, prud'hommes, amis de Dieu, ami du Bien* et quelques autres désignations encore se confondent avec la dénomination générique de *Bonhomme* ou de *Bonne Femme*, qui, dans l'esprit de l'époque, signifiait non seulement l'appartenance au second ordre de l'Église *cathare*, mais aussi, dans la langue populaire, un homme ou une femme d'une grande bonté. Le *Bonhomme* ou la *Bonne Femme* étaient investis de l'*entendensa del Ben*, c'est-à-dire de la connaissance du Bien par rapport au Mal dans une perspective d'amour et de salut. On sait donc que c'était le *consolament* qui donnait accès à l'ordre *cathare* et à l'appellation de *Bonhomme* ou *Bonne Femme*, de *parfait* ou de *parfaite* (Brenon 1996: 91; Duvernoy 1976: 298; Madaule 1973: 75).

Les *parfaits (parfaites) ou Bonshommes (Bonnes Femmes)* — constituant l'*Ordre* — n'étaient pas seulement des croyants ayant prononcé leurs vœux et ayant reçu le *consolamentum*, ils étaient aussi en quelque sorte les pasteurs et les prédicateurs de l'Église *cathare*, assurant la plupart des fonctions sacerdotales et pastorales (Brenon 1998: 61). Ils désignaient les nouveaux *parfaits* et choisissaient l'*évêque*. Il n'y aurait probablement jamais eu plus de 10.000 *parfaits* — en moyenne toujours quelque 4.000, y compris les cathares *italiens* et les *bogomiles*.

Les *parfaits* se devaient de respecter scrupuleusement un mode de vie d'ascète. Ils ne pouvaient pas avoir de liaisons charnelles. Il leur était interdit de consommer des aliments carnés: ils se nourrissaient exclusivement de poisson et de légumes et faisaient de nombreux jeûnes; selon eux, le fait de manger de la viande animale revitalisait les instincts brutaux. La chair de poisson «[...] est sans souillure, disait le dernier *cathare* Belibaste, parce que née dans l'eau». Selon certains auteurs, les *parfaits* pouvaient consommer du poisson parce qu'ils pensaient qu'aucune âme humaine ne pouvait se réincarner dans un animal à sang froid. Évidemment, ils ne pouvaient pas pratiquer l'homicide ni tuer les animaux — l'homicide étant considéré comme le péché le plus grave. Les *parfaits* ne pouvaient pas succomber à la lâcheté devant la souffrance et la mort; ne pas mentir ni jurer; ainsi, ils ne devaient pas influencer la justice humaine (par exemple siéger dans les tribunaux — à la différence du clergé catholique, très impliqué dans les affaires temporelles); ils devaient avant tout consacrer leur vie au spirituel (par de nombreuses prières, l'assistance du prochain, ...) (*Voyage* 1999).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant la période d'indépendance, les *Bonshommes* portaient la barbe et les cheveux longs, ce qui leur vaudra parfois le sobriquet, comme pour les *Vaudois*, de *barbes*, *las bonas barbas* (*les bonnes barbes*) — Fournier emploie *las bonas barbas* pour Pierre et Jacques Authier. Le terme *le barbe* [*sic*] a d'abord été employé pour désigner les ministres *vaudois*, et seulement plus tard — mais plus rarement — pour désigner les *parfaits cathares*; *barbet* est une forme plus péjorative. Plus tard, pendant les persécutions, ne voulant pas se distinguer du monde pour raison de sécurité, ils se raseront.

Ils marchaient toujours deux par deux à travers le beau pays languedocien — de là aussi le terme d'*errants* (Brenon 1998: 57; Duvernoy 1976: 300) — et étaient revêtus d'un costume spécial: les *ministres* étaient en effet couverts d'une longue robe noire ou bleue, coiffés d'une toque ou d'un béret à large bord, une ceinture leur ceint la taille — raison pour laquelle on les appelait parfois *vestiti* ou *revêtus* (Madaule 1973: 68; Duvernoy 1976: 233). Fixé à celle-ci, un sac contenant l'Évangile selon saint Jean dont ils suivent fidèlement les préceptes comme étant l'apôtre le plus gnostique, le plus proche du Christ, fils de Dieu unique, en qui leur foi est totale. Inlassables, ils vont par deux sur les routes et les chemins, ils n'ont pour tout bien qu'une écuelle et un couvert. Ils sont pauvres et travaillent pour vivre.

Or, pendant les persécutions, ils éviteront le plus souvent de se faire remarquer, ils s'habilleront souvent comme tout le monde avec, cependant, une préférence pour la couleur bleu foncé. Observant à la lettre le plus grand commandement de l'Évangile, rapporté par Matthieu (XIX 19): «Tu aimeras ton prochain comme toi-même», ils travaillent sans relâche, sans chercher le repos, à aider un paysan, un artisan dans sa tâche, à remplacer un ouvrier tombé malade pour préserver sa famille de la misère. Ils soignaient gratuitement ceux qui le leur demandaient car, parmi les *cathares*, il y avait d'excellents médecins — et ceux qui ne le sont pas sont aptes à donner les soins d'urgence. C'est dire qu'ils ne menaient nullement une vie contemplative, enfermés entre les murs d'un quelconque monastère, mais ils s'efforçaient constamment à soulager et à aider leur prochain dans tous les domaines. Les *Bonshommes* n'étaient pas seulement des consolateurs d'âmes mais soignaient et sauvaient aussi les corps nécessaires à l'accomplissement du *karma*, car les *cathares* croient en la réincarnation. Pour tout gage, ils ne demandaient qu'un peu de pain, quelques légumes, quelques fruits, pour se nourrir frugalement — ils sont en fait végétariens, la seule chair pouvant être consommée étant celle du poisson.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Généralement cultivés et instruits, les *Bonshommes* sont très recherchés, par les familles nobles ou fortunées, comme précepteur, secrétaire ou pour des emplois de confiance; leur haute moralité est le gage de toute garantie. Les salaires et les dons sont intégralement reversés à l'Église *cathare*. Celle-ci donnera le strict minimum à ses *ministres* et répartira le reste entre les nombreuses fondations dirigées par des *parfaites*, aidées dans leur tâche par des *Bonshommes* que l'âge empêche de se déplacer. Hôpitaux, écoles ... tout est gratuit et sans contrepartie (*Voyage* 1999).

Au sein du rang de *Bonshommes* et de *Bonnes Femmes*, on classe également les *diacres* et *diaconesses*. Il s'agissait alors des membres d'un évêché, visitant les maisons religieuses des *Bonshommes* et *Bonnes Femmes*, réalisant ainsi le contact entre l'*évêque* (la haute hiérarchie) et les autres membres de l'Église. Borst spécifie que le *diacre* est un pasteur-confesseur dans les *hospicia* (les maisons d'accueil *cathares*), qui confessait les *parfaits*: ils avaient donc à leur charge l'*aparelhament* (*aparelhamentum*; également appelé *servisi* ou *service*): c'était la *préparation*, e.a. par la confession publique et solennelle mensuelle des *parfaits* devant le *diacre*, l'*évêque* ou un des *fils*; l'*aparelhament* était précédé d'une *bénédiction* et suivi d'une prédication et du *baiser de paix* ou *caretas*. Les chercheurs n'excluent pas qu'il y ait eu ou non des *diaconesses*, des femmes assurant le rôle du *diacre*. Il y aurait eu un *diacre* par canton dans le Lauragais. Dans le *Registre d'Inquisition* de l'évêque Fournier, il est également question d'un *diacre majeur*, ayant le droit de réconcilier les *parfaits* qui avaient commis un péché grave (Brenon 1998: 63-64; Duvernoy 1976: 236-237; Nelli 1994: 88, 95, 109).

Après la croisade, le chef d'une pareille communauté de *parfaits* fut appelé *ancien*, *ancianus* ou *ancia*, représentant ou remplaçant en quelque sorte l'*évêque*. En principe, on donnait donc le titre d'*ancien* à un *parfait* dirigeant une maison — de membres clandestins — en temps de paix. Selon Jean Duvernoy, ils pouvaient aussi avoir une certaine responsabilité régionale. Certains auteurs lui donnent le titre de *prepositius* ou *supérieur*. Pour les femmes dans une pareille fonction, on employait le terme de *preposita*, *supérieure* ou *prieure*. L'*ancien* est généralement un *parfait* qui est entré dans l'Église bien avant les autres *parfaits* du groupe — il a tout simplement une plus grande ancienneté (Borst 1953: 180 sv.; *Voyage 1999*; Duvernoy 1976: 236).

Toutes les personnes appartenant à un de ces deux rangs supérieurs étaient des *ordonnés* — *évêque*, *fils majeur* ou *fils mineur*, *parfait(e)*, *Bonhomme*, *Bonne Femme*, *diacre*, *diaconesse*, *ancien* (Brenon 1998: 63).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parmi les *parfaits* et les *parfaites* les plus connus, signalons e.a. les noms d'*Esclarmonde de Foix* et de la comtesse *Philippa de Foix*, épouse de Raimond Roger de Foix (1188-1223), vivant dans la communauté de *Bonnes Femmes* dans le *castrum* de Dun. *Pierre Authié* était notaire en Ax et familier du comte Roger Bernard de Foix: avec son frère *Guilhem*, il provoque un réveil inattendu du *catharisme* entre Pyrénées et Quercy. On pourrait encore ajouter *Sibylle Baille* ou *Arnaude de Lamothe*, sa sœur *Peirone* et sa compagne *Jodane Noguier*. Finalement, on ne peut oublier *Guilhem Bélibaste*, considéré comme le dernier *Bonhomme* (1285-1321) (Nelli 1994: 68-69; *Voyage* 1999).

1.3. Les (bons) croyants, (bonnes) croyantes ou fidèles

Pour la plupart des auteurs, les *croyants* ou *credentes* — également appelés les *fidèles* — sont ceux qui aspirent en principe à la délivrance et à la sainteté, l'admission finale dans la secte (à côté des *parfaits* et des *évêques*): ce sont des *Bonshommes* ou *Bonnes Femmes* en puissance. Les *croyants* ou *simples fidèles* s'opposent aux *ministres*, c.-à-d. aux *Bonshommes* et aux *Bonnes Femmes*. Ce sont les élèves et disciples des *parfaits*.

Or, il faut distinguer ceux qui désirent rester *croyants* sans trop explicitement aspirer au *consolamentum* (les *curieux*, les tièdes) et ceux qui aspirent vraiment devenir *parfaits* (les *véridiques*, les fanatiques). C'est dans ce sens qu'on distingue souvent *croyants* et *sympathisants*. Dans ce dernier sens étroit, le *croyant* est un *fidèle véridique* n'ayant pas encore reçu l'ordination (Borst 1953: 173-174; Duvernoy 1976: 234).

Certains textes font également apparaître qu'on employait le terme *consolé* pour les *croyants* qui se préparaient immédiatement au stade de *parfait* et qui étaient donc tout à fait disposés à recevoir le *consolamentum*. Les *consolés* auraient donc été les *presque-parfaits* n'ayant pas encore été confirmés, mais ayant subi une première initiation dans la tradition du *Pater*, leur donnant le droit de dire cette prière.

Dans certains textes, le terme *croyant* est synonyme de *novice*, et désigne alors les *fidèles* de rang inférieur de type *véridique*, vivant le plus souvent dans une sorte de couvent où ils se préparent intensément à l'état de *Bonhomme*. Parfois, on retrouve le terme de *catéchumène* dans le sens de *croyant*.

Les *croyant(e)s* — ou encore *bon(ne)s croyant(e)s* — dans le sens étroit du terme — sont donc des *cathares* préfigurant l'état de *parfait*. Le simple *croyant* ou *sympathisant* ne vit en effet pas les mêmes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contraintes que celui-ci. Les péchés des *croyants* n'étaient pas considérés comme très graves, du fait qu'ils n'étaient pas considérés comme libres. La plupart des *croyants* étaient évidemment des *sympathisants*, plutôt que de véritables membres de l'Église *cathare* à part entière (*Voyage* 1999).

En outre, le terme *auditeur* ou *simple auditeur* est souvent employé comme synonyme de *fidèle* ou *croyant sympathisant*: il désigne alors plus spécifiquement ceux qui écoutent les sermons des *Bonshommes* ou *prédicateurs (cathares)* (Brenon 1998: 16, 26, 45, 56, 59, 61; Madaule 1973: 75).

Borst pense qu'au milieu du XIIIe siècle, il y avait 100.000 *croyants* véridiques — certains parlent de 500.000, quand on tient compte des *sympathisants*. Au XIVe il y aurait eu 1 *parfait* pour 1.000 *croyants*. Si les *croyants* sont en fait encore hors de l'Église — comme nous l'avons défini plus haut — ils ne lui sont évidemment pas étrangers, par le rite du *melhioramentum* ou de la *convenenza* — une sorte de pacte par lequel ces derniers ont promis de se donner à l'Église cathare avant la mort — par l'administration du *consolamentum* par un *parfait* ou une *parfaite* (seulement pour les malades). Le *melhioramentum (melhoramment*; appelé *adoration* par les auteurs catholiques) n'est autre que l'adoration et le respect liturgiques du *croyant* pour le *parfait* (Nelli 1994: 19, 94).

Signalons encore les *matriarches cathares*, un terme de Michel Roquebert, pour désigner les belles dames des troubadours, vieillissantes, et achevant leur vie en religion. Nous connaissons d'ailleurs quelques troubadours cathares — *Pierre-Roger de Mirepoix*, *Bernard Mir* et *Guilhèm de Durfort* (seigneur de Fanjeaux) — ainsi que quelques troubadours ennemis de l'Église — *Peire Cardenal*, *Raimon de Cornet*, *Guilhem Figueira* et *Montanhagol* (Brenon 1997: 52; Nelli 1994: 287).

Les *sympathisants* sont nombreux. Parmi les plus connus: *Philippa de Mirepoix*, la dernière dame de Montségur, dont on ne sait pas si elle fut jamais ordonnée; *Pierre-Roger de Mirepoix* (le Jeune), fils de Pierre-Roger de Mirepoix le Vieux (mort en 1209), le seigneur de Mirepoix dépossédé au profit de Guy de Lévy, par le Traité de Paris en 1229; *Raymond de Péreille*, seigneur de Montségur, fils de Guillaume-Roger de Mirepoix (mort avant la croisade contre les Albigeois), frère de Pierre-Roger de Mirepoix le Vieux; la *bonne croyante Ermessande de Castelbon*, belle-fille de Raimond Roger et de Philippa, épouse du comte Roger Bernard II (1223-1241) (*Voyage* 1999).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2. Quelques dénominations négatives

Les adversaires des *cathares* — les inquisiteurs, les autres gens de l'Église traditionnelle ainsi que les moines chroniqueurs — ont déployé une créativité étonnante dans le domaine de la création de dénominations négatives des *cathares*. Évidemment, les termes qu'ils employaient — dans les textes aussi bien que dans les sermons — devaient avoir une connotation ou une portée s'opposant radicalement à des termes apparentés du christianisme orthodoxe.

Aux yeux de l'Église traditionnelle, les *cathares* étaient évidemment des *hérétiques* — ni plus ni moins! Le terme *hérésie* provient du grec signifiant *choix* ... Dès le XIIe siècle, en Occitanie, le terme *hérétique* était en fait synonyme de *cathare*.

Une des hérésies les plus connues à l'époque — et évidemment mise en rapport avec le catharisme — était le *manichéisme*. Voilà pourquoi les adversaires et vainqueurs des *cathares* qualifiaient souvent ces derniers de *manichéens*. Le plus souvent, ce terme était tout simplement un synonyme un peu savant d'*hérétique*: le *manichéen* était en quelque sorte l'*hérétique* par excellence ou *hérétique parfait*!!! Il n'y avait probablement que quelques religieux et rares savants qui associaient au dualisme manichéen le dualisme des *cathares*. Le manichéisme original était l'œuvre d'un hérésiarque, nommé Manès ou Mani (237-277), vivant en Perse et exécuté vers 725. Vers 1140, saint Bernard connaissait le manichéisme, plus particulièrement par ce que saint Augustin en avait écrit. Il est fort probable que les *cathares* n'en savaient pas plus sur les dualistes manichéens que saint Bernard lui-même (Brenon 1997: 19, 32; 1998: 13, 16, 22, 27, 30-31; Madaule 1973: 59; Nelli 1994: 235; *Voyage* 1999).

On rapproche également les cathares des *bogomiles*. Le bogomilisme se situe dans la chrétienté (hérétique) gréco-byzantine, du nom de leur pope ou pape Bogomil — nom dont la transcription grecque signifie *Théophile, aimé de Dieu*. Il semble que ce nom leur ait été donné par le prêtre bulgare Cosmas, dans un traité de 970. Les *bogomiles* s'appelaient eux-mêmes *chrétiens, christopolitains* ou *aimés de Dieu*; ils étaient actifs dans l'empire byzantin. Le terme *ami de Dieu*, cité plus haut — *Theophilos* en grec — peut être mis en rapport avec *Bogomil*; ce terme était souvent employé pour désigner les croyants vertueux — voilà pourquoi les *cathares* et les *Vaudois* s'appelaient ainsi. Dans le courant du XIe siècle, certains observateurs qualifiaient les *bogomiles* de *phoundagiates* ou *phoundagiagites* — ce qui signifie *porteurs de besace* (Brenon 1996: 91; 1997: 30-31; 1998: 69, 71; Nelli 1994: 29).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les *vaudois* doivent être distingués des *cathares*. Ce sont des *hérétiques* suivant la vocation de Vaudès (Valdès, Pierre de la Valée, Pierre Valdo, Valdesius, le Vaudois) de Lyon — également appelés *Pauvres de Lyon* ou *pauvres lombards*. Vaudès, un riche marchand lyonnais, se convertit à l'évangile et à la pauvreté en 1170. Ses idées affichent nombre de parallélismes avec celles de François d'Assise. Vaudès vit dans l'austérité complète; il fait traduire des parties de l'Évangile en langue romane, ainsi que des extraits de textes de saint Augustin, de saint Jérôme et de saint Grégoire. Avec son groupe de compagnons pauvres, constitué vers 1170, il est d'abord soutenu par l'archevêque réformateur Guichard, puis banni de Lyon en 1182 par son successeur Jean Bellesmains. Les *vaudois* sont anathématisés par le concile de Vérone en 1184 pour prêcher sans autorisation et usurper la référence à la pauvreté évangélique. Ainsi, le valdéisme est rejeté par l'Église dans le schisme, puis dans l'*hérésie*, tout comme le catharisme. Il affiche d'ailleurs un nombre de parallélismes avec le catharisme: les *vaudois* refusaient en effet de se soumettre à la hiérarchie de l'Église catholique; ils ne reconnaissaient pas les sacrements catholiques, niaient l'existence du purgatoire, ne reconnaissaient pas de localisation de la présence de Dieu dans les églises, ... Finalement assez proche du calvinisme, aussi, le valdéisme se voulait principalement restaurateur du christianisme primitif. Les vaudois prétendent aussi que tout le monde à le droit — même les laïcs et les femmes — de prêcher et de célébrer les sacrements — ils prétendent que de nombreux prêtres sont souvent indignes. Ils prêchent librement jusqu'à la croisade de 1209. La fin de Vaudès se situe vers 1210, peut-être en Quercy où, selon Jean Duvernoy, il aurait prêché sous le nom de Pierre de Vals (Brenon 1997: 114-115; Nelli 1994: 239-240; *Voyage* 1999).

Outre les *cathares* et les *manichéens*, il y avait encore d'autres types de dualisme, dont e.a. celui des *bagnolistes* et celui des *albanistes* de Desenzano, sur le bords du lac de Garde. On connaît également les *patarins*: un terme employé pour désigner les *hérétiques* de l'Italie du Nord à partir du début du XIIe siècle — il semble cependant également y avoir eu des *patarins* dans le sud de l'Italie, plus particulièrement en Calabre. Ce terme — péjoratif, et rarement employé pour les *cathares* languedociens — a sans doute été employé parce que les *hérétiques* récitaient à tout moment le *Pater*. Les *hérétiques* (*cathares*) de la Flandre du XIIe siècle s'appellent *piphles*. En Champagne et en Bourgogne, toujours au XIIe siècle, on parle de *publicains* (*poplicains*, *populicani*). Il faut encore mentionner le *traducianisme*, également un système religieux fondé sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un dualisme de type manichéen (Brenon 1997: 19, 32; 1998: 13, 16, 22, 27, 30-31; Madaule 1973: 59; Nelli 1994: 235; *Voyage* 1999).

Les *cathares* n'étaient pas les seuls à se soulever contre le clergé dont les richesses ne leur donnaient guère de crédibilité par rapport aux discours évangéliques. Durand de Huesca fut un pionnier par la création de l'Ordre des *Pauvres Catholiques*. À la suite du colloque de Pamiers, en 1207, tenu par saint Dominique en personne, Durand de Huesca donna naissance au tiers-ordre des *Pauvres Catholiques*. Ils constituèrent dès 1212 un double couvent pour les frères et pour les sœurs à Elne (Roussillon). Leur principale mission consistait à prêcher sans fin, vivant pauvrement à l'instar des *parfaits*, mendiant et dormant parfois dans les bois ... Actuellement, Durand de Huesca est connu principalement pour son combat contre les *hérétiques* et plus particulièrement par son ouvrage *Liber contra Manicheos* (Nelli 1994: 238; *Voyage* 1999).

Mentionnons finalement encore quelques autres mouvements hérétiques européens. Les mouvements *apostoliques* de Gérard Ségarelli et de Fra Dolcino (Italie) sont à rapprocher des *Joachimites*. Ces derniers étaient les héritiers plus ou moins directs de Joachim de Fiore, annonçant l'imminence d'une Église de l'Esprit saint, destinée à effacer la domination, dans la violence et l'opulence, de la trop matérielle Église romaine. Les *hérétiques* de John Wycliff en Angleterre étaient appelés *Lollards* (Brenon 1997: 114-115).

Quoi qu'il en soit, pour l'Église catholique il était clair que les *cathares* étaient des *agents du mal* ou *agents de l'Antéchrist*, *de faux prophètes*, *annonciateurs* ou *invocateurs de l'Antéchrist*. On retrouve surtout ces termes à partir de l'an 1000 — parfois précédés de l'adjectif *redoutables* (Brenon 1997: 19; 1998: 13, 22).

Les gens de l'Église, surtout les moines chroniqueurs, opposaient les chrétiens traditionnels aux *cathares* en employant des termes tels: *apôtres de Satan*, *pseudo-apôtres* (évidemment comme réaction à l'emploi du terme *apôtre* par les cathares mêmes), *invocateurs du diable*, *ministres hérétiques du diable*, *adeptes luxurieux d'orgies nocturnes*, *criminels incestueux*, *dérisoires impies*, *faux docteurs de l'Écriture*, *vieilles femmes douteuses* et *paysans illettrés* ou, vers l'an 1000, *faux prophètes* et même *sorciers — adorateurs du Principe du Mal* ou du *Nihil*. En parlant des *cathares* dans une lettre, le pape Innocent III écrira: «Ces aveugles, ces chiens muets qui ne savent plus aboyer, ces simoniaques qui vendent la justice, absolvent le riche et condamnent le pauvre, ne respectent même pas les lois de l'Église» (Brenon 1996: 92; 1997: 19, 34; 1998: 13, 22, 76; Nelli 1994: 274; *Voyage* 1999).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le terme *bougres* ou *bolgres* (de *bulgare*?) ne semble avoir été employé que dans le Nord de la France (Nelli 1994: 79).

Le *Registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, du XIVe siècle parle aussi d'un *hérétique* particulier, Arnaud Gélis, qui est qualifié de *voyant*: celui qui «voit» les morts tels qu'ils apparaissaient de leur vivant (Nelli 1994: 28). Cependant, il semble s'agir d'un hapax — du moins en tant que désignation de *cathare*.

Le terme *faydit* a également une connotation négative. Les *faydits* sont des chevaliers dévoués à la cause *cathare*, appartenant aux lignages occitans vaincus; ils avaient été dépossédés de leurs châteaux et de leur fiefs lors de la croisade et avaient été mis au ban de la société. Plus d'une fois, ils continuaient le combat, souvent clandestinement (Bonnassié – Pradalie 1979; Brenon 1997: 105; 1998: 104). *Faydit* ou *faidit*, de *faiditus*, participe passé substantivé de *faidi[a]re* (traiter en ennemi, poursuivre), signifie en fait *proscrit, banni, ennemi exilé ou juré*. Au moyen âge, le terme était synonyme de *hors la loi*. *Faidi[a]re* est dérivé de *faida* (guerre, inimitié), du francique **faihida* (guerre). Vers 1190, Garnier de Pont-Saint-Maxence écrit *faidif, faidiu, faidit*. Godefroy (1965:88-89) mentionne également le terme s.v. *faidif (faidiu, faidieu, feidif, fadiu)* avec les sens suivants: *banni, proscrit; celui qui n'est pas sous la protection d'un seigneur; ennemi juré; hardi*.

Parmi les *faydits* plus connus, mentionnons les *Trencavel*, vicomtes *faydits* d'Albi et de Nîmes; au début du XIIe siècle, ils réunissent les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, puis de Limoux: *Roger II Trencavel* (1167-1194), *Raimond Trencavel* (fils de Roger II), *Raimond Trencavel* (vicomte de Carcassonne). N'oublions pas *Chabert de Barbaira* (le seigneur du château de Quéribus, une des dernières citadelles *cathares*, tombée en 1255), *Guillaume de Minerve* (vicomte de la cité de Minerve durant la croisade), *Pierre-Roger de Cabaret* (seigneur des quatre châteaux de Lastours) et *Raymond de Termes* (seigneur du château de Termes lors du siège en 1210) (*Voyage* 1999).

3. Quelques dénominations apparentées

Dans plus d'un texte, on associe — souvent même on identifie les *cathares* aux *Albanistes* de Desenzano: il s'agissait en fait de *dualistes* italiens plus ou moins *manichéens*, apparentés aux *traducianistes* (Brenon 1998: 30). Jean de Lugio, l'auteur du *Livre des deux principes* (*Liber de duobus principiis*, vers 1230) — certains prétendent que c'est un de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses disciples qui aurait écrit l'ouvrage — était l'évêque *cathare* des *Albanistes* de Desenzano (Brenon 1998: 36) — son nom est attesté vers 1230 comme fils de Bellesmanza (ou Balanzinansa), évêque *cathare* de Desenzano (vers 1250) en Italie du Nord. Ce clerc très savant, d'abord *fils majeur* de l'*évêque* de Desenzano, était probablement originaire de Bergame. Il a posé les bases du *dualisme* absolu et rationnel, aboutissement de la recherche et de la réflexion des *cathares* sur le problème du mal. Il meurt vers 1260 avant les grandes rafles et bûchers italiens du XIIIe. Une autre base du catharisme italien est la *Summa de Catharis* de Raynier Sacconi, constituant une base documentaire très importante sur le *catharisme* italien. En de nombreux points, cette pensée rejoignait le *manichéisme* primitif. Actuellement les auteurs en sont très souvent réduits à s'inspirer de la pensée des *cathares* italiens pour comprendre le mouvement occitan ... Rainer Sacconi mentionne encore un autre terme pour les *cathares* italiens, notamment celui de *garatistes* (de Concorezzo; vers 1240) (Brenon 1998: 30; *Voyage* 1999).

Dès le XIIe siècle, certains considèrent les *cathares* comme les descendants indirects des *Ariens* — une hérésie fondée par Arius, qui est probablement inspirée par la théologie d'Origène (IIe siècle après J.C.) — les grands *hérétiques* de la première époque du christianisme, portant sur le dogme de Nicée concernant la nature du Christ.C'était probablement à cause de la conception *cathare* non conforme de la nature du Christ et aux pratiques des apôtres — les *cathares* prétendant pourtant suivre fidèlement l'enseignement du Christ et des apôtres. Les *cathares* occitans ont parfois — mais tout compte fait, rarement, et surtout pas systématiquement — été qualifiés d'*Ariens* (Brenon 1998: 13, 22, 37; Duvernoy 1976: 301).

4. Conclusions

4.1. Rappel des types de désignations

4.1.1. Les désignations générales

Cette catégorie ne comporte somme toute que des termes que les cathares n'employaient pas eux-mêmes. Parmi les désignations générales, à l'origine — et du point de vue purement étymologique — celle de *cathare* n'est pas vraiment négative en tant que telle; au contraire, elle correspond tout à fait à la notion de *parfait*. Or, il semble qu'Eckbert von Schönau ait introduit le terme avec des intentions tout à fait contraires!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le sort ultérieur du mot lui a d'ailleurs donné raison! Les deux autres termes — *Albigeois* et *tisserand* — soulignent tout simplement un rapport avec un des hauts-lieux du catharisme ou avec des pratiques professionnelles courantes parmi les *cathares*. Nous ne nous prenons pas en compte les termes désignant les hérétiques dans d'autres régions de France ou hors de la France.

4.1.2. Les désignations positives

4.1.2.1. Termes généraux

Les désignations positives générales — pour la plupart employées par les *cathares* mêmes — constituent, ni plus ni moins, des tentatives répétées pour situer le catharisme dans le cadre du christianisme; ce sont des termes que les catholiques emploient aussi ou pourraient employer pour eux-mêmes. Ils renvoient directement au rapport entre les fidèles et Dieu (*aimé de Dieu, ami de Dieu, fou de Dieu*) ou au christianisme tout court (*bon chrétien, vrai chrétien, chrétien, Christopolitain*, même *saint* — et les variantes au féminin).

4.1.2.2. Membres d'un des trois ordres

Dans ce contexte, nous retrouvons un nombre de termes désignant une fonction, un rang ou d'autres spécificités et activités n'existant pas vraiment dans l'Église romaine. *Bonhomme* et *Bonne Femme* — et bien qu'il ne s'agisse pas de termes employés par les cathares, *élu* et *parfait* — sont des termes intrinsèques au et tout à fait spécifiques pour le catharisme, renvoyant à l'état de bonté ou de pureté des *ministres* — tout comme *ami du Bien*. *Fils mineur* et *fils majeur, ancien, parfait, consolé, prud'homme, auditeur, sympathisant* indiquent clairement le rang des membres de l'Église. *Revêtu* renvoie à de simples caractéristiques vestimentaires des *ministres; receveur* ou *sauveur d'âmes* à des activités exercées par les *ministres* ou à l'effet présumé de leurs activités; *baptisé de l'esprit* oppose les *cathares* aux catholiques, *baptisés de* ou *par l'eau*); *prud'homme* traduit le respect que les fidèles affichent pour leurs *ministres*.

En même temps, certaines dénominations se rapprochent également de termes analogues dans l'Église catholique: divers termes semblent en effet éminemment *chrétiens*, *catholiques* même — identiques à des termes de l'Église romaine: *évêque, Monseigneur, apôtre, prédicateur, baptisé, diacre, ministre, ordonné, chrétien, croyant, fidèle, novice*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4.1.3. Les désignations négatives

Les dénominations à connotations négatives s'organisent autour de plusieurs axes.

4.1.3.1. L'hérésie

Un nombre de termes associe évidemment plus au moins directement les cathares à l'hérésie. Cela pouvait se faire en employant tout simplement *hérétique*, *manichéen* ou *Arien*, ou en rapprochant les *cathares* de l'Antéchrist: *agent de l'Antéchrist*, *invocateur de l'Antéchrist* et *annonciateur de l'Antéchrist* ainsi que *ministre hérétique du diable*. On peut classer dans ce même contexte les termes *sorcier* et *voyant*.

4.1.3.2. Amis du diable

On pouvait aussi diaboliser les *cathares* — littéralement — en les associant au diable: *apôtre de Satan* ou *invocateur du diable*. Le diable étant la personnification du Mal, il faut également ranger dans cette dernière catégorie les termes *adorateur du Principe du Mal* et *agent du Mal*.

La dénomination *ministre hérétique du diable* combine deux stratégies, l'*hérétique* étant considéré comme un serviteur du diable.

4.1.3.3. Mensonge, ignorance et péché

L'hérésie étant considérée par l'Église catholique comme le plus grand des mensonges, il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve des dénominations telles *faux docteur de* l'*Écriture* et *faux prophète*.

Les termes *paysan illettré*, *vieille femme douteuse* et *bougre* suggèrent que certains ecclésiastiques pensaient que l'*erreur cathare* était commise par une ignorance fondamentale.

Or, le mensonge, l'hérésie et tout pacte avec Satan relevant du péché, les *cathares* étaient sans plus considérés comme des *criminels incestueux* et des *adeptes luxurieux d'orgies nocturnes*. Le manque de respect à l'égard de l'Église — du moins dans les yeux des catholiques — se traduit dans la dénomination *dérisoire impie*.

4.1.3.4. L'exclusion sociale

Le terme *faydit* renvoie essentiellement aux chevaliers et aux seigneurs *cathares* ou défenseurs du catharisme, exclus de la société occitane médié-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vale. Contrairement aux autres termes, le mot a une connotation sociale, non religieuse.

4.2. Des stratégies onomasiologiques au service des dogmes?

Il est clair que les dénominations des *cathares* sont inspirées par les dogmes et idéologies qui fondent le mouvement — tant pour ce qui est des termes à connotations positives que pour ceux à connotations négatives.

Les *cathares* mêmes adoptent une double stratégie: d'une part celle de l'identification avec certains éléments de l'Église romaine, d'autre part celle d'une tendance à la différenciation par rapport à cette même Église.

a. La première tendance souligne évidemment le lien étroit que les *cathares* prétendaient entretenir avec les véritables *apôtres*, rites et dogmes la jeune Église du Christ. Ainsi, délibérément ou non, ils se réclamaient d'une originalité dogmatique et historique. Cette tendance se manifeste dans tous les différents ordres connus: *évêque* pour la hiérarchie supérieure, *prédicateur, baptisé, diacre, ministre* et *ordonné* pour le second degré et *croyant, fidèle* et *novice* pour le degré inférieur. Plus encore, c'est le cas des termes génériques *(bon) chrétien* et *saint*, mais moins pour les termes *aimé, ami* ou *fou de Dieu* — qui ne sont pas si évidents ou courants dans le contexte de l'Église romaine.
b. Simultanément, la seconde tendance fait apparaître un désir de différenciation particularisante par rapport à ce qu'ils disaient être une Église corrompue par le pouvoir et le matérialisme. Il s'agit alors essentiellement de désignations de fonctions au sein de la communauté *cathare*, tels les termes *fils mineur* et *majeur, ancien, consolé, prud'homme, auditeur* et *sympathisant, baptisé de l'esprit* et surtout *Bonhomme* et *Bonne Femme*. Ces deux derniers termes sont suffisamment éloquents quant aux intentions et croyances fondamentales du catharisme.

Les adversaires du catharisme adoptent une stratégie analogue: or, chez eux, il s'agit surtout de dénominations inspirées par les dogmes orthodoxes de l'Église romaine traditionnelle.

a. Les *cathares*, ne marchant pas dans le pas, sont des hérétiques: de là les termes *hérétique, manichéen, Arien, agent, invocateur* ou *annonciateur de l'Antéchrist* et *ministre hérétique du diable*.
b. Le diable, symbolisant par excellence le mal, les *cathares* étaient des *apôtres de Satan*, des *invocateurs du diable*, des *adorateurs du*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

principe du Mal, des *agents du Mal* ou des *ministres hérétiques du diable*.

c. Enfin, les *cathares* reniant certains dogmes officiels — et surtout critiquant furieusement la hiérarchie et certaines pratiques de l'Église romaine — vivent dans le péché, par mensonge, par ignorance ou par manque de respect: voilà ce qui explique les termes *faux docteurs de l'Écriture, faux prophètes, paysans illettrés, vieilles femmes douteuses, bougres, adeptes luxurieux d'orgies nocturnes, dérisoires impies* et *criminels incestueux*.

Dans une contribution sur le discours des *cathares* français méridionaux, notre collègue émérite, que nous fêtons dans ce volume de *Mélanges*, avance qu'on ne peut faire accepter par une population une éthique ou même une théologie, dans la mesure où elles se traduisent par une façon de penser et de parler propre au groupe cible. En d'autres termes, spécifie-t-il, pour vendre un produit, il faut s'adresser aux gens en utilisant leur vocabulaire, en pensant comme eux, en entrant dans leur propre univers mental (Venckeleer 1998: 14).

Les stratégies onomasiologiques concernant les dénominations des *cathares* confirment sa thèse. Les *cathares* se disaient des *chrétiens* — voilà pourquoi ils ne refusaient aucunement l'emploi de certains termes de l'Église catholique, qu'ils contestaient pourtant. Des termes comme *évêque, fidèle, croyant* et autres avaient pour ainsi dire comme fonction de rassurer leurs adeptes. C'est comme si les *Bonshommes* et les *Bonnes Femmes* voulaient dire à leurs disciples (potentiels): *Mais nous sommes et vous êtes des chrétiens à part entière! Nous ne sommes pas, vous n'êtes pas des hérétiques, comme le prétendent les autres!* Or, ils ne voulaient pas être des *chrétiens* comme ces *autres* ... Raison pour laquelle leur vocabulaire contient un nombre de termes spécifiques, n'existant point dans le vocabulaire courant de l'Église catholique.

Les adversaires des *cathares*, à leur tour, adoptaient la même stratégie. Pour convaincre le clergé et les fidèles non *cathares* de l'erreur *cathare*, il fallait littéralement diaboliser ces derniers en les associant tout simplement à Satan. Afin de pouvoir les qualifier de *mauvais chrétiens*, il fallait refouler les *cathares* dans le monde du péché, de l'ignorance, du mensonge, bref, de l'hérésie ...

Stratégies communicatives évidentes et faciles, sans le moindre doute. Mais stratégies efficaces, magistralement menées par l'Inquisition, surtout, et associées à une persécution inexorable, sans merci — on ne fait pas le détail: *Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les Siens* ... (Béziers, 1209).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Références

Bonnassié, P. – Pradalie, G. 1979. *La Capitulation de Raymond VII et la fondation de l'Université de Toulouse (1229-1979)*. Université de Toulouse-Le Mirail.

Borst, A. 1953. *Les Cathares*. Paris [1984; prem. éd. fr. 1974; éd. originale allemande 1953].

Brenon, A. 1996. *Les Cathares. Vie et mort d'une Église chrétienne*. Paris: Grancher.

—. 1997. *Les Cathares. Pauvres du Christ ou Apôtres de Satan?* Paris: Gallimard.

—. 1998. *Petit Précis de Catharisme*. Toulouse: Éditions Loubatières.

Fournier, J. s.d. *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier, évêque de Pamiers* (éd. J. Duvernoy). Toulouse: Privat 1965 [correctoire 1973].

Duvernoy, Jean. 1976. *La religion des cathares*. Toulouse: Privat.

—. 1979. *L'histoire des cathares*. Toulouse: Privat.

Godefroy, Fr. 1884. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*. Paris [Kraus Reprint, Vaduz 1965).

Madaule, Jacques. 1973. *Le drame albigeois et l'unité française*. Paris: Gallimard.

Nelli, René. 1994. *Dictionnaire du catharisme et des hérésies méridionales*. Toulouse: Privat [rééd. de 1968].

Rouquette, Yves. 1991. *Cathares*. Toulouse: Éditions Loubatières.

Sirinelli, J.-F. & Couty, D. 1999. *Dictionnaire de l'histoire de France*. Paris: Colin - Diffusion Larousse (2 vols)

Venckeleer, Theo. 1960-1961. «Un recueil cathare, le manuscrit A 6 10 de la *Collection vaudoise* de Dublin». *Revue belge de philologie et d'histoire* 38. 815-834; 39. 759-793.

—. 1998. «Beschouwingen over het discours van de Zuid-Franse Katharen». *Acta Comparanda* 9. 5-15.

Voyage 1999. *Voyage en terre d'Oc: le catharisme, Encyclopédie interactive thématique, Histophile*, Édition cédérom n° 10, automne 1999 (www.cathares.org).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SUR LA NARRATIVITÉ DE L'IMPARFAIT*

Carl VETTERS – Walter DE MULDER
(*Université du Littoral – Côte d'Opale & Universiteit Antwerpen*)

1. Introduction

L'interprétation de l'imparfait dit «narratif» a fait et fait toujours couler beaucoup d'encre, comme en témoigne entre autres le volume 32 de *Cahiers de praxématique* (1999), édité par Bres, qui est entièrement consacré à cet effet de sens de l'imparfait. Plusieurs études de ce recueil traitent le problème de sa valeur aspectuelle et aboutissent à des réponses très différentes. D'un côté, Bres (1999) conclut qu'il s'agit d'un imparfait comme les autres, l'effet narratif étant le résultat de «l'interaction de la demande cotextuelle de progression avec une forme verbale aspectuellement inappropriée», c'est-à-dire sécante. De l'autre, pour Gosselin (1999a), l'aspect global constitue le trait définitoire de l'imparfait narratif.

Nous avons étudié cet effet de sens dans Vetters (1992, 1996, 2003) et dans Vetters – De Mulder (2000). Vetters (1996: 128), propose la caractérisation suivante de l'imparfait narratif:

(i) il peut toujours être remplacé par le *passé simple;*
(ii) son emploi est favorisé par l'antéposition du complément de temps alors que la postposition favorise l'emploi du *passé simple*;
(iii) il affecte le plus souvent des verbes téliques;
(iv) il permet au récit d'avancer;
(v) il permet à un verbe d'état de prendre un sens inchoatif;
(vi) l'emploi du complément de temps n'est pas indispensable.

Nous estimons actuellement qu'elle doit être nuancée et complétée sur plusieurs points. D'une part, l'énoncé suivant, emprunté à Bres (1999: 99):

(1) À 14h, les exclus du peloton se sont engouffrés dans l'enceinte policière mitraillés par les journalistes. *Quelques heures plus tôt*, Virenque *négociait* /**négocia* à prix d'or une interview (*Le Monde*)

---

* Les auteurs aimeraient remercier Anne Le Draoulec et Myriam Bras pour l'échange de vues stimulant que l'un d'entre eux a pu avoir avec elles au sujet de l'imparfait narratif.

Memoire en temps advenir, 687-702. Orbis/Supplementa, 22. Louvain: Peeters, 2003.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

montre que l'imparfait narratif permet aussi des retours en arrière (iv) et qu'il ne peut pas toujours être remplacé par un passé simple (i). D'autre part, il est vrai que l'effet de sens narratif de l'imparfait est possible sans complément de temps (vi), comme le montre (2):

(2) La clef tourna dans la serrure. Monsieur Chabot *retirait* son pardessus qu'il *accrochait* à la porte d'entrée, *pénétrait* dans la cuisine et *s'installait* dans son fauteuil d'osier. (Simenon, cité par Tasmowski-De Ryck 1985)

mais dans la plupart des cas, l'on ne peut pas enlever le complément de temps antéposé, comme le montrent les exemples suivants empruntés à Berthonneau – Kleiber (1999: 119, 126, 146):

(3) a. [Le commandant se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. *Trois minutes plus tard*, Mr Chisnutt se présentait chez le commandant. (cf. aussi Molendijk 1990)
b. [Le commandant se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. *Mr Chisnutt se présentait chez le commandant.

(4) a. Pour la première fois de sa vie, il ne s'ennuya pas au théâtre et il passa sa nuit avec des filles. Six mois plus tard, il se *remariait*. (Maupassant, *Les bijoux*, Pléiade I: 770-771)
b. Pour la première fois de sa vie, il ne s'ennuya pas au théâtre et il passa sa nuit avec des filles. *Il se *remariait*.

Le terme *imparfait «narratif»* semble être inspiré par le fait que cet emploi de l'imparfait empiète sur le domaine du passé simple, qui est généralement considéré comme le tiroir narratif par excellence. Cette «narrativité» se manifeste par deux caractéristiques qui sont difficilement compatibles avec la tradition grammaticale qui considère l'imparfait comme un tiroir sécant (ou imperfectif) exprimant la simultanéité dans le passé. D'une part, ces énoncés à l'imparfait font progresser le récit — ou régresser comme on le voit dans (1) —, ou pour le dire en des termes reichenbachiens, ils déplacent le point de référence temporelle. D'autre part, l'interprétation de certains imparfaits narratifs est globale (ou perfective). Dans (5):

(5) Quelques instants plus tard, Maigret *descendait* l'escalier, *traversait* le salon aux meubles disparates, gagnait la terrasse ruisselante des rayons déjà chauds du soleil (Simenon, *La nuit du carrefour*, LdP 2908, p. 61)

le contexte montre que *descendait l'escalier* et *traversait le salon* sont saisis dans leur globalité; on comprend que ces situations téliques se sont déroulées complètement, y compris leur fin inhérente. En effet, Maigret

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne peut pas traverser le hall tant qu'il n'est pas arrivé en bas de l'escalier et ne peut pas gagner la terrasse tant qu'il n'a pas traversé le salon. De même, dans (6),

(6) Le lendemain vers midi, Calvin Gates *traversait* le hall de l'hôtel pour aller payer sa note. [...] Le directeur s'inclina respectueusement devant Calvin et lui tendit la note (John P. Marquand, *Mister Moto est désolé*, Rivages/Noir 18, p. 67)

si le directeur, dont on peut supposer qu'il est derrière un comptoir, peut tendre la note à Calvin Gates, cela implique que celui-ci a effectivement traversé le hall de l'hôtel.

Vetters (2003) fait remarquer que si l'on se fonde sur des exemples comme les extraits de Simenon (5) ou de Marquand (6) pour avancer que la valeur aspectuelle de l'imparfait narratif (ou de certains imparfaits narratifs) est globale, on est confronté à un double problème: d'une part, on doit expliquer comment une forme que la tradition considère comme sécante peut donner lieu à une lecture globale; d'autre part, on doit rendre compte de l'intuition de beaucoup de locuteurs — explicitée par Gosselin (1999a: 28) et par Berthonneau – Kleiber (1999) — que l'imparfait narratif à interprétation globale n'a pas le même effet de sens qu'un passé simple[1].

Le but de cet article est de montrer que l'imparfait dit «narratif» est un imparfait comme les autres, c'est-à-dire un imparfait prévisible à partir de son contenu sémantique fondamental. Nous ne sommes certes pas les premiers à énoncer cette hypothèse, mais notre approche est néanmoins différente de celles de Tasmowski-De Ryck (1985) et de Bres (1998, 1999). D'une part, nous rejetons l'idée selon laquelle l'imparfait narratif présente une lecture globale de l'événement. Nous avancerons que c'est le contexte qui assure l'interprétation globale tandis que l'imparfait garde sa valeur aspectuelle normale sécante. D'autre part, notre analyse apportera de l'évidence supplémentaire pour l'hypothèse de Bres selon laquelle ce n'est pas l'imparfait qui est narratif, mais le contexte.

2. La globalité de l'imparfait

Si l'imparfait dit narratif exprimait l'aspect global, cela impliquerait que l'imparfait aurait perdu son aspect sécant (ou imperfectif) et serait

[1] Pour une discussion des solutions proposées par de Saussure – Sthioul (1999) et par Gosselin (1999), voir Vetters (à paraître).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devenu une forme neutre pour l'aspect comme le prétérit allemand ou le *onvoltooid verleden tijd* néerlandais. On peut observer que c'est uniquement l'imparfait dont on conteste la valeur aspectuelle, celle du passé simple, l'autre membre du couple aspectuel, n'est jamais contestée. Un passé simple comme *se noya* dans (7) n'aura jamais de lecture sécante:

(7) Paul **se noya* [ok *se noyait*] quand l'agent le sauva en le retirant de l'eau.

Le caractère global de *se noya* est contradictoire avec l'information que Paul a été sauvé. L'imparfait *se noyait*, par contre, présente la situation de l'intérieur, avant la borne de droite, qui est le moment où les situations téliques se réalisent, et est donc compatible avec ce qui suit.

De même, le passé simple est incompatible avec des compléments de «durée partielle» qui ne saturent qu'une partie de l'intervalle qui ne contient pas la borne de droite:

(8) *Jean travailla depuis un quart d'heure.

On constate même que la valeur aspectuelle globale (ou perfective) du passé simple est plus stable que son comportement temporel discursif dont l'instabilité pousse — depuis Kamp – Rohrer (1983) — les linguistes à proposer des règles permettant de prévoir quand un passé simple n'exprime pas l'ordre temporel (cf. par exemple de Saussure 1998, Vetters – De Mulder 2000 et Vetters 2003).

La valeur aspectuelle de l'imparfait, par contre, n'est pas facile à déterminer. Ses emplois font actuellement l'objet de beaucoup de discussions. Les exemples sur lesquels les uns construisent leurs théories sont rejetés par les autres. Ce désordre est typique pour une situation où un changement diachronique est en cours mais pas encore arrivé à son terme. Il est intéressant de comparer l'évolution diachronique du couple passé simple / imparfait français au schéma abstrait de la diachronie et du marquage proposé par Dik (1989: 42):

	marqué	non marqué	désuet
stade 1	E2	E1	—
stade 2	—	E2	(E1)
stade 3	E3	E2	—

Le stade 1 correspond à la situation du français au XIe siècle: toutes les études confirment qu'à cette époque le passé simple (E1) est le membre extensif de l'opposition et l'imparfait le membre marqué (E2) (cf. e.a. Anderson 1979; Ellis 1986; Ménard 1994; Raynaud de Lage 1993; Moignet 1988). Selon Bonnard – Régnier (1997: 133), à cette époque et jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'à la fin du XIIIe siècle, le passé simple «descriptif» s'employait dans des contextes où le français moderne emploie un imparfait (cf. p. ex. «Li chevaliers *fu* baus»; *La Chastelaine de Vergi*; ex. cité par Bonnard – Régnier 1997: 133).

L'évolution d'une forme, de marquée à non marquée, est lente et peut durer plusieurs siècles. Le français actuel se situe quelque part entre les stades 1 et 2: le passé simple n'est pas (encore) complètement désuet (à l'écrit au moins); l'imparfait pas (encore) tout à fait non marqué pour l'aspect. Mais si le schéma de Dik s'applique à l'imparfait français, celui-ci fonctionnera un jour comme le prétérit allemand, c'est-à-dire qu'il sera non marqué pour l'aspect. Quant à la grammaticalisation d'une nouvelle forme marquée (E3), il est clair que l'on n'est pas encore arrivé à ce stade, mais nous aimerions suggérer qu'il pourrait être intéressant d'étudier en diachronie la fréquence de certaines périphrases aspectuelles sécantes comme *être en train de* ou *être occupé à* afin d'y déceler la direction que prendra une grammaticalisation future.

La question qui nous intéresse ici est de savoir où cette évolution vers l'imparfait «prétérit» complètement désaspectualisé en est exactement. L'imparfait narratif avec complément de temps antéposé est tellement bien intégré dans le système du français qu'il tend d'après certains à supplanter le passé simple dans ce contexte (cf. Tasmowski-De Ryck 1985). La discussion ne porte donc pas sur le phénomène, mais sur son interprétation: l'imparfait narratif est-il imperfectif (cf. Klum 1961: 114 ou Wilmet 1976: 169) ou perfectif? Nous sommes du même avis que Sthioul (1998: 212), qui signale à juste titre que «les discussions portant sur le fait de savoir si l'imparfait narratif marque une vision sécante ou globale semblent pouvoir se dérouler sans fin, tant il est vrai que cette forme paraît en elle-même paradoxale». En effet, d'une part, elle se met à la place du passé simple global; mais, d'autre part, elle est compatible avec les emplois sécants de *déjà*[2] qui excluent le passé simple (ex. de Sthioul 1998: 213):

---

[2] Rappelons que *déjà* a deux valeurs différentes (cf. Vetters 1996: 123-124):
(i) *déjà* itératif ponctuel:
Comme je l'ai déjà écrit dans mon article, la grammaire transformationnelle consiste en trois parties (Hoepelman – Rohrer 1980: 128)
(ii) *déjà* duratif sécant:
Mais dès qu'elle fut étendue près de lui, *déjà* il se rapprochait (Mauriac, *Thérèse Desqueyroux*)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(9) a. Le train quitta Genève. Quelques heures plus tard, il entrait *déjà* en Gare de Lyon.
b. Le train quitta Genève. Quelques heures plus tard, il entra*?* *déjà* en Gare de Lyon.

D'habitude, l'on considère que l'on ne pourra dire que l'imparfait a perdu sa valeur aspectuelle que lorsque l'on trouvera couramment dans des contextes singulatifs[3] des exemples comme ceux de (10):

(10) a. Le lendemain, il travaillait de 5h à 8h. (Vetters 1996: 128)
b. Le lendemain, Paul travaillait pendant dix heures d'affilée. (Sthioul 1998: 213)

L'avis sur ces exemples est partagé. On peut au moins dire que ce genre d'énoncés n'est pas courant. Il faudra cependant nuancer le jugement de Vetters (1996: 128) qui avance que ces énoncés ne peuvent pas avoir de lecture singulative. Entre-temps, Bres (1998; 1999) et Gosselin (1999a) ont trouvé des exemples comme les suivants:

(11) a. Tous deux se mirent à aller à côté l'un de l'autre, sans rien se dire. Ils arrivèrent à une route pavée [...]. Là, sous le ciel aigu et glacé d'une réverbération de neige, ils *marchaient longtemps*, s'enfonçant dans le vague, l'infini d'une rue [...]. (E. et J. de Goncourt, Bres 1998)
b. Mais le soir, vers 23 heures, une trentaine de jeunes harcelaient à nouveau les patrouilles. [...]. Les deux camps en présence *jouaient jusqu'au petit matin* au chat et à la souris. (*Le Figaro*, Bres 1999: 109)

(12) a. Les deux hommes *erraient* ainsi *quelques instants*, gênés, bousculés. (Marcel Allain, *Le train perdu*, Gosselin 1999a: 23).
b. Dès lors, l'apache et sa maîtresse *demeuraient pendant près de vingt minutes* aux écoutes, les oreilles collées à la cloison. (*Id.*)
c. La jeune fille *marchait* ainsi *pendant une bonne heure*, peut-être plus. (*Id.*)
d. *En trois quarts d'heure environ*, le guide *fournissait* à ses clients toutes les explications nécessaires. (Marcel Allain, *Le voleur d'or*, Gosselin 1999a: 23)

Tous ces exemples n'ont pas la même valeur argumentative. Ainsi, (11b) n'est pas entièrement dénué d'une valeur itérative, la répétitivité étant déjà présente au niveau virtuel du prédicat verbal «jouer au chat et à la

---

[3] Dans un énoncé itératif comme *Tous les jeudis, il travaillait de 5h à 8h*, la combinaison de l'imparfait avec un complément perfectif ne pose aucun problème car l'aspect sécant du verbe porte sur la série qui est présentée dans son déroulement alors que le complément de durée globale concerne les occurrences individuelles qui composent la série (cf. Vetters 1996: 119-122).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souris». En ce qui concerne (11a) et (12a), on peut faire remarquer que, à l'opposé de compléments comme *de 5h à 8h* ou *pendant dix heures d'affilée*, les compléments *longtemps* et *quelques instants* n'expriment pas vraiment la globalité. En effet, *longtemps* et *quelques instants* peuvent non seulement référer à l'intervalle de temps dans sa globalité, mais aussi à des sous-intervalles: si quelqu'un a marché longtemps ou erré quelques instants pendant l'ensemble de l'intervalle de référence du prédicat, il a également marché longtemps ou erré quelques instants pendant certains sous-intervalles (à savoir les sous-intervalles d'une durée suffisante pour mériter les descriptifs *longtemps* ou *quelques instants*). Par contre, si quelqu'un a travaillé pendant dix heures d'affilée ou de 5h à 8h, le complément ne peut porter que sur l'ensemble de l'intervalle et non pas sur des sous-intervalles: là où une partie de *longtemps* peut durer *longtemps*, une partie de *pendant dix heures* ne peut pas durer *pendant dix heures*.

Or dans (12b), (12c) et (12d), la lecture est singulative et le complément de temps est global, même si son caractère global comptable y est quelque peu affaibli (*PRÈS DE vingt minutes*, *pendant une BONNE heure*, *En trois quarts d'heure ENVIRON*). Les imparfaits singulatifs perfectifs existent donc bel et bien, même si tous les exemples convaincants proposés par Gosselin (1999a) de la combinaison *imparfait singulatif + complément perfectif* viennent de la même source: les romans de *Fantômas* de Marcel Allain. Cela ne permet pourtant pas de minimiser le phénomène. Même si la cooccurrence de l'imparfait singulatif avec des compléments perfectifs n'est pas encore courante, ces exemples pourraient annoncer déjà l'évolution future de l'imparfait. Toute évolution diachronique commence par des précurseurs; ainsi, l'imparfait narratif n'est devenu courant qu'au début du XIXe siècle, alors que Marguerite de Navarre et Diderot l'employaient déjà, avec ou sans complément de temps antéposé (cf. Vetters – De Mulder 2000: 27-28).

En admettant l'existence de la combinaison *imparfait singulatif + complément global* de (10), sommes-nous obligés de conclure que l'imparfait a perdu son caractère aspectuel? Malgré l'existence d'exemples comme ceux de (11) et (12), il nous semble qu'il existe au moins deux bons arguments pour ne pas abandonner l'hypothèse traditionnelle selon laquelle l'opposition passé simple / imparfait est de nature aspectuelle.

D'une part, rappelons que nous avons signalé au §1 ci-dessus que, selon beaucoup de linguistes (p.ex. Berthonneau – Kleiber 1999 ou Gosselin 1999a), l'effet de sens d'un imparfait narratif à lecture globale n'est pas le même que celui du passé simple global. Vetters (2003) en a conclu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que la globalité de l'imparfait narratif est d'une autre nature que celle du passé simple.

D'autre part, on peut observer que l'imparfait continue à s'opposer aspectuellement au passé simple dans beaucoup d'autres cas. Ainsi, dans (7),

(7) Paul **se noya* [ok *se noyait*] quand l'agent le sauva en le retirant de l'eau.

l'effet d'événement interrompu n'est possible qu'avec l'imparfait et dans (13):

(13) a. Quand Marie entra, Paul *téléphona*.
b. Quand Marie entra, Paul *téléphonait*.

téléphona au passé simple place l'événement saisi dans sa globalité sur la ligne chronologique du texte tandis que l'imparfait *téléphonait* présente la situation comme une circonstance d'arrière-plan, en cours (et donc sécante) au moment où Paul entre.

Vetters (2003) suggère que l'interprétation globale des énoncés à l'imparfait dans des exemples comme (2), (5), (6), (11) et (12) n'est pas incompatible avec le caractère sécant de l'imparfait. L'hypothèse que nous défendons est que l'imparfait a dans tous ces exemples sa valeur aspectuelle sécante normale: il ne sature qu'une partie de l'intervalle de la situation qu'il affecte. La lecture globale n'est pas due à l'imparfait, mais au contexte (explicité ou non explicité). D'autres linguistes qui ont étudié ce contraste entre une forme sécante et un contexte global ont parlé d'un «conflit» (Gosselin 1999a) ou d'une «interaction rugueuse» (Bres 1999). À notre avis, ces termes sont trop forts: le contexte ne vient pas contredire l'information aspectuelle donnée par l'imparfait, mais y ajoute de l'information. Sur ce plan, l'imparfait narratif peut, d'une certaine façon, être rapproché de l'ellipse narrative. Analysons (14) à (16):

(14) Deux semaines après, on lui coupait les deux jambes, et le deux février suivant, deux chevaux la menèrent au cimetière. (M. Rolland, *La pipe en sucre*, Edmond Nalis, p. 200)

(15) Il grommela, mit le contact et la Morris démarra. Dix minutes plus tard, les deux hommes se trouvaient dans une petite chambre chichement meublée, éclairée par une ampoule poussiéreuse et sans abat-jour qui pendait lamentablement du plafond sale. (James H. Chase, *Le vautour attend toujours*, Carré noir 31, p. 15)

(16) Il lui donna le numéro de l'immeuble, endossa son pardessus et quelques instants plus tard, il y avait une silhouette sombre de plus à marcher à pas rapides dans le brouillard. Ce ne fut qu'au coin du boulevard Voltaire qu'il trouva un taxi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les avenues, autour de l'Étoile, étaient presque désertes. (Simenon, *Tout Simenon*, «Maigret se trompe», Presses de la Cité, 7, p. 10)

Dans (14), tout le monde comprend que la personne en question est décédée et qu'on la conduit au cimetière pour l'enterrer et non pas que l'on promène en calèche une dame vivante, mais sans jambes. Or personne ne considérera qu'il est contradictoire d'enterrer quelqu'un dont le décès n'a pas été mentionné explicitement dans le texte. (15) et (16) sont des exemples semblables de l'ellipse très fréquente d'un trajet pendant lequel il ne se passe rien de significatif. Personne n'est surpris de constater qu'un personnage qui finit par trouver un taxi au boulevard Voltaire se trouve, dans la phrase suivante, déjà dû côté de la place de l'Étoile.

Pour nous, les imparfaits narratifs dans une proposition à interprétation globale comme ceux de (5) et (6) relèvent d'une opération narrative semblable: l'imparfait y a sa valeur sécante normale et sature une partie de l'intervalle (qui ne comprend pas la borne de droite); l'autre partie (avec la borne de droite) n'est pas explicitée par l'imparfait — on pourrait dire qu'elle fait l'objet d'une ellipse narrative —, et c'est le contexte qui permet d'inférer que la borne de droite a été atteinte. De cette façon, nous pouvons expliquer l'intuition de beaucoup de linguistes selon laquelle un énoncé global à l'imparfait narratif n'a pas le même effet de sens qu'un énoncé global au passé simple. En effet, la nature de la globalité est différente: dans le cas du passé simple, elle est assurée par le temps du verbe, dans le cas de l'imparfait, elle est assurée par le contexte (explicité ou non explicité).

Signalons pour terminer cette section que l'impossibilité d'employer le passé simple (à l'opposé de l'imparfait) dans un contexte avec une valeur aspectuelle différente (donc sécante pour le passé simple) n'a rien d'étonnant. Dans le cas de l'imparfait, le contexte global ne contredit pas vraiment son aspect sécant. Le temps verbal dit qu'une partie de l'intervalle a été saturée, sans se prononcer sur l'autre partie. Le contexte ne fait que donner des informations complémentaires sur la partie de l'intervalle sur laquelle l'imparfait ne donne pas de précisions. Il n'y a donc pas de contradiction, mais le contexte en dit plus que n'en dit la forme verbale. La combinaison d'un passé simple global et d'un contexte sécant, par contre, est contradictoire, comme l'on a pu le constater dans (7) et (8), car le passé simple dit que tout l'intervalle a été saturé, tandis que le contexte explicite ou suggère qu'une partie de l'intervalle n'a pas été saturée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3. La progression temporelle et la narrativité de l'imparfait

Nous avons avancé dans notre introduction que la présumée «narrativité» de l'imparfait peut s'expliquer par deux traits que l'imparfait dit «narratif» semble partager avec le passé simple et qui s'écartent de la description classique de l'imparfait comme temps sécant qui exprime la simultanéité dans le passé: (i) l'énoncé présente la situation comme entièrement réalisée (ou en d'autres termes, dans sa globalité) et (ii) la situation est placée sur la ligne du temps après le point de référence temporelle en vigueur, ou en d'autres termes: le récit progresse. Dans la section qui précède, nous avons suggéré que l'interprétation globale de l'énoncé n'est pas due à l'imparfait qui garde sa valeur normale, sécante. Ici, nous montrerons que la progression temporelle avec un imparfait n'est pas du même type que celle avec un passé simple.

De même que nous avons avancé que c'est le contexte qui est responsable pour l'interprétation globale de l'imparfait, nous avancerons ici que c'est le contexte qui est responsable pour la progression temporelle. Très souvent, la possibilité d'employer un imparfait narratif dépend crucialement de la présence d'un complément de temps antéposé qui fait avancer le récit. Berthonneau – Kleiber (1999) signalent à juste titre que des énoncés comme (3a) ou (4a) deviennent inacceptables si l'on enlève le complément de temps qui est responsable de la progression temporelle, comme on le constate dans (3b) et (4b):

(3) a. [Le commandant se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. *Trois minutes plus tard*, Mr Chisnutt se présentait chez le commandant. (cf. aussi Molendijk 1990)
b. [Le commandant se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. *Mr Chisnutt se présentait chez le commandant.

(4) a. Pour la première fois de sa vie, il ne s'ennuya pas au théâtre et il passa sa nuit avec des filles. Six mois plus tard, il se *remariait*. (Maupassant, *Les bijoux*, Pléiade I: 770-771)
b. Pour la première fois de sa vie, il ne s'ennuya pas au théâtre et il passa sa nuit avec des filles. *Il se *remariait*.

Si, par contre, on remplace les imparfaits de (3b) et (4b) par des passés simples, les énoncés sont acceptables sans complément de temps:

(3) c. [Le commandant se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. Mr Chisnutt *se présenta* chez le commandant.

(4) c. Pour la première fois de sa vie, il ne s'ennuya pas au théâtre et il passa sa nuit avec des filles. Il se *remaria*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Apparemment, le passé simple a la capacité de faire avancer le point de référence tandis que l'imparfait a des difficultés pour faire avancer le récit: il a besoin d'un élément contextuel qui déplace le point de référence. Cette observation pourrait être comprise comme un argument en faveur de l'hypothèse selon laquelle l'imparfait exprime toujours la simultanéité. Or, Kamp et Rohrer (1983: 259) signalent que l'imparfait sans complément de temps peut être postérieur au point de référence, introduit par le dernier événement, comme c'est le cas dans (17):

(17) Jean tourna l'interrupteur. La lumière éclatante l'éblouissait.

Molendijk (1993, 1996) explique des exemples comme (17), (18) et (19):

(18) On congédia Jean. Cela n'étonna personne. Il n'exerçait pas ses fonctions à la satisfaction générale.
(19) Jean se mit en marche. Il avançait avec précaution.

à l'aide des notions de présupposition et d'implication temporelles. D'après Molendijk (1996: 110), l'antécédent temporel de la phrase à l'imparfait dans (18) n'est pas une situation mentionnée explicitement, mais la situation *Jean avoir une situation* (*quelque part*) qui est présupposée par la première phrase et qui est simultanée avec la phrase à l'imparfait. De même, dans (19), il y a coréférence temporelle avec la situation non explicitée *Jean être en marche*. Mais cette fois, la situation n'est pas présupposée, mais impliquée.

Molendijk avance que les notions de présupposition et d'implication temporelles sont nécessaires si l'on veut caractériser l'imparfait comme un temps qui exprime la simultanéité. D'autres linguistes, comme Berthonneau – Kleiber (1993, 1994, 1998) et Landeweerd (1998) abandonnent l'hypothèse selon laquelle l'imparfait exprime la simultanéité. Landeweerd ne retient pas les notions de présupposition et d'implication temporelles et remplace la simultanéité par l'adjonction à gauche et l'adjonction à droite. Elle suggère (1998: 186) qu'une phrase à l'imparfait ne peut normalement pas être séparée temporellement de son antécédent, autrement dit, qu'il ne peut pas y avoir de «trou» temporel entre l'imparfait et son antécédent temporel (cf. aussi Gosselin 1999b: 18-19[4]). En

[4] Selon Gosselin (1999b: 18-19), s'il y a un conflit entre la relation de simultanéité que l'imparfait est souvent censé marquer et l'incompatibilité temporelle des procès, ce conflit est résolu par une déformation minimale des représentations, en l'occurrence par un glissement vers une phase contiguë. Cette contiguïté n'est pas toujours respectée, mais dans ce cas, les procès sont reliés par une relation lexicale ou un scénario prototypique, comme il ressort de l'exemple suivant: «Il a commandé un sandwich aux rillettes et il le *mangeait* conscienscieusement en me fixant d'un œil morne» (Modiano, *Rue des boutiques obscures*, Folio, p. 32, cité par Gosselin 1999b: 19).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait, les cas d'adjonction (à gauche ou à droite) peuvent être vus comme les cas limites de la simultanéité: la phrase à l'imparfait et son antécédent peuvent se succéder tant qu'ils ont au moins un point temporel en commun. Landeweerd (1998: 185-186) illustre son hypothèse à l'aide des exemples suivants:

(20) Jean se mit en marche. Il *boitait* fortement.
(21) Marie mit sa nouvelle robe. Elle lui *allait* très bien.
(22) [Jean se promenait dans la rue.] Il se mit à pleuvoir.? Jean *était* tout mouillé.
(23) Le mannequin monta dans la voiture. (?) Son parfum *empestait* la voiture.

Dans (20) et (21), la situation décrite par la deuxième phrase est disponible immédiatement après la fin de la situation décrite par la première phrase, c'est-à-dire dès que Jean est en train de marcher et dès que Marie a mis la robe, sans qu'il y ait un trou temporel entre la phrase à l'imparfait et son antécédent temporel. Dans (22) et (23), par contre, il y a un trou qui empêche d'employer l'imparfait. Selon Landeweerd, Jean ne sera pas tout mouillé dès qu'il commence à pleuvoir et le parfum du mannequin n'empestera pas la voiture dès qu'elle y monte. À l'opposé de l'imparfait, le passé simple n'a aucune difficulté avec des trous temporels comme ceux de (22a) et (23a):

(22) a. [Jean se promenait dans la rue.] Il se mit à pleuvoir. Jean *fut* tout mouillé.
(23) a. Le mannequin monta dans la voiture. Son parfum *empesta* la voiture.

Pour éviter le caractère déviant de (22) et (23) tout en gardant l'imparfait, on est obligé d'insérer un complément de temps qui déplace le point de référence:

(22) b. [Jean se promenait dans la rue.] Il se mit à pleuvoir. Rapidement, Jean *était* tout mouillé.
(23) b. Le mannequin monta dans la voiture. En un éclair, son parfum *empestait* la voiture.

Ces exemples suggèrent que l'imparfait narratif sans complément de temps ne peut pas créer une progression temporelle qui crée un trou temporel entre la situation à l'imparfait et son antécédent. Vérifions cette hypothèse à l'aide des exemples d'imparfaits narratifs en série sans complément de temps que nous avons cités dans (2) et (5):

(2) La clef tourna dans la serrure. Monsieur Chabot *retirait* son pardessus qu'il *accrochait* à la porte d'entrée, *pénétrait* dans la cuisine et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'installait dans son fauteuil d'osier. (Simenon, cité par Tasmowski-De Ryck 1985)

(5) Quelques instants plus tard, Maigret descendait l'escalier, *traversait* le salon aux meubles disparates, *gagnait* la terrasse ruisselante des rayons déjà chauds du soleil (Simenon, *La nuit du carrefour*, LdP 2908, p. 61)

Les propositions à l'imparfait dans ces exemples sont présentées comme se succédant immédiatement. L'enchaînement entre *tourna* et *retirait* dans (2) montre que la contrainte de Landeweerd ne doit pas être prise à la lettre et qu'il faut plutôt entendre que le trou entre un imparfait et son antécédent ne doit pas être significatif.

Malgré cette nuance, on peut conclure que des exemples comme (3b), (4b), (22) et (23) montrent que l'imparfait est impropre à exprimer la progression temporelle ou l'ordre narratif. En effet, au moins deux définitions récentes de ces notions — à savoir celle de la progression temporelle proposée par Kozlowska (1998), et celle de la relation discursive «narration» dans le cadre de la *Segmented discourse representation theory* proposée par Asher (1996) — incorporent la notion de trou temporel. Chez Kozlowska, l'idée d'un trou est explicitée:

> *Conditions minimales de l'ordre temporel* (Kozlowska 1998: 229)
> Pour qu'on puisse déclarer l'ordre temporel (la progression temporelle [+OT] entre e1 et e2, deux conditions doivent être remplies minimalement:
> Condition 1: e1 est borné à droite et e2 est borné à gauche.
> Condition 2: e1 et e2 sont séparés par un intervalle.

Chez Asher (1996), la présence du trou peut être déduite de la définition de la relation de narration:

> Narration $(\alpha,\beta) \rightarrow post(e_\alpha) \circ pre(e_\beta)$
> [il existe une relation de narration entre α et β s'il y a recouvrement temporel entre le résultat de l'éventualité principale de α [$=e_\alpha$] et l'état qui précède e_β]

car il faut qu'il y ait un intervalle entre α et β, pour que le résultat de α puisse recouvrir l'état qui précède β.

L'analyse qui précède montre que l'imparfait narratif sans complément de temps a des difficultés pour exprimer le type de progression temporelle ou de narrativité voulu par les définitions de Kozlowska et Asher. En fait, sans complément de temps, la progression temporelle ou narrative exprimée par l'imparfait est restreinte à l'adjonction à droite, qui peut être considérée comme le cas limite de la simultanéité. Nous pouvons donc conclure que lorsqu'il y a une vraie progression temporelle ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

narrative, celle-ci n'est pas due à l'imparfait, mais au contexte dans lequel cet imparfait est employé.

4. Pour conclure

Le but de cet article était de montrer que les deux traits qui font dire que l'imparfait est narratif, à savoir (i) l'interprétation globale et (ii) la progression temporelle, ne sont pas dus à l'imparfait, mais au contexte dans lequel il est employé. D'une part, nous avons suggéré que l'aspect sécant de l'imparfait n'est pas incompatible avec l'interprétation globale de l'énoncé en avançant que le contexte nous donne plus d'information que n'en donne l'imparfait sans qu'il y ait vraiment contradiction. D'autre part, nous nous sommes fondés sur l'analyse de Landeweerd (1998) pour dire que la progression temporelle exprimée par l'imparfait dit narratif sans complément de temps est restreinte au cas limite de la simultanéité, à savoir l'adjonction à droite. Pour qu'il y ait avec un imparfait une vraie progression temporelle, caractérisée par la possibilité d'avoir un trou temporel entre e1 et e2, il faut que l'imparfait soit accompagné par un complément de temps qui assure la progression.

Nous pouvons donc conclure que l'imparfait dit narratif est un imparfait comme les autres (cf. Bres 1998 et Tasmowski-De Ryck 1985), dans la mesure où (i) il est sécant et (ii) il n'est pas capable d'assurer une vraie progression temporelle.

Références

Anderson, R. 1979. «Evolution of the Past Tense in Romance». *Studia Linguistica* 33. 120-129.

Asher, N. 1996. «Mathematical Treatments of Discourse Contexts». In: *Proceedings of the 10th Amsterdam Conference on Formal Semantics*, vol. 1, 21-40. Amsterdam: ILLC Publications.

Berthonneau, A.-M. – Kleiber, G. 1993. «Pour une nouvelle approche de l'imparfait: l'imparfait un temps anaphorique méronomique». *Langages* 112. 55-73.

—. 1994. «Imparfait de politesse: rupture ou cohésion?». *Travaux de linguistique* 29. 59-92.

—. 1998. «Imparfait, anaphore et inférences». *Cahiers Chronos* 3. 35-65.

—. 1999. «Pour une réanalyse de l'imparfait de rupture dans le cadre de l'hypothèse méronomique». *Cahiers de praxématique* 32. 119-166.

Bonnard, H. – Régnier, C. 1997. *Petite grammaire de l'ancien français*. Paris: Magnard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BRES, J. 1998. «L'imparfait 'narratif' est un imparfait comme les autres». In: D. LEEMAN – A. BOONE (éds), *Du percevoir au dire*, 261-276. Paris: L'Harmattan.
—. 1999. «L'imparfait dit narratif tel qu'en lui-même (le cotexte narratif ne le change pas)». *Cahiers de praxématique* 32. 87-117.
—. (éd.) 1999. *L'imparfait dit narratif. Langue, discours.* (= *Cahiers de praxématique* 32)
DIK, S. 1989. *The Theory of Functional Grammar*. Dordrecht: Foris.
ELLIS, M. J. D. 1986. *A Diachronic Study of Verb Tense in French*. [Ann Arbor: University Microfilms International]
GOSSELIN, L. 1999a. «Le sinistre Fantômas et l'imparfait narratif». *Cahiers de praxématique* 32. 19-42.
—. 1999b. «La cohérence temporelle: contraintes linguistiques et pragmatico-référentielles». *Travaux de linguistique* 39. 11-36.
HOEPELMAN, J. – ROHRER, C. 1980. «'Déjà' et 'encore' et les temps du passé en français». In: J. DAVID – R. MARTIN (éds), *La notion d'aspect*, 119-143. Paris: Klincksieck.
KAMP, H. – ROHRER, C. 1983. «Tense in Texts». In: R. BÄUERLE – C. SCHWARZE – A. VON STECHOW (éds), *Meaning, Use and Interpretation of Language*, 250-269. Berlin: de Gruyter.
KLUM, A. 1961. *Verbe et adverbe*. Uppsala: Almqvist & Wiksell.
KOZLOWSKA, M. 1998. «Bornage, télicité et ordre temporel». In: MOESCHLER (éd.) 1998. 221-244.
LANDEWEERD, R. 1998. *Discourse Semantics of Perspective and Temporal Structure*. [Groningen Dissertations in Linguistics 23]
MÉNARD, P. 1994. *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux: Bière.
MOESCHLER, J. (éd.) 1998. *Le temps des événements*. Paris: Kimé.
MOIGNET, G. 1988. *Grammaire de l'ancien français*. Paris: Klincksieck.
MOLENDIJK, A. 1990. *Le passé simple et l'imparfait: une approche reichenbachienne*. Amsterdam: Rodopi.
—. 1993. «Présuppositions, implications, structure temporelle». In: C. VETTERS (éd.), *Le temps, de la phrase au texte*, 167-191. Lille: Presses Universitaires de Lille.
—. 1996. «Anaphore et imparfait: la référence globale à des situations présupposées ou impliquées». *Cahiers Chronos* 1. 109-123.
RAYNAUD DE LAGE, G. 1993. *Introduction à l'ancien français*. Paris: Sedes.
SAUSSURE, L. DE 1998. «L'encapsulation d'événements. L'exemple du passé simple». In: MOESCHLER (éd.) 1998. 245-270.
SAUSSURE, L. DE – STHIOUL, B. 1999. «L'imparfait narratif: point de vue (et images du monde)». *Cahiers de praxématique* 32. 167-188.
STHIOUL, B. 1998. «Temps verbaux et point de vue». In: MOESCHLER (éd.) 1998. 197-220.
TASMOWSKI-DE RYCK, L. 1985. «L'imparfait avec et sans rupture». *Langue française* 67. 59-77.
VETTERS, C. 1992. *Passé simple et imparfait: une question d'aspect ou de structuration temporelle*. [Thèse, Université d'Anvers]
—. 1996. *Temps, aspect et narration*. Amsterdam: Rodopi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

—. 2003. «L'aspect global: un effet secondaire d'un contenu procédural?». *Cahiers Chronos* 11. 113-131.

VETTERS, C. – DE MULDER, W. 2000. «Passé simple et imparfait: contenus conceptuel et procédural». *Cahiers Chronos* 6. 13-36.

WILMET, M. 1976. *Études de morpho-syntaxe verbale*. Paris: Klincksieck.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABULA GRATULATORIA

BERG, Christian (*Antwerpen*)
BEYERS, Rita (*Antwerpen*)
BOEY, Koen (*Nijmegen*)
BRUCKER, Charles (*Villers-lès-Nancy*)
CONLON, Denis J. (*Whitstable*)
D'HEUR, Jean Marie (*Vinalmont*)
DAELEMANS, Walter (*Wuustwezel*)
DAEMS, Frans (*Hever*)
DEVRIENDT, Betty (*Oppem-Meise*)
GEERTS, Walter (*Schoten*)
GERITS, Joris (*Deurne*)
GEUKENS, Steven (*Antwerpen*)
GOOSSENS, Jean (*Leuven*)
GOOSSENS, Louis (*Hove*)
HENRARD, Nadine (*Bellaire*)
HILLEN, Sabine (*Antwerpen*)
HOUTMAN-DE SMEDT, E. & H. (*Schoten*)
KUNSTMANN, Pierre (*Ottawa*)
LISSENS, René Felix (*Brussel*)
MEEUS, Hubert (*Antwerpen*)
MELIS, Ludo (*Leuven*)
MERTENS, Thom (*Antwerpen*)
MORTELMANS-CARREIN, Wim & Kate (*Antwerpen*)
PICOCHE, Jacqueline (*Paris*)
RASSON, Luc (*Antwerpen*)
SASAKI, Shigemi (*Yokohama*)
SUYKERBUYK, Benoit (*Antwerpen*)
SWIGGERS, Pierre (*Leuven*)
THIRY-STASSIN, Claude & Martine (*Rocourt*)
TRITSMANS, Bruno (*Wilrijk*)
TYSSENS, Madeleine (*Liège*)
VAN ACKER, Isa (*Antwerpen*)
VAN DER AUWERA, Johan (*Antwerpen*)
VAN UYTFANGHE, Marc (*Zele*)
VANDERHEYDEN, Anne (*Antwerpen*)
VARVARO, Alberto (*Napoli*)
VERBEKE, Werner (*Leuven*)
VERDONK, Robert (*Gent*)
VERHAEGHE, J. (*Antwerpen*)
WAUTERS, Karel (*Schilde*)
WUYTS, Annemie (*Zwijndrecht*)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06078 1773

PRINTED ON PERMANENT PAPER • IMPRIME SUR PAPIER PERMANENT • GEDRUKT OP DUURZAAM PAPIER - ISO 9706
N.V. PEETERS S.A., WAROTSTRAAT 50, B-3020 HERENT

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ORBIS / SUPPLEMENTA

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LE CENTRE INTERNATIONAL DE DIALECTOLOGIE GÉNÉRALE (LOUVAIN)

MONOGRAPHS PUBLISHED BY THE INTERNATIONAL CENTER OF GENERAL DIALECTOLOGY (LOUVAIN)

PEETERS-LEUVEN

ISBN 90-429-1364-9

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN